

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires: **Pagination multiple.**

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below / Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x		14x		18x		22x		26x		30x	
											<input checked="" type="checkbox"/>
	12x		16x		20x		24x		28x		32x

1648

87-29-9

JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

VOL. 8.

JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DE LA

PROVINCE DU CANADA.

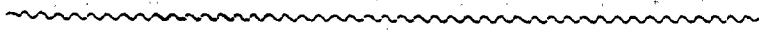


DEPUIS LE 18^{me} JOUR DE JANVIER JUSQU'AU 30^{me} JOUR DE MAI,

CES DEUX JOURS INCLUS,

ET DANS LA DOUZIÈME ANNÉE DU RÈGNE DE NOTRE SOUVERAINE DAME LA

REINE VICTORIA.



ETANT LA DEUXIÈME SESSION DU TROISIÈME PARLEMENT PROVINCIAL DU CANADA.

SESSION, 1849.



Imprimés par ordre de l'Assemblée Législative.



PROCLAMATIONS.

Province du }
Canada. } **ELGIN ET KINCARDINE.**

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles conseillers législatifs de la province du *Canada*, et à nos chevaliers, citoyens et bourgeois, élus pour servir dans l'assemblée législative de notre dite province, sommés et appelés à une assemblée du parlement provincial de notre dite province, en notre cité de *Montréal*, qui devait commencer et être tenue le deuxième jour de mai maintenant prochain, et à chacun de vous,—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le vingt-troisième jour de mars dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre parlement provincial au deuxième jour de mai maintenant prochain, auquel temps vous étiez tenus et enjoins de paraître en notre cité de *Montréal* : Sachez donc maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre conseil exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant, et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous en notre parlement provincial, en notre dite cité de *Montréal*, lundi, le douzième jour de juin prochain, pour y prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite province du *Canada*, et y agir comme de droit.—Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau de notre dite province : Témoin, notre très-fidèle et bien-aimé cousin, *James*, comte d'*Elgin* et *Kincardine*, chevalier du très-ancien et très-noble ordre du chardon, gouverneur général de l'*Amérique* britannique du *Nord*, et capitaine général et gouverneur en chef dans et sur nos provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'île du *Prince-Edouard*, et vice-amiral d'icelles, etc., etc., etc. A notre hôtel du gouvernement, en notre cité de *Montréal*, dans notre dite province, ce vingt-sixième jour d'avril, dans l'année de notre seigneur, mil huit cent quarante-huit, et de notre règne, la onzième.

Par ordre,

FÉLIX FORTIER,

G. C. C.

Province du }
Canada. } **ELGIN ET KINCARDINE.**

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles conseillers législatifs de la province du *Canada*, et à nos chevaliers, citoyens et bourgeois, élus pour servir dans l'assemblée législative de notre dite province, sommés et appelés à une assemblée du parlement provincial de notre dite province, en notre cité de *Montréal*, qui devait commencer et être tenue le deuxième jour de juin courant, et à chacun de vous,—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le vingt-sixième jour d'avril dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre parlement provincial au douzième jour de juin courant, auquel temps vous étiez tenus et enjoins de paraître en notre cité de *Montréal* : Sachez donc maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre conseil exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant, et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre parlement provincial, en notre dite cité de *Montréal*, lundi, le vingt-quatrième jour de juillet prochain, pour y prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite province du *Canada*, et y agir comme de droit.—Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau de notre dite province : Témoin, notre très-fidèle et bien-aimé cousin, *James*, comte d'*Elgin* et *Kincardine*, chevalier du très-ancien et très-noble ordre du chardon, gouverneur général de l'*Amérique* britannique du *Nord*, et capitaine général et gouverneur en chef dans et sur nos provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'île du *Prince-Edouard*, et vice-amiral d'icelles, etc., etc., etc. A notre hôtel du gouvernement, en notre cité de *Montréal*, dans notre dite province, ce septième jour de juin, dans l'année de notre seigneur, mil huit cent quarante-huit, et de notre règne, la onzième.

Par ordre,

FÉLIX FORTIER,

G. C. C.

Province du }
Canada. } **ELGIN ET KINCARDINE.**

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A tous ceux qui ces présentes verront, ou qu'icelles pourront concerner,—

SALUT :

PROCLAMATION.

Sanction royale des bills : **L. H. LaFontaine,** } **ATTENDU** qu'à une session Proc. Génl. } du parlement de notre province du *Canada*, tenue en la cité de *Montréal*, dans notre dite province, le deuxième jour de juin, mil huit cent quarante-sept, et prorogé le vingt-huitième jour de juillet alors suivant, dans les dixième et onzième années de notre règne, un certain bill, intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin à rails et du havre de *Woodstock* et du *Lac Erié*;" "Acte pour incorporer la compagnie du chemin à rails de *Bytown* et de *Britannia*;" et aussi, un certain autre bill, intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin à rails de *Carillon* et de *Grenville*;" et aussi, un certain autre bill, intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin à rails du *Lac St. Louis* et de la ligne de la province;" et aussi, un certain autre bill, intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin à rails de *Montréal* et de la ligne de la province;" et aussi, un certain autre bill, intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin à rails du *Canada*, du *Nouveau-Brunswick* et de la *Nouvelle-Ecosse*;" et aussi un certain autre bill, intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin à rails de *Toronto* et de *Goderich*;" ont été passés par le conseil législatif et l'assemblée, et ont été, lors de la prorogation de la dite session, le vingt-huitième jour de juillet susdit, présenté à notre gouverneur général de notre dite province, pour notre assentiment à iceux, qui, en vertu de l'autorité à lui conférée par un certain acte du parlement du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, passé dans la session tenue dans les troisième et quatrième années de notre règne, intitulé : "Acte pour réunir les provinces du *Haut* et du *Bas-Canada*," et pour le "gouvernement du *Canada*," et que dans sa discrétion, il déclara alors et là qu'il réservait les dits bills pour la signification de notre plaisir sur iceux : Maintenant, sachez que les dits bills, intitulés : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin à rails et du havre de *Woodstock* et du *Lac Erié*;" "Acte pour incorporer la compagnie du chemin à rails de *Bytown* et de *Britannia*;" "Acte pour incorporer la compagnie du chemin à rails de *Carillon* et de *Grenville*;" "Acte pour incorporer la compagnie du chemin à rails du *Lac St. Louis* et la ligne de la province;" "Acte pour incorporer la compagnie du chemin à rails de jonction de *Montréal* et de la ligne de la province;" "Acte pour incorporer la compagnie du chemin à rails du *Canada*, du *Nouveau-Brunswick* et de la *Nouvelle-Ecosse*;" et "Acte pour incorporer la compagnie du chemin à rails de *Toronto* et de *Goderich*," nous ayant été soumis en conseil le quinzième jour d'avril, maintenant dernier, il nous a plu donner à iceux, et par ces présentes, et en vertu des dispositions du dit acte du parlement du Royaume-Uni, passé dans les troisième et quatrième années de notre règne, nous donnons notre assentiment aux dits bills; ce dont nos sujets dévoués et tous ceux que ces présentes pourront concerner sont requis de prendre connaissance, et de ce conduire en conséquence.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau de notre dite province : Témoin, notre très-fidèle et bien-aimé cousin, *James*, comte d'*Elgin* et *Kincardine*, chevalier du très-ancien et très-noble ordre du chardon, gouverneur général de l'*Amérique* britannique du *Nord*, et capitaine général et gouverneur en chef dans et sur nos provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et le l'île du *Prince-Edouard*, et vice amiral d'icelles, etc., etc., etc. A *Montréal*, dans notre dite province, ce vingt-troisième jour de juin, dans l'année de notre seigneur, mil huit cent quarante-huit, et de notre règne, la onzième.

Par ordre,

R. B. SULLIVAN,
Secrétaire.

Province du }
Canada. } **ELGIN ET KINCARDINE.**

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande Bretagne* et d'*Irlande*, défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles conseillers législatifs de la province du *Canada*, et à nos chevaliers, citoyens et bourgeois, élus pour servir dans l'assemblée législative de notre dite province, sommés et appelés à une assemblée du parlement provincial de notre dite province, en notre cité de *Montréal*, qui devait commencer et être tenue le vingt-quatrième jour de juillet courant, et à chacun de vous,—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le septième jour de juin dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre parlement provincial au vingt-quatrième jour de juillet courant, auquel temps vous étiez tenus et enjoins de paraître en notre cité de *Montréal* : Sachez donc maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre conseil exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant, et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous en notre parlement provincial, en notre dite cité de *Montréal*, samedi, le second jour de septembre prochain, pour y prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite province du *Canada*, et y agir comme de droit.—Ce a quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau de notre dite province : Témoin, notre très-fidèle et bien-aimé cousin, *James*, comte d'*Elgin* et *Kincardine*, chevalier du très-ancien et très-noble ordre du chardon, gouverneur général de l'*Amérique* britannique du *Nord*, et capitaine général et gouverneur en chef dans et sur nos provinces du *Ca-*

nada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard, et vice amiral d'icelles, etc., etc., etc. A notre hôtel du gouvernement, en notre cité de Montréal, dans notre dite province, ce dix-septième jour de juillet, dans l'année de notre seigneur, mil huit cent quarante-huit, et de notre règne, la douzième.

Par ordre,

FÉLIX FORTIER,

G. C. C.

Province du } ELGIN ET KINCARDINE,
Canada. }

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles conseillers législatifs de la province du Canada, et à nos chevaliers, citoyens et bourgeois, élus pour servir dans l'assemblée législative de notre dite province, sommés et appelés à une assemblée du parlement provincial de notre dite province, en notre cité de Montréal, qui devait commencer et être tenue le deuxième jour de septembre prochain, et à chacun de vous,—

SALUT :

PROCLAMATION.

Parlement prorogé au 13 octobre 1848.

ATTENDU que le dix-septième jour de juillet dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre parlement provincial au deuxième jour de septembre prochain, auquel temps vous étiez tenus et enjoins de paraître en notre cité de Montréal: Sachez donc maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre conseil exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant, et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous en notre parlement provincial, en notre dite cité de Montréal, samedi, le douzième jour d'octobre prochain, pour y prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite province du Canada, et y agir comme de droit. Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau de notre dite province: Témoin, notre très-fidèle et bien-cousin, James, comte d'Elgin et Kincardine, chevalier du très-ancien et très-noble ordre du chardon, gouverneur général de l'Amérique britannique du Nord, et capitaine général et gouverneur en chef, dans et sur nos provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Edouard, et vice amiral d'icelles, etc., etc., etc. A notre hôtel du gouvernement, en notre cité de Montréal, dans notre dite pro-

vince, ce vingt-quatrième jour d'août, dans l'année de notre seigneur, mil huit cent quarante-huit, et de notre règne, la douzième.

Par ordre,

FÉLIX FORTIER,

G. C. C.

Province du } ELGIN ET KINCARDINE.
Canada. }

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles conseillers législatifs de la province du Canada, et à nos chevaliers, citoyens et bourgeois, élus pour servir dans l'assemblée législative de notre dite province, sommés et appelés à une assemblée du parlement provincial de notre dite province, en notre cité de Montréal, qui devait commencer et être tenue le douzième jour d'octobre courant, et à chacun de vous,—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le vingt-quatrième jour d'août dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre parlement provincial au douzième jour d'octobre courant, auquel temps vous étiez tenus et enjoins de paraître en notre cité de Montréal: Sachez donc maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre conseil exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant, et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous en notre parlement provincial, en notre dite cité de Montréal, jeudi, le seizième jour de novembre prochain, pour y prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite province du Canada, et y agir comme de droit. Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau de notre dite province: Témoin, notre très-fidèle et bien-aimé cousin, James, comte d'Elgin et Kincardine, chevalier du très-ancien et très-noble ordre du chardon, gouverneur général de l'Amérique britannique du Nord, et capitaine général et gouverneur en chef dans et sur nos provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard, et vice-amiral d'icelles, etc., etc., etc. A notre hôtel du gouvernement, en notre cité de Montréal, dans notre dite province, ce septième jour d'octobre, dans l'année de notre seigneur, mil huit cent quarante-huit, et de notre règne, la douzième.

Par ordre,

FÉLIX FORTIER,

G. C. C.

Province du }
Canada. } **ELGIN ET KINCARDINE.**

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles conseillers législatifs de la province du *Canada*, et à nos chevaliers, citoyens et bourgeois, élus pour servir dans l'assemblée législative de notre dite province, sommés et appelés à une assemblée du parlement provincial de notre dite province, en notre cité de *Montréal*, qui devait commencer et être tenue le seizième jour de novembre courant, et à chacun de vous,—

SALUT :

PROCLAMATION.

Parlement prorogé au 21 de décembre 1848.

ATTE^NDU que le septième jour d'octobre dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre parlement provincial au seizième jour de novembre courant, auquel temps vous étiez tenus et enjoins de paraître en notre cité de *Montréal* : Sachez donc maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre conseil exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant, et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous en notre parlement provincial, en notre dite cité de *Montréal*, jeudi, le vingt-unième jour de décembre prochain, pour y prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite province du *Canada*, et y agir comme de droit. Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau de notre dite province : Témoin, notre très-fidèle et bien-aimé cousin, *James*, comte d'*Elgin* et *Kincardine*, chevalier du très-ancien et très-noble ordre du chardon, gouverneur général de l'*Amérique* britannique du *Nord*, et capitaine général et gouverneur en chef, dans et sur nos provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'île du *Prince-Edouard*, et vice amiral d'icelles, etc., etc. A notre hôtel du gouvernement, en notre cité de *Montréal*, dans notre dite province, ce onzième jour de novembre, dans l'année de notre seigneur, mil huit cent quarante-huit, et de notre règne, la douzième.

Par ordre,

FÉLIX FORTIER,
G. C. C.

Province du }
Canada. } **ELGIN ET KINCARDINE.**

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles conseillers législatifs de la province du *Canada*, et à nos chevaliers, citoyens et bourgeois, élus pour servir dans l'assemblée législative de notre dite province, sommés et appelés à une assemblée du parlement provincial de notre dite province, en notre cité de *Montréal*, qui devait commencer et être tenue le vingt-unième jour de décembre courant, et à chacun de vous,—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTE^NDU que notre parlement demeure prorogé au vingt-unième jour de décembre courant, pendant, nous avons jugé à propos, pour diverses causes et considérations, de le proroger de nouveau à jeudi, le dix-huitième jour de janvier prochain, de sorte que vous, ni aucun de vous ne serez, le dit vingt-unième jour de décembre courant, tenus ni obligés de paraître en notre cité de *Montréal*, car nous voulons que vous et chacun de vous soyez entièrement déchargés à cet égard ; vous commandant, et par la teneur des présentes, vous enjoignant fermement et à chacun de vous, et à tous autres intéressés à cet égard, d'être et de comparaître personnellement jeudi, le dix-huitième jour de janvier prochain, en notre cité de *Montréal*, pour procéder à l'expédition des affaires, et traiter, faire, agir et conclure sur ces choses, qui, par la grâce de Dieu, pourront être ordonnées dans notre dit parlement provincial, par le conseil commun de notre dite province.

Parlement prorogé au 18 de janvier 1849.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau de notre dite province : Témoin, notre très-fidèle et bien-aimé cousin, *James*, comte d'*Elgin* et *Kincardine*, chevalier du très-ancien et très-noble ordre du chardon, gouverneur général de l'*Amérique* britannique du *Nord*, et capitaine général et gouverneur en chef, dans et sur nos provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'île du *Prince-Edouard*, et vice amiral d'icelles, etc., etc. A notre hôtel du gouvernement, en notre cité de *Montréal*, dans notre dite province, ce neuvième jour de décembre, dans l'année de notre seigneur, mil huit cent quarante-huit, et de notre règne, la douzième.

Par ordre,

FÉLIX FORTIER,
G. C. C.

JOURNAL

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DU

CANADA.

SESSION, 1849.

Jovis 18^o die Januarii ;

ANNO 12^o VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

Message de son excellence.

MESSAGE de son excellence le gouverneur général, par *Frédéric Starr Jarvis*, écuyer, gentilhomme, huissier de la verge noire :
M. l'Orateur,

Son excellence le gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable chambre, dans la chambre du conseil législatif.

En conséquence, M. l'Orateur s'est rendu avec la chambre dans la chambre du conseil : Et étant de retour ;

Writs d'élection de Montréal, Québec, divisions Nord et Sud de York, Verchères, Terbonne, Kent, Trois-Rivières et Shefford.

M. l'Orateur a informé la chambre, que conformément aux ordres de la chambre de la dernière session, il avait adressé ses *warrants* au greffier de la couronne en chancellerie, pour dresser de nouveaux *writs* pour l'élection de membres pour servir dans le présent parlement provincial, en remplacement des membres dont les sièges sont devenus vacants ; et que le greffier de cette chambre avait reçu du dit greffier de la couronne en chancellerie, les certificats suivants des rapports des membres élus sur les dits nouveaux *writs* :—

Certificat de l'élection de M. Lafontaine pour Montréal.

Province du *Canada*.
Bureau du greffier de la couronne en chancellerie, *Montréal*, 31 mars 1848.

Le présent est pour certifier, qu'en vertu d'un *writ* d'élection, daté du quinzième mars présent, émané par son excellence le gouverneur général, et adressé à l'officier rapporteur pour la cité de *Montréal*, (*Alexandre Maurice Delisle*, écuyer,) pour l'élection d'un membre pour représenter la cité de *Montréal* dans le présent parlement, en remplacement de l'honorable *Louis Hypolite LaFontaine*, écuyer, dont le siège était devenu vacant par son acceptation de la charge de procureur général de sa majesté pour la partie de cette province ci-devant appelée province du *Bas-Canada*, l'honorable *Louis Hypolite LaFontaine*, écuyer, a été dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le rapport du dit *writ*, daté le vingt-huitième jour de mars présent, lequel est déposé dans les registres de mon bureau.

FÉLIX FORTIER,
G. C. C.

A. W. B. Lindsay, écuyer,
Greffier de l'assemblée législative.

Province du *Canada*.

Bureau du greffier de la couronne en chancellerie, *Montréal*, 5 avril 1848.

Certificat de l'élection de M. Aylwin pour Québec.

Le présent est pour certifier, qu'en vertu d'un *writ* d'élection, daté le quinzième jour de mars dernier, émané par son excellence le gouverneur général, et adressé à l'officier rapporteur pour la cité de *Québec*, (*Archibald Campbell*, écuyer,) pour l'élection d'un membre pour représenter la dite cité de *Québec* dans le présent parlement, en remplacement de *Thomas Cushing Aylwin*, écuyer, dont le siège était devenu vacant par son acceptation de la charge de solliciteur général de sa majesté, pour la partie de cette province ci-devant appelée *Bas-Canada*, l'honorable *Thomas Cushing Aylwin*, écuyer, a été dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le rapport du dit *writ*, daté le vingt-huitième jour de mars, maintenant dernier, lequel est déposé dans les registres de mon bureau.

FÉLIX FORTIER,
G. C. C.

A. W. B. Lindsay, écuyer,
Greffier de l'assemblée législative.

Province du *Canada*.

Bureau du greffier de la couronne en chancellerie, *Montréal*, 10 avril 1848.

Certificat de l'élection de M. Baldwin pour la division Nord de York.

Le présent est pour certifier, qu'en vertu d'un *writ* d'élection, daté le quinzième jour de mars dernier, émané par son excellence le gouverneur général, et adressé à l'officier rapporteur pour la division nord du comté d'*York*, (*Michael Empey*, écuyer,) pour l'élection d'un membre pour représenter la dite division dans le présent parlement, en remplacement de l'honorable *Robert Baldwin*, écuyer, dont le siège était devenu vacant par son acceptation de la charge de procureur général de sa majesté, pour la partie de cette province appelée *Haut-Canada*, l'honorable *Robert Baldwin*, écuyer, a été dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le rapport du dit *writ*, daté le premier jour d'avril présent, lequel est déposé dans les registres de mon bureau.

FÉLIX FORTIER,
G. C. C.

A. W. B. Lindsay, écuyer,
Greffier de l'assemblée législative.

Certificat de l'élection de M. Price pour la division Sud de York.

Province du Canada.

Bureau du greffier de la couronne en chancellerie,
Montréal, 10 avril 1848.

Le présent est pour certifier, qu'en vertu d'un writ d'élection, daté le quinzième jour de mars dernier, émané par son excellence le gouverneur général et adressé à l'officier rapporteur pour la division Sud du comté d'York, (*Amos Thorne*, écuyer,) pour l'élection d'un membre pour représenter la dite division dans le présent parlement, en remplacement de *James Hervey Price*, écuyer, dont le siège était devenu vacant par son acceptation de la charge de commissaire des terres de la couronne de sa majesté pour cette province, l'honorable *James Hervey Price*, écuyer, a été dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le rapport du dit writ, daté le trente-et-unième jour de mars maintenant dernier, lequel est déposé dans les registres de mon bureau.

FÉLIX FORTIER,
G. C. C.

A. W. B. Lindsay, écuyer,
Greffier de l'assemblée législative.

Province du Canada.

Bureau du greffier de la couronne en chancellerie,
Montréal, 15 avril 1848.

Le présent est pour certifier, qu'en vertu d'un writ d'élection, daté le quinzième jour de mars dernier, émané par son excellence le gouverneur général, et adressé à l'officier rapporteur pour le comté de Verchères, (*Pierre Ménard*, écuyer,) pour l'élection d'un membre pour représenter le dit comté, en remplacement de l'honorable *James Leslie*, écuyer, dont le siège était devenu vacant par son acceptation de la charge de président du comité du conseil exécutif pour cette province, *George Etienne Cartier*, écuyer, a été dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le rapport du dit writ, daté le septième jour d'avril courant, lequel est déposé dans les registres de mon bureau.

FÉLIX FORTIER,
G. C. C.

A. W. B. Lindsay, écuyer,
Greffier de l'assemblée législative.

Province du Canada.

Bureau du greffier de la couronne en chancellerie,
Montréal, 18 avril 1848.

Le présent est pour certifier, qu'en vertu d'un writ d'élection, daté le quinzième jour de mars dernier, émané par son excellence le gouverneur général, et adressé à l'officier rapporteur pour le comté de Terrebonne, (*Louis Marteau*, écuyer,) pour l'élection d'un membre pour représenter le dit comté de Terrebonne dans le présent parlement, en remplacement de l'honorable *Louis Hypolite LaFontaine*, écuyer, dont le siège était devenu vacant par son acceptation de la charge de procureur général de sa majesté, pour la partie de cette province ci-devant appelée province du Bas-Canada, l'honorable *Louis Michel Viger*, écuyer, a été dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le rapport du dit writ, daté le quatorzième jour d'avril courant, lequel est déposé dans les registres de mon bureau.

FÉLIX FORTIER,
G. C. C.

A. W. B. Lindsay, écuyer,
Greffier de l'assemblée législative.

Province du Canada.

Bureau du greffier de la couronne en chancellerie,
Montréal, 18 avril 1848.

Le présent est pour certifier, qu'en vertu d'un writ d'élection, daté le vingtième jour de mars dernier, et adressé à l'officier rapporteur pour le comté de Kent (*John Waddell*, écuyer,) pour l'élection d'un membre

Certificat de l'élection de M. Cameron pour Kent.

pour représenter le dit comté de Kent dans le présent parlement, en remplacement de l'honorable *Malcolm Cameron*, écuyer, dont le siège était devenu vacant par son acceptation de la charge d'assistant commissaire des travaux publics de sa majesté de cette province, l'honorable *Malcolm Cameron*, écuyer, a été dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le rapport du dit writ, daté le dixième jour d'avril courant, lequel est déposé dans les registres de mon bureau.

FÉLIX FORTIER,
G. C. C.

A. W. B. Lindsay, écuyer,
Greffier de l'assemblée législative.

Province du Canada.

Bureau du greffier de la couronne en chancellerie,
Montréal, 29 avril 1848.

Le présent est pour certifier, qu'en vertu d'un writ d'élection, daté le vingt-huitième jour de mars dernier, émané par son excellence le gouverneur général, et adressé à l'officier rapporteur pour la ville des Trois-Rivières (*Valère Guillet*, écuyer,) pour l'élection d'un membre pour représenter la dite ville des Trois-Rivières dans le présent parlement, l'officier rapporteur à la dernière élection générale n'ayant point fait de rapport d'aucun membre pour servir pour la dite ville, *Antoine Polette*, écuyer, a été dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le rapport du dit writ, daté le vingt-sixième jour d'avril courant, lequel est déposé dans les registres de mon bureau.

FÉLIX FORTIER,
G. C. C.

A. W. B. Lindsay, écuyer,
Greffier de l'assemblée législative.

Province du Canada.

Bureau du greffier de la couronne en chancellerie,
Montréal, 4 mai 1848.

Le présent est pour certifier, qu'en vertu d'un writ d'élection, daté le vingt-quatrième jour de mars dernier, émané par son excellence le gouverneur général, et adressé à l'officier rapporteur pour le comté d'Oxford, (*Jared Vinning*, écuyer,) pour l'élection d'un membre pour représenter le dit comté d'Oxford dans le présent parlement, en remplacement de l'honorable *Francis Hincks*, écuyer, dont le siège était devenu vacant par son acceptation de la charge d'inspecteur général des comptes publics de sa majesté pour la dite province, l'honorable *Francis Hincks*, écuyer, a été dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le rapport du dit writ, daté le vingt-huitième jour d'avril, lequel est déposé dans les registres de mon bureau.

FÉLIX FORTIER,
G. C. C.

A. W. B. Lindsay, écuyer,
Greffier de l'assemblée législative.

M. l'Orateur a alors informé la chambre que, durant la vacance, il avait aussi émané ses warrants au greffier de la couronne en chancellerie, pour dresser de nouveaux writs pour l'élection de membres pour servir dans le présent parlement provincial, en remplacement de l'honorable *Thomas Cushing Aylwin*, membre pour la cité de Québec, qui avait accepté la charge de juge puisné de la cour du banc de la Reine pour le district de Québec; aussi, en remplacement de *William Hume Blake*, écuyer, membre pour la division Est du comté d'York, qui avait accepté la charge de solliciteur général de sa majesté pour le Canada Ouest; aussi, en remplacement de *Lewis T. Drummond*, écuyer, membre pour le comté de Shefford, qui avait accepté la charge de solliciteur général de sa majesté pour le Bas-Canada; aussi, en remplacement de l'honorable *Marc Paschal de Sales*

Certificat de l'élection de M. Polette, Trois-Rivières.

Certificat de l'élection de M. Hincks pour Oxford.

Writs émanés par la vacance.

Laterrière, membre pour le comté de *Saguenay*, qui avait accepté la charge de député adjudant général de milice; et aussi, en remplacement de *William Hamilton Merritt*, écuyer, membre pour le comté de *Lincoln*, qui avait accepté la charge de président du conseil exécutif pour la province du *Canada*, et que le greffier de cette chambre avait reçu du dit greffier de la couronne en chancellerie les certificats suivants des rapports des membres élus, durant la dite vacance, sur les dits nouveaux *writs*.

Province du *Canada*.

Bureau du greffier de la couronne en chancellerie,
Montréal, 10 juin 1848.

Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un *writ* d'élection, daté le douzième jour de mai dernier, émané par son excellence le gouverneur général, et adressé à l'officier rapporteur pour la cité de *Québec*, (*Archibald Campbell*, écuyer,) pour l'élection d'un membre pour représenter la dite cité de *Québec* dans le présent parlement, en remplacement de l'honorable *Thomas Cushing Aylwin*, écuyer, dont, depuis sa dernière élection comme représentant de la dite cité de *Québec*, le siège était devenu vacant dans le dit parlement, par son acceptation de la charge de juge puisné de la cour du banc de la Reine pour le district de *Québec*, *François-Xavier Méthot*, écuyer, a été dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le rapport du dit *writ*, daté le neuvième jour de juin présent, lequel est déposé dans les registres de mon bureau.

FÉLIX FORTIER,
G. C. C.

A. W. B. Lindsay, écuyer,
Greffier de l'assemblée législative.

Province du *Canada*.

Bureau du greffier de la couronne en chancellerie,
Montréal, 10 juillet 1848.

Le présent est pour certifier, qu'en vertu d'un *writ* d'élection, daté le seizième de juin dernier, émané par son excellence le gouverneur général, et adressé à l'officier rapporteur pour la division Est du comté d'*York*, (*Francis Leys*, écuyer,) pour l'élection d'un membre pour représenter la dite division Est du dit comté dans le présent parlement, en remplacement de *William Hume Blake*, écuyer, dont le siège était devenu vacant par son acceptation de la charge de solliciteur général de sa majesté pour le *Canada* Ouest, *William Hume Blake*, écuyer, a été dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le rapport du dit *writ*, daté le cinquième jour de juillet courant, lequel est déposé dans les registres de mon bureau.

FÉLIX FORTIER,
G. C. C.

A. W. B. Lindsay, écuyer,
Greffier de l'assemblée législative.

Province du *Canada*.

Bureau du greffier de la couronne en chancellerie,
Montréal, 28 juillet 1848.

Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un *writ* d'élection, daté le dix-neuvième jour de juin dernier, émané par son excellence le gouverneur général, et adressé à l'officier rapporteur pour le comté de *Shefford*, (*Horace Lyman*, écuyer,) pour l'élection d'un membre pour représenter le dit comté dans le présent parlement, en remplacement de *Lewis T. Drummond*, écuyer, dont, depuis son élection pour le dit comté, le siège était devenu vacant par son acceptation de la charge de solliciteur général de sa majesté pour cette partie de la province ci-devant constituant la province du *Bas-Canada*, *Lewis T. Drummond*, écuyer, a été dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le rapport du dit *writ*, daté le onzième jour de

juillet courant, lequel est déposé dans les registres de mon bureau.

FÉLIX FORTIER,
G. C. C.

A. W. B. Lindsay, écuyer,
Greffier de l'assemblée législative.

Province du *Canada*.

Bureau du greffier de la couronne en chancellerie,
Montréal, 9 septembre 1848.

Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un *writ* d'élection, daté le cinquième jour d'août dernier, émané par son excellence le gouverneur général, et adressé à l'officier rapporteur pour le comté de *Saguenay*, (*Charles Pierre Huot*, écuyer,) pour l'élection d'un membre pour représenter le dit comté de *Saguenay* dans le présent parlement, en remplacement de l'honorable *Marc Paschal de Sales Laterrière*, qui, depuis son élection pour le dit comté, avait accepté la charge de député adjudant général de milice, dans et pour la province du *Canada*, l'honorable *Marc Paschal de Sales Laterrière* a été dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le rapport du dit *writ*, daté le cinquième jour de septembre dernier, lequel est déposé dans les registres de mon bureau.

FÉLIX FORTIER,
G. C. C.

A. W. B. Lindsay, écuyer,
Greffier de l'assemblée législative.

Province du *Canada*,

Bureau du greffier de la couronne en chancellerie,
Montréal, 11 octobre 1848.

Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un *writ* d'élection, daté le dix-neuvième jour de septembre dernier, émané par son excellence le gouverneur général, et adressé à l'officier rapporteur pour le comté de *Lincoln*, (*Elias S. Adams*, écuyer,) pour l'élection d'un membre pour représenter le dit comté de *Lincoln* dans le présent parlement, en remplacement de *William Hamilton Merritt*, écuyer, qui, depuis son élection pour le dit comté, a accepté la charge de président du conseil exécutif de sa majesté, dans et pour la province du *Canada*, l'honorable *William Hamilton Merritt*, écuyer, a été dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le rapport du dit *writ*, daté le sixième jour d'octobre courant, lequel est déposé dans les registres de mon bureau.

FÉLIX FORTIER,
G. C. C.

A. W. B. Lindsay, écuyer,
Greffier de l'assemblée législative.

L'honorable *Louis H. LaFontaine*, membre pour la cité de *Montréal*; l'honorable *Robert Baldwin*, membre pour la division Nord du comté d'*York*; l'honorable *James H. Price*, membre pour la division Sud du comté d'*York*; *George E. Cartier*, écuyer, membre pour le comté de *Verchères*; l'honorable *Louis M. Viger*, membre pour le comté de *Terrebonne*; l'honorable *Malcolm Cameron*, membre pour le comté de *Kent*; *Antoine Polette*, écuyer, membre pour la ville des *Trois-Rivières*; l'honorable *Francis Hincks*, membre pour le comté d'*Oxford*; *François-Xavier Méthot*, écuyer, membre pour la cité de *Québec*; *William Hume Blake*, écuyer, membre pour la division Est du comté d'*York*; *Lewis T. Drummond*, écuyer, membre pour le comté de *Shefford*; et l'honorable *William Hamilton Merritt*, membre pour le comté de *Lincoln*, ayant préalablement prêté le serment, conformément à la loi, et souscrit devant les commissaires le rôle qui le contient, ont pris leurs sièges dans la chambre.

Certificat de l'élection de M. Laterrière pour Saguenay.

Certificat de l'élection de M. Merritt pour Lincoln.

Membres qui prennent leurs sièges.

Certificat de l'élection de M. Méthot pour Québec.

Certificat de l'élection de M. Blake pour la division Est de York.

Certificat de l'élection de M. Drummond pour Shefford.

Résignation
d'un membre.

M. l'Orateur a communiqué à la chambre un papier qui est censé la résignation de *James Webster*, écuyer, membre représentant le comté de *Waterloo*, laquelle est comme suit :—

A l'honorable Orateur de l'assemblée législative de la Province du *Canada*,—

Ainsi que m'en donne le droit, l'acte de la 4 et 5 *Vict.* chap. 4, je déclare par les présentes que je résigne mon siège comme représentant du comté de *Waterloo* dans ce parlement.

En foi de quoi j'ai apposé aux présentes mon seing et sceau, à *Fergus*, dans le dit comté de *Waterloo*, district de *Wellington*, et province du *Canada*, le huitième jour de janvier 1849.

JAMES WEBSTER.

En présence de

Thomas W. Valentine,
Gilbert Hunter.

Bill relatif au
serment des
juges de paix.

Ordonné, Que l'honorable procureur général *Baldwin* ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir à l'administration du serment d'office aux personnes nommées juges de paix en cette province.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

M. l'Orateur
fait rapport du
discours de son
excellence.

M. l'Orateur a alors fait rapport que lorsque cette chambre s'était rendue ce jour auprès de son excellence le gouverneur général, dans la chambre du conseil législatif, il avait plu à son excellence de prononcer un discours aux deux chambres du parlement provincial, et que, pour prévenir des erreurs, lui, M. l'Orateur, en avait obtenu une copie qu'il a lue à la chambre; et elle est comme suit :—

Honorables messieurs du conseil législatif, et
Messieurs de la chambre d'assemblée,

J'éprouve beaucoup de plaisir à vous informer, que rien n'est venu interrompre la tranquillité de la province depuis la dernière session.

Les preuves qu'a données le peuple du *Canada* pendant cette période d'excitation et de mal-aise général, de son amour de l'ordre et de son attachement à ses institutions, tendront, je m'en flatte, à assoir le crédit de la province sur une base plus solide et à augmenter sa prospérité.

Je suis autorisé à vous informer que sa majesté a résolu d'exercer la prérogative de la clémence, en faveur de tous ceux qui sont encore sous le poids des conséquences pénales d'offenses politiques, résultant des malheureux événements de 1837 et 1838; et j'ai reçu ordre de la Reine de vous inviter à concourir avec moi à la passation d'un acte pour donner leur plein effet aux très-gracieuses intentions de sa majesté.

Je suis fort aisé d'avoir à vous apprendre que, conformément au désir de la législature locale, exprimé dans une adresse des deux chambres du parlement provincial, le parlement impérial a passé un acte révoquant la clause de l'acte d'union qui imposait des restrictions à l'usage de la langue française.

J'ai été, pendant la vacance, en communication avec le principal secrétaire d'état de sa majesté pour les colonies, et avec les lieutenants gouverneurs de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*, au sujet du bureau de poste provincial, et je puis vous informer qu'à la réunion du parlement impérial il va être pris des mesures pour conformer aux autorités provinciales l'entier contrôle et régie de ce département.

J'espère que lorsque les arrangemens nécessaires pour effectuer cet objet auront été complétés, il sera possible d'établir un tarif postal bas et uniforme, pour les provinces britanniques de *l'Amérique du Nord*.

Je suis porté à croire qu'il résulterait beaucoup d'avantages pour les intérêts publics d'une augmenta-

tion dans la représentation, et j'appelle toute votre attention à ce sujet d'une importance plus qu'ordinaire.

Je suis heureux d'avoir à vous annoncer la presque cessation de l'opposition qui s'est manifestée, pendant un temps, à l'opération de l'acte des écoles, dans certaines parties du *Bas-Canada*. Je suis d'avis néanmoins qu'on peut avec avantage amender cet acte dans quelques uns de ses détails, et j'ai la confiance que vous consentirez volontiers à y faire les changements propres à le rendre aussi peu onéreux que possible aux contribuables, sans toucher en rien, cependant, au principe important qu'il a consacré en assurant les bienfaits de l'éducation à la jeunesse entière de cette section de la province.

Parmi les sujets qui engageront votre attention, se trouve le système de judicature, dans les deux sections de la province—les lois qui se rapportent au régime municipal, et la constitution de l'université de *King's College*.

Les officiers employés à explorer le pays entre *Québec* et *Halifax*, en vue de découvrir la meilleure ligne à suivre pour un chemin de fer destiné à relier ces deux points, ont présenté un rapport qui contient des renseignements précieux, et fait vivement ressortir les avantages de l'entreprise en contemplation. Je le mettrai devant vous, avec une dépêche du secrétaire d'état pour les colonies, exprimant l'intérêt que prend le gouvernement de sa majesté à ce grand ouvrage.

Messieurs de l'assemblée législative,

Je ferai mettre devant vous les comptes publics avec le budget pour l'année.

Je me repose sur votre empressement à voter les subsides nécessaires pour le service public.

Honorables messieurs, et messieurs,

J'ai remarqué avec chagrin que le *Canada* a eu sa large part de la dépression commerciale, dont l'année expirée a été si particulièrement marquée.

Je n'ai pas manqué de faire sentir aux ministres de sa majesté l'urgence nécessaire qui existe de faire disparaître des statuts impériaux les dispositions qui peuvent tendre à restreindre le commerce de la province, en empêchant les vaisseaux étrangers de fréquenter ses ports, pour y chercher leurs chargemens, et j'éprouve beaucoup de satisfaction à dire que le gouvernement de la Reine a bien accueilli mes représentations à ce sujet.

Au nombre des mesures qui paraissent mériter l'attention du parlement provincial, dans les circonstances actuelles, comme étant de nature à relever le crédit de la province, à étendre son commerce, et à contribuer au développement de ses ressources, je recommande les suivans à votre considération comme étant d'une importance particulière :

Pourvoir aux fonds nécessaires à l'achèvement des canaux du *St. Laurent* au plutôt possible. On croit qu'avec une dépense additionnelle modique on peut mettre ces grands ouvrages en état de permettre, peu de temps après l'ouverture de la navigation, aux vaisseaux tirant neuf pieds d'eau en descendant et huit pieds en montant, de passer du lac *Erié* à l'océan. Cet objet une fois accompli, le *Canada* possèdera une navigation intérieure sans égale en capacité et en longueur, et liant les marchés d'un commerce à l'extension duquel il est impossible d'assigner les limites.

La passation d'une loi pour autoriser l'aliénation des ouvrages d'une nature purement locale, qui ont été exécutés aux frais de la province, et donner au gouvernement les pouvoirs nécessaires pour la réorganisation de la dette provinciale, et de la création d'un fonds d'amortissement. Cette dette a été contractée, non à soutenir des guerres coûteuses, soit de défense ou d'agression, mais à construire des travaux d'utilité, dont les plus importants, lorsqu'ils auront été achevés, ne peuvent guère manquer de devenir pro-

fitables. L'existence d'un revenu considérable provenant des douanes, place le créancier du Canada dans une position très-avantageuse, qui s'améliorera encore lorsqu'un fonds d'amortissement aura été créé et mis en opération.

L'amendement de l'acte actuel d'immigration, en vue de faire disparaître les dispositions qui tendent à empêcher les émigrans qui se proposent de s'établir en Canada, ou dans les états ouest de l'union, de se rendre à destination par la voie du *St. Laurent*. Le transport des passagers est une branche importante du commerce qui se dirige vers l'intérieur, qu'on ne peut décourager sans nuire à celui qui se dirige vers l'extérieur. Je ne manquerai pas de faire tous les efforts que permettra l'intérêt de la santé publique pour réduire les dépenses du département de l'immigration à l'échelle des années antérieures à 1847, alors qu'une taxe sur les passagers bien moins onéreuse que celle qui est maintenant levée, suffisait, en y ajoutant, dans l'occasion, un modique octroi à même le trésor public, pour couvrir ces dépenses.

Je recommanderais en outre à votre considération la convenance de réserver une partie du domaine public, dont le revenu provenant de la vente des terres, formerait un fonds dont l'intérêt serait employé au maintien des écoles élémentaires. Il sera peut-être jugé à propos d'autoriser le gouvernement à placer le capital provenant de cette source, soit dans les fonds provinciaux, soit dans ceux de quelques-uns des principaux chemins de fer, dont le parlement a sanctionné la construction.

Dans vos délibérations pour mener à maturité ces mesures et toutes les mesures semblables, ayant pour objet l'avancement moral et matériel du peuple de cette importante province, vous me trouverez toujours avec la volonté et le désir de co-opérer avec vous. Avec un revenu provenant de tant de sources indépendantes, et exempt des nombreuses charges qui pèsent si lourdement sur les ressources d'autres sociétés, le Canada jouit de grands et singuliers avantages. Espérons qu'avec la grâce de Dieu, notre législation sera dirigée de manière à le mettre en état d'en retirer tous les avantages.

Sur motion de l'honorable procureur général *Baldwin*, secondé par M. le solliciteur général *Drummond*,

Ordonné, Que le discours de son excellence le gouverneur général, prononcé ce jour aux deux chambres de la législature provinciale, soit pris en considération lundi prochain.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Notman*,—la pétition d'*Adam J. Ferguson*, écuyer, et autres, électeurs du comté de *Waterloo*.

Par M. *MacDonald*, de *Glengary*,—la pétition de *William K. Mackenzie*, écuyer, de *L'Orignal*, dans le comté de *Prescott*.

Par l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*,—la pétition de *T. M. Daly* et autres, de *North Easthope* et autres townships dans le comté de *Huron* et des terres du gouvernement, au nord de la section est du district de *Huron*; la pétition de *James Dougall* et autres, d'*Amherstburg*, et ses environs dans le district de l'Ouest; la pétition de *John Ireton* et autres, du township de *Verulam*; la pétition de *Thomas Horner* et autres, du township d'*Anderdon*, dans le district de l'Ouest; la pétition de *William Ketchum* et autres, du township de *Bosanguet*; la pétition de *John Sloan* et autres, du township d'*Anderdon*, district de l'Ouest; et la pétition de *Thomas Boyle* et autres, membres de la société d'abstinence totale de *Malden*.

Par M. *Davignon*,—la pétition de messieurs *J. G. Mackenzie* et compagnie, et autres, de *Montréal*.

Par M. *Jobin*,—la pétition de *J. C. Bachand* et autres, étudiants le Notariat, du district de *Montréal*; et la pétition du révérend messire *St. Germain*, curé de *St. Laurent*, comté de *Montréal*.

Par M. le solliciteur général *Drummond*,—la pétition du révérend *David Gibbs* et autres, de *Granby* et ses environs; et la pétition de *J.-Bte. Cadieux* de *Courville*, du township d'*Orford*.

Par M. *Notman*,—la pétition de *John Burwell*, écuyer, de *Port Burwell*.

Sur motion de M. *Smith*, de *Frontenac*, secondé par M. *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*,

Ordonné, Que le greffier de la chambre soit chargé de porter au compte des dépenses contingentes de cette chambre, le port de toutes les lettres dont le poids n'excédera pas une once, et de tous les papiers imprimés adressés aux membres, ou par les membres de cette chambre durant la session actuelle, pourvu que lorsque les pétitions à cette chambre y seront incluses, les frais de port sur icelles soient exigés sans restrictions quand au poids.

Frais de port des lettres adressées aux membres ou par les membres.

Alors, sur motion de l'honorable procureur général *Baldwin*, secondé par l'honorable procureur général *LaFontaine*,

La chambre s'est ajournée.

Veneris, 19° die Januarii.

ANNO 12° VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

M. l'Orateur a communiqué à la chambre un rapport reçu du bibliothécaire, touchant l'état actuel de la bibliothèque de la chambre, conformément à un ordre permanent du 19 juin 1841; lequel rapport est comme suit :—

Rapport du bibliothécaire.

Le bibliothécaire de l'honorable assemblée législative prend la liberté de faire rapport,—

Que par suite du peu de durée de la dernière session du parlement, il ne fut pas nommé de comité permanent pour régir la bibliothèque; et par conséquent, votre honorable chambre ne fit aucune allocation pour l'augmentation de la bibliothèque.

Que, néanmoins, elle s'est considérablement augmentée pendant la dernière vacance, principalement par la réception des nombreux volumes que le comité de 1847 avait commandés à MM. *Armour* et *Ramsay*, mais qui avaient été malheureusement perdus, comme il a été dit dans le dernier rapport annuel, dans leur trajet vers ce pays, par le naufrage du vaisseau qui les portait. Les agents, en apprenant cette malheureuse circonstance, renouvelèrent immédiatement leur commande; et les livres ont été reçus dans le cours de l'été dernier.

Vers le même tems, les livres qui avaient été commandés à MM. *Fabre* et compagnie furent reçus; le retard, dans ce cas, a été causé par l'impossibilité où l'on s'était trouvé de ne pouvoir placer la commande entre leurs mains assez à temps pour en assurer l'exécution plus rapidement.

Il est satisfaisant de dire que les deux agents anglais et français, ont exécuté leur commande respective avec soin et attention.

La reliure des livres français qu'on a fait venir ci-devant ayant été trouvée inférieure, et pour cette raison, ayant excité beaucoup de plaintes, une reliure d'une meilleure qualité a été substituée, à une légère augmentation de dépenses, et rencontrera, on l'espère, l'approbation générale.

La dernière session s'étant terminée avant qu'on eût pu faire une allocation pour l'achat de livres pendant la vacance, outre la commande déjà faite, les biblio-

thécaires ont été libéralement autorisés, par M. l'Orateur, à se procurer de temps à autres tous les ouvrages qu'ils pourraient trouver nécessaire d'ajouter à la bibliothèque. Ils se sont prévalus de cette permission pour acheter quelques ouvrages de droit, d'histoire, et traitant de diverses matières; pour la liste de ces ouvrages, on renvoie respectueusement à l'appendice de ce rapport.

M. *Faribault* ne s'est pas relâché non plus dans ses infatigables travaux pour le département de l'*Amérique*; il l'a enrichi, pendant l'année dernière, de plusieurs ouvrages importants et curieux sur l'histoire générale de ce continent.

On a appris indirectement, d'un monsieur de *Paris*, que la république de *France* était sur le point de faire un riche don à la bibliothèque, consistant en une importante série d'ouvrages historiques publics, publiés par ordre du ci-devant gouvernement de ce royaume, qui avait l'intention d'en présenter des copies à l'assemblée législative du *Canada* comme un souvenir de l'ancienne liaison qui a existé entre cette colonie et la *France*. Et nous devons nos remerciemens aux autorités de la république pour la courtoisie qu'elles mettent à remplir l'intention du ci-devant gouvernement.

Lorsque les livres arriveront, il sera pris des arrangements convenables pour leur conservation.

On n'a pas cru nécessaire de publier un catalogue supplémentaire des livres qui ont été ajoutés à la bibliothèque depuis la dernière session, d'autant plus que la dernière édition du catalogue général, publiée en 1846, est presque épuisée; et il sera nécessaire avant une nouvelle session, d'en dresser et faire imprimer un nouveau où seront enregistrés tous les volumes contenus dans la bibliothèque.

Le nombre des volumes qui se trouvent actuellement dans la bibliothèque, à part ceux qui traitent de l'histoire de l'*Amérique*, peut être estimé à 10,702 volumes, et la collection d'*Amérique* se compose de 1,630 volumes, faisant un total de 12,332 volumes.

Pour la liste des livres reçus d'après les ordres donnés en 1847, on réfère respectueusement votre honorable chambre au rapport du comité de cette année; tous les livres y mentionnés, à peu d'exceptions près, ont été obtenus.

La liste des livres achetés d'après l'autorisation de l'honorable Orateur, ou qui ont été donnés, ou qui ont été reçus en vertu de l'acte de la propriété littéraire, se trouve dans l'appendice annexé à ce rapport.

Le tout respectueusement soumis.

WILLIAM WINDER,
Bibliothécaire.

Bibliothèque, assemblée législative,
19 janvier 1849.

APPENDICE.

Liste des livres qui ont été achetés pour la bibliothèque, avec l'autorisation de M. l'Orateur, depuis le dernier rapport :

Théologie, etc.

Constitutions and Canons of the Apostles; edited by Dr. Chase, 1848.

Gouvernement, Politique, etc.

Saint-Edme. Dictionnaire de la Pénalité, 5 vol. 1824.
Grimke, on the Nature and Tendency of Free Institutions. 1848.

Economie Politique, Statistiques, etc.

M'Culloch's Statistical Account of the British Empire, 2 vols. 1846.

Bastiat, Sophisms of the Protective Policy. 1848.

Loi des Nations.

Reddie's Researches into International Law. 1842.

Loi Parlementaire.

Lutwyche's Registration Cases, Vol. 1. 1847.
Evans, on the Bribery Laws. 1847.

Statut et Loi commune.

Archbold on Pleading and Evidence. 1846.
Crabb's Digest to the Statutes, Part 4. 1847.

Loi Américaine.

Blunt's Ship Masters' Assistant. 1848.
Holcombe's Digest of Decisions of Supreme Court. 1848.
Holcombe's Law of Debtor and Creditor in the United States and Canada. 1848.

Science Physique.

Smith's Natural History of the Human Species. 1848.

Beaux-Arts.

Modern Painters, 2 vols. 1847-8.
Holbein's Dance of Death. 1816.
Stuart's Dictionary of Architecture, 3 vols. 1830.
Hosking's Guide to the erection of Public Buildings. 1848.

Art de la Guerre.

Aide-Mémoire to the Military Sciences, vols. 1 and 2. 1845-6.

Médecine, etc.

Dioscoride, Commentaires.
Chapman's Therapeutics, 2 vols. 1831.
Durgison's Therapeutics, 2 vols. 1846.
————— Human Physiology, 2 vols. 1846.
————— Dictionary of Medical Science. 1846.
Gray's Supplement to the Pharmacopœia. 1847.
Wood and Bache's American Dispensatory. 1847.
M'Williams' Medical History of the Niger Expedition. 1843.

Macculloch on Marsh Fever, 2 vols. 1828.
Cloquet, Anatomie descriptive, 2 vols. 1836.
Wallace on Venereal Disease. 1838.
Ellis' Medical Formulary. 1838.

Belles Lettres.

Knight's Half-hours with the best Authors, 2 vols 1847-8.
Vericour, Modern French Literature. 1848.
Howitt's Visits to Remarkable Places, 2 vols. 1840-42.
Bibliotheca Londinensis. 1848.
Index to Periodical Literature. 1848.
Burton's Anatomy of Melancholy. 1847.
Ellis Specimens of Early Metrical Romances. 1848.
Herodotus; translated by Cary. 1848.

Dictionnaires.

Walker's Dictionary. 1847.
Bartlett's Dictionary of Americanisms. 1848.

Histoire et Biographie.

Chronicles of the Crusades. 1848.
Mallet's Northern Antiquities. 1847.
Bede's Ecclesiastical History. 1847.
Six Old English Chronicles. 1848.
William of Malmesbury's Chronicle. 1847.
Buxton's (Sir T. F.) Life. 1848.
Fry, Mrs. Elizabeth, Memoirs. 2 vols. 1848.
Talfourd's Final Memorials of Lamb. 1848.
Jesse's Memoirs of the Pretenders, 2 vols. 1845.
Bower's History of the University of Edinburgh, 3 vols. 1817.
Lamartine's History of the Girondists, 3 vols. 1847.
Bedford, John, Duke of, Correspondence, 3 vols. 1842-1846.

Science Héraldique et Généalogie.

Moule's Bibliotheca Heraldica. 1822.
Nicolas' Siege of Carlaverock. 1828.

- Craik's Romantic History of the Peerage, vol. 1. 1848.
- Burk's Heraldic Illustrations, 3 vols. 1844-46.
- Livres qui ont été présentés en vertu de la propriété littéraire :—
- Par MM. *Lovell et Gibson*.
- Andrew's Collection of Original Sacred Music. 1848.
- Abrégé de Géographie à l'usage des Ecoles Chrétiennes, 2me édition. 1845.
- le même ouvrage, 3me édition. 1847.
- Traité d'Arithmétique; à l'usage des Ecoles Chrétiennes. 1844.
- le même ouvrage, 4me édition. 1847.
- Abrégé de l'Histoire Sainte, de France et du Canada. 1846.
- Par MM. *Fabre et Cie.*, Editeurs.
- Boucher-Belleville, Principes de la Langue Française. 1848.
- Livres dont il a été fait don à la Bibliothèque :—
- Par le Dr. *Winder* :—Lambard's Perambulation of Kent, 1576.
- Par M. *Fleming* :—Races Political Economy. 1834.
- Livres relatifs à l'Histoire d'Amérique, dont la plupart ont été achetés par M. *Faribault* :—
- Abrégé de la Révolution d'Amérique, par D. B. in-12. Paris, 1778.
- Acosta (Joseph D') The Natural and Moral History of the East and West Indies. Svo. London, 1604.
- Alexander's (J. E.) Transatlantic Sketches, comprising Visits to the most interesting Scenes in America, &c. 2 vols. Svo. London, 1833.
- America and the West Indies, geographically described. Svo. London 1845.
- America, or an Exact Description of the West Indies; by N. N. Gent. 12mo. London, 1665.
- American Archives, Fourth Series, from 1774 to 1776. folio, vols. 1 to 5. Washington, 1837-44.
- American Museum. 12. vols. Svo. Philadelphia, 1787-89.
- American Remembrancer, or an impartial Collection of Essays, &c., relative to the Treaty with Great Britain. 3 vols. Svo. Philadelphia, 1795.
- Americans, as they are described in a Tour through the Valley of the Mississippi. Svo. London, 1828.
- Anecdotes Américaines. in-12. Paris, 1776.
- Anderson (M.) Histoire Naturelle de l'Islande et du Greenland; traduite de l'Allemand. 2 vols. in-8. Paris, 1750.
- Andrews (Rev. W. W.) Correspondence and Miscellanies of Gov. Smith of Connecticut. Svo. New York, 1847.
- Annals and Memoirs of the Royal Society of Northern Antiquaries. First series. Svo. Copenhagen, 1836-37.
- Ashe (Thomas) Travels in America, performed in 1806. 3vols. 12mo. London, 1808.
- Atkinson (Rev. C. W.) Guide to New Brunswick, British North America. 12mo. Edinburg, 1843.
- Ballantyne (Rob. A.) Hudson's Bay, or Every Day Life in the Wilds of North America. Svo. London, 1845.
- Barclay (Capt.) Agricultural Tour in Canada and the United States, Svo. London, 1848.
- Bartram (U.) Voyage dans les parties Sud de l'Amérique. 2vols. in-8. Paris, An. IX.
- Beaudry de Lozières, Voyage à la Louisiane. Svo. Paris, 1802.
- Beaujour (Félix de) Sketch of the United States of America. Svo. London, 1814.
- Beltrami's Pilgrimage in Europe and America. 2 vols. Svo. London, 1828.
- Bibaud (F. M.) Biographie des Sages Illustres de l'Amérique. in-8. Montréal, 1848.
- Birkbeck's Letters from Illinois, Svo. London, 1837.
- Bonrepos (Le Chevalier de) Description du Mississipi. in-12. Rouen, 1672.
- Bossi, Histoire de Christophe Colomb. in-8. Paris, 1824.
- Botta (Charles) Histoire de la Guerre de l'Indépendance de Etats-Unis. 4vols. in-8. Paris, 1812.
- Boudinot (Dr. E.) Star in the West, or an attempt, to Discover the Long-lost Ten Tribes of Israel. Svo. Trenton, 1816.
- Bradford (Alden) History of the Federal Government. Svo. Boston, 1840.
- Bullock (W.) Six Month's Travels and Residence in Mexico. Svo. London, 1824.
- Bulkley (C. H.) Niagara Falls—A Poem. Svo. New York, 1848.
- Burke's Speeches on Conciliation with America, and Hartley's Letters on the American War. Svo. London, 1775 & 1778.
- Catesby (Mark) Hortus Britanno Americanus. folio. London, 1773.
- Channing (Dr.) Memoirs and Correspondence. 3 vols. Svo. Boston 1848.
- Christie (R.) History of Lower Canada, Parliamentary and Political. 2nd vol. Quebec, 1848.
- Clinton's (D. U.) Introductory Discourses on the Discovery of America. Svo. New York, 1815.
- Collot's (Genl.) Journey in North America, &c. Atlas. 2 vols. 4to. Paris, 1826.
- Coke (Lieut. E. F.) A Subaltern's Furlough, Description of Scenes in America, &c. Svo. London, 1833.
- Considérations sur l'Acadie; in-12. Francfort et La Haye, 1756.
- Cooney's (R.) Compendious History of part of New Brunswick; in-8. Halifax, 1832.
- Cooper's (J. F.) Notions of the Americans. 2 vols. Svo. London, 1838.
- Renseignemens sur l'Amérique. in-8. Paris, 1795.
- Le Lac Ontario. in-8. Paris, 1841.
- Le Dernier des Mohicans. in-8. Paris, 1846.
- Histoire de la Marine des Etats-Unis, 2 vol. in-8. Paris, 1845.
- Dampier's Collection of Voyages. 3 vols. Svo. London, 1699.
- Delongchamps, Histoire de la dernière Guerre. 3 vols. in-8. Amsterdam, 1787.
- Denonville's expedition against the Senecas, in 1687. Svo. New York, 1848.
- Description de l'Amérique et des Parties d'icelle, comme la Nouvelle-France, etc., etc. folio. Amsterdam, 1638.
- Drake's (Daniel) Picture of Cincinnatti 12mo. Cincinnati, 1815.
- Emory (W. H.) Notes of a Military Reconnaissance. Svo. New York, 1848.
- Elliot (S. A.) History of Harvard College. Svo. Boston, 1848.
- Elogio di Amerigo Vespucci del Stanislaus Canova. Svo. Venetia, 1798.
- Elogio di Amerigo Vespucci composto del Proposto Marco Lastrì. 4to. Venetia, 1787.
- Elogio Storici di Christofori Columbo e di Andréa Dorin. 4to. Parma, 1781.
- Ens (Gaspar) India Occidentalis Historia; in qua prima Regonium Istarium detectio, &c. Svo. Coloniae, 1612.
- Essay on Trade of the Northern Colonies of Great Britain in America. Svo. London, 1764.
- Fairfield's (S. L.) Life, by his Widow. 12mo. New York, 1848.
- Fearon's (Peter) Sketches of America. Svo. London, 1818.

- Featherstonehaugh (G. U.) Geological Report of the Country between the Missouri and the Red River, 8vo. Washington, 1846.
- Ferguson (Adam) Practical Notes during a Tour in Canada, &c. 12mo. Edinburgh, 1834.
- Fiddler (Rev. J.) Observations on Professions, Literature, &c., in the United States and Canada, 8vo. London, 1833.
- Finch (J.) Travels in the United States and Canada, 8vo. London, 1833.
- Force's (Peter) Collection of Tracts, (vol. 4th.) 8vo. Washington, 1846.
- Free and Candid Remarks on the late Commotions in America, 8vo. London, 1774.
- Gage (Thomas) New Survey of the West Indies, or Journal within the Mainland of America, 8vo. London, 1677.
- Gass (Patrick) Voyages and Travels from the Missouri to the Pacific Ocean, 8vo. London, 1808.
- Gazzetiere Americano, 3 vols. 4to. Livorno, 1763.
- Gandais (Aug.) Mémorial de la vie du Gouvern. Morris, 2 vols. in-8. Paris, 1841.
- Genealogical Register of New England, vols. 1 & 2. Boston, 1847-48.
- Gleig's Campaigns of the British Army at Washington and New-Orleans in 1814-15, 12mo. London, 1827.
- Graham (Dr.) Descriptive Sketch of Vermont, 8vo. London, 1797.
- Griswold (R. W.) Poets and Poetry of America, 8vo. Philadelphia, 1848.
- Grund (F. J.) The Americans in their Moral, Political and Social Relations, 2 vols. 8vo. London, 1837.
- Hosmer (W. H. C.) Yonnondio, or Warriors of the Genesee, 8vo. New York, 1844.
- Hall (Capt. B.) Voyages dans les Etats-Unis et dans le Haut et Bas-Canada, in-8. Bruxelles, 1835.
- Herrera (Ant. de) Description des Indes Occidentales, ou Nouveau Monde, folio. Amsterdam, 1622.
- Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec; par la révérende Sœur Juchereau de St. Ignace, in-8. Montauban, 1751.
- Historical Review of Pennsylvania, 8vo. London, 1759.
- Humboldt, Essai Politique sur l'Isle de Cuba, 2 vols. in-8. Paris, 1826.
- Researches concerning the Institutions, &c., of the ancient Inhabitants of America, 2 vols. 8vo. London, 1814.
- Herbert (H. W.) Frank Forester's Field Sports of the United States and British Provinces, 2 vols. 8vo. New York, 1849.
- Illinois in 1837.—A Description of the situation of, 8vo. Philadelphia, 1837.
- Jenkins (J. S.) History of the War between the United States and Mexico, 8vo. Auburn, 1848.
- Kendall (G. W.) Narrative of the Texan Santa-Fé Expedition, 2 vols. 8vo. New York, 1847.
- Lafitau (Le Rév. P.) Mœurs des Sauvages Américains, 4 vols. in-12. Paris, 1724.
- Lahontan (Le Baron de) Nouveaux Voyages dans l'Amérique Septentrionale. 2 vols. in-12. La Haye, 1709.
- Las Casas (Barthélemy de) Histoire des Indes Occidentales, in-8. Lyon, 1642.
- Leclercq (Le Rév. P.) Nouvelle Relation de la Gaspésie. in-8. Paris, 1691.
- Lerii (Joannis de) Historia Navigationis in Brasiliam quæ et America dicitur, 12mo. Geneva, 1586.
- Lery (Jean de) Histoire d'un Voyage au Brésil, in-8. Genève, 1578.
- Autre Edition, in-8. Genève, 1580.
- Autre Edition, in-8. Genève, 1593.
- Autre Edition, in-8. Genève, 1611.
- Lescarbot (Marc) Histoire de la Nouvelle France, in-8. Paris, 1609.
- Autre Edition, in-8. Paris, 1612.
- Lettre de M., à M. S. B. au Sujet des Troubles de l'Amérique Septentrionale, in-8. La Haye, 1776.
- Lettre d'un Officier de la Louisiane à M. le Commissaire de la Marine à—, in-12. Paris, 1764.
- Lettres d'un Membre du Congrès Américain à divers Membres du Parlement d'Angleterre, in-8. Philadelphia, 1779.
- Lockhart's (E.) Narrative of the Claims of the Earl of Stirling, respecting Nova Scotia, 4to. Edinburgh, 1836.
- Long (J.) Voyages and Travels of an Indian Interpreter, &c. 4to. London, 1791.
- Ludewig (H. E.) Bibliographical Essay on American Local History, 8vo. New York, 1846.
- Marshall (John) History of the Colonies planted by the English on the Continent of North America, 8vo. Philadelphia, 1824.
- Marshall (H.) History of Kentucky. 2 vols. 8vo. Frankfort, 1824.
- Maxwell (Lieutenant Colonel) A Run through the United States in 1840, 8vo. London, 1841.
- Men and Manners in America. 2 vols. 8vo. Edinburgh, 1833.
- Milbert (J.) Itinéraire Pittoresque du Fleuve Hudson, et des parties latérales de l'Amérique du Nord. 2 vols. in-4. avec Atlas, in-fol. Paris, 1828-9.
- Missions (Recueil des) pour la Propagation de la Foi dans l'Amérique Septentrionale. 3 vols. in-8. Montréal, 1839-42.
- Mollien (G.) Voyage dans la République de la Colombie. 2 vols. in-8. Paris, 1824.
- Murat (Achille) Lettres sur les Etats-Unis de l'Amérique, in-12. Paris, 1830.
- Napione del primo Scopritore del Nuevo Mondo, 8vo. Morelli, 1809.
- Lettera rarissima di Christofro Colombo, in-8. Bassano, 1810.
- Della Patria di Christofro Colombo, in-8. Firenze, 1808.
- New England and her Institutions; by one of her Sons, 8vo. London, 1835.
- Northern American Tourist, 12mo. New York, 1839.
- O'Callaghan, (Dr.) History of the New Netherlands, (2d vol.) 8vo. New York, 1848.
- Oldmixon's British Empire in America. 2 vols. 8vo. London, 1841.
- Olier, Vie de M. Olier, Fondateur du Séminaire de St. Sulpice, in-8. LeMans, 1843.
- Orbigny (M. D') Voyage dans les Deux Amériques—Résumé de tous les voyages dans cette partie du Monde, 4to. Paris, 1841.
- Oviedo, Histoire Naturelle et Générale des Indes, in-fol. Paris, 1656.
- Pictet (C.) Tableau de la Situation Actuelle des Etats-Unis de l'Amérique, 8vo. Paris, 1795.
- Political Tracts on American Independance, by Major Cartwright. 8vo. London, 1775 & 1777.
- Prescott (U. H.) The Conquest of Peru. 2 vols. 8vo. London, 1847.
- Price (Dr. R.) Two Tracts on War with America. 8vo. London, 1778.
- Observations on the Nature of Civil Liberty—Additional Observations. 12mo. Dublin, 1776-7.
- Pownall (Governor) Three Memorials, Addressed to the Sovereigns of Europe, Great Britain and North America. 8vo. London, 1784.
- Quebec Bill, A Letter to Lord Chatham on the, 8vo. London, 1774.
- Rafinesque (Professor C. S.) Ancient History, or the annals of Kentucky. 8vo. Frankfort, Kent, 1824.

Raguenau (Le Rév. P.) Vie de la R. M. Catherine de St. Augustin, Religieuse de l'Hotel-Dieu de Québec. in-8. Paris, 1671.

Ramon de la Sagra, Cinq Mois de Séjour aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord. in-8. Paris, 1837.

Remarks on the Acts relating to the Colonies, with a Plan of Reconciliation; (by J. Linde.) 8vo. London, 1775.

Robertson (U.) Histoire de l'Amérique; Revue et Corrigée par M. de la Roquette. 4 vols. in-8. Paris, 1828.

Ross (Sir Jas. Clarke) Voyage of Discovery and Research in the South and Antarctic Regions. 2 vols. 1839-42. 8vo. London, 1847.

Rubio's Rambles in the United States and Canada in 1845. 8vo. London, 1847.

Schoolcraft (H. R.) Notes on the Iroquois. 8vo. Albany, 1847.

———View of the Lead Mines of the Mississippi. 8vo. New York, 1819.

Scoresby (U.) Account of the Arctic Regions. 2 vols. 8vo. Edinburgh, 1820.

Simon (B. A.) The Ten Tribes of Israel identified with the Aborigines of the Western Hemisphere. 8vo. London, 1836.

Smet (Father P. J. de) Oregon Missions and Travels over the Rocky Mountains. 12mo. New York, 1847.

Smith (M.) Geographical View of Upper Canada. 12mo. Philadelphia, 1813.

———Topography of Upper Canada. 8vo. London, 1813.

Solis' History of the Conquest of Mexico; translated by Townsend. folio edition. Plates. London, 1724.

Sparks' (Jared) American Biography. Continuation of New Series. vols 7 to 15. 12mo. New York, 1845-47.

Squiers' and Davis' Ancient Monuments of the Mississippi Valley, 4to. New York, 1848.

Stephen (Rev. W. B.) History of Georgia, from its first Discovery. 2 vols. 8vo. New York, 1847.

Stewart's Account of Prince Edward Island. 8vo. London, 1806.

Sturge's (Joseph) Visit to the United States in 1841. 8vo. London, 1842.

Sewall (R. K.) Sketches of St. Augustine. 12mo. New York, 1848.

Thatcher (B. R.) Indian Traits. 2 vols. 12mo. London, 1834.

Thevenot (M.) Recueil de Voyages—Journal de Marquette et Joliet, in-8. (2 exemplaires) Paris, 1681.

Thompson (Z.) History of Vermont. 8vo. Burlington, 1842.

Tucker's Tracts on the Affairs of America. 8vo. Gloucester, 1782.

Tudor (U.) The life of James Otis, with notice of Events from 1760 to 1775. 8vo. Boston, 1823.

Vermont State Papers. 8vo. Middlebury, 1823.

Viaggio d'Amerigo Vespucci con la Vita, l'elogia et la dissertazione del P. Stanislas Canova. 8vo. Firenze, 1817.

Views and Reviews of American Literature. 8vo. New York, 1845.

Voyages des Troupes Allemandes, depuis Stade à Québec (en Allemand). 8vo. Frankfort; 1776.

Wanderings and Fortunes of some German Emigrants. 8vo. New York, 1848.

Ward (H. G.) Mexico, with an account of the Mining Companies. 2 vols. 8vo. London, 1829.

Warden (D. B.) Chronologie Historique de l'Amérique. 10 vols. in-8. Paris, 1826-44.

———Description Statistique, Historique et Politique des Etats-Unis de l'Amérique. 5 vols. 8vo. Paris, 1820.

Warville's Travels in America. 8vo. London, 1792.

Webster (D.) Diplomatic and Official Papers. 8vo. New York, 1848.

Wheeler (H. G.) Political History of Congress. vol. 1st. 8vo. New York, 1848.

Williamson (Peter) French and Indian Cruelty. 12mo. Edinburgh, 1762.

Wood (J.) Two Years' Residence in the English Prairie. 8vo. London, 1822.

Worsley (Israel) View of the American Indians. 8vo. London, 1828.

Wyse. America, its Realities and Resources. 3 vols. 8vo. London, 1846.

Sur motion de M. *Jobin*, secondé par M. *Duchesnay*,

Ordonné, que le comité spécial nommé (durant la dernière session) pour entendre et décider les mérites de la pétition se plaignant d'une élection et d'un retour illégal pour le comté de *Stormont*, ait la permission de s'ajourner jusqu'à jeudi prochain, à dix heures, A. M.

M. *Duchesnay*, du comité spécial nommé (durant la session) pour entendre et décider les mérites de la pétition se plaignant d'une élection et d'un retour illégal pour la ville de *Cornwall*, a fait rapport, que conformément aux dispositions du statut du *Haut-Canada*, qui règle la manière de décider les élections contestées, le comité s'est assemblé à midi, ce jour, mais que vu l'absence de M. *Chauveau*, M. *Marquis*, M. *Egan* et M. *Dumas*, membres du comité, il n'a pu procéder à l'affaire.

Ordonné, que M. *Chauveau*, M. *Marquis*, M. *Egan* et M. *Dumas*, assistent chacun à sa place dans cette chambre, lundi prochain.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mise sur la table :

Pétitions présentées.

Par M. *Cauchon*,—la pétition de *William H. LeMoine*, écuyer, et autres, de la *Côte de Beaupré*, comté de *Montmorency*.

Par l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*,—la pétition de *William Goodem* et autres, des townships du nord du comté de *Kent*; et la pétition de *Froome Talfourd*, écuyer, et autres, des townships du nord du comté de *Kent*.

Par M. *Scott*, du *Lac des Deux Montagnes*,—la pétition de *James Bowie*, médecin, de la cité de *Montréal*; et la pétition de *Joseph Ouimette* et autres, de *St. Eustache*, et autres paroisses, dans le comté du *Lac des Deux Montagnes*.

Par l'honorable M. *Badgley*,—la pétition du révérend *James Jones* et autres, du township de *Stanbridge*, district de *Montréal*.

Par M. *Notman*,—la pétition de *William Benson* et autres, du township de *Dunwich*, district de *London*; et la pétition de *Benjamin Paine* et autres, du township de *Delaware*, district de *London*.

Par M. *Taché*,—la pétition du révérend *Charles Bégin* et autres, de la paroisse de la *Rivière Ouelle* et ses environs.

Par M. *Méthot*,—la pétition de *Thomas C. Lee* et autres, de la cité de *Québec*, et autres intéressés dans les vaisseaux qui fréquentent le port de *Québec*.

Par M. *Malloch*,—la pétition du révérend *T. Smith* et autres, catholiques romains du *Haut-Canada*.

Par M. *Fortier*,—la pétition de *J. P. Pacaud* et autres, d'*Arthabasca*, et autres townships; et la pétition de *Jean Goulette* et autres, de *Stanford*, et autres townships.

Par M. *Price*,—la pétition de *Joseph Richard Thompson*, du township de *Brock*, district de *Home*.

Par M. *McFarland*,—la pétition d'*Archibald Thompson* et autres, du township de *Stamford*, district de *Niagara*; la pétition de *Robert Hobson* et autres, conseillers de district et magistrats du district de *Niagara*; la pétition de *Charles Park* et autres, du district de *Niagara*; et la pétition de *Solomon Doan* et autres, du township de *Crowland*, district de *Niagara*.

Par M. *Dewitt*,—la pétition du révérend messire *Charland*, et autres, de *St. Clément*, et autres paroisses, comté de *Beauharnois*.

Par l'honorable procureur général *Baldwin*,—la pétition de *William Bagshaw* et autres, du township de *Brock*, district de *Home*; et la pétition de *Patrick Finn* et autres, syndics de l'école distincte catholique romaine de la ville de *Niagara*.

Par M. *Macdonald*, de *Glengary*,—la pétition de *L. Duvernay*, et autres propriétaires de papiers-nouvelles dans la cité de *Montréal*.

Par M. *Christie*,—la pétition de *Joseph Meagher*, écuyer, et autres, du township de *La Nouvelle*, comté de *Bonaventure*; la pétition de *J. Douglas*, écuyer, et autres, de la cité de *Québec*; la pétition de *James Cormier* et autres, des *Iles de la Madeleine*; et la pétition d'*Archibald Norman* et autres, du district de *Gaspé*.

Bill relatif aux compagnies à fonds social, H. C.

Ordonné, que l'honorable M. *Boulton* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser l'établissement des compagnies à fonds social dans le *Haut-Canada*, pour la construction de chemins planchiés, empierrés ou macadamisés dans la dite province.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée de ce jour en trois semaines.

Bill relatif à la limitation des actions.

Ordonné, que l'honorable M. *Boulton* ait la permission d'introduire un bill pour changer la loi relative à la limitation des actions dans cette province.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Sur motion de l'honorable procureur général *Baldwin*, secondée par l'honorable M. *Price*,

Election d'Oxford.

Ordonné, que l'ordre du vingt-deuxième jour de mars dernier, pour la comparution à la barre de *J. G. Vansittart*, écuyer, officier rapporteur pour le comté d'*Oxford*, à la dernière élection générale, le quatrième jour de la présente session, soit déchargé.

Ordonné, que le temps accordé au dit *John George Vansittart*, écuyer, pour produire des témoignages ayant rapport à sa conduite à la dite élection, soit prolongé jusqu'à lundi prochain, et qu'il comparaisse à la barre de cette chambre ce jour-là.

Alors, sur motion de l'honorable procureur général *Baldwin*, secondé par l'honorable procureur général *LaFontaine*,

La chambre s'est ajournée à lundi prochain.

Lunc, 22^e die *Januarii*;

ANNO 12^o VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

L'HONORABLE *Marc Paschal de Sales LaTerrière*, M. LaTerrière, membre pour le comté de *Saguenay*, ayant pris son siège. préablement prêté le serment, conformément à la loi, et souscrit devant les commissaires le rôle qui le contient, a pris son siège dans la chambre.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:— Pétitions présentées.

Par M. *Thompson*,—la pétition d'*Abraham Nash* et autres, du township de *Cayuga*, district de *Niagara*; la pétition des président, directeurs et compagnie de la banque de *Gore*; et la pétition de *John Jones* et autres, du township de *Walpole*.

Par M. *M-Lean*,—la pétition d'*Adam Cockburn* et autres, de *Finch*, et townships adjacens.

Par l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*,—la pétition de *John E. W. Daly*, écuyer, et autres, de *North Easthope*, et autres townships, dans les comtés et district de *Huron*, et d'autres des terres du gouvernement, au nord de la section Est du dit district.

Par M. *Duchesnay*,—la pétition de *G. O. Stuart*, écuyer, et autres, de la cité de *Québec*, et des comtés de *Québec* et de *Portneuf*.

Par M. *McFarland*,—la pétition d'*Alexander Douglas* et autres, du district de *Niagara*; et la pétition de *Charles Park* et autres, des environs de la rivière *Welland* et du canal *Welland*, district de *Niagara*.

Par M. *Fortier*,—la pétition de la corporation du collège de *Nicolet*.

Par Sir *Allan N. MacNab*,—la pétition de *Hugh C. Baker*, écuyer, président et autres, vice-président et directeurs de la compagnie d'assurance du *Cana-da* sur la vie.

Par M. *Smith*, de *Wentworth*,—la pétition d'*Alfred Digby* et autres, de *Bransford*, et autres townships.

Par M. *Wetenhall*,—la pétition de la compagnie du chemin de *Trafalgar*, *Esquesing* et *Erin*.

Par M. *Fournier*,—la pétition de *F. X. Fournier* et autres, de la paroisse de *Saint Jean Port Joli*.

Par M. *Polette*,—la pétition de dame *Julie Angélique Badaux*, de la ville des *Trois-Rivières*, veuve de feu *Louis Charles Cressé*, écuyer.

Par M. *Morrison*,—la pétition du conseil municipal du district de *Home*, (lignes de division).

Par M. *DeWitt*,—la pétition de *Robert Barrie* et autres, de la division Ouest d'*Inchinbrooke* et *Godmanchester*; la pétition de *Fisher Ames* et autres, du comté de *Beauharnois*; et la pétition de M. *A. Primeau* et *A. A. Trottier*, du comté de *Beauharnois*.

Par M. *Egan*,—la pétition de *Peter Ayle* et autres, du comté des *Outaouais*; et la pétition de *James Wadsworth* et autres, du comté des *Outaouais*.

Par M. *Cauchon*,—la pétition du conseil municipal de *Rimouski* (cour de justice et prison); la pétition de *N. McFarlane* et autres, du fief *Marie Anne*, district des *Trois-Rivières*; et la pétition de *Joseph Smolinski*, de *Montréal*.

Par M. *Dumas*,—la pétition d'*Alexandre M. Delisle* et *B. H. LeMoine*, écuyers, de la cité de *Montréal*; et de *Jean-Bte Debien*, junior, de la paroisse de *Ste. Rose*, dans le district de *Montréal*.

Par M. *Davignon*,—la pétition de *J. A. C. Marchand* et autres, des comtés de *Chambly*, *Rouville* et *Huntingdon*.

Par l'honorable M. *Sherwood*,—la pétition du très révérend lord évêque de *Toronto*, et autres, qui ont souscrit au fonds du dispensaire général établi à *Toronto*.

Par M. *Jobin*,—la pétition des Sœurs de *Sainte Croix*, de la paroisse de *Saint Laurent*, comté de *Montréal*.

Pétitions lues. Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

D'Adam Johnston Fergusson et autres, électeurs du comté de Waterloo, exposant :—qu'à la dernière élection dans et pour le comté de Waterloo, d'un membre pour représenter le dit comté dans ce parlement, James Webster, écuyer, et le pétitionnaire, le dit Adam Johnston Fergusson, étaient candidats, et que les autres pétitionnaires sont, et, lors de la dite élection, étaient électeurs du dit comté, ayant droit de voter à l'élection à laquelle réfère cette pétition, et qu'ils ont voté pour le dit Adam Johnston Fergusson à la dite élection ; qu'à la dite élection, le dit James Webster a été déclaré et rapporté comme dûment élu par l'officier rapporteur, dans laquelle occasion le dit Adam Johnston Fergusson a offert au dit officier rapporteur un protêt écrit contre le rapport du dit James Webster, lequel officier rapporteur a refusé de recevoir le dit protêt ; que les pétitionnaires ont de bonnes raisons de croire, et croient vraiment qu'une grande majorité des voix légales a été enregistrée à la dite élection en faveur du dit Adam Johnston Fergusson, et que la majorité du dit James Webster n'est qu'une majorité factice, étant composée de personnes n'ayant pas le droit de voter ; que les polls ont été tenus à la dite élection dans les townships d'Arthur, Normanby, Egremont, Bentinck, Glenelg, Sullivan, Holland, Derby et Sydenham, qui sont situés dans un vaste territoire nouvellement établi, connu sous le nom de lopin d'Owen's Sound, et qu'un très grand nombre de voix dans ces townships a été enregistré en faveur du dit James Webster ; et par là, la grande majorité des voix obtenues par le dit Adam Johnston Fergusson dans l'ancienne partie du comté, a été nullifiée et dépassée ; que les pétitionnaires ont de bonnes raisons de croire, et croient vraiment, qu'un grand nombre de patentes de la couronne a été donné aux habitants de ces townships immédiatement avant la dite élection, aux fins expresses d'influencer la dite élection en faveur du dit James Webster ; que les pétitionnaires ont aussi de bonnes raisons de croire, et croient vraiment qu'une grande partie des personnes qui ont voté pour le dit James Webster dans ces townships, à la dite élection, n'étaient pas franc-tenanciers lors de la dite élection et que les terres en vertu desquelles elles ont voté étaient la propriété de la couronne, les patentes n'ayant pas été émises ; que dans les dits townships l'élection n'a été ni libre, ni paisible, dans cette occasion, mais qu'au contraire il y a eu continuellement une scène d'outrage, d'intimidation et de violence ; que les plus effrayantes menaces, accompagnées quelques fois de violence, ont été faites contre les partisans du dit Adam Johnston Fergusson dans les dits townships, par les partisans du dit James Webster, les premiers ayant été par là, presque sans exception, empêchés de voter pour le dit Adam Johnston Fergusson, comme il l'aurait fait autrement ; que les agens du dit Adam Johnston Fergusson, dans quatre des dits townships, ont été saisis à la dite élection, par les partisans du dit James Webster, et éloignés et emprisonnés forcement par les dits partisans ; les dits agens n'ont pu ainsi être présents aux polls respectifs où ils avaient été envoyés, et le dit Adam Johnston Fergusson n'a pas été, en conséquence, représenté aux dits polls ; que d'autres des agens du dit Adam Johnston Fergusson, dans les autres townships du dit lopin d'Owen's Sound, ont été assaillis, menacés et maltraités par les partisans du dit James Webster, afin de les empêcher de remplir leurs devoirs comme agens ; que les députés officiers rapporteurs de tous les dits townships du lopin d'Owen's Sound, ont été admis à voter indifféremment et sans égard à leur qualification sous le rapport de la propriété ; que les députés officiers rap-

porteurs, dans les townships où l'on a permis aux agens du dit Adam Johnston Fergusson d'assister aux polls, ont généralement refusé d'assermenter les voteurs du dit James Webster, quant à leur qualification sous le rapport de la propriété, tel que requis par la loi, quoique les agens du dit Adam Johnston Fergusson en aient fait expressément la demande ; que les dits députés officiers rapporteurs ont également refusé, dans plusieurs occasions, de permettre aux dits agens du dit Adam Johnston Fergusson de demander même aux voteurs du dit James Webster s'ils avaient ou non des contrats de vente ; et que plusieurs des dits voteurs ont déclaré ouvertement, lorsqu'ils ont voté, qu'ils ne possédaient pas de semblables contrats, nonobstant cette déclaration, leurs votes ont été enregistrés par les députés officiers rapporteurs ; que pendant la votation dans le dit township du dit lopin d'Owen's Sound, des rafraichissemens et des liqueurs spiritueuses ont été ouvertement et avec profusion donnés aux voteurs aux endroits de polls et ailleurs, par les agens et les partisans du dit James Webster dans le but d'influencer son élection ; et que les partisans du dit James Webster ont aussi fait usage de pavillons et de couleurs de parti, dans certains des dits townships, à la dite élection, contrairement à la loi à cet égard : que dans le township de Waterloo, à la dite élection, le poll n'a pas été tenu ouvert un temps suffisant pour permettre à tous les électeurs de donner leurs voix, et par là un grand nombre des électeurs du dit township de Waterloo, qui désiraient voter pour le dit Adam Johnston Fergusson, ont été privés d'enregistrer leurs voix ; et que, par la suite du manque d'arrangemens convenables pour prendre les voix, il y a eu beaucoup de foule, de confusion, et il a été causé des délais inutiles, au préjudice du dit Adam Johnston Fergusson, et que dans cette occasion, on a perdu inutilement beaucoup de temps en ne procédant pas aux affaires de l'élection avec la célérité convenable, et plus particulièrement en faisant des questions inutiles aux électeurs et faisant des entrées inutiles dans les livres de poll, également au préjudice du dit Adam Johnston Fergusson ; et priant, pour les causes susdites, que la dite élection et le rapport du dit James Webster, pour le comté de Waterloo, soient déclarés nuls ou amendés, et que le dit Adam Johnston Fergusson soit déclaré élu et rapporté élu au lieu du dit James Webster, comme le membre représentant le dit comté de Waterloo dans ce parlement, ou si l'on n'accorde pas cette demande, alors qu'un nouveau writ soit émis par l'autorité qu'il appartient pour la tenue d'une élection pour le dit comté de Waterloo, ou qu'il soit fait autrement justice aux pétitionnaires, selon qu'il convient dans le cas actuel.

De William K. Mackenzie, écuyer, de L'Orignal, dans le comté de Prescott, exposant :—que le pétitionnaire est, et qu'il était lors de la dernière élection d'un membre pour représenter le dit comté de Prescott, dans le présent parlement, un franc-tenancier du comté de Prescott, et qu'il avait droit de voter, et qu'il a voté à la dite élection dans laquelle Donald McDonald, Neil Stewart et Thomas Hall Johnson, étaient candidats à la représentation du dit comté ; qu'à la dite élection, le dit Thomas Hall Johnson, a été déclaré par l'officier rapporteur dûment élu comme représentant du dit comté, par une majorité d'une voix sur le dit Neil Stewart : que quelques uns des voteurs qui ont voté en faveur du dit Thomas Hall Johnson, ont voté en dehors du township dans lequel étaient situées les propriétés qui leur donnaient le droit de voter à la dite élection, comme on peut le voir par les livres de poll tenus à la dite élection : que plusieurs des voteurs qui ont voté en faveur du dit Thomas Hall Johnson à la dite élection, ne possédaient pas, lorsqu'ils ont ainsi voté, de propriétés

suffisantes pour leur donner le droit de voter à la dite élection, et, en conséquence, plusieurs votes illégaux ont été enregistrés pour le dit *Thomas Hall Johnson*: que dans le township de *Hawkesbury Ouest*, dans le dit comté de *Prescott*, il a été enregistré des voix pour les dits *Thomas Hall Johnson*, *Donald McDonald* et *Neil Stewart*, sans que les propriétés en vertu desquelles les dites voix ont été données, aient été enregistrées (à l'exception de quelques unes) dans le livre de poll tenu dans le dit township à la dite élection, empêchant ainsi qu'en puisse, en scrutinant les voix, décider qui a eu la majorité des voix légales à la dite élection ainsi tenue dans le dit township: qu'une maison a été tenue ouverte dans le dit township de *Hawkesbury Ouest*, les jours de la dite élection à quelques acres du *husting*, ou plusieurs des voteurs du dit *Thomas Hall Johnson*, ont été pourvus de liqueurs, de nourriture et de lits aux dépens (le pétitionnaire le croit) du dit *Thomas Hall Johnson*: que le dit *Thomas Hall Johnson* a eu recours dans la dite élection à la brigue, à la corruption et à l'intimidation, et que le dit *Thomas Hall Johnson* a promis des emplois à des personnes qui ont voté pour lui à la dite élection; et demandant que la chambre s'enquiert de la véracité des allégués du pétitionnaire, et se conforme à sa demande en telle manière qu'il paraîtra à la chambre être juste et légale; que le rapport fait par le dit officier rapporteur soit annulé, et qu'il soit émis un nouveau writ d'élection pour le dit comté de *Prescott*.

De *T. M. Daly* et autres, de *North Easthope* et autres townships, dans le comté de *Huron*, et des terres du gouvernement, au nord de la section Est du district de *Huron*; demandant que les dits townships et les dites terres soient séparés et érigés en un nouveau district.

De *James Dougall* et autres, d'*Amherstburg* et ses environs, dans le district de l'Ouest; demandant qu'il soit adopté des mesures législatives pour supprimer l'intempérance et l'usage des liqueurs enivrantes.

De *John Ireton* et autres, du township de *Verulam*; demandant une allocation d'argent pour améliorer le grand chemin du dit township.

De *Thomas Horner* et autres, du township d'*Anderdon*, dans le district de l'Ouest; demandant qu'il soit fait des amendemens à la loi des écoles primaires.

De *William Ketchum* et autres, du township de *Bosanquet*; demandant que le dit township, avec d'autres y mentionnés, soient séparés et érigés en un district séparé, dont *Eniskillen* sera le chef-lieu.

De *John Sloan* et autres, du township d'*Anderdon*, district de l'Ouest; demandant l'incorporation des townships, villes, comtés et cités du *Haut-Canada*, suivant les dispositions d'un bill présenté dans la troisième session du premier parlement de cette province.

De *Thomas Boyle* et autres, membres de la société d'abstinence totale de *Malden*; demandant qu'il soit adopté des mesures législatives pour supprimer l'intempérance et l'usage des liqueurs enivrantes.

De messieurs *J. G. Mackenzie* et compagnie, et autres, de *Montréal*; demandant la révocation de la présente loi des banqueroutes, et aussi de l'ordonnance du *Bas-Canada* qui redeviendrait en vigueur à l'expiration de la dite loi; et que la loi commune soit laissée en vigueur, relativement aux débiteurs insolubles.

De *J. G. Bachand* et autres, étudiants le notariat, du district de *Montréal*; demandant que l'acte 10 et 11 Vic. chap. 21, soit amendé de manière à autoriser le "Bureau des notaires de *Montréal*" à les admettre à la pratique du notariat.

Du révérend messire *St. Germain*, curé de la paroisse de *Saint Laurent*, comté de *Montréal*; deman-

dant à être incorporé sous le nom de "La corporation de l'académie industrielle de *Saint Laurent*."

Du révérend *David Gibbs*, et autres, de *Granby* et ses environs; demandant une allocation pour une académie récemment établie dans le village de *Granby*.

De *J.-Bte. Cadieux de Courville*, du township d'*Orford*; demandant à être indemnisé des pertes qu'on lui a fait éprouver en faisant passer un chemin à barrières à travers sa propriété.

De *John Burwell*, écuyer, de *Port Burwell*; demandant une allocation pour améliorer le havre de *Port Burwell*, sur le lac *Erié*.

De *William H. LeMoine*, écuyer, et autres, de la *Côte de Beaupré*, comté de *Montmorency*; demandant que les commissaires des chemins à barrières de *Québec* soient autorisés à emprunter une somme d'argent pour améliorer le chemin de *Beauport*.

De *William Goodem* et autres, des townships nord du comté de *Kent*; demandant que les dits townships soient séparés et soient érigés en un nouveau district, et qu'ils continuent à être annexés au district de l'Ouest jusqu'à ce que leur population nécessite cette division.

De *Froome Talfourd*, écuyer, et autres, des townships nord du comté de *Kent*; demandant que les dits townships soient séparés et soient érigés en un nouveau district, et qu'ils continuent à être annexés au district de l'Ouest, jusqu'à ce que leur population nécessite cette division.

De *James Bowie*, médecin de la cité de *Montréal*; demandant une rémunération pour des services supplémentaires rendus, et des propriétés perdues aux hôpitaux temporaires pendant la saison de 1847.

De *Joseph Ouimette* et autres, de *St. Eustache*, et autres paroisses, dans le comté du *Lac des Deux Montagnes*; demandant la passation d'un acte pour les autoriser à nommer un certain nombre de commissaires ou syndics pour surveiller la construction d'un canal ou fossé pour dessécher les terres submergées par la rivière du *Chêne*.

Du révérend *James Jones* et autres, du township de *Stanbridge*, district de *Montréal*; demandant une allocation pour soutenir une école académique établie dans le village *Bedford*.

De *William Benson* et autres, du township de *Dunwich*, district de *London*; demandant qu'une certaine somme due au dit *William Benson*, pour ses services comme instituteur, lui soit payée.

De *Benjamin Paine* et autres, du township de *Delaware*, district de *London*; demandant la passation d'un acte pour établir la ligne de division entre la seconde et la troisième concession du dit township.

Du révérend *Charles Begin* et autres, de la paroisse de la *Rivière Ouelle* et ses environs; demandant une allocation pour les mettre en état d'agrandir l'édifice construit pour servir de maison d'école pour les jeunes filles.

De *Thomas C. Lee* et autres, de la cité de *Québec*, et autres, intéressés dans les vaisseaux qui fréquentent le port de *Québec*; demandant la révocation de l'acte provincial relatif à l'engagement des matelots, et que des mesures soient adoptées pour obtenir l'amendement du statut impérial 7 et 8 Vic., chap. 112.

Du révérend *T. Smith* et autres, catholiques romains du *Haut-Canada*; demandant qu'il soit fait une allocation au collège de *Regiopolis* à *Kingston*, proportionnée aux besoins de la population catholique romaine de la province.

De *J. P. Pacaud* et autres, d'*Arthabaska* et autres townships; demandant une allocation pour compléter le chemin depuis l'église d'*Arthabaska* jusqu'à celle de *Somerset*.

De *Jean Goulette* et autres, du township de *Stanford*, et autres townships; demandant une allocation

pour améliorer la route communément nommée "la grande route de *Blansford*."

De *Joseph Richard Thompson*, du township de *Brock*, district de *Home*; demandant un acte pour autoriser les cours de chancellerie et du banc de la Reine, dans leur discrétion, à l'admettre à pratiquer comme avocat.

D'*Archibald Thompson* et autres, du township de *Stamford*, district de *Niagara*; demandant qu'il ne soit accordé de charte à aucune compagnie locale pour construire un chemin de fer depuis le pont suspendu sur la rivière *Niagara*, jusqu'à *Table Rock*, à la chute de *Niagara*.

De *Robert Hobson* et autres, conseillers de district et magistrats du district de *Niagara*; demandant que le chef-lieu du dit district soit placé dans un lieu plus convenable, au choix du conseil de district.

De *Charles Park* et autres, du district de *Niagara*; demandant que le chef-lieu du dit district soit placé dans un lieu plus convenable.

De *Solomon Doan* et autres, du township de *Crowland*, district de *Niagara*; demandant que le chef-lieu du dit district soit placé dans un lieu plus central, au choix du conseil de district.

Du révérend messire *Charland* et autres, de *St. Clément* et autres paroisses, comté de *Beauharnois*; demandant que le bureau d'enregistrement soit établi, et que la cour de circuit tienne ses séances dans le village de *Beauharnois*.

De *William Bagshaw* et autres, du township de *Brock*, district de *Home*; demandant que la division du dit district que l'on se propose de demander, ne soit pas accordée.

De *Patrick Finn* et autres, syndics de l'école distincte catholique romaine de la ville de *Niagara*; demandant que l'acte des écoles primaires soit amendé de manière à ce que le fonds des écoles soit plus équitablement réparti.

De *J. Duvernay* et autres, propriétaires de papiers-nouvelles dans la cité de *Montréal*; demandant que la chambre adopte quelque mesure pour faciliter la publication de ses délibérations.

De *Joseph Meagher*, écuyer, et autres, du township de *La Nouvelle*, comté de *Bonaventure*; demandant que le dit township soit tracé et subdivisé, afin que ses limites soient clairement définies pour faciliter l'achat et garantir la possession des terres dans le dit township.

De *J. Douglas*, écuyer, et autres, de la cité de *Québec*; demandant que le censitaire puisse forcer le seigneur, dans cette cité, à commuer en franc et commun soccage les terres tenues en roture.

De *James Cormier* et autres, des isles de la *Magdeleine*; demandant que la douane et les cours de circuits, dans les dites isles, soient abolies, et qu'il soit fait certains changemens dans les rentes qu'ils paient.

D'*Archibald Norman* et autres, du district de *Gaspé*; demandant que des terres soient données gratis de dix milles en dix milles, sur le chemin de *Métis* ou chemin *Kempt*, et qu'une allocation annuelle soit faite aux personnes auxquelles elles seront données pour les encourager à s'y établir, afin de tenir le dit chemin ouvert; et recommandant *Thomas Evans*, de la rivière *Assemetquagan*, et *John Low*, du lac *Matapedia*, à l'attention favorable de la chambre, pour le zèle et les actes de bienfaisance exercés par eux sur le dit chemin.

Sur motion de *M. Notman*, secondé par *M. Wenhall*,

Ordonné, que la pétition d'*Adam J. Fergusson*, écuyer, et autres, électeurs du comté de *Waterloo*, se plaignant de l'élection et du rapport illégal de *James Webster*, écuyer, comme membre pour représenter le dit comté de *Waterloo* dans le

présent parlement, soit prise en considération par cette chambre, lundi, le cinquième jour de février prochain, à quatre heures, P. M., et que *M. l'Orateur* en donne immédiatement avis par écrit aux pétitionnaires, leur conseil ou agent, et au membre siégeant, conformément aux dispositions de la seconde clause d'un acte passé par le parlement du *Haut-Canada*, dans la quatrième année du règne de feu sa majesté le roi *George* quatre, chapitre quatre.

Résolu, que la pétition de *Robert Hobson* et autres, Pétitions renvoyées à des conseillers de district et magistrats du district de *Niagara*, soit renvoyée à un comité spécial, comités: de R. Hobson et autres. composé de *M. McFarland*, *M. Thompson*, *M. Cauchon*, *M. Hall*, *M. Notman*, *M. Armstrong*, *M. Smith*, de *Wentworth*, et *M. Morrison*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, que la pétition de *Charles Park* et autres, du district de *Niagara*, et la pétition de *Solomon Doan* et autres, du township de *Crowland*, district de *Niagara*, soient renvoyées au dit comité. de C. Park et autres.

M. Richards, du comité spécial nommé pour en-tendre et décider les mérites de la pétition se plaignant de l'élection et du rapport illégal pour la ville de *Cornwall*, a fait rapport que, conformément à l'ajournement, le comité s'est assemblé samedi dernier à midi, et ayant attendu une heure, il n'a pu procéder à l'affaire, en conséquence de l'absence de *M. Egan*, *M. Dumas*, *M. McConnell*, *M. Chauveau*, *M. Marquis*, *M. Stevenson*, *M. Sauvageau* et *M. Mongenais*, membres du comité. Election de Cornwall.

Aussi, que le comité s'est assemblé ce jour à la même heure, et n'a pu procéder à l'affaire, en conséquence de l'absence continuée de *M. Chauveau*, *M. Egan*, *M. Mongenais*, *M. Marquis*, *M. Sauvageau* et *M. Stevenson*, membres du comité.

Ordonné, que *M. Egan*, *M. Dumas*, *M. McConnell*, *M. Chauveau*, *M. Marquis*, *M. Stevenson*, *M. Sauvageau* et *M. Mongenais*, assistent chacun à sa place dans cette chambre, demain.

Ordonné, que l'honorable *M. Badgley* ait la permission d'introduire un bill pour refondre et amender les lois relatives aux brevets d'invention en cette province. Bill relatif aux lois concernant le brevet d'invention.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que l'honorable *M. Badgley* ait la permission d'introduire un bill pour améliorer la loi relative à la preuve, et pour abolir les serments inutiles. Bill relatif à la loi de la preuve.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Résolu, qu'il soit nommé des comités spéciaux permanens de cette chambre pour la présente session, pour les objets suivants, savoir:— Nominations de comités permanents.

- 1.—DES PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS;
- 2.—DES LOIS EXPIRANTES;
- 3.—DES BILLS DES LIGNES DE CHEMINS DE FER ET DE TÉLÉGRAPHES.
- 4.—DES BILLS DES CHEMINS ET PONTS;

5.—DES DIVERS BILLS PRIVÉS ;
 6.—DES ORDRES PERMANENTS ;
 7.—DES IMPRESSIONS ;
 8.—DES DÉPENSES CONTINGENTES ;
 lesquels dits comités auront respectivement pouvoir d'examiner et s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la chambre et de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur iceux, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Comité nommé pour préparer les listes.

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial de onze membres, composé de l'honorable procureur général *Baldwin*, *M. Boutillier*, *M. Cauchon*, *M. Christie*, *M. Dumas*, *M. Hall*, *M. Macdonald*, de *Glengary*, l'honorable *M. Macdonald*, de *Kingston*, *Sir Allan N. MacNab*, *M. McConnell* et *M. Richards*, pour préparer et faire rapport, avec toute la diligence convenable, des listes de membres pour composer les dits comités permanents ordonnés par cette chambre.

Bill relatif à la loi au libel.

Ordonné, que *M. Gagy* ait la permission d'introduire un bill pour amender la loi pour libelle.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Amnistie.

Sir Allan N. MacNab a proposé, secondé par l'honorable *M. Robinson*, et la question ayant été mise, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, le priant de vouloir bien mettre devant cette chambre, copie de toutes les correspondances échangées entre le gouvernement impérial et son excellence, au sujet de l'amnistie que l'on se propose d'accorder pour les offenses politiques commises en ce pays, dans les années 1837 et 1838.

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Brooks*, *Cayley*, *Crysler*, *Gagy*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Sir Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McConnell*, *McLean*, *Papineau*, *Prince*, *Robinson*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *FRONTENAC*, et *Stevenson*.—(18.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin*, *Beaubien*, *Bell*, le solliciteur général *Blake*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boutillier*, *Cameron*, de *KENT*, *Cartier*, *Cauchon*, *Christie*, *Davignon*, *DeWitt*, le solliciteur général *Drummond*, *Duchesnay*, *Egan*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Holmes*, *John*, *Johnson*, le procureur général *LaFontaine*, *LaFerrière*, *Macdonald*, de *GLENGARY*, *Marquis*, *McFarland*, *Merritt*, *Méhot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Notman*, *Polette*, *Price*, *Sauvageau*, *Scott*, du lac des *DEUX MONTAGNES*, *Smith*, de *DURIAM*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Taché*, *Thompson*, *Viger*, *Watts* et *Wetenhall*.—(47.)

Ainsi, elle a passée dans la négative.

Sur motion de *Sir Allan N. MacNab*, secondé par l'honorable *M. Macdonald*,

Restrictions sur le commerce.

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, le priant de vouloir bien mettre devant cette chambre, copie de toutes les communications échangées entre le gouvernement impérial et le gouvernement provincial, au sujet de l'abolition des restrictions imposées par les actes impériaux sur le commerce de cette province.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre, qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Ordonné, que l'honorable procureur général *LaFontaine* ait la permission d'introduire un bill pour confirmer l'érection de certains townships, et pour d'autres fins relatives à l'érection de townships. Bill relatif à l'érection des townships.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi, le trente du présent.

Ordonné, que l'honorable procureur général *LaFontaine* ait la permission d'introduire un bill pour abroger certains actes y mentionnés, et pour amender, refondre et résumer en un seul acte, les diverses dispositions des statuts maintenant en vigueur, pour régler les élections des membres qui représentent le peuple de cette province à l'assemblée législative. Bill des élections.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée, pour mardi, le trente du courant.

Ordonné, que l'honorable procureur général *LaFontaine* ait la permission d'introduire un bill pour faciliter la mise à effet en cette province d'un traité entre sa majesté et les *Etats-Unis d'Amérique*, en ce qui regarde l'arrestation et l'extradition de certains délinquants. Bill relatif au traité pour l'extradition des criminels.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi, le trente du courant.

Ordonné, que *M. le solliciteur général Drummond* ait la permission d'introduire un bill pour faire disparaître les doutes quant à l'effet légal de l'acte de la législature du *Bas-Canada*, passé dans la neuvième année du règne de feu sa majesté le roi *George IV*, intitulé : "Acte pour rendre valables des les transports de terres et autres propriétés immeubles tenues en franc et commun socage dans la province du *Bas-Canada*, et pour d'autres fins y mentionnées," et pour une plus grande uniformité dans la loi relative aux immeubles dans le *Bas-Canada*. Bill relatif au transport des propriétés immobilières.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi, le trente du courant.

Ordonné, que *M. Holmes* ait la permission d'introduire un bill pour punir les garde-magasins et autres, qui donnent de faux reçus pour des marchandises, ainsi que les personnes qui reçoivent des avances sur des effets, et qui en disposent ensuite d'une manière frauduleuse. Bill relatif au punissement des garde-magasins.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que *M. le solliciteur général Drummond* ait la permission d'introduire un bill pour amender et étendre certaines dispositions d'un acte pour faciliter le partage des terres et héritages en certains cas dans le *Bas-Canada*. Bill relatif au partage des terres, etc.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Norbert Dumas, écuyer, membre pour le comté de *Leinster*, qui était absent vendredi dernier du comité spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la pétition se plaignant d'une élection et d'un rapport illégal pour la ville de *Cornwall*, s'est, en conformité de l'ordre, trouvé à sa place, et a donné des raisons satisfaisantes pour lesquelles il n'a pas été présent à la réunion du dit comité, le dit jour ; et les ayant attestées sous serment ;

Ordonné, que *M. Dumas* soit excusé pour n'avoir pas été présent au dit comité, vendredi dernier.

Pierre Canac dit Marquis, écuyer, membre pour le comté de *Kamouraska*, qui était absent vendredi et samedi derniers, du comité spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la pétition se plaignant d'une élection et d'un rapport illégal pour la ville de *Cornwall*, s'est, en conformité de l'ordre, trouvé à sa place, et a donné des raisons satisfaisantes pour lesquelles il n'a pas été présent aux réunions du dit comité, les dits jours ; et les ayant attestées sous serment ;

Ordonné, que *M. Marquis* soit excusé pour n'avoir pas été présent au dit comité, vendredi et samedi derniers.

John Egan, écuyer, membre pour le comté des *Outaouais*, qui était absent vendredi et samedi derniers du comité spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la pétition, se plaignant d'une élection et d'un rapport illégal pour la ville de *Cornwall*, s'est, en conformité de l'ordre, trouvé à sa place, et a donné des raisons satisfaisantes pour lesquelles il n'a pas été présent aux réunions du dit comité, les dits jours ; et les ayant attestées sous serment ;

Ordonné, que *M. Egan* soit excusé pour n'avoir pas été présent au dit comité, vendredi et samedi derniers.

L'ordre du jour pour prendre en considération le discours de son excellence le gouverneur général aux deux chambres de la législature provinciale, à l'ouverture de la présente session, étant lu ;

L'honorable procureur général *Baldwin* a proposé, secondé par le solliciteur général *Drummond*, et la question ayant été proposée, que cette chambre prenne maintenant en considération le discours de son excellence le gouverneur général aux deux chambres de la législature provinciale.

L'honorable *M. Papineau* a proposé, en amendement à la question, secondé par *M. Sauvageau*, qu'après le mot " considération," les mots suivants, soient insérés : " en un comité de toute la chambre."

Et la question ayant été mise ; que ces mots y soient insérés, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

POUR.

Messieurs *Christie, Fournier, Papineau, Prince et Sauvageau*.—(5.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Badgley*, le procureur général *Baldwin, Beaubien, Bell*, le solliciteur général *Blake, Boutillier, Cameron, de Kent, Cartier, Cauchon, Cuyley, Davignon, DeWitt*, le solliciteur général *Drummond, Dumas, Egan, Flint, Fortier, Fournier, Gugg, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson*, le procureur général *LaFontaine, LaTerrière, Macdonald*, de *GLENGARY, Macdonald*, de *KINGSTON, Sir Allan N. MacNab, Malloch, Marquis, McConnell, McFarland, McLean, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Polette, Price, Robinson, Scott*, du lac des *DEUX-MONTAGNES, Sherwood*, de *BROCKVILLE, Sherwood*, de *TORONTO, Smith*, de *FRONTENAC, Smith*, de *WENTWORTH, Thompson, Viger, Watts et Wetenhall*.—(54.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Alors la question principale ayant été mise,

Resolu, que cette chambre prenne maintenant en considération le discours de son excellence le gouverneur général, aux deux chambres de la législature provinciale.

La chambre a en conséquence procédé à prendre le dit discours en considération.

M. Dumas a proposé, secondé par *M. Wetenhall*, et la question ayant été proposée, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, pour remercier son excellence de son gracieux discours du trône, à l'ouverture de la présente session du parlement provincial.

Pour assurer son excellence que cette chambre partage de bon cœur le plaisir qu'a exprimé son excellence de ce que rien n'est venu interrompre la tranquillité de la province depuis la dernière session.

Que cette chambre a l'assurance que les preuves qu'a données le peuple du *Canada*, pendant cette période d'excitation et de malaise général, de son amour de l'ordre et de son attachement à ses institutions, tendront à assoir le crédit de la province sur une base plus solide, et à l'avancement de sa prospérité.

Que cette chambre apprend avec la plus vive satisfaction que sa bien-aimée souveraine a résolu d'exercer sa prérogative de la clémence en faveur de tous ceux qui sont encore sous le poids de conséquences pénales pour offenses politiques par suite des malheureux événements de 1837 et 1838, et assure à son excellence qu'elle concourra avec une humble gratitude à la passation d'aucun acte qui pourra être proposé pour donner leur plein effet à cette très-gracieuse intention de sa majesté.

Que cette chambre est fort aise d'apprendre que, conformément au désir de la législature de cette province, exprimé dans une adresse des deux chambres du parlement provincial, le parlement impérial a passé un acte révoquant la clause de l'acte d'union qui imposait des restrictions à l'usage de la langue française.

Que cette chambre apprend avec plaisir que son excellence a été, pendant la vacance, en communication avec le principal secrétaire d'état de sa majesté pour les colonies, et avec les lieutenants-gouverneurs de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick* au sujet du bureau de poste, et qu'à la réunion du parlement impérial, il va être pris des mesures pour conférer aux autorités provinciales l'entier contrôle et régie de ce département, et elle espère que lorsque les arrangements nécessaires pour effectuer cet objet auront été complétés, il sera possible d'établir un tarif postal bas et uniforme pour les provinces britanniques de *l'Amérique du Nord*.

Que cette chambre s'accorde avec son excellence à croire qu'il résulterait beaucoup d'avantages, pour les intérêts publics, d'une augmentation dans la représentation, et assure à son excellence que ce sujet, d'une importance plus qu'ordinaire, sera l'objet de toute son attention.

Que cette chambre partage le bonheur que son excellence déclare ressentir en voyant la presque cessation de l'opposition qui s'est manifestée, pendant un temps, à l'opération de l'acte des écoles, dans certaines parties du *Bas-Canada*, et quelle consentira volontiers à y faire les changements propres à le rendre aussi peu onéreux que possible aux contribuables, sans toucher en rien, cependant, au principe important qu'il a consacré en assurant les bienfaits de l'éducation à la jeunesse entière de cette section de la province.

Que le système de judicature dans les deux sections de la province, les lois qui se rapportent au régime municipal, et la constitution de *King's College*, seront l'objet de toute son attention.

Que cette chambre apprend avec beaucoup de satisfaction que les officiers employés à explorer le pays entre *Québec* et *Halifax*, en vue de découvrir la meilleure ligne à suivre pour un chemin de fer,

destiné à relier ces deux points, ont présenté un rapport qui contient des renseignements précieux, et fait vivement ressortir les avantages de l'entreprise en contemplation, et que son excellence a reçu une dépêche du secrétaire d'état pour les colonies, exprimant l'intérêt que prend le gouvernement de sa majesté à ce grand ouvrage.

Que cette chambre donnera toute son attention aux comptes publics pour l'année expirée, et au budget pour la présente année, lorsque son excellence les leur aura soumis; et prie son excellence de recevoir l'assurance qu'elle peut se reposer sur l'empressement de cette chambre à voter les subsides nécessaires pour le service public.

Que cette chambre participe au chagrin exprimé par son excellence, que le *Canada* ait sérieusement ressenti la dépression commerciale dont l'année expirée a été si particulièrement marquée.

Que cette chambre est reconnaissante envers son excellence d'avoir fait sentir aux ministres de sa majesté l'urgente nécessité qui existe de faire disparaître des statuts impériaux les dispositions qui peuvent tendre à restreindre le commerce de la province en empêchant les vaisseaux étrangers de fréquenter ses ports pour y chercher leurs chargements, et c'est avec le plus grand plaisir qu'elle apprend que le gouvernement de la reine a bien accueilli les représentations de son excellence à ce sujet.

Qu'au nombre des mesures qu'il a plu à son excellence de signaler à l'attention du parlement provincial dans les circonstances actuelles, comme étant de nature à relever le crédit de la province, à étendre son commerce et à contribuer au développement de ses ressources, cette chambre est bien aise de voir que son excellence ait spécialement dirigé son attention aux suivantes, comme étant d'une importance particulière :

Pourvoir aux fonds nécessaires pour l'achèvement des canaux du *St. Laurent* au plutôt possible, au sujet desquels grands ouvrages cette chambre est heureuse d'apprendre qu'on croit qu'avec une dépense additionnelle modique, on peut les mettre en état de permettre, peu de temps après l'ouverture de la navigation, aux vaisseaux tirant neuf pieds d'eau en descendant et huit pieds en montant, de passer, du lac *Erie* à l'*Océan*, et que cet objet une fois accompli, le *Canada* possédera une navigation intérieure sans égale en capacité et en longueur, et liant les marchés d'un commerce à l'extension duquel il est impossible d'assigner des limites.

La passation d'une loi pour autoriser l'aliénation des ouvrages d'une nature purement locale, qui ont été exécutés aux frais de la province, et donner au gouvernement les pouvoirs nécessaires pour la réorganisation de la dette provinciale et la création d'un fonds d'amortissement; qu'il est satisfaisant de sentir que cette dette n'a pas été contractée à soutenir des guerres coûteuses, soit de défense ou d'agression, mais à construire des travaux d'utilité, dont les plus importants, lorsqu'ils auront été achevés, ne peuvent guère manquer de devenir profitables; et de plus, que l'existence d'un revenu considérable, provenant des douanes, place le créancier du *Canada* dans une position très avantageuse, qui s'améliorera encore lorsqu'un fonds d'amortissement aura été créé et mis en opération.

L'amendement de l'acte actuel d'immigration, en vue de faire disparaître les dispositions qui tendent à empêcher les émigrans qui se proposent de s'établir en *Canada* ou dans les États Ouest de l'union, de se rendre à destination par la voie du *St. Laurent*; et à l'égard de cet important sujet, cette chambre est parfaitement d'avis avec son excellence, que le transport des passagers est une branche importante du commerce qui se dirige vers l'intérieur, qu'on ne peut décourager sans nuire à celui qui se dirige vers l'ex-

térieur; et cette chambre remercie son excellence de l'assurance qu'elle ne manquera pas de faire tous les efforts que permettra l'intérêt de la santé publique pour réduire les dépenses du département de l'immigration à l'échelle des années antérieures à 1847, alors qu'une taxe sur les passagers bien moins onéreuse que celle qui est maintenant levée, suffisait en y ajoutant, dans l'occasion, un modique octroi à même le trésor public, pour couvrir ces dépenses.

Que cette chambre reçoit avec une satisfaction toute particulière la recommandation de son excellence de considérer la convenance de réserver une partie du domaine public, dont le revenu provenant de la vente des terres, formerait un fonds dont l'intérêt serait employé au maintien des écoles élémentaires, et assure à son excellence que le sujet recevra toute son attention, aussi bien que la suggestion importante de son excellence de placer le capital provenant de cette source dans les fonds provinciaux ou dans ceux de quelques uns des principaux chemins de fer, dont le parlement a sanctionné la construction.

Que cette chambre reçoit avec reconnaissance de la part de son excellence l'assurance que dans ces délibérations pour mener à maturité ces mesures, et toutes mesures semblables, ayant pour objet l'avancement moral et matériel du peuple de cette importante province, elle trouvera toujours son excellence avec la volonté et le désir de co-opérer avec elle.

Que cette chambre partage tout-à-fait l'opinion de son excellence, qu'avec un revenu provenant de tant de sources indépendantes, et exempt des nombreuses charges qui pèsent si lourdement sur les ressources d'autres sociétés, le *Canada* jouit de grands et singuliers avantages, et s'associe de bon cœur à l'espoir de son excellence qu'avec la grâce de Dieu, la législation sera dirigée de manière à le mettre en état d'en retirer tous les avantages.

L'honorable M. *Papineau* a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. *La-Terrière*, que les mots "Que cette chambre a l'assurance que les preuves qu'a données le peuple du *Canada*, pendant cette période d'excitation et de malaise générale de son amour de l'ordre, et de son attachement à ses institutions, tendront à assoir le crédit de la province sur une base plus solide, et à l'avancement de sa prospérité," soient retranchés, et les suivants insérés à leur place :

"Que cette tranquillité que le peuple des *Canadas* a conservée au milieu de l'agitation profonde et générale qui a poussé les nations les plus éclairées de l'*Europe* aux plus nobles efforts, souvent suivis d'heureux succès, pour réformer leurs viciés gouvernements, follement attachés à des usurpations surprises par la fraude, ou conquises par la violence durant la barbarie du moyen âge, mais devenus intolérables et bientôt impossibles en présence de la libre discussion de la raison et les lumières du dix-neuvième siècle, prouve que les canadiens de toutes les classes et de toutes les origines sont amis de l'ordre, à ce degré qu'ils ont bien droit d'être dotés d'une constitution politique beaucoup plus libre et libérale, que ne l'est la loi constitutive et défectueuse qui leur a été imposée, contrairement à leurs désirs connus et exprimés par leurs remontrances et leurs pétitions réitérées, contre la réunion des deux *Canadas*, sagement séparés, et pour leur mutuel avantage, en 1791 : Que, jusqu'à ce que le vœu philanthropique et juvéniles de ce grand et prévoyant homme d'état, *Charles James Fox*, soit accompli, c'est-à-dire, jusqu'à ce que nos constitutions aient été réformées par l'extension du principe électif à beaucoup d'autres emplois et départemens que ceux où il prévaut, au point, disait-il, que les canadiens ne devraient rien avoir à envier à leurs voisins, nous n'avons pas plus de chance dans l'avenir que nous ne l'avons eu durant un long et pénible passé, d'obtenir le bon gou-

“ vernement de la province, et par son bon gouvernement, la prospérité générale et le contentement général de ses habitans.”

Et les débats s'étant élevés,
Sur motion de M. Scott, du *Lac des deux Montagnes*, secondé par M. Smith, de *Frontenac*,

Ordonné, que les dits débats soient ajournés à demain, et que ce soit alors le premier ordre du jour.

L'ordre du jour pour la comparution à la barre de cette chambre de *John George Vansittart*, écuyer, officier rapporteur à la dernière élection générale pour le comté d'*Oxford*, pour produire le témoignage relativement à sa conduite à la dite élection, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à demain.

Alors, sur motion de M. Cauchon, secondé par M. Smith, de *Frontenac*,

La chambre s'est ajournée.

Martis, 23° die Januarii ;

ANNO 12° VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

Pétitions présentées. LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. DeWitt,—la pétition de *L. E. Brown*, écuyer, et autres, des paroisses de *St. Martine* et *St. Clément*, dans le comté de *Beauharnois*.

Par M. Sauvageau,—la pétition du révérend *E. H. Blyth*, et autres, de la paroisse de *St. Martine de Beauharnois*.

Par M. Taché,—la pétition d'*Alexis Rivard* et autres, du comté de *Rimouski*.

Par M. Egan,—la pétition de *James Blackburn* et autres, du comté des *Outaouais* ; la pétition de *Joseph Armond* et autres, du comté des *Outaouais* ; la pétition de *Charles Symmes* et autres, du comté des *Outaouais* ; et la pétition de *James Wadsworth* et autres, du comté des *Outaouais*, et autres résidans sur les rives de la rivière des *Outaouais* et ses tributaires.

Par l'honorable M. LaTerrière,—la pétition de *Frédéric Tremblay* et autres, de la paroisse de la *Baie St. Paul*, comté de *Saguenay* ; et la pétition du révérend *François Boucher* et autres, de la paroisse de *St. Ambroise* de la *Jeune Lorette*, district de *Québec*.

Par M. Jobin,—la pétition de *Michel Henrichon* et autres, de la *Côte St. Paul*, dans la paroisse de *Montréal*.

Par l'honorable M. Cameron, de *Kent*,—la pétition de *François Denault* dit *Jérémie*, de la cité de *Montréal* ; et la pétition de *Daniel M'Pherson* et autres, de la ville de *Stratford*, et autres lieux, dans la section est du district de *Huron*.

Par l'honorable M. Macdonald,—la pétition du conseil de ville de la cité de *Kingslon*.

Par l'honorable M. Viger,—la pétition de *J. O. Alfred Turgeon*, écuyer, et autres, des comtés de *Terrebonne* et *Leinster*.

Par M. Prince,—la pétition d'*A. Rankin*, écuyer, et autres.

Par M. Boutillier,—la pétition du conseil municipal de la municipalité de *St. Hyacinthe* (tenure seigneuriale) ; et la pétition d'*E. Couillard Després*, écuyer, arpenteur.

Par M. Wetenhall,—la pétition du conseil municipal du district de *Gore* (townships de *Sénéca* et *Onéida*) ; la pétition du conseil municipal du district de

Gore (division de district) ; la pétition du conseil municipal du district de *Gore* (rémunération des maires) ; la pétition du conseil municipal du district de *Gore* (réserve pour des chemins) ; la pétition du conseil municipal du district de *Gore* (rapports des cotiseurs) ; et la pétition de *George Thompson* et autres, de *Flamborough Ouest* et autres townships, dans le district de *Gore*.

Par M. Davignon,—la pétition de *V. P. W. Dorion* et autres, membres de l'institut canadien de *Montréal* ; la pétition de *Daniel M'Callum*, cultivateur, propriétaire de la seigneurie de *Foucault*, comté de *Rouville* ; et la pétition de *M. Townsend* et autres, bureau des directeurs de l'académie de *Clarenceville*, comté de *Rouville*.

Par M. Fourquin,—la pétition d'*Alexandre Louis Gouin* et autres, conseillers municipaux de la municipalité d'*Yamaska* (droits seigneuriaux).

Résolu, que la pétition de *Joseph Ouimette* et autres, de *St. Eustache*, et autres paroisses dans le comté du *Lac des Deux Montagnes*, soit renvoyée à un comité spécial, composé de M. Scott, du *Lac des Deux Montagnes*, M. Jobin, M. Armstrong, M. Cauchon et M. Taché, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Pétitions renvoyées à un comité : de J. Ouimette et autres.

M. Richards, du comité spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la pétition se plaignant d'une élection et d'un rapport illégal pour la ville de *Cornwall*, a fait rapport que, conformément à l'ajournement, le comité s'est assemblé ce jour, à midi, et ayant attendu une heure, il n'a pu procéder à l'affaire, en conséquence de l'absence de M. Chauveau et M. Stevenson, membres du comité.

Election de Cornwall.

Ordonné, que M. Chauveau et M. Stevenson assistent chacun à sa place dans cette chambre, demain.

Sur motion de M. Macdonald, de *Glengary*, secondé par Sir *Allan N. MacNab*,

Ordonné, que les votes et délibérations de la chambre soient imprimés, après avoir été examinés par M. l'Orateur, et qu'il en fasse faire l'impression, et que les personnes seules qu'il aura nommées aient droit de les imprimer.

Impression des votes et des délibérations.

Ordonné, que l'honorable M. Badgley ait la permission d'introduire un bill pour abolir l'emprisonnement pour dette, et punir les débiteurs frauduleux.

Bill pour abolir l'emprisonnement pour dette.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi, le trente-et-un du courant.

Ordonné, que l'honorable M. Badgley ait la permission d'introduire un bill pour empêcher que les personnes qui résident dans le *Haut-Canada*, soient arrêtées pour dette dans le *Bas-Canada*.

Bill pour empêcher l'emprisonnement de certaines personnes pour dette.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi, le trente-et-un du courant.

Sur motion de M. Christie, secondé par M. Gagy,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, copies de documents, exhibits ou papiers, en vertu desquels l'ordre de son excellence, portant la date de *Montréal*, vingt-et-un novembre dernier, relatif à la "compagnie des pêches et mines de

Compagnie des pêches et des mines de charbon de Gaspé.

charbon de *Gaspé*," a été donné, mettant en force l'acte passé dans la septième année du règne de sa majesté, intitulé : " Acte pour incorporer *Charles Cunningham, Richard Norman, Samuel Amory* et autres, aux fins de former une compagnie par actions pour faire la pêche dans le district de *Gaspé* et le golfe *St. Laurent*, et exploiter les mines de charbon dans le dit district," et aux actes supplémentaires à cet acte.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Sur motion de *M. Notman*, secondé par *M. Wetenhall*,

Ordonné, que les entrées dans les journaux de cette chambre, des 9, 13, 17 et 21 mars dernier, relatives à l'élection contestée pour le comté de *Waterloo*, soient maintenant lues.

Les dites entrées ont été lues en conséquence.

Ordonné, que *M. Fortier* ait la permission d'introduire un bill pour faciliter l'établissement des terres incultes dans les townships du *Bas-Canada*, et pour d'autres fins y mentionnées.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi, le douze de février prochain.

Ordonné, que l'honorable *M. Cameron*, de *Kent*, ait la permission d'introduire un bill pour autoriser l'établissement de compagnies incorporées pour construire des chemins et ponts dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Ordonné, que l'honorable *M. Boulton*, ait la permission d'introduire un bill pour abroger diverses lois maintenant en force dans le *Haut-Canada*, qui régissent la construction des glaciés pour les chaussées de moulins, et établir des dispositions pour mieux définir le mode de leur construction.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, que l'honorable *M. Boulton* ait la permission d'introduire un bill pour limiter le nombre de fonctionnaires exécutifs, et fixer le salaire qui sera accordé à chacun d'eux, et pour d'autres fins qui se rapportent à leur nomination.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi, le six de mars prochain.

Sur motion de *M. McFarland*, secondé par *M. Thompson*,

Ordonné, que les entrées dans les journaux de cette chambre du 16^e jour d'avril 1846, et du 21^e jour de mars 1848, qui ont rapport au changement du chef-lieu du district de *Niagara*, et contiennent les procédés sur la pétition du conseil municipal du dit district, soient maintenant lues.

Les dites entrées ont été lues en conséquence.

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial, composé de *M. Gagy, M. DeWitt, M. Brooks, M. Flint, M. Jobin, M. Bell* et *M. Taché*, pour s'enquérir si quelques et quelles mesures législa-

tives peuvent être adoptées pour réprimer les maux occasionnés par l'intempérance, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Sur motion de *M. Gagy*, secondé par *M. Brooks*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, un état détaillé des honoraires que reçoivent les shérifs du district de *Montréal*, en vertu de leurs charges, faisant une distinction entre les diverses sources de revenus, et spécifiant le montant des deniers publics entre leurs mains, et les profits sous forme d'intérêt, ou autrement, qu'ils en retirent, pour les cinq dernières années.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Sur motion de *M. Gagy*, secondé par *M. Brooks*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, par l'officier qu'il appartient, un état détaillé des honoraires reçus en vertu de leurs charges, par l'huissier audiencier et son assistant, respectivement, de la cour du banc de la reine, pour le district de *Montréal*, pour les cinq dernières années, faisant une distinction entre les diverses sources des dits honoraires.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Sur motion de *M. Gagy*, secondé par *M. Brooks*,

Résolu, que mardi, le sixième jour de février prochain, cette chambre se formera en comité de toute la chambre, pour prendre en considération s'il est expédient d'amender telle partie de l'ordonnance 25, *Geo. III*, qui autorise les shérifs de cette partie de la province, qui constituait ci-devant le *Bas-Canada*, à retenir deux et demi par cent sur les argents publics dans leurs mains.

La chambre, en conformité de l'ordre, a repris les débats ajournés sur l'amendement qu'on a proposé de faire hier à la question, Qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, pour remercier son excellence de son gracieux discours du trône, à l'ouverture de la présente session du parlement provincial.

Pour assurer son excellence de ce que rien n'est venu interrompre la tranquillité de la province depuis la dernière session :

Que cette chambre à l'assurance que les preuves qu'a données le peuple du *Canada*, pendant cette période d'excitation et de malaise général, de son amour de l'ordre et de son attachement à ses institutions, tendront à asseoir le crédit de la province sur une base plus solide, et à l'avancement de sa prospérité.

Que cette chambre apprend avec la plus vive satisfaction que sa bien-aimée souveraine a résolu d'exercer sa prérogative de la clémence en faveur de tous ceux qui sont encore sous le poids de conséquences pénales pour offenses politiques, par suite des malheureux événements de 1837 et 1838, et assure à son excellence qu'elle concourra avec une humble gratitude à la passation d'aucun acte qui pourra être proposé pour donner leur plein effet à cette très-gracieuse intention de sa majesté.

Que cette chambre est fort aise d'apprendre que, conformément au désir de la législature de cette pro-

Election de Waterloo.

Bill relatif aux terres incultes, (B. C.)

Bill relatif aux compagnies pour construire des chemins et ponts, (H. C.)

Bill relatif aux glaciés des chaussées.

Bill pour limiter le nombre des fonctionnaires exécutifs.

Chef lieu du district de Niagara.

Intempérance.

Shérif du district de Montréal.

L'huissier audiencier et son assistant, pour le district de Montréal.

Commission des shérifs.

Le discours d'ouverture sera de nouveau pris en considération.

vinco, exprimé dans une adresse des deux chambres du parlement provincial, le parlement impérial a passé un acte révoquant la clause de l'acte d'union qui imposait des restrictions à l'usage de la langue française.

Que cette chambre apprend avec plaisir, que son excellence a été, pendant la vacance, en communication avec le principal secrétaire d'état de sa majesté pour les colonies, et avec les lieutenants-gouverneurs de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*, au sujet du bureau de poste, et qu'à la réunion du parlement impérial, il va être pris des mesures pour conférer aux autorités provinciales, l'entier contrôle et régie de ce département, et elle espère que, lorsque les arrangements nécessaires pour effectuer cet objet auront été complétés, il sera possible d'établir un tarif postal bas et uniforme pour les provinces britanniques de l'*Amérique du Nord*.

Que cette chambre s'accorde avec son excellence à croire qu'il résulterait beaucoup d'avantages pour les intérêts publics d'une augmentation dans la représentation, et assure à son excellence que ce sujet, d'une importance plus qu'ordinaire, sera l'objet de toute son attention.

Que cette chambre partage le bonheur que son excellence déclare ressentir, en voyant la presque cessation de l'opposition qui s'est manifestée, pendant un temps, à l'opération de l'acte des écoles, dans certaines parties du *Bas-Canada*, et qu'elle consentira volontiers à y faire les changements propres à le rendre aussi peu onéreux que possible aux contribuables, sans toucher en rien, cependant, au principe important qu'il a consacré en assurant les bienfaits de l'éducation à la jeunesse entière de cette section de la province.

Que le système de judicature dans les deux sections de la province, les lois qui se rapportent au régime municipal, et la constitution de *King's Colleg* seront l'objet de toute son attention.

Que cette chambre apprend avec beaucoup de satisfaction que les officiers employés à explorer le pays entre *Québec* et *Halifax*, en vue de découvrir la meilleure ligne à suivre pour un chemin de fer, destiné à relier ces deux points, ont présenté un rapport qui contient des renseignements précieux, et fait vivement ressortir les avantages de l'entreprise en contemplation, et que son excellence a reçu une dépêche du secrétaire d'état pour les colonies, exprimant l'intérêt que prend le gouvernement de sa majesté à ce grand ouvrage.

Que cette chambre donnera toute son attention aux comptes publics pour l'année expirée et au budget pour la présente année, lorsque son excellence les leur aura soumis; et prie son excellence de recevoir l'assurance qu'elle peut se reposer sur l'empressement de cette chambre à voter les subsides nécessaires pour le service public.

Que cette chambre participe au chagrin exprimé par son excellence, que le *Canada* ait sérieusement ressenti la dépression commerciale dont l'année expirée a été si particulièrement marquée.

Que cette chambre est reconnaissante envers son excellence d'avoir fait sentir aux ministres de sa majesté, l'urgente nécessité qui existe de faire disparaître des statuts impériaux les dispositions qui peuvent tendre à restreindre le commerce de la province, en empêchant les vaisseaux étrangers de fréquenter ses ports pour y chercher leurs chargements, et c'est avec le plus grand plaisir quelle apprend que le gouvernement de la reine a bien accueilli les représentations de son excellence à ce sujet.

Qu'au nombre des mesures qu'il a plu à son excellence de signaler à l'attention du parlement provincial dans les circonstances actuelles, comme étant de nature à relever le crédit de la province, à étendre le commerce et à contribuer au développement de ses

ressources, cette chambre est bien aise de voir que son excellence ait spécialement dirigé son attention aux suivantes comme étant d'une importance particulière :

Pourvoir aux fonds nécessaires pour l'achèvement des canaux du *St. Laurent*, au plutôt possible, au sujet desquels grands ouvrages cette chambre est heureuse d'apprendre qu'on croit qu'avec une dépense additionnelle modique on peut les mettre en état de permettre, peu de temps après l'ouverture de la navigation, aux vaisseaux tirant neuf pieds d'eau en descendant et huit pieds en montant, de passer du lac *Erié* à l'océan, et que cet objet une fois accompli, le *Canada* possédera une navigation intérieure sans égale en capacité et en longueur, et liant les marchés d'un commerce à l'extension duquel il est impossible d'assigner les limites.

La passation d'une loi pour autoriser l'aliénation des ouvrages d'une nature purement locale, qui ont été exécutés aux frais de la province, et donner au gouvernement les pouvoirs nécessaires pour la réorganisation de la dette provinciale et la création d'un fonds d'amortissement : qu'il est satisfaisant de sentir que cette dette n'a pas été contractée à soutenir des guerres coûteuses, soit de défense ou d'agression, mais à construire des travaux d'utilité, dont les plus importants, lorsqu'ils auront été achevés, ne peuvent guère manquer de devenir profitables; et de plus, que l'existence d'un revenu considérable provenant des douanes, place le créancier du *Canada* dans une position très avantageuse, qui s'améliorera encore lorsqu'un fonds d'amortissement aura été créé et mis en opération.

L'amendement de l'acte actuel d'immigration, en vue de faire disparaître les dispositions qui tendent à empêcher les émigrants qui se proposent de s'établir en *Canada*, ou dans les états ouest de l'union, de se rendre à destination par la voie du *St. Laurent*; et à l'égard de cet important sujet, cette chambre est parfaitement d'avis avec son excellence, que le transport des passagers est une branche importante du commerce qui se dirige vers l'intérieur, qu'on ne peut décourager sans nuire à celui qui se dirige vers l'extérieur; et cette chambre remercie son excellence de l'assurance qu'elle ne manquera pas de faire tous les efforts que permettra l'intérêt de la santé publique, pour réduire les dépenses du département de l'immigration à l'échelle des années antérieures à 1847, alors qu'une taxe sur les passagers bien moins onéreuse que celle qui est maintenant levée, suffisait en y ajoutant, dans l'occasion, un modique octroi à même le trésor public, pour couvrir ces dépenses.

Que cette chambre reçoit avec une satisfaction toute particulière la recommandation de son excellence de considérer la convenance de réserver une partie du domaine public, dont le revenu provenant de la vente des terres, formerait un fonds dont l'intérêt serait employé au maintien des écoles élémentaires, et assure à son excellence que le sujet recevra toute son attention, aussi bien que la suggestion importante de son excellence de placer le capital provenant de cette source, dans les fonds provinciaux ou dans ceux de quelques uns des principaux chemins de fer, dont le parlement a sanctionné la construction.

Que cette chambre reçoit avec reconnaissance de la part de son excellence l'assurance que dans ses délibérations pour mener à maturité ces mesures, et toutes mesures semblables, ayant pour objet l'avancement moral et matériel du peuple de cette importante province, elle trouvera toujours son excellence avec la volonté et le désir de co-opérer avec elle.

Que cette chambre partage tout-à-fait l'opinion de son excellence, qu'avec un revenu provenant de tant de sources indépendantes, et exempt des nombreuses charges qui pèsent si lourdement sur les ressources d'autres sociétés, le *Canada* jouit de grands et singu-

liers avantages, et s'associe de bon cœur à l'espoir de son excellence qu'avec la grâce de Dieu la législation sera dirigée de manière à le mettre en état d'en retirer tous les avantages.

Et lequel amendement était, que les mots " Que les " preuves qu'a données le peuple du Canada, pen- " dant cette période d'excitation et de malaise géné- " ral, de son amour de l'ordre et de son attachement " à ses institutions, tendront à assoir le crédit de la " province sur une base plus solide, et à l'avancement " de sa prospérité," fussent retranchés, et les suivans insérés à leur place: " Que cette tranquillité que le " peuple des Canadas a conservée au milieu de l'a- " gitation profonde et générale qui a poussé les na- " tions les plus éclairées de l'Europe aux plus nobles " efforts, souvent suivis d'heureux succès pour réfor- " mer leurs vicioux gouvernements, follement attachés " à des usurpations surprises par la fraude, ou con- " quises par la violence durant la barbarie du moyen " âge, mais devenus intolérables et bientôt impossibles " en présence de la libre discussion de la raison et " des lumières du dix-neuvième siècle, prouve que " les canadiens de toutes les classes et de toutes les " origines sont amis de l'ordre, à ce degré qu'ils ont " bien droit d'être dotés d'une constitution politique " beaucoup plus libre et libérale que ne l'est la loi " constitutive défectueuse qui leur a été imposée, con- " trairement à leurs desirs connus et exprimés par " leurs remontrances et leurs pétitions réitérées, " contre la réunion des deux Canadas sagement sé- " parés, et pour leur mutuel avantage, en 1791. Que " jusqu'à ce que le vœu philanthropique et judicieux " de ce grand et prévoyant homme d'état, Charles " James Fox, soit accompli, c'est-à-dire, jusqu'à ce " que nos constitutions aient été réformées par l'ex- " tension du principe électif à beaucoup d'autres em- " plois et départemens que ceux où il prévaut, au " point, disait-il, que les canadiens ne devraient rien " avoir à envier à leurs voisins, nous n'avons pas plus " de chance dans l'avenir que nous ne l'avons eu du- " rant un long et pénible passé, d'obtenir le bon gou- " vernement de la province, et, par son bon gouver- " nement, la prospérité générale et le contentement " général de ses habitans."

Et la question sur l'amendement ayant été de nou-
veau proposée:—Et des débats s'étant élevés sur le
sujet;

Sur motion de Sir Allan N. MacNab, secondé par
l'honorable M. Macdonald,

Ordonné, que les débats ultérieurs soient ajournés
à demain, et que ce soit alors le premier ordre
du jour.

Ordonné, que les ordres du jour dont il n'a pas été
disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de Sir Allan N. MacNab, se-
condé par M. Thompson,
La chambre s'est ajournée.

Mercurii, 24° die Januarii ;

ANNO 12° VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

Pétitions pré-
sentées.

LES pétitions suivantes ont été séparément présen-
tées et mises sur la table:—

Par M. Hall,—la pétition du conseil municipal du
district de Colborne (taxe sur les terres); la pétition
du conseil municipal du district de Colborne (De Geo.
4, chap. 3); la pétition de C. R. Irish et autres, du
township de Mariposa; et la pétition du conseil mu-
nicipal du district de Colborne (dépenses de l'adminis-
tration de la justice).

Par M. Beaubien,—la pétition de Flavien Valle-
rand et autres, greffiers des ci-devants conseils mu-
nicipaux du Bas-Canada.

Par M. Cauchon,—la pétition du révérend L. Pro-
vancher, et autres, du township de Tring, dans le
comté de Mégantic.

Par M. Guillet,—la pétition du révérend F. X.
Côté, et autres, du comté de Champlain.

Par M. Méthot,—la pétition de John Gordon et
autres, actionnaires de la compagnie de l'emmagasi-
nage à Québec.

Par M. Polette,—la pétition du conseil municipal
de la ville des Trois-Rivières.

Par M. Bell,—la pétition du conseil municipal du
district de Bathurst (cours de division); la pétition du
conseil municipal du district de Bathurst (chemins de-
puis le St. Laurent à Perth); la pétition du conseil mu-
nicipal du district de Bathurst (canal de Tay); la pé-
tition du conseil municipal du district de Bathurst (loi
municipale); la pétition du conseil municipal du district
de Bathurst (loi de cotisation); la pétition du conseil
municipal du district de Bathurst (éducation); la pé-
tition du conseil municipal du district de Bathurst
(marché); la pétition du conseil municipal du district
de Bathurst (chemins); la pétition du conseil municipal
du district de Bathurst (chemin entre Perth et
Lanark); la pétition du conseil municipal du district
de Bathurst (acte des écoles élémentaires); et la pé-
tition du conseil municipal du district de Bathurst
(nouveau district).

Par M. Laurin,—la pétition de B. Marquette et
autres, président, officiers et membres de l'association
des instituteurs du district de Québec (acte d'incorpora-
tion); la pétition de Patrick Noonan et autres, des
paroisses de St. Giles et St. Sylvestre; la pétition de
Charles Cazeau et autres, mesureurs de bois du dis-
trict de Québec; la pétition de B. Marquette et au-
tres, président, officiers et membres de l'association
des instituteurs du district de Québec, (loi d'éduca-
tion); et la pétition de François Normand et autres,
de la banlieue des Trois-Rivières.

Par M. Stevenson,—la pétition de Stephen Bower-
man, du township de Hallowell, district de Prince
Edward.

Par Sir Allan N. MacNab,—la pétition de N.
McKinnon et autres, du township de Bayham.

Par l'honorable M. Sherwood,—la pétition de Skif-
fington Connor, écuyer, et autres, membres de la
profession légale du Haut-Canada.

Par M. Holmes,—la pétition de James M'Gill Des
Rivières, écuyer, et autres, de la cité de Montréal;
la pétition de H. W. Whitney et autres de la cité de
Montréal; la pétition de la compagnie du chemin de
fer de Montréal et Lachine; la pétition de J. O. Al-
fred Turgeon, écuyer et autres, maire et conseillers
du comté de Terrebonne; la pétition de John H. Aus-
sem, écuyer, et autres, de New Glasgow, comté de
Terrebonne; et la pétition de Moÿse Ollier et autres,
de Ste. Anne des Plaines, comté de Terrebonne.

Par M. Richards,—la pétition du conseil munici-
pal du district de Johnstown.

Par l'honorable M. Hincks,—la pétition du conseil
municipal du district de Brock (King's College); la
pétition du conseil municipal du district de Brock,
(un lot de terre); la pétition du conseil municipal du
district de Brock (lignes de division et réserves de
chemin); la pétition du conseil municipal du district
de Brock (règlements); la pétition du conseil muni-
cipal du district de Brock (township de Bayham);
et la pétition du conseil municipal du district de Brock
(cours d'assises).

Par M. le solliciteur général *Drummond*,—la pétition de *Ralph Merry* et autres, du township de *Bolton*.

Par M. *Dumas*,—la pétition de *Daniel Desjardins* et autres, de *Ste. Rose* et autres paroisses, dans le comté de *Terrebonne*; et la pétition de *Luc Varrier* et autres, de *St. Vincent de Paul* et *St. Martin*, dans le comté de *Terrebonne*.

Par l'honorable M. *Papineau*,—la pétition de *Pierre Boucher* et autres, de *St. Rémi*, comté de *Huntingdon*; la pétition de *John Clark* et autres, de la cité de *Montréal* et ses environs; et la pétition de *John Clark*, écuyer, de la paroisse de *Longue Pointe*, dans le district de *Montréal*.

Pétitions lues. Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

D'*Abraham Nash* et autres, du township de *Cayuga*, district de *Niagara*; demandant qu'une certaine partie du dit township soit érigée en un nouveau township.

Des présidents, directeurs et compagnie de la banque de *Gore*; demandant une réduction de la valeur de chaque part du fonds social, et que ce fonds social soit augmenté.

De *John Jones* et autres, du township de *Walpole*; demandant l'intervention de la législature pour régler certaines difficultés provenant de la ligne de division entre le dit township et celui de *Woodhouse*.

D'*Adam Cockburn* et autres, de *Finch* et townships adjacents; demandant une aide pour construire certains chemins, et ériger un pont sur la Rivière sud de la *Petite Nation*, près des moulins de *Crysler*.

De *John E. W. Daly*, écuyer, et autres, de *North Easthope* et autres townships, dans le comté et district de *Huron*, et d'autres terres du gouvernement au nord de la section est du dit district; demandant que les dits townships soient érigés en un nouveau district.

De *G. O. Stuart*, écuyer, et autres, de la cité de *Québec*, et des comtés de *Québec* et de *Portneuf*; demandant que certains townships de la paroisse de *Ste. Foye*, soient placés sous le contrôle des syndics des chemins à barrières, et que les syndics soient autorisés à prélever de l'argent de la manière ordinaire, pour compléter le dit chemin et le tenir en état de réparation.

D'*Alexander Douglas* et autres, du district de *Niagara*; demandant le renouvellement de la charte de la compagnie du chemin de fer des rivières *Niagara* et *Détroit*, et que le temps pour compléter le dit chemin de fer soit prolongé.

De *Charles Park* et autres, des environs de la rivière *Welland* et du canal *Welland*, district de *Niagara*; demandant qu'il soit adopté des mesures pour prévenir les mauvais effets sur la santé, résultant des émanations des eaux devenues stagnantes dans ce voisinage depuis la construction du dit canal.

De la corporation du collège de *Nicolet*; demandant une allocation pour le dit collège.

De *Hugh C. Baker*, écuyer, président, et autres, vice-président et directeurs de la compagnie d'assurance du *Canada* sur la vie; demandant un acte d'incorporation.

D'*Alfred Digby* et autres, de *Brantford* et autres townships; demandant que certains townships y mentionnés soient érigés en un district séparé, ayant *Brantford* pour chef-lieu.

De la compagnie du chemin de *Trafalgar*, *Esquesing* et *Erin*; demandant que les conseils de district des districts de *Gore* et *Wellington* soient autorisés à prendre et à posséder des parts dans le fonds social de la dite compagnie, ou de lui faire un prêt sur la garantie des dits districts.

De *F. X. Fournier* et autres, de la paroisse de *St. Jean Port Joli*; demandant la révocation ou la modification de la loi d'éducation du *Bas-Canada*.

De dame *Julie Angélique Badeaux*, de la ville des *Trois-Rivières*, veuve de feu *Louis Charles Cressé* écuyer; demandant une indemnité pour des dommages que lui ont causés la construction d'un pont public, et l'usage d'un chemin empiétant sur ses droits privés et personnels.

Du conseil municipal du district de *Home*; demandant la passation d'un acte pour établir un tribunal qui réglerait les différends qui s'élèvent, à propos des lignes de division.

De *Robert Barrie* et autres, de la division ouest d'*Hinchinbrooke* et *Godmanchester*; exposant l'insuffisance de l'acte des municipalités,—de l'acte d'éducation,—de la loi des chemins,—et du système de judicature, pour les besoins du pays; et demandant aussi une allocation pour construire un chemin depuis la rivière à la *Truite* jusqu'au village d'*Anicet*,—et que les lois relatives aux campagnes soient rédigées dans un style clair et sans ambiguïtés.

De *Fisher Ames* et autres, du comté de *Beauharnois*; demandant que la loi pour établir des écoles primaires dans le *Bas-Canada* soit révoquée ou amendée.

De *M. A. Primeaux* et *A. A. Frottier*, du comté de *Beauharnois*; demandant à être autorisé à construire un pont de péage sur la rivière *Chateauguay*, dans la paroisse de *Ste. Martine*, et de faire un chemin en rapport avec le dit chemin.

De *Peter Aylen* et autres, du comté des *Outaouais*; demandant une allocation pour macadamiser le chemin de *Bytown* à *Aylmer*.

De *James Wadsworth* et autres, du comté des *Outaouais*; demandant que le dit comté soit érigé en un district séparé pour les fins judiciaires.

Du conseil municipal de *Rimouski*; demandant l'établissement de cours de justice et la construction d'une prison à la *Rivière du Loup*.

De *N. M. Parlane* et autres, du fief *Marie-Anne*, district des *Trois-Rivières*; demandant que le gouvernement force leur seigneur à leur donner le titre de leurs terres.

De *Joseph Smolinski*, de *Montréal*; demandant que la chambre encourage ses calorifères brevetés en ordonnant que l'édifice du parlement soit chauffé par ces calorifères.

D'*Alexandre M. Delisle* et *B. H. LeMoine*, écuyer, de la cité de *Montréal*, et de *Jean Bte. Debien*, junior, de la paroisse de *Ste. Rose*, dans le district de *Montréal*; demandant un acte pour les autoriser à construire un pont de péage sur la rivière *Jésus*, et à améliorer un certain chemin sur l'isle *Jésus*, dans la dite paroisse.

De *J. A. C. Marchand* et autres, des comtés de *Chambly*, *Rouville* et *Huntingdon*; demandant qu'il soit adopté des mesures pour faciliter la commutation de la tenure des terres tenues en fief ou en censives.

Du très-révérend lord évêque de *Toronto* et autres, qui ont souscrit au fonds du dispensaire général établi à *Toronto*; demandant une allocation annuelle en faveur du dit fonds.

Des sœurs de *Sainte Croix*, de la paroisse de *St. Laurent*, comté de *Montréal*; demandant un acte d'incorporation, pour des fins d'éducation et de charité.

M. Richards, du comité spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la pétition se plaignant d'une élection et d'un rapport illégal pour la ville de *Cornwall*, a fait rapport que, conformément à l'ajournement, le comité s'est assemblé ce jour; mais en conséquence de l'absence continuée de *M. Chauveau*, membre du comité, il n'a pu procéder à l'affaire.

Ordonné, que *M. Chauveau* assiste à sa place dans cette chambre, demain.

L'honorable procureur général *Baldwin*, du comité spécial nommé pour préparer et faire rapport des

Election de Cornwall.

Comité permanents.

listes de membres pour composer les huit comités permanens ordonnés par la chambre, a fait rapport que le comité avait préparé des listes de membres, en conséquence, lesquelles ont été lues comme suit :—

- 1er.—Des privilèges et élections.—l'honorable procureur général *Baldwin*, l'honorable M. *Cayley*, M. *Chabot*, M. *Dickson*, M. le solliciteur général *Drummond*, M. *Fourquin*, M. *Nolman*, l'honorable M. *Papineau*, M. *Richards*.—(9.)
- 2nd.—Des lois expirantes.—M. *Beaubien*, M. le solliciteur général *Blake*, M. *Dumas*, M. *Polette*, M. *Symour*, M. *Smith*, de *Durham*, M. *Smith*, de *Frontenac*, M. *Watts*, M. *Wilson*.—(9.)
- 3me.—Des bills concernant les lignes de chemins de fer et de télégraphe.—M. *Boutillier*, M. *Brooks*, M. *Cauchon*, M. *Hall*, Sir *Allan N. MacNab*, M. *McFarland*, M. *Méthot*, M. *Mongenais*, M. *Prince*, l'honorable M. *Sherwood*, de *Toronto*, M. *Wetenhall*.—(11.)
- 4me.—Des bills concernant les ponts et chemins.—M. *Armstrong*, l'honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*, M. *Davignon*, M. *Fortier*, M. *Guillet*, M. *Johnson*, l'honorable M. *Macdonald*, M. *Marquis* et M. *Meyers*.—(9.)
- 5me.—Des divers bills privés.—M. *Cartier*, M. *Chauveau*, l'honorable M. *Daly*, M. *Egan*, M. *Flint*, l'honorable M. *LaTerrière*, M. *Morrison*, M. *Prince* et M. *Sherwood*, de *Brockville*.—(9.)
- 6me.—Des ordres permanens.—L'honorable M. *Badgley*, l'honorable M. *Boulton*, M. *Burritt*, M. *Duchesnay*, M. *Fournier*, M. *Gugy*, M. *Lemicux*, l'honorable M. *Robinson*, et M. *Scott*, de *Bytown*.—(9.)
- 7me.—Des impressions.—L'honorable M. *Hincks*, M. *Holmes*, M. *John*, M. *Lawin*, M. *Macdonald*, de *Glengary*, M. *McConnell*, M. *McLean*, M. *Stevenson* et M. *Taché*.—(9.)
- 8me.—Des dépenses contingentes.—M. *Bell*, M. *Christie*, M. *Crysler*, M. *DeWitt*, M. *Lyon*, M. *Malloch*, M. *Sauvageau*, M. *Scott*, du *Lac des Deux Montagnes*, et M. *Thompson*.—(9.)

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération, demain.

Sur motion de M. *Richards*, secondé par M. *Holmes*,

Résolu, que la pétition contre le rapport du membre siégeant pour le comté de *Glengary*, n'est pas maintenant pendante, les pétitionnaires ayant manqué de donner le cautionnement requis par la loi.

Ordonné, que l'honorable M. *LaTerrière* ait la permission d'introduire un bill pour obliger les apprentis pilotes à se rendre capable de piloter les vaisseaux par le canal au nord du fleuve *St. Laurent*, au dessous de l'isle d'*Orléans*, ainsi que pour obliger la maison de la *Trinité de Québec* à faire placer des bouées pour signaler les écueils du dit canal, et faciliter la traverse du sud au nord, depuis l'isle aux *Reaux*, jusqu'au cap *Tourmente*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Sur motion de M. *McLean*, secondé par M. *Smith*, de *Frontenac*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, par l'officier qu'il appartiendra, un état des sommes prélevées en vertu des dispositions de l'acte intitulée : "Acte pour pourvoir au paiement des réclamations provenant de la rébellion et

" de l'invasion dans le *Haut-Canada*, et pour appartenir, à des fins locales, les droits sur les licences d'auberges."

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

La chambre, en conformité de l'ordre, a repris les débats sur l'amendement qu'on a proposé de faire lundi dernier à la motion : Qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, pour remercier son excellence de son gracieux discours du trône, à l'ouverture de la présente session du parlement provincial.

Pour assurer son excellence que cette chambre partage de bon cœur le plaisir qu'a exprimé son excellence de ce que rien n'est venu interrompre la tranquillité de la province depuis la dernière session.

Que cette chambre a l'assurance que les preuves qu'a données le peuple du *Canada*, pendant cette période d'excitation et de malaise général, de son amour de l'ordre et de son attachement à ses institutions, tendront à asseoir le crédit de la province sur une base plus solide, et à l'avancement de sa prospérité.

Que cette chambre apprend avec la plus vive satisfaction que sa bien-aimée souveraine a résolu d'exercer sa prérogative de la clémence en faveur de tous ceux qui sont encore sous le poids de conséquences pénales pour offenses politiques par suite des malheureux évènements de 1837 et 1838, et assure à son excellence qu'elle concourra avec une humble gratitude à la passation d'aucun acte qui pourra être proposé pour donner leur plein effet à cette très-gracieuse intention de sa majesté.

Que cette chambre est fort aise d'apprendre que, conformément au désir de la législature de cette province, exprimé dans une adresse des deux chambres du parlement provincial, le parlement impérial a passé un acte révoquant la clause de l'acte d'union qui imposait des restrictions à l'usage de la langue française.

Que cette chambre apprend avec plaisir que son excellence a été, pendant la vacance, en communication avec le principal secrétaire d'état de sa majesté pour les colonies, et avec les lieutenants-gouverneurs de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick* au sujet du bureau de poste, et qu'à la réunion du parlement impérial, il va être pris des mesures pour conférer aux autorités provinciales l'entier contrôle et régie de ce département, et elle espère que lorsque les arrangements nécessaires pour effectuer cet objet auront été complétés, il sera possible d'établir un tarif postal bas et uniforme pour les provinces britanniques de l'*Amérique du Nord*.

Que cette chambre s'accorde avec son excellence à croire qu'il résulterait beaucoup d'avantages, pour les intérêts publics, d'une augmentation dans la représentation, et assure à son excellence que ce sujet, d'une importance plus qu'ordinaire, sera l'objet de toute son attention.

Que cette chambre partage le bonheur que son excellence déclare ressentir en voyant la presque cessation de l'opposition qui s'est manifestée, pendant un temps, à l'opération de l'acte des écoles, dans certaines parties du *Bas Canada*, et quelle consentira volontiers à y faire les changements propres à le rendre aussi peu onéreux que possible aux contribuables, sans toucher en rien, cependant, au principe important qu'il a consacré en assurant les bienfaits de l'éducation à la jeunesse entière de cette section de la province.

Que le système de judicature dans les deux sections de la province, les lois qui se rapportent au régime municipal, et la constitution de *King's College*, seront l'objet de toute son attention.

Que cette chambre apprend avec beaucoup de satisfaction que les officiers employés à explorer le

Election de
Glengary.

Bill relatif aux
apprentis
pilotes.

Réclamations
provenant de
la rébellion,
II. C.

Le discours
d'ouverture de
nouveau pris
en considéra-
tions.

pays entre *Québec* et *Halifax*, en vue de découvrir la meilleure ligne à suivre pour un chemin de fer, destiné à relier ces deux points, ont présenté un rapport qui contient des renseignements précieux, et fait vivement ressortir les avantages de l'entreprise en contemplation, et que son excellence a reçu une dépêche du secrétaire d'état pour les colonies, exprimant l'intérêt que prend le gouvernement de sa majesté à ce grand ouvrage.

Que cette chambre donnera toute son attention aux comptes publics pour l'année expirée, et au budget pour la présente année, lorsque son excellence leur aura soumis; et prie son excellence de recevoir l'assurance qu'elle peut se reposer sur l'empressement de cette chambre à voter les subsides nécessaires pour le service public.

Que cette chambre participe au chagrin exprimé par son excellence, que le *Canada* ait sérieusement ressenti la dépression commerciale dont l'année expirée a été si particulièrement marquée.

Que cette chambre est reconnaissante envers son excellence d'avoir fait sentir aux ministres de sa majesté l'urgente nécessité qui existe de faire disparaître des statuts impériaux les dispositions qui peuvent tendre à restreindre le commerce de la province en empêchant les vaisseaux étrangers de fréquenter ses ports pour y chercher leurs chargements, et c'est avec le plus grand plaisir qu'elle apprend que le gouvernement de la reine a bien accueilli les représentations de son excellence à ce sujet.

Qu'au nombre des mesures qu'il a plu à son excellence de signaler à l'attention du parlement provincial dans les circonstances actuelles, comme étant de nature à relever le crédit de la province, à étendre son commerce et à contribuer au développement de ses ressources, cette chambre est bien aise de voir que son excellence ait spécialement dirigé son attention aux suivantes, comme étant d'une importance particulière :

Pouvoir aux fonds nécessaires pour l'achèvement des canaux du *St. Laurent* au plus tôt possible, au sujet desquels grands ouvrages cette chambre est heureuse d'apprendre qu'on croit qu'avec une dépense additionnelle modique, on peut les mettre en état de permettre, peu de temps après l'ouverture de la navigation, aux vaisseaux tirant neuf pieds d'eau en descendant et huit pieds en montant, de passer, du lac *Erié* à l'*Océan*, et que cet objet une fois accompli, le *Canada* possèdera une navigation intérieure sans égale en capacité et en longueur, et liant les marchés d'un commerce à l'extension duquel il est impossible d'assigner des limites.

La passation d'une loi pour autoriser l'aliénation des ouvrages d'une nature purement locale, qui ont été exécutés aux frais de la province, et donner au gouvernement les pouvoirs nécessaires pour la réorganisation de la dette provinciale et la création d'un fonds d'amortissement; qu'il est satisfaisant de sentir que cette dette n'a pas été contractée à soutenir des guerres coûteuses, soit de défense ou d'agression, mais à construire des travaux d'utilité, dont les plus importants, lorsqu'ils auront été achevés, ne peuvent guère manquer de devenir profitables; et de plus, que l'existence d'un revenu considérable, provenant des douanes, place le créancier du *Canada* dans une position très avantageuse, qui s'améliorera encore lorsqu'un fonds d'amortissement aura été créé et mis en opération.

L'amendement de l'acte actuel d'immigration, en vue de faire disparaître les dispositions qui tendent à empêcher les émigrans qui se proposent de s'établir en *Canada* ou dans les Etats Ouest de l'union, de se rendre à destination par la voie du *St. Laurent*; et à l'égard de cet important sujet, cette chambre est parfaitement d'avis avec son excellence, que le transport des passagers est une branche importante du

commerce qui se dirige vers l'intérieur, qu'on ne peut décourager sans nuire à celui qui se dirige vers l'extérieur; et cette chambre remercie son excellence de l'assurance qu'elle ne manquera pas de faire tous les efforts que permettra l'intérêt de la santé publique pour réduire les dépenses du département de l'immigration à l'échelle des années antérieures à 1847, alors qu'une taxe sur les passagers bien moins onéreuse que celle qui est maintenant levée, suffisait en y ajoutant, dans l'occasion, un modique octroi à même le trésor public, pour couvrir ces dépenses.

Que cette chambre reçoit avec une satisfaction toute particulière la recommandation de son excellence de considérer la convenance de réserver une partie du domaine public, dont le revenu provenant de la vente des terres, formerait un fonds dont l'intérêt serait employé au maintien des écoles élémentaires, et assure à son excellence que le sujet recevra toute son attention, aussi bien que la suggestion importante de son excellence de placer le capital provenant de cette source dans les fonds provinciaux ou dans ceux de quelques uns des principaux chemins de fer, dont le parlement a sanctionné la construction.

Que cette chambre reçoit avec reconnaissance de la part de son excellence l'assurance que dans ces délibérations pour mener à maturité ces mesures, et toutes mesures semblables, ayant pour objet l'avancement moral et matériel du peuple de cette importante province, elle trouvera toujours son excellence avec la volonté et le désir de co-opérer avec elle.

Que cette chambre partage tout-à-fait l'opinion de son excellence, qu'avec un revenu provenant de tant de sources indépendantes, et exempt des nombreuses charges qui pèsent si lourdement sur les ressources d'autres sociétés, le *Canada* jouit de grands et singuliers avantages, et s'associe de bon cœur à l'espoir de son excellence qu'avec la grâce de Dieu, la législation sera dirigée de manière à le mettre en état d'en retirer tous les avantages.

L'honorable M. *Papineau* a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. *La-Terrière*, que les mots "Que cette chambre a l'assurance que les preuves qu'a données le peuple du *Canada*, pendant cette période d'excitation et de malaise générale de son amour de l'ordre, et de son attachement à ses institutions, tendront à asseoir le crédit de la province sur une base plus solide, et à l'avancement de sa prospérité," soient retranchés, et les suivants insérés à leur place :

"Que cette tranquillité que le peuple des *Canadas* a conservée au milieu de l'agitation profonde et générale qui a poussé les nations les plus éclairées de l'*Europe* aux plus nobles efforts, souvent suivis d'heureux succès, pour réformer leurs viciieux gouvernements, follement attachés à des usurpations surprises par la fraude, ou conquises par la violence durant la barbarie du moyen âge, mais devenus intolérables et bientôt impossibles en présence de la libre discussion de la raison et les lumières du dix-neuvième siècle, prouve que les canadiens de toutes les classes et de toutes les origines sont amis de l'ordre, à ce degré qu'ils ont bien droit d'être dotés d'une constitution politique beaucoup plus libre et libérale, que ne l'est la loi constitutive et défectueuse qui leur a été imposée, contrairement à leurs desirs connus et exprimés par leurs remontrances et leurs pétitions répétées, contre la réunion des deux *Canadas*, sage-ment séparés, et pour leur mutuel avantage, en 1791: Que, jusqu'à ce que le vœu philanthropique et judiciaires de ce grand et prévoyant homme d'état, *Charles James Fox*, soit accompli, c'est-à-dire, jusqu'à ce que nos constitutions aient été réformées par l'extension du principe électif à beaucoup d'autres emplois et départemens que ceux où il prévaut, au point, disait-il, que les canadiens ne devraient rien avoir à envier à leurs voisins, nous n'avons pas plus de chance dans l'avenir que nous ne l'avons eu du-

“ rant un long et pénible passé, d'obtenir le bon gouvernement de la province, et, par son bon gouvernement, la prospérité générale et le contentement général de ses habitans.”

Et la question sur l'amendement ayant été proposée de nouveau :—La chambre a repris les dits débats ajournés.

Et la question ayant été mise, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Christie, LaTerrière, Papineau* et *Prince*.—(4.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Badgley*, le procureur général *Baldwin, Beaubien, Bell*, le solliciteur général *Blake, Boulton*, de NORFOLK, *Boutillier, Brooks, Burritt, Cameron*, de KENT, *Cartier, Cauchon, Crysler, Davignon, DeWitt*, le solliciteur général *Drummond, Duchesnay, Dumas, Egan, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Gagy, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson*, le procureur général *LaFontaine, Laurin, Macdonald* de GLENGARY, *Macdonald*, de KINGSTON, *Sir Allan N. MacNab, Malloch, Marquis, M'Connell, M'Farland, M'Lean, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Notman, Polette, Price, Richards, Robinson, Sauvageau, Scott*, du LAC DES DEUX MONTAGNES, *Seymour, Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de DURHAM, *Smith*, de FRONTENAC, *Smith*, de WENTWORTH, *Stevenson, Taché, Thompson, Viger, Watts* et *Wetenhall*.—(63.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

L'honorable M. *Papineau* a de nouveau proposé en amendement à la question, secondé par M. *Christie*, que les mots, “ Que cette chambre s'accorde avec son excellence à croire qu'il résulterait beaucoup d'avantages pour les intérêts publics, d'une augmentation dans la représentation, et assurer à son excellence que ce sujet, d'une importance plus qu'ordinaire, sera l'objet de toute son attention,” soient retranchés, et les suivants insérés à leur place : “ Que cette chambre s'accorde avec son excellence à croire qu'il résulterait beaucoup d'avantages pour les intérêts publics d'une augmentation dans la représentation ; pourvu que cette augmentation, respectant les règles de l'équité et de cette justice égale, strictement due aux habitans de toutes les parties de la province indistinctement, répartisse la représentation aussi approximativement que possible de tems en tems, en proportion des populations, et ne comporte pas le plan odieux, justement repoussé par lord *Durham*, de donner un égal nombre de représentants aux deux provinces en violation des principes de la représentation injuste, qui souleverait contre le projet l'opinion publique en *Angleterre* comme en *Amérique*, et qui, ainsi que le comité général de la réforme et du progrès de *Québec*, l'énonce aussi fortement que judicieusement, consacrerait l'oppression du *Bas-Canada* comme localité, l'oppression des canadiens-français comme race.”

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de NORFOLK, *Christie, Laurin* et *Papineau*.—(4.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Badgley*, le procureur général *Baldwin, Beaubien, Bell*, le solliciteur général *Blake, Boutillier, Brooks, Cameron*, de KENT, *Cartier, Cauchon, Cayley, Crysler, Davignon*, le solliciteur général *Drummond, Dumas, Egan, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Gagy, Guillet, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson*, le procureur général *LaFontaine, LaTerrière, Macdonald*, de GLENGARY, *Macdonald*, de KINGSTON, *Sir Allan N. MacNab, Marquis, M'Connell, M'Farland, M'Lean, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Notman, Polette, Price, Richards, Sauvageau, Scott*, de BYTOWN, *Scott*, du LAC DES DEUX MONTAGNES, *Seymour, Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de DURHAM, *Smith*, de FRONTENAC, *Smith*, de WENTWORTH, *Stevenson, Taché, Thompson, Viger, Watts* et *Wetenhall*.—(61.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin, Beaubien, Bell*, le solliciteur général *Blake, Boulton*, de NORFOLK, *Boutillier, Cameron*, de KENT, *Cartier, Cauchon, Davignon*, le solliciteur général *Drummond, Dumas, Egan, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson*, le procureur général *LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Macdonald*, de GLENGARY, *Marquis, M'Farland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Polette, Price, Richards, Sauvageau, Scott*, de BYTOWN, *Scott*, du LAC DES DEUX MONTAGNES, *Smith*, de DURHAM, *Smith*, de WENTWORTH, *Taché, Thompson, Viger, Watts* et *Wetenhall*.—(48.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley, Brooks, Cayley, Christie, Crysler, Gagy, Macdonald*, de KINGSTON, *Sir Allan N. MacNab, M'Connell, M'Lean, Papineau, Prince, Seymour, Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de FRONTENAC, *Stevenson* et *Wilson*.—(18.)

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative.

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, pour remercier son excellence de son gracieux discours du trône à l'ouverture de la présente session du parlement provincial.

Pour assurer son excellence que cette chambre partage de bon cœur le plaisir qu'a exprimé son excellence de ce que rien n'est venu interrompre la tranquillité de la province depuis la dernière session.

Que cette chambre a l'assurance que les preuves qu'a données le peuple du *Canada*, pendant cette période d'excitation et de malaise général, de son amour de l'ordre et de son attachement à ses institutions, tendront à asseoir le crédit de la province sur une base plus solide et à l'avancement de sa prospérité.

Que cette chambre apprend avec la plus vive satisfaction que sa bien-aimée souveraine a résolu d'exercer sa prérogative de la clémence en faveur de tous ceux qui sont encore sous le poids de conséquences pénales pour offenses politiques par suite des malheureux évènements de 1837 et 1838, et assure à son excellence qu'elle concourra avec une humble gratitude à la passation d'aucun acte qui pourra être proposé pour donner leur plein effet à cette très gracieuse intention de sa majesté.

Que cette chambre est fort aise d'apprendre que, conformément au désir de la législature de cette province, exprimé dans une adresse des deux chambres du parlement provincial, le parlement impérial a passé un acte révoquant la clause de l'acte d'union qui imposait des restrictions à l'usage de la langue française.

Que cette chambre apprend avec plaisir que son excellence a été, pendant la vacance, en communication avec le principal secrétaire d'état de sa majesté pour les colonies, et avec les lieutenans gouverneurs de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick* au sujet du bureau de poste, et qu'à la réunion du parlement impérial, il va être pris des mesures pour conférer aux autorités provinciales, l'entier contrôle et régie

de ce département, et elle espère que, lorsque les arrangements nécessaires pour effectuer cet objet auront été complétés, il sera possible d'établir un tarif postal bas et uniforme pour les provinces Britanniques de l'Amérique du Nord.

Que cette chambre s'accorde avec son excellence à croire qu'il résulterait beaucoup d'avantages pour les intérêts publics d'une augmentation dans la représentation, et assure à son excellence que ce sujet, d'une importance plus qu'ordinaire, sera l'objet de toute son attention.

Que cette chambre partage le bonheur que son excellence déclare ressentir, en voyant la presque cessation de l'opposition qui s'est manifestée, pendant un temps, à l'opération de l'acte des écoles, dans certaines parties du *Bas-Canada*, et qu'elle consentira volontiers à y faire les changements propres à le rendre aussi peu onéreux que possible aux contribuables, sans toucher en rien, cependant, au principe important qu'il a consacré en assurant les bienfaits de l'éducation à la jeunesse entière de cette section de la province.

Que le système de judicature dans les deux sections de la province, les lois qui se rapportent au régime municipal, et la constitution de *King's College*, seront l'objet de toute son attention.

Que cette chambre apprend avec beaucoup de satisfaction que les officiers employés à explorer le pays entre *Québec* et *Halifax*, en vue de découvrir la meilleure ligne à suivre pour un chemin de fer, destiné à relier ces deux points, ont présenté un rapport qui contient des renseignemens précieux, et fait vivement ressortir les avantages de l'entreprise en contemplation, et que son excellence a reçu une dépêche du secrétaire d'état pour les colonies, exprimant l'intérêt que prend le gouvernement de sa majesté à ce grand ouvrage.

Que cette chambre donnera toute son attention aux comptes publics pour l'année expirée et au budget pour la présente année, lorsque son excellence les leur aura soumis; et prie son excellence de recevoir l'assurance qu'elle peut se reposer sur l'empressement de cette chambre à voter les subsides nécessaires pour le service public.

Que cette chambre participe au chagrin exprimé par son excellence, que le *Canada* ait sérieusement ressenti la dépression commerciale dont l'année expirée a été si particulièrement marquée.

Que cette chambre est reconnaissante envers son excellence d'avoir fait sentir aux ministres de sa majesté, l'urgente nécessité qui existe de faire disparaître des statuts impériaux les dispositions qui peuvent tendre à restreindre le commerce de la province, en empêchant les vaisseaux étrangers de fréquenter ses ports pour y chercher leurs chargemens, et c'est avec le plus grand plaisir quelle apprend que le gouvernement de la reine a bien accueilli les représentations de son excellence à ce sujet.

Qu'au nombre des mesures qu'il a plu à son excellence de signaler à l'attention du parlement provincial dans les circonstances actuelles, comme étant de nature à relever le crédit de la province, à étendre le commerce et à contribuer au développement de ses ressources, cette chambre est bien aise de voir que son excellence ait spécialement dirigé son attention aux suivantes comme étant d'une importance particulière :

Pouvoir aux fonds nécessaires pour l'achèvement des canaux du *St. Laurent*, au plus tôt possible, au sujet desquels grands ouvrages cette chambre est heureuse d'apprendre, qu'on croit qu'avec une dépense additionnelle modique, on peut les mettre en état de permettre, peu de temps après l'ouverture de la navigation, aux vaisseaux tirant neuf pieds d'eau en descendant et huit pieds en montant, de passer du lac *Erié* à l'océan; et que cet objet une fois accompli, le

Canada possèdera une navigation intérieure sans égale en capacité et en longueur, et liant les marchés d'un commerce à l'extension duquel il est impossible d'assigner les limites.

La passation d'une loi pour autoriser l'aliénation des ouvrages d'une nature purement locale, qui ont été exécutés aux frais de la province, et donner au gouvernement les pouvoirs nécessaires pour la réorganisation de la dette provinciale et la création d'un fonds d'amortissement: qu'il est satisfaisant de sentir que cette dette n'a pas été contractée à soutenir des guerres coûteuses, soit de défense ou d'agression, mais à construire des travaux d'utilité, dont les plus importants, lorsqu'ils auront été achevés, ne peuvent guère manquer de devenir profitables; et de plus, que l'existence d'un revenu considérable provenant des douanes, place le créancier du *Canada* dans une position très avantageuse, qui s'améliorera encore lorsqu'un fonds d'amortissement aura été créé et mis en opération.

L'amendement de l'acte actuel d'immigration, en vue de faire disparaître les dispositions qui tendent à empêcher les émigrans qui se proposent de s'établir en *Canada*, ou dans les états ouest de l'union, de se rendre à destination par la voie du *St. Laurent*; et à l'égard de cet important sujet, cette chambre est parfaitement d'avis avec son excellence, que le transport des passagers est une branche importante du commerce qui se dirige vers l'intérieur, qu'on ne peut décourager sans nuire à celui qui se dirige vers l'extérieur; et cette chambre remercie son excellence de l'assurance qu'elle ne manquera pas de faire tous les efforts que permettra l'intérêt de la santé publique, pour réduire les dépenses du département de l'immigration à l'échelle des années antérieures à 1847, alors qu'une taxe sur les passagers bien moins onéreuse que celle qui est maintenant levée, suffisait en y ajoutant, dans l'occasion, un modique octroi à même le trésor public, pour couvrir ces dépenses.

Que cette chambre reçoit avec une satisfaction toute particulière la recommandation de son excellence de considérer la convenance de réserver une partie du domaine public, dont le revenu provenant de la vente des terres, formerait un fonds dont l'intérêt serait employé au maintien des écoles élémentaires, et assure à son excellence que le sujet recevra toute son attention, aussi bien que la suggestion importante de son excellence de placer le capital provenant de cette source, dans les fonds provinciaux ou dans ceux de quelques uns des principaux chemins de fer, dont le parlement a sanctionné la construction.

Que cette chambre reçoit avec reconnaissance de la part de son excellence l'assurance que dans ses délibérations pour mener à maturité ces mesures, et toutes mesures semblables, ayant pour objet l'avancement moral et matériel du peuple de cette importante province, elle trouvera toujours son excellence avec la volonté et le désir de co-opérer avec elle.

Que cette chambre partage tout-à-fait l'opinion de son excellence, qu'avec un revenu provenant de tant de sources indépendantes, et exempt des nombreuses charges qui pèsent si lourdement sur les ressources d'autres sociétés, le *Canada* jouit de grands et singuliers avantages, et s'associe de bon cœur à l'espoir de son excellence qu'avec la grâce de Dieu, la législation sera dirigée de manière à le mettre en état d'en retirer tous les avantages.

Résolu, que la dite résolution soit renvoyée à un Comité nommé pour rédiger une adresse, composé de l'honorable procureur général *Baldwin*, *M. Dumas*, *M. Wetenhall*, *M. le solliciteur général Drummond*, *M. le solliciteur général Blake* et *M. M'Farland*, pour préparer et rapporter le projet d'une adresse en réponse au discours de son excellence le gouverneur général, aux deux chambres de la législature, en conformité de la dite résolution.

Rapport de l'adresse.

L'honorable procureur général *Baldwin* a fait rapport, du comité spécial nommé pour préparer une adresse à son excellence le gouverneur général, que le comité avait préparé une adresse en conséquence, et laquelle a été lue comme suit :

A son excellence le très honorable comte d'*Elgin* et *Kincardine*, chevalier du très ancien et très noble ordre du chardon, gouverneur général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et capitaine général et gouverneur en chef des provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse* du *Nouveau-Brunswick* et de l'Isle du *Prince-Edouard*, et vice amiral d'icelles, etc., etc., etc.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Nous, les loyaux sujets de sa majesté, les communes du *Canada* réunies en parlement provincial, remercions humblement votre excellence du gracieux discours qu'elle a prononcé du trône à l'ouverture de la présente session.

Nous assurons votre excellence que cette chambre partage de bon cœur le plaisir qu'a exprimé votre excellence de ce que rien n'est venu interrompre la tranquillité de la province depuis la dernière session.

Que nous avons l'assurance que les preuves qu'a données le peuple du *Canada*, pendant cette période d'excitation et de malaise général, de son amour de l'ordre et de son attachement à ses institutions, tendront à assoir le crédit public de la province sur une base plus solide, et à l'avancement de sa prospérité.

Nous apprenons avec la plus vive satisfaction que notre bien-aimée souveraine a résolu d'exercer sa prérogative de la clémence en faveur de tous ceux qui sont encore sous le poids des conséquences pénales pour offenses politiques, par suite des malheureux événemens de 1837 et 1838, et nous assurons votre excellence que nous concourons avec une humble gratitude à la passation d'aucun acte qui pourra être proposé pour donner plein effet à cette très-gracieuse intention de sa majesté.

Cette chambre est fort aise d'apprendre que conformément au désir de la législature de cette province, exprimé dans une adresse des deux chambres du parlement provincial, le parlement impérial a passé un acte révoquant la clause de l'acte d'union qui imposait des restrictions à l'usage de la langue française.

Nous apprenons avec plaisir que votre excellence a été, pendant la vacance, en communication avec le principal secrétaire d'état de sa majesté pour les colonies, et avec les lieutenans gouverneurs de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick* au sujet du bureau de poste, et qu'à la réunion du parlement impérial, il va être pris des mesures pour conférer aux autorités provinciales l'entier contrôle et régie de ce département, et nous espérons que, lorsque les arrangements nécessaires pour effectuer cet objet auront été complétés, il sera possible d'établir un tarif postal bas et uniforme pour les provinces britanniques de l'*Amérique du Nord*.

Nous nous accordons avec votre excellence à croire qu'il résulterait beaucoup d'avantages, pour les intérêts publics, d'une augmentation dans la représentation, et assurons votre excellence que ce sujet, d'une importance plus qu'ordinaire, sera l'objet de notre attention.

Nous partageons le bonheur que votre excellence déclare ressentir, en voyant la presque cessation de l'opposition qui s'est manifestée pendant un temps, à l'opération de l'acte des écoles, dans certaines parties du *Bas-Canada*, et nous consentirons volontiers à y faire les changemens propres à le rendre aussi peu onéreux que possible aux contribuables, sans toucher en rien, cependant, au principe important qu'il a consacré en assurant les bienfaits de l'éducation à la jeunesse entière de cette section de la province.

Le système de judicature dans les deux sections de la province, les lois qui se rapportent au régime

municipal, et la constitution de *King's College*, seront l'objet de toute notre attention.

Nous apprenons avec beaucoup de satisfaction que les officiers employés à explorer le pays entre *Québec* et *Halifax*, en vue de découvrir la meilleure ligne à suivre pour un chemin de fer, destiné à relier ces deux points, ont présenté un rapport qui contient des renseignemens précieux, et fait vivement ressortir les avantages de l'entreprise en contemplation, et que votre excellence a reçu une dépêche du secrétaire de l'état pour les colonies, exprimant l'intérêt que prend le gouvernement de sa majesté à ce grand ouvrage.

Nous donnerons toute notre attention aux comptes publics pour l'année expirée et au budget pour la présente année, lorsque votre excellence nous les aura soumis ; et nous prions votre excellence de recevoir l'assurance qu'elle peut se reposer sur notre empressement à voter les subsides nécessaires pour le service public.

Cette chambre participe au chagrin exprimé par votre excellence que le *Canada* ait sérieusement ressenti la dépression commerciale dont l'année expirée a été si particulièrement marquée.

Nous sommes reconnaissans envers votre excellence d'avoir fait sentir aux ministres de sa majesté l'urgente nécessité qui existe de faire disparaître des statuts impériaux les dispositions qui peuvent tendre à restreindre le commerce de la province, en empêchant les vaisseaux étrangers de fréquenter ses ports pour y chercher leurs chargemens, et c'est avec le plus grand plaisir que nous apprenons que le gouvernement de la reine a bien accueilli les représentations de votre excellence à ce sujet.

Au nombre des mesures qu'il a plu à votre excellence de signaler à l'attention du parlement provincial dans les circonstances actuelles, comme étant de nature à relever le crédit de la province, à étendre son commerce et à contribuer au développement de ses ressources, nous sommes bien aise de voir que votre excellence a spécialement dirigé son attention aux suivantes comme étant d'une importance particulière :

Pourvoir aux fonds nécessaires pour l'achèvement des canaux du *St. Laurent*, au plus tôt possible, au sujet desquels grands ouvrages cette chambre est heureuse d'apprendre qu'on croit qu'avec une dépense additionnelle modique, on peut les mettre en état de permettre, peu de temps après l'ouverture de la navigation, aux vaisseaux tirant neuf pieds d'eau en descendant et huit pieds en montant, de passer du lac *Erie* à l'océan, et que cet objet une fois accompli, le *Canada* possèdera une navigation intérieure sans égale en capacité et en longueur, et liant les marchés d'un commerce à l'extension duquel il est impossible d'assigner des limites.

La passation d'une loi pour autoriser l'aliénation des ouvrages d'une nature purement locale, qui ont été exécutés aux frais de la province, et donner au gouvernement les pouvoirs nécessaires pour la réorganisation de la dette provinciale et la création d'un fonds d'amortissement. Il est satisfaisant de sentir que cette dette n'a pas été contractée à soutenir des guerres coûteuses, soit de défense ou d'agression, mais à construire des travaux d'utilité dont les plus importants, lorsqu'ils auront été achevés, ne peuvent guère manquer de devenir profitables ; et de plus, que l'existence d'un revenu considérable provenant des douanes, place le créancier du *Canada* dans une position très avantageuse, qui s'améliorera encore lorsqu'un fonds d'amortissement aura été créé et mis en opération.

L'amendement de l'acte actuel d'immigration, en vue de faire disparaître les dispositions qui tendent à empêcher les émigrans qui se proposent de s'établir en *Canada* ou dans les états ouest de l'union, de se rendre à destination par la voie du *St. Laurent* ;

et à l'égard de cet important sujet, cette chambre est parfaitement d'avis avec votre excellence, que le transport des passagers est une branche importante du commerce qui se dirige vers l'intérieur, qu'on ne peut décourager sans nuire à celui qui se dirige vers l'extérieur; et nous remercions votre excellence de l'assurance qu'elle ne manquera pas de faire tous les efforts que permettra l'intérêt de la santé publique pour réduire les dépenses du département de l'immigration à l'échelle des années antérieures à 1847, alors qu'une taxe sur les passagers bien moins onéreuse que celle qui est maintenant levée, suffisait en y ajoutant, dans l'occasion, un modique octroi à même le trésor public, pour couvrir ces dépenses.

Cette chambre reçoit avec une satisfaction toute particulière la recommandation de votre excellence de considérer la convenance de réserver une partie du domaine public, dont le revenu provenant de la vente des terres, formerait un fonds dont l'intérêt serait employé au maintien des écoles élémentaires, et assure votre excellence que le sujet recevra toute notre attention, aussi bien que la suggestion importante de votre excellence de placer le capital provenant de cette source dans les fonds provinciaux ou dans ceux de quelques uns des principaux chemins de fer, dont le parlement a sanctionné la construction.

Cette chambre reçoit avec reconnaissance de la part de votre excellence l'assurance que, dans ces délibérations pour mener à maturité ces mesures et toutes mesures semblables, ayant pour objet l'avancement moral et matériel du peuple de cette importante province, elle trouvera toujours votre excellence avec la volonté et le désir de co-opérer avec elle.

Cette chambre partage tout-à-fait l'opinion de votre excellence, que le *Canada*, avec un revenu provenant de tant de sources indépendantes, et exempt des nombreuses charges qui pèsent si lourdement sur les ressources d'autres sociétés, jouit de grands et singuliers avantages, et s'associe de bon cœur à l'espoir de votre excellence qu'avec la grâce de Dieu, la législation sera dirigée de manière à le mettre en état d'en retirer tous les avantages.

La dite adresse ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général par toute la chambre.

Ordonné, que tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province se rendent auprès de son excellence le gouverneur général, pour savoir de son excellence quand il lui plaira recevoir cette chambre avec son adresse.

L'honorable procureur général *Baldwin*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, s'est levé à sa place, et a informé M. l'Orateur et la chambre, que son excellence le gouverneur général recevra la chambre avec son adresse, en réponse au discours de son excellence à l'ouverture de la présente session, demain, à une heure, P. M., à la maison du gouvernement.

Ordonné, que lorsque cette chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain à midi et demi.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable procureur général *Baldwin*, secondé par M. *M'Farland*,
La chambre s'est ajournée.

Jovis, 25^o die Januarii;

ANNO 12^o VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

A l'heure fixée, M. l'Orateur et la chambre se sont rendus auprès de son excellence le gouverneur général, avec l'adresse de la chambre.

Et étant de retour,

M. l'Orateur a fait rapport, que la chambre s'était rendue auprès de son excellence avec son adresse, en réponse au discours de son excellence aux deux chambres de la législature, à laquelle il a plu à son excellence de faire la réponse suivante:

Messieurs de l'assemblée législative,

Je vous remercie de votre adresse, et je vous assure de mon entière confiance dans la sagesse et la prudence avec lesquelles vous me prêterez assistance dans tout ce qui pourra tendre à augmenter la prospérité du peuple du *Canada*.

M. *Jobin*, président du comité spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la pétition se plaignant d'une élection et d'un rapport illégal pour le comté de *Stormont*, a fait rapport que le comité s'est assemblé ce matin à dix heures; mais il n'a pu procéder à l'affaire, en conséquence de l'absence de M. *Bell*, M. *Hall* et l'honorable M. *Boulton*.

Ordonné, que M. *Bell*, M. *Hall* et l'honorable M. *Boulton* assistent chacun à sa place dans cette chambre demain.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:—

Par M. *Scott*, du *Lac des Deux Montagnes*,—la pétition du révérend P. J. *Crevier*, et autres, de la paroisse de *St. Augustin*; la pétition de d'H. M. *Lemaire* et autres, de la paroisse de *St. Benoît*, comté du *Lac des Deux Montagnes*; la pétition du révérend H. *Moreau*, et autres, de la paroisse de *St. Eustache*, comté du *Lac des Deux Montagnes*; et la pétition du révérend F. *Bonin*, et autres, de la paroisse de *St. Scholastique*.

Par M. *Johnson*,—la pétition d'*Alexander Parker* et autres, de *Caledonia* et autres townships, dans le district des *Outaouais*.

Par M. *Marquis*,—la pétition de la corporation du collège de *St. Anne Lapocatière*.

Par l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*,—la pétition de *James F. Fair* et autres, des townships unis de *Dalhousie* et *Levant*; et la pétition de N. L. *Freeman* et autres, du district de l'Ouest.

Par M. *M'Farland*,—la pétition du conseil municipal du district de *Niagara*, (maisons où se vend de la paille); et la pétition de *John Clark*, écuyer, président, au nom de la société d'agriculture du district de *Niagara*.

Par M. *Thompson*,—la pétition du conseil municipal du district de *Niagara*, (reconstruction du monument du général *Brock*); la pétition de *John Tucker Williams*, écuyer, du township de *Hope*, district de *Newcastle*; et la pétition du conseil municipal du district de *Niagara*, (cotisation).

Par M. *Sauvageau*,—la pétition de *Pierre D. Hébert* et autres, de *St. Cyprien*, district de *Montréal*; et la pétition de *François Foucroult* et autres, des comtés de *Chambly*, *Rowville* et *Huntingdon*.

Par M. *Fortier*,—la pétition du révérend M. *Duguay*, et autres, d'*Arthabaska*, *Chester* et *Warwick*.

Par M. *Wetenhall*,—la pétition du conseil municipal du district de *Wellington*, (chemins); la pétition du conseil municipal du district de *Wellington*, (réserves de chemins); la pétition d'*Andrew Geddes* et autres, des districts de *Wellington* et *Gore*; et la

La chambre se rend auprès de son excellence avec son adresse.

Réponse de son excellence.

Election de Stormont.

Pétitions présentées.

Son excellence fixe l'heure où elle recevra la chambre.

Ajournement.

Ordres du jour.

pétition de *John S. McCollom* et autres, du township de *Nelson*, district de *Gore*.

Par *M. Laurin*,—la pétition d'*Edouard Norman*, charpentier, de la paroisse *Ste. Marie Magdeleine*, du *Cap de la Magdeleine*; et la pétition du révérend *William Dunn*, et autres, du township de *Frampton*.

Par *M. Méthot*,—la pétition de *James McKenzie* et autres, marchands, arrimeurs, et autres intéressés à la construction de vaisseaux, à *Québec*.

Par *M. Watts*,—la pétition de la société d'agriculture du *Bas-Canada*; la pétition de *G. L. Marler*, écuyer, et autres, du comté de *Drummond*; la pétition de *W. C. Baynes*, écuyer, du township de *Kingssey*; et la pétition de *W. Montgomery*, du township de *Durham*.

Par *M. Stevenson*,—la pétition de *Thomas Bowerman* et autres, des townships de *Sophiasburg* et *Hallowell*, district de *Prince Edouard*.

Par *M. Holmes*,—la pétition de l'union des baptistes du *Canada*, (*King's College*); et la pétition de l'union des baptistes du *Canada* (réserves du clergé).

Par *M. Notman*,—la pétition du maire du district de *London*.

Par *M. Scott*, de *Bytown*,—la pétition de *J. Scott*, écuyer, *M. P. P.*, et autres, du district des *Outaouais*; et la pétition des sœurs de la charité de l'hôpital général à *Bytown*.

Par l'honorable *M. Macdonald*,—la pétition de la corporation de la cité de *Kingston*, et de divers habitans de la dite cité.

Par *M. Taché*,—la pétition de *B. H. Charlebois*, écuyer, et autres, médecins et chirurgiens du *Bas-Canada*.

Par *M. Chauveau*,—la pétition de *Robert Cassels* et autres, du district de *Québec*, et autres; la pétition de *Joseph Bédard*, écuyer, et autres, de la paroisse de *Charlesbourg* et autres lieux; la pétition du révérend *François Boucher* et autres, de la paroisse de *St. Ambroise* et autres lieux; la pétition du révérend *E. Payment* et autres, de la paroisse de *Charlesbourg* et autres lieux, (chemins); la pétition du conseil municipal et de divers habitans de *St. Ambroise* de la *Jeune Lorette*; la pétition de l'honorable *Louis Panet* et autres, électeurs et francs-tenanciers du comté de *Québec*; la pétition de *John McCormick*, visiteur de douane surnuméraire à *Québec*; la pétition du révérend *E. Payment* et autres, de la paroisse de *Charlesbourg*, comté de *Québec* (pont *Dorchester*); et la pétition de *Thomas W. Lloyd*, président et autres, officiers et membres de la société *St. George* à *Québec*.

Par l'honorable *M. Merritt*,—la pétition de la compagnie de la navigation de *Grand River* (augmentation de capital); la pétition de la compagnie de la navigation de *Grand River*, (emprunt); la pétition de la compagnie du pont suspendu des chutes de *Niagara*; et la pétition de *John Vandal Ham*, du township de *Murray*, district de *Newcastle*.

Par *M. Egan*,—la pétition du révérendissime évêque de *Bytown*, (incorporation de collège); la pétition du révérendissime évêque de *Bytown* (sœurs de la charité); et la pétition du révérendissime évêque de *Bytown*, (aide pour un collège).

Par *M. Jobin*,—la pétition de *Louis Comte*, maître maçon et entrepreneur, de la cité de *Montréal*.

Pétitions lues

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *L. G. Brown*, écuyer, et autres, des paroisses de *Ste. Martine* et *St. Clément*, dans le comté de *Beauharnois*; demandant que le privilège que doivent demander *M. S. Primeau* et *A. Trottier*, et autres, pour construire un chemin de madriers et ériger un pont, et y percevoir des péages, dans le dit comté, leur soit accordé.

Du révérend *E. H. Blyth* et autres, de la paroisse

de *Ste. Martine de Beauharnois*; demandant que le privilège que doivent demander *M. A. Primeau* et *A. Trottier*, et autres, pour construire un chemin de madriers et ériger un pont, et y percevoir des péages, dans le dit comté, leur soit accordé.

D'*Alexis Rivard* et autres, du comté de *Rimouski*; demandant que le dit comté soit érigé en un district séparé, ayant pour chef-lieu la paroisse de *St. Germain de Rimouski*,—qu'une maison de douane soit établie dans le dit comté, et que la paroisse de *St. Germain* soit le port de mer,—qu'un havre soit construit à cette fin,—que le prix des terres soit réduit, et que les termes de paiement soient prolongés.

De *James Blackburn* et autres, du comté des *Outaouais*; demandant qu'il soit adopté des mesures pour obtenir la révocation des lois de navigation.

De *Joseph Aumont* et autres, du comté des *Outaouais*; exposant les dommages que cause au commerce de bois certains ponts de péages construits au *Sault au Récollet*, sur la rivière des *Prairies*, et demandant que les dits actes autorisant la construction des dits ponts, soient amendés de manière à remédier à ces dommages.

De *Charles Symmes* et autres, du comté des *Outaouais*; demandant certains amendemens à la loi des écoles primaires.

De *James Wadsworth* et autres, du comté des *Outaouais* et autres, résidans sur les rives de la rivière *Outaouais* et ses tributaires; demandant la remise des droits sur le lard de première qualité, importé pour la consommation des personnes qui sont employées au commerce de bois.

De *Frédéric Tremblay* et autres, de la paroisse de la *Baie St. Paul*, comté de *Saguenay*; demandant une indemnité pour les pertes éprouvées sur la construction d'un chemin entre cette paroisse et *St. Joachim*.

Du révérend *François Boucher*, et autres, de la paroisse *St. Ambroise* de la *Jeune Lorette*, district de *Québec*; demandant une allocation pour la construction d'un chemin depuis le lac *St. Jean* jusqu'à *Chicoutimi* ou le *Grand Brûlé*.

De *Michel Henrichon* et autres, de la *Côte St. Paul*, dans la paroisse de *Montréal*; se plaignant du danger dans lequel mettent leurs propriétés les feux des bateaux à vapeur qui passent dans le canal de *Lachine*, et demandant justice.

De *François Denault dit Jérémie*, de la cité de *Montréal*; demandant une indemnité pour pertes éprouvées dans des contrats de travaux publics, ou au moins une compensation pour l'ouvrage qu'il a fait.

De *Daniel McPherson* et autres, de la ville de *Stratford* et autres lieux, dans la section est du district de *Huron*; demandant que cette partie du dit district soit érigée en un nouveau district, qui sera nommé le district de *Peel*.

Du conseil de ville de la cité de *Kingston*; demandant que son acte d'incorporation soit amendé.

De *J. O. Alfred Turgeon*, écuyer, et autres, des comtés de *Terrebonne* et *Leinster*; demandant une allocation pour rendre une certaine partie de la rivière *Jésus* navigable, entre *Terrebonne* et le fleuve *St. Laurent*.

D'*A. Rankin*, écuyer, et autres; demandant à être incorporés sous le nom de "Compagnie pour l'exploitation des mines de *Copper Bay* dans le lac *Huron*."

Du conseil municipal de la municipalité de *St. Hyacinthe*; demandant l'abolition de la tenure seigneuriale,—une allocation en faveur du chemin de fer du *St. Laurent* et de l'*Atlantique*,—le paiement des pertes occasionnées par les troubles de 1837-38,—l'établissement de fermes modèles,—que la pratique dans les cours de circuit soit rendue uniforme,—l'amendement de l'acte des municipalités,—et une allocation pour le séminaire de *St. Hyacinthe*.

D'E. Couillard Desprès, écuyer, arpenteur; demandant à être indemnisé de la perte qu'il a soufferte en construisant la prison et la salle d'audience du comté de *St. Hyacinthe*.

Du conseil municipal du district de *Gore*; demandant que les townships de *Sénéca* et *Onéida* soient annexés au comté de *Wentworth*, pour toutes fins quelconques.

Du conseil municipal du district de *Gore*; demandant que la division projetée de ce district, ne soit pas faite.

Du conseil municipal du district de *Gore*; demandant que l'acte des municipalités soit amendé de manière à permettre aux différens conseils de district, de payer leurs préfets comme ils le jugeront à propos.

Du conseil municipal du district de *Gore*; demandant l'autorisation d'accorder des permis d'occupation, ou des transports de terrains originairement accordés pour des chemins dans le dit district.

Du conseil municipal du district de *Gore*; demandant que les rôles de cotisation soient faits sous le contrôle des conseils de district.

De *George Thomson* et autres, de *Flamborough* ouest, et autres townships, dans le district de *Gore*; se plaignant des distances inégales qui existent entre les barrières sur le chemin macadamisé qui passe à travers les dits townships, et demandant justice.

De *V. P. W. Dorion* et autres, membres de l'institut canadien, de *Montréal*; demandant un acte d'incorporation.

De *Daniel M'Callum*, cultivateur propriétaire, de la seigneurie de *Foucault*, comté de *Rouville*; demandant à être indemnisé de la perte de sa propriété détruite par des incendiaires politiques, en 1839.

De *M. Townsend* et autres, bureau des directeurs de l'académie de *Clarenceville*, comté de *Rouville*; demandant une augmentation de l'allocation en faveur de la dite institution.

D'*Alexandre Louis Govin* et autres, conseillers municipaux de la municipalité d'*Yamaska*; demandant l'abolition des tenures en fief et en censive, dans le *Bas-Canada*.

Sur motion de *M. Thompson*, secondé par *M. Smith*, de *Durham*,

Ordonné, que les officiers des différentes banques et compagnies d'assurance, incorporées dans la province, soient respectueusement requis de mettre devant cette chambre un état des affaires des dites banques et compagnies d'assurance, tel que prescrit par leurs actes d'incorporation.

Sur motion de l'honorable *M. Sherwood*, secondé par l'honorable *M. Macdonald*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, priant son excellence de faire mettre devant cette chambre, toutes communications échangées entre le secrétaire d'état de sa majesté pour les colonies et son excellence, concernant la révocation ou la modification des lois contre l'usure, et tous autres documens sur le sujet que le gouvernement peut avoir en sa possession.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Sur motion de l'honorable *M. Macdonald*, secondé par sir *Allan N. MacNab*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, le priant de vouloir bien ordonner à l'officier qu'il appartient, de mettre devant cette chambre, une copie

de la remontrance du grand-jury du district de *Midland*, à la dernière cour d'oyer et terminer pour ce district, relativement au refus de *George Brown*, écuyer, l'un des commissaires nommés pour instituer une enquête sur les affaires du pénitencier provincial, de donner son témoignage devant le dit jury dans une accusation de parjure portée contre un nommé *James McCarthy*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Ordonné, que *M. Holmes* ait la permission d'introduire un bill pour amender les lois relatives aux lettres de change à l'intérieur, et aux billets promissoires et au mode de les protester. Bill relatif aux lettres de change et aux billets promissoires.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

L'honorable *M. Hincks*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à son excellence le gouverneur général, réponse à une adresse de l'assemblée législative datée le 22 janvier 1849, demandant une copie de toutes les communications échangées entre le gouvernement impérial et le gouvernement provincial, au sujet de l'abolition des restrictions imposées par les actes impériaux sur le commerce de cette province. Restrictions sur le commerce.

Pour la dite réponse voir appendice (C.) Appendice (C).

Ordonné, que deux cent cinquante exemplaires de la dite réponse soient imprimés dans chacune des langues anglaise et française pour l'usage des membres de cette chambre.

Sur motion de *M. Johnson*, secondé par *M. Scott*, de *Bytown*.

Ordonné, que les entrées dans les journaux de cette chambre, du 17 et du 20 de mars 1848, qui ont rapport à la pétition de *William Bradley* et autres, du township de *Calédonia*, dans le district des *Outaouais*; demandant une certaine réserve pour chemin, soient maintenant lus. Pétition de M. Bradley et autres.

Les dites entrées ont été lues en conséquence.

Résolu, qu'il soit nommé un comité permanent de six membres, composé de sir *Allan N. MacNab*, l'honorable *M. Papineau*, l'honorable *M. Sherwood*, l'honorable *M. Macdonald*, *M. Boutillier* et *M. Chauveau*, pour aider *M. l'Orateur* à surveiller la bibliothèque, et auquel seront renvoyées toutes les matières qui y ont rapport, avec pouvoir de faire rapport de temps à autre. Bibliothèque.

Sur motion de l'honorable *M. Boulton*, secondé par *M. Johnson*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, le priant de vouloir bien faire transmettre à cette chambre, un tableau des divers collèges électoraux de cette province, indiquant le nom du dit collège, le nombre des membres qu'élit chacun d'eux, et la population qu'ils renferment, en commençant par celui qui renferme la plus grande population, suivant le dernier recensement fait en vertu de la loi, et se terminant par celui qui contient la moindre. Collèges électoraux.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Sur motion de l'honorable M. *Sherwood*, secondé par M. *Smith*, de *Frontenac*.

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, priant son excellence de faire mettre devant cette chambre, par l'officier qu'il appartient, un compte rendu des sommes perçues pour droits de havre du port de *Toronto*, pendant l'année 1848, ainsi qu'un état détaillé indiquant la balance (s'il en est) qui est encore due au gouvernement, à compte des sommes avancées en vertu de l'autorité de certains actes du parlement du *Haut-Canada*, pour construire et réparer le quai de la Reine à l'entrée du dit havre.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Pierre Joseph Olivier Chauveau, écuyer, membre pour le comté de *Québec*, qui était absent vendredi, samedi, lundi, mardi et mercredi derniers, du comité spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la pétition se plaignant d'une élection et d'un rapport illégal pour la ville de *Cornwall*, s'est, en conformité de l'ordre, trouvé à sa place, et a donné des raisons satisfaisantes pour lesquelles il n'a pas été présent aux réunions du comité, les dits jours; et les ayant attestées sous serment;

Ordonné, que M. *Chauveau* soit excusé pour n'avoir pas été présent au dit comité vendredi, samedi, lundi, mardi et mercredi derniers.

Norbert Dumas, écuyer, membre pour le comté de *Leinster*, qui était absent samedi dernier du comité spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la pétition se plaignant d'une élection et d'un rapport illégal pour la ville de *Cornwall*, s'est, en conformité de l'ordre, trouvé à sa place, et a donné des raisons satisfaisantes pour lesquelles il n'a pas été présent à la réunion du comité, le dit jour; et les ayant attestées sous serment;

Ordonné, que M. *Dumas* et les autres membres dont on a fait rapport pour n'avoir pas été présents aux réunions du dit comité, soient pour ce défaut de présence excusés.

Sur motion de l'honorable procureur-général *Baldwin*, secondé par l'honorable M. *Sherwood*,

Ordonné, que l'ordre du jour pour prendre en considération le rapport du comité spécial, nommé pour préparer et faire rapport des listes de membres pour composer les huit comités permanens ordonnés par la chambre, soit maintenant lu.

Et le dit rapport a été lu;

Résolu, que cette chambre concourt avec le comité dans le dit rapport.

Sur motion de Sir *Allan N. MacNab*, secondé par l'honorable M. *Robinson*,

Ordonné, que l'ordre du jour pour la comparution à la barre de cette chambre de *John George Vansittart*, écuyer, officier-rapporteur à la dernière élection pour le comté d'*Oxford*, pour produire le témoignage relativement à sa conduite à la dite élection, soit maintenant lu.

Et le dit ordre a été lu;

Et la chambre ayant été informée que M. *Vansittart* était à la porte, il a été appelé, et, à la barre, il a adressé la chambre.

Et la chambre ayant aussi été informée que M. *George Washington Whitehead*, témoin de la part de M. *Vansittart*, était à la porte, il a été appelé, et à la barre il a été examiné comme suit:—

Par Sir *Allan N. MacNab*.

1. Ne vous appelez-vous pas *George Washington Whitehead*, et ne résidez-vous pas à *Woodstock*, dans le district de *Brock*?—Oui.

2. Étiez-vous présent à la nomination de l'élection d'*Oxford*, le 28 décembre 1847?—Oui.

3. Étiez-vous l'un des députés officiers rapporteurs pour la dite élection?—Oui.

4. Étiez-vous sur les hustings ou auprès, lorsque l'on a demandé les qualifications des candidats?—J'étais sur les hustings.

5. Étiez-vous auprès de l'officier rapporteur dans cette occasion, et si vous y étiez, à quelle distance?—Durant une grande partie du temps, j'étais immédiatement derrière sa chaise; et ensuite à sa gauche.

6. M. *Brown* a-t-il paru là comme le représentant de l'honorable *Francis Hincks*?—Oui.

7. A quelle distance était-il de l'officier rapporteur?—Je crois que durant la plus grande partie de la journée, il n'y eut qu'une seule personne entre lui et l'officier rapporteur, c'est-à-dire M. *Carroll* s'est trouvé une grande partie de la journée auprès de M. *Vansittart*, et M. *Campbell*, qui était aussi l'un des candidats, prit durant une partie du jour la place de M. *Carroll* pendant que celui-ci était allé dresser son serment de qualification; et lorsque M. *Carroll* revint, M. *Campbell* se rendit au bureau du greffier de la paix pour y dresser son acte de qualification. Pendant l'absence de M. *Campbell*, M. *Brown* se plaça pendant peu de temps auprès de M. *Vansittart*, et parla avec lui au sujet de la qualification de M. *Hincks*.

8. Êtes-vous resté sur les hustings durant les procédés du jour; et étiez-vous dans une position à entendre ce que l'officier rapporteur disait?—Oui, j'étais sur les hustings depuis l'heure à laquelle la commission a été lue jusqu'à l'ajournement du poll; et j'étais dans une position à entendre ce que l'officier rapporteur et les candidats disaient; et j'ai pris notes de quelque partie des procédés.

9. Avez-vous pris des notes ou mémoires par écrit sur ce qui s'est passé; si vous l'avez fait, quand est-ce que vous l'avez fait, et les avez-vous conservés?—Oui, j'ai pris des notes au crayon; je les ai conservées en partie; je les ai prises dans le temps même sur les hustings.

10. Qui a remis à l'officier-rapporteur l'acte de qualification de l'honorable *Francis Hincks*?—M. *George Brown* qui m'a paru être l'agent de M. *Hincks*.

11. Alors l'officier-rapporteur, en réponse à une observation faite par M. *Brown*, s'est-il servi des expressions suivantes: " Dans tous les cas, j'ai décidé " en votre faveur; pour le présent, je considère " comme valide la qualification de M. *Hincks*," et a-t-il ajouté " qu'il laisserait aux autres parties à chercher " la décision ailleurs," ou des mots à cet effet?—En réponse à cette question, je donnerai mes notes telles que je les ai prises alors;—La qualification de M. *Hincks* était contestée pour la raison qu'elle avait été faite quelques mois avant le jour de l'élection, et que M. *Hincks*, qui se trouvait alors dans le pays, était tenu d'être présent. L'officier-rapporteur dit qu'il recevrait et garderait l'affidavit, se réservant le droit d'en examiner la validité,—et qu'il donnerait sa réponse le jour fixé pour proclamer le membre élu. Ce sont là, je crois, les expressions dont l'officier-rapporteur s'est servi.

12. Quels sont les termes ou expressions que l'officier-rapporteur a employés alors, au sujet de la dite qualification?—L'officier-rapporteur était d'opinion que la qualification n'était pas valide, et je crois qu'il a dit qu'il prendrait conseil à cet égard. Il s'est dit beaucoup de choses entre l'officier-rapporteur et quelques uns des électeurs, et tous les candidats qui avaient pris part à la conversation, et qui doutaient

Droits du havre de *Toronto* et quai de la Reine.

Election de *Cornwall*.

Comités permanens.

Election d'*Oxford*.

de la validité de la qualification et pensaient que l'officier rapporteur n'avait pas le droit de la recevoir. L'officier rapporteur se décida à la recevoir en faisant les remarques que j'ai rapportées plus haut. Ce que j'entends dire, c'est qu'il fut dit beaucoup de choses que je ne prétends pas pouvoir me rappeler ; mais si l'on m'interrogeait, je pourrais peut-être me rappeler quelques expressions employées dans cette occasion.

Par l'honorable M. *Hincks*.

13. Vous avez d'abord dit que vous pensez que l'officier rapporteur s'est servi de certaines expressions sur les hustings, et que la conversation continuait toujours autour de lui ; les interruptions étaient-elles de nature à vous causer des doutes sur l'exactitude des expressions que vous avez attribuées à l'officier rapporteur ?—Je suis positif quant au fait que l'officier rapporteur a dit qu'il s'aviserait au sujet de la qualification de M. *Hincks*, et qu'il donnerait sa décision le jour où il proclamerait le membre élu. Durant la journée, il s'est dit beaucoup de choses auxquelles je ne portai point d'attention. Je n'entretiens aucun doute sur cette partie de la déclaration ou des termes que M. *Vansittart* a employés lorsqu'il dit qu'il se consulterait sur le serment de qualification de M. *Hincks*, et qu'il donnerait sa décision le jour où il proclamerait le membre élu, comme je l'ai déjà dit.

Par l'honorable M. *Price*.

14. Avez-vous dit, en répondant à l'avant-dernière question, que par suite du bruit ou autrement, vous n'avez pu vous rappeler quels étaient les mots prononcés par l'officier rapporteur ?—J'ai voulu dire que, quant à la décision qui devait être donnée le jour où le membre élu serait proclamé, j'ai parfaitement compris M. *Vansittart*, je crois. Quant à l'ensemble de la conversation, elle n'avait nullement trait à cette partie des remarques de M. *Vansittart*. Il y eut une conversation entre M. *Vansittart*, à laquelle je ne portai point d'attention. Je ne me rappelle pas toutes les expressions dont l'officier rapporteur s'est servi durant ce jour-là. Le bruit qui se faisait dans le temps où eut lieu cette partie de la conversation entre l'officier rapporteur et les candidats, relativement à la décision de M. *Vansittart* dans le temps, et à ce qu'il déciderait plus tard sur le serment de qualification.

Et alors, M. *Vansittart* et le témoin reçoivent l'ordre de se retirer.

Sur motion de M. *Macdonald*, de *Glengary*, secondé par M. *M'Lean*,

Ordonné, que la considération ultérieure de l'affaire de *John George Vansittart*, écuyer, officier rapporteur à la dernière élection pour le comté d'*Oxford*, soit ajournée à demain, et que ce soit alors le premier ordre du jour.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. *Macdonald*, de *Glengary*, secondé par M. *Fournier*,
La chambre s'est ajournée.

Veneris, 26 die Januarii.

ANNO 12 VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

M. l'Orateur a mis devant la chambre le rapport des cautionnements enregistrés entre le 24 février 1848 et le 17 janvier 1849, conformément à l'acte 4 et 5 Vic. chap. 91, fait par le régistrateur.

Pour le dit rapport voir appendice (D).

Et aussi, les comptes des syndics des chemins à barrières de *Montréal*, depuis le 1er mars jusqu'au 30 novembre 1848.

Pour les dits comptes, voir appendice (E).

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Johnson*,—la pétition de *James P. Wells* et autres, syndics de l'école de grammaire du district des *Ontarouis*.

Par M. *Dumas*,—la pétition de la corporation du collège de l'*Assomption*.

Par M. *Scott*, du *Lac des Deux Montagnes*,—la pétition de *C. C. Grece* et autres, du township de *Grenville* et lieux adjacens, dans le *Bas-Canada*.

Par M. *Fortier*,—la pétition de *F. X. Pratt*, écuyer, et autres, de *Stanford* et autres townships, dans le district des *Trois-Rivières* ; la pétition de *Clovis Bourgeois*, de la paroisse de *St. Grégoire*, dans le comté de *Nicolet* ; et la pétition du révérend *Antoine Racine* et autres, de *Stanford* et autres lieux, dans le district des *Trois-Rivières*.

Par M. *Notman*,—la pétition de *John M'Intosh*, du township de *London*.

Par M. *Hall*,—la pétition de *Hugh Macfee* et autres, des townships de *Dummer* et *Douro*, district de *Colborne*.

Par M. *Beaubien*,—la pétition de *L. Archambault*, écuyer, et autres, de *Ste. Marguerite de Blairfindie* ; et la pétition des président et corporation du collège de *Chambly*.

Par M. *Christie*,—la pétition de *Dame Mary H. Mountain* et autres, dames gérantes de l'asile des orphelins de *Québec*.

Par M. *Polette*,—la pétition de *T. Panneton* et autres, de la paroisse des *Trois-Rivières*.

Par M. *Smith*, de *Durham*,—la pétition du conseil municipal du district de *New-Castle*, (acte des écoles élémentaires.)

Par M. *Chauveau*,—la pétition de *Joseph Morrin*, écuyer, et autres, médecins et chirurgiens, membres et professeurs de l'école de médecine de *Québec* ; la pétition de *Olivier Blais*, navigateur de la cité de *Québec* ; et la pétition de *William Price*, écuyer, et autres, de la cité de *Québec* et ses environs.

Par l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*,—la pétition de *John Beckett* et autres, du *Canada ouest*.

Par M. *Egan*,—la pétition du révérend *Alexander Macdonell*, et autres, de la paroisse de *St. Luc* ; comprenant les townships de *Plantagenet*, *Alfred*, nord et sud, et partie de *Calédonia* ; et la pétition de *Robert Conroy* et autres, de *Bytown* et ses environs.

Par M. *Taché*,—la pétition de *Henry P. Croft* et autres, de la paroisse de *St. Louis de Kamouraska*.

Par M. *Wetenhall*,—la pétition de *E. C. Thomas*, président, et *Thomas M. Simons*, secrétaire de l'institut des artisans de *Hamilton* et de *Gore*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Du conseil municipal du district de *Colborne* ; demandant la révocation de l'acte 9, *Geo. 4*, chap. 3, en autant qu'il autorise le paiement des taxes, imposées sur les terres, au trésorier de tout district autre que celui dans lequel les terres sont situées.

Du conseil municipal du district de *Colborne* ; demandant que l'acte 4 et 5 *Vic.*, chap. 10, et l'acte 1 *Vic.*, chap. 21, soient amendés de manière à permettre aux conseils de district de percevoir les taxes imposées sur les terres, et d'exiger un rapport exact des propriétés imposables.

De *C. R. Irish* et autres, du township de *Mariposa* ; demandant que le dit township ne soit pas séparé du district de *Colborne*.

Du conseil municipal du district de *Colborne* ; demandant que les frais de la justice dans le *Haut-*

Chemins à barrières de Montréal.

Appendice (E).

Pétitions présentées.

Pétitions lues.

Ordres du jour remis.

Cautionnements

Appendice (D).

Canada soient payés à même le fonds du revenu consolidé de la province.

De *Flavien Vallerand* et autres, greffiers des ci-devans conseils municipaux du *Bas-Canada*; demandant le paiement des réclamations qu'ils ont contre les dits conseils municipaux.

Du révérend *L. Provancher* et autres, du township de *Tring*, dans le comté de *Mégantic*, demandant que le chemin de *Lambton* qui traverse le dit comté soit achevé.

Du révérend *F. X. Côté* et autres, du comté de *Champlain*; demandant que la somme de mille livres courant, votée pour la construction d'un pont sur la rivière *Champlain*, soit employée à construire deux ponts aux endroits y mentionnés.

De *John Gordon* et autres, actionnaires de la compagnie de l'emmagasinage à *Québec*; demandant un acte d'incorporation.

Du conseil municipal de la ville des *Trois-Rivières*; demandant que la commune appartenant à la dite ville, soit placée sous le contrôle du dit conseil.

Du conseil municipal du district de *Bathurst*; demandant que les cours de commissaires remplacent les cours actuelles de division.

Du conseil municipal du district de *Bathurst*; demandant une allocation pour améliorer le grand chemin qui conduit du fleuve *St. Laurent* à *Perth*.

Du conseil municipal du district de *Bathurst*; demandant que la législature prenne sous son contrôle la compagnie de navigation du *Tay*, et qu'elle fasse une allocation pour l'achever.

Du conseil municipal du district de *Bathurst*; demandant que l'acte des municipalités soit amendé.

Du conseil municipal du district de *Bathurst*; demandant certains amendemens à la loi actuelle des cotisations.

Du conseil municipal du district de *Bathurst*; demandant que le fonds provenant du revenu de l'université de *King's College* soit employé à soutenir des écoles primaires et des écoles de grammaire dans chaque district, et que la division finale de cette question soit fondée sur la maxime de "droits égaux à tous les hommes."

Du conseil municipal du district de *Bathurst*; demandant la révocation de l'acte 2 *Geo. 4*, chap. 15, et que la halle et la place de marché de la ville de *Perth* soient placés sous le contrôle et la régie du conseil municipal, et que des pouvoirs suffisans lui soient accordés pour regir le dit marché.

Du conseil municipal du district de *Bathurst*; demandant qu'une certaine somme d'argent soit accordée au dit district, par voie d'emprunt garanti par la province, pour l'amélioration des chemins dans le dit district.

Du conseil municipal du district de *Bathurst*; demandant une allocation pour améliorer le chemin qui conduit de la ville de *Perth* au village de *Lanark*, dans le dit district.

Du conseil municipal du district de *Bathurst*; demandant certains amendemens à la loi des écoles primaires.

Du conseil municipal du district de *Bathurst*; demandant que le comté de *Renfrew* soit érigé en un nouveau district.

De *B. Marquette* et autres, président, officiers et membres de l'association des instituteurs du district de *Québec*; demandant à être incorporés sous le nom de l'association des instituteurs du district de *Québec*.

De *Patrick Noonan* et autres, des paroisses de *St. Giles* et *St. Sylvestre*; demandant que les dites paroisses soient réunies pour les fins municipales.

De *Charles Cazeau* et autres, mesurcurs de bois du district de *Québec*; demandant certains amendemens à l'acte 8 *Vic.*, chap. 49, pour régler le mesurage et l'inspection du bois de construction.

De *B. Marquette* et autres, président, officiers et membres de l'association des instituteurs du district de *Québec*; demandant certains amendemens à la loi d'éducation.

De *François Normand* et autres, de la banlieue des *Trois-Rivières*; demandant le paiement d'une certaine somme d'argent pour l'indemniser de travaux additionnels qu'il a faits comme entrepreneur de la construction de certains ponts.

De *Stephen Bowerman*, du township de *Hallowell*, district de *Prince-Edouard*; demandant une compensation pour un déficit dans le mesurage de sa terre.

De *N. McKinnon* et autres, du township de *Bayham*; demandant la passation d'un acte pour annexer le dit township dans le district de *Brock*.

De *Skiffington Connor*, écuyer, et autres, membres de la profession légale du *Haut-Canada*; demandant qu'il soit adopté des mesures pour placer la cour de juridiction supérieur du *Haut-Canada* sur un pied efficace.

De *James M'Gill Des Rivières*, écuyer, et autres, de la cité de *Montréal*; demandant qu'il soit adopté des mesures pour ouvrir le chemin *Papineau*.

De *H. H. Whitney*, et autres, de la cité de *Montréal*; exposant qu'ils ont construit une ligne de télégraphe magnétique depuis la dite cité jusqu'à la ligne de la province, près de *Philipsburgh* et demandant un acte d'incorporation.

De la compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *Lachine*; demandant un certain amendement à son acte d'incorporation.

De *J. O. Alfred Turgeon*, écuyer, et autres, maire et conseiller du comté de *Terrebonne*; demandant l'ouverture du chemin *Papineau* jusqu'au village du *Sault au Récollet*.

De *John H. Aussem*, écuyer, et autres, de *New Glasgow*, comté de *Terrebonne*; demandant l'ouverture du chemin *Papineau* jusqu'au village du *Sault au Récollet*.

De *Moyse Ollier*, et autres, de *Ste Anne des-Plaines*, comté de *Terrebonne*; demandant l'ouverture du chemin *Papineau* jusqu'au village du *Sault au Récollet*.

Du conseil municipal du district de *Johnston*; demandant que la balance de £ 30,000 votés pour faire certains chemins dans le district, soit employée à les achever.

Du conseil municipal du district de *Brock*; demandant que la dotation de l'université de *King's College, Toronto*, ne soit pas partagée, et qu'aucun argent public ne soit donné aux institutions de théologie.

Du conseil municipal du district de *Brock*; demandant à être investi d'un certain lot de terre situé dans la ville de *Woodstock*, ou que le contrôle lui en soit donné pour un certain objet.

Du conseil municipal du district de *Brock*; demandant la passation d'une loi pour autoriser des commissaires à régler toutes les questions qui s'élèvent relativement aux lignes de divisions, limites et terrains réservés pour les chemins.

Du conseil municipal du district de *Brock*; demandant que le règlement passé par le dit conseil, en l'année 1842, imposant une taxe d'un denier et un farthing par acre sur toutes les terres du dit district, soit légalisé par un acte de la législature.

Du conseil municipal du district de *Brock*; demandant que le township de *Bayham* soit annexé au dit district en échange des sept concessions ouest du township de *Missouri*.

Du conseil municipal du district de *Brock*; demandant que les cours d'assises et nisi prius,oyer et terminer, et delivrance générale des prisonniers, soient tenues dans le dit district plus d'une fois par année.

De *Ralph Merry*, et autres, du township de *Bolton*; demandant que l'acte 10 et 11 *Vic.*, c. 37, soit

amendé de manière que le temps pour filer des réclamations relatives aux terres situées dans le township de *Bolton*, soit prolongé pour une nouvelle période d'un mois.

De *Daniel Desjardins* et autres, de *Ste. Rose* et autres paroisses, dans le comté de *Terrebonne*; et de *Luc Varrier* et autres, de *St. Vincent de Paul* et *St. Martin*, dans le comté de *Terrebonne*; demandant que le redressement d'un chemin sur l'isle *Jésus*, et l'ouverture du chemin *Papineau* jusqu'au *Sault au Récollet*, et que le privilège demandé par *Alexandre Delisle* et autres, pour construire un pont de péages sur la rivière *Jésus*, leur soit accordé.

De *Pierre Boucher* et autres, de *St. Rémi*, comté de *Huntingdon*; demandant une indemnité pour les pertes qu'ils ont éprouvées pendant les troubles de 1837 et 1838.

De *John Clark* et autres, de la cité de *Montréal* et ses environs; demandant à être indemnisés des pertes que leur ont fait éprouvées la mise en vigueur de l'ordonnance 3 Vic., chap. 31, pour l'amélioration des chemins dans les environs de la dite cité,—et qu'une enquête soit tenue sur la conduite et les actes des syndics.

De *John Clark*, écuyer, de la paroisse de *Longue Pointe*, dans le district de *Montréal*; se plaignant d'une décision de la cour de sessions trimestrielles dans une difficulté entre lui et les syndics des chemins à barrières de *Montréal*, qui lui a fait éprouver des pertes et des dommages, et demandant une enquête dans cette affaire, et que justice lui soit rendue.

Résolu, que la pétition de *Charles Cazeau* et autres, mesureurs de bois du district de *Québec*, soit renvoyée à un comité spécial, composé de *M. Laurin*, l'honorable *M. Cameron*, de *Kent*, *M. Egan*, *M. Chabot*, *M. Cauchon*, *M. Lemieux* et *M. Méthot*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, que la pétition de *M. A. Primeau* et *A. A. Trottier*, du comté de *Beauharnois*; la pétition de *L. G. Brown*, écuyer, et autres, des paroisses de *Ste. Martine* et *St. Clément*, dans le comté de *Beauharnois*; la pétition des présidents, directeurs et compagnie de la banque de *Gore*; la pétition d'*Alfred Digby* et autres, de *Brantford* et autres townships; la pétition du révérend *E. H. Blyth* et autres, de la paroisse de *Ste. Martine de Beauharnois*; la pétition de *H. H. Whitney* et autres, de la cité de *Montréal*; la pétition d'*Arthur Rankin*, écuyer, et autres; la pétition du conseil de ville de la cité de *Kingston*, soient renvoyées au comité permanens des ordres permanens.

Résolu, que la pétition de *John Gordon* et autres, actionnaires de la compagnie de l'emmagasinage à *Québec*, soit renvoyée à un comité spécial composé de *M. Méthot*, *M. Chauveau*, *M. Cauchon*, *M. Taché* et *M. Fournier*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Résolu, que la pétition de *James Cormier* et autres, des *Isles de la Magdeleine*, soit renvoyée à un comité spécial, composé de *M. Christie*, *M. Chauveau*, *M. Méthot*, *M. Sherwood*, de *Brockville*, et *M. Wetenhall*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, que les entrées dans les journaux de cette chambre du 17 et du 20 de mars 1848, qui ont rapport à la pétition de *William Bradley* et autres, du township de *Calédonia*, dans le district des *Outaouais*; demandant une certaine réserve de chemin, et qui ont été lues hier, soient renvoyées au comité permanent sur les bills concernant les chemins et ponts.

Sur motion de *M. Johnson*, secondé par *M. Scott*, de *Bytown*,

Ordonné, que les entrées dans les journaux de cette chambre du 17 et du 25 de juin, et du 14 juillet 1847, et du 9 de mars 1848, relativement au chemin de *Bytown* et *L'Orignal*, soient maintenant lues.

Les dites entrées ont été lues en conséquence.

Sur motion de *M. Dumas*, secondé par *M. Egan*, **Ordonné**, que le comité spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la pétition se plaignant d'une élection et d'un rapport illégal pour la ville de *Cornwall*, ait la permission de s'ajourner jusqu'à mardi prochain, le trente du courant, à midi.

L'honorable procureur général *Baldwin*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, par ordre de son excellence le gouverneur général,—rapport du surintendant des écoles du *Haut-Canada*, pour l'année 1847.

Pour le dit rapport, voir appendice (F.)

Sur motion de *M. Richards*, secondée par *M. Smith*, de *Durham*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, toute la correspondance échangée entre les commissaires de l'asile temporaire des lunatiques à *Toronto* et le secrétaire provincial, au sujet des plaintes qu'ils ont portées contre le *Dr. Park*, le surintendant du dit asile; et aussi, toutes les communications du *Dr. Park*, au secrétaire provincial, au sujet des plaintes qu'il a portées contre les dits commissaires, et tous les documens et papier ayant un rapport quelconque avec la destitution du *Dr. Park* de la situation de surintendant du dit asile temporaire des lunatiques, à *Toronto*; et aussi, copies de toute la correspondance échangée entre le *Dr. Park* et le secrétaire provincial, au sujet de la commission d'enquête nommée pour examiner et s'enquérir sur les causes du différend surgi entre les dits commissaires et le *Dr. Park*; et aussi, copies des commissaires nommant les dits commissaires et le *Dr. Park*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur générale, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

L'honorable *M. Hincks* a proposé, secondé par l'honorable procureur général *Baldwin*, et la question ayant été proposée, que cette chambre se forme maintenant en comité de toute la chambre pour prendre en considération la convenance d'adopter une adresse à sa majesté au sujet de l'abrogation des lois de navigation.

Sir *Allan N. MacNab*, a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable *M. Robinson*, que tous les mots après "que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés; et les mots "que l'on procède immédiatement à l'examen de *M. George W. Whitehead*, témoin dans une affaire de privilège," soient insérés à leur place.

Pétition de W. Bradley et autres.

Chemin de Bytown et l'Orignal.

Election de Cornwall.

Ecoles dans le H. C.

Appendice (F.)

L'Asyle des lunatiques à Toronto, et le Dr. Park.

Lois de navigation.

Pétitions renvoyées à des comités: De C. Cazeau et autres;

De M. A. Primeau et A. Trottier; De L. G. Brown et autres; De la banque de Gore; De A. Digby et autres; Du rév. E. Blyth et autres; De H. H. Whitney et autres; De A. Rankin et autres; Du conseil de ville de Kingston;

De J. Gordon et autres;

De J. Cormier et autres;

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée.—Et la dite motion a passé dans la négative.

Sur motion de l'honorable M. *Hincks*, secondé par M. *Cauchon*,

Ordonné, que la considération ultérieure de la motion principale soit remise à lundi prochain.

Bill relatif aux partages des terres, etc.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender et étendre certaines dispositions d'un acte pour faciliter le partage des terres et héritages en certains cas dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Le bill a en conséquence été lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le comité.

M. *Laurin* a pris le fauteuil du comité, et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Laurin* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Laurin* a fait rapport du bill en conséquence ; les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé, et lu la troisième fois ce jour ; et que les règles de cette chambre soient mises de côté, quant à icelui.

Election d'Oxford.

L'ordre du jour pour prendre en considération ultérieure l'affaire de *John George Vansittart*, écuyer, officier rapporteur à la dernière élection pour le comté d'*Oxford*, étant lu ;

Et la chambre étant informée que M. *Vansittart* était à la porte, il a été appelé, et a comparu à la barre.

Et la chambre ayant aussi été informée que M. *George Washington Whitehead* était à la porte, il a été appelé de nouveau, et à la barre, son examen a été repris comme suit :—

Par Sir *Allan N. MacNab*.

15. M. *Brown* s'est-il conduit d'une manière violente en cette occasion, et a-t-il employé un langage insultant vis-à-vis de l'officier rapporteur ?—Non, pas lorsque les membres ont été proposés.

16. M. *Brown*, ou d'autres personnes, de la part de M. *Hincks*, se sont-ils opposés à ce que M. *Carroll* amendât son serment de qualification ?—M. *Brown* s'est opposé à ce que M. *Carroll* amendât son serment de qualification après qu'il eût été déposé entre les mains de l'officier rapporteur.

17. Étiez-vous présent quand l'officier rapporteur a demandé la levée des mains ?—Oui.

18. L'officier rapporteur après la levée des mains a-t-il proclamé l'honorable *Francis Hincks* élu, ou a-t-il déclaré que la majorité était en la faveur de l'honorable *Francis Hincks* ?—Il n'a pas proclamé M. *Hincks* élu, mais seulement déclaré que la majorité était en sa faveur.

19. Quelles sont les raisons que l'officier rapporteur a données pour fixer les jours de polls au samedi et au lundi ?—La première raison qu'il a donnée était que les sessions de quartier commençaient le mardi suivant, et que le greffier de la paix devait être employé comme l'un des députés officiers rapporteurs, et que si l'élection était fixée au lundi, elle se rencontrerait dans le temps des séances de la cour.

20. La cour des sessions de quartier a-t-elle siégé le mardi ; et quel était alors le greffier de la paix pour le dit district ?—Elle a siégé le mardi, et c'est *William Lapenotière*, écuyer, qui était le greffier de la paix du dit district.

21. Le même *Lapenotière* était-il député officier rapporteur pour la dite élection ?—D'après ce que m'a dit M. *Lapenotière*, j'ai compris qu'il l'était.

22. Avez-vous pris les notes dont vous parlez plus haut dans une de vos réponses, parce que c'est une habitude chez vous de le faire, ou si vous l'avez fait dans un but particulier ?—J'ai pour habitude de prendre des notes depuis une trentaine d'années, quand il s'agit d'affaires publiques dans lesquelles je me trouve concerné, et je n'ai pris ces notes dans aucun but particulier ; je ne l'ai fait que parce que j'ai l'habitude de le faire.

Par l'honorable *F. Hincks*.

23. Avez-vous été dans l'habitude, depuis plusieurs années, de prendre une part active dans les affaires politiques qui concernent le comté d'*Oxford* ?—Depuis 1820, j'ai eu l'habitude de prendre plus ou moins d'intérêt aux affaires publiques ou politiques du comté d'*Oxford*.

24. N'avez-vous pas été un des chefs du parti conservateur dans ce comté ?—Oui.

25. N'avez-vous pas déjà été candidat pour la représentation du comté d'*Oxford*, à la dernière élection générale, en opposition de M. *F. Hincks* ?—J'ai reçu une requisition, signée d'environ trois cents personnes, qui me priaient de me porter candidat à la dernière élection générale pour le comté d'*Oxford*, mais j'ai refusé d'accepter la candidature.

26. Avez-vous refusé d'accepter cette invitation immédiatement, ou bien avez-vous été candidat pendant quelque temps ?—Le même jour qu'on m'a présenté cette requisition je publiai une adresse par laquelle je refusais de me porter candidat en cette occasion.

27. N'étiez-vous pas candidat avant d'avoir reçu la requisition ?—On m'a demandé de me porter candidat, et je l'aurais fait, si M. *Carroll* ne se fût pas déjà présenté pour la lutte.

28. Ne vous êtes-vous pas retiré en faveur de M. *Peter Carroll*, le candidat qui a été proclamé élu par M. *Vansittart* ; et n'avez-vous pas fait publier une adresse aux électeurs en sa faveur ?—J'ai donné tout mon appui à M. *Carroll* ; et dans mon adresse, j'ai invité les électeurs à voter pour M. *Carroll*.

29. Après avoir publié votre adresse en faveur de M. *Carroll*, n'avez-vous pas été choisi par M. *Vansittart*, comme député officier rapporteur du township de *Burford* ?—C'est quelque temps après la publication de l'adresse et avant l'élection que j'ai été nommé par M. *Vansittart* comme député officier rapporteur pour le township de *Burford*.

30. Pouvez-vous dire quel est le laps de temps qui s'est écoulé entre la publication de votre adresse et l'élection ?—Je ne puis pas dire précisément le temps qui s'est écoulé entre la publication de mon adresse et l'élection, mais c'est à peu près une quinzaine de jours.

31. Connaissez-vous *George G. Ward*, écuyer, *J. P.*, de *Burford*, et dans ce cas, dites si vous savez quelle part ce monsieur a prise à la lutte entre M. *Hincks* et M. *Riddell* ?—Je connais parfaitement bien M. *Ward* ; il est un de mes plus proches voisins, il a donné son appui à M. *Riddell*.

32. Savez-vous si M. *Vansittart* a demandé à M. *Ward* d'agir comme député officier rapporteur pour *Burford* avant votre nomination, et savez-vous si M. *Ward* lui a donné son consentement à cet égard ?—Je ne sais pas si M. *Vansittart* s'est adressé à M. *Ward*, avant le jour où l'élection a commencé dans le township ; j'ai compris alors, d'après ce que m'a dit M. *Ward*, que M. *Vansittart* lui avait demandé quelque temps auparavant, si lui, M. *Ward*, avait quelque objection à agir comme député officier rapporteur si M. *Vansittart* jugeait nécessaire de le nommer, et j'ai compris aussi qu'il a consenti à agir comme tel, lorsqu'on aurait besoin de ses secours.

33. *M. Ward* n'a-t-il pas déclaré quelque temps avant l'élection, qu'il était mécontent de la conduite de *M. Riddell*, à qui il avait d'abord donné son appui, et qu'il avait intention de le donner à *M. Hincks*, à l'élection générale?—Durant le cours de l'élection, *M. Ward* étant en conversation avec moi, me dit qu'il supporterait *M. Hincks*; et une quinzaine de jours avant l'élection, *M. Ward* abandonna la cause de *M. Hincks* et prit celle de *M. Campbell*, qui était aussi candidat. *M. Ward* a parcouru quelques parties du comté avec *M. Campbell*, à la recherche des suffrages, et a voté pour *M. Hincks*.

34. Avez-vous ouvert un livre de poll à l'élection, et reçu des voix pour *M. Hincks*?—Oui.

35. De qui avez-vous reçu ce livre de poll; était-il rayé et préparé pour pouvoir servir? Le nom de *M. Hincks* était-il à la tête de l'une de ses colonnes?—J'ai reçu un livre de poll de l'huissier du shérif dans l'après midi du jour qui précéda l'élection, et il était rayé. Je ne suis pas certain si j'ai entré les noms dans les colonnes ou non. Au meilleur de ma connaissance, je l'ai fait, mais je ne suis pas positif à cet égard.

36. Combien y avait-il de lieux de poll dans le comté d'*Oxford*, à la dernière élection générale?—Je ne puis le dire précisément. Je crois qu'il y en avait onze; mais je ne suis pas positif.

37. N'est-il pas vrai que tous les députés officiers rapporteurs nommés par *M. Vansittart*, étaient des adversaires politiques de *M. Hincks*?—Je ne sais pas quels étaient les députés officiers rapporteurs.

38. Connaissez-vous *Robert Stroud*, de *Dereham*; *John Jackson*, de *Blenheim*; *Arthur Farmer*, de *Zorra Est*; *William Thompson*, de *Oakland*; *John D. Dent*, de *Zorra Ouest*; *Henry Crotty*, d'*Oxford Nord*; *Emilius Fauquier*, de *Blandford*; *John A. Tidey*, de *Norwich*; *William Withers*, de *Nissouri*; *Charles N. Thomas*, d'*Oxford Ouest*, et *William Lapenotière*, de *Woodstock*? Si vous les connaissez, ne les connaissez-vous pas comme les adversaires politiques déclarés de *M. Hincks*? Ne sont-ils pas au nombre des chefs conservateurs les plus actifs dans leurs townships?—Je connais *Robert Stroud*, de *Dereham*, magistrat, et *John Jackson*, de *Blenheim*, qui est aussi magistrat. Je ne connais pas *M. Farmer*. Je connais *William Thompson*, de *Oakland*, qui est un réformiste. Je connais *John D. Dent*, de *Zorra*, qui est aussi magistrat. Je ne connais pas *H. Crotty*, d'*Oxford Nord*; ni *Emilius Fauquier*. Je connais *J. A. Tidey*; de *Norwich*, magistrat. Je connais *William Withers*, de *Nissouri*, mais j'ignore quelle est sa politique. Je ne connais rien de sa politique. Je connais *William Lapenotière*, de *Woodstock*, et il m'a dit qu'il ne se mêlait point de politique. Tous ceux dont je n'ai pas mentionné spécialement la ligne de politique, je les crois adversaires de *M. Hincks*. Quelques-uns d'entre eux, et particulièrement *M. Jackson*, sont des gens très actifs dans leurs townships.

39. N'est-il pas à votre connaissance que les habitants de *Norwich* ont témoigné beaucoup de mécontentement de la conduite de *M. Tidey* comme député officier rapporteur; et n'est-il pas vrai que plusieurs des habitants de ce township se sont plaints fortement d'avoir été défranchisés par le député officier rapporteur aux deux dernières élections?—J'ai compris que tel était le cas d'après la rumeur générale.

40. *M. Lapenotière* n'a-t-il pas toujours appuyé la cause du parti conservateur aux élections et ailleurs? N'est-ce pas depuis que les réformistes ont acquis la majorité dans la cour de district dont il est greffier, qu'il a déclaré qu'il n'appartenait à aucun parti politique?—Je ne sais pas comment *M. Lapenotière* a voté aux élections; mais mon opinion est qu'il ne prend pas une part bien active aux affaires politiques; et la déclaration qu'il ne se mêlait point de politique,

il me l'a répétée en diverses occasions, avant qu'il ait été nommé greffier du conseil de district, et depuis.

41. Connaissez vous le col. *Scatchaird*, J. P. de *Nissouri*, et *Jared Vining*, écuyer, J. P. du même township? Ces deux messieurs n'ont ils pas agi comme officiers rapporteurs pour le comté d'*Oxford*? *M. Vining* n'a-t-il pas exercé les fonctions de maire du conseil de district; et n'a-t-il pas été élu deux fois conseiller pour *Nissouri*, pendant plusieurs années?—Je connais *M. Scatchaird* et *M. Vining*. *M. Scatchaird* a agi comme officier rapporteur pour le comté d'*Oxford*, à la seconde élection de *M. Hincks* pour ce comté, je crois. *M. Vining* était officier rapporteur à la dernière élection de *M. Hincks*. *M. Vining* a représenté le township de *Nissouri* comme conseiller durant quelques années, et il a été maire du district de *Brock* pendant les deux dernières années.

42. Ne pensez-vous pas que l'un ou l'autre de ces deux messieurs aurait pu faire un député officier rapporteur convenable pour le township de *Nissouri*?—Oui.

43. *M. Vansittart* a-t-il envoyé quelque circulaire relativement à l'interprétation qu'il fallait donner à l'acte des aubains ou de naturalisation. Dans ce cas, pouvez vous dire ce que comportait cette circulaire?—Il y a eu des instructions qui accompagnaient les livres de poll, l'une d'elles indiquait les devoirs que j'avais à remplir comme député officier rapporteur à l'égard des aubains; je ne me rappelle pas les détails qu'elles renfermaient; et je ne m'en suis pas servi.

44. Les instructions dont vous ne vous êtes point servi étaient elles, selon vous, conformes à votre interprétation de la loi relative aux aubains?—Mes raisons pour ne pas me servir de ces instructions, étaient, que j'avais consulté les divers statuts relatifs aux aubains, et que j'en étais venu à la conclusion que les aubains n'avaient pas droit de voter à l'élection d'alors; et en conséquence, je n'ai point eu d'égard à aucune autre opinion, relativement aux aubains. Autant que je puis me le rappeler, ma manière de voir n'était pas conforme à ces instructions.

45. Les instructions de l'officier rapporteur, quant à l'interprétation de la loi relative aux aubains, tendaient elles à restreindre ou étendre la franchise électorale, suivant votre propre interprétation de la loi des aubains?—Elles tendaient à étendre la franchise électorale et permettaient à une certaine classe d'aubains à voter, prétention que j'ai rejetée.

46. Quelle est la classe d'aubains à laquelle vous faites allusion dans votre dernière réponse?—Je veux parler de ceux qui n'ont point prêté le serment d'allégeance avant le mois de mars 1820; et de ceux qui n'ont point produit le certificat du régistrateur du comté qu'ils avaient prêté le serment d'allégeance prescrit par le statut.

47. Quelles sont les instructions qui vous ont été données par *M. Vansittart*, relativement aux personnes arrivées en cette province avant 1820?—Je ne me rappelle pas quelles étaient ses instructions à ce sujet, et je ne me rappelle pas en avoir reçu du tout.

48. Qu'est-ce que vous entendez alors en disant que les instructions de *M. Vansittart* étaient de nature à vous induire à étendre la franchise électorale? C'est ce que j'ai compris en comparant mes notes avec ces instructions avec *M. Scatchaird*, qui a agi à l'élection comme l'agent de *M. Hincks*; et je crois que c'était le désir de *M. Scatchaird*, que je me guidasse d'après les instructions que j'avais reçues, et non d'après mes propres idées.

49. Quelles sont vos idées relativement au droit de voter de la part des personnes qui sont arrivées en cette province, avant 1820?—Il m'est absolument impossible de m'expliquer d'une manière satisfaisante à ce sujet, sans avoir le statut sous les yeux.

50. Avez-vous, à la dernière élection, reçu les voix des personnes qui sont arrivées en cette province

avant 1820, en par elles prêtant serment d'allégeance, ou auriez vous reçu ces voix, si on vous les eût offertes?—J'aurais enregistré les voix de toutes les personnes qui sont arrivées en cette province avant 1820, et qui auraient produit un certificat constatant qu'elles ont prêté le serment d'allégeance par devant un commissaire autorisé à administrer ce serment; et les voix de toutes celles qui sont arrivées après le 20 mars 1820, en produisant le certificat du régistrateur du comté; et le premier jour de l'élection, j'aurais refusé les voix de toute autre classe d'aubains. Dans l'après-midi du second jour de l'élection, j'aurais enregistré les voix de tous les aubains qui sont arrivés dans le temps dont parle la réclamation concernant les aubains, et que j'avais reçues ce jour-là.

51. De quelle manière les instructions de M. *Vansittart* pouvaient-elles étendre la franchise électorale plus que d'après votre propre interprétation de la loi, tel qu'on vient de l'expliquer?—Je ne me rappelle pas bien dans le moment quelles étaient ces instructions; mais je me souviens que l'agent de M. *Hincks* désirait qu'elles fussent suivies comme étant plus libérales que les idées que j'entretenais sur ce sujet.

52. Quelle opinion plus libérale aurait-on pu adopter au sujet des personnes arrivées en cette province avant 1820, que celle que vous venez d'exprimer comme étant celle qui vous a servi de guide?—Je n'en sais rien.

53. La qualification de M. *Hincks* a-t-elle été demandée avant ou après la levée des mains?—Je ne me rappelle pas si c'est avant ou après.

Par M. *Notman*.

54. M. *Vansittart* a-t-il, en aucun temps pendant la nomination ou l'élection, annoncé aux électeurs que M. *Hincks* était inéligible par suite de quelque déficuosité dans sa qualification, ou pour toute autre cause?—Pas en ma présence; du moins je n'ai rien entendu de semblable.

55. M. *Vansittart* vous a-t-il donné, à vous ou à quelqu'autre député officier rapporteur des instructions à l'effet de ne pas recevoir de voix en faveur de M. *Hincks*?—Il ne m'a pas été donné aucune telle instruction; et je ne connais pas les instructions qu'il a données aux autres députés officiers rapporteur.

Par M. *Smith*, de *Durham*.

56. Quelle part avez-vous prise à la discussion sur la question de l'insuffisance de la qualification de l'honorable *F. Hincks*, lors de la nomination? avez-vous donné votre opinion sur ce sujet, d'une manière ou d'une autre? et si vous l'avez fait, quelle opinion avez-vous donnée? et avez-vous donné quelque opinion relativement à ce qu'il convenait à l'officier rapporteur de faire, et quelle est l'opinion ou l'avis que vous avez donné au sujet de la réception ou du rejet de la qualification en question?—La seule conversation que j'aie eue le jour de la nomination relativement à la qualification de M. *Hincks*, a été avec quelques-uns des électeurs. Je n'ai donné aucune opinion à l'officier rapporteur, ni aucun avis relativement à ce qu'il lui convenait de faire au sujet de la dite qualification, ni alors ni depuis.

57. Consultez le livre de poll du township de *Burford* qui vous est maintenant exhibé; le nom "*George W. Whitehead*" est-il entré le dernier dans la colonne des voteurs comme étant votre nom? expliquez comment il a été ainsi entré; si c'est comme vote, pour qui aviez-vous l'intention de voter à la dernière élection du comté d'*Oxford*; et pourquoi votre vote n'a-t-il pas été enregistré?—C'est bien mon nom qui se trouve sur le livre de poll,—il y a été placé par mes ordres comme devant voter en faveur de M. *Carroll*. L'agent de M. *Hincks* souleva l'objection qu'il n'y avait personne d'autorisé à m'administrer le serment de qualification; et pendant la discussion, l'heure de la clôture arriva; et mon vote ne fut pas enregistré.

58. M. *Brown* prit-il aucune part à la discussion

avec l'officier rapporteur à propos de la qualification, dans le temps où vous dites, dans l'une de vos réponses, qu'il y eut quelque confusion, et lorsque la conversation que vous dites n'avoir pas entendu eut lieu?—M. *Brown* prit une part active dans la discussion, et insista que l'officier rapporteur devait décider alors la question du serment de qualification de M. *Hincks*. J'ignore ce qui se passa alors entre eux durant la conversation qui avait lieu entre plusieurs personnes. Je ne fis aucune attention à ce qui se disait durant cette partie de la conversation, à laquelle plusieurs personnes avaient pris part.

Par M. *Smith*, de *Frontenac*.

59. Avez-vous eu quelque entrevue ou conversation avec l'honorable *F. Hincks*, relativement au témoignage que vous avez donné ou que vous deviez donner devant cette chambre?—Depuis mon arrivée dans cette ville, M. *Hincks* m'a rencontré dans le vestibule de cette chambre, et m'a demandé si M. *Vansittart* était descendu, et qu'il avait fait assigner comme témoins. Je répliquai, moi et M. *Deeds*; et M. *Hincks* remarqua qu'il n'avait aucune rancune personnelle contre M. *Vansittart*, et qu'il espérait qu'on disposerait de cette question de la manière la plus honnête possible, ou des paroles à cet effet.

Par Sir *Allan N. MacNab*.

60. La confusion dont vous avez parlé et qui régnait le jour de la nomination, vous a-t-elle empêché d'entendre tout ce qui s'est passé entre M. *Brown* et l'officier rapporteur?—Elle ne m'a pas empêché d'entendre une grande partie de ce qui s'est dit en cette occasion. La confusion dont il s'agit était causée par la conversation général et les acclamations usitées poussées par les spectateurs de temps à autre.

Et alors, il a été ordonné à M. *Vansittart* et au témoin de se retirer.

Sur motion de M. *Smith*, de *Frontenac*, secondé par Sir *Allan N. MacNab*,

Ordonné, que la considération ultérieure de l'affaire de *John George Vansittart*, écuyer, officier rapporteur à la dernière élection pour le comté d'*Oxford*, soit remise à lundi prochain.

Un bill grossoyé pour amender et étendre certaines dispositions d'un acte pour faciliter le partage des terres et héritages en certains cas dans le *Bas-Canada*, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit: "Acte pour amender et étendre certaines dispositions de l'acte pour faciliter les partages des terres, ténemens et héritages en certains cas dans le *Bas-Canada*."

Ordonné, que M. le solliciteur général *Drummond* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

James Hall, écuyer, membre pour le comté de *Peterborough*, qui était absent hier du comité spécial, nommé pour entendre et décider les mérites de la pétition se plaignant d'une élection et d'un rapport illégal pour le comté de *Stormont*, s'est, en conformité de l'ordre, trouvé à sa place; et a donné des raisons satisfaisantes pour lesquelles il n'a pas été présent à la réunion du dit comité le dit jour; et les ayant attestées sous serment,

Ordonné, que M. *Hall* soit excusé pour n'avoir pas été présent au dit comité hier.

Robert Bell, écuyer, membre pour le comté de *Lanark*, qui était absent hier du comité spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la pétition se plaignant d'une élection et d'un rapport illégal pour le comté de *Stormont*, s'est, en conformité de l'ordre, trouvé à sa place; et a donné des raisons satisfaisantes pour lesquelles il n'a pas été présent à la

réunion du dit comité le dit jour ; et, les ayant attestés sous serment ;

Ordonné, que M. *Bell* soit excusé pour n'avoir pas été présent au dit comité hier.

L'honorable M. *Boulton*, membre pour le comté de *Norfolk*, qui était absent hier du comité spécial, nommé pour entendre et décider les mérites de la pétition se plaignant d'une élection et d'un rapport illégal pour le comté de *Stormont*, s'est, en conformité de l'ordre, trouvé à sa place, et a donné des raisons satisfaisantes pour lesquelles il n'a pas été présent à la réunion du dit comité, le dit jour ; et les ayant attestés sous serment ;

Ordonné, que l'honorable M. *Boulton* soit excusé pour n'avoir pas été présent au dit comité, hier.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour changer la loi relative à la limitation des actions dans cette province, étant lu ;

L'honorable M. *Boulton* a proposé, secondé par M. *Smith*, de *Frontenac*, et la question ayant été proposée, que le bill soit maintenant lu une seconde fois.

M. *Laurin* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Fournier*, que tous les mots après "que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et les mots "les ordres du jour dont il n'a pas été disposés, soient remis à lundi prochain," soient insérés à leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée :—Et la dite question a été emportée dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise ;

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à lundi prochain.

Alors, sur motion de M. *Fournier*, secondé par M. *Mongenais*,

La chambre s'est ajournée à lundi prochain.

Lune, 29° die Januarii ;

ANNO 12° VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

WALTER H. DICKSON, écuyer, membre pour la ville de *Niagara*, ayant préalablement prêté le serment, conformément à la loi, et scuscrit devant les commissaires le rôle qui le contient, a pris son siège dans la chambre.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Jobin*,—la pétition d'*Andrew MacFarlane* et autres, de la cité de *Montréal*.

Par M. *Chauveau*,—la pétition du révérend P. *Huot* et autres, de la paroisse de *Ste. Foye*, comté de *Québec* et de *Portneuf* ; la pétition de *Louis Legendre*, écuyer, et autres, de la paroisse de *St. Louis de Lotbinière* ; la pétition d'*Eugène L'Ecuyer*, notaire public, de la cité de *Québec* ; et la pétition de *George O'Kill Stuart*, écuyer, et autres de la cité de *Québec*.

Par M. *Boutillier*,—la pétition de la corporation du collège de *St. Hyacinthe*.

Par M. *Cauchon*,—la pétition du révérend L. *Provancher* et autres, de *Lambton*, et autres townships, comté de *Mégantic*.

Par M. *Scott*, du *Lac des Deux Montagnes*,—la pétition des directeurs de l'académie de *Berthier*, (aidé pour l'agrandissement d'une bâtisse) ; la pétition de *Jean Baptiste Cartier* et autres, de *St. François du Lac* ; et la pétition des directeurs de l'académie de *Berthier*, (octroi annuel).

Par M. *Fortier*,—la pétition de *J. B. Charland* et autres, de la paroisse de *St. Grégoire*, comté de *Nicolet*.

Par M. *Egan*,—la pétition d'*Alexander M'Donell* et autres.

Par M. *Brooks*,—la pétition des syndics de l'académie de *Richmond*.

Par M. *Seymour*,—la pétition d'*Elijah R. Parks* et autres, de la ci-devant province du *Haut-Canada* ; et la pétition de *Richard Daverne*, *Adolphustown*, district de *Midland*.

Par l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*,—la pétition de *George Hyde*, écuyer, et autres, des townships de *Sarnia* et *Plympton*, dans le district de *Ouest*, et autres, du territoire de *Huron* ; et la pétition de *James Porter*, écuyer, et autres, habitans des townships nord du comté de *Kent*.

Par l'honorable M. *LaFontaine*,—la pétition de l'asyle des orphelins protestans de *Montréal* ; la pétition des dames directrices de l'asile des orphelins protestans de *Montréal* ; et la pétition des chefs et guerriers du village des *Abénakis* de *St. François du Lac St. Pierre*.

Par l'honorable M. *Sherwood*,—la pétition de *Richard Watson*, constructeur, de la cité de *Toronto* ; et la pétition de *J. E. Pell* et autres, artisans de la cité de *Toronto*.

Par M. *Laurin*,—la pétition de *Charles Boyle*, de la terre des sœurs de la paroisse de *St. Giles*, dans le district de *Québec*.

Par l'honorable M. *Budgley*,—la pétition de *G. J. Treligh* et autres, du township de *Stanbridge*, dans le comté de *Missisquoi* ; la pétition de *J. Chamberlin*, écuyer, et autres, du comté de *Missisquoi* ; et la pétition d'*E. De Bellefeuille* et autres, étudiants en droit, de la cité de *Montréal*.

Par M. *Scott*, de *Bytown*,—la pétition de *John Ring* et autres, du township de *Nepean*.

Par M. *Notman*,—la pétition d'*A. W. Laird* et autres, de la cité de *Montréal* ; la pétition d'*Alexander B. Orr* et autres, de *North Easthope* et autres townships du district de *Huron, Brock* et *Wellington* ; la pétition de *John Meyers* et autres, de la concession allemande (*german block*), dans le township de *Woolwich* ; la pétition de *Daniel Langley* et autres, de *North Easthope*, et autres townships des districts de *Huron* et *Wellington* ; et la pétition de *Ralph C. Nicholson* et autres, du township de *Dumfries*.

Par M. *Fournier*,—la pétition du révérend *J. L. Beaubien* et autres, de la paroisse de *St. Thomas*, dans le comté de *L'Islet*.

Par M. *Wetenhall*,—la pétition de *John Hawkins* et autres, du township de *Woolwich*, district de *Wellington* ; la pétition de *George J. Grange*, président, et *C. H. Webster*, secrétaire, au nom d'une assemblée publique des habitans du district de *Wellington* ; la pétition d'*Alfred A. Baker* et autres, des townships du *Guelph* et *Eramosa*, district de *Wellington* ; la pétition de *Thomas Saunders* et autres, du township de *Puslinch*, district de *Wellington* ; la pétition de *James Burr* et autres, du township de *Nichol*, district de *Wellington* ; la pétition de *James M'Kaig* et autres, du township de *Puslinch*, district de *Wellington* ; la pétition de *Henry Cardwell* et autres, de *Holland*, et autres townships, district de *Wellington* ; la pétition de *John D. M'Kenzie* et autres, du township de *Beverly*, dans le district de *Gore* ; la pétition des magistrats du district de *Wellington*, réunis en sessions trimestrielles ; et la pétition des magistrats du district de *Wellington*, (licences sur la bière).

Par l'honorable M. *Boulton*,—la pétition de *John Charlton* et autres, de la cité de *Toronto*, et autres lieux, dans le district de *Home*.

Par M. *Watts*,—la pétition de *William Montgomery*, écuyer, et autres, de *Grantham*, et townships adjacens, dans le comté de *Drummond*.

Par M. *Holmes*,—la pétition de l'honorable *Joseph*

Bourret, maire, de la part d'une assemblée des habitans de la cité de *Montréal*; et la pétition du révérend *John Bethune* et autres, de *Montréal*.

Par *M. Bell*,—la pétition d'*Alexander M'Donell*, écuyer, et autres, du côté sud de la rivière des *Ouataouais*, entre la ville de *Bytown* et le village de *Pembroke*.

Par l'honorable *M. LaTerrière*,—la pétition de *George Chaperon*, de la *Baie St. Paul*, comté de *Saguenay*; la pétition de *George Chaperon* et autres, de la *Baie St. Paul* et de *St. Urbain*, comté de *Saguenay*; et la pétition du révérend *J. B. Gagnon* et autres, de la *Malbaie* et autres paroisses, dans le comté de *Saguenay*.

Par *M. Christie*,—la pétition de l'association de la bibliothèque de *Québec*.

Par l'honorable *M. Hincks*,—la pétition de *Benjamin Horner* et autres, du township de *Blenheim*, district de *Brock*.

Par *M. Morrison*,—la pétition de *William Leonard*, du township de *Scarborough*; et la pétition de *David Wood* et autres, du township de *Walpole*.

Par *M. M'Connell*,—la pétition d'*Erastus Ives* et autres, du district de *St. François*.

Par *M. Lemieux*,—la pétition du révérend *W. King* et autres, du township de *Broughton*, comté de *Mégantic*; et la pétition d'*E. Duchesnay*, écuyer, et autres, de cette partie du comté de *Dorchester*, qui formait ci-devant le comté de *Beauce*.

Par *M. Gogy*,—la pétition de *Joseph Donégani*, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable *M. Macdonald*,—la pétition de *J. H. Aussem*, écuyer et autres, de la province du *Canada*.

Par *M. le solliciteur général Drummond*,—la pétition de *William Duncan*, de la paroisse de *Saint Ignace*, du *Côteau du Lac*, comté de *Vaudreuil*; la pétition de *S. S. Foster* et autres, président et directeurs de l'académie de *Shefford*; la pétition de *Benjamin Ouimet* et autres, du township d'*Upton*; et la pétition de dame *M. Lunn*, directrice; et dame *A. Durnford*, secrétaire, au nom de l'hospice de l'accouchement de l'université à *Montréal*.

Par l'honorable *M. Price*,—la pétition des juges de paix, du district de *Home*, réunis en sessions trimestrielles.

Par *M. DeWitt*,—la pétition de *John Molson*, écuyer, et autres, la compagnie des propriétaires du chemin, à lisses de jonction de *Montréal* à la ligne de la province.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

Du révérend *P. J. Crevier* et autres, de la paroisse *St. Augustin*, demandant à être indemnisés pour les pertes qu'ils ont essuyées durant les troubles de 1837 et 1838.

De *H. M. Lemaire* et autres, de la paroisse *St. Benoît*, comté du *Lac des Deux Montagnes*; demandant à être indemnisés pour les pertes qu'ils ont essuyées durant les troubles de 1837.

Du révérend *H. Moreau* et autres, de la paroisse *St. Eustache*, comté du *Lac des Deux Montagnes*; demandant à être indemnisés pour les pertes qu'ils ont essuyées durant les troubles de 1837 et 1838.

Du révérend *F. Bonin* et autres, de la paroisse *St. Scholastique*; demandant à être indemnisés pour les pertes qu'ils ont essuyées durant les troubles de 1837 et 1838.

D'*Alexander Parker* et autres, de *Calédonia* et autres townships, dans le district des *Ouataouais*; demandant que le bureau des travaux publics ait instruction de compléter le chemin entre le pont des *Oulicats* et le pont sur la rivière *Petite Nation* à *Hatfield*, et que tous les deniers votés pour l'amélioration de la route entre *L'Original* et *Bytown*, soient dépensés sans égard aux intérêts des individus.

De la corporation du collège de *Ste. Anne Lapocatière*; demandant une allocation en faveur du dit collège.

De *James F. Fair* et autres, des townships réunis de *Dalhousie* et *Levant*; demandant la réduction des qualifications des conseillers municipaux, et un système plus équitable de cotisations.

De *N. L. Freeman* et autres, du district de l'*Ouest*; demandant une aide pour ouvrir un chemin depuis la ville de *Chatham* jusqu'à la ville de *Wallaceburgh*.

Du conseil municipal du district de *Niagara*; demandant que toutes les personnes vendant de la bière soient forcées à prendre des licences à cette fin.

De *John Clark*, écuyer, président, au nom de la société d'agriculture du district de *Niagara*; demandant certains amendemens à l'acte 3 *Vic.*, chap. 54, pour l'encouragement des sociétés d'agriculture.

Du conseil municipal du district de *Niagara*; demandant qu'il soit adopté des mesures pour mettre à exécution les volontés des personnes qui ont souscrit pour faire réparer le monument du général *Sir Isaac Brock*, dans le dit district.

De *John Tucker Williams*, écuyer, du township de *Hope*, district de *Newcastle*; demandant que la moitié est du lot numéro neuf de la première concession du dit township, ne soit point comprise dans le nouvel acte d'incorporation que l'on demande pour la ville de *Port Hope*.

Du conseil municipal du district de *Niagara*; demandant certains amendemens à la loi actuelle des cotisations.

De *Pierre D. Hébert* et autres, de *St. Cyprien*, district de *Montréal*; demandant une indemnité pour les pertes qu'ils ont essuyées durant les troubles de 1837 et 1838.

De *François Foucroult* et autres, des comtés de *Chambly*, *Rouville* et *Huntingdon*; demandant l'abolition des tenures en fief et censive.

Du révérend *M. Duguay* et autres, d'*Artabaska*, *Chester* et *Warwick*; demandant l'amélioration de certains chemins y mentionnés.

Du conseil municipal du district de *Wellington*; demandant un acte pour autoriser les conseils municipaux à prendre sur les terrains enclous les matériaux propres à réparer les chemins, en payant aux propriétaires la valeur des dits matériaux qui sera estimée par des arbitres.

Du conseil municipal du district de *Wellington*; demandant que les conseils municipaux soient autorisés à disposer des réserves pour chemins rendus inutiles.

D'*Andrew Geddes* et autres, des districts de *Wellington* et *Gore*; demandant à être incorporés sous les noms de compagnie du chemin *Elora* et *Saugeen*.

De *John S. M'Collom* et autres, du township de *Nelson*, district de *Gore*; demandant qu'une certaine ligne latérale joignant la terre du dit *John S. M'Collom* lui soit accordée en pleine propriété, pour remplacer le chemin qui passe sur sa propriété.

D'*Edouard Normand*, charpentier, de la paroisse *Ste. Marie Magdeleine*, du *Cap de la Magdeleine*; demandant à être indemnisé de certaines pertes et dommages causés à sa propriété par la construction du pont érigé sur la rivière *St. Maurice*.

Du révérend *William Dunn* et autres, du township de *Frampton*; demandant une aide pour améliorer le chemin qui conduit à la cité de *Québec*.

De *James M'Kenzie* et autres, marchands, grèeurs de bâtimens, et autres personnes intéressées dans la construction des bâtimens à *Québec*; demandant qu'une loi soit passée, de manière à autoriser les constructeurs de bâtimens ou les entrepreneurs à donner aux parties qui avancent de l'argent ou des matériaux, une hypothèque légale sur les vaisseaux en voie de construction.

De la société d'agriculture du *Bas-Canada*; de

mandant qu'il soit établi une école d'agriculture et une ferme modèle dans chaque district du *Canada Est*.

De *G. L. Marler*, écuyer, et autres, du comté de *Drummond*; demandant que certains townships dans le dit comté forment une municipalité distincte.

De *W. C. Baynes*, écuyer, du township de *Kingsey*; exposant que son père, le feu général *Baynes*, a acheté une quantité de terre en 1811, et que sur cette quantité l'on a trouvé un déficit de 200 acres lors de l'arpentage, et demandant qu'il lui soit accordé une étendue en compensation.

De *W. Montgomery*, du township de *Durham*; exposant qu'il a été obligé de payer certains frais et dommages en cour de justice, pour actions faites dans l'exécution fidèle des devoirs de sa charge de juge de paix, et demandant une indemnité.

De *Thomas Bowerman* et autres, des townships de *Sophiasburgh* et *Hallowell*, district de *Prince Edouard*; demandant qu'une certaine partie de *Gore* soit réunie au township de *Hallowell*, et qu'une certaine partie du township soit réunie au township de *Sophiasburgh*.

De l'union des baptistes du *Canada*, demandant que l'on fasse disparaître l'esprit de secte dans la constitution et l'administration de *King's College*.

De l'union des baptistes du *Canada*, demandant que les fonds provenant de la vente des terres des réserves du clergé soient employés aux fins de l'éducation populaire, sans égard aux sectes ou croyances.

Du préfet du district de *London*; demandant la passation d'un acte pour rendre valides certains réglemens passés par le conseil municipal du dit district pour le recouvrement des taxes.

De *J. Scott*, écuyer, M. P. P., et autres, du district des *Outaouais*; demandant qu'une allocation semblable à celle votée pour *Kingston* et *Toronto*, soit accordée pour l'érection d'un hôpital à *Bytown*, destiné à la vallée des *Outaouais*.

Des sœurs de la charité de l'hôpital-général de *Bytown*; demandant une aide pour le soutien de la dite institution.

De la corporation de la cité de *Kingston* et de divers habitans de la dite cité; demandant à être incorporés sous le nom de "compagnie des aqueducs de la cité de *Kingston*."

De *B. H. Charlebois*, écuyer, et autres, médecins et chirurgiens du *Bas-Canada*; demandant certains amendemens à l'acte qui incorpore la profession médicale dans le *Bas-Canada*.

De *Robert Cassels*, et autres, du district de *Québec*, et autres; demandant une allocation pour améliorer certains chemins sous la direction de la compagnie des chemins à barrières de *Québec*.

De *Joseph Bédard*, écuyer, et autres, de la paroisse de *Charlesbourg* et autres lieux; demandant que le chemin, depuis le pont *Dorchester* jusqu'à l'église de *Charlesbourg*, soit placé sous le contrôle de la commission des chemins à barrières de *Québec*.

Du révérend, *François Boucher* et autres, de la paroisse *St. Ambroise* et autres lieux; demandant une aide pour macadamiser le chemin de l'*Ormière*.

Du révérend *E. Payment* et autres, de la paroisse *Charlesbourg* et autres lieux; demandant que le chemin qui conduit de l'église de *Charlesbourg* au pont *Dorchester*, soit mis sous le contrôle de la commission des chemins à barrières de *Québec*, et qu'il soit accordé une aide pour le macadamiser.

Du conseil municipal de divers habitans de *St. Ambroise* de la *Jeune Lorette*; demandant que l'acte 10 et 11 *Vict.* chap. 7, établissant des autorités municipales, soit abrogé, et que l'acte 8 *Vict.* chap. 40, soit remis en vigueur.

De l'honorable *Louis Panet* et autres, électeurs et franc-tenanciers du comté de *Québec*, demandant l'ouverture d'un chemin jusqu'au lac *St. Jean*.

De *John M'Cormick*, officier de douane, surnuméraire à *Québec*; demandant une compensation pour un certain temps durant lequel il a été dans l'impossibilité de remplir ses devoirs, par suite du typhus qu'il avait pris dans l'exécution de ses devoirs.

Du révérend *E. Payment* et autres, de la paroisse de *Charlesbourg*, comté de *Québec*; demandant que le pont *Dorchester* soit placé sous le contrôle des syndics de la commission des chemins à barrières à *Québec*.

De *Thomas W. Lloyd*, président, et autres, officiers et membres de la société *St. George* à *Québec*; demandant un acte d'incorporation sous le titre de "La société *St. George* de *Québec*, fondée A. D., 1835."

De la compagnie de la navigation de la *Grande Rivière*; demandant le pouvoir d'augmenter son capital.

De la compagnie de la navigation de la *Grande Rivière*; demandant qu'un certain acte autorisant le gouvernement à emprunter une certaine somme d'argent soit remis en vigueur et étendu.

De la compagnie du pont suspendu aux chutes de *Niagara*; demandant que le capital de la dite compagnie soit réduit à vingt-cinq mille louis.

De *John Vandal Ham*, du township de *Murray* district de *New-Castle*; demandant que la juridiction des cours de division dans le *Haut-Canada* soit augmentée.

Du révérendissime évêque de *Bytown*; demandant un acte d'incorporation pour le collège de *Bytown*.

Du révérendissime évêque de *Bytown*; demandant un acte d'incorporation pour la communauté des révérendes sœurs de la charité.

Du révérendissime évêque de *Bytown*; demandant une aide pour le soutien du collège de *Bytown*.

De *Louis Comte*, de la cité de *Montréal*, maître-maçon et entrepreneur; demandant la passation d'un acte, pour avoir le paiement d'une somme d'argent à lui due, pour la construction d'une église et autres bâties, appartenant à l'église, dans la paroisse *St. Edouard*.

De *James P. Wells* et autres, syndics de l'école de grammaire pour le district des *Outaouais*; demandant qu'il soit passé un acte pour leur permettre de disposer de la maison actuelle qui sert à l'école de grammaire, et pour pourvoir au choix d'un autre site plus commode dans la ville de *L'Orignal*, et pour une aide pour le soutien d'icelle.

De la corporation du collège de l'*Assomption*; demandant une augmentation d'allocation pour le dit collège.

De *C. C. Greece* et autres, du township de *Grenville* et parties adjacentes, dans le *Bas-Canada*; demandant la révocation de l'acte des écoles élémentaires.

De *F. X. Pratt*, écuyer, et autres, de *Stanford* et autres townships, dans le district des *Trois-Rivières*; demandant l'ouverture et l'amélioration de certains chemins, et l'érection d'un pont dans les dits townships.

De *Clovis Bourgeois*, de la paroisse *St. Grégoire*, dans le comté de *Nicolet*; se plaignant de certaines exactions commises par le grand constable des *Trois-Rivières*, et demandant protection.

Du révérend *Antoine Racine* et autres, de *Stanford* et autres lieux, dans le district des *Trois-Rivières*; demandant que chacun des townships de l'*Est* soit érigé en municipalité distincte.

De *John M'Intosh*, du township de *London*; demandant paiement de certaines hardes fournies aux hommes sous le commandement de l'honorable colonel *James Kerby*, durant la dernière rébellion dans le *Haut-Canada*.

De *Hugh Macfee* et autres, des townships de *Dummer* et *Douro*, district de *Colborne*; demandant que des mesures soient adoptées pour abroger l'acte im-

pécial relatif aux réserves du clergé,—et l'abolition des paroisses dans le *Haut-Canada*, et l'emploi des fonds qui en proviennent à des fins d'utilité générale.

De *L. Archambeault*, écuyer, et autres, de *Ste. Marguerite de Blairindie*; demandant une indemnité pour les pertes qu'ils ont essayées durant les troubles de 1837 et 1838.

Du président et de la corporation du collège de *Chambly*; demandant une aide pour le soutien du dit collège.

De madame *Mary H. Mountain* et autres dames, directrices de l'asile des orphelins de *Québec*; demandant une aide pour le dit asile.

De *T. Panneton* et autres, de la paroisse des *Trois-Rivières*; demandant l'adoption d'un système plus équitable de dîmes dans le *Bas-Canada*.

Du conseil municipal du district de *New-Castle*; demandant certains amendemens à l'acte des écoles élémentaires.

De *Joseph Morrin*, écuyer, et autres, médecins et chirurgiens, membres et professeur de l'école de médecine de *Québec*; demandant une allocation au soutien de la dite école.

D'*Olivier Blais*, de la cité de *Québec*, marin; demandant une indemnité pour des pertes qu'il a essayées jusqu'au montant de quarante-et-un louis, huit chelins, neuf deniers, argent courant, en transportant certains émigrés de *Québec* à *Miramichi*, (*Nouveau Brunswick*) à la réquisition de l'agent principal des émigrés.

De *William Price*, écuyer, et autres, de la cité de *Québec* et lieux voisins; demandant que les droits sur les provisions fraîches et salées, sur le grain et la fleur, soient abolis.

De *John Beckton* et autres, du *Canada Ouest*; demandant que la juridiction des cours de division dans le *Haut-Canada* soit étendue.

Du révérend *Alexander Macdonell* et autres, de la paroisse *St. Luc*, comprenant les townships de *Plantagenet* nord et sud, *Alfred* et partie de *Calédonia*; demandant que le prix des terres incultes de la couronne et des réserves du clergé, dans la dite paroisse soit réduit, et que ces terres soient accordées gratis à ceux qui sont établis.

De *Robert Conroy* et autres, de *Bytown* et lieux voisins; demandant que le collège de *Bytown* puisse recevoir la même allocation législative que celle qui est accordée aux autres collèges du *Haut-Canada*.

De *Henry P. Croft* et autres, de la paroisse *St. Louis de Kamouraska*; demandant certains amendemens à la loi passée pour la protection et la conservation de certaines espèces de gibier.

D'*E. C. Thomas*, président, et *Thomas M. Simons*, secrétaire de l'institut des artisans de *Hamilton* et *Gore*; demandant un acte d'incorporation pour la dite institution.

Sur motion de *M. Jobin*, secondé par *M. Boutilier*,

Ordonné, que le comité spécial, nommé pour entendre et décider les mérites de la pétition se plaignant d'une élection et d'un rapport illégal pour le comté de *Stormont*, ait la permission de s'ajourner jusqu'à mardi, le vingtième jour de février prochain, à midi.

Ordonné, que la pétition de la compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *Lachine*; et la pétition de *Thomas W. Lloyd*, président, et autres officiers et membres de la société de *St. George*, à *Québec*; la pétition de la corporation de la cité de *Kingston* et de divers habitans de la dite cité; et la pétition d'*Alexandre M. Delisle* et *B. H. LeMoine*, écuyers, de la cité de *Montréal*, et de *Jean Bte. Debien*, junior, de la paroisse de *Ste. Rose*, dans le district de *Montréal*, soient

renvoyées au comité permanent des ordres permanens.

Ordonné, que la pétition d'*Alexander Parker* et autres, de *Calédonia* et autres townships, dans le district des *Ontario*, soit renvoyée au comité permanent sur les bills concernant les chemins et ponts.

Ordonné, que la pétition de *Joseph Smolinski*, de *Montréal*, soit renvoyée au comité permanent des dépenses contingentes.

Ordonné, que la pétition d'*Alexander Douglas* et autres, du district de *Niagara*, soit renvoyée au comité permanent sur les bills concernant les lignes de chemin de fer et de télégraphe.

Résolu, que la pétition de *James McKenzie* et autres, marchands, arrimeurs, et autres, intéressés dans la construction des vaisseaux à *Québec*, soit renvoyée à un comité spécial composé de *M. Méthot*, *M. Lemieux*, *M. Cauchon*, *M. Egan* et *M. Laurin*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

L'honorable *M. Price*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, par ordre de son excellence le gouverneur général,—Rapport géologique sur la rive nord du lac *Huron*, par *W. E. Logan*, écuyer, géologue provincial.

Pour le dit rapport, voir appendice (G.)

Ordonné, que cinq cents exemplaires du dit rapport soient imprimés pour l'usage des membres de cette chambre.

M. Scott, du *Lac des Deux Montagnes*, du comité spécial auquel a été renvoyé la pétition de *Joseph Ouimette* et autres, de *St. Eustache* et autres paroisses, dans le comté du *Lac des Deux Montagnes*, a présenté à la chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:

Après mûre délibération sur les mérites de la pétition soumise à votre examen, votre comité est d'opinion de la recommander à la considération favorable de votre honorable chambre.

Ordonné, que les entrées dans les journaux de cette chambre, des 17 et 25 juin et 4 juillet 1847, et 9 mars 1848, relativement au chemin de *Bytown* et *L'Orignal*, soient renvoyées au comité permanent sur les bills concernant les chemins et ponts.

Sur motion de *M. Macdonald*, de *Glengary*, secondé par *M. Holmes*,

Ordonné, que la pétition de *William K. McKenzie*, écuyer, de *L'Orignal*, dans le comté de *Prescott*, se plaignant de l'élection et du rapport illégal de *Thomas Hall Johnson*, écuyer, comme membre pour représenter le comté de *Prescott* dans ce présent parlement, soit prise en considération par cette chambre, lundi, le vingt-sixième jour de février prochain, à quatre heures, p. m., et que *M. l'Orateur* en donne avis par écrit au pétitionnaire, son conseil ou agent, et au membre siégeant, son conseil ou agent, conformément aux dispositions de la seconde clause d'un acte passé par le parlement du *Haut-Canada*, durant la quatrième année du règne de feu sa majesté *George* quatre, chapitre quatre.

Ordonné, que la pétition de *William Price*, écuyer, et autres, de la cité de *Québec* et ses environs, soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre.

D. A. Tarker et autres;

De T. Smolinski et autres;

De A. Douglas et autres;

De T. McKenzie et autres;

Rapport Géologique.

Appendice (G)

Rapport de la pétition de T. Ouimette et autres.

Chemin de Bytown et L'Orignal.

Election de Prescott.

Pétition de W. Price et autres.

Election de Stormont.

Pétitions renvoyées à des comités: De la compagnie du chemin de fer de Lachine. De T. W. Lloyd et autres; De la corporation de Kingston; De A. M. Delisle et autres;

Sur motion de M. Davignon, secondé par M. Bou-
tillier,

Résolu, que demain, cette chambre se forme en
comité de toute la chambre, pour prendre en
considération s'il est expédient d'amender l'or-
donnance 4 Vic., chap. 16, en autant qu'elle a
rapport à la manière de percevoir des péages
sur le chemin à barrières de Longueuil et
Chambly.

L'honorable procureur général Baldwin, l'un des
conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en
conformité d'une adresse à son excellence le gouver-
neur général.—Réponse à une adresse de l'assemblée
législative à son excellence le gouverneur général,
datée le 25 janvier 1849, le priant de vouloir bien or-
donner à l'officier qu'il appartiendra, de mettre de-
vant elle une copie de la remontrance du grand jury
du district de Midland, à la dernière cour d'oyer et
terminer pour ce district, relativement au refus de
George Brown, écuyer, l'un des commissaires nom-
més pour instituer une enquête sur les affaires du pé-
nitentiaire provincial, de donner son témoignage de-
vant le dit jury dans une accusation de parjure portée
contre un nommé James M^cCarthy.

Par ordre,

J. LESLEY, Secrétaire.

Bureau du secrétaire, 29 janvier 1849.

Bureau du procureur général pour le Haut-
Canada,

Montréal, 26 janvier 1849.

La Reine vs. M^cCarthy.

Monsieur,—J'ai l'honneur de transmettre copie des
représentations du grand jury de Midland dans cette
affaire, dont demande a été faite par une adresse de
la chambre d'assemblée, en date du 25 courant et
telle qu'elle m'a été transmise par M. Richards qui
était chargé des affaires de la couronne dans ce dis-
trict, aux dernières assises.

(Signé.) ROBERT BALDWIN.

A l'honorable James Leslie,

Secrétaire provincial, etc., etc., etc.

(Copie.)

District de Midland, savoir :

Chambre du grand jury, 26 septembre 1848.

James Hopkirk, écuyer, est comparu devant le
grand jury, et a porté contre James M^cCarthy une
accusation de parjure volontaire et corrompu, dans
un témoignage rendu devant les commissaires du
pénitencier.

George Brown, écuyer, l'un des témoins et l'un des
commissaires déclare, comme son opinion, que ce
serait faire un grand tort au service public que de
prendre des témoignages relativement à cette accu-
sation, dans l'état actuel de l'enquête, car les commis-
saires n'ont pas encore transmis de rapport au gouver-
nement; et il refuse de rendre témoignage sur cette
accusation à moins d'en recevoir l'ordre de la cour,
parce que les travaux des commissaires ne sont pas
encore terminés.

(Signé.) THOMAS ASKEW,
Chef du jury.

L'honorable procureur général LaFontaine, l'un
des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en
conformité d'une adresse à son excellence le gouver-
neur général.—Réponse à une adresse de l'assemblée
législative à son excellence le gouverneur général,
datée le 23 du courant, et priant son excellence de
vouloir bien faire mettre devant elle, copies de docu-
ments, exhibits ou papiers, en vertu desquels l'ordre
de son excellence, portant la date de Montréal, vingt-
et-un novembre dernier, relatif à la "Compagnie des
"pêches et mines de charbon de Gaspé," a été donné,
mettant en force l'acte passé dans la septième année
du règne de sa majesté, intitulé : "Acte pour incor-

porer Charles Cunningham, Richard Norman,
"Samuel Amory et autres, aux fins de former une
"compagnie par actions pour faire la pêche dans le
"district de Gaspé et le golfe St. Laurent, et exploiter
"les mines de charbon dans le dit district," et aux
actes supplémentaires à cet acte.

Pour la dite réponse, voir appendice (H.)

L'honorable M. Hincks, l'un des conseillers exé-
cutifs de sa majesté, a présenté, en conformité d'une
adresse à son excellence le gouverneur général, Ré-
ponse à une adresse de l'assemblée législative à son
excellence le gouverneur général, datée le 25 janvier
1849, demandant toutes communications échangées
entre le secrétaire d'état de sa majesté pour les
colonies et son excellence, concernant la révocation
ou la modification des lois contre l'usure, et tous
autres documents sur le sujet que le gouvernement
peut avoir en sa possession.

Pour la dite réponse, voir appendice (I.)

Ordonné, que cinq cents exemplaires de la dite
réponse, et des documents qui l'accompagnent,
soient imprimés pour l'usage des membres de
cette chambre.

Aussi, réponse à une adresse de l'assemblée législa-
tive à son excellence le gouverneur général, datée le
25 du courant, demandant un tableau des divers col-
lèges électoraux dans le Haut et le Bas-Canada,
respectivement, indiquant le nom du dit collège, le
nombre des membres qu'élit chacun d'eux, et la po-
pulation qu'ils renferment, en commençant par celui
qui renferme la plus grande population, suivant le
dernier recensement fait en vertu de la loi, et se ter-
minant par celui qui contient le moindre.

Pour la dite réponse, voir appendice (J.)

Aussi, réponse à une adresse de l'assemblée légis-
lative à son excellence le gouverneur général, datée
le 25 du courant, priant son excellence de vouloir bien
faire mettre devant elle, un compte rendu des sommes
perçues pour droits de havre au port de Toronto,
pendant l'année 1848, ainsi qu'un état détaillé indi-
quant la balance (s'il en est) qui est encore due au
gouvernement, à compte des sommes avancées en
vertu de l'autorité de certains actes du parlement du
Haut-Canada, pour construire et réparer le quai de
la reine à l'entrée du dit havre.

Pour la dite réponse, voir appendice (K.)

Et aussi, réponse à une adresse de l'assemblée
législative à son excellence le gouverneur général,
datée le 24 de janvier 1849, demandant "Un état des
"sommes prélevées en vertu des dispositions de l'acte
"intitulé : Acte pour pourvoir au paiement des récla-
"mations provenant de la rébellion et de l'invasion
"dans le Haut-Canada, et pour approprier à des fins
"locales les droits sur les licences d'auberges."

Rapport des sommes perçues en vertu des disposi-
tions de l'acte, intitulé : "Acte pour pourvoir au
"paiement des réclamations provenant de la rébellion
"et de l'invasion dans le Haut-Canada, et pour ap-
"propriation à des fins locales les droits sur les licences
"d'auberges."

Montant,—du 5 avril 1845, jusqu'au

31 janvier 1846.....	£7,052	7	1½
Do. du 1 ^{er} février 1846, jusqu'au			
31 janvier 1847.....	11,601	4	8
Do. du 1 ^{er} février 1847, jusqu'au			
31 janvier 1848.....	9,331	12	8
Do. du 1 ^{er} février 1848, jusqu'au			
24 janvier 1849.....	10,673	4	0
	£38,658	9	2½

Jos. CARY,

Député inspecteur général.

Bureau de l'inspecteur général.

Montréal, 24 janvier 1849.

Appendice
(H)
Lois contre
l'usure.

Appendice(I).

Collèges élec-
toraux.

Appendice
(J).

Droits du ha-
vre et quai de
la Reine de
Toronto.

Appendice
(K).

Réclamations
pour pertes
causées par la
rébellion.

Chemin à bar-
rières de Lon-
gueuil et Cham-
bly.

M. George
Brown.

Compagnie des
pêches et des
mines de char-
bon de Gaspé.

Ordonné, que la dite réponse soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre.

Rapports des cotisations, (H. C.)

L'honorable M. *Hincks* a présenté, en conformité des dispositions d'un acte du parlement provincial du *Haut-Canada*,—Rapports des cotiseurs pour le *Haut-Canada*, pour 1847 et 1848.

Appendice (L.)

Pour les dits rapports, voir appendice (L.)

Chef-lieu du district de Niagara.

M. *Farland* a proposé, secondé par M. *Thompson*, et la question ayant été mise, que les entrées dans les journaux de cette chambre, du 16 d'avril 1846, et du 21 de mars 1848, qui ont rapport au changement du chef-lieu du district de *Niagara*, et contenant les procédés sur la pétition du conseil municipal du dit district, soient renvoyées au comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de *Robert Hobson* et autres, concilliers de district et magistrats pour le district de *Niagara*, et autres ordres de renvoi.

La chambre s'est divisée :

Pour, 31.

Contre, 27.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

MM. les juges Bedard et Aylwin.

Sur motion de M. *Christie*, secondé par M. *Gugy*, **Résolu**, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, priant son excellence qu'il lui plaise faire mettre devant cette chambre, copies de toute correspondance qui peut avoir eu lieu entre le gouvernement exécutif et l'honorable juge *Bedard*, antérieure et relative à sa translation du banc des juges à *Québec* à celui de *Montréal*, avec copies de ses commissions, ancienne et nouvelle ; aussi, copies d'aucune lettre ou correspondance entre le gouvernement exécutif et l'honorable juge *Aylwin*, au sujet de sa nomination à la place de juge à *Québec*, comme successeur de M. le juge *Bedard*, et copies de toute correspondance (qui n'est pas d'une nature confidentielle) échangée entre son excellence et le gouvernement de sa majesté en *Angleterre*, au sujet de ces deux nominations, ou de l'une ou de l'autre, et ayant rapport à la présence que réclame M. le juge *Bedard* dans la cour du banc de la reine à *Montréal* sur messieurs les juges *Day* et *Smith*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Bill relatif aux sociétés en commandite, (H. C.)

Ordonné, que M. *Morrison* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser l'établissement des sociétés en commandite dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi, le dix-neuf de février prochain.

Bill relatif à la cotisation, (H. C.)

Ordonné, que l'honorable M. *Hincks* ait la permission d'introduire un bill pour établir un mode de cotisation plus juste et plus uniforme dans les divers townships, villages, villes et cités du *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi, le treize de février prochain.

Message du conseil.

Message du conseil législatif, par *Charles DeLéry*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :

M. l'Orateur,

Bill relatif au partage des terres, etc.

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé : " Acte pour amender et étendre certaines dispositions de l'acte pour faciliter le partage des terres, ténemens et héritages en certains cas dans le *Bas-Canada*," sans amendement.

Et ensuite, il s'est retiré.

Ordonné, que M. *Chauveau* ait la permission d'introduire un bill pour empêcher les oppositions frivoles et vexatoires aux saisies, tant mobilières que réelles, et pour mieux assurer l'exécution des jugemens des cours de justice dans le *Bas-Canada*.

Bill relatif aux oppositions frivoles, B. C.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. *Chauveau* ait la permission d'introduire un bill pour faciliter les poursuites contre les personnes associées pour le fait de commerce, et contre les sociétés et compagnies non incorporées.

Bill pour faciliter les actions contre les associations non incorporées.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial, composé de M. *Duchesnay*, l'honorable M. *LaTerrière*,

Gazette du Canada.

M. *Boutillier*, M. *Guillet* et M. *Davignon*, pour s'enquérir du mode adopté pour la distribution de la *Gazette du Canada*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, que M. *Smith*, de *Frontenac*, ait la permission d'introduire un bill pour amender les lois d'enregistrement du *Haut-Canada*.

Bill relatif aux lois d'enregistrement, H. C.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de l'honorable procureur général *LaFontaine*, secondé par l'honorable M. *Hincks*,

Résolu, que mardi, le sixième jour de février prochain, cette chambre se formera en comité de toute la chambre pour prendre en considération s'il est expédient d'établir par une loi l'indemnité qui doit être accordée aux membres de cette chambre, et de pourvoir au paiement d'icelle.

Indemnité des membres.

Sur motion de l'honorable procureur général *LaFontaine*, secondé par M. le solliciteur général *Drummond*,

Résolu, que vendredi, le neuvième jour de février prochain, cette chambre se formera en comité de toute la chambre pour prendre en considération la nécessité de constater le montant de certaines pertes éprouvées par certains habitans du *Bas-Canada*, durant les troubles politiques de 1837 et 1838, et de pourvoir au paiement d'icelles.

Pertes causées par la rébellion, B. C.

Ordonné, que l'honorable procureur général *LaFontaine* ait la permission d'introduire un bill pour amender la loi des écoles du *Bas-Canada*.

Bill relatif à la loi des écoles.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi, le treizième jour de février prochain.

Ordonné, que l'honorable procureur général *LaFontaine* ait la permission d'introduire un bill pour établir une cour ayant juridiction en appel et en matière criminelle pour le *Bas-Canada*.

Bill relatif à une cour d'appel ayant juridiction criminelle, B. C.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi, le treizième jour de février prochain.

Ordonné, que l'honorable procureur général *LaFontaine* ait la permission d'introduire un bill

Bill relatif aux cours de juris-

pour amender les lois relatives aux cours de juridiction civile en première instance, dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi, le treizième jour de février prochain.

Ordonné, que l'honorable procureur général *La-Fontaine* ait la permission d'introduire un bill pour amender la loi relative à l'administration de la justice à *Gaspé*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi le treizième jour de février prochain.

Ordonnée, que *M. Morrison* ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir à l'insinuation des hypothèques qui affectent la propriété mobilière dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi, le vingt-et-unième jour de février prochain.

Sur motion de l'honorable *M. Boulton*, secondé par *M. Richard*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, le priant qu'il lui plaise ordonner à l'officier qu'il appartient, de mettre devant cette chambre, un état mensuel ou tout autre état périodique de l'émission des billets de banque dans les diverses banques de cette province, qu'il sera possible d'avoir pendant les diverses années qui se sont écoulées depuis qu'il a été imposé une taxe sur les banques, jusqu'au trente-et-un décembre dernier, avec le montant de la taxe prélevée sur chacun des dits états périodiques de chaque banque respectivement.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur-général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Ordonné, que *M. Laurin* ait la permission d'introduire un bill pour rappeler les lois relatives aux chemins d'hiver dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de *M. Macdonald*, de *Glengary*, secondé par *M. Holmes*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, le priant qu'il lui plaise de faire mettre devant cette chambre, 1^o.—Un état de toutes les sommes d'argent payées en 1848, pour le service de 1847, aux ministres de la religion qui ont visité les émigrés malades à la *Grosse Isle*, à *Québec*, et à *Montréal*, et ailleurs, avec le nom et les droits de chacun d'eux.—2^o. Un état des allocations spéciales en faveur des écoles, des collèges (non compris l'allocation annuelle de £30,000 pour le *Haut et le Bas-Canada*), avec les détails des dépenses dans chaque cas, les noms des instituteurs ou professeurs qui sont employés, le nombre des élèves qui participent au bienfait, et le cours d'études suivis; aussi, le corps religieux (s'il y en a) auquel l'institution est attachée.—3^o. Un état de toute la dépense des deniers provenant des réserves du clergé, donnant les particularités de chaque dépense depuis la passation de l'acte impérial, relatif aux dites réserves ;

aussi, copies de toute la correspondance ou document que le gouvernement a reçu concernant l'excédant du revenu, maintenant provenant des réserves, et le montant général du dit excédant. **Ordonné**, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Ordonné, que l'honorable *M. Price* ait la permission d'introduire un bill en faveur de *Joseph Richard Thompson*.

Bill en faveur de J. R. Thompson.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi, le cinquième jour de février prochain.

La chambre en conformité de l'ordre, a procédé à prendre en considération ultérieure la question proposée vendredi dernier, que cette chambre se forme en comité de toute la chambre, pour prendre en considération la convenance d'adopter une adresse à sa majesté au sujet de l'abrogation des lois de navigation.

Et la question ayant été mise ; **Résolu**, que cette chambre se forme maintenant en comité pour prendre en considération la convenance d'adopter une adresse à sa majesté, au sujet de l'abrogation des lois de navigation.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité. *M. Thompson* a pris les fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps, *M. l'Orateur* a repris le fauteuil; Et *M. Thompson* a fait rapport que le comité avait passé une résolution; laquelle a été lue, comme suit :—

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à sa très gracieuse majesté pour l'assurer de la loyauté dévouée du peuple de cette province, et de son sincère attachement à la personne et au gouvernement de sa majesté; pour représenter à sa majesté que cette chambre pense qu'il est de son devoir de saisir la première occasion pour assurer à sa majesté que les sentimens du peuple de cette province à l'égard de la révocation des lois de navigation britanniques, qui ont été exprimés à sa majesté dans une adresse présentée par les deux chambres du parlement provincial dans le mois de juillet 1847, ne sont pas changés; que tout délai apporté à l'abolition des restrictions qui existent aujourd'hui à l'emploi de navires étrangers, serait, de l'avis de cette chambre, grandement nuisible au commerce de transport du *St. Laurent*; qu'afin d'assurer ce commerce, la province se reposant sur la continuation de la protection dont jouissaient dans les produits coloniaux sur les marchés de la *Grande Bretagne*, a contracté une dette considérable pour la construction d'une ligne de canaux destinés aux passages de navires, au moyen desquels les frais de transport à l'intérieur ont été de beaucoup diminués; que vu les difficultés de la navigation du *St. Laurent*, la longueur du voyage et l'élévation des taux d'assurance, le prix du fret sera probablement toujours plus élevé à *Québec* qu'à *New York*, que l'effet pratique des lois de navigation est non seulement d'empêcher la possibilité d'une concurrence sur un pied d'égalité entre les deux routes, mais encore de donner un encouragement direct à la navigation américaine, non seulement à travers les canaux de l'état de *New York*, mais aussi dans les ports de mer des *Etats-Unis*; que dans les ports de mer des *Etats-Unis*, on peut trouver assez de bâtimens pour transporter toute quantité de produits quelque forte qu'elle soit, sans hausse sensible dans le

Jurisdiction civile, B. C.

Bill relatif à la judicature dans Gaspé.

Bill relatif à l'insinuation des hypothèques.

Taxe sur les banques.

Bill relatif aux chemins d'hiver, (B. C.)

Ministres de la religion qui ont visité les émigrés.

Écoles et collèges.

Réserves du clergé.

fret, mais que même dans les temps de rareté, comme la navigation est ouverte toute l'année, on peut facilement se procurer en *Europe* des bâtimens étrangers à des taux de fret suffisans, et sans grande incommodité ou perte de tems; qu'à *Québec*, au contraire, l'exportateur est obligé de compter sur les navires qui font un commerce régulier avec ce port, de telle sorte que, lorsqu'il y a accumulation plus qu'ordinaire de produits, on ne peut se procurer de bâtimens, et que le fret s'élève immédiatement à des taux exorbitans; qu'il n'existe aucun moyen d'engager les bâtimens du commerce anglais à répondre aux demandes subites qu'exige la nature de notre commerce, parce que ces bâtimens ne se trouvent guère dans les ports américains, à moins qu'ils n'y soient entrés en exécution de commerce spéciale, ou ne soient nolisés par une charte; que la clôture trop prompte de la navigation du *St. Laurent*, rend difficile sinon impossible d'obtenir des bâtimens d'*Angleterre* pour subvenir à ces demandes subites que fait naître continuellement la nature de ce commerce, et que l'on pourrait facilement se procurer aux ports américains, d'où ils pourraient facilement faire le tour pour entrer dans le *St. Laurent* s'ils étaient certains de trouver des frets profitables; que l'incertitude qui existe en tout tems sur la route par laquelle les produits de l'ouest seront transportés jusqu'à la mer doit avoir l'effet d'empêcher les bâtimens anglais de venir dans le *St. Laurent*, en nombre suffisant pour établir un taux de fret modéré durant la saison de la navigation, en même temps que la rareté des bâtimens et la baisse immédiate du fret pour l'*Angleterre*, lorsqu'une grande quantité des produits y est expédiée par le *St. Laurent* à l'effet de détourner ces produits vers *New-York* par le canal de l'*Erie*; que les lois de navigation ont toujours eu l'influence la plus funeste sur le commerce d'importation de la province; qu'il est arrivé assez souvent que les importateurs de sucre canadien ont été obligés d'importer leurs cargaisons dans des bâtimens anglais jusqu'à *New-York*, et de là par les canaux américains jusqu'au *Canada*, tandis que sans les restrictions imposées par les lois de navigation, ils les auraient importées par le *St. Laurent* dans des bâtimens étrangers qu'ils se seraient procurés facilement; que cette chambre a remarqué avec beaucoup de satisfaction qu'un bill a été présenté à la chambre des communes durant la dernière session du parlement impérial, pour la révocation des lois de navigation, et cette chambre étant d'avis que les dispositions de ce bill sont propres à faire disparaître les restrictions qui pèsent sur le commerce de cette province, sollicite très humblement qu'il plaise à votre majesté recommander le sujet de la révocation des lois de navigation à l'attention favorable du parlement impérial. Et de plus cette chambre prie humblement qu'il plaise à votre majesté autoriser le gouverneur de cette province à permettre que des vaisseaux étrangers naviguent sur le *St. Laurent* au-dessus de *Québec* sous les restrictions que son excellence, dans sa sagesse, trouvera convenable d'imposer.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois;

L'honorable M. *Cayley*, a proposé en amendement à icelles, secondé par M. *Sherwood*, de *Brockville*, que les mots "de la protection des produits coloniaux" et, soient insérés après le mot "l'égard:" Que les mots "tout délai apporté à l'abolition des restrictions" qui existent aujourd'hui à l'emploi de navires étrangers, serait, de l'avis de cette chambre, grandement

"nuisible au commerce de transport du *St. Laurent*; qu'afin d'assurer ce commerce à la province, se reposant sur la continuation de la protection dont jouissaient alors les produits coloniaux sur les marchés de la *Grande-Bretagne*, a contracté une dette considérable pour la construction d'une ligne de canaux destinés aux passages de navires, au moyen desquels les frais de transport à l'intérieur ont été de beaucoup diminués," soient retranchés, et les suivans insérés à leur place: "Cette province, comptant sur la continuation de la protection dont les produits coloniaux ont joui sur les marchés anglais jusqu'à une époque toute récente, et facilitée par un emprunt fait sur le crédit de la *Grande-Bretagne*, a construit une ligne de canaux dont l'effet est de relier les eaux intérieures et étendre le commerce de transport du *St. Laurent*; que la cessation de cette protection, surtout quand le *St. Laurent* continue à être fermée aux vaisseaux étrangers, doit rendre ces travaux comparativement inutiles et imposer une dette onéreuse improductive sur les ressources limitées de la province."

Et la question ayant été mise sur la motion d'amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Badgley, Cayley, Christie, Dickson, Gogy, Macdonald*, de *KINGSTON*, *Malloch, M'Lean, Prince, Robinson, Seymour, Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Smith*, de *FRONTENAC*, et *Stevenson*.—(14.)

CONTRE.

L'honorable procureur général *Baldwin, Beaubien, Bell*, le solliciteur général *Blake, Boulton*, de *NORFOLK*, *Boutillier, Burrill, Cameron*, de *KENT*, *Cartier, Cauchon, Chauveau, Davignon, DeWitt, Duchesnay, Dumas, Egan, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, Hall, Holmes, Jobin, Johnson*, le procureur général *LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Macdonald*, de *GLENGARY*, *M'Connell, M'Farland, Merritt, Méthot, Morrison, Notman, Papineau, Polette, Price, Richards, Sauvageau, Scott*, de *BYTOWN*, *Scott*, du *LAC DES DEUX MONTAGNES*, *Smith*, de *DURHAM*, *Taché, Thompson, Viger* et *Wenthall*.—(49.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

Alors, la dite résolution a été adoptée.

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial, composé de l'honorable M. *Hincks*, l'honorable procureur général *Baldwin* et M. *Holmes*, pour préparer et rapporter le projet d'une adresse à sa majesté, en conformité de la dite résolution.

L'honorable M. *Hincks* a fait rapport, du comité spécial, nommé pour préparer une humble adresse à sa majesté au sujet des lois de navigation, que le comité avait préparé une adresse en conséquence; laquelle adresse a été lue comme suit:—

A la très excellente majesté la reine.

Très gracieuse souveraine,

Nous les sujets très loyaux et obéissans de votre majesté, les communes du *Canada*, assemblée en parlement provincial, nous présentons humblement devant votre majesté pour l'assurer de la loyauté dévouée du peuple de cette province, et de son sincère attachement à la personne et au gouvernement de votre majesté; et nous la prions de nous permettre de représenter à votre majesté que nous pensons qu'il est de notre devoir de saisir la première occasion pour assurer à votre majesté que les sentimens du peuple de cette province à l'égard de la révocation des lois de navigation britanniques, qui ont été exprimés à votre majesté dans une adresse présentée par les deux chambres du parlement provincial dans le mois de juillet, 1847, ne sont pas changés; que tout délai apporté à l'abolition

des restrictions qui existent aujourd'hui à l'emploi de navires étrangers, serait, à notre avis, grandement nuisible au commerce de transport du *St. Laurent*; qu'afin de s'assurer ce commerce, la province se reposant sur la continuation de la protection dont jouissaient alors les produits coloniaux sur les marchés de la *Grande-Bretagne*, a contracté une dette considérable pour la construction d'une ligne de canaux destinés aux passages des navires, au moyen desquels les frais de transport à l'intérieur ont été de beaucoup diminués; que vu les difficultés de la navigation du *St. Laurent*, la longueur du voyage, et l'élévation des taux d'assurance, le prix du fret sera probablement toujours plus élevé à *Québec* qu'à *New-York*; que l'effet pratique des lois de navigation est non seulement d'empêcher la possibilité d'une concurrence sur un pied d'égalité entre les deux routes, mais encore de donner un encouragement direct à la navigation américaine, non seulement à travers les canaux de l'état de *New-York*, mais aussi dans les ports de mer des *Etats-Unis*; que dans les ports de mer des *Etats-Unis*, on peut trouver assez de bâtimens pour transporter toute quantité de produits quelque forte qu'elle soit, sans hausse sensible dans le fret, mais que même dans les temps de rareté, comme la navigation est ouverte toute l'année, on peut facilement se procurer en *Europe* des bâtimens étrangers à des taux de fret suffisans, et sans grande incommodité ou perte de temps, qu'à *Québec*, au contraire, l'exportateur est obligé de compter sur les navires qui font un commerce régulier avec ce port, de telle sorte que, lorsqu'il y a accumulation plus qu'ordinaire de produits, on ne peut se procurer de bâtimens, et que le fret s'élève immédiatement à des taux exorbitans; qu'il n'existe aucun moyen d'engager les bâtimens du commerce anglais à répondre aux demandes subites qu'exige la nature de notre commerce, parce que ces bâtimens ne se trouvent guère dans les ports américains, à moins qu'il n'y soient entrés en exécution d'un ordre spécial, ou ne soient nolisés par une charte; que la clôture trop prompte de la navigation du *St. Laurent*, rend difficile, sinon impossible, d'obtenir des bâtimens d'*Angleterre* pour subvenir à ces demandes subites que fait naître continuellement la nature de ce commerce, et que l'on pourrait facilement se procurer aux ports américains, d'où ils pourraient facilement faire le tour pour entrer dans le *St. Laurent*, s'ils étaient certains de trouver des frets profitables; que l'incertitude qui existe en tout temps sur la route par laquelle les produits de l'ouest seront transportés jusqu'à la mer doit avoir l'effet d'empêcher les bâtimens anglais de venir dans le *St. Laurent* en nombre suffisant pour établir un taux de fret modéré durant la saison de la navigation, en même temps que la rareté des bâtimens et la baisse immédiate du fret pour l'*Angleterre*, lorsqu'une quantité des produits y est expédié par le *St. Laurent*, à l'effet de détourner ces produits vers *New-York* par le canal de l'*Erié*.

Nous demandons qu'il nous soit permis de plus de représenter à votre majesté, que les lois de navigation ont toujours eu l'influence la plus funeste sur le commerce d'importation de la province; qu'il est arrivé assez souvent que les importateurs de sucre canadien ont été obligés d'importer leurs cargaisons dans des bâtimens anglais jusqu'à *New-York*, et de là, par les canaux américains jusqu'au *Canada*, tandis que sans les restrictions imposées par les lois de navigation, ils les auraient importées par le *St. Laurent* dans des bâtimens étrangers qu'ils se seraient procurés facilement.

Nous avons remarqué avec beaucoup de satisfaction, qu'un bill a été présenté à la chambre des communes durant la dernière session du parlement impérial pour la révocation des lois de navigation, et étant d'avis que les dispositions de ce bill sont propres à faire disparaître les restrictions qui pèsent sur le com-

merce de cette province, nous sollicitons très humblement qu'il plaise à votre majesté recommander le sujet de la révocation des lois de navigation à l'attention favorable du parlement impérial.

Et nous prions humblement qu'il plaise à votre majesté autoriser le gouverneur de cette province à permettre que des vaisseaux étrangers naviguent sur le *St. Laurent* au-dessus de *Québec*, sous les restrictions que son excellence, dans sa sagesse, trouvera convenable d'imposer.

L'adresse ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au conseil législatif, pour informer leurs honneurs que cette chambre a adopté une adresse à sa majesté, au sujet des lois de navigation, et demandant le concours de leurs honneurs à icelle.

Ordonné, que l'honorable M. *Hincks* porte le dit message au conseil législatif.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain. Ordres du jour remis.

Alors, sur motion de l'honorable procureur général *Baldwin*, secondé par l'honorable M. *Viger*, La chambre s'est ajournée.

Martis, 30° die Januarii.

ANNO 12. VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:— Pétitions présentées.

Par M. *Smith* de *Wentworth*,—la pétition du maire et des conseillers de la ville de *Brantford*.

Par M. *Johnson*,—la pétition du conseil municipal du district des *Outaouais*, (cours d'assises).

Par M. *DeWitt*,—la pétition de *J. Brazeau* et autres, de *Sainte Martine*; la pétition de *John Molson*, écuyer, président, au nom de la compagnie des propriétaires du chemin de fer de *Champlain* et *St. Laurent*, (droits aux commissaires de havre).

Par M. *Taché*,—la pétition du révérend *J. B. Grenier*, et divers habitans du village de *St. Arsène de Kakouna*; la pétition de *B. Dionne*, écuyer, et autres, des paroisses de *St. George de Kakouna* et *St. Arsène de Kakouna*, comté de *Rimouski*; la pétition du maire et des conseillers de la municipalité de *Rimouski*, (statuts provinciaux); la pétition d'*Alexis Gagné*, de la paroisse de *St. Louis de Kamouraska*; et la pétition du maire et des conseillers du comté de *Rimouski*, (prolongation de limites).

Par M. *Egan*,—la pétition de messieurs *Lemesurier*, *Tilstone* et compagnie, et autres intéressés dans le commerce de bois; la pétition de *John Foran* et autres, engagés dans le commerce de bois sur la rivière des *Outaouais* et ses tributaires; la pétition de *George B. Boucherville*, écuyer, de *Montréal*; et la pétition de *Baxter Bowman*, écuyer, et autres, intéressés dans le commerce de bois.

Par M. *Marquis*,—la pétition du révérend *L. A. Bourret*, et divers habitans du comté de *Kamouraska*.

Par M. *Notman*,—la pétition de *John Burwell*, écuyer, de *Port Burwell*, dans le district de *London*.

Par M. *Macdonald*, de *Glengary*,—la pétition du révérend *Aneas McDonald*, et autres, le clergé et les laïques catholiques de la paroisse de *Cornwall*; et la pétition de *Charles Curtis Farran*, du township de *Osnabruck*, comté de *Stormont*.

Par l'honorable M. *Merritt*,—la pétition de *Robert Hamilton*, et autres, du district de *Niagara*.

Par M. *Lemieux*,—la pétition de *F. X. Thompson*.

Par M. *Laurin*,—la pétition de dame *Louise O. Beauzel*, veuve de feu *Z. Grenier*, et épouse de *J. H.*

Martin, de la paroisse de *St. Rémi*, district de *Montréal*.

Par *M. Jobin*,—la pétition de dame *M. A. F. Viger*, et autres dames, directrices et officiers de l'asile des orphelins catholiques de *Montréal*.

Par l'honorable *M. Sherwood*,—la pétition de *John Jacques* et autres, de la cité de *Toronto*, et du district de *Home*.

Sanction royale donnée à un bill.

Message de son excellence le gouverneur général, par *Frederick Starr Jarvis*, écuyer, gentilhomme huissier de la verge noire:—
M. l'Orateur,

Son excellence le gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable chambre dans la chambre du conseil législatif.

En conséquence, M. l'Orateur s'est rendu avec la chambre dans la chambre du conseil.

Et, étant de retour,

M. l'Orateur a fait rapport que, conformément aux ordres de son excellence le gouverneur général, la chambre s'est rendue auprès de son excellence, dans la chambre du conseil législatif, où il a plu à son excellence de donner au nom de sa majesté, la sanction royale au bill public, intitulé:—

Bill relatif au partage des terres, etc.

Acte pour amender et étendre certaines dispositions de l'acte pour faciliter le partage des terres, ténemens et héritages en certains cas, dans le *Bas-Canada*.

Pétitions renvoyées à des comités.

Du rév. M. St. Germain;

Des sœurs de Ste. Croix

De L. Comte.

De V. P. W. Dorion et autres.

De T. C. Lee et autres.

Ordonné, que la pétition du révérend messire *St. Germain*, curé de la paroisse de *St. Laurent*, comté de *Montréal*; la pétition des *Sœurs de Sainte Croix*, de la paroisse de *St. Laurent*, comté de *Montréal*; la pétition de *Louis Comte*, maître maçon et entrepreneur, de la cité de *Montréal*; et la pétition de *V. P. W. Dorion*, et autres, membres de l'institut canadien de *Montréal*, soient renvoyées au comité permanent des ordres permanens.

Résolu, que la pétition de *Thomas C. Lee*, et autres, de la cité de *Québec*, et autres, intéressés dans les vaisseaux qui fréquentent le port de *Québec*, soit renvoyée à un comité spécial, composé de *M. Méthot*, *M. Lemieux*, *M. Polette*, *M. Cauchon* et *M. Egan*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, par bill ou autrement, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

De J. Clark et autres.

Résolu, que la pétition de *John Clark* et autres, de la cité de *Montréal* et ses environs, soit renvoyée à un comité spécial, composé de l'honorable *M. Papineau*, M. le solliciteur général *Drummond*, *M. Jobin*, *M. Dumas* et *M. Mongenais*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

De John Clark, et autres.

Ordonné, que la pétition de *John Clark*, écuyer, de la paroisse de *Longue-Pointe*, dans le district de *Montréal*, soit renvoyée au dit comité.

Premier rapport du comité des dépenses contingentes.

M. *DeWitt*, du comité permanent des dépenses contingentes, a présenté à la chambre le premier rapport du dit comité; lequel a été lu comme suit:—

Votre comité prend la liberté de faire rapport, que s'étant assemblé ce matin, afin de délibérer sur la meilleure manière de mettre à la poste les lettres et la correspondance des honorables membres, en conformité de la résolution de votre honorable chambre; et qu'après mûre délibération sur le sujet, sous ses divers points de vue, tant sous le rapport de la convenance et de la commodité des honorables membres, que sous le rapport de l'économie, il est unanimement d'avis que toutes les lettres, correspondances et papiers adressés par des membres, et dont les frais de

port doivent être portés au compte des dépenses contingentes de votre honorable chambre, devraient passer par le bureau de poste de la chambre.

M. *DeWitt* a proposé, secondé par M. *Christie*, et la question ayant été mise, que cette chambre concourt avec le comité dans le dit rapport.

La chambre s'est divisée, et la dite motion a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. *Boulton*, du comité permanent des ordres permanens, a présenté à la chambre le premier rapport du dit comité; lequel a été lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération la pétition de *A. Rankin*, écuyer, et autres, demandant l'incorporation de la compagnie des mines de *Huron Copper Bay*, et voit que les pétitionnaires ont inséré, pendant plusieurs mois, avis de leur pétition dans le *Canada Gazette*; et vu que la localité indiquée dans leur pétition se trouve en dehors des limites d'aucun district, votre comité prend la liberté de recommander que le dit avis soit considéré comme suffisant.

Votre comité a aussi consulté la pétition d'*Alfred Digby* et autres, de *Brantford* et autres townships, demandant que les dits townships soient érigés en un district séparé, et a trouvé satisfaisante la preuve de la publication de l'avis dans un papier-nouvelle de la localité, pendant deux mois et plus; mais votre comité soumet respectueusement qu'il ne considère pas qu'une demande de cette nature tombe sous l'opération de la 66^{me} règle de votre honorable chambre, qui exige la publication d'un avis.

La même remarque peut aussi s'appliquer, dans l'opinion de votre comité, aux pétitions du conseil de ville de la cité de *Kingston*, demandant des amendemens à son acte d'incorporation; et à la pétition de *Thomas W. Lloyd* et autres, membres de la société *St. George de Québec*, demandant un acte d'incorporation, dans ni l'une ni l'autre desquelles les pétitionnaires ne demandent aucun droit ou privilège exclusif.

Ordonné, que M. *Prince* ait la permission d'introduire un bill pour l'incorporation de la compagnie de la baie de cuivre de *Huron*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

Message du conseil législatif par *Charles DeLéry*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:—

M. l'Orateur,

Le conseil législatif a adopté l'adresse à sa majesté au sujet des lois de navigation, en remplissant le blanc par "conseil législatif et:—" Et aussi,

Le conseil législatif a passé l'adresse qui suit à son excellence le gouverneur général, priant son excellence de transmettre l'adresse conjointe à la reine, au sujet des lois de navigation, au secrétaire d'état de sa majesté pour les colonies, en sorte qu'elle puisse être mise au pied du trône, à laquelle il demande le concours de cette chambre.

A son excellence le très honorable *James*, comte d'*Elgin* et *Kincardine*, chevalier de l'ordre très ancien et très noble du chardon, gouverneur général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et capitaine général, et gouverneur en chef des provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'isle du *Prince-Edouard*, et vice-amiral d'icelles, etc., etc.

Qu'il plaise à votre excellence, Nous, les dévoués et loyaux sujets de sa majesté, le conseil législatif

Premier rapport du comité des ordres permanens.

Bill pour incorporer la compagnie de la baie de cuivre de Huron.

Message du conseil législatif.

Lois de navigation.

du Canada, réunis en parlement provincial, prions respectueusement votre excellence de vouloir bien transmettre notre adresse commune, à sa très gracieuse majesté, au sujet des lois de navigation, en la manière que votre excellence le jugera à propos, afin qu'elle soit déposée au pied du trône.

Et aussi,

Le conseil législatif a humblement accepté et passé un bill, intitulé : "Acte d'amnistie pleine et entière" gracieusement accordé par sa majesté la reine."

Et ensuite, il s'est retiré.

Sur motion de l'honorable procureur général *La-Fontaine*, secondé par l'honorable procureur général *Baldwin*,

Le bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : "Acte d'amnistie pleine et entière, gracieusement accordé par sa majesté la reine," a été lu une fois.

Et le bill étant signé de son excellence le gouverneur général, tous les membres assis se sont tenus découverts, durant qu'on en a fait la lecture.

Résolu, Nemine contradicente, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable procureur général *La-Fontaine* reporte le dit bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre l'a passé sans amendement.

Sur motion de l'honorable *M. Hincks*, secondé par l'honorable procureur général *Baldwin*,

Résolu, Que cette chambre concourt à l'adresse de l'honorable conseil législatif à son excellence le gouverneur général, priant son excellence de transmettre l'adresse conjointe à sa majesté, au sujet des lois de navigation, en la manière que son excellence le jugera convenable, afin qu'elle puisse être mise au pied du trône, que le blanc en icelle soit rempli par les mots : "et les communes," et que la dite adresse soit signée par *M. l'Orateur* de la part de cette chambre.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au conseil législatif, informant leurs honneurs que cette chambre a adopté l'adresse à son excellence le gouverneur général, au sujet des lois de navigation.

Ordonné, que l'honorable *M. Hincks* porte le dit message au conseil législatif.

Ordonné, que *M. Chauveau* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la société *St. George*, à *Québec*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

M. Méthot, du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de *John Gordon* et autres, actionnaires de la compagnie de l'emmagninage à *Québec*, a présenté à la chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Après avoir consulté la pétition qui a été soumise à son examen, votre comité en est arrivé aux mêmes conclusions que les pétitionnaires, et prend la liberté de recommander l'introduction d'un bill conforme aux dites conclusions.

Ordonné, que *M. Méthot* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie d'entrepôt de *Québec*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi, le neuvième jour de février prochain.

Ordonné, que la réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, datée le vingt-trois du courant, relative

vement aux pêches de *Gaspé* et à la compagnie des mines de charbon, avec les documens qui l'accompagnent, mis devant la chambre hier, soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre.

Ordonné, que *M. Jobin* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte qui pourvoit à l'organisation de la profession de notaire dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que *M. Jobin* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser la saisie d'une certaine partie des salaires des officiers publics, au paiement des dettes des dits fonctionnaires.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de l'honorable *M. Merritt*, secondé par l'honorable *M. Price*,

Résolu, que cette chambre se forme maintenant en comité de toute la chambre, pour s'enquérir s'il est expédient de pourvoir à ce que certains articles de provenance ou produits des *Etats-Unis d'Amérique* aient entrée libre en *Canada*, lorsque les mêmes articles, de provenance ou produits du *Canada* seront admis sans droits dans les dits états.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Polette a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. Polette* a fait rapport que le comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

Sur motion de *M. Boutillier*, secondé par *M. Jobin*,

Ordonné, que les greffiers des cours de circuits dans le *Bas-Canada*, transmettent à cette chambre, sous le plus court délai possible, un extrait des procédés de leurs cours respectives, mentionnant,

1. Le nombre des actions intentées ;
2. Le nombre des causes jugées ;
3. Le nombre des causes au dessous £6 5s.
4. Le montant des honoraires accordés aux huissiers, greffiers et avocats, pendant l'année 1847.

Ordonné, que l'honorable procureur général *Baldwin* ait la permission d'introduire un bill pour révoquer les actes en forces dans le *Haut-Canada*, qui ont rapport à l'établissement des autorités locales et municipales, à la voirie et à la répartition et perception des taxes locales, et autres matières de la même nature.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi, le treizième jour de février prochain.

Ordonné, que l'honorable procureur général *Baldwin* ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir, par une loi générale, à l'établissement

de charbon de Gaspé.

Bill relatif à l'organisation de Notariat.

Bill relatif à la saisie des officiers publics.

Produits des Etats-Unis.

Cours de circuit.

Bill pour révoquer les actes des municipalités, etc. (H. C.)

Bill relatif aux municipalités, etc. (H. C.)

Acte d'amnistie.

Acte d'amnistie.

Lois de navigation.

Bill pour incorporer la société St. George.

Rapport sur la pétition de J. Gordon et autres.

Bill pour incorporer la compagnie d'entrepôt de Québec.

Compagnie des pêcheries et des mines.

de municipalités dans les divers comtés, cités, villes, townships et villages dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi, le treizième jour de février prochain.

Commerce de bois.

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial, composé de M. *Scott*, de *Bytown*, l'honorable M. *LaTerrière*, M. *Egan*, M. *Johnson*, M. *Bell*, M. *Lyon*, M. *Hall*, M. *Flint* et M. *Holmes*, pour s'enquérir et faire rapport de l'état du commerce de bois, des causes qui en ont amené la dépression actuelle, de la protection à donner aux forêts contre les déprédations, et de toutes autres matières qui affectent les intérêts commerciaux de la province; pour en faire rapport de temps à autres, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Bill relatif au transport de la propriété, etc.

Ordonné, que M. *Richards* ait la permission d'introduire un bill pour simplifier le mode de transport des propriétés mobilières dans le *Haut-Canada*, et pour rendre saisissables, en vertu d'une exécution, certains droits et intérêts en icelles.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi, le douzième jour de février prochain.

Sur motion de M. *Thompson*, secondé par M. *Smith*, de *Wentworth*,

Lignes des townships de *Dunn* et autres.

Ordonné, que l'entrée dans les journaux de cette chambre du 15^{me} jour de mars 1848, relativement à la pétition du conseil municipal du district de *Niagara*, exprimant le desir de voir certains usages confirmés, et certains changemens faits aux lignes de division des townships de *Dunn*, *Canborough*, *Moulton* et *Sherbrooke*, et demandant l'intervention de la chambre, soit maintenant lue.

La dite entrée a été lue en conséquence.

Résolu, que la dite entrée soit renvoyée à un comité spécial, composé de M. *Thompson*, M. *Wentworth*, M. *McFarland*, M. *Smith*, de *Wentworth*, et M. *Johnson*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Sur motion de M. *Christie*, secondé par M. *Prince*,

Isles de la Magdeleine.

Ordonné, que l'entrée dans les journaux de cette chambre, du 9^{me} jour de juin 1847, relativement à la pétition de *Hilaire Nadeau* et autres, des *Isles de la Magdeleine*, demandant qu'il soit pris des mesures pour leur assurer la libre jouissance des terres qu'ils occupent depuis un temps immémorial, soit maintenant lue.

La dite entrée a été lue en conséquence.

Ordonné, que la dite entrée soit renvoyée au comité spécial auquel est renvoyée la pétition de *James Cormier* et autres, des *Isles de la Magdeleine*.

Ordonné, que le dit comité ait la permission de faire rapport de temps à autre.

Sur motion de M. *McFarland*, secondé par M. *Thompson*,

Chemin de fer des rivières *Niagara* et *Détroit*.

Ordonné, que l'entrée dans les journaux de cette chambre du 26^{me} jour de mars 1846, relativement à la prolongation du temps fixé pour achever le chemin de fer de la compagnie du chemin de fer des rivières *Niagara* et *Détroit*, soit maintenant lue.

La dite entrée a été lue en conséquence.

Ordonné, que la dite entrée soit renvoyée au comité permanent sur les bills concernant les lignes de chemins de fer et de télégraphes.

Message du conseil législatif par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:—

Message du conseil législatif.

M. l'Orateur,

Le conseil législatif informe cette chambre, que son excellence le gouverneur général a fixé demain, à une heure de l'après-midi, pour recevoir les adresses des deux chambres au sujet des lois de la navigation, et que le conseil législatif a ordonné que les membres du conseil exécutif qui sont membres de cette chambre, se rendent auprès de son excellence, à l'heure indiquée de la part de cette chambre.

Son excellence fixe l'heure à laquelle il recevra les chambres.

Et ensuite il s'est retiré.

Ordonné, que tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province, se rendent auprès de son excellence le gouverneur général, de la part de cette chambre demain, à une heure de l'après-midi, avec les adresses des deux chambres, au sujet des lois de navigation.

Messages qui se rendront auprès de son excellence avec l'adresse.

L'honorable procureur général *Baldwin*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a mis devant la chambre, par ordre de son excellence le gouverneur général, réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, datée le 26 du présent, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant elle, toute la correspondance échangée entre les commissaires de l'asile temporaire des lunatiques à *Toronto*, et le secrétaire provincial, au sujet des plaintes qu'ils ont portées contre le Dr. *Park*, le surintendant du dit asile; et aussi, toutes les communications du Dr. *Park*, au secrétaire provincial, au sujet des plaintes qu'il a portées contre les dits commissaires, et tous les documents et papiers ayant un rapport quelconque avec la destitution du Dr. *Park* de la situation de surintendant du dit asile temporaire des lunatiques de *Toronto*; et aussi, copies de toute la correspondance échangée entre le Dr. *Park* et le secrétaire provincial, au sujet de la commission d'enquête nommée pour examiner et s'enquérir sur les causes du différend surgi entre les dits commissaires et le Dr. *Park*; et aussi, copies des commissions nommant les dits commissaires et le Dr. *Park*.

Asile des lunatiques de *Toronto* et Dr. *Park*.

Pour la dite réponse, voir appendice (M.)

Appendice (M.)

L'honorable procureur général *Baldwin*, l'un des conseillers exécutif de sa majesté, a remis à M. l'Orateur un message de son excellence le gouverneur général, revêtu de la signature de son excellence.

Message de son excellence.

Et le dit message a été lu par M. l'Orateur, tous les membres de la chambre étant découverts; et il est comme suit:—

ELGIN ET KINCARDINE.

Le gouverneur général transmet, pour l'information de l'assemblée législative, copies des dépêches du secrétaire d'état de sa majesté pour les colonies, énumérées dans la cédule ci-annexée.

Dépêches.

Hôtel du gouvernement,

30 janvier, 1849.

Cédule.

Le comte *Grey* au comte d'*Elgin*.

No. 166, 11 février, 1848—acte des douanes sanctionné par la reine, avec une lettre de la trésorerie et du bureau de commerce à cet égard.

No. 167, 11 février, 1848—dito, avec un mémoire de certains fondateurs.

No. 175, 6 mars, 1848—dito, avec un mémoire de certains marchands de *Glasgow*.

No. 186, 31 mars, 1848—dito, vues du gouvernement de sa majesté.

No. 252, 7 juillet 1848,—relativement à l'acte du *Canada*, pour étendre le droit de propriété littéraire à certaines personnes résidant dans le royaume-uni.

No. 299, 17 novembre 1848,—chemin de fer de *Halifax* et *Québec*, transmettant le rapport des commissaires, et désirant connaître les vues de la législature provinciale.

Militaire, 15 septembre, et 22 décembre 1848,—relativement à la nécessité d'exempter du paiement des droits certains articles importés pour le service militaire.

No. 174, 24 février 1848,—au sujet des actes de chemins de fer de *Montréal* et *Lachine*, du *St. Laurent* et du village d'*Industrie*.

No. 202, 20 avril 1848,—transmettant un ordre de la reine en conseil, sanctionnant sept bills de chemins de fer réservés en 1847, et indiquant les amendemens nécessaires.

No. 206, 29 avril 1848,—annonçant la sanction de certains actes, et suggérant des amendemens aux actes qui incorporent les compagnies de *Montréal* et du *Lac Echo* pour l'exploitation des mines.

No. 231, 15 juin 1848,—suggérant des amendemens à l'acte qui incorpore la compagnie du télégraphe de l'Ouest.

Pour les dépêches qui accompagnent le dit message, voir appendice (N.)

Ordonné, que le dit message, et les dépêches qui l'accompagnent, soient imprimés pour l'usage des membres de cette chambre.

L'ordre du jour pour prendre en considération ultérieure l'affaire de *John George Vansittart*, écuyer, officier rapporteur à la dernière élection pour le comté d'*Oxford*, étant lu ;

Et la chambre ayant été informée que *M. Vansittart* était à la porte, il a été appelé, et a comparu à la barre.

Et la chambre ayant aussi été informée que *M. Edmund Deedes*, témoin de la part de *M. Vansittart*, était à la porte, il a été appelé, et étant à la barre, il a été interrogé comme suit :—

Par le colonel *Prince*.

61. Vous êtes, je crois, *Edmund Deedes*, écuyer, de *Woodstock*, dans le comté d'*Oxford*, dans le *Haut-Canada*? étiez-vous présent lors de la nomination, à l'élection d'*Oxford*, le 28 décembre 1847?—Je suis la même personne. J'étais alors présent à l'élection d'*Oxford*.

62. Étiez-vous sur les hustings, ou auprès, quand on a demandé à *M. Hincks* l'acte de sa qualification?—J'étais sur les hustings.

63. Étiez-vous près de l'officier rapporteur en cette occasion ; et à quelle distance en étiez-vous?—Je me trouvais près de lui.

64. Connaissez-vous *M. George Brown*, de *Toronto* ; et était-il présent dans cette occasion?—Je le connais ; et il était présent dans cette occasion.

65. A quelle distance était-il de l'officier rapporteur?—A la distance de trois verges environ, autant que je puis me le rappeler.

66. *M. Brown* a-t-il paru se trouver là comme le représentant de l'honorable *Francis Hincks*?—Il a dit qu'il l'était.

67. Êtes-vous resté sur les hustings pendant tout le cours de cette journée-là ; et étiez-vous à même d'entendre ce que disait l'officier-rapporteur, et les paroles qu'on lui adressait?—Je suis resté sur les hustings pendant tout le cours de la journée ; et placé comme je l'étais, j'étais à même d'entendre ce que disait l'officier rapporteur, ainsi que les paroles qui lui étaient adressées.

68. Qui a présenté à l'officier-rapporteur la qualification de l'honorable *Francis Hincks*?—C'est *M. Brown*.

69. En recevant la dite qualification, ou subseqüemment, l'officier rapporteur a-t-il eu quelque conversation avec *M. Brown*, relativement à la dite qualification?—Oui.

70. L'officier rapporteur, en répondant à une observation qui lui fut adressée par *M. Brown*, ne s'est-il pas servi des termes suivans : " Dans tous les cas, j'ai décidé en votre faveur. Je tiendrai pour bonne la qualification de *M. Hincks* pour le moment," et n'a-t-il pas ajouté, " qu'il laisserait aux autres parties " à obtenir une décision ailleurs " ou des paroles semblables?—Non, il n'a pas fait une telle réponse.

71. Si *M. Vansittart* se fût servi d'expressions semblables à celles indiquées dans la dernière question les auriez-vous entendues ; et croyez-vous qu'il eût pu se servir de telles expressions dans cette occasion sans que vous les eussiez entendues?—S'il se fut servi des expressions contenues dans la dernière question, je les aurais entendues ; et comme j'étais très près de lui, je ne crois pas qu'il eût été possible pour lui de se servir d'un semblable langage sans que je l'eusse entendu.

72. *M. Brown* s'est-il conduit en cette occasion d'une manière violente ; et a-t-il employé un langage insultant envers l'officier rapporteur?—*M. Brown* a montré de la violence de teins à autre, mais ne s'est point servi d'un langage insultant envers l'officier rapporteur, sur les hustings, le jour de la nomination.

73. Étiez-vous présent quand l'officier rapporteur a demandé la levée des mains?—Oui.

74. L'officier-rapporteur a-t-il, lors de la levée des mains, proclamé l'honorable *Francis Hincks* élu, ou a-t-il déclaré que la majorité était en sa faveur?—L'officier rapporteur a déclaré que la majorité était en faveur de l'honorable *Francis Hincks* ; mais il ne l'a point proclamé élu.

75. Étiez-vous présent à la clôture de l'élection, le 5 janvier 1848 ; et étiez-vous placé de manière à entendre ce qui s'est passé cette journée-là?—J'étais présent en cette occasion, et j'étais près des hustings, d'où je pouvais voir et entendre presque tout ce qui s'est passé ce jour-là.

76. *M. George Brown* a-t-il adressé la parole à la multitude qui était là assemblée, après la clôture de l'élection?—Oui.

77. *M. Brown* a-t-il alors et là déclaré que *M. Vansittart* lui avait dit qu'il avait agi d'après l'avis de l'honorable *John Hillyard Cameron*?—*M. Brown* a déclaré que *M. Vansittart* lui avait dit qu'il avait agi d'après l'avis de l'honorable *John Hillyard Cameron*.

78. N'était-ce pas en réponse à cette assertion que *M. Vansittart* dit : " Cela n'est pas vrai? "—C'était en répondant à cette assertion que *M. Vansittart* dit, " Cela n'est pas vrai."

79. *M. Brown* a-t-il dit en s'expliquant à ce sujet, " Qu'il avait compris que *M. Vansittart* avait agi d'après l'avis de l'honorable *John Hillyard Cameron* "—Non, il n'a pas dit qu'il avait entendu dire que *M. Vansittart* avait agi d'après les avis de l'honorable *John Hillyard Cameron* ; mais il a déclaré que *M. Vansittart* lui avait dit qu'il avait agi d'après les avis de l'honorable *John Hillyard Cameron*.

80. *M. Brown*, dans cette occasion, a-t-il employé des expressions insultantes ou violentes à l'égard de l'officier rapporteur?—Oui, il s'est servi d'expressions insultantes et inconvenantes à l'égard de l'officier rapporteur.

81. L'officier rapporteur l'a-t-il menacé de l'emprisonnement s'il persistait à se servir de semblables expressions?—Oui.

Par l'honorable *M. Hincks*.

82. Étiez-vous, ou êtes-vous encore président de l'association constitutionnelle du district de *Brook*?—J'étais président de l'association constitutionnelle du district de *Brook*, mais je ne le suis plus à présent.

83. Avez-vous été nommé président à un dîner donné à M. *Vansittart*, à son retour de *Montréal*, le printems dernier?—Oui.

84. La discussion relativement à la qualification de M. *Hincks*, a-t-elle eu lieu avant ou après la levée des mains en faveur des candidats?—Elle a eu lieu avant la levée des mains.

85. Vous avez dit que M. *Brown* s'était servi d'expressions insultantes et violentes; pouvez-vous dire quel est le langage que M. *Brown* a employé?—Je ne puis me rappeler les termes mêmes dont s'est servi M. *Brown*, il y a de cela déjà si longtemps, mais je lui ai entendu dire, en cette occasion, à un monsieur qui était près de moi, "S'il se fut servi d'un langage aussi insultant envers moi, en ma qualité d'officier rapporteur, je l'aurais certainement envoyé en prison."

86. La conduite de l'officier rapporteur n'a-t-elle pas excité l'indignation générale des gens rassemblés aux hustings?—Oui, parmi un grand nombre de personnes présentes.

87. M. *Brown* n'a-t-il pas employé tous ses efforts pour apaiser l'agitation qui régnait parmi le peuple?—Je le crois.

88. Avez-vous agi comme agent de M. *Carroll* à la place du poll à *West Oxford*?—Non.

89. Connaissez-vous M. *Farmer*, M. *Fauquier* et M. *Thomas*, qui ont agi comme députés officiers rapporteurs? dans ce cas, voulez-vous dire à quel parti politique ils appartiennent?—Je connais M. *Farmer*, M. *Fauquier* et M. *Thomas*, qui ont agi comme députés officiers rapporteurs. Je crois qu'ils appartiennent tous trois au parti conservateur.

Par M. *Smith*, de *Durham*.

90. Etes-vous le monsieur qui a adressé un mémoire à cette chambre au sujet de la dernière élection du comté d'*Oxford*, et êtes-vous aussi un de ceux qui ont signé la pétition de "*Edmund Deedes* et autres," présentée à la chambre sur ce sujet?—Je suis la personne même.

Par l'honorable M. *Baldwin*.

91. Lorsque, avant la levée des mains, la question de la validité de la qualification de M. *Hincks* s'est élevée, M. *Vansittart* a-t-il dit qu'il avait pris l'avis de gens de loi à ce sujet? ou savez-vous, d'après ce qu'il a dit lui-même ou autrement, s'il a pris leur avis?—Avant la levée des mains, M. *Vansittart* ne m'a jamais dit qu'il eût consulté des hommes de loi quant à la validité de la qualification de M. *Hincks*, et je n'ai appris ni par ce qu'il m'a dit, ni autrement, s'il les a consultés. M. *Vansittart* ne m'a jamais dit, ni à moi, ni à aucune autre personne, qu'il eût consulté des hommes de loi.

Par M. *Notman*.

92. Y a-t-il eu quelque débat quant à la validité de la qualification, après la levée des mains?—Pas ce jour là à ma connaissance.

Par M. *Smith*, de *Durham*.

93. Sur quels faits ou rapports en particulier vous êtes-vous fondé pour insérer le dernier paragraphe contenu dans la pétition signée par vous et autres, et adressé à cette chambre, à l'égard du rapport de l'élection en question? consultez ce paragraphe et répondez?—Avant le jour du rapport, M. *Vansittart*, étant en conversation avec moi, me dit qu'il se trouvait dans une position bien critique en ce qui concernait ses intérêts, vu qu'il croyait fermement qu'en remplissant ses devoirs consciencieusement, il servirait mal ses propres intérêts et nuirait à la cause du parti conservateur, par suite du rapport qu'il croyait devoir faire; car il savait parfaitement bien, d'après les rapports des élections déjà terminées, que la majorité de la chambre serait réformiste; mais que, dans tous les cas, lorsqu'il se serait une fois décidé, il ferait à tous risques ce qu'il croyait être de son devoir de faire.

Par M. *Notman*.

94. M. *Vansittart* a-t-il, lors de la nomination, donné à entendre aux électeurs qu'il ne devait pas, en sa qualité d'officier rapporteur, reconnaître M. *Hincks* comme éligible?—Il n'est pas à ma connaissance que M. *Vansittart* ait rien donné à entendre de semblable. Je n'ai, pour ma part, rien entendu de semblable.

95. Ne croyait-on pas, et n'était-il pas généralement connu que les trois candidats, savoir: M. *Hincks*, M. *Carroll* et M. *Campbell*, se présentaient franchement devant les électeurs sans qu'il existât d'objection à leur nomination?—On a objecté, lors de la nomination, à la qualification de ces trois messieurs, et l'on a laissé à chaque place de poll un protêt contre la qualification de M. *Hincks* avant l'enregistrement des suffrages; et j'ai compris que les votes avaient été reçus sous protêt, par les députés officiers rapporteurs. C'est M. *Carroll* qui a présenté ce protêt.

96. Était-ce par l'ordre de M. *Vansittart* que cette démarche a été prise?—Non, pas à ma connaissance.

97. N'était-il pas connu, si la candidature de M. *Hincks* eût échoué, que le parti qui appuyait ce monsieur, aurait choisi un autre candidat?—Je n'ai entendu dire qu'après l'élection, que le parti de M. *Hincks* se proposait de choisir un autre candidat, si ce monsieur était rejeté.

98. En quel temps M. *Vansittart* vous a-t-il déclaré qu'il avait résolu de proclamer M. *Carroll* élu, et non M. *Hincks*?—M. *Vansittart* ne m'a jamais déclaré qu'il avait résolu de proclamer M. *Carroll*, élu, et non M. *Hincks*; et je ne l'ai jamais su qu'après la déclaration de M. *Vansittart* sur les hustings.

99. Le parti conservateur ne s'attendait-il pas généralement, à l'ouverture du poll, que M. *Carroll* aurait la pluralité des voix; et n'a-t-il pas été extrêmement surpris du résultat de l'élection?—Je ne crois pas que le parti conservateur pensât généralement que M. *Carroll* obtiendrait la pluralité des voix; la plupart de mes amis et moi nous pensions qu'il avait peu d'espoir de réussir.

Et alors, il lui a été ordonné de se retirer.

Et la chambre ayant été informée que M. *Daniel Gilbert Miller*, aussi témoin de la part de M. *Vansittart*, était à la porte, il a été appelé, à la barre, et a été examiné comme suit:—

Par Sir *Allan N. MacNab*.

100. Avez-vous nom *Daniel Gilbert Miller*, et résidez-vous à *Woodstock*, dans le district de *Brook*?—Ce nom est le mien; et je réside effectivement dans ce district.

101. Étiez-vous présent à l'élection d'*Oxford* dans le mois de décembre 1847?—Non.

102. Avez-vous eu une entrevue avec M. *George Brown*, de *Toronto*, vers le temps de la dite élection, ou peu après?—J'ai eu une entrevue avec M. *Brown*, à *Hamilton*, où je l'ai rencontré comme il venait de l'élection.

103. Savez-vous si M. *George Brown* a agi en qualité d'agent pour l'honorable *Francis Hincks*, lors de cette élection?—M. *Brown* m'a dit que oui.

104. M. *Brown* a-t-il fait allusion aux circonstances qui avaient transpiré lors de la dite élection?—M. *Brown* m'a fait part de tout ce qui avait eu lieu lors de la dite élection.

105. M. *Brown* a-t-il fait quelque observation sur la conduite de M. *John George Vansittart*, l'officier rapporteur?—En réponse à une question que je lui adressai, et après quelques remarques sur les questions de droit que suscitait cette élection, M. *Brown* me déclara que M. *Vansittart* avait agi au meilleur de son jugement, mais qu'il avait été induit en erreur par M. *John Hillyard Cameron*.

106. M. *Brown* ne s'est-il pas plaint alors que M.

Vansittart avait induit les partisans de l'honorable *Francis Hincks* en erreur le jour de la nomination, en déclarant qu'il voulait que la question de qualification fût décidée ailleurs, et en la décidant lui-même ensuite ?—*M. Brown* n'a pas fait de semblables plaintes, et il n'a point dit que *M. Vansittart* avait intention de faire décider ailleurs la question de qualification.

Par *M. Notman*.

107. Quelles étaient les personnes présentes lors de la conversation avec *M. Brown*, dont vous avez parlé ; et où, et en quel endroit à *Hamilton* a-t-elle eu lieu ?—Cette conversation a eu lieu dans l'hôtel de *Weeks*, à *Hamilton*, le soir même de la clôture de l'élection du comté de *Wentworth* ; il y avait un grand nombre de personnes présentes ; mais je ne me rappelle aucune des personnes présentes dans le cours de cette conversation.

108. Avez-vous compris que *M. Brown* ait disculpé *M. Vansittart*, et jeté tout le blâme sur *M. Cameron* ?—*M. Cameron* était membre de l'administration, lors de cette conversation ; et j'ai compris que *M. Brown* attribuait entièrement le résultat de cette élection à l'influence que ses conseils, comme aviseur légal de la couronne, et membre du gouvernement, avaient eu sur l'esprit de *M. Vansittart*.

109. Avez-vous agi en aucune manière contre *M. Hincks*, ou dans l'intérêt de *M. Carroll*, ou de *M. Campbell*, soit durant ou après l'élection ; et appartenez-vous ou non au parti conservateur ?—Je n'ai jamais vu *M. Carroll* ou *M. Campbell* qu'après l'élection ; et je ne me suis mêlé de cette élection, ni directement ni indirectement ; j'appartiens au parti conservateur.

110. En quel temps, et combien de temps après, avez-vous fait part à *M. Brown* de la conversation que vous avez eue avec *M. Vansittart* ?—Je lui ai fait part de cette conversation quelque temps après son retour de *Montréal*, depuis la dernière session du parlement ; et après que j'ai appris qu'il avait été accusé d'avoir agi par des motifs de corruption lors de cette élection.

Et alors il lui a été ordonné de se retirer.

M. Vansittart a alors adressé la chambre, et a produit les documens suivans au soutien de sa défense :—

Claremont, township de *Burford*,

15 décembre 1847.

Cher monsieur,—J'ai reçu la faveur de votre lettre par *M. Fauquier*, pendant que j'étais occupé à remplir les devoirs de magistrat, et comme le porteur m'a assuré que mon consentement verbal suffirait, je ne l'ai pas retardé pour vous écrire une réponse ; mais, si vous recevez la présente à temps, je serais heureux de savoir si vous avez quelque forme particulière de livres de poll, vu que les statuts qui régissent les élections ne paraissent point en prescrire, et aussi si vous connaissez les dispositions de la loi qui concerne les aubains, et dans le cas où vous croiriez convenable de me confier la direction de l'élection qui se fera prochainement dans le township, je considérerais comme une grande faveur de votre part si vous me transmettiez des informations sur le mode et la manière de prendre les voix.

Je reste, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

GEO. G. WARD.

P. S.—Comme la nomination d'un clerc de poll appartient à l'officier rapporteur, et comme j'ignore jusqu'à quel point vous pouvez connaître les personnes résidant dans ce township, j'ai pris la liberté de vous recommander quelques personnes qui seraient compétentes à remplir les devoirs de cette charge : *W. D. Bowen*, *John Catton*, *Willard M. Whitehead*.

Copie.

Woodstock, 17 janvier 1848.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-

joint les livres de polls des douze townships qui composent le comté d'*Oxford*, ainsi que les sermens de qualification de chacun des trois candidats qui se sont présentés le jour de la nomination, savoir : l'honorable *Francis Hincks*, *Peter Carroll*, écuyer, et *Robert H. Campbell*, écuyer, avec trois protêts qui m'ont été remis contre eux respectivement. Outre cela, *M. Carroll* a produit un autre serment de qualification à chaque poll dans les divers townships, et un nouveau protêt contre le serment de qualification de l'honorable *Francis Hincks*, lesquels documens, d'après les informations données par les députés officiers rapporteurs, ont été affichés dans un lieu apparent, avant qu'il ne fût pris aucune voix, le premier jour du poll. Je vous les transmets annexés aux livres de polls originaux. Après avoir mûrement examinés toutes ces différentes qualifications et protêts, et consulté avec soin la loi à cet égard, il m'a paru que les qualifications de *Peter Carroll* et *Robert H. Campbell*, écuyers, étaient parfaitement valides ; mais que la qualification de l'honorable *Francis Hincks* n'était pas conforme au statut, vu qu'elle avait été faite avant qu'il put être reconnu comme candidat ; et il m'a paru en outre que je ne pouvais point légalement recevoir cette qualification, parce que l'on ne montrait aucune cause inévitable—dans le fait, aucune raison qui pût justifier son absence, le jour de la nomination, comme le statut l'exige. Je mentionnerai encore, que l'agent de *M. Hincks* m'a présenté, peu de temps avant de me rendre aux hustings pour y déclarer le poll ouvert un autre papier, signé par l'honorable *Francis Hincks*, comme étant une nouvelle déclaration de qualification ; mais n'étant pas assermentée, et ne spécifiant point de propriété, ce document a été considéré comme inutile, parce qu'il était présenté trop tard, et qu'il n'était pas complet. J'ai, en conséquence, refusé de l'accepter, et je me suis vu forcé d'omettre entièrement le nom de ce monsieur, et de déclarer *Peter Carroll*, écuyer, dûment élu comme ayant le plus grand nombre de voix légales ; l'état général du poll étant, lors de la clôture finale, comme suit :—

Pour *M. Carroll*..478

Pour *M. Campbell*..131

donnant une majorité de 347 pour *M. Carroll*. J'ai annoncé en conséquence le résultat de l'élection dans les termes suivans :—

Je déclare nulles, les voix données à l'honorable *Francis Hincks*, et je déclare que ce monsieur est inéligible, vu que sa qualification a été assermentée avant que le writ d'élection ait été émané, et aussi parce que l'on n'a pas fait voir que la maladie ou quelque autre cause inévitable l'a empêché de paraître en personne le jour de la nomination, pour prêter le serment de déclaration de qualification, tel que demandé.

Et je déclare en outre que *Peter Carroll*, écuyer, ayant la majorité des voix légales, est dûment élu comme membre pour représenter le comté d'*Oxford* dans le parlement provincial prochain.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

(Signé.)

JOHN G. VANSITTART.

Officier rapporteur pour le comté d'*Oxford*.

A *Félix Fortier*, écuyer,

etc., etc., etc.

Canada,

District de *Brock*, savoir : }

Richard Foquett, de la ville de *Woodstock*, dans le district de *Brock*, gentilhomme, fait serment et dit qu'il était présent à l'élection générale, pour le comté d'*Oxford*, du 28 décembre 1847 ; qu'il a agi comme clerc de l'officier rapporteur *John George Vansittart*, écuyer, dans cette occasion ; qu'en qualité de clerc, il était présent le jour de la nomination et se rappelle parfaitement bien les circonstances liées à cette élec-

tion. Le déposant dit de plus que, dans cette occasion, l'honorable *Francis Hincks*, *Peter Carroll* et *Robert H. Campbell*, écuyers, furent respectivement nommés candidats à la dite élection; que la levée des mains fut demandée et fut en faveur de l'honorable *Francis Hincks*, suivant la décision de l'officier rapporteur; que la qualification de chacun des candidats fut demandée et donnée, et que les protêts contre chacune des dites qualifications furent respectivement déposés. Quant au protêt contre la qualification de l'honorable *Francis Hincks*, le déposant se rappelle que l'officier rapporteur dit, le jour même de la nomination, qu'il prendrait son temps pour le décider. Le jour suivant, *George Brown*, écuyer, ageni de *M. Hincks*, somma *M. Vansittart* de donner une décision sur la qualification de *M. Hincks*,—à quoi *M. Vansittart* répliqua qu'il lui fallait encore du tems pour pouvoir donner son opinion sur la légalité de la qualification, *M. Brown* le pressa de donner alors une décision; *M. Vansittart* répondit qu'il prendrait encore du tems, et *M. Brown* parut vexé parce que *M. Vansittart* ne voulait pas alors donner de décision. Le déposant a lu la réponse que donne *M. Brown* à la troisième question qui lui a été soumise par l'assemblée législative, à la première session, dans laquelle *M. Brown* expose que *M. Vansittart* lui dit à lui comme agent de *M. Hincks*: " Dans tous les cas, j'ai décidé la question en votre faveur, pour le moment " je considérerai la qualification de *M. Hincks* comme " valide," et qu'il " laisserait aux autres parties intéressés à chercher une décision ailleurs."—Le déposant dit que le jour de la nomination et le jour suivant, lors de l'entrevue qui eut lieu entre *M. Brown* et *M. Vansittart*, ce dernier dit d'une manière distincte qu'il prendrait du tems pour décider sur la légalité de la qualification de *M. Hincks* et qu'il demandait encore du tems pour se former une opinion sur la question; et que, dans aucune de ces deux occasions, *M. Vansittart* ne dit qu'il laisserait l'affaire à être décidée ailleurs; au contraire, *M. Brown* le pressait de la décider alors; *M. Vansittart* n'avait pas d'objection à la décider lui-même, mais il ne demandait que du tems pour mûrir son opinion à ce sujet.

Et le déposant dit de plus que les livres de poll ont été faits, que les noms des candidats y ont été inscrits par lui, déposant, sans aucun ordre exprès de *M. Vansittart*, mais parce que le déposant a considéré comme une chose déterminée que les trois personnes ci-dessus nommées étaient candidats.

RICHARD FOQUETT.

Assermenté devant moi,

à *Woodstock*, le 15 janvier, 1849.

James Ingersoll, J. P.

et commissaire des banqueroutes

dans et pour le district de *Brock*.

Je certifie par le présent que *Richard Foquett*, écuyer, nommé dans l'affidavit ci-dessus, est greffier de la cour du district de *Brock*, et que les devoirs de sa charge exigent qu'il soit toujours présent à son bureau.

D. S. McQUEEN,

Juge de la cour de district
du district de *Brock*.

Woodstock, 16 janvier 1849.

Et alors il lui a été ordonné de se retirer.

Sur motion de *M. Notman*, secondé par *M. Morrison*,

Ordonné, que la considération ultérieure de l'affaire de *John George Vansittart*, écuyer, officier rapporteur à la dernière élection pour le comté de *Oxford*, soit remise à jeudi prochain.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de *M. Watts*, secondé par *M. Notman*,

La chambre s'est ajournée.

Mercurii, 31^o die *Januarii*;

ANNO 12^o VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:—

Par *M. DeWitt*,—la pétition de *Xavier Meloche* et autres, de la paroisse de *St. Timothé de Beauharnois*; la pétition du conseil de la municipalité de la seconde division du comté de *Beauharnois*, (acte municipal); et la pétition du conseil de la municipalité de la seconde division du comté de *Beauharnois*, (chemin).

Par *M. Malloch*,—la pétition de *Thomas Hill*, de la cité de *Toronto*.

Par *M. Dumas*,—la pétition des dames religieuses de l'hôtel-dieu de *Montréal*; la pétition d'*Amable Archambeault* et autres, de l'*Assomption*; la pétition de *J. C. Paribault* et autres, des comtés de *Leinster* et *Berthier*; et la pétition de *L. Z. Nolin* et autres, des village et paroisse de l'*Assomption*.

Par *M. Lemieux*,—la pétition de *Joseph C. Bélanger* et autres, de *St. Anselme*.

Par *M. Chauveau*,—la pétition de *Charles H. Lasseraye*, de la cité de *Montréal*; et la pétition de dame *Ellenor Teed*, de la cité de *Québec*.

Par *M. Egan*,—la pétition de *L. G. Pigelow* et autres, du comté des *Outaouais*.

Par l'honorable *M. Badgley*,—la pétition du révérend *Alexander Mathieson*, D. D., et autres, membres de l'église presbytérienne du *Canada*, en rapport avec l'église établie d'*Ecosse*.

Par *M. Flint*,—la pétition du conseil municipal du district de *Victoria*, et de la compagnie de la fonderie de *Marmora*.

Par l'honorable procureur général *Baldwin*,—la pétition de *William Johnston*, écuyer, du township de *Georgina*.

Par l'honorable procureur général *LaFontaine*,—la pétition des dames de la société bienveillante de *Montréal*; la pétition de la sœur *Jeanne de Chantal* et autres, sœurs de la charité de *Montréal*; la pétition du révérendissime évêque catholique de *Montréal*, (enfants trouvés); et la pétition du révérendissime évêque catholique de *Montréal*, (séminaire de *Ste. Thérèse*).

Par *M. Morrison*,—la pétition de *George Gurnett*, écuyer, maire, et autres, de la cité de *Toronto*, et autres, du district de *Home*.

Par *M. Chabot*,—la pétition de la société d'éducation de *Québec*; la pétition des directrices de l'association charitable des dames catholiques romaines de *Québec*; la pétition de l'honorable *William Walker* et autres, de la cité de *Québec*; la pétition de *Francis Rourke* et autres, du district de *Québec*; la pétition de messieurs *LeMesurier*, *Tilstone* et compagnie, et autres, marchands et autres, de la cité de *Québec*; la pétition de *Joseph Légaré* et autres, de la cité de *Québec*; la pétition d'*E. Dalairé*, écuyer, et autres, de la rive sud du *St. Laurent*, dans les environs de *Québec*; la pétition d'*H. Gowan*, écuyer, et autres, de *Québec*; la pétition de *W. K. M'Cord*, écuyer, et autres, de la cité de *Québec*; la pétition du révérend *John Cook*, D. D., et autres, ministres anciens et syndics de l'église de *St. Andrews*, dans la cité de *Québec*; la pétition de demoiselle *Eliza Taylor*, secrétaire, de la part du comité des dames gérant les affaires de l'asile des orphelins protestans de *Québec*; la pétition du révérend *George Mackie*, D. D., président et autres, comité de régie des écoles nationales à *Québec*; la pétition de *Lady Stuart*, et autres da-

Pétitions.
présentées.

mes, comité de l'école des petits enfans à Québec; la pétition de la société littéraire et historique de Québec, (aide); la pétition de la société littéraire et historique de Québec, (quorum); et la pétition de Z. Williams et autres, de Québec.

Par l'honorable M. Merritt,—la pétition de William Farley et autres, électeurs du quartier numéro 4, dans la ville de Ste. Catherine.

Par M. Notman,—la pétition de John Watson Griffin et autres, fils et filles de feu Joseph Griffin.

Par M. Wetenhall,—la pétition de David Buchan, écuyer, et autres, du village de Paris et ses environs; la pétition de G. Macartney et autres, de la moitié sud du township de Dumfries, district de Gore; et la pétition d'Absolom Shade, de Galt, et James Cowan, de Waterloo.

Par M. Wilson,—la pétition de William Oliver, du township de Downie, district de Huron.

Par M. McLean,—la pétition de William Hoople, pilote, du township d'Osnabruck, district de l'Est.

Par M. Holmes,—la pétition du révérend Alexander Mathieson, D. D., et autres, au nom de la congrégation de l'église de St. Andrews, dans la cité de Montréal.

Par M. le solliciteur général Drummond,—la pétition de Joseph Bistodeau et autres, du village de St. Hyacinthe.

Par l'honorable M. Viger,—la pétition du révérend A. Théberge, de Terrebonne.

Par l'honorable M. Robinson,—la pétition du maire et du conseil municipal du district de Simcoe, (lois de cotisation).

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De dame M. Lunn, directrice et dame A. Durnford, secrétaire au nom de l'hospice de la maternité de l'université à Montréal; demandant l'allocation ordinaire au soutien de la dite institution.

Des juges de paix du district de Home, réunis en sessions trimestrielles; demandant certains amendemens à la loi qui règle la manière d'accorder des licences pour auberges et maisons d'entretien public.

De John Molson, écuyer, et autres, de la compagnie des propriétaires du chemin de fer de jonction de Montréal à la ligne provinciale; demandant une extension du temps fixé pour déposer leur plan, et une augmentation de leur capital.

De Andrew MacFarlane et autres, de la cité de Montréal; demandant que la loi qui protège le salaire des officiers publics du gouvernement exécutif contre la saisie, soit amendée de manière à pouvoir permettre aux parties de recouvrer leurs justes créances.

Du révérend P. Huot et autres, de la paroisse de Ste. Foye, comtés de Québec et Portneuf; demandant que l'acte 10 et 11 Vic. c. 7, établissant des autorités municipales dans le Bas-Canada, soit révoqué, et que l'acte 8 Vic. c. 10, soit remis en vigueur en son lieu et place.

De Louis Legendre, écuyer, et autres, de la paroisse de St. Louis de Lotbinière; demandant que les commissaires d'école pour la dite paroisse soient autorisés en loi à poursuivre et recouvrer un certain legs laissé par feu le révérend messire Joseph Maurice Jean, de Lotbinière, et pour d'autres fins.

D'Eugène L'Ecuyer, de la cité de Québec, notaire public; demandant une aide pour pouvoir publier un ouvrage en loi compilé par lui et intitulé "Petit guide du jeune notaire."

De George O'Kill Stuart, écuyer, et autres, de la cité de Québec; demandant à être incorporé sous le nom de l'association du cimetière protestant de Québec.

De la corporation du collège de St. Hyacinthe; demandant une augmentation de l'allocation au soutien du dit collège.

Du révérend L. Provancher et autres, de Lambton et autres townships, comté de Mégantic; demandant que les dits townships soient formés en une municipalité distincte.

Des directeurs de l'académie de Berthier; demandant une aide pour leur permettre d'agrandir la dite académie.

De Jean Baptiste Cartier et autres, de la paroisse de St. François du Lac; demandant une indemnité pour les pertes qu'il a essayées pendant les troubles de 1837 et 1838.

Des directeurs de l'académie de Berthier; demandant l'aide ordinaire pour le soutien de la dite académie.

De S. B. Charland et autres, de la paroisse St. Grégoire, comté de Nicolet; demandant un acte pour ouvrir un certain chemin dans la dite paroisse.

De John Egan, écuyer, et autres; demandant la construction d'un dépôt public pour le bois de construction au port de Québec.

Des syndics de l'académie de Richmond; demandant une allocation pour l'année dernière ainsi que pour l'année actuelle en faveur de la dite académie.

D'Elijah R. Parks et autres, de la ci-devant province du Haut-Canada; demandant qu'il soit établi des dispositions pour accorder des compensations aux personnes dont les terres ne contiendront point l'étendue à laquelle ils auront droit.

De Richard Daverne, d'Adolphustown, district de Midland; demandant compensation pour un octroi de terre fait à feu son père, mais ensuite révoqué.

De George Hyde, écuyer, et autres, des townships du Sarnia et Plympton, dans le district de l'Ouest et autres, sur le territoire Huron; demandant que le bureau des travaux publics ait instruction d'arpenter et construire un chemin sur les bords du lac Huron, à travers les dits townships, et qu'il soit accordé une aide à cette fin.

De James Porter, écuyer, et autres, habitans des townships nord du comté de Kent; demandant que les dits townships soient séparés et forment un nouveau district.

De l'asile des orphelins protestants de Montréal; demandant une aide pour lui permettre, de compléter une bâtisse qu'il a commencée pour les fins de l'institution.

Des dames directrices de l'asile des orphelins protestants de Montréal; demandant l'allocation ordinaire pour le soutien de la dite institution.

Des chefs et guerriers du village des Abenakis de St. François du lac St. Pierre; demandant la passation d'un acte pour confirmer la nomination de l'agent qu'ils ont choisi pour le recouvrement de leurs créances et la protection de leurs droits.

De Richard Watson, de la cité de Toronto, constructeur; exposant qu'une perte de cinq cent soixante-deux louis, qu'il a essayée en remplissant un contrat entrepris par d'autres personnes pour macadamiser une certaine partie du chemin Yonge Street, et demandant justice.

De J. E. Pell et autres, artisans, de la cité de Toronto; demandant l'établissement d'une école provinciale des arts et du dessin.

De Charles Boyle, de "Nuns' Land," de la paroisse de St. Giles, dans le district de Québec; demandant le paiement d'une certaine somme due à lui comme instituteur dans une école élémentaire.

De G. J. Preligh et autres, du township de Stanbridge, dans le comté de Missisquoi; demandant que le dit township soit partagé en deux paroisses distinctes, appelées Stanbridge et Bedford.

De J. Chamberlin, écuyer, et autres, du comté de Missisquoi; demandant des droits protecteurs sur les tissus de laine manufacturés dans cette province.

D'E. DeBellefeuille et autres de la cité de Mont-

réal, étudiants en loi; demandant que les étudiants en loi dans le *Bas-Canada* qui ont été gradués dans une université ou collège légalement institué en cette province, ou dans la *Grande-Bretagne* ou l'*Irlande*, soient admis à pratiquer cette profession après avoir étudié pendant trois années.

De *John Ring* et autres, du township de *Nepean*; demandant qu'il soit fait des changemens dans le front des lots dans les concessions A, B, C, et D, du dit township.

De *A. W. Laird* et autres, de la cité de *Montréal*; demandant la passation d'une loi pour protéger les fonds de l'association des *Odd Fellows* contre la fraude et les défalcatons.

De *Thomas Paddock* et autres, du township de *Puslinch*, district de *Gore*; demandant qu'une certaine section de ce township avec l'about de ce township et de certains autres townships tel qu'il est notifié dans la gazette officielle, soit séparée et constituée en district nouveau, qui sera appelé district de *Bruce*, avec *Galt* pour chef-lieu de district.

D'*Alexander B. Orr* et autres, de *North Easthope*, et autres townships des districts de *Huron*, *Brock* et *Wellington*; demandant la passation d'un acte pour pourvoir à l'extension du chemin de *Dundas* et *Waterloo*.

De *John Meyers* et autres, du territoire allemand, dans le township de *Woolwich*; demandant que le dit township et certains autres, tel que notifié dans la gazette officielle, soit séparé et érigé en district nouveau, lequel sera appelé district de *Bruce*, avec *Galt* comme chef-lieu de district.

De *Daniel Langley* et autres, de *North Easthope*, et autres townships des districts de *Huron* et *Wellington*; demandant que les dits townships soient réunis au nouveau district de *Bruce*.

De *Ralph C. Nicholson* et autres, du township de *Dumfries*; demandant que la moitié sud du dit township soit réunie au nouveau district de *Bruce*.

Du révérend *J. L. Beaubien* et autres, de la paroisse *St. Thomas*, dans le comté de *Islet*; demandant une allocation pour l'établissement d'une institution pour l'éducation des filles.

De *John Hawkins* et autres, du township de *Woolwich*, district de *Wellington*; demandant que le district ne soit point séparé, comme on se propose de le faire, en formant un nouveau district de *Bruce*.

De *George J. Grange*, président, et *C. H. Webster*, secrétaire, au nom d'une assemblée publique des habitans du district de *Wellington*; demandant que le dit district ne soit point séparé, comme on se propose de le faire, en formant le nouveau district de *Bruce*.

D'*Alfred A. Baker* et autres, des townships de *Guelph* et *Eramosa*, district de *Wellington*; demandant que le dit district ne soit point séparé, comme on se propose de le faire, en formant un nouveau district de *Bruce*.

De *Thomas Saunders* et autres, du township de *Puslinch*, district de *Wellington*; demandant qu'aucune partie de ce township ne soit séparée du dit district.

De *James Burr* et autres, du township de *Nichol*, district de *Wellington*; demandant que le dit district ne soit point séparé, comme on se propose de le faire en formant le nouveau district de *Bruce*.

De *James M'Kaig* et autres, du township de *Puslinch*, dans le district de *Wellington*; demandant que le dit district ne soit point séparé, comme on se propose de le faire, en formant le nouveau district de *Bruce*.

D'*Henry Cardwell* et autres, de *Holland* et autres townships, district de *Wellington*; demandant que le dit district ne soit point séparé, comme on se propose de le faire, en formant le nouveau district de *Bruce*.

De *John D. M'Kenzie* et autres, des townships de *Beverley*, district de *Gore*; se plaignant d'un déficit

dans la mesure de leurs terres, par suite d'arpentage incorrect et vicieux, et demandant justice.

Des magistrats du district de *Wellington*, réunis en session trimestrielles; demandant que les districts de *Gore* et *Wellington* ne soient pas séparés, comme on se propose de le faire, en formant le nouveau district de *Bruce*.

Des magistrats du district de *Wellington*; demandant qu'il soit exigé des licences des personnes qui vendent de la bière.

De *John Charlton* et autres, de la cité de *Toronto* et autres lieux, dans le district de *Horn*; demandant la passation d'un acte pour les autoriser à construire un chemin de madiers à travers le township de *York*, dans une certaine direction jusqu'à la ligne de jonction entre ce township et *Vaughan*, et pour y prélever les péages.

De *William Montgomerie*, écuyer, et autres, de *Grantham* et township adjacens, dans le comté de *Drummond*; demandant une aide pour construire un pont sur les rivières *St. François*, au village de *Drummondville*.

De l'honorable *Joseph Bourret*, maire, au nom des habitans de la cité de *Montréal*; demandant qu'il soit adopté des mesures pour obtenir la révocation ou la modification des lois de navigation.

Du révérend *John Bethune* et autres, de *Montréal*; demandant une aide en faveur de l'institution pour le soulagement de la vue et de l'ouïe à *Montréal*.

De *Alexander M'Donald*, écuyer, et autres, de la rive sud de la rivière des *Outaouais*, entre la ville de *Bytown* et le village de *Pembroke*; demandant que l'allocation votée en 1845, pour la construction d'une ligne de chemin entre *Bytown* et *Pembroke*, soit payée et employée à la confection du dit chemin.

De *George Chaperon*, de la *Baie St. Paul*, comté de *Saguenay*; demandant une allocation pour l'indemniser des pertes et dommages qu'il a soufferts dans l'exécution des devoirs de sa charge comme commissaire nommé pour ouvrir une communication entre les paroisses *St. Pierre*, *St. Paul* et *St. Joachim*.

De *George Chaperon*, et autres, de la *Baie St. Paul* et *St. Urbain*, comté de *Saguenay*; demandant une allocation pour l'ouverture du chemin *Bagot*, pour la construction d'un pont sur la rivière du *Gouffre*, et pour améliorer les chemins des côtes du *Cap aux Corbeaux*, et que les dits travaux soient mis sous le contrôle du bureau des travaux publics.

Du révérend *J. B. Gagnon* et autres, de la *Mulbaie* et autres paroisses, dans le comté de *Saguenay*; demandant une allocation pour achever et entretenir le chemin entre *St. Agnès* et la baie des *Ha! Ha!*

De l'association de la bibliothèque de *Québec*; demandant une allocation pour la dite institution.

De *Benjamin Horner*, et autres, du township de *Blenheim*, district de *Brock*; demandant que ce township ne soit pas séparé du dit district, comme on se propose de faire, en formant un nouveau district de *Brant*.

De *William Leonard*, du township de *Scarborough*; demandant le paiement d'une certaine somme à lui due comme instituteur dans la ville de *Carlisle*, district de *Gaspé*.

De *David Wood* et autres, du township de *Walpole*; demandant que la ligne frontière entre ce township et le township de *Woodhouse* soit définitivement fixée.

D'*Erastus Ives* et autres, du district de *St. François*; demandant une aide pour la construction d'un chemin depuis *Waterville* jusqu'à *Sherbrooke*.

Du révérend *William King* et autres, du township de *Broughton*, comté de *Mégantic*; demandant une aide pour améliorer la route qui conduit au chemin de *Craig*.

De *E. Duchesnay*, écuyer, et autres, de cette partie du comté de *Dorchester*, ci-devant formant le comté

de *Beauce* ; demandant l'abolition des tenures en fief et en censive.

De *Joseph Donegani*, de la cité de *Montréal* ; demandant un acte pour ratifier le titre en vertu duquel il est en possession d'une propriété dont il a hérité de son père et dont il a été dépossédé par ses neveux, sous le prétexte qu'il est aubain ; et que les titres de toutes les personnes dans la même position soient ratifiés.

De *John H. Aussem*, écuyer, et autres, de la province du *Canada* ; demandant que les personnes pratiquant la médecine suivant le système thompsonien ou botanique, puissent être autorisés à prescrire et recevoir un salaire pour leurs services, surtout quand ils ont reçu des diplômes de la société médicale thompsonienne.

De *William Duncan*, de la paroisse de *St. Ignace du Côteau-du-Lac*, comté de *Vaudreuil* ; demandant qu'il soit passé un acte pour l'autoriser à recouvrer un certain montant à lui dû pour la construction d'un pont sur la rivière à *Delisle*.

De *S. S. Foster*, écuyer, et autres, le président et les directeurs de l'académie de *Shefford* ; demandant l'allocation ordinaire au soutien de la dite institution.

De *Benjamin Ouimet* et autres, du township de *Upton* ; demandant qu'une certaine partie du dit township soit annexée au comté de *Shefford* et au district de *Montréal*.

Ordonné, que la pétition des juges de paix du district de *Horne*, réunis en sessions trimestrielles, soit renvoyée au comité spécial, nommé pour s'enquérir si quelques et quelles mesures législatives peuvent être adoptées pour réprimer les maux occasionnés par l'intempérance.

Ordonné, que la pétition de *Louis Legendre*, écuyer, et autres, de la paroisse de *St. Louis de Lotbinière* ; la pétition de *George O'Kill Stuart*, écuyer, et autres, de la cité de *Québec* ; la pétition de *T. M. Daly* et autres, de *North Easthope* et autres townships, dans le comté de *Huron*, et des terres du gouvernement au nord de la section est du district de *Huron* ; la pétition de *Benjamin Ouimet* et autres, du township d'*Upton* ; et la pétition de *James Porter*, écuyer, et autres, habitans des townships nord du comté de *Kent*, et de différentes autres pétitions présentées durant la présente session au sujet de la division du comté de *Kent*, soient renvoyées au comité permanent des ordres permanens.

Résolu, que la pétition de *Joseph Donegani*, de la cité de *Montréal*, soit renvoyée à un comité spécial, composé de *M. Gagy*, l'honorable *M. Price*, l'honorable *M. Cameron*, de *Kent*, *M. Prince*, *M. Smith*, de *Fronterenac*, et *M. Jobin*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

M. Fortier, du comité permanent, sur les bills concernant les chemins et ponts, a présenté à la chambre le premier rapport du dit comité ; lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a consulté les entrées des journaux du 17 et 20 mars 1848, relatives à la pétition de *William Bradley* et autres, du township de *Calédonia*, demandant qu'une certaine réserve de chemin soit concédée au dit *William Bradley*, à la place d'une réserve par lui donnée pour le même objet ; et s'étant convaincu par le témoignage de *M. Johnson* (un des membres du comité), que la réserve du gouvernement n'a jamais été employée comme un chemin passant, et que le terrain que *M. Bradley* propose de donner en échange a servi à cet usage pendant environ deux ans ; et voyant également que la pétition est signée

de presque toutes les personnes qui résident dans les environs, et qu'aucune pétition n'a été présentée contre la demande de *M. Bradley*, votre comité prend la liberté de recommander qu'il soit fait droit suivant les conclusions de la pétition.

Ordonné, que *M. Johnson* ait la permission d'introduire un bill pour permettre à *William Bradley* de posséder, à titre de propriété, un certain terrain réservé pour un chemin à *Calédonia*, dans le district de l'*Outaouais*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

M. Dumas, du comité spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la pétition se plaignant d'une élection et d'un rapport illégal pour la ville de *Cornwall*, a présenté à la chambre le rapport final du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Résolu, qu'une notice de huit jours pleins, du temps et du lieu où une élection devra être tenue, est exigée par le statut provincial, 6 Vic., c. 1.

Résolu, que cette notice n'a pas été donnée pour la tenue de l'élection d'un membre pour représenter la ville de *Cornwall* dans le présent parlement.

Résolu, que ce comité n'a pas de raison pour croire que cette irrégularité a influé sur le résultat de la dite élection.

Résolu, que l'honorable *John Hillyard Cameron* a été dûment élu pour servir comme membre pour représenter la dite ville de *Cornwall* dans le présent parlement.

Résolu, que la pétition de *Charles Rattray*, écuyer, et autres, n'est ni frivole ni vexatoire.

Résolu, que la défense du membre siégeant n'est ni frivole ni vexatoire.

Résolu, que la conduite de l'officier rapporteur à la dite élection, en donnant la notice de cette élection, n'était pas conforme au dit acte.

L'honorable *M. Boulton*, du comité permanent des ordres permanens, a présenté à la chambre le second rapport du dit comité, lequel a été lu, comme suit :—

Votre comité a examiné les pétitions de *H. H. Whitney* et autres, de la cité de *Montréal* ; d'*Alexandre M. Delisle* et *B. H. LeMoine*, de la cité de *Montréal* ; et *J. B. Debien junior*, de la paroisse de *Ste. Rose* ; et de *Louis Comte*, de la cité de *Montréal* ; et il trouve que dans chaque cas, l'avis requis par la règle de la chambre, a été donné.

Quant à la pétition de la corporation de la cité de *Kingston* et de divers habitans de la dite cité, demandant à être incorporé sous le nom de la "Compagnie" pour fournir de l'eau à la cité de *Kingston*. Votre comité trouve qu'avis n'a pas été donné, mais que vu que la pétition a été signée du maire et de la corporation de la cité de *Kingston*, et que le sujet n'affectera que cette localité, il prend la liberté de soumettre à votre honorable chambre si l'on ne pourrait pas se dispenser de l'avis en ce cas.

Votre comité a examiné la pétition de la compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *Lachine*, demandant l'autorisation de faire un emprunt et d'augmenter son capital, avec pouvoir de vendre et transporter toutes les propriétés et droits collectifs de la compagnie, et ayant constaté qu'avis n'a pas été donné par elle, il soumet à votre honorable chambre si cet avis est nécessaire dans le cas actuel.

Les pétitions du révérend messire *St. Germain* ; des sœurs de *Sainte Croix*, de la paroisse de *St. Laurent* ; et de *V. P. W. Dorion* et autres, ne tombent pas suivant l'opinion de votre comité, sous l'opération des dispositions de la 66me règle.

Bill relatif à un certain terrain réservé et transporté à W. Bradley.

Elections de Cornwall.

Second rapport du comité des ordres permanens.

Pétitions renvoyées à des comités : Des juges de paix du district de *Horne* ;

De *L. Legendre* et autres ;

De *G. O. Kill Stuart* et autres ;

De *J. M. Daly* et autres ;

De *B. Ouimet* et autres ;

De *J. Porter* et autres ;

De *Joseph Donegani*.

Premier rapport du comité des chemins et ponts.

Bill pour incorporer la compagnie pour fournir de l'eau à Kingston.

Ordonné, que l'honorable M. *Macdonald* ait la permission d'introduire un bill pour l'incorporation de la compagnie pour fournir de l'eau à la cité de *Kingston*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de M. *Sherwood*, secondé par M. *Morrison*,

Pétitions pour des bills privés.

Résolu, que le tems pour présenter des pétitions à cette chambre pour des bills privés, soit prolongé jusqu'à jeudi, le quinzième jour de février prochain.

Première règle de cette chambre et avis.

L'honorable M. *Sherwood* a proposé, secondé par M. *Christie*, et la question ayant été mise, qu'il soit résolu que cette partie de la première règle de cette chambre qui fixe l'heure des séances pour la transaction des affaires soit amendée, en substituant dix heures le matin, au lieu de trois heures dans l'après-midi, pour et durant la présente session, à commencer après la présente semaine, et en outre que si à six heures, p. m., la chambre siège encore, M. l'Orateur pourra ajourner la chambre jusqu'au jour de séance suivant, sans soumettre la question :—que le mardi de chaque semaine, la chambre sera ajournée jusqu'au jeudi suivant, et que, dans tous les cas d'avis de motion, il faudra qu'il s'écoule deux jours pleins avant d'être pris en considération, le tout durant et pendant la présente session, et pas plus longtemps.

L'honorable M. *Boulton* a proposé en amendement, secondé par M. *Wetenhall*, que tous les mots après "substituant," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et les suivans, substitués à leur place : "Cette chambre s'ajourne à dix heures tous les soirs et se réunisse tous les matins à onze heures pour la transaction des affaires de routine de la chambre, et qu'aussitôt que les affaires de routine seront terminées, l'Orateur laisse le fauteuil et reprenne les séances de la chambre à trois heures pour procéder à la discussion des ordres du jour ; pourvu que rien dans cet ordre n'intervienne dans une question de "privilege."

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et la dite question a passé dans la négative.

Et la question ayant été proposée de nouveau, que cette partie de la première règle de cette chambre qui fixe l'heure des séances pour la transaction des affaires soit amendée, en substituant dix heures le matin au lieu de trois heures dans l'après-midi, pour et durant la présente session à commencer après la présente semaine, et en outre que si, à six heures, p. m., la chambre siège encore, M. l'Orateur pourra ajourner la chambre jusqu'au jour de séance suivant, sans soumettre la question :—que le mardi de chaque semaine, la chambre sera ajournée jusqu'au jeudi suivant, et que dans tous les cas d'avis de motion, il faudra qu'il s'écoule deux jours pleins avant d'être pris en considération, le tout durant et pendant la présente session, et pas plus longtemps.

L'honorable M. *Papineau* a proposé, en amendement à la question, secondé par l'honorable M. *Boulton*, que tous les mots après "que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés et les suivans substitués, "Que M. l'Orateur, à dix heures, déclare la chambre ajournée jusqu'au jour de séance suivant, à trois heures de l'après-midi."

La question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Beaubien*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Chabot*, *DeWitt*, *Duchesnay*, *Fourquin*, *Hall*, *Johnson*, *Laurin*, *Macdonald*, de *GLENGARY*, *Malloch*, *Papineau*,

Sauvageau, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Thompson* et *Wetenhall*.—(16.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, le procureur général *Baldwin*, *Bell*, le solliciteur général *Blake*, *Boutillier*, *Brooks*, *Burritt*, *Cameron*, de *KENT*, *Cartier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Christie*, *Crysler*, le solliciteur général *Drummond*, *Dumas*, *Egan*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Gugy*, *Guillet*, *Hincks*, *Holmes*, *Jobin*, le procureur général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Lemieux*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Marquis*, *M'Lean*, *Merritt*, *Méthol*, *Mongenis*, *Morrison*, *Notman*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Robinson*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Scott*, du *LAC DES DEUX MONTAGNES*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *DURHAM*, *Taché*, *Viger*, *Watts* et *Wilson*.—(49.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise ;

Résolu, que cette partie de la première règle de cette chambre qui fixe l'heure des séances pour la transaction des affaires soit amendée, en substituant dix heures le matin au lieu de trois heures dans l'après-midi pour et durant la présente session à commencer après la présente semaine ; et en outre que si à six heures p. m., la chambre siège encore, M. l'Orateur pourra ajourner la chambre jusqu'au jour de séance suivant, sans soumettre la question :—que le mardi de chaque semaine, la chambre sera ajournée jusqu'au jeudi suivant, et que dans tous les cas d'avis de motion, il faudra qu'il s'écoule deux jours pleins avant d'être pris en considération, le tout durant et pendant la présente session, et pas plus longtemps.

Sur motion de M. *Seymour*, secondé par M. *Malloch*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, par l'officier qu'il appartiendra, un état du montant de la taxe prélevée et versée dans la caisse provinciale par les divers districts de la ci-devant province du *Haut-Canada*, conformément à l'acte 2, *Vic.*, c. 11, pour le soutien de l'asile des lunatiques ; et cela pour chacune des années qui se sont écoulées depuis la passation du dit acte, indiquant avec autant d'exactitude que possible, le montant qui a été ainsi prélevé et payé par les diverses cités et villes incorporées.

Taxe pour le soutien de l'asile des lunatiques.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Ordonné, que M. *Morrison* ait la permission d'introduire un bill pour régulariser et rendre uniforme le taux des dommages sur les lettres de change protestées en cette province.

Bill relatif aux lettres de change protestées

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi, le quinzième jour de février prochain.

Ordonné, que la réponse à l'adresse de cette chambre à son excellence le gouverneur général, pour un tableau des noms des divers collèges électoraux du *Haut-Canada*, du nombre des membres et de la population de chaque collège électoral, mis devant cette chambre le 29 du courant, soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre.

Collèges électoraux.

Sur motion de M. *Wilson*, secondé par M. *Scott*, du *Lac des Deux Montagnes*,

Résolu, que cette chambre se forme maintenant en comité de toute la chambre pour prendre en (H. C.)

Petit juré,

considération s'il est expédient de payer les petits jurés dans le *Haut-Canada*.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Watts* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Watts* a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

L'honorable procureur général *Baldwin*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, conformément à une adresse à son excellence le gouverneur général,—réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, datée le 23 janvier 1849, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, un état détaillé des honoraires reçus en vertu de leurs charges par l'huissier audiencier et son assistant, respectivement, de la cour du banc de la Reine pour le district de *Montréal*, pour les cinq dernières années, faisant une distinction entre les diverses sources des dits honoraires.

Pour la dite réponse, voir appendice (O.)

L'honorable M. *Hincks*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a fait rapport que, conformément à l'ordre, il s'était rendu auprès de son excellence le gouverneur général, de la part de cette chambre, avec les adresses conjointes des deux chambres, au sujet des lois de navigation, et qu'il avait plu à son excellence de dire qu'elle transmettrait l'adresse à sa majesté au secrétaire d'état pour les colonies, en sorte qu'elle puisse être mise au pied du trône.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour changer la loi relative à la limitation des actions dans cette province, étant lu ;

Le bill a été en conséquence lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre, lundi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour refondre et amender les lois relatives aux brevets d'invention en cette province, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour améliorer la loi relative à la preuve, et pour abolir les sermens inutiles, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois mardi, le treizième jour de février prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender la loi pour libelle, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois vendredi, le seizième jour de février prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour punir les garde-magasins, et autres, qui donnent des faux reçus pour des marchandises, ainsi que les personnes qui reçoivent des avances sur des effets, et qui en disposent ensuite d'une manière frauduleuse, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois jeudi, le huitième jour de février prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour confirmer l'érection de certains townships dans et pour d'autres fins relatives à l'érection des townships, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois vendredi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour abroger certains actes y mentionnés, et pour amender, refondre et résumer en un seul acte les di-

verses dispositions des statuts maintenant en vigueur pour régler les élections des membres qui représentent le peuple de cette province à l'assemblée législative, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois vendredi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour faciliter la mise à effet en cette province d'un traité entre sa majesté et les *Etats-Unis d'Amérique*, en ce qui regarde l'arrestation et l'extradition de certains délinquans, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois vendredi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour faire disparaître les doutes quant à l'effet légal de l'acte de la législature du *Bas-Canada*, passé dans la neuvième année du règne de feu sa majesté le roi *George IV*, intitulé: " Acte pour rendre valides les transports de terres et autres propriétés immeubles, tenues en franc et commun socage dans la province du *Bas-Canada*, et pour d'autres fins y mentionnées," et pour une plus grande uniformité dans la loi relative aux immeubles dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois vendredi prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour autoriser l'établissement de compagnies incorporées, pour construire des chemins et ponts dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois vendredi, le neuvième jour de février prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour abroger diverses lois maintenant en force dans le *Haut-Canada*, qui règlent la construction des glacis pour les chaussées de moulins, et établir des dispositions pour mieux définir le mode de leur construction, étant lu ;

Le bill a été en conséquence lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre jeudi, le huitième jour de février prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour abolir l'emprisonnement pour dette, et punir les débiteurs frauduleux, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois jeudi, le huitième jour de février prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour empêcher que les personnes qui résident dans le *Haut-Canada*, soient arrêtées pour dettes dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois jeudi, le huitième jour de février prochain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour obliger les apprentis pilotes à se rendre capables de piloter les vaisseaux par le canal au nord du fleuve *St. Laurent*, au-dessous de l'*Isle d'Orléans*, ainsi que pour obliger la maison de la trinité de *Québec* à faire placer des bouées pour signaler les écueils du dit canal, et faciliter la traverse du sud au nord, depuis l'*Isle aux Réaux* jusqu'au cap *Tourmente*, étant lu ;

Le bill a été en conséquence lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre lundi prochain.

L'ordre du jour pour que la chambre se forme en comité pour prendre en considération s'il est expédient d'amender l'ordonnance 4 *Vic.*, c. 16, en autant qu'elle a rapport à la manière de prélever des péages sur le chemin à barrières de *Longueuil* et *Chambly*, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

Bill relatif à l'extradition des certains délinquans.

Bill relatif au transport des propriétés immobilières.

Bill relatif aux compagnies des chemins et ponts, (II. C.)

Bill relatif aux glacis pour les chaussées de moulin.

Bill relatif à l'emprisonnement pour dette.

Bill pour empêcher l'arrestation de certaines personnes pour dettes.

Bill relatif aux apprentis pilotes.

Bill relatif au chemin à barrières de Longueuil et Chambly.

M. *Seymour* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps.

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Seymour* a fait rapport que le comité avait passé une résolution,

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

Produits des
Etats-Unis.

L'ordre du jour pour que la chambre se forme en comité pour s'enquérir s'il est expédient de pourvoir à ce que certains articles de provenance ou produits des *Etats-Unis d'Amérique* aient entrée libre en *Canada*, lorsque les mêmes articles, de provenance ou produits du *Canada*, seront admis sans droits dans les dits états, étant lu;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à vendredi prochain.

Alors, sur motion de M. *Smith*, de *Frontenac*, secondé par M. *Watts*,

La chambre s'est ajournée.

Jovis, 1° die Januarii;

ANNO 12° VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

M. l'Orateur a mis devant la chambre, des états des affaires de la banque de *Montréal*; de la banque commerciale du district de *Midland*, et de la banque du peuple, reçus en conformité d'un ordre de la chambre du vingt-cinq du mois dernier.

Pour les dits états, voir appendice (P.)

Etats des
affaires de
banque.

Appendice
(P.)

Sociétés d'agriculture.

Aussi, rapport des sociétés d'agriculture dans le *Haut-Canada* et le *Bas-Canada*, en conformité des actes 8 *Vic.*, c. 53 et 54.

Pour les dits rapports, voir appendice (Q.)

Appendice
(Q.)

Chemin de fer
de Champlain
et du St. Laurent.

Aussi, état des affaires de la compagnie du chemin de fer de *Champlain* et *St. Laurent*, tel que requis par l'acte 2 *Guill.* 4, c. 58.

Pour le dit état, voir appendice (R.)

Appendice
(R.)

Chemin de fer
de Montréal
et Lachine

Aussi, état des affaires du chemin de fer de *Montréal* et *Lachine*, tel que requis par l'acte 9 *Vic.*, c. 82.

Pour le dit état, voir appendice (S.)

Appendice
(S.)

Manufacture
de coton de
Sherbrooke.

Aussi, état des affaires de la manufacture de coton de *Sherbrooke*, tel que requis par l'acte 8 *Vic.*, c. 91.

Pour le dit état, voir appendice (T.)

Appendice
(T.)

Institut des
artisans de
Montréal.

Aussi, état des meubles possédés par l'institut des artisans de *Montréal*, tel que requis par l'acte 8 *Vic.*, c. 98.

Pour le dit état, voir appendice (U.)

Appendice
(U.)

Société des
missionnaires
Baptistes du
Canada.

Aussi, état des propriétés immobilières que possède la corporation de la société des missionnaires baptistes du *Canada*, tel que requis par l'acte 8 *Vic.*, c. 102.

Pour le dit état, voir appendice (V.)

Appendice
(V.)

Pétitions pré-
sentées

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:—

Par M. *Malloch*,—la pétition d'*Abraham Pratt* et autres, du township de *Marlborough*, district de *Dalhousie*.

Par M. *Macdonald*, de *Glengary*,—la pétition du très révérend *John Macdonald*, vicaire général du diocèse de *Kingston*, et autres, le clergé, magistrats et autres, du district de l'*Est*.

Par l'honorable M. *Badgley*,—la pétition du bureau de l'institution royale pour l'avancement des sciences, les membres d'icelui en leur capacité de visiteurs de l'université du collège *M. Gill*, et des gouverneurs de la dite université; et la pétition de l'honorable *J. R.*

Rolland, juge en chef du district de *Montréal*, et autres de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Hincks*,—la pétition d'*Andrew Smith* et autres, du district de *Brock*.

Par l'honorable M. *LaTerrière*,—la pétition d'*Antoine Talbot*, de la paroisse de *Berthier*, comté de *Bellechasse*.

Par M. *Brooks*,—la pétition de *W. H. Fowler*, écuyer, et autres, de *Durham*, et autres townships, dans le comté de *Drummond* et de *Melbourne*, et autres townships, dans le comté de *Sherbrooke*; et la pétition de *C. P. Reid*, et autres, du township de *Compton*.

Par M. *Beaubien*,—la pétition du révérend *C. LaRocque*, et autres, de *St. Jean Dorchester*, comté de *Chambly*; et la pétition du révérend *J. C. Léonard*, de la cité de *Montréal*.

Par M. *Méthot*,—la pétition de *P. M. Partridge*, et autres, teneurs de livres, commis et garde-magasins, de la cité de *Québec*.

Par M. *Notman*,—la pétition de *Henry Bechtel*, et autres, de *Dumfries* et autres townships, dans les districts de *Gore*, *Wellington* et *Brock*; et la pétition d'*A. Buchanan* et autres, de *Dumfries* et autres townships, des districts de *Gore* et *Wellington*.

Par M. *Davignon*,—la pétition de *James Motz*, écuyer, avocat, de la cité de *Québec*.

Par M. *Bell*,—la pétition de *John M. Ross* et autres, du township de *Bromley*, et pays environnant.

Par l'honorable M. *Macdonald*,—la pétition de la banque du *Haut-Canada*, et des président, directeurs et compagnie de la banque commerciale et de la banque de *Gore*.

Par M. *Fourquin*,—la pétition de *Pierre Cartier* et autres, de *St. François du Lac St. Pierre*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

Du maire et des conseillers de la ville de *Brantford*; demandant certains amendemens à l'acte incorporant la dite ville.

Du conseil municipal du district des *Outaouais*; demandant que l'acte 8 *Vic.*, c. 14, soit amendé de manière à autoriser le gouverneur à émaner des commissions pour les cours d'assises, nisi prius, d'oyer et terminer, et pour l'évacuation des prisons, deux fois par année, et de fixer les jours où s'ouvriront et seront tenues les dites cours.

De *J. Brazeau* et autres, de *Ste. Martine*; demandant une indemnité pour les pertes qu'ils ont essuyées, pendant les troubles de 1837 et 1838.

De *John Molson*, écuyer, président et au nom de la compagnie des propriétaires du chemin de fer de *Champlain* et du *St. Laurent*; demandant un système plus équitable de droits de quaiage payés aux commissaires du havre.

Du révérend *J. B. Grenier*, et divers habitans du village de *St. Arsène de Kakouna*; demandant une réduction dans le prix des terres, dans le township de *Viger*, et demandant du délai pour le paiement, et demandant une aide pour en améliorer les chemins.

De *B. Dionne*, écuyer, des paroisses *St. George de Kakouna* et de *St. Arsène de Kakouna*, comté de *Rimouski*; demandant que la paroisse de *St. Arsène de Kakouna* soit érigée en municipalité distincte pour les fins de l'éducation.

Du maire et des conseillers de la municipalité de *Rimouski*; demandant que la distribution des statuts provinciaux se fasse d'une manière plus générale.

D'*Alexis Gagné*, de la paroisse *St. Louis de Kamouraska*; demandant le paiement de son compte comme officier rapporteur dans l'élection des officiers de paroisse pour la dite paroisse en l'année 1841.

Du maire et des conseillers du comté de *Rimouski*; demandant une division du dit comté pour toutes les

ains quelconques, et demandant que toute la paroisse de la *Rivière du Loup* soit comprise dans le dit comté.

De messieurs *LeMesurier, Tilstone* et compagnie et autres intéressés dans le commerce de bois ; se plaignant des obstacles que le commerce de bois rencontre par suite des deux ponts de péages construits au *Saut au Récollet*, sur la rivière des *Prairies*, et demandant justice.

De *John Foran* et autres, engagés dans le commerce de bois sur la rivière des *Oulaouais* et ses tributaires ; demandant que les personnes qui ont obtenu la permission de couper du bois sur les terres incultes de la couronne soient protégées en loi contre les personnes qui commettent des empiétations.

De *George B. De Boucherville*, écuyer, de *Montréal* ; demandant que la chambre lui permette de soumettre à son examen une machine inventée par lui dont la force motrice se renouvelle d'elle-même, et demandant une aide pour mettre la dite machine en opération, si elle en est jugée digne.

De *Baxter Bowman*, écuyer, et autres intéressés dans le commerce de bois ; se plaignant des obstacles que le commerce de bois ; rencontre par suite des deux ponts de péages construits au *Saut au Récollet*, sur la rivière des *Prairies*, et demandant justice.

Du révérend *L. A. Bourret*, et divers habitans du comté de *Kamouraska* ; demandant que la pétition qui veut faire établir le chef-lieu dans la paroisse de la *Rivière du Loup* ne soit pas écoutée favorablement.

De *John Burwell*, écuyer, de *Port Burwell*, dans le district de *London* ; demandant que le *Port Burwell* ne soit point placé sous le contrôle d'une compagnie, mais qu'il continue d'être un ouvrage public, et qu'on y pourvoie comme tel.

Du révérend *Aeneas M'Donald*, et autres, le clergé et les laïques catholiques, de la paroisse de *Cornwall*, demandant qu'il soit établi des dispositions qui placent le collège de *Regiopolis* sur une base solide et permanente.

De *Charles Curtis Farran*, du township d'*Osnabruck*, comté de *Stormont* ; demandant qu'il soit nommé un comité chargé de s'enquérir des réclamations provenant des dommages causés par la construction du canal *St. Laurent*, et demandant une indemnité pour les dits dommages.

De *Robert Hamilton* et autres, du district de *Niagara* ; demandant à être incorporés sous le nom de compagnie du pont suspendu de *Queenston*.

De *F. X. Thompson* ; demandant des amendemens à l'acte qui régle l'inspection et le mesurage du bois de construction.

De dame *Louise O. Beauzet*, veuve de feu *Z. Grenier* et épouse de *J. H. Martin*, de la paroisse de *St. Rémi*, district de *Montréal* ; demandant une indemnité pour les pertes qu'elle a endurées pendant les troubles de 1837 et 1838.

De dame *M. A. F. Viger* et autres dames, directrices et officiers de l'asile des orphelins catholiques de *Montréal* ; demandant une aide pour le soutien du dit asile.

De *John Jacques* et autres, de la cité de *Toronto* et du district de *Home* ; demandant un acte d'incorporation pour l'ordre indépendant des *odd fellows, Manchester Unity*.

Message de son excellence le gouverneur général par *Frederick Starr Jarvis*, écuyer, gentilhomme huissier de la verge noire :—

M. l'Orateur,

Son excellence le gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable chambre, dans la chambre du conseil législatif.

En conséquence, M. l'Orateur s'est rendu avec la chambre dans la chambre du conseil ;

Et étant de retour,

M. l'Orateur a fait rapport que, conformément aux ordres de son excellence le gouverneur général, la chambre s'était rendue auprès de son excellence dans la chambre du conseil législatif, où il a plu à son excellence de donner au nom de sa majesté, la sanction royale au bill public, intitulé : "Acte d'amnistie pleine et entière gracieusement accordée par sa majesté la reine."

Résolu, que la pétition de *John Jones* et autres, du township de *Walpole*, soit renvoyée à un comité spécial, composé de *M. Thompson*, l'honorable *M. Boulton*, *M. Morrison*, *M. McFarland* et *M. Wetenhall*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Résolu, que la pétition de *George Thompson* et autres, de *Flamborough Ovest* et autres townships, dans le district de *Gore*, soit renvoyée à un comité spécial, composé de *M. Wetenhall*, *M. Thompson*, *M. Smith*, de *Wentworth*, *M. Notman* et *M. Malloch*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

M. *Thompson*, du comité spécial auquel a été renvoyée l'entrée dans les journaux de cette chambre du 15 mars 1848, relativement à la pétition du conseil municipal du district de *Niagara*, exprimant le désir de voir certains usages confirmés et certains changemens faits aux lignes de division des townships de *Dunn*, *Canborough*, *Moulton* et *Sherbrooke*, a présenté à la chambre le rapport du dit comité ; lequel a été lu comme suit :—

Notre comité prend la liberté de faire rapport qu'il a consulté les entrées des journaux de la dernière session qui lui ont été renvoyées à son examen ; et il trouve qu'il y a plusieurs blocs ou morceaux de terre adjacens aux townships de *Canborough* et *Moulton*, qui quoique généralement considérés comme appartenant à ces townships, n'y ont jamais été réunis par aucune autorité compétente, et comme votre comité est d'avis qu'il convient de ne pas laisser plus longtemps cette matière indécise, il recommande que ces morceaux de terre soient séparément déclarés former partie des townships auxquels ils sont contigus, suivant l'arrangement qui suit.

Que le morceau de terre qui avoisine le nord-est de la *Grande Rivière*, connu sous le nom de territoire de *Dockstader*, et la partie de ce terrain qui est connu sous le nom de réserve des sauvages, située à l'ouest de la continuation jusqu'à la *Grande Rivière*, de la réserve des chemins entre les townships de *Canborough* et *Moulton*, seront déclarés appartenir au township de *Canborough* et en former partie.

Que le reste de la dite réserve des sauvages, situé directement à l'est de la réserve des chemins ci-dessus mentionnée, sera annexée au township de *Moulton*.

Ordonné, que l'honorable *M. Sherwood* ait la permission d'introduire un bill pour amender les lois concernant l'intérêt de l'argent.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi, le vingtième du courant.

Ordonné, que *M. Thompson* ait la permission d'introduire un bill pour partager le township de *Cayuga*, dans le district de *Niagara*, en deux townships.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Bill relatif à l'amélioration de la rivière du Chêne.

Ordonné, que *M. Scott*, du *Lac des Deux Montagnes*, ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir à l'amélioration de la *Rivière du Chêne*, dans le comté du *Lac des Deux Montagnes*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Bill relatif à la condamnation des fonctionnaires publics.

Ordonné, que *M. Christie* ait la permission d'introduire un bill pour établir un tribunal, pour faire le procès des hauts fonctionnaires, mis en accusation par l'assemblée législative de la province.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi, le quinze du courant.

Sur motion de *M. Smith*, de *Durham*, secondé par *M. Richards*,

Bill relatif aux poids et mesures.

Résolu, que cette chambre se forme maintenant en comité de toute la chambre, à l'effet de prendre en considération la convenance d'amender les diverses lois en force dans le *Haut-Canada*, qui ont rapport à l'inspection des poids et mesures.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Chabot a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et *M. Chabot* a fait rapport que le comité avait passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

Troisième rapport du comité des ordres permanens.

L'honorable *M. Boulton*, du comité permanent des ordres permanens, a présenté à la chambre le troisième rapport du dit comité; lequel a été lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération la pétition de *M. A. Primeau* et *A. A. Trottier*, demandant l'autorisation de construire un pont de péages sur la rivière *Chateauguay*; et la pétition de *L. G. Brown* et autres, en faveur de la demande; et celle du révérend *E. H. Blyth* et autres, contre la dite demande; et il a constaté que les avis ont été publiés par les pétitionnaires le 2^{me} jour de décembre, et que la pétition a été présentée le 22^{me} jour de janvier dernier, ce qui ne fait pas deux mois (tel que prescrit par la 66^{me} règle), et que par conséquent, ils sont insuffisans.

Quant à la pétition du président, des directeurs et compagnie de la banque de *Gore*, pour réduire la valeur de chacune de leurs parts et d'augmenter leur capital, votre comité est d'opinion que la 66^{me} règle ne concerne aucunement l'introduction, l'amendement ou la modification d'aucun bill privé, donnant simplement aux individus un caractère collectif pour l'établissement de banques ou pour toutes autres fins de même nature, qui affectent plutôt le public en général qu'aucune personne ou localité en particulier, et qu'en conséquence, cette dite pétition ne tombe pas sous l'opération de la règle et n'aurait pas dû être renvoyée au dit comité.

Votre comité est aussi d'opinion que les pétitions de *Benjamin Ouimet* et autres; de *T. M. Daly* et autres; de *James Porter* et autres, et diverses autres pétitions relatives à la division du comté de *Kent*; de *Louis Legendre* et autres; et de *G. O'Kill Stuart*, et autres, ne sont pas de nature à exiger qu'avis en soit donné, conformément à la règle de cette chambre.

Bill relatif à la banque de Gore.

Ordonné, que *M. Thompson* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte d'incorporation de la banque de *Gore*, et pour augmenter le capital de la dite banque.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de *M. Taché*, secondé par *M. Chauveau*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette chambre le retour des droits sur des objets d'importation venant des *Etats-Unis*, lesquels peuvent être affectés par la passation d'un acte sur un système de réciprocité d'échanges avec les états de l'union américaine.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Ordonné, que *M. Richards* ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir à la vente des droits des débiteurs et créanciers d'hypothèques sur les biens fonds dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi, le douze du courant.

Sur motion de *M. Laurin*, secondé par *M. Lemieux*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, priant son excellence de faire mettre devant cette chambre, par l'officier qu'il appartiendra, un état de la quantité de bois de construction, chargé à bord des vaisseaux pour exportation par mer pour le compte des producteurs ou manufacturiers de bois du district de *Québec*, pendant l'année 1848.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial, composé de *M. Chauveau*, l'honorable *M. Papineau*, *M. Fortier*, *M. Lemieux*, *M. Watts*, *M. Taché*, *M. Christie* et *M. Davignon*, pour s'enquérir des causes et de l'importance de l'émigration qui a lieu tous les ans du *Bas-Canada* vers les *Etats-Unis*, de quelle classe de personne, et, s'il est possible, de quel nombre elle a été composée depuis les cinq dernières années, du sort des individus et des familles qui ont ainsi émigré jusqu'à présent, et des moyens les plus propres à prévenir cette émigration à l'avenir, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, que *M. Wilson* ait la permission d'introduire un bill pour étendre le recours accordé en vertu de *writs* d'exécution.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi, le vingtième du courant.

Sur motion de l'honorable *M. Hincks*, secondé par l'honorable *M. Cameron*, de *Kent*,

Ordonné, que le discours de son excellence le gouverneur général, prononcé aux deux chambres de la légisture à l'ouverture de la présente session, soit pris en considération demain.

L'honorable *M. Hincks*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté en conformité d'une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général,—Réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, datée le 1^{er} février 1849,—priant son excellence de faire mettre devant la chambre, le retour des droits sur des objets d'importation venant des *Etats-*

Droits sur certains objets d'importation.

Bill relatif aux débiteurs et créanciers hypothécaires. (H. J.)

Exportation du bois de construction.

Emigration.

Bill relatif aux writs d'exécution.

Prise en considération du discours de son excellence.

Droits sur certains objets d'importation.

Unis, lesquels peuvent être affectés par la passation d'un acte sur un système de réciprocité d'échanges avec des états de l'union américaine.

Appendice W. Pour la dite réponse, voir appendice (W.)

Petita Jurés.

M. *Watts*, du comité de toute la chambre pour prendre en considération s'il est expédient de payer les petits jurés dans le *Haut-Canada*, a fait rapport d'une résolution, laquelle a été lue comme suit :—

Résolu, qu'il est expédient que les petits jurés qui assistent aux diverses cours d'assises et nisi prius, oyer, et terminer, et pour la délivrance générale des prisons, ainsi que des diverses cours de sessions trimestrielles et cours des districts dans le *Haut-Canada*, soient payés pour leur présence devant les dites cours à même les fonds locaux.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois. L'honorable M. *Boulton* a proposé en amendement à icelle, secondé par l'honorable M. *Sherwood*, que ces mots "à même les fonds locaux," soient retranchés.

Et la question ayant été mise, que ces mots soient retranchés, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de *NORFOLK*, *Crysler*, *Malloch*, *McLean*, *Prince*, *Robinson*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, et *Thompson*.—(10.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, le procureur général *Baldwin*, *Beaubien*, *Bell*, le solliciteur général *Blake*, *Boutillier*, *Brooks*, *Burritt*, *Cameron*, de *KENT*, *Cartier*, *Cayley*, *Chauveau*, *Christie*, *Davignon*, *DeWitt*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Egan*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Holmes*, le procureur général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Macdonald*, de *GLENGARY*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Marquis*, *McConnell*, *McFarland*, *Merritt*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Notman*, *Papineau*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Sauvageau*, *Scott*, du *LAC DES DEUX MONTAGNES*, *Seymour*, *Smith*, de *DURIAM*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Taché*, *Viger*, *Watts*, *Wetenhall* et *Wilson*.—(54.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été mise, que cette chambre concourt avec le comité dans la dite résolution, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, le procureur général *Baldwin*, *Beaubien*, *Bell*, le solliciteur général *Blake*, *Boutillier*, *Brooks*, *Burritt*, *Cameron*, de *KENT*, *Cartier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chauveau*, *Christie*, *Davignon*, *DeWitt*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Egan*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Holmes*, le procureur général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Macdonald*, de *GLENGARY*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Malloch*, *Marquis*, *McConnel*, *McLean*, *Merritt*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Notman*, *Papineau*, *Polette*, *Price*, *Prince*, *Richards*, *Sauvageau*, *Scott*, du *LAC DES DEUX MONTAGNES*, *Seymour*, *Smith*, de *DURIAM*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Taché*, *Viger*, *Watts* et *Wilson*.—(56.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton*, de *NORFOLK*, *Crysler*, *Johnson*, *McFarland*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Thompson*, et *Wetenhall*.—(9.)

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. *Wilson* ait la permission d'introduire un bill pour limiter le nombre de petits jurés qui seront assignés pour comparaître dans les diverses cours du *Haut-Canada*, et pour pourvoir à leur paiement.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi, le quinze du courant.

M. *Seymour*, du comité de toute la chambre pour prendre en considération s'il est expédient d'amender l'ordonnance, 4 *Vic.*, c. 16, en autant qu'elle a rapport à la manière de prélever des péages sur le chemin à barrières de *Longueuil* et *Chambly*, a fait rapport d'une résolution; laquelle a été lue comme suit :—

Résolu, qu'il est expédient d'amender l'ordonnance relative au chemin à barrières de *Longueuil* à *Chambly*, et de pourvoir à ce que moitié des péages exigibles en vertu de cette ordonnance, soit payée en passant, et l'autre moitié en repassant à travers les barrières placées dans les chemins mentionnés dans la dite ordonnance, et de rappeler la dernière section de la dite ordonnance.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

Ordonné, que M. *Davignon* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'ordonnance relative au chemin à barrières de *Longueuil* et *Chambly*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

L'ordre du jour pour prendre en considération ultérieure l'affaire de *John George Vansittart*, écuyer, officier rapporteur à la dernière élection générale pour le comté d'*Oxford*, étant lu;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à lundi prochain, et que ce soit alors le premier ordre du jour.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender les lois relatives aux lettres de change à l'intérieur, et aux billets promissoires et au mode de les protester, étant lu;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable procureur général *LaFontaine*, secondé par l'honorable procureur général *Baldwin*, La chambre s'est ajournée.

Veneris, 2^o die Februarii;

ANNO 12. VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

M. L'ORATEUR a mis devant la chambre les comptes de la maison de la trinité de *Québec*, pour l'année expirée le 31 décembre 1848.

Pour les dits comptes, voir appendice (X.)

Aussi, rapport des syndics du pensionnat des amis (*Quakers*) à *West Lake*, district de *Prince-Edouard* pour 1848.

Pour le dit rapport, voir appendice (Y.)

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *DeWitt*,—la pétition de *Thomas Cantwell* et autres, de la paroisse de *St. Jean Chrisostôme*, comté de *Beauharnois*; et la pétition de *James Duncan* et autres, de la seigneurie de *Beauharnois*.

Par M. *Fortier*,—la pétition de *B. Maurault* et autres, de *St. Jean des Chaillons* et autres paroisses.

Par M. *Méthot*,—la pétition de *Jeffery Hale*, écuyer, et autres, président et membres de la société de l'école britannique et canadienne de *Québec*.

Par M. *Chabot*,—la pétition du maire et des conseillers de la cité de *Québec*.

Par M. Prince,—la pétition de James Cuthbertson et autres, actionnaires de la compagnie des mines de Sault Sainte Marie; et la pétition de W. Lapenotière, de Woodstock, dans le district de Brock.

Par M. Notman,—la pétition de Donald M. Leod et autres, de South Yarmouth.

Par M. Holmes,—la pétition de la banque de Montréal; et la pétition de la compagnie du chemin de fer de Montréal et Lachine, (prolongation de la charte).

Par M. Seymour,—la pétition de M. Asseltine, président, et P. S. Timerman, au nom d'une assemblée des habitans d'Ernestown, district de Midland.

Par l'honorable M. Boulton,—la pétition d'O. W. Stevens, tailleur, de la ville de Simcoe.

Par l'honorable M. Price,—la pétition d'Oliver Grace, de la ville de Lewiston, dans l'état de New-York, l'un des Etats-Unis d'Amérique.

Par l'honorable M. Cayley,—la pétition de Charles James Stuart, écuyer, de la cité de Québec,

Par M. Wetenhall,—la pétition de l'association provinciale de l'agriculture du Canada Ouest (aide); et la pétition de l'association provinciale d'agriculture du Canada Ouest, (produits canadiens).

Par M. Thompson,—la pétition de John Jarron et autres, du comté de Haldimand.

Pétitions lues.

Ordonné, que la pétition de John Jarron et autres, du comté de Haldimand soit maintenant lue, et que les règles de cette chambre soient mises de côté quant à icelle.

Et la pétition a été lue, exposant que les dits pétitionnaires ont raison de croire que certains individus désirent et sont maintenant prêts à faire un chemin de fer, depuis la rivière Niagara, à partir du township de Bertie, jusqu'à la rivière Détroit, à ou près de Windsor, et demandant le renouvellement de la charte de la compagnie des rivières Niagara et Détroit.

Pétitions lues.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De Xavier Meloche et autres, de la paroisse de St. Timothée de Beauharnois; demandant une indemnité pour les pertes qu'ils ont essuyées par le fait des hommes qui travaillaient au canal Beauharnois.

Du conseil de la municipalité de la seconde division du comté de Beauharnois; demandant la révocation de l'acte du conseil municipal et l'établissement des municipalités de paroisses ou de townships ou l'union des townships et des paroisses.

Du conseil de la municipalité de la seconde division du comté de Beauharnois; demandant une aide pour construire un chemin, depuis le village de Huntingdon jusqu'au lac St. François.

De Thomas Hill, de la cité de Toronto; demandant une pension ou toute autre faveur que la chambre trouvera convenable, en considération des services qu'il a autrefois rendus comme messenger de la chambre d'assemblée, dans le Haut-Canada, et en considération de son âge avancé.

Des dames religieuses de l'hôtel-dieu de Montréal; demandant le pouvoir de disposer d'une partie de leurs biens.

D'Amable Archambeault et autres, de l'Assomption; demandant l'autorisation de bâtir un pont sur la rivière de l'Assomption.

De J. E. Faribault et autres, des comtés de Leinster et Berthier; demandant une aide pour rendre la rivière de l'Assomption navigable.

De L. Z. Nolin et autres, du village et de la paroisse de l'Assomption; demandant qu'Amable Archambeault et autres ne soient pas autorisés à bâtir un pont sur la rivière de l'Assomption.

De Joseph C. Bélanger et autres, de St. Anselme; demandant l'autorisation de construire un pont sur la rivière Etchemin, dans la paroisse de St. Anselme.

De Charles H. Lassiseraye, de la cité de Montréal; demandant que la balance à lui due comme principal instituteur de la société d'éducation des Trois-Rivières, lui soit payée.

De dame Ellenor Teed, de la cité de Québec; se plaignant de l'injustice commise envers feu son mari, en l'emprisonnant sous soupçon de trahison dans l'année 1838, ce qui a abrégé ses jours, et demandant justice.

De L. G. Bigelow et autres, du comté des Outaouais; demandant une aide pour améliorer certains chemins et pour construire certains ponts dans le dit comté.

Du révérend Alexander Mathieson, D. D., et autres, membres de l'église presbytérienne en Canada, en connexion avec l'église établie d'Ecosse; demandant qu'il soit passé un acte pour incorporer l'église presbytérienne du Canada, en rapport avec l'église établie d'Ecosse.

Du conseil municipal du district de Victoria et de la compagnie de fonderie de Marmora; demandant une allocation pour ouvrir un chemin entre Madawaska et la profondeur du dit district.

De William Johnston, écuyer, du township de Georgina; demandant l'établissement d'un bureau de poste, aux moulins de Pefferlaw, dans le dit township.

De la société bienveillante des dames de Montréal; demandant une aide pour le soutien de la dite institution.

De la sœur Ste. Jeanne de Chantal et autres, sœurs de charité de Montréal; demandant à être incorporées.

Du révérendissime évêque catholique de Montréal; demandant une allocation (aux sœurs de la charité de l'hôpital-général) pour les enfants trouvés.

Du révérendissime évêque de Montréal; demandant une aide pour rencontrer les frais de bâtisses et autres dépenses du petit séminaire de Ste. Thérèse.

De George Gurnett, écuyer, maire et autres, de la cité de Toronto, et autres, du district de Home; demandant qu'un acte soit passé pour autoriser Frederick Chase Capreol, à construire un chemin de fer depuis la dite cité jusqu'au lac Huron, par la voie de Holland Landing.

De la société d'éducation de Québec; demandant l'allocation ordinaire au soutien de la dite société.

Des directrices de l'association charitable des dames catholiques romaines de Québec; demandant une aide pour le soutien de la dite institution.

De l'honorable William Walker et autres, de la cité de Québec; demandant à être incorporés sous le nom de "La compagnie du gaz de Québec."

De Francis Rourke et autres du district de Québec; demandant la révocation de cette partie de la 3e et 4e Vic. c. 42, qui leur défend de vendre des boissons fortes en quantité moindre que trois demiars.

De messieurs LeMesurier, Tilstone et compagnie, marchands, et autres, de la cité de Québec; demandant un acte pour l'inspection du poisson et de l'huile provenant des pêcheries anglaises.

De Joseph Légaré et autres, de la cité de Québec; demandant que l'intérêt payable au gouvernement sur les débentures du feu de Québec, leur soit remis en plein.

De E. Dalaire, écuyer, et autres, de la rive sud du St. Laurent, dans le voisinage de Québec; demandant que le Cul-de-Sac ne soit pas érigé en marché.

De H. Gowen, écuyer, et autres, de Québec; demandant que le chemin de Charlesbourg soit mis sous le contrôle de la commission des chemins à barrières de Québec.

De W. K. M. Cord, écuyer, et autres, de la cité de Québec; demandant un remède à certains griefs qui ont rapport à la corporation de Québec.

Du révérend *John Cook*, D. D. et autres, ministres doyens, et syndics de l'église *St. André*, dans la cité de *Québec*; demandant une aide en faveur de l'école qui est attachée à la dite église.

De demoiselle *Eliza Taylor*, secrétaire, au nom du comité des dames qui conduisent les affaires de l'asile des orphelines protestantes de *Québec*; demandant l'allocation ordinaire en faveur de la dite institution.

Du révérend *George Mackie*, D. D., président, et autres, du comité d'administration de l'école nationale à *Québec*; demandant une aide en faveur de la dite école.

De *Lady Stuart* et autres dames, du comité de l'école des petits enfans à *Québec*; demandant l'allocation ordinaire pour le soutien de la dite institution.

De la société littéraire et historique de *Québec*; demandant l'allocation ordinaire en faveur de la dite institution.

De la société littéraire et historique de *Québec*; demandant que sa charte soit amendée en établissant que le quorum nécessaire pour la transaction des affaires soit de trois membres.

De *Z. Williams* et autres, de *Québec*; demandant qu'il soit adopté des mesures pour établir un meilleur système pour arrimer les cargaisons de bois de construction dans les vaisseaux.

De *William Farley* et autres, électeurs du quartier no. 4, dans la ville *St. Catherine*; demandant certains amendemens à l'acte d'incorporation de la dite ville.

De *John Watson Griffin* et autres, fils et filles de feu *Joseph Griffin*; demandant qu'il soit adopté des mesures pour obtenir la révocation de la patente constituant la cure de *Wellington Square*, et pour leur rendre la propriété de leur père qui est maintenant entre les mains du curé de l'endroit.

De *David Buchan*, écuyer, et autres, du village de *Paris* et de ses environs; demandant que les bills proposés pour la formation des nouveaux districts de *Brant* et *Bruce* ne soient passés en loi.

De *G. Macartney* et autres, de la moitié sud du township de *Dumfries*, district de *Gore*; demandant que le dit township soit divisé en *Dumfries Nord* et *Sud*.

De *Absalom Shade*, de *Galt*, et *James Gowan*, de *Waterloo*; demandant certains amendemens à l'acte qui incorpore la compagnie du chemin de *Guelph* et *Dundas*.

De *William Oliver*, du township de *Downie*, district de *Huron*; représentant qu'il a servi comme soldat dans la 94^{me} brigade écossaise de sa majesté, et ensuite dans la milice de cette province, dans l'année 1837, et qu'il a perdu le bras gauche, et demandant une aide.

De *William Hoople*, du township de *Osnabruck*, du district de l'*Est*, pilote; demandant une rémunération pour avoir découvert et exploré le chenal du côté nord du fleuve *St. Laurent*, entre *Dickinson's Landing* et *Cornwall*, connue sous le nom de rapide du *Long Sault*.

Du révérend *Andrew Mathieson*, D. D., et autres, au nom de la congrégation de l'église *St. André*, dans la cité de *Montréal*; demandant à être incorporés sous le nom de "Les ministres et syndics de l'église *St. André, Montréal*."

De *Joseph Bistodeau* et autres, du village de *St. Hyacinthe*; demandant la passation d'un acte pour incorporer le dit village comme municipalité distincte et séparée.

Du révérend *A. Théberge*, de *Terrebonne*; demandant une aide pour le collège *Masson* de *Terrebonne*.

Du maire et du conseil municipal du district de *Simcoe*; demandant qu'il soit établi certains change-

mens dans le système suivi pour la nomination des cotiseurs.

De *John Yule*, junior, écuyer, et autres, de *Chambly*; demandant la passation d'un acte pour autoriser les pétitionnaires à construire une chaussée sur la rivière *Richelieu*, au lieu connu sous le nom de la "Chûte," pour le passage des cages.

Ordonné, que la pétition de *John Jarron* et autres, Pétitions ren-
du comté de *Haldimand*, soit renvoyée au voyées à des
comité permanent sur les bills concernant les J. Jarron et
lignes de chemins de fer et de télégraphes, et autres;
que les règles de cette chambre soient mises de
côté par rapport à la dite pétition.

Ordonné, que la pétition de *Joseph C. Bélanger* et De J. C. Bé-
autres, de *St. Anselme*; la pétition du révérend langer et
Alexander Mathieson, D. D., et autres, au nom autres;
de la congrégation de l'église *St. Andrews*, de la Du Rév. A.
cité de *Montréal*; et la pétition de *John S. Mathieson* et
M^cCollom et autres, du township de *Nelson*, De J. S.
district de *Gore*, soient renvoyées au comité per- M^cCollom et
manent des ordres permanens; et que les règles autres;
de cette chambre soient mises de côté quant aux
dites pétitions.

Résolu, que la pétition de *Louis Legendre*, écuyer, De L. Legen-
et autres, de la paroisse de *St. Louis de Lotbi- dre et autres;*
nière soit renvoyée au comité spécial, composé
de *M. Chauveau*, M. le solliciteur général *Drum-
mond*, *M. Fortier*, *M. Laurin* et *M. Taché*, pour
en examiner le contenu et en faire rapport avec
toute la diligence convenable, par bill ou autre-
ment, avec pouvoir d'envoyer querir personnes,
papiers et records; et que les règles de cette
chambre soient mises de côté quant à la dite pé-
tition.

Ordonné, que *M. Bouillier* et *M. Fournier* soient Emigration.
ajoutés au comité spécial, nommé pour s'enquê-
rir des causes de l'émigration du *Canada* aux
Etats-Unis.

M. Fortier, du comité permanent sur les bills con- Second rap-
cernant les chemins et ponts, a présenté à la chambre port du comité
le second rapport du dit comité; lequel a été lu comme des bills des
suit:— chemins et
ponts.

Votre comité a pris en considération la pétition
d'*Alexander Parker* et autres, au sujet de l'emploi
des deniers accordés pour la confection d'un chemin
entre *L'Orignal* et *Bytown*; et voit que le bureau
des travaux publics, en vertu de l'autorisation du par-
lement, a érigé un pont sur la rivière des *Outaouais*,
près des sources minérales de *Calédonia*, sur le che-
min qui conduit de *L'Orignal* à *Bytown*, et un autre
pont à *Hatfield* sur la rivière *Petite Nation*, mais que
le chemin qui doit conduire de l'un de ces ponts à
l'autre, n'a pas encore été fait; comme ces ponts sont
comparativement inutiles, sans un chemin de commu-
nication. Votre comité prend la liberté de recom-
mander que ce chemin soit d'abord entrepris et ter-
miné sans délai.

D'après l'appropriation faite dans le principe, le
chemin devait partir de *Hatfield*, suivre les rives de
la rivière des *Outaouais*, en passant par *Gifford*,
Beckwith et *Green Creek*; les divers arpenteurs qui
ont parlé de cette ligne, s'accordent à dire que comme
grande voie de communication entre *L'Orignal* et
Bytown, la route que présente cette rivière sera plus
dispendieuse qu'un chemin en droite ligne qui passe-
rait par l'intérieur du pays. Il existe cependant une
grande différence d'opinion sur la meilleure ligne à
suivre pour ce chemin à l'intérieur, et votre comité
recommande en conséquence qu'il soit passé un acte
pour autoriser le bureau des travaux publics à em-
ployer l'appropriation de la manière qui lui paraîtra
la plus avantageuse au public, sans avoir égard aux
intérêts privés.

En même temps, votre comité pense qu'il est de son devoir d'exposer à votre honorable chambre, que l'appropriation ayant été originairement voté pour la route qui suit la rivière et devant procurer de grands avantages aux propriétaires de terres et autres personnes établies sur les rives de la rivière des *Outaouais*, ces personnes peuvent se plaindre, avec raison, qu'en déviant de cette ligne, la législature a manqué à sa promesse ; et il peut arriver, bien qu'on ait soumis à cet égard aucune preuve au comité, que des personnes peuvent avoir acheté des terres à des prix plus élevé, dans l'espérance que le chemin passerait dans le voisinage de leurs acquisitions. Cependant, c'est à votre honorable chambre de décider entre ce conflit d'intérêts divers.

Sur motion de M. *Smith*, de *Frontenac*, secondé par M. *Seymour*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, le priant de vouloir ordonner à l'officier qu'il appartiendra, de mettre devant cette chambre, un état du montant des péages, prélevés sur les divers chemins macadamisés et planchiés dans le *Haut-Canada*, pendant les années 1847 et 1848, respectivement, et les dépenses provenant de la perception d'iceux.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Chemin de fer de Montréal et Lachine.

Ordonné, que M. *Holmes* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *Lachine*, et pour d'autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif au télégraphe de Montréal et Troy.

Ordonné, que M. *Holmes* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie du télégraphe entre *Montréal* et *Troy*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Pétition de J. Bowie.

M. *Scott*, du *Lac des Deux Montagnes*, a proposé, secondé par M. *Wilson*, et la question ayant été mise, que la pétition de *James Bowie*, médecin, de la cité de *Montréal*, soit renvoyée à un comité spécial, composé de M. *McLean*, M. *Macdonald*, de *Glengarry*, M. *Chauveau*, M. *Boutillier* et le moteur, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

La chambre s'est divisée, et la dite motion a passé dans la négative.

Bill relatif à l'Académie Industrielle de St. Laurent.

Ordonné, que M. *Jobin* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer l'académie industrielle de *St. Laurent*, dans le district de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Bill relatif aux sœurs de Ste. Croix.

Ordonné, que M. *Jobin* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la communauté des sœurs de *Ste. Croix*, dans la paroisse de *St. Laurent*, dans le district de *Montréal*, pour les fins de l'éducation.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et

dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, que M. *Jobin* ait la permission d'introduire un bill pour mettre *Louis Comte* en état de recouvrer un certain montant à lui dû par la paroisse de *St. Edouard*, dans le district de *Montréal*.

Bill relatif à L. Comte.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

L'honorable M. *Hincks*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à son excellence le gouverneur général,—Réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, datée le 29 janvier 1849, le priant de vouloir faire mettre devant cette chambre, par l'officier qu'il appartient, un état mensuel ou tout autre état périodique de l'émission des billets de banque dans les diverses banques de cette province, qu'il sera possible d'avoir, pendant les diverses années qui se sont écoulées depuis qu'il a été imposé une taxe sur les banques, jusqu'au trente-et-un décembre dernier, avec le montant de la taxe prélevée sur chacun des dits états périodiques de chaque banque respectivement.

Taxe sur les banques.

Pour la dite réponse, voir appendice (Z.)

Appendice (Z.)

Et aussi, réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, datée le 1er février 1849, priant son excellence de faire mettre devant elle un état de la quantité de bois de construction, chargé à bord des vaisseaux pour exportation par mer, pour le compte des producteurs ou manufacturiers de bois du district de *Québec*, pendant l'année 1848.

Exportation du bois de construction.

Pour la dite réponse, voir appendice (A. A.)

Appendice (A. A.)

La chambre a, en conformité de l'ordre, procédé à prendre en considération le discours de son excellence le gouverneur général, prononcé aux deux chambres de la législature provinciale,

Prise en considération du discours de son excellence.

Et lequel discours a été lu de nouveau.

L'honorable M. *Hincks* a proposé, secondé par l'honorable procureur général *Baldwin*, que des subsides soient accordés à sa majesté.

Résolu, que mardi prochain, cette chambre se formera en comité, pour prendre cette motion en considération.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour confirmer l'érection de certains townships, et pour d'autres fins relatives à l'érection de townships, étant lu ;

Bill relatif à l'érection des townships.

Le bill a été en conséquence lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour faciliter la mise à effet en cette province d'un traité entre sa majesté et les *Etats-Unis d'Amérique*, en ce qui regarde l'arrestation et l'extradition de certains délinquans, étant lu ;

Bill relatif à l'extradition des délinquans.

Le bill a été en conséquence lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre mardi prochain.

L'ordre du jour pour que la chambre se forme en comité pour s'enquérir s'il est expédient de pourvoir à ce que certains articles de provenance ou produits des *Etats-Unis d'Amérique*, aient entrée libre en *Canada*, lorsque les mêmes articles, de provenance ou produits du *Canada*, seront admis sans droits dans les dits états, étant lu ;

Produits des Etats-Unis.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Polette* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Polette* a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu mardi prochain.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à mardi prochain.

Alors, sur motion de M. *Laurin*, secondé par M. *Malloch*,

La chambre s'est ajournée à lundi prochain.

Lune, 5^o die Februarii ;

ANNO 12^o VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

L'HEURE fixée pour prendre en considération la pétition d'*Adam J. Fergusson*, écuyer, et autres, électeurs du comté de *Waterloo*, se plaignant de l'élection et du rapport illégal de *James Webster*, écuyer, comme membre pour représenter le dit comté de *Waterloo* dans le présent parlement, étant arrivée ;

La chambre a procédé à la nomination d'un comité spécial pour entendre et décider les mérites de la pétition.

M. l'Orateur a donné ordre au sergent d'armes d'aller avec la masse, dans les places voisines, et de requérir la présence des membres pour les affaires de la chambre.

Et il y a été en conséquence ;

Et étant de retour,—la chambre a été appelée ; et plus de trente membres étant présents,

M. l'Orateur a ordonné aux pétitionnaires, leur conseil ou agent, de comparaître à la barre.

Adam J. Fergusson, écuyer, l'un des pétitionnaires, a comparu à la barre pour lui-même et les autres pétitionnaires.

M. *Fergusson* a présenté une liste de témoins de sa part et de celle des autres pétitionnaires ; laquelle a été lue par le greffier comme suit :—

L'honorable *James Hervey Price*, Montréal,

Henry John Jones, “

Thomas Hector, “

William Spragge, “

Félix Fortier, “

Richard A. Tucker, “

William Kent, “

George Henry Lane, “

M. l'Orateur a alors ordonné au sergent d'armes de fermer les portes.

Et les portes étant en conséquence fermées ; l'ordre du jour pour prendre la dite pétition en considération a été lu, et l'attestation de M. l'Orateur ayant été ôtée de dessus la boîte, dans laquelle, conformément au statut, les noms de tous les membres de la chambre étaient scellés et déposés, la dite attestation a été lue par le greffier comme suit :—

Je certifie que cette boîte a été disposée en ma présence, samedi, le troisième jour de février 1849, en la manière voulue par un acte passé dans la quatrième année du règne de feu sa majesté le roi *George* quatre, intitulé : “ Acte pour révoquer un acte passé dans la quarante-cinquième année du règne de feu sa majesté, intitulé : ‘ Acte pour régler la manière d'entendre et juger les élections contestées ; ou les rapports des membres qui doivent servir dans la chambre d'assemblée, et pour établir des dispositions plus efficaces pour la décision de telles élections.’ ”

A. N. Morin,

Orateur.

La boîte a été alors ouverte, et l'attestation du greffier a été par lui ôtée, et lue par lui comme suit :—

Je certifie que samedi, le troisième jour de février 1849, en présence de l'Orateur de cette chambre, j'ai mis dans une boîte où cette attestation se trouve, les noms de tous les membres qui composent la présente assemblée législative, écrits sur des morceaux de parchemin, et pliés, tel que voulu par un acte passé dans la quatrième année du règne de feu sa majesté le roi *George* quatre, intitulé : “ Acte pour révoquer un acte passé dans la quarante-cinquième année du règne de feu sa majesté, intitulé : ‘ Acte pour régler la manière d'entendre et juger les élections contestées, ou les rapports des membres qui doivent servir dans la chambre d'assemblée, et pour établir des dispositions plus efficaces pour la décision de telles élections.’ ”

W. B. Lindsay,

Greffier de l'assemblée législative.

Les noms de tous les membres ont été tirés de la boîte et mis dans trois autres boîtes.

L'on a alors procédé au tirage des noms en la manière ordinaire, et les noms suivants ont été retirés sans qu'il y ait été fait d'objection.

1 <i>Laurin</i> ,	13 <i>Flint</i> ,
2 <i>Merritt</i> ,	14 <i>Morrisson</i> ,
3 <i>Sherwood</i> , de <i>TORONTO</i> ,	15 <i>Blake</i> ,
4 <i>Cartier</i> ,	16 <i>Wetenhall</i> ,
5 <i>Marquis</i> ,	17 <i>Watts</i> ,
6 <i>Hincks</i> ,	18 <i>Stevenson</i> ,
7 <i>LaFontaine</i> ,	19 <i>Sauvageau</i> ,
8 <i>Chabot</i> ,	20 <i>Price</i> ,
9 <i>Baldwin</i> ,	21 <i>Nelson</i> ,
10 <i>M'Farland</i> ,	22 <i>Robinson</i> ,
11 <i>Cameron</i> , de <i>KENT</i> ,	23 <i>Beaubien</i> .
12 <i>Smith</i> , de <i>DURHAM</i> ,	

Dix-huit autres noms ont été tirés et mis de côté, ou excusés comme suit :—

Deux qui ont été excusés,

Seize qui étaient absents.

M. *Notman* a été choisi pour agir pour les pétitionnaires.

M. *Wilson* a été choisi pour agir pour le membre siégeant.

Et les portes ont été alors ouvertes.

A quatre heures et trente-cinq minutes, p. m., les parties avec *Alfred Patrick*, écuyer, greffier du comité spécial, se sont retirés à l'effet de choisir le dit comité.

Les quarante-trois noms qui restaient dans les boîtes ont été lus par le greffier.

A cinq heures moins cinq minutes, p. m., le greffier du comité spécial a déposé, entre les mains du greffier de la chambre, une liste contenant les noms de neuf membres choisis pour composer le comité spécial, comme suit :—

1 <i>LaFontaine</i> ,	6 <i>Watts</i> ,
2 <i>M'Farland</i> ,	7 <i>Sauvageau</i> ,
3 <i>Cameron</i> , de <i>KENT</i> ,	8 <i>Price</i> ,
4 <i>Morrison</i> ,	9 <i>Nelson</i> .
5 <i>Blake</i> .	

Agissant pour les pétitionnaires, M. *Notman*.

Agissant pour le membre siégeant, M. *Wilson*.

Alfred Patrick,

Greffier du Comité.

Les dits neuf membres et les personnes agissant pour les parties ont été alors séparément assermentés à la table par le greffier, en la manière ordinaire.

Sur motion de M. *Wilson*, secondé par M. *Notman*.

Ordonné, que le comité spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la pétition d'*Adam J. Fergusson*, écuyer, et autres, électeurs du comté de *Waterloo*, se plaignant de l'élection et du rapport illégal de *James Webster*, écuyer, comme membre pour représenter le dit comté de *Waterloo* dans le présent parlement, s'assem-

ble immédiatement dans la chambre de comité No. 4.

Message du conseil législatif.

Bill relatif aux compagnies à fonds social.

Message du conseil législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—
M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé : " acte pour pourvoir à la formation de compagnies incorporées à fonds social, pour des fins relatives aux manufactures, aux mines, à la mécanique ou à la chimie," auquel il demande le concours de cette chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Bill relatif aux compagnies à fonds social.

Un bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : " Acte pour pourvoir à la formation de compagnies incorporées à fonds social, pour des fins relatives aux manufactures, aux mines, à la mécanique ou à la chimie," a été lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sherwood*, secondé par M. *Smith*, de *Frontenac*.

Résolution relative aux séances et aux affaires de la chambre.

Résolu, que lorsque M. l'Orateur laissera le fauteuil à six heures, r. m., sans une motion faite à cet effet, l'objet qui sera alors sous la considération de la chambre sera le premier ordre pour le prochain jour de séance, et tous les ordres dont il n'aura pas été disposé, seront aussi remis à la séance suivante, sans qu'une motion soit nécessaire.

Pétitions présentées.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par l'honorable M. *Sherbrook*,—la pétition de la compagnie du chemin de fer de la cité de *Toronto* et du *Lac Huron*.

Par M. *Prince*,—la pétition du conseil municipal du district de l'Ouest (municipalités de townships) ; la pétition du conseil municipal du district de l'Ouest, (rapports des cotiseurs) ; et la pétition du conseil municipal du district de l'Ouest, (nouveau district.)

Par M. *Malloch*,—la pétition de *Simon Fraser*, écuyer, et autres, de *Bytown*.

Par l'honorable procureur général *Baldwin*,—la pétition de *Edward Wright*, et autres, de la cité de *Toronto* ; la pétition du conseil municipal du district de *Home*, (Division de district) ; la pétition de *Joseph Gould*, et autres, du township de *Uxbridge* ; et la pétition de *James Anond*, et autres, du township de *Scott*.

Par M. *Sauvageau*,—la pétition de *Etienne Langlois*, et autres.

Par M. *Fortier*,—la pétition du révérend P. J. *Bédard*, et autres, missionnaires dans les townships.

Par M. *Notman*,—la pétition de *W. B. Wrong*, et autres, des districts de *London*, *Talbot* et *Brock*.

Par M. *Richards*,—la pétition de *William Simpson* et *Abel R. Ward*, du village de *Smith's Falls*.

Par M. *Burritt*,—la pétition de *John L. Reed* et autres, et la pétition de *Thomas Kelly* et autres, le clergé catholique romain, et autres, de la paroisse de *Prescott*.

Par l'honorable M. *Hincks*,—la pétition de *Jeremiah Cowan*, et autres du township de *Blenheim*, district de *Brock*.

Par M. *Méthot*,—la pétition de *H. LeMesurier*, écuyer, vice-président, au nom du bureau de commerce de *Québec*, (chemin de fer) ; et la pétition de *H. LeMesurier*, écuyer, vice-président, au nom du bureau de commerce de *Québec*, (loi de banque-route).

Par M. *Chalbot*,—la pétition de *N. Hardy* et autres, du comté de *Portneuf* ; et la pétition de *P. Forgues* et autres, de la paroisse de *St. Michel*.

Par M. *Chauveau*,—la pétition de *James Evans* et autres, instituteurs protestants de la cité de *Québec*.

Par M. *Duchesnay*,—la pétition du conseil municipal du comté de *Portneuf*.

Par l'honorable M. *LaTerrière*,—la pétition du révérend B. *Honorat* et autres, du *Saguenay*.

Par M. *McConnell*,—la pétition de *W. G. Cook* et autres, syndics de l'académie de *Charleston*.

Par M. *Flint*,—la pétition de *William Downing*, écuyer, et autres, du township de *Hungerford*, district de *Victoria*.

Par M. *Jobin*,—la pétition de *J. B. Branchaud* et autres, de *Montréal*.

Un bill grossoyé pour confirmer l'érection de certains townships, et pour d'autres fins relatives à l'érection de townships, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable procureur général *LaFontaine* porte le dit bill au conseil législatif, et demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

D'*Abraham Pratt* et autres, du township de *Marlborough*, district de *Dalhousie* ; demandant que les anciennes cours de requêtes soient remises en vigueur, jusqu'à ce qu'on ait introduit une réforme plus générale dans le département de la justice.

Du très révérend *John Macdonald*, vicaire général du diocèse de *Kingston*, et autres, le clergé, les magistrats et autres, du district de l'Est ; demandant un changement de jour pour la parade de la milice dans le *Haut-Canada*.

Du bureau de l'institution royale pour la diffusion des connaissances, en leur capacité de visiteurs de l'université du collège *McGill*, et gouverneurs de la dite université ; demandant une allocation en faveur de la dite université et pour y introduire certaines améliorations.

De l'honorable *J. R. Rolland*, juge en chef du district de *Montréal*, et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant à être incorporés sous le nom de " l'Association de discipline de la prison de *Montréal*."

D'*Andrew Smith* et autres, du district de *Brock* ; demandant une aide pour construire une ligne principale de chemin de fer entre *Québec* et *Montréal*, de là, jusqu'à *Kingston*, *Toronto* et *Hamilton*, et de là jusqu'au port *Sarnia* et *Windsor*, à la frontière occidentale de la province.

D'*Antoine Tulbot*, de la paroisse de *Berthier*, comté de *Bellechasse* ; demandant que l'on protège contre le vol et la violence les personnes qui exploitent les pêcheries sur les côtes du *Labrador*.

De *W. H. Fowler*, écuyer et autres, de *Durham* et autres townships dans le comté de *Drummond* et de *Melbourne*, et autres townships dans le comté de *Sherbrooke* ; demandant que les dits townships forment un nouveau comté qui sera appelé comté de *Richmond*, avec le village de *Richmond* comme chef-lieu.

De *C. P. Reid* et autres, du township de *Compton* ; demandant une allocation pour établir une académie dans le village du centre du dit township.

Du révérend *C. Larocque* et autres, de *St. Jean Dorchester*, comté de *Chambly* ; demandant une allocation pour l'érection d'une académie dans le dit village.

Du révérend *J. C. Léonard*, de la cité de *Montréal* ; demandant la passation d'un acte pour incorporer la " Communauté des révérends pères oblats de l'immaculée conception de *Marie*."

De *V. M. Partridge* et autres, teneurs de livres, commis et garde-magasins de la cité de *Québec* ; demandant que dans toute mesure introduite à la chambre pour changer la loi des banqueroutes, quelque disposition soit adoptée pour protéger leurs intérêts.

De *Henry Bechtel* et autres, de *Dumfries*, et autres townships, dans les districts de *Gore*, *Wellington* et *Brock* ; demandant que certains townships y men-

tionnés soient séparés et érigés en un nouveau district qui sera appelé "Le district de Bruce," et qui sera aussi le comté de Bruce avec Galt pour chef-lieu du district.

D'A. Buchanan et autres, de Dumfries et autres townships des districts de Gore et Wellington; demandant la passation d'un acte pour pourvoir à la continuation et à l'amélioration du chemin de Dundas et Waterloo.

De James Motz, écuyer, de la cité de Québec, avocat; demandant la passation d'un acte pour lui assurer la jouissance du pont dont il est le propriétaire sur la rivière Etchemin, et qu'il soit indemnisé des pertes qu'il a endurées par suite de l'interprétation vicieuse de l'acte qui lui a accordé le privilège de construire le dit pont.

De John M. Ross et autres, du township de Bromley et lieux avoisinants; demandant que la troisième chute de la rivière Bonne Chère, dans le dit township, district de Bathurst, soit le site où sera érigé le chef-lieu du nouveau district.

De la banque du Haut-Canada, des président, directeurs et compagnie de la banque commerciale, et de la banque de Gore; demandant la révocation de l'acte 4 et 5 Vic., c. 29, qui impose un droit sur les billets de banque en circulation.

De Pierre Cartier et autres, de St. François du Lac St. Pierre; demandant que certaines procédures adoptées pour compléter la construction de l'église de la dite paroisse soient légalisées.

De Thomas Cantwell et autres, de la paroisse St. Jean Chrysostôme, comté de Beauharnois; demandant que l'acte 8 Vic., c. 40, établissant les municipalités de paroisses et townships, soit remis en vigueur; et demandant certains amendemens à l'acte des écoles élémentaires.

De James Duncan et autres, de la seigneurie de Beauharnois; demandant certaines facilités pour avoir et obtenir les titres des concessions et des mutations de terre dans la dite seigneurie.

De B. Maurault et autres de St. Jean des Chaillons et autres paroisses; demandant une aide pour améliorer le chemin depuis le moulin de la paroisse de Gentilly jusqu'à la paroisse St. Jean des Chaillons.

De Jeffrey Hale, écuyer, et autres, président et membres de la société des écoles britanniques et canadiennes de Québec; demandant l'allocation ordinaire pour la dite société.

Du maire et des conseillers de la cité de Québec; demandant des amendemens aux ordonnances qui incorporent la dite cité.

De James Cuthbertson et autres, actionnaires dans la compagnie des mines du Sault Ste. Marie; demandant un acte d'incorporation.

De W. Lapointière, de Woodstock, dans le district de Brock; demandant que les procureurs en loi soient autorisés à pratiquer comme avocats dans les cours de district; ou autrement que la profession soit partagée en avocats et procureurs.

De Donald M. Leod et autres, de South Yarmouth; demandant qu'il soit adopté des mesures pour abroger l'acte impérial qui a rapport aux réserves du clergé; demandant l'abolition des cures et que les fonds en soient appropriés aux fins de l'éducation.

De la banque de Montréal, demandant que le temps accordé pour augmenter leur capital soit prolongé.

De la compagnie du chemin de fer de Montréal et Lachine; demandant la passation d'un acte pour les autoriser à continuer et prolonger le dit chemin de fer, et demandant à être incorporés sous le nom de "La compagnie de chemin de fer de la grande jonction du St. Laurent et des Outaouais."

De M. Asselstine, président, et P. S. Timerman, au nom d'une assemblée des habitans d'Ernestown, district de Midland; demandant que le pouvoir d'accorder des licences soit donné aux conseils municipaux des divers districts.

D'O. W. Stevens, de la ville de Simcoe, tailleur; demandant le paiement de son compte d'habits fournis à la milice durant la dernière rébellion.

D'Olivier Grace, de la ville de Lewiston, dans l'état de New-York l'un des états-unis d'Amérique; demandant la passation d'un acte pour lever l'incapacité et l'incapacité qui pèsent sur lui par suite de l'accusation de haute trahison qui fut portée contre lui en 1819.

De Charles James Stnart, écuyer, de la cité de Québec; demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à pratiquer comme avocat, procureur, solliciteur dans le Bas-Canada, à la discrétion des juges devant lesquels il pourra être examiné suivant la loi.

De la société provincial d'agriculture du Canada Ouest; demandant une aide.

De la société provinciale d'agriculture du Canada Ouest; demandant l'adoption de mesures propres à faire admettre les produits et animaux vivans du Canada, libres de droits dans les ports des Etats-Unis.

L'honorable M. Cameron, de Kent, a présenté en conformité des dispositions des différens actes du parlement provincial,—rapport annuel des commissaires des travaux publics pour 1848.

Pour le dit rapport, voir appendice (B. B.)

L'honorable M. Price, a présenté, en conformité des dispositions de l'acte provincial, 10 et 11 Vic., c. 111,—rapports de commutations de tenures effectuées dans les censives de Québec,—du ci-devant ordre des jésuites, dans les districts de Québec, Montréal et Trois-Rivières, et dans la seigneurie de Lauzon, depuis le 1er avril jusqu'au 31 décembre 1848.

Pour les dits rapports, voir appendice (C. C.)

Résolu, que la pétition d'Antoine Talbot, de la paroisse de Berthier, comté de Bellechasse, soit renvoyée à un comité spécial, composé de l'honorable M. LaTerrière, M. Christie, M. Chabot, M. Duchesnay, M. Laurin, M. Taché et M. Chauveau, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Qu'il soit une instruction au dit comité, de s'enquérir des abus et actes de violence qui ont été commis dans diverses localités sur les côtes du Labrador, par des pêcheurs étrangers, qui viennent faire la pêche ou sécher leur poisson sur les dites côtes, ainsi que des dommages qui peuvent résulter à cette province dans l'exploitation des pêcheries, faute de garde-côtes pour la protection des sujets de sa majesté qui y possèdent des établissemens de pêche.

Et à six heures, P. M., M. l'Orateur a, en conformité de l'ordre, et sans qu'une question ait été mise, déclaré la chambre ajournée à demain à dix heures, A. M.

Martis, 6° die Februarii;

ANNO 12° VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

M. l'Orateur a mis devant la chambre, des états des affaires de la banque de Québec, de la banque de la Cité, de la banque du Haut-Canada, et de la banque d'épargnes de Montréal, reçus en conformité d'un ordre de la chambre du 25 du mois dernier.

Pour les dits états, voir appendice (P.)

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:—

Par M. De Witt,—la pétition de M. A. Primeau et

Travaux publics.

Appendice (B. B.)

Commutations de la tenure.

Appendice (C. C.)

Pétition d'Antoine Talbot.

Pêcheries.

Etats des affaires des banques.

Appendice (P.)

Pétitions présentées.

A. A. Trottier, de Ste. Martine, comté de Beauhar-
nois.

Par M. Wilson,—la pétition de Henry S. Larned,
ci-devant de Chatham dans le district de l'Ouest, main-
tenant de la cité de Buffalo, dans les Etats-Unis.

Par M. Prince,—la pétition du révérend William
Ritchie et autres, du comté d'Essex, et autres.

Par M. Malloch,—la pétition de William Stewart,
et autres, du township de Nepean, district de Dal-
housie.

Par M. Sherwood, de Brockville,—la pétition de
James Vollar, messager de l'assemblée législative.

Par M. Notman,—la pétition de messieurs Hope,
Birrell et compagnie, et autres, du district de London ;
la pétition de H. G. Hobbin et autres, de la ville de
Dundas ; et la pétition de George Southwick, et
autres, actionnaires du chemin de fer des rivières
Niagara et Détroit.

Par M. Fournier,—la pétition d'O. E. Casgrain,
écuyer, et autres, de la partie inférieure du comté
de L'Islet ; et la pétition du révérend F. X. Delage
et autres, de la paroisse de L'Islet.

Par M. M'Farland,—la pétition de James Clark,
président, au nom de la société d'agriculture du dis-
trict de Niagara.

Par M. Flint,—la pétition de James Whiteford,
écuyer, et autres, membres du bureau de police de la
ville de Belleville.

Par M. Holmes,—la pétition de B. H. LeMoine,
et A. M. Delisle, écuyers.

Par l'honorable M. Price,—la pétition de John
Grubb, écuyer, du township d'Etobicoke, président
de la compagnie du chemin Weston.

Par M. Morrison,—la pétition de Robert E. Burns,
écuyer, et autres ; et la pétition de Benjamin Bower-
man.

Par M. Dixon,—la pétition du conseil municipal
du district de Niagara, (arpenteur) ; et la pétition du
conseil municipal du district de Niagara, (cime-
tières).

Par M. le solliciteur général Blake,—la pétition de
John B. Warren et autres, de Whitby, et autres
townships, dans le district de Home ; et la pétition
de Henry Cole et autres, de l'Isle Scugog.

Par Sir Allan N. MacNab,—la pétition de la com-
pagnie du grand chemin de fer occidental, (charte) ;
la pétition de la compagnie du grand chemin de fer
occidental, (aide) ; et la pétition de la compagnie du
grand chemin de fer occidental, (compagnie du che-
min de fer des rivières Niagara et Détroit).

Résolu, que la pétition de John H. Aussem,
écuyer, et autres, de la province du Canada,
soit renvoyée à un comité spécial, composé de
l'honorable M. Macdonald, M. Egan, M. Flint,
M. Brooks et M. M'Connell, pour examiner le
contenu et en faire rapport avec toute la dili-
gence convenable, avec pouvoir d'envoyer que-
rir personnes, papiers et records.

Ordonné, qu'un congé d'absence de cette chambre
soit accordé à M. Johnson, durant le reste de la
semaine, pour des affaires urgentes privées.

L'honorable M. Boulton, du comité permanent des
ordres permanens a présenté à la chambre le qua-
trième rapport du dit comité, lequel a été lu comme
suit :—

Votre comité a pris en considération la pétition de
John S. M'Collom, et autres, du township de Nelson ;
demandant qu'une certaine réserve de chemins soit
transportée à M. M'Collom en échange d'un terrain
qu'il a cédé pour un chemin public ; il trouve qu'avis
de la dite demande a été publié dans un papier-nou-
velle pendant les mois de mai et juin dernier, mais il
ne lui a pas été prouvé que cet avis a été publié jus-
qu'au jour où la pétition a été présentée tel que requis

par la 66me règle ; vu cependant que la pétition pa-
rait avoir été signée par la plus grande partie des
propriétaires voisins et que les habitans se sont servi
pendant quelque temps de la nouvelle ligne de che-
min, votre comité suggère respectueusement que le
dit avis soit considéré comme suffisant.

Quant à la pétition du révérend Alexander Mathie-
son, et autres, votre comité ne considère point qu'elle
est d'une nature assez importante pour nécessiter
publication d'avis.

M. DeWitt, du comité permanent des dépenses
contingentes, a présenté à la chambre le second rap-
port du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Conformément au devoir qui lui a été assigné,
votre comité s'est enquis, en vertu de quelle autorisa-
tion, les dettes contractées au nom de votre honorable
chambre, ont été encourues, et de quelle manière les
ouvrages dont on demande le paiement, ont été faits
et exécutés ; et a examiné les comptes et pièces justi-
ficatives du greffier, et les a trouvés correctes et
exactes.

Votre comité a aussi trouvé que les livres pour la
bibliothèque, et autres objets, ont été reçus, et que
les diverses personnes ayant des réclamations contre
la chambre, en ont reçu le montant.

Votre comité annexe un état tabulaire des princi-
aux items de dépense, indiqué dans le compte cou-
rant du greffier de votre honorable chambre.

Votre comité prend la liberté de soumettre, qu'il
soit présenté une humble adresse à son excellencel e
gouverneur général, priant son excellence de vouloir
bien émaner son warrant en faveur du greffier pour
une avance de cinq mille livres courant, à compte des
dépenses contingentes de votre honorable chambre.

Paiemens tirés des comptes du greffier pour les dé-
penses encourues depuis le 1er juin 1847, jusqu'au 31
décembre 1848, comprenant deux sessions, et la plus
grande partie de trois vacances :—

Salaires et appointemens des officiers de la chambre.....	£10,371	9	2
Bibliothèques :			
Pour livres, cartes géographiques, etc....	£2,571	18	0½
Pour poser des vitrages à des rayons de la bibliothèque, etc....	116	8	4½
		2,688	6 5
Impression : papiers de la session, jour- naux et appendice, et reliure.....	3,721	4	8
Frais de port :			
Grande partie de la vacance, 1846....	£271	19	6
Session de 1847....	1,045	7	5
Vacance de 1847....	217	14	10
Session de 1848....	597	6	11
Vacance de 1848....	197	19	9
		2,324	8 5
Gaz, eau et combustibles.....	512	18	6
Portrait de sa majesté.....	543	7	4
Papeterie	735	12	0
Ouvrage de menuiseries dans les bureaux etc.....	413	18	8
Dépenses des comités.....	223	4	0
Dépenses diverses, comprenant l'abon- nement aux journaux et publications, et les frais pour monter les fournaies, les poêles, etc.....	1,538	19	0
		£29,073	4 2

Ordonné, que M. Chabot et M. Lemieux soient
ajoutés au comité spécial, auquel a été renvoyée
la pétition de Louis Legendre, écuyer, et autres,
de la paroisse de St. Louis de Lotbinière.

Pétition de J.
H. Aussem et
autres ren-
voyées à un
comité.

Congé d'ab-
sence.

Quatrième
rapport du co-
mité des or-
dres perman-
ens.

Second rap-
port du comité
des dépenses
contingentes.

Pétition de L.
Legendre et
autres.

Sur motion de *M. Richards*, secondé par *M. Smith*, de *Durham*,

Ordonné, que le bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : "Acte pour pourvoir à la formation de "compagnies incorporées à fonds social, pour "des fins relatives aux manufactures, aux mines, "à la mécanique ou à la chimie," soit lu une seconde fois, jeudi, le quinzième jour du courant.

Ordonné, que l'honorable *M. Macdonald* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte d'incorporation de la ville de *Kingston*, comme cité, et pour agrandir les limites de la dite cité.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

L'honorable *M. LaTerrière* a proposé, secondé par *M. Gagy*, et la question ayant été mise, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, priant son excellence de vouloir bien ordonner qu'une personne compétente soit envoyée à la *Baie St. Paul*, comté de *Saguenay*, pour et là, sur la terre d'un nommé *Julien Bouchard*, s'assurer au moyen d'instrumens propres à percer le sol, jusqu'à une profondeur suffisante (tel que cela se fait en *Angleterre* et ailleurs,) si le charbon de terre provenant d'une source et jet d'eau sur cette terre, se trouverait là en assez grande quantité, et en couches d'épaisseur suffisante pour justifier la dépense que nécessiterait l'ouverture de cette houillère; aussi d'une mine de fer depuis bien longtemps connue dans ce voisinage, lesquelles, l'une et l'autre, pourraient être exploitées avantageusement, et seraient d'une immense importance pour cette province.

La chambre s'est divisée :

Pour, 13.

Contre, 32.

Ainsi elle a passé dans la négative.

Ordonné, que *Sir Allan N. MacNab* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie d'assurance du *Canada*, sur la vie.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

L'honorable *M. Hincks*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, par ordre de son excellence le gouverneur général,—les comptes publics et états pour la province du *Canada*, pour l'année 1847.

Pour les dits comptes et états, voir appendice (A.)

M. Chabot, du comité de toute la chambre, à l'effet de prendre en considération la convenance d'amender les diverses lois en force dans le *Haut-Canada*, qui ont rapport à l'inspection des poids et mesures, a fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles ont été lues comme suit :—

1^o. **Résolu**, qu'il est expédient d'amender l'acte de la législature du *Haut-Canada*, 4^e *Geo.* 4., c. 16, intitulé : "Acte pour rappeler un acte passé "dans la trente-deuxième année du règne de sa "majesté, intitulé : "Acte pour établir la mesure *Winchester*, et un étalonnage pour les "autres poids et mesures pour toute cette province, et qui fait l'appropriation d'une somme "d'argent aux fins d'obtenir un étalonnage pour "les poids et mesures en cette province," en rappelant les 4^{me} et 5^{me} sections d'icelui;—et aussi, pour amender l'acte de la dite législature, 3^{me} *Vic.*, c. 17, intitulé : "Acte pour chan- "ger et amender un acte passé dans la trente- "deuxième année du règne de feu sa majesté le

18

"roi *George* trois, intitulé : "Acte pour établir "la mesure *Winchester*, par toute cette province, en rappelant les première et deuxième "sections d'icelui, et remettant en force la 7^{me} "section du dit acte, 4^e *Geo.* 4., c. 16."

2^o. **Résolu**, qu'il est expédient que les inspecteurs de licence dans le *Haut-Canada*, soient aussi les inspecteurs des poids et mesures dans leurs districts et divisions de districts respectifs; qu'ils se trouveront en conséquence à certains lieux et époques qui seront fixés par les juges de paix dans leurs sessions trimestrielles, aux fins de comparer tous poids et mesures qui leur seront produits, à l'effet de les examiner, et d'estampiller ceux qui seront trouvés exacts; qu'ils auront plein pouvoir de visiter tous magasins, bâtisses et autres lieux où l'on fait usage de poids et mesures, et d'y examiner les poids et mesures sur les lieux, en tel temps qu'ils jugeront convenable; que les dits inspecteurs seront les dépositaires des poids et mesures d'étalonnage; et qu'il devrait être imposé des pénalités convenables à l'égard des personnes qui font usage de faux poids et de fausses mesures.

Les dites résolutions ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

Ordonné, que *M. Smith*, de *Durham*, ait la permission d'introduire un bill pour amender diverses lois y mentionnées, relatives à la nomination et aux devoirs des inspecteurs des poids et mesures dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi, le dix-neuf du courant.

M. Polette, du comité pour s'enquérir s'il est expédient de pourvoir à ce que certains articles de provenance ou produit des *Etats-Unis* en *Canada*, lorsque les mêmes articles de provenance ou produit du *Canada* seront admis sans droits dans les dits états, a fait rapport d'une résolution, laquelle a été lu comme suit :—

Résolu, qu'il est expédient de pourvoir à la libre entrée de tous grains et farines de toutes espèces, végétaux, fruits, graines de semence, animaux, cuirs verts, laines, beurres, fromages, suifs, cornes, viandes salées et fraîches, mines de toutes espèces de métaux, alcalis, bois de construction, douves, bois de toutes espèces, du crû ou du produit des *Etats-Unis* de l'*Amérique* au *Canada*, lorsque de semblables objets du crû ou du produit du *Canada* seront admis, sans payer aucuns droits.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois.

M. Laurin a proposé en amendement à icelle, secondé par *M. Davignon*, que les mots "animaux," "beurres," et "viandes fraîches," soient retranchés.

Et la question ayant été mise, que les dits mots soient retranchés; la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Chauveau*, *Davignon*, *Duchesnay*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gagy*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Malloch*, *Marquis*, *M. Lean*, *Scott*, du *LAC DES DEUX MONTAGNES*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Stevenson* et *Taché*.—(16)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin*, *Beaubien*, le solliciteur général *Blake*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Bouillier*, *Brooks*, *Burritt*, *Cameron*, de *KENT*, *Cartier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Christie*, *De Witt*, *Dickson*, *Dumas*, *Egan*, *Flint*, *Fortier*, *Guillet*, *Hincks*, *Holmes*, *Jobin*, le procureur général *LaFontaine*, *Lyon*, *Macdonald* de *KINGSTON*

Bill relatif aux poids et mesures.

Produits des Etats-Unis.

Bill relatif aux compagnies à fonds social.

Bill relatif à l'incorporation de la cité de Kingston.

Mines dans le comté de Saguenay.

Bill pour incorporer les compagnies d'assurance du Canada sur la vie.

Comptes publics pour 1847.

Appendice (A.)

Poids et mesures.

McConnell, McFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Prince, Richards, Robinson, Sauvageau, Scott, de BYTOWN, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de TORONTO, Smith, de DURHAM, Thompson, Viger, Watts, Wetenhall et Wilson.—(52.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été proposée, que cette chambre concourt avec le comité dans la dite résolution :

M. Smith, de Frontenac, a proposé en amendement à la question, secondé par M. Fournier, que tous les mots après " que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et les mots suivans substitués à leur place : " il n'est pas expédient, au moment actuel, " d'adopter aucune mesure sur la dite résolution, " jusqu'à ce que les vues du congrès des Etats-Unis, " relativement à ce sujet, aient été communiquées " au gouvernement provincial."

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley, Brooks, Cayley, Christie, Fournier, Gagy, Lyon, Macdonald, de KINGSTON, Sir Allan N. MacNab, Malloch, Marquis, McLean, Prince, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de TORONTO, Smith, de FRONTENAC et Stevenson.*—(18.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, le procureur général Baldwin, Beaubien, Bell, le solliciteur général Blake, Boulton, de NORFOLK, Boutillier, Burritt, Cameron, de KENT, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt, Dickson, Duchesnay, Dumas, Egan, Flint, Fortier, Fourquin, Guillet, Hincks, Holmes, Jobin, le procureur général LaFontaine, Laurin, McConnell, McFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Richards, Robinson, Scott, de BYTOWN, Scott, du LAC DES DEUX MONTAGNES, Smith, de DURHAM, Taché, Thompson Viger, Watts, Wetenhall et Wilson.*—(50.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

La question ayant été alors mise, que cette chambre concourt avec le comité dans la dite résolution ;

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Badgley, le procureur général Baldwin, Beaubien, Bell, le solliciteur général Blake, Boulton, de Norfolk, Boutillier, Burritt, Cameron, de KENT, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Davignon, DeWitt, Dickson, Dumas, Egan, Flint, Fortier, Guillet, Hincks, Holmes, Jobin, le procureur général LaFontaine, Lyon, Macdonald, de KINGSTON, Sir Allan N. MacNab, McConnell, McFarland, McLean, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Prince, Richards, Robinson, Sauvageau, Scott, de BYTOWN, Scott, du LAC DES DEUX MONTAGNES, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de TORONTO, Smith, de DURHAM, Thompson, Viger, Watts, Wetenhall et Wilson.*—(58.)

CONTRE.

Messieurs *Brooks, Duchesnay, Fournier, Fourquin, Gagy, LaTerrière, Laurin, Malloch, Marquis, Smith, de FRONTENAC, Stevenson et Taché.*—(12.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que l'honorable *M. Merritt*, ait la permission d'introduire un bill pour permettre l'entrée libre en *Canada*, de certains objets du crû ou de la provenance des *Etats-Unis* de l'Amérique, aussitôt que des objets semblables du crû et de la provenance du *Canada*, seront admis en franchise dans les *Etats-Unis*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

La chambre a, en conformité de l'ordre, procédé à Election d'Orford. prendre en considération ultérieure l'affaire de *John George Vansittart*, écuyer, officier rapporteur à la dernière élection pour le comté d'*Orford*.

M. Notman a proposé, secondé par l'honorable *M. Boulton*, et la question ayant été mise, que cette chambre ayant entendu les témoignages produits de la part de *John George Vansittart*, écuyer, en faveur de sa conduite comme officier rapporteur pour le comté d'*Orford* à la dernière élection générale, adhère à sa résolution du vingt-et-unième jour de mars dernier, " que le dit *John George Vansittart*, écuyer, " ayant pris sur lui de rapporter *Peter Carroll*, écuyer, " comme membre pour le dit comté, pour servir dans " ce présent parlement, malgré la majorité des voix " qu'il avait enregistrées sur le livre de poll, en faveur de l'honorable *Francis Hincks*, qui aurait dû " être en conséquence rapporté élu, a agi illégalement, " contrairement à la loi, en violation manifeste des " droits des francs-tenanciers du dit comté, et en " violation des privilèges de cette chambre."

Et des débats s'étant élevés sur ce sujet ;

Sur motion de l'honorable *M. Hincks*, secondé par *M. Cauchon*,

Ordonné, que les dits débats soient ajournés à jeudi prochain ; et que ce soit alors le premier ordre du jour.

L'ordre du jour pour que la chambre se forme en *Subsides* comité pour considérer la motion faite, vendredi dernier, que des subsides soient accordés à sa majesté, étant lu ;

La chambre s'est en conséquence formée en le dit comité.

M. Sauvageau a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. Sauvageau* a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu jeudi prochain.

Et à six heures, *P. M.*, *M. l'Orateur* a, en conformité de l'ordre, et sans qu'une question ait été soumise, déclaré la chambre ajournée à jeudi prochain.

Jovis, 8° die Februarii ;

ANNO 12° VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par *M. Thompson*,—la pétition de *Robert Griffith* et autres, du township de *Cayuga*, comté de *Haldimand* ; et la pétition du conseil municipal du district de *Niagara*, (recensement).

Par *M. Marquis*,—la pétition d'*Augustin Martineau* et autres, du comté de *Kamouraska* ; et la pétition du révérend *L. A. Bourret* et autres, de *Ste. Anne La Pocatière*, et du township d'*Ixworth*.

Par *M. Polette*,—la pétition de *Théophilus Rickaby* et autres, de la ville des *Trois-Rivières*.

Par l'honorable *M. Cameron, de Kent*,—la pétition de *Richard E. Vidal*, écuyer, et autres, de *Port Sarnia* ; la pétition de *J. R. Freeman* et autres, de la ville de *Chatham* ; la pétition de *George Hyde* et autres, des townships nord du comté de *Kent* ; et la pétition de messieurs *Hamilton* et *Thomson* et autres, engagés dans le commerce du bois du *Canada*.

Par *M. Wetenhall*,—la pétition de *John Vansickle* et autres, du township de *Beverly*, district de *Gore* ;

et la pétition de *W. Miller* et autres, du township de *Flamborough* Ouest, district de *Gore*.

Par l'honorable *M. Macdonald*,—la pétition du révérendissime *Patrick Phelan*, évêque de *Carrhae* et administrateur du diocèse de *Kingston*, et autres, catholiques du *Haut-Canada*.

Par *M. M'Farland*,—la pétition d'*Abraham Schooley* et autres, du district de *Niagara*.

Par *M. Lemieux*,—la pétition du révérend *Louis Poulin* et autres, des paroisses de *St. Isidore*, comté de *Dorchester*; la pétition de *Siméon Larochelle* et autre de la paroisse de *St. Anselme*, comté de *Dorchester*; et la pétition d'*Amable Paré* et autres, de la paroisse de *St. Isidore de Lauzon*, comté de *Dorchester*.

Par *M. Cauchon*,—la pétition du très révérend *A. Mailloux* et autres, de la paroisse de *St. Charles*, comté de *Bellechasse*; et la pétition du révérend *J. Asselin* et autres, de la paroisse de *L'Ange Gardien*, comté de *Montmorency*; et la pétition du révérend *E. Payment* et autres, de la paroisse de *Charlesbourg*, comté de *Québec*.

Par l'honorable procureur général *Baldwin*,—la pétition de *James Sampson* et autres, habitans du lot No. 21, première concession de *Kingston*.

Par *Sir Allan N. MacNab*,—la pétition de *John Young* et autres, de la cité de *Hamilton*; et la pétition du conseil de ville de la cité de *Hamilton*.

Par *M. Richards*,—la pétition de *John F. Wilson* et *James Gardiner*, au nom de la conférence annuelle de la baie de *Quinté*, et de l'église méthodiste épiscopale en *Canada*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De la compagnie du chemin de fer de la cité de *Toronto* et du lac *Huron*; demandant certains amendemens à l'acte de la 10 Vic., relatif à la dite compagnie, et que le délai accordé pour l'achèvement du dit chemin de fer soit prolongé.

Du conseil municipal du district de l'Ouest; demandant l'établissement de municipalités de township.

Du conseil municipal du district de l'Ouest; demandant la passation d'un acte pour autoriser les cotiseurs à vérifier leurs rôles devant tout magistrat dans le district.

Du conseil municipal du district de l'Ouest; demandant certains amendemens à l'acte qui établit le nouveau district de *Kent*.

De *Simon Fraser*, écuyer, et autres, de *Bytown*; demandant qu'il ne soit fait aucun changement à l'acte d'incorporation de la dite ville.

D'*Edward Wright*, et autres, de la cité de *Toronto*; demandant certains amendemens à l'acte d'incorporation de la dite cité.

Du conseil municipal du district de *Home*; de *James Anond* et autres, du township de *Scott*; et de *Joseph Goult*, et autres, du township d'*Uxbridge*; demandant que le dit district ne soit pas divisé.

D'*Etienne Langlois* et autres; demandant une indemnité pour des pertes essayées par eux durant les troubles de 1837 et 1838.

Du révérend *P. J. Bedard* et autres, missionnaires des townships; demandant une concession de 200 acres de terre dans chaque township, pour le soutien d'un missionnaire.

De *W. B. Wrong* et autres, des districts de *London*, *Talbot* et *Brock*; demandant la passation d'un acte pour incorporer certaines personnes comme "président, directeurs et compagnie du havre de *Port Burwell*," et que la propriété et le terrain et dépendances de ce havre soient concédés à la dite compagnie.

De *William Simpson* et *Abel R. Ward*, du village de *Smith's Falls*; demandant que l'acte 10 et 11 Vic., c. 53, relatif à la ligne de division entre la 4e conces-

sion de *Montague* et *Nath Elmsley*, soit modifié ou abrogé.

De *John L. Read* et autres; demandant un acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de "compagnie du chemin de *Mailand* et *Merrickville*."

De *Thomas Kelly* et autres, membres du clergé catholique romain, et autres, de la paroisse de *Prescott*; demandant qu'il soit fait des dispositions pour mettre le collège de *Régopolis* sur un pied stable et permanent.

De *Jeremiah Cowan* et autres, du township de *Bleinheim*, ditric de *Brock*; demandant qu'il ne soit fait aucun changement dans les relations actuelles du dit township, par l'érection d'aucun nouveau district.

De *H. LeMesurier*, écuyer, vice-président, au nom du bureau de commerce de *Québec*; demandant de l'aide pour construire un chemin de fer, de *Québec* à l'extrémité ouest de la province.

De *H. LeMesurier*, écuyer, vice-président, au nom du bureau de commerce de *Québec*; demandant certains amendemens à la loi des banqueroutes.

De *N. Hardy* et autres, du comté de *Portneuf*, se plaignant des inconvéniens de la tenure seigneuriale, et demandant redressement.

De *P. Forgues* et autres, de la paroisse de *St. Michel*; demandant qu'il soit remédié aux maux qui résultent des auberges licenciées, en y substituant des maisons de tempérance.

De *James Evans* et autres, instituteurs protestans de la cité de *Québec*, se plaignant de n'avoir pas reçu la subvention du gouvernement pour leurs écoles depuis 1836, et demandant justice.

Du conseil municipal du comté de *Portneuf*; demandant la révocation de l'acte des municipalités actuelles, et le rétablissement des municipalités de paroisses.

De *W. G. Cook* et autres, syndics de l'académie de *Charleston*; demandant une allocation.

Du révérend *B. Honorat* et autres, du *Saguenay*; demandant l'adoption de certaines mesures pour tenir ouvert le chemin qui conduit au *St. Laurent*.

De *William Downing*, écuyer, et autres, du township de *Hungerford*, district de *Victoria*; demandant un acte pour établir certaines lignes de division dans le dit township.

De *J. B. Branchaud* et autres, de *Montréal*; demandant un certain amendement à l'ordonnance 3 et 4 Vic., c. 31, relativement au paiement des péages sur les chemins à barrières des environs de *Montréal*.

De *M. A. Primeau* et *A. A. Trottier*, de *Sts. Martine*, comté de *Beauharnois*; demandant l'autorisation de construire un pont sur la rivière *Chateauguay*, et de faire certains chemins de mardiers en rapport avec ce pont.

De *Henry S. Larned*, ci-devant de *Chatham*, dans le district de l'Ouest, maintenant de la ville de *Buffalo* dans les *Etats-Unis*, exposant la perte qu'il a éprouvée comme entrepreneur des travaux publics de *Chatham*, *Amherstburgh* et *Sandwich*,—et qu'en conséquence, il a été obligé de laisser la province, et demandant une compensation.

Du révérend *William Ritchie* et autres, du comté d'*Essex*, et autres lieux; demandant le renouvellement de la charte de la compagnie du chemin de fer des rivières *Niagara* et *Détroit*.

De *William Stewart* et autres, du township de *Nepean*, du district de *Dalhousie*; demandant la passation d'un acte pour déterminer la manière d'arpenter certaines concessions sous des lettres dans le dit township.

De *James Vollar*, messenger de l'assemblée législative; demandant une pension de retraite.

De messieurs *Hope*, *Birrel* et compagnie, et autres, du district de *London*; demandant des mesures immédiates pour rendre le havre du port *Stanley* sûr et

commode pour les bâtimens de toutes classes naviguant sur le lac *Erie*.

De *H. G. Hobbin* et autres, de la ville de *Dundas*; demandant un acte d'incorporation pour l'ordre indépendant des *Odd Fellows*.

De *George Southwick* et autres, actionnaires dans le chemin de fer des rivières *Niagara* et *Détroit*; demandant le renouvellement de la charte de la compagnie du chemin de fer des rivières *Niagara* et *Détroit*.

D'*O. E. Casgrain*, écuyer, et autres, de la partie inférieure du comté de *l'Islet*; demandant la translation du bureau d'enregistrement du dit comté de la paroisse *St. Thomas*, à la paroisse *l'Islet*.

Du révérend *F. X. Delage* et autres, de la paroisse de *l'Islet*; demandant de l'aide pour la construction d'un quai au débarcadère de la dite paroisse.

De *John Clark*, président, au nom de la société d'agriculture du district de *Niagara*; demandant certains changemens à la manière de distribuer l'argent accordé pour l'encouragement des sociétés d'agriculture.

De *James Whiteford*, écuyer, et autres, membres du bureau de police de la ville de *Belleville*; demandant l'extension des limites de cette ville.

De *B. H. Lemoine* et *A. M. Delisle*, écuyers; demandant que les syndics des chemins à barrières de *Montréal*, soient autorisés par la loi à ouvrir le chemin *Papineau*, jusqu'au *Saut au Récollet*.

De *John Grubb*, écuyer, du township d'*Etobicoke*, président de la compagnie du chemin de *Weston*; demandant certains amendemens à l'acte d'incorporation de la dite compagnie.

De *Robert E. Burns*, écuyer, et autres; demandant à être incorporés comme compagnie d'assurance maritime, contre l'incendie et sur la vie.

De *Benjamin Bowman* et autres; demandant à être incorporés comme compagnie du chemin de madriers des moulins de *Markham* et *Elgin*.

Du conseil municipal du district de *Niagara*; demandant que les lois qui servent de guide aux arpenteurs dans l'exécution de leurs devoirs, soient amendées de manière à les rendre plus efficaces.

Du conseil municipal du district de *Niagara*; demandant que les conseils municipaux soient autorisés à posséder des terrains pour y établir des cimetières.

De *John B. Warren* et autres, de *Whitby* et autres townships, du district de *Home*; demandant que les dits townships soient érigés en un district séparé.

De *Henry Cole* et autres, de l'île *Scugog*; demandant que la dite île soit érigée en township séparé, et qu'une certaine partie du township de *Cartwright* soit annexé au township de *Muriposa*.

De la compagnie du grand chemin de fer occidental; demandant un acte pour établir le comité correspondant de la dite compagnie (en Angleterre), et pour abolir certains pouvoirs extraordinaires.

De la compagnie du grand chemin de fer occidental; demandant une aide publique provinciale pour assurer l'achèvement du dit chemin de fer.

De la compagnie du grand chemin de fer occidental; demandant que la charte de la compagnie du chemin de fer des rivières *Détroit* et *Niagara*, ne soit pas renouvelée.

M. Watts du comité spécial, nommé pour entendre et décider les mérites de la pétition se plaignant d'une élection et d'un rapport illégal pour le comté de *Waterloo*, a présenté à la chambre le rapport final du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Résolu, qu'à la dernière élection faite pour le comté de *Waterloo*, 1400 voix ont été données et inscrites pour *James Webster*, écuyer, et 1107 pour *Adam Johnson Ferguson*, écuyer, et que sur ce, le dit *James Webster* a été proclamé dûment élu par *Alexander Dingwall Fordyce*, écuyer, l'officier rapporteur.

Résolu, que sur 688 voix données en faveur de *M. Webster*, dans les townships de *Bentick*, *Glenelg*, *Holland*, *Sullivan*, *Normanby*, *Egremont*, et *Arthur*, dans le dit comté, 165 seulement étaient valides,—les 523 voix restantes inscrites pour *M. Webster* étaient nulles. Les personnes qui ont présenté ces voix nulles n'avaient pas de titres aux propriétés à raison desquelles ils offraient de voter, et ce fait appert sur les livres de poll dans 69 cas.

Résolu, que le pétitionnaire, *Adam Johnston Ferguson*, écuyer, ayant la majorité des votes légaux sur les livres de poll à la dernière élection du comté de *Waterloo*, a été dûment élu.

Résolu, que les faits qui se rattachent à la dernière élection du comté de *Waterloo*, spécialement la conduite des députés officiers rapporteurs des townships de *Waterloo*, *Holland*, *Sullivan*, et *Arthur*, sont tels qu'ils exigent la considération sérieuse de la chambre.

Résolu, que la pétition d'*Adam Johnston Ferguson*, écuyer, n'est ni frivole ni vexatoire.

Résolu, que la défense du membre siégeant n'est ni frivole ni vexatoire.

Sur motion de *M. Notman*, secondé par *M. Wetenhall*,

Ordonné, que le greffier de la couronne en chancellerie comparaisse immédiatement devant cette chambre avec le rapport pour le comté de *Waterloo*, et l'amende, en biffant le nom de *James Webster*, écuyer, et insérant le nom d'*Adam Johnston Ferguson*, écuyer.

Le greffier de la couronne en chancellerie a, en conformité de l'ordre, comparu, et a amendé le rapport pour le comté de *Waterloo*.

Adam Johnston Ferguson, écuyer, ayant préalablement prêté le serment, conformément à la loi, et souscrit devant les commissaires le rôle qui le contient, a pris son siège dans la chambre.

Sur motion de *M. Notman*, secondé par *M. Wetenhall*.

Résolu, que le comité spécial nommé pour entendre et décider les mérites de l'élection contestée pour le comté de *Waterloo*, ayant fait rapport à cette chambre que les faits qui ont rapport à la dernière élection pour le dit comté, et spécialement la conduite des députés officiers rapporteurs pour les townships de *Waterloo*, *Holland*, *Sullivan* et *Arthur*, ont été tels qu'ils demandent la considération de cette chambre, *M. l'Orateur* émane son *warrant*, sommant *James Wilson*, ci-devant député officier rapporteur pour le dit township de *Waterloo*; *John Miller*, ci-devant député officier rapporteur pour le dit township de *Holland*; *Richard Jones Williams*, ci-devant député officier rapporteur pour le dit township de *Sullivan* et *John McIntosh*, ci-devant député officier rapporteur pour le dit township d'*Arthur*, dans le dit comté, respectivement, de comparaître à la barre de cette chambre lundi, le douzième jour de mars prochain, pour chacun d'eux séparément, répondre pour sa conduite comme tel député officier rapporteur à la dite élection; et que les dits *warrants* de sommation, soient transmis à *John George Grange*, écuyer, shérif du district de *Wellington*, pour être servis aux dits députés officiers rapporteurs, respectivement.

L'honorable *M. Price*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à son excellence le gouverneur général, réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, datée le 14 juillet 1847, et priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant la chambre, l'état du salaire,

Election de Waterloo.

Election de Waterloo.

W. Morrison.

honoraires, droits de commissions, frais de voyages, et autres deniers, reçus par *William Morrison*, écuyer, en sa qualité d'agent des terres de la couronne.

Pour la dite réponse, voir appendice (D. D.)

L'honorable procureur général *LaFontaine*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à son excellence le gouverneur général,—réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, datée le 14 juillet 1847, et priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant la chambre copies de toutes les correspondances et communications qui ont pu avoir été échangées entre le gouvernement et *Jacques Crémazie*, écuyer, avocat, ci-devant surintendant des bureaux d'enregistrement pour les districts de *Québec* et de *Gaspé*, relativement à la situation de régistrateur du ci-devant district municipal de *Dorchester*, qu'occupait *Edward Bowen*, écuyer, maintenant juge du district de *Gaspé*.

Pour la dite réponse, voir appendice (E. E.)

Et aussi, réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, datée le 23 de janvier dernier, le priant de vouloir bien faire mettre devant elle, un état détaillé des honoraires que reçoivent les shérifs du district de *Montréal* en vertu de leurs charges, faisant une distinction entre les diverses sources de revenus, et spécifiant le montant des deniers publics entre leurs mains, et les profits sous forme d'intérêt ou autrement qu'ils en retirent, pour les cinq dernières années.

Pour la dite réponse, voir appendice (F. F.)

Résolu, Que cette partie de la pétition de *George B. DeBoucherville* écuyer, de *Montréal*, qui demande que la chambre lui permette de lui soumettre une machine qu'il a inventée, dont la combinaison servirait seule à renouveler constamment sa force motrice, soit renvoyée à un comité spécial, composé de *M. Egan*, *M. Scott*, de *Bytown*, *M. Scott*, du *Lac des Deux Montagnes*, *M. Sauvageau*, *M. Chauveau*, l'honorable *M. LaTerrière*, *M. Flint*, *M. Laurin* et *M. Cauchon*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers, et records.

Résolu, Que la pétition de *John Molson*, écuyer, et autres, la compagnie des propriétaires du chemin à lisses de jonction de *Montréal* à la ligne de la province, soit renvoyée à un comité spécial, composé de *M. DeWitt*, *M. Holmes*, *M. Beaubien*, *M. Christie* et *M. Boutillier*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, par bill ou autrement, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que la pétition de *John Molson*, écuyer, président, au nom de la compagnie des propriétaires du chemin de fer de *Chumplain* et *St. Laurent*, soit renvoyée au dit comité.

Ordonné, Que la pétition de *M. A. Primeau* et *A. A. Trottier*, de *St. Martine*, comté de *Beauharnais*; la pétition de *John Charlton*, et autres, de la cité de *Toronto*, et autres lieux, dans le district de *Home*; la pétition d'*Amable Archambault*, et autres, de *l'Assomption*; et la pétition des dames religieuses de *l'Hôtel-Dieu* de *Montréal*, soient renvoyées au comité permanent des ordres permanens.

L'honorable *M. Boulton*, a proposé, secondé par *M. le solliciteur général Blake*, et la question ayant été mise, que la pétition d'*O. W. Stevens*, tailleur, de la

ville de *Simcoe*, soit renvoyée à un comité spécial, composé de *M. Nolman*, *M. Thompson*, *M. Smith*, de *Wentworth*, *M. Welenhall*, et le moteur, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

La chambre s'est divisée; et la question a passé dans la négative.

Ordonné, Que *M. Dumas* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser *Alexandre M. Delisle*, et autres, à construire un pont de péage sur la rivière *Jésus*, et pour d'autres fins y mentionnées.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Sur motion de *M. DeWitt*, secondé par *M. Christie*, **Résolu**, Que cette chambre concourt dans le second rapport du comité permanent des dépenses contingentes, présenté mardi dernier.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, priant son excellence de vouloir bien émaner son warrant en faveur de *William Burns Lindsay*, écuyer, greffier de cette chambre, pour la somme de cinq mille livres courant, pour payer les dépenses contingentes de cette chambre, et assurant son excellence que cette chambre en fera bon.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre, qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Ordonné, que *M. Davignon* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer l'institut canadien de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Ordonné, que la pétition de *Joseph Légaré* et autres, de la cité de *Québec*, soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre.

Ordonné, que l'honorable *M. Boulton* ait la permission d'introduire un bill pour abroger telles parties des diverses lois de la ci-devant province du *Haut-Canada*, qui se rapportent aux époques fixées pour tenir les séances des cours de district et les sessions trimestrielles en icelles, pour établir des sessions générales de la paix dans chaque district du *Haut-Canada*, et changer les termes des dites cours de district.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Sur motion de *M. Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, secondé par *M. Jobin*,

Résolu, que cette chambre se forme maintenant en comité de toute la chambre, pour prendre en considération s'il est expédient d'amender l'acte des chemins à barrières de *Montréal*.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Lyon a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et *M. Lyon* a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

Sur motion de *M. Christie*, secondé par *M. J. M. Ferras-Prince*,

Bill pour autoriser A. M. Delisle et autres à construire un pont.

Dépenses contingentes de la chambre.

Bill pour incorporer l'institut Canadien.

Pétition de J. Légaré et autres.

Bill relatif aux sessions de la paix et aux cours de district, (H. C.)

Acte relatif aux chemins à barrières de Montréal.

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, le priant de faire mettre devant cette chambre, copies d'aucune correspondance échangée entre *James M. Ferris*, écuyer, ci-devant inspecteur du revenu pour la seconde division du district de *Montréal*, et le gouvernement exécutif au sujet de sa destitution de cette charge, ainsi que de toutes correspondances ou communications d'aucune personne ou personnes qui pourraient avoir causé cette destitution, et qui pourraient en expliquer les causes.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Peter Stuart.

Sur motion de *M. Christie*, secondé par *M. Gagy*, **Résolu**, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, copies de toutes correspondances échangées entre le gouvernement exécutif et *Peter Stuart*, écuyer, de *Cornwall*, relativement à la nomination projetée de ce monsieur à la place de shérif du district de l'*Est*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

A. B. Papi-
neau.

Sur motion de *M. Christie*, secondé par *M. Gagy*, **Résolu**, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, copies d'aucunes pétitions, papiers et correspondances outre ceux qui sont déjà insérés dans les journaux de cette chambre, qui peuvent être dans la possession du gouvernement exécutif, relativement à la destitution de *A. B. Papi-neau*, écuyer, de *St. Martin*, avant et après qu'il a été destitué de la place de magistrat pour le district de *Montréal*, et autres charges de confiance et d'honneur sous le gouvernement de sa Majesté, et expliquant les causes de la dite destitution.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Sur motion de *M. Brooks*, secondé par *M. McConnell*,

Importations.

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette chambre un état détaillé des importations en cette province, durant les années 1817 et 1818, avec le montant des droits prélevés sur icelle, établissant une différence entre les articles soumis aux droits spécifiques, et ceux qui sont soumis à des droits *ad valorem*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Sur motion de l'honorable *M. Sherwood*, secondé par *M. Prince*,

Alexandre
Morrison.

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, le priant de faire mettre devant cette chambre, copies de toutes les correspondances qui ont eu lieu entre *Alexander Morrison*, et le gouvernement provincial au sujet de sa réclamation pour une compensation pour la perte d'un lot de terre dans le district de *Niagara*, une patente ayant été ac-

cordée antérieurement à celle en vertu de laquelle il fait sa réclamation ; ainsi que copies de tous les ordres en conseil, et autres documens y ayant rapport.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Ordonné, que l'honorable *M. Badgley* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte du *Bas-Canada*, sixième *Guillaume* quatre, intitulé : "Acte pour rappeler certaines parties d'une ordonnance y intentionnée, qui concerne les personnes qui doivent être admises à pratiquer la loi ou à pratiquer comme notaires en cette province."

Bill pour donner certain privilège aux étudiants en droit dans le Bas-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi, le dix-neuf du présent.

Ordonné, que l'honorable *M. Badgley* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer les membres de l'église presbytérienne en *Canada*, en rapport avec l'église d'*Ecosse*.

Bill relatif à l'église presbytérienne.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, que l'honorable *M. Badgley* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer certaines personnes, sous le nom de société de discipline de la prison de *Montréal*.

Bill pour incorporer la société de discipline de la prison de Montréal.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Sur motion de *M. Fortier*, secondé par *M. Polette*,

Ordonné, qu'il soit une instruction au comité spécial, nommé pour s'enquérir du mode adopté pour la distribution de la gazette du *Canada*, de s'enquérir du mode de distribution des statuts provinciaux dans le *Bas-Canada*.

Statuts provinciaux.

Ordonné, que l'honorable *M. LaTerrière* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser les habitans occupant des terres et tenant feu et lieu dans les nouveaux établissemens du *Saguenay*, formant la seconde division municipale de ce comté à y établir un conseil municipal, et pour d'autres objets y mentionnés.

Bill relatif au conseil municipal de Saguenay.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

M. Sauvageau, du comité chargé de considérer la motion faite vendredi dernier, que des subsides soient accordés à sa majesté, a fait rapport d'une résolution, laquelle a été lue comme suit :—

Subsides.

Résolu, que des subsides soient accordés à sa majesté.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

Résolu, que mardi prochain, cette chambre se formera en comité de toute la chambre, pour prendre en considération les subsides accordés à sa majesté.

L'ordre du jour étant lu, pour reprendre les débats ajournés sur la question proposée mardi dernier, que lord. cette chambre, ayant entendu les témoignages produits de la part de *John George Vansittart*, en faveur de sa conduite comme officier rapporteur pour le comté

Election d'Os-

d'Oxford, à la dernière élection générale, adhère à sa résolution du 21 mars dernier, "Que le dit *John George Vansittart*, écuyer, ayant pris sur lui de rapporter *Peter Carroll*, écuyer, comme membre pour le dit comté, pour servir dans ce présent parlement, malgré la majorité des voix qu'il avait enregistrées sur le livre de poll, en faveur de l'honorable *Francis Hinks*, qui aurait dû être en conséquence rapporté élu, a agi illégalement, contrairement à la loi, en violation manifeste des droits des francs-tenanciers du dit comté, et en violation des privilèges de cette chambre."

Et la question ayant été de nouveau proposée :—La chambre a repris les dits débats ajournés.

Et à six heures p. m., M. l'Orateur a, en conformité de l'ordre, et sans qu'une question ait été mise, déclaré la chambre ajournée à demain.

Veneris, 9^o die Februarii;

ANNO 12^o VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

M. L'ORATEUR a mis devant la chambre un état des affaires des branches canadiennes de la banque de l'Amérique Britannique du Nord, reçu en conformité d'un ordre de la chambre du vingt-cinq du mois dernier.

Pour le dit état, voir appendice (P.)

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Duchesnay*,—la pétition de *Michael Scott* et autres, des environs de la rivière du Cap-Rouge.

Par M. *Armstrong*,—la pétition de *Robert Shedden*, de la cité de *Montréal*; la pétition du révérend *F. T. Lahaye* et autres, du village de l'Industrie, comté de *Berthier*; et la pétition du révérend *H. T. Lahaye*, directeur du collège *Joliette*, dans le village de l'Industrie, comté de *Berthier*.

Par M. *Egan*,—la pétition de *Samuel W. Smith* et autres, créanciers du ci-devant conseil municipal du district de *Sydenham*.

Par M. *Gugy*,—la pétition de *Mathew Bostwick*, de la ville de *Sherbrooke*.

Par M. *Taché*,—la pétition du révérend *P. F. Duchrocher*, au nom des sauvages *Montagnais*.

Par l'honorable M. *Macdonald*,—la pétition de l'université de *Queen's College, Kingston*; la pétition du bureau des syndics de *Queen's College, Kingston*; et la pétition de *James Sparks* et autres, du comté de *Frontenac*.

Par M. *Smith*, de *Frontenac*,—la pétition du très révérend archidiacre *Stuart* et autres, du lot numéro 24, dans les environs de *Kingston*.

Par M. *Wilson*,—la pétition de *Lyman Thornton* et autres, du township de *Blanchard*.

Par M. *Holmes*,—la pétition de *Benjamin Workman*, écuyer, et autres, de la cité de *Montréal* et ses environs.

Par M. *Cartier*,—la pétition de *Joseph Aïnse*, écuyer, et autres, du comté de *Verchères*.

Par M. *Chauveau*,—la pétition de *Ebenezer Baird*, écuyer, et autres, de la cité de *Québec*; et la pétition de *William Philips*, écuyer, de *Québec*.

Par M. *Christie*,—la pétition du conseil municipal de la seconde division du comté de *Bonaventure*.

Résolu, que la pétition de *Joseph Aumonard* et autres du comté des *Outaouais*, soit renvoyée à un comité spécial, composé de M. *Egan*, M. *Chauveau*, M. *Scott*, de *Bytown*, M. *Scott*, du *Lac des Deux Montagnes*, M. *Lyon*, M. *Flint*, M. *Malloch*, l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*, l'honorable M. *Robinson* et M. *Bell*, pour en examiner

le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, que la pétition de messieurs *LeMusurier*, De *LeMesurier Tilstone* et compagnie, et autres, intéressés dans le commerce de bois, soit renvoyée au dit comité.

Ordonné, que la pétition de *Baxter Bowman*, De *B. Bowman* et autres, intéressés dans le commerce du bois soit renvoyée au dit comité.

Ordonné, que M. *Wetenhall* ait la permission d'introduire un bill pour donner à *John S. Mcollom* la propriété d'un certain terrain réservé pour un chemin, dans le township de *Nelson*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. *Holmes* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer le ministre et les syndics de l'église de *St. Andrews à Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, que M. *Holmes* ait la permission d'introduire un bill pour prolonger le temps accordé à la banque de *Montréal*, pour augmenter son capital.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, que l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*, ait la permission d'introduire un bill pour mettre les personnes en état d'acquérir les terrains nécessaires pour construire des glissoires dans certains cas.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

M. *Lyon*, du comité de toute la chambre pour prendre en considération s'il est expédient d'amender l'acte des chemins à barrières de *Montréal*, a fait rapport d'une résolution, laquelle a été lue comme suit :—

Résolu, qu'il est expédient que moitié des taux de péages actuels prélevés aux diverses barrières, dans les environs de *Montréal*, devrait être payée en passant, et l'autre moitié en repassant les dites barrières.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

Ordonné, que M. *Scott*, du *Lac des Deux Montagnes*, ait la permission d'introduire un bill pour amender les lois et ordonnances relatives aux chemins à barrières de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre les débats ajournés sur la question proposée mardi dernier, que

cette chambre, ayant entendu les témoignages produits par *John George Vansittart*, écuyer, en faveur de sa conduite comme officier rapporteur pour le comté d'Oxford, à la dernière élection générale, adhère à sa résolution du vingt-unième jour de mars dernier, "que le dit *John George Vansittart*, écuyer, ayant pris sur lui de rapporter *Peter Carroll*,

Bill pour donner la propriété d'un certain terrain à J. S. Mcollom.

Bill relatif à l'église de St. Andrews.

Bill relatif à la banque de Montréal.

Bill relatif aux terrains nécessaires pour la construction de glissoires.

Acte des chemins à barrières de Montréal.

Bill relatif aux chemins à barrières de Montréal.

Election d'Oxford.

Banque de l'Amérique Britannique du Nord.

Appendice (P.)

Pétitions présentées.

Pétitions renvoyées à des comités : De J. Aumonard et autres ;

"écuyer, comme membre pour le dit comté, pour servir dans ce présent parlement, malgré la majorité des voix qu'il avait enregistrées sur le livre de poll, en faveur de l'honorable Francis Hincks, qui aurait dû être en conséquence rapporté élu, a agi illégalement, contrairement à la loi, en violation manifeste des droits des franc-tenanciers du dit comté, et en violation des privilèges de cette chambre."

Et la question ayant été de nouveau proposée :— la chambre a repris les dits débats ajournés.

Sir Allan N. MacNab a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. Macdonald, que les mots " que cette chambre est en même temps d'opinion que telle conduite illégale de la part du dit John George Vansittart, écuyer, provient d'une erreur de jugement," soient ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été proposée, que ces mots y soient ajoutés :—Des débats se sont élevés sur le sujet ;

A six heures, p. m., M. l'orateur a, en conformité de l'ordre, et sans qu'une question ait été mise, déclaré la chambre ajournée à lundi prochain.

Lunæ 12^o die Februarii ;

ANNO 12^o VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

M. L'ORATEUR a mis devant la chambre,—états des propriétés mobilières et immobilières de la corporation de l'institut des artisans de Toronto.

Pour le dit état voir appendice (U.)

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. Smith, de Frontenac,—la pétition de George M'Leod et autres, du village de Portsmouth, township de Kingston.

Par M. Brooks,—la pétition de William Ritchie, au nom des syndics de l'académie de Sherbrooke.

Par M. Beaubien,—la pétition du maire et des conseillers du conseil municipal du village de St. Jean, comté de Chambly.

Par M. Stevenson,—la pétition de William Blakely et autres, de la troisième concession d'Ameliasburgh, district de Prince-Edward ; et la pétition de Robert C. Wilkins et autres, d'Ameliasburgh, district de Prince-Edward.

Par M. M'Lean,—la pétition de James Bowie, écuyer, de la cité de Montréal.

Par M. Bell,—la pétition de Daniel Villiard et autres, du township de Pakenham, district de Bathurst.

Par M. Chabot,—la Pétition de George O'Kill Stuart, écuyer, maire, au nom des habitans de la cité de Québec ; la pétition de William Ruthven, de Québec ; la pétition de la société amicale de Québec ; et la pétition de John Birch, et autres, de Québec.

Par l'honorable M. Boulton ;—la pétition d'Israel W. Powell, écuyer, et autres, de Port Dover, dans le district de Talbot et ses environs.

Par M. Wetenhall,—la pétition de Levi Wilson, et autres, du township de Trafalgar, district de Gore ; la pétition du conseil municipal du district de Gore, (propriété dans Hamilton) ; la pétition de John Miller et autres, du township de Nelson, district de Gore ; et la pétition de Samuel Stanton et autres, de Dumfries.

Par M. Taché,—la pétition de Samuel Bradley, commerçant, de St. Germain de Rimouski ; la pétition de la tribu des sauvages Amalécites, résidans dans les townships en arrière de la paroisse de l'Isle Verte ; et la pétition de Nicolas Boucher, instituteur de St. Arsène.

Par M. Chauveau, la pétition des dames religieuses de la communauté de l'hôpital général de Québec ; la pétition de l'institut canadien de Québec ; la pétition de John Fraser et autres, de Ristigouche ; et la pétition de P. M. Bardy, écuyer, et autres, de la cité de Québec.

Par M. M'Farland,—la pétition de John Graybiel, et autres, du district de Niagara.

Par M. Gogy,—la pétition d'Edward Hale, écuyer, et autres, de la ville et des environs de Sherbrooke, district de St. François.

Par M. Holmes,—la pétition de la faculté de médecine de l'université du collège M'Gill.

Par l'honorable M. Cameron, de Kent,—la pétition de John C. W. Daly, écuyer, et autres, magistrats et conseillers du district de la section est du district de Huron.

Par sir Allan N. M'Nab,—la pétition des présidents et directeurs de la compagnie du pont suspendu des chutes de Niagara.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De Robert Griffith et autres, du township de Cayuga, comté de Haldimand ; demandant que le dit comté soit érigé en un nouveau district.

Du conseil municipal du district de Niagara ; demandant que le recensement de la province ne soit point pris de nouveau avant l'année 1855.

D'Augustin Martineau et autres, du comté de Kamouraska ; demandant la révocation de la loi d'éducation et l'établissement d'un système moins coercitif.

Du révérend L. A. Bourret, et autres, de Ste. Anne de la Pocatière et du township de Leworth ; demandant une aide pour que le chemin connu sous le nom du chemin du gouvernement, soit prolongé.

De Théophilus Rickaby et autres, de la ville des Trois-Rivières, demandant que la commune de la dite ville soit transportée au conseil municipal.

De Richard E. Vidal, écuyer, et autres de port Sarnia ; demandant qu'il soit adopté des mesures pour ouvrir un chemin de fer depuis Québec jusqu'aux limites occidentales de la province.

De J. R. Freeman et autres, de la ville de Chatham ; demandant que la charte de la compagnie du chemin de fer des rivières de Niagara et Détroit soit renouvelée avec certains amendemens.

De George Hyde et autres, des townships du nord du comté de Kent ; demandant que les dits townships forment un district séparé, mais qu'ils restent annexés au district de l'ouest jusqu'à ce que leur population leur permette de se séparer.

De messieurs Hamilton et Thomson, et autres, engagés dans le commerce de bois du Canada ; demandant qu'il ne soit fait aucun changement dans l'acte des bois, à moins que ces changemens ne soient demandés par les personnes directement intéressées dans la nature et la protection de ce commerce.

De John Vansickle et autres, du township de Beverly, district de Gore ; demandant que le dit district ne soit point partagé.

De W. Miller et autres, du township de West Flamborough, district de Gore ; demandant que le dit district ne soit point partagé.

Du révérendissime Patrick Phelan, évêque de Carrhae et administrateur du diocèse de Kingston, et autres catholiques dans le Haut-Canada ; demandant qu'il soit établi des dispositions favorables au collège de Régopolis.

D'Abraham Schooley et autres, du district de Niagara ; demandant que la charte de la compagnie du chemin de fer des rivières Détroit Niagara, soit renouvelée.

Du révérend Louis Poulin, et autres, de la paroisse de St. Isidore, comté de Dorchester ; demandant que les arrérages de rentes dus sur les terres non concé-

Institut des artisans de Toronto.

Appendice (U.)

Pétitions présentées.

Pétitions lues

dées dans la dite paroisse soient remis, et que des titres de concession soient accordés pour les dites terres, et que les honoraires des agens soient réduits.

De *Siméon Larochelle* et autres, de la paroisse de *St. Anselme*, comté de *Dorchester*; se plaignant de certains frais nouveaux à eux imposés par le seigneur de *Lauzon*, et demandant à être exempts de payer les dits frais à l'avenir.

D'*Amable Paré* et autres, de la paroisse de *St. Isidore* de *Lauzon*, comté de *Dorchester*; demandant l'adoption de mesures propres à faciliter la commutation des terres tenues en fief et censive.

Du très révérend *A. Mailloux* et autres, de la paroisse de *St. Charles*, comté de *Bellechasse*; demandant qu'il soit adopté certaines mesures pour réprimer les maux que cause l'intempérance.

Du révérend *J. Asselin*, et autres, de la paroisse de *L'Ange-Gardien*, comté de *Montmorency*; demandant qu'il soit adopté des mesures pour réprimer les maux que cause l'intempérance.

Du révérend *E. Payment*, et autres, de la paroisse de *Charlesbourg*, comté de *Québec*; demandant qu'il soit adopté des mesures pour qu'il ne soit pas accordé de licences d'auberges dans la dite paroisse.

De *James Sampson* et autres, habitans du lot 24, première concession de *Kingston*; demandant que le dit lot soit compris dans la corporation de *Kingston*, tel qu'il est proposé par le bill pour amender l'acte d'incorporation de la dite cité.

De *John Young* et autres, de la cité de *Hamilton*; demandant un acte d'incorporation sous le nom de la compagnie d'assurance de *Ontario* contre les accidens de la mer et du feu.

Du conseil de ville de la cité de *Hamilton*; demandant que l'acte d'incorporation de la dite cité soit amendé.

De *John F. Wilson* et *James Gardiner*, au nom de la conférence annuelle de l'église méthodiste épiscopaliennne de la baie de *Quinté* en *Canada*; demandant que l'acte qui a rapport au recensement de la province soit amendé en substituant un état annuel au lieu d'un état trimestriel des baptêmes, mariages et sépultures fourni par le greffier de la paix.

De *Michael Scott* et autres, du voisinage de la rivière du *Cap Rouge*; demandant que certaines parties des paroisses de *Ste. Foy*, *St. Augustin* et l'*Ancienne Lorette*, forment un district séparé pour les écoles.

De *Robert Shedden*, de la cité de *Montréal*; demandant une indemnité plus juste pour la perte de sa propriété durant les troubles de 1837 et 1838.

Du révérend *F. T. Lahaie*, et autres, du village d'*Industrie*, comté de *Berthier*; demandant à être incorporés sous le nom de "clercs paroissiaux ou catéchistes de *St. Viateur*."

Du révérend *F. T. Lahaie*, directeur du collège *Joliette*, dans le village d'*Industrie*, comté de *Berthier*; demandant un aide pour le dit collège.

De *Samuel W. Smith* et autres, créanciers du conseil municipal du ci-devant district de *Sydenham*; demandant le paiement de leurs réclamations.

De *Mathew Bostwick*, de la ville de *Sherbrooke*; demandant une enquête sur la conduite du collecteur des douanes au port de *Québec*, au sujet de bêtes à cornes saisies par lui en 1846.

Du révérend *P. F. Durocher*, au nom des sauvages montagnais, demandant qu'il soit accordé une subvention aux dits sauvages, laquelle doit être prise sur le montant du bail des postes du roi; et que les terres situées entre les rivières *Bitsiamits* et aux *Outardes*, et certaines autres terres leur soient accordées pour y faire la chasse.

De l'université de *Queen's College, Kingston*; demandant une dotation plus équitable pour le dit collège.

Du bureau des syndics de *Queen's College, Kingston*; demandant une allocation.

De *James Sparks* et autres, du comté de *Frontenac*; demandant que les limites de la cité de *Kingston* soient reculés comme on le demande; et demandant la continuation du chemin de *Montréal* à travers la réserve de l'artillerie.

Du très révérend archidiacre *Stuart*, et autres, du lot No. 24, dans le voisinage de *Kingston*; demandant que le dit lot ne soit point annexé à la cité de *Kingston*.

De *Lyman Thornton* et autres, du township de *Blanchard*; demandant à être réunis au district de *London*.

De *Benjamin Workman*, écuyer, et autres, de la cité de *Montréal* et lieux environnans; demandant l'abolition de la peine de mort.

De *Joseph Ainsse*, écuyer, et autres, du comté de *Verchères*; demandant une indemnité pour les pertes qu'ils ont essuyées durant les troubles de 1837 et 1838.

D'*Ebenezer Baird*, écuyer, et autres de la cité de *Québec*; demandant que les privilèges des corps collectifs soient accordés aux sociétés de bâtisses dans le district de *Québec*.

De *William Phillips*, écuyer, de *Québec*; demandant une indemnité pour les pertes qu'il a essuyées durant les troubles de 1837 et 1838.

Du conseil municipal de la seconde division du comté de *Bonaventure*; demandant que les séances du dit conseil se tiennent à l'avenir à *Carleton*, au lieu de *New Richmond*.

Ordonné, que cette partie de la pétition d'*Alexis Rivard* et autres, du comté de *Rimouski*, qui demande que l'on diminue le prix des terres de la couronne, et donne des délais pour leur paiement, soit renvoyée au comité spécial nommé pour s'enquérir des causes de l'émigration du *Canada* aux *Etats-Unis*.
Pétitions renvoyées à des comités :
De *A. Rivard* et autres ;

Résolu, que la pétition d'*O. E. Casgrain*, écuyer, D'*O. E. Casgrain* et autres, et autres, de la partie inférieure du comté de *l'Islet*, soit renvoyée à un comité spécial, composé de *M. Fournier*, *M. Duchesnay*, *M. Cauchon*, *M. Boutillier* et *M. Mongenais*, pour en examiner le contenu et en faire rapport, par bill ou autrement, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Résolu, que la pétition de *B. Marquette* et autres, De *B. Marquette* et autres ;
président, officiers et membres de l'association des instituteurs du district de *Québec*, soit renvoyée à un comité spécial, composé de *M. Laurin*, *M. Jobin*, *M. Guillet*, *M. Chabot* et *M. Chauveau*, pour en examiner le contenu et en faire rapport, avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Résolu, que la pétition de *B. H. Charlebois*, écuyer, De *B. H. Charlebois* et autres ;
et autres, médecins et chirurgiens du *Bas-Canada*, soit renvoyée à un comité spécial, composé de *M. Taché*, *M. Beaubien*, *M. Fortier*, *M. Boutillier*, *M. Papineau*, *M. Davignon* et *M. McConnell*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, que la pétition de *F. X. Thompson* soit renvoyée au comité spécial, auquel a été renvoyée la pétition de *Charles Cazeau* et autres, mesureurs de bois, du district de *Québec*.
De *F. X. Thompson* ;

Ordonné, que la pétition d'*Alexander M. Donald* et autres, soit renvoyée au comité spécial nommé pour s'enquérir et faire rapport de l'état du commerce de bois, des causes qui en ont amené la dépression actuelle, de la protection à donner aux forêts contre les dépredations, et de toutes
D'*A. Macdonnell* et autres ;

autres matières qui affectent les intérêts commerciaux de la province.

Ordonné, que M. Chabot, M. Chauveau et M. Malloch soient ajoutés au dit comité.

D'A. Schooley
et autres ;

De la compa-
gnie du grand
chemin de fer
Occidental ;

De H. LeMe-
surier ;

Du révérend
W. Ritchie et
autres ;

De D. Wood
et autres ;

De J. Yule et
autres ;

Du révérend
J. C. Léonard ;
De T. Bower-
man et autres ;
De l'hon. W.
Walker et
autres.

Rapport sur la
pétition de R.
Hobson et
autres.

Ordonné, que la pétition d'Abraham Schooley et autres, du district de Niagara ; la pétition de la compagnie du grand chemin de fer occidental, (charte), la pétition de la compagnie du grand chemin de fer occidental, (compagnie du chemin de fer des rivières Niagara et du Détroit) ; la pétition de H. Lemesurier, écuyer, vice président au nom du bureau de commerce de Québec, (chemins de fer) ; et la pétition du révérend William Ritchie et autres, du comté d'Essex, et autres, soient renvoyées au comité permanent sur les bills concernant les lignes de chemins de fer et de télégraphes.

Ordonné, que la pétition de David Wood et autres, du township de Walpole, soit renvoyée au comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de John Jones et autres, du township de Walpole.

Ordonné, que la pétition de John Yule, junior, écuyer, et autres, de Chambly ; la pétition du révérend J. C. Léonard, de la cité de Montréal ; la pétition de Thomas Bowman et autres, des townships de Sophiasburg et Hollowell ; la pétition de l'honorable William Walker et autres, de la cité de Québec ; et la pétition de James Cuthbertson et autres, actionnaires dans la compagnie des mines du Sault Ste. Marie, soient renvoyées au comité permanent des ordres permanens.

M. Cauchon, du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de Robert Hobson et autres, conseillers de district, et magistrats du district de Niagara, et autres ordres de renvoi, a présenté à la chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a consulté avec attention les pétitions qui ont été soumises à son examen ; la demande des pétitionnaires, savoir : le déplacement du chef-lieu de la ville de Niagara est depuis longtemps désiré par une grande partie du district, et a fréquemment été l'objet des délibérations de votre honorable chambre. En consultant les journaux de la session de 1846, votre comité trouve un rapport qui a été fait par un comité sur ce sujet, conçu dans les termes suivans :—

“ Votre comité a pris en considération les divers ordres de renvoi qui lui ont été soumis, et, après mûre délibération, il est d'avis que le conseil municipal, qui représente toute la masse des habitans du district de Niagara, étant unanimement convenu de la nécessité absolue de transporter le chef-lieu du district dans un endroit plus central pour mettre les intérêts des habitans sur un pied d'égalité, non seulement sous le rapport de la commodité publique, mais aussi sous celui des dépenses qu'entraîne nécessairement l'administration de la justice, situé comme l'est ce chef-lieu à l'extrémité du district.

“ Votre comité prend de plus la liberté d'exposer qu'il a sous les yeux des pétitions de divers townships dans le district, revêtus d'un grand nombre de signatures, dans lesquelles on demande respectueusement et énergiquement la translation du chef-lieu dans une autre localité.

“ Votre comité voit aussi qu'il a été fait un rapport à votre honorable chambre, par un comité spécial pendant la dernière session, dans lequel on recommande de transporter le chef-lieu du district à Port-Robinson.

“ D'après cette expression du désir du conseil municipal, émanant d'un corps qui représente les intérêts et les vœux bien entendus des habitans, corro-

borée comme elle l'est par les pétitions de divers townships dans le même but ; votre comité ne peut faire autrement que de recommander fortement la demande des pétitionnaires à la considération favorable de votre honorable chambre, et qu'il lui soit permis d'introduire un bill pour transporter le chef-lieu du district à port Robinson, comme étant la place la plus convenable, et y pourvoir à la construction d'édifices publics.”

Votre comité trouve le rapport d'un autre comité, daté le 21 mars 1848, et conçu dans les termes suivans :—

“ Votre comité, en obéissance à l'ordre de votre honorable chambre, a examiné le contenu de la pétition qui lui a été renvoyée, ainsi que les entrées dans les journaux des sessions précédentes sur ce sujet, et a unanimement adopté les recommandations du ci-devant comité, et recommande de nouveau instamment à la considération favorable de votre honorable chambre la passage d'un bill pour placer le chef-lieu du district dans un site plus central que celui d'aujourd'hui, conformément à la prière de la pétition, qui émane d'un corps représentant les intérêts de chaque section du district.”

Outre que le département du chef-lieu du district est recommandé dans les rapports ci-dessus de la manière la plus pressante, votre comité a maintenant sous les yeux plusieurs pétitions qui ont été présentées dans le cours de la session actuelle, et soumises à l'examen de votre comité. Ces pétitions renvoient votre honorable chambre aux rapports ci-dessus cités, et demandent avec instance que les recommandations qu'ils contiennent soient mis à effet. Qu'une de ces pétitions est revêtue des signatures d'un grand nombre de conseillers et de magistrats du district ; les deux autres pétitions de celle des habitans. A l'une d'elle est annexé un extrait des minutes du conseil de district de Niagara, du 13 mai 1843, et un autre extrait de ses délibérations, daté le 12 novembre de la même année, à laquelle dernière assemblée assistaient les conseillers suivans, savoir :—le maire et messieurs Dickson, Ball, McDonald, Detrick, Patterson, Rowe, Rickey, Powell, McFarland, Hobson, Clark, Kilborne, Secord, Tisdale, Cummings, Misner, Scholfield, Brockfield, Fralick, Sheehan, Thompson, Darling, Root, Jackson, Gee et Cooper. Dans cette occasion, il fut résolu unanimement d'adopter et présenter à votre honorable chambre une pétition dont suit la teneur :—

“ Vos pétitionnaires ont appris avec une vive reconnaissance qu'il a plu à votre honorable chambre agréer le rapport du comité spécial qui recommande de donner le temps à vos pétitionnaires de désigner l'endroit où ils désireraient voir placer le chef-lieu du district ; et vos pétitionnaires regardent cette recommandation comme une assurance que les justes vœux de vos pétitionnaires exprimés à la presque unanimité, seront accomplis aussitôt qu'ils auront choisi le chef-lieu.

“ En conséquence, vos pétitionnaires ont pris cette matière en leur sérieuse considération, et ont choisi le village de Port-Robinson, dans le township de Thorold, comté de Lincoln, comme le chef-lieu de la nouvelle ville de district, et ils osent se flatter que leur choix rencontrera l'appui et l'approbation de votre honorable chambre.”

Votre comité a fait comparaître devant lui Walter Hamilton Dickson, écuyer, membre représentant la ville de Niagara, et il a écouté les raisons qu'il a données à l'encontre de ce projet ; cependant votre comité est d'opinion que les objections qu'il a présentées ne sont pas de nature à être d'un grand poids, si l'on considère les témoignages qui sont contenus dans les documents ci-dessus ; et comme il paraît à votre comité hors de doute que l'établissement du chef-lieu de la ville de district, à l'extrémité du district,

est depuis longtems un juste sujet de plaintes de la part des habitans du district en général, votre comité croit devoir ajouter le poids de sa recommandation à celles qui ont déjà été données, et de représenter à votre honorable chambre la convenance de transporter les bureaux de district à *Port-Robinson*, qui est l'endroit le plus central que l'on puisse choisir dans les circonstances, et qui s'accorde avec les vœux de la grande masse des habitans tels qu'exprimés dans les délibérations du conseil de district ci-dessus citées, ainsi que dans les diverses pétitions qui ont été présentées à votre honorable chambre à diverses époques.

Ordonné, que *M. Cauchon* ait la permission d'introduire un bill pour transférer le chef-lieu de la ville de district du district de *Niagara* à *Port-Robinson*, dans le township de *Torold*, dans le comté de *Welland*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

L'honorable *M. Boulton* du comité permanent des ordres permanens, a présenté à la chambre le cinquième rapport du dit comité, lequel a été lu, comme suit :—

Votre comité a examiné la pétition de *Joseph O. Bélanger*, et autres; demandant l'autorisation de bâtir un pont sur la rivière *Etchemin*; et il a constaté que les avis nécessaires ont été publiés par les pétitionnaires, depuis le 26 novembre jusqu'au 11 janvier 1849, seulement, ce qui fait moins de deux mois tel que prescrit par la 66^{me} règle; cependant, comme il n'y a point d'opposition à la mesure, votre comité la recommande respectueusement à la considération favorable de votre honorable chambre.

Ordonné, qu'un congé d'absence de cette chambre soit accordé à *M. Fourquin*, jusqu'au dix-neuf du présent, pour cause de maladie dans sa famille.

Ordonné, que *M. Christie* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte passé dans la huitième année du règne de sa majesté, intitulé : "Acte pour faciliter la commutation volontaire de la tenure des terres en rôtûre situées dans les fiefs et seigneuries du *Bas-Canada* en celle de franc alevu roturier."

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que *M. Lyon* ait la permission d'introduire un bill pour amender la loi du douaire dans le *Haut-Canada*, et pour faciliter les procédures dans les actions y relatives.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Résolu, que les comptes publics pour 1847, ensemble avec les comptes de la maison de la trinité de *Québec*, soient renvoyés à un comité spécial, composé de *M. Christie*, *M. DeWitt*, *M. Holmes*, *M. Méthot*, *M. Wetenhall*, *M. Wilson*, et *M. Cauchon*, pour en faire rapport de temps à autre, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, que *M. Jobin* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer les sœurs de miséricorde pour la régie de l'hospice de la maternité de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et

dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que *M. Chauveau* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer le cimetière de *Mount Hermon*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de *M. Gury*, secondé par *M. Christie*, **Résolu**, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, le priant d'ordonner à l'officier qu'il appartiendra, de mettre devant cette chambre, tous les documens qui peuvent se trouver en la possession du gouvernement provincial, ayant rapport à l'affaire de *M. Joseph Donégani*, de la cité de *Montréal*, sur le bill passé en l'année 1845, en sa faveur, ou toutes copies des dépêches ayant rapport à la dite affaire qui se trouvent en la possession du gouvernement.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Sur motion de *M. Armstrong*, secondé par *M. Jobin*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, priant son excellence de faire mettre devant cette chambre, un état du nombre des poursuites intentées pendant les douze derniers mois dans la cour supérieure du banc de la Reine pour le district de *Montréal*, et le nombre de jugemens obtenus sur les dites poursuites; aussi le nombre de poursuites pendantes sur lesquelles la preuve a été faite, mais sur lesquelles il n'a pas été prononcé de jugemens, aussi, des poursuites plaidées et non plaidées encore pendantes devant les dites cours.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre, qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

L'honorable procureur général *LaFontaine*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à son excellence le gouverneur général,—réponse à une adresse de l'assemblée législative, datée le 29 janvier 1849, et le priant de vouloir bien faire mettre devant la chambre, copie de toute correspondance qui peut avoir eu lieu entre le gouvernement exécutif et l'honorable juge *Bedard*, antérieure et relative à sa translation du banc des juges à *Québec* à celui de *Montréal*, avec copies de ses commissions, ancienne et nouvelle; aussi, copies d'aucune lettre ou correspondance entre le gouvernement exécutif et l'honorable juge *Aylwin*, au sujet de sa nomination à la place de juge à *Québec*, comme successeur de *M. le juge Bedard*; et copies de toute correspondance (qui n'est pas d'une nature confidentielle) échangée entre son excellence et le gouvernement de sa majesté en *Angleterre*, au sujet de ces deux nominations, ou de l'une ou de l'autre, et ayant rapport à la présance que réclame *M. le juge Bedard*, dans la cour du banc de la Reine à *Montréal*, sur messieurs les juges *Day* et *Smith*.

Pour la dite réponse, voir appendice (G. G.)

Ordonné, que la dite réponse soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre.

Sur motion de l'honorable *M. Boulton*, secondé par *M. Notman*,

Résolu, que le temps pour recevoir des bills privés soit prolongé jusqu'à jeudi, le premier de mars prochain.

Bill relatif au cimetière de *Mount Hermon*.

Joseph Donégani.

Poursuites dans la cour supérieure du Banc de la Reine district de *Montréal*.

M. le juge Bedard et *M. le juge Aylwin*.

Appendice (G. G.)

Bills privés.

Bill relatif au chef-lieu de *Niagara*.

Cinquième rapport du comité des ordres permanens.

Congé d'absence.

Bill relatif à la commutation de la tenure.

Bill relatif au douaire.

Comptes publics, et comptes de la maison de la trinité de *Québec*.

Bill pour incorporer les sœurs de la miséricorde.

Message du conseil législatif.

Bill relatif à l'érection de certains townships.

Election d'Oxford.

Message du conseil législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—

M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé le bill intitulé : "Acte pour confirmer l'érection de certains townships, et pour d'autres fins relatives à l'érection de townships," sans amendement ; Et ensuite il s'est retiré.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre les débats ajournés sur l'amendement qu'on a proposé de faire hier à la question, "Que cette chambre ayant entendu les témoignages produits de la part de *John George Vansittart*, écuyer, en faveur de sa conduite, comme officier rapporteur pour le comté d'Oxford, à la dernière élection générale, adhère à sa résolution du 21^e jour de mars dernier, que le dit *John George Vansittart*, écuyer, ayant pris sur lui de rapporter *Peter Carroll*, écuyer, comme membre pour le dit comté, pour servir dans ce présent parlement, malgré la majorité des voix qu'il avait enregistrées sur le livre de poll, en faveur de l'honorable *Francis Hincks*, qui aurait dû être en conséquence rapporté élu, a agi illégalement, contrairement à la loi, en violation manifeste des droits des francs-tenanciers du dit comté, et en violation des privilèges de cette chambre."

Et le quel amendement était, que les mots "mais cette chambre est en même temps d'opinion, que telle conduite illégale de la part du dit *John George Vansittart*, écuyer, provient d'une erreur de jugement," soient ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question sur l'amendement ayant été de nouveau proposée :—La chambre a repris les dits débats ajournés.

Et la question ayant été mise, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Brooks*, *Cayley*, *Christie*, *Crysler*, *Gugy*, *Macdonald*, de KINGSTON, Sir *Allan N. MacNab*, *Malloch*, *M'Connell*, *M'Lean*, *Prince*, *Robinson*, *Seymour*, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de FRONTENAC, et *Stevenson*.—(18.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin*, *Beaubien*, *Bell*, le solliciteur général *Blake*, *Boulton*, de NORFOLK, *Boutillier*, *Burrill*, *Cameron*, de KENT, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Davignon*, *DeWitt*, *Dickson*, *Dumas*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Holmes*, *Jobin*, le procureur général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Lyon*, *Marquis*, *M'Farland*, *Merritt*, *Méthot*, *Morrison*, *Nelson*, *Notman*, *Papineau*, *Price*, *Richards*, *Sauvageau*, *Scott*, de BYTOWN, *Scott*, du LAC DES DEUX MONTAGNES, *Smith*, de DURHAM, *Smith*, de WENTWORTH, *Taché*, *Thompson*, *Viger*, *Watts*, *Wetenhall* et *Wilson*.—(52.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été proposée, "que cette chambre ayant entendu les témoignages, produits de la part de *John George Vansittart*, écuyer, en faveur de sa conduite comme officier rapporteur pour le comté d'Oxford, à la dernière élection générale, adhère à sa résolution du 21^{me} jour de mars dernier, que le dit *John George Vansittart*, écuyer, ayant pris sur lui de rapporter *Peter Carroll*, écuyer, comme membre pour le dit comté, pour servir dans ce présent parlement, malgré la majorité des voix qu'il avait enregistrées sur le livre de poll, en faveur de l'honorable *Francis Hincks*, qui aurait dû être en conséquence rapporté élu, a agi illégalement, contrairement à la loi, en violation manifeste des droits des francs-tenanciers du dit comté, et en violation des privilèges de cette chambre."

M. Wilson a proposé en amendement à la question, secondé par *M. Dickson*, que tous les mots après "que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et les mots "*John George Vansittart*, écuyer, en rapportant *Peter Carroll*, écuyer, au lieu de l'honorable *Francis Hincks*, a agi en contravention de son devoir comme officier rapporteur pour le comté d'Oxford, et a été coupable d'une violation des privilèges de cette chambre," soient substitués à leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Christie*, *Dickson*, *Gugy*, *M'Connell*, *M'Lean*, *Smith*, de FRONTENAC, *Stevenson* et *Wilson*.—(8.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, le procureur général *Baldwin*, *Beaubien*, *Bell*, le solliciteur général *Blake*, *Boulton*, de NORFOLK, *Boutillier*, *Brooks*, *Burrill*, *Cameron*, de KENT, *Cartier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Crysler*, *Davignon*, *DeWitt*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Holmes*, *Jobin*, le procureur général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Lyon*, *Macdonald*, de KINGSTON, Sir *Allan N. MacNab*, *Malloch*, *Marquis*, *M'Farland*, *Merritt*, *Méthot*, *Morrison*, *Nelson*, *Notman*, *Papineau*, *Price*, *Richards*, *Prince*, *Robinson*, *Sauvageau*, *Scott*, de BYTOWN, *Scott*, du LAC DES DEUX MONTAGNES, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de DURHAM, *Smith*, de WENTWORTH, *Thompson*, *Viger*, *Watts* et *Wetenhall*.—(62.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question principale ayant été alors mise la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin*, *Beaubien*, *Bell*, le solliciteur général *Blake*, *Boulton*, de NORFOLK, *Boutillier*, *Burrill*, *Cameron*, de KENT, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Davignon*, *DeWitt*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Holmes*, *Jobin*, le procureur général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Lyon*, *Marquis*, *M'Farland*, *Merritt*, *Méthot*, *Morrison*, *Nelson*, *Notman*, *Papineau*, *Price*, *Richards*, *Sauvageau*, *Scott*, de BYTOWN, *Scott*, du LAC DES DEUX MONTAGNES, *Smith*, de DURHAM, *Smith*, de WENTWORTH, *Taché*, *Thompson*, *Viger*, *Watts* et *Wetenhall*.—(51.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Brooks*, *Cayley*, *Christie*, *Crysler*, *Dickson*, *Gugy*, *Macdonald*, de KINGSTON, Sir *Allan N. MacNab*, *Malloch*, *M'Connell*, *M'Lean*, *Prince*, *Robinson*, *Seymour*, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de FRONTENAC, *Stevenson* et *Wilson*.—(20.)

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative.

M. Notman a proposé, secondé par l'honorable *M. Boulton*, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, priant son excellence de vouloir bien destituer le dit *John George Vansittart*, écuyer, de la place d'inspecteur des licences pour le district de *Brock*, comme exemple pour ceux qui rempliront par la suite la charge très responsable d'officier rapporteur.

Sir *Allan N. MacNab* a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable *M. Macdonald*, que tous les mots après "que," jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et les mots suivants substituer : "le dit *John George Vansittart*, écuyer, soit amené à la barre de cette chambre ; qu'il y soit admonété par M. l'Orateur, et qu'il soit ensuite déchargé."

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Budgley, Cayley, Christie, Crysler, Dickson, Flint, Gagy, Lyon, Macdonald*, de KINGSTON, Sir *Allan N. MacNab, Malloch, M'Connell, M'Lean, Prince, Robinson, Scott*, de BYTOWN, *Seymour, Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de FRONTENAC, et *Stevenson*.—(21.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin, Beaubien, Bell*, le solliciteur général *Blake, Boulton*, de NORFOLK, *Boutillier, Burrill, Cameron*, de KENT, *Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Fortier, Fournier, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin*, le procureur général *LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Marquis, M'Farland, Merritt, Méthot, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Price, Richards, Sauvageau, Scott*, du LAC DES DEUX MONTAGNES, *Smith*, de DURHAM, *Smith*, de WENTWORTH, *Taché, Thompson Viger, Watts, Wetenhall* et *Wilson*.—(49.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

Et à six heures r. m., M. l'Orateur a, en conformité de l'ordre et sans qu'une question ait été mise, déclaré la chambre ajournée à demain.

Martis, 13^o Februarii;

ANNO 12^o VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

M. L'ORATEUR a mis devant la chambre un état des affaires de la banque de *Gore*, reçu en conformité d'un ordre de la chambre, du vingt-cinq du mois dernier.

Pour le dit état, voir appendice (P.)

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:—

Par M. *Brooks*,—la pétition d'*Amos Bishop*, écuyer, et autres, du township de *Dudswell*, comté de *Sherbrooke*.

Par l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*.—la pétition d'*Abner Lidwill* et autres, du township de *Colchester*; et la pétition de *Benjamin Knapp* et autres, de *Chatham* et *Camden*.

Par M. *Nelson*,—la pétition d'*Alfred Savage* et autres, apothicaires, chimistes et droguistes du *Canada Est*.

Par M. *Cauchon*,—la pétition du révérend N. A. *Leclerc* et autres, de *Lambton* et autres townships, comté de *Mégantic*.

Par M. *Fortier*,—la pétition de *J. B. Legendre*, écuyer, maire, et *P. Pepin*, secrétaire, du conseil municipal de *Nicolet*.

Par M. *Burrill*,—la pétition de *William Bacon*, marchand, du village d'*Ogdensburg*, dans l'état de *New-York*.

Par M. *Thompson*,—la pétition de *John DeCew* et autres, de *Haldimand*.

Par M. *Christie*,—la pétition de *James Moir Ferris*, écuyer, de la cité de *Montréal*.

Par M. *Gagy*,—la pétition du conseil municipal de *Sherbrooke*, (pont *Aylmer*).

Par M. *Wilson*,—la pétition de *Thomas C. Dixon*, écuyer, et autres, de la ville de *London* et ses environs.

Par M. *Sauvageau*,—la pétition de *Charles Morice* et autres.

Ordonné, que la pétition du révérendissime évêque de *Bytown*; demandant un acte d'incorporation pour le collège de *Bytown*; et la pétition du révérendissime évêque de *Bytown*; demandant un acte d'incorporation pour la communauté des révérendes sœurs de la charité,—soient renvoyées au comité permanent des ordres permanens.

Résolu, que la pétition de *John B. Warren* et autres, de *Whitby*, et autres townships, dans le district de *Home*, soit renvoyée à un comité spécial, composé de M. le solliciteur général *Blake*, M. *Richards*, M. *Flint*, M. *McDonald*, de *Glengary*, et M. *Bell*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer qu'on veut personnes, papiers et records.

Ordonné, que la pétition de *Henry Cole* et autres, de l'Isle de *Scugog*, soit renvoyée au dit comité

L'honorable M. *Boulton*, du comité permanent des ordres permanens, a présenté à la chambre le sixième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre comité a consulté la pétition de M. A. *Primeau* et A. A. *Trottier*, et il a constaté que les pétitionnaires ont donné les avis requis. Quant à la pétition de *John Charlton*, et autres, demandant l'incorporation d'une compagnie pour l'établissement d'un chemin planchéié dans le District de *Home*, votre comité a constaté que, quoique l'avis ait été publié dans un journal, pendant une période de deux mois, ce journal n'a pas continué ses publications jusqu'à l'époque où la pétition a été présentée, ayant cessé de paraître dans le mois d'août dernier; néanmoins il a été publié une annonce pendant le même temps dans la gazette du *Canada*, qu'on a continuée à venir jusqu'à quelques jours avant la réunion de la législature; la pétition de A. *Archambault*, et autres, demandant l'autorisation de construire un pont sur la rivière *l'Assomption*, présente un cas analogue, l'avis ayant été publié dans le mois de juin et discontinué le 25 décembre dernier; mais attendu qu'il appert que l'on s'est conformé dans l'un et l'autre cas, à l'esprit de la 66^{me} règle, votre comité n'hésite pas à recommander que le dit avis soit considéré comme suffisant.

Les pétitions de l'honorable *William Walker* et autres, des dames religieuses de l'hôtel-dieu de *Montréal*; du révérend J. C. *Léonard*, de *Thomas Bowerman* et autres, et de *James Cuthbertson* et autres, ne tombent pas, dans l'opinion de votre comité dans la catégorie de celles qui exigent un avis d'après la 66^{me} règle.

Sur motion de M. *DeWitt*, secondé par M. *Sauvageau*,

Ordonné, que le comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de *John Molson*, écuyer, et autres, la compagnie des propriétaires du chemin à lisses de jonction de *Montréal* à la ligne de la province, et autres ordres de renvoi, ait pouvoir de faire rapport de temps à autre.

Ordonné, que M. *DeWitt* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser *Marc Antoine Primeau*, et *Antoine A. Trottier*, à construire un pont de péage sur la rivière *Chateauguay*, dans la paroisse de *Ste. Martine*, former un chemin planchéié depuis le fleuve *St. Laurent* jusqu'à la rivière *Chateauguay*, dans la dite paroisse, fixer les taux qui seront perçus sur les dits ponts et chemins, et établir d'autres dispositions à cet égard.

Il a, en conséquence présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi, le vingt deux du courant.

Bill relatif aux
sœurs hospita-
lières de
Montréal.

Ordonné, que M. *Dumas* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser la communauté des religieuses sœurs hospitalières de *St. Joseph* de Phôtel-dieu de *Montréal*, à acquérir et posséder des biens meubles et immeubles jusqu'à un certain montant, en sus de ceux qu'elles possèdent déjà, tant pour elles-mêmes que pour les pauvres du dit hôtel-dieu, dont elles administrent les biens, et pour d'autres fins y mentionnées.

Il a en conséquence présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif au
pont d'A. Ar-
chambault et
autres.

Ordonné, que M. *Dumas* ait la permission d'introduire un bill aux fins d'autoriser *Antoine Amable Archambeault* et autres, à construire un pont de péage sur la rivière l'*Assomption*, et pour d'autres fins y mentionnées.

Il a, en conséquence présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Sherwood*, secondé par l'honorable M. *Macdonald*,

King's Col-
lege.

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, priant son excellence de faire mettre devant cette chambre une copie de l'ordonnance du conseil de *King's College*, nommant des commissaires pour s'enquérir des affaires du dit collège, et des instructions données aux dits commissaires, ainsi que de tous autres documens qui y ont rapport.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Livre Bleu.

L'honorable M. *Hincks*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a mis devant la chambre, par ordre de son excellence le gouverneur général, le livre bleu pour l'année 1847.

Election d'Ox-
ford.

La chambre a, en conformité de l'ordre, repris la considération de la question proposée hier, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, priant son excellence de vouloir bien destituer le dit *John George Vansittart*, écuyer, de la place d'inspecteur des licences pour le district de *Brock*, comme exemple pour ceux qui rempliront par la suite la charge très responsable d'officier rapporteur.

M. *Davignon* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Lemieux*, que tous les mots après "que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et les mots suivans substitués: "le dit *John George Vansittart*, écuyer, soit emprisonné dans la "prison commune de ce district durant l'espace de "vingt-quatre heures, et que M. l'Orateur émane son "warrant à cet effet."

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Christie, Davignon, Duchesnay, Fournier, Guillet, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Marquis* et *Wilson*.—(10.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Badgley*, le procureur général *Baldwin, Beaubien, Bell*, le solliciteur général *Blake, Boulton*, de *NORFOLK*, *Brooks, Burrill, Cameron*, de *KENT*, *Cartier, Cauchon, Cayley, Chauveau, DeWitt, Dickson, Dumas, Fergusson, Fortier, Gogy, Hall, Hincks, Holmes, Jobin*, le procureur général *LaFontaine, Lyon, Macdonald*, de *KINGSTON*, *Sir Allan N. MacNab, Malloch, M'Farland, M'Lean,*

Merritt, Méthot, Morrison, Nolman, Papineau, Price, Richards, Robinson, Sauvageau, Scott, de *BYTOWN*, *Scott*, du *LAC DES DEUX MONTAGNES*, *Seymour, Sherwood* de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Stevenson, Thompson, Viger, Watts* et *Wetenhall*.—(52.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, priant son excellence de vouloir bien destituer le dit *John George Vansittart*, écuyer, de la place d'inspecteur des licences pour le district de *Brock*, comme exemple pour ceux qui rempliront par la suite la charge très responsable d'officier rapporteur.

M. *Wilson*, a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Hall*, que tous les mots après "écuyer," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et les mots "de toutes ses charges, excepté celle "d'inspecteur de licences," substitués à leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la chambre s'est divisée:—Et elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise,

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin, Beaubien, Bell*, le solliciteur général *Blake, Boulton*, de *NORFOLK*, *Boutillier, Burrill, Cameron*, de *KENT*, *Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, DeWitt, Dumas, Egan, Fergusson, Fortier, Fournier, Hall, Hincks, Holmes, Jobin*, le procureur général *LaFontaine, Laurin, M'Farland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Nolman, Papineau, Price, Richards, Sauvageau, Scott*, du *LAC DES DEUX MONTAGNES*, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Taché, Thompson, Viger, Watts* et *Wetenhall*.—(44.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley, Brooks, Cayley, Christie, Crysler, Davignon, Dickson, Duchesnay, Flint, Gogy, Guillet, Johnson, LaTerrière, Lemieux, Lyon, Macdonald*, de *GLENGARY*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Sir Allan N. MacNab, Malloch, Marquis, M'Connell, M'Lean, Prince, Robinson, Scott*, de *BYTOWN*, *Seymour, Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Stevenson* et *Wilson*.—(31.)

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Message du conseil législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:—
M. l'Orateur,

Message du
conseil légis-
latif.

Le conseil législatif a passé un bill, intitulé: "Acte pour amender l'acte de la quarantaine," auquel il demande le concours de l'assemblée.

Bill relatif à
la quarantaine.

Et ensuite il s'est retiré.

L'honorable procureur général *LaFontaine* a proposé, secondé par l'honorable procureur général *Baldwin*, et la question ayant été proposée, que l'ordre du jour pour que la chambre se forme en comité pour prendre en considération la nécessité de constater le montant de certaines pertes éprouvées par certains habitans du *Bas-Canada*, durant les troubles politiques de 1837 et 1838, et de pourvoir au paiement d'icelles, soit maintenant lu.

Pertes causées
par la rebel-
lion (B. C.)

L'honorable M. *Sherwood* a proposé en amendement à la question secondé par *Sir Allan N. MacNab*, que les mots "soient maintenant lu," soient retranchés, et les mots suivans substitués à

leur place "soit remis à dix jours, pour donner aux "habitans de ce pays le temps d'exprimer leur opinion."

Et des débats s'étant élevés sur ce sujet ;

A six heures p. m., M. l'Orateur a, en conformité de l'ordre, et sans qu'une question ait été mise, déclaré la chambre ajournée à jeudi prochain.

Jovis, 15° die Februarii ;

ANNO 12° VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

M. l'ORATEUR a mis devant la chambre un état des affaires de la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, jusqu'au 30 novembre 1848, en conformité de l'acte 8 Vic., c. 25.

Pour le dit état, voir appendice (H. H.)

Aussi, état des affaires de la banque d'épargnes du district de Hamilton et Gore, reçu en conformité d'un ordre de la chambre du vingt-cinq du mois dernier.

Pour le dit état, voir appendice (P.)

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. Malloch,—la pétition de Hamnett Pinhey, écuyer, maire, au nom du conseil municipal du district de Dalhousie, (pont).

Par M. Brooks,—la pétition de la compagnie des terres de l'Amérique Britannique.

Par M. Duchesnay,—la pétition de Pierre Ignace Déry, et autres, de la paroisse de St. Raymond et du comté de Portneuf.

Par M. Christie,—la pétition de Thomas A. Young, écuyer, de la cité de Québec.

Par M. McLean,—la pétition de George Poapst, et autres, de la neuvième concession de Cornwall.

Par M. Méthot,—la pétition de Joseph Boivin et autres, de Québec ; et la pétition de Messieurs Allan Gilmour et compagnie, et autres, de la cité de Québec.

Par l'honorable M. Badgley,—la pétition d'Ezraim Knight, écuyer, et autres, du comté de Missisquoi, membres de l'ordre des Rechabites.

Par M. Davignon,—la pétition de Joseph Charland, et autres, conseillers du village de Christeville, comté de Rouville ; et la pétition des syndics du chemin à barrières de Longueuil et Chambly ; et la pétition de Jean Langevin, écuyer, de la cité de Montréal.

Par M. Beaubien,—la pétition du révérend Charles Bancroft et autres, de la municipalité de St. Jean Dorchester, comté de Chambly.

Par M. Cartier,—la pétition de la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique (aide).

Par M. Holmes,—la pétition d'E. Glackmeyer, écuyer, et autres, de la cité et du district de Montréal ; la pétition des président et directeurs de la nouvelle compagnie pour l'éclairage au gaz de la cité de Montréal.

Par l'honorable M. Robinson,—la pétition du conseil municipal du district de Simcoe, (division de district).

Par l'honorable procureur général Baldwin,—la pétition d'Abner Hurd et autres, du township de Roach ; la pétition du conseil municipal du district de Homz, (salaires des officiers de district) ; et la pétition d'Isaac Travis et autres, des townships de Gwillimbury, est et nord.

Par l'honorable M. Boulton,—la pétition de James Platt, écuyer, maire et autres, de la cité d'Oswego dans l'état de New-York, et autres.

Par M. Chabot,—la pétition de dame E. M. Aylwin et autres, dames, formant le comité de l'école des

petits enfans de la basse-ville de Québec ; et la pétition du très révérend lord évêque de Montréal, et autres, de la cité de Québec.

Par l'honorable M. Hinks,—la pétition de Matthew Scott et autres, du township de Norwich, district de Brock ; et la pétition d'Alexander Hossack, et autres, du township de Zorra ouest.

Par M. Wetenhall,—la pétition de Thomas Atkinson, senior, et autres, du township de Nelson, district de Gore.

Par M. Scott, du Lac des Deux Montagnes,—la pétition de Thomas Kains, écuyer, et autres, du comté du Lac des Deux Montagnes.

Par M. McFarland,—la pétition de Henry Smith, écuyer, et autres, de Grimsby et autres townships.

Par M. Flint,—la pétition de James Jamison et autres, du district de Victoria.

Par M. DeWitt,—la pétition de William Workman, écuyer, et autres, de la cité de Montréal.

Par M. Chauveau,—la pétition de Michel Hamel, junior, et autres, de la paroisse de Ste. Foye.

Par l'honorable M. Macdonald,—la pétition de Francis M. Hill, écuyer, maire, et autres, citoyens de Kingston ; et la pétition du révérend M. Lalor, et autres.

Par M. Scott, de Bytown,—la pétition de J. Bedard et autre, de la ville de Bytown ; et la pétition de Thomas Corcoran.

Par M. Gagy,—la pétition du révérend Jasper H. Nicolls, de la part du conseil de Bishop's College, à Lennoxville.

Par M. Hall,—la pétition de J. B. Hall, et autres, de la ville de Peterborough.

Par M. Cauchon,—la pétition du révérend Louis Théodore Bernard et autres, de la paroisse de Beauport, comté de Québec.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues : Pétitions lues

De George McLeod et autres, du village de Portsmouth, township de Kingston ; demandant que le dit village ne soit point compris dans les limites de la cité de Kingston.

De William Ritchie, au nom des syndics de l'académie de Sherbrook ; demandant l'allocation ordinaire.

Du maire et des conseillers du conseil municipal du village de St. Jean, comté de Chambly ; demandant certains amendemens à l'acte 10 et 11 Vict., c. 7, pour l'établissement d'autorités municipales dans le Bas-Canada.

De William Blakely et autres, de la troisième concession d'Ameliasburgh, district du Prince-Edouard ; demandant qu'il ne soit passé aucune mesure législative au sujet de la ligne de division entre la seconde et troisième concessions du dit township, mais que les difficultés qui pourront s'élever à ce sujet soit décidées dans les cours de justice ordinaires.

De Robert C. Wilkins et autres, d'Ameliasburgh, district du Prince Edouard ; demandant qu'une commission spéciale soit nommée pour examiner et établir d'une manière permanente les lignes de concession dans le dit township.

De James Bowie, écuyer, de la cité de Montréal ; se plaignant de ce que certains comptes qu'il a présentés pour services rendus et articles fournis par lui, en sa capacité de médecin, aux hopitaux temporaires des émigrés en 1847, n'ont pas été payés, demandant une enquête et justice.

De Daniel Villiard et autres, du township de Pakenham, district de Bathurst ; demandant que le dit district ne soit point divisé.

De George O'Kill Stuart, écuyer, maire, au nom des habitans de la cité de Québec ; demandant que la chambre prenne en sa considération favorable le projet du chemin de fer qui doit relier la cité de Québec à Halifax.

De *William Ruthven*, de *Québec* ; demandant un aide pour le mettre en état d'imprimer la traduction anglaise d'un traité sur la chimie agricole par *M. N. Aubin*.

De la société amicale de *Québec* ; demandant que le temps pour lequel elle a été incorporée soit prolongé.

De *John Birch* et autres, de *Québec* ; demandant qu'il ne soit pris aucune mesure finale durant cette session sur le bill présenté pour incorporer la "société *St. George* de *Québec*."

D'*Israël W. Powell*, écuyer, et autres, de *Port Dover*, dans le district de *Talbot* et lieux voisins ; demandant la reconstruction du phare et la confection du havre de *Port Dover*.

De *Levi Wilson* et autres, du township de *Trafalgar*, district de *Gore* ; demandant qu'il soit passé un acte pour obliger les exhibitions ou caravanes ambulantes à payer une taxe et obtenir une licence du préfet de chaque district, avant d'y passer ou d'y faire des exhibitions.

De *John Miller* et autres, du township de *Nelson*, district de *Gore* ; demandant la passation d'un acte pour autoriser l'établissement des compagnies d'assurance mutuelle dans chaque district, pour assurer les propriétés rurales.

Du conseil municipal du district de *Gore* ; demandant à être autorisé à louer ou à vendre certaine propriété publique à *Hamilton*.

De *Samuel Stanton* et autres, de *Dumfries*, et de *Thomas C. Dixon*, écuyer, et autres, de la ville de *London* et environs ; demandant une aide suffisante pour construire une ligne de chemin de fer depuis *Québec* jusqu'à *Windsor*, la limite ouest de la province.

De *Samuel Bradley*, de *St. Germain de Rimouski*, commerçant ; demandant une compensation pour les pertes qu'il a éprouvées par suite de la construction d'un pont sur la rivière de *Rimouski*.

De la tribu des sauvages *Amalécites*, résidant dans les townships en arrière de la paroisse de *l'Isle-Verte* ; demandant une aide pour ouvrir un chemin jusqu'à la dite paroisse.

De *Nicolas Boucher*, de *St. Arsène*, instituteur ; demandant le paiement d'une certaine somme à lui due ainsi qu'à sa femme, pour avoir fait l'école dans la paroisse de *St. André*.

Des dames religieuses de la communauté de l'hôpital-général de *Québec* ; demandant qu'il soit passé un acte pour les autoriser à acquérir des propriétés qui puissent rapporter un certain revenu pour les fins du dit hôpital.

De l'institut canadien de *Québec* ; demandant une aide.

De *John Fraser* et autres, de *Ristigouche* ; demandant une aide pour compléter la ligne du chemin entre la petite rivière joignant le chemin de *Kempt* et de *Matopédiac*, en suivant la rive nord de la rivière *Ristigouche*, et pour bâtir des ponts sur la dite ligne de chemin.

De *P. M. Bardy*, écuyer, et autres, de la cité de *Québec* ; demandant certains amendemens à l'acte pour régler la manière dont se feront les élections dans la dite cité.

De *John Graybiel* et autres, du district de *Niagara* ; demandant que la charte de la compagnie du chemin de fer des rivières de *Detroit* et *Niagara*, soit renouvelée.

D'*Edward Hale*, écuyer, et autres, de la ville et environs de *Sherbrooke*, district de *St. François* ;—d'*Amos Bishop*, écuyer, et autres, du township de *Dudswell*, comté de *Sherbrooke* ; et du conseil municipal de *Sherbrooke* ; demandant une aide pour construire des quais neufs et des jetées pour le pont *Aylmer*, sur la rivière *St. François*.

De la faculté de médecine de l'université du collège *McGill* ; demandant une aide additionnelle.

De *John C. W. Daly*, écuyer, et autres, magistrats et conseillers de district de la section est du district de *Huron* ; demandant l'érection d'un nouveau district, comme il a déjà été demandé, avec *Stratford* pour chef-lieu du district.

Du président et directeurs de la compagnie du pont suspendu des chutes de *Niagara*, demandant, pour certaines raisons y mentionnées, que la charte de la compagnie pour construire un pont suspendu sur la rivière *Niagara* à *Queenston*, ne soit point renouvelée.

D'*Abner Lidwill* et autres, du township de *Colchester*, demandant l'adoption de mesures propres à faire obtenir la révocation de l'acte impérial, relativement aux réserves du clergé et pour l'abolition des cures, et que les deniers en provenant soient appropriés aux fins d'utilité générale.

De *Benjamin Knapp* et autres, des townships de *Chatam* et *Camden*, demandant la révocation de l'acte qui établit les limites des lots dans le dit township ; et que les dites limites soient établies par un arpenteur, conformément aux limites reconnues de *Harwich* et *Howard*.

D'*Alfred Savage* et autres, apothicaires, chimistes et droguistes du *Canada Est*, demandant un acte d'incorporation.

Du révérend *N. A. Leclerc* et autres, de *Lambton* et autres townships, comté de *Mégantic* ; demandant une aide pour améliorer le chemin de *Lambton*.

De *J. B. Legendre*, écuyer, maire, et *P. Pepin*, secrétaire, du conseil municipal de *Nicolet* ; demandant que l'acte 10 et 11 *Vic.*, c. 7, établissant des autorités municipales, soit révoqué, et que l'ancien acte 8 *Vic.*, c. 40, soit remis en force, avec les amendemens que l'on trouvera nécessaires.

De *William Bacon*, du village de *Ogdensburg*, dans l'état de *New-York*, marchand ; demandant une indemnité pour la perte de sa part dans le bateau à vapeur *Sir Robert Peel*, détruit par les canadiens et les brigands américains en 1838.

De *John DeCew* et autres, de *Haldimand* ; demandant que, dans le cas où le dit comté serait formé en nouveau district, les édifices publics de district soient érigés dans le village de *Cayuga*.

De *James Moir Ferres*, écuyer, de la cité de *Montréal* ; demandant qu'une enquête soit instituée sur les causes de sa destitution de la charge d'inspecteur du revenu pour la seconde division du district de *Montréal*.

De *Charles Morice* et autres ; demandant que la coutume de vendre des propriétés aux portes de l'église le dimanche soit abolie.

L'Honorable *M. Price*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à son excellence le gouverneur général, datée le 8 du présent,—copies des pétitions et réclamations d'*Alexander Morrison* de *Niagara* au sujet du lot 71, township de *Niagara*, et copies des rapports de l'arpenteur général et des commissaires des terres de la couronne, et des décisions du gouvernement exécutif sur les diverses pétitions sur cet objet, et copies d'affidavits et de lettres ayant rapport à l'achat du lot 71, dans le township de *Niagara*, par *Alexander Morrison*.

Pour les dits papiers, voir appendice (I. I.)
Ordonné, que les dits papiers soient imprimés pour l'usage des membres de cette chambre.

L'honorable procureur général *Baldwin*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à son excellence le gouverneur général,—réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, datée le 8 du courant, le priant de vouloir bien faire

Alexandre Morrison.

Appendice (I. I.)

Peter Stuart.

mettre devant elle, copies de toutes correspondances échangées entre le gouvernement exécutif, et *Peter Stuart*, écuyer, de *Cornwall*, relativement à la nomination projetée de ce monsieur à la place de shérif du district de l'Est.

Pour la dite réponse, voir appe dice (J.J.)

Ordonné, que la dite réponse soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre.

Résolu, que la pétition d'*Alfred Savage* et autres, apothicaires, chimistes et droguistes, du *Canada Est*, soit renvoyée à un comité spécial, composé de *M. Nelson*, *M. Boutillier*, l'honorable *M. Badgley*, *M. Beaubien* et *M. Davignon*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, que cette partie de la pétition de l'honorable *Louis Panet* et autres, électeurs et francs-tenanciers du comté de *Québec*, qui a rapport à l'émigration de certains habitans du *Canada aux Etats-Unis*, soit renvoyée au comité spécial, nommé pour s'enquérir des causes de l'émigration du *Bas-Canada aux Etats-Unis*, et autres ordres de renvoi.

Ordonné, que la pétition du maire et des conseillers de la cité de *Québec*; la pétition d'*Absalom Shade*, de *Galt*, et *James Cowan*, de *Waterloo*, écuyer; la pétition de *John Grubb*, écuyer, du township d'*Etobicoke*, président de la compagnie du chemin *Weston*; la pétition d'*E. C. Thomas*, président, et *Thomas M. Simons*, secrétaire de l'institut des artisans de *Hamilton* et *Gore*; la pétition du révérend *F. J. Lahaye* et autres, du village de l'*Industrie*, comté de *Berthier*; la pétition de *W. K. McCord*, écuyer, et autres, de la cité de *Québec*; et la pétition de *Z. Williams* et autres, de *Québec*, soient renvoyées au comité permanent des ordres permanens.

Résolu, que la pétition de *J. O. Alfred Turgeon*, écuyer, et autres, maire et conseillers du comté de *Terrebonne*, soit renvoyée à un comité spécial, composé de *M. Holmes*, *M. Jobin*, *M. Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, *M. DeWitt* et *M. Beaubien*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, que la pétition de *John H. Aussem*, écuyer, et autres, de *New Glasgow*, comté de *Terrebonne*; la pétition de *Moïse Ollier* et autres, de *Ste. Anne des Plaines*, comté de *Terrebonne*; et la pétition de *James McGill DesRivières*, écuyer, et autres, de la cité de *Montréal*, soient renvoyées au dit comité.

Ordonné, que la pétition de messieurs *Hamilton* et *Thomson* et autres, engagés dans le commerce de bois du *Canada*, soit renvoyée au comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de *Charles Cazeau* et autres, mesurcurs de bois du district de *Québec*, et autre ordre de renvoi.

M. DeWitt, du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de *John Molson*, écuyer, et autres, la compagnie des propriétaires du chemin à lisses de jonction de *Montréal* à la ligne de la province, et autre ordre de renvoi, avec pouvoir de faire rapport par bill ou autrement, et de tems à autre, a présenté à la chambre, un bill pour amender et étendre l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et de la ligne provinciale; lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

L'honorable *M. Boulton*, du comité permanent des ordres permanens, a présenté à la chambre le septième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre comité a examiné les deux pétitions du révérendissime évêque de *Bytown*, et il a constaté qu'elles ne sont pas de nature à nécessiter l'avis requis par la 66me règle.

Ordonné, que *M. Chabot* soit ajouté au comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de *James McKenzie* et autres, marchands arrimeurs et autres, intéressés dans la construction des vaisseaux à *Québec*.

Ordonné, que *M. Chabot* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie du gaz de *Québec*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Sur motion de *M. Thompson*, secondé par *M. M'Farland*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, tous les papiers qui ont rapport aux cautionnemens fournis au gouvernement par le shérif du district de *Niagara*, relativement à sa charge de shérif.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre, qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Ordonné, que *M. Watts* ait la permission d'introduire un bill pour diviser la municipalité de *Drummond* en deux municipalités.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Sur motion de l'honorable *M. Boulton*, secondé par *M. Lyon*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, le priant de faire mettre devant cette chambre, copies de tous les contrats passés par le bureau des travaux publics, pour terminer aucuns des travaux qui ont rapport à l'amélioration du havre de *Cobourg*, et le montant des deniers payés sur iceux, avec un compte détaillé d'iceux, et de tous autres deniers payés aux contracteurs, relativement à l'amélioration du dit havre.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre, qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Sur motion de *M. Smith*, de *Frontenac*, secondé par l'honorable *M. Robinson*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, copies de toutes correspondances qui ont rapport à la destitution de *William Ireland*, écuyer, de son emploi sur le chemin macadamisé de *Kingston* à *Napanee*, ou ayant rapport à l'abolition du dit emploi.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre, qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Appendice (J.J.)

Pétitions de A. Savage et autres;

De l'honorable L. Panet et autres;

De la corporation de Québec;
De A. Shade et J. Cowan;
De J. Grubb;
De E. C. Thomas et T. M. Simons;
Du révérend F. T. Lahaye et autres;
De W. K. McCord et autres;
De Z. Williams et autres;
De J. O. A. Turgeon et autres;

De J. H. Aussem et autres;
De M. Ollier et autres;
De J. McGill DesRivières et autres;

De Hamilton et Thompson et autres, référée.

Bill du chemin à lisses de jonction de Montréal à la ligne de la Province.

Septième rapport du comité permanent des ordres permanens.

Pétition de J. M'Kenzie et autres.

Bill pour incorporer la compagnie du gaz de Québec.

Shérif du district de Niagara.

Bill de la municipalité de Drummond.

Havre de Cobourg.

William Ireland.

Sur motion de M. *Scott*, de *Bytown*, secondé par M. *Johnson*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, le priant de vouloir faire mettre devant cette chambre, un état indiquant les noms, la date de la nomination, les salaires et les devoirs de tous les officiers maintenant employés, sur la rivière des *Outaouais* et ses tributaires, à la perception des droits sur les bois et dans la régie des terres de la couronne, en rapport avec les dits bureaux ; et aussi les noms, dates de nomination, salaires et devoirs de tous les officiers maintenant employés dans la cité de *Québec* pour les mêmes fins ; et aussi, les noms, dates de nomination, salaires et devoirs de toutes les personnes maintenant employées dans la direction et la surintendance des travaux sur la rivière des *Outaouais* ; et aussi, un état détaillé indiquant les sommes dépensées pour les travaux sur la rivière des *Outaouais*, le montant dépensé dans la construction originale, celui payé pour les réparations, les pertes (s'il y en a), provenant des erreurs commises durant les travaux, et toutes les sommes payées aux ingénieurs, ouvriers et journaliers employés sur les dits travaux, avec les noms, dates et sommes payées à chacun d'eux en détail ; et aussi, un état de toutes les sommes prélevées comme péages ou autrement sur les travaux des *Outaouais* ; le montant détaillé et tel que reçu à chacun des travaux respectivement.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre, qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Sur motion de l'honorable M. *Boulton*, secondé par M. *Watts*,

Ordonné, que la soixante-sixième règle de cette chambre soit mise de côté, en autant qu'elle a rapport à l'introduction d'un bill pour incorporer *John Charlton* et autres, pour la construction d'un chemin de madriers, à partir de *Yorkville*, le long de la troisième concession de *Vaughan*, dans le district de *Home*.

Ordonné, que l'honorable M. *Boulton* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer *John Charlton* et autres, pour la construction d'un chemin de madriers, à partir de *Yorkville*, le long de la troisième concession de *Vaughan*, dans le district de *Home*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi, le dix-neuf de mars prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Cayley*, secondé par l'honorable M. *Macdonald*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, priant son excellence de vouloir bien ordonner à l'officier qu'il appartiendra, de mettre devant cette chambre, toutes les correspondances et papiers relatifs à la destitution du Dr. *Telfer*, ci-devant surintendant médical de l'asyle des lunatiques à *Toronto*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre, qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Sur motion de M. *Méthot*, secondé par M. *Montgenais*,

Résolu, qu'il soit présentée une humble adresse à son excellence le gouverneur général, priant son excellence de faire mettre devant cette chambre,

les correspondances qui peuvent avoir eu lieu, soit entre le gouvernement impérial et le gouvernement canadien, ou entre ce dernier et des particuliers, au sujet de l'acte pour régler l'engagement des matelots au port de *Québec*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre, qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial, composé de M. *Watts*, M. *Bouillier*, M. *Gugy*, M. *Davignon*, et M. *Duchesnay*, pour s'enquérir s'il est expédient de continuer avec des amendements, l'acte intitulé : " Acte pour remédier aux abus préjudiciables à l'agriculture dans le Bas-Canada ;" pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, par bill ou autrement, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, que deux cent cinquante exemplaires de la pétition du révérendissime *Patrick Phelan*, évêque de *Carrhae*, et administrateur du diocèse de *Kingston*, et autres catholiques du *Haut-Canada*, soient imprimés pour l'usage des membres de cette chambre.

Message du conseil législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie : — M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé un bill intitulé : " Acte pour expliquer et amender un acte du parlement de la ci-devant province du *Haut-Canada*, passé dans la deuxième année du règne de sa majesté, intitulé : " Acte pour protéger les terres de la couronne en cette province, contre tous dommages et empiétements, et pour établir de plus amples dispositions pour cet objet," auquel il demande le concours de cette chambre : Et aussi,

Le conseil législatif a passé un bill, intitulé : " Acte pour incorporer les cleres paroissiaux ou catéchistes de *Saint Viateur*, dans le village de *Industrie*, dans le comté de *Berthier*," auquel il demande le concours de cette chambre. Et ensuite il s'est retiré.

L'ordre du jour étant lu pour reprendre les débats ajournés sur l'amendement qu'on a proposé de faire mardi dernier à la question, que l'ordre du jour pour que la chambre se forme en comité pour prendre en considération la nécessité de constater le montant de certaines pertes éprouvées par certains habitans du *Bas-Canada*, durant les troubles politiques de 1837 et 1838, et de pourvoir au paiement d'icelles, soit maintenant lu ;

Et lequel amendement était, que les mots " maintenant lu" soient retranchés, et les mots " remis à dix jours, pour donner aux habitans de ce pays le temps d'exprimer leur opinion," soient substitués à leur place.

Et la question sur l'amendement ayant été mise : — La chambre a repris les dits débats ajournés.

Et à six heures p. m., M. l'Orateur a, en conformité de l'ordre, et sans qu'une question ait été mise, déclaré la chambre ajournée à demain.

Veneris, 16° die Februarii ;

ANNO 12° VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

M. L'ORATEUR a mis devant la chambre un état des affaires du chemin de fer de *Peterborough* et *Port Hope*, en conformité de l'acte 10 Vic., c. 109. Pour le dit état, voir appendice (K. K.)

Appendice (K.K.)

Travaux sur l'Outaouais.

Bill pour la construction d'un chemin de madriers à *Yorkville*.

Dr. *Telfer*.

Engagement des matelots à *Québec*.

Avis relatif à l'agriculture.

Pétition de l'Evêque de *Carrhae*.

Message du conseil.

Bill relatif à la protection des terres de la couronne.

Bill relatif aux cleres paroissiaux.

Pertes éprouvées durant les troubles, (B. C.)

Appendice (K.K.)

Sur motion de M. le solliciteur général *Drummond*, secondé par l'honorable M. *Price*,

Ordonné, que le temps pour recevoir des pétitions pour des bills privés soit prolongé jusqu'à jeudi, le premier jour de mars prochain.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*,—la pétition de *John W. Shackleton* et autres, du district de l'Ouest.

Par M. *Flint*,—la pétition du révérend *Michael Brennan* et autres, le clergé et les laïques catholiques romains, de la ville de *Belleville*.

Par M. *Smith*, de *Wentworth*,—la pétition de *Henry Morgan*, de *Binbrooke de Saltfleet*.

Par M. *Holmes*,—la pétition de la corporation de l'hôpital-général de *Montréal*; la pétition de *John J. Mackenzie*, écuyer, président de la banque de la cité; et la pétition de *John S. McCord*, écuyer, et autres, membres de la société d'horticulture de *Montréal*.

Par M. *Brooks*,—la pétition de *Thomas Tait*, écuyer, et autres, du district de *St. François*; la pétition de *Hollis Smith* et autres, de la ville et des environs de *Sherbrooke*; et la pétition de la corporation de *Bishop's College à Lennoxville*.

Par Sir *Allan N. MacNab*,—la pétition de *George S. Tiffany*, écuyer, et autres, de la cité de *Hamilton*; et la pétition de *Thomas Lottridge* et autres, de la cité de *Hamilton*, et des townships adjacens.

Par M. *DeWitt*,—la pétition de messieurs *Greene* et fils, et autres, pelletiers et chapeliers.

Par M. *Chabot*,—la pétition de sa grâce l'archevêque de *Québec*, et évêques catholiques romains du *Bas-Canada*.

Par M. *Méthot*,—la pétition de *H. J. Noad*, écuyer, et autres, directeurs de la compagnie de transport de *Québec*.

Par M. le solliciteur général *Drummond*,—la pétition d'*Alphonso Wells*, écuyer; la pétition de dame *Angélique Hodgens*, de la paroisse de *Berthier*, district de *Montréal*, veuve de feu *Antoine Gazaille*, dit *St. Germain*; et la pétition de *William Evans*, de la Côte *St. Paul*, paroisse de *Montréal*.

Par M. *Morrison*,—la pétition des président, directeurs et actionnaires de la compagnie du chemin planchéié de *Streetsville*.

Ordonné, que la pétition de *W. B. Wrong*, et autres, des districts de *London*, *Talbot* et *Brock*; la pétition de *H. G. Habbia* et autres, de la ville de *Dundas*; la pétition d'*A. W. Laird* et autres, de la cité de *Montréal*; la pétition de *John Jacques* et autres, de la cité de *Toronto* et du district de *Home*; la pétition de la compagnie de la navigation de *Grand River*, (augmentation de capital); et la pétition de *Robert Hamilton* et autres, du district de *Niagara*, soient renvoyées au comité permanent des ordres permanens.

Ordonné, que la pétition de *Jahn Graybiel* et autres du district de *Niagara*, soit renvoyée au comité permanent sur les bills concernant les lignes de chemins de fer et de télégraphes.

Sur motion de M. *Armstrong*, secondé par M. *Jobin*,

Ordonné, que le bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour incorporer les clercs paroissiaux du catéchistes de *Saint Viateur*," dans le village de *l'Industrie*, dans le comté de *Berthier*," soit maintenant lu pour la première fois.

Et ce bill a été lu pour la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu une seconde fois, jeudi prochain.

Sur motion de M. *Watts*, secondé par M. *Notman*, *Résolu*, que la résolution de cette chambre du 31^e jour de janvier dernier, qui amende la première règle de cette chambre, soit rescindée. Première règle de la chambre

Ordonné, que lorsque cette chambre s'ajournera, elle s'ajourne à lundi prochain, à trois heures, p. m. Ajournement.

Sur motion de M. *Notman*, secondé par M. *Watts*, *Ordonné*, que les entrées dans les journaux de cette chambre, du 9^e jour de mars 1848, contenant la pétition du conseil municipal du district de *London*, demandant que l'acte des municipalités soit amendé de manière à le mettre en état de recouvrer des taxes et des cotisations des propriétaires absents, soient maintenant lues. Actes des municipalités.

Les dites entrées ont été lues en conséquence.

Résolu, que les dites entrées soient renvoyées à un comité spécial, composé de M. *Notman*, M. *Wetenhall*, M. *Wilson*, M. *Fergusson* et M. *Morrison*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Sur motion de M. *Chabot*, secondé par M. *Méthot*, *Résolu*, que cette chambre se forme maintenant en comité, pour prendre en considération la convenance de rappeler les lois maintenant en force dans le *Bas-Canada*, relativement à la construction des églises, presbytères et leurs dépendances, et d'établir d'autres dispositions sur le même sujet. Lois relatives à la construction des églises.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Johnson* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Johnson* a fait rapport que le comité avait passé une résolution, qu'il a lue comme suit :—

Résolu, qu'il est expédient de révoquer les lois maintenant en force, dans le *Bas-Canada*, relatives à l'érection des églises et leurs dépendances; et aussi à l'érection des paroisses pour les effets civils, et pour substituer de nouvelles dispositions au lieu d'icelles.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois elle a été adoptée.

Ordonné, que M. *Chabot* ait la permission d'introduire un bill pour légaliser, pour les objets civils, l'érection canonique des paroisses catholiques, et pour régler la construction et réparation des églises, sacristies, presbytères et cimetières, et pour abroger certains actes et ordonnances y mentionnés. Bill relatif à la construction des églises.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi, le seize de mars prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Price*, secondé par l'honorable procureur général *Baldwin*,

Ordonné, que le bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour expliquer et amender un acte du parlement de la ci-devant province du *Haut-Canada*, passé dans la deuxième année du règne de sa majesté," intitulé: "Acte pour protéger les terres de la couronne en cette province, contre tous dommages et empiétements," et pour établir de plus amples dispositions pour cet objet," soit maintenant lu la première fois. Bill relatif à la protection des terres de la couronne.

Et ce bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu une seconde fois mardi prochain.

Sur motion de l'honorable procureur général *La-Fontaine*, secondé par l'honorable procureur général *Baldwin*,

Bill relatif à la quarantaine.

Ordonné, que le bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour amender l'acte de la quarantaine," soit maintenant lu la première fois. Et ce bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu une seconde fois mardi prochain.

J. M. Ferres.

L'honorable M. *Hincks*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à son excellence le gouverneur général, réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, datée le 8 février 1849, et priant son excellence de mettre devant la chambre, copies d'aucune correspondance échangée entre *James Moir Ferres*, écuyer ci-devant inspecteur du revenu pour la seconde division du district de *Montréal*, et le gouvernement exécutif, au sujet de sa destitution de cette charge, ainsi que toute correspondance ou communication d'aucune personne ou personnes qui pourraient avoir causé cette destitution, et qui pourraient en expliquer les causes.

Appendice (L.L.)

Pour la dite réponse, voir appendice (L. L.)

Message du conseil.

Message du conseil législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:— M. l'Orateur,

Bill relatif aux religieuses de l'hôpital général de Québec.

Le conseil législatif a passé un bill intitulé: "Acte pour autoriser la communauté des religieuses de l'hôpital-général de Québec, à acquérir et posséder d'autres biens meubles et immeubles, jusqu'à un certain montant," auquel il demande le concours de cette chambre: Et aussi,

Bill relatif aux personnes décédées intestat; (H. C.)

Le conseil législatif a passé un bill, intitulé: "Acte pour établir de meilleures dispositions pour la protection des biens des personnes décédées intestat, en cette partie de la province appelée *Haut-Canada*," auquel il demande le concours de cette chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Pertes durant la rébellion, (B. C.)

L'ordre du jour étant lu, pour reprendre les débats ajournés sur l'amendement que, mardi dernier, on a proposé de faire à la question, que l'ordre du jour pour que la chambre se forme en comité pour prendre en considération la nécessité de constater le montant de certaines pertes éprouvées par certains habitans du *Bas-Canada*, durant les troubles politiques de 1837 et 1838, et de pourvoir au paiement d'icelles, soit maintenant lu;

Et lequel amendement était, que les mots "maintenant lu" soient retranchés, et les mots "remis à dix jours, pour donner aux habitans de ce pays le temps d'exprimer leur opinion," substitués à leur place.

Et la question sur l'amendement ayant été de nouveau proposée:—La chambre a repris les dits débats ajournés.

Sur motion de l'honorable procureur général *Baldwin*, secondé par l'honorable M. *Price*,

Ordonné, que les dits débats soient ajournés à lundi prochain, et que ce soit alors le premier ordre du jour.

Mots animés.

M. l'Orateur ayant informé la chambre que d'après des renseignements qu'il avait reçus, une rencontre hostile devait avoir lieu entre M. le solliciteur général *Blake* et l'honorable M. *Macdonald*, deux des membres de cette chambre, en conséquence de quelques mots chaleureux prononcés dans le cours des débats de ce jour, mais auxquels il n'avait pas été fait attention sur le moment; et qu'il avait inutilement envoyé un message à M. *Blake*, lui enjoignant de comparaître devant le fauteuil de l'Orateur, et M. *Blake* et M. *Macdonald* ne se trouvant pas dans la chambre.

Le sergent d'armes sur l'ordre de la chambre s'est transporté avec la masse à la résidence de M. *Blake* et de M. *Macdonald*, pour leur enjoindre de comparaître immédiatement à leurs places.

L'honorable M. *Macdonald* s'est rendu à sa place dans la chambre.

Le sergent d'armes a fait rapport qu'il n'avait pu trouver M. *Blake*.

L'honorable M. *Macdonald*, s'est soumis à la chambre, et a déclaré qu'il serait à sa place à la prochaine séance, et que dans l'intervalle aucune collision n'aurait lieu.

Sur motion de l'honorable procureur général *Baldwin*, secondé par l'honorable M. *Budgley*,

Ordonné, que M. l'Orateur lance son *warrant* au sergent d'armes ou son député, pour prendre sous sa garde *William Hume Blake*, écuyer, et qu'il soit amené à cette chambre sous garde.

Ordonné, que les ordres du jour dont il n'a pas été disposé, soient remis à lundi prochain. Ordres remis.

Alors, sur motion de M. *Laurin*, secondé par M. *Cauchon*,

La chambre s'est ajournée.

Luna, 19° die Februarii;

ANNO 12° VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

Le sergent d'armes a fait rapport que pour obéir au *warrant* de M. l'Orateur de vendredi dernier, il a pris sous sa garde *William Hume Blake*, écuyer, membre de cette chambre, et qu'il attend maintenant les ordres de la chambre. Mots animés

M. *Blake* a comparu à la barre de la chambre, et a donné des explications sur ce qu'il ne s'est pas rendu à l'appel de l'Orateur, vendredi dernier.

Et M. *Blake* et l'honorable M. *Macdonald* ont déclaré respectivement qu'ils se soumettent à la chambre, et que rien autre chose n'aura lieu, en conséquence de ce qui est arrivé.

Sur motion de l'honorable procureur général *Baldwin*, secondé par Sir *Allan N. MacNab*,

Résolu, que les explications données par *William Hume Blake*, écuyer, sur sa négligence apparente à se rendre à l'appel de M. l'Orateur, vendredi dernier, étant satisfaisantes, il cesse d'être sous la garde du sergent d'armes.

M. l'Orateur a mis devant la chambre,—rapport de la compagnie d'assurance britannique américaine contre les accidents de feu et sur la vie, reçu en conformité d'un ordre de la chambre du 25 du mois dernier. Compagnie d'assurance Britannique Américaine contre les accidents de feu et sur la vie.

Pour le dit rapport, voir appendice (P.)

Et aussi, état des recettes et dépenses de l'hôpital-général de *Toronto*, pour 1848, en conformité de l'acte 10 et 11 *Vic.*, c. 57. Appendice (P.P.) Hôpital général de Toronto.

Pour le dit état, voir appendice (M. M.) Appendice (M.M.)

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:— Pétitions présentées.

Par M. *Smith*, de *Frontenac*,—la pétition de *George Webster*, l'un des messagers de l'assemblée législative.

Par l'honorable M. *Boulton*,—la pétition de *James Graham* et autres, du comté de *Norfolk*.

Par M. *Macdonald*, de *Glengary*,—la pétition du révérend *Denis Begley* et autres, le clergé et les laïques catholiques de la paroisse d'*Alexandria*.

Par M. *Holmes*,—la pétition de *George D. Watson*, au nom du bureau de régie de l'association de la

bourse et du cabinet de lecture des marchands de *Montréal*; et la pétition de la compagnie du chemin *St. Michel*.

Par *M. Meyers*,—la pétition de *John Thomas* et autres, du village et des environs de *Colborne*; la pétition de *John M. Grover* et autres, du village et des environs de *Colborn*; la pétition de *S. Cole*, du village de *Colborne*, dans le district de *Newcastle*; et la pétition du conseil municipal du district de *Newcastle*, (cotisations).

Par *M. Brooks*,—la pétition du conseil de la municipalité de *Sherbrooke*.

Par *M. McConnell*,—la pétition d'*Ichabod Smith*, et autres, syndics du séminaire de *Stanstead*; et la pétition d'*Auldin Plumly*, du township de *Halley*.

Par *M. Polette*,—la pétition de *P. Vésina*, écuyer, et autres, délégués de plusieurs townships, dans le district des *Trois-Rivières*, et autres, de la ville des *Trois-Rivières*.

Par *M. Fortier*,—la pétition de *G. Chaillier* et autres, de la paroisse de *St. Pierre les Becquets*, comté de *Nicolet*.

Par *M. Chauveau*,—la pétition du conseil municipal du comté de *Québec*, (acte des municipalités); la pétition de *Joseph Bedard*, écuyer, et autres, censitaires du comté de *Québec*; et la pétition de *Joseph Bedard*, écuyer, et autres, du comté de *Québec*.

Par *M. Lemieux*,—la pétition du révérend *J. D. Déziel*, et autres, de la paroisse de la *Pointe Levi*, comté de *Dorchester*.

Par *M. Johnson*,—la pétition du conseil municipal du district des *Outaouais*.

Par *M. le solliciteur général Drummond*,—la pétition de *P. B. Dumoulin*, écuyer, des *Trois-Rivières*.

Par *M. Notman*,—la pétition de *Franklin Chadsey* et autres, du township de *Dorchester*; et la pétition du conseil municipal du district de *London*, (lois d'usage).

Par *M. Lyon*,—la pétition de *George B. Rae* et autres, du township de *Clarence*; la pétition de *William R. R. Lyon*, marchand, de *Richmond*, district de *Dalhousie*; la pétition de *James Malvagh* et autres, de *Nepean*, comté de *Carleton*; et la pétition de *James Breakridge*, et autres, des townships de *Russell* et *Cumberland*.

Par l'honorable *M. Merritt*,—la pétition des président, directeurs et actionnaires de la compagnie du havre de *Grimsby*.

Par *M. Sauvageau*,—la pétition du révérend *C. L. Vinet* et autres, de la paroisse de *St. Constant*.

Par *M. Cauchon*,—la pétition d'*Etienne Simard* et autres, de la paroisse de *Château Richer*, comté de *Montmorency*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De *Hamnett Pinhey*, écuyer, préfet, au nom du conseil municipal du district de *Dalhousie*; demandant que *Braddish Billings*, écuyer, ne soit point autorisé à construire un pont sur la rivière *Rideau* entre *Nepean* et *Gloucester*.

De la compagnie des terres de l'*Amérique Britannique*, demandant que certains autres pouvoirs lui soient accordés.

De *Pierre Ignace Déry*, et autres, de la paroisse de *St. Raymon* et du comté de *Pôrtneuf*; demandant certains changemens dans la tenure seigneuriale.

De *Thomas A. Young*, écuyer, de la cité de *Québec*; demandant le paiement d'un certain montant à lui dû pour quatre années de salaire comme auditeur général des comptes publics pour le *Bas-Canada*.

De *George Poapst* et autres, de la neuvième concession de *Cornwall*; demandant la ratification d'un certain arpentage fait par *John S. Bruce*, écuyer, dans le dit township.

De *Joseph Boivint* et autres, de *Québec*, exposant qu'il y a un grand nombre de personnes dont les mai-

sons ont été détruites par les incendies de 1845, qui n'ont pu profiter des secours qu'elles devaient trouver dans les débetures émises à cette fin, et demandant une aide.

De messieurs *Allan Gilmour* et compagnie et autres, de la cité de *Québec*; demandant que l'acte 11 *Vic. c. 1*, soit amendé en réduisant la taxe imposée sur chaque émigré.

D'*Ephraim Knight*, écuyer, et autres, du comté de *Missisquoi*, membres de l'ordre des *Rechabites*; demandant un acte d'incorporation.

De *Joseph Charlund* et autres, conseillers du village de *Christieville*, comté de *Rouville*; demandant certains amendemens à l'acte des municipalités.

Des syndics de la commission des chemins à barrières de *Longueuil à Chambly*; demandant le droit exclusif du passage du fleuve *St. Laurent* jusqu'à un certain point, et demandant l'autorisation d'emprunter une certaine somme pour construire un bateau à vapeur à cette fin.

De *Jean Langevin*, écuyer, de la cité de *Montréal*; demandant le paiement d'une certaine somme à lui due par le ci-devant conseil municipal du district de *Québec*.

Du révérend *Charles Bancroft* et autres, de la municipalité de *St. Jean Dorchester*, comté de *Chambly*; demandant certains amendemens à la loi des écoles élémentaires.

De la compagnie du chemin de fer du *St. Laurent* et de l'*Atlantique*; demandant que la province lui accorde une aide aux termes et conditions que la chambre jugera à propos.

D'*E. Glackmeyer*, écuyer, et autres, de la cité et district de *Montréal*; et de *Thomas Tait*, écuyer, et autres, du district de *St. François*; demandant une aide au nom de la compagnie du chemin de fer du *St. Laurent* et l'*Atlantique*.

Du président et des directeurs de la nouvelle compagnie du gaz de la cité de *Montréal*; demandant l'autorisation d'augmenter son capital, certains autres pouvoirs et certains amendemens à leur acte d'incorporation.

Du conseil municipal du district de *Simcoe*, et d'*Abner Hurd* et autres, du township de *Roach*; demandant que le dit district ne soit point divisé comme on le demande.

Du conseil municipal du district de *Home*; demandant certains changemens dans la nomination et le revenu ou salaire de certains officiers de district, et certains amendemens à l'acte des officiers de township et du conseil municipal.

D'*Isaac Traviss* et autres, des townships d'est et nord *Gwillimbury*; et d'*Alexander Hossack* et autres, du township de *Zorra Ouest*; demandant qu'il soit adopté des mesures pour obtenir la révocation de l'acte impérial relatif aux réserves du clergé, et que les cures soient abolies, et que les fonds qui en proviennent soient appliqués à des fins d'utilité générale.

De *James Platt*, écuyer, maire, et autres, de la cité d'*Oswego*, dans l'état de *New-York*, et autres; demandant la passation d'un acte pour incorporer certaines personnes pour construire un chemin de fer depuis *Toronto* jusqu'au *Lac Huron*, comme il est déjà demandé.

De dame *E. M. Aylwin*, et autres dames, composant le comité de l'école des petits enfans de la basse-ville de *Québec*; demandant une aide pour la dite école.

Du très révérend lord évêque de *Montréal* et autres, de la cité de *Québec*; demandant l'adoption de mesures propres à mettre la prison commune du district de *Québec*, sur un pied plus convenable à l'objet pour lequel elle est établie.

De *Mathew Scott* et autres, du township de *Norwich*, district de *Brock*; demandant que le dit district ne soit point divisé, comme il est demandé.

De *Thomas Atkinson*, senior, et autres, du township de *Nelson*, district de *Gore*; demandant qu'il ne soit pas fait de changemens dans les limites du dit district.

De *Thomas Kains*, écuyer, et autres, du comté du *Lac des Deux Montagnes*; demandant que le siège de la judicature pour le dit comté soit placé de nouveau à *St. Andrews*.

De *Henry Smith*, écuyer, et autres, de *Grimsby* et autres townships; demandant la passation d'un acte pour autoriser la continuation d'un chemin planchéié, ou macadamisé depuis la cité de *Hamilton*, dans une certaine direction, jusqu'au passage *Waterloo*, dans le district de *Niagara*.

De *James Jamison* et autres, du district de *Victoria*; demandant la passation d'un acte pour empêcher certaines personnes d'arrêter le cours naturel de la rivière *Moira* et ses tributaires, pendant plus de quatre heures chaque jour, sans le consentement des parties qui ont des moulins au-dessous.

De *William Workman*, écuyer, et autres, de la cité de *Montréal*; demandant que le revenu de la province soit prélevé principalement par droits sur les importations, de manière à protéger le plus que possible l'industrie dans le pays.

De *Michel Hamel*, junior, et autres, de la paroisse de *Ste. Foye*; demandant que les anses qui dépendent de la dite paroisse ne soient pas comprises dans les limites de la cité de *Québec*.

De *Francis M. Hill*, écuyer, maire, et autres, citoyens de *Kingston*; demandant qu'il ne soit point fait d'appropriation à même le revenu du fonds consolidé pour le paiement des réclamations provenant des suites de la rébellion dans le *Bas-Canada*.

Du révérend *M. Lalor* et autres; demandant une allocation convenable pour le collège de *Régopolis*.

De *J. Bedard* et autres, de la ville de *Bytown*; demandant certains amendemens à l'acte d'incorporation de la dite ville.

De *Thomas Corcoran*; se plaignant de ce qu'on lui a ôté le permis pour la coupe de bois sur les limites, et de ce qu'on lui a refusé un nouveau permis, ce qui lui a causé de grandes pertes et de grands dommages—et demandant qu'il soit fait une enquête et qu'il lui soit accordé une indemnité, s'il paraît la mériter lors de l'enquête.

Du révérend *Jasper H. Nicholls*, au nom du conseil de *Bishop's College* à *Lennoxville*; demandant une aide pour le dit collège.

De *G. H. Hall* et autres, de la ville de *Peterborough*; demandant la passation d'un acte d'incorporation pour la dite ville.

Du révérend *Louis Théodore Bernard* et autres, de la paroisse de *Beauport*, comté de *Québec*; demandant qu'il ne soit accordé aucunes licences d'auberges ou autres licences pour vendre des liqueurs fortes dans la dite paroisse.

De *John W. Shakleton* et autres, du district de l'Ouest; demandant une allocation pour améliorer le chemin qui va au nord-ouest depuis le havre *Rondeau*.

Du révérend *Michael Brennan* et autres, membres du clergé catholique romain et laïque de la ville de *Belleville*; demandant qu'il soit établi des dispositions convenables pour le collège de *Régopolis*.

De *Henry Morgan* et autres, de *Binbrook* et *Saltfleet*; demandant la passation d'un acte pour autoriser l'établissement d'un chemin planchéié ou macadamisé, depuis la cité de *Hamilton*, par une certaine route jusqu'au passage *Waterloo*, district de *Niagara*.

De la corporation de l'hôpital-général de *Montréal*; demandant une augmentation d'allocation.

De *John G. Mackenzie*, écuyer, président de la banque de la cité; demandant que la chambre autorise la réduction de la valeur des actions de la dite banque, et demandant que le temps fixé pour l'augmentation du capital soit prolongé.

De *John S. McCord*, écuyer, et autres, membres de la société d'horticulture de *Montréal*; demandant un acte d'incorporation.

De *Hollis Smith* et autres, de la ville de *Sherbrooke* et ses environs; demandant la révocation de certains actes, en autant qu'ils entravent l'opération de l'acte 10 et 11 *Vic.*, c. 7, pour l'établissement des autorités locales et municipales dans le *Bas-Canada*, et la passation d'une loi générale des chemins.

De la corporation de *Bishop's College*, à *Lennoxville*; demandant que le privilège d'accorder des degrés en théologie, comme dans les arts et facultés, soit conféré au dit collège.

De *George S. Tiffany*, écuyer, et autres, de la cité de *Hamilton*; demandant une aide pour la construction d'une ligne de chemin de fer depuis *Québec* jusqu'à *Windsor*, à la limite occidentale de la province.

De *Thomas Lottridge* et autres, de la cité de *Hamilton* et townships adjacens; demandant la passation d'un acte pour conserver le poisson dans les eaux de la baie *Burlington*, en augmentant la pénalité et donnant d'autres pouvoirs aux juges de paix.

De messieurs *Greene* et fils, manchonniers et chapeliers; demandant l'établissement d'un tarif réciproque de droits avec les *Etats-Unis* sur toutes les importations de pelletteries et chapeaux manufacturés de leur crû, pour protéger ce commerce.

De sa grâce l'archevêque de *Québec* et des évêques catholiques romains du *Bas-Canada*; demandant à être incorporés dans leurs diocèses respectifs, en la même manière que l'étaient les évêques de *Kingston* et *Toronto* en vertu de l'acte 8 *Vic.*, c. 82.

De *H. J. Noal*, écuyer, et autres, directeurs de la compagnie de transport de *Québec*; demandant un acte d'incorporation.

D'*Alphonso Wells*, écuyer; demandant qu'il lui soit permis de prouver son compte, pour services rendus par lui comme commissaire de la part du *Canada* pour fixer la ligne frontière entre le *Canada* et le *Nouveau-Brunswick*, et pour le paiement de la dite réclamation.

De dame *Angélique Hodgens*, de la paroisse de *Berthier*, district de *Montréal*, veuve de feu *Antoine Gazaille dit St. Germain*; demandant une indemnité pour les pertes qu'elle a souffertes durant les troubles de 1837.

De *William Evans*, de la *Côte St. Paul*, paroisse de *Montréal*; demandant une compensation pour les services qu'il a rendus en améliorant l'agriculture en *Canada*, et pour les pertes qu'il a souffertes en conséquence.

Des président, directeurs et actionnaires de la compagnie du chemin planchéié de *Streetsville*; demandant que sa charte soit prolongée.

Sir *Allan N. MacNab* a proposé, secondé par *M. Prince*, et la question ayant été proposée, qu'il soit ordonné au portier de permettre la libre entrée aux galeries de cette chambre à toutes les personnes qui désireraient y entrer.

L'honorable *M. Cameron*, de *Kent*, a proposé en amendement à la question, secondé par *M. Cauchon*, que tous les mots après "que," jusqu'à la fin d'icelle, soient retranchés: "l'ordre de *M. l'Orateur*, qu'il n'y ait d'admission aux galeries qu'avec des billets d'entrée, (dont un certain nombre sont mis entre les mains des membres,) devrait être maintenu."

Sir *Allan N. MacNab* a proposé en amendement au dit amendement proposé, secondé par *M. Smith*, de *Frontenac*, que les mots "jusqu'après sept heures, que le public sera alors admis à autant de sièges qu'il pourra s'en trouver de vacans," soient ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise, que ces mots y soient ajoutés; la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

Galeries de la chambre.

POUR.

Messieurs *Badgley, Brooks, Cayley, Christie, Crysler, Dickson, Egan, Flint, Gagy, Hall, Macdonald*, de KINGSTON, Sir *Allan N. MacNab, Malloch, McConnell, McLean, Meyers, Prince, Robinson, Seymour Smith*, de FRONTENAC, *Stevenson et Wilson*.— (22.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin, Bell*, le solliciteur général *Blake, Boulton*, de NORFOLK, *Boutillier, Burrill, Cameron*, de KENT, *Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt*, le solliciteur général *Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Fortier, Fournier, Guillet, Hincks, Holmes, Johnson*, le procureur général *LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Macdonald*, de GLENGARY, *Marquis, McFarland, Merritt, Méthot, Morrison, Notman, Papineau, Polette, Price, Richards, Scott*, de BYTOWN, *Scott*, du LAC DES DEUX MONTAGNES, *Smith*, de DURHAM, *Smith*, de WENTWORTH, *Taché, Thompson, Viger, Watts et Wetenhall*.— (48.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été mise sur l'amendement à la question originale ; la chambre s'est divisée ; et elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale telle qu'amendée ayant été alors mise ; la chambre s'est divisée et elle a été résolue dans l'affirmative.

Résolu, que l'ordre de M. l'Orateur, qu'il n'y ait d'admission aux galeries qu'avec des billets d'entrée (dont certain nombre sont mis entre les mains des membres), devrait être maintenu.

Résolu, que la pétition de *Henry P. Croft* et autres, de la paroisse de *St. Louis de Kamouraska*, soit renvoyée à un comité spécial, composé de *M. Taché, M. Marquis, M. Polette, M. Fournier et M. Méthot*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Résolu, que la pétition de *Benjamin Workman*, écuyer, et autres, de la cité de *Montréal* et ses environs, soit renvoyée à un comité spécial, composé de *M. Holmes, M. Nelson, M. Notman, M. le solliciteur général Drummond, l'honorable M. Badgley, M. Richards et M. le solliciteur général Blake*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Résolu, que la pétition de *Henry Smith*, écuyer, et autres, de *Grimsby* et autres townships, soit renvoyée à un comité spécial, composé de *M. McFarland, M. Smith, de Wentworth, M. Thompson, M. Wetenhall et sir Allan N. MacNab*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, que la pétition de *Henry Morgan* et autres, de *Binbrook et Saltfleet*, soit renvoyée au dit comité.

Résolu, que la pétition de messieurs *Lemesurier, Tilstone* et compagnie, et autres, marchands et autres, de la cité de *Québec*, soit renvoyée à un comité spécial, composé de *M. Chabot, M. Holmes, M. Christie, M. Taché et M. Méthot*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Résolu, que les deux pétitions de *John Clark*, écuyer, au nom de la société d'agriculture du

district de *Niagara*, soient renvoyées à un comité spécial, composé de *M. McFarland, M. Merritt, M. Watts, M. Wetenhall et M. Thompson*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Résolu, que la pétition du révérend *John Macdonald*, vicaire général du diocèse de *Kingston* et autres, le clergé, magistrats et autres, du district de l'*Est*, soit renvoyée à un comité spécial, composé de *M. Macdonald, de Glengary, Sir Allan N. MacNab, l'honorable M. Macdonald, M. Richards et M. Hall*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, que la pétition de *Robert E. Burns*, écuyer, et autres ; la pétition de *George Gurnett*, écuyer, maire, et autres, de la cité de *Toronto*, et autres, du district de *Home* ; la pétition de *Benjamin Bowerman* et autres ; la pétition de *James Platt*, écuyer, maire, et autres, de la cité d'*Oswego*, dans l'état de *New-York* et autres ; la pétition de la société littéraire et historique de *Québec*, (*quorum*) ; et la pétition de *William Simpson et Abel R. Ward*, du village de *Smith's Falls*, soient renvoyés au comité permanent des ordres permanens.

Ordonné, que la pétition de *B. H. LeMoine et A. M. Delisle*, écuyers, soit renvoyée au comité spécial, auquel a été renvoyée la pétition de *J. O. Alfred Turgeon*, écuyer, et autres, maire et conseillers du comté de *Terrebonne*, et autres ordres de renvoi.

Ordonné, que la pétition de *M. Asseltine*, président, au nom d'une assemblée des habitans d'*Ernestown*, district de *Midland*, soit renvoyée au comité spécial, nommé pour s'enquérir si quelques et quelles mesures législatives peuvent être adoptées pour réprimer les maux occasionnés par l'intempérance et autre ordre de renvoi.

L'honorable *M. Boulton*, du comité permanent des ordres permanens, a présenté à la chambre, le huitième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les pétitions de la compagnie de la navigation de *Grand Rivèr* ; de *A. W. Laird* et autres ; de *John Jacques* et autres ; de *H. G. Habbins* et autres ; de *E. C. Thomas et T. M. Simmons* ; du révérend *J. F. Lahaye* et autres ; du maire et des conseillers de la cité de *Québec* ; de *M. K. McCord* et autres, et de *Z. Williams* et autres, et trouve qu'aucune de ces pétitions n'est de nature à exiger publication d'avis.

Sur motion de *M. Chauveau*, secondé par *M. Lemieux*,

Ordonné, que le bill grossoyé du conseil législatif intitulé : " Acte pour autoriser la communauté des religieuses de l'hôpital-général de *Québec*, à acquérir et posséder d'autres biens meubles et immeubles jusqu'à un certain montant," soit maintenant lu la première fois.

Et ce bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu une seconde fois, vendredi prochain.

Ordonné, que le rapport annuel des commissaires Travaux publics, pour 1846, mis devant cette chambre, lundi, le cinq du courant, soit imprimé pour l'usage des membres de cette chambre.

Du révérend *J. Macdonald* et autres ;

De *R. E. Burns* ;
De *G. Gurnett* et autres ;
De *B. Bowerman* et autres ;
De *J. Platt* et autres ;
De la société Lit. et Hist. de *Québec* ;
De *Simpson et Ward* ;

De *B. H. LeMoine* et autres ;

De *M. Asseltine*.

Huitième rapport du comité permanent des ordres permanens.

Bill relatif aux propriétés des religieuses de l'hôpital-général de *Québec*.

Travaux publics.

Pétitions renvoyées à des comités ;
Pétitions de *H. P. Croft* et autres ;

De *B. Workman* et autres ;

De *H. Smith* et autres ;

De *H. Morgan* et autres ;

De *LeMesurier, Tilstone* et compagnie ;

De *J. Clark*.

Pétitions de
W. K. McCord
et autres.

Ordonné, que la pétition de *W. K. McCord*, écuyer, et autres, de la cité de *Québec*, soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre.

Bill relatif à
l'institut des
artisans de
Hamilton et
de Gore.

Ordonné, que *M. Wetenhall* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer l'institut des artisans de *Hamilton* et de *Gore*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Obstacles à la
libre naviga-
tion au dessous
de Québec.

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial, composé de *M. Chauveau*, M. le solliciteur général *Blake*, *M. Chabot*, *M. Méthot*, l'honorable *M. LaTerrière*, *M. Taché* et *M. Egan*, pour s'enquérir des obstacles qui s'opposent à la libre navigation du fleuve *St. Laurent*, en bas de *Québec*, et du golfe *St. Laurent*, et des meilleurs moyens de les faire cesser et d'en améliorer la navigation autrement, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Sur motion de *M. Christie*, secondé par *M. Malloch*,

Travaux pu-
blics.

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, le priant de faire mettre devant cette chambre, un état du bureau des travaux publics, comprenant les contrats faits par le bureau des travaux publics, depuis le 10 février 1841, jusqu'au 31 janvier 1849; la nature des travaux entrepris; le montant brut de l'évaluation dû par les ingénieurs; le montant payé aux entrepreneurs pour travaux et matériaux faits et fournis en vertu des contrats; le montant payé en sus du prix du contrat pour aucune des dites entreprises, et les raisons de cet excédant de paiement; le montant payé à même les dépenses de chacun des travaux pour les frais d'administration et le soutien du bureau des travaux publics et pour les salaires et appointemens de ses employés; le montant payé pour relevés et services spéciaux et la nature de chacun d'eux.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre, qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Ecole de navi-
gation.

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial, composé de l'honorable *M. LaTerrière*, l'honorable *M. Cameron*, de *Kent*, *M. Egan*, *M. Armstrong*, *M. Chabot*, *M. Chauveau* et *M. Taché*, pour s'enquérir de l'expédience d'établir une école de navigation provinciale à *Québec*, où l'on enseignerait gratuitement, dans les deux langues française et anglaise, aux apprentis pilotes et navigateurs de toutes les classes, qui se présenteraient, les mathématiques et l'usage des instruments nautiques, avec livres, cartes et tous les moyens nécessaires pour la démonstration, l'intelligence et la pratique de cette science.

Ordonné, qu'il soit une instruction au dit comité de s'enquérir aussi de ce que coûterait un vaisseau à l'usage de la maison de la trinité de *Québec*, pour le service de phares et dépôts de provisions sur différents points du fleuve *St. Laurent*; si ce vaisseau ne pourrait pas être mis à la disposition du professeur de l'école susdite pour la démonstration pratique de la science en question, conjointement avec le capitaine qui commanderait le dit vaisseau et instruirait ainsi les apprentis pilotes et autres élèves ou navigateurs de toutes les classes dans l'art de la navigation; si

les élèves faisant la manœuvre d'un tel vaisseau gratuitement ne devraient point être nourris et entretenus par la province ou la maison de la trinité pendant ce service, et du coût approximatif d'une telle institution tant pour le salaire du professeur, chambre de démonstration, livres, cartes et instrumens, que pour le vaisseau provincial.

Ordonné, que *M. Smith*, de *Durham*, ait la permission d'introduire un bill pour réduire les frais des procédures dans le *Haut-Canada*, contre les biens des débiteurs qui s'enfuient ou se cachent.

Bill relatif aux
biens des débi-
teurs qui se
cachent.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi, le huitième jour de mars prochain.

Ordonné, que *M. Prince* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie des mines du *Sault Ste. Marie*.

Bill relatif à la
compagnie des
mines du Sault
Ste. Marie.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, que *M. Dickson* ait la permission d'introduire un bill pour régulariser la construction des télégraphes électriques en cette province, et empêcher qu'ils ne soient brisés et détériorés.

Bill relatif aux
télégraphes
électriques.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de *M. Lemieux*, secondé par *M. Laurin*,

Résolu, que la soixante-seizième règle de cette chambre soit mise de côté, en autant qu'elle concerne l'introduction d'un bill pour incorporer *Jean Clovis Bélanger* et autres, pour la construction d'un pont sur la rivière *Etchemin*, près de l'église de la paroisse de *St. Anselme*, dans le comté de *Dorchester*.

Bill relatif à
la compagnie
du pont de *St.*
Anselme.

Ordonné, que *M. Lemieux* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser *Jean Clovis Bélanger*, écuyer, et autres, à construire un pont sur la rivière *Etchemin*, dans la paroisse de *St. Anselme*, près de l'église de la dite paroisse, dans le comté de *Dorchester*, et pour incorporer les dits *Jean Clovis Bélanger* et autres, sous le nom de "Compagnie du pont de *St. Anselme*," et pour d'autres fins y mentionnés.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que *M. Armstrong* ait la permission d'introduire un bill pour diviser le comté de *Berthier* en deux municipalités, pour des fins municipales.

Bill des muni-
cipalités de
Berthier.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi, le premier de mars prochain.

Ordonné, que *M. Chabot* ait la permission d'introduire un bill, concernant le métier d'arrimeur au port de *Québec*.

Bill relatif aux
arrimeurs.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi, le premier de mars prochain.

Ordonné, que *M. Chabot* ait la permission d'introduire un bill pour amender et refondre les dispositions de l'ordonnance pour l'incorporation de la cité et ville de *Québec*, et pour déléguer de plus de

Bill relatif à
l'amendement
des actes d'in-
corporation
de *Québec*.

amples pouvoirs à la corporation de la dite cité et ville.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi, le cinquième jour de mars prochain.

L'ordre du jour étant lu, pour reprendre les débats ajournés sur l'amendement qu'on a proposé de faire mardi dernier à la question,—que l'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité pour prendre en considération la nécessité de constater le montant de certaines pertes éprouvées par certains habitants du *Bas-Canada*, durant les troubles politiques de 1837 et 1838, et de pourvoir au paiement d'icelles, soit maintenant lu ;

Et lequel amendement était, que les mots "maintenant lu" fussent retranchés, et les mots "remis à dix jours, pour donner aux habitants de ce pays, le tems d'exprimer leur opinion," ajoutés à leur place.

Et la question sur l'amendement ayant été de nouveau proposée ; la chambre a repris les dits débats ajournés.

Sur motion de l'honorable procureur général *Baldwin*, secondé par M. *Cauchon*,

Ordonné, que les dits débats soient encore ajournés à demain, et que ce soit alors le premier ordre du jour.

Ordonné, que les ordres du jour dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. *Cauchon*, secondé par l'honorable procureur général *Baldwin*,
La chambre s'est ajournée.

Martis, 20^o die Februarii ;

ANNO 12^o VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

M. L'ORATEUR a mis devant la chambre un état des propriétés du lycée de *Montréal*, et du revenu et des déboursés pour l'année expirée le 31 juillet 1848, en conformité de l'acte 8 *Vic.*, c. 104.

Pour le dit état, voir appendice (N. N.)

Et aussi, état des affaires de la banque d'épargnes de la cité et du district de *Montréal*, reçu en conformité d'un ordre de la chambre du 25 du mois dernier.

Pour le dit état, voir appendice (P.)

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Davignon*,—la pétition de *Joseph Courtemanche* et autres, du comté de *Rouville*.

Par M. *Flint*,—la pétition du conseil municipal du district de *Victoria* (Bills des conseils municipaux).

Par M. *Marquis*,—la pétition du conseil municipal de *Kamouraska*, (municipalités).

Par M. *Polette*,—la pétition de *John Keenan* et autres, officiers et membres de compagnies contre les accidens du feu.

Par M. *Fourquin*,—la pétition de *Léon Rousseau*, écuyer, et autres, du comté d'*Yamaska*.

Par M. *Wetenhall*,—la pétition du conseil municipal du district de *Gore* (Système municipal) ; et la pétition de *Frederick C. Capreol*, de la cité de *Toronto*.

Par M. *Fergusson*,—la pétition de *James Cowan* et autres, du township de *Waterloo*, district de *Wellington* ; et la pétition de *John Frost*, écuyer, et autres, du district de *Simcoe* et *Wellington*.

Par M. *Holmes*,—la pétition de l'honorable *James Ferrier* et autres, directeurs et pétitionnaires du lycée de *Montréal*.

Ordonné, que la pétition de *William Stuart* et autres, du township de *Nepean*, district de *Dalhousie*, soit renvoyée au comité permanent des ordres permanens.

Pétitions de W. Stewart et autres ;

Ordonné, que la pétition du révérend *Antoine Racine* et autres, de *Stanfold* et autres lieux, dans le district des *Trois-Rivières*, soit renvoyée au comité spécial, nommé pour s'enquérir des causes de l'émigration du *Canada* aux *Etats-Unis*, et autres ordres de renvoi.

Pétitions renvoyées à des comités : Du révérend A. Racine et autres ;

L'honorable procureur général *LaFontaine*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a mis devant la chambre, par ordre de son excellence le gouverneur général, le rapport du surintendant de l'éducation élémentaire pour le *Bas-Canada*, pour l'année 1848.

Rapport du surintendant de l'éducation (B. C.)

Pour le dit rapport, voir appendice (O. O.)

Appendice (O.O.)

Ordonné, que le dit rapport soit imprimé pour l'usage des membres de cette chambre.

L'honorable procureur général *LaFontaine*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à son excellence le gouverneur général,—réponse à une adresse de l'assemblée législative, à son excellence le gouverneur général, datée le 8 du présent, le priant de vouloir bien faire mettre devant elle, copies d'aucunes pétitions, papiers et correspondances (autre ceux qui sont déjà insérés dans les journaux de la chambre), qui peuvent être en la possession du gouvernement exécutif, relativement à la destitution d'*A. B. Papineau*, écuyer, de *St. Martin*, avant et après qu'il a été destitué de la place de magistrat pour le district de *Montréal*, et autres charges de confiance et d'honneur sous le gouvernement de sa majesté, et expliquant les causes de la dite destitution.

A.B.Papineau.

Pour la dite réponse, voir appendice (P. P.)

Appendice (P.P.)

Ordonné, que la dite réponse soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre.

Ordonné, qu'il soit une instruction au comité spécial, auquel sont renvoyés les comptes publics pour 1847, et les comptes de la maison de la trinité de *Québec*, de faire ou produire, ou de faire faire, si cela est possible, un état général des revenus et des dépenses annuelles de cette province, depuis la période de l'union des ci-devants provinces du *Haut* et du *Bas-Canada*, jusqu'à la fin de l'année 1847, indiquant le montant brut prélevé, la source du revenu et l'autorité en vertu de laquelle il est prélevé ;—le montant net, déduction faite des frais de perception, et les dépenses classifiées sous divers chefs, et d'en faire rapport à cette chambre.

Revenu et dépense.

Résolu, que lorsque cette chambre s'ajournera, elle s'ajourne à jeudi prochain, (demain étant le mercredi des cendres).

Ajournement.

Ordonné, que l'honorable M. *Merritt* ait la permission d'introduire un bill pour abroger un certain acte y mentionné, et établir de meilleures dispositions pour la naturalisation des aubains.

Bill relatif à la naturalisation des aubains.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Ordonné, que l'honorable M. *Merritt* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte relatif à l'émigration.

Bill relatif à l'émigration.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Pétitions de J. Clark.

Ordonné, que M. *Beaubien* et M. *Armstrong* soient ajoutés au comité spécial, auquel ont été renvoyées les deux pétitions de *John Clark*, écuyer, au nom de la société d'agriculture du district de *Niagara*.

Ordonné, que le dit comité ait la permission de faire rapport de temps à autre, par bill ou autrement.

Bill relatif aux annonces officielles.

Ordonné, que l'honorable M. *Merritt* ait la permission d'introduire un bill pour prescrire que certaines annonces officielles et légales soient insérées dans la gazette du *Canada* seulement.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Shérif du district de *Niagara*.

L'honorable procureur général *Baldwin*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité à une adresse à son excellence le gouverneur général,—réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, datée le 15 du courant; priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant elle, tous les papiers qui ont rapport aux cautionnements fournis au gouvernement par le shérif du district de *Niagara*, relativement à sa charge de shérif.

Par ordre,

J. LESLIE,
Secrétaire.

Bureau du secrétaire provincial,
20 février 1849.

Niagara, 1^{er} août 1848.

Monsieur,—Conformément aux dispositions du statut, 3 *Guil.* 4, c. 8, sec. 19, j'ai l'honneur de faire rapport, pour l'information de son excellence le gouverneur général, que le shérif du district de *Niagara* a omis de donner et renouveler son cautionnement, tel que prescrit par cet acte, et que son ancien cautionnement est expiré le neuvième jour de juillet dernier.

J'ai l'honneur, etc.

(Signé,) E. C. CAMPBELL,
Président sessions de quartier,
District de *Niagara*.

L'honorable R. B. Sullivan,
Secrétaire, etc. etc.
Montréal.

Bureau du secrétaire,
Montréal, 8 août 1848.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer, par ordre du gouverneur général, que le juge de la cour de district de *Niagara* a informé son excellence, que vous avez omis de donner et renouveler votre cautionnement comme shérif de ce district, ainsi que l'exige l'acte 3 *Guil.* 4, c. 8, et que votre dernier cautionnement a expiré le 9 juillet dernier.

Il m'est ordonné par son excellence de vous requérir de me fournir une explication de la cause de cette omission, pour l'information de son excellence.

J'ai, etc.

(Signé,) E. A. MEREDITH.

Wm. Kingsmill, écuyer,
Shérif du district de *Niagara*,
Niagara, C. O.

Bureau du shérif,
Niagara, 8 août 1848.

Monsieur,—Le président des sessions trimestrielles m'ayant rappelé que le temps pour renouveler mon cautionnement était arrivé, chose que, par inadvertance, j'avais oubliée, j'ai l'honneur de vous informer

que je ne perdrai pas de temps à me conformer aux dispositions du statut.

J'ai, etc.

(Signé,) W. KINGSMILL,
Shérif du district de *Niagara*.

L'honorable
Secrétaire provincial.

Bureau du shérif,
Niagara, 16 octobre 1848.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer que le cautionnement exigé par la loi, pour l'accomplissement de vos devoirs comme shérif, a été déposé, comme la loi le veut, dans le bureau du greffier de la paix, pour être approuvé par les magistrats réunis en sessions trimestrielles.

J'ai, etc.

(Signé,) W. KINGSMILL,
Shérif du district de *Niagara*.

L'honorable
Secrétaire provincial,
etc. etc. etc.

MEM.—Le premier cautionnement de M. *Kingsmill* est daté du 10 juillet 1844, et déclaré être valide jusqu'au 9 juillet 1848.

Le nouveau est daté du 10 juillet 1848. Les cautionnements consentent cependant à être responsables depuis le 9 juillet.

C'est la même chose, par rapport au cautionnement qui ne pourra être approuvé par les magistrats en session avant le 19 janvier 1849. J. C.

Sur motion de M. *Jobin*, secondé par M. *Morrison*. Election de Stormont.
Ordonné, que le comité spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la pétition, se plaçant d'une élection et d'un rapport illégal pour le comté de *Stormont*, ait la permission de s'ajourner jusqu'à jeudi prochain.

L'ordre du jour étant lu, pour reprendre les débats ajournés sur l'amendement que, mardi dernier, on a proposé de faire à la question, que l'ordre du jour pour que la chambre se forme en comité pour prendre en considération la nécessité de constater le montant de certaines pertes éprouvées par certains habitans du *Bas-Canada*, durant les troubles politiques de 1837 et 1838, et de pourvoir au paiement d'icelles, soit maintenant lu; Pertes causées par la rébellion, (B. C.)
Et lequel amendement était, que les mots "maintenant lu" fussent retranchés, et les mots "soit remis à dix jours, pour donner aux habitans de ce pays le temps d'exprimer leur opinion," ajoutés à leur place.

Et la question sur l'amendement ayant été de nouveau proposée:—La chambre a repris les dits débats ajournés.

Et la question ayant été mise; la chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Brooks*, *Christie*, *Crysler*, *Dickson*, *Gugy*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, Sir *Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McConnell*, *McLean*, *Meyers*, *Prince*, *Robinson*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Stevenson* et *Wilson*.—(20.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin*, *Beaubien*, *Bell*, le solliciteur général *Blake*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boutillier*, *Burrill*, *Cameron*, de *KENT*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Davignon*, *DeWitt*, le solliciteur général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Holmes*, *Jobin*, *Johnson*, le procureur général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Lyon*, *Macdonald*, de

GLENGARY, *Marquis, M'Farland, Merritt, Méhot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Richards, Sauvageau, Scott*, de BYTOWN, *Scott*, du LAC DES DEUX MONTAGNES, *Smith*, de WENTWORTH, *Taché, Thompson, Viger, Watts* et *Wetenhall*.—(56.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, que l'ordre du jour pour que la chambre se forme en comité pour prendre en considération la nécessité de constater le montant de certaines pertes éprouvées par certains habitans du *Bas-Canada*, durant les troubles politiques de 1837 et 1838, et de pourvoir au paiement d'icelles, soit maintenant lu ;

Sir *Allan N. MacNab* a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable *M. Macdonald*, que tous les mots après "que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et les mots "comme il n'a été reçu aucun message de son excellence le gouverneur général, recommandant à cette chambre de pourvoir à la liquidation des réclamations pour les pertes occasionnées par les rébellions dans le *Bas-Canada*, durant la présente session, cette chambre n'a pas le droit de se saisir de cette proposition," ajoutés à leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée : et les noms ayant été de mandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley, Brooks, Christie, Crysler, Dickson, Gagy, Macdonald*, de KINGSTON, *Sir Allan N. MacNab, Malloch, M'Connell, M'Lean, Prince, Robinson, Seymour, Sherwood*, de BROCKVILLE, *Smith* de FRONTENAC, et *Stevenson*.—(17.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin, Beaubien, Bell*, le solliciteur général *Blake, Boulton*, de NORFOLK, *Boutillier, Burrill, Cameron*, de KENT, *Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt*, le solliciteur général *Drummond, Dumas, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson*, le procureur général *LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Macdonald*, de GLENGARY, *Marquis, M'Farland, Merritt, Méhot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Richards, Sauvageau, Scott*, de BYTOWN, *Smith*, de DURHAM, *Smith*, de WENTWORTH, *Taché, Thompson, Viger, Watts* et *Wetenhall*.—(54.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

Et la question principale ayant été alors mise ;

Ordonné, que l'ordre du jour pour que la chambre se forme en comité pour prendre en considération la nécessité de constater le montant de certaines pertes éprouvées par certains habitans du *Bas-Canada*, durant les troubles politiques de 1837 et 1838, et de pourvoir au paiement d'icelles, soit maintenant lu.

Et lequel ordre a été lu en conséquence.

L'honorable procureur général *LaFontaine* a proposé, secondé par l'honorable procureur général *Baldwin*, que cette chambre se forme maintenant en comité pour prendre en considération la nécessité de constater le montant de certaines pertes éprouvées par certains habitans du *Bas-Canada*, durant les troubles politiques de 1837 et 1838, et de pourvoir au paiement d'icelles.

L'honorable *M. Hincks*, membre du conseil exécutif, a informé la chambre, par ordre de son excellence le gouverneur général, que son excellence ayant été informée de l'objet de cette motion, la recommande à la considération de la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme maintenant en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formé en le dit comité.

M. Smith, de *Frontenac*, a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque tems, *M. l'Orateur* a repris le fauteuil ;

Et *M. Smith*, de *Frontenac*, a fait rapport que le comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le dit comité ait la permission de siéger de nouveau jeudi prochain.

Ordonné, que le dit ordre soit alors le premier ordre du jour.

Ordonné, que les ordres du jour dont il n'a pas été disposé, soient remis à jeudi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable procureur général *LaFontaine*, secondé par l'honorable procureur général *Baldwin*,

La chambre s'est ajournée à jeudi prochain.

Jovis, 22° die Februarii ;

ANNO 12° VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

M. L'ORATEUR a mis devant la chambre le rapport des commissaires, pour le soutien des infirmes indigens et enfants trouvés dans le district de Québec, pour l'année 1848. Infirmes indigens et enfants-trouvés ;

Pour le dit rapport, voir appendice (Q. Q.) Appendice (Q. Q.)

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :— Pétitions présentées.

Par *M. Beaubien*,—la pétition du révérend *L. M. Brassard* et autres, de *Chambly, Longueuil* et autres paroisses.

Par *M. Flint*,—la pétition des conseillers de la nation *Mohawk* des sauvages de la *Baie de Quinté*, au nom de leur tribu.

Par l'honorable procureur général *Baldwin*,—la pétition de *Hugh Maginnis* et autres, du township de *Thurlow*.

Par l'honorable *M. Merritt*,—la pétition des délégués des francs tenanciers du comté de *Lincoln*, réunis en assemblée publique à *St. Catherine*, (cours de division) ; la pétition des délégués des francs tenanciers du comté de *Lincoln*, réunis en assemblée publique à *St. Catherine*, (corvée) ; et la pétition du conseil municipal du district de *Niagara*, (bill des conseils municipaux).

Par *M. Lyon*,—la pétition d'*Archibald Petrie* et autres, du township de *Cumberland* ; la pétition de *G. G. Dunning* et autres, du township de *Cumberland* ; la pétition de *William Duncan*, président, et *John A. Simpson*, secrétaire, au nom d'une assemblée des habitans du township de *Russell*, (annexion à *Dalhousie*) ; la pétition de *John M'Cauley* et autres, du township de *Clarence* ; et la pétition de *William Duncan*, président, et *John A. Simpson*, secrétaire, au nom d'une assemblée des habitans des townships de *Russell* et *Cambridge*, (représentation).

Par *M. M'Farland*,—la pétition d'*Isaac H. Culph*, du township de *Stamford*, district de *Niagara*.

Par *M. Bell*,—la pétition du révérend *J. H. M'Donagh* et autres, prêtres et laïques de *Perth* et ses environs.

Par *M. Holmes*,—la pétition de *P. P. Russell* et autres, habitans du district de *Montréal*.

Par *M. M'Connell*,—la pétition du docteur *S. Gregory* et autres.

Par *M. Gagy*,—la pétition de *Joel Bigelow*, écuyer et *Joseph Bigelow*, président et secrétaire, au nom des habitans de la ville de *Lindsay*, townships d'*Ops*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :— Pétitions lues.

De *George Webster*, l'un des messagers de l'as-

semblée législative ; demandant une augmentation de salaire.

De *James Graham* et autres, du comté de *Norfolk* ; demandant qu'une enquête soit instituée sur toutes les matières qui ont rapport à la destitution de *George H. Park*, écuyer, M. D., de la charge de surintendant médical de l'asile temporaire des lunatiques.

Du révérend *Denis Begley* et autres, ecclésiastiques et laïques catholiques de la paroisse d'*Alexandria* ; demandant qu'il soit établi des dispositions convenables en faveur du collège de *Régiopolis*.

De *George D. Watson*, au nom du bureau de régie de l'association de la bourse du cabinet de lecture des marchands de *Montréal* ; demandant un acte d'incorporation.

De la compagnie du chemin *St. Michel* ; demandant qu'un certain chemin proposé par *B. H. LeMoine* et *A. M. Delisle*, écuyers, qui doit être construit, soit fait aux frais et risques des dites parties ; ou autrement que le chemin *St. Michel* soit placé sous le contrôle de la commission des chemins à barrières de *Montréal*, et que la dite compagnie soit indemnisée pour la valeur des capitaux qu'elle a placés sur le dit chemin.

De *John Thomas* et autres, du village et des environs de *Colborne* ; demandant une aide pour encourager la construction d'une ligne de chemins de fer depuis *Québec*, par une certaine voie, jusqu'au port *Sarnia* et *Windsor*, à la limite occidentale de la province.

De *John M. Grover* et autres, du village et des environs de *Colborne* ; demandant que *Samuel S. Cole*, soit autorisé à percevoir des péages et droits de havre à une jetée et un havre qu'il construit, au même taux que ceux perçus par la compagnie du havre de *Colborne*, et qu'il lui soit donné une aide pour achever le dit havre.

De *Samuel S. Cole*, du village de *Colborn*, dans le district de *Newcastle* ; demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à prélever les droits de péages et de havre, dans un havre qu'il construit à *Colborne*, et pour le mettre en état de le compléter sous certaines conditions.

Du conseil municipal du district de *Newcastle* ; demandant que la nomination des assesseurs et percepteurs soit transportée aux conseils municipaux ; et que les dits conseils aient les pouvoirs de conserver le decorum dans leurs réunions.

Du conseil de la municipalité de *Sherbrooke* ; demandant que certains doutes soient levés sur l'époque de leur première réunion.

D'*Ichabod Smith* et autres, syndics du séminaire de *Stanstead* ; demandant une aide.

D'*Auldin Plumly*, du township de *Hatley* ; demandant le paiement d'une certaine somme à lui due ainsi qu'à *Alphonso Burbank*, par le ci-devant conseil municipal pour le dit township.

De *P. Vézina*, écuyer, et autres, délégués de plusieurs townships dans le district des *Trois-Rivières*, et autres de la ville des *Trois-Rivières* ; demandant que le bill de judicature en contemplation ne devienne pas loi, du moins pour ce qui regarde le dit district.

De *G. Chaillier*, et autres, de la paroisse de *St. Pierre les Bécquets*, comté de *Nicolet* ; demandant l'adoption de mesures propres à faciliter la commutation de la tenure des terres en fief et en censive.

Du conseil municipal du comté de *Québec*, et de *Joseph Bedard*, écuyer, et autres, du comté de *Québec* ; demandant la révocation de l'acte des municipalités et le rétablissement des municipalités de paroisses.

De *Joseph Bedard*, écuyer, et autres, censitaires du comté de *Québec* ; demandant que les taux de la commutation de la tenure des terres en franc et commun socage soient fixés sur un pied plus équitable.

Du révérend *J. D. Deziel* et autres, de la paroisse

de la *Pointe Lévy*, comté de *Dorchester* ; demandant la révocation de la loi en vertu de laquelle sont accordées les licences d'auberges dans les campagnes, et demandant que des maisons de tempérance soient substituées.

Du conseil municipal du district des *Outaouais* ; demandant la diminution des frais dans la cour de district, et l'extension de la juridiction des cours de division.

De *P. B. Dumoulin*, écuyer, des *Trois-Rivières* ; demandant le paiement de certains arrérages de loyer à lui dus, pour une maison servant de maison de correction pour le district des *Trois-Rivières*.

De *Franklin Chadsey* et autres, du township de *Dorchester* ; demandant qu'il soit adopté des mesures pour obtenir la révocation de l'acte impérial relatif aux réserves du clergé, et demandant l'abolition des cures ; demandant aussi que les fonds qui en proviennent soient appropriées à des fins d'utilité générale.

Du conseil municipal du district de *London* ; demandant l'abolition des lois contre l'usure.

De *George B. Rae* et autres, du township de *Clarence* ; demandant que la question des réserves du clergé soit décidée d'une manière finale, en appropriant les fonds qui proviennent de la vente des dites réserves aux fins générales de l'éducation.

De *William R. R. Lyon*, marchand de *Richmond*, district de *Dalhousie* ; se plaignant de certains actes et décisions injustes et illégales de *Christopher Armstrong*, écuyer, juge de la cour de district du dit district, et de son incapacité à remplir la dite charge ; et demandant qu'il soit établi une enquête sur les prémisses, et qu'il soit adopté des mesures pour le destituer.

De *James Malvagh* et autres, de *Nepean*, comté de *Carleton* ; demandant qu'il ne soit fait aucun changement dans l'arpentage primitif du dit township.

De *James Breakridge* et autres, des townships de *Russell* et *Cumberland* ; demandant une aide pour construire un pont sur la rivière au *Castor*, et pour la confection d'un chemin à travers les dits townships, et *Gloucester* jusqu'à *Bytown*.

Du président, des directeurs et actionnaires de la compagnie du havre de *Grimsby* ; demandant que leur charte soit remise en vigueur et étendue.

Du révérend *C. L. Vinet* et autres, de la paroisse de *St. Constant* ; demandant une indemnité pour les pertes essayées par eux durant les troubles de 1837 et 1838.

D'*Etienne Simard* et autres, de la paroisse du *Château Richer*, comté de *Montmorency* ; demandant l'adoption de certaines mesures pour l'encouragement de la tempérance.

De *Joseph Courtemanche* et autres, du comté de *Rouville* ; demandant à être exemptés du paiement journalier des taux de péages sur le chemin à barrières, depuis *St. Athanase* jusqu'à *Stanbridge*.

Du conseil municipal du district de *Victoria* ; demandant qu'il soit fait certains changements au bill proposé pour pourvoir à l'érection des conseils municipaux dans le *Haut-Canada*, si l'on trouve convenable de passer le dit bill.

Du conseil municipal de *Kamouraska* ; demandant que les conseils municipaux actuels soient continués.

De *John Keenan* et autres, officiers et membres de compagnies contre les accidents du feu ; demandant que les dispositions de l'acte 4 et 5 *Vic.*, c. 43, soient étendues de manière à exempter les membres d'une compagnie du feu, qui auront servi pendant sept années consécutives, de servir comme jurés ou constables.

De *Léon Rousseau*, écuyer, et autres, du comté de *Yamaska* ; demandant une aide pour construire un pont sur la rivière *Yamaska* ; et aussi, un autre sur la rivière *St. François*.

Du conseil municipal du district de *Gore* ; demandant qu'il ne soit point pris, durant cette session, de

mesure décisive sur le bill proposé relativement au système municipal dans le Haut-Canada.

De *Frederick C. Cupreol*, écuyer, de la cité de *Toronto*; demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à construire un chemin de fer depuis la dite cité jusqu'au lac *Huron*.

De *James Cowan* et autres, du township de *Waterloo*, district de *Wellington*; demandant la passation d'un acte pour diviser *Waterloo* en deux townships.

De *John Frost*, écuyer, et autres, des districts de *Simcoe* et *Wellington*; demandant que certains townships et terrains y mentionnés soient formés en un nouveau comté et district, qui sera appelé district de *Owen's Sound*.

De l'honorable *James Ferrier* et autres, directeurs et actionnaires du lycée de *Montréal*; demandant une aide pour le soutien de la dite école.

M. *Thompson* a proposé, secondé par M. *Smith*, de *Durham*, et la question ayant été mise, que la pétition du conseil municipal du district de *Niagara*, (monument de *Brock*) soit renvoyée à un comité spécial, composé de l'honorable M. *Merritt*, M. *Dickson*, M. *Notman*, M. *M-Farland* et le moteur, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Boutillier*, *Burrill*, *Davignon*, *Fortier*, *Jobin*, *Macdonald*, de *GLENGARY*, *M-Farland*, *Merritt*, *Mongenais*, *Notman*, *Papineau*, *Polette*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith*, de *WENTWORTH*, et *Thompson*.—(16.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, le procureur général *Baldwin*, *Beaubien*, *Bell*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Brooks*, *Cartier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Christie*, *Crysler*, *DeWitt*, *Ferguson*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Holmes*, le procureur général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Sir Allan N. MacNab*, *Malloch*, *Marquis*, *M'Connell*, *M'Lean*, *Méthot*, *Meyers*, *Morrison*, *Nelson*, *Price*, *Prince*, *Richards*, *Robinson*, *Sauvageau*, *Scott*, du *LAC DES DEUX MONTAGNES*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Stevenson*, *Viger*, *Wetenhall* et *Wilson*.—(49.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

Résolu, que la pétition de *Robert C. Wilkins* et autres, d'*Ameliasburg*, district de *Prince-Edward*, soit renvoyée à un comité spécial, composé de M. *Stevenson*, l'honorable M. *Macdonald*, M. *Meyers*, M. *Thompson* et M. *Seymour*, pour en examiner le contenu, en faire rapport avec toute la diligence convenable, par bill ou autrement, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, que la pétition de *William Blakely* et autres, de la troisième concession d'*Ameliasburgh*, district de *Prince Edward*, soit renvoyée au dit comité.

Ordonné, que la pétition de *James Vollar*, messenger de l'assemblée législative, soit renvoyée au comité permanent des dépenses contingentes.

Ordonné, que la pétition du conseil municipal de la ville des *Trois-Rivières*; la pétition de *Theophilus Rickaby* et autres, de la ville des *Trois-Rivières*; la pétition de *G. B. Hall* et autres, de la ville de *Peterborough*; la pétition d'*Andrew Geddes* et autres, des districts de *Wellington* et *Gore*; et la pétition de *George Poapst* et autres, de la neuvième concession de *Cornwall*,

soient renvoyées au comité permanent des ordres permanens. de G. Poapst et autres;

M. *Wilson* a proposé, secondé par M. *Scott*, du *Pétition de H. Lac des Deux Montagnes*, et la question ayant été mise, que la pétition de *Henry S. Larned*, ci-devant de *Chatham*, dans le district de l'Ouest, maintenant de la cité de *Buffalo*, dans les *Etats-Unis*, soit renvoyée à un comité spécial à être choisi par la chambre.

La chambre s'est divisée; et la motion a passé dans la négative.

M. *Flint*, du comité spécial, auquel a été renvoyée la pétition de *John H. Aussem*, écuyer, et autres, de la province du *Canada*, a présenté à la chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre comité a examiné la pétition à lui renvoyée, et a constaté qu'elle est signée par environ deux mille pétitionnaires qui désirent que les personnes qui pratiquent la médecine, d'après le système botanique ou thomsonien, soient autorisées à prescrire et à se faire rémunérer pour leurs services.

Après mûre délibération, votre comité ne voit pas pourquoi ceux qui pratiquent ce système et qui tiennent un diplôme régulier de leur société, ne jouiraient pas des mêmes privilèges que les autres membres de la profession médicale; et il regarde les restrictions qui existent actuellement comme un entrave inutile apportée aux droits et libertés de ceux qui ont confiance dans le mode de traitement thomsonien; et votre comité recommande la demande des pétitionnaires à la considération favorable de votre honorable chambre.

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération, lundi prochain.

M. *Jobin*, du comité spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la pétition se plaignant d'une élection et d'un rapport illégal pour le comté de *Stormont*, a fait rapport que le comité s'est assemblé ce jour à neuf heures et demie; mais il n'a pu procéder à l'affaire, en conséquence de l'absence de M. *Bell*, M. *Boutillier* et M. *Taché*, membres du comité.

Ordonné, que M. *Bell*, M. *Boutillier* et M. *Taché* assistent chacun à sa place dans cette chambre à sa prochaine séance.

L'honorable M. *Boulton*, du comité permanent des ordres permanens, a présenté à la chambre, le neuvième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération les pétitions de *Benjamin Bowerman* et autres, et de *George Gurnett*, écuyer, et autres, et il a constaté que dans chaque cas, l'avis nécessaire a été donné.

Il a aussi examiné la pétition de *W. B. Wrong* et autres; demandant qu'une compagnie soit incorporée pour améliorer le havre du *Port Burwell*, et que la propriété appartenant au dit havre lui soit transportée; et il voit que l'avis a été publié dans le *Canada gazette* seulement, mais le fait qu'une pétition en opposition à la dite mesure a été présentée à votre honorable chambre paraît à votre comité une preuve suffisante que le sujet de la pétition était publiquement connu dans le district; il prend, en conséquence, la liberté de recommander que l'avis soit considéré suffisant, relativement aux pétitions de *John Grubb*, écuyer, et d'*Absolom Shades* et *Jos. Cowan*, écuyer, votre comité a constaté que les avis requis par les réglemens n'ont pas été donnés.

Les pétitions de *R. E. Burns*, écuyer, et autres; de *William Simpson* et *A. R. Ward*; de *William Stewart* et autres; de *James Platt*, écuyer, et autres; et de la société historique de *Québec*, ne sont point dans l'opinion de votre comité, de nature à exiger publication d'avis.

Rapport sur la
pétition de O.
C. Casgrain et
autres.

M. *Fournier*, du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition d'*O. E. Casgrain*, écuyer, et autres, de la partie inférieure du comté de *L'Islet*, avec pouvoir, de faire rapport par bill ou autrement, a présenté à la chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité, après avoir entendu les témoignages sur le sujet de la pétition qui lui a été renvoyée, et examiné d'autres documens soumis à sa considération, est unanimement d'opinion que le changement du bureau d'enregistrement du comté de *L'Islet*, de la paroisse de *St. Thomas* à celle de *L'Islet*, dans le dit comté, devrait être effectué pour les raisons suivantes :—

1^{er}. La pétition demandant ce changement contient environ quatorze cents signatures des différentes paroisses de *St. Roch*, *St. Jean Port Joli*, *L'Islet*, *St. Cyrille* et du cap *St. Ignace*.

2nd. Lorsque le bureau d'enregistrement fut établi et fixé à *St. Thomas*, cette paroisse était bien le point le plus central, se trouvant sur les limites des deux comtés de *L'Islet* et de *Bellechasse*, ces deux comtés n'ayant alors que ce seul bureau d'enregistrement ; mais la législature par un acte subséquent, divisa ces deux comtés pour les fins de l'enregistrement, de sorte que le bureau d'enregistrement du comté de *L'Islet*, se trouve tout à fait à l'extrémité ouest du comté, pendant que le centre est dans la paroisse de *L'Islet*, et les gens résidans à l'extrémité est de ce comté sont forcés de parcourir une grande distance pour faire enregistrer leurs titres ; ce qui est sans aucun doute la cause de graves inconvéniens dans certains cas et surtout quand les actes exigent un enregistrement immédiat, sans compter les dépenses et la perte de temps auxquelles sont assujettis le plus grand nombre des habitans du dit comté.

3^{me}. En référant au recensement de 1844, pour ce comté, il est facile de se convaincre que la plus grande étendue de terre à la somme de population se trouve dans les trois paroisses de la partie inférieure du comté.

4^{me}. La nouvelle paroisse de *St. Cyrille* et le township *Ashford*, la première, vis-à-vis *L'Islet* et le second, vis-à-vis *St. Roch*, au côté est du comté, ont augmenté beaucoup en culture et en population depuis le recensement de 1844, *St. Cyrille* ayant même bâti une église depuis. Il faut ajouter à cela que la moitié du cap *St. Ignace* a intérêt à ce que le bureau d'enregistrement soit à *L'Islet*.

Votre comité ose, à l'appui de son rapport, référer votre honorable chambre au tableau comparatif de la population des différentes paroisses de *L'Islet*, lequel tableau est annexé au présent :—

Extrait du recensement de 1844, pour le comté de *L'Islet*.

PAROISSES.	Nombre de maisons.	Nombre de personnes.	Nombre de propriétaires.	Terres cultivées.	Terres non cultivées.	Nombre de minots de grains.
<i>St. Thomas</i>	526	3721	453	27075	15627	89371
<i>Isle aux Grâces</i>	63	515	40	3859	3056	23216
<i>St. Pierre</i>	201	1340	154	18361	9782	50673
<i>Cap St. Ignace</i>	339	2320	301	26683	8353	55366
Total.	1129	7896	948	75978	36818	218626
<i>L'Islet et St. Cyrille</i>	462	3088	370	35461	4046	80477
<i>St. Jean Port Joli</i>	439	3132	306	39130	18909	79192
<i>St. Roch</i>	372	2897	298	31373	16344	88047
Total.	1273	9117	974	105964	39299	247716
Différence en faveur des trois paroisses du bas du comté.....	144	1221	26	29986	2481	29090

M. *Fournier* a aussi présenté à la chambre un bill pour pourvoir à la translation du bureau d'enregistrement du comté de *L'Islet* du lieu où il est présentement tenu en la paroisse de *L'Islet*, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi, le cinquième jour de mars prochain.

L'honorable procureur général *LaFontaine*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à son excellence le gouverneur général,—réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, datée le 12 du présent, priant son excellence de faire mettre devant la chambre, un état du nombre des poursuites intentées pendant les douze derniers mois dans la cour supérieure du banc de la Reine pour le district de *Montréal*, et le nombre de jugemens obtenus sur les dites poursuites ; aussi, le nombre de poursuites pendantes sur lesquelles la preuve a été faite, mais sur lesquelles il n'a pas été prononcé de jugemens ; aussi, des poursuites plaidées et non plaidées, encore pendantes devant les dites cours.

Pour la dite réponse, voir appendice (R. R.)

Aussi, réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, datée le 12 du présent, le priant d'ordonner à l'officier qu'il appartiendra, de mettre devant cette chambre, tous les documens qui peuvent se trouver en la possession du gouvernement provincial, ayant rapport à l'affaire de M. *Joseph Donegani*, de la cité de *Montréal*, sur le bill passé en l'année 1845, en sa faveur, ou toutes copies des dépêches ayant rapport à la dite affaire qui se trouvent en la possession du gouvernement.

Pour la dite réponse, voir appendice (S. S.)

Aussi, réponse supplémentaire à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, datée le 29 de janvier 1849, lui demandant copie de toute correspondance qui peut avoir eu lieu entre le gouvernement exécutif et l'honorable juge *Bedard*, antérieure et relative à sa translation du banc des juges à *Québec*, à celui de *Montréal*, avec copies de ses commissions, ancienne et nouvelle ; aussi, copies d'aucune lettre ou correspondance entre le gouvernement exécutif et l'honorable juge *Aylwin*, au sujet de sa nomination à la place de juge à *Québec*, comme successeur de M. le juge *Bedard*.

Pour la dite réponse supplémentaire voir appendice (G. G.)

Ordonné, que la dite réponse supplémentaire, soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre.

Ordonné, que la réponse à une adresse de l'assemblée législative, à son excellence le gouverneur général, relative à *James Moir Ferres*, écuyer, et mise devant la chambre, vendredi le seize du courant, soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre.

Sur motion de l'honorable M. *Boulton*, secondé par M. *Johnson*.

Ordonné, que le bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : " Acte pour établir de meilleures dispositions pour la protection des biens des personnes décédées ab intestat, en cette partie de la " province appelée *Haut-Canada*," soit maintenant lu pour la première fois.

Et ce bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu une seconde fois jeudi prochain.

L'honorable M. *Hincks*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à son excellence le gouverneur général,—réponse à une adresse de l'assemblée législative à son

Bill relatif au bureau d'enregistrement de l'Islet.

Poursuites intentées dans la cour supérieure du Banc de la Reine, pour le district de Montréal.

Appendice (R. R.)

Joseph Donegani.

Appendice (S. S.)

M. le Juge Bedard.

Appendice (G. G.)

J. M. Ferres.

Bill relatif aux personnes décédées ab intestat.

Péages prélevés sur les chemins, (H. C.)

excellence le gouverneur général, datée le 2me du courant, le priant de vouloir ordonner à l'officier qu'il appartiendra, de mettre devant la chambre un état du montant des péages prélevés sur les divers chemins macadamisés et planchiés dans le *Haut-Canada*, pendant les années 1847 et 1848, respectivement, et les dépenses provenant de la perception d'iceux.

Pour la dite réponse, voir appendice (T. T.)

Ordonné, que la dite réponse soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre.

Ordonné, que M. *Chabot* ait la permission d'introduire un bill pour amender la charte d'incorporation de la société littéraire et historique de *Québec*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

L'honorable M. *Price*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à son excellence le gouverneur général, datée le 15 du présent,—liste des personnes à présent employées dans le bureau des bois de la couronne, *Bytown*, 1849—et état des dépenses de la commission d'enquête dans les bureaux des bois de la couronne, *Bytown*, 1845 et 1846.

Pour la dite réponse, voir appendice (U. U.)

Ordonné, que M. *Chauveau* ait la permission d'introduire un bill pour encourager l'établissement des sociétés de construction dans le district de *Québec*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, que M. *Brooks* ait la permission d'introduire un bill pour mettre la compagnie des terres britanniques et américaines en état de promouvoir l'établissement de manufactures dans les townships de l'Est du *Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi, le douzième jour de mars prochain.

Ordonné, que M. *Méthot* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie de transport de *Québec*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, que M. *Notman* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer certaines associations charitables, philanthropiques et de bienfaisance, et pour les protéger contre la fraude ou la dilapidation de leurs deniers.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Sur motion de M. *Guillet*, secondé par M. *Polette*, **Résolu**, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, priant son excellence de vouloir faire mettre devant cette chambre, par l'officier qu'il appartiendra, copies de tous comptes de recettes et dépenses que peut avoir rendues *Louis-Éléonard Dubord*, écuyer, de la gestion qu'il a eue des biens des jésuites, dans le district des *Trois-Rivières*, pendant qu'il en était l'agent.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre, qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Sur motion de M. *Chabot*, secondé par M. *Lemieux*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, le priant de faire mettre devant cette chambre, copie de toutes représentations, plaintes, mémoires ou requêtes de la part de *W. K. McCord*, écuyer, surintendant de police de la cité de *Québec*, relativement à la tenue du bureau du greffier de police de *Québec*, depuis que le dit *W. K. McCord* est surintendant de police, ainsi que copie des plaintes et représentations du dit *W. K. McCord*, sur l'assiduité ou non assiduité des juges de paix aux sessions hebdomadaires des dits magistrats, et copies de toutes communications entre le dit *W. K. McCord* et le gouvernement exécutif, et les greffiers de la paix et les juges de paix, relativement aux objets ci-dessus; et copie de l'enquête faite par ordre du gouvernement exécutif l'année dernière, en conséquence des dites plaintes, et copies de tous documens relatifs aux objets ci-dessus.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre, qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial, composé de M. *Chabot*, M. *Chauveau*, M. *Christie*, M. *Lemieux* et M. *Cauchon*, pour s'enquérir de la manière dont le bureau du greffier de la paix de *Québec* a été et est tenu, et de la manière dont les registres, documens et records du dit bureau sont tenus, et s'il y a abus ou non, ou défauts dans la tenue du dit bureau, et la garde et tenue des dits registres, documens et records, et des moyens de remédier à ces abus ou défauts, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Sur motion de M. *Chabot*, secondé par M. *Lemieux*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, le priant de faire mettre devant cette chambre, un état des honoraires, revenus et salaires des greffiers de la paix de *Québec*, pour les années 1844, 1845, 1846, 1847 et 1848, et aussi le nombre de cause, poursuites intentées pendant les dites années devant le surintendant de police et devant les magistrats de district, et le montant des honoraires des dits greffiers de la paix sur chaque poursuite ou action; le nombre des poursuites sommaires pour assaut et batterie et infraction de la paix; le nombre de cautionnemens donnés et fournis, et les honoraires des dits greffiers sur chaque; le nombre d'accusations ou indictemens présentés devant les grands jurés des quartiers de session de la paix; et la nature des accusations et les honoraires des dits greffiers sur iceux, et le nombre de *warrants* pour appréhender et emprisonner, et les honoraires des dits greffiers sur iceux.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Sur motion de M. *Lemieux*, secondé par M. *Chabot*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, le priant de faire mettre devant cette chambre, copie de tous comptes de recettes et dépenses que peut avoir rendus les notaires du Banc de la

Appendice
(T. T.)

Bill relatif à la
société lit. et
hist. de Qué-
bec.

Travaux sur
l'Outaouais.

Appendice
(U. U.)

Bill relatif aux
sociétés de
construction.

Bill relatif aux
manufactures.

Bill relatif à la
compagnie de
transport de
Québec.

Bill relatif aux
associations
charitables.

Biens des
Jésuites.

Bureau de la
Police,
Québec.

Bureau des
greffiers de la
paix, Québec.

Greffiers de
paix, Québec.

Protonotaires
du Banc de la

Reine, district de Québec.

son excellence le gouverneur général, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre par l'officier qu'il appartiendra, un état détaillé et intelligible des honoraires et émolumens qu'ont perçus les protonotaires de la cour du banc de la Reine, du district de Québec, dans les années 1846, 1847 et 1848, indiquant séparément d'où proviennent les dits honoraires et émolumens par chaque année, avec en outre les dépenses et déboursés détaillés de leur bureau par chaque année, indiquant séparément pourquoi ces dépenses et déboursés ont été payés, combien il y a d'employés dans le dit bureau, l'âge de chacun d'eux, et combien ils reçoivent chaque par année, et quels sont les profits nets restants aux dits protonotaires par chaque année, et de plus un état des argens restés en leur possession tant sur les dépôts judiciaires que sur les argens déposés entre leurs mains dans les ratifications, et qui sont actuellement en leur possession depuis et y compris 1840, en indiquant dans quelles causes ces argens ont été déposés, quand et depuis quel temps ils sont payables.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Sur motion de M. *Christie*, secondé par M. *Seymour*.

Chemin de fer de Halifax et Québec.

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, le priant de faire mettre devant cette chambre les plans qui peuvent être en la possession du gouvernement exécutif indiquant la ligne que l'on se propose de suivre pour le chemin de fer entre *Halifax* et *Québec*, tel que recommandé dans un rapport fait par le breveté major *William Robinson*, du corps des ingénieurs royaux, et a, dans une dépêche du secrétaire d'état de sa majesté pour les colonies, transmise à cette chambre par message de son excellence le gouverneur général, le 30 janvier dernier.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Bill relatif à la municipalité St. Antoine de l'Isle aux Grues.

Ordonné, que M. *Fournier* ait la permission d'introduire un bill pour détacher la paroisse de *St. Antoine* de l'*Isle aux Grues* de la municipalité de *L'Islet*, et l'ériger en une municipalité séparée.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi, le cinquième jour de mars prochain.

Réserves du Clergé.

Sur motion de M. *Flint*, secondé par M. *Dickson*, *Résolu*, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, par l'officier qu'il appartiendra, copies de toutes les correspondances relatives à l'augmentation de vingt-cinq pour cent, établie par le gouvernement dans le prix des terres des réserves du clergé, dans cette partie de la province ci-devant le *Haut-Canada*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Chemin de Guelph et Arthur.

L'honorable procureur général *Baldwin*, a présenté, en conformité des dispositions de l'acte 10 et 11 *Vic.*, c. 91,—état des affaires de la compagnie du chemin de *Guelph* et *Arthur*, pour l'année 1848.

Pour le dit état, voir appendice (V. V.)

Appendice (V. V.)

L'ordre du jour pour que la chambre se forme en comité pour prendre en considération la nécessité de constater le montant de certaines pertes éprouvées par certains habitans du *Bas-Canada*, durant les troubles politiques de 1837 et 1838, et de pourvoir au paiement d'icelles, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Smith*, de *Frontenac*, a pris le fauteuil du comité.

Et la chambre ayant continuée de siéger jusqu'après minuit, vendredi matin ;

Veneris, 23° die Februarii, 1849 :

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Smith*, de *Frontenac*, a fait rapport que le comité avait passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu mardi prochain.

Sur motion de M. *Jobin*, secondé par l'honorable procureur général *Baldwin*,

Ordonné, que le comité spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la pétition se plaignant d'une élection et d'un rapport illégal pour le comté de *Stormont*, ait la permission de s'ajourner jusqu'à mardi prochain, à dix heures, A. M.

Ordonné, que lorsque cette chambre s'ajournera, elle s'ajourne à lundi prochain.

Ordonné, que les ordres du jour dont il n'a pas été disposé, soient remis à lundi prochain.

Ordonné, que les ordres fixés pour ce jour soient remis à lundi prochain.

Alors, sur motion de M. *Laurin*, secondé par M. *Wilson*,

A onze heures avant midi, la chambre s'est ajournée à lundi prochain.

Lunæ, 26° die Februarii ;

ANNO 12° VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

L'HEURE fixée pour prendre en considération la pétition de *William K. Mackenzie*, écuyer, franc-tenancier du comté de *Prescott*, se plaignant de l'élection et du rapport illégal de *Thomas Hall Johnson*, écuyer, pour représenter le dit comté de *Prescott*, dans le présent parlement, étant arrivée.

La chambre a procédé à la nomination d'un comité spécial, pour entendre et décider les mérites de la dite pétition.

M. l'Orateur a donné ordre au sergent d'armes d'aller, avec la masse, dans les places voisines, et de requérir la présence des membres pour les affaires de la chambre.

Et il y a été en conséquence. Et étant de retour, la chambre a été appelée, et plus de trente membres étant présents.

M. l'Orateur a ordonné au pétitionnaire, ou à son conseil ou agent, de comparaître à la barre.

M. *Mackenzie* a comparu à la barre pour lui même.

M. l'Orateur a requis le membre siégeant ou son conseil ou agent, de comparaître à la barre.

M. *Johnson* a comparu à sa place pour lui même.

M. *Johnson* a présenté une liste de témoins, de sa part que le greffier a lue comme suit :—

- James M'Intosh..... Longueuil.
- John Pattee..... do
- C. Johnson, jeunes..... do
- John M'Queen..... Plantagenet.
- James FitzGerald..... do

Pertes durant les troubles de 1837 et 1838.

Election de Stormont.

Ajournement.

Ordres remis.

Election de Prescott.

Thomas Fitzgerald.....	Plantagenet.
Patrick Duggan.....	do
St. Orge Belfi.....	do
Stephen Bellord.....	do
William Faulkner.....	do
Henry Bradley.....	do
Donald M'Donald, Dem.....	do
Peter Georgen.....	do
Hugh M'Kinnon.....	Hawkesbury Est
Adam M'Gill.....	do
Robert Hamilton.....	do
James Wyley.....	do
Zachariah M'Callum.....	do
Duncan M'Callum.....	do
Alexander Grey.....	do
William Grey.....	do
James Grey.....	do
Thomas Grey.....	do
Andrew Grey.....	do
James M'Intosh.....	do
James Forbs.....	do
Duncan Forbs.....	do
John M'Iver.....	Hawkesbury Est.
Archibald C. LeRoy.....	do
Christopher Spratt.....	do
George Spratt.....	do
Alexander M'Rae.....	do
Archibald Cameron.....	Point Duchêne.
William Herriot.....	Hawkesbury Est.
James Vanton.....	do
John Crawford.....	do
John Conway.....	do
Hugh Mark.....	do
James Mark.....	do
John Miller.....	do
James Hays.....	do
William Hays.....	do
Norman M'Leod.....	do
Alexander Morrison.....	do
William Whitney.....	do
John Bloomer.....	do
Joshua H. Johnson.....	do
Jonathan Shearman.....	do
George Higginson.....	Hawkesbury Ouest.
Alexander Fraser, weaver.....	do
Edward Sproul, senior.....	do
David Davidson.....	do
William Lough, near V. K. H....	do
Lewis Hall.....	do
Henry Walker.....	do
James Stewart M'Kenzie.....	do
Robert Walker.....	do
John M'Gibbon.....	do
John M'Rae, 17 in 6th.....	do
Archibald M'Rae, 4 in 4th.....	do
John M'Rae, 16 in 8th.....	do
Roderick M'Rae.....	do
Norman M'Rae.....	do
Archibald M'Crimmon.....	do
Donald M'Crimmon, 9 in 7th....	do
Duncan M'Gibbon.....	do
Thomas Higginson, Sr. Retg. Ofr.	do
John Fraser.....	Vankleek Hill.
Hiram Johnson.....	do
Duncan M'Leod.....	do
Charles Waters.....	do
John M'Cuaig.....	Calédonia.
Angus M'Crimmon.....	do
Hugh Munro.....	do
Robert Douglas.....	do
Archibald M'Leod.....	do
Donald M'Rae.....	do
Norman M'Intosh.....	do
William M'Lean.....	do
Duncan M'Crimmon.....	do
Duncan M'Leod, 11 in 9th.....	do

Duncan M'Leod, W ½ 2 in 5th.....	Calédonia.
Alexander M'Rae.....	do
Hugh M'Donald.....	Gore do
Ronald M'Donald.....	do do
James G. Bradley.....	do
William Bradley.....	do
Peter Stirling.....	do
John Cashion.....	Alfred.
James Hughes.....	do
John Hughes.....	do
François Rodier.....	do
John Holmes.....	do

M. Mackenzie a présenté une liste de témoins de sa part, que le greffier a aussi lue comme suit:—

James Simpson.....	Hawkesbury Ouest.
John Fraser.....	do do
Duncan M'Leod.....	do do
Henry Wellesley M'Cann.....	do do
Alexander Macdonald.....	do do
James Stuart.....	do do
Donald M'Donald.....	Plantagenet.
Hersa Peck.....	Calédonia.
Paul M'Innes.....	Hawkesbury Ouest.
Henry Walker.....	do do
Hirman Johnson.....	

M. l'Orateur a alors ordonné au sergent d'armes de fermer les portes. Et les portes étant en conséquence fermées, l'ordre du jour pour prendre la dite pétition en considération a été lu, et l'attestation de M. l'Orateur ayant été ôtée de dessus la boîte, dans laquelle, conformément au statut, les noms de tous les membres de la chambre étaient scellés et déposés, la dite attestation a été lue par le greffier comme suit:—

Je certifie que cette boîte a été disposée en ma présence, samedi, le vingt-quatrième jour de février 1849, en la manière voulue par un acte passé dans la quatrième année du règne de feu sa majesté le roi George quatre, intitulé: "Acte pour révoquer un acte passé dans la quarante-cinquième année du règne de feu sa majesté, intitulé: "Acte pour régler la manière d'entendre et juger les élections contestées ou les rapports des membres qui doivent servir dans la chambre d'Assemblée, et pour établir des dispositions plus efficaces pour la décision de telles élections."

A. N. Morin,
Orateur.

La boîte a été alors ouverte, et l'attestation du greffier a été ôtée, et lue par lui comme suit:—

Je certifie que samedi, le vingt-quatrième jour de février 1849, en présence de l'Orateur de cette chambre, j'ai mis dans une boîte où cette attestation se trouve, les noms de tous les membres qui composent la présente assemblée législative, écrits sur des morceaux de parchemin, et pliés, tel que voulu par un acte passé dans la quatrième année du règne de feu sa majesté le roi George quatre, intitulé: "Acte pour révoquer un acte passé dans la quarante-cinquième année de feu sa majesté, intitulé: "Acte pour régler les élections contestées ou les rapports des membres qui doivent servir dans la chambre d'assemblée, et pour établir des dispositions plus efficaces pour la décision de telles élections."

W. B. Lindsay,
Greffier de l'assemblée.

Les noms de tous les membres ont été tirés de la boîte, et mis dans trois autres boîtes.

L'on a alors procédé au tirage des noms en la manière ordinaire, et les noms suivans ont été retirés, sans qu'il y ait été fait d'objection.

1. Sherwood, de Toronto, 13. Smith, de DURHAM,
2. Cauchon, 14. Flint,
3. Malloch, 15. Smith, de FRONTENAC,
4. Fergusson, 16. Watts,
5. Scott, de BROWN, 17. Sir Allan N. MacNab,

- | | |
|---------------------------------|---------------------------------|
| 6. <i>Boulton</i> , de NORFOLK. | 18. <i>Robinson</i> , |
| 7. <i>Beaubien</i> , | 19. <i>Fortier</i> , |
| 8. <i>Chabot</i> , | 20. <i>Price</i> , |
| 9. <i>Viger</i> , | 21. <i>Notman</i> , |
| 10. <i>Cartier</i> , | 22. <i>Macdonald</i> , de GLEN- |
| 11. <i>Holmes</i> , | GARY, |
| 12. <i>Fournier</i> , | 23. <i>Polette</i> . |

Trente deux autres noms ont été tirés et mis de côté, ou excusés comme suit :—

Deux qui ont été excusés.

Deux étant âgés de plus de soixante ans.

Un contre lequel une pétition est pendante.

Onze qui ont servi sur des comités d'élections;

Seize qui se sont trouvés absents.

M. *Morrison* a été choisi pour agir pour le pétitionnaire.

M. *Lyon* a été choisi pour agir pour le membre siégeant.

Les portes ont été alors ouvertes.

A cinq heures moins vingt minutes, p. m., les parties avec *Alfred Patrick*, écuyer, greffier du comité spécial, se sont retirés à l'effet de choisir le dit comité.

Les vingt-neuf noms qui restaient dans les boîtes ont été lus par le greffier.

A cinq heures, p. m., le greffier du comité spécial, a déposé entre les mains du greffier de la chambre, une liste contenant les noms de neuf membres choisis pour composer le comité spécial, comme suit :—

- | | |
|----------------------|------------------------------|
| 1. <i>Beaubien</i> , | 6. <i>Smith</i> , de DURHAM, |
| 2. <i>Chabot</i> , | 7. <i>Flint</i> , |
| 3. <i>Viger</i> , | 8. <i>Fortier</i> , |
| 4. <i>Cartier</i> , | 9. <i>Polette</i> , |
| 5. <i>Fournier</i> , | |

Agissant pour le pétitionnaire, M. *Morrison*.

Agissant pour le membre siégeant, M. *Lyon*.

Alfred Patrick,

Greffier du comité.

Les dits neuf membres et les personnes agissant pour les parties ont été alors séparément assermentés à la table par le greffier, en la manière ordinaire.

Sur motion de M. *Morrison*, secondé par M. *Smith*, de *Durham*,

Ordonné, que le comité spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la pétition de *William K. Muckenzie*, écuyer, franc-tenancier du comté de *Prescott*, se plaignant de l'élection et du rapport illégal de *Thomas Hall Johnson*, écuyer, pour représenter le dit comté dans le présent parlement, s'assemble dans la chambre du comité No. 4, demain à trois heures, p. m.

Compagnie
d'assurance
maritime inté-
rieure du St.
Laurent.

M. l'Orateur a mis devant la chambre, état des affaires de la compagnie d'assurance maritime intérieure du St. Laurent, pour l'année 1848, reçu en conformité d'un ordre de la chambre du 25 du mois dernier.

Appendice (P.) Pour le dit état, voir appendice (P.)

Pétitions pré-
sentées.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Smith*, de *Frontenac*,—la pétition de *J. Marks*, écuyer, et autres, du comté de *Frontenac*.

Par sir *Allan N. MacNab*,—la pétition de l'association de la bibliothèque mercantile de *Hamilton*; et la pétition de *Edmund Murney*, écuyer, et autres, du comté de *Hastings*.

Par l'honorable M. *Price*,—la pétition de *Martin McKinnon*, du township de *Vaughan*, comté d'*York*.

Par l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*,—la pétition de *James Emmerson* et autres, des townships nord du comté de *Kent*; la pétition de *Murdoch McDonnell*, de la ville de *Perth*; et la pétition de *Joseph D. Clément*, président, et autres, vice-présidents, officiers, comité de régie et membres de l'institut des artisans de *Brantford*.

Par M. *Egan*,—la pétition de *R. B. Hudson* et autres, du township de *Bristol*.

Par M. *Chauveau*,—la pétition de *Pierre Brunelle* et autres, du *Cap Blanc*, dans la cité de *Québec*; deux pétitions de *Firmin Perrin*, écuyer, de la paroisse de *Berthier*; et la pétition de *John McGolrick* et autres, de la cité de *Québec*.

Par l'honorable M. *Sherwood*,—la pétition du maire, des échevins et conseil de ville de la cité de *Toronto*, (bill des conseils municipaux).

Par l'honorable procureur général *Baldwin*,—la pétition de *W. H. Anderson*, écuyer, et autres, actionnaires et souscripteurs de l'association du cinquième protestant de *Québec*; et la pétition de *Joshua Wixon* et autres, de *Pickering*, district de *Honn.*

Par M. *Notman*,—la pétition de *Gideon Tiffany* et autres, du township de *Delaware*.

Par M. *Johnson*,—la pétition du conseil municipal du district des *Outaouais*, (arrangements de taxes sur les terres).

Par M. *Dumas*,—la pétition de *John McConville* et autres, de la paroisse de *St. Paul*.

Par M. *Sauvageau*,—la pétition de *F. Nye* et autres, du comté de *Huntingdon*.

Par M. *Burrill*,—la pétition de *John Fergusson* et autres, du comté de *Grenville*; la pétition de *Henry Burrill* et autres, des districts de *Johnstown*, *Bathurst* et *Dalhousie*; et la pétition de *Samuel Crane* et autres, du district de *Johnstown*.

Par M. *Sherwood*, de *Brockville*,—la pétition d'*Adiel Sherwood*, écuyer, président, et *John Bacon*, secrétaire, au nom d'une assemblée publique des habitants du district de *Johnstown*, réunis à *Brockville*.

Par M. *Gugy*,—la pétition de *Frédéric S. Verity* et autres, du comté de *Beauharnois*.

Par l'honorable M. *Robinson*,—la pétition du conseil municipal du district de *Simcoe*, (réserves du clergé).

Par l'honorable M. *Merritt*,—la pétition de *James Oswald* et autres, du district de *Niagara*; la pétition de *William Davidson* et autres, de la première et de la seconde concessions du township de *Caistor*, comté de *Lincoln*; la pétition de l'honorable *W. H. Merritt*, président, et autres, directeurs de la compagnie du pont suspendu des chutes de *Niagara*, et de la compagnie du pont international des chutes de *Niagara*; la pétition de *William Hewson* et autres, du township de *Grantham*; et la pétition de *George Rykert*, écuyer, président, et *Thomas Foley*, secrétaire, au nom d'une assemblée des habitants de la ville de *St. Catherine* et du township de *Grantham*.

Par M. *Laurin*,—la pétition de *A. Legendre*, écuyer et autres, du comté de *Lothbinière*.

Par l'honorable M. *Macdonald*,—la pétition du conseil de ville de la cité de *Kingston*, (hôpital).

Par M. *Brooks*,—la pétition de *A. T. Galt* et autres, du comté de *Sherbrooke*; et la pétition de *Thomas Tait*, écuyer, et autres, de *Windsor*, et autres townships.

Par M. *Christie*,—la pétition de *A. B. Papineau*, écuyer, de la paroisse de *St. Martin*, district de *Montréal*.

Par M. *Chabot*,—la pétition du maire et des conseillers de la cité de *Québec*, (chemin à lisses); la pétition de *Louis Fournier*, écuyer, et autres, de la paroisse de *St. Thomas*, comté de *L'Islet*; et la pétition des dames religieuses ursulines de *Québec*.

L'honorable M. *Cameron*, de *Kent*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à son excellence le gouverneur général,—réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, datée le 15 février 1849, et le priant de vouloir faire mettre devant la chambre, les correspondances qui peuvent avoir eu lieu, soit entre le gouvernement impérial et le gouvernement canadien, ou entre ce dernier et

Engagement
des matelots à
Québec.

des particuliers, au sujet de l'acte pour régler l'engagement des matelots au port de Québec.

Pour la dite réponse, voir appendice (W. W.)

L'honorable M. Hincks, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté à M. l'Orateur, un message de son excellence le gouverneur général, revêtu de la signature de son excellence.

Et le dit message a été lu par M. l'Orateur, tous les membres de la chambre étant découverts; et il est comme suit :—

ELGIN ET KINCARDINE,

Le gouverneur transmet à l'assemblée législative, une estimation d'une somme immédiatement requise pour le service des canaux du *St. Laurent*; et en conformité des dispositions de la 57^{me} clause de l'acte d'union, il recommande cette estimation à la chambre d'assemblée.

Maison du gouvernement,
26 février 1849.

Estimation du montant requis, pour la confection des canaux du *St. Laurent*, pour l'année 1849.

<i>Les Galops</i> , pour enlever les batardeaux et prolonger la jetée de la rivière.....	£1900	0	0
<i>Rapide Plat</i> , pour enlever les batardeaux.....	100	0	0
<i>Pointe Farren</i> , do do.....	50	0	0
<i>Cornwall</i> , do do et prolonger le sentier de halage...	1200	0	0
Revêtement de pierre en talus pour protéger les bords du canal....	1056	0	0
<i>Beauharnois</i> , construction de chaussées, nettoyage et creusage.....	6400	0	0
Revêtement de pierre en talus pour protéger les bords du canal.	2112	0	0
Portes additionnelles.....	1500	0	0
<i>Lachine</i> , pour enlever les batardeaux et prolonger les jetées.....	2300	0	0
Revêtement de pierre en talus pour protéger les bords du canal	2583	12	0
Pour parachever les contrats actuels, et construire un fossé afin de prévenir toutes réclamations ultérieures pour dommages.....	4641	5	10
Dépenses générales sur les canaux du <i>St. Laurent</i> , en vertu d'ordres du conseil, du 23 septembre et 11 octobre derniers, mais pour lesquels il n'a pas encore été fait d'allocation.....	4218	0	0
Surintendance et dépenses contingentes	1052	0	0
	£29112	17	10

F. HINCKS,
Inspecteur général.

Bureau de l'inspecteur général,
Montréal, 26 février 1849.

L'honorable M. Price, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à son excellence le gouverneur général, — carte de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, et d'une partie du *Bas-Canada*, indiquant la route explorée pour y tracer le chemin de fer projeté entre *Halifax* et *Québec*, par le breveté major *William Robinson*, et le capitaine *E. Y. W. Henderson*, des ingénieurs royaux, sous la date du 31 août 1848.

L'honorable procureur général *Baldwin*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a fait rapport qu'en conformité de l'ordre, il s'était rendu auprès de son excellence le gouverneur général, avec l'adresse de cette chambre du 13 de février courant, (qu'il lui plaisait de vouloir bien destituer *John George Vansit-*

tart, écuyer, de la place d'inspecteur des licences pour le district de *Brock*, comme exemple pour ceux qui rempliront par la suite la charge très responsable d'officier rapporteur;) qu'il avait présenté la dite adresse à son excellence, et qu'il avait plu à son excellence de dire qu'elle se conformera aux désirs de la chambre.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

Du révérend *L. M. Brassard* et autres, de *Chambly*, *Longueuil* et autres paroisses; demandant qu'il soit passé un acte pour obliger le public à se servir d'une certaine espèce de voiture d'hiver, mentionnée dans l'ordonnance des sleighs.

Des conseillers de la nation de *Mohawk*, des sauvages de la *Baie de Quinté*, au nom de leur tribu; demandant que le produit des terres des réserves du clergé, dans le township de *Tyendinaga*, qui leur a été accordé dans l'année 1793, soit employé à leur instruction morale et religieuse.

De *Hugh Maginnis* et autres, du township de *Thurlow*; demandant que les limites de la ville de *Belleville*, ne soient point reculées.

Des délégués des francs-tenanciers du comté de *Lincoln*, réunis en assemblée publique à *St. Catharines*; demandant certains amendemens à l'acte des cours de division, et demandant l'extension de la juridiction de leurs cours.

Des délégués des francs-tenanciers du comté de *Lincoln*, réunis en assemblée publique à *St. Catharines*; demandant des amendemens à l'acte qui établit le système du travail personnel.

Du conseil municipal du district de *Niagara*; demandant qu'il ne soit pris aucune détermination sur le bill des conseils municipaux durant la présente session.

D'*Archibald Petrie* et autres, du township de *Cumberland*; demandant que la mesure en contemplation pour augmenter la représentation nationale ne soit point passée en loi.

De *William Duncan*, président et de *John A. Simpson*, secrétaire, au nom d'une assemblée des habitans du township de *Russell*; demandant que le dit township soit annexé au district de *Dalhousie*.

De *G. G. Dunning* et autres, du township de *Cumberland*, de *John McCaul* et autres, du township de *Clarence* et de *William Duncan*, président, et *John A. Simpson*, secrétaire, au nom d'une assemblée des habitans des townships de *Russell* et *Cambridge*; demandant que la mesure en contemplation pour l'augmentation de la représentation nationale ne soit pas passée en loi en ce qui regarde le comté de *Russell*.

D'*Isaac H. Culp*, du township de *Stamford*, district de *Niagara*; exposant les services rendus par feu *Robert Randall*, et la réclamation de son curateur à une rémunération.

Du révérend *J. H. McDonagh* et autres, prêtres et laïques de *Perth* et ses environs; demandant qu'il soit établi des dispositions convenables en faveur du collège de *Régionopolis*.

De *P. P. Russell* et autres, habitans du district de *Montréal*; demandant à être incorporés comme la "Compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *Missisquoi*."

Du docteur *S. Gregory* et autres; demandant que les membres de la société médicale thompsonienne soient autorisés à demander et recevoir le paiement pour leurs services professionnels.

De *Joel Bigelow*, écuyer, et *Joseph Bigelow*, président et secrétaire d'une assemblée publique, au nom des habitans de la ville de *Lindsay*, township d'*Ops*; demandant certains amendemens au système actuel d'accorder des licences d'auberge.

Appendice (W. W.)

Message de son excellence co.

Canal du St. Laurent.

Chemin de fer de Halifax et Québec.

Réponse à une adresse.

Pétitions renvoyées à des comités.

De F. C. Capreol.
De R. Cairns.
De G. O. Stuart.

De la nouvelle compagnie pour l'éclairage au gaz de la cité de Montréal.

De John G. Mackenzie.
De G. D. Watson.
De J. Bedard et autres.

De la compagnie du chemin St. Michel

De J. Bistodeau et autres.

Importations.

Appendice (X. X.)

Département des postes.

Appendice (Y. Y.)

Dixième rapport du comité permanent des ordres permanens.

Ordonné, que la pétition de *Frederick C. Capreol*, écuyer, de la cité de *Toronto*; la pétition de *Robert Cairns*, président de la société amicale de *Québec*; la pétition de *George O'Kill Stuart*, écuyer, maire, au nom des habitans de la cité de *Québec*; la pétition des président et directeurs de la nouvelle compagnie pour l'éclairage au gaz de la cité de *Montréal*; la pétition de *John G. Mackenzie*, écuyer, président de la banque de la cité; la pétition de *George D. Watson*, au nom du bureau de régie de l'association de la bourse et du cabinet de lecture des marchands de *Montréal*; et la pétition de *J. Bedard* et autres, de la ville de *Bytown*, soient renvoyées au comité permanent des ordres permanens.

Ordonné, que la pétition de la compagnie du chemin *St. Michel*, soit renvoyée au comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de *J. O. Alfred Turgeon*, écuyer, et autres, maire et conseillers du comté de *Terrebonne*, et autres ordres de renvoi.

Résolu, que la pétition de *Joseph Bistodeau* et autres, du village de *St. Hyacinthe*, soit renvoyée à un comité spécial, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, que M. le solliciteur général *Drummond*, *M. Boutillier*, *M. Armstrong*, *M. Davignon*, *M. Chauveau*, *M. Beaubien* et *M. Duchesnay*, composent le dit comité.

L'honorable *M. Hincks*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à son excellence le gouverneur général,—réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, datée le 8 février courant, pour un état détaillé des importations en cette province, durant les années 1847 et 1848, avec le montant des droits prélevés sur icelle, établissant une différence entre les articles soumis aux droits spécifiques, et ceux qui sont soumis à des droits *ad-valorem*.

Pour la dite réponse, voir appendice (X. X.)

Et aussi, réponse à une adresse de l'assemblée législative, à son excellence le gouverneur général, datée le 22 juin 1847, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant elle, copies des rapports trimestriels faits par le député maître général des postes au maître général des postes en *Angleterre*, indiquant les recettes et dépenses du département des bureaux de poste dans cette province, depuis le 5 juillet 1844, jusqu'à la dernière date à laquelle ces rapports ont été faits, aussi, un état des émolumens, y compris les salaires, allocations et honoraires séparément indiqués, que reçoit le député maître général des postes; et les autres officiers salariés du département des postes à *Montréal*, *Québec*, *Kingston* et *Toronto*, depuis le 5 janvier 1843, jusqu'au 5 avril 1847.

Pour la dite réponse, voir appendice (Y. Y.)

Ordonné, que les dites réponses soient imprimées pour l'usage des membres de cette chambre.

L'honorable *M. Boulton*, du comité permanent des ordres permanens, a présenté à la chambre le dixième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération la pétition de *John Yule*, écuyer, et autres, et il a constaté que les avis requis par les réglemens de la chambre ont été donnés.

Eu égard à la pétition de *G. B. Hall* et autres; demandant l'incorporation de *Peterborough*, votre

comité voit qu'avis a été donné dans la gazette du *Canada*, et que copie du bill qu'on se propose d'introduire a été publié tout au long dans la gazette de *Peterborough*; mais il est d'opinion que la 66me règle n'affecte pas les pétitions de cette nature.

Quand à la pétition de *George Poapst* et autres, relative à l'arpentage de la neuvième concession de *Cornwall*, votre comité ne croit pas qu'elle soit de nature à nécessiter l'avis requis par la 66me règle.

M. Lemieux, du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de *Charles Cazeau* et autres, mesureurs de bois du district de *Québec*, et autres ordres de renvoi, a présenté à la chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu à la table du greffier.

Pour le dit rapport, voir appendice (Z. Z.)

Ordonné, que *M. Lemieux* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte passé dans la huitième année du règne de sa majesté, chapitre quarante-neuf, intitulé: "Acte pour régler l'inspection et le mesurage du bois de construction, des mâts, espars, madriers, douves et autres objets de même nature, et pour abroger un certain acte y mentionné."

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, qu'un congé d'absence de cette chambre soit accordé à *M. Richards*, pendant dix jours, pour cause de maladie dans sa famille.

Ordonné, que le message de son excellence le gouverneur général, remis à cette chambre ce jour, soit renvoyé au comité des subsides.

Sur motion de l'honorable *M. Boulton*, secondé par *M. Notman*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre par l'officier qu'il appartiendra, copies de toutes correspondances entre les commissaires de l'asile temporaire des lunatiques et le gouvernement, durant la surintendance médicale du *Dr. Rees*, et entre lui et le gouvernement, et avec les dits commissaires, les dites correspondances qui peuvent être en la possession du gouvernement, et tous autres documens relatifs à la nomination et à la destitution du *Dr. Rees*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre, qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Ordonné, que *M. Flint* ait la permission d'introduire un bill pour remédier à certaines déficiences dans l'enregistrement des titres du comté de *Hastings*, dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de l'honorable *M. Merritt*, secondé par l'honorable *M. Cameron*, de *Kent*,

Résolu, que cette chambre se forme maintenant en comité pour prendre en considération s'il est expédient d'amender cette partie de l'acte 9 *Vic.*, c. 28, qui a rapport à l'enrôlement des *Quakers*, *Mennonists* et *Tunkers*, et aux amendes qu'on peut leur imposer et de substituer d'autres dispositions à leur place.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

Rapport sur la pétition de C. Cazeau et autres.

Appendice (Z. Z.)

Bill relatif à l'amendement de l'acte des inspecteurs de bois.

Congé d'absence.

Canaux du St. Laurent.

Bill relatif à l'enregistrement dans le comté de Hastings.

Acte de la milice.

M. Fortier a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Fortier a fait rapport que le comité avait passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

Sur motion de M. Scott, du Lac des Deux Montagnes, secondé par M. Wilson,

Bill relatif à
des villages
dans Rawdon.

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, priant son excellence le gouverneur général de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, par l'officier qu'il appartiendra, un état des lots de village vendus dans Rawdon, comté de Leinster, le numéro de chaque lot, le nom de l'acquéreur, la date de la vente, le prix, et quand il a été payé. Aussi, les noms des personnes qui réclament le droit de préemption, le numéro des lots ainsi réclamés, et une liste des lots qui ne sont pas encore vendus.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre, qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Bill relatif à
M. J. Stuart.

Ordonné, que l'honorable M. Badgley ait la permission d'introduire un bill pour autoriser Charles James Stuart, écuyer, à pratiquer la loi dans le Bas-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Bill relatif à
assurance
mutuelle et
générale.

Ordonné, que M. Morrison ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie provinciale d'assurance mutuelle et générale.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi, le sept de mars prochain.

Bill relatif au
chemin de
planche de
Marham et
Elgin.

Ordonné, que M. Morrison ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie du chemin de planche de Marham et Elgin.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi, le dix-neuf de mars prochain.

Bill des muni-
cipalités de
Lotbinière.

Ordonné, que M. Laurin ait la permission d'introduire un bill pour diviser le comté de Lotbinière en deux municipalités.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi, le douze de mars prochain.

Bill relatif à
prohibition du
strychnine.

Ordonné, que l'honorable M. LaTerrière ait la permission d'introduire un bill pour prohiber la destruction de certaines espèces d'animaux sauvages, par l'effet du strychnine et autres poisons.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la troisième fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi, le cinq de mars prochain.

Sur motion de M. Stevenson, secondé par l'honorable M. Robinson,

Stephen
Bowerman.

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, par l'officier qu'il appartiendra, copies de tous papiers et correspondances qui peuvent avoir eu lieu entre le gouvernement exécutif et Stephen Bowerman, relativement à une réclama-

tion, pour compensation, pour perte de terrain, en conséquence d'un arpentage erroné dans le township de Hallowell.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre, qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Ordonné, que M. Stevenson ait la permission d'introduire un bill pour changer les lignes de division entre les townships de Hallowell et Sophiasburgh, dans le district de Prince-Edouard.

Bill relatif aux
lignes de divi-
sion entre
Hallowell et
Sophiasburgh.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi, le douze de mars prochain.

Ordonné, que M. Bell ait la permission d'introduire un bill pour définir la limite sud du district de Bathurst.

Bill relatif à la
limite de
Bathurst.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que la pétition du révérend T. Smith et autres, catholiques romains du Haut-Canada, soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre.

Pétition du
révérend T.
Smith et au-
tres.

Ordonné, que le rapport du surintendant des écoles du Haut-Canada, pour l'année 1847, soit imprimé pour l'usage des membres de cette chambre.

Ecoles (H. C.)

Joseph Charles Taché, écuyer, membre pour le comté de Rimouski, Robert Bell, écuyer, membre pour le comté de Lanark, et Thomas Boutillier, écuyer, membre pour le comté de St. Hyacinthe, qui étaient absents jeudi dernier, du comité spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la pétition se plaignant d'une élection et d'un rapport illégal pour le comté de Stormont, se sont, en conformité de l'ordre, trouvés chacun à sa place, et ont donné des raisons satisfaisantes pour lesquelles ils n'ont pas été présents à la réunion du comité le dit jour; et les ayant séparément attestées sous serment,

Election de
Stormont.

Ordonné, que M. Taché, M. Bell et M. Boutillier, soient excusés pour n'avoir pas été présents au comité, jeudi dernier.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour autoriser l'établissement des compagnies à fonds social dans le Haut-Canada, pour la construction de chemins planchés, empierrés ou macadamisés dans la dite province, étant lu;

Bill relatif aux
compagnies à
fonds social
pour la cons-
truction de
chemins,
(H. C.)

Le dit bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre aujourd'hui.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour autoriser l'établissement de compagnies incorporées pour construire des chemins et ponts dans le Haut-Canada, étant lu;

Bill relatif aux
compagnies
pour la cons-
truction des
chemins et
ponts, (H. C.)

Le dit bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité de toute la chambre sur le bill pour autoriser l'établissement des compagnies à fonds social dans le Haut-Canada, pour la construction de chemins planchés, empierrés ou macadamisés dans la dite province.

Sur motion de l'honorable M. Boulton, secondé par l'honorable M. Cameron, de Kent,

Résolu, que cette chambre se forme maintenant en comité sur le dit bill pour autoriser l'établissement des compagnies à fonds social dans le Haut-Canada, pour la construction de chemins planchés, empierrés ou macadamisés dans la dite province, et sur le bill pour autoriser l'éta-

blissement de compagnies incorporées pour construire des chemins et ponts dans le *Haut-Canada*.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Lemieux* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Lemieux* a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Et la question ayant été mise, que le comité ait la permission de siéger de nouveau:

Elle a passé dans la négative.

Résolu, que les dits bills soient renvoyés à un comité spécial, composé de l'honorable M. *Boulton*, l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*, l'honorable M. *Robinson*, M. le solliciteur général *Drummond*, et M. *Jobin*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, qu'il soit une instruction au dit comité de refondre les dits bills, si la chose est désirable, et d'étendre leur opération à toute la province, si le dit comité le trouve à propos.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour refondre et amender les lois relatives aux brevets d'invention en cette province, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de l'honorable M. *Badgley*, l'honorable M. *Robinson*, M. *Wetenhall*, M. *Cartier* et M. *Watts*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Bill des lois relatives aux brevets d'invention.

Ordres du jour.

Sir *Allan N. MacNab* a proposé, secondé par M. *Malloch*, et la question ayant été mise, que les ordres du jour dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

La chambre s'est divisée; et la question a passé dans la négative.

Bill relatif aux transports d'immeubles.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour faire disparaître les doutes quant à l'effet légal de l'acte de la législature du *Bas-Canada*, passé dans la neuvième année du règne de feu sa majesté le roi *George 4*, intitulé: "Acte pour rendre valides les transports de terres et autres propriétés immeubles tenues en franc et commun soccage dans la province du *Bas-Canada*, et pour d'autres fins y mentionnées," et pour une plus grande uniformité dans la loi relative aux immeubles dans le *Bas Canada*, étant lu;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, demain.

Bill relatif aux garde-magasins.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour punir les garde-magasins et autres, qui donnent des faux reçus pour des marchandises, ainsi que les personnes qui reçoivent des avances sur des effets, et qui en disposent ensuite d'une manière frauduleuse, étant lu;

Le dit bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre mercredi prochain.

Bill relatif à la loi sur la preuve.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour améliorer la loi relative à la preuve, et pour abolir les sermens inutiles, étant lu;

L'honorable M. *Badgley* a proposé, secondé par M. *Gugy*, et la question ayant été proposée, que le dit bill soit maintenant lu une seconde fois.

M. *Chabot* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Chauveau*, que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

La question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs le procureur général *Baldwin*, *Beaubien*, le solliciteur général *Blake*, *Boutillier*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *De Witt*, le solliciteur général *Drummond*, *Fortier*, *Fournier*, *Guillet*, *Johnson*, *Lemieux*, *Méthot*, *Morrison*, *Papineau*, *Polette*, *Price*, *Taché* et *Viger*.—(22.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Cayley*, *Christie*, *Gugy*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, Sir *Allan N. MacNab*, *Malloch* et M^r *Connell*.—(8.)

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative.

La question ayant été alors mise sur la motion principale telle qu'amendée, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu une seconde fois, de ce jour en six mois.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain. Ordres remis.

Alors, sur motion de l'honorable procureur général *Baldwin*, secondé par l'honorable M. *Viger*, La chambre s'est ajournée.

Martis, 27^o die Februarii;

ANNO 12^o VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:— Pétitions présentées.

Par M. *Armstrong*,—la pétition de *John Jefferies*, écuyer, et autres, de *Rawdon* et autres townships, dans les comtés de *Leinster* et *Berthier*.

Par l'honorable M. *Price*,—la pétition de *Alexander Graham*, du township de *Thora*; la pétition de *Walter O'Hara*, écuyer, de *Toronto*, ci-devant assistant adjudant général de milice.

Par M. *Nelson*,—la pétition de *J. E. LeBlanc*, écuyer, et autres, de *St. Charles*, et autres paroisses.

Par M. *Meyers*,—la pétition de *James G. Rogers*, et autres, de *Haldimand*, *Seymour* et *Percy*.

Par M. *Fergusson*,—la pétition de *R. J. Williams*, ci-devant député officier rapporteur pour le township de *Sullivan*, à l'élection pour le comté de *Waterloo*.

Par M. *Chauveau*,—la pétition de *John McGorrick* et autres.

Par M. *Notman*,—la pétition des président et directeurs de la compagnie du canal *Desjardins*.

Par le solliciteur général *Drummond*,—la pétition de *François Dupin* et autres, de la paroisse de *St. François du Lac*; et la pétition du révérend *George Slack* et autres, du comté de *Shefford*.

Par M. *Holmes*,—la pétition de la compagnie du chemin de fer du *St. Laurent* et de l'*Atlantique*, (augmentation de pouvoirs).

Par l'honorable M. *Boulton*,—la pétition de *John Hammill*, de la ville de *Brantford*, district de *Gore*.

Par M. *Cartier*,—la pétition de *Pierre Noël* et autres, de cette partie de la paroisse de *Contrecoeur* appelée *La Grande Source*.

Par M. *Prince*,—la pétition de *Josiah Timmis*, de *Montréal*; et la pétition de *David Wylie* et autres, rapporteurs employés par la presse de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Papineau*,—la pétition de *François Desaulnier*, écuyer, et autres, du comté de *St. Maurice*.

Par M. *Burrill*,—la pétition de *John G. Booth*, et autres.

L'honorable M. *Cameron*, de *Kent*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à son excellence le gouverneur Havre de Cobourg.

général—réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, datée le 15 du courant, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant elle, copies de tous les contrats passés par le bureau des travaux publics, pour terminer aucuns des travaux qui ont rapport à l'amélioration du havre de *Cobourg*, et le montant des deniers payés sur iceux, avec un compte détaillé d'iceux, et de tous autres deniers payés aux contracteurs, relativement à l'amélioration du dit havre.

Pour la dite réponse, voir appendice (A. A. A.)

Et aussi, réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, datée le 15 du courant, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant elle, copies de toutes correspondances qui ont rapport à la destitution de *William Ireland*, écuyer, de son emploi sur le chemin macadamisé de *Kingston* à *Napanee*, ou ayant rapport à l'abolition du dit emploi.

Par ordre,

J. LESLIE,
secrétaire.

Bureau du secrétaire provincial,
Montréal, 27 février 1849.

(Copie.)

No. 4,264.

Travaux publics,
30 septembre 1848.

Monsieur,—Comme l'état actuel des finances de la province fait qu'il est nécessaire de réduire généralement les établissemens sur tous les travaux publics, j'ai ordre de vous informer que vos services ne seront plus requis par ce département, après le 31 octobre prochain.

En vous faisant cette communication, je suis chargé de vous dire que les commissaires sont heureux de pouvoir rendre témoignage de votre bonne conduite et de l'utilité de vos services durant le temps que vous avez été dans leur emploi; et que s'ils en trouvent l'occasion, ils se feront un plaisir de vous être utiles.

(Signé.) T. A. BEGLEY,
Secrétaire.

M. W. Ireland, *Kingston*.

Ordonné, que la dite réponse soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre.

L'honorable M. *Hincks*, du comité permanent des impressions, a présenté à la chambre le premier rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre comité prend la liberté d'informer votre honorable chambre, que suivant l'usage établi pendant les sessions précédentes, il a demandé par avis public, et reçu des soumissions pour les différentes classes d'impressions, en langue française et en langue anglaise, requises pendant la présente session.

Les soumissions de M. *Rolló Campbell*, pour l'anglais, et de M. *Louis Perrault*, pour le français des "journaux et appendice" et de messieurs *Lovell* et *Gibson*, pour "les impressions quotidiennes," (étant les moins élevées), ont été acceptées par votre comité, sujettes à l'approbation de votre honorable chambre.

Votre comité a reçu aussi des soumissions pour la reliure; et il prend la liberté de recommander celles de M. *Lamothe*, pour le journal et l'appendice français, et celles de messieurs *R.* et *A. Miller*, pour l'anglais.

Afin que l'ouvrage soit fait strictement suivant les soumissions, votre comité recommande que des contrats par écrit soient passés avec les différentes parties, qui seront tenues de donner de bonnes et suffisantes cautions pour l'accomplissement fidèle de ces contrats.

Votre comité prend la liberté d'appeler l'attention de votre honorable chambre sur la forme dans laquelle

les bills sont actuellement imprimés, et il recommande qu'à l'avenir les pages des bills contiennent le double de la matière qu'elles contiennent actuellement, et que le caractère employé à leur impression soit du "small pica;" ce qui causera une grande économie dans les dépenses, tant pour le tirage que pour le papier. Votre comité suggère qu'à l'avenir aucun bill ayant exclusivement rapport au *Haut-Canada* ne soit imprimé dans les deux langues, mais que ces bills soient imprimés en anglais seulement, avec des notes marginales en français, à moins qu'il en soit autrement ordonné par une résolution de votre honorable chambre; au moyen d'un semblable arrangement, on obtiendra une grande économie dans les dépenses, sans nuire à l'objet pour lequel les bills sont imprimés.

Votre comité recommande de plus, que l'ouvrage qui se fera sous contrat pour "les impressions quotidiennes" soit seulement cette partie de l'ouvrage qui sera imprimée et livrée pendant la session; et toute impression ordonnée pendant la session, mais qui ne sera pas faite et livrée pendant ce temps, formera partie de l'ouvrage à être fait par les entrepreneurs du journal et appendice. Ce qui engage votre comité à faire cette recommandation, c'est que le prix de ces impressions est invariablement plus élevé que celui des autres impressions; et que ci-devant, suivant la coutume établie, une grande partie des impressions a été faite pendant la vacance par les entrepreneurs des "impressions quotidiennes," et au prix de ces impressions.

Votre comité a pris en considération la convenance de continuer le présent contrat pour les journaux et appendice jusqu'à la fin du présent parlement; et il est d'opinion qu'au moyen d'un semblable arrangement, cette partie de l'ouvrage serait faite avec uniformité, ce qui est grandement à désirer, et les entrepreneurs pourraient avoir un meilleur matériel pour faire l'ouvrage; et dans le but de faire accepter cette proposition, ils ont consenti à faire une réduction dans les prix de leurs présentes soumissions. Votre comité recommande en conséquence que les contrats pour l'impression soient continués jusqu'à la fin du présent parlement.

Et finalement, votre comité recommande que l'impression des journaux soit immédiatement commencée, et qu'elle soit faite avec toute l'expédition possible, afin que ces journaux soient achevés et livrés aux membres aussitôt la session terminée.

Ordonné, que le dit rapport soit imprimé pour l'usage des membres de cette chambre.

Ordonné, que le dit rapport soit renvoyé à un comité de toute la chambre, lundi prochain.

L'honorable M. *Boulton*, du comité permanent des ordres permanens, a présenté à la chambre le onzième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre comité a examiné la pétition de la nouvelle compagnie du gaz de la cité de *Montréal*, demandant des amendemens à son acte d'incorporation, et il reconnaît qu'avis en a été publié dans la gazette du *Canada*, mais qu'il n'en a pas été affiché à la porte de l'église de la paroisse; néanmoins votre comité est d'avis que cette pétition n'est pas de celles qui exigent un avis en vertu de la 66^{me} règle.

Votre comité est d'avis, que les avis prescrits ont été donnés sur les pétitions de *Frederick C. Capreol* et de *Andrew Geddes* et autres.

Les pétitions de *J. Bedard* et autres; de *George O'Kill Stuart* et autres; de *G. D. Watson* et autres; de *J. G. Mackenzie*, écuyer, et autres; et de *Robert Cairns*, ne sont pas, dans l'opinion de votre comité, de celles qui exigent un avis.

L'honorable M. *Boulton*, du comité spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la pétition de *D. A. Macdonell*, écuyer, candidat à la dernière

Onzième rapport du comité permanent des ordres permanens.

Election de Stormont.

élection d'un membre pour le comté de *Stormont* et autres, électeurs du dit comté, se plaignant de l'élection et du rapport illégal d'*Alexander M'Lean*, écuyer, pour représenter le dit comté dans ce présent parlement, a présenté à la chambre le rapport final du dit comté, lequel a été lu comme suit :—

Résolu, que c'est l'avis de ce comité, qu'un avis de huit jours pleins indicatif du temps et du lieu de l'élection est exigé par le statut provincial, 6 Vic., c. 1.

Résolu, que cet avis n'a pas été donné préalablement à l'élection d'un membre pour représenter le comté de *Stormont* dans le présent parlement.

Résolu, que ce comité n'a aucune raison de croire que cette irrégularité ait influé sur la dite élection.

Résolu, qu'*Alexander M'Lean*, écuyer, membre siégeant pour le comté de *Stormont*, est légalement élu pour le dit comté durant le présent parlement.

Résolu, que la pétition de *Donald Aeneas Macdonell* et autres, contre l'élection du dit *Alexander M'Lean*, n'est ni frivole ni vexatoire.

Résolu, que la défense du membre siégeant, n'est ni frivole ni vexatoire.

Résolu, que le comité est d'avis que la conduite de l'officier rapporteur de la dite élection, en donnant l'avis de cette élection, n'était point d'accord avec l'acte 6 Vic., c. 1.

Message de son excellence. L'honorable procureur général *Baldwin*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a remis à M. l'Orateur un message de son excellence le gouverneur général, revêtu de la signature de son excellence.

Et le dit message a été lu par M. l'Orateur, tous les membres de la chambre étant découverts; et il est comme suit :—

ELGIN ET KINCARDINE,

Le gouverneur général transmet, pour l'information de l'assemblée législative, copies d'une correspondance au sujet de l'établissement d'un système général pour des bureaux de postes dans les provinces britanniques de l'*Amérique du Nord*.

Maison du gouvernement,
Montréal, 27 février 1849.

Cédule.

1. Le comte d'*Elgin* au comte *Grey*, 29 octobre 1847.—Transmettant le projet d'un rapport des commissaires des diverses provinces, sur le département des postes.
2. Dito, 19 novembre 1847.—Transmettant le rapport tel que finalement signé par les commissaires, et une correspondance du gouvernement du *Nouveau-Brunswick*.
3. Le comte *Grey* au comte d'*Elgin*, 6 avril 1848.—Décision du gouvernement de sa majesté, avec une lettre de la trésorerie.
4. Le comte d'*Elgin* au comte *Grey*, 14 juin 1848.—Avec copie d'un rapport fait par le conseil exécutif après la correspondance avec les membres du gouvernement de la *Nouvelle-Ecosse*.
5. Le comte d'*Elgin* à Sir *E. Head*, 1^{er} novembre 1848.—demandant à connaître les vues du gouvernement du *Nouveau Brunswick*.
6. Le comte *Grey* au comte d'*Elgin*, 15 décembre 1848.—Informant qu'il sera présenté au gouvernement impérial un acte pour donner aux autorités coloniales la gestion du département des postes dans l'*Amérique Britannique du Nord*.
7. Sir *Edmund Head* au comte d'*Elgin*, 7 novembre 1848.—Avisant de la concurrence du gouvernement du *Nouveau-Brunswick*.

Pour les documens qui accompagnent le dit message, voir appendice (B. B. B.)

Ordonné, que cinq cents exemplaires du dit message, et des documens qui l'accompagnent, soient

imprimés dans les langues anglaise et française, pour l'usage des membres de cette chambre.

Ordonné, que l'honorable M. *Boulton* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer *Fredrick C. Capreol*, *Robert Easton Burns* et autres, sous le nom de "La compagnie du chemin de fer de *Toronto*, et de l'union de *Simcoe* et du lac *Huron*," aux fins d'être autorisés à construire un chemin de fer depuis *Toronto* jusqu'au *Huron*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi, le quatorzième jour de mars prochain.

Ordonné, que la réponse à une adresse de cette chambre à son excellence le gouverneur général mise devant la chambre le vingt-deux du courant, relativement au bureau des bois de la couronne à *Bytown*, soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre.

Sur motion de M. *Prince*, secondé par M. *Christie*, *Ordonné*, que les ordres du jour qui se trouvaient fixés pour mercredi dernier (mercredi des cendres), et qui ont été perdus par l'ajournement de la chambre mardi dernier, soient remis en vigueur, et qu'ils soient au nombre des ordres du jour pour demain.

L'honorable M. *Price* a proposé, secondé par l'honorable M. *Merritt*, que cette chambre se forme maintenant en comité, au sujet de faire une appropriation pour les écoles élémentaires.

L'honorable M. *Price*, membre du conseil exécutif, a informé la chambre, par ordre de son excellence le gouverneur général, que son excellence ayant été informé de l'objet de cette motion, la recommande à la considération de la chambre.

Résolu, que la chambre se forme maintenant en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Dumas* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Dumas* a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu, demain.

Ordonné, que l'honorable M. *Sherwood* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte du parlement du *Canada*, intitulé: "Acte pour amender la loi relative aux arpentages dans cette partie de la province, ci-devant le *Haut-Canada*."

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi, le douzième jour de mars prochain.

Ordonné, que l'honorable M. *Sherwood* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer les membres de la profession médicale, et pour régulariser l'étude et la pratique de la médecine et de la chirurgie, dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que l'honorable M. *Sherwood* ait la permission d'introduire un bill pour refondre et réunir en un seul acte les diverses lois actuellement en vigueur, pour régulariser le système et la pratique établis dans certaines cours du *Haut-Canada*, pour le recouvrement des petites dettes, et pour établir d'autres dispositions à cet effet.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi, le douzième jour de mars prochain.

M. Smith, de Frontenac, du comité pour prendre en considération la nécessité de constater le montant de certaines pertes éprouvées par certains habitans du Bas-Canada, durant les troubles politiques de 1837 et 1838, et de pourvoir au paiement d'icelles, a fait rapport de plusieurs résolutions, qu'il a lues comme suit :—

1. Résolu, que le 28^e jour de février 1845, une humble adresse a été unanimement adoptée par l'assemblée législative de cette province, et a été présentée par elle au très honorable Charles Théophilus baron Metcalfe, alors gouverneur général d'icelle, priant "son excellence de vouloir bien faire adopter quelques mesures aux fins d'assurer aux habitans de cette partie de la province, ci-devant le Bas-Canada, une indemnité pour les pertes qu'ils ont essuyées pendant la rébellion de 1837 et 1838."
2. Résolu, que le 24^e jour de novembre 1845, une commission composée de cinq personnes a été dûment nommée par son excellence le dit gouverneur général, pour faire une enquête sur les pertes provenant et résultant de la dite rébellion.
3. Résolu, qu'il appert par le rapport des dits commissaires, en date du 18^{me} jour d'avril 1846, que, "le défaut de pouvoir procéder à une enquête stricte et régulière des pertes en question, n'a laissé aux commissaires d'autres moyens que celui de s'en rapporter aux allégués des réclamans sur le montant et la nature de leurs pertes."
4. Résolu, que le 27 février 1846, une lettre a été adressée aux dits commissaires par l'honorable secrétaire de cette province, par l'ordre du très honorable Charles Murray, comte Cathcart, alors administrateur du gouvernement d'icelle, exposant, "que le but du gouvernement exécutif en nommant la dite commission, était seulement d'obtenir une évaluation générale des pertes de la rébellion, dont les détails feraient le sujet d'une enquête plus minutieuse, faite postérieurement sous l'autorisation de la législature."
5. Résolu, qu'afin de remplir la promesse faite à ceux qui ont éprouvé ces pertes, ou à leurs créanciers ou ayans droit, tant par la dite adresse de la dite assemblée législative, et la dite commission que par la dite lettre ainsi adressée par le dit honorable secrétaire provincial, il est nécessaire et juste que les détails relatifs à telles pertes qui n'ont pas encore été payées et compensées, fassent le sujet d'une enquête plus minutieuse sous l'autorisation de la législature; et que les dites pertes, en autant seulement qu'elles ont pu résulter de la destruction totale ou partielle, injuste, inutile ou malicieuse des habitations, édifices, propriétés et effets des dits habitans, et de la saisie, du vol ou de l'enlèvement de leurs biens et effets, soient payées et récompensées; pourvu qu'aucune des personnes qui ont été convaincues du crime de haute trahison que l'on allègue avoir été commis dans cette partie de la province, ci-devant le Bas-Canada, depuis le premier novembre 1837, ou qui, après avoir été accusées de haute trahison ou autres offenses de même nature, et après avoir été commises à la garde du shérif dans la prison de Montréal, se sont soumises à la volonté et au plaisir de sa majesté, et ont été en conséquence transportées dans l'île de sa majesté, la Bermude, n'auront droit à une indemnité à raison des pertes qu'elles

auraient essuyées durant ou après la dite rébellion, et résultant d'icelle.

6. Résolu, qu'il devra être émis pour cet objet des débentures au montant de cent mille louis, courant, payables à même le fonds du revenu consolidé de cette province, à l'expiration, ou avant l'expiration de vingt années, à compter de la date d'icelles, respectivement, et portant intérêt au taux de six pour cent, payable à même le dit fonds, tel jour et telle année qui y seront spécifiés.
7. Résolu, que le possesseur de toute débenture émise en vertu de l'autorité de l'acte passé dans la neuvième année du règne de sa majesté, intitulé : "Acte pour pourvoir au paiement de certaines pertes encourues pendant la rébellion dans le Bas-Canada, et pour faire l'appropriation des produits du fonds des licences de mariage," devra avoir le droit, le jour où les intérêts sur telle débenture sont payables, de l'échanger contre une débenture pour le même montant, qui sera émise en vertu de tout acte qui sera passé pour mettre à exécution les résolutions ci-dessus; et que les intérêts alors payables sur ces débentures devraient en même temps être payés à même le fonds du dit revenu consolidé; et que le produit de la partie du fonds des licences de mariage afférentes au Bas-Canada, qui ne sera pas nécessaire pour acquitter le principal et les intérêts de toute débenture non échangée devra former partie du dit fonds du revenu consolidé.

L'honorable procureur général LaFontaine a proposé, secondé par l'honorable procureur général Baldwin, et la question ayant été proposée, que la question soit maintenant séparément mise sur chacune des dites résolutions.

M. Chauveau a proposé en amendement à la question, secondé par M. Laurin, que tous les mots après "que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et les mots "les dites résolutions soient renvoyés à un comité de toute la chambre à l'effet de retrancher le proviso contenu dans la 5^{me} résolution," ajoutés à leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Chauveau, Davignon, Laurin, Papi-neau et Wilson.—(5.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Badgley, le procureur général Baldwin, Beaubien, le solliciteur général Blake, Boulton, de NORFOLK, Boutillier, Brooks, Burrill, Cameron, de KENT, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Christie, Cryslér, DeWitt, Dickson, le solliciteur général Drummond, Duchesnay, Dumas, Egan, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Gagy, Guillet, Hall, Holmes, Johnson, le procureur général LaFontaine, LaTerrière, Lemieux, Lyon, Macdonald, de GLENGARY, Macdonald, de KINGSTON, Sir Allan N. MacNab, Malloch, M'Connell, M'Parland, M'Lean, Merritt, Méthot, Meyers, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Polette, Price, Prince, Robinson, Sauvageau, Scott, de BYTOWN, Scott, du LAC DES DEUX MONTAGNES, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Smith, de DURHAM, Smith, de FRONTENAC, Smith, de WENTWORTH, Stevenson, Taché, Thompson, Viger et Watts.—(67.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

Et la question principale ayant été alors mise;

Ordonné, que la question soit maintenant séparément mise sur chacune des dites résolutions.

La 1^{ère} des résolutions ayant été lue une seconde fois, et la question ayant été mise, que cette chambre concourt avec le comité dans la dite résolution;

L'honorable M. Cayley a proposé en amendement, à la dite résolution, secondé par l'honorable M. Macdonald, que tous les mots après "que," soient retranchés, et les mots " afin de constater l'étendue des pertes et dommages que les loyaux habitans du Bas-Canada ont soufferts durant les années 1837 et 1838, par le fait d'hommes violens et sans loi, qui ont pris les armes contre leur souveraine, une humble adresse a été unanimement adoptée par l'assemblée législative de cette province, le 28me jour de février 1845, et par elle présentée au très honorable Charles Theophilus baron Metcalfe, alors gouverneur général d'icelle, priant " son excellence de vouloir bien faire adopter quelques mesures aux fins d'assurer aux habitans de cette partie de la province, ci-devant le Bas-Canada, une indemnité pour les justes pertes qu'ils ont essuyées pendant la rébellion de 1837 et 1838," ajoutés à leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs Badgley, Brooks, Cayley, Christie, Cryslér, Dickson, Gagy, Macdonald, de KINGSTON, Sir Allan N. MacNab, Malloch, M'Connell, M'Lean, Meyers, Prince, Robinson, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Smith, de FRONTENAC, Stevenson, et Wilson.—(20.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, le procureur général Baldwin, Beaubien, le solliciteur général Blake, Boulton, de NORFOLK, Boutillier, Burrill, Cameron, de KENT, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt, le solliciteur général Drummond, Duchesnay, Dumas, Egan, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Holmes, Johnson, le procureur général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Lyon, Macdonald, de GLENGARY, M'Farland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Sauvageau, Scott, de BYTOWN, Scott, du LAC DES DEUX MONTAGNES, Smith, de DURHAM, Smith, de WENTWORTH, Taché, Thompson, Viger et Watts.—(52.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

Alors la question principale ayant été mise, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs Armstrong, le procureur général Baldwin, Beaubien, le solliciteur général Blake, Boulton, de NORFOLK, Boutillier, Burrill, Cameron, de KENT, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt, le solliciteur général Drummond, Duchesnay, Dumas, Egan, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Holmes, Johnson, le procureur général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Lyon, Macdonald, de GLENGARY, M'Farland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Sauvageau, Scott, de BYTOWN, Scott, du LAC DES DEUX MONTAGNES, Smith, de WENTWORTH, Taché, Thompson, Viger, Watts et Wilson.—(52.)

CONTRE.

Messieurs Badgley, Brooks, Cayley, Christie, Cryslér, Dickson, Gagy, Macdonald, de KINGSTON, Sir Allan N. MacNab, Malloch, M'Connell, M'Lean, Meyers, Prince, Robinson, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Smith, de DURHAM, Smith, de FRONTENAC, et Stevenson.—(20.)

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative.

Les 2me, 3me, et 4me résolutions ayant été lues une seconde fois, et la question ayant été mise, que cette chambre concourt avec le comité dans les dites résolutions; la chambre s'est divisée sur chaque:—

Et les noms ayant été demandés, ils ont été pris tels que dans la dernière division précédente.

La 5me résolution ayant été lue une seconde fois, et la question ayant été mise, que cette chambre concourt avec le comité dans la dite résolution;

L'honorable M. Cayley a proposé en amendement à la dite résolution, secondé par l'honorable M. Macdonald, que tous les mots après "que," soient retranchés, et les mots "sa majesté ayant récemment, dans l'exercice de sa royale prérogative de merci, daigné gracieusement relever des peines infligées pour leur trahison les hommes égarés qui ont pris les armes contre leur souveraine en 1837 et 1838, cette chambre est d'avis qu'on ne pourrait choisir une occasion plus favorable pour assurer aux braves qui, fidèles à leur allégeance, ont exposé leur vie et leurs biens pour la défense de leur pays, une ample compensation pécuniaire pour les pertes qu'ils peuvent avoir éprouvées, et que les faits particuliers relatifs à ces pertes qui n'ont pas encore été payées ou dédommagées, forment le sujet d'une enquête minutieuse, sous l'autorité de la législature, dans le but de les payer," soient substitués à leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs Badgley, Brooks, Cayley, Christie, Cryslér, Dickson, Gagy, Johnson, Macdonald, de KINGSTON, Sir Allan N. MacNab, Malloch, M'Connell, M'Lean, Meyers, Prince, Robinson, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Smith, de FRONTENAC, Stevenson et Wilson.—(21.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, le procureur général Baldwin, Beaubien, le solliciteur général Blake, Boulton, de NORFOLK, Boutillier, Burrill, Cameron, de KENT, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt, le solliciteur général Drummond, Duchesnay, Dumas, Egan, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Holmes, le procureur général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Lyon, Macdonald, de GLENGARY, M'Farland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Sauvageau, Scott, de BYTOWN, Scott, du LAC DES DEUX MONTAGNES, Smith, de DURHAM, Smith, de WENTWORTH, Taché, Thompson, Viger et Watts.—(51.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été mise de nouveau, que cette chambre concourt avec le comité dans la dite résolution;

L'honorable M. Robinson a proposé en amendement à la dite résolution, secondé par Sir Allan N. MacNab, qu'après les mots "Bermudes," les mots "ni aucune personne qui en aucune manière quelconque, a pu être enveloppée dans la rébellion, ou ou qui aurait refusé, en ayant été requis, de prêter son appui afin de la supprimer," soient insérés.

Et la question ayant été mise, que ces mots soient insérés là, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs Badgley, Brooks, Cayley, Christie, Cryslér, Dickson, Egan, Gagy, Hall, Johnson, Lyon, Macdonald, de GLENGARY, Macdonald, de KINGSTON, Sir Allan N. MacNab, Malloch, M'Connell, M'Lean, Meyers, Prince, Robinson, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Smith, de FRONTENAC, Smith, de WENTWORTH, Stevenson, et Wilson.—(26.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, le procureur général Baldwin, Beaubien, le solliciteur général Blake, Boulton, de NORFOLK, Boutillier, Burrill, Cameron, de KENT, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon,

DeWitt, le solliciteur général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Holmes*, le procureur général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *MFarland*, *Merritt*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Notman*, *Papineau*, *Polette*, *Price*, *Sauvageau*, *Scott*, de BYTOWN, *Scott*, du LAC DES DEUX MONTAGNES, *Smith*, de DURHAM, *Taché*, *Thompson*, *Viger* et *Watts*.—(46.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été mise de nouveau, que cette chambre concourt avec le comité dans la dite résolution ;

M. *Wilson* a proposé en amendement à la dite résolution, secondé par M. *Smith*, de *Frontenac*, que tous les mots après "*Bermudes*," jusqu'à la fin d'icelle, soient retranchés, et les mots "ni aucune personne" qui aurait aidé, assisté, ou favorisé la dite rébellion, "n'aura droit à aucune indemnité," substitués à leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Brooks*, *Burritt*, *Cayley*, *Christie*, *Cryslér*, *Dickson*, *Egan*, *Gugy*, *Hall*, *Johnson*, *Lyon*, *Macdonald*, de GLENGARY, *Macdonald*, de KINGSTON, Sir *Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McConnell*, *McLean*, *Meyers*, *Prince*, *Robinson*, *Seymour*, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Smith*, de DURHAM, *Smith*, de FRONTENAC, *Smith*, de WENTWORTH, *Stevenson* et *Wilson*.—(28.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin*, *Beaubien*, le solliciteur général *Blake*, *Boulton*, de NORFOLK, *Boutillier*, *Cameron*, de KENT, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Davignon*, *DeWitt*, le solliciteur général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Holmes*, le procureur général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *MFarland*, *Merritt*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Notman*, *Papineau*, *Polette*, *Price*, *Sauvageau*, *Scott*, de BYTOWN, *Scott*, du LAC DES DEUX MONTAGNES, *Taché*, *Thompson*, *Viger* et *Watts*.—(44.)

Ainsi elle a passée dans la négative.

Et la question ayant été mise de nouveau, que cette chambre concourt avec le comité dans la dite résolution,

M. *Prince* a proposé en amendement à la dite résolution, secondé par M. *Malloch*, que tous les mots après "que," soient retranchés, et les mots "cette" chambre, en protestant d'une manière solennelle et "non équivoque contre toute mesure qui a pour but "ou qui peut avoir pour résultat direct ou indirect "d'accorder une indemnité pour les pertes qu'ont pu "souffrir les personnes qui ont pris part à la dernière "rébellion ou qui l'ont soutenue, est d'opinion et désire que les loyaux sujets de sa majesté seulement, "et aucunes autres personnes dans le *Bas-Canada*, "soient indemnisées pour les justes pertes qu'elles "ont souffertes, mais que ces pertes soient payées "par le *Bas-Canada* seul, et à même ses propres "ressources locales, et que le *Haut-Canada* et le "fonds du revenu consolidé de la province soient absolument et complètement exempts du fardeau d'aucune partie de ces pertes ; parce que, dans l'opinion de cette chambre, ce serait le comble de l'injustice que de rejeter sur le *Haut-Canada*, et surtout sur les districts de l'Ouest, aucune partie de ces pertes, vu qu'il n'y a eu aucune rébellion, aucun symptôme même de rébellion dans cette partie de la province, et qu'au contraire c'est un fait que les paisibles habitants de cette frontière ont été les victimes de plusieurs invasions, souffrant par là, des dommages sérieux et des pertes considérables résultant de la rébellion dans le *Bas-Canada*, (et sus-

"citées par des émissaires et des réfugiés de cette "section de la province) ; et parce que les justes "pertes qui ont été payées dans le *Haut-Canada* aux "loyaux sujets qui ont souffert en défendant courageusement la couronne et les droits de leur souveraine, la constitution britannique et les lois du pays, "et qui ont éprouvé des pertes par suite de la déloyauté et de la désaffection des habitans de la province inférieure, ont été noblement et généreusement "payées par le *Haut-Canada* à même ses propres "ressources locales ; et qu'en outre, cette chambre, "considérant la vaste importance (sous le rapport "politique comme sous le rapport moral), de la mesure maintenant proposée par l'administration actuelle, et contenue dans les résolutions originales, "et la manière soudaine et toute particulière dont on "l'a introduite, en prenant le pays par surprise, et "considérant aussi que l'état appauvri et embarrassé "des finances de la province en général, a arrêté les "améliorations dont le pays a tant de besoin, est "d'opinion que la chambre ne doit passer outre sur "cette mesure avant d'en appeler directement au peuple et lui donner l'occasion d'exprimer son opinion "d'une manière constitutionnelle," soient substitués à leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Brooks*, *Cayley*, *Christie*, *Cryslér*, *Gugy*, *Macdonald*, de KINGSTON, Sir *Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McLean*, *Meyers*, *Prince*, *Robinson*, *Seymour*, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Smith*, de FRONTENAC, et *Stevenson*.—(17.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin*, *Beaubien*, le solliciteur général *Blake*, *Boutillier*, *Cameron*, de KENT, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Davignon*, *DeWitt*, *Dickson*, le solliciteur général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hall*, *Holmes*, *Johnson*, le procureur général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Lyon*, *Macdonald*, de GLENGARY, *McConnell*, *MFarland*, *Merritt*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Notman*, *Papineau*, *Polette*, *Price*, *Sauvageau*, *Scott*, de BYTOWN, *Scott*, du LAC DES DEUX MONTAGNES, *Smith*, de DURHAM, *Smith*, de WENTWORTH, *Taché*, *Thompson*, *Viger*, *Watts* et *Wilson*.—(52.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin*, *Beaubien*, le solliciteur général *Blake*, *Boulton*, de NORFOLK, *Boutillier*, *Cameron*, de KENT, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Davignon*, *DeWitt*, le solliciteur général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Egan*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hall*, *Holmes*, le procureur général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Macdonald*, de GLENGARY, *MFarland*, *Merritt*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Notman*, *Papineau*, *Polette*, *Price*, *Sauvageau*, *Scott*, de BYTOWN, *Scott*, du LAC DES DEUX MONTAGNES, *Smith*, de WENTWORTH, *Taché*, *Thompson*, *Viger* et *Watts*.—(48.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Brooks*, *Cayley*, *Christie*, *Cryslér*, *Dickson*, *Gugy*, *Johnson*, *Lyon*, *Macdonald*, de KINGSTON, Sir *Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McConnell*, *McLean*, *Meyers*, *Prince*, *Robinson*, *Seymour*, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Smith*, de DURHAM, *Smith*, de FRONTENAC, *Stevenson* et *Wilson*.—(23.)

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative.

La 6^{me} résolution ayant été lue une seconde fois,

et la question ayant été mise, que cette chambre concourt avec le comité dans la dite résolution ;

L'honorable M. *Cayley* a proposé en amendement à la dite résolution, secondé par l'honorable M. *Macdonald*, que tous les mots après "que," soient retranchés, et les mots "autorité devrait être donné au gouverneur général en conseil, "d'émettre des débetures au montant de £ ou telle autre moindre somme qui sera suffisante pour cet objet, payable à même les licences d'auberge de cette partie de la province, ci-devant appelée le *Bas-Canada*, à ou avant l'expiration de vingt années de leur date respectivement, et portant intérêt au taux de six pour cent, payable à mêmes les dites licences, tel jour et en telle année qui y seront mentionnés," soient substitués à leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley, Brooks, Burritt, Cayley, Christie, Cryslér, Dickson, Gogy, Johnson, Macdonald*, de KINGSTON, *Sir Allan N. MacNab, Malloch, McLean, Meyers, Prince, Robinson, Seymour, Sherwood*, de BROCKVILLE, *Smith*, de FRONTENAC, et *Stevenson*.—(20.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin, Beaubien*, le solliciteur général *Blake, Boulton*, de NORFOLK, *Boutillier, Cameron*, de KENT, *Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt*, le solliciteur général *Drummond, Duchesnay, Dumas, Egan, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Holmes*, le procureur général *LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Macdonald*, de GLENGARY, *McConnell, McFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Sauvageau, Scott*, de BYTOWN, *Scott*, du LAC DES DEUX MONTAGNES, *Smith*, de DURHAM, *Smith*, de WENTWORTH, *Taché, Thompson, Viger, Watts et Wilson*.—(51.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général, *Baldwin, Beaubien*, le solliciteur général *Blake, Boulton*, de NORFOLK, *Boutillier, Cameron*, de KENT, *Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt*, le solliciteur général *Drummond, Duchesnay, Dumas, Egan, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Holmes*, le procureur général *LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Macdonald*, de GLENGARY, *McFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Sauvageau, Scott*, de BYTOWN, *Scott*, du LAC DES DEUX MONTAGNES, *Smith*, de WENTWORTH, *Taché, Thompson, Viger et Watts*.—(48.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley, Brooks, Burritt, Cayley, Christie, Cryslér, Dickson, Gogy, Johnson, Lyon, Macdonald*, de KINGSTON, *Sir Allan N. MacNab, Malloch, McConnell, McLean, Meyers, Prince, Robinson, Seymour, Sherwood*, de BROCKVILLE, *Smith*, de DURHAM, *Smith*, de FRONTENAC, *Stevenson et Wilson*.—(24.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La 7^{me} résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

Ordonné, que l'honorable M. *LaFontaine* ait la permission d'introduire un bill pour indemniser les personnes dans le *Bas-Canada*, dont les propriétés ont été détruites durant la rébellion, en 1837 et 1838.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la cham-

bre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que les ordres du jour dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable procureur général *LaFontaine*, secondé par l'honorable M. *Viger*, La chambre s'est ajournée.

Mercurii, 28° die Februarii ;

ANNO 12° VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Duchesnay*,—la pétition de *C. J. Duchesnay*, écuyer, et autres, du comté de *Richelieu*.

Par M. *DeWitt*,—la pétition de *William Robinson*, au nom d'une assemblée publique des habitans des townships de *Leeds et Lansdown*.

Par M. *Christie*,—la pétition de *John Connor*, ci-devant canonnier dans le régiment royal d'artillerie.

Par M. *Jobin*,—la pétition de *William Evans*, et de ses fils, *John E. Evans et William Evans, junior*, de la *Côte St. Paul*.

Par M. le solliciteur général *Blake*,—la pétition de *Henry Jessop*, écuyer, de la cité de *Toronto*.

Par M. *Beaubien*,—la pétition de *Mahlon Willet* et autres, du comté de *Chambly* ; et la pétition de *G. T. Havens* et autres, du township de *Grantham*.

Par M. *Morrison*,—la pétition de dame *Rebecca Sylvester* de *Toronto* ; et la pétition de *Jacob Papst*, de *Toronto*.

Par l'honorable M. *Boulton*,—la pétition du conseil municipal du district de *Talbot*, (terres incultes) ; et la pétition du conseil municipal du district de *Talbot*, (cours d'assises).

Par M. *Watts*,—la pétition de *Robert Layfield*, et autres, d'*Inverness* et autres townships ; et la pétition du révérend *J. E. A. Dupuis*, et autres, d'*Halifax, Inverness*, et autres townships, comté de *Mégantic*.

Par l'honorable M. *Badgley*,—la pétition du caput de l'université du collège *McGill*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *J. Marks*, écuyer, et autres, du comté de *Frontenac* ; d'*Edmund Murney*, écuyer, et autres, du comté de *Hastings* ; de *Adiel Sherwood*, écuyer, président, et *John Bacon*, secrétaire, au nom d'une assemblée publique des habitans du district de *Johnston*, réunis à *Brockville* ; et de *Frederick S. Verity* et autres, du comté de *Beauharnais* ; demandant que la mesure qui accorde une indemnité pour les pertes causées par la rébellion dans le *Bas-Canada*, soit rejetée.

De l'association de la bibliothèque mercantile de *Hamilton* ; demandant à être incorporée.

De *Martin McKinnon*, du township de *Vaughan*, dans le comté de *York* ; exposant qu'il occupait un lot des réserves du clergé dans le dit township qui a ensuite été érigé en cure, et qu'il est sur le point d'en être dépossédé ; et demandant l'abolition des cures et la vente des réserves du clergé à un prix équitable en faveur de ceux qui les occupent actuellement.

De *James Emmerson*, et autres, des townships du nord du comté de *Kent* ; demandant que les dits townships soient divisés en un district séparé, et restent attachés au district de l'ouest jusqu'à ce que sa population permette cette division.

De *Murdoch Macdonell*, de la ville de *Perth* ; demandant que l'acte 10 et 11 *Vict.*, c. 106, soit amendé

de manière à ratifier le titre qu'il a à la propriété d'un certain lot de terre à lui transporté par les syndics des baptistes calvinistes de la dite ville.

De *Joseph D. Clément*, président, et autres, vice-présidents, officiers, bureau d'administration et membres de l'institut des artisans de *Brantford*; demandant une aide.

De *R. B. Hudson* et autres, du township de *Bristol*; demandant certains amendemens à l'acte des écoles élémentaires.

De *Pierre Brunelle* et autres, du *Cap Blanc*, dans la cité de *Québec*; exposant qu'il a été injustement accordé à *E. Baird*, écuyer, une concession des terrains qui forment le *Cap Blanc*, qu'en conséquence, ils ont souffert des dommages résultant du cours de la loi, et demandant une enquête et justice.

De *Firmin Perrin*, écuyer, de la paroisse de *Berthier*; exposant qu'il était créancier de messieurs *Nelson* et *Deschambault*, pour un certain montant en 1837, qu'il a souffert des pertes en conséquence de la destruction de leurs propriétés en 1837-38, et demandant une indemnité pour ces pertes.

De *Firmin Perrin*, écuyer, de la paroisse de *Berthier*; demandant une indemnité pour certaines pertes qu'il a souffertes durant les troubles de 1837-38.

De *John McGlrich* et autres, de la cité de *Québec*; se plaignant de certains procédés de *W. K. McCord*, écuyer, inspecteur et surintendant de police dans la dite cité, en sa qualité de magistrat et dans la cour de la police, et demandant justice.

Du maire, des échevins et bourgeois de la cité de *Toronto*; demandant certains changemens dans le bill des conseils municipaux.

De *W. H. Anderson*, écuyer, et autres, actionnaires et souscripteurs de l'association du cimetière protestant de *Québec*; demandant certains amendemens au bill pour incorporer le cimetière de *Mont Hermon*.

De *John Wixon* et autres, de *Pickering*, district de *Home*; demandant que le dit district ne soit point divisé.

De *Gideon Tiffuny*, et autres, du township de *Delaware*; demandant que dans la division proposée du district de *London*, pour les fins électorales, le dit township ne soit pas divisé et reste attaché au comté de *Middlesex*.

Du conseil municipal du district des *Outaouais*; demandant que le paiement à même les revenus du district de *London*, ne soit pas compris dans aucune mesure que l'on adopterait pour régler les questions qui s'élèvent sur la vente des terres par le shérif pour arrérages de taxes.

De *John McConville*, et autres, de la paroisse *St. Paul*; demandant que la dite paroisse soit annexée au comté de *Leinster*.

De *John Fergusson* et autres, du comté de *Grenville*; demandant un acte d'incorporation pour la construction d'un chemin de fer depuis *Montréal* jusqu'à *Prescott*.

De *Henry Burrill* et autres, des districts de *Johnstown*, *Bathurst* et *Dalhousie*; demandant une aide pour bâtir un pont sur la rivière *Rideau*, aux rapides *Burrill*.

De *Samuel Crane* et autres, du district de *Johnstown*; demandant un acte d'incorporation pour construire un chemin de fer depuis *Bytown* jusqu'à *Prescott*.

Du conseil municipal du district de *Simcoe*; demandant que le produit de la vente des terres des réserves du clergé, soit approprié aux fins de l'éducation générale.

De *F. Nye* et autres, du comté de *Huntingdon*; demandant qu'il soit adopté certaines mesures pour faciliter la commutation de la tenure des terres en fief et en censive.

De *James Oswald* et autres, du district de *Niagara*; demandant la révocation d'une certaine partie de

l'acte qui impose des droits sur les distillateurs et les liqueurs fortes qu'ils fabriquent.

De *William Davidson* et autres, des première et seconde concessions du township de *Caistor*, comté de *Lincoln*; demandant que les terres des dites concessions soient également partagées, conformément à l'intention de l'arpentage primitif du dit township.

De l'honorable *W. H. Merritt*, président, et autres directeurs de la compagnie du pont suspendu des chutes de *Niagara*, et de la compagnie du pont international des chutes de *Niagara*; demandant la passation d'un acte pour leur accorder le droit exclusif d'ériger des ponts sur la rivière *Niagara*, à partir d'un certain point au-dessous des chutes, jusqu'au commencement des rapides, au-dessus des dites chutes, pour un certain nombre d'années.

De *William Hewson* et autres, du township de *Grantham*; demandant que le produit de la vente des réserves du clergé soit approprié à l'éducation du peuple.

De *George Rykert*, écuyer, président, et *Thomas Foley*, secrétaire, au nom d'une assemblée des habitans de la ville de *Ste. Catherine*, et du township de *Grantham*; demandant qu'il ne soit adopté aucune mesure sur le bill du conseil municipal, jusqu'à ce que les sentimens du pays soient connus sur ce sujet.

D'A. *Legendre*, écuyer, et autres, du comté de *Lotbinière*; demandant qu'il soit adopté des mesures pour faciliter la commutation de la tenure des terres tenues en fief et en censive.

Du conseil de ville de la cité de *Kingston*; demandant que l'hôpital de *Kingston* soit incorporé et qu'il soit établi des dispositions en sa faveur, par l'allocation annuelle d'une certaine somme.

D'A. *T. Galt* et autres, du comté de *Sherbrook*; demandant qu'il soit passé un acte pour protéger le commerce et les manufactures de la province.

De *Thomas Tait*, écuyer, et autres, de *Windsor* et autres townships; demandant le rétablissement des conseils de townships et le rappel de l'ordonnance des sleighs.

D'A. *B. Papineau*, écuyer, de la paroisse de *St. Martin*, district de *Montréal*; se plaignant de l'injustice commise par le gouvernement, en le destituant de ses emplois de juge de paix et commissaire pour les petites causes, avant d'avoir entendu sa défense, et demandant justice.

Du maire et des conseillers de la cité de *Québec*; demandant qu'il soit adopté des mesures pour garantir la construction du chemin de fer projeté, pour relier les provinces du *Canada*, du *Nouveau-Brunswick* et de la *Nouvelle-Ecosse*.

De *Louis Fournier*, écuyer, de la paroisse de *St. Thomas*, comté de *L'Islet*; demandant que le bureau d'enregistrement du dit comté soit continué à *St. Thomas*.

Des dames religieuses des ursulines de *Quebec*; demandant qu'il soit passé un acte pour leur permettre d'augmenter leur revenu annuel jusqu'à un certain montant.

Ordonné, que la pétition de *Joel Bigelow*, écuyer, président, et *Joseph Bigelow*, secrétaire d'une assemblée publique, au nom des habitans de la ville de *Lindsay*, township d'*Ops*, soit renvoyée au comité spécial, nommé pour s'enquérir si quelques et quelles mesures législatives peuvent être adoptées pour réprimer les maux occasionnés par l'intempérance.

Ordonné, que les diverses pétitions présentées à cette chambre durant la présente session, relatives à l'intempérance, soient renvoyées au dit comité.

Ordonné, que la pétition de *P. P. Russell* et autres, habitans du district de *Montréal*; et la pétition de la compagnie du chemin de fer de *Montréal*

gnie du chemin de fer de Lachine ;

De A. Plumly ;

et *Lachine*, soient renvoyées au comité permanent des ordres permanens.

Résolu, que la pétition d'*Auldin Plumly*, du township de *Halley*, soit renvoyée à un comité spécial, composé de M. *McConnell*, l'honorable M. *Papineau*, M. le solliciteur général *Drummond*, l'honorable M. *Badgley* et M. *Gugy*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

De Pierre Cartier.

Résolu, que la pétition de *Pierre Cartier* et autres, de *St. François du Lac St. Pierre*, soit renvoyée à un comité spécial, composé de M. *Fourquin*, M. *Chabot*, M. *Chauveau*, M. *Lemieux* et M. *Fortier*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Election de Prescott.

M. *Chabot*, du comité spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la pétition se plaignant d'une élection et d'un rapport illégal pour le comté de *Prescott*, a fait rapport que, conformément à l'ajournement, le comité s'est assemblé ce jour à dix heures, A. M., et après avoir attendu une heure, d'après les dispositions du statut, il n'a pu procéder à l'affaire en conséquence de l'absence de *George Etienne Cartier*, écuyer, membre du comité.

Ordonné, que M. *Cartier* assiste à sa place dans cette chambre, demain.

Rapport sur la pétition de B. Marquette et autres.

M. *Laurin*, du comité spécial, auquel a été renvoyée la pétition de *B. Marquette* et autres, président, officiers et membres de l'association des instituteurs du district de *Québec*, a présenté à la chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a pris en sa considération la demande des pétitionnaires, soumise à son examen, et prend la liberté de recommander leur demande à la considération favorable de votre honorable chambre.

Ordonné, que M. *Laurin* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer l'association des instituteurs du district de *Québec*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi, le quatorze de mars prochain.

Bill relatif à l'association des instituteurs du district de Québec.

Pétition de P. Brunelle et autres.

Ordonné, que la pétition de *Pierre Brunelle* et autres, du *Cap Blanc*, dans la cité de *Québec*, soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre.

Pétition de F. Nye et autres.

Ordonné, que la pétition de *F. Nye* et autres, du comté de *Huntingdon*, soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre.

Documents relatifs aux troubles de 1837 et 1838

Sir *Allan N. MacNab* a proposé, secondé par l'honorable M. *Macdonald*, et la question ayant été proposée, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, par l'officier qu'il appartiendra, toute la correspondance échangée entre le gouvernement et le greffier de la paix pour le district de *Montréal*, et le greffier de la couronne dans le dit district, et le protonotaire dans le dit district, et tout autre officier ou officiers du gouvernement, relativement aux dépositions, témoignages, informations, actes d'accusations, remontrances et autres papiers et documens concernant les rebellions de 1837 et 1838, et les personnes qui y ont pris part, lesquels ont été enlevés des bureaux où ils étaient déposés et transmis à *Kingston* sous l'administration de feu le très honorable Sir *Charles Bagot* ; priant aussi son excellence de met-

tre devant cette chambre un état détaillé, du nombre de la nature et de la description des dits papiers et documens qui ont été détruits à *Kingston* ou retirés des archives publiques ou de la garde et possession des officiers qui en étaient légalement chargés, avec les noms de ces officiers du gouvernement, ou autres personnes qui peuvent les avoir détruits ou enlevés ; aussi, priant son excellence de mettre devant cette chambre, copie d'aucune minute ou minutes du conseil ayant aucun rapport quelconque aux dits papiers et documens.

L'honorable M. *Hincks* a proposé, secondé par M. *Cauchon*, et la question ayant été mise, que la considération de la dite motion soit remise de ce jour en six mois, la chambre s'est divisée :—Et la question a passée dans la négative.

La question principale ayant été alors mise, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *Toronto*, *Cayley*, *Christie*, *Crysler*, *Dickson*, *Gugy*, Sir *Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McConnell*, *McLean*, *Papineau*, *Prince*, *Sherwood*, de *Toronto*, et *Stevenson*.—(15.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin*, *Beaubien*, le solliciteur général *Blake*, *Boulton*, de *Norfolk*, *Boutillier*, *Cameron*, de *Kent*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Davignon*, *DeWitt*, le solliciteur général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Holmes*, le procureur général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Macdonald*, de *Glen-gary*, *Marquis*, *McFarland*, *Merritt*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Notman*, *Polette*, *Price*, *Sauvageau*, *Scott*, du *Lac des Deux Montagnes*, *Smith*, de *Durham*, *Taché*, *Thompson* et *Viger*.—(44.)

Ainsi elle a passée dans la négative.

Ordonné, que M. *Hall* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la ville de *Peterborough*. Bill pour incorporer Peterborough.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi, le quatorzième jour de mars prochain.

Ordonné, que M. *Notman* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer certaines personnes sous les nom et raison de "président, directeurs et compagnie du havre de *Port Burwell*." Bill relatif au havre de port Burwell.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, qu'un congé d'absence de cette chambre soit accordé à M. *Sherwood*, de *Brockville*, pendant deux semaines, à compter de ce jour, pour affaires urgentes. Congé d'absence.

Ordonné, qu'un congé d'absence de cette chambre soit accordé à M. *Burrill*, pendant huit jours, pour des affaires privées, urgentes.

Ordonné, que M. *Smith*, de *Durham*, ait la permission d'introduire un bill pour amender et étendre les dispositions de l'acte de cette province, intitulé : "Acte pour amender, refondre et réduire en un seul acte les diverses lois actuellement en force qui établissent et règlent la pratique des cours de district des divers districts de cette partie de la province, ci-devant le *Haut-Canada*, et pour élever la juridiction des dites cours de "district." Bill relatif aux cours de district, (H. C.)

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif à la saisie des meubles, (H. C.)

Ordonné, que *M. Smith*, de *Durham*, ait la permission d'introduire un bill pour autoriser la saisie des meubles pour des sommes de dix louis et au-dessous, dans certains cas, dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Galeria de la chambre.

Sir Allan N. MacNab a proposé, secondé par *M. McLean*, et la pétition ayant été mise, que l'ordre de cette chambre du dix-neuf du courant, qui empêche toutes personnes d'avoir accès aux galleries, excepté celles qui ont des billets d'admission des membres, soit rescindé, en autant qu'il présente des inconvénients en pratique, et qu'il tend fréquemment à exclure, sans raison, des personnes qui prennent un grand intérêt dans les mesures qui sont discutées devant la chambre.

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Cayley*, *Crysler*, *Dickson*, *Gugy*, *Johnson*, *Macdonald*, de *GLENGARY*, *Sir Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McConnell*, *McLean*, *Seymour*, *Sherwood*, de *TORONTO*, et *Stevenson*.—(16.)

CONTRE.

Messieurs le procureur général *Baldwin*, *Bell*, le solliciteur général *Blake*, *Cameron*, de *KENT*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, le solliciteur général *Drummond*, *Dumas*, *Flin*, *Fortier*, *Fournier*, *Hincks*, *Holmes*, le procureur général *LaFontaine*, *McFarland*, *Merritt*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Notman*, *Papineau*, *Polette*, *Price*, *Scott*, du *LAC DES DEUX MONTAGNES*, *Smith*, de *DURHAM*, *Taché*, *Thompson* et *Viger*.—(30.)

Ainsi elle a passée dans la négative.

Ordonné, que l'honorable *M. Sherwood* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte du chemin de fer de *Toronto* et du *Lac Huron*.

Bill relatif à l'amendement de l'acte du chemin de fer de Toronto et du Lac Huron.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, que *M. Boutillier* et *M. Lemieux* soient ajoutés au comité spécial auquel ont été renvoyés le bill pour autoriser l'établissement des compagnies à fonds social dans le *Haut-Canada*, pour la construction de chemins planchés, empierrés ou macadamisés dans la dite province, et le bill pour autoriser l'établissement de compagnies incorporées pour construire des chemins et ponts dans le *Haut-Canada*.

Bill relatif aux chemins et ponts.

M. Fortier, du comité de toute la chambre, pour prendre en considération s'il est expédient d'amender cette partie de l'acte 9 Vic., c. 28, qui a rapport à l'enrôlement des *Quakers*, *Menonists* et *Tunkers*, et aux amendes qu'on peut lui imposer, et de substituer d'autres dispositions à leur place, a fait rapport de plusieurs résolutions, qu'il a lues comme suit:—

Acte de la milice.

1. **Résolu**, qu'il est expédient d'abroger cette partie de l'acte 9 Vic., c. 28, qui a rapport à l'enrôlement et aux amendes imposées contre les *Quakers*, *Menonists* et *Tunkers*, et de substituer au lieu d'icelle d'autres dispositions à cet égard.
2. **Résolu**, qu'il est expédient de rétablir les dispositions contenues dans l'acte 4 et 5 Vic., c. 2, quant au mode de prélever et approprier les amendes des milices.

Les dites résolutions ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

Bill relatif à

Ordonné, que l'honorable *M. Merritt* ait la per-

mission d'introduire un bill pour révoquer partie d'un acte relatif à la milice de cette province, et pour l'amender en ce qui regarde l'enrôlement des *Quakers*, *Menonists* et *Tunkers*, et les pénalités dont ils sont passibles.

l'amendement de l'acte de la milice.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

M. Dumas, du comité de toute la chambre au sujet de faire une appropriation pour les écoles élémentaires, a fait rapport d'une résolution, laquelle a été lue comme suit:—

Ecoles élémentaires.

Résolu, qu'il est désirable qu'une somme de cent mille livres courant soit prélevée à même les terres publiques de cette province, à l'effet de soutenir les écoles élémentaires en icelle, et que telle partie des deniers qui seront les premiers prélevés par la vente de ces terres, qui seront suffisants pour créer un capital capable de produire la dite somme annuelle de cent mille livres sur le taux de six pour cent par année, devrait être mise en réserve pour cette fin.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

Ordonné, que l'honorable *M. Price* ait la permission d'introduire un bill pour réaliser un revenu de cent mille louis, à même les terres publiques du *Canada*, pour les fins de l'instruction élémentaire.

Bill relatif aux écoles élémentaires.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender les lois relatives aux lettres de change à l'intérieur, et aux billets promissoires et au mode de les protester, étant lu;

Bill relatif aux billets promissoires et lettres de change à l'intérieur.

Le dit bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de *M. Holmes*, l'honorable *M. Badgley*, l'honorable *M. Sherwood*, *M. Morrison*, *M. Cartier*, *M. Chabot* et *M. DeWitt*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill en faveur de *Joseph Richard Thompson*, étant lu.

Bill relatif à J. R. Thompson.

Ordonné, que le dit bill soit lu une seconde fois le lundi, le douze de mars prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abolir l'emprisonnement pour dette, et punir les débiteurs frauduleux, étant lu;

Bill relatif à l'emprisonnement pour dette.

Sur motion de l'honorable *M. Badgley*, secondé par *Sir Allan N. MacNab*,

Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, que le dit bill soit retiré.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour empêcher les personnes qui résident dans le *Haut-Canada*, soient arrêtées pour dette dans le *Bas-Canada*, étant lu;

Bill relatif à l'arrestation pour dettes.

Sur motion de l'honorable *M. Badgley*, secondé par *M. Gugy*,

Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour faciliter les poursuites contre les personnes associées pour le fait de commerce, et contre les sociétés ou compagnies non incorporées, étant lu;

Bill pour faciliter les poursuites contre les sociétés non incorporées.

Le dit bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de *M. Chauveau*, *M. Chabot*, l'honorable *M. Badgley*, *M. Lemieux* et *M. Cartier*, pour en faire rapport avec

toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordres remis. *Ordonné*, que les ordres du jour dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. Gagy, secondé par l'honorable M. Badgley,
La chambre s'est ajournée.

Jovis, 1° die Martii;

ANNO 12° VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

Cours de circuits.

M. L'ORATEUR a mis devant la chambre des rapports des greffiers des cours de circuit dans le *Bas-Canada*, indiquant :—1° Le nombre d'actions intentées.—2° Le nombre de causes décidées.—3° Le nombre de causes au-dessous de £6 5s. 0d.—4° Le montant des honoraires accordés aux huissiers, greffiers et avocats, durant l'année 1847, reçus en conformité d'un ordre de la chambre du 30 janvier dernier.

Pour les dits rapports, voir appendice (C.C.C.)

Appendice (C. C. C.)

Pétitions présentées.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. Smith, de *Frontenac*,—la pétition de John McGill Chambers, du township de *Montague*, district de *Bathurst*.

Par M. Méthot,—la pétition de Jesse Joseph, de *Montréal*.

Par M. Holme,—la pétition de James Scott, écuyer, et autres, de la compagnie du chemin de fer du lac *St. Louis* et de la ligne provinciale.

Par M. Watts,—la pétition de Patrick Daly, de *Drummondville*, dans le district des *Trois-Rivières*.

Par M. le solliciteur général Blake,—la pétition d'A. Farewell et autres, du township de *Whitby*, district de *Home*.

Par M. Morrison,—la pétition de John Grubb, président de la compagnie du chemin planchéié d'*Albion*; et la pétition d'E. Fisher, président au nom de la compagnie du chemin d'*Étobicoke and Mono Sixth Line*.

Par l'honorable M. Badgley,—la pétition de J. W. Eaton et autres, de la municipalité du village de *Philipsburgh* et du reste de l'arrondissement d'école numéro un, dans la paroisse de *St. Armand Ouest*, comté de *Missisquoi*.

Par M. DeWitt,—la pétition de Robert Cross et autres, de la seigneurie de *Beauharnois*; et la pétition de Robert Lovell et autres, du comté de *Beauharnois*.

Par sir Allan N. MacNab,—la pétition d'E. C. Thomas, écuyer, président, et A. Logie, secrétaire, au nom d'une assemblée publique des habitans du district de *Gore*.

Pétitions lues.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De John Jefferies, écuyer, et autres, de *Rawdon* et autres townships, dans les comtés de *Leinster* et *Berthier*; demandant que les dits comtés soient divisés en trois comtés, tel qu'il est proposé par le bill maintenant devant la législature, et que l'on accorde gratuitement des terres à ceux qui viendront s'y établir, et que le prix de certaines autres terres en soit réduit.

D'Alexander Graham, du township de *Thora*, exposant qu'un lot des réserves du clergé sur lequel il s'est établi en 1844, et sur lequel il a fait des améliorations, dans l'intention qu'il aurait le droit de l'acheter, a été vendu à une autre personne sous de faux prétextes, et demandant justice.

De Walter O'Hara, écuyer, de *Toronto*; ci-devant

assistant-adjutant général de milice, se plaignant d'avoir été, après dix-neuf ans de service, destitué de la dite charge en 1846, sans cause suffisante et sans avoir établi aucune disposition en sa faveur, et demandant justice.

De J. E. LeBlanc, écuyer, et autres, de *St. Charles*, et autres paroisses; demandant que le chef-lieu du circuit de *Richelieu* soit établi à *St. Denis*.

De James G. Rogers et autres, de *Haldimand*, *Seymour* et *Percy*; demandant qu'il soit passé un acte pour autoriser la compagnie du chemin de *Cobourg* et *Grafton*, à construire une branche du chemin à travers certains townships jusqu'à la rivière *Trent*.

De R. J. Williams, ci-devant député officier rapporteur pour le township de *Sullivan*, lors de l'élection pour le comté de *Waterloo*; exposant qu'il a reçu ordre de comparaître à la barre de la chambre, mais qu'il est dans l'impossibilité de s'y conformer, faute de moyens pour payer ses dépenses, et demandant une aide.

De John McGrick et autres; demandant que les emplois d'inspecteur et surintendant de police, de magistrat de police et conseil de la reine soient séparés, et demandant certains changements dans la manière de procéder dans la cour de police, dans le terme criminel et les sessions de quartiers.

Du président et directeurs de la compagnie du canal *Desjardins*; demandant certains amendemens à l'acte qui les autorise à emprunter une certaine somme d'argent pour terminer le dit canal.

De François Dupin et autres, de la paroisse de *St. François du Lac*; demandant que la prière contenue en la pétition de Pierre Cartier et autres, demandant que la nomination des syndics pour la construction d'une nouvelle église dans la paroisse de *St. François du Lac* soit confirmée, ne soit pas accordée.

Du révérend George Slack, et autres, du comté de *Shefford*; demandant que cette partie des townships de l'est située entre le *Lac Memphramagog* et la *Baie de Missisquoi*, la ligne provinciale et les seigneuries, soit constituée en un district judiciaire séparé.

De la compagnie du chemin de fer du *St. Laurent* et de l'*Atlantique*; demandant certains pouvoirs additionnels.

De John Hammill, de la ville de *Brantford*, district de *Gore*, demandant le paiement d'une certaine somme à lui due pour avoir construit un pont sur *Grand River à Brantford*, et un autre sur le petit chenal sur le côté ouest de la dite rivière.

De Pierre Noël et autres, de cette partie de la paroisse de *Contrecoeur*, appelée *La Grande Source*; demandant à être annexé au comté de *Verchères*.

De Josiah Timmis; de *Montréal*, demandant rémunération pour ses services pour avoir exploré la ligne la plus favorable pour un chemin de fer depuis *Québec* et *Halifax*, et avoir avancé cette entreprise par d'autres moyens.

De David Wylie, et autres, rapporteurs de la presse de *Montréal*; demandant à être payés de leurs peines en publiant les débats de cette chambre.

De François Désaulnier, écuyer, et autres, du comté de *St. Maurice*; demandant la révocation des lois de navigation, l'encouragement de l'agriculture et des manufactures en *Canada*; la réduction du taux dans le port des lettres; une loi d'éducation plus populaire; que les assignations des jurés et des témoins soient en français, leur langue maternelle; que les jurés soient payés; que les lois qui prescrivent la forme des voitures d'hiver soient révoquées; que la tenure seigneuriale des terres soit changée; que la juridiction des cours pour la décision des petites causes soit étendue; et que l'indemnité pour les pertes causées par la rébellion, dans le *Bas-Canada*, soit accordée, ainsi qu'une amnistie générale.

De John G. Booth et autres, demandant la passation d'un acte pour autoriser les médecins thomsoniens

à demander et prélever le paiement pour leurs services professionnels.

Ordonné, que la pétition du conseil de ville de la cité de *Hamilton* soit renvoyée au comité permanent des ordres permanens.

Résolu, que cette partie de la pétition de *Samuel S. Cole*, du village de *Colborne*, dans le district de *Newcastle*, qui demande une charte pour construire une jetée et un havre en front du lot no. 29, bout de la concession B du township de *Cramahe*, soit renvoyée à un comité spécial, composé de *M. Meyers*, *M. Smith*, de *Durham*, *M. Seynour* et *M. Smith*, de *Frontenac*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, que la pétition de *John M. Glover* et autres, du village et des environs de *Colborne*, qui a rapport à l'octroi d'une charte à *Samuel S. Cole*, pour construire une jetée et un havre, soit renvoyée au dit comité.

L'honorable *M. Boulton*, du comité permanent des ordres permanens, a présenté à la chambre le douzième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit. —

Votre comité a consulté les pétitions de *P. P. Russell* et autres, pour obtenir l'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *Missisquoi*, et de la compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *Lachine*, aux fins de prolonger le dit chemin de fer, et a constaté que les avis requis n'ont pas été donnés; dans ce dernier cas, néanmoins, un avis a été publié dans la gazette du *Canada* depuis le mois de juin jusqu'au 23 décembre, dans la langue anglaise; mais les avis n'ont pas été affichés aux portes des églises des paroisses que la ligne prolongée doit traverser, tel que prescrit par la 66^{me} règle.

Sur motion de *M. Chabot*, secondé par *M. Polette*, **Ordonné**, que le comité spécial, nommé pour entendre et décider les mérites de la pétition se plaignant d'une élection et d'un rapport illégal pour le comté de *Prescott*, ait la permission de s'ajourner jusqu'à mardi, le vingtième jour du courant, pour donner le temps aux parties de produire des témoignages devant les commissaires.

M. Gagy, du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de *Joseph Donegani*, de la cité de *Montréal*, a présenté à la chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité, après avoir attentivement examiné la pétition de *Joseph Donegani*, de la cité de *Montréal*, à lui renvoyée par votre honorable chambre, et après avoir parcouru les témoignages écrits produits à l'appui, et à lui soumis, prend respectueusement la liberté de faire rapport :—

L'affaire du pétitionnaire a non seulement déjà été soumise à cette honorable chambre, mais l'injustice dont il est la victime, et son droit à obtenir redressement, ont été pleinement reconnus. Pour lui procurer cette justice un bill, intitulé : " Acte pour confirmer les titres des terres des personnes naturalisées en vertu du statut du *Bas-Canada*, passé dans la première année du règne de feu sa majesté le roi *Guillaume* quatre, et pour d'autres fins y mentionnées," a été introduit et passé dans cette chambre et le conseil législatif, en l'année 1845. Ce bill, néanmoins, fut réservé pour la signification du plaisir de sa majesté, et n'a pas été sanctionné dans la période de temps prescrite par la loi.

Dans ces circonstances, votre comité est persuadé qu'une exposition sommaire des faits principaux, mettra votre honorable chambre en état d'en arriver à une décision équitable et satisfaisante.

Vers la fin du dernier siècle, le pétitionnaire, *Joseph Donegani*, alors enfant, vint avec son père au *Canada*. Ils étaient italiens de naissance; et le père, par une industrie persévérante, et secondé par des efforts de son fils, acquit des propriétés considérables dans ce pays. En l'année 1802, le père du pétitionnaire s'en retourna en *Italie* où il mourut, laissant une fille et trois garçons. Il avait néanmoins disposé de son bien par testament, en date 23 juillet, 1800. Par ce testament, il constituait le pétitionnaire et ses deux autres fils ses légataires résiduaire, et laissait à sa fille, *Thérèse Donegani*, un legs de £500. Si le pétitionnaire fut né dans les domaines de la couronne, il n'y aurait eu aucune raison de lui disputer son droit aux propriétés à lui laissées par son père. Mais le pétitionnaire était un aubain par sa naissance; et ses neveux, fils de la dite *Thérèse Donegani*, (qui avait épousé un homme du même nom,) présentèrent une réclamation à son préjudice.

Cette réclamation était fondée sur un reste des âges féodaux, appelé le *droit d'aubaine*. En vertu de cette branche de la loi, il était libre à ses neveux de lui enlever les propriétés laissées par son père, leur grand père, et acquises, au moins en partie, par sa propre industrie, parceque le hasard avait voulu que ces neveux fussent nés dans les domaines britanniques. Si ce droit, dû entièrement à l'accident du lieu de sa naissance, ne fût pas provenu de leur mère, tout aussi aubaine que le pétitionnaire, cela eût paru moins dur; mais cette réclamation ne mérite certainement aucune faveur. Quoiqu'il en soit, le pétitionnaire ost devenu le représentant de ses deux frères; et sans s'arrêter ici pour s'informer comment cela est arrivé, il suffit d'exposer qu'en l'année 1827, ses trois neveux, *J. A. Donegani*, *Joseph Donegani* et *Guillaume Donegani*, ont eu recours à une poursuite en loi pour évincer le pétitionnaire des biens-fonds qu'il possédait en vertu du testament de son père. Cette réclamation, basée sur les circonstances et la loi mentionnées ci-dessus, a été ensuite admise par un jugement de la cour du banc du roi à *Montréal*, en date du 8 juin 1831. L'effet de ce jugement était d'enlever au pétitionnaire les fruits de près de cinquante ans de travail, et de le forcer à remettre son héritage à ses neveux. Mais il est nécessaire d'interrompre le fil de la narration, pour référer à des mesures législatives de la plus grande importance, qui doivent, dit-on, leur origine à cette affaire et dont l'objet était certainement de le régler.

Le 31 mars 1831, le bill intitulé : " Acte pour assurer et conférer à certains habitans de cette province les droits civils et politiques des sujets nés anglais," fut présenté à la sanction royale. Si cette sanction eût alors été donnée, ce bill serait devenu loi trois mois avant la reddition du jugement ci-dessus contre le pétitionnaire. En ce cas, il est manifeste qu'il aurait pu se prévaloir de celles de ces dispositions qui se rapportaient à son affaire. C'est une matière qui se présente tous les jours dans la pratique; et les défenseurs ont constamment l'habitude d'obtenir la permission de plaider *puis darrein continuance*, moyens de défense qui naissent durant les débats du procès. En soumettant un extrait de ce statut (connu comme l'acte 1^{er} *Guil. IV*, c. 53), votre comité n'hésite pas à déclarer que son opinion unanime est, que si cet acte n'eût pas été réservé à la sanction royale, le pétitionnaire aurait eu le droit de plaider *de novo*. Il est aussi unanimement d'avis que, s'il avait pu demander la permission de présenter ce moyen de défense, la clause suivante aurait suffi pour faire rejeter la réclamation de ses neveux :—

" Et qu'il soit de plus statué, que toutes personnes qui étaient domiciliées en cette province au premier jour de mars, mil huit cent trente-et-un, qui ne sont pas de la description de celles ci-devant mentionnées, et qui ont fait leur résidence, ou qui continueront de faire leur résidence en icelle, ou dans quelque autre partie des domaines de sa majesté, jusqu'à ce

Pétitions renvoyées à des comités, De S. S. Cole.

De J. M. Glover et autres.

Douzième rapport du comité sur les ordres permanens.

Election de Prescott.

Rapport sur la pétition de J. Donegani.

“ qu’elles aient été habitans domiciliés des domaines de sa majesté pendant l’espace de sept années consécutives, sans avoir eu, pendant ce temps, aucun domicile fixe dans aucun pays étranger que ce soit, seront considérées, déclarées et regardées par rapport au passé, capables d’avoir pu recevoir, tenir, posséder, réclamer, demander, transporter, léguer, donner ou transmettre toute espèce de biens réels que ce soit en cette province, de même que tous les droits, titres, privilèges ou chose qui en dépendent, et tous leurs droits en iceux, et de même que si elles avaient été nées sujets de sa majesté, à toutes fins, interprétations et intentions quelconques, de la même manière que si elles et chacune d’elles étaient nées en cette province.”

On peut constater ici en peu de mots, comme un fait, que le pétitionnaire s’est conformé à toutes les prescriptions de l’acte, et avait certainement le droit de s’en prévaloir. Il est parfaitement clair également que l’on voulait donner à ce bill un effet rétroactif; et ayant cet effet, le pétitionnaire, ainsi qu’on le verra, était devenu sujet anglais avant la date du jugement, fondé sur la supposition erronée qu’il était un aubain, et sur l’admission de la réclamation de ses neveux par suite de cette supposition erronée.

Malheureusement néanmoins, ainsi qu’on l’a dit, l’acte fut réservé à la sanction royale; et suivant ce que l’on croyait alors être la loi, le jugement de la cour du banc du roi fut nécessairement défavorable au pétitionnaire.

Le pétitionnaire interjeta appel de cette décision, mais le 30 avril 1832, cet appel fut rejeté avec dépens.

En référant aux dates, on verra quelle fatalité a influé sur la fortune du pétitionnaire. Dix-huit jours avant la date du jugement, savoir, le 12 avril 1832, l’acte avait reçu la sanction royale en Angleterre; et le 6 juin 1832, cette sanction fut promulguée dans les formes par une proclamation.

Se croyant fort de la sanction de l’autorité législative, le pétitionnaire en appela au conseil privé; mais malheureusement avec les mêmes résultats.

Le 17^{me} jour de février 1835, en rendant jugement sur cet appel, le vice-chancelier admit que l’acte 1^{er} Guil. 4, c. 53, “ conférerait au pétitionnaire des droits qu’il n’avait pas auparavant à opposer au jugement,” dont il avait interjeté appel. Néanmoins, il fut maintenu que la seule considération pour la cour de revision, était de savoir si le jugement rendu par la cour d’appel en Canada était juste ou injuste, suivant l’état de la loi à l’époque où il avait été rendu.

Ainsi la décision fut encore défavorable au pétitionnaire, parce que, bien que la sanction royale eût été donnée en Angleterre dix-huit jours après le prononcé du jugement de la cour d’appel en Canada, cependant cette sanction n’était pas et ne pouvait pas être connue à la cour en dernier lieu mentionné, ni aux habitans du Canada, avant la date de la proclamation, savoir, le 5 juin suivant.

Le comité n’a pas l’intention d’attaquer l’une ou l’autre de ces décisions; mais il est de fait que si la position ou la demande du pétitionnaire présente un caractère d’anomalie, ou inusité, cela est dû à notre dépendance coloniale de la couronne impériale de la Grande Bretagne et d’Irlande. Votre comité ne veut pas s’étendre sur ces raisons de police publique et de stricte justice pour l’encouragement des hommes industriels s’établissant dans une colonie nouvelle, que renferme le statut, car elles sont appuyées de la plus haute autorité. Cette autorité n’est pas seulement coloniale; le pétitionnaire n’a pas manqué d’insister sur les dispositions de l’acte impérial 10 et 11 Vic., c. 83. Ce statut confirme divers statuts coloniaux; et l’une de ses dispositions les plus importantes, parce qu’elle établit un fait qui comporte la décision de cette question, est la déclaration “ que tous les actes coloniaux de colonisation (y compris nécessairement l’acte 1^{er}

“ Guil. 4, c. 53,) seront censés avoir été valides du jour de leur promulgation.”

En référant aux dates, votre comité rappellera à votre honorable chambre que le bill en question a été présenté à la sanction royale le 31 mars 1831. S’il n’avait pas été réservé, il serait devenu loi quelques trois mois avant le premier jugement rendu contre votre pétitionnaire; il aurait changé la loi, et par conséquent ce jugement aurait été rendu, non pas contre lui, mais en sa faveur. Mais la réserve des bills passés par les deux branches de la législature est un fait qui dépend purement du système colonial; particularité à laquelle, aussi bien qu’aux délais qu’elle entraîne, le pétitionnaire attribue avec raison les griefs dont il est la victime. Or, comme il n’aurait pas pu être ainsi lésé dans un pays indépendant, et comme ce grief ne pouvait se faire sentir dans un état de dépendance coloniale comme celle dans laquelle nous vivons, votre comité est d’avis qu’il appartient à une législature coloniale de lui rendre justice. Le droit d’obtenir cette justice semble être un corollaire naturel de l’acte 1^{er} Guil. 4. c. 53.

La législature provinciale entendait certainement que cet acte eût son effet immédiatement; mais étant suspendu par des causes indépendantes de son contrôle, le statut a été temporairement sans effet. Or, il semblerait qu’il est évidemment du domaine de la législature de remédier au mal que cet acte avait pour but d’empêcher, et qui a eu lieu en conséquence de cette suspension. Si les cours de justice, telles qu’elles sont maintenant constituées, pouvaient offrir un recours, le pétitionnaire pourrait y être renvoyé pour chercher un remède par une nouvelle série de procédures légales, quelque énormes que seraient les dépens; mais dans l’état où se trouve la loi, le pétitionnaire pourrait être dépouillé de son bien avant la prochaine session du parlement; et votre honorable chambre serait par là privée de pouvoir intervenir efficacement.

Sur cette partie du sujet, votre comité doit faire observer que le redressement par *audita querela* auquel le vice-chancelier, en rendant le jugement dans le cockpit a fait allusion, n’existe pas dans le Bas-Canada.

A défaut de ce moyen, le pétitionnaire paraît avoir eu recours à une procédure pour une *restitutio in integrum* de la nature d’un *audita querela*; mais ce moyen n’a pas été trouvé applicable à son affaire. Le pétitionnaire vit encore débouter son action, et cette tentative n’a fait que prouver que les cours de justice ne lui étaient pas ouvertes. La décision des cours contre le pétitionnaire, était à la vérité strictement conforme à la loi, telle qu’elle était avant la passation de l’acte 1^{er} Guil. 4, chap. 53. Mais, en vertu de ce statut passé avant le prononcé du premier jugement, et par un procédé parfaitement constitutionnel et légitime qui eût lieu en Angleterre deux ans après, la loi sur laquelle ce jugement était fondé fut abrogée, et de nouvelles dispositions favorables au pétitionnaire furent actuellement mises en vigueur. Il est donc constaté aujourd’hui que ce jugement, à l’époque où il a été rendu, était contraire à la loi. Mais la loi a été changée par un statut empreint d’un caractère rétroactif dont les juges ne pouvaient avoir connaissance; et il n’existe maintenant aucun moyen de leur communiquer cette connaissance, non plus que d’agir en conséquence, si elle leur était communiquée; aucun tribunal d’appel ne peut non plus intervenir, et ce n’est pas en cette capacité que l’intervention de cette honorable chambre est réclamée. En Angleterre et dans le Haut-Canada, il serait possible d’obtenir justice par *audita querela*; et votre comité est d’avis que par l’introduction de ce mode de procédure, ou de quelque autre moyen analogue, le pétitionnaire devrait être mis à même d’invoquer l’acte 1^{er} Guil. 4, chap. 53. Ces considérations ont convaincu votre

comité que cette question fournit à la législature l'occasion d'intervenir. Dans le cas où votre honorable chambre refuserait son intervention, il est manifeste que le pétitionnaire sera évincé d'un héritage acquis en grande partie par sa propre industrie, et possédé par lui depuis 58 ans jusqu'à aujourd'hui. Cet héritage lui vient de droit en vertu de la loi du pays ; et tout ce qui est nécessaire, est un moyen de mettre les tribunaux du pays en état de mettre cette loi à exécution.

Ordonné, que le dit rapport soit imprimé pour l'usage des membres de cette chambre.

Ordonné, que la pétition du maire, des échevins et conseillers de la cité de *Toronto*, (bill des conseils municipaux,) soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre.

Ordonné, que la pétition de *B. Marquette* et autres, président, officiers et membres de l'association des instituteurs du district de *Québec*, (loi d'éducation,) soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre,

Ordonné, que cinq cents exemplaires additionnels du rapport du surintendant des écoles du *Haut-Canada*, pour l'année 1847, soient imprimés pour l'usage des membres de cette chambre.

L'honorable *M. Price*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à son excellence le gouverneur général, — réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, datée le 26 de février dernier, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, par l'officier qu'il appartiendra, un état des lots de village vendus dans *Rawdon*, comté de *Leinster*, le numéro de chaque lot, le nom de l'acquéreur, la date de la vente, le prix et quand il a été payé. Aussi, les noms des personnes qui réclament le droit de préemption, le numéro des lots ainsi réclamés, et une liste des lots qui ne sont pas encore vendus.

Pour la dite réponse, voir appendice (D.D.D.)

Ordonné, que *M. Fergusson* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte relatif au chemin macadamisé de *Dundas* et *Waterloo*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, que *M. Flint* ait la permission d'introduire un bill pour permettre aux syndics des églises et des presbytères et autres objets appartenant à l'église méthodiste en *Canada*, d'administrer plus facilement leurs biens, et en disposer, et pour d'autres fins y mentionnées.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Sur motion de *M. Christie*, secondé par *M. De Witt*,

Ordonné, qu'il soit une instruction au comité permanent des dépenses contingentes, de s'enquérir de l'état et de l'organisation des divers bureaux de cette chambre, de la régularité, diligence et capacité des divers assistans et écrivains qui y sont employés, et quels sont les abus qui existent s'il y en a, auxquels on doit remédier ; et que le dit comité soit aussi chargé de constater et faire rapport à cette chambre, avec toute la diligence possible, s'il est nécessaire d'introduire quelques changemens, et quels changemens l'on doit introduire dans l'organisation ou les arrangemens des

divers bureaux, aux fins d'assurer la due expédition des affaires de cette chambre dans les langues anglaise et française, et s'il est possible sans retarder les affaires, d'effectuer une réduction dans les bureaux de la chambre, et quels bureaux.

Sur motion de *M. Gagy*, secondé par *M. M'Connell*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, le priant de faire mettre devant cette chambre, copies de toutes les correspondances échangées entre le gouvernement de sa majesté et l'association pour la colonisation des townships de l'Est. Association pour la colonisation des townships de l'Est.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Ordonné, que trois cents exemplaires additionnels du bill pour faire disparaître les doutes quant à l'effet légal de l'acte de la législature du *Bas-Canada*, passé dans la neuvième année du règne de feu sa majesté le roi *George 4*, intitulé : " Acte pour rendre valides les transports de terres, et autres propriétés immeubles, tenues en franc et commun socage dans la province de *Bas-Canada*, et pour d'autres fins y mentionnées," et pour une plus grande uniformité dans la loi relative aux immeubles dans le *Bas-Canada*, soient imprimés en anglais, pour l'usage des membres de cette chambre. Bill relatif aux transports d'immeubles.

Sur motion de l'honorable *M. Sherwood*, secondé par l'honorable *M. Hincks*,

Ordonné, que l'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender les lois concernant l'intérêt de l'argent, soit déchargé. Bill relatif à l'intérêt de l'argent.

Ordonné, que le dit bill soit lu une seconde fois mercredi prochain.

Ordonné, que *M. Fergusson* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer certaines personnes, comme compagnie du chemin d'*Elora* et *Saugeen*. Bill relatif au chemin d'Elora et Saugeen.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi, le quinze du courant.

Ordonné, que *M. Gagy* ait la permission d'introduire un bill pour confirmer les titres de biens-fonds de certaines personnes naturalisées en vertu du statut du *Bas-Canada*, 1^{re} *Guil.* 4, c. 53. Bill pour confirmer les titres de biens-fonds de certaines personnes.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Résolu, que les réponses aux adresses à son excellence le gouverneur général, du 23 janvier dernier, demandant des états des honoraires que reçoivent le shérif du district de *Montréal* et l'huissier audencier et son assistant de la cour du banc de la Reine pour le dit district, pour les cinq dernières années, présentées à cette chambre le 31 janvier et le 8 février derniers, soient renvoyées à un comité spécial, composé de *M. Gagy*, *M. Christie*, *M. Chauveau*, *M. M'Connell* et *M. Polette*, pour en faire rapport avec le shérif, huissier audencier et son assistant du district de Montréal.

toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Bill de la corporation de Hamilton.

Ordonné, que Sir *Allan N. MacNab* ait la permission d'introduire un bill pour établir un système de police, et une administration municipale plus efficace dans la cité de *Hamilton*, et pour étendre les limites de la dite cité.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif aux Reçabites de Montréal.

Ordonné, que l'honorable *M. Badgley* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer certaines personnes, sous le nom de la corporation des *Reçabites de Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi, le quinze du courant.

Election de Prescott.

George E. Cartier, écuyer, membre pour le comté de *Verchères*, qui était absent hier du comité spécial, nommé pour entendre et décider les mérites de la pétition se plaignant d'une élection et d'un rapport illégal pour le comté de *Prescott*, s'est, en conformité de l'ordre, trouvé à sa place; et a donné des raisons satisfaisantes pour lesquelles il n'a pas été présent à la réunion du comité le dit jour, et les ayant attestées sous serment,

Ordonné, que *M. Cartier* soit excusé pour n'avoir pas été présent au comité, hier.

Bill relatif à la loi pour libelle.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender la loi pour libelle, étant lu;

M. Gagy a proposé, secondé par *M. M'Lean*, et la question ayant été proposée, que le dit bill soit maintenant lu une seconde fois;

M. Cauchon a proposé en amendement à la question, secondé par *M. Notman*, que le mot "maintenant," soit retranchés, et les mots "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs le procureur général *Baldwin*, *Beaubien*, *Bell*, le solliciteur général *Blake*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boutillier*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chauveau*, *Darignon*, *DeWitt*, le solliciteur général *Drummond*, *Duchesnay*, *Flint*, *Fortier*, *Guillet*, *Hincks*, *Holmes*, *Jobin*, *Johnson*, le procureur général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Macdonald*, de *GLENGARY*, *M'Farland*, *Merritt*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Notman*, *Polette*, *Price*, *Sauvageau*, *Scott*, du *LAC DES DEUX MONTAGNES*, *Smith*, de *DURHAM*, et *Viger*.—(37.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Gagy*, *Macdonald*, de *KINGTON*, Sir *Allan N. MacNab*, *Malloch*, *M'Connell*, *M'Lean*, *Papineau*, *Robinson*, *Smith*, de *FRONTENAC*, et *Stevenson*.—(12.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative. La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois de ce jour en six mois.

Bill relatif à l'émigration

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte relatif à l'émigration, étant lu; Le dit bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est alors formée en le dit comité.

M. Watts a pris le fauteuil du comité, et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil; Et *M. Watts* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens. **Ordonné**, que le rapport soit reçu demain.

Sur motion de *M. Macdonald*, de *Glengary*, secondé par *M. Morrison*,

Résolu, que *W. K. Mackenzie*, écuyer, se plaignant de l'élection et du rapport illégal de *T.H. Johnson*, écuyer, comme membre pour représenter le comté de *Prescott*, dans ce présent parlement, ait la permission d'ajouter les noms suivans à la liste de témoins déjà présentée de sa part, lors de la nomination du comité pour entendre et juger l'élection contestée pour le dit comté de *Prescott*.

Colonel John Kearness.....	Plantagenet.
Peter M'Martin.....	do
Michael Ryan.....	do
Patrick Ryan.....	do
Malcolm M'Martin.....	do
John M'Crank.....	do
Charles Waters.....	Hawkesbury Ouest.
James P. Wells.....	do do
Peter M'Crimmon.....	do do
Henry Walker.....	do do
Duncan Dewar.....	do do
Alexander M'Caskiel.....	do do
John Sample.....	do do
Norman M'Rac.....	do do
Patrick Bulger.....	do do
John Garland.....	do do
Joseph Mullakin.....	do do
Roderick M'Rac.....	do do
Thomas M'Cafferty.....	do do
Farquhar Robertson.....	do do
Benjamin D. Flyn.....	do do
Thomas Higginson.....	do do
Peter M'Laurin.....	Caledonia.
William Bradley.....	do
Kenneth M'Leod.....	do
Hugh M'Master.....	do
John M'Master.....	do
John M'Cuaig.....	do
William Jameson.....	Hawkesbury Est.
Archibald M'Bean.....	do do
John M'Cuaig.....	do do
George D. Reed.....	L'Orignal.
Chauncey Johnson.....	do
John W. Sylvester.....	do
Johnson Fitzpatrick.....	do

Résolu, que cette chambre désigne et nomme, sous le sceau de *M. l'Orateur*, trois commissaires, aux fins d'examiner les témoins des parties dans l'affaire de l'élection contestée pour le comté de *Prescott*, et que *Charles Waters*, écuyer, de *Hawkesbury* ouest; *Donald M'Donald*, écuyer, (*Fort William*), de *L'Orignal*, et *Peter O'Brien*, procureur en loi et solliciteur en chancellerie, du même lieu, soient les dits commissaires, qui seront autorisés et auront pouvoir de tenir leurs diverses séances à la ville de *L'Orignal*, dans le district des *Outaouais*, le dixième jour de mars courant, avec le dit *Donald M'Donald*, écuyer, comme président de la dite commission, et que les dits commissaires aient aussi subséquemment la liberté, ou qu'il leur soit loisible de siéger à *Vankleek Hill*, dans le dit district et à *Plantagenet*, dans le dit district, et d'ajourner de jour en jour, suivant qu'ils le trouveront nécessaire.

Ordonné, que le greffier de la couronne en chancellerie transmette au président des commissaires nommés pour recevoir les témoignages des témoins dans l'affaire de l'élection contestée pour le comté de *Prescott*, les livres de poll originaux de la dernière élection pour le dit comté, et tous

les papiers et documens en sa possession qui ont rapport ou relatifs à la dite élection contestée, ou de vraies copies d'iceux.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de *M. Macdonald*, de *Glengary*, secondé par l'honorable *M. Price*,
La chambre s'est ajournée.

Veneris, 2^o die Martii;

ANNO 12^o VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

SUR motion de *M. Cartier*, secondé par *M. De Witt*,

Résolu, que le temps pour recevoir des pétitions pour des bills privés, soit encore prolongé jusqu'à samedi, le dixième jour de mars courant.

Résolu, que le temps pour recevoir des bills privés soit encore prolongé jusqu'à mardi, le vingtième jour de mars courant.

Résolu, que le temps pour recevoir les rapports des comités spéciaux et permanens sur des bills privés soit encore prolongé jusqu'à lundi, le second jour d'avril prochain.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par *M. McFarland*,—la pétition d'*Ozias Buchner* et autres, du township de *Thorold*, district de *Niagara*.

Par *M. Flint*,—la pétition de *T. H. Ketchum*, et autres, des townships de *Cramahe* et *Murray*, district de *Newcastle*.

Par *M. Lemieux*,—la pétition du révérend *P. Beaumont*, et autres, de la paroisse de *St. Jean Chrysostôme*, comté de *Dorchester*.

Par *M. Cartier*,—la pétition de l'honorable *Joseph Bourret*, et autres, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable procureur général *Baldwin*,—la pétition des sauvages *Oneida*, du township de *Delaware*, district de *London*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *C. J. Duchesnay*, écuyer, et autres, du comté de *Richelieu*; demandant que le chef-lieu du circuit du dit comté ne soit pas changé.

De *William Robinson*, au nom d'une assemblée publique des habitans des townships de *Leeds* et *Landsdown*; demandant qu'il soit établi des droits sur les articles importés des *Etats-Unis* en cette province.

De *John Connor*, ci-devant capitaine de l'artillerie volante du régiment royal; demandant que le montant de la taxe payé par lui comme émigré au port de *Québec*, lui soit remboursé, en considération de ce qu'il a déjà résidé, avec sa famille pendant quatorze ans, dans les provinces de l'*Amérique du Nord*.

De *William Evans*, et ses fils *John E. Evans* et *William Evans*, junior, de la côte *St. Paul*; demandant une indemnité pour les pertes et dommages qu'ils ont soufferts par suite des inondations et autres dommages causés par le canal *Lachine*.

De *Henry Jessupp*, de la cité de *Toronto*, écuyer; demandant la passation d'un acte pour autoriser la cour du banc de la Reine à l'admettre à pratiquer comme procureur.

De *Mahlon Willett*, et autres, du comté de *Chambly*; demandant que le tarif des droits soit fixé de manière à protéger le travail et les produits des habitans de cette province.

De *G. T. Havens*, et autres, du township de

Grantham; demandant que l'esprit de secte et autres abus disparaissent de la constitution et de l'administration de *King's College*.

De dame *Rebecca Sylvester*, de *Toronto*; demandant une pension en considération de ses services passés comme institutrice dans une école centrale de la dite cité.

De *Jacob Papst*, de *Toronto*; exposant qu'un certain lot de terre dans le township de *Sombra*, lequel lui a été accordé en sa qualité de loyaliste de l'empire, lui a été enlevé et donné à une autre personne, pour la raison qu'il n'avait pas rempli les obligations qu'il avait contractées en prenant cette terre, quoiqu'il ait rempli ces obligations depuis longtemps, une enquête et justice.

Du conseil municipal du district de *Talbot*; demandant que tous doutes soient levés sur la question de savoir si les terres incultes sont obligées au paiement des taxes imposées par les conseils de district et peuvent être vendues pour payer les arrérages des dites taxes.

Du conseil municipal du district de *Talbot*; demandant que les cours d'assises soient tenues dans le dit district deux fois par année, comme ci-devant.

De *Robert Layfield* et autres, de *Inverness* et autres townships; demandant que le chemin de *Gosford* soit terminé.

Du révérend *J. E. A. Dupuis* et autres, de *Halifax*, *Inverness* et autres townships, dans le comté de *Megantic*; demandant l'ouverture du chemin déjà tracé entre les églises de *Halifax* et *Arthabaska*.

Du caput de l'université du collège *Mc Gill*; demandant que les étudiants en loi, qui auront été gradués et qui auront suivi le cours régulier d'études collégiales, soient admis à la pratique après trois années d'études.

Ordonné, que la pétition de *John Young* et autres, de la cité de *Hamilton*, soit renvoyée au comité permanent des ordres permanens.

Résolu, que la pétition de *Thomas Lotbridge* et autres, de la cité de *Hamilton* et des townships adjacens, soit renvoyée à un comité spécial, composé de *Sir Allan N. MacNab*, *M. Smith*, de *Wentworth*, *M. Notman*, l'honorable *M. Robinson* et *M. Wetenhall*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, par bill ou autrement, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Sur motion de *M. Laurin*, secondé par *M. Guillet*, *Ordonné*, que l'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour rappeler les lois relatives aux chemins d'hiver, dans le *Bas-Canada*, soit déchargé.

Ordonné, que le dit bill soit lu une seconde fois mardi, le treize du courant.

Sur motion de *M. Meyers*, secondé par *M. Seymour*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, un état du montant des droits sur les importations venant des *Etats-Unis*, prélevés au port de *Belleville*, et un état séparé du montant prélevé sur des marchandises déchargées au port de *Trent*, durant l'année 1848.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Ordonné, que *M. Taché* ait la permission d'introduire un bill pour transférer le siège de la municipalité

Ordes remis.

Pétitions pour des bills privés.

Bills privés.

Rapports sur des bills privés.

Pétitions présentées.

Pétitions lues.

Pétitions renvoyées à des comités :
Pétition de *J. Young* et autres ;

De *T. Lotbridge* et autres.

Bill relatif aux chemins d'hiver, (B. C.)

Droits sur les importations aux ports de *Belleville* et de *Trent*.

Bill relatif à la municipalité

No. 1 de Rimouski.

cipalité numéro un, du comté de *Rimouski*, de *St. Patrice de la Rivière du Loup* à *St. Jean Baptiste de l'Isle Verte*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de M. *Chauveau*, secondé par M. *Chabot*,

W. K. M^cCord. Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, copie de toutes plaintes portées à l'exécutif contre la conduite de *William K. M^cCord*, écuyer, juge de paix, conseil de la reine et surintendant de police à *Québec*, et copie de toute correspondance sur ce sujet; aussi, copie de toutes plaintes au sujet de l'incompatibilité des dites charges conférées au dit *W. K. M^cCord* et de toute la correspondance sur ce sujet; ensemble avec une copie de toutes correspondances entre le gouvernement et le dit *W. K. M^cCord*, relativement à ses appointemens comme conseil de la reine.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Bill relatif aux divisions de comté (H. C.)

Ordonné, que l'honorable procureur général *Baldwin* ait la permission d'introduire un bill pour abolir la division territoriale du *Haut-Canada* en districts, et pour établir des unions temporaires de comtés, pour des fins judiciaires et autres, et pour la dissolution future de telles unions, selon que l'accroissement des richesses et de la population pourront l'exiger.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

Bill relatif à la nouvelle compagnie de l'éclairage au gaz de Montréal.

Ordonné, que M. *Holmes* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte d'incorporation de la nouvelle compagnie de l'éclairage au gaz de *Montréal*, et pour étendre les pouvoirs de la dite compagnie.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Bill relatif à la compagnie de navigation de grande rivière.

Ordonné, que l'honorable M. *Merritt* ait la permission d'introduire un bill pour augmenter le capital de la compagnie de navigation de la *Grande Rivière*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi, le douze du courant.

Alexander Morrison.

L'honorable M. *Sherwood* a proposé, secondé par l'honorable M. *Badgley*, et la question ayant été mise, que la réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, pour des correspondances entre *Alexander Morrison* et le gouvernement provincial, au sujet de sa réclamation pour un lot de terre dans le district de *Niagara*, mise devant la chambre jeudi, le quinze de février dernier, soit renvoyée à un comité spécial composé de M. *Malloch*, M. *M^cFarland*, M. *Morrison*, M. *Christie* et le moteur, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *Toronto*, *Christie*, *Sir Allan N. MacNab*, *Mulloch*, *M^cLean*, *Papineau*, *Prince*, *Scott*, de *Bytown*, *Sherwood*, de *Toronto*, *Smith*, de *Wentworth*, et *Thompson*.—(12.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin*, *Beaubien*, *Bell*, le solliciteur général *Blake*, *Boutillier*, *Cameron*, de *Kent*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *De Witt*, le solliciteur général *Drummond*, *Dumas*, *Fergusson*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Holmes*, *Johnson*, le procureur général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lyon*, *Marquis*, *Merritt*, *Méthot*, *Mongenais*, *Notman*, *Polette*, *Price*, *Sauvageau*, *Scott*, du *Lac des Deux Montagnes*, *Smith*, de *Durham*, *Taché*, *Viger* et *Watts*.—(39.)
Ainsi elle a passé dans la négative.

Sur motion de M. *Holmes*, secondé par M. *Johnson*,

Résolu, que la 66^{me} règle de cette chambre soit mise de côté, en autant qu'elle concerne l'introduction d'un bill pour prolonger la durée de la charte de la compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *Lachine*, et pour d'autres fins.

Ordonné, que M. *Holmes* ait la permission d'introduire un bill pour prolonger la durée de la charte de la compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *Lachine*, pour l'autoriser à continuer le dit chemin de fer, et pour l'incorporation de la compagnie du grand chemin de fer de jonction du *St. Laurent* et de l'*Outaouais*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

M. *Watts*, du comité de toute la chambre sur le bill pour amender l'acte relatif à l'émigration, a fait rapport des amendemens faits au bill; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité de subsides, étant lu;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Smith*, de *Wentworth*, a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Smith*, de *Wentworth*, a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu lundi prochain.

M. *Smith*, de *Wentworth*, a aussi informé la chambre, qu'il lui était enjoint de proposer qu'il soit permis au comité de siéger de nouveau.

Résolu, que vendredi prochain, cette chambre se formera de nouveau en le dit comité.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour permettre l'entrée libre en *Canada*, de certains objets du cru ou de la provenance des *Etats-Unis* de l'*Amérique*, aussitôt que des objets semblables du cru et de la provenance du *Canada*, seront admis en franchise dans les *Etats-Unis*, étant lu;

Le dit bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

L'honorable M. *Merritt* a proposé, secondé par l'honorable procureur général *LaFontaine*, et la question ayant été mise, que le bill soit grossoyé.

La chambre s'est divisée, et la dite motion a été emportée dans l'affirmative.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour indemniser les personnes dans le *Bas-Canada*, dont les propriétés ont été détruites durant la rébellion, en 1837 et 1838, étant lu;

Bill relatif à la prolongation de la compagnie du chemin de fer de Montréal et Lachine.

Bill relatif à l'émigration.

Subsides.

Bill relatif à la réciprocité.

L'honorable procureur général *LaFontaine*, a proposé, secondé par l'honorable procureur général *Baldwin*, et la question ayant été proposée, que le dit bill soit maintenant lu une seconde fois.

Sir *Allan N. MacNab* a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable *M. Cayley*, que tous les mots après "bill," soient retranchés, et les mots "ayant été présenté d'une manière irrégulière" et contraire aux règles, usages et pratiques parlementaires, relativement à des votes d'argent, lesquelles règles ont été établies pour mieux protéger les droits du peuple, afin que "lorsqu'il s'agit de voter de l'argent sur une question, la proposition soit soumise à la discussion la plus complète et la plus longue," soit lu pour la seconde fois, de ce "jour en six mois," soient ajoutés à icelle; et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Boulton* de *TORONTO*, *Cayley*, *Christie*, *Chrysler*, *Dickson*, *Gugy*, *Johnson*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, Sir *Allan N. MacNab*, *Malloch*, *M'Connell*, *M'Lean*, *Meyers*, *Prince*, *Robinson*, *Seymour*, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith*, de *FRONTINAC*, et *Stevenson*.—(20.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin*, *Beaubien*, *Bell*, le solliciteur général *Blake*, *Boutillier*, *Cameron*, de *KENT*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Davignon*, *DeWitt*, le solliciteur général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Guillet*, *Hincks*, *Holmes*, *Jobin*, le procureur général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Marquis*, *M'Farland*, *Merritt*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Notman*, *Papineau*, *Polette*, *Price*, *Sauvageau*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Smith* de *WENTWORTH*, *Taché*, *Thompson*, *Viger* et *Watts*.—(46.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin*, *Beaubien*, *Bell*, le solliciteur général *Blake*, *Boutillier*, *Cameron*, de *KENT*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Davignon*, *DeWitt*, le solliciteur général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Guillet*, *Hincks*, *Holmes*, *Jobin*, le procureur général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Marquis*, *M'Farland*, *Merritt*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Notman*, *Papineau*, *Polette*, *Price*, *Sauvageau*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Scott*, du *LAC DES DEUX MONTAGNES*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Taché*, *Thompson*, *Viger* et *Watts*.—(46.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Cayley*, *Christie*, *Crysler*, *Dickson*, *Gugy*, *Johnson*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, Sir *Allan N. MacNab*, *Malloch*, *M'Connell*, *M'Lean*, *Meyers*, *Prince*, *Robinson*, *Seymour*, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith*, de *FRONTENAC*, et *Stevenson*.—(20.)

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre mardi prochain.

Sur motion de *M. Morrison*, secondé par *M. Cauchon*,

Résolu, que le pétitionnaire qui se plaint de l'élection et du rapport illégal de *Thomas Hall Johnson*, écuyer, pour le comté de *Prescott*, et le membre siégeant, échangent à ou avant trois heures, r. m., le cinquième jour de mars cou-

rant, les listes des voteurs auxquels ils se proposent d'objecter, donnant les différens motifs d'opposition, et les mettant en regard des noms des voteurs auxquels il est objecté par eux respectivement; les dites listes à être remises comme suit, savoir: la liste de la part du pétitionnaire, à être remise ou laissée à la résidence du dit *Thomas Hall Johnson*, dans la cité de *Montréal*, et la liste de la part du membre siégeant, à être remise ou laissée à la résidence de *Joseph C. Morrison*, écuyer, agissant pour le dit pétitionnaire dans la dite élection contestée.

Ordonné, que les ordres du jour dont il n'a pas été disposé, soient remis à lundi prochain. Ordres remis.

Alors, sur motion de Sir *Allan N. MacNab*, secondé par *M. Malloch*,

La chambre s'est ajournée à lundi prochain.

Lunæ, 5° die Martii;

ANNO 12° VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:— Pétitions présentées.

Par *M. Flint*,—la pétition de *Norman Macdonald*, et autres, du *Haut-Canada*.

Par *M. Nelson*,—la pétition de *William Simpson*, et autres, du *Canada*.

Par *M. Thompson*,—la pétition de *Barnard Foley*, et autres, du township de *Grantham*, et autres.

Par *M. M'Lean*,—la pétition du révérend *George A. Hay*, et autres, clergé et laïque catholiques de la paroisse de *St. Andrews*.

Par *M. Méthot*,—la pétition de *Henry Atkinson*, écuyer, et autres, de la cité et des environs de *Québec*.

Par *M. Lemieux*,—la pétition de *J. M. Guay*, écuyer, et autres, de la paroisse de *St. Joseph* de la *Pointe Lévi*, seigneurie de *Lauzon*, comté de *Dorchester*.

Par *M. Fortier*,—la pétition de *Charles Duguay*, et autres, de la rive sud du fleuve *St. Laurent*, district des *Trois-Rivières*.

Par *M. Gugy*,—la pétition d'*Edwin Pridham*, écuyer, et autres, des townships de *Grenville* et son augmentation et *Harrington*, dans le comté du *Lac des Deux-Montagnes*; et la pétition d'*Edward Hale* écuyer, président, et *J. G. Robertson*, secrétaire, au nom d'une assemblée publique des habitans de la ville de *Sherbrooke*.

Par *M. Chauveau*,—la Pétition de *M. Joseph N. Bradley*, écuyer, président, et autres, au nom des officiers et membres de la société de *St. Patrice* à *Québec*.

Par l'honorable *M. Macdonald*,—la pétition de *Francis M. Hill*, écuyer, et autres, de la cité et du township de *Kingston*.

Par *M. Morrison*,—la pétition de *Thomas Dick*, écuyer, et autres, propriétaires de vaisseaux, capitaines de vaisseaux, et autres, intéressés dans la navigation des lacs et des eaux intérieures du *Canada*.

Par *M. Bell*,—la pétition du conseil municipal du district de *Bathurst*, (jurés).

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:— Pétitions lues

De *John M. Gill Chambers*, du township de *Montague*, district de *Bathurst*; demandant que l'acte 10 et 11 *Vic.*, c. 53, qui établit la ligne frontière entre les townships de *Nord Elmsley*, et *Montague*, ne soit pas abrogé.

De *Jesse Joseph*, de *Montréal*; demandant que la terre à pipes soit introduite en cette province franche de droits, et qu'un droit de vingt pour cent soit imposé sur les pipes à tabac.

De *James Scott*, écuyer, et autres, de la compagnie du chemin de fer du lac *St. Louis* et de la ligne provinciale; demandant certains amendemens à l'acte qui incorpore la dite compagnie.

De *Patrick Daly*, de *Drummondville*, dans le district des *Trois-Rivières*; demandant une rémunération pour services rendus par lui comme arpenteur de district du ci-devant conseil municipal de *Nicolet*; et demandant le paiement d'un compte à lui dû par le dit conseil.

D'A. *Harewell*, et autres, du township de *Whitby*, district de *Home*; demandant que le dit district ne soit point divisé.

De *John Grubb*, président au nom de la compagnie du chemin planchéié d'*Albion*; demandant à être autorisé à prolonger la ligne de chemin appartenant à la dite compagnie.

D'E. *Fisher*, président, au nom de la compagnie du chemin d'*Etopicoke*, et de la sixième ligne de *Mono*; demandant certains amendemens à l'acte qui incorpore la dite compagnie.

De *J. W. Eaton*, et autres, de la municipalité du village de *Phillipsburg*, et du reste du district des écoles No. 1, dans la paroisse *St. Armand Ouest*, comté de *Missisquoi*; demandant que la dite municipalité en cette partie du district des écoles No. 1, qui n'y est pas comprise, soit séparée de la dite paroisse et érigée en un district d'école séparé.

De *Robert Cross*, et autres, de la seigneurie de *Beauharnais*; demandant qu'il soit adopté des mesures pour changer la tenure seigneuriale.

De *Robert Lovell*, et autres, du comté de *Beauharnais*; demandant que la cour de circuit soit rétablie dans le village *Durham*; que les lois de l'éducation soient simplifiées, et que les municipalités de paroisses et l'ordonnance des voitures d'hiver soient remises en force.

D'E. C. *Thomas*, écuyer, président, et *A. Logie*, secrétaire, au nom d'une assemblée publique des habitans du district de *Gore*; demandant qu'il ne soit voté aucune appropriation à même le revenu provincial pour payer les pertes causées par la rébellion dans le *Bas-Canada*; et qu'il ne soit accordé aucune indemnité aux personnes qui ont pris une part ouverte et active dans la rébellion.

D'Ozias *Buchner*, et autres, du township de *Thorold*, district de *Niagara*; demandant que le chef-lieu du dit district soit transporté dans un endroit plus central.

De *T. H. Ketchum* et autres, des townships de *Cramahe* et *Murray*, district de *Newcastle*; demandant que certains lots dans le dit township soient érigés en un nouveau township.

Du révérend *P. Beaumont* et autres, de la paroisse de *St. Jean Chrisostôme*, comté de *Dorchester*; demandant l'abolition des auberges et l'établissement des maisons de tempérance en leur lieu et place.

De l'honorable *Joseph Bourret* et autres, de la cité de *Montréal*; demandant à être incorporés sous le nom de "l'association *St. Jean Baptiste de Montréal*."

Des sauvages *Oneidas*, du township de *Delaware*, district de *London*; demandant que leurs terres soient exemptes des taxes.

Résolu, que la pétition du très révérend lord évêque de *Montréal*, et autres, de la cité de *Québec*, soit renvoyée à un comité spécial, composé de *M. Chabot*, *M. Chauveau*, *M. Lemieux*, *M. Christie*, *M. Taché*, et l'honorable *M. La Terrière*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

M. Notman a proposé, secondé par *M. Hall*, et la question ayant été mise, que la pétition de *John Watson Griffin* et autres, fils et filles de feu *Joseph*

Griffin; demandant l'adoption de mesures, pour obtenir une révocation d'une patente établissant la cure de *Wellington Square*, et que la propriété de leur père, dont jouit actuellement le recteur de cet endroit, leur soit remise, soit renvoyée à un comité spécial, composé de *M. Thompson*, *M. Hall*, *M. McFarland*, *M. Wetenhall* et le moteur, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Cartier*, *Cauchon*, *Christie*, *DeWitt*, *Hall*, *Malloch*, *McConnell*, *Notman*, *Papineau*, *Sauvageau*, *Smith*, de *WESTWORTH*, et *Thompson*.—(13.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, le procureur général *Baldwin*, *Bell*, le solliciteur général *Blake*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Cameron*, de *KENT*, *Cayley*, *Chabot*, *Crysler*, le solliciteur général *Drummond*, *Dumas*, *Fergusson*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, le procureur général *LaFontaine*, *Lemieux*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Sir Allan N. MacNab*, *Marquis*, *McFarland*, *Merritt*, *Méthot*, *Meyers*, *Morrison*, *Polette*, *Price*, *Robinson*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Stevenson*, *Viger* et *Wetenhall*.—(37.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

Ordonné, que la pétition de la compagnie du chemin de fer du *Saint Laurent* et de l'*Atlantique*, (augmentation de pouvoirs;) et la pétition du maire et des conseillers de la cité de *Québec*, (chemin de fer;) soient renvoyées au comité permanent sur les bills concernant les lignes de chemins de fer et de télégraphes.

De la compagnie du chemin de fer du *St. Laurent* et de l'*Atlantique*; De la corporation de *Québec*;

Ordonné, que la pétition de la compagnie du pont suspendu des chutes de *Niagara*; la pétition de l'honorable *W. H. Merritt*, président, et autres, directeurs de la compagnie du pont suspendu des chutes de *Niagara*; la pétition de *William Davidson*, et autres, de la première et de la seconde concessions du township de *Caistor*, comté de *Lincoln*; et la pétition du conseil de ville de la cité de *Kingston*, (hôpital,) soient renvoyées au comité permanent des ordres permanens.

De la compagnie du pont suspendu des chutes de *Niagara*; De *W. Davidson* et autres; Du conseil de ville de *Kingston*;

Ordonné, que la pétition de *David Wylie*, et autres, rapporteurs employés par la presse de *Montréal*, soit renvoyée au comité permanent des dépenses contingentes.

De *D. Wylie* et autres;

L'honorable *M. Merritt* a proposé, secondé par *Sir Allan N. MacNab*, et la question ayant été mise, que la pétition des président et directeurs de la compagnie du pont suspendu des chutes de *Niagara*, soit renvoyée au comité permanent des ordres permanens.

Du président de la compagnie du pont suspendu des chutes de *Niagara*;

La chambre s'est divisée; et la question a été résolue dans l'affirmative.

M. Christie a proposé, secondé par *M. Gugy*, et la question ayant été mise, que la pétition de *James Moir Ferres*, écuyer, de la cité de *Montréal*, demandant une enquête dans l'affaire de sa destitution de la charge d'inspecteur du revenu, soit renvoyée à un comité spécial, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Pétition de *J. M. Ferres*;

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Cayley*, *Christie*, *Crysler*, *Gugy*, *Macdonald*, de *KINGSTON*,

Pétition du lord évêque de *Montréal* et autres;

De *J. W. Griffin* et autres;

Sir Allan N. MacNab, Malloch, M^cConnell, M^cLean, Meyers, Papineau, Prince, Robinson, Seymour, Smith, de FRONTENAC, et Stevenson.—(18.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, le procureur général Baldwin, Beaubien, Bell, le solliciteur général Blake, Boutillier, Cameron, de KENT, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt, le solliciteur général Drummond, Dumas, Fergusson, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, le procureur général LaFontaine, LaTerrière, Marquis, M^cFarland, Merritt, Méthot, Morrison, Nelson, Notman, Polette, Price, Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUX MONTAGNES, Smith, de DURHAM, Smith, de WENTWORTH, Taché, Thompson, Viger et Wetenhall.—(43.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Ordonné, qu'un congé d'absence de cette chambre soit accordé à M. Watts, pendant une semaine, pour affaires privées et urgentes.

Ordonné, qu'un congé d'absence de cette chambre soit accordé à M. Lyon, pendant huit jours, pour cause de maladie dans sa famille.

Ordonné, qu'un congé d'absence de cette chambre soit accordé à M. Wilson, pendant la présente semaine, pour raison d'affaires privées et urgentes.

Ordonné, qu'un congé d'absence de cette chambre soit accordé à M. Brooks, pendant quinze jours, pour raison d'affaires privées et urgentes.

Ordonné, qu'un congé d'absence de cette chambre soit accordé à M. Laurin, pendant la présente semaine, pour cause de maladie dans sa famille.

L'honorable M. Hincks, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a remis à M. l'Orateur un message de son excellence le gouverneur général, revêtu de la signature de son excellence.

Et le dit message a été lu par M. l'Orateur, tous les membres de la chambre étant découverts; et il est comme suit:—

ELGIN ET KINCARDINE.

Le gouverneur général transmet, pour l'information de l'assemblée législative, copie ci-jointe de la correspondance échangée entre le secrétaire d'état de sa majesté pour les colonies, relativement à l'émigration et aux travaux publics.

Hôtel du gouvernement,

Montréal, 5 mars 1849.

Pour les documens qui accompagnent le dit message, voir appendice (E.E.E.)

Ordonné, que cinq cents exemplaires des dits message et documens soient imprimés dans chacune des langues anglaise et française, pour l'usage des membres de cette chambre.

L'honorable procureur général Baldwin, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à son excellence le gouverneur général,—réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, datée le 26 du mois dernier, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant elle, copies de toutes correspondances entre les commissaires de l'asile temporaire des lunatiques et le gouvernement, durant la surintendance médicale du Dr. Rees, et entre lui et le gouvernement, et avec les dits commissaires, et les correspondances qui peuvent être en la possession du gouvernement, et tous autres documens relatifs à la nomination et à la destitution du Dr. Rees.

Pour la dite réponse, voir appendice (F.F.F.)

L'honorable M. Boulton, du comité permanent des ordres permanens, a présenté à la chambre le treizième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération la pétition de

Robert Hamilton, et autres, du district de Niagara; demandant à être incorporés sous le nom de compagnie du pont suspendu de Queenston; et il a constaté que les avis requis n'ont pas été donnés.

Les pétitions du conseil de la cité de Hamilton, et de John Young et autres, n'exigent pas d'avis dans l'opinion de votre comité.

Sur motion de l'honorable M. LaTerrière, secondé par M. Christie,

Résolu, qu'il soit envoyé un message au conseil législatif, pour prier leurs honneurs de permettre à l'honorable William Walker, un de leurs membres, de venir devant le comité spécial, nommé pour s'enquérir de l'expédience d'établir une école de navigation provinciale à Québec, jeudi prochain, à onze heures du matin, pour être interrogé au sujet du dit ordre de renvoi.

Ordonné, que l'honorable M. LaTerrière porte le dit message au conseil législatif.

Ordonné, que l'honorable M. Boulton ait la permission d'introduire un bill pour abolir l'emprisonnement pour dette, et pour punir les débiteurs frauduleux.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de M. Bell, secondé par M. Hall, Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, le priant de vouloir faire mettre devant cette chambre, un état indiquant,—1^o. La quantité et l'estimation du prix des terres originairement réservées pour le soutien d'un clergé protestant dans le Haut-Canada; 2^o. la quantité vendue, le prix, le montant payé, et le montant encore dû, et le montant des deniers placés; 3^o. la quantité et l'estimation du prix de celles réservées pour la dotation des cinquante-sept cures; 4^o. la quantité sous bail, les termes des dits baux, le montant prélevé pour rentes, et le montant encore dû; 5^o. la quantité des terres encore disponibles par vente ou bail; 6^o. le montant des recettes provenant des ventes et baux, la manière dont on en a disposé, les frais d'administration et le produit net dont on peut disposer maintenant.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

M. Armstrong a proposé, secondé par M. Notman et la question ayant été mise, que cette chambre, se forme maintenant en comité, pour prendre en considération la convenance d'adopter une règle permanente, pour fixer le temps durant lequel chaque membre pourra parler sur toutes les motions, dans les débats de la chambre.

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs Armstrong, Beaubien, Bell, le solliciteur général Blake, Boutillier, Cameron, de KENT, Cartier, Cauchon, Davignon, DeWitt, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Malloch, Marquis, M^cConnell, M^cFarland, Méthot, Morrison, Nelson, Notman, Polette, Sauvageau, Scott, du LAC DES DEUX MONTAGNES, et Seymour.—(30.)

CONTRE.

Messieurs Badgley, le procureur général Baldwin, Boulton, de TORONTO, Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Crysler, Macdonald, de KINGSTON, Sir Allan N. MacNab, M^cLean, Meyers, Papineau, Price, Prince, Smith, de FRONTENAC, Stevenson et Viger.—(18.)

Congé d'absence.

Message de son excellence.

Émigration et travaux publics.

Appendice (E. E. E.)

Dr. Rees.

Appendice (F. F. F.)

Troisième rapport du comité des ordres permanens.

Ecole de navigation.

Bill pour abolir l'emprisonnement pour dettes.

Clergé protestant. (H. C.)

Débats de la chambre.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

M. *Armstrong*, a proposé, secondé par l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*, et la question ayant été proposée, que M. l'orateur laisse le fauteuil ;

Sir *Allan N. MacNab* a proposé, secondé par M. *Smith*, de *Frontenac*, et la question ayant été mise, que cette chambre s'ajourne maintenant ;

La chambre s'est divisée ; et la question a passée dans la négative.

Et la question étant proposée de nouveau, que M. l'orateur laisse le fauteuil ;

Sir *Allan N. MacNab*, a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. *Macdonald*, que tous les mots après "que," jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et les mots "les ordres du jour soient maintenant appelés," substitués à leur place ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *Toronto*, *Cayley*, *Christie*, *Macdonald*, de *Kingston*, Sir *Allan N. MacNab*, *Malloch*, *M'Lean*, *Meyers*, *Prince* et *Smith*, de *Frontenac*.—(11.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin*, *Beaubien*, *Bell*, le solliciteur général *Blake*, *Boutillier*, *Cameron*, de *Kent*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Davignon*, *DeWitt*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Holmes*, *Marquis*, *M'Connell*, *M'Farland*, *Méthot*, *Morrison*, *Nelson*, *Notman*, *Polette*, *Price*, *Sauvageau*, *Scott*, du *Lac des Deux Montagnes*, *Seymour* et *Viger*.—(32.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été proposée de nouveau, que M. l'orateur laisse le fauteuil ;

M. *Smith*, de *Frontenac*, a proposé en amendement à la question, secondé par Sir *Allan N. MacNab*, que tous les mots après "que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et les mots "les ordres du jour soient remis à demain" substitués à leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

POUR.

Messieurs *Badgley*, le procureur général *Baldwin*, *Boulton*, de *Toronto*, *Cayley*, *Chauveau*, *Christie*, *Crysler*, *DeWitt*, *Holmes*, *Macdonald*, de *Kingston*, Sir *Allan N. MacNab*, *Malloch*, *M'Lean*, *Meyers*, *Nelson*, *Price*, *Prince*, *Smith*, de *Frontenac*, et *Stevenson*.—(19.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Bell*, *Boutillier*, *Cameron*, de *Kent*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Davignon*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Marquis*, *M'Connell*, *M'Farland*, *Méthot*, *Notman*, *Polette*, *Scott*, du *Lac des Deux Montagnes*, et *Viger*.—(22.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, que M. l'orateur laisse le fauteuil ;

Sir *Allan N. MacNab* a proposé, secondé par M. *Smith*, de *Frontenac*, et la question ayant été mise, que la considération ultérieure de la question soit remise à jeudi prochain, et que ce soit alors le premier ordre du jour ;

La chambre s'est divisée ; et la question a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. *Chabot* ait la permission d'introduire un bill pour continuer, pour un temps limité, l'acte de la législature du *Bas-Canada*, qui incorpore la "société amicale de Québec."

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et

dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de Sir *Allan N. MacNab*, secondé par l'honorable M. *Cayley*,

Ordonné, qu'il soit enjoint à la compagnie du canal *Desjardins*, de mettre devant cette chambre un compte vrai et fidèle, des recettes et dépenses de la dite compagnie, depuis l'époque à laquelle le dernier état a été fait, jusqu'au 1er janvier, 1849, en conformité de l'acte 9 *Vic. c. 85*, sec. 4.

Ordonné, que les ordres du jour soient remis à demain.

Alors, sur motion, de l'honorable procureur général *Baldwin*, secondé par M. *Chabot*,
La chambre s'est ajournée.

Martii, 6° die *Martii*;

ANNO 12° VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Polette*,—la pétition de *J. Desfossés*, écuyer et autres, de la ville et du district des *Trois-Rivières* ; et la pétition de *François Dasyloa*, écuyer, et autres, de la ville et du district des *Trois-Rivières*.

Par l'honorable M. *Merritt*,—la pétition de *Rowley Kilborn* et autres, du district de *Niagara*.

Par l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*,—la pétition de *William Murray*, et autres, du district de l'*Est*.

Par M. *DeWitt*,—la pétition de *Donald M'Intosh*, distillateur, du township de *Godmanchester*.

Par M. *M'Farland*,—la pétition de *James Williams* et autres, du district de *Niagara*.

Par M. *Notman*,—la pétition de *John Burwell*, écuyer, de *Port Burwell*, district de *London* ; et la pétition de *Leonard Wilcox*, de la cité de *Toronto*.

Par l'honorable M. *Boulton*,—la pétition des président et directeurs de la compagnie du havre de *Cobourg*, (achat des ouvrages).

Par M. *Malloch*,—la pétition de *R. Hervey*, écuyer, et autres, de la ville de *Bytown*.

Par l'honorable M. *Hincks*,—la pétition de *George Tillson* et autres, de *Derham*.

Par M. *Prince*,—la pétition du conseil municipal du district de l'*Ouest*, (compagnie en commandite pour la colonisation) ; la pétition du conseil municipal du district de l'*Ouest*, (chemin et réserves des sauvages) ; et la pétition du conseil municipal du district de l'*Ouest*, (chemins).

Un bill grossoyé pour amender l'acte relatif à l'émigration a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : "Acte pour abroger certains actes y mentionnés, et pour établir de nouvelles dispositions relativement aux émigrés."

Ordonné, que l'honorable M. *Merritt* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour permettre l'entrée libre en *Canada*, de certains objets du crû ou de la provenance des *Etats-Unis* de l'*Amerique*, aussitôt que des objets semblables du crû et de la provenance du *Canada*, seront admis en franchise dans les *Etats-Unis*, a été lu la troisième fois.

L'honorable M. *Merritt* a proposé, secondé par l'honorable procureur général *LaFontaine*, et la question ayant été mise, que le bill passe, et que le titre soit : "Acte pour permettre l'entrée libre en *Canada*, de certains objets du crû et de la provenance des

“ *Etats-Unis* de l’Amérique, aussitôt que des objets semblables du crû et de la provenance du *Canada*, “ seront admis en franchise dans les *Etats-Unis*.”

La chambre s’est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, procureur général *Baldwin*, *Bell*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boutillier*, *Cameron*, de *KENT*, *Cayley*, *Chabot*, *Chaudeau*, *Christie*, *Crysler*, *DeWitt*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hincks*, *Holmes*, procureur général *LaFontaine*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *McFarland*, *Merritt*, *Morrison*, *Notman*, *Polette*, *Prince*, *Robinson*, *Scott*, du *LAC DES DEUX MONTAGNES*, *Seymour*, *Smith*, de *DURIAM*, et *Thompson*.—(32.)

CONTRE.

Messieurs *Fournier*, *LaTerrière*, *Lemieux*, *Malloch*, *Marquis*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Stevenson* et *Taché*.—(8.)

Ainsi elle a été résolue dans l’affirmative.

Ordonné, que l’honorable M. *Merritt* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Message du conseil législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l’un des maîtres en chancellerie :

M. l’Orateur,

Le conseil législatif permet à l’honorable *William Walker*, d’aller devant le comité spécial, nommé pour s’enquérir de l’expédience d’établir une école de navigation provinciale à *Québec*, jeudi prochain, à onze heures du matin, pour être interrogé au sujet du dit ordre de renvoi.

Et ensuite, il s’est retiré.

L’honorable M. *Boulton*, du comité permanent des ordres permanens, a présenté à la chambre le quatorzième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les pétitions du conseil municipal de la ville des *Trois-Rivières*, et de *Théophilus Rickaby* et autres, demandant que le conseil municipal soit investi de la propriété de la commune, appartenant à la dite ville ; et il a constaté qu’il n’a pas été donné avis de la dite demande.

A l’égard des pétitions de *William Davidson* et autres, du conseil de la cité de *Kingston*, (pour l’incorporation de l’hôpital de *Kingston*,) et de la compagnie du pont suspendu sur la chute de *Niagara*, (pour une réduction de son capital,) votre comité est d’opinion qu’elles n’exigent aucun avis.

L’honorable M. *Boulton*, du comité spécial auquel ont été renvoyés, le bill pour autoriser l’établissement des compagnies à fonds social dans le *Haut-Canada*, pour la construction de chemins planchiés, empierrés ou macadamisés dans la dite province, et le bill pour autoriser l’établissement de compagnies incorporées, pour construire des chemins et ponts dans le *Haut-Canada*, avec une instruction au dit comité, a présenté à la chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné les bills qui lui ont été renvoyés, et a fait des amendemens au bill pour autoriser l’établissement des compagnies à fonds social dans le *Haut-Canada*, pour la construction de chemins planchiés, empierrés ou macadamisés dans la dite province, et a étendu les dispositions d’icelui au *Bas-Canada*, conformément à son instruction.

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre lundi prochain.

Ordonné, que l’honorable procureur général *LaFontaine*, ait la permission d’introduire un bill pour augmenter la représentation du peuple de cette province en parlement.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et

dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi, le seize du courant.

L’ordre du jour, pour la seconde lecture du bill Bill relatif aux Elections. pour abroger certains actes y mentionnés, et pour amender, refondre et résumer en un seul acte les diverses dispositions des statuts maintenant en vigueur, pour régler les élections des membres qui représentent le peuple de cette province à l’assemblée législative, étant lu ;

Le dit bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

L’honorable procureur général *LaFontaine* a proposé, secondé par l’honorable M. *Viger*, et la question ayant été proposée, que le dit bill soit renvoyé à un comité de toute la chambre, vendredi prochain.

M. *Gugy* a proposé en amendement à la dite question, secondé par l’honorable M. *Badgley*, que les mots “ et qu’il soit une instruction au dit comité de “ s’enquérir et faire rapport de la convenance d’introduire et établir un système efficace et salutaire “ pour l’enregistrement des votes,” soient ajoutés à la fin d’icelle.

Et la question ayant été mise sur l’amendement, la chambre s’est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Cayley*, *Christie*, *Crysler*, *DeWitt*, *Flint*, *Gugy*, *Hall*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Sir Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McLean*, *Papineau*, *Prince*, *Robinson*, *Sherwood*, de *TORONTO*, et *Thompson*.—(18.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin*, *Beaubien*, *Bell*, le solliciteur général *Blake*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boutillier*, *Cameron*, de *KENT*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Davignon*, le solliciteur général *Drummond*, *Duchesnay*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hincks*, *Jobin*, le procureur général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Lemieux*, *Marquis*, *McFarland*, *Merritt*, *Méhot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Notman*, *Polette*, *Price*, *Sauvageau*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Scott*, du *LAC DES DEUX MONTAGNES*, *Seymour*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Taché* et *Viger*.—(40.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise ;

Ordonné, que le bill soit renvoyé à un comité de toute la chambre vendredi prochain.

M. *Smith*, de *Wentworth*, du comité des subsides, Subsides. a fait rapport d’une résolution, laquelle a été lue comme suit :—

Résolu, qu’une somme n’excédant pas vingt-neuf mille cent douze louis dix-sept chelins et dix deniers courant, soit accordée à sa majesté, pour la confection des travaux ci-après mentionnés, sur les canaux du *St. Laurent*, pour l’année 1849 :

<i>Les Galops</i> , pour enlever les batardeaux et prolonger la jetée de la rivière,.....	£1900	0	0
<i>Rapide Plat</i> , pour enlever les batardeaux,.....	100	0	0
<i>Pointe Farren</i> , pour enlever les batardeaux,.....	50	0	0
<i>Cornwall</i> , pour enlever les batardeaux et prolonger le sentier de halage,.....	1200	0	0
Revêtement de pierre en talus pour protéger les bords du canal,.....	1056	0	0
<i>Beauharnois</i> , construction de chaussées, nettoyage et creusage,.....	6400	0	0
Revêtement de pierre en talus pour protéger les bords du canal,.....	2112	0	0
Portes additionnelles,.....	1500	0	0
<i>Lachine</i> , pour enlever les batardeaux			

Porté en l’autre part.....£14318 0 0

Rapporté de l'autre part.....	£14318	0	0
et prolonger les jetées,.....	2300	0	0
Revêtement de pierre en talus pour protéger les bords du canal,.....	2583	12	0
Pour parachever les contrats actuels, et construire un fossé afin de prévenir toutes réclamations ultérieures pour dommages,.....	4641	5	10
Dépenses générales sur les canaux du <i>St. Laurent</i> ,.....	4218	0	0
Surintendance et dépenses contingentes,.....	1052	0	0
	£29112	17	10

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

Bill relatif à l'indemnité (B. C.)

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour indemniser les personnes dans le *Bas-Canada*, dont les propriétés ont été détruites durant la rébellion en 1837 et 1838, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Davignon* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Davignon* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Et la question ayant été mise, que le rapport soit maintenant reçu ;

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin*, *Beaubien*, *Bell*, le solliciteur général *Blake*, *Boulton* de *NORFOLK*, *Boutillier*, *Cameron* de *KENT*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Davignon*, *DeWitt*, le solliciteur général *Drummond*, *Duchesnay*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hincks*, *Holmes*, *Jobin*, le procureur général *LaFontaine*, *Lemieux*, *Marquis*, *M'Farland*, *Merritt*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Notman*, *Papineau*, *Polette*, *Price*, *Sauvageau*, *Scott*, du *LAC DES DEUX MONTAGNES*, *Taché*, *Thompson*, et *Viger*.—(43.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Cayley*, *Christie*, *Crysler*, *Gugy*, *Johnson*, *Macdonald* de *KINGSTON*, *sir Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McConnell*, *M'Lean*, *Meyers*, *Robinson*, *Seymour*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith* de *DURHAM*, *Smith* de *FRONTENAC*, et *Stevenson*.—(19.)

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative.

M. *Davignon* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendemens ont été lus.

L'honorable procureur général *LaFontaine* a proposé, secondé par l'honorable procureur général *Baldwin*, et la question ayant été proposée, que la question soit maintenant séparément mise sur chacun des dits amendemens.

Sir Allan N. MacNab, a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. *Robinson*, que tous les mots après "que," soient retranchés, et les suivans substitués à leur place : "le dit bill soit de nouveau soumis à un comité de toute la chambre, à l'effet d'y faire des amendemens suivans :—

" Pages 2. Retrancher la clause No. 1.

" Pages 3. Retrancher la clause No. 2.

" Pages 4. Ligne 26, clause No. 7. Après les mots "que je" insérez "suis et ai toujours été fidèle à l'allégeance que je dois à sa majesté, et que je n'ai ni directement ni indirectement pris part à la rébellion dénaturée contre sa majesté, dans les années 1837 et 1838, ou dans aucun autre temps, et que je n'ai ni aidé ni encouragé aucune personne ou personnes dans la dite rébellion, ou refusé ou négligé

" de faire tous mes efforts pour l'abattre ; et je jure que je."

" Page 5. Retrancher la clause No. 9.

" Page 5. Lignes 39 et 40, clause No. 11. Retrancher depuis "sujets de sa majesté," jusqu'à "dans" dans la même ligne inclusivement, et insérez, "loyaux sujets dans."

" Page 7. Lignes 5 et 6, clause No. 13. Après "réclamation" insérez, "et les dits commissaires ne recevront aucune réclamation, à moins qu'il ne leur soit prouvé sous le serment du réclamant ou de tout autre témoin ou témoins compétents, que le réclamant, ou s'il est mort, la partie pour les pertes

" de laquelle on demande une réclamation, est ou était sujet de sa majesté, et qu'il n'a, ni directement ni indirectement pris part dans la rébellion dénaturée, dans l'année 1837 et 1838, ou qu'il n'a aidé ni encouragé aucunes personnes concernées dans

" la dite rébellion, ou refusé ou négligé de remplir son devoir comme sujet loyal en la réprimant."

" Page 7. Lignes 32 et 33, clause No. 14. Retrancher depuis "respectivement" jusqu'à la fin de la clause.

" Page 2. Ligne 6, préambule. Retrancher depuis "législature" jusqu'à "d'icelle" dans la 27 ligne, et insérez "afin que lorsque les commissaires nommés

" pour faire la dite enquête auront fait au gouverneur de cette province un rapport sur le résultat de la dite enquête, et que le dit rapport aura été soumis par le gouverneur aux deux chambres de la législature, il soit établi des dispositions pour pourvoir au paiement des pertes que les loyaux sujets de sa

" majesté auront souffertes et pour lesquelles ils n'auront point jusques-là reçu de compensation."

La question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Boulton* de *TORONTO*, *Cayley*, *Christie*, *Crysler*, *Gugy*, *Johnson*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *sir Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McConnell*, *M'Lean*, *Meyers*, *Prince*, *Robinson*, *Seymour*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith*, de *FRONTENAC*, et *Stevenson*.—(20.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin*, *Beaubien*, *Bell*, le solliciteur général *Blake*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boutillier*, *Cameron*, de *KENT*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *DeWitt*, le solliciteur général *Drummond*, *Duchesnay*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hincks*, *Holmes*, *Jobin*, le procureur général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Lemieux*, *Marquis*, *Merritt*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Notman*, *Papineau*, *Polette*, *Price*, *Sauvageau*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Taché*, *Thompson*, et *Viger*.—(43.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, que la question soit maintenant séparément mise sur chacun des dits amendemens ;

L'honorable M. *Sherwood* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Boulton*, de *Toronto*, que tous les mots après "que," soient retranchés, et les mots suivans substitués à leur place : "le dit bill soit soumis de nouveau à un comité de toute la chambre, à l'effet d'y faire l'amendement suivant :—

"Préambule. Retrancher tous les mots après "attendu," et insérez "que le 28me jour de février

" 1845, une humble adresse a été adoptée par l'assemblée législative de cette province, par elle présentée au très honorable *Charles Théophilus*

" baron *Metcalfe*, le gouverneur général d'alors, priant son excellence de vouloir bien faire adopter les mesures propres à assurer aux habitans de cette

" partie de cette province, ci-devant le *Bas-Canada*,

“ une indemnité pour les justes pertes par eux souffertes pendant la rébellion de 1837 et 1838 : ” et attendu que les termes “ justes pertes ” veulent dire et sont employés comme voulant dire les pertes des personnes qui, dans cette occasion, furent fidèles au gouvernement de notre très gracieuse souveraine, et non pas aux personnes qui ont été impliquées d’une manière quelconque dans la dite rébellion dénaturée : et attendu que conformément à la dite adresse, son excellence le gouverneur général a, le 24 novembre 1845, dûment nommé une commission composée de cinq personnes pour instituer une enquête sur les pertes éprouvées par les loyaux sujets de sa majesté dans le *Bas-Canada* comme susdit, durant la rébellion dénaturée qui, malheureusement, a éclaté dans cette partie de la dite province du *Canada*, et causée par la dite rébellion : et attendu qu’il appert par le rapport des dits commissaires, daté le 18 avril 1846, que le défaut d’autorisation à procéder à l’investigation stricte et régulière des pertes en question, n’a pas laissé aux commissaires d’autres ressources que celles de s’en rapporter aux allégués des réclamans pour le montant et la nature de leurs “ pertes, ” et attendu que pour indemniser les dits loyaux sujets pour les dites pertes, il est nécessaire et juste que les particularités des dites pertes non encore payées et remboursées, soient le sujet d’une enquête plus minutieuse faite par l’autorité de la législature, et qu’elles ne soient payées et remboursées qu’en autant qu’elles proviennent de la destruction totale ou partielle des maisons, bâtisses, biens et effets des dits sujets loyaux, et de la saisie ou enlèvement de leurs biens et effets.”

Et la question ayant été mise sur l’amendement, la chambre s’est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley, Boulton, de Toronto, Cayley, Christie, Crysler, Gagy, Hall, Macdonald, de Kingston, Sir Allan N. MacNab, Malloch, M^cConnell, M^cLean, Meyers, Prince, Robinson, Seymour, Sherwood, de Toronto, Smith, de Durham, Smith, de Frontenac, et Stevenson.*—(20.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, le procureur général Baldwin, Beaubien, Bell, le solliciteur général Blake, Boulton, de Norfolk, Boutillier, Cameron, de Kent, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, DeWitt, le solliciteur général Drummond, Duchesnay, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, Holmes, Jobin, le procureur général LaFontaine, LaTerrière, Lemieux, Marquis, M^cFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Sauvageau, Scott, de Bytown, Scott, du Lac des Deux Montagnes, Smith, de Wentworth, Taché, Thompson et Viger.*—(45.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été proposée de nouveau, que la question soit maintenant séparément mise sur chacun des dits amendemens ;

L’honorable M. *Robinson* a proposé en amendement à la question, secondé par *Sir Allan N. MacNab*, que tous les mots après “ que, ” soient retranchés, et les suivans substitués à leur place : “ le dit bill soit immédiatement soumis de nouveau à un comité de toute la chambre, aux fins d’y faire l’amendement suivant :—

“ Page 2. Ligne 24, préambule. Après “ *Bermudes*, ” insérez “ ni aucune personne qui peut avoir été impliquée en aucune manière quelconque dans la dite rébellion, ou qui a refusé son assistance quand elle a été requise pour la réprimer.”

Et la question ayant été mise sur l’amendement, la chambre s’est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley, Boulton, de Toronto, Cayley, Christie, Crysler, Gagy, Hall, Johnson, Macdonald, de Kingston, Sir Allan N. MacNab, Malloch, M^cConnell, M^cLean, Meyers, Prince, Robinson, Seymour, Sherwood, de Toronto, Smith, de Frontenac, Smith, de Wentworth, et Stevenson.*—(21.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, le procureur général Baldwin, Beaubien, Bell, le solliciteur général Blake, Boulton, de Norfolk, Boutillier, Cameron, de Kent, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, DeWitt, le solliciteur général Drummond, Duchesnay, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, Holmes, Jobin, le procureur général LaFontaine, LaTerrière, Lemieux, Marquis, M^cFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Sauvageau, Scott, de Bytown, Scott, du Lac des Deux Montagnes, Smith, de Durham, Taché, Thompson et Viger.*—(45.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, que la question soit maintenant séparément mise sur chacun des dits amendemens ;

L’honorable M. *Sherwood*, a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Boulton, de Toronto*, que tous les mots après “ que, ” soient retranchés, et les mots suivans substitués à leur place : “ le dit bill soit de nouveau soumis à un comité de toute la chambre aux fins d’y faire l’amendement suivant :—

“ Page 2. Ligne 32, clause No. 1. Retrancher après le mot “ débentures ” jusqu’à “ à ” dans la 34^e ligne.

“ Page 2. Ligne 37, clause No. 1. Retrancher “ payables à même le dit fonds.”

“ Page 2. Ligne 41, clause No. 1. Après “ Acte, ” insérez les mots “ et pourvu aussi que les dites débentures seront émises sur la garantie, et seront payées à même le produit des deniers provenant des licences d’auberges dans le *Bas-Canada*, et des honoraires sur les licences de mariage dans le *Bas-Canada*.”

Et la question ayant été mise sur l’amendement, la chambre s’est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley, Boulton, de Toronto, Cayley, Christie, Crysler, Gagy, Johnson, Macdonald, de Kingston, Sir Allan N. MacNab, Malloch, M^cConnell, M^cLean, Meyers, Prince, Robinson, Seymour, Sherwood, de Toronto, Smith, de Durham, Smith, de Frontenac, et Stevenson.*—(20.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, le procureur général Baldwin, Beaubien, Bell, le solliciteur général Blake, Boulton, de Norfolk, Boutillier, Cameron, de Kent, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt, le solliciteur général Drummond, Duchesnay, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, le procureur général LaFontaine, LaTerrière, Lemieux, Marquis, M^cFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Sauvageau, Scott, de Bytown, Scott, du Lac des Deux Montagnes, Smith, de Wentworth, Taché, Thompson et Viger.*—(47.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, que la question soit maintenant séparément mise sur chacun des dits amendemens ;

M. *Christie* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Prince*, que tous les mots après “ que ” soient retranchés, et les mots suivans insérés à leur place “ le dit bill soit soumis de nouveau à un comité de toute la chambre, à l’effet d’insérer la

“ clause suivante entre les 10^{me} et 11^{me} clauses du dit bill :—

“ Pourvu toujours, et qu'il soit statué, qu'aucune réclamation pour aucune perte prétendue avoir été causée par la rébellion dans le *Bas-Canada*, en 1837 et 1838, ou dans l'un ou l'autre, ne sera reçue, examinée, à moins que la réclamation, lorsqu'elle sera présentée, ne soit accompagnée d'un affidavit par écrit ou d'une attestation sous le serment du réclamant devant les dits commissaires ou quelques-uns d'entre eux, lequel serment ils sont, et chacun d'eux est autorisé et requis d'administrer, qu'il n'a en aucune manière aidé, encouragé et qui n'a ni directement ni indirectement pris part dans les dites rébellion ou insurrection, dans l'année 1838, la dite réclamation ne sera reçue ni examinée à moins qu'elle ne soit accompagnée d'un affidavit ou attestation sous le serment du représentant légal ou du plus proche parent de la personne décédée, au nom de laquelle la dite réclamation est présentée ou par quelqu'autre personne respectable résidant dans la paroisse, township ou établissement dans lequel la dite personne peut avoir résidé pendant les dites rébellions, qu'au meilleur de la connaissance et croyance du déposant, la personne décédée, au nom de laquelle et pour la succession de laquelle la dite réclamation est présentée, n'a pris aucune part, secrètement ou publiquement, dans l'une ou l'autre des dites rébellions, ne les a pas aidées ou encouragées et n'y a participé ni directement ni indirectement.”

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley, Boulton, de Toronto, Cayley, Christie, Crysler, Gagy, Johnson, Macdonald, de Kingston, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McConnell, M'Lean, Meyers Prince, Robinson, Seymour, Sherwood, de Toronto, Smith, de Frontenac, et Stevenson.*—(19.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, le procureur général Baldwin, Beaubien, Bell, le solliciteur général Blake, Boulton, de Norfolk, Boutillier, Curtier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt, le solliciteur général Drummond, Duchesnay, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, le procureur général LaFontaine, LaTerrière, Lemieux, Marquis, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Sauvageau, Scott, de Bytown, Scott, du Lac des Deux Montagnes, Smith, de Durham, Smith, de Wentworth, Thompson et Viger.*—(46.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, que la question soit maintenant séparément mise sur chacun des dits amendemens ;

L'honorable M. *Macdonald*, a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. *Cayley*, que tous les mots après “ que,” soient retranchés, et les mots suivans substitués à leur place : “ le dit bill soit immédiatement soumis de nouveau à un comité de toute la chambre, aux fins d'y faire l'amendement suivant :—la page 2 ligne 29, préambule. Après “ *Bermudes*,” insérez “ ou qui par leur confession par écrit ont admis qu'ils avaient pris part dans la dite rébellion.”

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley, Boulton, de Toronto, Cayley, Christie, Crysler, Gagy, Johnson, Macdonald, de Kingston, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McConnell, M'Lean, Meyers, Prince, Robinson, Seymour,*

Sherwood, de Toronto, Smith, de Durham, Smith, de Frontenac, et Stevenson—(20.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, le procureur général Baldwin, Beaubien, Bell, le solliciteur général Blake, Boulton, de Norfolk, Boutillier, Cameron, de Kent, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt, le solliciteur général Drummond, Duchesnay, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, le procureur général LaFontaine, LaTerrière, Lemieux, Marquis, M'Farland, Merritt, Méthot Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Sauvageau, Scott, de Bytown, Scott, du Lac des Deux Montagnes, Smith, de Wentworth, Thompson et Viger.*—(46.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, que la question soit maintenant séparément mise sur chacun des dits amendemens ;

M. *Gagy* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *McConnell*, que tous les mots après “ que” soient retranchés, et les mots suivans substitués à leur place : “ que le bill soit soumis de nouveau à un comité de toute la chambre, à l'effet d'y faire l'amendement suivant :—Page 2 ligne 41, clause No. 1. Après “ acte,” insérez les mots “ pourvu toujours, qu'en vertu d'aucune des dispositions contenues dans cet acte, il ne sera émis aucuns débentures payables à même le fonds du revenu consolidé, avant que la dette publique pour le paiement de laquelle le fonds du dit revenu est engagé, ne soit complètement et entièrement payée et éteinte.”

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley, Boulton, de Toronto, Cayley, Christie, Gagy, Macdonald, de Kingston, Sir Allan N. MacNab, McConnell, M'Lean, Meyers, Prince, Robinson, Seymour, Smith, de Durham, Smith, de Frontenac, et Stevenson.*—(17.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, le procureur général Baldwin, Beaubien, Bell, le solliciteur général Blake, Boulton, de Norfolk, Boutillier, Cameron, de Kent, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt, le solliciteur général Drummond, Duchesnay, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Holmes, Jobin, le procureur général LaFontaine, LaTerrière, Lemieux, Marquis, M'Farland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Richards, Scott, de Bytown, Smith, de Wentworth, Taché, Thompson et Viger.*—(45.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, que la question soit maintenant séparément mise sur chacun des dits amendemens ;

L'honorable M. *Cayley* a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. *Macdonald*, que tous les mots après “ que,” soient retranchés, et les mots suivans insérés à leur place : “ le dit bill soit immédiatement soumis à un comité de toute la chambre, aux fins d'y faire l'amendement suivant :—Page 2, ligne 41, clause No. 1. Après “ acte,” insérez les mots “ pourvu toujours qu'il ne sera émis aucune débenture, en vertu de cet acte avant que toutes les sommes qui doivent être prélevées sur le crédit de la province pour terminer les travaux publics et les autres améliorations, auront été obtenues.”

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley, Boulton*, de **TORONTO**, *Cayley, Christie, Gagy, Macdonald*, de **KINGSTON**, *Sir Allan N. MacNab, Mallock M'Connell, M'Lean, Meyers, Prince, Robinson, Seymour, Smith*, de **FRONTENAC**, et *Stevenson*.—(16.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin, Beaubien, Bell*, le solliciteur général *Blake, Boutillier, Cameron*, de **KENT**, *Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt*, le solliciteur général *Drummond, Duchesnay, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Holmes, Jobin*, le procureur général *LaFontaine, LaTerrière, Lemieux, Marquis, M'Farland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Richards, Sauvageau, Scott*, de **BYTOWN**, *Scott*, du **LAC DES DEUX MONTAGNES**, *Smith*, de **DURHAM**, *Smith*, de **WENTWORTH**, *Taché, Thompson* et *Viger*.—(47.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin, Beaubien, Bell*, le solliciteur général *Blake, Boutillier, Cameron*, de **KENT**, *Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt*, le solliciteur général *Drummond, Duchesnay, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Holmes, Jobin*, le procureur général *LaFontaine, LaTerrière, Lemieux, Marquis, M'Farland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Richards, Sauvageau, Scott*, de **BYTOWN**, *Scott*, du **LAC DES DEUX MONTAGNES**, *Smith*, de **WENTWORTH**, *Taché, Thompson* et *Viger*.—(46.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley, Boulton*, de **TORONTO**, *Cayley, Christie, Gagy, Macdonald*, de **KINGSTON**, *Sir Allan N. MacNab, Malloch, M'Connell, M'Lean, Meyers, Prince, Robinson, Seymour, Smith*, de **DURHAM**, *Smith*, de **FRONTENAC**, et *Stevenson*.—(17.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Et la question ayant été séparément mise sur chacun des dits amendemens, ils ont été adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour révoquer les actes en force, dans le *Haut-Canada*, qui ont rapport à l'établissement des autorités locales et municipales, à la voirie, et à la répartition et perception des taxes locales, et autres matières de la même nature, étant lu ;

Le dit bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre mardi, le vingt du courant.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour réaliser un revenu de cent mille louis, à même les terres publiques du *Canada*, pour les fins de l'instruction élémentaire, étant lu ;

Le dit bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Smith*, de *Durham*, a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Smith*, de *Durham* a fait rapport que le comité avait passé le bill sans y faire aucun amendement.

Ordonné, que le bill soit grossoyé.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : " Acte pour expliquer et amender un acte du parlement de la province de la *Haut-Canada*, passé dans la deuxième année du règne de sa majesté, intitulé : " Acte pour protéger les terres de la couronne en cette province, contre tous dommages et empiétements, et pour établir de plus amples dispositions pour cet objet," étant lu ;

Le bill a, en conséquence, été lu une seconde fois. Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois, demain.

Bill relatif à la protection des terres de la couronne.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Ordres remis.

Alors, sur motion de l'honorable procureur général *Baldwin*, secondé par l'honorable M. *Price*, La chambre s'est ajournée.

Mercurii, 7° die Martii ;

ANNO 12° VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mise sur la table :—

Pétitions présentées.

Par l'honorable M. *Sherwood*,—la pétition de *George P. Ridout*, écuyer, président du bureau de commerce de la cité de *Toronto*, au nom du conseil du dit bureau.

Par M. *Chabot*,—la pétition de *John Curtain*, et autres, arrimeurs au port de *Québec*.

Par M. *Mongenais*,—la pétition du révérend T. *Cholette*, et autres, de la paroisse de *St. Polycarpe*, comté de *Vaudreuil*.

Par l'honorable M. *Macdonald*,—la pétition de *W. Kingsmill*, écuyer, président, et *Samuel Wood*, secrétaire, au nom d'une assemblée publique des habitans du district de *Niagara*.

Par M. *Thompson*,—la pétition de *William James* et autres, du village de *Thorold*.

Un bill grossoyé pour réaliser un revenu de cent mille louis, à même les terres publiques du *Canada*, pour les fins de l'instruction élémentaire, a été lu la troisième fois.

Bill relatif à l'instruction élémentaire.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable M. *Price* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Pétitions lues.

De *Norman Macdonald*, et autres, du *Haut-Canada* ; demandant que le bill des médecins ne passe pas dans la forme dans laquelle il a été passé par la législature du *Haut-Canada*, mais réservé à la sanction de sa majesté, dans l'année 1839.

De *William Simpson*, et autres, du *Canada* ; demandant l'abolition de la peine de mort.

De *Barnard Foley*, et autres, du township de *Grantham*, et autres ; demandant l'incorporation de la compagnie du pont suspendu de *Queenston*.

Du révérend *George A. Hay*, et autres, prêtres et laïques catholiques de la paroisse de *St. Andrews* ; demandant qu'il soit établi des dispositions convenables en faveur du collège de *Régopolis*.

De *Henry Atkinson*, écuyer, et autres, de la cité de *Québec* et environs ; demandant qu'il ne soit point fait de changemens dans les limites actuelles de la dite cité, comme on le demande.

De *T. M. Guay*, écuyer, et autres, de la paroisse de *St. Joseph* de la *Pointe Lévy*, seigneurie de *Lauzon*, comté de *Dorchester* ; demandant que les servitudes et rentes payables au seigneur de la dite seigneurie soient conformes au titre original d'icelle et aux lois du pays.

De *Charles Duguay*, et autres, de la rive sud du *St. Laurent*, district des *Trois-Rivières*; demandant certains amendemens au bill de judicature et l'abolition des cours de commissaires.

D'*Edwin Pridham*, écuyer, et autres, des townships de *Grenville* et augmentation, et de *Harrington* dans le comté des *Deux Montagnes*; et d'*Edward Hale*, écuyer, président, et *J. G. Robertson*, secrétaire, au nom d'une assemblée publique des habitans de la ville de *Sherbrooke*; demandant qu'il ne soit point accordé d'indemnité pour les pertes causées par la rébellion à ceux qui ont pris part à la rébellion.

De *Joseph P. Bradley*, écuyer, président, et autres, de la part des officiers et membres de la société *St. Patrice de Québec*; demandant un acte d'incorporation.

De *Francis M. Hill*, écuyer, et autres, de la cité et township de *Kingston*; demandant l'incorporation de l'hôpital de *Kingston*, et une certaine allocation annuelle pour le soutien d'icelle.

De *Thomas Dick*, écuyer, et autres, propriétaires de vaisseaux, capitaines de vaisseaux et autres personnes intéressées dans la navigation des lacs et des eaux intérieures du *Canada*; demandant que les lois maritimes du Royaume-Uni soient étendues aux eaux intérieures de cette province.

Du conseil municipal du district de *Bathurst*; demandant que les jurés dans le *Haut-Canada* soient payés à même les fonds généraux de la province, comme dans le *Bas-Canada*.

Ordonné, que la pétition de l'honorable *Joseph Bourret*, et autres, de la cité de *Montréal*, soit renvoyée au comité permanent des ordres permanens.

M. *Chabot* a proposé, secondé par M. *Chauveau*, et la question ayant été mise, que la pétition de *Joseph Lègaré* et autres, de *Québec*, (à l'exception de cette partie qui a rapport aux deniers publics) soit renvoyée à un comité spécial, composé de M. *Chauveau*, M. *Méthot*, M. *Laurin*, M. *Marquis* et le moteur, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Chabot*, *Chauveau*, *Davignon*, *Fortier*, *Guillet*, *LaTerrière*, *Lemieux*, *Malloch*, *Marquis*, *Méthot* et *Papineau*.—(11.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, le procureur général *Baldwin*, *Beaubien*, *Bell*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Boutillier*, *Cameron*, de *KENT*, *Cartier*, *Cauchon*, *Christie*, *DeWitt*, le solliciteur général *Drummond*, *Fournier*, *Fourquin*, *Hall*, *Hincks*, *Holmes*, *Jobin*, le procureur général *LaFontaine*, Sir *Allan N. MacNab*, *M. Farland*, *Merritt*, *Meyers*, *Morrison*, *Nelson*, *Notman*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Robinson*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Seymour*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Stevenson*, *Taché*, *Thompson* et *Viger*.—(41.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Dr. Telfer.

L'honorable procureur général *Baldwin*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à son excellence le gouverneur général,—réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, datée le 15 du mois dernier, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant elle, toutes les correspondances et papiers relatifs à la destitution du Dr. *Telfer*, ci-devant surintendant médical de l'asile des lunatiques à *Toronto*.

Pour la dite réponse, voir appendice (G. G. G.)

Ordonné, que la dite réponse soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre.

Sur motion de M. *Christie*, secondé par M. *Dewitt*, Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, une copie de toute dépêche qui peut avoir été reçue du gouvernement impérial, ayant rapport à un bill passé dans la première session du second parlement, par les deux chambres d'icelui, intitulé: "Acte pour donner aux sujets de sa

"majesté en cette province, qui ont des réclamations justes et légitimes contre le gouvernement exécutif, les moyens d'obtenir un recours légal, et pour mettre sa majesté en état de rendre justice plus efficacement en pareil cas," lequel bill, réservé le 29^{me} jour de mars 1845, (jour de la prorogation de la législature,) pour la signification du bon plaisir de sa majesté n'a point cru a propos de sanctionner.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tel membre de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Ordonné, que l'honorable M. *Macdonald* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer l'hôpital général de *Kingston*.

Il a, en conséquence présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de M. *Chabot*, secondé par M. *Guillet*, Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, le priant de faire mettre devant cette chambre, un tableau des noms de tous les agens locaux, pour la vente et gestion ou manieement des terres de la couronne, pour la coupe du bois dans le *Bas-Canada*, la date de la nomination de chacun d'eux, et le montant payé à chacun d'eux, ou le montant que chacun d'eux reçoit par année depuis 1844, et combien chacun d'eux a reçu, retiré et payé au receveur général depuis la même époque, ainsi que le montant des cautionnemens donnés, par les dits agens et les noms des cautions.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

L'honorable M. *Merritt* a proposé, secondé par l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*, et la question ayant été mise, que la 66^{me} règle de cette chambre soit mise de côté, en autant qu'elle concerne la pétition de *Robert Hamilton*, et autres, du district de *Niagara*, demandant un acte pour incorporer une compagnie pour construire un pont suspendu sur la rivière *Niagara*.

La chambre s'est divisée; et la question a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que l'honorable M. *Merritt* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie du pont suspendu de *Queenston*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de M. *Fortier*, secondé par M. *Polette*, Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, par l'officier qu'il appartiendra, une liste des patentes accordées dans le *Bas-Canada*, pour des lots de terres au-dessus de cinq cents acres depuis l'année 1795, jusqu'à l'année 1848, avec la date de chaque patente, les noms des individus auxquels les dites

Réclamations contre le gouvernement

Bill relatif à l'hôpital de Kingston.

Agent locaux pour la vente des terres de la couronne.

Pétition de R. Hamilton et autres.

Bill relatif à la compagnie du pont suspendu de Queenston.

Patentes pour terres.

Pétitions renvoyées à des comités:

de l'honorable J. Bourret et autres;

De J. Lègaré et autres

Appendice (G. G. G.)

terres ont été octroyées, et par qui ; l'objet pour lequel chaque patente a été octroyée, et les conditions qu'elle contient.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

L'honorable M. *Price*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à son excellence le gouverneur général, daté le 26 février dernier.—copies de correspondances, pétitions et plans, avec les minutes en conseil, ayant rapport au lot No. 18, dans la 1^{re} concession d'*Hallowell*, dans l'affaire de *Stephen Bowerman*.

Pour les dits documens, voir appendice (H. H. H.)

Un bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : "Acte pour expliquer et amender un acte du parlement de la ci-devant province du *Haut-Canada*, passé dans la deuxième année du règne de sa majesté, intitulé : "Acte pour protéger les terres de la couronne en cette province, contre tous domages et empiétemens," et pour établir de plus amples dispositions pour cet objet, a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable M. *Price* reporte le dit bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre l'a passé sans amendement.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la société de *St. George de Québec*, étant lu ;

Le dit bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent sur divers bills privés.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie d'entrepôt de *Québec*, étant lu ;

Le dit bill a été, en conséquence lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent sur divers bills privés.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte qui pourvoit à l'organisation de la profession de notaire dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Le dit bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. *Jobin*, M. *Guillet*, M. *Laurin*, M. *Boutillier*, M. *Duchesnay*, M. *Cartier* et M. *Armstrong*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour l'incorporation de la compagnie pour fournir de l'eau à la cité de *Kingston*, étant lu ;

Le dit bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Fergusson* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Fergusson* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit reçu, demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'ordonnance relative au chemin à barrières de *Longueuil et Chambly*, étant lu ;

Le dit bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Bell* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Bell* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à l'amélioration de la *Rivière du Chêne*, dans le comté du *Lac des Deux Montagnes*, étant lu ;

Le dit bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Taché* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Taché* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Taché* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour établir un tribunal, pour faire le procès des hauts fonctionnaires, mis en accusation par l'assemblée législative de la province, étant lu ;

Sur motion de M. *Christie*, secondé par M. *Smith*, de *Frontenac*.

Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Montréal et Lachine*, et pour d'autres fins, étant lu ;

Le dit bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent sur les bills concernant les lignes de chemins de fer et de télégraphes.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie du télégraphe entre *Montréal et Troy*, étant lu ;

Le dit bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent sur les bills concernant les lignes de chemins de fer et de télégraphes.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer l'académie industrielle de *St. Laurent*, dans le district de *Montréal*, étant lu ;

Le dit bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent sur divers bills privés.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la communauté des sœurs de *Ste. Croix*, dans la paroisse de *St. Laurent*, dans le district de *Montréal*, pour les fins de l'éducation, étant lu ;

Le dit bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent sur divers bills privés.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour mettre *Louis Comte* en état de recouvrer un certain montant, à lui dû par la paroisse de *St. Edouard*, dans le district de *Montréal*, étant lu ;

Le dit bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent sur divers bills privés.

Bill relatif à l'institut canadien de Montréal.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer l'institut canadien de *Montréal*, étant lu ;

Le dit bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de *M. Davignon, M. Chauveau, M. Taché, M. Smith, de Durham, et M. Richards*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Bill relatif à la banque de Montréal.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour prolonger le temps accordé à la banque de *Montréal*, pour augmenter son capital, étant lu ;

Le dit bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Beaubien a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. Beaubien* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Beaubien a fait rapport du bill en conséquence, et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

Bill relatif à un certain terrain en faveur *J. S. McCollom*.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour donner à *John S. McCollom* la propriété d'un certain terrain réservé pour un chemin, dans le township de *Nelson*, étant lu ;

Le dit bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé.

Bill relatif aux chemins à barrières de Montréal.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender les lois et ordonnances relatives aux chemins à barrières de *Montréal*, étant lu ;

Le dit bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de *M. Scott, du Lac des Deux Montagnes, M. Jobin, M. Holmes, M. Armstrong et M. Chauveau*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Bill relatif aux sœurs de miséricorde.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer les sœurs de miséricorde pour la régie de l'hospice de la maternité de *Montréal*, étant lu ;

Le dit bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent sur divers bills privés.

Bill relatif au cimetière de Mount Hermon.

L'ordre du jour, la seconde lecture du bill pour incorporer le cimetière de *Mount Hermon*, étant lu ;

Le dit bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent sur divers bills privés.

Bill relatif au chemin de fer de jonction de Montréal et la ligne provinciale.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender et étendre l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et de la ligne provinciale, étant lu ;

Le dit bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé.

Bill relatif à la compagnie du gaz de Québec.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie du gaz de *Québec*, étant lu ;

Le dit bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Sauvageau a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. Sauvageau* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit reçu, demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé, du conseil législatif, intitulé : " Acte pour autoriser la communauté des religieuses de l'hôpital général de *Québec* à acquérir et posséder d'autres biens meubles et immeubles, jusqu'à un certain montant," étant lu ;

Le dit bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois, de main.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour permettre à *William Bradley* de posséder, à titre de propriété, un certain terrain réservé pour un chemin à *Calédonia*, dans le district des *Outouais*, étant lu ;

Le dit bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill aux fins d'autoriser *Antoine Amable Archambeault* et autres, à construire un pont de péage sur la rivière de l'*Assomption*, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu ;

Le dit bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent sur les bills concernant les chemins et ponts.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour diviser la municipalité de *Drummond* en deux municipalités, étant lu ;

Le dit bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Guillet a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. Guillet* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Guillet a fait rapport du bill en conséquence, et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé,

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour faciliter l'établissement des terres incultes dans les townships du *Bas-Canada*, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer l'institut des artisans de *Hamilton* et *Gore*, étant lu ;

Le dit bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent sur divers bills privés.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill concernant le métier d'arrimeur au port de *Québec*, étant lu ;

Le dit bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de *M. Chabot, l'honorable M. LaTerrière, M. Egan, M. Méthot et M. Chauveau*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Bill relatif à l'amendement de l'acte d'incorporation de la cité de Québec.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender et refondre les dispositions de l'ordonnance pour l'incorporation de la cité et ville de Québec, et pour déléguer de plus amples pouvoirs à la corporation de la dite cité et ville, étant lu ;

Le dit bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. Chabot, M. Chauveau, M. Méthot, M. Laurin, M. Christie, M. Cauchon et M. Lemieux, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Bill relatif à la société littéraire et historique de Québec.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender la charte d'incorporation de la société littéraire et historique de Québec, étant lu ;

Le dit bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé.

Bill relatif au bureau d'enregistrement de l'Islet.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à la translation du bureau d'enregistrement du comté de l'Islet, du lieu où il est présentement tenu en la paroisse de l'Islet, étant lu ;

Le dit bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. Fournier, M. Beaubien, M. Boutillier, M. Chabot et M. Chauveau, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Bill relatif à C. J. Stuart.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser Charles James Stuart, écuyer, à pratiquer la loi dans le Bas-Canada, étant lu ;

Le dit bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de l'honorable M. Badgley, M. Cartier, M. Gagy, M. Christie et M. Dumas, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Bill relatif à la municipalité de St. Antoine de l'Isle aux Grues.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour détacher la paroisse de St. Antoine de l'Isle aux Grues de la municipalité de l'Islet, et l'ériger en une municipalité séparée, étant lu ;

Le dit bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Chauveau a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Chauveau a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit reçu, demain.

Bill relatif aux églises paroissiales.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : "Acte pour incorporer les "clercs paroissiaux ou catéchistes de "Saint Viateur," dans le village d'Industrie, dans le "comté de Berthier," étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois, demain.

Bill relatif aux sociétés de construction.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour encourager l'établissement de sociétés de construction dans le district de Québec, étant lu ;

Le dit bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. McFarland a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. McFarland a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens. Ordonné, que le rapport soit reçu, demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer certaines associations charitables, philanthropiques et de bienfaisance, et pour les protéger contre la fraude ou la dilapidation de leurs deniers, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

Bill relatif à certaines associations charitables.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour remédier à certaines déficiences dans l'enregistrement des titres du comté de Hastings, dans le Haut-Canada, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé.

Bill relatif à l'enregistrement des titres du comté de Hastings.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie de transport de Québec, étant lu ;

Le dit bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Fournier a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil,

Et M. Fournier a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Fournier a fait rapport du bill en conséquence, et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill avec les amendemens soit grossoyé.

Bill relatif à la compagnie de transport de Québec.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir, par une loi générale à l'établissement de municipalités dans les divers comtés, cités, villes, townships et villages, dans le Haut-Canada, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, vendredi prochain.

Bill relatif aux corporations municipales (H. C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : "Acte pour amender l'acte de la quarantaine," étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, vendredi prochain.

Bill relatif à la quarantaine.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte du chemin de fer de Toronto et du Lac Huron, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, vendredi prochain.

Bill pour amender le bill relatif au chemin de fer de Toronto et du Lac Huron.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender les lois d'enregistrement du Haut-Canada, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, lundi prochain.

Bill relatif aux lois d'enregistrement (H. C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill qui pourvoit à la vente des droits des débiteurs et créanciers d'hypothèques, sur les biens fonds dans le Haut-Canada, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, lundi prochain.

Bill relatif aux débiteurs et créanciers d'hypothèques.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer le ministre et les syndics de l'église de St. Andrews à Montréal, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, lundi prochain.

Bill relatif à l'église St. Andrews.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour faire disparaître les doutes, quant à l'effet légal

Bill relatif aux transports d'immeubles.

de l'acte de la législature du *Bas-Canada*, passé dans la neuvième année du règne de feu sa majesté le roi *George 4*, intitulé : "Acte pour rendre valides les transports de terres et autres propriétés immeubles, tenues en franc et commun soccage dans la province du *Bas-Canada*, et pour d'autres fins y mentionnées," et pour une plus grande uniformité dans la loi relative aux immeubles dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, mardi prochain.

Bill relatif aux cotisations, (H. C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour établir un mode de cotisation plus juste et plus uniforme dans les divers townships, villages, villes et cités du *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, mardi prochain.

Bill relatif à la loi des écoles, (B. C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender la loi des écoles du *Bas-Canada*, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, mardi prochain.

Bill pour établir une cour ayant juridiction en appel et en matière criminelle, (B. C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour établir une cour ayant juridiction en appel et en matière criminelle pour le *Bas-Canada*, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, mardi prochain.

Bill relatif aux cours de juridiction civile, (B. C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender les lois relatives aux cours de juridiction civile en première instance, dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, mardi prochain.

Indemnité des membres.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité pour prendre en considération s'il est expédient d'établir par une loi, l'indemnité qui doit être accordée aux membres de cette chambre, et de pourvoir au paiement d'icelle, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à mardi prochain.

Bill relatif au traité pour l'extradition de certains délinquans.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour faciliter la mise à effet en cette province d'un traité entre sa majesté et les *Etats-Unis d'Amérique*, en ce qui regarde l'arrestation et l'extradition de certains délinquans, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à mardi prochain.

Bill relatif aux oppositions frivoles, (B. C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour empêcher les oppositions frivoles et vexatoires aux saisis, tant mobilières que réelles, et pour mieux assurer l'exécution des jugemens des cours de justice dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, mercredi prochain.

Bill relatif aux transports des propriétés immobilières, (H. C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour simplifier le mode de transport des propriétés immobilières, et pour rendre saisissables, en vertu d'une exécution, certains droits et intérêts en icelles, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, mercredi prochain.

Bill relatif aux compagnies à fonds social.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : "Acte pour pourvoir à la formation de compagnies incorporées à fonds social, pour des fins relatives aux manufactures, aux mines, à la mécanique, ou à la chimie," étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, mercredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour diviser le comté de *Berthier* en deux municipalités, pour des fins municipales, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, mercredi prochain.

Bill relatif aux municipalités de *Berthier*.

L'ordre du jour, pour prendre en considération le rapport du comité spécial, auquel a été renvoyée la pétition de *John H. Aussem*, écuyer, et autres, de la province du *Canada*, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à mercredi prochain.

Rapport sur la pétition de *J. H. Aussem* et autres.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le premier rapport du comité permanent des impressions, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à mercredi prochain.

Premier rapport sur les impressions.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser la saisie d'une certaine partie des salaires des officiers publics, en paiement des dettes des dits fonctionnaires, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, jeudi, le quinze du courant.

Bill relatif à la saisie des salaires des officiers publics.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abroger telles parties des diverses lois de la ci-devant province du *Haut-Canada*, qui se rapportent aux époques fixées pour tenir les séances des cours de district et les sessions trimestrielles en icelles, pour établir des sessions générales de la paix dans chaque district du *Haut-Canada*, et changer les termes des dites cours de district, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, jeudi, le quinze du courant.

Bill relatif aux cours de district, et aux sessions générales de la paix, (H. C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer les membres de l'église presbytérienne en *Canada*, en rapport avec l'église d'*Ecosse*, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, jeudi, le quinze du courant.

Bill relatif à l'église presbytérienne.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer certaines personnes, sous le nom de société de discipline de la prison de *Montréal*, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, jeudi, le quinze du courant.

Bill relatif à la société de discipline de la prison de *Montréal*.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : "Acte pour établir de meilleures dispositions pour la protection des biens des personnes décédées intestat, en cette partie de la province appelée *Haut-Canada*," étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, jeudi, le quinze du courant.

Bill relatif aux personnes décédées intestat.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer certaines personnes, sous le nom et raison de "président, directeurs et compagnie du havre de *Port Burwell*," étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, jeudi, le quinze du courant.

Havre de *Port Burwell*.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour confirmer les titres des biens fonds de certaines personnes naturalisées en vertu du statut du *Bas-Canada*, 1^o. *Guilt*. 4, c. 53, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, jeudi, le quinze du courant.

Bill pour confirmer les titres de biens fonds de certaines personnes naturalisées.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour changer la loi relative à la limitation des actions dans cette province, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à jeudi, le quinze du courant.

Bill relatif à la limitation des actions.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en

Bill relatif à la

comité sur le bill pour punir les garde-magasins, et autres, qui donnent des faux reçus pour des marchandises, et des personnes qui reçoivent des avances sur des effets, et qui en disposent ensuite d'une manière frauduleuse, étant lu;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à jeudi, le quinze du courant.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour prescrire que certaines annonces officielles et légales soient insérées dans la gazette du Canada seulement, étant lu;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, vendredi, le seize du courant.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité pour prendre en considération s'il est expédient d'amender telle partie de l'ordonnance, 25 Geo. 3. qui autorise les shérifs de cette partie de la province qui constituait ci-devant le Bas-Canada, à retenir deux et demi par cent sur les argens publics dans leurs mains, étant lu;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à lundi, le dix-neuf du courant,

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour limiter le nombre de fonctionnaires exécutifs, et fixer le salaire qui sera accordé à chacun d'eux, et pour d'autres fins qui se rapportent à leur nomination, étant lu;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, lundi le dix-neuf du courant.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte du Bas-Canada, six Guillaume quatre, intitulé : " Acte pour rappeler certaines parties " d'une ordonnance y mentionnée, qui concernent les " personnes qui doivent être admises à pratiquer la " loi ou à pratiquer comme notaires en cette province, " étant lu ; "

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, lundi, le dix-neuf du courant.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour prohiber la destruction de certaines espèces d'animaux sauvages, par l'effet du strychnine et autres poisons, étant lu;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, lundi le dix-neuf du courant.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender la loi relative à l'administration de la justice à Gaspé, étant lu;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, mardi, le vingt du courant.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abroger un certain acte y mentionné, et établir de meilleures dispositions pour la naturalisation des aubains, étant lu;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, mardi, le vingt du courant.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender et étendre les dispositions de l'acte de cette province, intitulé : " Acte pour amender, reformer et réduire en un seul acte les diverses lois " actuellement en force, qui établissent et règlent la " pratique des cours de district des divers districts " de cette partie de la province, ci-devant le Haut-Canada, " et pour élever la juridiction des dites cours de district, étant lu ; "

Ordonné, que le dit bill soit lu une seconde fois, mercredi, le vingt-et-un du courant.

Ordonné, que les ordres du jour dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable procureur général Baldwin, secondé par l'honorable M. Price, La chambre s'est ajournée.

Jovis, 8^o die Martii ;

ANNO 12^o VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

ORDONNÉ, qu'un congé d'absence de cette chambre soit accordé à M. Gullet, jusqu'au quinze du courant, pour affaires privées urgentes. Congé d'absence.

Ordonné, qu'un congé d'absence de cette chambre soit accordé à M. Prince, pendant un mois, pour affaires privées urgentes.

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :— Pétitions présentées.

Par M. M'Connell,—la pétition d'A. A. Adams et autres, du township de Barnston, et ses environs.

Par M. Fergusson,—la pétition de Charles Whitlaw et autres, officiers et membres de la compagnie du feu numéro Un de Paris, Canada-Ouest.

Par l'honorable M. Macdonald,—la pétition d'A. Thibodo et autres, officiers et membres de compagnies de feu de la cité de Kingston.

Par l'honorable M. Boulton,—la pétition de l'honorable R. U. Harwood et autres.

Par M. Smith, de Wentworth,—la pétition de George S. Wilkes et autres, officiers et membres de la compagnie numéro un des échelles, (Hook and Ladder) de Brandford.

Par l'honorable M. Sherwood,—la pétition de l'honorable Adam Ferrie, président, et autres, membres du comité provisoire de la compagnie du chemin de fer du Canada, Nouveau Brunswick et Nouvelle Ecosse.

Par M. Dumas,—la pétition du révérendissime évêque catholique romain de Kingston, et curé de l'Assomption, et autres, du comté de Leinster.

Un bill grossoyé pour donner à John S. M'Collom, la propriété d'un certain terrain réservé pour un chemin dans le township de Nelson, a été lu la troisième fois. Bill relatif à J. S. McCollom.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. Wetenhall, porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour diviser la municipalité de Drummond en deux municipalités, a été lu la troisième fois. Bill relatif à la municipalité de Drummond.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. Polette porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour amender et étendre l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de jonction de Montréal et de la ligne provinciale, a été lu la troisième fois. Bill relatif à la compagnie du chemin de fer de jonction de Montréal et de la ligne provinciale.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : " Acte " pour amender et étendre l'acte pour incorporation " de Montréal à la ligne provinciale. "

Ordonné, que M. De Witt porte le dit bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour pourvoir à l'amélioration de la Rivière Duchêne, dans le comté du Lac des Deux Montagnes, a été lu la troisième fois. Bill relatif à l'amélioration de la rivière Duchêne.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. Scott, du Lac des Deux Montagnes, porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour permettre à William Bradley de posséder, à titre de propriété, un certain terrain M. Bradley. Bill relatif à M. Bradley.

réserve pour un chemin à *Caledonia*, dans le district de l'*Ouaouais*, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Johnson* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif à la Banque de Montréal.

Un bill grossoyé pour prolonger le temps accordé à la banque de *Montréal*, pour augmenter son capital, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Holmes* porte le dit bill au conseil législatif, et demande son concours.

Pétitions lues.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *J. Desfossés*, écuyer, et autres, de la ville et du district des *Trois-Rivières*; demandant une aide pour construire des jetées dans le fleuve *St. Laurent*, entre la pointe des *Grondines* et *Deschambault* ou les rapides du *Richelieu*, de manière à y empêcher l'accumulation des glaces en hiver et les dommages qui en résultent.

De *François Dasyva*, écuyer, et autres, de la ville et du district des *Trois-Rivières*; demandant une aide pour améliorer le chemin qui conduit du village *Kingsey* au port *St. François*, appelé "le chemin de la compagnie des terres," et le chemin depuis *Gentilly* jusqu'au fleuve *St. Laurent*.

De *Rowley Kilborn* et autres, du district de *Niagara*; demandant la passation d'un acte pour incorporer la compagnie pour construire un pont sur la rivière de *Niagara* et *Queenston*.

De *William Murray* et autres, du district de l'*Est*; demandant une réduction dans les frais de justice encourus pour le recouvrement des dettes; et demandant des changemens dans la loi d'arrestation dans le *Bas-Canada*.

De *Donald McDonald*, distillateur, du township de *Godmanchester*; demandant une réduction dans les droits imposés aux distillateurs; et l'abolition du droit imposé sur les liqueurs spiritueuses qu'ils fabriquent.

De *James Williams* et autres, du district de *Niagara*; demandant la passation d'un acte pour incorporer la compagnie du pont suspendu de *Queenston*.

De *John Burwell*, écuyer, de *Port Burwell*, district de *London*; demandant que dans le cas où le gouvernement n'aurait pas l'intention de construire un havre à *Port Burwell*, le township de *Bayham* soit annexé au district de *Brock*; et que les privilèges rendus à la couronne par la compagnie du havre de *Port Burwell* soient accordés au conseil municipal du district de *Brock*.

De *Leonard Wilcox*, de la cité de *Toronto*; demandant une compensation pour la perte d'un bateau et sa cargaison illégalement saisis, vendus et achetés par le collecteur de douanes et son député, dans l'année 1815, à *York*, maintenant la cité de *Toronto*.

Des président et des directeurs de la compagnie du havre de *Cobourg*; demandant une investigation dans les comptes du dit havre; et le paiement d'une certaine somme d'argent payée au bureau des travaux publics en sus du montant du contrat original; et demandant que le dit havre soit acheté et complété par le gouvernement.

De *R. Hervey*, écuyer, et autres, de la ville de *Bytown*; demandant que l'indemnité que l'on se propose d'accorder pour les pertes causées par la rébellion dans le *Bas-Canada*, ne soit point accordée.

De *George Tillson* et autres, de *Dereham*; demandant qu'il soit adopté des mesures pour la révocation de l'acte impérial concernant les réserves du clergé, et que les cures soient abolies, et que certains abus disparaissent dans l'administration et la charte de l'université de *King's College*.

Du conseil municipal du district de l'*Ouest*; demandant que toute charte pour l'établissement de

compagnies à fonds social pour coloniser certains townships dans le dit district avec des noirs, ne soit pas accordée.

Du conseil municipal du district de l'*Ouest*; demandant l'autorisation d'ouvrir un chemin à travers la réserve des sauvages dans les townships d'*Oxford* et *Zone*.

Du conseil municipal du district de l'*Ouest*; demandant que certains chemins y mentionnés soient placés sous le contrôle du dit conseil.

Ordonné, que la pétition de *James Scott*, écuyer, et autres, de la compagnie du chemin de fer du *Lac St. Louis* et de la ligne provinciale, soit renvoyée au comité permanent des ordres permanens.

Pétition de J. Scott et autres, renvoyée au comité.

L'honorable M. *LaTerrière*, du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de *George B. de Boucherville*, écuyer, de *Montréal*; qui demande que la chambre lui permette de lui soumettre une machine qu'il a inventée, dont la combinaison servirait seule à renouveler constamment sa force motrice, a présenté à la chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Rapport sur la pétition de G. B. de Boucherville.

En soumettant les informations qu'il a recueillies sur le projet d'une machine très ingénieuse, dont la force motrice se renouvellerait par l'action combinée du jeu de cette machine et de la pesanteur de l'air atmosphérique, votre comité est d'opinion, (en supposant même qu'une telle machine pourrait réellement fonctionner,) que le résultat de ce pouvoir moteur, appliqué à des objets d'une utilité publique, ne paierait pas la dépense que nécessiterait la construction et l'entretien d'un tel engin, lequel, de l'aveu même de son inventeur, ne pourrait être exécuté qu'en *Europe*.

D'après ces raisons, votre comité ne croit pas devoir recommander la dépense que nécessiterait une semblable expérience, et il ne peut, par conséquent, acquiescer à la demande de l'inventeur.

Votre comité croit, au reste, devoir concourir dans l'opinion exprimée par les messieurs *Desauniers*, que le plan de cette machine est très ingénieux, et fait honneur à son inventeur.

L'honorable M. *Boulton*, du comité permanent des ordres permanens, a présenté à la chambre le quinzième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Quinzième rapport du comité des ordres permanens.

Votre comité a pris en considération la pétition de l'honorable *W. H. Merritt*, et autres; demandant en faveur de la compagnie du pont suspendu des chutes de *Niagara*, le privilège exclusif d'ériger d'autres ponts sur la rivière de *Niagara*, au-dessus du pont actuel, et il trouve que les dispositions de la 66^{me} règle n'ont pas été suivies, ou que l'avis n'a été publié que dans la gazette du *Canada* seulement.

Les pétitions de la compagnie de la navigation de la *Grande Rivière*, et de l'honorable *Joseph Bourret* et autres, dans l'opinion du comité, n'exigent point publication d'avis.

L'honorable M. *Sherwood*, du comité permanent nommé pour aider M. l'Orateur à surveiller la bibliothèque, et auquel seront renvoyées toutes les matières qui y ont rapport, a présenté à la chambre le premier rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Premier rapport du comité sur la bibliothèque.

Qu'il a souvent été éprouvé des difficultés par suite de l'absence des règles convenables pour admettre des personnes dans la bibliothèque et se procurer des livres; et la nécessité d'une révision des règles qui existent actuellement, étant généralement sentie, votre comité saisit la première occasion qui se présente, de soumettre à l'examen et à l'approbation de votre honorable chambre, une nouvelle série de règles à cet égard.

Que jusqu'à ce jour, on a négligé de suivre en par-

tie les règles existantes; et votre comité doit déclarer que les règles en question, n'étant plus applicables à l'augmentation et à la valeur des livres de la bibliothèque, et ne répondant plus aux vues des membres en général, elles sont graduellement tombées dans l'oubli. Il paraît qu'elles ont été copiées, lors de l'union, du livre des règles de la chambre d'assemblée du *Bas-Canada*, et qu'elles avaient été adoptées par cette assemblée à une époque où la bibliothèque était si peu considérable qu'elle était déposée dans le bureau de l'un des greffiers; elles n'avaient été remises en force que temporairement, et jusqu'à ce qu'on pût en rédiger de plus convenables, eu égard aux changemens survenu dans le nombre et la valeur de la collection des volumes, à la nécessité de faire de la bibliothèque un département séparé de tous les autres bureaux de l'assemblée, et à la convenance de lui faire tenir lieu, sous certaines restrictions, d'une bibliothèque publique provinciale et de collection, pour l'usage des membres de votre honorable chambre. C'est par égard pour ces vues généralement entretenues par les membres de votre honorable chambre, depuis plusieurs années, que l'on a laissé tomber les anciennes règles dans l'oubli; et les changemens dont votre comité a l'honneur de faire rapport, ne sont, pour ainsi dire, que la mise en pratique de l'usage suivi depuis l'union, pour la régie de ce département.

Il a, cependant, paru désirable de ne perdre aucun temps à préparer des règles claires et convenables, qui puissent être strictement mises en vigueur. Votre comité a pris, en conséquence, le sujet en considération, et prend la liberté de soumettre à votre honorable chambre les règles ci-annexées, comme étant le résultat de ses délibérations.

Règles relatives à la bibliothèque, que l'on propose de substituer à celles actuellement en force, et numérotées depuis 84 jusqu'à 88, dans le livre des règles et réglemens.

84. Qu'un catalogue des livres appartenant à la bibliothèque soit tenu par les bibliothécaires qui sont chargés du soin des livres de la bibliothèque et en seront responsables, et qui seront tenus de faire rapport, par l'intermédiaire de M. l'Orateur, à l'ouverture de chaque session, de l'état actuel de la bibliothèque.

85. Qu'aucune personne ne pourra avoir accès aux livres, pendant les sessions du parlement, excepté le gouverneur de la province, les membres des conseils exécutifs et législatifs, de l'assemblée législative, et les officiers des deux chambres pour le temps d'alors, et toute autre personne qui obtiendra un billet d'admission de deux membres de la chambre.

86. Que pendant la session du parlement, aucun livre de la bibliothèque ne pourra être emporté hors de l'édifice, excepté lorsque deux membres en donneront un reçu.

87. Que pendant la vacance du parlement, la bibliothèque sera ouverte tous les jours de chaque semaine, excepté les dimanches et les jours de fêtes, depuis dix heures du matin, jusqu'à trois heures de l'après-midi; et qu'elle sera ouverte aux personnes introduites par un membre de la chambre, ou admises à la discrétion des bibliothécaires, d'après les réglemens qui seront jugés nécessaires pour la sûreté et la conservation de la collection; mais il ne sera permis à aucune personne d'emporter aucun livre hors de la bibliothèque, excepté les membres de la chambre et les personnes qui seront autorisées par M. l'Orateur, ou en son absence, par l'un des bibliothécaires.

88. Que le greffier de cette chambre sera autorisé à faire venir chaque année la continuation des ouvrages périodiques de la bibliothèque de cette chambre.

Ordonné, que le dit rapport soit renvoyé à un comité de toute la chambre, demain.

L'honorable procureur général *Baldwin*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en

conformité d'une adresse à son excellence le gouverneur général,—réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, datée le 13 du mois dernier, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant elle une copie de l'ordonnance du conseil de *King's College*, nommant des commissaires pour s'enquérir des affaires du dit collège, et des instructions données aux dits commissaires, ainsi que de tous autres documens qui y ont rapport.

Pour la dite réponse, voir appendice (I.I.I.) Appendice
Ordonné, que la dite réponse soit imprimée, pour (III)
l'usage des membres de cette chambre.

L'honorable M. *Price*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à son excellence le gouverneur général,—Réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, datée le 22 février 1849, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant la chambre, copies de tous comptes de recettes et dépenses que peut avoir rendus *Louis Eléonore Dubord*, écuyer, de la gestion qu'il a eue des biens des jésuites, dans le district des *Trois-Rivières*, pendant qu'il en était l'agent.

Pour la dite réponse, voir appendice (J.J.J.) Appendice
(J.J.J.)

L'honorable procureur général *LaFontaine*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à son excellence le gouverneur général,—réponse à la partie d'une adresse de l'assemblée législative, datée le 29 janvier 1849, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant la chambre un état de toutes les sommes d'argent payées en 1848, pour le service de 1847, aux ministres de la religion qui ont visité les émigrés malades à la *Grosse Isle*, à *Québec*, à *Montréal*, et ailleurs, avec le nom et les droits de chacun d'eux.

Pour la dite réponse, voir appendice (K.K.K.) Appendice
(K.K.K.)

Et aussi, réponse à la partie d'une adresse de l'assemblée législative, datée le 29 janvier 1849, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant la chambre un état des allocations spéciales, en faveur des écoles des collèges, (non compris l'allocation annuelle de £50,000, pour le *Haut* et le *Bas-Canada*), avec les détails des dépenses dans chaque cas, les noms des instituteurs ou professeurs qui sont employés, le nombre des élèves qui participent au bienfait, et le cours d'études suivi; aussi, le corps religieux, (s'il y en a,) auquel l'institution est attachée.

(Pour la dite réponse, voir appendice L.L.L.) Appendice
(L.L.L.)

Sur motion de M. *Armstrong*, secondé par M. *Jobin*.

Ordonné, que l'ordre du jour pour la troisième lecture du bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour incorporer les clercs paroissiaux ou cathéchistes de *Saint Viateur* dans le village d'*Industrie*, dans le comté de *Berthier*," soit déchargé.

Résolu, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial, composé de M. *Armstrong*, l'honorable M. *Boulton*, l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*, M. *Boutillier* et M. *Chabot*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

L'honorable M. *Hincks*, a proposé, secondé par l'honorable procureur général *Baldwin*, et la question ayant été proposée, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, priant son excellence de vouloir bien ordonner à l'officier qu'il appartiendra, de mettre devant cette chambre, le rapport des commissaires nommés pour examiner, accorder ou rejeter les réclamations des habi-

Biens des Jésuites.

Ministre de la religion qui ont visité les émigrés malades.

Ecoles et Collèges.

Bill relatif aux clercs paroissiaux.

Pertes durant les troubles de 1837 et 1838.

tans du comté d'*Oxford*, pour pertes causées par la rébellion et l'invasion de cette province.

Sir *Allan N. MacNab* a proposé en amendement à la question, secondé par *M. Gagy*, que les mots, " et aussi un état détaillé du nombre et des noms des personnes accusées et convaincues de trahison en *Canada*, durant les années 1837 et 1838, et qui ont été nommées à des places d'honneur ou de profit ou émolumens, avec la date de leurs nominations," soient ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise, que ces mots y soient ajoutés; la chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Bodgley, Boulton*, de *TORONTO*, *Christie, Crysler, Gagy, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McConnell, Meyers, Robinson, Seymour, Smith*, de *FRONTENAC*, et *Stevenson*.—(13.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin, Beaubien, Bell, Boulton*, de *NORFOLK*, *Boutillier, Cameron*, de *KENT*, *Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt*, le solliciteur général *Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Holmes*, le procureur général *LaFontaine, LaTerrière, Lemieux, Marquis, McFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Polette, Price, Richards, Sauvageau, Scott*, de *BYTOWN*, *Scott*, du *LAC DES DEUX MONTAGNES*, *Smith*, de *DURHAM*, *Taché, Thompson* et *Viger*.—(43.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposé, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, priant son excellence de vouloir bien ordonner à l'officier qu'il appartiendra, de mettre devant cette chambre, le rapport des commissaires nommés pour examiner, accorder ou rejeter les réclamations des habitans du comté d'*Oxford*, pour pertes causées par la rébellion et l'invasion de cette province.

Sir *Allan N. MacNab* a proposé en amendement à la question, secondé par *M. Smith*, de *Frontenac*, que tous les mots après " habitans," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés et les mots " de la ci-devant province du *Haut-Canada*, pour les pertes causées par la rébellion et l'invasion de cette province," substitués à leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement: elle a été résolue dans l'affirmative.

Et la question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise;

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, priant son excellence d'ordonner à l'officier qu'il appartiendra, de faire mettre devant cette chambre le rapport des commissaires nommés pour examiner, accorder ou rejeter les réclamations des habitans de la ci-devant province du *Haut-Canada*, pour les pertes causées par la rébellion et l'invasion de cette province.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Sur motion de *M. Méthot*, secondé par *M. Taché*, *Ordonné*, que l'ordre d'hier pour grossoyer le bill pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie de transport de *Québec*, tel qu'amendé soit rescindé.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit renvoyé au comité permanent sur divers bills privés.

Sur motion de *M. Holmes*, secondé par *M. Notman*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, par l'officier qu'il appartiendra, copies de tous les papiers ou correspondances relatives au *Collège M^cGill*, entre les autorités en *Canada*, et le gouvernement impérial depuis 1840, et de la charte et des statuts tels qu'amendés, maintenant ou tels qu'on se propose de les amender; aussi une liste des officiers, instituteurs ou professeurs, (la faculté de médecine non-comprise), avec le salaire de chacun d'eux, et un état des biens et revenus du collège, le cours d'études suivi dans la faculté des arts, et le nombre actuel des étudiants.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forme partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Ordonné, que *M. McConnell* ait la permission d'introduire un bill pour ériger un nouveau township, qui sera composé de partie du township de *Hatley*, et de partie de celui de *Bolton*, dans le comté de *Stanstead*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Sur motion de *M. Thompson*, secondé par *M. Johnson*,

Ordonné, qu'il soit une instruction au comité permanent des ordres permanens, de s'enquérir, si l'avis requis a été donné dans l'affaire de la pétition demandant le renouvellement de la charte de la compagnie du chemin de fer des rivières de *Niagara* et *Détroit*.

Sur motion de l'honorable procureur général *Baldwin*, secondé par l'honorable procureur général *LaFontaine*,

Résolu, qu'il soit fait un appel de cette chambre vendredi, le seizième jour de mars courant.

Résolu, qu'on envoie querir sous la garde du sergent d'armes qui assiste à cette chambre, ceux des membres qui ne seront pas alors présens.

Ordonné, que *M. l'Orateur* fasse écrire immédiatement des lettres circulaires aux membres absents, excepté ceux qui ont obtenu de la chambre des congés d'absence, leur transmettant des copies des résolutions précédentes, signées par le greffier de la chambre.

Ordonné, que *M. Scott*, de *Bytown*, ait la permission d'introduire un bill pour incorporer les sœurs de la charité de *Bytown*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi, le vingt-six du courant.

Ordonné, que *M. Richards* ait la permission d'introduire un bill pour substituer des rapports annuels aux rapports trimestriels, requis des membres du clergé, et autres, par la seizième section de l'acte de recensement.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, que *M. Morrison* ait la permission d'introduire un bill pour donner un droit de suite (lien), dans certains cas, sur les vaisseaux qui naviguent sur les lacs du *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et

Bill relatif à la compagnie de transport de Québec.

Collège M^cGill.

Bill relatif au township de magog.

Chemin de fer des rivières de Niagara et Détroit.

Appel nominal

Bill relatif aux sœurs de la charité de Bytown.

Bill relatif aux rapports des membres du clergé.

Bill relatif aux droits de suite sur les vaisseaux.

dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Sur motion de M. *Holmes*, secondé par M. *Smith*, de *Durham*,

Ordonné, que le comité permanent sur les bills concernant les lignes de chemins de fer et de télégraphes, soit déchargé de la considération ultérieure de la pétition de la compagnie du chemin de fer du *Saint Laurent* et de l'*Atlantique*, qui demande un amendement à leur acte d'incorporation.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité permanent des ordres permanens.

M. *Chauveau* a proposé, secondé par M. *Méthot*, et la question ayant été proposée, que l'ordre du jour pour la troisième lecture du bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour autoriser la communauté des religieuses de l'hôpital général de *Québec*, à acquérir et posséder d'autres biens meubles et immeubles, jusqu'à un certain montant," soit maintenant lu.

L'honorable M. *Boulton* a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. *Robinson*, que les mots "maintenant lu," soient retranchés, et les mots "déchargé," et le bill renvoyé à un comité "de toute la chambre, lundi prochain," ajoutés à leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été mise;

Ordonné, que l'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour autoriser la communauté des religieuses de l'hôpital général de *Québec* à acquérir et posséder d'autres biens meubles et immeubles, jusqu'à un certain montant," soit déchargé, et le bill renvoyé à un comité de toute la chambre, lundi prochain.

M. *Fergusson* a fait rapport du bill pour l'incorporation de la compagnie pour fournir de l'eau à la cité de *Kingston*; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé, soit renvoyé au comité permanent sur divers bills privés.

M. *Sauvageau* a fait rapport du bill pour incorporer la compagnie du gaz de *Québec*; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé, soit renvoyé au comité permanent sur divers bills privés.

L'ordre du jour, pour recevoir le rapport du comité de toute la chambre sur le bill pour détacher la paroisse de *St. Antoine* de l'*Isle aux Grues* de la municipalité de l'*Islet*, et l'ériger en une municipalité séparée, étant lu;

Sur motion de M. *Fournier*, secondé par M. *Sauvageau*,

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à lundi, le vingt-six du courant.

M. *McFarland* a fait rapport du bill pour encourager l'établissement des sociétés de construction dans le district de *Québec*; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

L'ordre du jour, pour prendre en considération ultérieure la question proposée lundi dernier, "que l'Orateur laisse maintenant le fauteuil," (pour que la chambre se forme en comité, pour prendre en considération la convenance d'adopter une règle permanente, pour fixer le temps durant lequel chaque

membre pourra parler sur toutes les motions, dans les débats de la chambre,) étant lu;

Sur motion de M. *Armstrong*, secondé par M. *Thompson*,

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à mercredi, le 21 du courant.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour partager le township de *Cayuga* dans le district de *Niagara*, en deux townships, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre, lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte d'incorporation de la banque de *Gore*, et pour augmenter le capital de la dite banque, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent sur divers bills privés.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender les lois concernant l'intérêt de l'argent, étant lu;

Ordonné, que le dit bill soit lu une seconde fois, lundi prochain.

Ordonné, que le dit ordre soit alors le premier ordre du jour.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie d'assurance du *Canada* sur la vie, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent sur divers bills privés.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser *Alexandre M. Delisle*, et autres, à construire un pont de péage sur la rivière *Jésus*, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité permanent sur les bills concernant les chemins et ponts.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte passé dans la huitième année du règne de sa majesté, intitulé: "Acte pour faciliter la commutation volontaire de la tenure des terres en "roture, situées dans les fiefs et seigneuries du *Bas-Canada* en celle des francs aleu roturier," étant lu;

M. *Christie* a proposé, secondé par M. *DeWitt*, que le bill soit maintenant lu une seconde fois.

L'honorable M. *Hincks*, membre du conseil exécutif, a informé la chambre, par ordre de son excellence le gouverneur général, que son excellence ayant été informée de l'objet de ce bill, consent, en autant que les intérêts de sa majesté s'y trouvent concernés, que la chambre procède sur le tout comme elle le jugera convenable.

Le bill a été, alors lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. *Christie*, M. *DeWitt*, M. *Chauveau*, M. *Davignon* et M. *Lemieux*, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser la communauté des religieuses hospitalières de *St. Joseph* de l'hôtel-dieu de *Montréal*, à acquérir et posséder des biens meubles et immeubles jusqu'à un certain montant, en sus de ceux qu'elles possèdent déjà, tant pour elles-mêmes que pour les pauvres du dit hôtel-dieu, dont elles administrent les biens, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu;

Le dit bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent sur divers bills privés.

Bill relatif à la compagnie du chemin de fer de *St. Laurent* et de l'*Atlantique*.

Bill relatif aux religieuses de l'hôpital général de *Québec*.

Bill relatif à la compagnie pour fournir de l'eau à la cité de *Kingston*.

Bill relatif à la compagnie du gaz de *Québec*.

Bill relatif à la municipalité de *St. Antoine* de l'*Isle aux Grues*.

Bill relatif aux sociétés de construction.

Débats de la chambre.

Bill relatif à la division du township de *Cayuga*.

Bill relatif à la banque de *Gore*.

Bill relatif à l'intérêt sur l'argent.

Bill relatif à la compagnie d'assurance du *Canada* sur la vie.

Bill relatif au pont de A. M. *Delisle*, et autres.

Bill relatif à la commutation de la tenure.

Bill relatif aux sœurs hospitalières, (*Montréal*.)

Avis ayant été donné, qu'il n'y avait pas de quorum; les noms des membres ont été pris comme suit:—

M. l'Orateur,

Messieurs le procureur général *Baldwin*, *Cartier*, *Chauveau*, *Christie*, *DeWitt*, le solliciteur général *Drummond*, *Fournier*, *Hincks*, *Malloch*, *M'Farland*, *Méthot*, *Mongenais*, *Price*, *Sauvageau*, *Smith*, de *Frontenac*, *Smith*, de *Wentworth*, *Stevenson* et *Taché*.

Et à minuit et un quart, M. l'Orateur, sans qu'une question ait été mise, a ajourné la chambre.

Veneris, 9^o die Martii;

ANNO 12^o VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

Pétitions présentées.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:—

Par M. *Lemieux*,—la pétition de *Joseph Vachon*, écuyer, et autres, de cette partie du comté de *Dorchester*, qui constituait ci-devant le comté de *Beauce*, (cours des commissaires); la pétition du révérend *J. D. Déziel*, président, et *Charles Bourget*, secrétaire, au nom d'une assemblée publique tenue à la *Pointe Lévi*; la pétition de *Joseph Vachon*, écuyer, et autres, de cette partie du comté de *Dorchester*, qui constituait ci-devant le comté de *Beauce*, (tenures de terres); la pétition de *Joseph Vachon*, écuyer, et autres, de cette partie du comté de *Dorchester*, qui constituait ci-devant le comté de *Beauce*, (conseils de paroisses); la pétition de *Joseph Vachon*, écuyer, et autres, de cette partie du comté de *Dorchester*, qui constituait ci-devant le comté de *Beauce*, (lois d'enregistrement); la pétition de *Joseph Vachon*, écuyer, et autres, de cette partie du comté de *Dorchester*, qui constituait ci-devant le comté de *Beauce*, (inspection des grands chemins); la pétition de *Joseph Vachon*, écuyer, et autres, de cette partie du comté de *Dorchester*, qui constituait ci-devant le comté de *Beauce*, (éducation); la pétition de *Joseph Vachon*, écuyer, et autres, de cette partie du comté de *Dorchester*, qui constituait ci-devant le comté de *Beauce*, (chemins); et la pétition de *Joseph Vachon*, écuyer, et autres, de cette partie du comté de *Dorchester*, qui constituait ci-devant le comté de *Beauce*, (augmentation de représentation).

Par l'honorable M. *Robinson*,—la pétition de l'honorable *P. McGill*, et autres, syndics de la compagnie de mines de *Huron*.

Par l'honorable M. *Sherwood*,—la pétition du conseil du bureau de commerce de *Toronto*, (cotisations).

Par M. *Christie*,—la pétition de *John LeBoutillier*, écuyer, et autres, du comté de *Gaspé*.

Par l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*,—la pétition d'*Archibald Young*, président, et *Alexander M'Intosh*, secrétaire, au nom de la société de tempérance de *Port Sarnia*.

Par l'honorable M. *Macdonald*,—la pétition des président, directeurs et compagnie de la banque commerciale du district de *Midland*.

Par l'honorable M. *Merritt*,—la pétition de *Henry Groves* et autres, officiers et membres de compagnies de feu dans la province du *Canada*.

Par M. *Duchesnay*,—la pétition de messieurs *Lovell* et *Gibson*, qui ont contracté pour l'impression des papiers de session de l'assemblée législative.

Par M. *Dumas*,—la pétition de la banque de la cité.

Par M. *Fournier*,—la pétition d'*Eucher Dion*, écuyer, et autres, de la paroisse de *St. Thomas*, et du village de *Montmagny*, comté de *Islet*.

Par M. *M'Farland*,—la pétition de l'honorable *William Hamilton Merritt* et autres.

Par M. *Holmes*,—la pétition de *John Perrigo*, et

autres, officiers et membres de compagnies de feu en *Canada*.

Par M. *DeWitt*,—la pétition de *Thomas Fee* et autres, du comté de *Beauharnois*.

Par M. *Thompson*,—la pétition de *David Thompson*, écuyer, actionnaire et directeur de la banque de *Goze*, au nom de la dite banque.

Par l'honorable M. *Cayley*, la pétition de *Joseph Wenham*, écuyer, gérant les affaires de la banque du *Haut-Canada* à *Montréal*.

Un bill grossoyé pour encourager l'établissement des sociétés de construction dans le district de *Québec*, a été lu la troisième fois. Bill relatif aux sociétés de construction.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit: "Acte pour encourager l'établissement de sociétés de construction dans le *Bas-Canada*."

Ordonné, que M. *Chauveau* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour amender la charte d'incorporation de la société littéraire et historique de *Québec*, a été lu la troisième fois. Bill relatif à la société littéraire et historique de Québec.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit: "Acte pour amender la charte de la société littéraire et historique de *Québec*."

Ordonné, que M. *Chabot* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour remédier à certaines déficiences dans l'enregistrement des titres du comté de *Hastings*, dans le *Haut-Canada*, a été lu la troisième fois. Bill relatif à l'enregistrement des titres du comté de Hastings.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit: "Acte pour amender les actes passés pour remédier à certaines déficiences dans l'enregistrement des titres dans le comté de *Hastings*."

Ordonné, que M. *Flint* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour indemniser les personnes dans le *Bas-Canada*, dont les propriétés ont été détruites durant la rébellion, en 1837 et 1838, a été lu la troisième fois. Bill relatif à l'indemnité (B. C.)

L'honorable M. *Sherwood* a proposé, secondé par M. *Smith*, de *Frontenac*, et la question ayant été mise, que la clause grossoyée suivante, (A.) soit ajoutée au bill en forme de cavalier:

Clause (A.) "Et qu'il soit statué, que les dits commissaires transmettront au gouverneur général, de temps en temps, à leur discrétion, et aussi souvent qu'ils en seront requis, et aussitôt possible après qu'ils auront terminé leur investigation et délibération en vertu de cet acte, et sans autre requisition, un état par écrit de leurs délibérations, et que copie des dites délibérations sera soumise à la législature de cette province, à la session alors suivante du parlement; et qu'aucunes débentures ne seront émises en vertu de cet acte, jusqu'à ce que le dit état des délibérations des dits commissaires ait été mis devant la législature, comme susdit, dans le cours de trente jours, au moins, après sa réunion, et avant qu'il ait procédé sur icelles."

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *Toronto*, *Cayley*, *Christie*, *Crysler*, *Gugy*, *Johnson*, *Macdonald*, de *Kingston*, *Sir Allan N. MacNab*, *Malloch*, *M'Connell*, *Meyers*, *Robinson*, *Seymour*, *Sherwood*, de *Toronto*, *Smith*, de *Frontenac*, et *Stevenson*.—(17.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin*, *Beaubien*, *Bell*, le solliciteur général *Blake*, *Boulton*, de *Norfolk*, *Boutillier*, *Cameron*, de *Kent*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Davignon*, *DeWitt*, le

solliciteur général *Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Hall, Hincks, Holmes, Jobin*, le procureur général *LaFontaine, LaTerrière, Lemieux, Marquis, M'Farland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Richards, Sauvageau, Scott*, du LAC DES DEUX MONTAGNES, *Smith*, de DURHAM, *Smith*, de WENTWORTH, *Taché, Thompson* et *Viger*.—(47.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

L'honorable procureur général *LaFontaine* a proposé, secondé par l'honorable procureur général *Baldwin*, et la question ayant été mise, que le bill passe, et que le titre soit : "Acte pour indemniser les personnes dans le Bas-Canada, dont les propriétés ont été détruites durant la rébellion, dans les années 1837 et 1838."

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin, Beaubien, Bell*, le solliciteur général *Blake, Boulton*, de NORFOLK, *Bouillier, Cameron*, de KENT, *Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt*, le solliciteur général *Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Hall, Hincks, Holmes, Jobin*, le procureur général *LaFontaine, LaTerrière, Lemieux, Marquis, M'Farland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Richards, Sauvageau, Scott*, du LAC DES DEUX MONTAGNES, *Smith*, de WENTWORTH, *Taché, Thompson* et *Viger*.—(47.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley, Boulton*, de TORONTO, *Cayley, Christie, Crysler, Gagy, Johnson, Macdonald*, de KINGSTON, *Sir Allan N. MacNab, Malloch, M'Connell, Meyers, Robinson, Seymour, Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de DURHAM, *Smith*, de FRONTENAC, et *Stevenson*.—(18.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que l'honorable procureur général *LaFontaine* porte le dit bill au conseil législatif, et demande son concours.

Pétitions lues.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De *George P. Ridout*, écuyer, président du bureau de commerce de la cité de *Toronto*, au nom du conseil du dit bureau; demandant qu'il soit inséré dans le bill qui a rapport à l'intérêt de l'argent des dispositions pour restreindre à sept-pour-cent par année l'intérêt exigible par les banques.

De *John Curtain*, et autres, arrimeurs au port de *Québec*; demandant certains amendemens au bill pour régler le métier d'arrimeur à ce port.

Du révérend *T. Cholette*, et autres, de la paroisse de *St. Polycarpe*, comté de *Vaudreuil*; demandant la passation d'un acte pour empêcher que les vaisseaux partent ou qu'on y travaille les dimanches et les jours de fêtes d'obligation.

De *W. Kingsmill*, écuyer, président, et *Samuel Wood*, secrétaire, au nom d'une assemblée publique des habitans du district de *Niagara*; demandant que le bill accordant une indemnité pour les pertes causées par la rébellion dans le *Bas-Canada*, ne soit passé qu'à certaines conditions y mentionnées.

De *William James*, et autres, du village de *Tharold*, ayant examiné le bill des corporations municipales dans le *Haut-Canada*; le bill des cotisations dans le *Haut-Canada*, et le bill pour transporter à *Port Robinson* le chef-lieu du district de *Niagara*; demandant que les dits bills, tels qu'ils sont aujourd'hui, ne soient pas passés en loi.

Ordonné, que la pétition de *George D. Watson*, au nom du bureau de régie de l'association de la

bourse et du cabinet de lecture des marchands de *Montréal*, soit renvoyée au comité permanent des ordres permanens.

comités:
De G. D.
Watson;

Résolu, que la pétition de *William Simpson*, et *Abel R. Ward*, du village de *Smith's Falls*, soit renvoyée à un comité spécial, composé de *M. Richards, M. Smith*, de *Durham*, *M. Bell, M. Flint* et *M. Morrison*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

De W. Simpson
et A. R.
Ward;

Ordonné, que la pétition de *François Dupin*, et autres, de la paroisse de *St. François du Lac*, soit renvoyée au comité spécial, auquel a été renvoyée la pétition de *Pierre Cartier* et autres, de *St. François du Lac St. Pierre*.

De F. Dupin,
et autres.

Ordonné, que *M. le solliciteur général Drummond*, et *M. Cartier* soient ajoutés au dit comité.

Ordonné, que la pétition de *P. M. Pardy*, écuyer, et autres, de la cité de *Québec*, soit renvoyée au comité de toute la chambre sur le bill pour abroger certains actes y mentionnés, et pour amender, refondre et résumer en un seul acte les diverses dispositions des statuts maintenant en vigueur pour régler les élections des membres qui représentent le peuple de cette province à l'assemblée législative.

Pétition de P.
M. Pardy, et
autres, ren-
voyée au co-
mité de toute
la chambre.

L'honorable procureur général *Baldwin*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a remis à *M. l'Orateur* un message de son excellence le gouverneur général, revêtu de la signature de son excellence.

Message de
son excellence.

Et le dit message a été lu par *M. l'Orateur*, tous les membres de la chambre étant découverts; et il est comme suit:—

ELGIN ET KINGCARDINE.

Le gouverneur général transmet, pour l'information de l'assemblée législative, copies de communications du secrétaire d'état et du département des ingénieurs royaux, au sujet de l'érection d'un observatoire au port de *Québec*.

Observatoire.

Maison du gouvernement,
Montréal, 9 mars 1849.

Cédule.

1. Dépêche du comte *Grey*, au comte d'*Elgin*, 26 mars 1847.—Expose que l'on a recommandé l'érection d'un observatoire à *Québec*, afin de communiquer le temps d'une manière correcte aux vaisseaux.—Considère que les frais doivent être supportés par la législature provinciale.

2. Lettre du colonel *Holloway*, I. R., au major *Campbell*, 8 novembre 1847.—Transmettant les estimations et les plans.

3. Lettre de do. à do., 1er juin 1848; demandant à connaître la décision du gouvernement provincial.

4. Dépêche du comte *Grey* au comte d'*Elgin*, 3 août 1848.—Les instrumens nécessaires à l'observatoire seront fournis par le gouvernement de sa majesté.

Pour les documens qui accompagnent le dit message, voir appendice (M. M. M.)

Appendice
(M. M. M.)

Ordonné, que le dit message, avec les documens qui l'accompagnent, soit imprimé pour l'usage des membres de cette chambre.

Ordonné, que la réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, pour des documens en la possession du gouvernement, relativement à l'affaire de *M. Joseph Donagani*, de la cité de *Montréal*, mis devant la chambre le vingt-deux du mois dernier, soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre.

Joseph Don-
gani.

Ordonné, que *M. Cartier* ait la permission d'intro-

Bill relatif à

Pétitions ren-
voyées à des

l'association
St. Jean Bap-
tiste de Mont-
réal.

duire un bill pour incorporer l'association *Saint Jean Baptiste de Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi, le quatorze du courant.

Bill relatif à la
maison de la
trinité de
de Québec.

Ordonné, que l'honorable procureur général *La-Fontaine* ait la permission d'introduire un bill pour refondre les lois relatives aux pouvoirs et aux devoirs de la maison de la trinité de Québec, et pour d'autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi, le vingt du courant.

Bill relatif aux
banques d'é-
pargnes.

Ordonné, que l'honorable M. *Hincks* ait la permission d'introduire un bill pour amender les lois relatives aux banques d'épargnes.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

Dettes publiques.

L'honorable M. *Hincks* a proposé, secondé par l'honorable M. *Merritt*, que cette chambre se forme maintenant en comité de toute la chambre sur cette partie du discours de son excellence le gouverneur général, à l'ouverture de la présente session, qui se rapporte aux pouvoirs nécessaires à donner au gouvernement, pour réorganiser la dette provinciale, créer un fonds d'amortissement et aliéner les travaux publics d'une nature purement locale, et aussi à certaines autres matières qui ont rapport à la dette publique et à la tenue des comptes publics.

L'honorable M. *Hincks*, membre du conseil exécutif, a informé la chambre, par ordre de son excellence le gouverneur général, que son excellence ayant été informée de l'objet de cette motion, la recommande à la considération de la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme maintenant en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Morrison* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Morrison* a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau, jeudi prochain.

Ordonné, que le dit ordre soit alors le premier ordre du jour.

Subsides.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité de subsides, étant lu;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à mardi prochain.

Bill relatif aux
élections.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour abroger certains actes y mentionnés, et pour amender, refondre et résumer en un seul acte les diverses dispositions des statuts maintenant en vigueur, pour régler les élections des membres qui représentent le peuple de cette province à l'assemblée législative, étant lu;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à mardi prochain.

Bill relatif à la
quarantaine.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour amender l'acte de la quarantaine," étant lu;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, mardi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour mettre les personnes en état d'acquérir les terrains nécessaires pour construire des glissoires dans certains cas, étant lu;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, mardi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abolir la division territoriale du *Haut-Canada* en district, et pour établir des unions temporaires de comtés, pour des fins judiciaires et autres, et pour la dissolution future de telles unions, selon que l'accroissement des richesses et de la population pourront l'exiger, étant lu;

Ordonné, que le dit bill soit lu une seconde fois, mardi prochain.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à lundi prochain.

Alors, sur motion de M. *Richards*, secondé par M. *Smith*, de *Durham*,
La chambre s'est ajournée à lundi prochain.

Lunæ, 12^o die Martii;

ANNO 12^o VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:—

Par M. *Johnson*,—la pétition du conseil municipal du district des *Outaouais*.

Par M. *Marquis*,—la pétition de l'honorable A. *Dionne* et autres, du comté de *Kamouraska*.

Par M. *Chauveau*,—la pétition de *Joseph Painchaud*, écuyer, et autres, membres de la profession médicale de Québec; et la pétition de *G. O'Kill Stuart*, écuyer, et autres, actionnaires dans l'association du cimetière protestant de Québec.

Par M. *Meyers*,—la pétition de la compagnie du chemin de *Cobourg* et de *Grafton*.

Par M. *Jobin*,—la pétition de *V. Roy Lapensée*, et autres, de la paroisse de *St. Michel de Lachine*, district de *Montréal*.

Par M. *Holmes*,—la pétition de la banque de *Montréal*, (débentures).

Par M. *Beaubien*,—la pétition du révérendissime évêque de *Bytown*, et autres, pères oblates.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

D'A. A. *Adams* et autres, du township de *Barnston* et ses environs; demandant une allocation pour compléter le grand chemin des townships de l'*Est* conduisant à la ligne provinciale à *Hereford*.

De *Charles Whillaw* et autres, officiers et membres de la compagnie du feu de *Paris*, numéro un, *Canada-Ouest*.

D'A. *Thibodo* et autres, officiers et membres de la compagnie du feu de la cité de *Kingston*.

De *George S. Wilkes* et autres, officiers et membres de la compagnie des échelles et gaffes de *Brantford*, numéro un; de *Henry Groves* et autres, officiers et membres des compagnies du feu dans la province du *Canada*; et de *John Perrigo* et autres, officiers et membres des compagnies du feu en *Canada*; demandant que les dispositions de l'acte 4 et 5 *Vic.*, c. 43, soient étendues de manière à les exempter de servir comme jurés, connétables ou dans la milice quand ils auront servi comme homme de feu pendant sept années consécutives.

De l'honorable R. U. *Harwood* et autres; demandant l'adoption de certaines mesures propres à avancer la construction du chemin de fer de *Montréal* au lac *Huron*.

De l'honorable *Adam Ferrie*, président, et autres,

Bill relatif aux
glissoires.

Bill relatif aux
divisions terri-
toriales (H. C.)

Pétitions pré-
sentées.

membres du comité provisoire de la compagnie du chemin de fer du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*; demandant qu'il soit accordé à la dite compagnie une certaine quantité des terres incultes de la couronne sur la ligne du chemin de fer projeté ou ailleurs, pour en aider la construction.

Du révérendissime évêque catholique romain de *Kingston* et curé de l'*Assomption*, et autres, du comté de *Leinster*; demandant que le privilège de construire un pont de péage sur la rivière l'*Assomption* soit accordé à *A. Archambeault* et autres, tels qu'ils le demandent.

De *Joseph Vachon*, écuyer, et autres, de cette partie du comté de *Dorchester*, formant ci-devant le comté de *Beauce*; demandant l'abolition des cours de commissaires et le rétablissement des cours de district et de division.

Du révérend *J. D. Deziel*, président, et *Charles Bourget*, secrétaire, au nom d'une assemblée publique tenue à la *Pointe Levi*; d'*Eucher Dion*, écuyer, et autres, de la paroisse de *St. Thomas* et du village de *Montmagny*, comté de *L'Islet*; demandant qu'il soit adopté des mesures propres à avancer la construction d'un chemin de fer depuis *Québec* jusqu'à *Halifax*.

De *Joseph Vachon*, écuyer, et autres, de cette partie du comté de *Dorchester*, formant ci-devant le comté de *Beauce*; demandant qu'il soit passé un acte pour expliquer, définir et établir la loi de la tenure seigneuriale, et pour faciliter la commutation volontaire de la dite tenure.

De *Joseph Vachon*, écuyer, et autres, de cette partie du comté de *Dorchester*, formant ci-devant le comté de *Beauce*; demandant le rétablissement des conseils de paroisse.

De *Joseph Vachon*, écuyer, et autres, de cette partie du comté de *Dorchester*, formant ci-devant le comté de *Beauce*; demandant certains amendemens à la loi qui établit les bureaux d'enregistrement dans le *Bas-Canada*.

De *Joseph Vachon*, écuyer, et autres, de cette partie du comté de *Dorchester*, formant ci-devant le comté de *Beauce*; demandant des amendemens à la loi des chemins.

De *Joseph Vachon*, écuyer, et autres, de cette partie du comté de *Dorchester*, formant ci-devant le comté de *Beauce*; demandant que la loi d'éducation soit amendée ou abrogée, et qu'on y substitue d'autres dispositions.

De *Joseph Vachon*, écuyer, et autres, de cette partie du comté de *Dorchester*, formant ci-devant le comté de *Beauce*; demandant une aide pour améliorer certains chemins.

De *Joseph Vachon*, écuyer, et autres, de cette partie du comté de *Dorchester*, formant ci-devant le comté de *Beauce*; demandant une augmentation dans la représentation du parlement, basée sur le chiffre de la population.

De l'honorable *P. McGill* et autres, agens de la compagnie des mines du *Lac Huron*; demandant un acte d'incorporation.

Du conseil de la chambre de commerce de *Toronto*; demandant certains amendemens au bill pour établir un système plus juste et plus équitable de cotisation dans le *Haut-Canada*.

De *John LeBoutillier*, écuyer, et autres, du comté de *Gaspé*; demandant une allocation par voie d'emprunt, pour être mise à la disposition des sociétés d'agriculture du dit district, pour secourir les personnes dont les récoltes de grains et de patates ont manquées dans la dernière saison, et pour leur fournir des semences pour le printemps prochain.

D'*Archibald Young*, président, et *Alexander McIntosh*, secrétaire, au nom de la société de tempérance de *Port Sarnia*; demandant certains amendemens aux lois qui accordent des licences pour vendre de la bière et des liqueurs spiritueuses, et l'adoption de certaines mesures propres à supprimer l'intempérance.

Du président, directeurs et compagnies de la banque commerciale du district de *Midland*; de la banque de la cité de *Montréal*; de *David Thompson*, écuyer, actionnaire et directeur de la banque de *Gore*, au nom d'icelle; et de *Joseph Wenham*, écuyer, directeur de la banque du *Haut-Canada* à *Montréal*; demandant à être entendu par conseil à la barre de la chambre, contre l'adoption de certaines résolutions qui sont proposées par l'honorable *M. Hincks*, pour permettre au gouvernement d'émettre des débetures.

De messieurs *Lovell* et *Gibson*, qui ont contracté pour l'impression des papiers de session de l'assemblée législative, exposant: que le premier rapport du comité permanent des impressions contient cette recommandation, "que les ouvrages à faire en vertu du contrat pour les impressions de la session, ne devaient être autres que ceux qui sont effectivement faits pendant la session; et que toute impression ordonnée durant la session, mais qui n'est pas livrée, devrait former partie des impressions à faire par ceux qui ont entrepris d'imprimer les journaux et l'appendice;" et cette recommandation est faite parce que "le prix payé pour ces impressions est invariablement plus élevé que pour toute autre classe d'impressions; et qu'en conséquence, d'après l'usage actuel, une grande partie des impressions se fait durant la vacance par ceux qui n'ont contracté seulement que pour les impressions de la session, et aux prix portés "pour cette espèce d'ouvrage."

Que les impressions requises pour le service de votre honorable chambre, sont de deux sortes, savoir: les impressions de la session, et celles des journaux et de l'appendice. Ces premières, pour lesquelles vos pétitionnaires ont offert les plus basses soumissions, comprennent, d'après un usage établi depuis longtemps tous les ouvrages dont l'impression est ordonnée durant la session, bien qu'il soit si souvent nécessaire, à cause de la presse des affaires, de retarder l'impression de certains papiers jusqu'après la prorogation du parlement. Que connaissant cet usage, qui existe depuis l'époque où le parlement siège en cette cité, vos pétitionnaires ont présenté leurs soumissions dans la ferme conviction qu'il ne serait rien changé à l'usage établi, et que les impressions de la session resteraient ce qu'elles avaient toujours été.

Que vos pétitionnaires ont pris des engagements, et se sont procuré des matériaux à de grands frais, dans la vue de remplir d'une manière satisfaisante le service exigé d'eux par votre honorable chambre; et que ces engagements avaient été pris avant le projet de changement recommandé par le comité. Ce changement, s'il était mis à effet, entraînerait, par conséquent, une perte sérieuse en argent pour vos pétitionnaires.

Que l'on recommande en outre de nouveaux changemens, que vos pétitionnaires ne pouvaient prévoir, lorsqu'ils ont présenté leurs soumissions, et qui devront matériellement affecter leur contrat; mais comme ces changemens devront opérer une économie pour votre honorable chambre, vos pétitionnaires s'y soumettent volontiers et de bon cœur.

Que plutôt que d'encourir des dépenses aussi sérieuses pour eux, vos pétitionnaires sont prêts à faire les impressions qui n'auront pas été commencées durant la session, à un taux moindre que celui porté dans leurs soumissions, et égal à celui des soumissionnaires pour les autres classes d'impressions, si votre honorable chambre le juge convenable, eu égard aux circonstances qui se rattachent aux impressions de la session pour lesquelles il faut nécessairement tenir sur pied un établissement dispendieux, soit qu'il y ait de l'ouvrage ou non, afin de fournir les documens nécessaires, aussitôt et chaque fois qu'ils sont requis par la chambre; et que vos pétitionnaires ont toujours considéré les impressions qui restaient à faire après la session comme une juste compensation pour la nature

onéreuse des impressions de la session, auxquelles ils étaient tenus par leur contrat.

Qu'ils prient humblement votre honorable chambre de vouloir bien, en considérant le rapport du comité permanent des impressions, accueillir leur demande avec toute la faveur qu'elle lui semblera mériter, dans sa sagesse et sa justice; et que les impressions de la session, durant le présent parlement, soient considérées telles qu'elles l'ont toujours été jusqu'à ce jour, et telles que le pensaient tous les soumissionnaires, lorsqu'ils ont présenté leurs soumissions.

De l'honorable *William Hamilton Merritt*, et autres; demandant qu'il soit passé un acte pour les incorporer sous le nom de la compagnie des mines de *Necipigon*,

De *Thomas Fec*, et autres, du comté de *Beauhar-*
nois; demandant que le dit comté ne soit pas divisé.

Pétitions ren-
voyées à des
comités :
De *J. G. Ro-*
gers et autres;

Ordonné, que la pétition de *James G. Rogers*, et autres, de *Haldimand*, *Seymour* et *Percy*, soit renvoyé au comité permanent des ordres permanens.

De *W. H.*
Anderson et
autres;

Ordonné, que la pétition de *W. H. Anderson*, écuyer, et autres, actionnaires et souscripteurs de l'association du cimetière protestant de *Québec*, soit renvoyée au comité sur divers bills privés.

Pétition de *M.*
Bostwick.

M. Gagy, a proposé, secondé par *M. Brooks*, et la question ayant été mise, que la pétition de *Mathew Bostwick*, de la ville de *Sherbrooke*; demandant une enquête sur la conduite du collecteur des douanes au port de *Québec*, ayant rapport à une certaine saisie d'animaux faite par le pétitionnaire en l'année 1846, soit renvoyée à un comité spécial, composé de *M. le solliciteur général Blake*, *M. Brooks*, *M. McConnell* et le moteur, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de *TORONTO*, *Brooks*, *Gagy*, *Malloch*, et *McConnell*.—(5.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin*, *Beaubien*, *Bell*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Cameron*, de *KENT*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, *DeWitt*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Hall*, *Hincks*, *Holmes*, *Jobin*, *Johnson*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Marquis*, *McFarland*, *Merritt*, *Méthot*, *Meyers*, *Morrison*, *Notman*, *Papineau*, *Polette*, *Robinson*, *Seymour*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Stevenson*, *Taché*, *Thompson* et *Viger*.—(46.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Dettespublique.

Ordonné, que la pétition de *David Thompson*, écuyer, actionnaire et directeur de la banque de *Gore*, au nom de la dite banque; demandant à être entendu par conseil à la barre de la chambre contre certaines résolutions que l'honorable *M. Hincks* se propose de soumettre, pour l'émission de débetures par le gouvernement; et aussi les différentes autres pétitions sur le même sujet, soient renvoyées au comité de toute la chambre, sur cette partie du discours de son excellence le gouverneur général, à l'ouverture de la présente session, qui se rapporte aux pouvoirs nécessaires à donner au gouvernement, pour réorganiser la dette provinciale, créer un fonds d'amortissement, et aliéner les travaux publics d'une nature purement locale; et aussi, à certaines autres matières qui ont rapport à la

dette publique et à la tenue des comptes publics.

Ordonné, que la pétition du révérendissime évêque catholique romain de *Kingston*, et curé de l'*Assomption*, et autres, du comté de *Leinster*; et la pétition de *L. Z. Nolin*, et autres, du village et de la paroisse de l'*Assomption*, soient renvoyées au comité permanent sur les bills concernant les chemins et ponts.

Pétitions ren-
voyées à des
comités :
Pétition de
l'évêque de
Carrha;
De *L. Z. Nolin*
et autres.

L'honorable *M. Boulton*, du comité permanent des ordres permanens, a présenté à la chambre le seizième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre comité a examiné la pétition de *George D. Watson*, et trouve qu'elle n'est pas de nature à exiger d'avis.

Seizième rap-
port du comité
permanent des
ordres perma-
nens.

Sur motion de l'honorable *M. Cayley*, secondé par *M. Dumas*,

Résolu, que les conclusions des pétitions des président, directeurs et compagnie de la banque commerciale du district de *Midland*; de la banque de la cité; de *David Thompson*, écuyer, actionnaire et directeur de la banque de *Gore*, au nom de la dite banque; et de *Joseph Wenham*, écuyer, gérant les affaires de la banque du *Haut-Canada*, à *Montréal*; demandant à être entendu par conseil à la barre de la chambre, contre certaines résolutions que l'honorable *M. Hincks* se propose de soumettre pour l'émission de débetures par le gouvernement, et aussi de diverses autres pétitions sur le même sujet, soient accordées, et que le greffier de cette chambre informe les différens pétitionnaires, que des conseils seront entendus au soutien de leur demande, jeudi prochain.

Dettespublique

Ordonné, que le rapport du comité spécial; auquel a été renvoyée la pétition de *Charles Cazeau*, et autres, mesureurs de bois du district de *Québec*, et autres ordres de renvoi, soit imprimé, pour l'usage des membres de cette chambre.

Pétition de
Cazeau et
autres.

Ordonné, que *M. Flint* ait la permission d'introduire un bill pour changer et amender certaines lignes latérales du township de *Hungerford*, dans le district de *Victoria*.

Bill relatif
aux
lignes laté-
rales de *Hun-*
gerford.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que *M. Smith*, de *Durham*, ait la permission d'introduire un bill pour amender et étendre les dispositions d'un acte de cette province, intitulé: "Acte pour permettre l'émanation de *testament writs ad respondendum* dans les différents districts du *Haut-Canada*," et pour d'autres fins y mentionnées.

Bill relatif
aux
writs de res-
tament, (H. C.)

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, que *M. Méthot* ait la permission d'introduire un bill pour encourager la construction des vaisseaux dans le *Bas-Canada*, en donnant un meilleur recours aux personnes qui avancent de l'argent ou fournissent la main d'œuvre, ou des matériaux, pour la construction des vaisseaux.

Bill relatif
à
l'encourage-
ment de la
construction
des vaisseaux

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de *M. Chauveau*, secondé par *M. Lemieux*,

Election Bonaventure.

Ordonné, que les entrées dans les journaux de cette chambre des 10, 13, 15 et 16 mars 1848, relativement à la pétition contre le membre siégeant pour le comté de *Bonaventure*, soit maintenant lue.

Les dites entrées ont été lues en conséquence.

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial de cinq membres, pour s'enquérir si les sceaux du juge de paix et du juge apposés aux certificats joints à la pétition, dans le cas de la pétition contre le rapport du membre siégeant pour le comté de *Bonaventure*, étaient apposés aux dits certificats, avant ou depuis que la pétition a été présentée à cette chambre.

Ordonné, que M. *Chauveau*, M. *Méthot*, M. *Lemieux*, M. *Christie* et M. *Gugy*, composent le dit comité.

Sur motion de M. *Notman*, secondé par l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*.

Honoraires accordés aux magistrats, (H. C.)

Résolu, que cette chambre se forme maintenant en comité de toute la chambre, prour prendre en considération s'il est expédient de régler les honoraires accordés aux magistrats dans le *Haut-Canada*.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Gugy* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Gugy* a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau, jeudi prochain.

William Ireland.

M. *Smith*, de *Frontenac*, a proposé, secondé par M. *Macdonald*, et la question ayant été mise, que la réponse à l'adresse à son excellence le gouverneur général, datée le 15 du mois dernier, pour copies de toutes correspondances qui ont rapport à la destitution de *William Ireland*, écuyer, de son emploi sur le chemin macadamisé de *Kingston* à *Napanee*, ou ayant rapport à l'abolition du dit emploi, et mis devant la chambre le 27 du mois dernier, soit renvoyée à un comité spécial de cinq membres, à être nommé par la chambre, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

La chambre s'est divisée :—Et la question a passé dans la négative.

Message du conseil.

Message du conseil législatif par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—

M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé les bills suivans, sans amendement, savoir :

Bill relatif à la banque de Montréal.

Bill intitulé : "Acte pour prolonger le temps accordé à la banque de *Montréal*, pour augmenter son capital."

Bill relatif aux Emigrés.

Bill intitulé : "Acte pour abroger certains actes y mentionnés, et pour établir de nouvelles dispositions relativement aux émigrés." Et aussi,

Bill relatif à l'interprétation de certains mots.

Le conseil législatif a passé un bill, intitulé : "Acte pour donner une interprétation législative à certains mots employés dans les actes du parlement, et pour dispenser la répétition de certaines dispositions et expressions y contenues, et constater la date et le jour où ils prendront effet, et pour d'autres fins auquel il demande le concours de cette chambre." Et aussi,

Bill relatif à certaines annonces officielles.

Le conseil législatif a passé un bill, intitulé : "Acte pour prescrire que certaines annonces officielles et légales seront insérées dans la gazette du *Canada* seulement," auquel il demande le concours de cette chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de M. *Chauveau*, secondé par M. *Lemieux*.

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, copie du rapport ou des rapports faits par messieurs *Blaklock* et *Duburger*, au sujet de l'exploration du territoire en arrière de *Québec*, dans la direction du lac *St. Jean*, et copies de toute la correspondance relative à l'ouverture d'un chemin depuis un certain point dans les comtés de *Québec*, *Portneuf* ou *Montmorency*, jusqu'au lac *St. Jean* ou quelque autre endroit, sur le territoire du *Saguenay*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Sur motion de l'honorable M. *Sherwood*, secondé par l'honorable M. *Hincks*, Bill relatif à l'intérêt sur l'argent.

Ordonné, que l'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender les lois concernant l'intérêt de l'argent, soit déchargé.

Ordonné, que le dit bill soit lu une seconde fois, mercredi prochain.

Ordonné, que le dit ordre soit alors le premier ordre du jour.

Ordonné, que M. *Stevenson* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte relatif aux compagnies d'assurance mutuelle dans le *Haut-Canada*, Bill relatif aux compagnies d'assurance mutuelle (H. C.)

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

L'honorable M. *Sherwood* a proposé, secondé par M. *Christie*, et la question ayant été mise, qu'aucun témoin ne sera payé pour venir rendre témoignage devant un comité spécial, à moins que le dit témoin n'ait été assigné par ordre de cette chambre, ou à moins que le certificat de l'un des membres du dit comité ne soit transmis au président d'icelui, exposant que le témoignage du dit témoin est, dans son opinion, important et essentiel dans l'investigation des mérites de la question soumise au dit comité ; et le dit président est par le présent requis de déposer le dit certificat entre les mains du greffier de cette chambre, avant qu'aucun témoin n'ait droit à être payé pour sa comparution ; et lorsque le président donnera son certificat, il le déposera entre les mains du dit greffier avant qu'aucun témoin n'ait été payé comme susdit.

La chambre s'est divisée :—Et la question a été résolue dans l'affirmative.

Sur motion de M. *Christie*, secondé par M. *Malkoch*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, le priant de faire mettre devant cette chambre, copie d'une lettre (date précise inconnue), adressée en l'année 1839 ou 1840, à son excellence le très honorable *C. Poulett Thompson*, alors gouverneur général, par le secrétaire colonial, relativement aux maisons de la trinité de *Québec* et de *Montréal*, et toute réponse qui peut avoir été faite. Maisons de la Trinité.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Sur motion de M. *Lemieux*, secondé par M. *Daignon*,

Seigneurie de Lauzon.

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, priant son excellence de vouloir bien ordonner à l'officier qu'il appartiendra, de mettre devant cette chambre un état détaillé des argens reçus et payés annuellement par l'agent de la seigneurie de *Lauzon*, depuis que la couronne en est devenue propriétaire, à venir au 20 décembre dernier, indiquant le montant annuel provenant des lots et ventes, cens et rentes, loyers de moulins, terres et autres propriétés dépendant de la dite seigneurie; aussi, un tableau indiquant le montant annuel provenant des cens et rentes exigibles et payables annuellement dans chaque paroisse de la dite seigneurie de *Lauzon*, combien il y a de moulins dans la dite seigneurie, et quelle espèce de moulins; si quelques-uns des dits moulins ont été réparés et quels; combien il a été dépensé de deniers pour réparations des dits moulins; par l'ordre de qui ces réparations ont été faites; qui a eu la surveillance de ces réparations, et comment ces réparations ont été payées; qui a eu la surveillance et l'agence des dits moulins depuis que la couronne est devenue propriétaire de la dite seigneurie de *Lauzon*, et qui a encore la surveillance et l'agence des dits moulins; en quel ordre et état sont les dits moulins et autres bâtisses; combien il y a de moulins sous baux et quels; quelles sont les dates et la nature des dits baux, les noms des cautions aux dits baux, le montant des loyers annuels pour chaque moulin sous bail; quand payables, s'il y a des arrérages de loyers de dus, combien et par qui, et enfin quel a été le montant annuel des deniers perçus et payés par le ci-devant commissaire ou agent de la seigneurie de *Lauzon*, jusqu'au moment où il a cessé de l'être, indiquant la source de ces revenus.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Bill relatif aux annonces officielles.

Sur motion de l'honorable M. *Merritt*, secondé par M. le solliciteur général *Blake*,

Ordonné, que le bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour prescrire que certaines annonces officielles et légales seront insérées dans la gazette du *Canada* seulement," soit maintenant lu la première fois.

Et le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu une seconde fois, demain.

Bill relatif à l'interprétation de certains mots.

Sur motion de l'honorable procureur général *Baldwin*, secondé par le solliciteur général *Blake*.

Ordonné, que le bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour donner une interprétation législative à certains mots employés dans les actes du parlement, et pour dispenser la répétition de certaines dispositions et expressions y contenues, constater la date et le jour où ils prendront effet, et pour d'autres fins," soit maintenant lu la première fois.

Et le bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu une seconde fois, demain.

Réclamations contre le gouvernement.

L'honorable procureur général *LaFontaine*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à son excellence le gouverneur général, datée le 7 du courant.—Extrait d'une dépêche de lord *Stanley* à lord *Metcalf*, datée *Downing street*, 3 septembre 1845:.

Le bill intitulé: "Acte pour donner aux sujets de sa majesté en cette province, qui ont des réclamations justes et légitimes contre le gouvernement

exécutif, le moyen d'avoir un recours légal, et pour mettre sa majesté en état de rendre justice plus efficacement en pareil cas," est une mesure dont il n'y a aucun exemple analogue dans les lois de l'Angleterre. Le recours que ce bill accorde contre la couronne est beaucoup plus considérable que ne l'est la procédure aujourd'hui tombée en désuétude de *petition of right*; il abaisse autant que possible la couronne au niveau du sujet dans les contestations qui pourront s'élever entre elle et les particuliers, et (si je puis me reposer à cet égard sur le jugement des autorités les plus recommandables auxquelles j'ai accès,) les détails de ce bill ne sont pas propres à promouvoir les objets que la législature a en vue.

Les considérations qui précèdent, m'obligent de retarder à aviser la Reine de ratifier ce bill et lui donner finalement force de loi. D'un autre côté, le poids de l'autorité de votre seigneurie, et le concours des opinions de vos conseillers légaux, et des deux chambres de la législature provinciale en faveur de la mesure, font nécessairement naître dans mon esprit la plus grande répugnance à aviser la Reine de refuser son assentiment, si toutefois je puis, sans manquer à mon devoir public, m'abstenir de soumettre cet avis à sa majesté.

Je désirerais, en conséquence, que votre seigneurie prit de nouveau ce sujet en considération, et me fit rapport, premièrement, s'il y a vraiment quelque raison de craindre que ce bill ne réponde pas à l'objet qu'on a eu en vue en le passant, ou n'affecte quelque une des prérogatives de la couronne, dont le maintien soit nécessaire pour l'honneur de la couronne, ou les avantages généraux des sujets canadiens de sa majesté.

Sa majesté ne donnera sa décision sur ce bill, qu'après la réception de votre rapport et non auparavant."

M. *Bell* a fait rapport du bill pour amender l'ordonnance relative au chemin à barrières de *Longueuil* et *Chambly*, et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens soit grossoyé.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender les lois d'enregistrement du *Haut-Canada*, étant lu;

Le bill a, en conséquence, été lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. *Smith*, de *Frontenac*, l'honorable M. *Macdonald*, M. *Morrison*, M. *Richards*, l'honorable M. *Boulton*, M. *Meyers* et M. *Smith*, de *Durham*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser l'établissement de sociétés en commandite dans le *Haut-Canada*, étant lu;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, mercredi, le vingt-et-un du courant.

M. l'Orateur a mis devant la chambre le rapport que le shérif du district de *Wellington* a fait à l'ordre de cette chambre du 8 de février dernier, lui transmettant des ordres de sommations à servir aux députés officiers rapporteurs pour les townships de *Waterloo*, *Holland*, *Sullivan* et *Arthur*, à la dernière élection pour le comté de *Waterloo*, pour comparaître à la barre de la chambre, ce jour, et montrant que *John Miller*, député officier rapporteur pour le township de *Holland*, avait malicieusement éludé la signification de l'ordre de sommation de l'honorable M. l'Orateur.

Sur motion de M. *Notman*, secondé par l'honorable M. *Boulton*,

Ordonné, que *John Miller*, ci-devant député officier rapporteur pour le township de *Holland*, à la dernière élection pour le comté de *Waterloo*,

Bill relatif au chemin à barrières de Longueuil et Chambly.

Bill relatif aux lois d'enregistrement, (H. C.)

Bill relatif aux sociétés en commandite, (H. C.)

Election de Waterloo.

ayant malicieusement éludé la signification de l'ordre de sommation de l'honorable Orateur de cette chambre, daté le 8^{me} jour de février dernier, requérant sa présence à la barre de cette chambre, lundi, le 12^{me} jour de mars courant, pour répondre de sa conduite comme tel député officier rapporteur, M. l'Orateur émane son *warrant* pour l'arrestation du dit *John Miller*, pour être immédiatement amené à la barre de cette chambre, pour répondre sur sa conduite, comme député officier rapporteur, comme susdit, et que l'exécution du dit *warrant* soit confié au sergent d'armes ou à son député.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à l'insinuation des hypothèques qui affectent la propriété mobilière dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné, que le dit bill soit lu une seconde fois, jeudi, le vingt-deux du courant.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour l'incorporation de la compagnie de la baie de cuivre de *Huron*, étant lu ;

Le dit bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent sur les divers bills privés.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill en faveur de *Joseph Richard Thompson*, étant lu ;

Ordonné, que le dit bill soit lu une seconde fois, jeudi, le vingt-deuxième jour de mars courant.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour abroger diverses lois maintenant en force dans le *Haut-Canada*, qui règlent la construction des glaciis pour les chaussées de moulins, et établir des dispositions pour mieux définir le mode de leur construction, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Cryslér* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Cryslér* a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

M. l'Orateur ayant mis la question :

Le comité aura-t-il la permission de siéger de nouveau ?

Elle a passé dans la négative.

Résolu, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial, composé de l'honorable M. *Boulton*, M. *Thompson*, M. *Flint*, M. *Smith*, de *Durham*, et M. *Wilson*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour obliger les apprentis pilotes à se rendre capables de piloter les vaisseaux par le canal au nord du fleuve *St. Laurent* au-dessus de l'*Isle d'Orléans*, ainsi que pour obliger la maison de la trinité de *Québec* à faire placer des bouées pour signaler les écueils du dit canal, faciliter la traverse du sud au nord, depuis l'*Isle aux Reaux*, jusqu'au *Cap Tourmente*, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Lyon* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Lyon* a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau, lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour

régulariser et rendre uniformes les taux des dom- lettres de chan- mages sur les lettres de change protestées en cette ge protestées. province, étant lu ;

Le dit bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité spécial, auquel a été renvoyé le bill pour amender les lois relatives aux lettres de change à l'intérieur et aux billets promissoires, et au mode de les protester.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour limiter le nombre des petits jurés, qui seront assignés pour comparaître dans les diverses cours du *Haut-Canada*, et pour pourvoir à leur paiement, étant lu ;

Ordonné, que le dit bill soit lu une seconde fois, mercredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour étendre le secours accordé en vertu de *writs* d'exécution, étant lu ;

Ordonné, que le dit bill soit lu une seconde fois, mercredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill qui pourvoit à la vente des droits des débiteurs et créanciers d'hypothèques, sur les biens-fonds dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Le dit bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité spécial auquel a été renvoyé le bill pour amender les lois d'enregistrement du *Haut-Canada*.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte d'incorporation de la ville de *Kingston*, comme cité, et pour agrandir les limites de la dite cité, étant lu ;

Ordonné, que le dit bill soit lu une seconde fois, lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender diverses lois y mentionnées relatives à la nomination et aux devoirs des inspecteurs des poids et mesures dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Le dit bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *DeWitt* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *DeWitt* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit reçu jeudi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer le ministre et les syndics de l'église de *St. Andrews* à Montréal, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. *Holmes*, M. *Morrison*, M. *Nelson*, M. *Notman* et l'honorable M. *Badgley*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser les habitans occupant des terres et tenant feu et lieu dans les nouveaux établissemens du *Saguenay*, formant la seconde division municipale de ce comté, à y établir un conseil municipal, et pour d'autres objets y mentionnés, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre, lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour transférer le chef-lieu de la ville de district du district de *Niagara* à *Port Robinson*, dans le township de *Thorold*, dans le comté de *Welland*, étant lu ;

Bill relatif à l'insinuation des hypothèques.

Bill relatif à la compagnie de la baie de cuivre de Huron.

Bill relatif à J. R. Thompson.

Bill relatif à la construction des glaciis pour les chaussées de moulins.

Bill relatif aux apprentis pilotes.

Bill relatif aux

Bill relatif aux petits jurés, H.-C.

Bill relatif aux writs d'exécution.

Bill relatif aux droits des débiteurs et créanciers d'hypothèques (H.C.)

Bill relatif à l'incorporation de la cité de Kingston.

Bill relatif aux poids et mesures.

Bill relatif à l'église de St. Andrews.

Bill relatif au conseil municipal de Saguenay.

Bill relatif à la ville de district de Niagara.

Bill relatif au douaire.

Ordonné, que le dit bill soit lu une seconde fois, jeudi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender la loi du douaire dans le *Haut-Canada*, et pour faciliter les procédures dans les actions y relatives, étant lu ;

Ordonné, que le dit bill soit lu une seconde fois, lundi prochain.

Bill relatif au pont de Primeaux et Trottier.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser *Marc Antoine Primeaux et Antoine A. Trottier*, à construire un pont de péage sur la rivière *Chateauguay*, dans la paroisse de *St. Martine*, former un chemin planchéié depuis le fleuve *St. Laurent* jusqu'à la rivière *Chateauguay*, dans la dite paroisse, fixer les taux qui seront perçus sur les dits pont et chemin, et établir d'autres dispositions à cet égard, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, jeudi prochain.

Bill relatif aux télégraphes électriques.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour régulariser la construction des télégraphes électriques en cette province, et empêcher qu'ils ne soient brisés et détériorés, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, jeudi prochain.

Bill relatif à la compagnie du pont de St. Anselme.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser *Jean Clovis Bélanger*, écuyer, et autres, à construire un pont de péage sur la rivière *Etchemin*, dans la paroisse de *St. Anselme*, près de l'église de la dite paroisse, dans le comté de *Dorchester*, et pour incorporer les dits *Jean Clovis Bélanger*, et autres, sous le nom de "Compagnie du pont de *St. Anselme*," et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, lundi prochain.

Bill relatif à la compagnie des mines du Sault Ste. Marie.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie des mines du *Sault Ste. Marie*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent sur divers bills privés.

Ajournement

M. M-Farland a proposé, secondé par *M. le solliciteur général Blake*, et la question ayant été mise, que la chambre s'ajourne maintenant ;

La chambre s'est divisée ; Et la question a passé dans la négative.

Bill relatif aux débiteurs qui s'enfuient.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour réduire les frais des procédures dans le *Haut-Canada*, contre les biens des débiteurs qui s'enfuient ou se cachent, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé.

Bill relatif à l'amendement de l'acte des inspecteurs de bois.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte passé dans la huitième année du règne de sa majesté, chapitre quarante-neuf, intitulé : "Acte pour régler l'inspection et le mesurage du bois de construction des mats, espars, madriers, douves et autres objets de même nature, et pour abroger un certain acte y mentionné," étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, jeudi prochain.

Bill relatif à la limite du district de Bathurst.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour définir la limite sud du district de *Bathurst*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé.

Bill relatif à la compagnie d'assurance mutuelle et générale.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie provinciale d'assurance mutuelle et générale, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois,

et renvoyé au comité permanent sur divers bills privés.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer les membres de la profession médicale, et pour régulariser l'étude et la pratique de la médecine et de la chirurgie, dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, mercredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour révoquer partie d'un acte relatif à la milice de cette province, et pour l'amender, en ce qui regarde l'enrôlement des quakers, ménonists et tunkers, et les pénalités dont ils sont passibles, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, vendredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser la saisie des meubles pour des sommes de dix louis et au-dessous, dans certains cas, dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, mercredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour mettre la compagnie des terres britannique et américaine en état de promouvoir à l'établissement de manufactures dans les townships de l'*Est du Canada*, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, jeudi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour diviser le comté de *Lotbinière* en deux municipalités, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre.

Ordonné, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Cartier a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. Cartier* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Cartier a fait rapport du bill en conséquence, et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour changer les lignes de division entre les townships de *Hallowell* et *Sophiasburgh* dans le district de *Prince-Eduard*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de *M. Stevenson*, l'honorable *M. Boulton*, *M. Flint*, *M. Seymour* et *M. Bell*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte du chemin de fer de *Toronto* et du *Lac Huron*, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, jeudi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour établir un système de police et une administration municipale plus efficace dans la cité de *Hamilton*, et pour étendre les limites de la dite cité, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, jeudi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte relatif au chemin macadamisé de *Dundas* et *Waterloo*, étant lu ;

Bill relatif à la profession médicale, II. C.

Bill relatif à l'amendement de l'acte de la milice.

Bill relatif à la saisie des meubles, II. C.

Bill relatif aux manufactures.

Bill relatif aux municipalités, Lotbinière.

Bill relatif aux lignes de division entre Hallowell et Sophiasburgh.

Bill relatif à l'amendement de l'acte du chemin de fer de Toronto et du Lac Huron.

Bill relatif à l'incorporation de Hamilton.

Bill relatif au chemin de Dundas et Waterloo.

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, jeudi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour permettre aux syndics des églises et des presbytères, et autres objets appartenant à l'église wesleyenne et méthodiste en Canada, d'administrer plus facilement leurs biens, et en disposer, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, jeudi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour transférer le siège de la municipalité numéro un du comté de *Rimouski*, de *St. Patrice* de la *Rivière du Loup*, à *St. Jean-Baptiste* de l'*Isle Verte*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Malloch* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Malloch* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Malloch* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte de l'incorporation de la nouvelle compagnie de l'éclairage au gaz de *Montréal*, et pour étendre les pouvoirs de la dite compagnie, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent sur divers bills privés.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour prolonger la durée de la charte de la compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *Lachine*, pour l'autoriser à continuer le dit chemin de fer, et pour l'incorporation de la compagnie du grand chemin de fer de jonction du *Saint Laurent* et de l'*Outaouais*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent sur les bills concernant les lignes de chemins de fer et de télégraphes.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour augmenter le capital de la compagnie de navigation de la *Grande Rivière*, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, vendredi prochain.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Boulton*, secondé par M. *Davignon*,

La chambre s'est ajournée.

qui constituait ci-devant le comté de *Dorchester*, (représentation) ; la pétition d'*E. Dalairé*, écuyer, et autres, de cette partie du comté de *Dorchester*, qui constituait ci-devant le comté de *Dorchester*, (écoles) ; la pétition d'*E. Dalairé*, écuyer, et autres, de cette partie du comté de *Dorchester*, qui constituait ci-devant le comté de *Dorchester*, (lois d'enregistrement) ; la pétition d'*E. Dalairé*, écuyer, et autres, de cette partie du comté de *Dorchester*, qui constituait ci-devant le comté de *Dorchester*, (aides pour des chemins) ; la pétition d'*E. Dalairé*, écuyer, et autres, de cette partie du comté de *Dorchester*, qui constituait ci-devant le comté de *Dorchester*, (lois des chemins) ; et la pétition d'*E. Dalairé*, écuyer, et autres, de cette partie du comté de *Dorchester*, qui constituait ci-devant le comté de *Dorchester*, (tenure seigneuriale).

Par M. *Davignon*,—la pétition de *R. B. Hatt*, écuyer, et autres, maire et conseillers du village du canton de *Chambly* ; et la pétition d'*E. P. Christie* et autres, des seigneuries de *Bleury*, *Sabrevois*, et *Noyan*.

Par M. *Dickson*,—la pétition d'*Adam Timmerman*, et autres, du township de *Clinton*, district de *Niagara* ; la pétition d'*Abisha Morse*, et autres, des townships de *Grimsby*, *Gainsborough* et *Cuistor*, dans le district de *Niagara* ; la pétition de *John Dobbie*, et autres, du township de *Willoughby*, district de *Niagara* ; la pétition de *Peter B. Clement*, et autres, de la ville et du township de *Niagara* ; la pétition de *James Oswald*, et autres, du township de *Stamford*, district de *Niagara* ; la pétition de *George Secord*, et autres, du township de *Gainsborough* ; la pétition d'*Isaac Johnson*, et autres, du township de *Bertie*, district de *Niagara* ; la pétition de *Charles Neale*, et autres, du township de *Niagara*, dans le district de *Niagara* ; la pétition de *William Duff*, et autres, de la ville de *Queenston* ; la pétition d'*Arthur Shaw*, et autres, du township de *Niagara*, district de *Niagara* ; la pétition de *J. E. Jennings*, et autres, du township de *Louth*, district de *Niagara* ; la pétition de *W. Kingsmill*, écuyer, shérif, et autres, de la ville de *Niagara* ; la pétition de *John Root*, et autres, du township de *Sherbrooke*, district de *Niagara* ; la pétition de *William T. Burke*, et autres, du township de *Canborough*, district de *Niagara* ; la pétition de *Henry Smith*, et autres, du township de *Grimsby*, district de *Niagara* ; la pétition de *George Walker*, et autres, du township de *Cuyuga*, district de *Niagara* ; la pétition de *George Jamison*, et autres, du township de *Moulton*, district de *Niagara* ; et la pétition de *W. B. Shean*, et autres, du township de *Dunn*, district de *Niagara*.

Par M. *Christie*,—la pétition d'*A. Campbell*, écuyer, et autres, marchands, propriétaires de vaisseaux, et autres intéressés dans le commerce de *Québec*.

Par M. *McConnell*,—la pétition de *L. K. Benton*, et autres, de *Stanstead*, dans le comté de *Stanstead*.

Par M. *Bell*,—la pétition de *James Easson*, et autres, de *Perth*.

Par M. *Chabot*,—la pétition du maire et des citoyens de *Québec*, (intempérance).

Par M. *Brooks*,—la pétition de *William Smith*, et autres, du township de *Brompton, Canada Est*.

Un bill grossoyé pour diviser le comté de *Lotbinière* en deux municipalités, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Laurin* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour définir la limite sud du district de *Bathurst*, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : "Acte pour définir les limites entre les districts de *Bathurst* et *Johnstown*."

Martis, 13^o die Martii ;

ANNO 12^o VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Lemieux*,—la pétition d'*E. Dalairé*, écuyer, et autres, de cette partie du comté de *Dorchester*, qui constituait ci-devant le comté de *Dorchester*, (conseils de paroisses) ; la pétition d'*E. Dalairé*, écuyer, et autres, de cette partie du comté de *Dorchester*,

Bill relatif aux municipalités de Lotbinière

Bill relatif à la limite de Bathurst.

Ordonné, que M. *Bell* porte le dit bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif aux débiteurs qui s'enfuient.

Un bill grossoyé pour réduire les frais des procédures dans le *Haut-Canada*, contre les biens des débiteurs qui s'enfuient ou se cachent, a été lu la troisième fois.

Ordonné, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Smith*, de *Durham*, porte le dit bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif au chemin à barrières de Longueuil et Chambly.

Un bill grossoyé pour amender l'ordonnance relative au chemin à barrières de *Longueuil et Chambly*, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Davignon* porte le dit bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif à la commutation de tenure.

M. *Christie*, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill pour amender l'acte passé dans la huitième année du règne de sa majesté, intitulé: "Acte pour faciliter la commutation volontaire de la tenure des terres en roture situées dans les fiefs et seigneuries du *Bas-Canada*, en celle de franc alevu roturier," a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre, jeudi prochain.

Bill relatif à la chaussée de moulin de J. Yule, junior.

Ordonné, que M. *Beaubien* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser *John Yule*, junior, écuyer, et autres, à construire une chaussée de moulin sur la rivière *Richelieu*, dans le district de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif aux pères oblats.

Ordonné, que M. *Beaubien* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer les révérends pères oblats de l'immaculée conception de *Marie*, dans la province du *Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif à la cour de chancellerie, (H.-C.)

Ordonné, que M. le solliciteur général *Blake* ait la permission d'introduire un bill pour l'administration plus efficace de la justice dans la cour de chancellerie de la ci-devant province du *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Bill relatif à la cour criminelle supérieure, la cour d'appel de pourvoi pour erreur, (H.-C.)

Ordonné, que M. le solliciteur général *Blake* ait la permission d'introduire un bill qui fait de nouvelles dispositions pour l'administration de la justice, en établissant une cour criminelle supérieure additionnelle de loi commune, et aussi, une cour d'appel et de pourvoi pour erreur dans le *Haut-Canada* et pour d'autres objets.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois; et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Bill relatif à la loi de la preuve, (H.-C.)

Ordonné, que M. le solliciteur général *Blake* ait la permission d'introduire un bill pour améliorer la loi de la preuve dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Bill relatif aux

Ordonné, que l'honorable M. *Boulton* ait la permis-

sion d'introduire un bill pour autoriser les défendeurs à faire une pleine défense, en certain cas, dans les actions fondées sur des jugemens rendus à l'étranger.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Merritt*, secondé par M. *Thompson*,

Ordonné, que la soixante-sixième règle de cette chambre soit mise de côté, en autant qu'elle concerne la pétition de la compagnie du pont suspendu des chutes de *Niagara*; demandant que le capital de la dite compagnie soit réduit.

Ordonné, que l'honorable M. *Merritt* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du pont suspendu des chutes de *Niagara*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Sir *Allan N. MacNab* a proposé, secondé par l'honorable M. *Macdonald*, et la question ayant été proposée, que l'honorable M. *Robinson* soit ajouté au comité permanent sur les bills concernant les lignes de chemins de fer et de télégraphes, à la place de M. *Prince*, absent avec permission de cette chambre.

M. *Thompson* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *McFarland*, que les mots "l'honorable M. *Robinson* soit," soient retranchés, et les mots "cette chambre nomme un membre à être," insérés à leur place;

La question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boutillier*, *Cameron*, de *KENT*, *Cartier*, *Chabot*, *Chauveau*, *Davignon*, *DeWitt*, le solliciteur général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Holmes*, *Jobin*, *Johnson*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lyon*, *Marquis*, *McFarland*, *Merritt*, *Méthot*, *Notman*, *Papineau*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Scott*, du *LAC DES DEUX MONTAGNES*, *Taché* et *Thompson*.—(33.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, le procureur général *Baldwin*, *Beaubien*, le solliciteur général *Blake*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Brooks*, *Cayley*, *Christie*, *Crysler*, *Dickson*, *Egan*, *Fergusson*, *Flint*, *Gugy*, *Hall*, *Hincks*, le procureur général *LaFontaine*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, Sir *Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McConnell*, *Meyers*, *Morrison*, *Seymour*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Stevenson*, *Viger* et *Wilson*.—(29.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise;

Résolu, que cette chambre nomme un membre, à être ajouté au comité permanent sur les bills concernant les lignes de chemins de fer et de télégraphes, à la place de M. *Prince*, absent avec permission de cette chambre.

Ordonné, que M. *Taché* soit ajouté au dit comité

Ordonné, que Sir *Allan N. MacNab*, ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie d'assurance maritime et contre le feu, d'*Ontario*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

L'honorable M. *Hincks*, l'un des conseillers exécutifs

Réserves du clergé.

tifs de sa majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à son excellence le gouverneur général,—Réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, datée le 22 du mois dernier, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant elle, copies de toutes les correspondances relatives à l'augmentation de vingt-cinq pour cent, établie par le gouvernement dans le prix des terres des réserves du clergé, dans cette partie de la province ci-devant le *Haut-Canada*.

Par la dite réponse, voir appendice (N. N. N.)

Ordonné, que la dite réponse soit imprimée, pour l'usage des membres de cette chambre.

Ordonné, que la pétition de messieurs *Lovell* et *Gibson*, qui ont contracté pour l'impression des papiers de session de l'assemblée législative, soit renvoyée au comité de toute la chambre sur le premier rapport du comité permanent des impressions.

Appendice (N.N.N.)

Pétition de Lovell et Gibson.

Bill relatif à la quarantaine.

Un bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : " Acte pour amender l'acte de la quarantaine," a été, en conformité de l'ordre, lu une seconde fois.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois, demain.

Bill relatif aux élections.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour abroger certains actes y mentionnés, et pour amender, refondre et résumer en un seul acte les diverses dispositions des statuts maintenant en vigueur, pour régler les élections des membres qui représentent le peuple de cette province à l'assemblée législative, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Cauchon* a pris le fauteuil du comité, et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil,

Et M. *Cauchon* a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau, demain.

Ordres remis.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable procureur général *Baldwin*, secondé par M. *Smith*, de *Durham*,

La chambre s'est ajournée.

Mercurii, 14^o die Martii ;

ANNO 12^o VICTORIAE REGINAE, 1849.

Pétitions présentées.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Egan*,—la pétition de *Richard McConnell*, et autres, marchands intéressés et engagés dans le commerce de bois, résidans sur la rivière des *Outaouais*.

Par M. *Christie*,—la pétition de *W. F. Whitcher*, et autres, de la ville de *Sherbrooke*.

Pétitions lues.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Du conseil municipal du district des *Outaouais* ; demandant l'incorporation d'une compagnie pour construire un chemin de fer qui sera appelé " Le grand chemin de fer de jonction du *St. Laurent* et des " *Outaouais*."

De l'honorable *A. Dionne*, et autres, du comté de *Kamouraska* ; demandant que la pétition de certains habitans de la paroisse de *Ste. Anne*, pour l'établis-

sement d'une juridiction séparée avec le chef-lieu à *St. Patrice* de la rivière du *Loup*, ne soit pas accordée, et qu'il ne soit fait aucun changement dans les lois qui l'unissent au district de *Québec*, à moins qu'une majorité des personnes y intéressées ne fassent connaître leur sentiment.

De *Joseph Painchaud*, écuyer, et autres, membres de la profession médicale de *Québec* ; demandant que la pétition de *B. H. Charlebois*, écuyer, et autres, qui demandent des amendemens à l'acte qui règle la profession médicale, ne soit pas accordée.

De *G. O'Kill Stuart*, écuyer, et autres, actionnaires de l'association du cimetière protestant de *Québec* ; demandant qu'il ne soit fait aucun changement au bill maintenant devant la chambre pour incorporer le cimetière de *Mount Hermon*.

De la compagnie du chemin de *Cobourg* et *Grafton* ; demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à prolonger une branche de chemin jusqu'à la rivière *Trent*, en traversant certains townships.

De *V. Roy Lapensée*, et autres, de la paroisse de *St. Michel* de *Lachine*, district de *Montréal* ; demandant à être autorisés à construire un pont sur cette partie du canal *Lachine* appelé le " vieux canal " et que certains terrains qui ne sont pas nécessaires au dit canal soient rendus à leurs propriétaires originaux.

De la banque de *Montréal* ; demandant à être entendue par conseil, à la barre de la chambre, contre certaines résolutions qui seront proposées par l'honorable *M. Hincks*, autorisant le gouvernement à émettre des débetures.

Du révérendissime évêque de *Bytown* ; demandant l'incorporation des révérends pères oblates de l'immaculée conception de *Marie*.

Ordonné, que la pétition de l'honorable *P. McGill*, et autres, syndics de la compagnie des mines de *Huron* ; la pétition de l'honorable *William Hamilton Merritt*, et autres ; la pétition de *Joseph P. Bradley*, écuyer, président, et autres, au nom des officiers et membres de la société de *St. Patrice* de *Québec* ; et la pétition de *John S. McCord*, écuyer, et autres, membres de la société d'horticulture de *Montréal*, soient renvoyées au comité permanent des ordres permanens.

Pétitions renvoyées à des comités :
de l'hon. P. McGill et autres ;
de l'hon. M. H. Merritt et autres ;
de J. P. Bradley, et autres ;
de J. S. McCord, et autres ;

Résolu, que la pétition de *Murdock McDonnell*, de la ville de *Perth*, soit renvoyée à un comité spécial, composé de l'honorable *M. Cameron*, de *Kent*, *M. Wilson*, *M. Hall* et *M. Lyon*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

de M. McDonnell.

L'honorable *M. Boulton*, du comité permanent des ordres permanens, a présenté à la chambre le dix-septième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a consulté les pétitions de la compagnie du chemin de fer du *Saint Laurent* et de l'*Atlantique* ; demandant que les directeurs soient autorisés à régler le tarif sans la convocation d'une assemblée générale des propriétaires, et de *James G. Rogers*, et autres, en faveur d'une demande de la part de la compagnie du chemin de *Cobourg* et *Grafton*, pour l'autoriser à construire un chemin d'embranchement ; et il est d'opinion que ni l'une ni l'autre de ces pétitions sont de nature à exiger la publication de l'avis requis par les réglemens.

Dix-septième rapport du comité des ordres permanens.

Ordonné, que *M. Holmes* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer du *Saint Laurent* et de l'*Atlantique*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et

Bill relatif au chemin de fer du *St. Laurent* et de l'*Atlantique*.

dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Troisième rapport du comité des dépenses contingentes.

M. De Witt, du comité permanent des dépenses contingentes, a présenté à la chambre le troisième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité, après avoir pris en considération la pétition de *Joseph Smolinski*, de *Montréal*, et mûrement délibéré sur icelle, est d'opinion que les calorifères ou poêles *Russes* sont très bien adaptés pour le chauffage des maisons privées et des édifices publics, lorsqu'on désire obtenir une température uniforme ; mais comme il faut quelque temps pour chauffer les chambres au moyen de ces poêles, et qu'on ne peut par conséquent réduire la chaleur, lorsqu'elles contiennent un grand nombre de personnes, votre comité ne pense pas que les calorifères soient bien adaptés pour chauffer notre salle législative actuelle. En outre, comme il y a maintenant devant l'assemblée législative un bill pour augmenter la représentation qui, s'il obtient force de loi, devra nécessiter la construction de nouveaux édifices pour répondre aux besoins du nombre croissant de membres, et partant, un changement dans le mode de chauffage, votre comité ne croit pas qu'il soit expédient de recommander l'adoption des calorifères, durant la présente session.

Sur motion de M. *Jobin*, secondé par M. *Boutillier*.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au conseil législatif, pour prier leurs honneurs de permettre à l'honorable *Barthélemi Joliette*, un de leurs membres, de venir devant le comité spécial, auquel est renvoyé le bill pour amender l'acte qui pourvoit à l'organisation de la profession de notaire dans le *Bas-Canada*, mardi prochain, à dix heures du matin, pour être interrogé au sujet du dit ordre de renvoi.

Ordonné, que M. *Jobin* porte le dit message au conseil législatif.

Sur motion de M. *Tuché*, secondé par M. *Méthot*, Ordonné, que l'ordre donné lundi dernier, pour grossoyer le bill pour transférer le siège de la municipalité numéro un du comté de *Rimouski* de *St. Patrice* de la *Rivière du Loup*, à *St. Jean Baptiste* de l'*Isle Verte*, soit rescindé.

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit maintenant soumis de nouveau à un comité de toute la chambre.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Scott*, du *Lac des Deux Montagnes*, a pris le fauteuil du comité, et après, y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Scott*, du *Lac des Deux Montagnes*, a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Scott*, du *Lac des Deux Montagnes*, a fait rapport du bill en conséquence ; et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé.

Un bill grossoyé pour transférer le siège de la municipalité numéro un du comté de *Rimouski*, de *St. Patrice* de la *Rivière du Loup*, à *St. Jean Baptiste* de l'*Isle Verte*, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Tuché* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Ordonné, que M. *Chauveau* ait la permission d'introduire un bill pour amender la loi dans le *Bas-Canada*, en ce qui concerne le district dans lequel les actions réelles et mixtes pourront être commencées.

Bill relatif aux actions réelles et mixtes.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Ordonné, que M. *Flint* ait la permission d'introduire un bill pour amender certains actes du parlement du *Haut-Canada*, pour venir en aide aux sociétés religieuses.

Bill relatif aux sociétés religieuses.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

L'honorable procureur général *LaFontaine*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à son excellence le gouverneur général,—Réponse supplémentaire à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, datée le 15 février dernier, priant son excellence de faire mettre devant la chambre les correspondances qui peuvent avoir eu lieu, soit entre le gouvernement impérial et le gouvernement canadien, ou entre ce dernier et des particuliers, au sujet de l'acte pour régler l'engagement des matelots au port de *Québec*.

Bill relatif à l'acte de l'engagement des matelots à Québec.

Pour la dite réponse supplémentaire, voir appendice (W. W.)

Appendice (W. W.)

Et aussi, réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, du 12 du courant, le priant de faire mettre devant la chambre, copie d'une lettre (date précise inconnue), adressée en l'année 1839 ou 1840, à son excellence le très honorable *C. Poulett Thomson*, alors gouverneur général, par le secrétaire colonial, relativement aux maisons de la trinité de *Québec* et de *Montréal*, et toute réponse qui peut y avoir été faite.

Maisons de la Trinité.

Par ordre,

J. LESLIE, Secrétaire.

Bureau du secrétaire,
Montréal, 14 mars 1849.

Hôtel du gouvernement, 14 mars 1849.

Monsieur,—Conformément à votre lettre datée d'hier, j'ai l'honneur de vous transmettre les extraits ci-joints des dépêches relatives aux maisons de la trinité de *Québec* et de *Montréal*.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

T. E. CAMPBELL, Major.

L'honorable *J. Leslie*,

Secrétaire provincial, etc., etc., etc.

Extrait d'une dépêche du secrétaire d'état au très honorable *C. P. Thomson*, gouverneur général, en date du 8 février 1840, No. 74 :

“L'ordonnance No. 66, pour incorporer une maison de trinité à *Montréal*, ne souffre aucune objection en ce qui concerne le commerce britannique, mais le gouvernement de sa majesté doute qu'il soit prudent d'établir des maisons de trinité à *Québec* et à *Montréal*, indépendantes l'une de l'autre. L'on a senti fortement dans ce pays l'inconvénient d'avoir de ces corps indépendants, et les avantages qui résultent d'une autorité inférieure sont généralement admis. Mais le gouvernement de sa majesté serait bien aise de connaître votre opinion à cet égard.”

Extrait d'une dépêche du très honorable *C. P. Thomson*, à lord *J. Russell*, en date de *Montréal*, 21 décembre 1840 :

“Eu égard à la dépêche de votre seigneurie du 8 février dernier, No. 74, j'ai l'honneur de vous informer, qu'après avoir mûrement considéré toutes les raisons qui ont amené la passation de l'ordonnance qui établit une maison de la trinité à *Montréal*, séparée et indépendante de celle de *Québec*, je suis

“ d’avis qu’elles justifient pleinement la marche que l’on a adoptée en déviant du principe généralement suivi en Angleterre dans ces matières. Je recommande en conséquence que sa majesté soit avisée par son ordre en conseil, de confirmer cette ordonnance.”

Ordonné, que la dite réponse soit imprimée pour l’usage des membres de cette chambre.

Un bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : “ Acte pour amender l’acte de la quarantaine,” a été, conformément à l’ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l’honorable procureur général La Fontaine reporte le dit bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre l’a passé sans amendement.

Message du conseil législatif, par John Fenning Taylor, écuyer, l’un des maîtres en chancellerie :—
M. l’Orateur,

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé : “ Acte pour amender les actes passés pour remédier à certaines déficiences dans l’enregistrement de titres dans le comté de Hastings,” sans amendement :
Et aussi,

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé : “ Acte pour donner à John S. McCollom la propriété d’un certain terrain réservé pour un chemin, dans le township de Nelson,” avec un amendement, auquel il demande le concours de cette chambre : Et aussi, Le conseil législatif a passé un bill, intitulé : “ Acte pour amender un acte y mentionné, et pour trans- porter la propriété du cimetière général de Toronto, à certains syndics et à leurs successeurs,” auquel il demande le concours de cette chambre.

Et ensuite il s’est retiré.

L’ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender les lois concernant l’intérêt de l’argent, étant lu ;

L’honorable M. Sherwood a proposé, secondé par l’honorable M. Hincks, et la question ayant été proposée, que le dit bill soit maintenant lu une seconde fois ;

M. Davignon a proposé en amendement à la question, secondé par M. DeWitt, que le mot “ maintenant,” soit retranché, et les mots “ de ce jour en six mois,” ajoutés à la fin d’icelle.

Et la question ayant été mise sur l’amendement, la chambre s’est divisée ; et les noms ayant été demandés ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs le procureur général Baldwin, Beaubien, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Crysler, Davignon, DeWitt, le solliciteur général Drummond, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Gagy, Jobin, le procureur général La Fontaine, La Terrière, Laurin, Lemieux, Macdonald, de GLENGARY, Marquis, McConnell, Méthot, Mongenais, Nelson, Papineau, Polette, Richards, Robinson, Scott, du LAC DES DEUX MONTAGNES, Seymour, Smith, de FRONTENAC, Stevenson, Taché, Viger et Wilson.—(40.)

CONTRE.

Messieurs Badgley, Bell, Boulton, de NORFOLK, Boulton, de TORONTO, Brooks, Burrill, Cameron, de KENT, Cayley, Christie, Dickson, Egan, Fergusson, Hall, Hincks, Holmes, Johnson, Lyon, Macdonald, de KINGSTON, McFarland, Merritt, Meyers, Notman, Price, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de TORONTO, Smith, de DURHAM, Smith, de WENTWORTH, Thompson et Watts.—(29.)

Ainsi, elle a été résolue dans l’affirmative.

La question principale, telle qu’amendée, ayant été alors mise ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois de ce jour en six mois.

L’ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour empêcher les oppositions frivoles et vexatoires aux saisies, tant mobilières que réelles, et pour mieux assurer l’exécution des jugemens des cours de justice dans le Bas-Canada, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, mercredi, le vingt-huit du courant.

L’ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour simplifier le mode de transport des propriétés immobilières dans le Haut-Canada, et pour rendre saisissables, en vertu d’une exécution, certains droits (H.-C.) et intérêts en icelle, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre, lundi prochain.

L’ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour limiter le nombre des petits jurés qui seront signés pour comparaître dans les diverses cours du Haut-Canada, et pour pourvoir à leur paiement, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre, demain.

L’ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour diviser le comté de Berthier en deux municipalités, pour des fins municipales, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d’être grossoyé.

L’ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer Frédéric C. Capreol, Robert Easton Burns, et autres, sous le nom de “ La compagnie de chemin de fer de Toronto et de l’union de Simcoe et du Lac Huron,” aux fins d’être autorisés à construire un chemin de fer depuis Toronto jusqu’au Lac Huron, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent sur les bills concernant les lignes de chemins de fer et de télégraphes.

L’ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer l’association des instituteurs du district de Québec, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. Laurin, M. Chabot, M. Chauveau, M. Lemieux et M. Méthot, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

L’ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la ville de Peterborough, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent sur divers bills privés.

L’ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour continuer pour un temps limité l’acte de la législature du Bas-Canada, qui incorpore la société amicale de Québec, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s’est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Polette a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l’Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Polette a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Polette a fait rapport du bill en conséquence, et les amendemens ont été lus et adoptés.

Bill relatif à la quarantaine.

Message du conseil.

Bill relatif à l’enregistrement des titres dans le comté de Hastings.

Bill relatif à J. S. McCollom.

Bill relatif au cimetière général de Toronto.

Bill relatif à l’intérêt de l’argent.

Bill relatif aux oppositions frivoles.

Bill relatif au transport des propriétés immobilières, (H.-C.)

Bill relatif aux petits jurés, (H.-C.)

Bill relatif aux municipalités de Berthier.

Bill relatif au chemin de fer de Toronto et de l’union de Simcoe et du Lac Huron.

Bill relatif à l’association des instituteurs du district de Québec.

Bill relatif à l’incorporation de la ville de Peterborough.

Bill relatif à la Société amicale de Québec.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

Bill relatif à l'hôpital de Kingston.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer l'hôpital général de *Kingston*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé.

Bill relatif à la division du township de Cayuga.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour partager le township de *Cayuga*, dans le district de *Niagara*, en deux townships, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable M. *Macdonald* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et l'honorable M. *Macdonald* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

L'honorable M. *Macdonald* a fait rapport du bill en conséquence ; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens soit grossoyé.

Bill relatif au township de Magog.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour ériger un nouveau township, qui sera composé de partie du township de *Halley* et de partie de celui de *Bolton*, dans le comté de *Stanstead*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Armstrong* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Armstrong* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Armstrong* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé

Ordres remis.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. *Thompson*, secondé par M. *Chabot*,

La chambre s'est ajournée.

Jovis 15° die Martii ;

ANNO 12° VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

Pétitions présentées.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Boutillier*,—la pétition de *Boucher de la Bruyère*, et autres, de la paroisse de *St. Hyacinthe*.

Par M. *Egan*,—la pétition de R. *McConnell*, et autres, du comté des *Outaouais*.

Par M. *Mongenais*,—la pétition de *Joseph Héneau* dit *Deschamps*, propriétaire de terre dans la grande isle de *Beauharnois*.

Par M. *Smith*, de *Durham*,—la pétition de *Henry Rinch*, du township de *Clarke*, district de *Newcastle*.

Par l'honorable M. *Merrill*,—la pétition du conseil municipal du district de l'*Ouest*, (chemin entre *Chatham* et *Windsor*).

Par M. *Morrison*,—la pétition de *John W. Gwynne*,

écuyer, et autres, directeurs de la compagnie du chemin de fer de *Toronto* et *Goderich*.

Par M. *Sherwood*, de *Brockville*,—la pétition de *George Crawford*, et autres, du district de *Johnstown*.

Par Sir *Allan N. MacNab*,—la pétition de *John O'Hall*, et autres, actionnaires de la compagnie du canal *Desjardins*.

Par M. *Wilson*,—la pétition de *John Shore*, et autres, de la cinquième concession du township de *West Meath*.

Un bill grossoyé pour continuer, pour un temps limité, l'acte de la législature du *Bas-Canada*, qui incorpore la "Société amicale de *Québec*," a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit :

" Acte pour continuer, pour un temps limité,

" l'acte de la législature du *Bas-Canada*, qui incorpore la société amicale de *Québec*."

Ordonné, que M. *Chabot* porte le dit bill au conseil législatif et demande son concours.

Un bill grossoyé pour partager le township de *Cayuga*, dans le district de *Niagara*, en deux townships, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit :

" Acte pour diviser le township de *Cayuga*,

" dans le district de *Niagara*, en deux townships."

Ordonné, que M. *Thompson* porte le dit bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour ériger un nouveau township, qui sera composé de partie du township de *Halley* et de partie de celui de *Bolton*, dans le comté de *Magog*, *Stanstead*, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *McConnell* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour diviser le comté de *Berthier* en deux municipalités, pour les fins municipales, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : " Acte

" pour diviser le comté de *Berthier* en deux mu-

" nicipalités et pour d'autres fins relatives au dit

" comté."

Ordonné, que M. *Armstrong* porte le dit bill au conseil législatif, et demande son concours,

Un bill grossoyé pour incorporer l'hôpital général de *Kingston*, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : " Acte pour incorporer les syndics de l'hôpital de *Kingston*."

Ordonné, que l'honorable M. *Macdonald* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

D'E. *Dalair*, écuyer, et autres, de cette partie du comté de *Dorchester*, qui constituait ci-devant le comté de *Dorchester* ; demandant le rétablissement des municipalités de paroisses.

D'E. *Dalair*, écuyer, et autres, de cette partie du comté de *Dorchester*, qui constituait ci-devant le comté de *Dorchester* ; demandant une augmentation dans la représentation, basée sur la population.

D'E. *Dalair*, écuyer, et autres, de cette partie du comté de *Dorchester*, qui constituait ci-devant le comté de *Dorchester* ; demandant que la loi des écoles élémentaires soit amendée ou abrogée, et qu'on y substitue d'autres dispositions.

D'E. *Dalair*, écuyer, et autres, de cette partie du comté de *Dorchester*, qui constituait ci-devant le comté de *Dorchester* ; demandant certains amende-

mens à l'acte des bureaux d'enregistrement dans le *Bas-Canada*.

D'E. Dalairé, écuyer, et autres, de cette partie du comté de *Dorchester*, qui constituait ci-devant le comté de *Dorchester*; demandant une aide pour améliorer certains chemins.

D'E. Dalairé, écuyer, et autres, de cette partie du comté de *Dorchester*, qui constituait ci-devant le comté de *Dorchester*; demandant des amendemens aux lois des chemins.

D'E. Dalairé, écuyer, et autres, de cette partie du comté de *Dorchester* qui constituait ci-devant le comté de *Dorchester*; demandant la passation d'un acte pour expliquer, définir et établir la loi pour régler la tenure seigneuriale des terres, et pour faciliter la commutation volontaire de la dite tenure.

De R. B. Hall, écuyer, et autres, maire et conseillers du village du canton de *Chambly*; demandant l'amélioration d'une petite partie du chemin qui, avec le pont sur la rivière *Richelieu*, relie les deux extrémités des chemins à barrières de *Longueuil* et *Chambly*, et celui de *Granby*.

D'E. P. Christie, et autres, des seigneuries de *Bleury*, *Sabrevois* et *Noyan*; demandant que *John Yule*, écuyer, et autres pétitionnaires, ne soient pas autorisés à construire une chaussée sur la rivière *Richelieu*.

De Peter B. Clement, et autres, de la ville et du township de *Niagara*, district de *Niagara*; demandant l'incorporation d'une compagnie pour construire un pont suspendu sur la rivière de *Niagara* à *Queenston*.

D'Adam Timmerman, et autres, du township de *Clinton*; d'Abisha Morse, et autres, des townships de *Grimsby*, *Gainsborough* et *Caistor*; de *John Dobbie*, et autres, du township de *Willoughby*; de *James Oswald*, et autres, du township de *Stamford*; de *George Secord*, et autres, du township de *Gainsborough*; d'*Isaac Johnson*, et autres, du township de *Berthier*; de *Charles Neale*, et autres, du township de *Niagara*; de *William Duff*, et autres, de la ville de *Queenston*; d'*Arthur Shaw*, et autres, du township de *Niagara*; de *J. E. Jennings*, et autres, du township de *Louth*; de *W. Kingsmill*, écuyer, shérif, et autres, de la ville de *Niagara*; de *John Root*, et autres, du township de *Sherbrooke*; de *William T. Burk*, et autres, du township de *Camborough*; de *Henry Smith*, et autres, du township de *Grimsby*; de *George Walker*, et autres, du township de *Cuyuga*; de *George Jamieson*, et autres, du township de *Moulton*; et de *W. B. Shean*, et autres, du township de *Dunn*, tous dans le district de *Niagara*; demandant que le bill pour transporter de *Niagara* à *Port Robinson*, le chef-lieu du dit district, ne soit pas passé.

D'A. Campbell, écuyer, et autres, marchands, propriétaires de vaisseaux et autres personnes intéressées dans le commerce à *Québec*; demandant que cette partie de la pétition du révérend *P. F. Durocher*, aux noms des sauvages montagnais, qui demande que certains terrains sur la rive nord du fleuve *St. Laurent* soient donnés aux dits sauvages, comme terrains de chasse, ne soit pas accordée.

De L. K. Benton, et autres, de *Stanstead*, dans le comté de *Stanstead*; demandant la révocation de certaines lois relatives aux chemins, et la substitution d'une loi conforme à l'acte des conseils municipaux.

De *James Easson*, et autres, de *Perth*; demandant l'abolition de la peine de mort.

Du maire et des citoyens de *Québec*; demandant l'adoption de certaines mesures pour réprimer l'intempérance.

De *William Smith*, et autres, du township de *Brompton, Canada-Est*; demandant que le paiement des pertes causées par la rébellion dans le *Bas-Canada*, ne soit pas voté.

et autres, de la paroisse de *St. Thomas*, et du village de *Montmagny*, comté de l'*Islet*, soit renvoyée au comité permanent sur les bills concernant les lignes de chemins de fer et de télégraphes. Dion et autres, renvoyée à un comité.

M. Sherwood, de *Brockville*, du comité permanent sur divers bills privés, a présenté à la chambre le premier rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Le comité a examiné le bill pour incorporer la société *St. George de Québec*, et le bill pour incorporer l'institut des artisans de *Hamilton* et *Gore*, et il est convenu d'en faire rapport sans amendement.

Il a aussi examiné les bills suivans, et a fait à chacun de ces bills des amendemens qu'il prend la liberté de soumettre à la considération de votre honorable chambre, savoir:—

Bill pour incorporer la compagnie d'entrepôt de *Québec*.

Bill pour incorporer l'académie industrielle de *St. Laurent*, dans le district de *Montréal*.

Bill pour incorporer la communauté des sœurs de *St. Croix*, dans la paroisse de *St. Laurent*, dans le district de *Montréal*, pour les fins de l'éducation.

Bill pour incorporer les sœurs de miséricorde pour la régio de l'hospice de la maternité de *Montréal*.

Sur motion de *M. Méthot*, secondé par *M. Lemieux*. Bill relatif à la compagnie d'entrepôt de Québec.

Ordonné, que le bill pour incorporer la compagnie d'entrepôt de *Québec*, tel que rapporté du comité permanent sur divers bills privés, soit maintenant soumis à un comité de toute la chambre.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Fortier a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et *M. Fortier*, a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau, lundi prochain.

Ordonné, que les diverses pétitions au sujet de l'intempérance, présentées à cette chambre depuis le vingt-huitième jour de février dernier, soient renvoyées au comité spécial, nommé pour s'enquérir si quelques et quelles mesures législatives peuvent être adoptées, pour réprimer les maux occasionnés par l'intempérance. Intempérance.

Ordonné, qu'un congé d'absence de cette chambre soit accordé à l'honorable *M. Cameron*, de *Cornwall*, pendant un mois, pour cause de maladie dans sa famille. Congé d'absence.

Sur motion de *M. Fortier*, secondé par *M. Polette*. Bill relatif au pont de A. Archambeault, et autres.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au conseil législatif, pour prier leurs honneurs de permettre à l'honorable *Barthélemy Joliette*, un de leurs membres, de venir devant le comité permanent sur les bills concernant les chemins et ponts, nommé par cette chambre, samedi prochain, à dix heures du matin, pour être interrogé au sujet du bill aux fins d'autoriser *Antoine Amable Archambeault*, et autres, à construire un pont de péage sur la rivière l'*Assomption*, et pour d'autres fins y mentionnées.

Ordonné, que *M. Fortier* porte le dit message au conseil législatif.

Sur motion de *M. Chauveau*, secondé par *M. Lemieux*. Bill relatif à la société St. George de Québec.

Ordonné, que le bill pour incorporer la société *St. George de Québec*, soit maintenant soumis à un comité de toute la chambre.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Watts* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Watts* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

Message du conseil.

Message du conseil législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:—

M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé les bill suivans, sans amendement, savoir:—

Bill relatif à l'indemnité, (B. C.)

Bill intitulé: "Acte pour indemniser les personnes dans le *Bas-Canada*, dont les propriétés ont été détruites durant la rébellion dans les années, 1837 et 1838:"

Bill relatif au chemin de fer de jonction de Montréal et la ligne provinciale.

Bill intitulé: "Acte pour amender et étendre l'acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et la ligne provinciale."

Bill relatif à W. Bradley.

Bill intitulé: "Acte pour permettre à *William Bradley* de posséder à titre de propriété, un certain terrain réservé pour un chemin à *Calédonia*, dans le district de l'*Outaouais*:" Et aussi,

Bill relatif à la naturalisation des aubains.

Le conseil législatif a passé un bill intitulé: "Acte pour abroger un certain acte y mentionné, et pour établir de meilleurs dispositions pour la naturalisation des aubains," auquel il demande le concours de cette chambre.

Et ensuite, il s'est retiré.

Ordres du jour.

Sur motion de l'honorable M. *Hincks*, secondé par l'honorable procureur général *Baldwin*,
Ordonné, que les ordres du jour soient maintenant lus.

Dettes publiques.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur cette partie du discours de son excellence le gouverneur général, à l'ouverture de la présente session qui se rapporte aux pouvoirs nécessaires à donner au gouvernement, pour réorganiser la dette provinciale, créer un fonds d'amortissement et aliéner les travaux publics d'une nature purement locale, et aussi à certaines autres matières qui ont rapport à la dette publique et à la tenue des comptes publics; et aussi, sur les différentes pétitions de diverses banques qui demandent à être entendues par conseil à la barre de la chambre, contre certaines résolutions qui seront soumises pour l'émission de débentures par le gouvernement, étant lu;

Ordonné, qu'il soit une instruction au comité d'entendre des conseils, tel que les pétitionnaires le demandent.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Morrison* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Morrison* a fait rapport du comité, qu'il avait entendu un conseil au soutien des pétitions; et que le comité avait passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

Bill relatif à la compagnie d'assurance maritime et contre le feu d'Ontario.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie d'assurance maritime et contre le feu d'*Ontario*, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre, lundi prochain.

Bill relatif à la commutation de tenure,

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender l'acte passé dans la huitième année du règne de sa majesté, intitulé: "Acte pour faciliter la commutation volontaire de la tenure des terres en roture situées dans les fiefs et seigneuries du *Bas-Canada*, en celle de franc-aleu roturier," étant lu;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Boulton*, de *Toronto*, a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Boulton*, de *Toronto*, a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau, lundi prochain.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Price*, secondé par l'honorable procureur général *Baldwin*,
La chambre s'est ajournée.

Veneris, 16° die *Martii*;

ANNO 12° VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

M. L'ORATEUR a mis devant la chambre un état des affaires de la banque d'épargnes de *Québec*, reçu en conformité d'un ordre de la chambre, du 25 janvier dernier.

Pour le dit état, voir appendice (P.)

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:—

Par l'honorable M. *Macdonald*,—la pétition de *W. G. Chambers*, de *Kingston*.

Par M. *Bell*,—la pétition de *John A. Gemmill*, et autres, du district de *Bathurst*.

Par M. *Davignon*,—la pétition du conseil municipal du comté de *Rouville*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues.

De *Richard McConnell*, et autres, marchands intéressés et engagés dans le commerce de bois, résidant sur la rivière des *Outaouais*; demandant qu'il ne soit pas fait de changemens dans la loi qui a rapport au mesurage du bois de construction à *Québec*.

De *W. F. Witcher*, et autres, de la ville de *Sherbrooke*; demandant l'abolition de la peine de mort.

Ordonné, que la pétition de *Joseph Painchaud*, écuyer, et autres, membres de la profession médicale de *Québec*, soit renvoyée au comité spécial, auquel a été renvoyée la pétition de *B. H. Charlebois*, écuyer, et autres, médecins et chirurgiens du *Bas-Canada*.

Ordonné, que la pétition du révérend *J. D. Déziol*, président, et *Charles Bourget*, secrétaire, au nom d'une assemblée publique tenue à la *Poite Lévi*, soit renvoyée au comité permanent sur les bills concernant les lignes de chemins de fer et de télégraphes.

Résolu, que la pétition du révérend *T. Cholette*, et autres, de la paroisse de *St. Polycarpe*, comté de *Vaudreuil*, soit renvoyée à un comité spécial, composé de M. *Mongenais*, M. *Jobin*, M. *Taché*, M. *Bouillier* et M. *Fortier*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, que la pétition des président et directeurs de la compagnie du canal *Désjardins*, soit renvoyée au comité permanent des ordres permanens.

Ordonné, que la pétition de l'association provinciale

Banque d'épargnes de Québec.

Appendice (P.)

Pétitions présentées.

Pétitions lues.

Pétitions renvoyées à des comités: De *S. Painchaud*, et autres;

Du rév. *J. D. Déziol*, et *C. Bourget*;

Du rév. *T. Cholette*, et autres;

De la compagnie du canal *Désjardins*;

De l'association

d'agriculture du *Canada Ouest*, soit renvoyée au comité spécial auquel ont été renvoyées les deux pétitions de *John Clarke*, écuyer, au nom de la société d'agriculture du district de *Niagara*.

M. *Armstrong* a fait rapport, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour incorporer les clercs paroissiaux ou catéchistes de *Saint Viateur*, dans le village d'*Industrie*, dans le comté de *Berthier*," que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre, lundi prochain.

M. *Wetenhall*, du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de *George Thomson*, et autres, de *Flamborough* ouest, et autres townships, dans le district de *Gore*, a présenté à la chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre comité, conformément à l'ordre de votre honorable chambre, a pris en considération le sujet contenu en la pétition à lui renvoyée.

Les pétitionnaires habitent les townships de *Beverley* et *Flamborough* ouest, dans le district de *Gore*, et représentent: qu'ils sont lésés par les barrières de péages, No 1 et 2, que l'on a maintenant érigées sur les chemins macadamisés qui vont de *Dundas* à *Waterloo* et *Galt*.

Que les habitans des grands établissemens de *Paris*, *St. George*, de la partie sud de *Dumfries*, de la partie nord de *Ancaster*, et de la partie sud de *Beverley*, avant d'entrer sur le chemin macadamisé à la barrière No. 2, ont à payer quatre deniers pour chaque voiture, et après avoir parcouru deux milles et demi jusqu'à la barrière No. 1, ont encore à payer huit deniers; et ensuite, après s'être servi du chemin que pendant un mille et demi jusqu'à *Dundas*, en tout quatre milles à parcourir pour la somme d'un shelling.

Votre comité s'étant convaincu de l'exactitude des divers allégués contenus dans la pétition, croit qu'il est de son devoir de dire, que dans son opinion le public doit être soulagé du grief dont il se plaint.

Votre comité est convaincu qu'à moins que l'on n'adopte quelques mesures à cette fin, ces améliorations qui n'ont été construites qu'à des frais considérables pour le public, deviendront un fardeau plutôt qu'un bienfait pour les habitans de la localité, et auront, avant longtems, l'effet de les détourner des grandes voies publiques améliorées pour chercher de nouveaux marchés pour leurs produits, et de nouveaux établissemens moins avantageux que ceux d'aujourd'hui, pour y transiger leurs affaires ordinaires.

En conséquence, votre comité recommande fortement qu'il soit fait dans les péages des barrières, les changemens qui feront disparaître en peu de temps l'injustice dont on se plaint, soit en réduisant les taux de péages à ces barrières, soit en adoptant tel autre arrangement qui sera favorable aux intérêts du public, et équitable envers les habitans qui ont signé la pétition.

Sir *Allan N. MacNab*, du comité permanent sur les bills concernant les lignes de chemins de fer et de télégraphes, a présenté à la chambre le premier rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill pour amender l'acte qui incorpore la compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *Lachine*, et pour d'autres fins, à lui renvoyé; et a adopté certains amendemens qu'il soumet respectueusement à l'approbation de votre honorable chambre.

Ordonné, que le bill pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *Lachine*, et pour d'autres fins, tel que rapporté du comité permanent sur les bills

concernant les lignes de chemins de fer et de télégraphes, soit maintenant soumis à un comité de toute la chambre.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Lemieux* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Lemieux* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu

M. *Lemieux* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

L'honorable M. *Boulton*, du comité permanent des ordres permanens, a présenté à la chambre le dix-huitième rapport du dit comité, lequel a été lu, comme suit:—

Votre comité a consulté la pétition de *James Scott*, écuyer, et autres; de l'honorable P. *McGill*, et autres, directeurs de la compagnie des mines de *Huron*; de *Joseph P. Bradley*, écuyer, et autres; de *John S. McCord*, écuyer, et autres; et de l'honorable *William Hamilton Merritt*, et autres; et il est d'opinion qu'elles ne sont pas de nature à exiger l'avis prescrit par le règlement de la chambre.

Sur motion de M. *Jobin*, secondé par M. *McFarland*,

Ordonné, que le bill pour incorporer les sœurs de miséricorde pour la régie de l'hospice de la maternité de *Montréal*, tel que rapporté par le comité permanent sur divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la chambre, mercredi prochain.

Ordonné, que l'amendement fait par le conseil législatif au bill, intitulé: "Acte pour donner à *John S. McCollom* la propriété d'un certain terrain réservé pour un chemin, dans le town-ship de *Nelson*," soit maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre le dit amendement en considération.

Et le dit amendement a été lu comme suit:—

Presse 1, ligne 31. Après "mémoire," insérez "au lieu et place du dit chemin, traversant ainsi le dit lot numéro vingt, lequel, jusqu'à la largeur de soixante-six pieds, est par le présent déclaré, et sera et restera grand chemin public, comme s'il eut été originairement destiné à cette fin."

Et le dit amendement ayant été lu de nouveau, il a été adopté par la chambre.

Ordonné, que M. *Wetenhall* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leur amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Merritt*, secondé par M. *McFarland*,

Ordonné, que le bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour abroger un certain acte y mentionné et pour établir de meilleures dispositions pour la naturalisation des aubains," soit maintenant lu la première fois.

Le dit bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu, une seconde fois, mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Price*, secondé par M. *Wetenhall*,

Ordonné, que le bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour amender un acte y mentionné et pour transporter la propriété du cimetière général de *Toronto*, à certains syndics et

Dix huitième rapport du comité des ordres permanens.

Bill relatif aux sœurs de miséricorde.

Bill relatif à J. S. McCollom.

Bill relatif à la naturalisation des aubains.

Bill relatif au cimetière général de Toronto.

Un provincia-
d'agriculture
du Canada
Ouest.

Bill relatif aux
clercs paroissiaux.

Rapport sur la
pétition de G.
Thomson, et
autres.

Premier rap-
port du comité
sur les bills
concernant les
lignes de che-
mins de fer et
de télégraphes.

Bill relatif au
chemin de fer
de Lachine.

“ à leurs successeurs,” soit maintenant lu la première fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la première fois. *Ordonné*, que le dit bill soit lu une seconde fois, lundi prochain.

Bill relatif aux sœurs de *Ste. Croix*.

Sur motion de *M. Jobin*, secondé par *M. Armstrong*,

Ordonné, que le bill pour incorporer la communauté des sœurs de *Ste. Croix*, dans la paroisse de *St. Laurent*, dans le district de *Montréal*, pour les fins de l'éducation, tel que rapporté du comité permanent sur divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la chambre, mercredi prochain.

Sur motion de *M. Jobin*, secondé par *M. Armstrong*,

Bill relatif à l'académie industrielle.

Ordonné, que le bill pour incorporer l'académie industrielle de *St. Laurent*, dans le district de *Montréal*, tel que rapporté du comité permanent sur divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la chambre, jeudi prochain.

Bill relatif à la profession de notaire.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au conseil législatif, pour prier leurs honneurs de permettre à l'honorable *Jean-Baptiste Taché*, un de leurs membres, de venir devant le comité spécial, auquel est renvoyé le bill pour amender l'acte qui pourvoit à l'organisation de la profession de notaire dans le *Bas-Canada*, mardi prochain, à dix heures du matin, pour être interrogé au sujet du dit ordre de renvoi.

Ordonné, que *M. Laurin* porte le dit message au conseil législatif.

Bill relatif à la chambre de lecture des marchands de Montréal.

Ordonné, que *M. Holmes* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la chambre de lecture des marchands de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Bill relatif à C. J. Stuart,

L'honorable *M. Badgley* a fait rapport, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill pour autoriser *Charles James Stuart*, écuyer, à pratiquer la loi dans le *Bas-Canada*, que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit grossoyé.

Bill relatif aux sœurs de la charité de Bytown.

Ordonné, que *M. Egan* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la communauté des révérendes sœurs de la charité de *Bytown*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Bill relatif au collège de Bytown.

Ordonné, que *M. Egan* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer le collège de *Bytown*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Bill relatif à la société d'horticulture de Montréal.

Ordonné, que l'honorable *M. Badgley*, ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la société d'horticulture de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

Bill relatif à la compagnie des mines de Neepigon.

Ordonné, que *M. McFarland* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer certaines personnes, sous les nom et raison de compagnie des mines de *Neepigon*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que l'honorable *M. Robinson* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la compagnie des mines de *Huron*.

Bill relatif à la compagnie des mines de Huron.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, que l'honorable *M. Price* ait la permission d'introduire un bill pour abroger certains actes y mentionnés, et établir de meilleures dispositions, relativement à l'admission des arpenteurs et à l'arpentage des terres en cette province.

Bill relatif aux arpenteurs.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

L'honorable procureur général *LaFontaine*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à son excellence le gouverneur général,—Réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, datée le 22 février 1849, et priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant la chambre, copie de toutes représentations, plaintes, mémoires ou requêtes, de la part de *W. K. M'Cord*, écuyer, surintendant de police de la cité de *Québec*, relativement à la tenue du bureau du greffier de police de *Québec*, depuis que le dit *W. K. M'Cord* est surintendant de police, ainsi que copie des plaintes et représentations du dit *W. K. M'Cord*, sur l'assiduité ou non assiduité des juges de paix aux sessions hebdomadaires des dits magistrats, et copie de toutes communications entre le dit *W. K. M'Cord* et le gouvernement exécutif, et les greffiers de la paix et les juges de paix, relativement aux objets ci-dessus; et copie de l'enquête faite par ordre du gouvernement exécutif, l'année dernière, en conséquence des plaintes, et copie de tous documens relatifs aux objets ci-dessus.

Bureau de police, Québec.

Pour la dite réponse, voir appendice (O.O.O.)

Appendice (O. O. O.)

Sur motion de *Sir Allan N. MacNab*, secondé par l'honorable *M. Badgley*,

Divisions électorales de la province.

Ordonné, qu'il soit mis sur la table de cette chambre une liste des différentes paroisses, seigneuries, townships ou autres divisions, comprenant les diverses divisions électorales de cette province, telles que maintenant constituées.

Ordonné, qu'un congé d'absence de cette chambre soit accordé à *M. Malloch*, pendant deux semaines, pour cause d'affliction dans sa famille.

Congé d'absence.

L'ordre du jour, pour l'appel de cette chambre, étant lu;

Appel de la chambre.

Sur motion de l'honorable procureur général *Baldwin*, secondé par l'honorable procureur général *LaFontaine*,

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à mardi prochain.

Résolu, qu'on envoie querir sous la garde du sergent d'armes, qui assiste à cette chambre, ceux des membres qui ne seront pas alors présent.

Message du conseil législatif, par *John Fenning Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:—*M. l'Orateur*,

Message du conseil.

Le conseil législatif a passé les bills suivans sans amendement:—

Bill intitulé: “ Acte pour réaliser un revenu de

Bill relatif aux écoles élémentaires.
 "cent mille louis, à même les terres publiques du Canada, pour les fins de l'instruction élémentaire."
 Bill intitulé : "Acte pour amender la charte de la société littéraire et historique de Québec."

Aussi,
 Le conseil législatif a passé le bill, intitulé : "Acte pour diviser la municipalité de Drummond, en deux municipalités," avec plusieurs amendemens, auxquels il demande le concours de cette chambre : Et aussi,

Bill relatif à la municipalité de Drummond.
 Le conseil législatif a passé un bill, intitulé : "Acte pour autoriser les religieuses des Ursulines de Québec, à acquérir et posséder d'autres biens meubles et immeubles, jusqu'à une certaine valeur," auquel il demande le concours de cette chambre : Et aussi,

Bill relatif à la profession de Notaire.
 Le conseil législatif permet à l'honorable *Barthélemi Joliette* d'aller, s'il le juge à propos, devant le comité spécial auquel est renvoyé le bill pour amender l'acte qui pourvoit à l'organisation de la profession de notaire dans le *Bas-Canada*, mardi prochain, à dix heures du matin, pour être interrogé au sujet du dit ordre de renvoi : Et aussi,

Bill relatif au pont de A. Archambeault, et autres.
 Le conseil législatif permet à l'honorable *Barthélemi Joliette*, d'aller, s'il le juge à propos, devant le comité permanent sur les bills concernant les chemins et ponts, samedi prochain, à dix heures du matin, pour être interrogé au sujet du bill aux fins d'autoriser *Antoine Amable Archambeault*, et autres, à construire un pont de péages sur la rivière l'*Assomption*, et pour d'autres fins y mentionnées.

Et ensuite, il s'est retiré.

Notice publique.
 M. *Morrison*, du comité de toute la chambre sur cette partie du discours de son excellence le gouverneur général, à l'ouverture de la présente session, qui se rapporte aux pouvoirs nécessaires à donner au gouvernement, pour réorganiser la dette provinciale, créer un fonds d'amortissement et aliéner les travaux publics d'une nature purement locale, et aussi, à certaines autres matières qui ont rapport à la dette publique et à la tenue des comptes publics ; et aussi, sur les différentes pétitions des diverses banques, qui demandent à être entendues par conseil à la barre de la chambre, contre certaines résolutions qu'on se propose de soumettre pour l'émission de débetures par le gouvernement, a fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles ont été lues, comme suit :—

1. *Résolu*, qu'il est expédient d'autoriser le gouverneur en conseil, de temps à autre, et selon que les intérêts du service public l'exigeront, à amortir ou racheter, pour le compte de la province, toutes ou quelque une des débetures alors à payer et constituant la dette de la province du *Canada*, ou de l'une ou l'autre des ci-devant provinces du *Bas* ou du *Haut-Canada*, ou toutes ou quelque une des débetures émises par des commissaires ou autres officiers publics, en vertu de l'autorité des législatures de l'une ou l'autre des ci-devant provinces du *Haut* ou du *Bas-Canada* ou de la province du *Canada*, les intérêts ou le principal desquelles débetures sont mis à la charge du fonds du revenu consolidé de cette province, et émettre de nouvelles débetures pour un montant n'excédant pas celui des débetures ainsi amorties ou rachetées, ou à convenir avec les possesseurs des débetures ci-dessus désignées, qu'ils acceptent à leur place de nouvelles débetures dont le principal ou les intérêts seront respectivement payables à même le fonds consolidé du revenu de cette province aux époques que le dit gouverneur en conseil pourra fixer ; et à faire toutes telles débetures payables en monnaie sterling de la *Grande-Bretagne*, ou en monnaie courante de cette province, et à fixer le lieu du paiement du principal et des intérêts dans cette province ou hors de cette

province, suivant que le dit gouverneur en conseil l'ordonnera, et à fixer les intérêts sur ces débetures à un taux qui n'excédera pas l'intérêt légal d'alors pour cent par année, suivant que le dit gouverneur en conseil l'ordonnera ; pourvu toujours, que le gouverneur en conseil n'augmentera pas le montant de la dette publique de la province sans l'autorisation du parlement provincial.

2. *Résolu*, qu'il est expédient de pourvoir à ce que, sur les débetures que le gouverneur en conseil est ou peut être autorisé à faire émettre, en vertu de tout acte passé, ou qui sera passé, une somme n'excédant pas deux cent cinquante mille louis courant, pourra être émise en débetures, valant chacune moins de dix louis ; et que ces débetures pourront être faites payables à demande ou à un terme quelconque après leur date, et avec ou sans intérêts, et pourront être recevables en paiement de sommes d'argent payables au gouvernement provincial généralement, ou en paiement de tels droits ou redevances et par tels officiers ou départemens, et à tels termes et conditions que le gouverneur en conseil fixera de temps à autre, et étant ainsi reçues, elles pourront être ré-émises, ou pourront être éteintes, et d'autres émises à leur place ; pourvu que le montant total des débetures susdites en circulation en même temps n'excédera pas la dite somme de deux cents cinquante mille louis, et que le montant total de toutes débetures, y comprises celles mentionnées ci-dessus, n'excédera, en aucun temps, le montant alors autorisé par la loi.

3. *Résolu*, que, attendu qu'il appert que par suite de la pression de justes réclamations contre le gouvernement provincial, les fonds dans la caisse publique étaient insuffisans pour couvrir les débetures de la description mentionnée dans la résolution précédente, qui ont été émises sous l'autorité du gouverneur en conseil, depuis le premier jour de juillet 1848, et ont, sous la même autorité, été reçues en paiement de droits et d'autres sommes d'argent payables au gouvernement provincial, et étant ainsi reçues ont été éteintes et d'autres ont été émises à leur place, mais que le montant total de ces débetures en circulation en même temps n'a jamais excédé la somme de cent vingt-cinq mille louis, et que le montant total de toutes les débetures en circulation n'a jamais excédé le montant autorisé par la loi, et que les exigences du public sont telles qu'il peut être nécessaire pour soutenir le crédit public, que la marche ainsi adoptée par le gouvernement provincial soit continuée jusqu'à ce que le parlement provincial ait adopté des mesures à cet égard ; et attendu que la marche ainsi adoptée par le gouvernement provincial, quoique justifiée par la nécessité, n'est pas conforme à la lettre de la loi, il est par conséquent important d'indemniser toutes les personnes qui ont contribué à la faire adopter, et de pourvoir à ce que toutes débetures de la description mentionnée dans la résolution précédente, émises ou reçues en paiement comme susdit, après le dit premier jour de juillet 1848, et avant le temps où le dit parlement provincial aura fait quelque disposition à cet égard, seront considérées comme ayant été mises et reçues légalement ; pourvu toujours, que le montant total de ces débetures comme susdit, en circulation en même temps, n'excédera pas la somme de cent vingt-cinq mille louis, et que le montant total de toutes débetures en circulation en même temps n'excédera pas le montant alors autorisé par la loi,—et non autrement.

4. *Résolu*, qu'il est expédient d'autoriser le gouverneur en conseil à ordonner aux officiers qu'il appartiendra d'accorder des annuités dont la durée sera limitée, et qui seront portées sur le fonds du revenu consolidé de cette province, lesquelles annuités seront accordées à des conditions qui seront conformes aux tables anglaises les plus approuvées et basées d'après un taux d'intérêt n'excédant pas six pour cent par année, et d'appliquer le produit des dites annuités à l'extinction de la dette publique.
5. *Résolu*, qu'il est expédient que la totalité du revenu net, provenant des droits de péage imposés sur les travaux publics, après en avoir déduit la somme de vingt mille louis qui seront placés annuellement au crédit du fonds du revenu consolidé, sera portée au crédit du fonds d'amortissement; et que le gouverneur en conseil soit autorisé à ordonner que toutes les sommes qui formeront partie du fonds d'amortissement soient placées, soit en effets publics de cette province, ou dans les fonds anglais; et que le gouverneur en conseil pourra, à volonté, ordonner de transférer du fonds du revenu consolidé au fonds d'amortissement toute partie non appropriée du revenu qu'il serait jugé possible à l'expiration de chaque année, d'appliquer à l'extinction de la dette publique, les sommes ainsi transférées devant être placées dans les fonds ou en effets comme susdit: pourvu toujours, que rien de ce qui est contenu dans cette résolution ne sera censé abroger ou affecter les dispositions d'un acte du parlement de cette province, passé dans les dixième et onzième années du règne de sa majesté, et intitulé: "Acte pour faciliter l'émission de débentures et pour d'autres fins y mentionnées."
6. *Résolu*, qu'il est expédient d'autoriser le gouverneur en conseil à faire les réglemens qu'il jugera nécessaires pour l'administration de la dette publique de cette province et le paiement des intérêts de cette dette, et nommer un ou plusieurs agens fiscaux de la province dans la ville de *Londres*, et convenir avec eux de la compensation qui leur sera accordée pour négocier des emprunts, pour payer les intérêts de la dette publique et pour les autres services qui se rattacheront à l'administration de la dite dette, et leur payer cette compensation à même le fonds consolidé du revenu.
7. *Résolu*, qu'il est expédient d'autoriser le gouverneur en conseil, de temps à autre, suivant les exigences du service public, en conséquence de ce que le fonds consolidé du revenu ne serait pas suffisant pour faire face aux items de dépenses mis à la charge de ce fonds par la loi, à ordonner que les officiers qu'il appartient d'effectuer des emprunts temporaires imputables sur le dit fonds consolidé du revenu, en la manière et forme, en tels montants, et payables à telles époques, et portant tels taux d'intérêts, n'excédant pas l'intérêt légal d'alors par année, que le gouverneur en conseil pourra ordonner: pourvu que la quotité de ces emprunts n'excédera pas le montant du déficit qui existera dans le fonds du revenu consolidé, pour faire face aux charges imputées par la loi sur ce fonds.
8. *Résolu*, qu'il est expédient d'autoriser le gouverneur en conseil à ordonner à l'officier qu'il appartient, de constater, avec toute la précision possible, le montant des appropriations destinées à des travaux permanens qui ont été payées à même le fonds consolidé du revenu, et de porter au crédit de ce fonds le montant total des dits paiemens, en les mettant à la charge des travaux publics respectifs; et à émettre des débentures pour telle portion de ces appropriations qui sera nécessaire afin de mettre le fonds du revenu consolidé en état de rencontrer les charges qui lui sont imposées par la loi, et que le surplus des revenus non appropriés de la province, versé dans la caisse provinciale antérieurement au 1er janvier, 1849, n'ont pu suffire à couvrir, et de faire préparer un état séparé qui sera inséré dans les comptes publics, de tout ce qui aura été fait à cet égard comme susdit: pourvu que ces débentures ne seront pas émises pour des sommes au-dessous de dix louis courant chaque, et n'excéderont pas en tout la somme de deux cent mille louis.
9. *Résolu*, qu'il est expédient de pourvoir à ce que les comptes publics de la province seront tenus en parties doubles, et que chaque année, aussitôt que possible après l'expiration de l'année fiscale, il soit préparé un compte-rendu indiquant l'état de la dette publique, et les sommes imputables sur chacun des travaux publics pour lesquels une portion de la dette a été contractée, ainsi que l'état du fonds du revenu consolidé, et des diverses fondations (*trusts*) et fonds spéciaux qui sont administrés par le gouvernement provincial, et tous les autres comptes et pièces qui seront nécessaires pour faire connaître à combien se montent réellement le passif et l'actif de la province à la date de ce compte-rendu; qu'il soit ouvert un compte, lequel compte sera débité des sommes qui auront été dépensées sur les ouvrages qui sont complètement improductifs, ou qui sont entièrement perdus pour la province; et que les balances au débit et au crédit des comptes intitulés, respectivement: "Liste civile, cédule A," et "Liste civile, cédule B," seront respectivement transférées au débit et au crédit du fonds consolidé du revenu.
10. *Résolu*, qu'il est expédient d'autoriser le gouverneur en conseil à entrer en arrangement avec tout conseil municipal ou de district, ou autres corporations ou autorités locales, ou avec toute compagnie incorporée dans le *Bas* ou dans le *Haut-Canada*, pour leur transférer tous chemins publics, havres, ponts ou édifices publics qu'il serait estimé convenable de placer sous la direction des dites autorités ou compagnies locales; et après avoir terminé ces arrangements, concéder (et en concédant ainsi, bailler et transporter) pour toujours ou pour un nombre d'années déterminé, tous ou quelqu'un des dits chemins, havres, ponts ou édifices publics, au conseil de district ou municipal, ou autre autorité ou compagnie locale, avec laquelle l'arrangement aura été fait, et aux termes et conditions dont ils seront convenus, et à faire les dispositions convenables, relativement à la forme et à l'effet de telle concession; les deniers payables à la province suivant les termes de la dite concession à être portés au crédit du fonds d'amortissement et en former partie.
- La première résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.
- La seconde résolution ayant été lue une seconde fois;
- L'honorable M. *Cayley* a proposé en amendement à icelle, secondé par M. *Thompson*, que les mots "deux cent cinquante mille louis," soient retranchés, et les mots "cent vingt-cinq mille louis," insérés à leur place; et "pourvu aussi, que le montant des débentures émises pour des sommes moindres que dix louis courant, dont l'émission ou la ré-émission sera ainsi autorisée, sera réduit à la somme de soixante-cinq mille louis, le ou avant le 1er jour de janvier, 1850, et que toutes les débentures seront rachetées le ou avant le 1er jour de janvier, 1851," soient ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur les amendemens, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Badgley, Boulton*, de **TORONTO**, *Brooks, Cayley, Christie, Macdonald*, de **KINGSTON**, *Sir Allan N. MacNab, Meyers, Papineau, Seymour, Sherwood*, de **TORONTO**, *Smith*, de **FRONTENAC**, *Stevenson* et *Thompson*.—(14.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin, Beaubien, Bell*, le solliciteur général *Blake, Boullier, Cameron*, de **KENT**, *Cartier, Cauchon, Chabot, Davignon, DeWitt, Dickson*, le solliciteur général *Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson*, le procureur général *LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Macdonald*, de **GLENGARY**, *Marquis, M'Connell, M'Farland, Merritt, Mongenais, Morrison, Polette, Price, Richards, Scott*, de **BYTOWN**, *Scott*, du **LAC DES DEUX MONTAGNES**, *Smith*, de **DURHAM**, *Smith*, de **WENTWORTH**, *Taché, Viger, Wetenhall* et *Wilson*.—(49.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La seconde résolution a été adoptée.

La troisième résolution ayant été lue une seconde fois, a été adoptée.

La quatrième résolution ayant été lue une seconde fois, et la question ayant été mise, que la chambre concourt avec le comité dans la dite résolution, la chambre s'est divisée:—Et la question a été résolue dans l'affirmative.

Le reste des dites résolutions ayant été lues une seconde fois, ont été adoptées.

Ordonné, que l'honorable M. *Hincks* ait la permission d'introduire un bill pour la meilleure administration de la dette et des comptes, propriétés et revenus publics.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour abroger certains actes y mentionnés, et pour amender, refondre et résumer en un seul acte les diverses dispositions des statuts maintenant en vigueur pour régler les élections des membres qui représentent le peuple de cette province à l'assemblée législative, étant lu;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Cauchon*, a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Cauchon* a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau, lundi prochain.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable procureur général *LaFontaine*, secondé par M. *Richards*,

La chambre s'est ajournée à lundi prochain.

Luna, 19° die Martii;

ANNO 12° VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:—

Par M. *Lemieux*,—la pétition de *Charles Robert-*

son, et autres, de la paroisse de *St. Joseph, Pointe Lévi*,

Par M. *Fergusson*,—la pétition de *Jacob S. Shoemaker*, président, et *Christian Enslin*, secrétaire, au nom d'une assemblée publique des habitans du township de *Waterloo*.

Par l'honorable M. *Boulton*,—la pétition de *John Haggert*, et autres.

Par M. *Morrison*,—la pétition de *John Holmes*, et autres, de *Chinguacousy*, et ses environs.

Par M. *Macdonald*, de *Glengary*,—la pétition de *John Mackenzie*, modérateur, au nom du ministre et des anciens du presbytère de *Glengary*; et la pétition des magistrats du district de *l'Est*, réunis en session spéciale.

Par l'honorable M. *Sherwood*,—la pétition de la banque du *Haut-Canada*, (débentures).

Par Sir *Allan N. MacNab*,—la pétition de *Frederick J. Cheshire*, du township de *Tuscarora*, district de *Gore*.

Par l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*,—la pétition de *James Burns*, écuyer, M. D., et autres, du village et des environs de *Stratford*.

Par l'honorable M. *Papineau*,—la pétition du révérend *Pierre Bedard*, et autres, de la paroisse de *St. Rémi*, district de *Montréal*; et la pétition du révérend *C. L. Vinet*, et autres, de la paroisse de *St. Constant*, district de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Merritt*,—la pétition d'*Arbhai Morse*, et autres, du district de *Niagara*; et la pétition de *Dennis Woolverton*, et autres, de *Grimsbay*, et autres townships.

Un bill grossoyé pour autoriser *Charles James Stuart*, écuyer, à pratiquer la loi dans le *Bas-Canada*, a été lu la troisième fois. Bill relatif à C. J. Stuart.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable M. *Badgley* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *Lachine*, et pour d'autres fins, a été lu la troisième fois. Bill relatif au chemin de fer de Lachine.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit: "Acte pour amender encore l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *Lachine*, et pour d'autres fins."

Ordonné, que M. *Holmes* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:— Pétitions lues.

De *Boucher de la Bruère*, et autres, de la paroisse de *St. Hyacinthe*; demandant que le village de *St. Hyacinthe* ne soit pas incorporé avec les limites que demandent les habitans d'icelle.

De M. *M'Connell*, et autres, du comté des *Outaouais*; demandant qu'il soit passé un acte pour autoriser les médecins thompsoniens à pratiquer et à exiger un salaire pour leurs services professionnels.

De *Joseph Héneau dit Deschamps*, propriétaire de terre dans la *Grande Isle* de *Beauharnois*; exposant qu'il a éprouvé des dommages causés par les carrières que l'on a creusées sur sa propriété, et autrement pour le canal de *Beauharnois*, et que jusqu'à présent il n'a pu obtenir une indemnité; et demandant justice.

De *Henry Rinch*, du township de *Clarke*, district de *Newcastle*; se plaignant qu'un certain lot des réserves du clergé dans le dit township, qu'il loua en 1831, et sur lequel il a fait des améliorations, a été réservé pour l'église, et demandant justice.

Du conseil municipal du district de *l'Ouest*; demandant une appropriation à même les fonds qui peuvent revenir du département des bureaux de poste, pour améliorer le chemin que parcourt la malle entre *Chatham* et *Windsor*.

De *John W. Gwynne*, écuyer, et autres, directeurs de la compagnie du chemin de fer de *Toronto* et *Goderich* : demandant qu'il soit approprié une certaine partie des terres incultes de la couronne pour avancer la construction du dit chemin de fer.

De *George Crawford*, et autres, du district de *Johnstown* ; demandant que le tarif des droits sur les importations étrangères soit amendé de manière à protéger les manufactures de l'empire.

De *John O'Halt*, et autres, actionnaires dans la compagnie du canal *Desjardins* ; demandant que la prière contenue dans la pétition du président et des directeurs de la dite compagnie ; demandant certains amendemens à l'acte qui les autorise à emprunter une certaine somme d'argent pour terminer le dit canal, ne soit pas accordée.

De *John Shore*, et autres, de la cinquième concession du township de *Westmeath* ; demandant que la dite concession soit réunie au comté de *Middlesex*, dans le cas où la division projetée du district de *London* aurait lieu.

De *W. G. Chambers*, de *Kingston* ; exposant ses droits à une allocation de terre, comme fils aîné de feu *William Chambers*, qui a servi comme officier dans la marine royale sur mer et en *Canada*.

De *John A. Gemmill*, et autres, du district de *Bathurst* ; demandant une aide pour arpenter et terminer un chemin depuis la ville de *Brockville* par une certaine route qui coupe le chemin projeté depuis *Bytown* jusqu'à *Pembroke*.

Du conseil municipal du comté de *Rouville* ; demandant des amendemens à la loi qui règle les licences d'auberges ; et l'encouragement de la tempérance.

Ordonné, que la pétition de *G. O'Kill Stuart*, écuyer, et autres, actionnaires dans l'association du cimetière protestant de *Québec*, soit renvoyée au comité permanent sur divers bills privés.

Résolu, que la pétition de *George S. Wilkes*, et autres, officiers et membres de la compagnie des pompiers sapeurs (*Hook and Ladder*), numéro un, de *Branford*, soit renvoyée à un comité spécial, composé de *M. Smith*, de *Wentworth*, *M. Thompson*, *M. Hall*, l'honorable *M. Robinson* et *M. Smith*, de *Durham*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Message du conseil législatif, par *John Fenning Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—
M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé : " Acte pour permettre l'entrée libre en *Canada*, de certains objets de la provenance des *Etats-Unis* de l'*Amérique*, aussitôt que les objets semblables de la provenance du *Canada*, seront admis en franchise dans les *Etats-Unis*," avec plusieurs amendemens, auxquels il demande le concours de cette chambre : Et aussi,

Le conseil législatif a passé un bill, intitulé : " Acte pour établir des dispositions pour la conservation de la santé publique dans des cas d'urgence nécessitée," auquel il demande le concours de cette chambre : Et aussi,

Le conseil législatif permet à l'honorable *Jean-Baptiste Taché*, un de ses membres, d'aller, s'il le juge à propos, devant le comité spécial, auquel est renvoyé le bill pour amender l'acte qui pourvoit à l'organisation de la profession de notaire dans le *Bas-Canada*, mardi prochain, à dix heures du matin, pour être interrogé au sujet du dit ordre de renvoi.
Et ensuite, il s'est retiré.

M. *Laurin* a proposé, secondé par *M. Lemieux*, et la question ayant été mise, que cette partie de la

pétition de *Joseph Smolinski*, de *Montréal*, relative aux calorifères, et qui n'a pas été prise en considération par le comité permanent des dépenses contingentes, soit renvoyée à un comité spécial, composé de *M. Chabot*, *M. Lemieux*, *M. Guillet*, *M. Cauchon* et le moteur, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

La chambre s'est divisée :—Et la question a passé dans la négative.

Ordonné, que *M. Chabot* soit ajouté au comité spécial auquel est renvoyée la pétition de *Thomas J. Lee*, et autres, de la cité de *Québec*, et autres intéressés dans les vaisseaux qui fréquentent le port de *Québec*.

M. Sherwood, de *Brockville*, du comité permanent sur divers bills privés, a présenté à la chambre le second rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné les bills suivants, et les adopte sans amendemens, savoir :—

Bill pour incorporer la compagnie du gaz de *Québec*, (tel qu'amendé en comité de toute la chambre).

Bill pour l'incorporation de la compagnie pour fournir de l'eau à la cité de *Kingston*, (tel qu'amendé dans un comité de toute la chambre).

Bill pour amender l'acte d'incorporation de la banque de *Gore*, et pour augmenter le capital de la dite banque.

Il a aussi examiné les bills suivants, et fait certains amendemens à chacun d'eux, respectivement, lesquels il prend la liberté de soumettre à l'adoption de votre honorable chambre, savoir :—

Bill pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie de transport de *Québec*.

Bill pour incorporer la compagnie d'assurance du *Canada*, sur la vie.

Sur motion de l'honorable *M. Macdonald*, secondé par *M. Smith*, de *Frontenac*,

Ordonné, que le bill pour l'incorporation de la compagnie pour fournir de l'eau à la cité de *Kingston*, tel que rapporté par le comité permanent sur divers bills privés, soit grossoyé.

Sur motion de *M. Thompson*, secondé par *M. Sherwood*, de *Brockville*,

Ordonné, que le bill pour amender l'acte d'incorporation de la banque de *Gore*, et pour augmenter le capital de la dite banque, soit maintenant soumis à un comité de toute la chambre.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Johnson a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. Johnson* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Johnson a fait rapport du bill en conséquence, et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

Sur motion de *M. Chabot*, secondé par *M. Méthot*,

Ordonné, que le bill pour incorporer la compagnie du gaz de *Québec*, tel que rapporté par le comité permanent sur divers bills privés, soit maintenant soumis de nouveau à un comité de toute la chambre.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Smith, de *Frontenac*, a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. Smith*, de *Frontenac*, a fait rapport que le

Pétitions renvoyées à des comités : de *G. O. Stuart*, et autres ; de *G. S. Wilkes*, et autres.

Message du conseil.

Bill relatif à la réciprocité.

Bill relatif à la santé publique.

Bill relatif à la profession de notaire.

Pétition de *J. Smolinski*.

Pétition de *T. J. Lee*, et autres.

Second rapport du comité des bills privés.

Bill relatif à l'aqueduc de *Kingston*.

Bill relatif à la banque de *Gore*.

Bill relatif à la compagnie du gaz de *Québec*.

comité avait passé le bill, et y avait fait un autre amendement.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Smith, de *Frontenac*, a fait rapport du bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé.

Sur motion de Sir *Allan N. MacNab*, secondé par l'honorable *M. Macdonald*,

Ordonné, que le bill pour incorporer la compagnie d'assurance du *Canada* sur la vie, tel que rapporté par le comité permanent sur divers bills privés, soit maintenant soumis à un comité de toute la chambre.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Notman a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et *M. Notman* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Notman a fait rapport du bill en conséquence, et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

L'honorable *M. Boulton* du comité spécial auquel a été renvoyé le bill pour abroger diverses lois maintenant en force dans le *Haut-Canada*, qui règlent la construction des glaciis pour les chaussées de moulins, et établir des dispositions pour mieux définir le mode de leur construction, a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre, lundi prochain.

M. Smith, de *Frontenac*, du comité spécial sur le bill pour amender les lois d'enregistrement du *Haut-Canada*, et le bill qui pourvoit à la vente des droits des débiteurs et créanciers d'hypothèques, sur les biens-fonds, dans le *Haut-Canada*, a fait rapport que le comité avait passé le bill pour amender les lois d'enregistrement du *Haut-Canada*, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre, jeudi prochain.

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit imprimé, pour l'usage des membres de cette chambre.

M. Chauveau du comité spécial sur le bill pour faciliter les poursuites contre les personnes associées pour le fait de commerce, et contre les sociétés ou compagnies non incorporées, a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre, mercredi prochain.

M. Fournier, du comité spécial sur le bill pour pourvoir à la translation du bureau d'enregistrement du comté de *l'Islet*, du lieu où il est présentement tenu, en la paroisse de *l'Islet*, a fait rapport, que le comité avait passé le bill, sans y faire aucun amendement.

L'honorable *M. Hincks*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à son excellence le gouverneur général.—Réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, datée le 8 du présent, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant elle, le rapport des commissaires nommés pour examiner, accorder ou rejeter les réclamations des habitans de la ci-devant province du *Haut-Canada*,

pour les pertes causées par la rébellion et l'invasion de cette province.

Pour la dite réponse, voir appendice (P.P.P.)

Appendice
(P. P. P.)

L'honorable *M. Hincks*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a mis devant la chambre, par ordre de son excellence le gouverneur général, le premier rapport du bureau d'enregistrement et de statistique pour la province du *Canada*, constitué en vertu de l'autorité de l'acte du parlement provincial, 10 et 11 Vic., c. 14.

Pour le dit rapport, voir appendice (B.)

Appendice
(B.)

Sur motion de *M. Wetenhall*, secondé par Sir *Allan N. MacNab*,

Ordonné, que le bill pour incorporer l'institut des artisans de *Hamilton* et de *Gore*, tel que rapporté par le comité permanent sur divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la chambre, jeudi prochain.

Bill relatif à
l'institut des
artisans de
Hamilton et
de Gore.

Sur motion de *M. Méthot*, secondé par *M. Fortier*,

Ordonné, que le bill pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie de transport de *Québec*, tel que rapporté par le comité permanent sur divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la chambre, mercredi prochain.

Bill relatif à
la compagnie de
transport de
Québec.

Ordonné, que les amendemens faits par le conseil législatif au bill, intitulé: "Acte pour diviser la municipalité de *Drummond*, en deux municipalités," soient maintenant pris en considération.

Bill relatif à
la municipalité
de Drummond.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération; et les dits amendemens ont été lus comme suit:—

Feuille 1, ligne 24. Après "après," insérez "le premier samedi du mois de juillet qui suivra."

Feuille 2, ligne 1. Après "après," insérez "le premier samedi du mois de juillet qui suivra."

Feuille 2, ligne 6. Retranchez "premier," et insérez "deuxième."

Feuille 2, ligne 13. Retranchez "premier," et insérez "deuxième."

Et les dits amendemens ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, que *M. Watts* reporte le dit bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leurs amendemens.

Ordonné, que la réponse à telle partie d'une adresse de cette chambre, à son excellence le gouverneur général, datée le 29 janvier 1849, qui a rapport à tous octrois spéciaux aux écoles et collèges, mise devant la chambre lundi, le huit du courant, soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre.

Ecoles et
collèges.

Ordonné, que les amendemens faits par le conseil législatif, au bill intitulé: "Acte pour permettre l'entrée libre en *Canada* de certains objets de la provenance des *Etats-Unis* de l'*Amérique*, aussitôt que des objets semblables de la provenance du *Canada*, seront admis en franchise dans les *Etats-Unis*," soient maintenant pris en considération.

Bill relatif à
la réciprocité.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération; et les dits amendemens ont été lus comme suit:—

Feuille 1, ligne 23. Retranchez depuis "déjà" jusqu'à "les," dans la 24^e ligne, les deux mots inclus, et insérez "des."

Dans le préambule, ligne 1. Retranchez depuis "attendu" jusqu'à "A," dans la dixième ligne, et insérez "qu'il est désirable de pourvoir à l'admission libre en *Canada*, de certains objets de la provenance des *Etats-Unis* d'*Amérique*, énumérés dans la

“ cédule de cet acte, aussitôt que de semblables objets de la provenance du *Canada* seront admis en franchise dans les dits *Etats*.”

Dans le titre, ligne 2. Retranchez depuis “ aussitôt,” jusqu’à “ *Etats-Unis*,” dans la quatrième ligne, les deux mots inclus, et insérez “ à certaines conditions ” y mentionnées.”

Et les dits amendemens ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, que l’honorable M. *Merritt* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leurs amendemens.

Sur motion de M. *Chabot*, secondé par M. *Méthot*. *Ordonné*, que le bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : “ Acte pour autoriser les religieuses des “ ursulines de *Québec*, à acquérir et posséder “ d’autres biens-meubles et immeubles, jusqu’à “ une certaine valeur.” soit maintenant lu la première fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la première fois. *Ordonné*, que le bill soit lu une seconde fois, demain.

Sur motion de M. le solliciteur général *Blake*, secondé par M. *Morrison*,

Ordonné, que le bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : “ Acte pour établir des dispositions pour “ la conservation de la santé publique, dans des “ cas d’urgente nécessité,” soit maintenant lu la première fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la première fois. *Ordonné*, que le bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

Ordonné, que M. *Christie* ait la permission d’introduire un bill pour détacher l’établissement de *Ste. Anne des Monts* et de *Cap Chat*, de la municipalité de *Gaspé*, et les ériger en une municipalité distincte et séparée.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. *Chabot* ait la permission d’introduire un bill pour incorporer le barreau du *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que le comité spécial auquel sont renvoyées les réponses aux adresses à son excellence le gouverneur général, du 23 janvier dernier, demandant des états des honoraires que reçoivent le shérif du district de *Montréal* et l’huisier audiencier et son assistant, de la cour du banc de la Reine, pour le district de *Montréal*, pour les cinq dernières années, présentées à cette chambre le 31 janvier et le 8 février derniers, ait la permission de faire rapport de temps à autre.

Ordonné, que les rapports des greffiers des cours de circuit dans le *Bas-Canada*, mis devant la chambre, le premier du courant, reçus en conformité d’un ordre de la chambre du 30 janvier dernier, soient renvoyés au dit comité.

Sur motion de M. *Burrill*, secondé par M. *Smith*, de *Durham*.

Ordonné, que les entrées dans les journaux de cette chambre du 6 de juin 1846, contenant le rapport du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de *William Gibson*, écuyer, et autres, franc-tenanciers du township d’*Edwardsburgh*, demandant que l’emplacement de la ville soit prolongé depuis la profondeur de la cinquième con-

cession, jusqu’à la profondeur du township, conformément à la carte du bureau de larpenteur général, soient maintenant lues.

Et les dites entrées ont été lues en conséquence.

Résolu, que les dites entrées soient renvoyées à un comité spécial, composé de M. *Burrill*, M. *Sherwood*, de *Brockville*, M. *Bell*, M. *Thompson* et M. *Crysler*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d’envoyer querir personnes, papiers et records.

M. *Fortier* a proposé, secondé par M. *Chauveau*, et la question ayant été proposée, que M. *Polette* soit ajouté au comité permanent sur les bills concernant les chemins et ponts, en remplacement de l’honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*.

Sir *Allan N. MacNab* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Smith*, de *Frontenac*, que les mots “ M. *Polette*,” soient retranchés, et les mots “ M. *Seymour*,” substitués à leur place.

Et la question ayant été mise sur l’amendement, la chambre s’est divisée :—Et la question a été résolue dans l’affirmative.

La question principale, telle qu’amendée, ayant été alors mise ;

Ordonné, que M. *Seymour* soit ajouté au comité permanent concernant les chemins et ponts, en remplacement de l’honorable M. *Cameron*, de *Cornwall*.

Ordonné, que M. *Holmes* ait la permission d’introduire un bill pour amender l’acte d’incorporation de la banque de la cité, et pour l’autoriser à réduire son capital.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. *Holmes* ait la permission d’introduire un bill pour amender l’acte d’incorporation de la compagnie du chemin de fer du *Lac St. Louis* et de la ligne provinciale.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. *Chabot* ait la permission d’introduire un bill pour pourvoir à la santé publique de la cité de *Québec*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, que M. *Chauveau* soit ajouté au comité spécial auquel est renvoyée la pétition de *B. H. Charlebois*, écuyer, et autres, médecins et chirurgiens du *Bas-Canada*, et autre ordre de renvoi.

Ordonné, que M. *Chabot* ait la permission d’introduire un bill pour régler la convocation et la tenue des assemblées pour l’élection des marguilliers et les redditions de comptes de marguilliers, et pour déterminer la qualification des personnes ayant droit d’assister à telles assemblées, et pour d’autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. *Flint* ait la permission d’introduire un bill pour pourvoir à la nomination de gardiens ou curateurs, pour mettre un frein à l’imprévoyance des personnes qui sont incapables

Bill relatif aux religieuses des ursulines de Québec.

Bill relatif à la santé publique.

Bill relatif à la municipalité de Ste. Anne des Monts et du Cap Chat.

Bill relatif à l’incorporation du barreau du Bas-Canada.

Shérif, huisier audiencier et son assistant, de Montréal.

Cours de circuits, (B. C.)

Pétition de W. Gibson, et autres.

Comité sur les chemins et ponts.

Bill relatif à l’amendement de l’acte d’incorporation de la banque de la cité.

Bill relatif à la compagnie du chemin de fer du Lac St. Louis et de la ligne provinciale.

Bill relatif à la santé publique de la cité de Québec.

Pétition de B. H. Charlebois et autres.

Bill relatif aux marguilliers.

Bill relatif à la nomination de curateurs, (H. C.)

d'administrer leurs propres biens dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi, le second jour d'avril prochain.

Ordonné, que M. Chauveau ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la société *St. Patrice de Québec*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

L'honorable M. Hincks a proposé, secondé par l'honorable M. Cameron, de Kent, et la question ayant été mise, que l'ordre du jour pour que la chambre se forme en comité sur le premier rapport du comité permanent des impressions, et sur la pétition de messieurs Lovell et Gibson, qui ont contracté pour l'impression des papiers de session de l'assemblée législative, soit maintenant lu ;

La chambre s'est divisée :

Pour, 28.

Contre, 19.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Et l'ordre du jour ayant été lu, la chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Brooks a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil.

M. DeWitt a fait rapport du bill pour amender diverses lois y mentionnées, relatives à la nomination et aux devoirs des inspecteurs des poids et mesures dans le *Haut-Canada* ; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

M. Watts a fait rapport du bill pour incorporer la société *St. George de Québec*, et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

M. Watts a proposé, secondé par M. Notman, et la question ayant été mise, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs le procureur général Baldwin, Bell, Boulton, de Toronto, Cauchon, Chauveau, Crysler, Dickson, le solliciteur général Drummond, Flint, Guillet, Hincks, Johnson, Jobin, LaTerrière, Macdonald, de Glengary, Sir Allan N. MacNab, Marquis McFarland, Notman, Papineau, Price, Richards, Seymour, Smith, de Durham et Watts.—(25.)

CONTRE.

Messieurs Cartier, DeWitt, Dumas, Fortier, Fourquin, Laurin, Lemieux, McConnell, Méthot, Mongenais, Nelson, Polette, Robinson, Sauvageau, Stevenson, Taché, Viger et Wilson.—(18.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. Watts, secondé par M. Notman,

La chambre s'est ajournée.

Martii, 20° die Martii ;

ANNO 12° VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. Boutillier,—la pétition d'E. Cartier, et autres, de la paroisse de *St. Hyacinthe* ; et la pétition d'E. L. R. C. Després, et J. F. Tétu, de la paroisse de *St. Hyacinthe*.

Par M. Cauchon,—la pétition de Joseph Sauvageau, et autres, commissaires d'écoles de la municipalité de *Deschambeault*.

Par l'honorable M. LaTerrière,—la pétition de dame Sophie B. Rousseau, et autres, de la paroisse de *St. Pierre et St. Paul*, comté de *Saguenay*.

Par M. Méthot,—la pétition du bureau de commerce de *Québec*, (arrimeurs).

Un bill grossoyé pour amender l'acte d'incorporation de la banque de *Gore*, et pour augmenter le capital de la dite banque, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. Thompson porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour incorporer la société *St. George de Québec*, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : " Acte pour incorporer la société de *St. George de Québec*."

Ordonné, que M. Chauveau porte le dit bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour amender diverses lois y mentionnées, relatives à la nomination et aux devoirs des inspecteurs des poids et mesures dans le *Haut-Canada*, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : " Acte pour amender les diverses lois y mentionnées, relatives à la nomination et aux devoirs des inspecteurs des poids et mesures dans le *Haut-Canada*."

Ordonné, que M. Smith, de *Durham*, porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

M. Bell, du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de *William Simpson* et *Abel R. Ward*, du village de *Smith's Falls*, a présenté à la chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a consulté la pétition de *John McGill Chambers*, et autres, qui avait été renvoyée au comité sur le rapport duquel le statut 10 et 11 Vic., c. 53, a été passé ; cette pétition demandait à la législature " de donner à une ou plusieurs personnes compétentes le pouvoir de faire un relevé de la ligne de division entre les townships de *Montague* et *North Elmsley*, et de déterminer, s'il est possible, l'endroit précis où se trouvait le poteau originaire, sur le lot No. 30, dans la quatrième concession de *Montague*, au meilleur de leur capacité ; et que l'endroit où se trouvait le dit poteau originaire ainsi déterminé et fixé, et le relevé à être fait, soient connus et établis comme étant la ligne de division entre les dits townships à l'avenir, comme si le dit poteau avait réellement existé." En consultant le statut, le comité voit qu'au lieu de nommer des personnes compétentes pour faire un relevé, et déterminer, s'il était possible, l'endroit où se trouvait le poteau originaire, suivant la demande de la pétition, ce statut établit une ligne arbitraire qui, dans l'opinion de votre comité, entraînera, si elle n'est pas annulée, une grande injustice pour les propriétaires du lot No. 1, dans la première concession de *North Elmsley*.

Votre comité pense que si les faits qu'on lui a soumis avaient été connus du dit comité, il n'aurait pas recommandé la passation du dit acte.

A la pétition renvoyée à votre comité, sont annexés les rapports de *John Booth* et *William Campbell*, écuers, députés arpenteurs provinciaux, d'une probité et d'une capacité professionnelle reconnues, contenant des faits et des exposés basés sur des relevés.

Bill relatif à la société de St. Patrice.

Impressions.

Bill relatif aux poids et mesures.

Bill relatif à la société St. George.

Ordres remis.

Bill relatif à la banque de Gore.

Bill relatif à la société St. George.

Bill relatif aux poids et mesures.

Rapport sur la pétition de W. Simpson et A. R. Ward.

Pétitions présentées.

faits avant et depuis la passation du dit acte, qui ont convaincu votre comité que le vrai lieu ou la vraie limite où se trouvait le poteau ou la borne originaire, à l'angle sud du dit lot No. 30, peut et a toujours pu être déterminée et constatée.

Il ne paraît pas, d'après son rapport, que le dit comité ait interrogé d'arpenteurs qui auraient pu former leur jugement sur de nouveaux relevés; le seul témoignage qu'il ait entendu, excepté celui de M. Russell, du bureau de l'arpenteur général, est celui de M. John McGill Chambers, qui paraît à votre comité être une personne très favorisée par l'opération du statut. Votre comité a fait comparaître devant lui M. Russell avec les plans originaux, et lui a soumis les rapports de messieurs Booth et Campbell, et il peut garantir leur capacité professionnelle et leur bon caractère personnel; et après avoir mûrement examiné et considéré tous les documens et les plans, M. Russell dit maintenant qu'il croit que rien ne nécessitait la passation du dit acte, et que suivant lui, la décision de la question pouvait être laissée au cours ordinaire des lois du pays.

Votre comité recommande donc maintenant que le dit acte soit renvoyé.

Bill relatif à la
limited
Montague :

Ordonné, que M. Bell ait la permission d'introduire un bill pour abroger l'acte qui définit la ligne de division entre les townships de Montague et North Elmsley.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Election de
Prescott.

Sur motion de M. Chabot, secondé par M. Cartier, **Ordonné**, que le comité spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la pétition se plaignant d'une élection et d'un rapport illégal pour le comté de Prescott, ait la permission de s'ajourner jusqu'à mardi, le vingt-sept du courant, à dix heures, a. m., aucun rapport n'ayant été reçu des commissaires nommés pour recevoir des témoignages dans l'affaire de cette élection.

Acte pour remédier aux abus préjudiciables à l'agriculture.

M. Watts, du comité spécial nommé pour s'enquérir s'il est expédient de continuer, avec des amendemens, l'acte intitulé : "Acte pour remédier aux abus préjudiciables à l'agriculture dans le Bas-Canada," avec pouvoir de faire rapport par bill ou autrement, a présenté à la chambre un bill pour révoquer deux certains actes y mentionnés, relatifs à l'agriculture, et pour remédier à certains abus préjudiciables à l'agriculture, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

Bill relatif au pont de A. M. Delisle, et autres.

M. Fortier, du comité permanent sur les bills concernant les chemins et ponts, a présenté à la chambre le troisième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a consulté les dispositions du bill, intitulé : "Acte pour autoriser Alexander M. Delisle, et autres, à construire un pont de péage sur la rivière Jésus, et pour d'autres fins y mentionnées," et il est convenu d'y faire plusieurs amendemens qu'il soumet présentement à la considération de votre honorable chambre.

Sur motion de M. Dumas, secondé par M. Cartier, **Ordonné**, que le bill pour autoriser Alexander M. Delisle et autres, à construire un pont de péage sur la rivière Jésus, et pour d'autres fins y mentionnées, tel que rapporté par le comité permanent sur les bills concernant les chemins et ponts, soit renvoyé à un comité de toute la chambre, demain.

Dix-neuvième L'honorable M. Boulton, du comité permanent des

ordres permanens, a présenté à la chambre le dix-neuvième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération la pétition du président et des directeurs de la compagnie du canal Desjardins, et il est d'avis qu'elle n'est pas de nature à nécessiter la publication d'un avis préalable.

Ordonné, que la pétition de messieurs Lovell et Gibson, qui ont contracté pour l'impression des papiers de session de l'assemblée législative, soit renvoyée au comité permanent des impressions.

Ordonné, que le bill pour pourvoir à la translation du bureau d'enregistrement du comté de l'Islet, du lieu où il est présentement tenu, en la paroisse de l'Islet, soit grossoyé.

Message du conseil législatif, par John Fennings Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—
M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé les bills suivans, sans amendemens, savoir :

Bill intitulé : "Acte pour définir les limites entre les districts de Bathurst et Johnstown."

Bill intitulé : "Acte pour diviser le comté de Berthier en deux municipalités, et pour d'autres fins relatives au dit comté."

Bill intitulé : "Acte pour continuer pour un temps limité, l'acte de la législature du Bas-Canada, qui incorpore la société amicale de Québec."

Bill intitulé : Acte pour transférer le siège de la municipalité numéro un du comté de Rimouski, de St. Patrice de la Rivière du Loup à St. Jean Baptiste de l'Isle Verte."

Bill intitulé : "Acte pour ériger un nouveau township, qui sera composé de partie du township de Hatley, et de partie de celui de Bolton, dans le comté de Stanstead."

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de l'honorable procureur général Baldwin, secondé par l'honorable M. Price,

Ordonné, que l'ordre du jour pour que l'appel de la chambre soit maintenant lu,

Et l'ordre du jour ayant été lu;

Ordonné, que la chambre soit maintenant appelée.

Ordonné, que le sergent d'armes, qui assiste à cette chambre, aille avec la masse dans les places voisines, et requière la présence des membres qu'il y trouvera, pour le service de la chambre :—Et il y a été en conséquence; et étant de retour; La chambre a été appelée, et plusieurs membres ont paru; et les noms des membres qui se sont trouvés absens ont été enregistrés.

Ordonné, que M. l'Orateur fasse rapport, lundi prochain, des noms des membres (lesquels ont été mis de côté,) qui n'ont pas comparu, lors de l'appel de la chambre.

Sur motion de l'honorable procureur général LaFontaine, secondé par l'honorable procureur général Baldwin,

Ordonné, que l'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour augmenter la représentation du peuple de cette province en parlement, soit maintenant lu.

Et l'ordre du jour ayant été lu;

M. Chauveau a proposé, secondé par M. Laurin, et la question ayant été mise, qu'il est à regretter que les habitans de la ci-devant province du Bas-Canada n'aient pas été consultés constitutionnellement sur la passation de l'acte du parlement impérial qui a réuni les deux ci-devant provinces du Haut-Canada et du Bas-Canada en une seule, et que cet acte contient des clauses contraires à la justice et aux droits communs des sujets britanniques.

rapport du comité des ordres permanents.

Impressions.

Bill relatif au bureau d'enregistrement de l'Islet.

Message du conseil.

Bill relatif aux limites de Bathurst.

Bill relatif aux municipalités de Berthier.

Bill relatif à la société amicale de Québec.

Bill relatif à la municipalité No. 1 de Rimouski.

Bill relatif au township de Magog.

Appel de la chambre.

Bill relatif à la représentation

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Chauveau, Laurin et Papineau*.—(3.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Badgley*, le procureur général *Baldwin, Beauhien, Bell*, le solliciteur général *Blake, Boulton*, de *TORONTO*, *Boutillier, Cameron*, de *KENT*, *Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Crysler, Davignon, DeWitt*, le solliciteur général *Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson*, le procureur général *LaFontaine, Lemieux, Macdonald*, de *GLENGARY*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Sir Allan N. MacNab, Marquis, McConnell, McFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Nolman, Polette, Price, Richards, Robinson, Sauvageau, Scott*, du *LAC DES DEUX MONTAGNES*, *Seymour, Smith*, de *FRONTENAC*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Stevenson, Taché, Thompson, Viger, Wetenhall et Wilson*.—(59.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. *Chauveau* a proposé, secondé par M. *Laurin*, et la question ayant été mise,

Que parmi les dispositions contraires à la justice et aux droits communs des sujets britanniques, est celle qui fixe un nombre égale de représentants pour chacune des sections de la province, qui formaient ci-devant les provinces du *Haut-Canada* et du *Bas-Canada*, sans égard à leur population respective.

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris tels que dans la dernière division précédente.

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. *Chauveau* a proposé, secondé par M. *Laurin*, et la question ayant été mise, que dans la vue de mieux répartir la représentation du peuple de cette province en parlement, il est expédient qu'il soit fait un nouveau recensement de la population de cette province aux frais de la province, sous la sanction d'une loi, et sous la direction immédiate de l'exécutif.

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris tels que dans la dernière division précédente.

Ainsi, elle a passé dans la négative.

L'honorable procureur général *LaFontaine* a proposé, secondé par l'honorable procureur général *Baldwin*, et la question ayant été proposée, que le bill pour augmenter la représentation du peuple de cette province en parlement, soit maintenant lu une seconde fois.

Et des débats s'étant élevés sur le sujet,

Ordonné, que les débats soient ajournés à demain.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable procureur général *LaFontaine*, secondé par M. *Boutillier*,
La chambre s'est ajournée.

Mercurii, 21° die Martii;

ANNO 12° VICTORIAE REGINAE, 1849.

UN bill grossoyé pour incorporer la compagnie du gaz de *Québec*, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Chabot* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour pourvoir à la translation du bureau d'enregistrement du comté de *l'Islet* du lieu où il est présentement tenu en la paroisse de *l'Islet*, a été lu la troisième fois.

43

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Fournier* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour l'incorporation de la compagnie pour fournir de l'eau à la cité de *Kingston*, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable M. *Macdonald* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De *Charles Robertson*, et autres, de la paroisse de *St. Joseph, Pointe Lévi*; demandant que la dite paroisse soit érigée en municipalité séparée.

De *Jacob S. Shoemaker*, président, et *Christian Enslin*, secrétaire, au nom d'une assemblée publique des habitans du township de *Waterloo*; demandant que le dit township ne soit pas divisé.

De *John Haggart*, et autres; demandant qu'une enquête soit instituée sur la cause de la destitution de *George H. Park, M. D.*, de la charge de surintendant médical de l'asile temporaire des lunatiques de *Toronto*.

De *John Holmes*, et autres, de *Chinguacousey*, et ses environs; demandant qu'il soit adopté des mesures pour obtenir la révocation de l'acte impérial relatif aux réserves du clergé, et que les fonds en provenant soient employés aux fins d'utilité générale et à l'avancement de l'éducation.

De *John McKenzie*, modérateur, au nom des ministres et des anciens du presbytère de *Glengary*; demandant qu'il soit adopté certaines mesures pour empêcher la profanation du dimanche.

Des magistrats du district de *l'Est*, réunis en session spéciale; demandant certains amendemens à la loi des cours de division.

De la banque du *Haut-Canada*; demandant que certaines résolutions proposées pour autoriser le gouvernement à émettre des débetures ne passent point, ou, que si l'on croit nécessaire de le passer, l'acte qui impose une taxe sur les banques soit abrogé.

De *Frederick J. Cheshire*, du township de *Tuscarora*, district de *Gore*; demandant que le dit township ne soit point détaché du district de *Gore*, pour former partie du nouveau district, comme on le demande.

De *James Burns*, écuyer, M. D., et autres, du village et des environs de *Stratford*; demandant une indemnité pour les pertes causées par la rébellion dans le *Bas-Canada*, comme il est proposé par certaines résolutions.

Du révérend *C. L. Vinet*, et autres, de la paroisse *St. Constant*, district de *Montréal*; demandant l'adoption de certaines mesures, pour l'encouragement de la tempérance.

D'*Abishai Morse*, et autres, du district de *Niagara*; demandant que certains townships, dans le dit district, soient érigés en un nouveau district ou comté, qui sera appelé "*Elgin*," et que le chef-lieu du dit district de *Niagara*, ne soit pas changé avant que la division soit faite.

De *Dennis Woolverton*, et autres, de *Grimsby*; et autres townships; demandant qu'il soit passé un acte pour incorporer une compagnie pour ériger un pont suspendu sur la rivière de *Niagara* à *Queenston*.

Du révérend *Pierre Bedard*, et autres, de la paroisse de *St. Rémi*, district de *Montréal*; demandant la prohibition de la vente ou importation des liqueurs spiritueuses par les aubergistes ou marchands, et pour l'abolition des distilleries et brasseries.

Ordonné, que la pétition de *John Curtain*, et autres, arrimeurs au port de *Québec*, soit renvoyée au comité spécial auquel a été renvoyé le

Bill relatif à l'aqueduc de Kingston,

Pétitions lues.

Pétitions renvoyées à des comités: De J. Curtain et autres;

Cadres remis.

Bill relatif à la compagnie du gaz de Québec.

Bill relatif au bureau d'enregistrement de l'Islet.

bill concernant le métier d'arrimeur au port de Québec.

Du conseil municipal du district des Outaouais.

Ordonné, que la pétition du conseil municipal du district des *Outaouais* soit renvoyée au comité permanent sur les bills concernant les lignes de chemins de fer et de télégraphes.

De H. Groves, et autres.

Ordonné, que la pétition de *Henry Groves*, et autres, officiers et membres de compagnies de feu dans la province du *Canada*, et la pétition de *John Perrigo*, et autres officiers et membres de compagnies de feu dans le *Canada*, soient renvoyées au comité spécial auquel est renvoyée la pétition de *George S. Wilkes*, et autres, officiers et membres de la compagnie des pompiers sapeurs, (*hook and ladder*.) numéro un, de *Brantford*.

Troisième rapport du comité sur les bills privés.

M. Sherwood, de *Brockville*, du comité permanent sur divers bills privés, a présenté à la chambre le troisième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre comité ayant examiné les bills suivans, et est convenu de certains amendemens à chacun des dits bills respectivement, qu'il recommande à votre honorable chambre d'adopter, savoir :

Bill pour amender l'acte d'incorporation de la nouvelle compagnie de l'éclairage de *Montréal* et pour étendre les pouvoirs de la dite compagnie.

Bill pour incorporer le cimetière de *Mount Hermon*.

Il a aussi examiné les bills suivans et est convenu d'en faire rapport sans amendement, savoir :

Bill pour incorporer la compagnie provinciale d'assurance mutuelle et générale.

Bill pour incorporer la compagnie des mines du *Sault Ste. Marie*.

Bill pour incorporer la compagnie de la baie de cuivre de *Huron*.

Sur motion de *M. Morrison*, secondé par l'honorable *M. Price*,

Ordonné, que le bill pour incorporer la compagnie provinciale d'assurance mutuelle et générale, tel que rapporté par le comité permanent sur divers bills privés, renvoyés à un comité de toute la chambre, demain.

Sur motion de *M. Wilson*, secondé par l'honorable *M. Robinson*,

Ordonné, que le bill pour incorporer la compagnie des mines du *Sault Ste. Marie*, tel que rapporté par le comité permanent sur divers bills privés, soit renvoyés à un comité de toute la chambre, demain.

Sur motion de *M. Holmes*, secondé par *M. Macdonald* de *Glengary*,

Ordonné, que le bill pour amender l'acte d'incorporation de la nouvelle compagnie de l'éclairage au gaz de *Montréal*, et pour étendre les pouvoirs de la dite compagnie, tel que rapporté par le comité permanent sur divers bills privés, soit renvoyés à un comité de toute la chambre demain.

Sur motion de *M. Chauveau*, secondé par *M. Lemieux*,

Ordonné, que le bill pour incorporer le cimetière de *Mount Hermon*, tel que rapporté par le comité permanent sur divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la chambre demain.

Bill relatif au cimetière de *Mount Hermon*.

Quatrième rapport du comité des dépenses contingentes.

Mr. DeWitt, du comité permanent des dépenses contingentes, a présenté à la chambre le quatrième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Le greffier de votre honorable chambre ayant fait rapport à votre comité, que la balance qui restait entre ses mains lors de la dernière audition des

comptes, le 1er janvier 1849, ainsi que la somme de cinq mille louis qui a été accordée depuis, sur une adresse à son excellence le gouverneur général, et la somme de quatre cent soixante louis reçue comme honoraires pour les bills privés, sont presque toutes dépensées: votre comité prend en conséquence la liberté de recommander une avance ultérieure de cinq mille louis en faveur du greffier.

Sur motion de *M. DeWitt*, secondé par *M. Christie*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, priant son excellence de vouloir bien émaner son *warrant* en faveur de *William Burns Lindsay*, écuyer, greffier de cette chambre, pour la somme de cinq mille livres courant, pour payer les dépenses contingentes de cette chambre, et assurant son excellence que cette chambre en fera bon.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Sir Allan N. MacNab, du comité permanent sur les bills concernant les lignes de chemins de fer et de télégraphes, a présenté à la chambre le seconde rapport du dit comité, lequel a été lu.

Pour le dit rapport, voir appendice (Q. Q. Q.)

Ordonné, que le dit rapport, ensemb'c avec les témoignages et documens y annexés, soit imprimé pour l'usage des membres de cette chambre.

Ordonné, que *M. McFarland* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer certaines personnes sous les nom et raison de la compagnie du chemin de fer des rivières *Niagara* et *Détroit*.

Sir Allan N. MacNab, du comité permanent sur les bills concernant les lignes de chemins de fer et de télégraphes, a présenté à la chambre le troisième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre comité a consulté les dispositions du bill pour incorporer la compagnie du télégraphe entre *Montréal* et *Troy*, qui a été soumis à son examen, et il est convenu d'en faire rapport sans amendement; et il soumet respectueusement ce rapport à votre honorable chambre.

Sur motion de *M. Holmes*, secondé par *M. Macdonald*, de *Glengary*,

Ordonné, que le bill pour incorporer la compagnie du télégraphe entre *Montréal* et *Troy*, tel que rapporté par le comité permanent sur les bills concernant les lignes de chemins de fer et de télégraphes, sur icelui, soit renvoyé à un comité de toute la chambre, demain.

Message du conseil législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:—
M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé: "Acte pour diviser le township de *Cayuga*, dans le district de *Niagara*, en deux townships," sans amendement.

Et ensuite il s'est retiré.

M. Holmes, du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de *J. O. Alfred Turgeon*, écuyer, et autres, maire et conseillers du comté de *Terrebonne*, et autres ordres de renvoi, a présenté à la chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre comité, après avoir lu les pétitions du comité de *Terrebonne*; des habitans de *New-Glasgow*; de *Jean McGill Desrivieres* et autres, de la ville de *Montréal*, et des habitans de *Ste Anne des Plaines*,

Dépenses contingentes de la chambre.

Second rapport du comité sur les bills concernant les lignes de chemins de fer et de télégraphes. Appendice (Q. Q. Q.)

Bill relatif à la compagnie du chemin de fer des rivières *Niagara* et *Détroit*.

Troisième rapport du comité sur les bills concernant les lignes de chemins de fer et de télégraphes.

Bill relatif à la compagnie du télégraphe entre *Montréal* et *Troy*.

Message du conseil.

Bill relatif à la division du township de *Cayuga*.

Rapport sur la pétition de *J. O. Turgeon* et autres.

a procédé à examiner et considérer quels seraient les avantages que le public retirerait, s'il recommandait de se rendre à la demande des pétitionnaires, tendant à faire ouvrir le chemin *Papineau*, à partir de son extrémité actuelle jusqu'à la rivière au *Sault au Récollet*; et conjointement avec ce sujet, votre comité a consulté la requête de *B. H. LeMoine* et *A. M. Delisle*, écuyers, à l'appui de la demande des pétitionnaires susdits, offrant, sous certaines conditions, d'avancer les fonds nécessaires pour mettre les syndics des chemins à barrières de *Montréal* à même, s'ils y étaient autorisés, d'ouvrir et compléter le dit chemin, et d'y prélever des droits de péage.

Conformément à ses instructions, votre comité a aussi examiné, conjointement avec les différentes pétitions mentionnées ci-dessus, celle de la compagnie du chemin de *St. Michel*, (compagnie incorporée,) demandant, dans le cas où votre honorable chambre se rendrait aux désirs des différens pétitionnaires susdits, que la somme dépensée par la dite compagnie du chemin de *St. Michel*, deux mille louis, lui soit remboursée par l'émission de bons des syndics des chemins à barrières jusqu'à concurrence de ce montant, et que le dit chemin soit également placé sous la direction des syndics des chemins à barrières de *Montréal*; et il joint à ce rapport une communication qu'il a reçue de la dite compagnie, offrant de remettre le chemin à ces conditions.

Quoique votre comité soit pénétré de l'opinion que, sous certains points de vue, il serait désirable que le chemin *Papineau* fût continué au-delà de son terminus actuel, et ouvert, sur sa largeur actuelle, jusqu'à la rivière, conformément à la demande des pétitionnaires, il ne croit cependant pas que cela aurait l'effet de rendre ce chemin plus fréquenté, tandis que presque tous les péages que l'on s'attend à prélever sur ce nouveau chemin, diminueraient d'autant le revenu des chemins maintenant en existence, lesquels, au nombre de deux, vont de la cité à la rivière.

Votre comité a constaté que la commission des chemins à barrières de *Montréal*, a contracté pour la construction des chemins qui conduisent à la cité ou qui sont dans les environs, une dette de cinquante mille louis, en émettant des débentures portant six pour cent d'intérêt garanti, par la province; et votre comité est d'opinion qu'à moins que l'on ne prouve d'une manière évidente qu'il en résultera une augmentation proportionnée dans le montant des péages, il serait inexpédient et imprudent d'ouvrir de nouvelles voies de communication, et contracter d'autres dettes qui pourraient diminuer la garantie que possèdent les personnes entre les mains desquelles se trouvent aujourd'hui ces débentures.

Votre comité a constaté néanmoins que, pour faciliter la perception des péages, et aussi pour accommoder le public qui passe sur le chemin *St. Michel*, il existe entre cette compagnie et la commission des chemins à barrières un engagement par lequel celle-ci donne à cette dernière une somme de deux cent quarante louis par année, comme la part équitable des péages prélevés à la barrière placée à l'entrée du chemin qui conduit à *St. Michel*, et qu'il n'est point prélevé d'autres péages.

Votre comité a aussi constaté que le chemin *St. Michel* est déjà devenu un chemin à barrières jusqu'à la distance d'environ trois milles de la rivière au *Sault au Récollet*; et en outre, que le parachèvement de cette ligne de chemin produirait tous les avantages que l'on attend de l'ouverture du chemin *Papineau* jusqu'au même point, et que cela nécessiterait des dépenses beaucoup moins considérables.

Pourquoi, votre comité prenant en considération l'économie qui résulterait pour la compagnie des chemins à barrières de *Montréal*, de l'achat pour deux mille louis des privilèges de la compagnie *St. Michel*, comparé aux arrangemens actuels; et considérant

aussi que ce serait non seulement assurer aux pétitionnaires *B. H. LeMoine* et *A. M. Delisle*, tous les avantages qu'ils exposent dans leur pétition, mais encore aux personnes qui résident sur le chemin *St. Michel*, et aux habitans de *Terrebonne* et de *Ste. Anne*, une voie de communication plus directe et plus courte avec la ville, il pense qu'il serait à propos d'autoriser les syndics des chemins à barrières d'acheter de la compagnie *St. Michel*, et de terminer le dit chemin depuis l'endroit où il est maintenant macadamisé jusqu'à l'église du *Sault au Récollet*, lorsque cela deviendra nécessaire et avantageux pour le public, et à la condition que les fonds nécessaires à cet achat leur soient prêtés par les pétitionnaires à un taux d'intérêt n'excédant pas six par cent par année.

Ordonné, que le dit rapport, ensemble avec les documens y annexés, soit imprimé pour l'usage des membres de cette chambre.

L'honorable *M. Hincks*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, par ordre de son excellence le gouverneur général, les comptes publics pour la province du *Canada*, pour l'année 1848. Comptes publics pour 1848.

Pour les dits comptes publics, voir appendice (A.) *Ordonné*, que les dits comptes soient imprimés, pour l'usage des membres de cette chambre.

L'honorable procureur général *LaFontaine* a proposé, secondé par l'honorable procureur général *Baldwin*, et la question ayant été proposée, que l'ordre du jour soit maintenant lu pour reprendre les débats ajournés sur la question proposée hier, que le bill pour augmenter la représentation du peuple de cette province en parlement, soit maintenant lu une seconde fois. Appendice (A.) Bill relatif à la représentation.

L'honorable *M. Sherwood* a proposé en amendement à la question, secondé par *M. Boulton*, de *Toronto*, que tous les mots "maintenant lu une seconde fois," à la fin de la question, soient retranchés, et les mots "remis jusqu'à ce que le chef du département du gouvernement, à qui il appartient de le faire, se soit conformé à l'ordre de cette chambre du seize du courant, en mettant sur la table de la chambre certaine information ayant rapport à l'objet du dit "bill," insérés à leur place;

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

FOUR.

Messieurs *Badgley, Boulton, de Toronto, Brooks, Cayley, Christie, Crysler, Egan, Gury, Johnson, Macdonald, de Kingston, Sir Allan N. MacNab, McConnell, Papineau, Sherwood, de Brockville, et Sherwood, de Toronto.*—(15.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin*, *Bell*, le solliciteur général *Blake*, *Boutillier*, *Cameron*, de *Kent*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Duignon*, *De Witt*, le solliciteur général *Drummond*, *Dumas*, *Fergusson*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Jobin*, le procureur général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Macdonald*, de *Glengary*, *Marquis*, *McFarland*, *Merritt*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Sauvageau*, *Smith*, de *Durham*, *Taché*, *Thompson*, *Viger*, *Watts* et *Wetenhall.*—(48.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée;

Ordonné, que l'ordre du jour soit maintenant lu pour reprendre les débats ajournés sur la question proposée hier, que le bill pour augmenter la représentation du peuple de cette province en parlement, soit maintenant lu une seconde fois. *Sir Allan N. MacNab* a proposé, secondé par l'honorable *M. Macdonald*, que la considération ultérieure de la question soit remise jusqu'au second mardi de la première session du prochain parlement.

Et la question ayant été mise, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley, Boulton*, de TORONTO, *Brooks, Cayley, Christie, Crysler, Gagy, Johnson, Macdonald*, de KINGSTON, Sir *Allan N. MacNab, M'Connell, Papineau, Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, et *Wilson*.—(15.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin, Bell*, le solliciteur général *Blake, Boutillier, Cameron*, de KENT, *Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt*, le solliciteur général *Drummond, Dumas, Egan, Fergusson, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Jobin*, le procureur général *LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Macdonald*, de GLENGARY, *Marquis, M'Farland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Polette, Price, Richards, Sauvageau, Smith*, de DURHAM, *Taché, Thompson, Viger, Watts et Wetenhall*.—(44.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise ;

Ordonné, que l'ordre du jour soit maintenant lu, pour reprendre les débats ajournés sur la question proposée hier, que le bill pour augmenter la représentation du peuple de cette province en parlement, soit maintenant lu une seconde fois.

Et l'ordre du jour ayant été lu ;

Et la question ayant été de nouveau proposée :—
La chambre a repris les dits débats ajournés.

Sir *Allan N. MacNab* a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable *M. Macdonald*, que le mot "Maintenant," soit retranché, et les mots "de ce jour en neuf mois, pour avoir l'occasion de faire un recensement exact du peuple du Bas-Canada," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley, Boulton*, de TORONTO, *Brooks, Cayley, Christie, Crysler, Gagy, Hall, Macdonald*, de KINGSTON, Sir *Allan N. MacNab, M'Connell, Papineau, Robinson, Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, et *Wilson*.—(16.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin, Bell, Boulton*, de NORFOLK, *Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt*, le solliciteur général *Drummond, Dumas, Egan, Fergusson, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, Jobin*, le procureur général *LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Marquis, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Polette, Price, Thompson, Viger et Wetenhall*.—(35.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin, Beaubien, Bell*, le solliciteur général *Blake, Boulton*, de NORFOLK, *Boutillier, Burrill, Cameron*, de KENT, *Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt*, le solliciteur général *Drummond, Duchesnay, Dumas, Egan, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin*, le procureur général *LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Macdonald*, de GLENGARY, *Marquis, M'Farland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Polette, Price, Richards, Sauvageau, Scott*, de BYTOWN, *Scott*, du LAC DES DEUX MONTAGNES, *Smith*, de DURHAM, *Smith*, de WENTWORTH, *Taché, Thompson, Viger, Watts et Wetenhall*.—(55.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley, Boulton*, de TORONTO, *Brooks, Cayley, Christie, Crysler, Gagy, Johnson, Lyon, Macdonald*, de KINGSTON, Sir *Allan N. MacNab, M'Connell, Papineau, Robinson, Seymour, Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de FRONTENAC, *Stevenson et Wilson*.—(20.)

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois.

Le bill pour augmenter la représentation du peuple de cette province en parlement, a été en conséquence lu une seconde fois.

L'ordre du jour pour que la chambre se forme en comité pour prendre en considération s'il est expédient d'amender telle partie de l'ordonnance 25 Geo. III, qui autorise les shérifs de cette parti de la province qui constituait ci-devant le *Bas-Canada*, à retenir deux et demi par cent sur les argents publics dans leurs mains, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à lundi, le vingt-neuf du courant.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour révoquer partie d'un acte relatif à la milice de cette province, et pour l'amender en ce qui regarde l'enrôlement des quakers, ménonistes et tunkers, et les pénalités dont ils sont passibles, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, jeudi, le vingt-neuf du courant.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour refondre et réunir en un seul acte les diverses lois actuellement en vigueur, pour régulariser le système et la pratique établis dans certaines cours du *Haut-Canada*, pour le recouvrement des petites dettes, et pour établir d'autres dispositions à cet effet, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, jeudi, le vingt-neuf du courant.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour augmenter le capital de la compagnie de navigation de la *Grande Rivière*, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, jeudi, le vingt-neuf du courant.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender certains actes du parlement du *Haut-Canada*, pour venir en aide aux sociétés religieuses, étant lu ;

Ordonné, que le dit bill soit lu une seconde fois, jeudi le vingt-neuf du courant.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour incorporer les membres de la profession médicale, et pour régulariser l'étude et la pratique de la médecine et de la chirurgie, dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné, que le dit bill soit lu une seconde fois, lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour confirmer les titres de biens-fonds de certaines personnes naturalisées en vertu du statut du *Bas-Canada*, 1^{ère} Guil. 4, chap. 53, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la société d'horticulture de *Montréal*, étant lu ;

Ordonné, que le dit bill soit lu une seconde fois, lundi prochain.

L'ordre du jour pour prendre en considération le rapport du comité spécial, auquel a été renvoyée la pétition de *John H. Aussem*, écuyer, et autres, de la province du *Canada*, étant lu ;

Commission des shérifs.

Bill relatif à l'amendement de l'acte de la milice.

Bill relatif aux petites dettes, (H.C.)

Bill relatif à la compagnie de la navigation de la Grande Rivière.

Bill relatif aux sociétés religieuses.

Bill relatif à la profession médicale (H.C.)

Bill relatif aux titres des biens-fonds de certaines personnes.

Bill relatif à la société d'horticulture de Montréal.

De J. H. Aussem, et autres.

- Bill relatif à la compagnie d'assurance maritime et contre le feu d'Ontario. **Ordonné**, que le dit ordre du jour soit remis à lundi prochain.
- L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer la compagnie d'assurance maritime et contre le feu d'Ontario, étant lu ; **Ordonné**, que le dit ordre du jour soit remis à lundi prochain.
- Bill relatif aux transports d'immeubles. L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour faire disparaître les doutes quant à l'effet légal de l'acte de la législature du *Bas-Canada*, passé dans la neuvième année du règne de feu sa majesté le roi *George* quatre, intitulé : " Acte pour rendre " immeubles tenues en franc et commun soccage " dans la province du *Bas-Canada*, et pour d'autres " fins y mentionnées," et pour une plus grande uniformité dans la loi relative aux immeubles dans le *Bas-Canada*, étant lu ; **Ordonné**, que le bill soit lu une seconde fois, vendredi prochain.
- Bill relatif aux cotisations, (H.-C.) L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour établir un mode de cotisation plus juste et plus uniforme dans les divers townships, villages, villes et cités du *Haut-Canada*, étant lu ; **Ordonné**, que le bill soit lu une seconde fois, vendredi prochain.
- Bill relatif à la loi des écoles, (B.-C.) L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender la loi des écoles du *Bas-Canada*, étant lu ; **Ordonné**, que le bill soit lu une seconde fois, vendredi prochain.
- Bill relatif à une cour ayant juridiction en appel et en matière criminelle, (B.-C.) L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour établir une cour ayant juridiction en appel et en matière criminelle pour le *Bas-Canada*, étant lu ; **Ordonné**, que le bill soit lu une seconde fois, vendredi prochain.
- Bill relatif à l'amendement des lois relatives aux cours de juridiction civile en première instance (B.-C.) L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender les lois relatives aux cours de juridiction civile en première instance dans le *Bas-Canada*, étant lu ; **Ordonné**, que le bill soit lu une seconde fois, vendredi prochain.
- Bill relatif à l'administration de la justice à Gaspé. L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender la loi relative à l'administration de la justice à *Gaspé*, étant lu ; **Ordonné**, que le bill soit lu une seconde fois, vendredi prochain.
- Bill relatif aux municipalités, (H.-C.) L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir par une loi générale, à l'établissement de municipalités dans les divers comtés, cités, villes, townships et villages dans le *Haut-Canada*, étant lu ; **Ordonné**, que le bill soit lu une seconde fois, vendredi prochain.
- Bill relatif aux divisions de comtés. L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abolir la division territoriale du *Haut-Canada* en districts ; et pour établir des unions temporaires de comtés, pour des fins judiciaires et autres, et pour la dissolution future de telles unions, selon que l'accroissement des richesses et de la population pourront l'exiger, étant lu ; **Ordonné**, que le bill soit lu une seconde fois, vendredi prochain.
- Bill relatif à la cour de chancellerie, (H.-C.) L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour l'administration plus effective de la justice dans la cour de chancellerie de la ci-devant province du *Haut-Canada*, étant lu ; **Ordonné**, que le bill soit lu une seconde fois, vendredi prochain.
- L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill qui fait de nouvelles dispositions pour l'administration de la justice, en établissant une cour supérieure additionnelle de loi commune, et aussi une cour d'appel et de pourvoi pour erreur dans le *Haut-Canada*, et pour d'autres objets, étant lu ; **Ordonné** que le bill soit lu une seconde fois, vendredi prochain.
- L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour améliorer la loi de la preuve dans le *Haut-Canada*, étant lu ; **Ordonné**, que le bill soit lu une seconde fois, vendredi prochain.
- L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : " Acte pour " abroger un certain acte y mentionné, et pour établir de meilleures dispositions pour la naturalisation " des aubains," étant lu ; **Ordonné**, que le bill soit lu une seconde fois, vendredi prochain.
- L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abroger certains actes y mentionnés, et établir de meilleures dispositions, relativement à l'admission des arpenteurs et à l'arpentage des terres en cette province, étant lu ; **Ordonné**, que le bill soit lu une seconde fois, vendredi prochain.
- L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour la meilleure administration de la dette et des comptes, propriétés et revenus publics, étant lu ; **Ordonné**, que le dit bill soit lu une seconde fois, vendredi prochain.
- L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité pour prendre en considération s'il est expédient d'établir par une loi d'indemnité qui doit être accordée aux membres de cette chambre, et de pourvoir au paiement d'icelle, étant lu ; **Ordonné**, que le dit ordre du jour soit remis à vendredi prochain.
- L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour faciliter la mise à effet en cette province d'un traité entre sa majesté et les *Etats-Unis d'Amérique*, en ce qui regarde l'arrestation et l'extradition de certains délinquants, étant lu ; **Ordonné**, que le dit ordre du jour, soit remis à vendredi prochain.
- L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité de subsides, étant lu ; **Ordonné**, que le dit ordre du jour soit remis à vendredi prochain.
- L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour abroger certains actes y mentionnés, et pour amender, refondre et réunir en un seul acte les diverses dispositions des statuts maintenant en vigueur, pour régler les élections des membres qui représentent le peuple de cette province à l'assemblée législative, étant lu ; **Ordonné**, que le dit ordre du jour soit remis à vendredi prochain.
- L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour transférer le chef-lieu de la ville de district du district de *Niagara* à *Port Robinson*, dans le township de *Thorold*, dans la comté de *Welland*, étant lu ; **Ordonné**, que le dit bill soit lu une seconde fois, samedi prochain.
- Ordonné** que les ordres du jour dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.
- Alors, sur motion de M. *Laurin*, secondé par M. *Chabot*, La chambre s'est ajournée.

Jovis, 22° die Martii ;

ANNO 12° VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

Pétitions pré-sentées. LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par l'honorable M. *Boulton*,—la pétition de *W. M. Wilson*, président, et *M. H. Foley*, secrétaire, au nom d'une assemblée publique des habitans du district de *Talbot*.

Par M. *Stevenson*,—la pétition de *Josiah Bowerman*, et autres.

Pétitions lues. Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

D'E. *Cartier*, et autres, et de *E. L. R. C. Després* et *J. F. Tétu*, tous de la paroisse *St. Hyacinthe* ; demandant que la prière contenue en la pétition de certains habitans du village de *St. Hyacinthe*, qui demandent que le dit village soit incorporé et que les limites en soient reculées, ne soient pas accordées.

De *Joseph Sauvageau*, et autres, commissaires d'écoles de la municipalité de *Deschambault* ; demandant certains amendemens à la loi de l'éducation, en ce qu'elle a rapport à leurs devoirs et obligations.

De dame *Sophie B. Rousseau*, et autres, de la paroisse *St. Pierre* et *St. Paul*, comté de *Saguenay* ; demandant qu'il soit passé un acte pour légaliser certains actes ou contrats passés devant feu *François Sasserille*, notaire, mais irréguliers en loi faute de sa signature ou de celle d'un collègue.

De la chambre du bureau de commerce de *Québec* ; demandant que le bill proposé pour régler le métier d'arrimeur au port de *Québec*, ne soit pas passé.

Agents locaux pour la vente des terres de la couronne. L'honorable M. *Price*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à son excellence le gouverneur général.—Réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, datée le 7 du courant, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant la chambre, un tableau des noms de tous les agens locaux pour la vente et gestion ou maniement des terres de la couronne, pour la coupe du bois dans le *Bas-Canada*, la date de la nomination de chacun d'eux, et le montant payé à chacun d'eux, ou le montant que chacun d'eux reçoit par année depuis 1844, et combien chacun d'eux a reçu, retiré et payé au receveur général, depuis la même époque, ainsi que le montant des cautionnemens donnés par les dits agens, et les noms des cautions.

Pour la dite réponse, voir appendice (R. R. R.)

Appendice [R. R. R.]

Pétitions renvoyées à des comités, de T. H. *Ketchum*, et autres ; De C. *Robertson*, et autres ;

Ordonné, que la pétition de *T. H. Ketchum*, et autres, des townships de *Cramahe* et *Murray*, district de *Newcastle*, et la pétition de *Charles Robertson*, et autres, de la paroisse de *St. Joseph*, *Pointe Lévi*, soient renvoyées au comité permanent des ordres permanens.

De B. de la Bruère, et autres ;

Ordonné, que la pétition de *Boucher de la Bruère*, et autres, de la paroisse de *St. Hyacinthe*, soit renvoyée au comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de *Joseph Bistodeau*, et autres, du village de *St. Hyacinthe*.

Pétition de T. *Holmes*, et autres.

M. *Morrison* a proposé, secondé par M. *Flint*, et la question ayant été proposée, que la pétition de *John Holmes*, et autres, de *Chinguacousy*, et ses environs ; demandant l'adoption de mesures pour obtenir une abrogation de l'acte impérial, relativement aux réserves du clergé ; et que les fonds qui en proviennent soient employés à des fins d'utilité générale et à l'avancement de l'éducation, soit renvoyée à un comité spécial, composé de M. *Bell*, M. *Flint*, M. *Hall*, M. *M'Farland*, M. *Fergusson*, M. *Notman* et le moteur, pour en examiner le contenu, et en faire rapport

avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Et la question préalable ayant été mise, que cette question soit maintenant mise ;

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de *TORONTO*, *Cayley*, *Gugy*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Sir Allan N. MacNab*, *Robinson* et *Sherwood*, de *BROCKVILLE*.—(7.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin*, *Bell*, le solliciteur général *Blake*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boutillier*, *Brooks*, *Cameron*, de *KENT*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Christie*, *Crysler*, *Davignon*, *DeWitt*, le solliciteur général *Drummond*, *Egan*, *Fergusson*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, le procureur général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Macdonald*, de *GLENGARY*, *Marquis*, *M'Connell*, *M'Farland*, *Merritt*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Notman*, *Papineau*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Scott*, du *LAC DES DEUX MONTAGNES*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Taché*, *Thompson*, *Viger*, *Watts*, *Wetenhall* et *Wilson*.—(52.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Message du conseil législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—

M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé le bill intitulé : "Acte pour incorporer les syndics de l'hôpital de *Kingston*," avec plusieurs amendemens, auxquels il demande le concours de cette chambre : Et aussi,

Le conseil législatif a passé le bill intitulé : "Acte pour diviser le comté de *Lotbinière* en deux municipalités," avec plusieurs amendemens, auxquels il demande le concours de cette chambre : Et aussi,

Le conseil législatif a passé un bill intitulé : "Acte pour protéger les propriétaires de moulins dans le *Haut-Canada*," auquel il demande le concours de cette chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Un bill grossoyé pour incorporer la compagnie d'assurance du *Canada* sur la vie, a été lu la troisième fois, et un amendement a été fait au bill.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que *Sir Allan N. MacNab* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

L'honorable M. *LaTerrière*, du comité spécial nommé pour s'enquérir de l'expédience d'établir une école de navigation provinciale à *Québec*, ou l'on enseignerait gratuitement, dans les deux langues, française et anglaise, aux apprentis pilotes et navigateurs de toutes les classes qui se présenteraient, les mathématiques et l'usage des instrumens nautiques, avec livres, cartes, et tous les moyens nécessaires pour la démonstration, l'intelligence et la pratique de cette science, a présenté à la chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu.

Pour le dit rapport, voir appendice (S.S.S.)

Ordonné, que le dit rapport soit imprimé dans chacune des langues française et anglaise, pour l'usage des membres de cette chambre.

L'honorable M. *Hincks*, du comité permanent des impressions, a présenté à la chambre le second rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité est convenu de faire les recommandations suivantes à votre honorable chambre, relativement aux impressions et reliures qui doivent être faites pour la présente session :

Que les soumissions de M. *Rollo Campbell*, pour l'impression du journal et de l'appendice anglais, celles

Message du conseil.

Bill relatif à l'hôpital de *Kingston*.

Bill relatif aux municipalités de *Lotbinière*.

Bill relatif à la protection des propriétaires de moulins, H.-C.

Bill relatif à la compagnie d'assurance du *Canada* sur la vie.

Rapport sur une école de navigation.

Appendice S.S.S.

Second rapport comité des impressions.

de M. *Louis Perrault* pour le français, et celles de MM. *Lovell* et *Gibson*, pour les impressions de la session étant les plus modiques, soient acceptées : que les soumissions de M. *Lamothe*, pour la reliure du journal et de l'appendice français, et celles de MM. *R.* et *A. Miller* pour l'anglais, soient aussi acceptées ; et qu'il soit aussi passé des contrats par écrit avec les diverses parties, en par elles donnant de bonnes et suffisantes cautions qu'elles exécuteront fidèlement leurs conventions.

Que la forme sous laquelle les bills sont imprimés, devrait contenir le double de la quantité de matière sur la page, et que les caractères employés devraient être du pica.

Qu'à l'avenir, aucun bill ayant exclusivement rapport au *Haut-Canada*, ne soit imprimé dans les deux langues, mais seulement en anglais, avec des notes en français à la marge, à moins que le contraire ne soit demandé par quelque membre de la chambre.

Qu'aucun ouvrage qui ne sera pas livré à la chambre durant la session, ne soit payé au taux des impressions de la session ; et que tout ouvrage qui ne sera pas ainsi livré, sera payé d'après le taux fixé pour l'impression des journaux et de l'appendice.

Que les entrepreneurs des impressions de la session auront droit de faire les ouvrages qui leur seront livrés durant la session ; et qu'aucune partie des ouvrages qui doivent former partie de l'appendice, ne leur sera livrée, à moins qu'il ne paraisse au greffier de cette chambre que ces impressions peuvent être exécutées durant la session.

Que dans le cas où l'on aurait besoin d'exemplaires surnuméraires d'aucune partie de l'appendice, qui ne peuvent être livrés durant la session, ils seront fournis par les imprimeurs de l'appendice, aux prix fixés par leur contrat.

Que l'impression des journaux devrait commencer immédiatement, et se faire avec toute la diligence possible, afin de pouvoir les achever et les remettre entre les mains des membres, immédiatement après la clôture de la session.

Ordonné, que le dit rapport soit renvoyé à un comité de toute la chambre, lundi prochain, et que ce soit alors le premier ordre du jour.

Sur motion de M. *Macdonald*, de *Glengary*, secondé par M. *Smith*, de *Durham*,

Ordonné, que le bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : "Acte pour protéger les propriétaires de moulins dans le *Haut-Canada*," soit maintenant lu la première fois.

Le bill a, été en conséquence, lu la première fois. *Ordonné*, que le dit bill soit lu une seconde fois, jeudi prochain.

Ordonné, que les amendemens faits par le conseil législatif au bill, intitulé : "Acte pour diviser le comté de *Lotbinière* en deux municipalités," soient maintenant pris en considération."

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération.

Et les dits amendemens ont été lus comme suit :—

Feuille 1, ligne 19. Après "après," insérez "le premier samedi du mois de juillet qui suivra."

Feuille 1, ligne 35. Après "après," insérez "le premier samedi du mois de juillet qui suivra."

Feuille 1, ligne 44. Après "municipalité," insérez "clause (A.)"

Clause (A.) "Et qu'il soit statué que tous les réglemens du conseil municipal de la municipalité actuelle du dit comté demeureront en pleine vigueur et effet comme les réglemens de chacune des dites nouvelles municipalités respectivement, jusqu'à ce qu'ils aient été changés ou abrogés par aucun règlement passé par les dites municipalités, respectivement ; et tous les deniers entre les mains du secrétaire trésorier de la dite municipalité, dé-

duction faite de toutes les dettes de la dite municipalité, seront divisés entre les dites deux municipalités proportionnellement au montant prélevé dans chacune d'elles respectivement."

Et les dits amendemens ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, que M. *Laurin* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leurs amendemens.

Ordonné, que les amendemens faits par le conseil législatif au bill, intitulé : "Acte pour incorporer les syndics de l'hôpital de *Kingston*," soient maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération.

Et les dits amendemens ont été lus comme suit :—

Feuille 2, ligne 7. Retranchez depuis "dans," dans la 7e ligne, jusqu'à "année," dans la 8e ligne, ces deux mots inclus, et insérez "de temps à autre, tel que ci-après mentionné."

Feuille 2, ligne 9. Retranchez depuis "et," jusqu'à "respectivement," dans la même ligne, ces deux mots inclus.

Feuille 2, ligne 10. Retranchez "depuis" jusqu'à "Acte," dans la même ligne, ces deux mots inclus.

Feuille 2, ligne 16. Après "tenir," insérez "de sa majesté ou."

Feuille 2, ligne 19. Après "que" insérez "sa majesté ou."

Feuille 2, ligne 33. Après "syndics," insérez la clause (A.)

Clause (A.) "Et qu'il soit statué, qu'il sera le... ble au dit conseil de ville de la cité de *Kingston*, aussitôt après la passation de cet acte, et désormais, dans le mois de janvier de toute et chaque année, à commencer par l'année mil huit cent cinquante, d'élire trois des échevins de la dite cité, syndics, sous l'autorité de cet acte ; et les échevins ainsi élus en aucun temps, ou le survivant ou survivans d'entre eux, continueront en charge comme tels jusqu'à la fin du mois de janvier qui suivra leur élection, ou jusqu'à l'élection de leurs successeurs, comme susdit, suivant que le cas écherra."

Et les dits amendemens ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, que l'honorable M. *Macdonald* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leurs amendemens.

Ordonné, que la pétition de *Henry Atkinson*, écuyer, et autres, de la cité et des environs de *Québec*, soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre. Pétition de H. Atkinson.

Sur motion de M. *Cartier*, secondé par M. *Macdonald*, de *Glengary*,

Ordonné, que le greffier de cette chambre soucrive, durant la présente session, pour deux exemplaires de chacun des papiers suivans à être placés dans la chambre de lecture, pour l'usage des membres de cette chambre :—*The Evening Post, New-York* ;—le *Dayly New-York Herald* ;—*The Albion* ;—*The Intelligencer* et *The Union*, publiés à *Washington* ;—*The Boston Post* et *The Chronotype*, publiés à *Boston* ;—*The Argus*, et *The Evening Journal*, publiés à *Albany*. Journaux.

Ordonné, que M. *Notman*, ait la permission d'introduire un bill pour incorporer *George Caruthers*, *H. Hogg*, et *William Hatelie*, et leurs successeurs, aux fins de mettre à effet le testament et ordonnance de dernières volontés de feu *Richard Nable Starr*. Bill relatif au testament de feu R. N. Starr.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et

dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Robinson*, secondé par Sir *Allan N. MacNab*,

Emigration.

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, copies de toute correspondance qui peut avoir été échangée entre le gouvernement de sa majesté et le gouvernement exécutif de cette province, depuis la fin de la dernière session de la législature au sujet de l'émigration, en sus de celle déjà transmise par message de son excellence, le cinq du courant.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Sur motion de M. *Egan*, secondé par M. *Lyon*,

Arpentages sur la rivière des Outaouais.

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, par l'officier qu'il appartiendra, les rapports de tous les arpentages faits sur la rivière des Outaouais et ses tributaires; par qui ces arpentages ont été faits; le coût de chacun d'eux et par l'ordre de qui ils ont été faits, depuis le 1^{er} janvier 1844, jusqu'à l'époque actuelle, et s'il y a quelq'arpentage maintenant en progrès, où, et les noms des arpenteurs employés depuis l'époque ci-dessus mentionnée, et le montant total des frais jusqu'à cette date.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Bill relatif aux cours d'eau dans le Haut-Canada.

Ordonné, que M. *Flint* ait la permission d'introduire un bill pour empêcher les propriétaires de moulins et autres d'obstruer, dans certains cas, l'écoulement des eaux suivant leur cours naturel, dans le *Haut-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi, le vingt-neuf du courant.

Bill relatif aux chemins d'hiver, B.-C.

Ordonné, que M. *Lemieux* ait la permission d'introduire un bill pour faire disparaître tous doutes quant au droit de poursuite ou de défense dans les causes in *formâ pauperis* devant les cours de loi dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif aux fonctionnaires exécutifs.

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial, composé de M. *Christie*, l'honorable M. *Laterrière*, l'honorable M. *Boulton*, M. *Chauveau* et M. *Lemieux*, pour s'enquérir et faire rapport à la chambre des actes qui, depuis l'union des ci-devant provinces du *Haut* et du *Bas-Canada*, ont été passés par le parlement de cette province pour incorporer des institutions religieuses, charitables ou d'éducation, leurs divers titres, noms et dénominations respectives; le montant annuel du revenu qu'elles retirent des biens-fonds qu'elles sont autorisées à acquérir et posséder en vertu de leur acte d'incorporation; le montant total ou collectif de ces revenus, et aussi qu'elles sont les institutions religieuses, charitables ou d'éducation; s'il y en a, existant dans le *Bas-Canada* avant l'union, qui ont depuis cette époque été autorisées par acte du parlement à augmenter leurs revenus annuels en main-morte, et pour

quel montant; pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour rappeler les lois relatives aux chemins d'hiver dans le *Bas-Canada*, étant lu; Bill relatif aux sociétés en commandite, H.-C.

M. *Laurin* a proposé, secondé par M. *Boutillier*, et la question ayant été proposée, que le bill soit maintenant lu une seconde fois.

M. *Holmes* a proposé en amendement, secondé par M. *Macdonald*, de *Glengary*, que le mot "maintenant," dans la dite motion, soit retranché, et les mots "de ce jour en six mois" ajoutés à la fin d'icelle.

La question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Badgley*, le procureur général *Baldwin*, *Beaubien*, *Bell*, le solliciteur général *Blake*, *Boulton* de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Brooks*, *Burrill*, *Cameron* de *KENT*, *Cartier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Christie*, *DeWitt*, le solliciteur général *Drummond*, *Dumas*, *Egan*, *Flint*, *Gugy*, *Hall*, *Holmes*, *Jobin*, *Johnson*, le procureur général *LaFontaine*, *Macdonald*, de *GLENGARY*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *McConnell*, *Mongenais*, *Morrison*, *Notman*, *Papineau*, *Price*, *Richards*, *Robinson*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Seymour*, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Stevenson* et *Viger*.—(42.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Boutillier*, *Chabot*, *Chauveau*, *Davignon*, *Duchesnay*, *Fourquin*, *Guillet*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Lyon*, *Marquis*, *Méthot* et *Taché*.—(15.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris tels que dans la dernière division précédente.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, de ce jour en six mois.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour limiter le nombre de fonctionnaires exécutifs, et fixer le salaire qui sera accordé à chacun d'eux, et pour d'autres fins qui se rapportent à leur nomination, étant lu; Bill relatif à l'insinuation des hypothèques.

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser l'établissement des sociétés en commandite, dans le *Haut-Canada*, étant lu; Bill relatif à J. R. Thompson.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre, lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à l'insinuation des hypothèques qui affectent la propriété mobilière dans le *Haut-Canada*, étant lu; Bill relatif à la saisie des saisiés.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre, lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill en faveur de *Joseph Richard Thompson*, étant lu;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, jeudi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser la saisie d'une certaine partie des

Bill relatif au salaire des officiers.

salaires des officiers publics, au paiement des dettes des dits fonctionnaires, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

Bill relatif aux compagnies à fonds social.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour autoriser l'établissement des compagnies à fonds social dans le *Haut-Canada*, pour la construction de chemins planchés, empierrés ou macadamisés, dans la dite province, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à lundi prochain, et que ce soit alors le second ordre du jour.

Ordres remis.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. *Chabot*, secondé par M. *Lawin*,

La chambre s'est ajournée.

Veneris, 23° die Martii ;

ANNO 12° VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

La chambre s'ajourne en conséquence du décès d'un de ses membres.

M. *GUGY*, membre pour la ville de *Sherbrooke*, s'est levé à sa place, et a informé M. l'Orateur et la chambre que le comté de *Sherbrooke* n'était pas représenté, vu que *Samuel Brooks*, écuyer, membre pour le dit comté de *Sherbrooke*, est décédé.

Sur quoi, sur motion de M. *Gugy*, secondé par l'honorable procureur général *Baldwin*,

Résolu, que par respect pour la mémoire de feu *Samuel Brooks*, écuyer, membre de cette chambre, cette chambre s'ajourne.

La chambre, s'est en conséquence, ajournée à lundi prochain.

Lunæ, 26° die Martii ;

ANNO 12° VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

Divisions électorales.

LE rapport suivant ayant été transmis au greffier, en conformité d'un ordre de la chambre du 16 du courant, a été mis sur la table, savoir :—liste des différentes paroisses, seigneuries, townships ou autres divisions, comprenant les diverses divisions électorales de cette province, telles que maintenant constituées.

Pour le dit rapport, voir appendice (T.T.T.)

Appendice (T. T. T.)

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Flint*,—la pétition d'*Isaac Read*, et autres, du *Haut-Canada*.

Par M. *Chabot*,—la pétition de *Peter Winter*, avocat, du district de *Gaspé*, au nom de *J. T. Coffin*, écuyer, de l'*Isle de Wight*, capitaine dans la marine royale, et propriétaire des *Isles de la Magdeleine* ; la pétition de *Peter Winter*, avocat, de *Percé*, comté de *Gaspé* ; la pétition de *Thomas Lloyd*, écuyer, de la cité de *Québec*, l'un des conseillers de la dite cité ; et la pétition de *P. M. Bardy*, écuyer, et autres, de la cité de *Québec*.

Par M. *Wetenhall*,—la pétition de *John Turner*, ingénieur en chef, et autres, officiers et membres de la compagnie du feu numéro un, de *Brantford* ; et la pétition de *John William*, et autres, du township de *Flamborough Est*, district de *Gore*.

Par M. *Beaubien*,—la pétition de *Francis Monette*, et autres, officiers et membres de compagnies du feu de *St. Jean, Canada-Est*.

Par Sir *Allan N. MacNab*,—la pétition de *George Keefer*, président, et *A. K. Boomer*, secrétaire, au nom des habitants du district de *Niagara*, réunis en assemblée publique.

Par M. *Lemieux*,—la pétition de *Miville de Chêne*, et autres, de la partie du comté de *Dorchester*, ci-devant le comté de *Dorchester*.

Par M. *Morrison*,—la pétition de *William Charles Gwynne*, écuyer, et autres, de la cité de *Toronto* ; et la pétition de *Samuel Heath*, et autres, de *Chinguacousey* et ses environs.

Par l'honorable M. *Macdonald*,—la pétition de la banque commerciale du district de *Midland*.

Par M. *Fergusson*,—la pétition de *John Bonham*, et autres, de la moitié sud du township de *Dumfries*.

Par l'honorable M. *Badgley*,—la pétition de *Silas E. Austin*, et autres, membres de l'ordre des rechaubites.

Par M. *Bell*,—la pétition de *S. A. Huntingdon*, et autres, de la sixième division du district de *Bathurst* ; la pétition d'*Edward Farrall*, et autres, de la sixième division du district de *Bathurst* ; et la pétition de *Thomas O'Neil*, et autres, de la sixième division du district de *Bathurst*.

Par l'honorable M. *Boulton*,—la pétition de *J. Leslie*, et autres, de la cité de *Toronto* ; et la pétition de *George Hamilton Park*, écuyer, ci-devant surintendant médical de l'asile temporaire des lunatiques.

Par M. *Egan*,—la pétition des sauvages Algonquins, de *Gatineau*.

Par M. *Wilson*,—la pétition de *James Inglis*, et autres, membres et adhérens des églises baptistes du *Canada-Ouest*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *W. M. Wilson*, président, et *M. H. Foley*, secrétaire, au nom d'une assemblée publique des habitants du district de *Talbot* ; demandant le renouvellement de la charte de la compagnie du chemin de fer des rivières *Niagara* et *Détroit*.

De *Josiah Bowerman*, et autres ; demandant que le bill des médecins du *Haut-Canada* ne soit pas passé tel qu'il se trouve maintenant.

Ordonné, que la pétition du bureau de commerce de *Québec* (arrimeurs), soit renvoyée au comité spécial auquel a été renvoyé le bill concernant le métier d'arrimeur au port de *Québec*, et autre ordre de renvoi.

Pétition du bureau de commerce de Québec.

Ordonné, que la pétition de *Henry Atkinson*, écuyer, et autres, de la cité et des environs de *Québec*, soit renvoyée au comité spécial auquel est renvoyé le bill pour amender et refondre les dispositions de l'ordonnance pour l'incorporation de la cité et ville de *Québec*, et pour déléguer de plus amples pouvoirs à la corporation de la dite cité et ville.

Pétition renvoyée à un comité : de H. Atkinson, et autres.

M. *Sherwood*, de *Brockville*, du comité permanent sur divers bills privés, a présenté à la chambre le quatrième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Quatrième rapport du comité permanent sur divers bills privés.

Votre comité a examiné le bill pour incorporer la ville de *Peterborough*, et le bill pour autoriser la communauté religieuse des sœurs hospitalières de *St. Joseph* de l'hôtel-dieu de *Montréal* à acquérir et posséder des biens meubles et immeubles jusqu'à un certain montant, en sus de ceux qu'elle possède déjà, tant en leur nom, qu'au nom des pauvres de l'hôtel-dieu, pour qui elles administrent certaines propriétés, et pour d'autres fins y mentionnées ; et il a fait au dit bill certains amendemens, qu'il prend la liberté de soumettre à la considération de votre honorable chambre.

M. *Sherwood*, de *Brockville*, du comité permanent sur divers bills privés, a présenté à la chambre le cinquième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Cinquième rapport du comité permanent sur divers bills privés.

Votre comité a examiné le bill pour mettre *Louis Comte* en état de recouvrer un certain montant à lui dû par la paroisse de *St. Edouard*, dans le district de *Montréal*, et il y a fait certains amendemens qu'il soumet à l'adoption de votre honorable chambre.

Bill relatif aux lignes de divisions de Hollowell et Sophiasburgh.

M. *Stevenson* a fait rapport, du comité spécial sur le bill pour changer les lignes de division entre les townships de *Hollowell* et *Sophiasburgh*, dans le district de *Prince Edward*, que le comité avait passé le bill et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Bill relatif à l'association de Québec.

M. *Laurin* a fait rapport, du comité spécial sur le bill pour incorporer l'association des instituteurs du district de *Québec*, que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Bill relatif à la revue de la milice, (H.-C.)

M. *Macdonald*, de *Glengary*, du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition du très-révérend *John Macdonald*, vicaire générale du diocèse de *Kingston*, et autres, le clerge, les magistrats, et autres, du district de l'*Est*, avec pouvoir de faire rapport par bill ou autrement, a présenté à la chambre un bill pour changer le jour où la milice doit s'assembler annuellement pour être passée en revue et s'exercer dans le *Haut-Canada*, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Comparution de témoins devant des comités.

Sur motion de M. *Christie*, secondé par M. *Dewitt*,

Ordonné, que le greffier de cette chambre mette sur la table d'icelle, pour l'information d'icelle, une liste des personnes qui ont été payées dans le cours de la présente session, pour leur comparution devant les comités de cette chambre comme témoins, ou pour être interrogés au sujet d'affaires devant elle, le montant ou montans payés à chacun, les dates de paiement, et par l'ordre de qui les divers paiemens ont été faits.

Bill relatif au township d'Upton.

Ordonné, que M. *Davignon* ait la permission d'introduire un bill pour annexer une certaine partie du township d'*Upton* au comté de *St. Hyacinthe*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Bill relatif à la compagnie du chemin de fer des rivières Niagara et Détroit.

M. *McFarland* a présenté un bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer des rivières *Niagara* et *Détroit*, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif à la compagnie de la baie de cuivre de Huron.

Sur motion de M. *Christie*, secondé par M. *Sherwood*, de *Brockville*,

Ordonné, que le bill pour l'incorporation de la compagnie de la baie de cuivre de *Huron*, tel que rapporté par le comité permanent sur divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la chambre, jeudi prochain.

Bill relatif aux propriétés immeubles.

Sur motion de l'honorable procureur général *Baldwin*, secondé par l'honorable M. *Merritt*,

Ordonné, que l'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour faire disparaître les doutes quant à l'effet légal de l'acte de la législature du *Bas-Canada*, passé dans la neuvième année du règne de feu sa majesté le roi *George IV*, intitulé : " Acte pour rendre valides les transports de terres et autres propriétés immeubles tenues en franc et commun soccage dans la province du *Bas-Canada*, et pour d'autres fins y mentionnées," et pour une plus grande uniformité dans la loi relative aux immeubles dans le *Bas-Canada*, perdu par l'ajournement de la chambre, vendredi dernier, soit remis en vigueur.

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois demain.

Bill relatif au mode de cotisation, (H.-C.)

Ordonné, que l'ordre du jour, pour seconde lecture du bill pour établir un mode de cotisation plus juste et plus uniforme dans les divers townships, vil-

lages, villes et cités du *Haut-Canada*, perdu par l'ajournement de la chambre, vendredi dernier, soit remis en vigueur.

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, demain.

Ordonné, que l'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender la loi des écoles du *Bas-Canada*, perdu par l'ajournement de la chambre vendredi dernier, soit remis en vigueur.

Bill relatif à la loi des écoles, (B.-C.)

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, demain.

Ordonné, que l'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour établir une cour ayant juridiction en appel et en matière criminelle pour le *Bas-Canada*, perdu par l'ajournement de la chambre, vendredi dernier, soit remis en vigueur.

Bill relatif aux cours de juridiction en appel et criminelle, (B.-C.)

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, demain.

Ordonné, que l'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender les lois relatives aux cours de juridiction civile en première instance, dans le *Bas-Canada*, perdu par l'ajournement de la chambre, vendredi dernier, soit remis en vigueur.

Bill relatif aux cours de juridiction civile, (B.-C.)

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, demain.

Ordonné, que l'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender la loi relative à l'administration de la justice à *Gaspé*, perdu par l'ajournement de la chambre, vendredi dernier, soit remis en vigueur.

Bill relatif à la juridiction de Gaspé.

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, demain.

Ordonné, que l'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir, par une loi générale, à l'établissement de municipalités dans les divers comtés, cités, villes, townships et villages dans le *Haut-Canada*, perdu par l'ajournement de la chambre, vendredi dernier, soit remis en vigueur.

Bill relatif aux municipalités, (H.-C.)

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, demain.

Ordonné, que l'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abolir la division territoriale du *Haut-Canada* en district, et pour établir des unions temporaires de comtés pour des fins judiciaires et autres, et pour la dissolution future de telles unions, selon que l'accroissement des richesses et de la population pourront l'exiger, perdu par l'ajournement de la chambre, vendredi dernier, soit remis en vigueur.

Bill relatif aux divisions territoriales, (H.-C.)

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, demain.

Ordonné, que l'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour l'administration plus efficace de la justice dans la cour de chancellerie de la province du *Haut-Canada*, perdu par l'ajournement de la chambre, vendredi dernier, soit remis en vigueur.

Bill relatif à la cour de chancellerie, (H.-C.)

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, demain.

Ordonné, que l'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill qui fait de nouvelles dispositions pour l'administration de la justice, en établissant une cour criminelle supérieure additionnelle de loi commune, et aussi, une cour d'appel et de pourvoi pour erreur dans le *Haut-Canada*, et pour d'autres objets, perdu par l'ajournement de la chambre, vendredi dernier, soit remis en vigueur.

Bill relatif à une cour criminelle supérieure, une cour d'appel et de pourvoi en erreur, (H.-C.)

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, demain.

Bill relatif à la loi de la preuve, (H.-C.)

Ordonné, que l'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour améliorer la loi de la preuve dans le *Haut-Canada*, perdu par l'ajournement de la chambre, vendredi dernier, soit remis en vigueur.

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, demain.

Bill relatif à la naturalisation des aubains.

Ordonné, que l'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour abroger certain acte y mentionné, et pour établir de meilleures dispositions pour la naturalisation des aubains," perdu par l'ajournement de la chambre, vendredi dernier, soit remis en vigueur.

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, demain.

Bill relatif aux arpenteurs.

Ordonné, que l'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abroger certains actes y mentionnés, et établir de meilleures dispositions, relativement à l'admission des arpenteurs et à l'arpentage des terres en cette province, perdu par l'ajournement de la chambre, vendredi dernier, soit remis en vigueur.

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, demain.

Ordonné, que l'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour la meilleure administration de la dette et des comptes, propriétés et revenus publics, perdu par l'ajournement de la chambre, vendredi dernier, soit remis en vigueur.

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, demain.

Bill relatif à la santé publique.

Ordonné, que l'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour établir des dispositions pour la conservation de la santé publique dans des cas d'urgence nécessaire," perdu par l'ajournement de la chambre, vendredi dernier, soit remis en vigueur.

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, demain.

Bill relatif aux banques d'épargnes.

Ordonné, que l'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender les lois relatives aux banques d'épargnes, perdu par l'ajournement de la chambre, vendredi dernier, soit remis en vigueur.

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, demain.

Bill relatif à la maison de la trinité.

Ordonné, que l'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour refondre les lois relatives aux pouvoirs et aux devoirs de la maison de la trinité de *Québec*, et pour d'autres fins, perdu par l'ajournement de la chambre, vendredi dernier, soit remis en vigueur.

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, demain.

Bill relatif à l'interprétation de certains mots.

Ordonné, que l'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour donner une interprétation législative à certains mots employés dans les actes du parlement, et pour dispenser la répétition de certaines dispositions et expressions y contenues, et constater la date et le jour où ils prendront effet, et pour d'autres fins," perdu par l'ajournement de la chambre, vendredi dernier, soit remis en vigueur.

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, demain.

Bill relatif aux annonces légales et officielles.

Ordonné, que l'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour prescrire que certaines annonces officielles et légales soient insérées dans la gazette du *Canada*, seulement," perdu par

l'ajournement de la chambre vendredi dernier soit remis en vigueur.

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, demain.

Ordonné, que l'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité pour prendre en considération s'il est expédient d'établir par une loi, l'indemnité qui doit être accordée aux membres de cette chambre, et de pourvoir au paiement d'icelle, perdu par l'ajournement de la chambre, vendredi dernier, soit remis en vigueur. Indemnité des membres.

Résolu, que cette chambre se formera demain en le dit comité.

Ordonné, que l'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour faciliter la mise à effet en cette province d'un traité entre sa majesté et les *Etats-Unis d'Amérique*, en ce qui regarde l'arrestation de certains délinquans, perdu par l'ajournement de la chambre, vendredi dernier, soit remis en vigueur. Bill relatif à l'arrestation et à l'extradition de certains délinquans.

Résolu, que cette chambre se formera demain en le dit comité.

Ordonné, que l'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour abroger certains actes y mentionnés, et pour amender, refondre et résumer en un seul acte les diverses dispositions des statuts maintenant en vigueur, pour régler les élections des membres qui représentent le peuple de cette province à l'assemblée législative, perdu par l'ajournement de la chambre, vendredi dernier, soit remis en vigueur. Bill d'élection.

Résolu, que cette chambre se formera demain en le dit comité.

Ordonné, que l'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité de subsides, perdu par l'ajournement de la chambre, vendredi dernier, soit remis en vigueur.

Résolu, que cette chambre se formera demain en le dit comité.

Ordonné, que l'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour révoquer les actes en force dans le *Haut-Canada*, qui ont rapport à l'établissement des autorités locales et municipales, à la voirie et à la répartition et perception des taxes locales, et autres matières de la même nature, perdu par l'ajournement de la chambre, vendredi dernier, soit remis en vigueur. Rappel du bill relatif aux municipalités, (H.-C.)

Résolu, que cette chambre se formera demain en le dit comité.

Ordonné, que l'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour punir les garde-magasins, et autres, qui donnent des faux reçus pour des marchandises, et des personnes qui reçoivent des avances sur des effets, et qui en disposent ensuite d'une manière frauduleuse, perdu par l'ajournement de la chambre, vendredi dernier, soit remis en vigueur. Bill relatif à la punition des garde-magasins.

Résolu, que cette chambre se formera jeudi prochain en le dit comité.

Ordonné, que le dit ordre soit le premier ordre de ce jour.

Ordonné, que l'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le premier rapport du comité permanent nommé pour aider M. l'Orateur à surveiller la bibliothèque, perdu par l'ajournement de la chambre, vendredi dernier, soit remis en vigueur. Premier rapport sur la bibliothèque.

Résolu, que cette chambre se formera jeudi prochain en le dit comité.

Ordonné, que le dit ordre soit le second ordre de ce jour.

Ordres du jour remis en vigueur.

Ordonné, que les ordres du jour dont il n'a pas été disposé, perdus par l'ajournement de la chambre, vendredi dernier, soient remis en vigueur.

Ordonné, que les dits ordres du jour soient remis à jeudi prochain.

Bill relatif à la ville de district de Niagara.

Ordonné, que l'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour transférer le chef-lieu de la ville de district du district de *Niagara* à *Port Robinson*, dans le township de *Thorold*, dans le comté de *Welland*, qui était fixé pour samedi dernier, et perdu par l'ajournement de la chambre le jour précédent, soit remis en vigueur.

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois lundi prochain, et que ce soit alors le premier ordre du jour.

Lettre circulaire des marchands de Montréal.

Sur motion de l'honorable M. *Boulton*, secondé par l'honorable M. *Hincks*,

Ordonné, qu'il soit donné instruction au comité permanent des dépenses contingentes, d'ordonner l'impression, pour l'usage des membres de cette chambre, de cinq cents copies en feuillets, et cinq cents copies sous couverts, de la lettre circulaire des marchands-courtiers récemment publiée à *Montréal*, et datée le 26 mars 1849, ensemble avec le rapport de la banque d'émission; et aussi, un nombre suffisant d'exemplaires des dits documens pour l'appendice aux journaux de cette chambre.

Association pour la colonisation des townships de l'Est.

L'honorable M. *Price*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à son excellence le gouverneur général,— Réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, datée le 1^{er} du courant, priant son excellence de faire mettre devant la chambre, copies de toutes les correspondances échangées entre le gouvernement de sa majesté et l'association pour la colonisation des townships de l'Est; avec un tableau détaillé de tous les arpentages et chemins faits, pour ou par rapport à la dite association; ainsi que les noms et les salaires ou compensations alloués à tous les arpenteurs, agens ou autres officiers publics employés, et de toutes les dépenses faites par le gouvernement, relativement à la dite association.

Appendice (U.U.U.)

Pour la dite réponse, voir appendice (U.U.U.)

Message de son excellence.

L'honorable M. *Hincks*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a remis à M. l'Orateur un message de son excellence le gouverneur général, revêtu de la signature de son excellence.

Et le dit message a été lu par M. l'Orateur, tous les membres de la chambre étant découverts; et il est comme suit:—

ELGIN ET KINCARDINE.

Etat de 1849.

Le gouverneur général transmet à l'assemblée législative un état du revenu probable et des dépenses de la province, durant l'année expirée le 31 décembre 1849, avec ensemble les estimations des sommes requises pour le service de la même année; et, conformément aux dispositions de la 57^{me} clause de l'acte d'union, il recommande ces estimations à la chambre d'assemblée.

Hôtel du gouvernement,
Montréal, 26 mars 1849.

Appendice (V.V.V.)

Pour l'état et les estimations qui accompagnent le message, voir appendice (V.V.V.)

Ordonné, que le dit message et les documens qui l'accompagnent, soient imprimés pour l'usage des membres de cette chambre.

Writ d'élection, *Sherbrooke*.

Sur motion de M. *McConnell*, secondé par M. *Gagy*,

Ordonné, que M. l'Orateur expédie son *warrant* au greffier de la couronne en chancellerie, pour dresser un nouveau *writ* pour l'élection d'un

membre pour servir dans le présent parlement provincial pour le comté de *Sherbrooke*, en remplacement de *Samuel Brooks*, écuyer, décédé.

Ordonné, que M. *Bell* ait la permission d'introduire un bill pour annexer certaines terres non-arpentées, au district de *Bathurst*, pour des fins judiciaires.

Bill relatif aux terres du district de Bathurst.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Message du conseil législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:— M. l'Orateur,

Message du conseil.

Le conseil législatif a passé les bills suivans sans amendement, savoir:—

Bill, intitulé: "Acte pour l'incorporation de la compagnie pour fournir de l'eau à la cité de *Kingston*."

Bill relatif à l'aqueduc de Kingston.

Bill, intitulé: "Acte pour pourvoir à la translation du bureau d'enregistrement du comté de *l'Islet*, du lieu où il est présentement tenu en la paroisse de *l'Islet*."

Bill relatif au bureau d'enregistrement de l'Islet.

Bill, intitulé: "Acte pour autoriser *Charles James Stuart*, écuyer, à pratiquer la loi dans le *Bas-Canada*."

Bill relatif à C. J. Stuart.

Et ensuite, il s'est retiré.

L'honorable M. *Boulton* a proposé, secondé par M. *Flint*, et la question ayant été mise, que cette chambre se formera lundi prochain en comité, pour prendre en considération s'il est expédient de présenter une

Bill d'union.

adresse à sa majesté et aux deux branches du parlement impérial, sur la convenance d'amender l'acte d'union, et d'exposer que c'est l'opinion de cette chambre, que tout ce qui peut tendre à diminuer l'indépendance, abaisser le caractère, ou blesser la dignité de l'une ou de l'autre branche de la législature, est une tache et une injure faites à tout le corps: que la disposition de l'acte d'union qui déclare qu'il sera loisible à tout membre du conseil législatif de la province du *Canada*, de résigner son siège dans le dit conseil législatif, tend directement à détruire l'indépendance, blesser la dignité de cette branche de la législature, et diminuer le respect qui lui est dû: que la disposition de l'acte d'union qui déclare, que la présence d'au moins vingt membres de l'assemblée législative de la province du *Canada*, y compris l'Orateur, sera nécessaire pour constituer une réunion de la dite assemblée législative, capable d'exercer ses pouvoirs, est une intervention minutieuse et inutile dans la manière de conduire ses affaires et ses délibérations dont elle devrait avoir le contrôle et la régie librement et sans entraves, suivant sa volonté et son jugement, et comporte un esprit de défiance contre la discrétion et le jugement de la chambre, dans l'exercice ordinaire de ses hautes fonctions comme corps législatif: que la disposition de l'acte d'union qui dit, qu'il ne sera pas permis de présenter au gouverneur de la province du *Canada*, pour le soumettre à la sanction de sa majesté, aucun bill par lequel le nombre de représentans de l'assemblée législative pourra être changé, à moins qu'à sa seconde et troisième lecture, tel bill n'ait été passé dans le conseil législatif et dans l'assemblée législative, avec le concours respectif des deux tiers des membres pour le tems d'alors du dit conseil législatif, et des deux tiers des membres pour le tems d'alors de la dite assemblée législative, est une restriction injuste, peu sage, et qui porte atteinte au droit que doit avoir la majorité du peuple d'exprimer librement ses sentimens, par l'entremise de ses représentans, en plaçant la majorité sur un des points les plus essentiels d'un gouvernement responsable, sous le contrôle immuable de la minorité,—principe absolument incompatible avec les vues éclairées du gouvernement

responsable, et diamétralement opposé à ces mêmes vues: que le peuple de cette province ne devrait pas être appelé à payer le salaire d'aucun fonctionnaire public, quel qu'élevé que soit sa position, tant que ses représentans ne seront pas consultés sur sa nomination, et qu'ils n'auront pas de contrôle sur sa conduite: que les diverses sommes de sept mille louis et mille louis, argent sterling de la *Grande-Bretagne*, portées dans la cédula A, annexées à l'acte d'union, sont appropriés par le dit acte au paiement des salaires du gouverneur et du lieutenant gouverneur, respectivement, lesquels sont respectivement nommés par le gouvernement métropolitain, sur la seule responsabilité des ministres du gouvernement impérial de sa majesté: que d'après tous les bons principes constitutionnels d'un gouvernement libre, de telles appropriations, selon le langage du lord vicomte *Howick*, maintenant le comte *Grey*, et principal secrétaire d'état de sa majesté pour les colonies, devraient être payées à même le fonds consolidé du royaume-uni, en autant qu'étant envoyé par la *Grande-Bretagne*, le gouverneur général devrait être payé par elle:— Elle a passé dans la négative.

Sur motion de sir *Allan N. MacNab*, secondé par l'honorable *M. Gayley*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, par l'officier qu'il appartiendra, copies de toutes les soumissions présentées durant la dernière année pour le bail de péages sur les chemins publics dans le *Canada-Ouest*.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial, composé de *M. Waits*, *M. Bouillier*, *M. Gagy*, *M. le solliciteur général Drummond* et *M. Davignon*, pour prendre en considération s'il est expédient d'amender l'acte du *Bas-Canada*, relatif aux maîtres et serviteurs dans les campagnes, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, par bill ou autrement, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

M. l'Orateur a, en conformité de l'ordre, fait rapport à la chambre des noms des membres qui étaient absens à l'appel de la chambre mardi dernier, comme suit:—

L'honorable *John Hillyard Cameron*, (absent avec permission).

William Cutbert, (indisposé.)

L'honorable *Dominick Daly*, (au-delà des mers.)

Edward Malloch, (absent avec permission.)

Alexander McLean, (malade.)

Adam Henry Meyers, (malade.)

John Prince, (absent avec permission.)

M. Chauveau a fait rapport du bill pour détacher la paroisse de *St Antoine de l'Isle aux Grues* de la municipalité de *L'Islet*, et l'ériger en une municipalité séparée; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le second rapport du comité permanent des impressions, étant lu;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Malloch a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et *M. Malloch* a fait rapport que le comité avait

fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau, jeudi prochain, et que ce soit alors le premier ordre du jour.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour autoriser l'établissement des compagnies à fonds social dans le *Haut-Canada* pour la construction de chemins planchés, empierrés ou macadamisés dans la dite province, étant lu;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Laurin a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et *M. Laurin* a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau, jeudi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour limiter le nombre de fonctionnaires exécutifs, et fixer le salaire qui sera accordé à chacun d'eux, et pour d'autres fins qui se rapportent à leur nomination, étant lu;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, jeudi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer les membres de la profession médicale, et pour régulariser l'étude et la pratique de la médecine et de la chirurgie dans le *Haut-Canada*, étant lu;

L'honorable *M. Sherwood* a proposé, secondé par *M. McLean*, et la question ayant été proposée, que le bill soit maintenant lu une seconde fois;

M. Flint a proposé en amendement à la question, secondé par *M. Bell*, que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Beaubien*, *Bell*, *Boulton*, de NORFOLK, *Burrit*, *Fergusson*, *Flint*, *Fournier*, *Fourquin*, *Holmes*, *Johnson*, *Laurin*, *Lemieux*, *Macdonald*, de GLENGARY, *McConnell*, *Merritt*, *Méthot*, *Morrison*, *Richards*, *Scott*, de BYTOWN, *Smith*, de DURHAM, *Thompson* et *Wilson*.—(22.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, le procureur général *Baldwin*, le solliciteur général *Blake*, *Boutillier*, *Cartier*, *Cayley*, *Chabot*, *Christie*, *Davignon*, *Dickson*, *Gagy*, le procureur général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Macdonald*, de KINGSTON, *Malloch*, *McFarland*, *Nelson*, *Papineau*, *Polette*, *Price*, *Robinson*, *Seymour*, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de FRONTENAC, *Smith*, de WENTWORTH, *Stevenson* et *Wetenhall*.—(28.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise; la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Badgley*, le procureur général *Baldwin*, le solliciteur général *Blake*, *Cartier*, *Chabot*, *Christie*, *Davignon*, *Dickson*, *Dumas*, *Gagy*, *Jobin*, le procureur général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Malloch*, *Nelson*, *Papineau*, *Polette*, *Robinson*, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Seymour*, *Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de FRONTENAC, *Smith*, de WENTWORTH, *Stevenson*, *Taché* et *Wetenhall*.—(26.)

CONTRE.

Messieurs *Beaubien*, *Bell*, *Burrit*, *Cameron*, de KENT, *DeWitt*, *Fergusson*, *Flint*, *Fournier*, *Four-*

Bill relatif aux compagnies à fonds social.

Bill relatif aux fonctionnaires exécutifs.

Bill relatif à la profession médicale, (H.-C.)

Bail de péage, (B.-C.)

Acte concernant les maîtres et serviteurs, (B.-C.)

Membres absens à l'appel de la chambre.

Bill relatif à la municipalité de St. Antoine de l'Isle aux Grues.

Second rapport du comité des impressions.

quin, Guillet, Holmes, Laurin, Lemieux, Marquis, M'Connell, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Richards, Sauvageau, Scott, de BYTOWN, Smith, de DURHAM, Viger et Wilson.—(25.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de l'honorable M. Sherwood, M. Nelson, M. Wetenhall, M. Boulton, de Toronto, et M. Smith, de Wentworth, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

Rapport sur la pétition de J. H. Aussem, et autres.

L'ordre du jour, pour prendre en considération le rapport du comité spécial, auquel a été renvoyée la pétition de John H. Aussem, écuyer, et autres, de la province du Canada, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à lundi prochain.

Bill pour confirmer les titres de bien-fonds de certaines personnes.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour confirmer les titres de bien-fonds de certaines personnes naturalisées en vertu du statut du Bas-Canada, 1^{re} Guil. 4, c. 58, étant lu ;

M. Gagy a proposé, secondé par M. Christy, et et la question ayant été proposée, que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

M. Cartier a proposé en amendement à la question, secondé par M. Polette, que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la chambre s'est divisée :

Pour, 13.

Contre, 22.

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Badgley, le procureur général Baldwin, Cameron, de KENT, Cauchon, Christie, Cryster, Fiint, Gagy, Holmes, Jobin, Johnson, LaTerrière, Laurin, Macdonald, de GLENGARY, M'Connell, M'Farland, Merritt, Meyers, Price, Richards, Robinson, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Seymour, Smith, de WENTWORTH, et Stevenson.—(25.)

CONTRE.

Messieurs Beaubien, le solliciteur général Blake, Boutillier, Cartier, Dumas, Fournier, Guillet, Lemieux, Marquis, Papineau, Polette, Sauvageau, Taché et Viger.—(14.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé.

Bill relatif aux sœurs de la charité de Bytown.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la communauté des révérendes sœurs de la charité de Bytown, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, jeudi prochain.

Bill relatif à la compagnie d'assurance maritime et contre le feu.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer la compagnie d'assurance maritime et contre le feu d'Ontario, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à jeudi prochain.

Bill relatif à la société d'horticulture de Montréal.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la société d'horticulture de Montréal, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent sur divers bills privés.

Bill relatif à la municipalité de Ste. Anne des Monts et du Cap Chat.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour détacher l'établissement de Ste. Anne des Monts et du Cap Chat de la municipalité de Gaspé, et les ériger en une municipalité distincte et séparée, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. Christie, l'honorable M. LaTerrière, M. Taché, M. Fournier et M. Chauveau, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer le barreau du Bas-Canada, étant lu ; Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, lundi prochain.

Bill relatif à l'incorporation du barreau. (B.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte d'incorporation de la banque de la cité, et pour l'autoriser à réduire son capital, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent sur divers bills privés.

Bill relatif à l'acte d'incorporation de la banque de la cité.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer du Lac St. Louis et de la ligne provinciale, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent sur divers bills privés.

Bill relatif à la compagnie du chemin de fer du lac St. Louis et de la ligne provinciale.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour régler la convocation et la tenue des assemblées pour l'élection des marguilliers et les redditions de comptes de marguilliers, et pour déterminer la qualification des personnes ayant droit d'assister à telles assemblées, et pour d'autres fins, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, lundi, le neuvième jour d'avril prochain.

Bill relatif aux marguilliers.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abroger l'acte qui définit la ligne de division entre les townships de Montague et North Elmsley, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, jeudi prochain.

Bill relatif à la ligne de division de Montague.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer George Carruthers, H. Hogg et William Hatelie, et leurs successeurs, aux fins de mettre à effet le testament et ordonnance de dernières volontés de feu Richard Noble Starr, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, lundi prochain.

Bill relatif au testament de feu R. N. Starr.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour faire disparaître tous doutes quant au droit de poursuite ou de défense dans les causes in forma pauperis devant les cours de loi, dans le Bas-Canada, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé.

Bill relatif aux causes in forma pauperis.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour autoriser l'établissement de sociétés en commandite dans le Haut-Canada, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Dumas a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Dumas a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit reçu jeudi prochain.

Bill relatif aux sociétés en commandite, (H.-C.)

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour pourvoir à l'insinuation des hypothèques qui affectent la propriété mobilière dans le Haut-Canada, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

Bill relatif à la propriété mobilière, (H.-C.)

M. *Seymour* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Seymour* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit reçu jeudi prochain.

Alors, sur motion de M. *Laurin*, secondé par M. *Richards*,

La chambre s'est ajournée.

Martis, 27° die Martii;

ANNO 12° VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

Compagnie du canal Desjardins. M. L'ORATEUR a mis devant la chambre le rapport suivant à un ordre du six du courant, savoir: Recettes et dépenses de la compagnie du canal *Desjardins*, depuis l'année 1837 jusqu'à l'année 1848, inclusivement.

Pour le dit rapport, voir appendice (W.W.W.)

Appendice (W.W.W.) L'honorable M. *Hincks*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à son excellence le gouverneur général,— Réponse supplémentaire à la partie d'une adresse de l'Assemblée législative à son excellence le gouverneur général, datée le 29 janvier 1849, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant la chambre, un état de toutes les sommes d'argent payées en 1848, pour le service de 1847, aux ministres de la religion qui ont visité les émigrés malades à la *Grosse-Isle*, à *Québec* et à *Montréal*, et ailleurs, avec le nom et les droits de chacun d'eux.

Appendice (K.K.K.) Pour la dite réponse supplémentaire, voir appendice (K.K.K.)

Bill relatif à la municipalité de St. Antoine de l'Isle aux Grues. Un bill grossoyé pour détacher la paroisse de *St. Antoine de l'Isle aux Grues* de la municipalité de *L'Islet*, et l'ériger en une municipalité séparée, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Fournier* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif aux causes in formâ pauperis. Un bill grossoyé pour faire disparaître tous doutes quant au droit de poursuite ou de défense dans les causes *in formâ pauperis* devant les cours de loi dans le *Bas-Canada*, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Lemieux* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Pétitions présentées. Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:—

Par l'honorable M. *Boulton*,—la pétition d'*I. W. Powell*, président, et *M. H. Foley*, secrétaire de l'association de tempérance du district de *Talbot*, au nom d'icelle.

Par l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*,—la pétition de *George Chaperon*, de la paroisse de *St. Pierre* et *St. Paul*, comté de *Saguenay*; et la pétition de *Francis Drake*, président de la société d'agriculture du comté de *Kent*, au nom de la dite société.

Par M. *M'Farland*,—la pétition de *George S. Wilkes*, et autres, du district de *Niagara* et *Gore*.

Compagnie du canal Desjardins. Ordonné, que le rapport à un ordre de cette chambre, du 6 du courant, étant,—Recettes et dépenses de la compagnie du canal *Desjardins*, depuis 1837 jusqu'à 1848, soit imprimé pour l'usage des membres de cette chambre.

Ordonné, que la pétition d'*E. Cartier*, et autres, de la paroisse de *St. Hyacinthe*; et la pétition d'*E. L. R. C. Després* et *J. F. Tétu*, de la paroisse de *St. Hyacinthe*; soient renvoyées au comité spécial auquel est renvoyée la pétition de *Joseph Bistodeau*, et autres, du village de *St. Hyacinthe*.

Ordonné, que la pétition du révérend *C. L. Vinet*, et autres, de la paroisse de *St. Constant*, district de *Montréal*; et la pétition du révérend *Pierre Bedard*, et autres, de la paroisse de *St. Rémi*, district de *Montréal*, soient renvoyées au comité spécial nommé pour s'enquérir si quelques, et quelles mesures législatives peuvent être adoptées pour réprimer les maux occasionnés par l'intempérance.

M. *M'Farland*, du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de *Henry Smith*, écuyer, et autres, de *Grimsby*, et autres townships, et autres ordres de renvoi, a présenté à la chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre comité a examiné les pétitions de *Henry Smith*, écuyer, et autres, des townships de *Grimsby*, *Gainsborough* et *Caistor*, dans le district de *Niagara*, et de *Henry Morgan*, et autres, habitans des townships de *Binbrook* et *Saltfleet*, dans le district de *Gore*, qui ont été soumises à son examen, et dans lesquelles on demande à votre honorable chambre de vouloir bien prendre en sa considération favorable l'état du pays situé entre *Hamilton*, dans le district de *Gore* et *Fort Erié*, dans le district de *Niagara*, qui a été grandement négligé jusqu'à ce jour, faute de chemins pour faciliter l'établissement de cette partie du pays; et de vouloir bien passer un bill pour autoriser la confection d'un chemin macadamisé ou de madriers, ou partie l'un et partie l'autre, (suivant qu'il sera plus avantageux,) depuis la ville de *Hamilton*, traversant *Smithville*, *Pelham* et *Port Robinson*, jusqu'à la traverse à *Waterloo*, dans le district de *Niagara*. Les pétitionnaires exposent de plus qu'ils sont d'opinion que cette ligne de chemin serait d'une grande utilité pour le commerce et les intérêts agricoles, et seront de nature à former une ligne de communication militaire très désirable avec la frontière de *Niagara*.

Votre comité est d'opinion que la confection d'un chemin pour faciliter l'établissement de cette partie du pays, serait très avantageux aux intérêts agricoles, et pourrait en même temps servir de communication militaire avec la frontière de *Niagara*.

Votre comité considère que les dispositions du bill, maintenant devant votre honorable chambre, qui autorise la formation de compagnies à fonds social dans le *Haut-Canada*, pour faire et construire des chemins macadamisés, empierrés ou de madriers, suffisent amplement pour rencontrer les vues et les desirs des pétitionnaires à cette égard.

Ordonné, que le dit rapport soit imprimé pour l'usage des membres de cette chambre.

Sur motion de M. *Laurin*, secondé par M. *Lemieux*,

Ordonné, que le bill pour incorporer l'association des instituteurs du district de *Québec*, soit renvoyé à un comité de toute la chambre, demain.

Sir *Allan N. MacNab* a proposé, secondé par l'honorable M. *Macdonald*, et la question ayant été proposée, que l'honorable M. *Robinson* soit ajouté au

et de télégra- comité permanent sur les bills concernant les lignes
phes. de chemins de fer et de télégraphes ;

M. *Cauchon* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Smith*, de *Durham*, que les mots "l'honorable M. *Robinson*," soient retranchés, et les mots "M. *M'Connell*," insérés à leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée :—Et elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise ;

Ordonné, que M. *M'Connell* soit ajouté au comité permanent sur les bills concernant les lignes de chemins de fer et de télégraphes.

Message du conseil.

Message du conseil législatif par *John Fenning's Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—

M. l'Orateur,

Bill relatif au chemin de fer de Lachine.

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé : "Acte pour amender encore l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *Lachine*, et pour d'autres fins," avec plusieurs amendemens, auquel il demande le concours de cette chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Pétition de Hamilton et Thomson, et autres.

Ordonné, que la pétition de messieurs *Hamilton* et *Thomson*, et autres, engagés dans le commerce de bois du *Canada*, soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre.

Greffiers de la paix, Québec.

L'honorable procureur général *LaFontaine*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à son excellence le gouverneur général,—Réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, du 22 février dernier, le priant de vouloir bien faire mettre devant la chambre, un état des honoraires, revenus et salaires des greffiers de la paix de *Québec*, pour les années 1844, 1845, 1846, 1847 et 1848, et aussi, le nombre de causes, poursuites, intentées pendant les dites années, devant le surintendant de police et devant les magistrats de district, et le montant des honoraires des dits greffiers de la paix sur chaque poursuite ou action ; le nombre des poursuites sommaires pour assaut et batterie et infraction de la paix ; le nombre de cautionnemens donnés et fournis, et les honoraires des dits greffiers sur chaque ; le nombre d'accusations ou indictemens présentés devant les grands jurés des quartiers de sessions de la paix, et la nature des accusations et les honoraires des dits greffiers sur iceux, et le nombre de *warrants* pour appréhender et emprisonner, et les honoraires des dits greffiers sur iceux.

Pour la dite réponse, voir appendice (X.X.X.)

Appendice (X.X.X.)

Sur motion de l'honorable M. *Hincks*, secondé par l'honorable procureur général *Baldwin*,

Acte relatif à la régie des douanes.

Résolu, que cette chambre se forme maintenant en comité, pour prendre en considération la convenance de continuer et amender l'acte pour la régie des douanes.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Beaubien* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Beaubien* a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

Bill relatif à la dette publique.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour la meilleure administration de la dette et des comptes, propriétés et revenus publics, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Wetenhall* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Wetenhall* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit grossoyé.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : "Acte pour donner une interprétation législative à certains mots employés dans les actes du parlement, et pour dispenser la répétition de certaines dispositions et expressions y contenues, et constater la date et le jour où ils prendront effet, et pour d'autres fins," étant lu ;

Bill relatif à l'interprétation de certains mots.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, que le bill soit lu une troisième fois, demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir, par une loi générale, à l'établissement de municipalités dans les divers comtés, cités, villes, townships et villages dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Bill relatif aux municipalités, (H.-C.)

L'honorable procureur général *Baldwin* a proposé, secondé par l'honorable M. *Price*, et la question ayant été proposée, que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

L'honorable M. *Robinson* a proposé, secondé par M. *Stevenson*, et la question ayant été mise, que la considération ultérieure de la dite question soit remise à la prochaine session de la législature ;

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Cayley*, *Crysler*, *Dickson*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Sir Allan N. MacNab*, *Malloch*, *Meyers*, *Robinson*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, et *Stevenson*.—(12.)

CONTRE.

Messieurs le procureur général *Baldwin*, le solliciteur général *Blake*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Burrill*, *Cameron*, de *KENT*, *Carter*, *Christie*, *Davignon*, *De Witt*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Egan*, *Fergusson*, *Flint*, *Fournier*, *Hincks*, *Holmes*, *Jobin*, le procureur général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Macdonald*, de *GLENGARY*, *McFarland*, *Merritt*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Notman*, *Papineau*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Sauvageau*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Smith*, de *DURHAM*, *Taché*, *Thompson*, *Viger*, *Wetenhall* et *Wilson*.—(42.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question ayant été alors mise, que le bill soit lu une seconde fois ;

Ordonné, que le bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Egan* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Egan* a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau, vendredi prochain.

Ordonné, que la pétition du conseil municipal du district de *Gore*; la pétition du conseil municipal du district de *Newcastle*; la pétition du maire, des échevins et conseillers de la cité de *Toronto*; la pétition du conseil municipal du district de *Niagara*; la pétition du conseil municipal du district de *Victoria*; la pétition de *George Rykert*, écuyer, président, et *Thomas Foley*, secrétaire, au nom d'une assemblée des habitans de la ville de *St. Catherines* et du township de *Grantham*; la pétition du conseil de ville de la cité de *Hamilton*; et la pétition de *J. Bedard*, et autres, de la ville de *Bytown*, soient renvoyées au dit comité.

M. l'Orateur a repris le fauteuil; Et M. *Scott*, de *Bytown*, a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau. Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau, vendredi prochain.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain. Ordres remis.

Alors, sur motion de M. *Scott*, de *Bytown*, secondé par l'honorable M. *Price*, La chambre s'est ajournée.

Bill d'élection.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour abroger certains actes y mentionnés, et pour amender, refondre et résumer en un seul acte, les diverses dispositions des statuts maintenant en vigueur, pour régler les élections des membres qui représentent le peuple de cette province à l'assemblée législative, étant lu;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Scott*, de *Bytown*, a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

Mercurii, 28° die Martii;

ANNO 12° VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

Le greffier a mis sur la table, en conformité d'un ordre du 26 du courant, le rapport suivant, savoir:—

Témoins.

LISTE des personnes qui ont été payées dans le cours de la présente session, pour leur comparution devant les comités de cette chambre, comme témoins, ou pour être interrogés au sujet d'affaires devant elle, le montant ou montans payés à chacun, les dates de paiemens, et par l'ordre de qui les divers paiemens ont été faits. Témoins

Date de paiement.	Personnes payées.	Montant payé.			Montant total payé.			Objets renvoyés à des comités.	Autorité pour le paiement.
		£	s.	d.	£	s.	d.		
1849.									
13 février,	A. Dorval	9	0	0	27	10	0	Pétition de C. Cazeau, et autres, inspection du bois.	M. Laurin, Président.
14 do	J. Sharples	9	5	0					
17 do	C. Cazeau	9	5	0					
19 do	J. Sharples	3	0	0	123	12	9	Commerce de bois.	M. Scott, de Bytown, Président.
23 do	D. D. Young	1	0	0					
24 do	J. Waddel	2	2	6					
1 mars,	L. G. Bigelow	6	0	0					
3 do	R. Conroy	7	0	0					
do do	R. Russell	7	10	0					
do do	J. Aumond	7	0	0					
do do	J. Wadsworth	8	10	0					
do do	A. P. L'Espérance	8	10	0					
5 do	T. McGoey	7	15	0					
do do	W. Stubbs	10	15	0					
do do	P. Ayley	10	15	0					
do do	J. Porter	7	9	0					
7 do	H. J. Freel	5	0	0					
do do	Wm. Harris	7	10	0					
17 do	A. J. Russell	11	6	3					
19 do	J. G. Irvine	12	10	0					
21 février,	J. B. Fréchette	10	10	0	84	0	0	Pétition de T. C. Lee, et autres, (sur la révocation de l'acte des matelots).	M. Méthot, Président.
22 do	E. Glackmeyer	11	5	0					
24 do	D. Maguire	7	10	0					
do do	J. Maguire	11	0	0					
do do	W. K. McCord	14	15	0					
28 do	D. Ross	10	0	0					
1 mars,	P. Doucet	9	10	0					
5 do	H. LeMesurier	9	10	0					
22 février,	J. Monfrand	2	0	0	6	0	0	Pétition de J. Aumond, et autres (sur les dommages au commerce de bois.)	M. Egan, Président.
27 do	A. Cooke	4	0	0					
24 do	J. C. Belleau	11	10	0	11	10	0	Pétition d'A. Talbot, et autres (protection aux pêcheries.)	Hon. M. Laterrière, Président.
23 do	F. Désaunier	5	10	0					
do do	J. Désaunier	4	12	6	10	6	0	Pétition de G. B. De Boucherville, (machine de force motrice en elle-même.)	Hon. M. Laterrière, Président.
24 do	M. Borne	1	10	0					
					1	10	0	Pétition de J. Cormier, et autres, (douanes, Isles de la Magdeleine.)	M. Christie, Président.
	Porté en l'autre part	£	264	5	3				

Listes des témoins payés durant la présente session.—(Continuation.)

Date de paiement.	Personnes payées.	Montant payé.			Montant total payé.			Objets renvoyés à des comités.	Autorité pour le paiement.
		£	s.	d.	£	s.	d.		
1849.	Rapporté de l'autre part..	264	5	3		
15 mars,	J. J. Gilkison.....	22	17	6	22	17	6	Chemins de fer et télégraphes.	Sir A. N. MacNab, Président.
6 do	J. D. Armstrong.....	2	15	0				Ecole de navigation provinciale.	Hon. M. Laterrière, Président.
22 do	A. LeMoine.....	4	0	0					
8 do	L. Legendre.....	10	5	0	10	5	0	Pétition de L. Legendre, et autres, (legs pour des écoles.)	M. Chauveau, Président.
12 do	T. Boutillier (dépenses) ...	6	15	0				Pétition de J. Bistodeau, et autres (incorporation de St. Hyacinthe.)	M. Boutillier, Président.
26 do	L. K. Blanchard.....	2	12	6					
do do	L. V. Sicotte.....	2	1	3					
13 do	F. Gourdeau.....	11	10	0	11	8	9	Navigation du St. Laurent, au-dessous de Québec.	M. Blake, Président.
15 do	H. LeMesurier.....	6	10	0					
19 do	J. M. Ferres.....	0	10	0				Pétition de J. Clarke, et autres, (chemins à barrières de Montréal.)	Hon. M. Papineau, Président.
20 do	L. M. Seers.....	1	5	0					
do do	T. F. Globensky.....	1	5	0					
do do	W. LeClair.....	1	5	0					
21 do	P. Sherman.....	2	0	0	4	5	0	Chemins et ponts.	M. Fortier, Président.
do do	P. U. Archambault.....	2	0	0				do do	
do do	P. R. Fauteux.....	1	10	0				do do	
	Montant total payé.....				5	10	0		
					£343	6	6		

Thos. Vaux,

Teneur de livres.

Assemblée Législative, 27 mars 1849.

W. B. Lindsay,
Greffier de l'Assemblée.

Pétitions présentées. Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:—

Par M. Fergusson,—la pétition de James Walker, et autres, du township de Nichol.

Par l'honorable M. Viger,—la pétition de L. Bourassa, et autres, de St. Martin, Isle Jésus.

Par Sir Allan N. MacNab,—la pétition du conseil de ville de la cité de Hamilton.

Par M. Cauchon,—la pétition de D. M. Millan, et autres, au nom d'une assemblée des francs-tenanciers du comté de Vaudreuil.

Pétitions lues. Ordonné, que la pétition de D. M. Millan, et autres, au nom d'une assemblée des francs-tenanciers du comté de Vaudreuil, soit maintenant lue; et que les règles de cette chambre soient mises de côté quant à icelle.

Et la dite pétition a été lue: demandant que la compagnie du chemin de fer de Montréal et Lachine ne soit pas autorisée à prolonger son chemin de fer par une autre ligne que celle indiquée dans l'acte pour la construction d'un chemin de fer de Montréal à Kingston; que la compagnie du chemin de fer du Lac St. Louis et de la ligne provinciale ne soit point autorisée à construire son chemin de fer sur la rive sud du St. Laurent, jusqu'à la ligne provinciale de St. Régis,—et qu'il soit fait aux frais de la province un relevé des lignes pour lesquelles il a été accordé des chartes pour la construction du chemin de fer, depuis Montréal jusqu'à la limite occidentale de la province.

Bill relatif à la dette publique. Un bill grossoyé pour la meilleure administration de la dette et des comptes, propriétés et revenus publics, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable M. Hincks porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill pour confirmer les titres de bien-fonds de certaines personnes. Un bill grossoyé pour confirmer les titres de biens-fonds de certaines personnes naturalisées en vertu du statut du Bas-Canada, 1^{re} Guil. 4, c. 53, a été lu la troisième fois.

M. Gagy a proposé, secondé par M. Boulton, de Toronto, et la question ayant été mise, que le bill passe, et que le titre soit: "Acte pour confirmer les titres de biens-fonds de certaines personnes naturalisées en vertu du statut du Bas-Canada, première Guillaume quatre, chapitre cinquante-trois;" La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs Armstrong, le procureur général Baldwin, Bell, Boulton, de Toronto, Cameron, de Kent, Cauchon, Cayley, Chabot, Crysler, Davignon, Flint, Gagy, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, LaTerrière, Laurin, Macdonald, de GLENGARY, Sir Allan N. MacNab, M. Connell, M. Farland, Price, Seymour, Smith, de WENTWORTH, Stevenson, Thompson, Watts et Wetenhall.—(29.)

CONTRE.

Messieurs Beaubien, Boulton, de NORFOLK, Boutillier, Burrill, Cartier, Chauveau, Fergusson, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Lemieux, Lyon, Méthot, Mongenais, Papineau, Polette, Sauvageau, Sherwood, de TORONTO, Smith, de DURHAM, Taché et Viger.—(22.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. Gagy porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

D'Isaac Read, et autres, du Haut-Canada; demandant que le bill pour incorporer les membres de la profession médicale dans le Haut-Canada, ne soit pas passé.

Le Peter Winter, avocat, du district de Gaspé, au nom de J. T. Coffin, écuyer, de l'Isle de Wight, capitaine dans la marine royale, et propriétaire des Isles de la Magdeleine; demandant qu'il ne soit pas adopté de mesures qui soient de nature à léser M. Coffin, dans les droits qu'il a comme propriétaire, avant que lui-même ou son agent ne soit appelé à défendre son droit de possession.

De Peter Winter, avocat, de Percé, comté de

Gaspé; demandant une rémunération pour les services qu'il a rendu comme greffier du conseil municipal du district de *Gaspé*.

De *Thomas Lloyd*, écuyer, de la cité de *Québec*, l'un des conseillers de la dite cité; demandant à la législature d'enlever la propriété du *Cul-de-Sac* à la maison de la trinité à *Québec*, et la transporter à la corporation de la dite cité.

De *P. M. Bardy*, écuyer, et autres, de la cité de *Québec*; demandant certains amendemens au bill pour amender les ordonnances qui incorporent la dite cité.

De *John Turner*, ingénieur en chef, et autres, officiers et membres de la compagnie du feu numéro un, de *Brantford*, et de *Francis Monette*, et autres, officiers et membres des compagnies du feu de *St. Jean, Canada-Est*; demandant que les dispositions de l'acte 4 et 5 *Vict.*, c. 43, soient étendues de manière à exempter les personnes qui auront servi pendant sept années consécutives dans les dites compagnies, d'être jurés, connétables, ou de servir dans la milice.

De *John William*, et autres, du township de *Flamborough Est*, district de *Gore*; demandant qu'il ne soit pas fait de changemens dans les limites du dit district.

De *George Keefe*, président, et *A. K. Boomer*, secrétaire, au nom des habitans du district de *Niagara*, réunis en assemblée publique; demandant que la mesure par laquelle on propose d'accorder une indemnité pour les pertes causées par la rébellion dans le *Bas-Canada*, ne soit pas passée.

De *Miville Dechéne*, et autres, de la partie du comté de *Dorchester*, ci-devant le comté de *Dorchester*; demandant l'abolition des cours de commissaires, et le rétablissement des cours de district ou de division.

De *William Charles Gwynne*, écuyer, et autres, de la cité de *Toronto*; demandant que le bill pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Toronto* et du lac *Huron* ne soit pas passé.

De *Samuel Heath*, et autres, de *Chinguacousy*, et ses environs; demandant que l'établissement et l'administration de l'université de *King's College* soient placés sur une base plus large et plus libérale.

De la banque commerciale du district de *Midland*; demandant que le temps fixé pour le paiement de l'augmentation de son capital soit prolongé, et qu'il soit fait un certain changement dans son titre.

De *John Bonham*, et autres, de la moitié sud du township de *Dumfries*; demandant qu'il ne soit fait aucune division du dit township.

De *Silas E. Austin*, et autres, membres de l'ordre des réchabites; demandant un acte d'incorporation.

De *S. A. Huntingdon*, et autres; et de *Edward Ferrall*, et autres; et de *Thomas O'Neil*, et autres, de la sixième division du district de *Bathurst*; demandant que la loi qui établit les cours de division soit changée de manière à permettre qu'il soit tenu trois cours chaque année dans la dite division, au lieu de six, comme aujourd'hui.

De *John Lesslie*, et autres, de la cité de *Toronto*; demandant qu'il soit institué une enquête dans l'administration de l'asile temporaire des lunatiques à *Toronto*.

De *George Hamilton Park*, écuyer, ci-devant surintendant médical de l'asile temporaire des lunatiques; représentant qu'il existe certaines déficiences et certains abus dans l'administration du dit asile; et se plaignant aussi d'avoir été injustement destitué de la dite situation,—et demandant une enquête et justice.

Des sauvages *Algonquins*, de *Gatineau*; demandant qu'il leur soit accordé des terres sur la rivière du *Désert*, pour les fins d'agriculture.

De *James Inglis*, et autres, membres et adhérens

des églises baptistes du *Canada-Ouest*; demandant que la dotation de l'université de *King's College* soit conservée intacte, et que l'esprit de secte n'exerce aucune influence dans l'administration de la dite université.

Ordonné, que la pétition de *D. McMillan*, et autres, au nom d'une assemblée des francs-tenanciers du comté de *Veaudreuil*; et la pétition de l'honorable *R. U. Harwood*, et autres, soient renvoyées au comité permanent sur les bills concernant les lignes de chemins de fer et de télégraphes.

Ordonné, que la pétition de *P. M. Bardy*, écuyer, et autres, de la cité de *Québec*; et la pétition de *W. K. McCord*, écuyer, et autres, de la cité de *Québec*, soient renvoyées au comité spécial auquel est renvoyé le bill pour amender et refondre les dispositions de l'ordonnance pour l'incorporation de la cité et ville de *Québec*, et pour déléguer de plus amples pouvoirs à la corporation de la dite cité et ville.

Résolu, que la pétition de dame *Sophie B. Rousseau*, et autres, de la paroisse de *St. Pierre et St. Paul*, comté de *Saguenay*, soit renvoyée à un comité spécial, composé de l'honorable *M. LaTerrière*, *M. Chabot*, *M. Laurin*, *M. Lemieux* et *M. Cartier*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Message du conseil législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:—
M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé: "Acte pour amender les diverses lois y mentionnées, relatives à la nomination et aux devoirs des inspecteurs des poids et mesures dans le *Haut-Canada*," sans aucun amendement: et aussi,

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie d'assurance du *Canada* sur la vie," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette chambre.
Et ensuite il s'est retiré.

M. Christie, du comité spécial nommé pour s'enquérir et faire rapport à la chambre des actes qui, depuis l'union des ci-devant provinces du *Haut* et du *Bas-Canada*, ont été passés par le parlement de cette province pour incorporer des institutions religieuses, charitables ou d'éducation, leurs divers titres, noms et dénominations respectives; le montant annuel du revenu qu'elles retirent des biens-fonds qu'elles sont autorisées à acquérir et posséder en vertu de leur acte d'incorporation; le montant total ou collectif de ces revenus, et aussi, quelles sont les institutions religieuses, charitables ou d'éducation, s'il y en a, existant dans le *Bas-Canada* avant l'union, qui ont depuis cette époque été autorisées, par acte du parlement, à augmenter leurs revenus annuels en main-morte, et pour quel montant, a présenté à la chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu.

Pour le dit rapport, voir appendice (Y.Y.Y.)
Ordonné, que le dit rapport soit imprimé pour l'usage des membres de cette chambre.

M. Gagy, du comité spécial nommé pour s'enquérir si quelques, et quelles mesures législatives peuvent être adoptées pour réprimer les maux occasionnés par l'intempérance, a présenté à la chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu.

Pour le dit rapport, voir appendice (Z.Z.Z.)
Ordonné, que le dit rapport soit imprimé pour l'usage des membres de cette chambre.

Bill relatif à l'institut canadien de Montréal.

M. Davignon a fait rapport du comité spécial sur le bill pour incorporer l'institut canadien de Montréal, que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre, demain.

Rapport sur la gazette du Canada.

M. Duchesnay, du comité spécial nommé pour s'enquérir du mode adopté pour la distribution de la gazette du Canada, avec une instruction au comité, a présenté à la chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu.

Appendice (A.A.A.)

Pour le dit rapport, voir appendice (A.A.A.)

Ordonné, que le dit rapport soit imprimé pour l'usage des membres de cette chambre.

Vingtième rapport du comité des ordres permanens.

L'honorable M. Boulton, du comité permanent des ordres permanens, a présenté à la chambre le vingtième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné les pétitions de Charles Robertson, et autres, et de T. H. Ketchum, et autres, et n'a pas trouvé qu'elles étaient de nature à requérir qu'un avis soit donné, d'après la 66me règle.

Bill relatif aux maîtres et serviteurs (B.-C.)

M. Watts, du comité spécial nommé pour prendre en considération s'il est expédient d'amender l'acte du Bas-Canada, relatif aux maîtres et serviteurs dans les campagnes, avec pouvoir de faire rapport par bill ou autrement, a présenté à la chambre un bill pour amender l'acte concernant les maîtres et serviteurs dans les campagnes du Bas-Canada, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif à la compagnie d'assurance du Canada sur la vie.

Ordonné, que l'amendement fait par le conseil législatif au bill, intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'assurance du Canada sur la vie," soit maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre le dit amendement en considération; lequel a été lu comme suit :—

Dans le préambule, ligne 30, après " vic," insérez " et vu que les dits actionnaires ont payé la somme de deux louis sur chaque action du fonds capital."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, que Sir Allan N. MacNab reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leur amendement.

Permis d'absence.

Ordonné, qu'un congé d'absence de cette chambre soit accordé à M. Smith, de Frontenac, durant quatre semaines, pour affaire urgente et pressée.

Bill relatif au chemin de fer de Lachine.

Ordonné, que les amendemens faits par le conseil législatif au bill, intitulé : " Acte pour amender encore l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Montréal et Lachine, et pour d'autres fins," soient maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération, lesquels ont été lus comme suit :—

Feuille 3, ligne 47. Après " et," insérez " que les versemens non payés ont été demandés comme susdit, et."

Feuille 4, ligne 2. Retranchez depuis " contraire," jusqu'à " la cour," dans la cinquième ligne.

Feuille 5, ligne 6, après " pas," insérez " en tout, en tout, en aucun temps."

Feuille 5, ligne 29. Retranchez depuis " sans," jusqu'à " d'icelui," dans la trentième ligne, ces deux mots inclus, et insérez, " sur preuve de l'exécution d'icelles, par le serment d'un témoin, lequel serment, tout tel régistrateur ou son député, est par le

présent autorisé à administrer, et si, en aucun temps, après l'enregistrement de telle débenture comme susdit, elle est présentée à tel régistrateur, ou à son député avec le mot " annulée," et la signature du président ou au directeur de la dite compagnie, dûment autorisé, écrit sur la face d'icelle, alors le dit régistrateur ou son député sera une entrée en marge dans le dit registre, en regard de l'enregistrement de telle débenture, mentionnant que telle débenture a été annullée, avec la date de l'entrée d'icelle, et déposera en conséquence telle débenture dans le dit bureau d'enregistrement, afin qu'elle y demeure de record de la même manière que les certificats de décharge." Feuille 6, ligne 1. Retranchez depuis " recevoir," jusqu'à " pourvu," dans la 13me ligne.

Feuille 6, ligne 30. Après " contraire," insérez " pourvu toujours qu'il ne sera pas loisible à la dite compagnie d'émettre aucune débenture payable au porteur, sous l'autorité de cet acte, pour une moindre somme que celle de cent louis."

Feuille 6, ligne 32. Après " majorité," insérez " comprenant pas moins des deux tiers."

Feuille 9, ligne 23. Après " argent," insérez " et qu'aucun billet de la dite compagnie émis, ou qui sera ci-après émis, ne pourra être négociable ou transférable, autrement que par un endossement en plein."

Feuille 10, ligne 13. Après " Lachine," insérez " mais la dite compagnie dans tout et chaque autre endroit où le dit chemin de fer traversera un grand chemin de même niveau, posera et tiendra une enseigne au dessus du dit grand chemin, à une hauteur suffisante pour qu'il y ait seize pieds entre le dit grand chemin et le bord inférieur de la dite enseigne, avec les mots " railway crossing," et traverse de chemin à rails," peints sur chaque côté de la dite enseigne en lettres qui n'auront pas moins de six pouces de longueur; et pour toute et chaque négligence à remplir les prescriptions de la présente section, la dite compagnie encourra une pénalité de cinq louis courant."

Feuille 10, ligne 30. Après " directeurs," insérez les clauses (A.) et (B.)

Clause (A.) " Et qu'il soit statué, que la quarante-septième section de l'acte premièrement cité dans le présent, et la dernière section de l'acte cité dans le présent, amendant le dit acte, soient et elles sont par le présent abrogées, et que la dite compagnie, toutes les fois qu'elle en sera requise par le député maître général des postes de sa majesté, le commandant des forces, ou toute personne ayant la surintendance ou le commandement de toute établissement de police, et avec toutes les ressources de la compagnie, s'il est nécessaire, transportera la malle de sa majesté, les forces navales ou militaires de sa majesté ou la milice, et toute artillerie, munition, approvisionnement ou autres effets à leur usage, et tous officiers de police, constables, et autres personnes voyageant pour le service de sa majesté, sur son chemin à rails, aux termes et conditions et sous tels réglemens que la dite compagnie et le dit député maître général des postes, le commandant des forces, ou la personne commandant tout établissement de police, respectivement, conviendront, ou s'il ne peuvent en convenir, alors aux termes et conditions, et sous les réglemens que le gouverneur ou la personne administrant le gouvernement pourra établir en conseil : Pourvu que toutes autres dispositions que pourrait ci-après établir la législature de cette province, relativement au transport de la dite malle, ou des forces de sa majesté, ou d'autres personnes et articles comme susdit, ou relativement aux taux de péage pour le dit transport, ou concernant en aucune manière l'emploi de télégraphes électriques, ou autre service que rendra la compagnie au gou-

“vernement, ne seront pas considérés comme une infraction aux privilèges conférés par les dits actes ou aucun d’eux, ou par cet acte, ou que l’on a intention de conférer.”

Clause (B) “Et qu’il soit statué, que nonobstant toute chose contenue dans les dits actes, ou aucun d’eux, aucun règlement, règle ou ordonnance que pourra faire la dite compagnie, après la passation de cet acte, n’aura force ou effet, avant qu’il ait été sanctionné et confirmé par le gouverneur de cette province, sous son seing et le sceau de ses armes, et ensuite publié dans la gazette du *Canada*.”

Les dits amendemens ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, que M. *Holmes* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leurs amendemens.

Sur motion de M. *Jobin*, secondé par M. *Mongénais*,

Ordonné, que le bill pour mettre *Louis Comte* en état de recouvrer un certain montant à lui dû par la paroisse de *St. Edouard*, dans le district de *Montréal*, tel que rapporté par le comité permanent sur divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la chambre, lundi prochain.

Sur motion de M. *Holmes*, secondé par M. *De Witt*,

Ordonné, que le rapport du comité spécial, auquel a été renvoyée la pétition de *J. O. Alfred Turgeon*, écuyer, et autres, maire et conseillers du comté de *Terrebonne*, et autres ordres de renvoi, soit renvoyé à un comité de toute la chambre, lundi prochain.

Sur motion de M. *Dumas*, secondé par M. *Cartier*,

Ordonné, que le bill pour autoriser la communauté des religieuses sœurs hospitalières de *St. Joseph* de l’hôtel-dieu de *Montréal*, à acquérir et posséder des biens-meubles et immeubles jusqu’à un certain montant, en sus de ceux qu’elles possèdent déjà, tant pour elles-mêmes que pour les pauvres du dit hôtel-dieu, dont elles administrent les biens, et pour d’autres fins y mentionnées, tel que rapporté par le comité permanent sur divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la chambre, demain.

Ordonné, que l’honorable M. *Price* ait la permission d’introduire un bill pour amender un acte y mentionné, et pour établir de nouvelles dispositions pour l’administration et la vente des terres publiques, et pour limiter la période dans laquelle il sera fait des octrois gratuits de terre.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

L’honorable M. *Cameron*, de *Kent*, a proposé, secondé par l’honorable M. *Price*, et la question ayant été mise, qu’il lui soit permis d’introduire un bill pour pourvoir à l’érection de certains nouveaux comtés et townships dans le *Haut-Canada*, et pour certaines fins relatives à tels nouveaux comtés; la chambre s’est divisée:—Et la question a été résolue dans l’affirmative.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi, le neuvième jour d’avril prochain.

M. *Morrison* a proposé, secondé par M. *Beaubien*, et la question ayant été mise, que le comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de *William K. McKenzie*, de *l’Orignal*, dans le comté de *Prescott*;

se plaignant de l’élection et du retour illégal de *Thomas Hall Johnson*, écuyer, pour représenter le comté de *Prescott* dans ce présent parlement, ait la permission d’examiner l’honorable *James H. Price*, commissaire des terres de la couronne, et l’honorable *Richard Alexander Tucker*, régistrateur provincial, au sujet de l’émanation ou de la non émanation, lors de la dernière élection générale pour le dit comté de *Prescott*, de certaines patentes pour des lots de terre dans le township de *Plantagenet*, sur lesquelles terres on a voté pour le dit *Thomas Hall Johnson* à la dite dernière élection générale; et que le pétitionnaire transmette immédiatement au membre siégeant une liste des personnes qui ont ainsi voté à la dite élection, avec le lieu de leur résidence, et les divers lots, emplacements ou lots de terre sur lesquels ils ont ainsi voté; et que le pétitionnaire ait la permission d’ajouter les noms des dites personnes à sa première liste des voix auxquelles il fait objection, et les noms de l’honorable *James H. Price*, et de l’honorable *Richard Alexander Tucker*, à sa première liste de témoins échangés.

La chambre s’est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Beaubien*, *Macdonald*, de *GLENGARY*, et *Morrison*.—(3.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, le procureur général *Baldwin*, *Bell*, le solliciteur général *Blake*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Boutillier*, *Burritt*, *Cameron*, de *KENT*, *Cartier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveaux*, *Christie*, *Crysler*, *Davignon*, *De Witt*, *Dickson*, *Egan*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Holmes*, *Jobin*, le procureur général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Lyon*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Sir Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McConnell*, *McFarland*, *Merritt*, *Meyers*, *Nelson*, *Notman*, *Papineau*, *Price*, *Robinson*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Taché*, *Thompson*, *Viger* et *Wilson*.—(53.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Un bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: *Bill relatif à l’interprétation de certains mots*.
“Acte pour donner une interprétation législative à certains mots employés dans les actes du parlement, et pour dispenser la répétition de certaines dispositions et expressions y contenues, et constater la date et le jour où ils prendront effet, et pour d’autres fins,” a été, en conformité de l’ordre, lu la troisième fois.

Résolu, Que le bill passe.

Ordonné, que l’honorable procureur général *Baldwin* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre l’a passé sans aucun amendement.

M. *Beaubien*, du comité de toute la chambre, pour prendre en considération la convenance de continuer et amender l’acte pour la régie des douanes, a fait rapport d’une résolution; laquelle a été lue comme suit:—

Résolu, qu’il est expédient de continuer et rendre permanent l’acte 8 *Vict.*, c. 24, pour la régie des douanes, et d’amender le dit acte, en autorisant le gouverneur en conseil de fixer les salaires des collecteurs aux ports de *Québec* et de *Montréal*, à un taux n’excédant pas sept cent cinquante livres courant.

La dite résolution ayant été lu une seconde fois, a été adoptée.

Ordonné, que l’honorable M. *Hincks* ait la permission d’introduire un bill pour amender et rendre permanent l’acte tel qu’amendé, pour l’administration des douanes.

Bill relatif à la régie des douanes.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Bill relatif au mode de cotisation, (H.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour établir un mode de cotisation plus juste et plus uniforme dans les divers townships, villages, villes et cités du Haut-Canada, étant lu ;

L'honorable M. Hincks a proposé, secondé par l'honorable M. Price, et la question ayant été mise, que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Armstrong, le procureur général Baldwin, Beaubien, Bell, le solliciteur général Blake, Boulton, de NORFOLK, Boutillier, Burrill, Cameron, de KENT, Cartier, Cauchon, Chauveau, DeWitt, Flint, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson, le procureur général LaFontaine, Laurin, Macdonald, de GLENGARY, McConnell, M'Farland, Morrison, Nelson, Notman, Pottle, Price, Richards, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Smith, de WENTWORTH, Taché, Thompson, Viger et Wilson.—(39.)

CONTRE.

Messieurs Badgley, Boulton, de TORONTO, Macdonald, de KINGSTON, Malloch, Robinson, Seymour et Stevenson.—(7.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre, vendredi prochain.

Bill relatif aux oppositions frivoles, (B.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour empêcher les oppositions frivoles et vexatoires aux saisies, tant mobilières que réelles, et pour mieux assurer l'exécution des jugemens des cours de justice dans le Bas-Canada, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, demain.

Bill relatif à l'association des instituteurs de Québec.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer l'association des instituteurs du district de Québec, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à demain.

Ordres remis.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à vendredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable procureur général Baldwin, secondé par M. M'Farland, La chambre s'est ajournée.

Jovis, 29° die Martii ;

ANNO 12° VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

Pétitions présentées.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. Wetenhall,—la pétition de John M'Kenzie, et autres, de Dumfries, Flamborough et Beverly, district de Gore.

Par l'honorable, M. Cameron, de Kent,—la pétition de John Crow, de la ville de Chatham, dans le district de l'Ouest.

Par M. Mongenais,—la pétition de J. A. Mathison, et autres, au nom d'une assemblée publique des franc-tenanciers du comté de Vaudreuil.

Pétitions lues.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De T. W. Powell, président, et M. H. Foley, secrétaire de l'association de tempérance du district de Talbot, au nom d'icelle ; demandant que le pouvoir

d'accorder des licences d'auberges soit transféré des magistrats aux conseils de district.

De George Chaperon, de la paroisse de St. Pierre et St. Paul, comté de Saguenay ; demandant une compensation pour certaines pertes et dommages par lui soufferts comme commissaire pour explorer Les Caps entre la dite paroisse et St. Joachim.

De Francis Drake, président de la société d'agriculture du comté de Kent, au nom de la dite société ; demandant qu'il soit adopté certaines mesures pour assécher un grand marais ou prairie, dans le township de Raleigh.

Ordonné, que la pétition de George S. Wilkes, et autres, des districts de Niagara et Gore, soit maintenant lue ; et que la règle de cette chambre, relative à la réception des pétitions sur des objets privés, soit mise de côté quant à icelle.

Et la dite pétition a été lue ; demandant un acte d'incorporation pour autoriser les pétitionnaires à construire un pont de fer, à ou près la traverse de Waterloo, au-dessus des chûtes de Niagara.

Ordonné, que la pétition d'Edward Wright, et autres, de la cité de Toronto, et la pétition du conseil municipal du district de Home, (salaires des officiers de district,) soient renvoyées au comité de toute la chambre sur le bill pour pourvoir, par une loi générale, à l'établissement de municipalités dans les divers comtés, cités, villes, townships et villages, dans le Haut-Canada.

Pétition d'E. Wright, et autres ; Du conseil municipal du district de Home, renvoyée à un comité.

Sir Allan N. MacNab du comité permanent sur les bills concernant les lignes de chemins de fer et de télégraphes, a présenté à la chambre le quatrième rapport du dit comité ; lequel a été lu comme suit :—

Quatrième rapport du comité sur les lignes de chemins de fer et de télégraphes.

Votre comité a vu avec satisfaction que la compagnie du chemin de fer des rivières Détroit et Niagara, en apprenant que son agent M. Wallace, avait reçu dix-neuf louis, dix-sept chelins et six deniers, pour ses frais de voyage et son témoignage, et considérant que toutes les dépenses encourues pour l'avancement de ses propres intérêts devraient être à la charge de la compagnie et non du public, a aussitôt remis la dite somme au greffier de la chambre ; et il ôse se flatter que la compagnie du grand chemin de fer occidental, sentant ses obligations envers le pays, suivra promptement l'exemple qui lui a été donné dans cette occasion.

Votre comité a aussi examiné les dispositions du bill pour incorporer Frederick C. Capreol, Robert Easton Burns, et autres, sous le nom de "La compagnie du chemin de fer de Toronto, et de l'union de Simcoe et du Lac Huron," aux fins d'être autorisés à construire un chemin de fer depuis Toronto jusqu'au Lac Huron, qui lui était renvoyé, et est convenu d'en faire rapport avec plusieurs amendemens, qu'il soumet respectueusement à l'adoption de votre honorable chambre.

Sur motion de l'honorable M. Boulton, secondé par M. Cauchon,

Ordonné, que le bill pour incorporer Frederick C. Capreol, Robert Easton Burns, et autres, sous le nom de "La compagnie du chemin de fer de Toronto, et de l'union de Simcoe et du Lac Huron," aux fins d'être autorisés à construire un chemin de fer depuis Toronto jusqu'au Lac Huron, tel que rapporté du comité permanent sur les bills concernant les lignes de chemins de fer et de télégraphes, soit renvoyé à un comité de toute la chambre, lundi prochain.

Bill relatif à la compagnie du chemin de fer de Toronto, Simcoe et du Lac Huron.

M. Fortier du comité permanent sur les bills concernant les chemins et ponts, a présenté à la chambre le quatrième rapport du dit comité ; lequel a été lu comme suit :—

Quatrième rapport du comité des chemins et ponts.

Votre comité a pris en considération le bill pour autoriser Antoine Amable Archambault, et autres, à

construire un pont de péage sur la rivière l'Assomption, et pour d'autres fins y mentionnées; et il est convenu de certains amendemens qu'il prend la liberté de soumettre à la considération de votre honorable chambre.

Sur motion de M. Hall, secondé par M. Wilson, Ordonné, que le bill pour incorporer la ville de Peterborough, tel que rapporté du comité permanent sur divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la chambre, lundi prochain.

Bill relatif à l'incorporation de Peterborough.

Bill relatif aux chemins à barrières de Montréal.

M. Scott, du Lac des Deux-Montagnes, a fait rapport du comité spécial sur le bill pour amender les actes et ordonnances relatifs aux chemins à barrières de Montréal, que le comité avait soigneusement examiné le bill et pris des témoignages à son sujet; et qu'après une due considération du bill et des témoignages, le comité y avait fait un amendement.

Sur motion de M. Chabot, secondé par M. Beauharnois,

Election de Prescott.

Ordonné, que le comité spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la pétition se plaignant d'une élection et d'un rapport illégal pour le comté de Prescott, ait la permission de s'ajourner jusqu'à jeudi, le cinquième jour d'avril prochain, à dix heures du matin, pour donner le temps aux membres du comité d'examiner les témoignages reçus, et dont ont fait rapport les commissaires nommés par cette chambre.

Pétition de J. H. Park.

Ordonné, que cinq cents exemplaires de la pétition de George Hamilton Park, écuyer, ci-devant surintendant médical de l'asile temporaire des lunatiques, soient imprimés pour l'usage des membres de cette chambre.

Greffiers de la paix, Québec.

Ordonné, que la réponse à une adresse de cette chambre du 22 février dernier, à son excellence le gouverneur général, pour un état des honoraires, revenus et salaires des greffiers de la paix de Québec, pendant les années 1844, 1845, 1846 1847 et 1848, soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre.

W. K. M'Cord.

L'honorable procureur général LaFontaine, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à son excellence le gouverneur général.—Réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, datée le 2 mars 1849, et le priant de vouloir faire mettre devant cette chambre, copie de toutes plaintes faites à l'exécutif outre la conduite de William K. M'Cord, écuyer, juge de paix, conseil de la Reine, et surintendant de police à Québec, et copie de toute correspondance sur ce sujet; aussi, copie de toutes plaintes au sujet de l'incompatibilité des dites charges conférées au dit W. K. M'Cord, et de toute la correspondance sur ce sujet; ensemble avec une copie de toutes correspondances entre le gouvernement et le dit W. K. M'Cord, relativement à ses appointemens, comme conseil de la Reine.

Pour la dite réponse, voir appendice (B.B.B.B.)

Appendice (B. B. B. B.) Bureau de police, Québec.

Ordonné, que la réponse à une adresse de cette chambre à son excellence le gouverneur général, du 22 février 1849, pour copie de toutes représentations, plaintes, mémoires ou requêtes de la part de W. K. M'Cord, écuyer, surintendant de police à Québec, relativement au bureau de police, et à l'assiduité des magistrats au bureau, soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre.

Rapport sur la pétition de M. M'Donnell.

L'honorable M. Cameron, de Kent, du comité spécial, auquel a été renvoyée la pétition de Murdoch M'Donnell, de la ville de Perth, a présenté à la chambre le rapport du dit comité; lequel a été lu comme suit:—Votre comité a, en obéissance à l'ordre de renvoi, examiné la pétition qui lui a été renvoyée, et est con-

venu de recommander qu'un bill soit passé pour confirmer le titre du pétitionnaire à un certain lopin de terre à lui transporté par les syndics de l'église baptiste calviniste, de la ville de Perth, conformément à la demande.

Ordonné, que l'honorable M. Cameron, de Kent, ait la permission d'introduire un bill pour confirmer le titre de la congrégation baptiste calviniste, de Perth, à un certain lopin de terre dans cette ville.

Bill relatif aux titres de la congrégation baptiste calviniste de Perth.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que le bill pour changer les lignes de division entre les townships de Hallowell et Sophiasburgh, dans le district de Prince-Edouard, soit grossoyé.

Bill relatif aux lignes de division de Hallowell et Sophiasburgh.

Résolu, que la pétition de George S. Wilkes, et autres, des districts de Niagara et Gore, soit renvoyée à un comité spécial, composé de M. M'Farland, M. Cauchon, M. Watts, M. Hall et M. Notman, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers, et records.

Pétition de G. S. Wilkes, et autres, renvoyée à un comité.

Sur motion de M. Meyers, secondé par M. Stevenson,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, par l'officier qu'il appartiendra, un état du coût du cure-môle acheté pour creuser le Lac St. Pierre, l'usage qu'on en fait actuellement, et l'état dans lequel il se trouve.

Cure-môle.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Ordonné, que M. Boutillier ait la permission d'introduire un bill pour amender les lois des chemins du Bas-Canada, en autant qu'elles ont rapport aux townships de cette partie de la province.

Bill amendant les lois des chemins. (B.-C.)

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Sur motion de M. Jobin, secondé par M. Laurin, Ordonné, qu'il soit donné instruction au comité spécial auquel est renvoyé le bill pour amender l'acte qui pourvoit à l'organisation de la profession de notaire dans le Bas-Canada, de refondre le dit acte avec les amendemens que l'on veut faire au bill, afin qu'il soit rapporté un bill révoquant le dit acte, et renfermant les dispositions d'icelui avec les dits amendemens; et de faire réimprimer le dit bill.

Bill relatif à l'organisation de la profession de notaire

Résolu, qu'un comité choisi, composé de l'honorable procureur général Baldwin, M. Bell, le solliciteur général Blake, l'honorable M. Boulton, M. Boulton, de Toronto, M. Burritt, l'honorable M. Cameron, de Kent, l'honorable M. Cayley, M. Dickson, M. Fergusson, M. Flint, M. Hall, l'honorable M. Hincks, M. Johnson, M. Macdonald, de Glengary, l'honorable M. Macdonald, Sir Allan N. MacNab, M. Malloch, M. M'Farland, M. M'Lean, l'honorable M. Merritt, M. Meyers, M. Notman, l'honorable M. Price, M. Richards, l'honorable M. Robinson, M. Scott, de Bytown, M. Sherwood, de Brockville, l'honorable M. Sherwood, M. Smith, de Durham, M. Smith, de Frontenac, M. Smith, de Wentworth, M. Stevenson, M. Thompson et M. Wilson,

Bill relatif aux comités et divisions intérieures des cités, etc, dans le Haut-Canada.

pour s'enquérir des limites actuelles et des divisions intérieures des diverses cités, villes et villages dans le *Haut-Canada*, déjà incorporées; et aussi des limites et divisions intérieures de tels autres villes et villages dans la dite province, auxquels par leur position, leur richesse ou leur population, il est expédient, dans l'opinion du dit comité, d'accorder un acte d'incorporation, et de la convenance d'amender le dit acte ou aucun d'eux, avec pouvoir de faire rapport de temps à autre sur les limites et divisions intérieures que, dans son opinion, il conviendra d'établir pour les dites cités, villes et villages, respectivement, ou pour aucun d'eux, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records; et que onze membres, y compris le président, forme le quorum du dit comité.

Ordonné, que la pétition de *James Sampson*, et autres, habitants du lot no. 24, première concession de *Kingston*, soit renvoyée au dit comité.

Témoins.

M. Christie a proposé, secondé par *M. Sherwood*, de *Brockville*, et la question ayant été mise, que durant le reste de cette session, aucune somme d'argent à même les deniers destinés aux dépenses contingentes de cette chambre ne sera payée à aucune personne comparaisant comme témoin devant aucun comité, à moins qu'en outre des formalités exigées jusqu'ici, et observées avant les paiemens aux dits cas, l'ordre de paiement à être fait à la personne assignée et interrogée devant le dit comité, n'émane du comité permanent des dépenses contingentes, et ne soit endossé à cet effet par le président du dit comité permanent, et qu'aucunes personnes résidant dans la cité de *Montréal*, assignées et interrogées ne soient payées, et que dans tous les cas où un témoin aurait été présent durant quatre jours, et que sa présence serait encore nécessaire, il faudra avoir l'autorisation du dit comité des dépenses contingentes par le président du comité devant lequel se fera l'interrogatoire, et ainsi de suite tous les quatre jours, et qu'il ne soit fait aucun paiement à moins que les conditions ci-dessus ne soient exécutées et dûment certifiées.

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, *Bell*, *Boulton*, de *NORFOLK*. *Boulton*, de *TORONTO*, *Boutillier*, *Cameron*, de *KENT*, *Cauchon*, *Cayley*, *Christie*, *Crysler*, *Dickson*, *Duchesnay*, *Fergusson*, *Fournier*, *Hall*, *Hincks*, *Holmes*, *Jobin*, *Johnson*, *Lyon*, *Macdonald*, de *GLENGARY*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Sir Allan N. MacNab*, *M'Connell*, *Mongenais*, *Price*, *Robinson*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood* de *TORONTO*, *Stevenson*, *Taché*, *Thompson*, *Watts*, *Wetenhall* et *Wilson*.—(37.)

CONTRE.

Messieurs le procureur général *Baldwin*, *Beaubien*, le solliciteur général *Blake*, *Cartier*, *Chabot*, *Chauveau*, *Egan*, *Fortier*, *Fourquin*, *Guillet*, le procureur général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Marquis*, *Méthot*, *Morrison*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, et *Viger*.—(19.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Acte pour l'encouragement de l'agriculture, (B.-C.)

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial, composé de *M. Watts*, l'honorable *M. Cameron*, de *KENT*, *M. Davignon*, *M. Taché* et *M. Armstrong*, pour prendre en considération la convenance d'amender l'acte pour l'encouragement de l'agriculture dans le *Bas-Canada*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, par bill ou autrement, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, que *M. Morrison* ait la permission d'introduire un bill pour amender la loi du libelle. Bill pour amender la loi du libelle.
Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonné pour jeudi prochain.

Ordonné, que *M. Laurin* ait la permission d'introduire un bill pour révoquer deux certaines ordonnances y mentionnées, relatives aux chemins d'hiver, dans cette partie de la province du *Canada*, ci-devant le *Bas-Canada*, en autant qu'elles ont rapport au district de *Québec*, au district de *Gaspé*, et au district des *Trois-Rivières*, à l'exception de la partie du comté de *Drummond* qui se trouve dans le district des *Trois-Rivières*. Bill révoquant deux ordonnances relatives aux chemins d'hiver.
Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

L'honorable *M. Boulton* a proposé, secondé par *M. Fergusson*, et la question ayant été mise, qu'il lui soit permis d'introduire un bill pour autoriser l'émanation de writs d'élection dans certains collèges électoraux en cette province, pour l'élection de nouveaux membres du parlement; Writs d'élection.
La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de *NORFOLK*, *Cameron*, de *KENT*, *Fergusson*, *Lemieux*, *Macdonald*, de *GLENGARY*, *Richards*, *Sauvageau* et *Wetenhall*.—(8.)

CONTRE

Messieurs le procureur général *Baldwin*, *Beaubien*, *Bell*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Boutillier*, *Cartier*, *Chabot*, *Christie*, *Crysler*, *Davignon*, *DeWitt*, *Duchesnay*, *Fortier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Holmes*, *Johnson*, le procureur général *LaFontaine*, *Laurin*, *Sir Allan N. MacNab*, *Malloch*, *Marquis*, *M'Connell*, *Merritt*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Price*, *Robinson*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Thompson*, *Viger*, *Watts* et *Wilson*.—(38.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Sur motion de l'honorable *M. Sherwood*, secondé par *M. Boulton*, de *Toronto*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, le priant de vouloir bien mettre devant cette chambre, par l'officier qu'il appartiendra, copies de toutes les demandes qui ont été faites au gouvernement exécutif par des dénominations religieuses, autres que celles pour lesquelles il est spécialement pourvu dans l'acte qui règle les revenus du clergé, ainsi que toute les correspondances qui ont été échangées à cet égard. Dénominations religieuses.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Sur motion de *M. Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, secondé par *M. Morrison*,

Résolu, que cette chambre se forme maintenant en comité, pour prendre en considération la convenance d'amender l'acte 39 *Geo. 3*, c. 7, concernant l'inspection des poids et mesures dans le *Bas-Canada*. Acte relatif aux poids et mesures. (B.-C.)

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Boulton, de *Toronto*, a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps, *M. l'Orateur* a repris le fauteuil; Et *M. Boulton*, de *Toronto*, a fait rapport que le

comité avait passé une résolution, laquelle a été lue comme suit :—

Résolu, qu'il est expédient d'amender l'acte 39 Geo. 3, c. 7, et d'y substituer d'autres dispositions plus efficaces que celles qui sont maintenant établies, pour l'inspection des poids et mesures dans le *Bas-Canada*.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, a été adoptée.

Ordonné, que M. Scott, du *Lac des Deux-Montagnes*, ait la permission d'introduire un bill pour amender la loi relative à l'inspection des poids et mesures dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que l'honorable M. Price ait la permission d'introduire un bill pour définir la ligne de division entre le *Haut* et le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Sur motion de M. Beaubien, secondé par M. Holmes, **Résolu**, que la 66^{me} règle de cette chambre soit mise de côté en autant qu'elle a rapport à la pétition de P. P. Russell, et autres, habitans du district de *Montréal*.

Ordonné, que M. Beaubien ait la permission d'introduire un bill pour l'incorporation d'une compagnie pour établir une ligne de chemin de fer entre *Montréal* et *Missisquoi*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, que M. Laurin soit ajouté au comité spécial auquel est renvoyé le bill pour amender les lois relatives aux lettres de change à l'intérieur, et aux billets promissoires et au mode de les protester.

Ordonné, que M. Boutillier soit ajouté au comité spécial auquel sont renvoyées les réponses aux adresses à son excellence le gouverneur général, demandant des états des honoraires que reçoivent le shérif du district de *Montréal*, et l'huissier audiencier et son assistant, de la cour du banc de la Reine pour le district de *Montréal*, pour les cinq dernières années.

M. Dumas a fait rapport du bill pour autoriser l'établissement de sociétés en commandite dans le *Haut-Canada*; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill avec les amendemens soit grossoyé.

M. Seymour a fait rapport du bill pour pourvoir à l'insinuation des hypothèques qui affectent la propriété mobilière dans le *Haut-Canada*; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer la compagnie d'assurance maritime et contre le feu d'*Ontario*, étant lu.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Lyon a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Lyon a fait rapport que le comité avait passé le bill sans amendement, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit grossoyé.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour punir les gardes-magasins, et autres, qui donnent des faux reçus pour des marchandises, et des personnes qui reçoivent des avances sur des effets, et qui en disposent ensuite d'une manière frauduleuse, étant lu;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Jobin a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Jobin a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Jobin a fait rapport du bill en conséquence; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour autoriser l'établissement des compagnies à fonds social dans le *Haut-Canada*, pour la construction de chemins planchés, empierrés ou macadamisés dans la dite province, étant lu;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Wilson a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Wilson a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau lundi prochain, et que ce soit alors le premier ordre du jour.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le premier rapport du comité permanent nommé pour aider M. l'Orateur à surveiller la bibliothèque, étant lu;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Duchesnay a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Duchesnay a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau, lundi prochain.

Ordonné, que le premier rapport du comité permanent nommé pour aider M. l'Orateur à surveiller la bibliothèque, soit imprimé pour l'usage des membres de cette chambre.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer les sœurs de la charité de *Bytown*, étant lu;

Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, que le bill soit retiré.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abroger l'acte qui définit la ligne de division entre les townships de *Montague* et *North Elmsley*, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour empêcher les oppositions frivoles et vexatoires aux saisies, tant mobilières que réelles, et pour mieux assurer l'exécution des jugemens des cours de justice dans le *Bas-Canada*, étant lu;

Ordonné, que le dit ordre soit déchargé,

Ordonné, que le bill soit retiré.

Bill relatif à la punition des gardes-magasins.

Bill relatif aux compagnies à fonds social, (H.-C.)

Premier rapport du comité sur la bibliothèque.

Bill relatif aux sœurs de la charité de *Bytown*.

Ligne de division de *Montague*.

Bill relatif aux oppositions frivoles.

Bill relatif aux poids et mesures, (B.-C.)

Bill relatif à la ligne de division du Haut et du Bas-Canada.

Bill relatif au chemin de fer de *Missisquoi*.

Bill relatif aux lettres de change et billets promissoires.

Le shérif de *Montréal*, l'huissier audiencier et son assistant.

Bill relatif aux sociétés en commandite, (H.-C.)

Bill relatif à la propriété mobilière.

Bill relatif à la compagnie d'assurance maritime et contre le feu.

Bill relatif à la compagnie du pont suspendu de Queenston. *ston*, étant lu ;

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie du pont suspendu de *Queenston*, étant lu ;
Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent sur les bills concernant les chemins et ponts.

Bill relatif à la revue de la milice. (H.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour changer le jour où la milice doit s'assembler annuellement pour être passée en revue et s'exercer dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois ; et soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Richards* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Richards* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Richards* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

Rapport des membres du clergé.

M. *Richards* a proposé, secondé par M. *Wilson*, et la question ayant été mise, que l'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour substituer des rapports annuels aux rapports trimestriels, requis des membres du clergé, et autres, par la seizième section de l'acte de recensement, soit maintenant lu ;

La chambre s'est divisée :

Pour, 25.

Contre, 14.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Et l'ordre du jour étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé.

Rapport du comité des impressions.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le second rapport du comité permanent des impressions, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Malloch* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Malloch* a fait rapport que le comité avait passé plusieurs résolutions ; lesquelles ont été lues, comme suit :—

1. *Résolu*, que les soumissions de M. *Rollo Campbell*, pour l'impression du journal et de l'appendice anglais, celles de M. *Louis Perrault*, pour le français, et celles de MM. *Lovell* et *Gibson*, pour les impressions de la session, (étant les plus modiques,) soient acceptées ; que les soumissions de M. *Lamothe* pour la reliure du journal et de l'appendice français, et celles de MM. *R.* et *A. Miller* pour l'anglais, soient aussi acceptées ; et qu'il soit passé des contrats par écrit avec les diverses parties, en par elles donnant de bonnes et suffisantes cautions qu'elles exécuteront fidèlement leurs conventions.

2. *Résolu*, que la forme sous laquelle les bills sont imprimés, devrait contenir le double de la quantité de matière sur la page, et que les caractères employés devraient être du pica.

3. *Résolu*, qu'à l'avenir, aucun bill ayant exclusivement rapport au *Haut-Canada*, ne soit imprimé dans les deux langues, mais seulement en anglais, avec des notes en français à la marge, à moins que le contraire ne soit demandé par quelque membre de la chambre.

4. *Résolu*, qu'aucun ouvrage qui ne sera pas livré à la chambre durant la session, ne soit payé au taux des impressions de la session ; et que tout ouvrage qui ne sera pas ainsi livré, sera payé d'après le taux fixé pour l'impression des journaux et de l'appendice.

5. *Résolu*, que les entrepreneurs des impressions de la session auront droit de faire les ouvrages qui leur seront livrés durant la session ; et qu'aucune partie des ouvrages qui doivent former partie de l'appendice ne leur sera livrée, à moins qu'il ne paraisse au greffier de cette chambre que ces impressions peuvent être exécutées durant la session.

6. *Résolu*, que dans le cas où l'on aurait besoin d'exemplaires surnuméraires d'aucune partie de l'appendice qui ne peuvent être livrés durant la session, ils seront fournis par les imprimeurs de l'appendice aux prix fixés par leur contrat.

7. *Résolu*, que l'impression des journaux devrait commencer immédiatement, et se faire avec toute la diligence possible, afin de pouvoir les achever et les remettre entre les mains des membres, immédiatement après la clôture de la session.

Les première, seconde et troisième résolutions, ayant été lues une seconde fois, ont été adoptées.

La quatrième résolution ayant été lue une seconde fois, et la question ayant été proposée, que cette chambre concourt avec le comité dans la dite résolution ;

M. *Christie* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Duchesnay*, que tous les mots après " que," soient retranchés, et les suivans substitués à leur places : " la dite résolution soit de nouveau soumise à un comité de toute la chambre, pour prendre en considération la convenance d'insérer après le premier mot " ouvrage," les mots " suivans : " après la présente session ou aucune autre à l'avenir."

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Badgley, Boulton, de Toronto, Cayley, Chauveau, Christie, Crysler, Duchesnay, Dumas, Egan, Fournier, Johnson, Macdonald, de Kingston, Sir Allan N. MacNab, Malloch, Sherwood, de Toronto, Stevenson, Taché et Wilson.*—(19.)

CONTRE.

Messieurs le procureur général *Baldwin, Beaubien, le solliciteur général Blake, Boutillier, Burritt, Cameron, de Kent, Cartier, Chabot, Davignon, DeWitt, Hall, Hincks, Holmes, Laurin, Lemieux, Macdonald, de GLENGARY, M'Connell, M'Farland, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Price, Richards, Smith, de WENTWORTH, Thompson, Viger et Wetenhall.*—(28.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principal ayant été alors mise ;

Résolu, que cette chambre concourt avec le comité dans la dite résolution.

La cinquième résolution ayant été lue une seconde fois, et la question ayant été proposée, que cette chambre concourt avec le comité dans la dite résolution,

Sir *Allan N. MacNab* a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. *Cayley*, que tous les mots après " que," soient retranchés, et les mots suivans ajoutés à leurs places : " la dite résolution soit renvoyée de nouveau à un comité de toute la chambre, dans le but de retrancher tous les mots après " faire," et de substituer les mots " tout l'ouvrage qui sera ordonné pendant la session, lequel ouvrage sera payé au prix fixé pour l'impression des journaux et de l'appendice."

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris tel que dans la dernière division précédente.

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise,

Résolu, que cette chambre concourt avec le comité dans la dite résolution.

Les résolutions subséquentes ayant été alors lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

M. *Holmes* a proposé, secondé par M. *Richards*, et la question ayant été mise, que l'ordre du jour pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer la compagnie du télégraphe entre *Montréal* et *Troy*, soit maintenant lu;

La Chambre s'est divisée:—Et elle a passé dans la négative.

L'honorable procureur général *Baldwin* a proposé, secondé par M. *Notman*, et la question ayant été mise, que les ordres du jour dont il n'apas été disposé, soient remis à demain;

La chambre s'est divisée:—Et elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de M. *Christie*, secondé par M. *Malloch*,

La chambre s'est ajournée.

Veneris, 30° die Martii;

ANNO 12° VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

M. l'Orateur a mis devant la chambre un tableau de la distribution des statuts du *Canada*, dans le *Haut* et le *Bas-Canada*, tel que requis par l'acte 8 *Vict.*, c. 68.

Pour le dit tableau, voir appendice (C.C.C.C.)

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:—

Par l'honorable M. *Viger*,—la pétition du révérend M. *Brunet*, et autres, de la paroisse de *St. Janvier de Blainville*, district de *Montréal*.

Par M. *Mongenais*,—la pétition de J. A. *Mathison*, et autres, au nom d'une assemblée générale des habitants du comté de *Vaudreuil*, (tenure seigneuriale).

Par l'honorable M. *Merritt*,—la pétition de *Jacob Kennedy*, et autres, du district de *Niagara*; et la pétition de *Jacob Ker*, et autres, du district de *Niagara*.

Par M. *Chabot*,—la pétition d'E. A. *Dubois*, écuyer, de la cité de *Montréal*.

Par M. *Lemieux*,—la pétition du révérend J. *Auclair*, et autres, de la paroisse de *Ste. Marie de la Nouvelle Beauce*, comté de *Dorchester*.

Par M. *Christie*,—la pétition de *John G. Thompson*, président de la société d'agriculture No. 1, comté de *Bonaventure*; et la pétition du maire et de la corporation de la municipalité, seconde division, comté de *Bonaventure*; et la pétition du maire et de la corporation de la division municipale No. 1, comté de *Bonaventure*.

Par M. *Chauveau*,—la pétition de l'honorable *Louis Panet*, et autres, président, officiers et membres du comité de régie de la société *Saint Jean Baptiste* de *Québec*.

Par M. *Jobin*,—la pétition du révérend C. *Aubry*, et autres, de la paroisse de *St. Joseph de la Rivière des Prairies*.

Un bill grossoyé pour changer le jour où la milice doit s'assembler annuellement pour être passée en revue et s'exercer dans le *Haut-Canada*, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Macdonald*, de *Glengury*, porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour abroger l'acte qui définit la ligne de division entre les townships de *Montague* et *North Elmsley*.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit: "Acte pour abroger l'acte qui définit les bornes entre les quatrièmes concessions des townships de *Montague* et *North Elmsley*."

Ordonné, que M. *Bell* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour punir les gardes-magasins, et autres, qui donnent des faux reçus pour des marchandises, et des personnes qui reçoivent des avances sur des effets, et qui en disposent ensuite d'une manière frauduleuse, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Holmes* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour substituer des rapports annuels aux rapports trimestriels, requis des membres du clergé, et autres, par la seizième section de l'acte de recensement, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Richards* porte le bill, au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour pourvoir à l'insinuation des hypothèques qui affectent la propriété mobilière dans le *Haut-Canada*, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Morrison* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour autoriser l'établissement de sociétés en commandite dans le *Haut-Canada*, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Morrison* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De *James Walker*, et autres, du township de *Nichol*; demandant que l'étendue de terre de *Pilkington* ne soit pas annexé au dit township.

De *L. Bourassa*, et autres, de *St. Martin, Isle Jésus*; demandant l'abrogation de la loi pour accorder des licences d'auberges, et qu'il soit établi d'autres dispositions à leur place, pour réprimer l'intempérance.

Du conseil de ville de la cité de *Hamilton*; demandant certains amendemens au bill du conseil de la municipalité.

Ordonné, que la pétition du conseil de ville de la cité de *Hamilton*, (bill municipal), soit renvoyée au comité de toute la chambre sur le bill pour pourvoir, par une loi générale, à l'établissement de municipalités dans les divers comtés, cités, villes, townships et villages dans le *Haut-Canada*.

Message du conseil législatif par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:—

M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la banque de *Gore*, et pour augmenter le capital de la dite banque," avec plusieurs amendemens, auxquels il demande le concours de cette chambre: Et aussi,

Le conseil législatif a passé un bill, intitulé: "Acte pour prolonger davantage le temps fixé pour le paiement du nouveau capital de la banque commerciale du district de *Midland*," auquel il demande le concours de cette chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Bill relatif au télégraphe entre Montréal et Troy.

Ordres remis.

Distribution des statuts.

Appendice (C.C.C.C.)

Pétitions présentées.

Bill relatif à la revue de la milice, (H.-C.)

Bill relatif à la ligne de division de Montague.

Bill relatif à la punition des gardes-magasins.

Rapport des membres du clergé.

Bill relatif à la propriété mobilière, (H.-C.)

Bill relatif aux sociétés en commandite, (H.-C.)

Pétitions lues.

Pétition du conseil de Hamilton, renvoyée à un comité.

Message du conseil.

Bill relatif à la banque de Gore.

Bill relatif à la banque commerciale.

Rapport sur la
pétition de J.
B. Warren, et
autres.

M. *Macdonald*, de *Glengary*, du comité spécial, auquel a été renvoyée la pétition de *John B. Warren*, et autres, de *Whitby*, et autres townships, dans le district de *Home*, et autre ordre de renvoi, a présenté à la chambre le rapport du dit comité; lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a considéré la pétition soumise à son examen avec toute l'attention que réclame son importance; et soit qu'il envisage la grande étendue du district de *Home*, le chiffre de sa population, ou la richesse de ses habitans, votre comité ne peut guère douter qu'il ne faille avant longtemps, pour la convenance et la facilité des habitans, le diviser ainsi que le demandent les pétitionnaires. Votre comité comprend très-bien les inconvéniens et les pertes qu'entraîne presque toujours l'établissement de nouveaux districts; mais eu égard à la législation du *Haut-Canada*, et surtout à l'acte introduit dans le cours de la présente session pour changer et modifier les divisions territoriales de la province, votre comité se trouve forcé de déclarer que les habitans des townships dont il s'agit dans cette pétition, ont un juste droit de réclamer de la législature l'établissement d'un nouveau district, tel qu'ils le demandent dans leur pétition.

Ces townships renferment une population de près de 24,000 âmes; et l'on assure que le revenu annuel pour les fins générales, provenant de l'imposition d'un denier par louis, s'élève à £1700.

Votre comité croit qu'on a plusieurs fois établi des districts depuis les douze dernières années, dont la population était beaucoup moindre que celle des townships dont il s'agit, lesquels jouissent d'un revenu double de celui que ces districts rapportaient à l'époque de leur séparation, et qui excède maintenant de beaucoup les revenus de plusieurs de ces districts, même après une existence de dix ans.

Votre comité n'ignore pas que cette pétition a soulevé de l'opposition, tant de la part des personnes résidentes dans la localité que cette mesure devra plus immédiatement affecter, que de la part de plusieurs habitans d'autres parties du district de *Home*. Quant à ces premières, votre comité s'attendait à voir surgir de l'opposition de la part de certaines personnes résidentes dans la localité, comme cela est toujours arrivé chaque fois qu'il a été question d'établir un nouveau district. L'établissement d'un nouveau district qui entraîne nécessairement à sa suite le choix d'un chef-lieu, affecte tellement l'intérêt personnel des habitans, que ce serait une chimère que de s'imaginer que l'on puisse proposer une semblable mesure sans qu'elle fasse naître quelque opposition.

Votre comité est loin d'attribuer des motifs peu convenables aux personnes qui ont cru devoir s'opposer à cette mesure. Ces personnes considèrent sans doute que l'établissement du district projeté nuirait en général aux intérêts de la localité; et elles ont non seulement le droit, mais il est de leur devoir d'exprimer leur désapprobation. Votre comité désire seulement faire comprendre à votre honorable chambre que la demande des pétitionnaires est d'une nature telle, qu'elle doit nécessairement soulever quelque opposition; et si l'on considère le petit nombre de personnes qui ont signé cette pétition, et le nombre encore moins grand de personnes qui s'opposent à la demande des pétitionnaires, votre comité conçoit que l'opposition est beaucoup moins forte qu'on aurait dû s'y attendre, et que l'établissement du nouveau district est vivement désiré par la grande majorité des intéressés. Quant à l'opposition manifestée par les autres parties du district, votre comité voit sans surprise que cette opposition vient de personnes qui résident dans le voisinage du chef-lieu actuel du district, et qui jouissent de tous les avantages de la centralisation du commerce et des nombreuses affaires qui se font dans une contrée riche et populeuse,

tandis qu'en même temps, elles sont à l'abri des pertes et des inconvéniens qu'éprouvent ceux qui par leur éloignement du chef-lieu sont assujettis à une taxe très-onéreuse sur chaque transaction qui survient dans le cercle ordinaire de leurs affaires,—taxe imposée dans le but de maintenir un système de centralisation, qui loin de contribuer à leur bien-être, est diamétralement opposé à leurs intérêts. Votre comité conçoit que cette opposition, quelque naturelle qu'elle soit d'ailleurs, ne devrait pas avoir grand poids auprès de votre honorable chambre. Dans un pays qui se peuple aussi rapidement que le *Canada*, il doit nécessairement survenir de temps à autre des changemens semblables à celui que demandent les pétitionnaires. Ces derniers sont ordinairement très capables de juger si la division actuelle du district tend ou ne tend pas à promouvoir leur bien-être; et comme l'on doit reconnaître qu'ils sont très en état de se former une opinion saine à cet égard, ils ont droit de s'attendre que la législature aura quelque déférence pour leur opinion, surtout si le nombre et la richesse des pétitionnaires sont de nature à justifier l'établissement de nouveaux districts.

Votre comité n'a pas perdu de vue la remontrance contre ce projet de division qui vient du conseil du district de *Home*, et il ne peut nier qu'un document qui émane d'un corps aussi respectable, ne mérite à juste titre la plus sérieuse considération: mais votre comité ne peut passer sous silence le fait suivant, savoir,—que comme ce changement devra affecter injurieusement les intérêts des habitans du district de *Home*, et comme leur décision ne peut pour cette raison là avoir un grand poids, l'opinion du conseil de district sur le sujet ne devrait être reçue qu'avec la plus grande défiance. Les messieurs qui forment ce conseil sont, non seulement exposés à subir l'influence des préjugés des habitans, mais encore à se laisser entraîner par d'autres considérations qui se rattachent à leur position particulière. La division du comté à laquelle ils s'opposent aura non seulement l'effet de diminuer l'importance et la dignité de ce corps, mais elle contribuera en outre à diminuer sérieusement les revenus considérables qu'ils ont maintenant à leur disposition. Que le conseil du district de *Home* s'oppose au projet de division du district qui entraînerait de telles conséquences pour lui, votre comité ne voit là rien que de juste et de naturel de sa part; si le conseil en agissait autrement, on pourrait peut-être penser qu'il néglige ses devoirs envers ses commettans dont ce projet devra affecter les intérêts d'une manière préjudiciable, mais votre comité ne trouve dans la pétition du conseil de *Home* aucun raisonnement qui soit de nature à autoriser votre honorable chambre à rejeter la demande des pétitionnaires, et pense qu'il serait injuste de porter atteinte à leurs droits pour plaire à un corps d'hommes, quelque respectable qu'il soit d'ailleurs, et cela surtout quand les intérêts de ce corps sont opposés à ceux des pétitionnaires. Votre comité ne peut non plus passer sous silence ce fait, savoir,—que le conseil du district de *Home*, tout en refusant d'approuver l'établissement d'un nouveau district, a, lors de sa dernière réunion, passé une résolution déclarant que les townships qui ont présenté cette pétition devraient, lorsqu'ils seront séparés, être indemnisés à même les fonds du district de *Home*, de toutes les sommes d'argent pour lesquelles ils auront contribué à l'achèvement des édifices actuels du district, montrant par là l'opinion de ce corps, qu'une séparation devra avoir lieu, et cela à une époque peu reculée.

Pourquoi, votre comité prend respectueusement la liberté de faire rapport à votre honorable chambre, qu'elle devrait accéder à la demande de vos pétitionnaires, et que les townships mentionnés dans la pétition devraient former un district séparé, et que le chef-lieu du district devrait être transféré au village de *Hall*.

Ordonné, que le rapport soit imprimé pour l'usage des membres de cette chambre.

M. Christie a fait rapport, du comité spécial sur le bill pour détacher l'établissement de *Sie. Anne des Monts* et du *Cap Chat* de la municipalité de *Gaspé*, et les ériger en une municipalité distincte et séparée, que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que les amendemens faits par le conseil législatif au bill, intitulé : "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la banque de *Gore*, et pour augmenter le capital de la dite banque," soient maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération; et ils ont été lus comme suit :—

Feuille 2, ligne 24. Retranchez depuis "souscrites," jusqu'à "à," dans la 26e ligne, et insérez "et que toute nouvelle action sera souscrite dans les dix-huit mois."

Feuille 2, ligne 27. Après "acte," insérez "ou à toute autre époque plus reculée, n'excédant pas cinq années, à compter de la passation du présent acte, selon que le gouverneur général en conseil le permettra."

Feuille 2, ligne 29. Retranchez "huit," et insérez "deux."

Feuille 2, ligne 30. Après "acte," insérez "ou à toute autre époque plus reculée, n'excédant pas huit années, à compter de la passation du présent acte, selon que le gouverneur général en conseil le permettra."

Feuille 2, ligne 43. Après "payées," insérez clause (A.)

Clause (A.) "Et qu'il soit statué, qu'excepté dans les cas pourvus plus haut, toute personne qui souscra ou prendra aucune action ou actions dans le dit nouveau fonds capital, aura les mêmes droits et sera sujette aux mêmes responsabilités que les premiers souscripteurs et actionnaires dans la dite banque."

Les dits amendemens ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, que **M. Thompson** reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leurs amendemens.

Ordonné, que la réponse à une adresse de cette chambre à son excellence le gouverneur général, datée le 15 février dernier, pour des copies de tous les contrats passés par le bureau des travaux publics, pour terminer aucuns des travaux qui ont rapport à l'amélioration du havre de *Cobourg*, et mis devant la chambre le 27 de février dernier, soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre.

Sir Allan N. MacNab, du comité permanent sur les bills concernant les lignes de chemins de fer et de télégraphes, a présenté à la chambre le cinquième rapport du dit comité; lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération la pétition de la compagnie du grand chemin de fer occidental, priant la chambre de passer un acte pour amender la charte de la dite compagnie a lui renvoyée, et il est convenu de recommander la demande contenue dans la dite pétition.

Ordonné, que **Sir Allan N. MacNab** ait la permission d'introduire un bill pour changer et amender la charte de la compagnie du grand chemin de fer occidental.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la cham-

bre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Sur motion de l'honorable **M. Macdonald**, secondé par **Sir Allan N. MacNab**,

Ordonné, que le bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : "Acte pour prolonger davantage le capital de la banque commerciale du district de *Midland*," soit maintenant lu la première fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, lundi prochain.

Un bill grossoyé pour changer les lignes de division entre les townships de *Hallowell* et *Sophiasburgh* dans le district de *Prince-Edouard*, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que **M. Stevenson** porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Sur motion de **M. Scott**, du *Lac des Deux-Montagnes*, secondé par **M. Jobin**,

Ordonné, que le bill pour amender les lois et ordonnances relatives aux chemins à barrières de *Montréal*, soit maintenant soumis à un comité de toute la chambre.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Crysler a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et **M. Crysler** a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, que le rapport soit reçu, lundi prochain.

Sur motion de **M. Wetenhall**, secondé par **M. Thompson**,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, par l'officier qu'il appartiendra, un état des péages prélevés sur les chemins macadamisés entre *Dundas* et *Waterloo*, spécifiant le montant prélevé à chaque barrière durant les années 1846, 1847 et 1848, et indiquant le montant, s'il y en a, entre les mains des commissaires.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre, qui forme partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

L'honorable procureur général **Baldwin**, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a remis à **M. l'Orateur** un message de son excellence le gouverneur général, revêtu de la signature de son excellence.

Et le dit message a été lu par **M. l'Orateur**, tous les membres de la chambre étant découverts; et il est comme suit :—

ELGIN & KINCARDINE.

Le gouverneur général transmet, pour l'information de l'assemblée législative, copie des dépêches subseqüentes à celles qui ont déjà été transmises au sujet du chemin de fer de *Halifax* et *Québec* et les travaux publics en *Canada*.

Hôtel du gouvernement,

Montréal, 30 mars 1849.

Cédule.

1. Le comte **Grey** au comte d'*Elgin*, 26 janvier 1849. Cette dépêche contient les observations des commissaires sur le rapport du major **Robinson**.

2. Le même au même, 27 janvier 1849. Cette dépêche accuse la réception de celle du 4 janvier, qui contient un état tabulaire de la population et des propriétés imposables dans le *Haut-Canada*.
3. Le comté d'*Elgin*, au comte *Grey*, 20 décembre 1848. Avec copie d'une lettre de l'inspecteur général à Messrs. *Baring* et cie., relative à des arrangements financiers.
4. Le même au même, 20 décembre 1848. En réponse à la dépêche de lord *Grey*, No. 299, transmettant le rapport du major *Robinson*, avec une minute du conseil exécutif, et un mémoire de l'inspecteur général, relatif à la construction de chemins de fer.
5. Le même au même; le 3 janvier 1849. Cette dépêche qui est une continuation de la précédente, transmet copie des instructions adressées au lieutenant gouverneur de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*.
6. Le même au même, 4 janvier 1849. Population et valeur des propriétés dans le *Haut-Canada*, de 1825 à 1847.
7. Sir *E. Head*, au comte *Grey*, 1^{er} janvier 1849. Observations de M. *Wilkinson*, du département des terres de la couronne, *Nouveau-Brunswick*, sur le rapport final du major *Robinson*.
8. Le même au même, 6 janvier 1849. Minute du conseil en recevant le rapport final du major *Robinson*, se rattachant aux instructions reçues de lord *Elgin*,
9. Le même au même, 19 janvier 1849. Avec copie des résolutions de l'assemblée tenue à *Dorchester*, au sujet du chemin de fer de *Halifax* et *Québec*.
10. Sir *J. Harvey*, au comte *Grey*, 8 décembre 1848. Accusant réception de la dépêche de lord *Grey*, du 17 novembre, dans laquelle était transmis le rapport final du major *Robinson*.
Pour les dits documens, voir appendice (N.)
Ordonné, que le dit message et les documens qui l'accompagnent, soient imprimés pour l'usage des membres de cette chambre.

Appendice
(N.)Bill relatif aux
divisions de
comtés, (H.-
C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abolir la division territoriale du *Haut-Canada* en district, et pour établir des unions temporaires de comtés, pour des fins judiciaires et autres, et pour la dissolution future de telles unions, selon que l'accroissement des richesses et de la population pourront l'exiger, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre, mardi prochain.

Bill relatif aux
cours d'appel
et de juris-
diction crimi-
nelle, (B.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour établir une cour ayant juridiction en appel et en matière criminelle pour le *Bas-Canada*, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre, mardi prochain.

Bill relatif aux
cours de juris-
diction ci-
viles, (B.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender les lois relatives aux cours de juridiction civile en première instance, dans le *Bas-Canada*, étant lu;

Le dit bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre, mardi prochain.

Bill relatif à la
juridiction de
Gaspé.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender la loi relative à l'administration de la justice à *Gaspé*, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre, mardi prochain.

Un bill grossoyé, pour incorporer la compagnie d'assurance maritime et contre le feu d'*Ontario*, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que Sir *Alvan N. MacNab* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif à la
compagnie
d'assurance
maritime et
contre le feu
d'Ontario.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour établir des dispositions pour la conservation de la santé publique, dans des cas d'urgence nécessaire," étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, que le bill soit lu une troisième fois, mardi prochain.

Bill relatif à la
santé publique.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender et rendre permanent tel qu'amendé, l'acte pour l'administration des douanes, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Chabot* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Chabot* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Chabot* a fait rapport du bill en conséquence.

Ordonné, que le bill soit grossoyé.

Bill relatif à la
régie des
douanes.

L'honorable procureur général *Baldwin* a proposé, secondé par l'honorable M. *Hincks*, et la question ayant été mise, que les ordres du jour dont il n'a pas été disposé soient remis à mardi prochain;

La chambre s'est divisée:—Et la question a été résolue dans l'affirmative

L'honorable procureur général *Baldwin* a proposé, secondé par M. *Richards*, et la question ayant été mise, que la chambre s'ajourne maintenant;

La chambre s'est divisée:—Et la question a été résolue dans l'affirmative.

Et la chambre s'est, en conséquence, ajournée à lundi prochain.

Lunæ, 2° die Aprilis;

ANNO 12° VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

LES pétitions suivantes ont été présentées et mise sur la table:—

Pétitions pré-
sentées.

Par l'honorable procureur général *Baldwin*,—la pétition de *Kenneth Cameron*, et autres, du township de *Thora*, district de *Home*.

Par M. *Lemieux*,—la pétition d'*A. G. Ruel*, écuyer, notaire public, et régistrateur du comté de *Rimouski*.

Par M. *Sherwood*, de *Brockville*,—la pétition de *John Crawford*, écuyer, et autres, de la ville de *Brockville*.

Par l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*,—la pétition du bureau de commerce de *Québec* (bill des bois), et la pétition du bureau de commerce de *Québec* (bill pour encourager la construction des vaisseaux).

Par M. *Élinc*,—la pétition de *John P. Roblin*, écuyer, et autres, du township de *Hallowell*, district de *Prince-Edward*.

Par M. Laurin,—la pétition de messieurs Provan et Anderson, et autres, marchands, et autres, de Québec, intéressés dans le commerce de madriers de cette province.

Par M. Holmes,—la pétition du maire et des échevins et citoyens de la cité de Montréal, (amendemens à l'acte de l'incorporation); et la pétition du maire et des échevins et citoyens de la cité de Montréal, (compensation pour le site d'une douane.)

Un bill grossoyé pour amender et rendre permanent tel qu'amendé, l'acte pour l'administration des douanes, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable M. Hincks porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De John M. Kenzie, et autres, de Dumfries, Flamborough et Beverly, district de Gore; demandant qu'il soit adopté des mesures pour révoquer l'acte impérial qui dispose des réserves du clergé,—et aussi pour abolir les cures et pour que les fonds qui en proviennent soient employés à des fins d'éducation et d'utilité générale.

De John Crow, de la ville de Chatham, dans le district de l'Ouest; demandant une compensation pour la perte de sa propriété détruite par le feu pendant qu'elle était occupée comme caserne par les troupes de sa majesté.

De J. A. Mathison, et autres, au nom d'une assemblée publique des francs-tenanciers du comté de Vaudreuil; demandant que la juridiction de la cour des commissaires soit étendue,—qu'un taux bas et uniforme de frais de port de lettres soit établie,—que les lois de navigation soient abolies,—que les licences d'auberge soient refusées, et la tempérance encouragée,—que les chemins publics et ponts soient mis sous le contrôle des conseils municipaux,—et que les petits jurés soient payés.

Du révérend M. Brunet, et autres, de la paroisse de St. Janvier de Blainville, district de Montréal; demandant qu'il soit adopté des mesures pour réprimer l'intempérance, en amendant la loi qui règle les licences d'auberges ou autrement.

De J. A. Mathison, et autres, au nom d'une assemblée générale des habitans du comté de Vaudreuil; demandant qu'il soit passé une loi pour établir les droits et devoirs réciproques des seigneurs et censitaires, et demandant la commutation de la tenure seigneuriale.

De Jacob Kennedy, et autres, et de Jacob Ker, et autres, tous du district de Niagara; demandant qu'une certaine partie du dit district soit séparée, pour former un nouveau district qui sera appelé "Le district d'Elgin."

D'E. A. Dubois, écuyer, de la cité de Montréal; demandant qu'un comité spécial soit nommé pour s'enquérir sur le mérite des calorifères pour chauffer les grands édifices publics.

Du révérend J. Auclair, et autres, de la paroisse de Ste. Marie de la Nouvelle-Beauce, comté de Dorchester, et du révérend C. Aubry, et autres, de la paroisse de St. Joseph de la Rivière des Prairies; demandant l'abolition des licences d'auberges, et que des licences de maisons de tempérance y soient substituées, et que certaines autres mesures soient adoptées pour réprimer l'intempérance.

De John G. Thompson, président de la société d'agriculture, division No. 1, du comté de Bonaventure; demandant l'établissement d'une société d'agriculture de district de Gaspé, et des dispositions en conséquence.

Du maire et de la corporation de la municipalité, (seconde division,) et du maire et de la corporation de la division municipale No. 1, comté de Bonaventure;

exposant la misère qui règne dans les dites municipalités, en conséquence de la durée extraordinairement courte de la pêche, du manque des récoltes de grains et de patates, et de la ruine du commerce de bois; et demandant un secours.

Ordonné, que la pétition de l'honorable Louis Pa-
net, et autres, président, officiers et membres du comité de régie de la société Saint Jean-Baptiste de Québec, soit maintenant lue; et que la règle de cette chambre, relative à la réception des pétitions sur des objets privés, soit mise de côté quant à icelle.

Et la dite pétition a été lue; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Société Saint Jean-Baptiste de la cité de Québec."

Résolu, que la pétition de James P. Wells, et autres, syndics de l'école de grammaire pour le district de l'Ottawa, soit renvoyée à un comité spécial, composé de M. Johnson, M. Egan, M. Lyon, M. Scott, de Bytown, et M. Thompson, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, par bill ou autrement.

Ordonné, que la pétition du conseil du bureau de commerce de Toronto, (cotisation,) soit renvoyée au comité de toute la chambre sur le bill pour établir un mode de cotisation plus juste et plus uniforme dans les divers townships, villages, villes et cités du Haut-Canada.

M. Holmes a fait rapport du comité spécial sur le bill pour amender les lois relatives aux lettres de change à l'intérieur, et aux billets promissoires et au mode de les protester, et sur le bill pour régulariser et rendre uniforme le taux des dommages sur les lettres de change protestées en cette province, que le comité avait passé les dits bills, et avait fait des amendemens à chacun d'eux.

Sur motion de M. Holmes, secondé par M. Morrison,

Ordonné, que le bill pour amender les lois relatives aux lettres de change à l'intérieur, et aux billets promissoires et au mode de les protester, tel que rapporté par le comité spécial sur icelui, soit renvoyé à un comité de toute la chambre, jeudi prochain.

Sur motion de M. Morrison, secondé par M. Holmes,

Ordonné, que le bill pour régulariser et rendre uniforme le taux des dommages sur les lettres de change protestées en cette province, tel que rapporté par le comité spécial sur icelui, soit renvoyé à un comité de toute la chambre, jeudi prochain.

Ordonné, que la pétition de Charles Cazaau, et autres, mesureurs de bois, du district de Québec, soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre.

Ordonné, qu'un congé d'absence de cette chambre soit accordé à M. Duchesnay, durant quinze jours, pour affaires urgentes.

Ordonné, qu'un congé d'absence de cette chambre, soit accordé à l'honorable M. Sherwood, durant quinze jours, pour cause de maladie de certains membres de sa famille.

Ordonné, que M. Cauchan ait la permission d'introduire un bill pour amender un acte passé dans la sixième année du règne de sa majesté, intitulé "Acte pour la qualification des juges de paix." Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la cham-

Bill relatif à la régie de douanes.

Pétitions lues.

Pétitions lues.

Pétition de J. C. Wells, et autres, renvoyée à un comité.

Pétition du bureau de commerce de Toronto, renvoyée à un comité.

Bills relatifs aux lettres de changes et billets promissoires.

Bill relatif aux lettres de change protestées.

Bill relatif aux lettres de change protestées.

Pétition de C. Cazaau, et autres.

Permis d'absence.

Bill relatif à la qualification des juges de paix.

bre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Malles anglaises.

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial, composé de M. Méthot, M. Wilson, M. Cauchon, M. Chabot, l'honorable M. Cameron, de Kent, et l'honorable M. Robinson, pour s'enquérir si, dans le but d'accélérer le transport des malles anglaises et d'en diminuer le coût, il ne serait pas plus expédient de les transporter comme à présent, par les *Etats-Unis d'Amérique*; pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Bill relatif à la division du comté de Saguenay en deux arrondissemens.

Ordonné, que l'honorable M. LaTerrière ait la permission d'introduire un bill pour diviser le comté de *Saguenay* en deux arrondissemens, pour l'enregistrement des titres.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Bill relatif à la division du district de London.

Ordonné, que M. Notman ait la permission d'introduire un bill pour diviser le district de *London*, dans la province du *Canada*, et pour d'autres fins y mentionnées.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi, le seize du courant.

Bill relatif aux personnes réclamant des terres dans les townships du Bas-Canada.

Ordonne, que M. Fortier ait la permission d'introduire un bill pour obliger les personnes qui réclament des terres en vertu d'une patente dans les townships du *Bas-Canada*, à faire enregistrer leurs réclamations, et pour pourvoir à l'établissement de celles des dites terres qui ne seront pas réclamées après un certain temps, et pour d'autres fins y mentionnées.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif à un nouveau comté, district de Home,

Ordonné, que M. le solliciteur général Blake ait la permission d'introduire un bill pour pouvoir à ériger certains townships, dans le district de *Home*, en un comté séparé, et pour certains autres objets relatifs à tel nouveau comté.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Banque à fonds social des fermiers à Toronto.

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial, composé de l'honorable M. Hincks, M. le solliciteur général Blake, l'honorable M. Sherwood, M. Holmes et M. Wilson, pour s'enquérir de l'état et de l'administration de la compagnie de la banque à fonds social des fermiers à *Toronto*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Bill relatif aux oppositions aux mariages.

Ordonné, que M. Lemieux ait la permission d'introduire un bill pour abolir les oppositions aux mariages, fondées sur des promesses de mariage.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Bill relatif à l'enregistrement de certains titres.

Ordonné, que M. Laurin ait la permission d'introduire un bill pour amender une ordonnance qui pourvoit à l'enregistrement des titres des biens-

immeubles ou des hypothèques dont ils sont grevés.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Sur motion de M. Lemieux, secondé par M. Chauveau,

Résolu, que cette chambre se forme maintenant en comité, pour prendre en considération la convenance d'amender l'acte 3, *Guil.* 4, c. 1, pour régler l'exercice de certains droits des locateurs et locataires.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Hall a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Hall a fait rapport que le comité avait passé une résolution, laquelle a été lue comme suit:—

Résolu, qu'il est expédient d'amender l'acte passé dans la troisième année du règne de feu sa majesté *Guillaume* quatre, chapitre un, intitulé: "Acte pour régler l'exercice de certains droits des locateurs et locataires."

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, elle a été adoptée.

Ordonné, que M. Lemieux ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte passé dans la troisième année du règne de feu sa majesté *Guillaume* quatre, chapitre un, intitulé: "Acte pour régler l'exercice de certains droits des locateurs et locataires."

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, que M. Taché ait la permission d'introduire un bill pour diviser le comté de *Rimouski* en deux arrondissemens, pour l'enregistrement des titres.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Bell ait la permission d'introduire un bill pour changer les temps et les lieux où devront se tenir les cours de division dans la division numéro six, dans le district de *Bathurst*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Sir *Allan N. MacNab* a proposé, secondé par l'honorable M. Robinson, et la question ayant été mise, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, par l'officier qu'il appartiendra, copies de toutes les pétitions, résolutions et adresses que son excellence peut avoir reçues, relativement au paiement des pertes causées par la rébellion dans cette partie de la province cédée devant appelée *Bas-Canada*;

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Badgley, Boulton*, de *TORONTO*, *Christie, Crysler, Dickson, Dumas, Gogy, Macdonald*, de *KINGSTON*, Sir *Allan N. MacNab, Malloch, M'Connell, Robinson, Seymour, Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, et *Stevenson*.—(16.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Bald-*

Acte relatif aux locateurs et locataires.

Bill relatif aux locateurs et locataires.

Bill relatif à la division du comté de Rimouski en deux arrondissemens.

Bill relatif aux cours de division de Bathurst.

Pertes causées par la rébellion, Bas-Canada.

win, *Beaubien*, *Bell*, le solliciteur général *Blake*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Burritt*, *Cameron*, de *KENT*, *Cauchon*, *Chabot*, *Davignon*, *Portier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Holmes*, le procureur général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Marquis*, *M'Furland*, *Méhot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Notman*, *Papineau*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Sauvageau*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Taché*, *Viger*, *Watts* et *Wetenhall*.—(39.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Message du conseil.

Message du conseil législatif par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:—
M. l'Orateur,

Bill relatif aux sociétés de construction.

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé: "Acte pour encourager l'établissement de sociétés de construction dans le *Bas-Canada*," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette chambre: et aussi,

Bill relatif à la compagnie du gaz de Québec.

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du gaz de *Québec*," avec plusieurs amendemens, auxquels il demande le concours de cette chambre: et aussi,

Bill relatif à l'arpentage.

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé: "Acte pour confirmer un certain arpentage du town-ship d'*Ameliasburgh*, dans le *Haut-Canada*," auquel il demande le concours de cette chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Bill relatif aux chemins d'hiver, no. 3, B.C.)

Ordonné, que M. *Cauchon* ait la permission d'introduire un bill pour abroger les ordonnances y mentionnées, relatives aux chemins d'hiver dans le *Bas-Canada*, en ce qui concerne le district de *Québec*, le district de *Gaspé*, et partie du district de *Trois-Rivières*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Rapports sur les bills privés.

Sur motion de M. *DeWitt*, secondé par M. *Christie*,

Résolu, que le temps pour recevoir les rapports des comités spéciaux et permanens sur les bills privés, soit encore prolongé jusqu'à vendredi, le treize du courant.

Bill relatif à la compagnie du gaz de Québec.

Ordonné, que les amendemens faits par le conseil législatif, au bill, intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du gaz de *Québec*," soient maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération; lesquels ont été lus comme suit:—

Feuille 7, ligne 43. Retranchez depuis "cité," jusqu'à "permettra," dans la 44^e ligne.

Feuille 7, ligne 48. Après "publiques," insérez "à la satisfaction du dit inspecteur."

Feuille 8, ligne 1. Retranchez depuis "inutiles," jusqu'à "et," dans la 1^{re} ligne de la 9^e feuille.

Feuille 13, ligne 21. Retranchez depuis "que," jusqu'à "la," dans la 22^e ligne, et insérez "chaque fois que."

Feuille 13, ligne 22. Retranchez "ouvrirait," et insérez "ouvrira."

Feuille 13, ligne 23. Retranchez "négligerait," et insérez "négligera."

Feuille 13, ligne 30. Retranchez depuis "cité," jusqu'à "après," dans la 31^e ligne.

Les dits amendemens ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, que M. *Chabot* reporte le dit bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leurs amendemens.

Ordonné, que les listes mises sur la table par le greffier de cette chambre, le 28 du mois dernier, en conformité de l'ordre de cette chambre du 26 de mars dernier, indiquant les diverses sommes payées aux personnes interrogées devant les comités spéciaux dans le cours de la présente session, soient imprimées pour l'usage des membres de cette chambre.

Sur motion de M. *Christie*, secondé par M. *Seymour*,

Ordonné, que le bill pour détacher l'établissement de *Ste. Anne des Monts* et du *Cap Chat* de la municipalité de *Gaspé*, et les ériger en une municipalité distincte et séparée, soit maintenant soumis à un comité de toute la chambre.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Notman* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil,

Et M. *Notman* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Notman* a fait rapport du bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé.

L'honorable procureur général *LaFontaine*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à son excellence le gouverneur général,—Réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, datée le 22 février dernier, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant la chambre un état détaillé et intelligible des honoraires et émolumens qu'ont perçus les prothonotaires de la cour du banc de la reine du district de *Québec*, dans les années 1846, 1847 et 1848, indiquant séparément d'ou proviennent les dits honoraires et émolumens par chaque année, avec en outre les dépenses et déboursés détaillés de leur bureau par chaque année, indiquant séparément pourquoi ces dépenses et déboursés ont été payés, combien il y a d'employés dans le dit bureau, l'âge de chacun d'eux, et combien ils reçoivent chaque, par année, et quels sont les profits nets restans aux dits prothonotaires par chaque année; et de plus, un état des argens restés en leur possession, tant sur les dépôts judiciaires que sur les argens déposés entre leurs mains dans les ratifications, et qui sont actuellement en leur possession depuis, et y compris 1840, en indiquant dans quelles causes ces argens ont été déposés, quand et depuis quel temps ils sont payables.

Pour la dite réponse, voir appendice (D.D.D.D.)

Appendice (D.D.D.D.)

L'honorable M. *Hincks*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à son excellence le gouverneur général,—Réponse à une adresse de l'assemblée législative du 26 du mois dernier, demandant copies de toutes les soumissions présentées durant le cours de la dernière année, pour le bail des péages sur les chemins publics dans le *Canada-Ouest*.

Pour la dite réponse, voir appendice (E.E.E.E.)

Appendice (E.E.E.E.)

M. *Crysler* a fait rapport du bill pour amender les lois et ordonnances relatives aux chemins à barrières de *Montréal*; et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour autoriser l'établissement des compagnies à fonds social dans le *Haut-Canada*, pour la construction de chemins planchiés, empierrés ou macadamisés dans la dite province, étant lu;

Bill relatif aux compagnies à fonds social, (H.-C.)

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Wilson* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Wilson* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit reçu mercredi prochain.

Bill relatif à la ville de district de Niagara.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour transférer le chef-lieu de la ville de district du district de *Niagara* à *Port Robinson*, dans le township de *Thorold*, dans le comté de *Welland*, étant lu;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois jeudi prochain; et qu'il soit alors le premier ordre du jour.

Bill relatif à la limitation des actions.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour changer la loi relative à la limitation des actions dans cette province, étant lu;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Sauvageau* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Sauvageau* a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Et la question ayant été mise, que le comité ait la permission de siéger de nouveau:—Elle a passé dans la négative.

Résolu, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial, composé de l'honorable M. *Boulton*, M. le solliciteur général *Blake*, l'honorable M. *Macdonald*, M. *Notman* et M. *Richards*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

Ordonné, qu'il soit une instruction au dit comité de restreindre l'opération du bill au *Haut-Canada*.

Bill relatif aux apprentis pilotes.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour obliger les apprentis pilotes à se rendre capables de piloter les vaisseaux par le canal au nord du fleuve *St. Laurent*, au-dessous de l'Isle d'*Orléans*, ainsi que pour obliger la maison de la trinité de *Québec* à faire placer des bouées pour signaler les écueils du dit canal, et faciliter la traverse du sud au nord depuis l'*Isle aux Reaux* jusqu'au *Cap Tourmente*, étant lu;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Guillet* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Guillet* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Guillet* a fait rapport du bill en conséquence; et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé.

Bill relatif aux writs d'exécution.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour étendre le secours accordé en vertu de writs d'exécution, étant lu;

M. *Wilson* a proposé, secondé par M. *Richards*, et la question ayant été proposée, que le bill soit maintenant lu une seconde fois;

L'honorable M. *Boulton* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Armstrong*, que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots "de ce jour en trois mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, *Beaubien*, *Bell*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Cartier*, *Cayley*, *Christie*, *Crysler*, *DeWitt*, *Dumas*, *Fergusson*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hall*, *Johnson*, *Laurin*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, Sir. *Allan N. MacNab*, *McConnell*, *Merritt*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Notman*, *Papineau*, *Price*, *Sauvageau*, *Symour*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Stevenson*, *Taché* et *Wetenhall*.—(36.)

CONTRE.

Messieurs le procureur général *Baldwin*, le solliciteur général *Blake*, *Burritt*, *Cameron*, de *KENT*, *Chabot*, *Holmes*, *LaTerrière*, *Malloch*, *Richards*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, et *Wilson*.—(12.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, de ce jour en trois mois.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour pourvoir à la formation de compagnies incorporées à fonds social, pour des fins relatives aux manufactures, aux mines, à la mécanique, ou à la chimie," étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, que le bill soit lu une troisième fois, lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour légaliser, pour les objets civils, l'érection canonique des paroisses catholiques, et pour régler la construction et réparation des églises, sacristies, presbytères et cimetières, et pour abroger certains actes et ordonnances y mentionnés, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. *Chabot*, M. *Boutillier*, M. *Armstrong*, M. *Guillet*, M. *Taché*, l'honorable M. *LaTerrière* et M. *Lemieux*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie du chemin de planche de *Markham* et *Elgin*, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent sur les bills concernant les chemins et ponts.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser la saisie des meubles pour des sommes de dix louis et au-dessous, dans certains cas, dans le *Haut-Canada*, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. *Richards*, M. *Smith*, de *Durham*, M. *Wilson*, M. *Sherwood*, de *Brockville*, M. *Burritt*, et l'honorable M. *Boulton*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour permettre aux syndics des églises et des presbytères et autres objets appartenant à l'église wesleyenne et méthodiste en *Canada*, d'administrer plus facilement leurs biens, et en disposer, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé à un comité de toute la chambre, jeudi prochain.

Bill relatif aux compagnies à fonds social.

Bill relatif à la construction des églises.

Bill relatif à la compagnie du chemin de planche de Markham et Elgin.

Bill relatif à la saisie des meubles, (H.-C.)

Bill relatif à l'église wesleyenne et méthodiste.

Bill relatif à la navigation de la Grande Rivière.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour augmenter le capital de la compagnie de navigation de la *Grande Rivière*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois et renvoyé à un comité de toute la chambre, jeudi prochain.

Bill relatif à l'association St. Jean Baptiste de Montréal.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer l'association *Saint Jean Baptiste de Montréal*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois ; et renvoyé au comité permanent sur divers bills privés.

Débats de la chambre.

L'ordre du jour, pour prendre en considération ultérieure la question proposée lundi, le cinquième jour de mars dernier, que l'Orateur laisse maintenant le fauteuil, (pour que la chambre se forme en comité pour prendre en considération la convenance d'adopter une règle permanente pour fixer le temps durant lequel chaque membre pourra parler sur toute les questions dans les débats de la chambre.) étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à mercredi, le dix-huit du courant.

Bill relatif aux compagnies d'assurance mutuelle, (H.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte relatif aux compagnies d'assurance mutuelle dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Le bill a été lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. *Stevenson*, M. *McFarland*, M. *Thompson*, M. *Malloch* et M. *Seymour*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

Bill relatif au conseil municipal de Saguenay.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour autoriser les habitans occupant des terres et tenant feu et lieu dans les nouveaux établissemens du *Saguenay*, formant la seconde division municipale de ce comté, à y établir un conseil municipal, et pour d'autres objets y mentionnés, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Wetenhall* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Wetenhall* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Wetenhall* a fait rapport du bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé,

Bill relatif à l'amendement de l'acte de la milice.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour révoquer partie d'un acte relatif à la milice de cette province, et pour l'amender en ce qui regarde l'enrôlement des quakers, ménonistes et tunkers, et les pénalités dont ils sont passibles, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre, jeudi prochain.

Bill relatif à la commutation de tenure.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender l'acte passé dans la huitième année du règne de sa majesté, intitulé : "Acte pour faciliter la commutation volontaire de la tenure des terres en roture situées dans les fiefs et seigneuries du *Bas-Canada*, en celle de franc-aleu roturier," étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Seymour* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Seymour* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait un amendement.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Seymour* fait rapport du bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender la loi dans le *Bas-Canada*, en ce qui concerne le district dans lequel les actions réelles et mixtes pourront être commencées, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre, jeudi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : "Acte pour amender un acte y mentionné, et pour transporter la propriété du cimetière général de *Toronto* à certains syndics et à leurs successeurs," étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, que le bill soit lu une troisième fois, jeudi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la chambre de lecture des marchands de *Montréal*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent sur divers bills privés.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour faciliter les poursuites contre les personnes associées pour le fait de commerce, et contre les sociétés ou compagnies non incorporées, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *McFarland* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *McFarland* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit reçu, demain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer l'institut des artisans de *Hamilton* et de *Gore*, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *DeWitt* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *DeWitt* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit grossoyé.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à la santé publique de la cité de *Québec*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité spécial auquel a été renvoyé le bill pour amender et refondre les dispositions de l'ordonnance pour l'incorporation de la cité et ville de *Québec*, et pour déléguer de plus amples pouvoirs à la corporation de la dite cité et ville, et autres ordres de renvoi.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la société *St. Patrice* de *Québec*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent sur divers bills privés.

Bill relatif aux actions réelles et mixtes.

Bill relatif au cimetière général de Toronto.

Bill relatif à la chambre de lecture des marchands de Montréal.

Bill pour faciliter les poursuites contre les compagnies non incorporées.

Bill relatif à l'institut des artisans de Hamilton et Gore.

Bill relatif à la santé publique, Québec.

Bill relatif à la société St. Patrice.

Bill relatif au chemins de fer des rivières Niagara et Détroit.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer des rivières *Niagara et Détroit*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent sur les bills concernant les lignes de chemins de fer et de télégraphes.

Bill relatif à l'incorporation du barreau du Bas-Canada.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer le barreau du *Bas-Canada*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. *Chabot*, l'honorable M. *Badgley*, M. *Curtier*, M. *Polette*, l'honorable M. *Papineau*, M. *Lemieux* et M. *Chauveau*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Bill relatif à A. M. Delisle, et autres, pour l'érection d'un pont de péage.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour autoriser *Alexandre M. Delisle*, et autres, à construire un pont de péage sur la rivière *Jésus*, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Wilson* a pris le fauteuil du comité, et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Wilson* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit reçu, demain.

Bill relatif à la nouvelle compagnie du gaz de la cité de Montréal.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender l'acte d'incorporation de la nouvelle compagnie de l'éclairage de *Montréal*, et pour étendre les pouvoirs de la dite compagnie, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Laurin* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Laurin* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit reçu, demain.

Bill relatif au cimetière de Mount Hermon.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer le cimetière de *Mount Hermon*, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Richards* a pris le fauteuil du comité ; et après y siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Richards* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Richards* a fait rapport du bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé.

Bill relatif à l'assurance provinciale et mutuelle.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer la compagnie provinciale d'assurance mutuelle et générale, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Dumas* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Dumas* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit grossoyé.

Avis ayant été donné qu'il n'y avait pas de quorum:—Les noms des membres présents ont été pris comme suit :

M. l'Orateur,

Messieurs le procureur général *Baldwin*, *Bell*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chauveau*, *Christie*, *DeWitt*, *Dumas*, *Fortier*, *Fournier*, *Hall*, *Laurin*, *Malloch*, *McFarland*, *Mongenais*, *Price* et *Wilson*.

Et à une heure et cinq minutes, mardi matin, M. l'Orateur a, sans qu'une question ait été mise, ajourné la chambre à trois heures de l'après-midi.

Martis, 3^o die Aprilis ;

ANNO 12^o VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

UN bill grossoyé pour détacher l'établissement de *Ste. Anne des Monts* et du *Cap Chat* de la municipalité de *Gaspé*, et les ériger en une municipalité distincte et séparée, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Christie* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour obliger les apprentis pilotes à se rendre capables de piloter les vaisseaux par le canal au nord du fleuve *St. Laurent* au-dessus de l'Isle d'*Orléans*, ainsi que pour obliger la maison de la trinité de *Québec* à faire placer des bouées pour signaler les écueils du dit canal, faciliter la traverse du sud au nord, depuis l'*Isle aux Réaux* jusqu'au *Cap Tourmente*, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable M. *LaTerrière* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour amender les lois et ordonnances relatives aux chemins à barrières de *Montréal*, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour autoriser les habitans occupant des terres et tenant feu et lieu dans les nouveaux établissements du *Saguenay*, formant la seconde division municipale de ce comté, à y établir un conseil municipal, et pour d'autres objets y mentionnés, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable M. *LaTerrière* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour amender un acte passé dans la huitième année du règne de sa majesté, intitulé : "Acte pour faciliter la commutation volontaire de la tenure des terres en roture, situées dans les fiefs et seigneuries du *Bas-Canada*, en celle de franc-alcu-roturier," a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Christie* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Ordonné, que la pétition de *Hugh Maginnis*, et autres, du township de *Thurlow*, soit renvoyée au comité spécial nommé pour s'enquérir des limites des divisions intérieures des différentes

cités, villes et villages du *Haut-Canada*, et autres ordres de renvoi.

Association de la bibliothèque mercantile de Hamilton, renvoyée à un comité

Ordonné, que la pétition de l'association de la bibliothèque mercantile de *Hamilton* soit renvoyée au comité permanent des ordres permanens; et que les règles de cette chambre soient mise de côté quant à la dite pétition.

Sur motion de *M. Cauchon*, secondé par *Sir Allan N. MacNab*,

Bill relatif aux lignes de chemins de fer et de télégraphes.

Ordonné, que l'honorable *M. Robinson* soit ajouté au comité permanent sur les bills concernant les lignes de chemins de fer et de télégraphes, en remplacement de l'honorable *M. Sherwood*, absent avec permission.

Sixième rapport du comité permanent sur les bills privés.

M. Sherwood, de *Brockville*, du comité permanent sur divers bills privés, a présenté à la chambre le sixième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné le bill pour incorporer la société d'horticulture de *Montréal*, et le bill pour amender l'acte d'incorporation de la banque de la cité, et pour l'autoriser à réduire son capital; et il est convenu d'en faire rapport sans amendement.

Le bill pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer du *Lac St. Louis* et de la ligne provinciale, a aussi été soumis à l'examen de votre comité; mais il est respectueusement d'opinion qu'il serait plus à propos que ce bill fut renvoyé au comité permanent sur les bills concernant les lignes de chemins de fer et de télégraphes.

Sur motion de *M. Chauveau*, secondé par *M. Méthot*,

Bill relatif aux sociétés de construction.

Ordonné, que l'amendement fait par le conseil législatif au bill, intitulé: "Acte pour encourager l'établissement de sociétés de construction dans le *Bas-Canada*," soit maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre le dit amendement en considération; lequel a été lu comme suit :—

Feuille 5, ligne 23. Retranchez depuis "cas," jusqu'à "et," dans la 28^e ligne.

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, que *M. Chauveau* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leurs amendemens.

Bill relatif à l'administration des bois.

Ordonné, que l'honorable *M. Price* ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir à la vente et à une meilleure administration des bois qui se trouvent sur les terres publiques.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Bill relatif à l'université de Toronto.

Ordonné, que l'honorable procureur général *Baldwin* ait la permission d'introduire un bill pour amender la charte de l'université établie à *Toronto*, par feu sa majesté le roi *George* quatre, pour pourvoir, d'une manière plus satisfaisante, à l'administration de la dite université, et pour d'autres fins qui s'y rattachent, ainsi qu'au collège et à l'école royale de grammaire qui en forme un apanage.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi, le dix-sept du courant.

Message du conseil législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—
M. l'Orateur,

Message du conseil.

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé: "Acte pour la meilleure administration de la dette et des comptes, propriétés et revenus publics," sans amendement: et aussi,

Bill relatif à la dette publique, etc.

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé: "Acte pour réduire les frais des procédures dans le *Haut-Canada* contre les biens des débiteurs qui s'enfuient ou se cachent," avec plusieurs amendemens, auxquels il demande le concours de cette chambre: et aussi,

Bill relatif aux débiteurs qui s'enfuient ou se cachent.

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé: "Acte pour détacher la paroisse de *St. Antoine de l'Isle aux Grues* de la municipalité de *L'Islet*, et l'ériger en une municipalité séparée," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette chambre: et aussi.

Bill relatif à la municipalité de *St. Antoine de l'Isle aux Grues*.

Le conseil législatif a passé un bill, intitulé: "Acte pour amender et simplifier les lois relatives à l'intérêt sur l'argent," auquel il demande le concours de cette chambre.

Bill relatif à l'intérêt sur l'argent.

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de l'honorable *M. Hincks*, secondé par l'honorable *M. Merritt*,

Résolu, que cette chambre se forme maintenant en comité pour prendre en considération certaines résolutions pour révoquer le présent tarif des droits, et pour lui en substituer un autre.

Droits de douane.

Ordonné, que la pétition de *William Workman*, écuyer, et autres, de la cité de *Montréal*; la pétition de Messieurs *Greene* et fils, et autres, pelletiers et chapeliers; la pétition de *William Robinson*, au nom d'une assemblée publique des habitans des townships de *Leeds* et *Landsdowne*; la pétition de *Donald McIntosh*, distillateur, du township de *Godmanchester*, district de *Montréal*; la pétition de *Mahlon Willett*, et autres, du comté de *Chumby*; la pétition d'*A. T. Galt*, et autres, du comté de *Sherbrooke*; la pétition de *George Crawford*, et autres, du district de *Johnstown*; et la pétition de *James Wadsworth*, et autres, du comté des *Outaouais*, et autres, résidant sur les bords de la rivière des *Outaouais* et ses tributaires, soient renvoyées au dit comité.

La chambre s'est, alors, formée en le dit comité.

M. Richards, a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et *M. Richards* a fait rapport que le comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau, demain.

Ordonné, que l'honorable procureur général *LaFontaine* ait la permission d'introduire un bill pour remédier à certaines déficiences dans l'enregistrement des titres et instrumens relatifs aux propriétés immobilières, qui ont été enregistrées dans le bureau d'enregistrement à *Montréal*.

Bill relatif au bureau d'enregistrement de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Sur motion de *M. Stevenson*, secondé par *M. Malloch*,

Ordonné, que le bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour confirmer un certain arpentage du township d'*Ameliasburgh*, dans le *Haut-Canada*," soit maintenant lu la première fois.

Bill relatif à l'arpentage du township d'*Ameliasburgh*.

Le bill a été, en conséquence, lu la première fois.
Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, jeudi prochain.

Sur motion de M. *Holmes*, secondé par M. *Morrison*,

Bill relatif à l'intérêt sur l'argent.

Ordonné, que le bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour amender et simplifier les lois relatives à l'intérêt sur l'argent," soit maintenant lu la première fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la première fois.
Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, jeudi prochain.

Bill relatif à la municipalité de St. Antoine de l'Isle aux Grues.

Sur motion de M. *Fournier*, secondé par M. *Dumas*,
Ordonné, que l'amendement fait par le conseil législatif au bill, intitulé: "Acte pour détacher la paroisse de *St. Antoine de l'Isle aux Grues* de la municipalité de *L'Islet*, et l'ériger en une municipalité séparée," soit maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre le dit amendement en considération; lequel a été lu comme suit:—

Presse 2. ligne 15. après "année," insérez la clause (A.)

Clause (A.) "Et qu'il soit statué, que tous les réglemens du conseil municipal de la municipalité actuelle du dit comté, demeureront en pleine vigueur et effet comme les réglemens de chacune des dites deux nouvelles municipalités, respectivement, jusqu'à ce qu'ils aient été changés ou abrogés par aucun réglemant passé par les dites municipalités, respectivement; et tous les deniers entre les mains du secrétaire-trésorier de la dite municipalité, déduction faite de toutes les dettes de la dite municipalité, seront divisés entre les dites deux nouvelles municipalités, proportionnellement au montant prélevé dans chacune d'elles respectivement."

Et le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, que M. *Fournier* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leur amendement.

Bill relatif à A. Archambeault, et autres, construction d'un pont de péage.

Sur motion de M. *Fortier*, secondé par M. *Polette*,
Ordonné, que le bill aux fins d'autoriser *Antoine Amable Archambeault*, et autres, à construire un pont de péage sur la rivière de *L'Assomption*, et pour d'autres fins y mentionnées, soit renvoyé de nouveau au comité permanent sur les bills concernant les chemins et ponts.

Bill relatif à la santé publique.

M. le solliciteur général *Blake* a proposé, secondé par l'honorable M. *Price*, que l'ordre du jour, pour la troisième lecture du bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour établir des dispositions pour la conservation de la santé publique, dans des cas d'urgence nécessaire," soit maintenant lu.

M. l'Orateur soumet à l'attention de la chambre la 10^{me} clause du bill qui impose certaines pénalités pour arrêter ou punir les offenses, vu que c'est un cas dans lequel, suivant la 49^{me} règle, la chambre ne croira pas devoir insister sur ses privilèges. Il sollicite aussi l'attention de la chambre à la 7^{me} clause du bill autorisant les bureaux de santé que l'on veut établir à dépenser certaines somme d'argent qui pourront être appropriées par le parlement pour les fins de cet acte; la dite clause ayant l'effet de mettre à exécution l'intention du parlement en accordant des deniers publics à cet fin, et ne les appropriant pas maintenant; il demande s'il ne serait pas expédient, dans le but de ne point retarder les affaires de la législature, que la chambre ne s'en tienne pas à ses privilèges en cette circonstance.

Résolu, qu'afin de ne point retarder les affaires publiques, cette chambre, adhérant à sa déclaration

sur l'exercice de ses privilèges, ne croit pas qu'il est expédient d'insister sur iceux en rejetant ce bill.

Et l'ordre pour la troisième lecture du dit bill, étant lu;

Ordonné, qu le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, que le bill soit renvoyé à un comité de toute la chambre, demain.

M. *M-Farland* a fait rapport du bill pour faciliter les poursuites contre les personnes associées pour le fait de commerce, et contre les sociétés ou compagnies non incorporées; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Bill pour faciliter les poursuites contre les compagnies non incorporées.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

M. *Wilson* a fait rapport du bill pour autoriser *Alexandre M. Delisle*, et autres, à construire un pont de péage sur la rivière *Jésus*, et pour d'autres fins y mentionnées, et les amendemens ont été lus et adoptés.

Bill relatif à A. M. Delisle, et autres, — construction d'un pont de péage.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

M. *Laurin* a fait rapport, du bill pour amender l'acte d'incorporation de la nouvelle compagnie de l'éclairage au gaz de *Montréal*, et pour étendre les pouvoirs de la dite compagnie; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Bill relatif à la nouvelle compagnie de Montréal.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour abroger certains actes y mentionnés, et pour amender, refondre et résumer en un seul acte les diverses dispositions des statuts maintenant en vigueur pour régler les élections des membres qui représentent le peuple de cette province à l'assemblée législative, étant lu;

Bill d'élection.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Crysler* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps.

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Crysler* a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau, demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour faire disparaître les doutes quant à l'effet légal de l'acte de la législature du *Bas-Canada*, passé dans la neuvième année du règne de feu sa majesté le roi *George* quatre, intitulé: "Acte pour rendre valides les transports de terres et autres propriétés immeubles tenues en franc et commun soccage dans la province du *Bas-Canada*, et pour d'autres fins y mentionnées," et pour une plus grande uniformité dans la loi relative aux immeubles dans le *Bas-Canada*, étant lu;

Bill relatif aux propriétés immeubles.

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour amender la loi des écoles du *Bas-Canada*, étant lu;

Bill relatif à la loi des écoles. (B. C.)

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender les lois relatives aux banques d'épargnes, étant lu;

Bill relatif aux banques d'épargnes.

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, demain.

Bill relatif à la maison de la trinité de Québec.
L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill pour refondre les lois relatives aux pouvoirs et aux devoirs de la maison de la trinité de Québec, et pour d'autres fins, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, demain.

Bill relatif aux annonces légales et officielles.
L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : " Acte pour prescrire que certaines annonces officielles et légales soient insérées dans la gazette du Canada seulement," étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, demain.

Bill relatif à la cour de chancellerie, (H.-C.)
L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour l'administration plus effective de la justice dans la cour de chancellerie de la ci-devant province du Haut-Canada, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, demain.

Bill relatif à une cour supérieure de loi commune, une cour d'appel et de pourvoi pour erreur, (H.-C.)
L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill qui fait de nouvelles dispositions pour l'administration de la justice, en établissant une cour supérieure additionnelle de loi commune, et aussi une cour d'appel et de pourvoi pour erreur dans le Haut-Canada, et pour d'autres objets, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, demain.

Bill relatif à la loi de la preuve, (H.-C.)
L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour améliorer la loi de la preuve dans le Haut-Canada, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, demain.

Bill relatif à la naturalisation des aubains.
L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : " Acte pour abroger un certain acte y mentionné, et pour établir de meilleures dispositions pour la naturalisation des aubains," étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, demain.

Bill relatif à l'arpentage des terres.
L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abroger certains actes y mentionnés, et établir de meilleures dispositions, relativement à l'admission des arpenteurs et à l'arpentage des terres en cette province, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, demain.

Bill relatif à l'administration des terres publiques.
L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender un acte y mentionné, et pour établir de nouvelles dispositions pour l'administration et la vente des terres publiques, et pour limiter la période dans laquelle il sera fait des octrois gratuits de terre, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, demain.

Indemnité des membres.
L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité pour prendre en considération s'il est expédient d'établir, par une loi, l'indemnité qui doit être accordée aux membres de cette chambre, et de pourvoir au paiement d'icelle, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à demain.

Bill relatif à l'arrestation de certains délinquans.
L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour faciliter la mise à effet en cette province d'un traité entre sa majesté et les États-Unis d'Amérique, en ce qui regarde l'arrestation et l'extradition de certains délinquans, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à demain.

Subsides.
L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité de subsides, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à demain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour révoquer les actes en force dans le Haut-Canada, qui ont rapport à l'établissement des autorités locales et municipales, à la voirie, et à la répartition et perception des taxes locales, et autres matières de la même nature, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à demain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour pourvoir, par une loi générale, à l'établissement de municipalités dans les divers comtés, cités, villes, townships et villages dans le Haut-Canada, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à demain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour établir un mode de cotisation plus juste et plus uniforme dans les divers townships, villages, villes et cités du Haut-Canada, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à demain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour abolir la division territoriale du Haut-Canada en districts, et pour établir des unions temporaires de comtés, pour des fins judiciaires et autres, et pour la dissolution future de telles unions, selon que l'accroissement des richesses et de la population pourront l'exiger, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à demain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour établir une cour ayant juridiction en appel et en matière criminelle pour le Bas-Canada, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à demain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender les lois relatives aux cours de juridiction civile en première instance dans le Bas-Canada, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à demain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender la loi relative à l'administration de la justice à Gaspé, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à demain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer la compagnie d'entrepôt de Québec, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à jeudi prochain, et que ce soit alors le second ordre du jour.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à jeudi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Robinson, secondé par M. Richards,
La chambre s'est ajournée.

Mercurii, 4^o die Aprilis ;

ANNO 12^o VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

Pétitions pré-
sentées.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Chabot*,—la pétition du maire et des conseillers de la cité de *Québec*, (*Cul-de-Sac*) ; la pétition de *H. Gowen*, écuyer, et autres, citoyens de *Québec*.

Par M. *Laurin*,—la pétition de *George Thomas dit Bigaouette*, préfet, et autres, officiers et membres de la congrégation des hommes de *St. Roch* de *Québec*.

Bill relatif à
l'institut des
artisans de
Hamilton et
Gore.

Un bill grossoyé pour incorporer l'institut des artisans de *Hamilton* et de *Gore*, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Wetenhall* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif à
l'assurance
provinciale et
mutuelle.

Un bill grossoyé pour incorporer la compagnie provinciale d'assurance mutuelle et générale, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Morrison* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif au
cimetière de
Mount
Hermon.

Un bill grossoyé pour incorporer le cimetière de *Mount Hermon*, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Chauveau* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill pour faci-
liter les pour-
suites contre
des com-
pagnies non
incorporées.

Un bill grossoyé pour faciliter les poursuites contre les personnes associées pour le fait de commerce, et contre les sociétés ou compagnies non incorporées, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Chauveau* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Pétitions lues.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *Kenneth Cameron*, et autres, du township de *Thora*, district de *Home* ; demandant que le dit township reste comme il est à présent, partie de la quatrième division du comté d'*York*, dans le dit district.

D'A. G. *Ruel*, écuyer, notaire public, et registraire du comté de *Rimouski* ; demandant qu'il n'y ait aucune division du dit comté pour les fins d'enregistrement ; et qu'il lui soit permis de pratiquer sa profession dans le cas où le bill de notariat serait passé en loi, bien qu'il remplisse la dite charge.

De *John Crawford*, écuyer, et autres, de la ville de *Brockville* ; demandant que les limites de la dite ville ne soient point reculées.

Du bureau de commerce de *Québec* ; demandant que le bill pour amender l'acte qui règle l'inspection du bois, ne soit pas passé en loi.

Du bureau de commerce de *Québec* ; demandant que le bill pour encourager la construction des vaisseaux dans le *Bas-Canada*, ne soit passé en loi.

De *John P. Roblin*, écuyer, et autres, du township de *Hallowell*, district de *Prince-Edouard* ; demandant certains amendemens à la loi qui règle les licences d'auberges, et l'adoption de certaines mesures pour réprimer l'intempérance.

De Messieurs *Provan* et *Anderson*, et autres, marchands, et autres, de *Québec*, intéressés dans le commerce de madriers en cette province ; demandant qu'il soit passé un bill pour amender l'acte relatif à l'inspection des bois.

Du maire, des échevins et citoyens de la cité de *Montréal* ; demandant certains amendemens à l'acte incorporant la dite cité, (8 *Vict.*, c. 59.) et pour consolider le dit acte avec certains autres actes qui l'amendent.

Du maire, des échevins et citoyens de la cité de *Montréal* ; demandant une compensation plus juste pour le site de la maison de douane dans la dite cité.

Ordonné, que la pétition de *Simon Fraser*, écuyer, Pétition de S. Fraser, et autres ; de *Bytown* ; la pétition de *James Whiteford*, écuyer, et autres, membres du bureau de police de la ville de *Belleville* ; et la pétition de *John Crawford*, écuyer, et autres, de la ville de *Brockville*, soient renvoyées au comité spécial nommé pour s'enquérir des limites et des divisions intérieures des différentes cités, villes et villages du *Haut-Canada*, et autres ordres de renvoi.

Ordonné, que la pétition de *John Keenan*, et autres, De J. Keenan, officiers et membres de la compagnie du feu, soit renvoyée au comité spécial auquel est renvoyée la pétition de *George S. Wilkes*, et autres, officiers et membres de la compagnie des échelles, (*Hook and Ladder*) numéro un, de *Brantford*, et autres ordres de renvoi.

Ordonné, que la pétition de la compagnie du chemin de *Cobourg* et *Grafton* soit renvoyée au comité permanent des ordres permanens.

M. *Smith*, de *Wentworth*, du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de *George S. Wilkes*, et autres, officiers et membres de la compagnie des échelles, (*Hook and Ladder*) numéro un, de *Brantford*, et autres ordres de renvoi, a présenté à la chambre le rapport du dit comité ; lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les pétitions de *George S. Wilkes*, et autres ; de *Henry Groves*, et autres, et de *John Perrigo*, et autres, officiers et membres des compagnies de pompiers dans les différentes parties de la province ; demandant, vu la nature des devoirs difficiles et périlleux qu'ils ont à remplir, à être exemptés, après sept années de service, de servir comme jurés, constables ou miliciens en temps de paix, ou de remplir toute autre charge paroissiale ou municipale, durant le reste de leur vie. Après mûre délibération, votre comité croit qu'il est expédient d'accéder à leur demande, excepté de servir comme jurés.

Ordonné, que M. *Smith*, de *Wentworth*, ait la permission d'introduire un bill pour exempter les pompiers qui auront servi comme tels pendant un certain nombre d'années, de servir dans la milice et de remplir certains autres devoirs.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi, le douze du courant.

M. *Holmes* a fait rapport, du comité spécial sur le bill pour incorporer le ministre et les syndics de l'église de *St. Andrew* à *Montréal*, que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre, demain.

M. *Johnson* du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de *James P. Wells*, et autres, syndics de l'école de grammaire pour le district des *Ouataouais*, avec pouvoir de faire rapport, par bill ou

autrement, a présenté à la chambre un bill pour permettre aux syndics de l'école de grammaire du district d'Ottawa, de vendre la maison d'école actuelle, et d'employer le produit de la vente à l'achat d'une nouvelle emplacement, et à la construction d'une nouvelle maison d'école dans la ville de L'Orignal, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Sixième rapport du comité sur les lignes de chemins de fer et de télégraphes.

Sir Allan N. MacNab, du comité permanent sur les bills concernant les lignes de chemins de fer et de télégraphes, a présenté à la chambre le sixième rapport du dit comité; lequel a été lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération le bill pour prolonger la durée de la charte de la compagnie du chemin de fer de Montréal et Lachine, pour l'autoriser à continuer le dit chemin de fer, et pour l'incorporation de la compagnie du grand chemin de fer de jonction du Saint Laurent et de l'Outaouais, qui a été renvoyé à son examen; et il prend respectueusement la liberté de déclarer qu'il ne peut recommander à la chambre de l'adopter.

Pétition de Provan et Anderson, et autres.

Ordonné, que la pétition de Messieurs Provan et Anderson, et autres, marchands, et autres, de Québec, intéressés dans le commerce de mardriers de cette province, soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre.

Bill relatif à la banque de la cité.

Sur motion de M. Holmes, secondé par M. Watts, Ordonné, que le bill pour amender l'acte d'incorporation de la banque de la cité, et pour l'autoriser à réduire son capital, tel que rapporté du comité permanent sur divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la chambre, lundi prochain.

Bill relatif aux biens des débiteurs qui s'enfouissent ou se cachent.

Ordonné, que les amendemens faits par le conseil législatif, au bill intitulé: "Acte pour réduire les frais des procédures dans le Haut-Canada, contre les biens des débiteurs qui s'enfouissent ou se cachent" soient maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération; lesquels ont été lus comme suit:—

Feuille 1, ligne 21. Après "abrogé" insérez "pourvu toujours, que nonobstant l'abrogation de la dite section, toute notice insérée avant la passation de cet acte, sous les dispositions de la dite section, pourra être continuée de la même manière, pendant le même temps, et avec le même effet que si le présent acte n'avait pas été passé."

Feuille 1, ligne 25. Après "cachés," insérez "à l'égard duquel il n'aura pas déjà fait publier la notice ci après mentionnée, sous l'autorité d'aucun ordre émané dans les six mois qui précéderont la date de tel ordre."

Feuille 1, ligne 26. Retranchez depuis "portant, jusqu'à" mains," dans la 28e ligne, les deux mots inclus.

Feuille 2, ligne 3. Retranchez "douze," et insérez "six."

Feuille 2, ligne 34. Retranchez "du premier" et insérez "de l'".

Feuille 2, ligne 4. Après "saisie-arrêt" insérez "en vertu duquel telle notice sera ainsi publiée."

Feuille 2, ligne 12. Retranchez "douze," et insérez "six."

Feuille 2, ligne 13. Retranchez "première," et après "saisie-arrêt," insérez "en vertu de laquelle telle notice sera ainsi publiée."

Feuille 2, ligne 20. Après "toujours," insérez "que le défendeur, lorsqu'il aura été émané un ordre de saisie-arrêt, aura un délai de trois mois de calendrier, à compter du jour de l'émanation d'icelui, pour donner le cautionnement mentionné dans les quatrième

" et cinquième sections de l'acte ci-devant mentionné dans le présent; et pourvu aussi".

Les dits amendemens ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, que M. Smith, de Durham, reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre l'a passé avec ses amendemens.

Sur motion de M. Holmes, secondé par M. Montgenais,

Ordonné, que le bill pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer du Lac St. Louis et de la ligne provinciale, soit renvoyé au comité permanent sur les bills concernant les lignes de chemins de fer et de télégraphes.

Ordonné, que M. Laurin ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte pour la décision sommaire des petites causes dans le Bas-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

M. McFarland, du comité spécial auquel ont été renvoyées les deux pétitions de John Clark, écuyer, au nom de la société d'agriculture du district de Niagara, et autre ordre de renvoi, a présenté à la chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Conformément à l'ordre de renvoi, votre comité a consulté la pétition du président de la société d'agriculture du district de Niagara, dans laquelle on demande certaines modifications à l'acte pour l'encouragement de l'agriculture et des sociétés d'agriculture dans le Haut-Canada, ainsi que la pétition de la société provinciale d'agriculture pour le Canada-Ouest, par laquelle on sollicite un octroi des deniers publics pour promouvoir les objets pour lesquels cette association a été formée.

Après mûre délibération, votre comité est tombé d'accord qu'il serait en effet à propos de changer le mode de distribution des deniers accordés à même la caisse publique; et il suggérerait d'amender le présent acte de manière que l'allocation soit également distribuée et répartie sans condition parmi les diverses sociétés de comtés dans le Haut-Canada; que les deux tiers de l'allocation devraient être également divisés parmi les sociétés organisées des townships du comté, pourvu que les membres de ces sociétés paient vingt-cinq pour cent de la part de l'allocation qui leur revient, et que la balance qui reste et qui ne serait pas affectée, ou payée aux sociétés de townships, tel que prescrit plus haut, forme partie des fonds qui appartiennent et sont soumis au contrôle de la société de comté.

Votre comité recommande aussi que les sociétés de comté soient autorisées à établir tels règles et réglemens qu'elles jugeront convenables pour leur prospérité, et pour leur servir de règle de conduite, pourvu que ces règles ou réglemens ne préjudicient en rien aux privilèges accordés aux sociétés de townships situées dans leurs limites.

Votre comité suggère de plus, qu'il devrait être permis aux membres des sociétés de townships de concourir aux expositions ou montres de bestiaux qui ont lieu dans l'arrondissement du township, sans être tenus de rien payer pour cela à la société de comté; ce privilège profiterait aux habitans des townships peu peuplés, qui sont hors d'état de toute autre manière de profiter de l'allocation publique.

Quant à la pétition de l'association provinciale, votre comité saisit avec plaisir cette occasion d'exprimer qu'il fait des vœux sincères pour la prospérité d'une institution qui s'identifie avec les plus grands intérêts de la province; et il recommande en con-

Bill relatif à la compagnie du chemin de fer du Lac St. Louis et de la ligne provinciale.

Bill relatif aux petites causes, (B.-C.)

Rapport sur la pétition de J. Clark.

séquence unanimement à votre honorable chambre d'accueillir favorablement toute allocation des deniers publics qui serait proposée pour promouvoir les fins de cette importante association, et d'accorder la même allocation à une association du même genre formée dans le *Bas-Canada*, attendu que votre comité considère que tout ce qui concerne les intérêts de l'agriculture est également important pour les deux sections de la province.

Ordonné, que le dit rapport soit imprimé, pour l'usage des membres de cette chambre.

Ordonné, que le dit rapport soit renvoyé à un comité de toute la chambre, lundi prochain.

Message du conseil.

Message du conseil législatif par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—
M. l'Orateur.

Le conseil législatif a passé les bills suivans sans amendement, savoir :—

Bill relatif à la parade de la milice, (H.-C.)
Bill relatif aux lignes de division de *Hallowell* et *Sophiasburgh*.
Rapport des membres du clergé.

Bill, intitulé : "Acte pour changer le jour où la milice doit s'assembler annuellement, pour être passée en revue et s'exercer dans le *Haut-Canada*."

Bill, intitulé : "Acte pour changer les lignes de division entre les townships de *Hallowell* et *Sophiasburgh*, dans le district de *Prince-Edouard*."

Bill, intitulé ; "Acte pour substituer des rapports annuels aux rapports trimestriels, requis des membres du clergé, et autres, par la seizième section de l'acte de recensement : et aussi,

Bill relatif à l'administration de la justice criminelle.

Le conseil législatif a passé un bill, intitulé : "Acte pour faire disparaître certaines déficiences dans l'administration de la justice criminelle," auquel il demande le concours de cette chambre : et aussi,

Bill relatif aux compagnies de chemins de fer.

Le conseil législatif a passé un bill, intitulé : "Acte pour établir certaines dispositions générales concernant les services que le gouvernement peut requérir des compagnies de chemins à rails que leurs actes d'incorporation assujettissent à ces dispositions générales," auquel il demande le concours de cette chambre : et aussi,

Bill relatif à *Thompson* et *Jessup*.

Le conseil législatif a passé un bill, intitulé : "Acte en faveur de *Joseph Richard Thompson* et de *Henry Jessup*," auquel il demande le concours de cette chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de l'honorable M. *Price*, secondé par l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*,

Bill relatif à *Thompson* et *Jessup*.

Ordonné, que le bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : "Acte en faveur de *Joseph Richard Thompson* et *Henry Jessup*," soit maintenant lu la première fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Hincks*, secondé par l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*,

Bill relatif à la conduite des travaux publics.

Résolu, que cette chambre se forme maintenant en comité, pour prendre en considération la convenance d'amender l'acte relatif à la conduite des travaux publics.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Armstrong* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Armstrong* a fait rapport que le comité avait passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu, demain.

Pétition de C. *Robertson*, et autres.

Ordonné, que la pétition de *Charles Robertson*, et autres, de la paroisse de *St. Joseph*, *Pointe Lévy*, soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre.

Bill relatif aux compagnies à fonds social.

M. *Wilson* a fait rapport du bill pour autoriser l'établissement des compagnies à fonds social dans le

Haut-Canada, pour la construction de chemins planchés, empierrés ou macadamisés, dans la dite province, et les amendemens jusqu'à la clause (C.) ont été lus et adoptés.

Clause (C.) L'amendement qui vient ensuite ayant été lu une seconde fois, et la question ayant été mise, que cette chambre concours avec le comité dans le dit amendement :—Elle a passé unanimement dans la négative.

L'amendement subséquent ayant été alors lu une seconde fois, il a été adopté.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender la loi des écoles du *Bas-Canada*, étant lu ;

Bill relatif à la loi des écoles, (B.-C.)

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre, mardi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour refondre les lois relatives aux pouvoirs et aux devoirs de la maison de la trinité de *Québec*, et pour d'autres fins, étant lu ;

Bill relatif à la maison de la trinité de Québec.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre, mardi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : "Acte pour abroger un certain acte y mentionné, et pour établir de meilleures dispositions pour la naturalisation des aubains," étant lu ;

Bill relatif à la naturalisation des aubains.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Fergusson* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Fergusson* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois, demain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité pour prendre en considération s'il est expédient d'établir par une loi l'indemnité qui doit être accordée aux membres de cette chambre, et de pourvoir au paiement d'icelle, étant lu ;

Indemnité des membres.

L'honorable procureur général *LaFontaine* a proposé, secondé par l'honorable M. *Merritt*, que cette chambre se forme maintenant en comité, pour prendre en considération s'il est expédient d'établir par une loi l'indemnité qui doit être accordée aux membres de cette chambre, et de pourvoir au paiement d'icelle ;

L'honorable M. *Hincks*, membre du conseil exécutif, a informé la chambre, par ordre de son excellence le gouverneur général, que son excellence ayant été informée de l'objet de cette motion, la recommande à la considération de la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme maintenant en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Malloch* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Malloch* a fait rapport que le comité avait passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu, demain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill grossoyé du conseil législatif, inti-

Bill relatif à la santé publique.

tulé: "Acte pour établir des dispositions pour la conservation de la santé publique, dans des cas d'urgence nécessaire," étant lu;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit déchargé.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois, demain.

Bill relatif aux divisions de comités, (H.-C.)

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour abolir la division territoriale du Haut-Canada en districts, et pour établir des unions temporaires de comités, pour des fins judiciaires et autres, et pour la dissolution future de telles unions, selon que l'accroissement des richesses et de la population pourront l'exiger, étant lu;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Fortier a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Fortier a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau, vendredi prochain.

Ordres remis.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à vendredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable procureur général Baldwin, secondé par M. M'Farland, La chambre s'est ajournée.

Jovis, 5° die Aprilis;

ANNO 12° VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

Pétitions présentées.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:—

Par M. Malloch,—la pétition de Robert P. Spittal, et autres, du township de Nepean, district de Dalhousie.

Par l'honorable M. Cameron, de Kent,—la pétition de J. Mills, et autres, du township de Zone, comté de Kent.

Par M. M'Farland,—la pétition de David Doan, et autres, du township de Crowland, district de Niagara; la pétition de John Rennie, et autres, du township de Thorold, district de Niagara; la pétition de John Thompson, et autres, du township de Humberstone, district de Niagara; la pétition de John S. Price, et autres, du township de Pelham, district de Niagara; la pétition d'Albert H. Page, et autres, du township de Pelham, district de Niagara; la pétition de Richard Graham, et autres, du township de Bertie, district de Niagara; la pétition de Lemuel S. Yokom, et autres, du township de Wainsfleet, district de Niagara; la pétition d'Andrew Upper, et autres, du township de Thorold, district de Niagara; et la pétition de William P. Wilson, et autres, du township de Bertie, district de Niagara.

Par M. Chauveau,—la pétition de H. Lemesurier, écuyer, et autres, de la cité de Québec.

Par M. Flint,—la pétition du bureau des syndics de l'université du collège de Victoria.

Par M. Lyon,—la pétition de G. G. Dunning, et autres, du comté de Russell; et la pétition de John R. Loucks, et autres, du township de Russell.

la construction de chemins planchés, empierrés ou macadamisés, dans la dite province, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit: "Acte pour autoriser l'établissement des compagnies à fonds social, pour la construction de chemins et autres travaux dans le Haut-Canada."

Ordonné, que l'honorable M. Boulton porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour amender l'acte d'incorporation de la nouvelle compagnie de l'éclairage de Montréal, et pour étendre les pouvoirs de la dite compagnie, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. Holmes porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour autoriser Alexandre M. Delisle, et autres, à construire un pont de péage sur la rivière Jésus, et pour d'autres fins y mentionnées, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit: "Acte pour autoriser Alexandre M. Delisle, et autres, à construire un pont de péage sur la rivière Jésus, et pour d'autres fins y mentionnées."

Ordonné, que M. Dumas porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Ordonné, que la pétition de Jesse Joseph, de Montréal, soit renvoyée au comité de toute la chambre, pour prendre en considération certaines résolutions pour révoquer le présent tarif des droits, et en substituer un autre à la place.

M. Fortier, du comité permanent sur les bills concernant les chemins et ponts, a présenté à la chambre le cinquième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Le comité a de nouveau pris en considération le bill aux fins d'autoriser Antoine Amable Archambeault, et autres, à construire un pont de péage sur la rivière L'Assomption, et pour d'autres fins y mentionnées, qui a été soumis une seconde fois à son examen par ordre de votre honorable chambre; et il prend la liberté de faire rapport qu'il y a fait un nouvel amendement qu'il soumet à sa considération.

M. Chabot, du comité spécial nommé pour entendre et décider les mérites de la pétition de William K. M'Kenzie, écuyer, de L'Orignal, dans le comté de Prescott, se plaignant d'une élection et d'un rapport illégal pour le comté de Prescott, a présenté à la chambre le rapport final du dit comité; lequel a été lu comme suit:—

Résolu, que Thomas Hall Johnson, écuyer, le membre siégeant, a été dâment élu membre pour représenter le comté de Prescott à la dernière élection pour ce comté.

Résolu, que dans ce cas, la pétition n'est ni frivole ni vexatoire.

Résolu, que la défense du membre siégeant n'est ni frivole ni vexatoire.

L'honorable M. Badgley a fait rapport du comité spécial sur le bill pour refondre et amender les lois relatives aux brevets d'invention en cette province, que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre, lundi prochain.

Sur motion de M. Flint, secondé par M. Bell, Ordonné, que la pétition du bureau des syndics de l'université du collège de Victoria, soit mainte-

Bill relatif à la nouvelle compagnie du gaz de Montréal.

Bill relatif à A. M. Delisle, et autres,—construction d'un pont de péage.

Pétition de J. Joseph.

Cinquième rapport du comité sur les chemins et ponts.

Election de Prescott.

Bill relatif aux brevets d'invention.

Pétitions lues.

Bill relatif aux compagnies à fonds social dans le Haut-Canada, pour

nant lue; et que les règles de cette chambre soient mises de côté quant à icelle.

Et la dite pétition a été lue; représentant les circonstances et réclamations de cette institution, et demandant une aide additionnelle au soutien d'icelle.

Sur motion de M. *Christie*, secondé par M. *De Witt*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, un état du montant des ports de lettres payés par le gouvernement exécutif au bureau général des postes, spécifiant le montant payé par les divers départemens.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Ports de lettres.

Actions pour honoraires d'office.

M. *Laurin* a proposé, secondé par M. *Fortier*, et la question ayant été mise, qu'il lui soit permis d'introduire un bill pour prescrire que les actions pour honoraires d'office soient décidées par un juré, et d'après les lois d'Angleterre; la chambre s'est divisée:—Et elle a passé dans la négative.

Bill relatif aux enchères aux ventes de terres.

Ordonné, que M. *Laurin* ait la permission d'introduire un bill pour assurer la validité des enchères aux ventes de terres ordonnées par les cours de justice, et pour fixer les jours où l'adjudication devra en être faite.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ajournement.

Résolu, que cette chambre à son ajournement ce jour, s'ajournera à samedi prochain, à trois heures de l'après-midi, (demain étant le vendredi saint.)

Ordres remis.

Ordonné, que les ordres du jour pour demain soient maintenant lus.

Et les dits ordres du jour ayant été lus en conséquence;

Ordonné, que les dits ordres du jour soient remis à samedi prochain.

Sur motion de Sir *Allan N. MacNab*, secondé par l'honorable M. *Robinson*,

Bill relatif à la compagnie d'assurance du Canada sur la vie.

Ordonné, que le greffier de cette chambre rembourse aux pétitionnaires, ou à leur agent, l'honoraire de £20 payé cette session sur le bill pour incorporer la compagnie d'assurance du Canada sur la vie, le même honoraire ayant été payé durant les deux dernières sessions.

Bill relatif à A. *Archambeault*, et autres, — construction d'un pont de péage.

Sur motion de M. *Dumas*, secondé par M. *Cartier*,

Ordonné, que le bill aux fins d'autoriser *Antoine Amable Archambeault*, et autres, à construire un pont de péage sur la rivière *L'Assomption*, et pour d'autres fins y mentionnées, tel que rapporté du comité permanent sur les bills concernant les chemins et ponts, soit renvoyé à un comité de toute la chambre, lundi prochain.

Bill relatif à la compagnie des mines du Sault Ste Marie.

Sur motion de M. *Wilson*, secondé par M. *Robinson*,

Ordonné, que l'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer la compagnie des mines du *Sault Ste. Marie*, soit déchargé.

Ordonné, que le bill soit grossoyé.

Sur motion de M. le solliciteur général *Blake*, secondé par l'honorable procureur général *Baldwin*,

Ordonné, que le bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour faire disparaître certaines "défectuosités dans l'administration de la justice "criminelle," soit maintenant lu la première fois.

Bill relatif à l'administration de la justice criminelle.

Le bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, samedi prochain.

Un bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour amender un acte y mentionné, et pour transporter la propriété du cimetière général de *Toronto* à certains syndics et à leurs successeurs," a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Bill relatif au cimetière général de Toronto.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable M. *Price* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre l'a passé sans aucun amendement.

Un bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour abroger un certain acte y mentionné, et pour établir de meilleures dispositions pour la naturalisation des aubains," a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Bill relatif à la naturalisation des aubains.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable M. *Merritt* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre l'a passé sans aucun amendement.

Un bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour établir des dispositions pour la conservation de la santé publique, dans des cas d'urgence nécessaire," a été, conformément à l'ordre, lu la troisième fois.

Bill relatif à la santé publique.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. le solliciteur général *Blake* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre l'a passé sans aucun amendement.

M. *Armstrong*, du comité de toute la chambre pour prendre en considération la convenance d'amender l'acte relatif à la conduite des travaux publics, a fait rapport de plusieurs résolutions; lesquelles ont été lues comme suit:—

Bill relatif à la conduite des travaux publics.

1. **Résolu**, qu'il est expédient d'abroger les cédules B. 1. B. 2, B. 3, B. 4, B. 5, et B. 6, annexées à l'acte 9 *Vict.*, c. 37, qui sont des tableaux du maximum des péages qui doivent être prélevés sur les divers travaux publics y mentionnés, et aussi telle partie du dit acte, ou l'acte 10 et 11 *Vict.*, c. 24, qui exige que les péages prélevés sur les dits travaux, en vertu d'un ordre du gouverneur en conseil, soient fixés et réglés d'après les tableaux des dites cédules.

2. **Résolu**, qu'il est expédient d'autoriser le gouverneur en conseil, de temps à autres, de fixer et régler les péages qui devront être prélevés sur les divers travaux publics mentionnés dans les dites cédules, et sur les denrées, vaisseaux et passagers qui descendent par le *St. Laurent*, sans passer par les canaux construits pour en faciliter la navigation; ces péages n'excéderont point les taux suivans, savoir:—

	£	s.	d.
Sur les denrées et marchandises qui passeront par tous canaux depuis <i>Montréal</i> jusqu'à <i>Kingston</i> , en montant, par tonneau, pesant.....	0	7	6
Do en descendant.....	0	5	0
Sur les bateaux à vapeur ou autres vaisseaux qui passent par les dits canaux, en montant, par tonneau.....	0	0	3
Do do do en descendant, par tonneau.....	0	0	1½
Sur les passagers de 21 ans, ou au-dessus en montant, chaque.....	0	0	6
Sur do do en descendant, chaque.....	0	0	3

	£	s.	d.
Sur les passagers de 21 ans, ou au-dessus de cet âge, en montant, chaque.....	0	0	3
Sur do do en descendant, chaque.....	0	0	1½
Les mêmes péages étant exigibles sur les denrées et marchandises descendues par le <i>St. Laurent</i> , et que l'on aura évité de faire passer par aucune section ou sections des dits canaux, tout comme si les dites denrées et marchandises fussent descendues par les dits canaux, excepté toutefois le bois de construction qui sera descendu en radeaux ou cribs, et qui aura été coupé sur les bords du <i>St. Laurent</i> ou de la rivière des <i>Oulaouais</i> , ou de la baie de <i>Quinté</i> , ou des cours d'eau qui se déchargent dans les dites rivières ou baies.			
Sur les denrées et marchandises passant par le canal de <i>Welland</i> , en montant ou en descendant, par tonneau pesant.....	0	7	6
Sur les bateaux à vapeur ou autres vaisseaux passant par le même, en montant et en descendant, par tonneau.....	0	0	1½
Sur les passagers de 21 ans ou plus, en montant ou en descendant, chaque.....	0	0	6
Sur do de moins de 21 ans, en montant ou en descendant, chaque.....	0	0	3
Sur les denrées et marchandises passant par le canal de <i>Chambly</i> , en montant ou en descendant, par tonneau pesant.....	0	2	6
Sur les bateaux à vapeur ou autres vaisseaux passant par le même, en montant ou en descendant, par tonneau.....	0	0	1½
Sur les passagers de 21 ans ou plus, en montant ou en descendant, chaque.....	0	0	6
Sur do au-dessous de 21 ans, en descendant ou en montant, chaque.....	0	0	3
Et sur les denrées, vaisseaux ou passagers qui passent par aucune partie ou section des dits canaux, respectivement, telles portions des dits péages que le gouverneur en conseil fixera.			
Sur les denrées, vaisseaux ou passagers passant par aucune des écluses mentionnées dans les dites cédules, ou qui seront construites ci-après, et n'étant pas sur aucun des dits canaux, par tonnaux pesant, en montant ou en descendant, à chaque écluse.....	0	0	3
Sur les bateaux à vapeur et autres vaisseaux, en montant ou en descendant, par tonneau.....	0	0	1
Sur les passagers de 21 ans ou plus, en montant ou en descendant, chaque.....	0	0	4
Sur do au-dessous de 21 ans, en montant ou en descendant, chaque.....	0	0	2
Pour l'usage des divers havres publics mentionnés dans les dites cédules:—			
Pour chaque tonneau pesant, de denrées ou marchandises débarquées ou embarquées à bord d'un vaisseau.....	0	5	0
Sur les bateaux à vapeur et autres vaisseaux qui se serviront d'aucun tel havre, par tonneau, par jour.....	0	0	0½
Sur les passagers, embarqués ou débarqués de 21 ans ou plus, chaque.....	0	0	1
Sur do do au-dessous de 21 ans, chaque.....	0	0	0½
Pour l'usage des diverses glissoires mentionnées dans les dites cédules:—			
Pour chaque crib de bois dur de construction, mâts, douves ou bois scié.....	0	12	6
Pour chaque crib d'autres bois de construction ou de billots de sciage.....	0	10	0
Sur les divers chemins publics mentionnés dans les dites cédules, à chaque barrière construite sur ces chemins, et pour chaque passage à telle barrière:—			
Pour chaque voiture de quelque sorte qu'elle soit, tirée par un cheval ou autre bête de somme.....	0	0	6
Pour chaque cheval additionnel ou autre bête de somme attelée à telle voiture, ou cheval de selle ou autre bête de somme et le conducteur.....	0	0	2
Pour chaque cheval non attelé à une voiture et sans conducteur, bœuf, vache, ou bête à cornes, ou quadrupède non désigné spécialement.....	0	0	1
Pour chaque mouton, cochon ou chèvre... ..	0	0	0½
Sur les divers ponts publics mentionnés dans les dites cédules, et pour chaque fois que l'on passera sur iceux:—			

£ s. d.

Les mêmes péages que sur les dits chemins publics pour les animaux et voitures, et pour chaque personne qui passera à pied..... 0 0 1

3. *Résolu*, que chaque fraction d'un tonneau ou autre quantité d'après laquelle les péages doivent être calculés, sera considérée comme un tonneau entier ou une quantité entière; et que les péages pourront être changés, ou que l'on pourra en être exempté, relativement à des sections ou portions particulières des dits travaux publics, ou relativement à certaines classes ou sortes de vaisseaux, denrées, animaux, voitures ou passagers, en telle manière que le gouverneur en conseil considérera la plus avantageuse pour le public, pourvu que les péages susdits ne soient en aucun cas augmentés.

4. *Résolu*, qu'il sera prélevé sur aucun des travaux publics non compris dans les résolutions précédentes, ou qui seront ci-après construits, ou pour s'en être servi, tels péages que le gouverneur en conseil jugera à propos, et qui seront dans son opinion proportionnés à ceux prélevés dans le même temps, en vertu d'aucun acte, sur des travaux à peu près semblables.

Les dites résolutions, ayant été lues une seconde fois, ont été adoptées.

M. *Mulloch*, du comité de toute la chambre pour l'Indemnité des membres. prendre en considération s'il est expédient d'établir, par une loi, l'indemnité qui doit être accordée aux membres de cette chambre, et de pouvoir au paiement d'icelle, a fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles ont été lues comme suit:—

1. *Résolu*, qu'il devrait être accordé à chaque membre de l'assemblée législative, pendant la présente session et les sessions suivantes, une indemnité de vingt chelings pour chaque jour où il aura assisté à la session, et six deniers par mille, pour frais de transport, de la place où il réside au lieu où se tiendra la session.

2. *Résolu*, que la somme due à chaque membre à la clôture de la session, devrait lui être payée par le greffier de l'assemblée législative, en par le dit membre, signant une déclaration qui sera conservée par le dit greffier, indiquant le nombre de jours qu'il a assisté durant la session, le nombre de milles pour lesquels il a droit à une allocation, et le montant de l'indemnité qui lui revient; et que chaque jour où le membre aura assisté à une séance de l'assemblée législative, ou d'un comité, ou chaque jour de la session où il n'y aura pas eu de séance de l'assemblée législative, ou à laquelle il n'aura pu assister par cause de maladie, pourvu dans l'un et l'autre cas qu'il se soit trouvé dans le lieu même où se tient la session, devrait être considéré comme un jour où le dit membre était présent à la session.

3. *Résolu*, qu'il soit accordé à sa majesté, à même les deniers non affectés du fonds consolidé des revenus de cette province, une somme annuelle pour mettre sa majesté en mesure d'avancer au greffier de l'assemblée législative de cette province, telle somme qui sera requise pour payer l'estimation du montant auquel devra s'élever l'indemnité sessionnelle, conformément aux résolutions ci-dessus.

4. *Résolu*, que le greffier de l'assemblée législative de cette province devrait être tenu de rendre compte des deniers qu'il recevra à cet effet, de la même manière dont il est tenu de rendre compte des deniers qui lui sont avancés pour payer les dépenses contingentes de l'assemblée législative; et qu'il devrait être autorisé à employer le surplus au paiement des dites dépenses contingentes, et à combler tout déficit qui pourrait survenir dans l'estimation du montant des-

tiné à faire face aux dépenses de l'indemnité des membres, à même les deniers placés entre ses mains pour payer les dites dépenses contingentes.

La première résolution ayant été lue une seconde fois,

Et la question ayant été proposée, que cette chambre concourt avec le comité dans la dite résolution ;

M. *Wilson* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Cartier*, que tous les mots après " que," soient retranchés, jusqu'à la fin de la question, et les mots " la dite résolution soit renvoyée de nouveau à un comité de toute la chambre pour prendre en considération la convenance de retrancher " les mots vingt schelings, et d'insérer les mots dix schelings, à leur place :"

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont pris comme suit—:

POUR.

Messieurs *Cartier* et *Wilson*.—(2.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, le procureur général *Baldwin*, *Baubien*, *Bell*, le solliciteur général *Blake*, *Boulton*, de *Norfolk*, *Burritt*, *Cameron*, de *Kent*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, *Cryslar*, *DeWitt*, *Dickson*, *Dumas*, *Egan*, *Ferguson*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Jobin*, *Johnson*, le procureur général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Lyon*, *Macdonald*, de *Kingston*, *Sir Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McConnell*, *Merritt*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Papineau*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Robinson*, *Sauvageau*, *Seymour*, *Sherwood*, de *Brockville*, *Smith*, de *DURHAM*, *Stevenson*, *Viger* et *Watts*.—(53.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise ;

Résolu, que cette chambre concourt avec le comité dans la dite résolution.

Les résolutions subséquentes ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

Bill relatif à l'indemnité des membres.

Ordonné, que l'honorable procureur général *LaFontaine* ait la permission d'introduire un bill pour indemniser les membres de l'assemblée législative de leurs dépenses pour assister aux sessions de la législature.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Bill relatif au chemin de fer occidental.

Sir Allan N. MacNab a proposé, secondé par l'honorable M. *Robinson*, et la question ayant été mise, que l'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour changer et amender la charte de la compagnie du grand chemin de fer occidental, soit maintenant lu ;

La chambre s'est divisée :

Pour, 18 ;

Contre, 23.

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Bill relatif à la ville de district de Niagara.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour transférer le chef-lieu de la ville de district du district de *Niagara* à *Port Robinson*, dans le township de *Thorold*, dans le comté de *Welland*, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, lundi prochain, et que ce soit alors le premier ordre du jour.

Bill relatif à la compagnie d'entrepôt de Québec.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer la compagnie d'entrepôt de *Québec*, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Laurin* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Laurin* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Laurin* a fait rapport du bill en conséquence ; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : " Acte pour établir de meilleures dispositions pour la protection des biens des personnes décédées intestat, en cette partie de la province appelée *Haut-Canada*," étant lu ;

Bill relatif aux personnes décédées ab intesta.

L'honorable M. *Boulton* a proposé, secondé par M. *Notman*, et la question ayant été proposée, que le dit bill soit maintenant lu une seconde fois ;

M. *Morrison* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Laurin*, que le mot " maintenant," soit retranché, et les mots " de ce jour en trois mois," ajoutés à la fin d'icelle ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement :— Elle a été unanimement résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, de ce jour en trois mois.

Message du conseil législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—

Message du conseil.

M. l'Orateur,

Le conseil législatif prie cette chambre de vouloir communiquer à leurs honneurs les documens, témoignages et preuves sur lesquels est fondé le bill, intitulé : " Acte pour abroger l'acte qui définit les bornes entre les quatrièmes concessions des townships de " *Montague* et *North Elmsley*."

Bill relatif à la ligne de division de Montague.

Et ensuite il s'est retiré.

Résolu, que cette chambre enverra une réponse au dit message, par ses messagers.

Et le maître en chancellerie a été rappelé, et M. l'Orateur l'a informé de ce que dessus.

Et ensuite il s'est de nouveau retiré.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour prohiber la destruction de certaines espèces d'animaux sauvages, par l'effet du strychnine et autres poisons ; étant lu.

Bill relatif à la prohibition du strychnine et autres poisons.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Boutillier* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Boutillier* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit reçu, samedi prochain.

L'ordre du jour, pour prendre en considération le rapport du comité spécial, auquel a été renvoyée la pétition de *John H. Aussem*, écuyer, et autres, de la province du *Canada*, étant lu ;

Rapport sur la pétition de John H. Aussem, et autres.

M. *Flint* a proposé, secondé par M. *McConnell*, et la question ayant été mise, que le dit rapport soit maintenant soumis à un comité de toute la chambre ;

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, le procureur général *Baldwin*, *Beaubien*, le solliciteur général *Blake*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Burritt*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, *DeWitt*, *Dumas*, *Egan*, *Flint*, *Fournier*, *Gugy*, *Hincks*, *Holmes*, *Lemieux*, *Sir Allan N. MacNab*, *McConnell*, *Méthot*, *Mongenais*,

Morrison, Notman, Price, Richards, Smith, de DURHAM, Smith, de WENTWORTH, Stevenson, Viger et Wilson.—(33.)

CONTRE.

Messieurs Cartier, Davignon, Fortier, LaTerrière, Nelson et Robinson.—(G.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Burrill a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer certaines personnes sous le nom et raison de président, directeurs et compagnie du havre de Port Burwell, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent sur divers bills privés.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte du chemin de fer de Toronto et du Lac Huron, étant lu;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender et étendre les dispositions de l'acte de cette province, intitulé: "Acte pour amender, refondre et réduire en un seul acte les diverses lois actuellement en force, qui établissent et règlent la pratique des cours de district, des divers districts de cette partie de la province, ci-devant le Haut-Canada," et pour élever la juridiction des dites cours de district, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. Smith, de Durham, M. Richards, M. Sherwood, de Brockville, M. Wilson, M. Notman, et M. Burrill, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour établir un système de police et une administration municipale plus efficace dans la cité de Hamilton, et pour étendre les limites de la dite cité, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité de toute la chambre sur le bill pour pourvoir, par une loi générale, à l'établissement de municipalités dans les divers comtés, cités, villes, townships et villages, dans le Haut-Canada.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abolir l'emprisonnement pour dette, et punir les débiteurs frauduleux, étant lu;

L'honorable M. Boulton a proposé, secondé par M. Notman, et la question ayant été proposée, que le bill soit maintenant lu une seconde fois;

M. Wilson a proposé en amendement à la question, secondé par M. Richards, que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots de ce jour "en trois mois," ajoutés à la fin d'icelle;

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs Badgley, le procureur général Baldwin, Bell, le solliciteur général Blake, Dumas, Gagy, Hall, Johnson, Malloch, McConnell, Morrison, Price, Richards, Scott, de BROWN, Seymour, Smith, de DURHAM, Stevenson, Watts et Wilson.—(19.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Beaubien, Boulton, de NORFOLK, Boutillier, Cameron, de KENT, Cartier, Davignon, DeWitt, Egan, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Holmes, Jobin, le procureur gé-

néral LaFontaine, Laurin, Lemieux, Sir Allan N. MacNab, Merritt, Méthot, Mongenais, Notman, Papineau, Robinson, Smith, de WENTWORTH, et Viger.—(28.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, que le bill soit maintenant lu une seconde fois;

L'honorable M. Boulton a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. Merritt, que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots "jeudi prochain," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement:— Elle a été unanimement résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, jeudi prochain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité pour prendre en considération s'il est expédient de régler les honoraires accordés aux magistrats dans le Haut-Canada, étant lu;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Gagy a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Gagy a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau, jeudi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour encourager la construction des vaisseaux dans le Bas-Canada, en donnant un meilleur recours aux personnes qui avancent de l'argent ou fournissent la main-d'œuvre ou des matériaux, pour la construction des vaisseaux, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. Méthot, M. Chabot, M. Lemieux, M. Chauveau et M. Cartier, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du pont suspendu des chutes de Niagara, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent sur les bills concernant les chemins et ponts.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour mettre les personnes en état d'acquérir les terrains nécessaires pour construire des glissoires, dans certains cas, étant lu;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, samedi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour définir la ligne de division entre le Haut et le Bas-Canada, étant lu;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, samedi prochain.

M. Gagy a proposé, secondé par M. Davignon, et la question ayant été mise, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à lundi prochain.

La chambre s'est divisée:

Pour, 21.

Contre, 8.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de M. Gagy, secondé par M. Davignon,

La chambre s'est ajournée à samedi prochain.

Bill relatif au havre de Port Burwell.

Bill relatif à la compagnie du chemin de fer du Lac Huron.

Bill relatif aux cours de district, (H.-C.)

Bill relatif à la municipalité de Hamilton.

Bill relatif à l'abolition de l'emprisonnement pour dette.

Honoraires des magistrats, (H.-C.)

Bill relatif à la construction de vaisseaux.

Bill relatif au pont suspendu des chutes de Niagara.

Bill relatif à la construction de glissoires.

Bill relatif à la ligne de division du Haut et du Bas-Canada.

Ordres remis.

Sabbati, 7^o die Aprilis;ANNO 12^o VICTORIÆ REGINÆ, 1849.Pétitions
présentées.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *McFarland*,—la pétition de M. *McKenzie*, et autres, actionnaires de la compagnie du chemin de fer des rivières *Niagara* et *Détroit*, et habitans du township de *Yarmouth*.

Par M. *Bell*,—la pétition d'*Archibald Russell*, et autres, de *Pakenham*.

Par l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*,—la pétition d'*E. Reynolds*, et autres, du township de *Sandwich*.

Par l'honorable M. *Papineau*,—la pétition du révérend M. *Foisy*, et autres, de la paroisse de *St. Edouard*, comté de *Huntingdon*.

Pétitions lues.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Du maire et des conseillers de la cité de *Québec* ; demandant que l'étendue de terre connue sous le nom de "*Cul-de-Sac*," soit transportée à la corporation de la dite cité, sous les termes et conditions que l'on jugera convenables.

De *H. Gowen*, écuyer, et autres, citoyens de *Québec* ; demandant qu'il ne soit adopté aucune mesure défavorable à l'inspecteur et surintendant de police de la dite cité, en conséquence de la pétition qui attaque son caractère public et moral.

De *Robert P. Spittal*, et autres, du township de *Nepaan*, district de *Dalhousie* ; demandant que le bill des municipalités et le bill des cotisations ne deviennent point lois.

De *J. Mills*, et autres, du township de *Zone*, comté de *Kent* ; demandant qu'il soit adopté des mesures pour l'abolition des cures dans *Haut-Canada*, et pour la révocation de l'acte impérial relatif aux réserves du clergé, et que les fonds qui proviendront des dites cures et réserves du clergé soient appropriés aux fins de l'éducation et à la dissémination des saintes écritures.

De *David Doan*, et autres, du township de *Crowland* ; de *John Rannie*, et autres, du township de *Thorold* ; de *John Thompson*, et autres, du township de *Humberstone* ; de *John S. Price*, et autres, du township de *Pelham* ; de *Richard Graham*, et autres, du township de *Bertie* ; de *Ernuel S. Fokom*, et autres, du township de *Wainfleet* ; et de *Andrew Upper*, et autres, du township de *Thorold*, tous dans le district de *Niagara* ; demandant que le chef-lieu du dit district soit transporté dans un lieu plus central, et que le conseil de district soit autorisé à en choisir le site.

De *G. G. Dunning*, et autres, du comté de *Russell* ; demandant que le montant approprié dans l'année 1845, pour la confection du chemin de front depuis *L'Orignal* jusqu'à *Bytown*, soit dépensé pour cet objet, et qu'il ne soit fait aucun changement dans l'acte 10 et 11 *Vict.*, c. 24, (pour l'amélioration du dit chemin,) particulièrement la 10^e clause d'icelui.

De *John R. Loucks*, et autres, du township de *Russell* ; demandant une réduction des frais de justice dans le recouvrement des dettes ; et pour amender la loi de l'arrestation dans le *Bas-Canada*.

Ordonné, que la pétition de *George Thomas dit Bigaouette*, préfet, et autres, officiers et membres de la congrégation des hommes de *St. Roch* de *Québec*, soit maintenant reçue et lue ; et que la règle de cette chambre, relative à la réception des pétitions, soit mise de côté quant à icelle.

Et la dite pétition a été lue ; demandant un acte d'incorporation.

Ordonné, que la pétition de *H. Lemesurier*, écuyer, et autres, de la cité de *Québec*, soit maintenant reçue et lue, et que la règle de cette chambre, relative à la réception des pétitions, soit mise de côté quant à icelle.

Et la dite pétition a été lue ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "*Chemin de fer de St. Andrews et Québec*."

Ordonné, que la pétition de *James Motz*, écuyer, avocat, de la cité de *Québec* ; et la pétition de *George Thomas dit Bigaouette*, préfet, et autres, officiers et membres de la congrégation des hommes de *St. Roch* de *Québec*, soient renvoyées au comité permanent des ordres permanens.

Résolu, que les documens, témoignages et preuves sur lesquels est fondé le bill intitulé : "*Acte pour abroger l'acte qui définit les bornes entre les quatrièmes concessions des townships de Montague et North Elmsley*," soient communiqués au conseil législatif par message.

Ordonné, que M. *Richards* porte le dit message au conseil législatif.

Ordonné, que la pétition du bureau des syndics de l'université du collège *Victoria* soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre.

Ordonné, que la pétition de *H. Gowen*, écuyer, et autres, citoyens de *Québec*, soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre.

Ordonné, que M. *Richards* ait la permission d'introduire un bill pour diviser les townships de *Leeds* et *Lansdowne*, dans le district de *Johnstown*, et pour réunir *South Burgess* à *Bastard*, dans le même district.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi, le seize du courant.

Sur motion de l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*, secondé par l'honorable M. *Price*,

Ordonné, que le bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : "*Acte pour établir certaines dispositions générales, concernant les services que le gouvernement peut requérir des commissaires de chemins à rails que leurs actes d'incorporation assujettissent à ces dispositions générales*," soit maintenant lu la première fois. Le bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, mardi prochain.

M. *Christie*, du comité spécial auquel ont été renvoyés les comptes publics pour 1847, et les comptes de la maison de la trinité de *Québec*, avec pouvoir de faire rapport de temps à autre, et avec une instruction, a présenté à la chambre le premier rapport du dit comité, lequel a été lu.

Pour le dit rapport, voir appendice (F. F. F. F.)

Message du conseil législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—
M. l'Orateur.

Le conseil législatif a passé les bills suivans sans amendement ; savoir :—

Bill, intitulé : "*Acte pour pourvoir à l'insinuation des hypothèques qui affectent la propriété mobilière, dans le Haut-Canada* ;"

Bill, intitulé : "*Acte pour punir les gardes-magasins, et autres, qui donnent des faux reçus pour des marchandises, et des personnes qui reçoivent des avances sur des effets, et qui en disposent ensuite d'une manière frauduleuse* ;"

Bill, intitulé : "*Acte pour amender et rendre permanent tel qu'amendé, l'acte pour l'administration des douanes* ;"

Bill, intitulé : "*Acte pour autoriser l'établissement de sociétés en commandite dans le Haut-Canada* ;" et aussi,

Le conseil législatif prie cette chambre de vouloir communiquer à leurs honneurs les documens, témoignages et preuves

Pétition de J. Motz ;

De J. Thomas dit Bigaouet, et autres, renvoyées à un comité.

Bill relatif à la ligne de division de Montague.

Pétition du collège Victoria.

Pétition de H. Gowen, et autres.

Bill relatif à la ligne de division des townships de Leeds et Lansdowne.

Premier rapport du comité sur les comptes publics, et sur les comptes de la maison de la trinité de Québec.

Appendice (F.F.F.F.) Message du conseil.

Bill relatif à la propriété mobilière.

Bill relatif à la punition des gardes-magasins.

Bill relatif à la régie des douanes.

Bill relatif aux sociétés en commandite, (H.-C.)

Bill relatif aux biens-fonds de

certaines per- gnages et preuves sur lesquels est fondé le bill, intitulé : " Acte pour confirmer les titres de biens-fonds de certaines personnes naturalisées en vertu du statut du *Bas-Canada*, première *Guillaume* quatre, " chapitre cinquante-trois."

Et ensuite il s'est retiré.

Résolu, que cette chambre enverra une réponse à la dernière partie du dit message, par ses messages.

Et le maître en chapcellerie a été rappelé, et M. l'Orateur l'a informé de ce que dessus.

Et ensuite, il s'est de nouveau retiré.

Bill relatif à la prohibition du strychnine et autres poisons. M. *Bouillier* a fait rapport du bill pour prohiber la destruction de certaines espèces d'animaux sauvages, par l'effet du strychnine et autres poisons ; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

Droits de douane. L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité pour prendre en considération certaines résolutions pour révoquer le présent tarif des droits, et pour lui en substituer un autre, et autres ordres de renvoi, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Guillet* a pris le fauteuil du comité, et après y avoir siégé quelques temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Guillet* a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau, mardi prochain.

Emigration. L'honorable M. *Hincks*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à son excellence gouverneur général,—Réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, datée le 22 mars 1849, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant la chambre, copies de toute correspondance qui peut avoir été échangée entre le gouvernement de sa majesté et le gouvernement exécutif de cette province, depuis la fin de la dernière session de la législature, au sujet de l'émigration, en sus de celle déjà transmise par message de son excellence, le cinq du même mois.

Pour la dite réponse, voir appendice (E.E.E.)

Appendice (E.E.E.) *Ordonné*, que la dite réponse soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre.

Ordres remis. *Ordonné* que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à mardi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable procureur général *Baldwin*, secondé par l'honorable M. *Price*, La chambre s'est ajournée à lundi prochain.

Lunæ 9^o die Aprilis ;

ANNO 12^o VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Pétitions présentées. Par M. *Smith*, de *Wentworth*,—la pétition de Messieurs *Burton* et *Saddleir*, procureurs pour et au nom de *Henry M'Sheny*, du township de *Glanford*, district de *Gore* ; et la pétition de *Duncan M'Farland*, écuyer, et autres, des townships de *Burford* et *Brantford*.

Par M. *Fergusson*,—la pétition de *Michael Charlton*, et autres, de la moitié sud du township de *Dumfries* ; la pétition de *W. D. Powell*, écuyer, président, et *Thomas Saunders*, écuyer, greffier de la paix, a u nom des magistrats du district de *Wellington*,

réunis en sessions trimestrielles ; et la pétition d'*A. M. Stephens*, président, et autres, au nom d'une assemblée publique des habitans des townships, que l'on propose de former comme comté de *Grey*.

Par M. *Marquis*,—la pétition du conseil municipal du comté de *Kamouraska*, (tenure seigneuriale).

Par M. *Lemieux*,—la pétition du conseil municipal du comté de *Portneuf*, (tenure seigneuriale).

Par M. *Méthot*,—la pétition de Messieurs *C. et W. Wurtele*, et autres, inarchands, constructeurs de vaisseaux et manufacturiers.

Par Sir *Allan N. MacNab*,—la pétition du bureau de commerce de *Hamilton* (tarif) ; et la pétition de *Robert E. Burns*, écuyer, et autres, membres du barreau du *Haut-Canada*.

Un bill grossoyé pour incorporer la compagnie d'entrepôt de *Québec*, a été lu la troisième fois. Bill relatif à la compagnie d'entrepôt de Québec.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Méthot* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour incorporer la compagnie des mines du *Sault Ste. Marie*, a été lu la troisième fois. Bill relatif à la compagnie des mines du Sault Ste. Marie.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : " Acte pour incorporer la compagnie des mines du " *Sault Sainte Marie*."

Ordonné, que M. *Wilson* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour prohiber la destruction de certaines espèces d'animaux sauvages, par l'effet du strychnine et autres poisons, a été lu la troisième fois. Bill relatif à la prohibition du strychnine et autres poisons.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit :

" Acte pour prohiber la destruction de certaines espèces d'animaux sauvages par l'effet du strychnine et autres poisons."

Ordonné, que l'honorable M. *LaTerrière* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours. Pétitions lues.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De M. *M'Kenzie*, et autres, actionnaires dans la compagnie du chemin de fer des rivières *Niagara* et *Détroit*, et habitans du township de *Yarmouth* ; demandant le renouvellement de la charte de la dite compagnie, et que le temps pour compléter le dit chemin de fer soit prolongé.

D'*Archibald Russell*, et autres, de *Pakenham* ; demandant l'abolition de la peine capitale.

D'*E. Reynolds*, et autres, du township de *Sandwich* ; demandant qu'il ne soit point fait droit à la pétition du conseil municipal du district de l'Ouest, pour fermer le chemin de *Sandwich* à *Windsor*, sur les rives de la rivière de *Détroit*, et pour en ouvrir un autre.

Du révérend M. *Foisy*, et autres, de la paroisse de *St. Edouard*, comté de *Huntingdon* ; demandant que la loi qui règle l'octroi des licences d'auberge et la vente des liqueurs fortes, soit amendée de manière à avancer la cause de la tempérance.

Ordonné, que la pétition de Messieurs *C. et W.*

Wurtele, et autres, marchands, constructeurs de vaisseaux et manufacturiers, soit maintenant lue ; et que la règle de cette chambre, relative à la réception des pétitions, soit mise de côté quant à icelle.

Et la dite pétition a été lue ; demandant qu'il soit établi certains taux et dispositions dans le nouveau tarif des droits de douanes.

Ordonné, que la pétition du bureau de commerce de *Hamilton* soit maintenant lue ; et que la règle de cette chambre relative à la réception des pétitions, soit mise de côté quant à icelle.

Et la dite pétition a été lue ; demandant certaines modifications dans le tarif des droits de douanes et dans les résolutions proposées sur le sujet.

Pétition de l'hon. L. Fa-
net, et autres ;

Ordonné, que la pétition de l'honorable *Louis Panet*, et autres, président, officiers, et membres du comité de régie de la société *Saint Jean Baptiste de Québec*, soit renvoyée au comité permanent des ordres permanens.

De C. et W.
Wurtelo, et
autres ;

Ordonné, que la pétition de Messieurs C. et W. *Wurtelo*, et autres, marchands, constructeurs de vaisseaux et manufacturiers, et la pétition du bureau de commerce de *Hamilton*, (tarif) soient renvoyées au comité de toute la chambre pour prendre en considération certaines résolutions pour révoquer le présent tarif des droits, et pour lui en substituer un autre.

Du bureau de
commerce de
Hamilton, ren-
voyées à un
comité.

Rapport sur la
pétition de A.
Plumly.

M. *Gugy*, du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition d'*Auldin Plumly*, du township de *Hatley*, a présenté à la chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Ayant eu sous les yeux divers extraits des records de la cour du banc de la Reine du district de *St. François*, terme inférieur, votre comité se trouve à même de pouvoir certifier la vérité des allégués du pétitionnaire.

Il est de fait qu'il a été interjeté appel de la dite cour du banc de la Reine dans seize causes, dans lesquelles le ci-devant conseil municipal du township de *Hatley* était concerné, et dans lesquelles le dit conseil a été débouté par la cour des commissaires du dit township.

Il est de fait que dans ces seize appels, il a été nécessaire de donner caution ; et il est également de fait que le dit pétitionnaire et un nommé *Alphonso Burbank* ont consenti à devenir cautions, et ont signé les cautionnemens nécessaires au nom du dit conseil municipal, l'appelant.

Il est de fait que tous ces appels ont été déboutés ; et ce résultat paraît être dû à la révocation de l'acte en vertu duquel les ci-devant municipalités de townships ont été établies, et à celui qui érige les présentes municipalités de comté.

Il est de fait que lorsque ces jugemens ont été rendus, les deux cautions sont devenus conjointement et solidairement responsables des frais et dépens dans quatorze des dites causes ; et l'on ne peut douter que ces frais doivent avoir opéré d'une manière ruineuse à l'encontre du pétitionnaire, votre comité estime que le tout ne peut guère s'élever à moins de £125, et doit maintenant excéder ce montant.

Il paraît que le dit *Alphonso Burbank*, incapable de payer cette somme, s'est enfui hors du pays, et que le poids de cette dette retombe entièrement sur le pétitionnaire.

Et ce n'est pas là une conséquence isolée de l'acte auquel le pétitionnaire a été partie ; mais ce résultat venait du fait même de la législation, la législation est tenue de réparer le mal qui en est résulté.

Si le ci-devant acte des municipalités n'eût pas été révoqué, les dit appels auraient sans doute été menés à jugement, et auraient pu réussir ; mais dans le cas même où il aurait été débouté, le pétitionnaire aurait pu exercer contre le ci-devant conseil municipal du township de *Hatley* le recours que la loi accorde en pareil cas à toute caution contre le principal obligé ; mais l'acte ayant été révoqué, le conseil municipal du township a cessé d'exister, et le pétitionnaire se trouve par là dans l'impossibilité d'exercer aucune espèce de recours quelconque.

Il est clair que c'est là un grief qui pèse très lourdement sur le pétitionnaire ; et votre comité déclare humblement à votre honorable chambre qu'elle est tenue de l'indemniser.

Il est évident que le township de *Hatley* est tenu de payer le montant entier des frais encourus dans les dits appels, et d'indemniser pleinement le pétitionnaire.

En conséquence, votre comité recommande à votre honorable chambre de passer un acte pour autoriser le conseil municipal du comté de *Stanstead*, dans lequel se trouve le township de *Hatley*, à imposer et prélever une cotisation sur le dit township, aux fins de payer tous les frais et dépenses occasionnés par les dits appels, indemniser pleinement le dit pétitionnaire et lui donner un recours légal qu'il puisse exercer, afin de se faire payer la somme qu'en justice et en équité il a droit de réclamer.

Ordonné, que M. *Gugy* ait la permission d'introduire un bill pour mettre les cautions du ci-devant conseil municipal du township de *Hatley*, en état d'exercer leurs réclamations contre le dit township.

Bill relatif au
conseil muni-
cipal de
Hatley.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi, le vingt-trois du courant.

Ordonné, que M. *Fergusson* et M. *Crysler* soient ajoutés au comité permanent sur les bills concernant les chemins et ponts, en remplacement de l'honorable M. *Macdonald* et M. *Meyers*, absens.

Comité sur les
bills des che-
mins et ponts.

M. *Smith*, de *Durham*, a fait rapport du comité spécial sur le bill pour autoriser la saisie des meubles pour des sommes de dix louis et au-dessous, dans certains cas, dans le *Haut-Canada*, que le comité avait passé le bill, et y avait faits des amendemens.

Bill relatif à la
saisie des
meubles,
(H.-C.)

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre, lundi prochain.

Ordonné, que le premier rapport du comité spécial auquel ont été renvoyés les comptes publics pour 1847, et les comptes de la maison de la trinité de *Québec*, (mais sans les témoignages qui s'y trouvent annexés), soit imprimé pour l'usage des membres de cette chambre.

Premier rap-
port du comité
sur les comptes
publics, etc., à
être imprimé.

L'honorable M. *Boulton*, du comité permanent des ordres permanens, a présenté à la chambre le vingt-et-unième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Vingt-et-
unième rap-
port du comité
sur les ordres
permanens.

Votre comité a examiné la pétition de la compagnie du chemin de *Cobourg* et *Grafton*, et constaté que l'avis requis par les règles de cette chambre a été régulièrement publié. Quant à la pétition de l'association mercantile de la bibliothèque de *Hamilton*, votre comité ne considère pas qu'elle soit de nature à exiger publication d'avis.

L'honorable M. *Boulton*, du comité permanent des ordres permanens, a présenté à la chambre le vingt-deuxième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Vingt-deuxi-
ème rapport du
comité sur les
ordres perma-
nens.

Votre comité a consulté la pétition de *James Motz*, écuyer, et constaté que l'on ne s'est par conformé à la 66^e règle de la chambre, relativement à la dite pétition.

Il a aussi consulté la pétition de *George Thomas dit Bigouette*, et autres, et il est d'avis que les dites règles ne s'applique pas à cette affaire.

Ordonné, que M. *Lawrin* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer l'association appelée "La congrégation des hommes de la paroisse de *Saint Roch de Québec*".

Bill relatif à la
congrégation
de *St. Roch de
Québec*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Sur motion de M. *Gugy*, secondé par l'honorable M. *Badgley*,

Ordonné, qu'il soit donné instruction au comité permanent des ordres permanens, de s'enquérir si le bill pour mettre les cautions du ci-devant conseil municipal du township de *Hatley* en état d'exercer leurs réclamations contre le dit township, est un de ceux pour lesquels un avis est requis.

Ordonné, que l'honorable *M. Cayley* et *M. le solliciteur général Drummond*, soient ajoutés au comité spécial nommé pour s'enquérir de l'état et de l'administration de la compagnie de la banque à fonds social des fermiers à *Toronto*, en remplacement de l'honorable *M. Sherwood*, (absent avec permission,) et de *M. le solliciteur général Blake*, (qui désire d'être exempté de servir sur le dit comité.)

Ordonné, qu'un congé d'absence de cette chambre soit accordé à l'honorable *M. Macdonald*, durant quinze jours, pour affaires privées, urgentes.

Ordonné, qu'un autre congé d'absence de cette chambre soit accordé à *M. Prince*, durant un mois de cette date, pour affaires privées, urgentes.

Sur motion de *M. Christie*, secondé par *M. Sherwood*, de *Brockville*,

Ordonné, que l'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer la compagnie de la baie de cuivre de *Huron*, soit déchargé.

Ordonné, que le dit bill soit grossoyé.

Sur motion de *M. Richards*, secondé par *M. Armstrong*,

Ordonné, que le comité spécial auquel a été renvoyé le bill qui pourvoit à la vente des droits des débiteurs et créanciers d'ypothèques, sur les biens-fonds dans le *Haut-Canada*, soit déchargé de la considération ultérieure du dit bill.

Résolu, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial, composé de *M. Richards*, *M. Wilson*, *M. Smith*, de *Durham*, *M. Sherwood*, de *Brockville*, et *M. Burritt*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

Ordonné, que *M. Sherwood*, de *Brockville*, ait la permission d'introduire un bill pour étendre les dispositions de la treizième section d'un acte de la province du *Haut-Canada*, intitulé: "Acte pour disposer des terres publiques," et pour amender le dit acte sous d'autres rapports, et pour pourvoir au règlement final des réclamations concernant les terres.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

M. Chauveau a proposé, secondé par *M. Fortier*, et la question ayant été mise, que la règle de cette chambre, au sujet du paiement des témoins pour leur comparution devant des comités spéciaux, qui requiert l'intervention du comité permanent des dépenses contingentes, soit rescindée, en autant que la dite intervention est requise; la chambre s'est divisée:—Et elle a passé dans la négative.

Ordonné, que *M. Beaubien* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser l'établissement de compagnies à fonds social dans le *Bas-Canada*, pour la construction de chemins macadamisés, ponts, et autres travaux de même nature.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, que la 68e règle de cette chambre soit mise de côté, en autant qu'elle a rapport à l'in-

troduction d'un bill pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du chemin de *Cobourg* et *Grafton*.

Ordonné, que *M. Boulton*, de *Toronto*, ait la permission d'introduire un bill pour prolonger, changer et amender un acte, intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de *Cobourg* et *Grafton*."

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Sur motion de l'honorable *M. Hincks*, secondé par *M. Wetenhall*,

Ordonné, que le message de son excellence le gouverneur général, transmettant à cette chambre les estimations des sommes requises pour le service de l'année 1849, ensemble avec les dites estimations, soit renvoyé au comité de subsides.

Ordonné, que l'honorable *M. Hincks* ait la permission d'introduire un bill pour établir des meilleures dispositions relativement aux péages qui seront perçus sur les travaux publics de la province, et pour d'autres fins relatives aux dits travaux.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que *M. Fergusson* ait la permission d'introduire un bill pour diviser le comté de *Haldimand*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Un bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour pourvoir à la formation de compagnies incorporées à fonds social, pour des fins relatives aux manufactures, aux mines, à la mécanique, ou à la chimie," a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

M. Richards a proposé, secondé par *M. Smith*, de *Durham*, et la question ayant été proposée, que le bill passe;

Ordonné, que la considération ultérieure de la question soit remise à lundi prochain.

Ordonné, que le bill soit imprimé pour l'usage des membres de cette chambre.

Message du conseil législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:—*M. l'Orateur*,

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie d'assurance maritime et contre le feu d'*Ontario*," sans aucun amendement: et aussi,

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé: "Acte pour incorporer la société *St. George* de *Québec*," avec plusieurs amendemens, auxquels il demande le concours de cette chambre.

Et ensuite il s'est retiré,

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour limiter le nombre de fonctionnaires exécutifs, et fixer le salaire qui sera accordé à chacun d'eux, et pour d'autres fins qui se-rapportent à leur nomination, étant lu;

L'honorable *M. Boulton* a proposé, secondé par *M. Smith*, de *Durham*, et la question ayant été proposée, que le bill soit maintenant lu une seconde fois;

L'honorable procureur général *Baldwin* a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable procureur général *LaFontaine*, que le mot "mainte-

Bill relatif à la compagnie du chemin de *Cobourg* et *Grafton*.

Estimations pour 1849, renvoyé à un comité.

Bill relatif aux taux de péages qui seront perçus sur les travaux publics.

Bill relatif à la division du comté de *Haldimand*.

Bill relatif aux compagnies à fonds social.

Message du conseil.

Bill relatif à la compagnie d'assurance maritime et contre le feu d'*Ontario*.

Bill relatif à la société *St. George*.

Bill relatif aux fonctionnaires exécutifs.

Bill relatif au conseil municipal de *Hatley*.

Banque à fonds social des fermiers.

Fermis d'absence.

Bill relatif à la compagnie de la baie de *Huron*.

Bill relatif aux débiteurs et créanciers d'ypothèques.

Bill relatif aux terres publiques.

Témoins.

Bill relatif aux compagnies à fonds social de chemins et ponts, etc., (*L.C.*)

nant," soit retranché, et les mots " de ce jour en trois mois," ajoutés à la fin d'icelle ;

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Badgley*, le procureur général *Baldwin, Bell*, le solliciteur général *Blake, Boutillier, Burritt, Cartier, Cauchon, Cayley, Chauveau, Christie, Crysler, Davignon, DeWitt*, le solliciteur général *Drummond, Dumas, Egan, Fortier, Fournier, Gogy, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson*, le procureur général *LaFontaine, Lemieux, Sir Allan N. MacNab, M'Connell, M'Farland, Merritt, Méthot, Morrison, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Robinson, Sauvageau, Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES. *Stevenson, Taché, Thompson, Viger, Wetenhall et Wilson*.—(48.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton*, de NORFOLK, *Flint et Malloch*.—(3.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise ;

La chambre s'est divisée :—Et elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, de ce jour en trois mois.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser *Marc Antoine Primeaux et Antoine A. Trottier*, à construire un pont de péage sur la rivière *Chateauguay*, dans la paroisse de *Ste. Martine*, et pour former un chemin planchéié depuis le fleuve *St. Laurent* jusqu'à la rivière *Chateauguay*, dans la dite paroisse, fixer les taux qui seront perçus sur les dits pont et chemin, et établir d'autres dispositions à cet égard, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent sur les bills concernant les chemins et ponts.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour mettre la compagnie des terres britanniques et américaines en état de promouvoir l'établissement de manufactures dans les townships de l'Est du *Canada*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent sur divers bills privés.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : " Acte pour autoriser la communauté des religieuses de l'hôpital général de Québec à acquérir " et posséder d'autres biens-meubles et immeubles, " jusqu'à un certain montant," étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *M'Connell* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *M'Connell* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *M'Connell* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendemens ont été lus comme suit :—

Feuille 1, ligne 26. Effacez " en cette province," et insérez " dans le *Bas-Canada*."

Feuille 1, ligne 31. Après " soit," insérez " dans le *Bas-Canada*."

Feuille 1, ligne 39. Après " quelconque," insérez " dans le *Bas-Canada*."

Les dits amendemens ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, que les amendemens soient grossoyés.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser *John Yule, junior, écuyer, et autres*, à

construire une chaussée de moulin sur la rivière *Richelieu*, dans le district de *Montréal*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent sur divers bills privés.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer les révérends pères oblates de l'immaculée conception de *Marie*, dans la province du *Canada*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent sur divers bills privés.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser les défenseurs à faire une pleine défense, en certains cas, dans les actions fondées sur des jugemens rendus à l'étranger, étant lu ;

L'honorable M. *Boulton* a proposé, secondé par M. *Armstrong*, et la question ayant été proposée, que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

M. *Morrison* a proposé en amendement à la question, secondé par M. le solliciteur général *Drummond*, que le mot " maintenant," soit retranché, et les mots, " de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement :— Elle a été unanimement résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, de ce jour en six mois.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour limiter le nombre des petits jurés qui seront assignés pour comparaître dans les diverses cours du *Haut-Canada*, et pour pourvoir à leur paiement, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable M. *Badgley* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et l'honorable M. *Badgley* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Et la question ayant été mise, que le rapport soit reçu demain ;

M. *Johnson* a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. *Robinson*, que tous les mots après " que," soient retranchés, et les mots " le bill soit renvoyé de nouveau à un comité de " toute la chambre, demain, aux fins de considérer de " nouveau la onzième clause," insérés à leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, le procureur général *Baldwin, Boulton*, de NORFOLK, *Cayley, Christie, DeWitt, Egan, Fournier, Gogy, Hall, Jobin, Johnson, Malloch, M'Farland, Papineau, Robinson, Seymour, Sherwood*, de BROCKVILLE, *Stevenson, Thompson, Viger et Wetenhall*.—(22.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, Beaubien*, le solliciteur général *Blake, Boutillier, Cameron*, de KENT, *Cartier, Chabot, Chauveau, Davignon, Flint, Fortier, Fournier, Guillet, Holmes, Laurin, Lemieux, Sir Allan N. MacNab, Méthot, Morrison, Notman, Price, Richards, Smith*, de DURHAM, et *Wilson*.—(24.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise ;

Ordonné, que le rapport soit reçu, demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer du *Saint Laurent* et de l'*Atlantique*, étant lu ;

Bill relatif à Primeaux et Trottier,— construction d'un pont de péage.

Bill relatif aux manufactures.

Bill relatif à la communauté des religieuses de l'hôpital général de Québec.

Bill relatif à J. Yule,—

construction d'une chaussée de moulin.

Bill relatif aux pères oblates.

Bill relatif aux jugemens rendus à l'étranger.

Bill relatif aux petits jurés, (H.-C.)

Bill relatif au chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent sur les bills concernant les lignes de chemins de fer et de télégraphes.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour simplifier le mode de transport des propriétés immobilières, et pour rendre saisissables, en vertu d'une exécution, certains droits et intérêts en icelles, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Davignon a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Davignon a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau, jeudi prochain.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à jeudi prochain.

Alors, sur motion de M. Gagy, secondé par M. Smith, de Durham,

La chambre s'est ajournée.

Martis, 10^o die Aprilis ;

ANNO 12^o VICTORIAE REGINAE, 1849.

MESSAGE du conseil législatif, par John Fenning Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—

M. l'Orateur,

Le conseil législatif prie cette chambre de vouloir communiquer à leurs honneurs, les raisons, témoignages et preuves sur lesquels est fondé le bill, intitulé : " Acte pour autoriser Alexandre M. Delisle, et autres, à construire un pont de péage sur la rivière Jésus, et pour d'autres fins y mentionnées."

Et ensuite il s'est retiré.

Résolu, que cette chambre enverra une réponse au dit message par ses messagers.

Et le maître en chancellerie a été rappelé, et M. l'Orateur l'a informé de ce que dessus.

Et ensuite, il s'est de nouveau retiré.

La pétition suivante a été présentée et mise sur la table :—

Par M. De Witt, — la pétition d'Alexander Shearer, et autres, de la partie ouest du township d'Hinchinbrooke.

M. Chauveau a proposé, secondé par M. Taché, et la question ayant été mise, que le bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : " Acte pour autoriser la communauté des religieuses de l'hôpital général de Québec à acquérir et posséder d'autres biens-meu- bles et immeubles, jusqu'à un certain montant," soit maintenant lu la troisième fois.

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Armstrong, le procureur général Baldwin, Beaubien, Boutillier, Cameron, de Kent, Chabot, Chauveau, Cristie, Davignon, De Witt, Ferguson, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Johnson, le procureur général LaFontaine, LaTerrière, Lemieux, McConnell, McFarland, Méthot, Morrison, Notman, Polette, Price, Scott, de Bytown, Taché et Viger.—(30.)

CONTRE.

M. Flint.—(1.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

56

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois. Résolu, que le bill, avec les amendemens, passe.

Ordonné, que M. Chauveau, reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre l'a passé avec plusieurs amendemens, auxquels il demande leur concours.

L'honorable procureur général LaFontaine, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à son excellence le gouverneur général.—Réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, datée 8 mars 1849, pour copies de tous les papiers ou correspondances relatives au collège McGill, entre les autorités en Canada, et le gouvernement impérial depuis 1840, et de la charte et des statuts tels qu'amendés maintenant, ou tel qu'on se propose de les amender : aussi, une liste des officiers, instituteurs ou professeurs, (la faculté de médecine non-comprise), avec le salaire de chacun d'eux, et un état des biens et revenus du collège, le cours d'études suivi dans la faculté des arts, et le nombre actuel des étudiants.

Pour la dite réponse, voir appendice (G. G. G. G.) Appendice (G.G.G.G.)

L'honorable M. Price, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à son excellence le gouverneur général.—Réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, datée le 22 du mois dernier, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, par l'officier qu'il appartiendra, les rapports de tous les arpentages faits sur la rivière des Outaouais et ses tributaires, par qui ces arpentages ont été faits ; le coût de chacun d'eux, et par l'ordre de qui ils ont été faits, depuis le 1er janvier 1844, jusqu'à l'époque actuelle, et s'il y a quelq'arpentage maintenant en progrès, où, et les noms des arpenteurs employés depuis l'époque ci-dessus mentionnée, et le montant total des frais jusqu'à cette date.

Pour la dite réponse, voir appendice (H. H. H. H.) Appendice (H.H.H.H.)

Aussi, réponse à telle partie d'une adresse de l'assemblée législative, datée le 29 janvier 1849, priant son excellence le gouverneur général de vouloir bien faire mettre devant la chambre, un état de toute la dépense des deniers provenant des réserves du clergé, donnant les particularités de chaque dépense depuis la passation de l'acte impérial, relatif aux dites réserves ; aussi, copies de toute la correspondance ou document que le gouvernement a reçu, concernant l'excédant du revenu, maintenant provenant des réserves, et le montant général du dit excédant.

Pour la dite réponse, voir appendice (I. I. I. I.) Appendice (I.I.I.I.)

Et aussi, réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, du 29 du mois dernier, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, par l'officier qu'il appartiendra, copies de toutes les demandes qui ont été faites au gouvernement exécutif par des dénominations religieuses, autres que celles pour lesquelles il est spécialement pourvu dans l'acte qui règle les revenus du clergé, ainsi que toutes les correspondances qui ont été échangées à cet égard.

Pour la dite réponse, voir appendice (J.J.J.J.) Appendice (J.J.J.J.)

Ordonné, que les deux réponses précédentes, au sujet des réserves du clergé, soient imprimées pour l'usage des membres de cette chambre.

M. Shewood, de Brockville, du comité permanent sur divers bills privés, a présenté à la chambre le septième rapport du dit comité ; lequel a été lu comme suit :—

Septième rapport du comité sur les bills privés.

Bill relatif au transport des propriétés, immobilières, (H.C.)

Ordres remis.

Message du conseil.

Bill relatif à A. M. Delisle, et autres, construction d'un pont de péage.

Pétition présentée.

Bill relatif aux religieuses de l'hôpital général de Québec.

Votre comité a pris en considération le bill pour incorporer l'association *Saint Jean Baptiste de Montréal*, et il est convenu de certains amendemens qu'il prend la liberté de soumettre à la considération de votre honorable chambre.

Il a aussi examiné le bill pour incorporer la chambre de lecture des marchands de *Montréal*, et celui pour incorporer la société *St. Patrice de Québec*, et il est convenu d'en faire rapport sans amendement.

M. Thompson, du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de *John Jones*, et autres, du township de *Walpole*, et autres ordres de renvoi, a présenté à la chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné avec une grande attention les pétitions qui lui ont été renvoyées et qui demandent l'établissement final de la ligne de division entre les townships de *Walpole* et *Woodhouse*, et les volumineux témoignages qui ont été pris devant un comité spécial de votre honorable chambre. le 21 juillet 1847, appendice de cette année (W.W.), ainsi que les cartes et les plans qui ont été fournis par le bureau du commissaire des terres de la couronne. Les notes d'opération faites par *William Hambly* en 1797, prouvent qu'il n'a pas complété l'arpentage de la ligne de division entre les townships de *Walpole* et *Woodhouse*, mais au contraire qu'il s'est trouvé trois chaînes à l'est de la ligne, et qu'il a cessé d'opérer. Ses notes sont "qu'il a parcouru soixante et quatorze chaînes dans la sixième concession de *Woodhouse*, " tout près d'un terrain incliné ; que connaissant le terrain, il a laissé la ligne, et trouvé la borne à trois chaînes à l'ouest ; qu'il a continué sa ligne suivant " l'ordre qu'il avait reçu, et coupé la ligne à soixante- " et-quatorze chaînes ; mais il n'a fait aucune autre " borne que celle qui existait, attendant des instructions à ce sujet." Aucunes autres instructions ne paraissant avoir été données, il semble clair à votre comité que le dit *Hambly* n'a pas réussi à tracer la dite ligne. Votre comité a aussi de bonnes raisons de présumer, et il présume que lorsque le présent *T. W. Walsh*, en conformité des instructions de l'arpenteur général, essaya en 1847 de retrouver la prétendue ligne de *Hambly*, il n'a pu y réussir, puisqu'il fait rapport que la dite ligne est tortueuse, et qu'au coin nord est de *Woodhouse* elle est à douze chaînes à l'est, au lieu de trois chaînes comme l'a dit *Hambly*, quand il a entrepris de la tracer. Votre comité pense qu'au bout de quarante-neuf ans il doit être très difficile de retrouver la dite ligne.

Votre comité prend de plus la liberté de dire que quand le feu *T. W. Walsh*, alors député arpenteur, fut envoyé en 1798 pour compléter l'arpentage de *Woodhouse* et *Walpole*, il ne trouva pas la dite ligne de division tracée entre ces townships ; il la continua en conséquence en ligne droite avec celle de *Tomson* et *Walpole*, jusqu'au lac, et on la nomme maintenant la ligne ouest.

Votre comité découvre qu'il a été accordé des patentes pour ces lots bornés par la dite ligne de *Hambly*, d'autres pour ces lots bornés par la ligne ouest ou ligne de *Thomas Walsh*, et d'autres pour des lots qui ne sont bornés par aucune ligne. L'établissement de la ligne est ou prétendue ligne de *Hambly* dérangerait presque toutes les améliorations qui ont été faites dans *Walpole* depuis la première jusqu'à la septième concession, inclusivement, car elles ont été établies conformément à la ligne ouest ; les églises, les écoles, les cimetières et les bâtieses se trouveraient placés sur le grand chemin, et dans d'autres cas, des bâtieses, des moulins et des vergers se trouveraient placés sur les lots d'autres personnes, au grand détriment des vrais propriétaires. La reconnaissance de ligne ouest ou ligne de *Thomas Walsh* ne causerait, comparativement, que peu de dommages dans *Woodhouse*, par rapport aux améliorations, car elles ont été faites conformément à cette ligne ; et quant à ce qui con-

cerne les lots, (ce qui n'est pas bien sérieux,) votre comité suggère cependant un moyen d'accommodement.

Votre comité a pris en sa plus sérieuse considération cette question irritante, et en est venu à la conclusion de recommander fortement à votre honorable chambre de passer un bill déclarant la ligne de division entre *Woodhouse* et *Walpole*, la ligne ouest tracée par le député arpenteur, feu *Thomas Walsh* :

De nommer ou bien d'autoriser son excellence le gouverneur général en conseil, à nommer trois arbitres pour évaluer les améliorations, s'il y en a eu de faites, ainsi que les terres de *Woodhouse*, s'il devient nécessaire d'en prendre quelques-unes ; et pour les payer, on pourra vendre les cinquante acres qui deviendront vacans, dans le lot No. 1 de la 6^e et 7^e concession, ainsi que les 100 acres plus ou moins du lot No. 1 de la 1^{ère} concession de *Walpole*, appartenant à la couronne ; et de plus, si le prix de la vente ne suffit pas pour faire ce paiement, on pourra autoriser le prélèvement d'une taxe sur toute les terres de *Walpole*, depuis la première jusqu'à la 7^e concession, inclusivement, dont le produit suffira pour payer la dite évaluation.

Notes d'opération envoyées au comité par le commissaire des terres, avec la description des lots situés entre *Walpole* et *Woodhouse* :—

Copie des notes d'opération de *William Hambly*, de la ligne est de *Woodhouse*, tracée en 1795.

Limites.—Le piquet posé par *M. Atkins* se trouve près du lac, au pied d'un terrain incliné ; la grève couverte de glace ; je n'ai vu aucune pierre, mais j'ai supposé qu'on pourrait en avoir lorsque la glace serait disparue ; partie de la ligne No. 15, 30 O., suivant mon compas, 123 chaînes, presque toujours à travers de la pruche et du pin, et dans une vallée se trouve la

Seconde concession.—Un piquet carré marqué deuxième concession, No. 24 ; de là sur un terrain inégal ; bois mêlé jusqu'à 35 chaînes ; dans cette concession, une petite anse aboutissant à l'est à 35 chaînes, à travers la même anse aboutissant à l'ouest, et à 68 chaînes, sur un terrain uni se trouve la

Troisième concession.—Un piquet carré et un piquet de chemin marqué troisième concession, No. 24, de là sur un terrain inégal ; beaucoup de bois abattu et grand nombre de pins morts étendus parmi d'épaisses broussailles, du pin et de la pruche. Sur un terrain humide se trouve la

Quatrième concession.—Un piquet carré marqué quatrième concession, No. 24, de là peu de variété de sol ou de bois, étant du petit pin et de la petite pruche, mêlés de chêne. Sur un terrain de la même nature se trouve la

Cinquième concession.—Un piquet carré est marqué avec son chemin à 44 chaînes à travers *Nanticook*, aboutissant S. E. environ une chaîne de largeur, sur 56 chaînes, traversant de nouveau, rivière aboutissant S. O. à 68 chaînes, terrain planche, bois mêlé ; et, la rivière à l'est de moi, se trouve la

Sixième concession.—Un piquet carré et marqué sixième concession, No. 24, et à la deuxième concession traversant la rivière, se dirigeant sud-est, avec 15 chaînes d'intervalle, et traversant la rivière de nouveau, aboutissant S. O., et maintenant sur un côté de grève jusqu'à 54 chaînes, et traversant de nouveau en aboutissant sud-est, et sur un terrain de grève jusqu'à 74 chaînes près du pied d'un terrain incliné ; laissé la ligne, connaissant le terrain, et trouvé la borne trois chaînes à l'ouest ; continué ma ligne suivant l'ordre, et coupé la ligne à 74 chaînes ; mais je n'ai fait aucune autre borne que celle déjà faite, attendant des instructions à ce sujet.

(Vraie copie.)

J. H. PRICE,

Commissaire des terres de la couronne.

Département des terres de la couronne,

Montréal, 10 avril 1849.

Concédé à *Jacob Lemon*, tout ce morceau de terre, dans le township de *Walpole*, étant le lot numéro 1, dans les 5e, 6e et 7e concessions, et la partie nord du No. 1, dans la 4e concession, savoir:—commençant à un piquet sur la ligne de division entre *Woodhouse* et *Walpole*, environ 277 chaînes de distance du *Lac Erié*, marqué P.—

No. 1

; de là au nord 15 degrés 40 minutes ouest, 222 chaînes, 5 chaînons, plus ou moins, de là au nord 78½ degrés, 29 chaînes, 80 chaînons est; de la sud 15 degrés 40 minutes, 222 chaînes est; de là au sud 78½ degrés ouest jusqu'au point de départ, contenant environ 650 acres, pour lesquels 92 acres et 6-7mes sont réservés, comme dans la marge.

Description, No. 2130.

(Signé) D. W. SMITH,

31e jour d'août 1796. A. A. G.

Concédé à *Isaac Gilbert*, tout ce morceau de terre dans le township de *Woodhouse*, dans le comté de *Norfolk*, dans le district de *London*, étant le lot No. 24 dans la 6e concession, savoir: commençant où un piquet a été planté en front de la dite concession, à l'angle sud-est du dit lot; de là au nord 15 degrés 40 minutes ouest, 67 chaînes, 40 chaînons; de là au sud 78 degrés, 30 minutes ouest, 23 chaînes, 25 chaînons, plus ou moins, jusqu'au lot No. 23, entre les lots No. ; de là au sud 15 degrés 40 minutes est, 67 chaînes, 40 chaînons; de là au nord 78 degrés 30 minutes est, 23 chaînes, 25 chaînons, plus ou moins, jusqu'au point de départ, contenant 150 acres, plus ou moins.

No. 99, description No. 335, N. R.

(Signé) D. W. SMITH,

A. A. G.

Concédé à l'honorable *D. W. Smith*, tout ce morceau de terre, dans le township de *Woodhouse*, dans le comté de *Norfolk*, dans le district de l'ouest, étant le lot No. 24 du front, commençant où un piquet a été planté, à l'est d'une petite anse sur la rive du lac *Erié*, dans la limite entre *Woodhouse* et *Walpole*; de là au nord 15 degrés 40 minutes ouest, 124 chaînes, plus ou moins, de là au sud 78½ degrés ouest jusqu'au lot No. 23, 23 chaînes, 52 chaînons, la distance peut être plus ou moins grande; de là au sud 15 degrés 40 minutes est jusqu'au lac *Erié*, et de là à l'est le long de la rive du lac jusqu'au point de départ, contenant environ 290 acres, plus au moins.

Description No. 2946

(Signé) D. W. SMITH,

6 juillet 1799.

Helena M'Donell,
Walpole.

Lots No. 1 dans la 1ère, 2e, et 3e concession et au bout sud de la 4e concession, et le lot No. 2, dans la 2e concession. Commencant au lac *Erié*, dans la limite entre *Woodhouse* et *Walpole*, de là au nord 15 degrés 40 minutes ouest, 237 chaînes, plus ou moins; de là au nord, 78½ degrés est, 29 chaînes, 80 chaînons, de là au sud 15 degrés 40 minutes est, 76 chaînes, 25 chaînons, de là au nord 78½ degrés est, 29 chaînes, 80 chaînons, de là au sud, 15 degrés 40 minutes est, 67½ chaînes, de là au sud, 78½ degrés ouest, 29 chaînes, 80 chaînons, de là au sud, 15 degrés 40 minutes est, jusqu'au lac *Erié*; et de là à l'ouest, le long du rivage, jusqu'au point de départ.

No. 1683. Certifié vraie copie,

T. BOUTHILLIER.

Département des terres de la couronne,
Montréal, 31 mars 1849.

Ordonné, que le dit rapport soit imprimé pour l'usage des membres de cette chambre.

M. *Chauveau*, du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de *Louis Legendre*, écuyer, et

autres, de la paroisse de *St. Louis de Lobinière* avec pouvoir de faire rapport, par bill ou autrement, a présenté à la chambre un bill pour autoriser les commissaires de la municipalité de *Lotbinière* à poursuivre en justice le recouvrement d'un certains legs pour l'éducation des enfans dans la paroisse de *Lotbinière*; lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

M. *Christie*, du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de *James Cormier*, et autres, des *Isles de la Magdeleine*, et autre ordre de renvoi, a présenté à la chambre le rapport du dit comité; lequel a été lu.

Pour le dit rapport, voir appendice (K K. K. K.)

Résolu, que les documens, témoignages et preuves sur lesquels est fondé le bill, intitulé: "Acte pour confirmer les titres des biens-fonds de certaines personnes naturalisées en vertu du statut "du *Bas-Canada*, première *Guillaume* quatre, "chapitre cinquante-trois." soient communiqués par message au conseil législatif.

Ordonné, que M. *Gugy* porte le dit message au conseil législatif.

Ordonné, que les amendemens faits par le conseil législatif, au bill intitulé: "Acte pour incorporer la société *St. George* de *Québec*," soient maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération; lesquels ont été lus comme suit:—

Feuille 5, ligne 19, après "régie," insérez clause (A.)

Clause (A.) "Et qu'il soit statué, qu'aucune personne qui ne sera sous aucun autre rapport, disqualifiée comme témoin dans aucune action, ou poursuite à laquelle la dite corporation sera partie, ne sera considérée disqualifiée comme tel, à raison de ce qu'elle est, ou qu'elle a été, en aucun temps, membre, officier ou serviteur de la dite corporation."

Feuille 5, ligne 26. Après "corporation," insérez: "Pourvu toujours que rien de contenu dans le présent ne s'interprétera de manière à empêcher aucun membre de se retirer, en aucun temps, de la dite corporation, après avoir payé les arrérages qu'il devra à la caisse de la dite corporation, y compris sa souscription annuelle pour l'année courante."

Les dits amendemens ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, que M. *Chauveau* reporte le dit bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leurs amendemens.

Ordonné, que M. *Thompson* ait la permission d'introduire un bill pour définir la ligne de division entre le township de *Walpole*, dans le district de *Niagara* et le township de *Woodhouse*, dans le district de *Talbot*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

L'ordre du jour, pour recevoir le rapport sur le bill pour limiter le nombre des petits jurés qui seront assignés pour comparaître dans les diverses cours du *Haut-Canada*, et pour pourvoir à leur paiement, étant lu;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour abolir la division territoriale du *Haut-Canada* en district, et pour établir des réunions temporaires de comtés, pour des fins judi-

Rapport sur la pétition de J. Cormier, et autres.

Appendice (K.K.K.K.)

Bill relatif aux titres de biens-fonds de certaines personnes

Bill relatif à la société St. George.

Bill relatif à la ligne de division de Walpole et Woodhouse.

Bill relatif aux petits jurés, (H.-C.)

Bill relatif à la division territoriale, (H.-C.)

relatif à la concession, etc.

ciaires et autres, et pour la dissolution future de telles unions, selon que l'accroissement des richesses et de la population pourront l'exiger, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Fortier a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Fortier a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait plusieurs amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Fortier a fait rapport du bill en conséquence, et les amendemens, jusqu'à la cédule (C.) ont été lus et adoptés.

Cédule (C.) L'amendement qui vient ensuite, ayant été lu une seconde fois comme suit :—

Cédule (C.)

" Comtés dans le Haut-Canada, qui se composeront à l'avenir des townships et lieux y mentionnés pour toutes fins quelconques.

" 1. *Haldimand*, qui se composera des townships de *Canboro', Cayuga, Dunn, Moulton, Rainham, Sherbrooke et Walpole.*

" 2. *Hulton*, qui se composera des townships de *Beverly, Dumfries, Esquesing, Flomboro' Est, Flamboro Ouest, Nassagoweya, Nelson et Trafalgar.*

" 3. *Norfolk*, qui se composera des townships de *Charlotteville, Houghton, Middleton, Townsend, Woodhouse, Windham, Walsingham, et Long Point et l'Isle de Rayerson, dans le Lac Erié.*

" 4. *Waterloo*, qui se composera des townships de *Arthur, Amaranth, Bentinck, Derby, Eramosa, Egremont, Erin, Guelph, Glenelg, Garrafraxa, Holland, Luther, Mornington, Minto, Maryborough, Melancthon, Normanby, Nichol, Peel, Proton, Puslinch, Sydenham, Sullivan, Waterloo, Wilmot, Woolwich et Wellesley.*

" 5. *Wentworth*, qui se composera des townships de *Ancaster, Brantford, Binbrooke, Barton, Glandford, Oneida, Onondaga, Sallsleet, Seneca et Tuscarora.*

M. Thompson a proposé en amendement à icelui, secondé par l'honorable M. Hincks, que les mots "*Oneida*" et "*Seneca*," dans le cinquième paragraphe, soient retranchés, et qu'ils soient insérés dans leur ordre alphabétique, dans le premier paragraphe ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs le procureur général *Baldwin, Beaubien, Bell*, le solliciteur général *Blake, Boutillier, Burrill, Cameron*, de KENT, *Cartier, Dickson*, le solliciteur général *Drummond, Dumas, Flint, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, Holmes, Jobin*, le procureur général *LaFontaine, M'Farland, Merritt, Nelson, Polette, Price, Richards, Sauvageau, Smith*, de DURHAM, *Taché, Thompson, Viger et Watts.*—(31.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley, Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Cryslér, Davignon, DeWitt, Gagy, Johnson, LaTerrière, Lemieux, Sir Allan N. MacNab, Malloch, Marquis, M'Connell, Morrison, Notman, Robinson, Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Seymour, Sherwood*, de BROCKVILLE, *Stevenson, Wetenhall et Wilson.*—(27.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Boulton a aussi proposé en amendement au dit amendement, cédule (C.) secondé par M. Johnson, que le mot "*Walpole*," dans le premier paragraphe, soit retranché, et qu'il soit inséré dans son ordre alphabétique, dans le troisième paragraphe d'icelui ;

Et la question ayant été mise sur le dernier amendement proposé, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley, Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Cayley, Chauveau, Christie, Cryslér, DeWitt, Gagy, Johnson, Lemieux, Sir Allan N. MacNab, Malloch, M'Connell, Notman, Robinson, Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Seymour, Stevenson, Wetenhall et Wilson.*—(21.)

CONTRE.

Messieurs le procureur général *Baldwin, Beaubien, Bell*, le solliciteur général *Blake, Boutillier, Burrill, Cartier, Chabot, Dickson*, le solliciteur général *Drummond, Dumas, Flint, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, Holmes, Jobin*, le procureur général *LaFontaine, Marquis, M'Farland, Merritt, Méthot, Morrison, Nelson, Polette, Price, Richards, Sauvageau, Smith*, de DURHAM, *Taché, Thompson, Viger et Watts.*—(34.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Le dit amendement, tel qu'amendé, a été alors adopté.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité pour prendre en considération certaines résolutions pour révoquer le présent tarif des droits, et pour lui en substituer un autre, et autres ordres de renvoi, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Guillet a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Guillet a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau, demain.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable procureur général *Baldwin*, secondé par l'honorable procureur général *LaFontaine*,

La chambre s'est ajournée.

Mercurii, 11° die Aprilis ;

ANNO 12° VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

La pétition suivante a été présentée et mise sur la table :—

Par M. Hall,—la pétition du révérend *James J. Chisholm*, et autres, du township de *Verulam* et des sections nord du township d'*Emily* et *Ops*, dans le district de *Colborne*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De Messieurs *Burton et Sadleir*, procureur pour et au nom de *Henry M'Sheny*, du township de *Glanford*, district de *Gore* ; demandant certaine compensation pour dommages soufferts par le dit *Henry M'Sheny*, par suite de la construction par le bureau des travaux publics, d'un chemin planchéié depuis *Hamilton* jusqu'à *Port Dover*, ou pour qu'il soit autorisé à recouvrer en justice le montant des dits dommages.

De *Duncan M'Farland*, écuyer, et autres, des townships de *Burford* et *Brantford* ; demandant que certains townships y mentionnés soient érigés en un

nouveau comté, qui sera appelé le comté de *Brant*, avec *Brantford*, comme chef-lieu du comté.

De *Michael Charlton*, et autres, de la moitié sud du township de *Dumfries*; demandant que la dite partie de ce township, y compris le village de *Paris*, forme partie du nouveau district et comté de *Brant*.

De *W. D. Powell*, écuyer, président, et *Thomas Saunders*, écuyer, greffier de la paix, au nom des magistrats du district de *Wellington*, réunis en sessions trimestrielles; demandant que le dit district ne soit point divisé, à l'exception de la section nord.

D'*A. M. Stephens*, président, et autres, au nom d'une assemblée publique des habitans des townships qui doivent former le comté de *Grey*; demandant que le dit comté projeté soit placé dans la même section dans le bill de division de comté, sous le nom de *Kent* et *Lambton*, et qu'il soit établi des mesures pour en faire immédiatement un comté.

Du conseil municipal du comté de *Kamouraska*, et du conseil municipal du comté de *Portneuf*; demandant certains amendemens à la loi qui règle la tenure seigneuriale des terres, et demandant un remède à certains abus.

De *Robert E. Burns*, écuyer, et autres, membres du barreau du *Haut-Canada*; demandant que le bill pour amender la judicature du *Haut-Canada* soit passé durant la présente session.

Ordonné, que la pétition de *H. Lemesurier*, écuyer, et autres, de la cité de *Québec*, soit renvoyée au comité permanent des ordres permanens.

M. Smith, de *Durham*, a fait rapport du comité spécial sur le bill pour amender et étendre les dispositions de l'acte de cette province, intitulé: "Acte pour amender, refondre et réduire en un seul acte les diverses lois actuellement en force, qui établissent et règlent la pratique des cours de district des divers districts de cette partie de la province, ci-devant le *Haut-Canada*," et pour élever la juridiction des dites cours de district, que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre, demain.

L'honorable *M. Boulton*, du comité permanent des ordres permanens, a présenté à la chambre le vingt-troisième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération l'instruction de votre honorable chambre "de s'enquérir si le bill pour mettre les cautions du ci-devant conseil municipal du township de *Halley* en état d'exercer leurs réclamations contre le dit township, est un de ces bills qui exigent un avis préalable," et il est d'opinion que le bill en question n'est pas de nature à nécessiter cette formalité.

Il a aussi consulté la pétition de l'honorable *Louis Panet*, et autres, et a constaté qu'elle n'est pas de nature à exiger la publication d'avis requise par la 66^e règle de la chambre.

Sur motion de l'honorable *M. Boulton*, secondé par *M. Watts*,

Ordonné, que les notes d'arpentage transmises au comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de *John Jones*, et autres, du township de *Walpole*, par le commissaire des terres de la couronne, avec la description des lots sur la ligne frontière entre les townships de *Walpole* et *Woodhouse*, de son bureau, et reçues après que le rapport a été fait, soient enregistrées.

Ordonné, que les dits documens, ensemble avec les témoignages annexés au rapport, soient imprimés pour l'usage des membres de cette chambre.

Ordonné, que *M. Boulton*, de *Toronto*, soit ajouté au comité permanent des lois expirantes, en rem-

placement de *M. Smith*, de *Frontenac*, absent avec permission.

Sur motion de l'honorable procureur général *Baldwin*, secondé par *Sir Allan N. MacNab*,

Résolu, que pour le reste de la présente session, lorsque la chambre procédant aux ordres du jour, le membre chargé de la mesure dont le tour viendra sur les ordres du jour pour la discussion, n'est pas présent, ou ne demande pas lui-même ou par l'entremise de quelqu'autre membre que le dit ordre du jour soit remis, le dit ordre, si la chambre consent à la demande, sera mis au bas de la liste des ordres du jour, à moins que par le consentement de la chambre, le dit ordre ne reste en la même place ou quelque autre place sur la dite liste.

L'honorable *M. Hinks* a proposé, secondé par l'honorable procureur général *Baldwin*, que cette chambre se forme maintenant en comité pour prendre en considération le sujet d'accorder une aide législative aux entreprises de chemins de fer en cette province.

L'honorable *M. Hinks*, membre du conseil exécutif, a informé la chambre, par ordre de son excellence le gouverneur général, que son excellence ayant été informée du sujet de cette motion, la recommande à la considération de la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme maintenant en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Smith, de *Durham*, a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et *M. Smith*, de *Durham*, a fait rapport que le comité avait passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu, demain.

Sur motion de *M. Christie*, secondé, par *M. De Witt*, Ordonné, que l'ordre de lundi dernier, pour grossoyer le bill pour l'incorporation de la compagnie de la baie de cuivre de *Huron*, soit déchargé.

Ordonné, que le bill soit renvoyé à un comité de toute la chambre, demain.

L'honorable procureur général *Baldwin* a mis devant la chambre, par ordre de son excellence le gouverneur général,—Rapport des progrès faits dans l'exploration géologique de la province, dans l'année 1847-48.

Pour le dit rapport, voir appendice (G.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour indemniser les membres de l'assemblée législative de leurs dépenses pour assister aux sessions de la législature, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité pour prendre en considération certaines résolutions pour révoquer le présent tarif des droits, et pour lui en substituer un autre, et autres ordres de renvoi, étant lu;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Guillet a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et *M. Guillet* a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau, vendredi prochain.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à vendredi prochain.

Alors, sur motion de M. Cauchon, secondé par l'honorable procureur général Baldwin, La chambre s'est ajournée.

Jovis, 12^o die Aprilis;

ANNO 12^o VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

Pétitions présentées.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. Wetenhall,—la pétition de Robert Lottridge, au nom d'une assemblée des habitans du township de Flamborough Est, district de Gore.

Par l'honorable procureur général Baldwin,—la pétition d'E. Cartwright Thomas, écuyer, shérif, et autres, exerçant des charges dans le district Gore.

Par l'honorable M. Boulton,—la pétition de George Stevenson, et autres, du township de Sarnia, dans le district de l'Ouest ; et la pétition de George W. Carder, et autres, du comté d'Oxford.

Par l'honorable M. Hincks,—la pétition de George Alexander, et autres, du comté d'Oxford.

Pétitions lues.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :—

D'Alexander Sharer, et autres, de la partie ouest du township de Hinchinbrooke ; demandant que la partie du dit township, située à l'ouest de la branche est de la rivière Chateauguay, soit formée en un township ou paroisse séparé, qui sera appelé township ou paroisse d'Elgin.

Pétition de W. Simpson, et autres ;

De J. Easson et autres ;

De W. F. Witcher, et autres ;

De A. Russell, et autres, renvoyées à un comité.

Sixième rapport du comité sur les bills de chemins et ponts.

Pétition de J. Bistodeau, et autres.

Pétition de J. Bistodeau, et autres.

Pétition de J. Bistodeau, et autres.

Pétition de J. Bistodeau, et autres.

Pétition de J. Bistodeau, et autres.

Pétition de J. Bistodeau, et autres.

Pétition de J. Bistodeau, et autres.

Pétition de J. Bistodeau, et autres.

Pétition de J. Bistodeau, et autres.

Pétition de J. Bistodeau, et autres.

Pétition de J. Bistodeau, et autres.

Pétition de J. Bistodeau, et autres.

Pétition de J. Bistodeau, et autres.

Pétition de J. Bistodeau, et autres.

Pétition de J. Bistodeau, et autres.

Pétition de J. Bistodeau, et autres.

Pétition de J. Bistodeau, et autres.

Pétition de J. Bistodeau, et autres.

Pétition de J. Bistodeau, et autres.

Pétition de J. Bistodeau, et autres.

Pétition de J. Bistodeau, et autres.

Pétition de J. Bistodeau, et autres.

Pétition de J. Bistodeau, et autres.

Pétition de J. Bistodeau, et autres.

Pétition de J. Bistodeau, et autres.

Pétition de J. Bistodeau, et autres.

Pétition de J. Bistodeau, et autres.

Pétition de J. Bistodeau, et autres.

Pétition de J. Bistodeau, et autres.

Pétition de J. Bistodeau, et autres.

Pétition de J. Bistodeau, et autres.

Pétition de J. Bistodeau, et autres.

Pétition de J. Bistodeau, et autres.

Pétition de J. Bistodeau, et autres.

Pétition de J. Bistodeau, et autres.

Pétition de J. Bistodeau, et autres.

Pétition de J. Bistodeau, et autres.

Pétition de J. Bistodeau, et autres.

Pétition de J. Bistodeau, et autres.

Pétition de J. Bistodeau, et autres.

Ordonné, que cinq cents exemplaires du rapport des progrès faits dans l'exploration géologique de la province, dans l'année 1847-48, soit imprimé dans chacune des langues anglaise et française, pour l'usage des membres de cette chambre.

Un bill grossoyé pour indemniser les membres de l'assemblée législative, de leurs dépenses pour assister aux sessions de la législature, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable procureur général La-Fontaine porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Ordonné, que les papiers Nos. 25 et 33, formant partie de la réponse à une adresse de cette chambre à son excellence le gouverneur général, du huit du mois dernier, pour des copies de divers documens relatifs au collège McGill, mis devant la chambre mardi dernier, soient imprimés pour l'usage des membres de cette chambre.

Ordonné, que M. Fergusson ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir à l'érection d'un certain territoire dans le Haut-Canada en un nouveau comté, qui sera appelé le comté de Grey, et pour certaines fins relatives au dit nouveau comté.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. Polette soit ajouté au comité spécial auquel est renvoyée la pétition de Joseph Bistodeau, et autres, du village de St. Hyacinthe, et autres ordres de renvoi, en remplacement de M. Duchesnay, absent avec permission.

Sur motion de l'honorable procureur général Baldwin, secondé par l'honorable procureur général La-Fontaine,

Résolu, que durant le reste de cette présente session du parlement, à dater de lundi prochain, cette chambre, excepté les mercredi, s'assemble à dix heures, A. M., au lieu de trois heures, P. M., tel que prescrit par l'ordre permanent actuel.

Ordonné, que le bill pour incorporer l'association Saint Jean Baptiste de Montréal, tel que rapporté du comité permanent sur divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la chambre, lundi prochain.

L'honorable M. Badgley a fait rapport du bill pour limiter le nombre des petits jurés qui seront assignés pour comparaître dans les diverses cours du Haut-Canada, et pour pourvoir à leur paiement ; et les amendemens ont été lus.

M. Wilson a proposé, secondé par M. Scott, du Lac des Deux-Montagnes, et la question ayant été proposée, que les amendemens faits par le comité au bill, soient maintenant lus une seconde fois ;

M. Johnson a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. Boulton, que tous les mots après " que," soient retranchés, et les mots " le bill soit maintenant soumis de nouveau à un comité de toute la chambre," insérés à leur place ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Armstrong, le procureur général Baldwin, Beaubien, Bell, Boulton, de Norfolk, Boutilier, Chabot, Christie, Davignon, De Witt, Dickson, le solliciteur général Drummond, Fergusson, Fortier, Fournier, Fourquin, Hall, Hincks, Holmes,

Johnson, le procureur général LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Macdonald, de GLENGARY, Malloch, McConnell, McFarland, Merritt, Papineau, Richards, Robinson, Sauvageau, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Smith, de WENTWORTH, Stevenson, Thompson, Viger et Wetenhall.—(39.)

CONTRE.

Messieurs le solliciteur général Blake, Burrill, Cameron, de KENT, Cartier, Crysler, Flint, Gagy, Lemieux, Sir Allan N. MacNab, Morrison, Nelson, Notman, Price, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Smith, de DURHAM, Watts et Wilson.—(17.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise ;

Ordonné, que le bill soit maintenant soumis de nouveau à un comité de toute la chambre.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Watts a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Watts a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Watts a fait rapport du bill en conséquence ; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

M. Smith, de Durham, du comité de toute la chambre pour prendre en considération le sujet d'accorder une aide législative aux entreprises de chemins de fer en cette province, a fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles ont été lues comme suit :—

1. Résolu, que de nos jours, les moyens de communication rapide et facile par les chemins de fer, entre les principaux centres de population et de commerce de tout pays et ses parties les plus reculées, sont devenus, non seulement avantageux, mais encore essentiels à son avancement et à sa prospérité.

2. Résolu, que quoiqu'il en soit à cet égard dans les pays bien établis, peuplés et riches, l'expérience a fait voir que dans les pays nouveaux et peu peuplés, et dans lesquels les capitaux sont rares, l'assistance du gouvernement est nécessaire et peut être accordée avec sûreté pour la construction de lignes de chemins de fer d'une étendue considérable ; et que le meilleur moyen d'accorder cette assistance est de donner aux compagnies qui entreprennent la construction de chemins de fer d'une certaine longueur, après avoir été incorporées par la législature et par conséquent avec son approbation, l'avantage de la garantie du gouvernement, moyennant des conditions et des restrictions convenables, pour les emprunts faits par ces compagnies pour les mettre en état de compléter leur entreprise.

3. Résolu, qu'il est expédient d'accorder la garantie de cette province pour les intérêts des emprunts qui seront faits par toute compagnie incorporée, pour construire une ligne de chemin de fer d'au moins soixante-et-quinze milles de longueur, sous les conditions que le taux de l'intérêt garanti n'excèdera six pour cent par année ; que la somme sur laquelle l'intérêt sera ainsi garanti ne sera pas plus considérable que celle qui aura été dépensée par la compagnie avant que la garantie soit donnée, et sera suffisante pour compléter son chemin convenablement et à la satisfaction des commissaires des travaux publics : pourvu toujours, que cette garantie ne sera donnée à aucune compagnie avant que la moitié de la ligne entière du chemin n'ait été complétée ; que le paiement des intérêts garantis

par le gouvernement sera la première charge sur les péages et profits de la compagnie, et qu'il ne sera déclaré aucun dividende tant qu'il restera à payer quelque partie des dits intérêts ; que tant qu'il restera à payer quelque partie du principal dont les intérêts sont garantis par le gouvernement, il ne sera payé aux actionnaires aucun dividende excédant six pour cent par année ; que tout le surplus de profit, après ce dividende payé, servira à former un fonds d'amortissement pour le remboursement de la dette dont les intérêts seront garantis comme susdit ; et que la province aura la première hypothèque et privilège sur le chemin, les péages et les biens de la compagnie pour toute somme payée ou garantie par le gouvernement.

4. Résolu, que moyennant l'accomplissement des conditions mentionnées dans les résolutions précédentes, il est expédient que cette garantie soit accordée à tels autres termes et conditions que le gouverneur en conseil jugera nécessaires, et dont sera convenue la compagnie demandant cette garantie, étant bien entendu qu'aucune disposition que la législature pourrait faire par la suite, pour faire observer ces termes et conditions, ou pour faire valoir l'hypothèque privilégiée de la province sur le chemin, les péages et les biens de la compagnie, ou pour mettre la province à l'abri des pertes qui pourraient résulter pour elle de cette garantie, ne sera considérée comme une infraction des droits de la compagnie.

5. Résolu, que si le gouvernement de sa majesté entend la construction de chemin de fer entre Halifax et Québec, comme grand ouvrage national, destiné à relier ensemble différentes parties de l'empire britannique sur le continent de l'Amérique du Nord, et à faciliter l'adoption d'un système étendu, salutaire et effectif d'émigration et de colonisation, soit directement ou par le moyen d'une compagnie particulière, il est juste que le Canada fournisse l'assistance que ses moyens lui permettent de donner, et entreprenne de payer annuellement, à mesure que l'ouvrage avancera, une somme n'excédant pas vingt mille livres sterling pour combler le déficit, (s'il en existe), que présenterait le revenu du chemin de fer pour le paiement des intérêts de la somme dépensée pour le construire, et placer à la disposition du gouvernement impérial toutes les terres non concédées de la province situées sur la ligne du chemin de fer, jusqu'à la limite de dix milles de chaque côté, et de plus se fasse fort d'obtenir, payer et mettre à la disposition du gouvernement impérial, tous les terrains nécessaires dans la province pour la ligne du chemin de fer, et pour des stations et des termini convenables.

Les quatre premières résolutions ayant été lues une seconde fois, ont été adoptées.

La cinquième résolution ayant été lue une seconde fois ;

L'honorable M. Bapineau a proposé en amendement à icelle, secondé par M. Gagy, que le premier mot "entrepren", soit retranché, et le mot "complète," substitué à sa place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Lyon, Malloch et Papineau.—(3.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Badgley, le procureur général Baldwin, Beaubien, Bell, le solliciteur général Blake, Boulton, de NORFOLK, Boulton, de TORONTO, Boutillier, Burrill, Cameron, de KENT, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau,

Christie, Crysler, Davignon, DeWitt, Dickson, le solliciteur général *Drummond, Dumas, Egan, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Gogy, Guillet, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson*, le procureur général *LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Macdonald*, de GLENGARY, *Sir Allan N. MacNab, Marquis, M'Connell, Merritt, Méthot, Mongenais, Nelson, Notman, Polette, Price, Richards, Sauvageau, Scott*, de BYTOWN, *Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Smith*, de DURHAM, *Smith*, de WENTWORTH, *Taché, Thompson, Viger, Watts, Wetenhall et Wilson*.—(62.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question ayant été alors mise, que cette chambre concourt avec le comité dans la dite résolution; la chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Badgley*, le procureur général *Baldwin, Beaubien, Bell*, le solliciteur général *Blake, Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de Toronto, *Boutillier, Burrill, Cameron*, de KENT, *Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau, Christie, Crysler, Davignon, DeWitt, Dickson*, le solliciteur général *Drummond, Dumas, Egan, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Gogy, Guillet, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson*, le procureur général *LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Macdonald*, de GLENGARY, *Sir Allan N. MacNab, Marquis, M'Connell, Merritt, Méthot, Mongenais, Nelson, Notman, Polette, Price, Richards, Sauvageau, Scott*, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Smith*, de DURHAM, *Smith*, de WENTWORTH, *Taché, Thompson, Viger, Watts, Wetenhall et Wilson*.—(62.)

CONTRE.

Messieurs *Lyon, Malloch, Papineau, et Scott*, de BYTOWN.—(4.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Bill relatif à la garantie d'une aide pour la construction de chemins de fer.

Ordonné, que l'honorable M. *Hincks* ait la permission d'introduire un bill pour donner, sous certaines conditions, la garantie de la province aux obligations contractées par les compagnies de chemins de fer, et pour aider la construction du chemin de fer d'*Halifax et Québec*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mardi prochain.

Bill relatif aux télégraphes électro-magnétiques.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour régulariser la construction des télégraphes électriques en cette province, et empêcher qu'il ne soient brisés et détériorés, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent sur les bills concernant les lignes de chemins de fer et de télégraphes.

Bill relatif à la compagnie du pont de St. Anselme.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser *Jean Clovis Bélanger*, écuyer, et autres, à construire un pont de péage sur la rivière *Etchemin*, dans la paroisse de *St. Anselme*, près de l'église de la dite paroisse, dans le comté de *Dorchester*, et pour incorporer les dits *Jean Clovis Bélanger*, et autres, sous le nom de "Compagnie du pont de *St. Anselme*," et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent sur les bills concernant les chemins et ponts.

Bill relatif à l'abolition de l'emprisonnement pour dette.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abolir l'emprisonnement pour dette, et punir les débiteurs frauduleux, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de l'honorable M. *Boulton*, M. le solliciteur général *Drummond*, M. le solliciteur général *Blake*, M. *Notman*, M. *Cartier*, M. *Chabot*, M. *Polette* et M. *Richards*,

pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le premier rapport du comité permanent nommé pour aider M. l'Orateur à surveiller la bibliothèque, étant lu;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Thompson* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Thompson* a fait rapport que le comité avait passé plusieurs résolutions, lesquelles ont été lues comme suit:—

1. *Résolu*, qu'un catalogue des livres appartenant à la bibliothèque soit tenu par les bibliothécaires qui sont chargés du soin des livres de la bibliothèque et en sont responsables, et qui seront tenus de faire rapport, par la voie de M. l'Orateur, à l'ouverture de chaque session, de l'état de la bibliothèque.

2. *Résolu*, qu'aucune personne ne pourra avoir accès aux livres, pendant les sessions du parlement, excepté le gouverneur de la province, les membres des conseils exécutif et législatif, de l'assemblée législative, et les officiers des deux chambres pour le temps d'alors, et toute telle autre personne qui obtiendra un billet d'admission de deux membres de la chambre.

3. *Résolu*, que pendant la session du parlement, aucun livre de la bibliothèque ne pourra être emporté hors de l'édifice, excepté lorsqu'un membre en donnera un reçu.

4. *Résolu*, que pendant la vacance du parlement, la bibliothèque sera ouverte chaque jour de chaque semaine, excepté les dimanches et les jours de fêtes, depuis dix heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi; et qu'elle sera ouverte aux personnes introduites par un membre de la chambre, ou admises à la discrétion du greffier ou des bibliothécaires, sujettes aux règles qui seront jugées nécessaires pour la sûreté et la conservation de la collection; mais il ne sera permis à aucune personne d'emporter aucun livre hors de la bibliothèque, excepté les membres de la chambre, et les personnes qui seront autorisées par M. l'Orateur, ou en son absence, par le greffier de la chambre.

5. *Résolu*, que le greffier de cette chambre sera autorisé à faire venir chaque année la continuation des ouvrages périodiques de la bibliothèque de cette chambre.

Les dites résolutions ayant été lues une seconde fois, ont été adoptées.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour simplifier le mode de transport des propriétés immobilières dans le *Haut-Canada*, et pour rendre saisissables, en vertu d'une exécution, certains droits et intérêts en icelle, étant lu;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Méthot* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Méthot* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Méthot* a fait rapport du bill en conséquence, et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender certains actes du parlement du *Haut-Canada*, pour venir en aide aux sociétés religieuses, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. Flint, M. Notman, M. Bell, M. Stevenson et M. Malloch, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour incorporer les clercs paroissiaux ou catéchistes de *Saint Viatour*, dans le village d'*Industrie*, dans le comté de *Berthier*," étant lu;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Flint a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Flint a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Flint a fait rapport du bill en conséquence; et les amendemens ont été lus comme suit:—

Feuille 1, ligne 25. Après "personnes," insérez "étant nées sujets de sa majesté, ou naturalisées suivant la loi."

Feuille 1, ligne 41. Retranchez "cette" et insérez "la," et après "province," insérez "du Bas-Canada."

Feuille 3, ligne 34. Après "légues," insérez "et qui se trouveront en la possession de la dite corporation lors de sa dissolution."

Feuille 4, ligne 25. Après "proviennent," insérez "aussi du nombre des membres de la dite corporation, du nombre d'instituteurs employés dans les différentes branches d'éducation, du nombre d'étudiants et du cours d'instruction enseigné."

Les dits amendemens ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, que les dits amendemens soient grossoyés.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer certaines personnes, sous les nom et raison de compagnie des mines de *Neepigon*, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent sur divers bills privés.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer les sœurs de miséricorde, pour la régie de l'hospice de la maternité de *Montréal*, étant lu;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Scott, du *Lac des Deux-Montagnes*, a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Scott, du *Lac des Deux-Montagnes*, a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Scott, du *Lac des Deux-Montagnes*, a fait rapport du bill en conséquence; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer la communauté des sœurs de *Ste. Croix*, dans la paroisse de *St. Laurent*, dans le district de *Montréal*, pour les fins de l'éducation, étant lu;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Hall a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Hall a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Hall a fait rapport du bill en conséquence; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la communauté des révérendes sœurs de la charité de *Bytown*, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent sur divers bills privés.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer le collège de *Bytown*, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent sur divers bills privés.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer l'académie industrielle de *Saint Laurent*, dans le district de *Mont-réal*, étant lu;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Lemieux a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Lemieux a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Lemieux a fait rapport du bill en conséquence; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie des mines de *Huron*, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent sur divers bills privés.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour autoriser les religieuses des ursulines de *Québec* à acquérir et posséder d'autres biens-meubles et im-

meubles jusqu'à une certaine valeur," étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Fergusson a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Fergusson a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Fergusson a fait rapport du bill en conséquence; et les amendemens ont été lus comme suit:—

Feuille 1, lignes 24 et 25. Retranchez "de les religieuses."

Feuille 1, lignes 27 et 28. Retranchez "en cette province," et insérez "dans le Bas-Canada."

Feuille 1, ligne 32. Après "soit," insérez "dans le Bas-Canada."

Feuille 1, ligne 41. Après "quelconques," insérez "dans le Bas-Canada."

Titre, ligne 2. Retranchez "religieuses des."

Les dits amendemens ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, que les dits amendemens soient grossoyés.

Bill relatif à la compagnie de transport de Québec.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie de transport de Québec, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Johnson a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps.

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Johnson a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Johnson a fait rapport du bill en conséquence, et les amendemens ont été lus.

M. Méthot a proposé, secondé par M. Armstrong, et la question ayant été proposée, que les amendemens faits au bill par le comité soient maintenant lus une seconde fois.

M. Méthot a proposé en amendement à la question, secondé par M. Richards, que tous les mots après "que," soient retranchés, et les mots "le dit bill soit maintenant de nouveau soumis à un comité de toute la chambre," insérés à leur place ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement :— Elle a été unanimement résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise ;

Ordonné, que le bill soit maintenant soumis de nouveau à un comité de toute la chambre.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Johnson a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps.

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Johnson a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Johnson a fait rapport du bill en conséquence ; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soient grossoyés.

Ordres remis.

M. Sherwood, de Brockville, a proposé, secondé par M. Malloch, et la question ayant été mise, que les ordres du jour, dont ils n'ont pas été disposés, soient remis à lundi prochain : la chambre s'est divisée :— Et elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de M. Richards, secondé par M. Gagy,

La chambre s'est ajournée.

NOTE.

Le manuscrit original du Journal de la chambre du 13 au 25 avril, inclusivement, ayant été consumé lors de l'incendie du 25 avril, qui a détruit l'édifice dans lequel la législature tenait ses séances, le Journal, pour cette période, a été soigneusement fait et compilé d'après les votes et délibérations quotidiennes de la chambre, et d'une manière aussi ample que les circonstances ont pu le permettre.

Veneris, 13^e die Aprilis ;

ANNO 12^e VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

LA pétition suivante a été présentée et mise sur la table :—

Par Sir Allan N. MacNab,—la pétition du conseil de ville de la cité de Hamilton.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :—

Du révérend James J. Chisholm, et autres, du township de Verulam et des sections nord des townships d'Emily et Ops, dans le district de Colborne ; demandant qu'il soit construit un pont sur la rivière Pigeon, dans Emily.

Un bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : "Acte pour incorporer les cleres paroissiaux ou catholiques de Saint Viateur, dans le village d'Industrie, dans le comté de Berthier," a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill, avec les amendemens, passe.

Ordonné, que M. Armstrong reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre l'a passé avec plusieurs amendemens, auxquels il demande leur concours.

Un bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : "Acte pour autoriser les religieuses des ursulines de Québec à acquérir et posséder d'autres biens meubles et immeubles, jusqu'à une certaine valeur," a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill, avec les amendemens, passe. Ordonné, que M. Chabot reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre l'a passé avec plusieurs amendemens, auxquels il demande leur concours.

Un bill grossoyé pour incorporer la communauté des sœurs de Ste. Croix, dans la paroisse de St. Laurent, dans le district de Montréal, pour les fins de l'éducation, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. Jobin porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour incorporer les sœurs de miséricorde pour la régie de l'hospice de la maternité de Montréal, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. Jobin reporte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour incorporer l'académie industrielle de St. Laurent, dans le district de Montréal, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. Jobin porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour limiter le nombre des petits jurés qui seront assignés pour comparaitre dans les diverses cours du Haut-Canada, et pour pourvoir à leur paiement, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. Wilson porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

L'honorable M. Price, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à son excellence le gouverneur général,—Réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, du 1er mars 1848, demandant communication de divers documens relatifs

aux comptes de *S. P. Jarvis*, écuyer, ci-devant surintendant en chef des affaires des sauvages.

Appendice
M.M.M.) M. M.)

Septième rap-
port du comité
sur les bills de
chambres et
ponts.

M. *Fortier*, du comité permanent sur les bills concernant les chemins et ponts, a présenté à la chambre le septième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné le bill pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du pont suspendu des chutes de *Niagara*, et il y a fait plusieurs amendemens qu'il soumet à la considération de votre honorable chambre.

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre, lundi prochain.

Bill précédé.

Ordonné, que le temps pour recevoir des rapports de comités sur des bills privés, soit prolongé jusqu'à la fin du présent mois.

Comité de
lecture des
marchands de
Montréal.

Ordonné, que le bill pour incorporer la chambre de lecture des marchands de *Montréal*, soit grossoyé.

Présenté à la
compagnie du
pont suspendu
de Queenston.

Ordonné, que le bill pour incorporer La compagnie du pont suspendu de *Queenston*, soit renvoyé à un comité de toute la chambre, lundi prochain.

Raison contre
la division de
comté de Gore

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, priant son excellence de vouloir bien ordonner, à l'officier qu'il appartiendra, de mettre devant cette chambre, copie de la pétition des habitans du district de *Gore* à son excellence, contre la division du dit district.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Bill relatif à la
division de
notaire.

Ordonné, que *M. Lemieux* soit ajouté au comité spécial sur le bill pour amender l'acte qui pourvoit à l'organisation de la profession de notaire dans le *Bas-Canada*, en remplacement de *M. Duchesnay*, absent avec permission.

Acte relatif
aux écoles élé-
mentaires,
(H.-C.)

L'honorable procureur général *Baldwin*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à son excellence le gouverneur général, de ce jour,—Copie d'une pétition des habitans de la cité de *Hamilton* et de ses environs:—

A son excellence le très-honorable *James*, comte d'*Elgin* et *Kincardine*, gouverneur général de l'*A-mérique* Britannique du Nord, etc., etc., etc.

La pétition des soussignés, habitans de la cité de *Hamilton* et de ses environs,

Expose respectueusement,

Que vos pétitionnaires ont appris avec surprise que la tentative qui a été faite de prendre certains townships de ce district pour en faire un ou plusieurs nouveaux districts, a quelque chance de succès. Que vos pétitionnaires ne peuvent concevoir comment une semblable demande faite à la législature, pour partager le district peut mériter quelque considération, puisque les argumens qui ont jusqu'à présent été donnés en faveur de cette question, sont, dans l'opinion de vos pétitionnaires, soit des argumens forcés et non susceptibles de preuves, soit des argumens d'une nature si locale qu'ils suffisent pour démontrer qu'il n'est pas expédient de causer, actuellement, de grands dommages à ce district et à la province. Que

si vos pétitionnaires avaient eu raison de craindre que la tentative de diviser le district aurait reçu le moindre encouragement de la part de votre excellence, ils auraient été prêts à démontrer, avec les meilleurs argumens, tous les mots qui résulteraient de l'adoption de cette mesure: que vos pétitionnaires prient votre excellence d'accorder un délai suffisant, relativement à la division de ce district, pour permettre à vos pétitionnaires, avec la généralité des habitans de ce district, d'exposer à votre excellence les maux que causerait à la province cette division du district, et que, de plus, cette division n'est pas demandée par la majorité même des habitans de ce district, qui se trouveront dans les limites des nouveaux districts projetés.

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier, etc.,

(Signé.) W. L. DISTIN, maire,
J. T. GILKISON.

Résolu, que cette chambre se forme maintenant en comité, pour prendre en considération s'il est expédient d'amender l'acte des écoles élémentaires, et d'établir de meilleures dispositions pour la régie et le maintien des écoles élémentaires dans le *Haut-Canada*, et de révoquer le présent acte des écoles. Bill relatif aux écoles élémentaires, (H.-C.)

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité; et après y avoir siégé quelque temps, *M. l'Orateur* a repris le fauteuil;

Et le président du comité a fait rapport que le comité avait passé une résolution; laquelle a été lue comme suit:—

Résolu, qu'il est expédient d'amender l'acte des écoles élémentaires, et d'établir de meilleures dispositions pour la régie et le maintien des écoles élémentaires dans le *Haut-Canada*, et pour révoquer le présent acte des écoles.

La dite résolution, ayant été lue une seconde fois, a été adoptée.

Ordonné, que l'honorable *M. Cameron*, de *Kent*, ait la permission d'introduire un bill pour mieux établir et maintenir l'acte des écoles publiques dans le *Haut-Canada*, et révoquer l'acte des écoles actuel. Bill relatif aux écoles publi-ques, (H.-C.)

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour mercredi prochain.

M. Lyon, du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de *Joseph Aumond*, et autres, du comté des *Outaouais*, et autres ordres de renvoi, a présenté à la chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu. Rapport sur la pétition de J. Aumond, et autres.

Pour le dit rapport, voir appendice (N.N.N.N.) Appendice (N.N.N.N.)
Ordonné, que le dit rapport soit imprimé pour l'usage des membres de cette chambre.

Un bill grossoyé pour abolir la division territoriale du *Haut-Canada* en district, et pour établir des unions temporaires de comtés, pour des fins judiciaires, et autres, et pour la dissolution future de telles unions, selon que l'accroissement des richesses et de la population pourront l'exiger, a été lu la troisième fois. Bill relatif aux divisions de comté, (H.-C.)

Ordonné, que les clauses grossoyées suivantes:(A.) et (B.) soient ajoutées au bill en forme de cavalier, et suive la vingt-quatrième clause.

Clause (A.) "Et qu'il soit statué que pour les fins de la justice seulement, les townships d'*Onéida* et de *Sénéca* resteront unis au, et formeront partie du comté de *Wentworth*, tant que le comté de *Haldimand* restera uni au comté de *Lincoln*, et pas plus longtemps."

Clauses (B.) "Et qu'il soit statué, que pour les fins de la justice seulement, les townships de *Rainham*

“ et *Walpole* resteront unis au, et formeront partie du comté de *Norfolk*, tant que le comté de *Haldimand* restera uni au comté de *Lincoln*, et pas plus longtemps.”

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable procureur général *Baldwin* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif à la ville de district de Niagara.

Ordonné, que l'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour transférer le chef-lieu de la ville de district du district de *Niagara* à *Port Robinson*, dans le township de *Thorold*, dans le comté de *Welland*, soit déchargé.

Ordonné, que la considération ultérieure du dit bill soit remise de ce jour en trois mois.

Messsage du conseil.

Messsage du conseil législatif, par *John Fenning* *Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—
M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé les bills suivans, sans amendemens, savoir:—

Bill relatif à la municipalité de Ste. Anne des Monts et du Cap Chat.

Bill, intitulé : “ Acte pour détacher les établissemens de *Ste. Anne des Monts* et du *Cap Chat* de la municipalité de *Gaspé*, et les ériger en une municipalité distincte et séparée.”

Bill relatif à la commutation de tenure.

Bill, intitulé : “ Acte pour amender l'acte passé dans la huitième année du règne de sa majesté, intitulé : ‘ Acte pour faciliter la commutation volontaire de la tenure des terres en roture situées dans les fiefs et seigneuries du *Bas-Canada*, en celle de franc-aleu roturier.’ ”

Et ensuite il s'est retiré.

Droits de douane.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité pour prendre en considération certaines résolutions pour révoquer le présent tarif des droits, et pour lui en substituer un autre, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Smith*, de *Durham*, a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Smith*, de *Durham*, a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau, mardi prochain.

Bill relatif aux marguilliers.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour régler la convocation et la tenue des assemblées pour l'élection des marguilliers et les redditions de comptes de marguilliers, et pour déterminer la qualification des personnes ayant droit d'assister à telles assemblées, et pour d'autres fins, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, lundi prochain.

Ordres remis.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à mardi prochain.

Alors, la chambre s'est ajournée à lundi prochain.

La pétition de *Richard Brown*, écuyer, et autres, des townships d'*Onéida* et *Sénéca*, comté de *Haldimand*.

La pétition de Messieurs *Robert Ferrie* et compagnie, et autres, distillateurs.

La pétition de *M. Mackenzie*, et autres, d'*Aldborough*, et autres townships, dans le district de *London*.

La pétition de *Duncan Campbell*, écuyer, président, et *W. M. Wilson*, secrétaire, au nom d'une assemblée publique des habitans de la ville de *Simcoe*, et ses environs.

Un bill grossoyé pour simplifier le mode de transport des propriétés immobilières, et pour rendre saisissable, en vertu d'une exécution, certains droits et intérêts en icelle, a été lu la troisième fois.

Bill relatif au transport des propriétés immobilières, (H.-C.)

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : “ Acte pour simplifier le mode de transport de propriétés immobilières, et pour rendre saisissable, en vertu d'une exécution, certains droits et intérêts en icelles, dans le *Haut-Canada*.”

Ordonné, que *M. Richards* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie de transport de *Québec*, a été lu la troisième fois.

Bill relatif à la compagnie de transport de Québec.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que *M. Méthot* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour incorporer la chambre de lecture des marchands de *Montréal*, a été lu la troisième fois.

Chambre de lecture des marchands de Montréal.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : “ Acte pour incorporer l'association de la bourse et de la chambre de lecture des marchands de *Montréal*.”

Ordonné, que *M. Holmes* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Pétitions lues.

De *Robert Lottridge*, au nom d'une assemblée des habitans du township de *Flamborough Est*, district de *Gore* ; et d'*E. Cartwright Thomas*, écuyer, shérif, et autres, possédant des emplois dans le district de *Gore* ; demandant que le bill pour ériger certains townships dans le dit district en un nouveau district ne soit pas passé.

De *George Stevenson*, et autres, du township de *Sarnia*, dans le district de l'Ouest ; demandant que les townships nord du comté de *Kent* soient érigés en un nouveau district ou comté.

De *George W. Carder*, et autres, du comté d'*Oxford* ; demandant une enquête sur les causes de la destitution de *George H. Park*, écuyer, de la charge de surintendant médical de l'asile temporaire des lunatiques à *Toronto*.

De *George Alexander*, et autres, du comté d'*Oxford* ; demandant qu'il soit adopté des mesures pour avancer la construction du grand chemin de fer occidental.

Du conseil de ville de la cité d'*Hamilton* ; demandant une aide semblable à celle qui a été accordée aux cités de *Toronto* et *Kingston*, pour établir un hôpital général dans la dite cité d'*Hamilton*.

Ordonné, que la pétition du très-révérend lord évêque de *Toronto*, soit maintenant lue ; et que les règles de cette chambre soient mise de côté quant à icelle.

Et la dite pétition a été lue ; exposant certaines objections contre le bill pour amender la charte de l'université établie à *Toronto*, et protestant contre les dispositions du bill.

Ordonné, que la pétition de *Thomas Shaw*, président, et *Thomas Choate*, secrétaire, au nom

Lune 16^o die Aprilis ;

ANNO 12^o VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

Pétitions présentées. LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

La pétition du très-révérend évêque de *Toronto*.

La pétition de *Thomas Shaw*, président, et *Thomas Choate*, secrétaire, au nom d'une assemblée publique tenue à *Glanford*, district de *Gore*.

d'une assemblée publique tenue à *Glanford*, district de *Gore*, soit maintenant lue; et que les règles de cette chambre soient mises de côté quant à icelle.

Et la dite pétition a été lue, exposant certaines résolutions passées par la dite assemblée, protestant contre la division du dit district, et représentant les maux qui résulteraient d'une telle division.

Ordonné, que mille exemplaires de la pétition du très-révérénd lord évêque de *Toronto*, soient imprimés pour l'usage des membres de cette chambre.

Ordonné, la pétition d'*Alexander Shearer*, et autres, de la partie ouest du township d'*Hinchinbrooke*, soit renvoyée à un comité spécial, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

M. Thompson, a proposé, secondé par *M.*, et la question ayant été mise, qu'il lui soit permis d'introduire un bill pour former un nouveau comité dans le *Haut-Canada*, avec partie des comtés de *Waterloo*, *Hutton*, et *Oxford*; la chambre s'est divisée:—Et la question a passé dans la négative.

Ordonné, que *M. le solliciteur général Blake* ait la permission d'introduire un bill pour faciliter les arrangemens entre les commerçans et leurs créanciers, et pour établir des dispositions pour la distribution de biens et effets des banqueroutiers.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que le bill pour incorporer la société *St. Patrice de Québec*, soit renvoyé à un comité de toute la chambre, jeudi prochain.

L'ordre du jour, pour prendre en considération la question proposée lundi dernier, que le bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour pouvoir à la formation de compagnies incorporées à fonds social, pour des fins relatives aux manufactures, aux mines, à la mécanique, ou à la chimie," étant lu;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour abroger diverses lois maintenant en force dans le *Haut-Canada*, qui règlent la construction des glaciis pour les chaussées de moulins, et établir des dispositions pour mieux définir le mode de leur construction, étant lu;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité; et après y avoir siégé quelque temps, *M. l'Orateur* a repris le fauteuil;

Et le président du comité a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau, lundi prochain.

Ordonné, que le bill, tel qu'amendé par le comité spécial, soit imprimé.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender les lois d'enregistrement du *Haut-Canada*, étant lu;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité; et après y avoir siégé quelque temps, *M. l'Orateur* a repris le fauteuil;

Et le président du comité a fait rapport que le comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau, jeudi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour le pouvoir à la nomination de gardiens ou curateurs, pour mettre un frein à l'imprévoyance des personnes qui sont incapables d'administrer leurs propres biens dans le *Haut-Canada*, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de *M. Flint*, *M. Richards*, *M. Hall*, *M. Bell* et *M. Stevenson*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour régler la convocation et la tenue des assemblées pour l'élection des marguilliers et les redditions de comptes de marguilliers, et pour déterminer la qualification des personnes ayant droit d'assister à telles assemblées, et pour d'autres fins, étant lu;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit déchargé.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour révoquer deux certains actes y mentionnés, relatifs à l'agriculture, et pour remédier à certains abus préjudiciables à l'agriculture, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de *M. Watts*, *M. Polett*, *M. Gagy*, *M. Boutillier* et *M. Armstrong*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer la compagnie du télégraphe entre *Montréal* et *Troy*, étant lu;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité; et après y avoir siégé quelque temps, *M. l'Orateur* a repris le fauteuil;

Et le président du comité a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

Le président a fait rapport du bill en conséquence, et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour empêcher les propriétaires de moulins et autres, d'obstruer, dans certains cas, l'écoulement des eaux suivant leur cours naturel, étant lu;

M. Flint a proposé, secondé par , et la question ayant été proposée, que le bill soit maintenant lu une seconde fois,

L'honorable *M. Robinson* a proposé en amendement à la question, secondé par , que tous les mots après "que," soient retranchés, et les mots "le bill soit lu une seconde fois de ce jour en trois mois," insérés à leur place;

Et la question ayant été mise sur l'amendement:—Elle a été unanimement résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise;

Ordonnée, que le bill soit lu une seconde fois, de ce jour en trois mois.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer *George Carruthers*, *H. Hogg* et *William Hatlie*, et leurs successeurs, aux fins de mettre à effet le testament et ordonnance de dernière volonté de feu *Richard Noble Starr*, étant lu;

Ordonné, que les règles de cette chambre, qui obligent d'imprimer les bills, et au paiement de vingt louis sur les bills privés, soient mises de côté dans le cas du présent bill.

Pétition du lord évêque de Toronto.

Pétition de A. Shearer, et autres, renvoyée à un comité

Nouveau comité dans le Haut-Canada.

Bill relatif aux commerçans et à leurs créanciers.

Bill relatif à la société St. Patrice.

Bill relatif aux compagnies à fonds social.

Bill relatif aux lois de chaussées de moulins.

Bill relatif aux lois d'enregistrement, (H.-C.)

Bill relatif à la nomination de gardiens, (H.-C.)

Bill relatif aux marguilliers.

Bill pour remédier aux abus préjudiciables à l'agriculture.

Bill relatif au télégraphe entre Montréal et Troy.

Bill relatif aux cours d'eau dans le Haut-Canada.

Bill relatif au testament de feu R.N. Starr.

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois jeudi, le vingt-six du courant.

Message du conseil.

Message du conseil législatif par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—
M. l'Orateur,

Bill pour faciliter les actions contre les compagnies non-incorporées.

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé : " Acte pour faciliter les poursuites contre les personnes associées pour le fait de commerce, et contre les sociétés ou compagnies non-incorporées," avec plusieurs amendemens, auxquels il demande le concours de cette chambre : et aussi,

Bill relatif à l'assurance mutuelle et générale.

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie provinciale d'assurance mutuelle et générale," avec plusieurs amendemens, auquel il demande le concours de cette chambre : et aussi,

Bill relatif aux compagnies de chemins.

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé : " Acte pour autoriser l'établissement des compagnies à fonds social, pour la construction de chemins et autres travaux dans le *Haut-Canada*," avec plusieurs amendemens, auxquels il demande le concours de cette chambre : et aussi,

Bill relatif aux religieuses de l'hôpital général de Québec.

Le conseil législatif a concouru dans les amendemens faits par cette chambre au bill, intitulé : " Acte pour autoriser la communauté des religieuses de l'hôpital général de Québec à acquérir et posséder d'autres biens-meubles et immeubles, jusqu'à un certain montant," sans aucun amendement. Et ensuite il s'est retiré.

Bill relatif au township d'Upton.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour annexer une certaine partie du township d'*Upton* au comté de *St. Hyacinthe*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et le président du comité a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

Le président a fait rapport du bill en conséquence, et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soient grossoyés.

Bill relatif à la compagnie de la baie de cuivre de Huron.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour l'incorporation de la compagnie de la baie de cuivre de *Huron*, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et le président du comité a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

Le président a fait rapport du bill en conséquence, et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

Bill relatif aux terres du district de Bathurst.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour annexer certaines terres non-arpentées au district de *Bathurst*, pour des fins judiciaires, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Bill relatif à l'association des instituteurs de Québec.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer l'association des instituteurs du district de *Québec*, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et le président du comité a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

Le président a fait rapport du bill en conséquence, et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer l'institut canadien de *Montréal*, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, que le bill soit renvoyé de nouveau au même comité spécial auquel il avait déjà été renvoyé.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour autoriser la communauté des religieuses hospitalières de *St. Joseph* de l'hôtel-dieu de *Montréal* à acquérir et posséder des biens-meubles et immeubles, jusqu'à un certain montant, en sus de ceux qu'elles possèdent déjà, tant pour elles-mêmes que pour les pauvres du dit hôtel-dieu, dont elles administrent les biens, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et le président du comité a fait rapport que le comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau, jeudi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte concernant les maîtres et serviteurs dans les campagnes du *Bas-Canada*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour mettre *Louis Comte* en état de recouvrer un certain montant à lui dû par la paroisse de *St. Edouard*, dans le district de *Montréal*, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et le président du comité a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau jeudi prochain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le rapport du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de *J. O. Alfred Turgeon*, écuyer, et autres, maire et conseillers du comté de *Terrebonne*, et autres ordres de renvoi, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Sauvageau* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Sauvageau* a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu, demain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer *Fredrick C. Campbell*, *Robert Easton Burns*, et autres, sous le nom de " La compagnie de chemin de fer de *Toronto*, *Simcoe*, et du *Lac Huron*," aux fins d'être autorisés à construire un chemin de fer depuis *Toronto* jusqu'au *Lac Huron*, étant lu ;

Bill relatif à l'institut canadien de Montréal.

Bill relatif aux sœurs hospitalières de Montréal.

Bill relatif aux maîtres et serviteurs, (B.-C.)

Bill relatif à L. Comte.

Pétition de J. O. Turgeon, et autres.

Bill relatif à la compagnie du chemin de fer de Toronto, Simcoe, et du Lac Huron.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Méthol a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Méthol a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Et la question ayant été mise, que le rapport soit reçu demain;

L'honorable procureur général Baldwin a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. Price, que le mot "demain," à la fin de la question, soit retranché, et les mots "de ce jour en trois mois," insérés à leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs Armstrong, le procureur général Baldwin, Bell, DeWitt, Hull, Jobin, Price, Richards, Sauvageau, Seymour, Viger et Wilson.—(12.)

CONTRE.

Messieurs Badgley, Beaubien, le solliciteur général Blake, Boulton, de Norfolk, Boulton, de Toronto, Boutillier, Cartier, Cryser, Davignon, Flint, Fortier, Holmes, Johnson, Laurin, Macdonald, de GLENGARY, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McConnell, Morrison, Papineau, Polette, Robinson, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Sherwood, de BROCKVILLE, Smith, de DURHAM, Stevenson et Taché.—(27.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise;

Ordonné, que le rapport soit reçu, demain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer la ville de Peterborough, étant lu;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et le président du comité a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit reçu, demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour confirmer le titre de la congrégation baptiste calviniste, de Perth, à un certain lopin de terre dans cette ville, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender la loi relative à l'inspection des poids et mesures dans le Bas-Canada, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois; et soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et le président du comité a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit reçu, demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour l'incorporation d'une compagnie pour établir une ligne de chemin de fer entre Montréal et Missisquoi, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent sur les bills concernant les lignes de chemins de fer et de télégraphes.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour prolonger davantage le temps fixé pour le paiement du nouveau capital de la banque commerciale du district de Midland," étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et le président du comité a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

Le président a fait rapport du bill en conséquence, et l'amendement a été lu comme suit:—

Feuille 1, ligne 35. après "conseil," insérez clause (A.)

Clause (A.) "Et qu'il soit statué, que pour et nonobstant toute disposition contenue dans les dits actes ou dans toute autre acte ou loi, la corporation y mentionnée et ci-devant connue sous le nom de président, directeurs, et compagnie de la banque commerciale du district de Midland," sera, à dater de la passation de cet acte, appelée et désignée sous le nom de "La banque commerciale du district de Midland;" mais ce changement de nom n'aura pas l'effet de faire de la dite corporation une nouvelle corporation, ni d'affecter en aucune manière quelconque aucun droit ou obligation de la dite corporation, ou aucune action, poursuite ou procédure pendante au moment de la passation de cet acte."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, que le dit amendement soit grossoyé.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour changer et amender la charte de la compagnie du grand chemin de fer occidental, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et le président du comité a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

Le président a fait rapport du bill en conséquence, et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender les lois relatives aux lettres de change à l'intérieur, et aux billets promissaires et au mode de les protester, étant lu;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et le président du comité a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

Le président a fait rapport du bill en conséquence, et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour régulariser et rendre uniforme le taux des dommages sur les lettres de change protestées en cette province, étant lu;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité; et après avoir siégé quelque temps,

Bill relatif à l'incorporation de Peterborough.

Bill relatif au titre de terre de la congrégation calviniste baptiste de Perth.

Bill relatif aux poids et mesures. (B.-C.)

Bill relatif au chemin de fer de Missisquoi.

Bill relatif au grand chemin de fer occidental.

Bill relatif aux lettres de change et billets promissaires.

Bill relatif aux lettres de change protestées.

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et le président du comité a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit grossoyé.

Bill relatif aux oppositions de mariages.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abolir les oppositions aux mariages, fondées sur des promesses de mariages, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé.

Bill relatif à l'enregistrement de certains titres.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender une ordonnance qui pourvoit à l'enregistrement des titres des biens immeubles ou des hypothèques dont ils sont grevés, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et le président du comité a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

Le président a fait rapport du bill en conséquence, et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

Bill relatif aux locataires et locataires.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte passé dans la troisième année du règne de feu sa majesté *Guillaume* quatre, chapitre un, intitulé : " Acte pour régler l'exercice de certains droits des locataires et locataires," étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et le président du comité a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit reçu, demain.

Bill relatif à l'église wesleyenne et méthodiste.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour permettre aux syndics des églises et des presbytères, et autres objets appartenant à l'église wesleyenne et méthodiste en *Canada*, d'administrer plus facilement leurs biens, et en disposer, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et le président du comité a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

Le président a fait rapport du bill en conséquence, et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

Bill relatif au bureau d'enregistrement des districts de Rimouski.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour diviser le comté de *Rimouski* en deux arrondissemens, pour l'enregistrement des titres, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et le président du comité a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

Le président a fait rapport du bill en conséquence, et les amendemens ont été lus et adoptés,

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

M. *Cauchon* a proposé, secondé par M. *Marquis*, et la question ayant été mise, que les ordres du jour dont il n'a pas été disposé, soient remis à jeudi prochain ; la chambre s'est divisée :—Et la question a passé dans la négative.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : " Acte pour confirmer un certain arpentage du township d'*A-meliashburgh*, dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

M. *Cauchon* a proposé, secondé par M. *Lemieux*, et la question ayant été mise, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à jeudi prochain ; la chambre s'est divisée :—Et la question a passé dans la négative.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer le ministre et les syndics de l'église de *St. Andrews* à *Montréal*, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et le président du comité a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

Le président a fait rapport du bill en conséquence, et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour permettre aux syndics de l'école de grammaire du district d'*Ottawa* de vendre la maison d'école actuelle, et d'employer le produit de la vente à l'achat d'une nouvel emplacement, et à la construction d'une nouvelle maison d'école dans la ville de *L'Orignal*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et le président du comité a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit reçu, demain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender l'acte d'incorporation de la banque de la cité, et pour l'autoriser à réduire son capital, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et le président du comité a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

Le président a fait rapport du bill en conséquence, et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le rapport du comité spécial auquel ont été renvoyées les deux pétitions de *John Clark*, écuyer, au nom de la société d'agriculture du district de *Niagara*, et autre ordre de renvoi, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et le président du comité a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu, demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : " Acte en faveur de *Joseph Richard Thompson* et de *Henry Jessup*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, que le bill soit lu une troisième fois, demain.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à jeudi prochain.

Alors, la chambre s'est ajournée.

Martis, 17^e die Aprilis ;

ANNO 12^e VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

La pétition suivante a été présentée et mise sur la table :—

La pétition du révérend *H. Moreau*, et autres, de la paroisse et des environs de *St. Eustache*, dans le comté du *Lac des Deux-Montagnes*.

Un bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : " Acte pour prolonger davantage le temps fixé pour le paiement du nouveau capital de la banque commerciale du district de *Midland*," a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill, avec les amendemens, passe.

Ordonné, que l'honorable *M. Robinson* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre l'a passé avec un amendement, auquel il demande leur concours.

Un bill grossoyé pour l'incorporation de la compagnie de la baie de cuivre de *Huron*, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que *M. Christie* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour incorporer l'association des instituteurs du district de *Québec*, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que *M. Laurin* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour abolir les oppositions aux mariages, fondées sur des promesses de mariage, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que *M. Lemieux* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour incorporer la compagnie du télégraphe entre *Montréal* et *Troy*, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que *M. Holmes* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

M. Gagy, du comité spécial auquel ont été renvoyées les réponses aux adresses à son excellence le

gouverneur général, du 23 janvier dernier, demandant des états des honoraires que reçoivent le shérif du district de *Montréal* et l'huissier audientier et son assistant, de la cour du banc de la Reine pour le dit district, pour les cinq dernières années, et aussi, les rapports des greffiers des cours de circuit dans le *Bas-Canada* avec pouvoir de faire rapport de temps à autre, a présenté à la chambre le premier rapport du dit comité, lequel a été lu.

Pour le dit rapport, voir appendice (O.O.O.O.)

Ordonné, que le dit rapport soit renvoyé au comité de toute la chambre pour prendre en considération s'il est expédient d'amender telle partie de l'ordonnance 25 *Geo. 3*, qui autorise les shérifs de cette partie de la province, qui constituait ci-devant le *Bas-Canada*, à retenir deux et demi par cent sur les argens publics dans leurs mains.

Ordonné, que le dit rapport soit imprimé pour l'usage des membres de cette chambre.

Ordonné, que les amendemens faits par le conseil législatif au bill, intitulé : " Acte pour autoriser l'établissement des compagnies à fonds social, pour la construction de chemins et autres travaux dans le *Haut-Canada*," soient maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération, lesquels ont été lus comme suit :—

Feuille 3, ligne 27. Après " lequel," insérez " ou le long de la ligne frontière duquel."

Feuille 5, ligne 6. Après " ans," insérez " par les actionnaires."

Feuille 6, ligne 41. Après " lequel," insérez " ou le long duquel."

Feuille 7, ligne 42 et 43. Après " lequel," insérez " ou près duquel."

Feuille 10, ligne 10. Après " localité," insérez " ou le long de la ligne."

Feuille 11, ligne 8. Après " péage," insérez " n'excédant pas ceux dessus mentionnés."

Feuille 13, ligne 35. Après " laquelle," insérez " ou le long de la ligne frontière de laquelle."

Feuille 14, ligne 18. Après " ou," insérez " ou le long de la ligne frontière de laquelle."

Feuille 14, ligne 31. Après " ou," insérez " ou le long de la ligne frontière de laquelle."

Feuille 16, ligne 22. Retranchez " le," et insérez " ou le long de la ligne frontière d'aucune."

Feuille 17, ligne 27. Après " fin," insérez " et nous nommons par les présentes, (ici insérez les noms) pour être les premiers directeurs de la dite compagnie."

Les dits amendemens ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, que l'honorable *M. Boulton* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leurs amendemens.

Ordonné, que les amendemens faits par le conseil législatif au bill, intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie provinciale d'assurance mutuelle et générale," soient maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération, lesquels ont été lus comme suit :—

Feuille 10, ligne 34. Retranchez " six mois," et insérez " soixante jours."

Feuille 12, ligne 6. Après " compagnie," insérez " signé et assermenté par lui en cette qualité devant un juge d'aucune cour de loi de sa majesté en cette province, ou devant un commissaire dûment autorisé à recevoir les dépositions dans la juridiction de

Montréal, l'huissier audientier et son assistant.

Appendice (O.O.O.O.)

Bill relatif aux compagnies de chemins.

Bill relatif à l'assurance mutuelle et générale.

“ la cour devant laquelle telle action est intentée, et partant le sceau de la dite compagnie.”

Feuille 12, ligne 8. Retrancher “ en.”

Feuille 12, ligne 8. Après “ facie,” insérez “ des faits y mentionnés.”

Feuille 12, ligne 36. Retrancher depuis “ être,” jusqu’à “ au,” et insérez “ versé.”

Feuille 12, ligne 37. Retrancher depuis “ sous-crites” jusqu’à “ et,” dans la 38e ligne.

Le dits amendemens ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, que M. Morrison reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leurs amendemens.

Cure-môle.

L'honorable M. Cameron, de Kent, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à son excellence le gouverneur général,—Réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, datée le 29 mars dernier, le priant de vouloir bien faire mettre devant elle, un état du coût du cure-môle acheté pour creuser le Lac St. Pierre, l'usage qu'on en fait actuellement, et l'état dans lequel il se trouve.

Par ordre,

J. LESLIE, Secrétaire.

Bureau du secrétaire provincial,

Montréal, 16 avril 1849.

TRAVAUX PUBLICS,

10 avril 1849.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 31 courant, au sujet du cure-môle construit pour les travaux du Lac St. Pierre; et en réponse il m'est ordonné de vous informer qu'ils ont coûté (car il y en a deux) £11,257 12s. 9d. L'un de ces cure-môles est maintenant en réparation, et doit être employé à nettoyer l'entrée supérieure du canal de Beauharis; l'autre est à Sorel, et aura besoin de quelques réparations avant de pouvoir servir.

J'ai, etc.,

THOMAS A. BEGLY,
Secrétaire.

L'honorable James Leslie,
Secrétaire provincial.

Assurances étrangères.

Résolu, que cette chambre se forme maintenant en comité, pour prendre en considération s'il est expédient de régler les assurances étrangères.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité, et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et le président du comité a fait rapport que le comité avait passé une résolution, laquelle a été lu comme suit:—

Résolu, qu'il est expédient de régler les assurances étrangères en cette province, et d'établir un remède contre les maux qu'elles peuvent causer.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, a été adoptée.

Ordonné, que M. Morrison ait la permission d'introduire un bill pour régler les assurances étrangères.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Asile des lunatiques, Toronto.

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, priant son excellence d'ordonner à l'officier qu'il appartient de mettre devant cette chambre, copies de tous les rapports annuels, faits par les commissaires de l'asile temporaire des lunatiques de la province à Toronto, pour les années 1845, 1846,

1847 et 1848, inclusivement, conformément aux réglemens des commissaires, et approuvés par le gouvernement

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Ordonné, que M. Lemieux ait la permission d'introduire un bill pour limiter la durée des actions des greffiers des cours de justice des procureurs ad lites.

Bill relatif aux greffiers des cours de justice, etc.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, que M. le solliciteur général Drummond ait la permission d'introduire un bill déclaratoire de la loi concernant le mépris de cour dans le Bas-Canada.

Bill relatif au mépris de cour.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

Un bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: “ Acte en faveur de Joseph Richard Thompson et de Henry Jessup,” a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Bill relatif à Thompson et Jessup.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable M. Price reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre l'a passé sans aucun amendement.

M. Méthot a fait rapport du bill pour incorporer Frederick C. Capreol, Robert Easton Burns, et autres, sous le nom de “ La compagnie du chemin de fer de Toronto et de l'union de Simcoe, et du Lac Huron,” aux fins d'être autorisés à construire un chemin de fer depuis Toronto jusqu'au Lac Huron; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Bill relatif à la compagnie du chemin de fer de Toronto, Simcoe, et du Lac Huron.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

Le président du comité de toute la chambre sur le bill pour amender la loi relative à l'inspection des poids et mesures dans le Bas-Canada, a fait rapport du dit bill, et les amendemens ont été lus et adoptés.

Bill relatif aux poids et mesures, (B.-C.)

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

Le président du comité de toute la chambre sur le bill pour amender l'acte passé dans la troisième année du règne de feu sa majesté Guillaume quatre, chapitre un, intitulé: “ Acte pour régler l'exercice de certains droits des locateurs et locataires,” a fait rapport du dit bill, et les amendemens ont été lus et adoptés.

Bill relatif aux locateurs et locataires.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

Le président du comité de toute la chambre sur le bill pour permettre aux syndics de l'école de grammair du district d'Ottawa, de vendre la maison d'école actuelle, et d'employer le produit de la vente à l'achat d'un nouvel emplacement, et à la construction d'une nouvelle maison d'école dans la ville de L'Original, a fait rapport du dit bill, et les amendemens ont été lus et adoptés.

Bill relatif à l'école de grammair du district d'Ottawa.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soient grossoyé.

Le président du comité de toute la chambre sur le bill pour incorporer la ville de Peterborough, a fait rapport du dit bill, et les amendemens ont été lus et adoptés.

Bill relatif à l'incorporation de Peterborough.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

Le président du comité de toute la chambre sur le rapport du comité spécial auquel ont été renvoyées les deux pétitions de *John Clark*, écuyer, au nom de la société d'agriculture du district de *Niagara*, et autre ordre de renvoi, a fait rapport d'une résolution, laquelle a été lue comme suit :—

Résolu, que cette chambre concourt dans le dit rapport du comité spécial.

La dite résolution, ayant été lue une seconde fois, a été adoptée.

L'ordre du jour, pour recevoir le rapport du comité de toute la chambre sur le rapport du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de *J. O. Alfred Turgeon*, écuyer, et autres, maire et conseillers du comté de *Terrebonne*, et autres ordres de renvoi, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour établir des meilleures dispositions relativement aux péages qui seront perçus sur les travaux publics de la province, et pour d'autres fins relatives aux dits travaux, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Polette a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. Polette* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit reçu, demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender un acte y mentionné, et pour établir de nouvelles dispositions pour l'administration et la vente des terres publiques, et pour limiter la période dans laquelle il sera fait des octrois gratuits de terre, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre, mardi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abroger certains actes y mentionnés, et établir de meilleures dispositions relativement à l'admission des arpenteurs et à l'arpentage des terres en cette province, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre, mardi prochain.

Message du conseil législatif, par *John Pennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—

M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé : "Acte pour indemniser les membres de l'assemblée législative de leurs dépenses pour assister aux sessions de la législature," sans aucun amendement : et aussi,

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé : "Acte pour obliger les apprentis pilotes à se rendre capables de piloter les vaisseaux par le canal au nord du fleuve *St. Laurent*, au-dessus de l'Isle d'*Orléans*, ainsi que pour obliger la maison de la trinité de *Québec* à faire replacer des bouées pour signaler les écueils du dit canal, faciliter la traverse du sud

au nord, depuis l'*Isle aux Réaux* jusqu'au *Cap Tourmente*," avec plusieurs amendemens, auxquels il demande le concours de cette chambre : et aussi,

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé : "Acte pour autoriser les habitans occupant des terres et tenant feu et lieu dans les nouveaux établissemens du *Saguenay*, formant la seconde division municipale de ce comté, à y établir un conseil municipal, et pour d'autres objets y mentionnés," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette chambre : et aussi,

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé : "Acte pour amender l'acte de l'incorporation de la Nouvelle compagnie de l'éclairage au gaz de *Montréal*, et pour étendre les pouvoirs de la dite compagnie," avec plusieurs amendemens, auxquels il demande le concours de cette chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité pour prendre en considération certaines résolutions pour révoquer le présent tarif des droits, et pour lui en substituer un autre, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Smith, de *Durham*, a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. Smith*, de *Durham*, a fait rapport que le comité avait passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu, demain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour abroger certains actes y mentionnés, et pour amender, refondre et résumer en un seul acte les diverses dispositions des statuts maintenant en vigueur, pour régler les élections des membres qui représentent le peuple de cette province à l'assemblée législative, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Cryslar, a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. Cryslar* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit reçu, demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour remédier à certaines déficiences dans l'enregistrement des titres et instrumens relatifs aux propriétés immobilières qui ont été enregistrées dans le bureau d'enregistrement à *Montréal*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre, vendredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à la vente et à une meilleure administration des bois qui se trouvent sur les terres publiques, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre, vendredi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour définir la ligne de division entre le *Haut* et le *Bas-Canada*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre, mardi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour obliger les apprentis pilotes à se rendre capables de piloter les vaisseaux par le canal au nord du fleuve *St. Laurent*, au-dessus de l'Isle d'*Orléans*, ainsi que pour obliger la maison de la trinité de *Québec* à faire replacer des bouées pour signaler les écueils du dit canal, faciliter la traverse du sud

au nord, depuis l'*Isle aux Réaux* jusqu'au *Cap Tourmente*," avec plusieurs amendemens, auxquels il demande le concours de cette chambre : et aussi,

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé : "Acte pour autoriser les habitans occupant des terres et tenant feu et lieu dans les nouveaux établissemens du *Saguenay*, formant la seconde division municipale de ce comté, à y établir un conseil municipal, et pour d'autres objets y mentionnés," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette chambre : et aussi,

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé : "Acte pour amender l'acte de l'incorporation de la Nouvelle compagnie de l'éclairage au gaz de *Montréal*, et pour étendre les pouvoirs de la dite compagnie," avec plusieurs amendemens, auxquels il demande le concours de cette chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité pour prendre en considération certaines résolutions pour révoquer le présent tarif des droits, et pour lui en substituer un autre, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Smith, de *Durham*, a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. Smith*, de *Durham*, a fait rapport que le comité avait passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu, demain.

Rapport sur les pétitions de *J. Clark*.

Pétition de *J. O. Alfred Turgeon*, et autres.

Bill relatif aux travaux publics.

Bill relatif à l'administration des terres publiques.

Bill relatif aux arpenteurs de terre.

Message du conseil.

Bill relatif à l'indemnification des membres.

Bill relatif aux apprentis pilotes.

Bill relatif au conseil municipal du *Saguenay*.

Bill relatif à la nouvelle compagnie du gaz de *Montréal*.

Droits de douane.

Bill d'élection.

Bill relatif au bureau d'enregistrement de *Montréal*.

Bill relatif au commerce de bois.

Bill relatif à la ligne de division du *Haut* et du *Bas-Canada*.

Bill relatif aux compagnies de chemins de fer.

"corporation assujettissent à ces dispositions générales," étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.
Ordonné, que le bill soit lu une troisième fois, demain.

Bill relatif aux annonces légales et officielles. L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : "Acte pour prescrire que certaines annonces officielles et légales seront insérées dans la gazette du Canada seulement," étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre, demain.

Ordres remis. Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.
Alors, la chambre s'est ajournée.

Mercurii, 18^o die Aprilis ;

ANNO 12^o VICTORIAE REGINAE, 1849.

Pétitions présentées. LES pétitions suivantes ont été présentées et mises sur la table :—

La pétition du bureau des syndics de l'université de *Queen's College, Kingston*.

La pétition de *Henry Hall* et *James Duff*, au nom des habitans du township de *Binbrook*.

La pétition de *Miles O'Reilly*, écuyer, président, au nom des magistrats du district de *Gore*, réunis en sessions trimestrielles.

Bill relatif au titre de terre de la congrégation calviniste, baptiste, Perth. Un bill grossoyé pour confirmer le titre de la congrégation baptiste, calviniste, de *Perth*, à un certain lopin de terre dans cette ville, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable *M. Cameron*, de *Kent*, porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif au grand chemin de fer occidental. Un bill grossoyé pour changer et amender la charte de la compagnie du grand chemin de fer occidental, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que *Sir Allan N. MacNab* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif à l'église wesleyenne et méthodiste. Un bill grossoyé pour permettre aux syndics des églises et des presbytères, et autres objets appartenant à l'église wesleyenne et méthodiste en *Canada*, d'administrer plus facilement leurs biens, en disposer, et pour d'autres fins y mentionnées, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que *M. Flint* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif à la banque de la cité. Un bill grossoyé pour amender l'acte d'incorporation de la banque de la cité, et pour l'autoriser à réduire son capital, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que *M. Holmes* porte le bill conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif à l'école de grammaire du district d'Ottawa. Un bill grossoyé pour permettre aux syndics de l'école de grammaire du district d'*Ottawa* de vendre la maison d'école actuelle, et d'employer le produit de la vente à l'achat d'un nouvel emplacement, et à

la construction d'une nouvelle maison d'école dans la ville de *L'Orignal*, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que *M. Johnson* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un Bill grossoyé pour annexer une certaine partie du township d'*Upton* au comté de *St. Hyacinthe*, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : "Acte

"pour annexer une certaine partie du township d'*Upton* au comté de *St. Hyacinthe*, pour "des fins judiciaires et municipales."

Ordonné, que *M. Davignon* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *Richard Brown*, écuyer, et autres, des townships d'*Onéida* et *Sénéca*, comté de *Haldimand* : demandant qu'il soit passé un bill pour ériger le dit comté en un district séparé.

De Messieurs *Robert Ferri*, et compagnie, et autres, distillateurs ; demandant qu'il soit imposé un droit de six deniers par gallon sur le whiskey, dans le nouveau tarif des droits de douanes que l'on propose.

De *M. Mackenzie*, et autres, d'*Aldborough*, et autres townships, dans le district de *London* ; demandant qu'une certaine partie du dit district soit séparée comme un nouveau district et comté, sous le nom "d'*Elgin*," avec *St. Thomas* comme chef-lieu du district et du comté.

De *Puncan Campbell*, écuyer, président, et *W. M. Wilson*, secrétaire, au nom d'une assemblée publique des habitans de la ville de *Simcoe* et ses environs, demandant que la charte de la compagnie du chemin de fer des rivières de *Niagara* et *Détroit* soit renouvelée, accordant la route originairement tracée par *M. Johnson*, ingénieur civil, en passant par la dite ville.

Ordonné, que la pétition du bureau des syndics de l'université de *Queen's College, Kingston*, soit maintenant lue, et que les règles de cette chambre soient mises de côté quant à icelle.

Et la dite pétition a été lue ; demandant que le bill de l'université ne soit point passé en loi, mais qu'il soit adopté des mesures pour régler sur des bases justes et équitables la question relative à la dotation publique de l'université.

Ordonné, que la pétition de *Henry Hall* et *James Duff*, au nom des habitans du township de *Binbrook*, soit maintenant lue, et que les règles de cette chambre soient mises de côté quant à icelle.

Et la dite pétition a été lue ; demandant que le bill pour séparer certains townships dans le district de *Gore*, comme nouveau district, ne passe pas.

Ordonné, que la pétition de *Miles O'Reilly*, écuyer, président, au nom des magistrats du district de *Gore*, réunis en sessions trimestrielles, soit maintenant lue, et que les règles de cette chambre soient mises de côté quant à icelle.

Et la dite pétition a été lue ; demandant que le bill pour séparer certains townships du dit district ne passe pas en loi.

Ordonné, que la pétition du bureau des syndics de l'université de *Queen's College, Kingston*, soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre,

Ordonné, que la pétition de *Robert C. Wilkins*, et autres, d'*Ameliaburgh*, et la pétition de *William Blakely*, et autres, de la troisième concession

d'Ameliasburgh, district de Prince-Edward, soit renvoyé au comité spécial auquel a été renvoyé le bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : "Acte pour confirmer un certain arpentage du township d'Ameliasburgh, dans le Haut-Canada."

M. Watts a fait rapport du comité spécial sur le bill pour amender l'acte concernant les maîtres et serviteurs dans les campagnes du Bas-Canada, que le comité avait pas sélé bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre, demain.

M. Stevenson a fait rapport du comité spécial sur le bill pour amender l'acte relatif aux compagnies d'assurance mutuelle dans le Haut-Canada, que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre, demain.

M. Scott, de Bytown, du comité spécial nommé pour s'enquérir et faire rapport de l'état du commerce de bois, des causes qui en ont amené la dépression actuelle, de la protection à donner aux forêts contre les déprédations, et de toutes autres matières qui affectent les intérêts commerciaux de la province, avec pouvoir de faire rapport de temps à autre, a présenté à la chambre le premier rapport du dit comité ; lequel a été lu.

Pour le dit rapport, voir appendice (P.P.P.P.)

Ordonné, que le dit rapport soit imprimé pour l'usage des membres de cette chambre.

Ordonné, que les amendemens faits par le conseil législatif au bill, intitulé : "Acte pour faciliter les poursuites contre les personnes associées pour le fait de commerce, et contre les sociétés ou compagnies non-incorporées," soient maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération ; et ils ont été lus comme suit :—

Les dits amendemens ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, que M. Chauveau reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leurs amendemens.

Ordonné, que M. M'Farland ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte du Haut-Canada, qui accorde des aides aux sociétés d'agriculture.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que les amendemens faits par le conseil législatif au bill, intitulé : "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la Nouvelle compagnie de l'éclairage de Montréal, et pour étendre les pouvoirs de la dite compagnie," soient maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération ; lesquels ont été lus comme suit :—

Feuille 3, ligne 4. Retranchez "n'excédant pas," et insérez "excédant même."

Feuille 3, ligne 5. Après "obligation," insérez "ou," et retranchez depuis "débenture," dans les 5e et 6e lignes jusqu'à "telles," dans la 6e ligne."

Feuille 3, ligne 19. Retranchez "billets," et insérez "débentures."

Feuille 3, ligne 21. Retranchez "billets."

Feuille 3, ligne 25. Après "propos," insérez "pourvu toujours qu'aucune telle obligation, débenture ou autre garantie ne sera faite ou donnée pour une somme moindre que celle de cent louis courant."

Feuille 3, ligne 37. Retranchez "aucune," et insérez "aucunes."

Feuille 3, ligne 38. Retranchez "telle," et insérez "telles."

Feuille 3, ligne 38. Retranchez "obligation," et insérez "obligations."

Feuille 3, ligne 38. Retranchez "débenture," et insérez "débentures," et retranchez "elle," et insérez "elles."

Feuille 3, lignes 38 et 39. Retranchez "comprendrait," et insérez "comprendraient."

Feuille 3, lignes 39 et 40. Retranchez "n'empêchera," et insérez "n'empêcheront."

Feuille 3, ligne 42. Après "sur," insérez "toutes," retranchez "telle obligation," et insérez "telles obligations."

Feuille 3, ligne 43. Retranchez "débenture," et insérez "débentures."

Feuille 3, ligne 43. Retranchez "n'excédera," et insérez "n'excéderont."

Feuille 4, ligne 23. Retranchez depuis "compagnie," jusqu'à "pourvu," dans la 26e ligne.

Feuille 4, ligne 28. Après "signé," insérez "ou signé et scellé."

Feuille 4, ligne 31. Après "signé," insérez "ou signé."

Feuille 4, ligne 35. Retranchez depuis "directeurs," jusqu'à "de," dans la 38e ligne.

Feuille 4, ligne 43. Retranchez depuis "présomption," jusqu'à "à moins," dans la 44e ligne.

Feuille 4, ligne 45. Après "compagnie," insérez "et pourvu aussi que dans toute action, poursuite ou procédure sur toute telle obligation, billet, note, contrat, ou autre instrument ainsi signé, ou signé et scellé comme susdit, ou à laquelle la dite compagnie sera partie, toutes copies des minutes des procédés et résolutions des propriétaires d'actions dans le fonds capital de la dite compagnie, à toute assemblée générale ou spéciale, ou des directeurs, à leurs assemblées, extraites du livre ou livres des minutes tenus par le secrétaire de la compagnie, et dûment attestées par lui sous serment devant un juge de l'une des cours de loi de sa majesté dans le Bas-Canada, ou devant un commissaire dûment autorisé à recevoir les dépositions servant de preuve dans la cour où la dite action, poursuite ou procédure est intentée, comme de vraies copies extraites de tels livre ou livres des minutes, et portant le sceau de la dite compagnie, seront considérées comme la preuve conclusive des faits y mentionnés, aussi bien que de l'élection d'un président, vice-président, ou directeur y dénommé."

Feuille 6, ligne 37. Retranchez depuis "compagnie," jusqu'à "et," dans la 40e ligne.

Les dits amendemens ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, que M. Holmes reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leurs amendemens.

Résolu, que les raisons, témoignages et preuves sur lesquels est fondé le bill, intitulé : "Acte pour autoriser Alexandre M. Delisle, et autres, à construire un pont de péage sur la rivière Jésus, et pour d'autres fins y mentionnées," soient communiqués au conseil législatif par message.

Ordonné, que M. Dumas porte le dit message au conseil législatif.

Bill relatif aux
apprentis pi-
lotes.

Ordonné, que les amendemens faits par le conseil législatif au bill, intitulé: "Acte pour obliger les apprentis pilotes à se rendre capables de piloter les vaisseaux par le canal au nord du fleuve *St. Laurent*, au dessus de l'*Isle d'Orléans*, ainsi que pour obliger la maison de la trinité de *Québec* à faire placer des bouées pour signaler les écueils du dit canal, faciliter la traverse du sud au nord, depuis l'*Isle aux Réaux* jusqu'au *Cap Tourmente*," soient maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération; lesquels ont été lus comme suit:—

Les dits amendemens ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, que l'honorable M. *LaTerrière* reporte le dit bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leurs amendemens.

Bill relatif au
conseil muni-
cipal de Gaspé.

Ordonné, que l'amendement fait par le conseil législatif au bill, intitulé: "Acte pour autoriser les habitans occupant des terres et tenant feu et lieu dans les nouveaux établissemens du *Saguenay*, formant la seconde division municipale de ce comté, à y établir un conseil municipal, et pour d'autres objets y mentionnés," soient maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre le dit amendement en considération; lequel a été lu comme suit:—

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, que l'honorable M. *LaTerrière* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leur amendement.

Permis d'ab-
sence.

Ordonné, qu'un congé d'absence de cette chambre, soit accordé à M. *Sherwood*, de *Brockville*, pendant dix jours, pour affaires privées, urgentes.

Pétition de W.
M. Wilson et
M. H. Foley,
renvoyée à un
comité.

Ordonné, que la pétition de W. M. *Wilson* et M. H. *Foley*, président et secrétaire, au nom d'une assemblée publique des habitans du district de *Talbot*, demandant le renouvellement de la charte de la compagnie du chemin de fer des rivières *Niagara* et *Détroit*, soit renvoyée au comité permanent sur les bills concernant les lignes de chemins de fer et de télégraphes.

M. Ogle R.
Gowen.

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre copie de toute la correspondance relative à la nomination d'*Ogle R. Gowen*, écuyer, à la charge de surintendant des péages d'en haut de *Lachine*, et à sa destitution de cette charge.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Institutions re-
ligieuses, cha-
ritable, et d'é-
ducation.

Ordonné, que le rapport du comité spécial, nommé pour s'enquérir et faire rapport à la chambre des actes qui, depuis l'union des ci-devant provinces du *Haut* et du *Bas-Canada*, ont été passés par le parlement de cette province, pour in-

corporer des institutions religieuses, charitables ou d'éducation, leurs divers titres, noms et dénominations respectives; le montant annuel du revenu qu'elles retirent des biens-fonds qu'elles sont autorisées à acquérir et posséder en vertu de leur acte d'incorporation: le montant total ou collectif de ces revenus, et aussi quelles sont les institutions religieuses, charitables ou d'éducation, s'il y en a, existant dans le *Bas-Canada* avant l'union, qui ont depuis cette époque été autorisées par acte du parlement à augmenter leurs revenus annuels en main-morte, et pour quel montant, soit renvoyé au même comité pour subvenir à certaines omissions qui paraissent avoir été faites, et en particulier aux institutions en vertu des actes 6 *Vict.*, c. 82, et 7 *Vict.*, c. 68.

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, par l'officier qu'il appartiendra, un état de tous les permis accordés et demandés, pour couper du bois de construction sur les terres incultes de la couronne sur la rivière des *Outaouais*, et ses tributaires, à l'ouest de *Grenville*, pendant les années 1847, 1848 et 1849, les noms des parties par ordre alphabétique, et les noms de celles qui ont demandé les dits permis, auxquelles les dits permis ont été accordés pendant les années susdites; la localité de chacun des dits permis, et l'étendue de chacun d'eux en milles carrés; la description et quantité de bois qui a été coupé ou qui doit être coupé sur chacun d'eux, respectivement, et si c'est pour du bois carré ou des billots de sciages; et aussi le montant des deniers déposés sur chacun des dits permis lors de l'octroi, et la quantité de bois de construction mentionnée dans les rapports annuels des personnes qui ont acheté les dits permis, comme ayant été coupée sur chacun d'eux respectivement; aussi, copie des instructions données au collecteur des droits sur les bois à *Bytown*, et autres agens des terres de la couronne sur la rivière des *Outaouais*, relativement à l'octroi des dits permis pour coupe des bois, et copie des instructions à suivre à l'avenir pour l'octroi des dits permis.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Ordonné, que l'honorable M. *Robinson* et M. *Polette*, soient ajoutés au comité permanent sur divers bills privés.

Un bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour établir certaines dispositions générales concernant les services que le gouvernement peut requérir des commissaires de chemins à rails que leurs actes d'incorporation assujettissent à ces dispositions générales," a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

L'honorable M. *Price* a proposé, secondé par l'honorable M. *Baldwin*, et la question ayant été proposée, que le bill passe,

Ordonné, que la considération ultérieure de la dite question soit remise à vendredi prochain.

M. *Polette* a fait rapport du bill pour établir des meilleures dispositions, relativement aux péages qui seront perçus sur les travaux publics de la province, et pour d'autres fins relatives aux dits travaux; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

Message du conseil législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:—

Licences pour
la coupe des
bois.

Bills privés.

Bill relatif aux
compagnies de
chemins de fer.

Bill relatif aux
travaux pu-
blics.

Message du
conseil.

M. l'Orateur,

Bill relatif aux résolutions des Ursulines de Québec. Le conseil législatif a concouru dans les amendemens faits par cette chambre au bill, intitulé: "Acte pour autoriser les religieuses des ursulines de Québec à acquérir et posséder d'autres biens-meubles et immeubles, jusqu'à une certaine valeur," sans aucun amendement: et aussi,

Bill relatif aux cures paroissiales. Le conseil législatif a concouru dans les amendemens faits par cette chambre au bill, intitulé: "Acte pour incorporer les clercs paroissiaux ou cathédristes de Saint Viateur, dans le village d'Industrie, dans le comté de Berthier," sans aucun amendement: et aussi,

Bill relatif à la banque commerciale. Le conseil législatif a concouru dans les amendemens faits par cette chambre au bill, intitulé: "Acte pour prolonger davantage le temps fixé pour le paiement du nouveau capital la banque commerciale du district de Midland," sans aucun amendement: et aussi.

Bill relatif à la compagnie des mines du Sault Ste. Marie. Le conseil législatif a passé le bill, intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie des mines du Sault Sainte Marie," avec plusieurs amendemens, auxquels il demande le concours de cette chambre: et aussi.

Bill relatif à l'incorporation des évêques catholiques, (E.C.) Le conseil législatif a passé un-bill, intitulé: "Acte pour incorporer l'archevêque et les évêques catholiques romains dans chaque diocèse dans le Bas-Canada," auquel il demande le concours de cette chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Droits de douane. M. Smith, de Durham, du comité pour prendre en considération certaines résolutions pour révoquer le présent tarif des droits, et pour lui en substituer un autre, et autres ordres de renvoi, a fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles ont été lues comme suit:—

1. Résolu, qu'il est expédient d'abroger les droits de douanes imposés par les actes 10 et 11 Vict., c. 31 et 32, et de substituer un nouveau tarif de droits à celui qui est actuellement en force, en vertu des dits actes.
2. Résolu, qu'il est expédient qu'à l'entrée des divers articles ci-dessous mentionnés en cette province, les droits portés vis-à-vis des dits articles respectivement, soient imposés et prélevés; savoir:—sur

	£.	s.	d.
1. SUCRE, raffiné ou candi, par quintal.	0	14	0
Et de plus pour chaque £100 en valeur.	12	10	0
—, Autres sortes, par quintal.	0	9	0
Et de plus pour chaque £100 en valeur.	12	10	0
2. MELASSE, par quintal.	0	3	0
Et de plus pour chaque £100 en valeur.	12	10	0
3. THÉ, par livre.	0	0	1
Et de plus pour chaque £100 en valeur.	12	10	0
3. CAFÉ, vert, par quintal.	0	4	8
Et de plus pour chaque £100 en valeur.	12	10	0
—, Autres sortes, par quintal.	0	14	0
Et de plus pour chaque £100 en valeur.	12	10	0
5. TABAC, manufacturé, par livre.	0	0	1
Et de plus pour chaque £100 en valeur.	12	10	0
—, Non manufacturé, par livre.	0	0	0½
Et de plus pour chaque £100 en valeur.	12	10	0
—, Cigares, par livre.	0	1	6
Et de plus pour chaque £100 en valeur.	12	10	0
—, Tabac en poudre, par livre.	0	0	4
Et de plus pour chaque £100 en valeur.	12	10	0
6. VIN, en futaille, de la valeur de £15 la pipe, ou au-dessous, par gallon.	0	0	6
Et de plus pour chaque £100 en valeur.	25	0	0
—, En futaille, de la valeur de plus de £15 la pipe, par gallon.	0	1	6
Et de plus pour chaque £100 en valeur.	25	0	0
—, En bouteilles, par gallon.	0	4	0
Et de plus pour chaque £100 en valeur.	25	0	0
7. SPIRITUEUX ET BOISSONS FORTES, de toutes sortes, par chaque gallon, de quelque force que ce soit, n'excédant par la preuve par le moyen de l'hydromètre de Syke, et ainsi en proportion pour une plus grande force que celle de la preuve, et pour toute quantité plus grande ou moindre qu'un gallon:—			

WHISKEY, par gallon.	0	0	3
Et de plus pour chaque £100 en valeur.	12	10	0
RUM, par gallon.	0	1	3
Et de plus pour chaque £100 en valeur.	25	0	0
GENÈVRE, EAU-DE-VIE et autres SPIRITUEUX OU BOISSONS FORTES, excepté le RUM et le WHISKEY, par gallon.	0	2	0
Et de plus pour chaque £100 en valeur.	25	0	0
SPIRITUEUX, BOISSONS, CORDIALES ET LIQUEURS, sucrés et mêlés de quelque composition qui empêche qu'on ne puisse vérifier leur force par le moyen de l'hydromètre de Syke, par gallon.	0	3	0
Et de plus pour chaque £100 en valeur.	25	0	0
8. SEL, par minot.	0	0	1
Et de plus pour chaque £100 en valeur.	12	10	0
9. EPICES ET FRUITS, NOIX, VINAIGRE, MACARONI, et VERMICELLE, CONFITURES OU FRUITS confits au sucre, au candi ou à la mélasse, pour chaque £100 en valeur.	30	0	0
10. ANIMAUX de toutes sortes, jambons, viandes de toutes sortes, beurre, fromage, farine, orge, sarrasin, orge dite <i>bear</i> et <i>bigg</i> , avoine, seigle, fèves et pois, farine des grains ci-dessus, et de froment non bluté, bran de son et son gras, pour chaque £100 en valeur.	20	0	0
11. ANCRES, écorce, baies, noix, végétaux, bois et drogues employés uniquement à la teinture, et indigo, soies de cochon ou de sanglier, pierres à moulanges brutes, cables, chaînes, charbon et coke, graisse et rebuts, chanvre, filasse, étoupe, non apprêtés, cuirs, vieux cordage et étoupe à calfater, saindoux, plomb en saumons et en feuilles, marbre en blocs bruit, huile de coco et de palme, minerais de toute espèce, barres pour les chemins de fer, fer en barres et fer rond, charbon de bois, fer à bouilloire, clous, fer en feuilles et cercles pour manufacturer des clous tranchés, chevilles de fer, fer en saumons, en fragmens. et vieux fer, terre à pipe, résine, billots de sciage, futailles à mettre de l'eau à l'usage des vaisseaux, <i>teasles</i> , acier, balais de blé-d'inde, bois pour faire des outils de charpentier ou de menuisier, suif, goudron et poix, cordage goudronné, matière des caractères d'imprimerie, en blocs et en saumons, laine, pour chaque £100 en valeur.	2	10	0
12. TOUTS EFFETS ET MARCHANDISES sur lesquels il n'a pas été imposé d'autres droits et qui ne sont pas ci-après déclarés exempts des droits, pour chaque £100 en valeur.	12	10	0

3. Résolu, qu'il est expédient que les articles suivants soient exempts de droits, savoir:

Alcalis, potasse, et perlasse et soude, coton brute, préparations anatomiques, instrumens et appareils de physique et chimie, livres imprimés (qui ne sont pas des ré-impressions étrangères d'ouvrages anglais soumis au droit de propriété littéraire), cartes géographiques, bustes, ouvrages en marbre, bronze, albâtre, ou plâtre de Paris; tableaux, dessins, gravures, croquis et lithographies; cabinets de monnaies, médailles ou pierres précieuses, et autres collections d'antiquités; échantillons d'histoires naturelle, de minéralogie et de botanique, arbres, arbustes, bulbes et racines, froment et maïs, animaux importés spécialement pour améliorer les races.

Modèles de machines et autres inventions et perfectionemens dans les arts.

Espèces et lingots.

Engrais de toutes sortes.

Armes, vêtements, bétail, provisions et vivres de toutes espèces, importés dans la province par tout commissaires ou commissaires, contracteur ou contracteurs, ou principal ou autre officier de l'ordonnance de sa majesté pour l'usage de l'armée ou de la marine de sa majesté, ou pour l'usage des tribus sauvages qui habitent la province, pourvu que les droits payables autrement sur icelles doivent être défrayés ou supportés par le trésor du royaume-uni ou de cette province.

Chevaux et voitures de voyageurs, chevaux, bestiaux et chariots et autres voitures employées à transporter des marchandises, avec les harnais et attelages nécessaires, tant qu'ils serviront *bonâ fide* à cet objet, excepté les chevaux, bestiaux, chariots, voitures et harnais des personnes qui colportent des effets et marchandises par la province pour les vendre en détail, et les chevaux, bestiaux, voitures et harnais de tout cirque ou troupe équestre; les chevaux, bestiaux, voitures et harnais de toute ménagerie auront entrée libre de droits.

Les donations de vêtemens spécialement importés pour l'usage des sociétés charitables de cette province, ou pour être par elle distribués gratis.

Graines de toutes sortes, les instrumens et outils d'agriculture, quand ils seront spécialement importés *bona fide* par quelque société incorporée ou établie pour l'encouragement de l'agriculture

Les articles suivans à l'usage, ou en la possession de personnes venant en cette province pour s'y établir, savoir :

Les vêtemens à leur usage actuel, et effets mobiliers qui ne sont pas des marchandises; les chevaux et bestiaux; les outils des gens de métier.

Les meubles de ménage qui ne sont point des marchandises, appartenant aux habitans de cette province qui sont sujets de sa majesté, qui décèdent en pays étranger.

Et les articles suivans importés directement du royaume-uni, ou de quelqu'une des provinces de l'Amérique britannique du Nord, de la provenance du dit royaume-uni ou des dites provinces, savoir :—

Animaux; bœuf; lard; bi-cuit; pain; beurre; pâte de cacao; blé ou grains de toutes sortes; farine; poisson frais ou salé, séché ou mariné; huile de poisson; fourrures ou peaux de poisson, ou animaux marins; gypse; cornes; viande; volailles; plans, arbrisseaux et arbres; patates et végétaux de toutes sortes; graines de toutes sortes; peaux; pelleteries, fourrures ou queues non apprêtées; bois, savoir: planches, madriers, douves, bois de construction et de chauffage.

4. *Résolu*, qu'il est expédient de prohiber l'importation en cette province des articles suivans, savoir :

LIVRES et DESSINS immoraux ou indécens.
MONNAIE de faux aloi et contrefaite.

5. *Résolu*, qu'il est expédient, pour la protection du revenu et de l'honnête commerçant, d'empêcher que les marchandises frappées de droits *ad valorem* soient estimées frauduleusement au-dessous de leur valeur, par la nomination d'évaluateurs capables, en donnant à ces évaluateurs et aux percepteurs le droit d'interroger des témoins sous serment, en exigeant la production de lettres d'envoi régulièrement attestées, par la confiscation des marchandises, relativement auxquelles des fraudes seraient commises, en examinant convenablement ces marchandises, et en adoptant toutes les autres précautions nécessaires pour prévenir ou punir les fraudes; et d'apporter à l'acte des douanes les autres amendemens dont l'expérience a fait voir la nécessité pour mieux en atteindre le but.

6. *Résolu*, qu'il est expédient d'autoriser le gouverneur en conseil, de temps à autre, et chaque fois qu'il le jugera nécessaire, pour mettre le fonds consolidé du revenu en état de faire face aux charges portées contre le dit fonds, d'augmenter les droits de douane, en ajoutant aux dits droits un dixième, ou dix pour cent d'iceux, par tout ordre en conseil qui sera donné et publié dans le *Canada Gazette*, pas moins de trois mois avant que le dit ordre prenne son effet, et en la même manière et d'après le même avis, d'ôter et enlever tel droit additionnel.

L'honorable M. *Hincks* a proposé, secondé par l'honorable M. *Merritt*, et la question ayant été proposée, que les dites résolutions soient maintenant lues une seconde fois;

M. *De Witt* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Davignon*, que tous les mots après "maintenant," soient retranchés, et les mots suivans insérés à leur place: "soumises de nouveau à un comité, aux fins d'ajouter dans la seconde résolution, après les items frappés d'un droit spécifique, les articles qui suivent, sur lesquels un droit devrait aussi être perçu d'après le taux actuel, savoir:—

"cuir, cuir manufacturé et verre."
Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, *Crysler*, *Davignon*, *DeWitt*, *Fournier*, *Gugy*, *Johnson*, *LaTerrière*, *Lemieux*, *Lyon*, Sir *Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McConnell*, *Méthot*, *Robinson*, *Sauvageau*, *Seymour*, *Stevenson*, *Taché* et *Watts*.—(25.)

CONTRE.

Messieurs le procureur général *Baldwin*, *Beaubien*, *Bell*, le solliciteur général *Blake*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boutillier*, *Cameron*, de *KENT*, *Cartier*, le solliciteur général *Drummond*, *Dumas*, *Egan*, *Fergusson*, *Fortier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hincks*, *Holmes*, le procureur général *LaFontaine*, *Laurin*, *McFarland*, *Merritt*, *Mongenais*, *Morrison*, *Papineau*, *Polett*, *Price*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Thompson* et *Viger*.—(31.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, que les dites résolutions soient maintenant lues une seconde fois;

M. *Davignon* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Watts*, que tous les mots après "maintenant," soient retranchés, et les mots suivans "insérés à leur place: soumises de nouveau à un comité, aux fins de considérer s'il ne serait pas expédient de continuer le droit actuel imposé sur les animaux vivans."

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Cayley*, *Chauveau*, *Christie*, *Crysler*, *Davignon*, *DeWitt*, *Fournier*, *Gugy*, *Johnson*, *LaTerrière*, *Lemieux*, *Lyon*, Sir *Allan N. MacNab*, *Malloch*, *Marquis*, *McConnell*, *Robinson*, *Seymour*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Stevenson*, *Taché* et *Watts*.—(24.)

CONTRE.

Messieurs le procureur général *Baldwin*, *Beaubien*, *Bell*, le solliciteur général *Blake*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boutillier*, *Cameron*, de *KENT*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, le solliciteur général *Drummond*, *Dumas*, *Egan*, *Fergusson*, *Fortier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hincks*, *Holmes*, le procureur général *LaFontaine*, *Laurin*, *McFarland*, *Merritt*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Papineau*, *Polett*, *Price*, *Sauvageau*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Smith*, de *DURHAM*, *Thompson*, *Viger* et *Wilson*.—(35.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, que les dites résolutions soient maintenant lues une seconde fois;

M. *Seymour* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Johnson*, que tous les mots après "maintenant," soient retranchés, et les mots suivans insérés à leur place: "soumises de nouveau à un comité, aux fins de considérer la nécessité d'insérer les mots "mais ou blé-d'inde," immédiatement après le mot "farine," dans la seconde résolution.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Cayley*, *Christie*, *Crysler*, *DeWitt*, *Gugy*, *Johnson*, *Lyon*, Sir *Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McConnell*, *Robinson*, *Sauvageau*, *Seymour*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Stevenson*, *Thompson* et *Watts*.—(19.)

CONTRE.

Messieurs le procureur général *Baldwin*, *Beaubien*, *Bell*, le solliciteur général *Blake*, *Boutillier*, *Cameron*, de *KENT*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Davignon*, le solliciteur général *Drummond*, *Dumas*, *Egan*, *Fergusson*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Holmes*, le procureur général

LaFontaine, Laurin, Lemieux, Marquis, M'Farland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Papineau, Polette, Price, Scott, de BYTOWN, Smith, de DURHAM, Taché, Viger et Wilson.—(39.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, que les dites résolutions soient maintenant lues une seconde fois ;

M. *Seymour*, a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Lyon*, que tous les mots après "maintenant," soient retranchés et les mots suivans insérés à leur place : "soumises de nouveau à un comité, aux fins de considérer la nécessité d'insérer les mots "froment, excepté pour être moulu en entrepôt pour l'exportation." immédiatement après le mot "farine" dans la seconde résolution."

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley, Boulton, de TORONTO, Cayley, Christie, Crysler, DeWitt, Gagy, Johnson, Lyon, Sir Allan N. MacNab, Malloch, M'Connell, Robinson, Seymour, Smith, de WENTWORTH, Stevenson, Thompson et Watts.*—(18.)

CONTRE.

Messieurs le procureur général *Baldwin*, *Beaubien*, le solliciteur général *Blake, Boutillier, Cameron, de KENT, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon*, le solliciteur général *Drummond, Dumas, Egan, Fergusson, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Holmes*, le procureur général *LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Marquis, M'Farland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Notman, Papineau, Polette, Price, Sauvageau, Scott, de BYTOWN, Smith, de DURHAM, Taché, Viger et Wilson.*—(41.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, que les dites résolutions soient maintenant lues une seconde fois ;

M. *Christie* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Taché*, que tous les mots après "maintenant," soient retranchés, et les mots suivans insérés à leur place : "soumises de nouveau à un comité, aux fins de considérer la nécessité d'amender la troisième résolution, en ajoutant immédiatement après les mots "bois de chauffage," les suivans :— "Aussi, pour l'usage et l'encouragement des pêcheries, comme jusqu'ici, dans le district de *Gaspé*, ou sur les côtes du *Labrador*.—Sel, mélasse, cordages, térébentine, cuir, articles de cuir, vêtements et bonneterie à l'usage des pêcheurs, ustensiles et instrumens à l'usage des bateaux de pêche, importés directement du royaume-uni des Isles de la *Manche*, ou d'aucune des provinces de l'Amérique britannique du Nord, et de la provenance du cru et manufacture des dits endroits ; sujets aux réglemens qui seront faits par le principal officier des douanes de sa majesté au port de *Québec*, et qu'il est autorisé par le présent à établir, dans le but de constater que ces articles sont de bonne foi destinés à être employés à l'usage des pêcheries."

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley, Boulton, de TORONTO, Cayley, Chauveau, Christie, Crysler, DeWitt, Egan, Fournier, Gagy, LaTerrière, Sir Allan N. MacNab, Malloch, M'Connell, Robinson, Stevenson et Taché.*—(17.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin, Beaubien, Bell*, le solliciteur général *Blake, Boulton, de NORFOLK, Boutillier, Cameron, de KENT, Cartier, Cauchon, Chabot*, le solliciteur général

Drummond, Dumas, Fergusson, Fortier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Johnson, le procureur général *LaFontaine, Laurin, Lemieux, Lyon, Marquis, M'Farland, Merritt, Mongenais, Morrison, Notman, Papineau, Polette, Price, Scott, de BOTOWN, Seymour, Smith, de DURHAM, Smith, de WENTWORTH, Thompson et Viger.*—(40.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, que les dites résolutions soient maintenant lues une seconde fois ;

M. *Boulton, de Toronto*, a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. *Cayley*, que tous les mots après "maintenant," soient retranchés, et les mots suivans insérés à leur place : "soumises de nouveau à un comité, aux fins de considérer s'il est expédient d'imposer un droit *ad valorem* sur les vins, n'excédant pas 40 par cent ;"

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley, Boulton, de TORONTO, Cayley, Sir Allan N. MacNab et Morrison.*—(5.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin, Beaubien, Bell*, le solliciteur général *Blake, Boulton, de NORFOLK, Boutillier, Cameron, de KENT, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, Crysler, DeWitt*, le solliciteur général *Drummond, Dumas, Egan, Fergusson, Fortier, Fournier, Fourquin, Gagy, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson*, le procureur général *LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Lyon, Malloch, Marquis, M'Connell, M'Farland, Merritt, Méthot, Mongenais, Notman, Papineau, Polette, Price, Robinson, Sauvageau, Scott, de BYTOWN, Seymour, Smith, de DURHAM, Smith, de WENTWORTH, Taché, Thompson, Viger et Watts.*—(55.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, que les dites résolutions soient maintenant lues une seconde fois ;

M. *M'Connell* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *DeWitt*, que tous les mots après "maintenant," soient retranchés, et les mots suivans insérés à leur place : "renvoyées de nouveau à un comité, pour retrancher le mot 'provisions,' dans la troisième résolution."

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley, Boulton, de TORONTO, Christie, DeWitt, Gagy, Hall, Johnson, LaTerrière, Lyon, Malloch, M'Connell, Seymour, Thompson et Watts.*—(14.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin, Beaubien, Bell*, le solliciteur général *Blake, Boulton, de NORFOLK, Boutillier, Cameron, de KENT, Cartier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chauveau*, le solliciteur général *Drummond, Dumas, Egan, Fergusson, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, Holmes, Jobin*, le procureur général *LaFontaine, Laurin, Lemieux, Sir Allan N. MacNab, Marquis, M'Farland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Notman, Papineau, Polette, Price, Robinson, Sauvageau, Scott, de BYTOWN, Smith, de WENTWORTH, Taché et Viger.*—(45.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, que les dites résolutions soient maintenant lues une seconde fois ;

M. *Egan* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Lyon*, que tous les mots après "main-

“ tenant, ” soient retranchés, et les mots “ soumises de nouveau à un comité, pour considérer s’il est expédient de réduire le droit sur le lard de première qualité (*mess pork*) insérés à leur place.

Et la question ayant été mise sur l’amendement, la chambre s’est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Beaubien*, le solliciteur *Blake*, *Burritt*, *Cameron*, de *KENT*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, *Crysler*, le solliciteur général *Drummond*, *Dumas*, *Egan*, *Fergusson*, *Flint*, *Portier*, *Hincks*, *Holmes*, *Johnson*, *Lyon*, *McFarland*, *Merritt*, *Méthot*, *Morrison*, *Notman*, *Papineau*, *Palette*, *Price*, *Sauvageau*, *Scott*, de *BYTOWX*, *Taché* et *Thompson*.—(32.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Budgley*, le procureur général *Baldwin*, *Bell*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Boullivier*, *Cayley*, *DeWitt*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Hall*, *Jobin*, le procureur général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Sir Allan N. MacNab*, *Malloch*, *Marquis*, *McConnell*, *Mongonais*, *Robinson*, *Symour*, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Viger* et *Watts*.—(30.)

Ainsi, elle a été résolue dans l’affirmative.

La question principale, telle qu’amendée, ayant été alors mise ;

Résolu, que les dites résolutions soient maintenant soumises de nouveau à un comité, pour considérer s’il est expédient de réduire le droit sur le lard de première qualité. (*mess pork*.)

La chambre s’est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Smith, de *Durham*, a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps.

M. l’Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. Smith*, de *Durham*, a fait rapport que le comité avait passé plusieurs résolutions ; lesquelles ont été lues comme suit :—

1. *Résolu*, qu’il est expédient d’abroger les droits de douanes imposés par les actes 10 et 11 *Vict.*, c. 31 et 32, et de substituer un nouveau tarif de droits à celui qui est actuellement en force, en vertu des dits actes.
2. *Résolu*, qu’il est expédient qu’à l’entrée des divers articles ci-dessous mentionnés en cette province, les droits portés vis-à-vis des dits articles respectivement, soient imposés et prélevés ; savoir :—sur

	£.	s.	d.
1. <i>SUCRE</i> , raffiné ou candi, par quintal.	0	14	0
Et de plus pour chaque £100 en valeur.	12	10	0
—, Autres sortes, par quintal.	0	9	0
Et de plus pour chaque £100 en valeur.	12	10	0
2. <i>MELASSE</i> , par quintal.	0	3	0
Et de plus pour chaque £100 en valeur.	12	10	0
3. <i>THÉ</i> , par livre.	0	0	1
Et de plus pour chaque £100 en valeur.	12	10	0
3. <i>CAFÉ</i> , vert, par quintal.	0	4	8
Et de plus pour chaque £100 en valeur.	12	10	0
—, Autres sortes, par quintal.	0	14	0
Et de plus pour chaque £100 en valeur.	12	10	0
5. <i>TABAC</i> , manufacturé, par livre.	0	0	1
Et de plus pour chaque £100 en valeur.	12	10	0
—, Non manufacturé, par livre.	0	0	0½
Et de plus pour chaque £100 en valeur.	12	10	0
—, Cigares, par livre.	0	1	6
Et de plus pour chaque £100 en valeur.	12	10	0
—, Tabac en poudre, par livre.	0	0	4
Et de plus pour chaque £100 en valeur.	12	10	0
6. <i>VIN</i> , en futaille, de la valeur de £15 la pipe, ou au-dessous, par gallon.	0	0	6
Et de plus pour chaque £100 en valeur.	25	0	0
—, En futaille, de la valeur de plus de £15 la pipe, par gallon.	0	1	6
Et de plus pour chaque £100 en valeur.	25	0	0
—, En bouteilles, par gallon.	0	4	0
Et de plus pour chaque £100 en valeur.	25	0	0
7. <i>SPRITUEUX</i> ET BOISSONS FORTES, de toutes sortes, par chaque gallon, de quelque			

force que ce soit, n’exécutant par la preuve par le moyen de l’hydromètre de *Syke*, et ainsi en proportion pour une plus grande force que celle de la preuve, et pour toute quantité plus grande ou moindre qu’un gallon :—

<i>WHISKEY</i> , par gallon.	£	0	0	3
Et de plus pour chaque £100 en valeur.	12	10	0	
<i>REM</i> , par gallon.	0	1	3	
Et de plus pour chaque £100 en valeur.	25	0	0	
<i>GENIÈVRE</i> , <i>EAU-DE-VIE</i> et autres <i>SPRITUEUX</i> OU BOISSONS FORTES, excepté le <i>RUM</i> et le <i>WHISKEY</i> , par gallon.	0	2	0	
Et de plus pour chaque £100 en valeur.	25	0	0	
<i>SPRITUEUX</i> , BOISSONS, CORDIALES ET LIQUEURS, sucrés et mêlés de quelque composition qui empêche qu’on ne puisse vérifier leur force par le moyen de l’hydromètre de <i>Syke</i> , par gallon.	0	3	0	
Et de plus pour chaque £100 en valeur.	25	0	0	
8. <i>SSEL</i> , par minot.	0	0	1	
Et de plus pour chaque £100 en valeur.	12	10	0	
9. <i>ÉPICES</i> ET FRUITS, NOIX, <i>VISAIGRE</i> , <i>MACARONI</i> , et <i>VERMUCELLE</i> , CONFITURES OU FRUITS confis au sucre, au candi ou à la mélasse, pour chaque £100 en valeur.	30	0	0	
10. ANIMAUX de toutes sortes, jambons, viandes de toutes sortes, excepté le lard de première qualité, (<i>mess pork</i>) beurre, fromage, farine, orge, sarrasin, orge dite <i>bea</i> et <i>bigg</i> , avoine, seigle, fèves et pois, farine des grains ci-dessus, et de froment non bluté, bran de son et son gras, pour chaque £100 en valeur.	20	0	0	
11. <i>ACRES</i> , écorce, baies, noix, végétaux, bois et drogues employés uniquement à la teinture, et indigo, soies de cochon ou de sanglier, pierres à moulanges brutes, cables, chaînes, charbon et coke, graisse et rebuts, chanvre, filasse, étoupe, non apprêtés, cuirs, vieux cordage et étoupe à califater, saindoux, plomb en saumons et en feuilles, marbre en blocs brut, huile de coco et de palme, minerais de toute espèce, barres pour les chemins de fer, fer en barres et fer rond, charbon de bois, fer à bouilloire, clous, fer en feuilles et cercles pour manufacturer des clous tranchés, chevilles de fer, fer en saumons, en fragmens, et vieux fer, terre à pipe, résine, billots de sciage, futailles à mettre de l’eau à l’usage des vaisseaux, <i>teasles</i> , acier, balais de <i>lê-d’inde</i> , bois pour faire des outils de charpentier ou de menuisier, suif, goudron et poix, cordage goudronné, matière des caractères d’imprimerie, en blocs et en saumons, laine, pour chaque £100 en valeur.	2	10	0	
12. TOUTS EFFETS ET MARCHANDISES sur lesquels il n’a pas été imposé d’autres droits et qui ne sont pas ci-après déclarés exempts des droits, pour chaque £100 en valeur.	12	10	0	

3. *Résolu*, qu’il est expédient que les articles suivants soient exempts de droits, savoir :

Alcalis, potasse, et perlasse et soude, coton brute, préparations anatomiques, instrumens et appareils de physique et chimie, livres imprimés (qui ne sont pas des ré-impressions étrangères d’ouvrages anglais soumis au droit de propriété littéraire), cartes géographiques, bustes, ouvrages en marbre, bronze, albâtre, ou plâtre de Paris ; tableaux, dessins, gravures, croquis et lithographies ; cabinets de monnaies, médailles ou pierres précieuses, et autres collections d’antiquités ; échantillons d’histoires naturelle, de minéralogie et de botanique, arbres, arbustes, bulbes et racines, froment et maïs, animaux importés spécialement pour améliorer les races.

Modèles de machines et autres inventions et perfectionemens dans les arts.

Espèces et lingots.

Engrais de toutes sortes.

Armes, vêtements, bétail, provisions et vivres de toutes espèces, importés dans la province par tout commissaires ou commissaires, contracteur ou contracteurs, ou principal ou autre officier de l’ordonnance de sa majesté pour l’usage de l’armée ou de la marine de sa majesté, ou pour l’usage des tribus sauvages qui habitent la province, pourvu que les droits payables autrement sur icelles doivent être défrayés ou supportés par le trésor du royaume-uni ou de cette province. Chevaux et voitures de voyageurs, chevaux, bestiaux et chariots et autres voitures employées à transporter des

marchandises, avec les harnais et attelages nécessaires, tant qu'ils serviront *bonâ fide* à cet objet, excepté les chevaux, bestiaux, chariots, voitures et harnais des personnes qui colportent des effets et marchandises par la province pour les vendre en détail, et les chevaux, bestiaux, voitures et harnais de tout cirque ou troupe équestre; les chevaux, bestiaux, voitures et harnais de toute ménagerie auront entrée libre de droits.

Les donations de vêtements spécialement importés pour l'usage des sociétés charitables de cette province, ou pour être par elle distribués gratis.

Graines de toutes sortes, les instrumens et outils d'agriculture, quand ils seront spécialement importés *bonâ fide* par quelque société incorporée ou établie pour l'encouragement de l'agriculture

Les articles suivans à l'usage, ou en la possession de personnes venant en cette province pour s'y établir, savoir :

Les vêtements à leur usage actuel, et effets mobiliers qui ne sont pas des marchandises; les chevaux et bestiaux; les outils des gens de métier.

Les meubles de ménage qui ne sont point des marchandises, appartenant aux habitans de cette province qui sont sujets de sa majesté, qui décèdent en pays étranger.

Et les articles suivans importés directement du royaume-uni, ou de quelqu'une des provinces de l'Amérique britannique du Nord, de la provenance du dit royaume-uni ou des dites provinces, savoir :—

Animaux; bœuf; lard; biscuit; pain; beurre; pâte de cacao; blé ou grains de toutes sortes; farine; poisson frais ou salé, séché ou mariné; huile de poisson; fourrures ou peaux de poisson, ou animaux marins; gypse; cornes; viande; volailles; plans, arbrisseaux et arbres; patates et végétaux de toutes sortes; graines de toutes sortes; peaux; pelletteries, fourrures ou queues non apprêtées; bois, savoir: planches, madriers, douves, bois de construction et de chauffage.

4. *Résolu*, qu'il est expédient de prohiber l'importation en cette province des articles suivans, savoir :

LIVRES et DESSINS immoraux ou indécons.
MONNAIE de faux aloi et contrefaite.

5. *Résolu*, qu'il est expédient, pour la protection du revenu et de l'honnête commerçant, d'empêcher que les marchandises frappées de droits *ad valorem* soient estimées frauduleusement au-dessous de leur valeur, par la nomination d'évaluateurs capables, en donnant à ces évaluateurs et aux percepteurs le droit d'interroger des témoins sous serment, en exigeant la production de lettres d'envoi régulièrement attestées, par la confiscation des marchandises, relativement auxquelles des fraudes seraient commises, en examinant convenablement ces marchandises, et en adoptant toutes les autres précautions nécessaires pour prévenir ou punir les fraudes; et d'apporter à l'acte des douanes les autres amendemens dont l'expérience a fait voir la nécessité pour mieux en atteindre le but.

6. *Résolu*, qu'il est expédient d'autoriser le gouverneur en conseil, de temps à autre, et chaque fois qu'il le jugera nécessaire, pour mettre le fonds consolidé du revenu en état de faire face aux charges portées contre le dit fonds, d'augmenter les droits de douane, en ajoutant aux dits droits un dixième, ou dix pour cent d'iceux, par tout ordre en conseil qui sera donné et publié dans le *Canada Gazette*, pas moins de trois mois avant que le dit ordre prenne son effet, et en la même manière et d'après le même avis, d'ôter et enlever tel droit additionnel.

Les dites résolutions ayant été lues une seconde fois, ont été adoptées.

Ordonné, que l'honorable M. Hincks ait la permission d'introduire un bill pour amender les lois relatives aux droits de douane.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

M. M'Connell a fait rapport du bill pour abroger certains actes y mentionnés, et pour amender, refondre

et résumer en un seul acte les diverses dispositions des statuts maintenant en vigueur, pour régler les élections des membres qui représentent le peuple de cette province à l'assemblée législative; et les amendemens, jusqu'à l'amendement clause (A.), ont été lus et adoptés.

Clause (A.) L'amendement qui vient ensuite ayant été lu une seconde fois comme suit :—“ Et qu'il soit statué qu'aucune personne ne votera plus d'une fois dans aucune élection générale, ni hors du comté, de la cité ou ville où il résidera;”

Et la question ayant été mise, que cette chambre concoure avec le comité dans le dit amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs le procureur général Baldwin, Beaubien, le solliciteur général Blake, Boulton, de NORFOLK, Burrill, Cameron, de KENT, Cartier, Cauchon, Davignon, le solliciteur général Drummond, Dumas, Flint, Fortier, Guillet, Hincks, Laurin, Méthot, Mongenais, Nelson, Nolman, Polette, Price, Sauvageau, Smith, de WENTWORTH, et Taché.—(25.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Badgley, Boulton, de TORONTO, Bouillier, Cayley, Chabot, Christie, Cryslor, DeWitt, Dickson, Fergusson, Gagy, Holmes, Jolin, Johnson, le procureur général LaFontaine, Lemieux, Sir Allan N. MacNab, Malloch, M'Connell, Morrison, Papineau, Robinson, Seymour, Stevenson, Viger, Wettenhall et Wilson.—(28.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Les amendemens subséquens ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, que le bill avec les amendemens, soit grossoyé.

Ordonné, qu'un congé d'absence de cette chambre soit accordé à M. Richards, pour dix jours, sence, pour affaires privées, urgentes.

L'ordre du jour, pour prendre en considération ultérieure la question proposée lundi, le neuf du courant, que le bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : “ Acte pour pourvoir à la formation de compagnies à fonds social.”

“ pagnies incorporées à fonds social, pour des fins relatives aux manufactures, aux mines, à la mécanique ou à la chimie,” passe, étant lu;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à demain.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à vendredi prochain.

Alors, la chambre s'est ajournée,

Jovis, 19° die Aprilis;

ANNO 12° VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

La pétition suivante a été présentée et mise sur la table :—

La pétition du révérend William Rintoul, A. M., président de la société des livres et traités religieux du Haut-Canada, et autres, officiers de différentes sociétés religieuses et de bienfaisance.

Un bill grossoyé pour amender la loi relative à l'inspection des poids et mesures dans le Bas-Canada, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. Scott, du Lac des Deux-Montagnes, porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour établir des meilleures dispositions, relativement aux péages qui seront perçus sur les travaux publics de la province, et pour d'autres fins relatives aux dits travaux, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Bill relatif aux droits de douane.

Bill d'élection.

Bill relatif aux poids et mesures, (B.-C.)

Bill relatif aux travaux publics.

Ordonné, que l'honorable M. *Hincks* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Pétition lue.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :—

Du révérend H. *Morreau*, et autres, de la paroisse et des environs de *St. Eustache*, dans le comté du *Lac des Deux-Montagnes* : demandant des amendemens à la loi qui règle le mode d'accorder des licences d'auberge.

Huitième rapport du comité sur les bills de chemins et ponts.

M. *Fortier*, du comité permanent sur les bills concernant les chemins et ponts, a présenté à la chambre le huitième rapport du dit comité ; lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné le bill pour autoriser *Marc Antoine Primeaux* et *Antoine A. Trottier*, à construire un pont de péage sur la rivière *Chateauguay*, dans la paroisse de *St. Martine*, et former un chemin planchéié depuis le fleuve *St. Laurent* jusqu'à la rivière *Chateauguay*, dans la dite paroisse, fixer les taux qui seront perçus sur les dits pont et chemin, et établir d'autres dispositions à cet égard, et y a fait plusieurs amendemens, dont il demande la permission de faire rapport, pour la considération de votre honorable chambre.

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre, lundi prochain.

Bill relatif à la compagnie de mine du Sault Ste. Marie.

Ordonné, que les amendemens faits par le conseil législatif au bill, intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie des mines du *Sault Sainte-Marie*," soient maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération ; lesquels ont été lus comme suit :—

Feuille 1, ligne 35. retranchez " association," et insérez " corporation."

Feuille 4, ligne 6. Après " corporation," insérez " et pourvu aussi qu'on ne fera ou ne donnera aucun tel bon, débenture ou autre obligation, pour une moindre somme que cent louis courant."

Feuille 7, ligne 35. Retranchez " quarante-huit," et insérez " quarante-neuf."

Feuille 8, ligne 13. Retranchez " quarante-huit," et insérez " quarante-neuf."

Les dits amendemens ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, que M. *Wilson* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leurs amendemens.

Troisième rapport du comité sur les impressions.

L'honorable M. *Hincks*, du comité permanent des impressions, a présenté à la chambre le troisième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Ordonné, que le bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : " Acte pour incorporer l'archevêque et les évêques catholiques romains dans chaque diocèse dans le *Bas-Canada*," soit maintenant lu la première fois.

Le bill a, été en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, lundi prochain.

Second rapport sur le commerce de bois.

M. *Scott*, de *Bytown*, du comité spécial, nommé pour s'enquérir et faire rapport de l'état du commerce de bois, des causes qui en ont amené la dépression actuelle, de la protection à donner aux forêts contre les déprédations, et de toutes autres matières qui affectent les intérêts commerciaux de la province ; avec pouvoir de faire rapport de temps à autre, a présenté à la chambre le second rapport du dit comité, lequel a été lu.

Pour le dit rapport, voir appendice (P.P.P.P.) *Ordonné*, que le dit rapport soit imprimé pour l'usage des membres de cette chambre. Appendice (P.P.P.P.)

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, copies de toutes les pétitions, lettres, et de la correspondance qui peuvent avoir été échangées entre *William Moore Kelly*, écuyer, ci-devant collecteur des douanes au port de *Toronto*, et le gouvernement exécutif de cette province, depuis le 14 mars 1845, relativement à ses réclamations pour déboursés par lui faits dans l'exécution des devoirs de sa charge comme collecteur, et des réponses faites à ses réclamations, et de tous les rapports faits par le procureur général, l'inspecteur général, ou le député inspecteur général, jusqu'à cette date, relativement aux dites réclamations de M. *Kelly*. W. M. K.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Ordonné, que le bill pour incorporer la société d'horticulture de *Montréal*, soit grossoyé. Bill relatif à société d'horticulture de Montréal.

M. l'Orateur a informé la chambre, que le greffier de cette chambre avait reçu du greffier de la couronne en chancellerie un certificat de l'élection d'un membre pour le comté de *Sherbrooke*, en remplacement de *Samuel Brooks*, écuyer, décédé. Certificat d'un rapport de M. Galt, comté de Sherbrooke.

Et le dit certificat a été lu ; et il est comme suit :—

Province du *Canada*.

Bureau du greffier de la couronne en chancellerie, *Montréal*. 19 avril 1849.

Le présent est pour certifier, qu'en vertu d'un writ d'élection, daté le trente-et-unième jour de mars dernier, émané par son excellence le gouverneur général, et adressé à l'officier rapporteur pour le comté de *Sherbrooke*, (*William Locker Felton*, écuyer,) pour l'élection d'un membre pour représenter le dit comté de *Sherbrooke* dans le présent parlement, en remplacement de *Samuel Brooks*, écuyer, décédé, *Alexander Tillech Galt*, écuyer, a été dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le rapport du dit writ, daté le dix-septième jour d'avril courant, lequel est déposé dans les registres de mon bureau.

FÉLIX FORTIER,
G. C. C.

A. W. B. *Lindsay*, écuyer,
Greffier de l'assemblée législative.

M. *Sauvageau*, du comité de toute la chambre sur le rapport du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de *J. O. Alfred Turgeon*, écuyer, et autres, maire et conseillers du comté de *Terrebonne*, et autres ordres de renvoi, a fait rapport d'une résolution, laquelle a été lue comme suit :— Pétition de J. O. A. Turgeon et autres.

Résolu, que cette chambre concourt avec le comité spécial dans le dit rapport.
La dite résolution, ayant été lue une seconde fois, a été adoptée.

Ordonné, que M. *Holmes* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser les syndics des chemins à barrières de *Montréal* à acheter le chemin *St. Michel*, et à ouvrir un chemin jusqu'au village du *Sault au Récollet*. Bill relatif au chemin St. Michel.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Un bill grossoyé pour régulariser et rendre uniforme le taux des dommages sur les lettres de change protestées en cette province, a été lu la troisième fois. Bill relatif à lettres de change protestées.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : " Acte pour régulariser le taux des dommages sur les lettres de change protestées dans le Haut-Canada."

Ordonné, que M. Morrison porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Ordonné, que la réponse à une adresse à son excellence le gouverneur général, du 15 de février dernier, pour les correspondances entre le gouvernement impérial et le gouvernement canadien, et entre ce dernier et des particuliers, au sujet de l'acte pour régler l'engagement des matelots au port de Québec, soit renvoyée au comité spécial, auquel a été renvoyée la pétition de Thomas C. Lee, et autres, de la cité de Québec, intéressés dans les vaisseaux qui fréquentent le port de Québec.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour autoriser la communauté des religieuses hospitalières de St. Joseph de l'hôtel-dieu de Montréal à acquérir et posséder des biens-meu- blés et immeubles, jusqu'à un certain montant, en sus de ceux qu'elles possèdent déjà, tant pour elles-mêmes que pour les pauvres du dit hôtel-dieu, dont elles administrent les biens, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et le président du comité a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu. Le président a fait rapport du bill en conséquence; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le dit bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

Message du conseil législatif, par John Pennings Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:— M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé: " Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de compagnie de transport de Québec," sans aucun amendement: et aussi,

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé: " Acte pour pourvoir à l'amélioration de la rivière Duchêne, dans le comté du Lac des Deux-Montagnes," avec plusieurs amendemens, auxquels il demande le concours de cette chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à l'érection de certains nouveaux comtés et townships dans le Haut-Canada, et pour certaines fins relatives à tels nouveaux comtés, étant lu;

L'honorable M. Cameron, de Kent, a proposé, secondé par M. Burrill, et la question ayant été proposée, que le bill soit maintenant lu une seconde fois;

M. Wetenhall a proposé en amendement à la question, secondé par M. Wilson, que le mot " mainte- nant," soit retranché, et les mots " de ce jour en trois mois," ajoutés à la fin d'icelle;

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été deman- dés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.
Messieurs Armstrong, Badgley, le procureur gé- néral Baldwin, Beaubien, Chabot, Chauveau, Christie, DeWitt, Dickson, Fergusson, Flint, Four- nier, Guy, Holmes, Johnson, Laurin, Lemieux, Sir Allan N. MacNab, Mulloch, Marquis, Notman, Papineau, Robinson, Scott, du Lac des Deux-Mon- tagnes, Seymour, Stevenson, Thompson, Weten- hall et Wilson.—(20.)

CONTRE.

Messieurs Bell, le solliciteur général Blake, Boul- ton, de Norfolk, Boutillier, Burrill, Cameron, de Kent, Cartier, Cauchon, le solliciteur général Drummond, Dumas, Fortier, Guillet, M'Connell, M'Farland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Polotte, Price, Smith, de Durham, Smith, de Wentworth, Taché, Viger et Watts.—(26.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative. La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois de ce jour en trois mois.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender les lois d'enregistre- ment du Haut-Canada, étant lu;

Bill relatif aux lois d'enregis- trement, (H.C.)

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et le président du comité a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amende- mens.

Ordonné, que le rapport soit reçu, demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour changer les temps et les lieux où devront se tenir les cours de division dans la division numéro six, dans le district de Bathurst, étant lu;

Bill relatif aux cours de divi- sion de Bathurst.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour refondre et amender les lois relatives aux brevets d'invention en cette province, étant lu;

Bill relatif aux lois de brevets d'invention.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et le président du comité a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit grossoyé.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour diviser les townships de Leeds et Lansdowne, dans le district de Johnstown, et pour réunir South Burgess à Bastard, dans le même district, étant lu;

Bill relatif à la division des townships de Leeds et Lans- downe.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour autoriser la saisie des meu- bles pour des sommes de dix louis et au-dessous, dans certains cas, dans le Haut-Canada, étant lu;

Bill relatif à la saisie des meubles, (H.C.)

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et le président du comité a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amende- mens.

Ordonné, que le rapport soit reçu, demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour exempter les pompiers qui auront servi comme tels pendant un certain nombre d'années, de servir dans la milice et de remplir certains autres devoirs, étant lu;

Bill exemptant les pompiers de certains services.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre, lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer l'association appelée " La congré- gation des hommes de la paroisse de St. Roch de Québec," étant lu;

Bill relatif à la congrégation de St. Roch de Québec.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

Bill relatif aux compagnies à fonds social de chemins et ponts, (B.-C.) L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser l'établissement de compagnies à fonds social dans le *Bas-Canada*, pour la construction de chemins macadamisés, ponts, et autres travaux de même nature, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent sur les bills concernant les chemins et ponts.

Bill relatif aux cours de district, (H.-C.) L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender et étendre les dispositions de l'acte de cette province, intitulé: "Acte pour amender, refondre et réduire en un seul acte les diverses lois actuellement en force qui établissent et règlent la pratique des cours de district des divers districts de cette partie de la province ci-devant le *Haut-Canada*," et pour élever la juridiction des dites cours de district, étant lu;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et le président du comité a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit grossoyé.

Bill relatif au chemin de planche de Markham et Elgin. L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer la compagnie du chemin de planche de *Markham* et *Elgin*, étant lu;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et le président du comité a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit reçu, demain.

Bill relatif à l'association St. Jean Baptiste de Montréal. L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer l'association *Saint Jean Baptiste de Montréal*, étant lu;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et le président du comité a fait rapport que le comité avait passé le bill, et qu'il lui était enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit grossoyé.

Rapport sur la pétition d'A. Talbot. L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le rapport du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition d'*Antoine Talbot*, de la paroisse de *Berthier*, comté de *Bellechasse*, étant lu;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et le président du comité a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau, lundi prochain.

Bill relatif à la compagnie du pont suspendu de Queenston. L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer "La compagnie du pont suspendu de *Queenston*," étant lu;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et le président du comité a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit reçu, demain.

Ordres remis. Sir *Allan N. MacNab* a proposé, secondé par *M. Cryster*, et la question ayant été mise, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à lundi prochain; la chambre s'est divisée:—Et la question a passé dans la négative.

Sir *Allan N. MacNab* a proposé, secondé par *M. Boulton*, de *Toronto*, et la question ayant été mise, que cette chambre s'ajourne maintenant; la chambre s'est divisée:—Et la question a passé dans la négative. Ajournement.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour diviser le comté de *Saguenay* en deux arrondissemens pour l'enregistrement des titres, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre. Bill relatif à la division du comté de Saguenay.

Résolu, que cette chambre se forme en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil.

Et le président du comité a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

Le président du comité a fait rapport du bill en conséquence; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour augmenter le capital de la compagnie de navigation de la *Grande Rivière*, étant lu;

La chambre s'est, en conséquence formée en le dit comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et le président du comité a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendement. Bill relatif à la compagnie de navigation de la Grande Rivière.

Ordonné, que le bill soit grossoyé.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer la société *St. Patrice de Québec*, étant lu;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et le président du comité a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens. Bill relatif à la société St. Patrice.

Ordonné, que le rapport soit reçu, demain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender l'acte relatif aux compagnies d'assurance mutuelle dans le *Haut-Canada*, étant lu;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et le président du comité a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau. Bill relatif aux compagnies d'assurance mutuelle, (H.-C.)

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau, lundi prochain.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à lundi prochain. Ordres remis.

Alors, la chambre s'est ajournée.

Veneris, 20° die Aprilis;

ANNO 12° VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

LA pétition suivante a été présentée et mise sur la table:— Pétition présentée.

La pétition de *Donald Munro*, et autres, du township de *Georgina*.

Un bill grossoyé pour autoriser la communauté des religieuses sœurs hospitalières de *St. Joseph* de l'hôtel-dieu de *Montréal* à acquérir et posséder des Bill relatif aux sœurs hospitalières de St. Joseph de l'hôtel-dieu de Montréal.

biens-meubles et immeubles jusqu'à un certain montant, en sus de ceux qu'elles possèdent déjà, tant pour elles-mêmes que pour les pauvres du dit hôtel-dieu, dont elles administrent les biens, et pour d'autres fins y mentionnées, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. Dumas porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Huitième rapport du comité sur divers bills privés.

M. Chauveau, du comité permanent sur divers bills privés, a présenté à la chambre le huitième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre comité a examiné le bill pour incorporer certaines personnes sous les nom et raison de "Président, directeurs et compagnie du havre de Port Burwell," le bill pour mettre la compagnie des terres britanniques et américaines en état de promouvoir l'établissement de manufactures dans les townships de l'Est du Canada; et le bill pour incorporer les révérends pères oblates de l'immaculée conception de Marie, dans la province du Canada, et a fait certains amendemens à chacun deux, qu'il demande la permission de soumettre à la considération de votre honorable chambre.

Rapport sur la pétition de P. Cartier, et autres.

M. Fourquin, du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de Pierre Cartier, et autres, de St. François du Lac St. Pierre, et autres ordres de renvoi, a présenté à la chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Bill relatif aux rendus de l'église de St. François du Lac.

Ordonné, que M. Fourquin ait la permission d'introduire un bill pour rendre valide l'élection des syndics pour la bâtisse d'une église dans la paroisse de St. François du Lac St. Pierre, et pour les mettre en état de l'achever.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Bill relatif à la rivière du Chêne.

Ordonné, que les amendemens faits par le conseil législatif au bill, intitulé: "Acte pour pourvoir à l'amélioration de la rivière Duchêne, dans le comté du Lac des Deux-Montagnes," soient maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération; lesquels ont été lus comme suit:—

Feuille 2, ligne 24. Après "commissaires," insérez "et toutes questions qui s'élèveront à aucune assemblée des dits commissaires, se décideront à la majorité des voix des dits commissaires alors présens, à part du président; et quand il y aura égalité de voix, le président aura la voix prépondérante."

Feuille 3, ligne 2. Après "les," insérez "deux."

Feuille 3, ligne 2. Retranchez depuis "langués," jusqu'à "pendant," dans la 3^e ligne.

Feuille 3, ligne 3. Après "semaines," insérez "dans la gazette du Canada, et aussi."

Feuille 3, ligne 4. Après "publics," insérez "l'un en anglais, et l'autre en français," et retranchez "le district," et insérez "la cité."

Feuille 4, ligne 23. Après "copies," insérez "ou extraits."

Feuille 4, ligne 23. Après "authentiques," insérez "et sera tenu d'en donner communication à toutes heures raisonnables."

Feuille 4, ligne 25. Après "comté," insérez "et les dits commissaires feront aussitôt publier un avis dans les deux langues, qu'ils feront lire et afficher aux portes des églises des dites paroisses pendant deux dimanches consécutifs, après le service du matin, annonçant que la dite cotisation ou réparti-

tion et procès-verbal ont été déposés entre les mains de tel notaire."

Feuille 4, ligne 41. Après "procès-verbal," insérez la clause A.

Clause A. "Pourvu toujours, et qu'il soit statué, que toute personne qui se croira lésée par la décision finale des dits commissaires, comme susdit, pourra en appeler, par pétition, à un juge de circuit du district de Montréal, faisant valoir ses objections à la dite décision, et en demandant la cassation; et telle personne sera tenue de présenter la dite pétition dans les quinze jours au moins de la publication de l'avis du dépôt de la dite cotisation ou répartition et procès-verbal; et sur preuve qu'une copie de la dite pétition, accompagnée d'un avis du temps et du lieu où et quand elle sera présentée, a été servie au secrétaire trésorier des dits commissaires, trois jours francs, au moins, avant sa présentation, le dit juge de circuit pourra fixer un jour et un lieu, soit pendant le terme ou en vacance, cour tenante ou hors de cour, dans la cité de Montréal, ou dans tout autre lieu convenable dans le dit comté, ou pendant les séances d'aucune cour de circuit qui se tiendra dans les limites d'ice-lui, quand et où il procédera, et pour alors et là, procéder à entendre d'une manière sommaire le dit appelant et les dits commissaires, et se prononcer sur le dit appel; et la décision du juge de circuit sera finale et décisive; et si la dite cotisation ou répartition et procès-verbal sont modifiés, il sera du devoir du registrateur du dit comté, s'il lui est présenté une copie de la décision, attestée du seing et sceau du dit juge, de l'enregistrement au long immédiatement, ou de l'entrer et enregistrer, selon l'exigence du cas."

Feuille 5, ligne 40. Retranchez "publication," et insérez "passation."

Les dits amendemens ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, que M. Scott, du Lac des Deux-Montagnes, reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leurs amendemens.

Ordonné, que le bill pour incorporer certaines personnes sous les nom et raison de "Président, directeurs et compagnie du havre de Port Burwell," tel que rapporté par le comité permanent sur divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute de la chambre, lundi prochain.

Bill relatif au Port Burwell.

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, par l'officier qu'il appartiendra, copies des comptes envoyés et soumis par les syndics des chemins à barrières de Québec, (en vertu de l'ordonnance établissant les dits syndics) pour les années 1847 et 1848; ensemble avec des copies de toute la correspondance relative à la régie des affaires des syndics, et à l'amélioration des chemins et ponts dans le voisinage de Québec.

Chemins à barrières de Québec.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Ordonné, que M. Gagy ait la permission d'introduire un bill pour expliquer le vrai sens, l'intention et effet de l'acte passé dans les dixième et onzième années du règne de sa majesté, pour établir de meilleures dispositions pour la limitation des actions dans le Bas-Canada.

Bill relatif à la limitation des actions, (B.-C.)

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et

dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif aux
enfants mi-
neurs.

Ordonné, que M. le solliciteur général *Blake* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser la vente ou l'aliénation des propriétés immobilières des enfans mineurs, dans certains cas y mentionnés.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Acte imposant
des droits sur
les spiritueux
et les destilla-
teurs.

Sur motion de l'honorable M. *Hincks*, secondé par l'honorable M. *Merritt*,

Résolu, que cette chambre se forme maintenant en comité pour prendre en considération s'il est expédient d'amender l'acte qui impose des droits sur les distillateurs et les boissons distillées en cette province.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Burrill* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Burrill* a fait rapport que le comité avait passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu, demain.

Troisième rap-
port sur les
impressions.

Résolu, que cette chambre concourt dans le troisième rapport du comité permanent des impressions.

Bill relatif aux
lois d'enregis-
trement.

Le président du comité de toute la chambre sur le bill pour amender les lois d'enregistrement du *Haut-Canada*, a fait rapport du dit bill; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

Bill relatif à la
saisie des meu-
bles
(H.-C.)

Le président du comité de toute la chambre sur le bill pour autoriser la saisie des meubles pour des sommes de dix louis et au-dessous, dans certains cas, dans le *Haut-Canada*, a fait rapport du dit bill; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

Bill relatif au
chemin de
planche de El-
gin et Mark-
ham.

Le président du comité de toute la chambre sur le bill pour incorporer la compagnie du chemin de planche de *Markham* et *Elgin*, a fait rapport du dit bill; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

Bill relatif à la
compagnie du
pont suspendu
de Queenston.

Le président du comité de toute la chambre sur le bill pour incorporer la compagnie du pont suspendu de *Queenston*, a fait rapport du dit bill; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

Bill relatif à la
société St.
Patrice.

Le président du comité de toute la chambre sur le bill pour incorporer la société *St. Patrice* de *Québec*, a fait rapport du dit bill; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

Bill relatif aux
compagnies de
chemins de fer.

La chambre a, en conformité de l'ordre, procédé à prendre en considération ultérieure la question proposée mercredi dernier, que le bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour établir certaines dispositions générales, concernant les services que le gouvernement peut requérir des compagnies de chemin à rails que leurs actes d'incorporation assument jettissent à ces dispositions générales," passe.

Et la question, ayant été mise; la chambre s'est divisée:—Et la question a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. *Price*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à son excellence le gouverneur général,— Réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, datée le 17 du courant, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant elle, copies de tous les rapports annuels faits par les commissaires de l'asile temporaire des lunatiques de la province à *Toronto*, pour les années 1845, 1846, 1847 et 1848, inclusivement, conformément aux réglemens des commissaires, et approuvés par le gouvernement.

Pour la dite réponse, voir appendice (Q. Q. Q. Q.)

Bill relatif à
l'asile des lu-
natiques de
Toronto.

Appendice
(Q. Q. Q. Q.)

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour remédier à certaines déficiences dans l'enregistrement des titres et instrumens relatifs aux propriétés immobilières qui ont été enregistrées dans le bureau d'enregistrement à *Montréal*, étant lu;

Bill relatif au
bureau d'en-
registrement de
Montréal.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et le président du comité a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit reçu, lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender les lois relatives aux droits de douane, étant lu;

Bill relatif aux
droits de
douane.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre, pour ce jour.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour établir un mode de cotisation plus juste et plus uniforme dans les divers townships, villages, villes et cités du *Haut-Canada*, étant lu;

Bill relatif au
mode de coti-
sation.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et le président du comité a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau, mardi prochain.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à mardi prochain.

Alors, la chambre s'est ajournée à lundi prochain.

Luna 23^o die Aprilis;

ANNO 12^o VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:—

La pétition du révérend *Benjamin Davies*, A. M. Ph. D., de l'université de *Leipsic*, président du comité exécutif de l'union baptiste du *Canada*, au nom du dit comité.

La pétition du révérend *J. Gravel*, et autres, de la paroisse de *St. Athanase*, et autres, marchands du village de la dite paroisse.

Un bill grossoyé pour incorporer *Frederick C. Cupreol*, *Robert Easton Burns*, et autres, sous le nom de "La compagnie de chemin de fer de *Toronto*, et de l'union de *Simcoe* et du *Lac Huron*," aux fins

Bill relatif à
la compagnie de
chemin de fer
de Toronto.

Simcoe et du
Lac Huron.

d'être autorisés à construire un chemin de fer depuis Toronto jusqu'au Lac Huron, a été lu troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : "Acte pour incorporer la compagnie d'union du chemin de fer de Toronto, de Simcoe et du Lac Huron."

Ordonné, que l'honorable M. Boulton porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif à la
compagnie de
navigation de
la Grande Ri-
vière.

Un bill grossoyé pour augmenter le capital de la compagnie de navigation de la Grande Rivière, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable M. Merritt porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif à
l'association
St. Jean Bap-
tiste de Mon-
tréal.

Un bill grossoyé pour incorporer l'association Saint Jean Baptiste de Montréal, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. Cartier porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif à
l'enregistre-
ment, district
de Saguenay.

Un bill grossoyé pour diviser le comté de Saguenay en deux arrondissemens, pour l'enregistrement des titres, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable M. LaTerrière porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif à
la société d'horti-
culture de
Montréal.

Un bill grossoyé pour incorporer la société d'horticulture de Montréal, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable M. Badgley porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif à
l'enregistre-
ment, district
de Rimouski.

Un bill grossoyé pour diviser le comté de Rimouski en deux arrondissemens pour l'enregistrement des titres, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. Taché porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif aux
lois de brevets
d'invention.

Un bill grossoyé pour refondre et amender les lois relatives aux brevets d'invention en cette province, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable M. Badgley porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif aux
locataires et
locataires.

Un bill grossoyé pour amender l'acte passé dans la troisième année du règne de sa majesté, Guillaume quatre, chapitre un, intitulé : "Acte pour régler l'exercice de certains droits des locataires et locataires," a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. Lemieux porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif aux
lettres de chan-
ge et billets
promissoires.

Un bill grossoyé pour amender les lois relatives aux lettres de change à l'intérieur, et aux billets promissoires, et au mode de les protester, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : "Acte

"pour amender la loi qui régit les lettres de change à l'intérieur, les billets promissoires et les protêts qui s'y rapportent, et des lettres de change à l'étranger, en certains cas."

Ordonné, que M. Holmes porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour incorporer le ministre et les syndics de l'église de St. Andrew à Montréal, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. Holmes porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour changer les temps et les lieux où devront se tenir les cours de division dans la division numéro six, dans le district de Bathurst, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. Bell porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour incorporer la ville de Peterborough, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. Hall porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Du révérend William Rintoul, A. M., président de la société des livres et pamphlets religieux du Haut-Canada, et autres, officiers de différentes sociétés religieuses et de bienfaisance; demandant qu'il soit passé une loi pour empêcher que les agents ou colporteurs de toutes sociétés religieuses ou de bienfaisance, ne soient contrains de prendre des licences pour disposer des livres, pamphlets ou publications, qui dépendent de ou sont la propriété de telles sociétés.

De Donald Munro, et autres, du township de Georgina; demandant qu'il ne soit fait aucune division du district de Home.

Ordonné, que la pétition du révérend Benjamin Davies, A. M., Ph., D. de l'université de Leipsic, président du comité exécutif de l'union baptiste du Canada, au nom du dit comité, soit maintenant lue, et que les règles de cette chambre soient mises de côté quant à icelle.

Et la dite pétition a été lue; demandant la passage d'un bill pour amender la charte de l'université à Toronto.

Ordonné, que la pétition du révérend J. Gravel, et autres, de la paroisse de St. Athanase, et autres, marchands du village de la dite paroisse, soit maintenant lue; et que les règles de cette chambre soient mises de côté quant à icelle.

Et la dite pétition a été lue; demandant certains amendemens au bill pour l'incorporation d'une compagnie pour établir une ligne de chemin de fer entre Montréal et Missisquoi.

Ordonné, que la pétition du révérend Benjamin Davies, A. M., Ph., D., de l'université de Leipsic, président du comité exécutif de l'union baptiste du Canada, au nom du dit comité, soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre.

Alexander Tilloch Galt, écuyer, membre pour le comté de Sherbrooke, ayant préalablement prêté le serment, conformément à la loi, et souscrit devant les commissaires le rôle qui le contient, a pris son siège dans la chambre.

M. Scott, de Bytown, a proposé, secondé par M. , et la question ayant été mise, que la pétition de Thomas Corcoran soit renvoyée à un comité de cinq membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records; la chambre s'est divisée.—Et la question a passé dans la négative.

Rapport sur la pétition de Dame S. B. Rousseau, et autres.

L'honorable M. LaTerrière, du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de dame Sophie B. Rousseau, et autres, de la paroisse de St. Pierre et St. Paul, comté de Saguenay, a présenté à la chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Bill relatif aux actes passés par des notaires qui sont décédés.

Ordonné, que l'honorable M. LaTerrière ait la permission d'introduire un bill pour remédier aux injustices qui pourraient autrement se commettre par suite d'omissions et d'irrégularités dans les actes passés par des notaires qui sont décédés.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Bill relatif à l'encouragement de la construction de vaisseaux.

M. Méthot a fait rapport du comité spécial sur le bill pour encourager la construction des vaisseaux dans le Bas-Canada, en donnant un meilleur recours aux personnes qui avancent de l'argent ou fournissent la main d'œuvre ou des matériaux, pour la construction des vaisseaux, que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre, jeudi prochain.

Neuvième rapport du comité sur divers bills privés.

M. Chauveau, du comité permanent sur divers bills privés, a présenté à la chambre le neuvième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné le bill pour incorporer la communauté des révérendes sœurs de la charité de Bytown; le bill pour incorporer la compagnie des mines de Huron; et le bill pour incorporer certaines personnes sous les nom et raison de compagnie des mines de Neepigon, et a fait certains amendemens à chacun d'eux, qu'il demande la permission de soumettre à la considération de votre honorable chambre.

Second rapport du comité sur la bibliothèque.

Sir Allan N. MacNab, du comité permanent nommé pour aider M. l'Orateur à surveiller la bibliothèque, a présenté à la chambre le second rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Ordonné, que le dit rapport soit renvoyé à un comité de toute la chambre, jeudi prochain.

Pétition du révérend J. Gravel, et autres, renvoyée à un comité.

Ordonné, que la pétition du révérend J. Gravel, et autres, de la paroisse de St. Athanase, et autres, marchands du village de la dit paroisse, soit renvoyée au comité permanent sur les bills concernant les lignes de chemins de fer et de télégraphes.

Bill relatif aux révérends pères oblates.

Ordonné, que le bill pour incorporer les révérends pères oblates de l'immaculée conception de Marie, dans la province du Canada, soit renvoyé à un comité de toute la chambre, jeudi prochain.

Taxe sur le bois de construction.

M. Egan a proposé, secondé par M. Johnson, et la question ayant été mise, que cette chambre se forme maintenant en comité pour prendre en considération la convenance de présenter une adresse à sa très-gracieuse majesté, demandant qu'il lui plaise de ne pas sanctionner l'imposition, par le parlement impérial, d'un nouveau droit sur le bois de construction

de la provenance du Canada, entrant dans les ports de la Grand Bretagne;

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Badgley, Boulton, de NORFOLK, Boulton, de TORONTO, Cayley, Christie, De Witt, Egan, Holmes, Johnson, Sir Allan N. MacNab, M^cConnell, Papineau, Robinson, Scott, de BYTOWN, Seymour, Sherwood, de TORONTO, Stevenson et Watts.—(18.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, le procureur général Baldwin, Beaubien, le solliciteur général Blake, Cameron, de KENT, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, le solliciteur général Drummond, Dumas, Ferguson, Flint, Fortier, Fournier, Galt, Guillet, Hincks, Jobin, le procureur général LaFontaine, Laurin, Lemieux, Marquis, M^cFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Polette, Price, Richards, Smith, de DURHAM, Taché, Viger et Witenhall.—(37.)

Ainsi, elle a passe dans la négative.

Ordonné, que M. Notman ait la permission d'introduire un bill pour confirmer certains règlements passés dans le conseil municipal du district de London, imposant des taxes à être prélevées sur les terres et autres propriétés, dans le dit district.

Bill relatif au conseil municipal du district de London.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, que M. Morrison ait la permission d'introduire un bill pour diviser le district de Huron, dans la province du Canada, et pour d'autres fins y mentionnées.

Bill relatif à la division du district de Huron, (H.C.)

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Message du conseil législatif, par John Fennings Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—

Message du conseil.

M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé les bills suivans, sans amendement, savoir :—

Bill, intitulé : " Acte pour prohiber la destruction de certaines espèces d'animaux sauvages par l'effet de la strychnine, et autres poisons,"

Bill relatif à la strychnine, et autres poisons.

Bill intitulé : " Acte pour changer et amender la charte de la compagnie du grand chemin de fer occidental,"

Bill relatif au grand chemin de fer occidental.

Bill, intitulé : " Acte pour confirmer le titre de la congrégation baptiste, calviniste, de Perth, à un certain lopin de terre dans cette ville."

Bill relatif à la congrégation calviniste, baptiste, de Perth.

Bill, intitulé : " Acte pour incorporer l'institut des artisans de Hamilton et de Gore,"

Bill relatif à l'institut des artisans de Gore et Hamilton.

Bill, intitulé : " Acte pour confirmer les titres de biens-fonds de certaines personnes naturalisées en vertu du statut du Bas-Canada, première me quatre, chapitre cinquante-trois,"

Bill relatif aux titres de biens-fonds de certaines personnes.

Bill, intitulé : " Acte pour abroger l'acte qui définit les bornes entre les quatrième concessions des townships de Montague et North Elmsley."

Bill relatif à la ligne de division de Montague.

Bill, intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'entrepôt de Québec."

Bill relatif à la compagnie d'entrepôt de Québec.

Bill, intitulé : " Acte pour annexer une certaine partie du township d'Upton au comté de St. Hyacinthe, pour des fins judiciaires et municipales."

Bill relatif au township d'Upton.

Bill, intitulé : " Acte pour abolir la division territoriale du Haut-Canada en districts, et pour établir

Bill relatif aux divisions de

des unions temporaires de comtés, pour des fins judiciaires et autres, et pour la dissolution future de telles unions, selon que l'accroissement des richesses et de la population pourront l'exiger: et aussi,

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé: "Acte pour incorporer les sœurs de miséricorde pour la régie de l'hospice de la maternité de *Montréal*," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette chambre: et aussi,

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé: "Acte pour incorporer la communauté des sœurs de *St. Croix*, dans la paroisse de *St. Laurent*, dans le district de *Montréal*, pour les fins de l'éducation," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette chambre: et aussi,

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé: "Acte pour incorporer l'académie industrielle de *St. Laurent*, dans le district de *Montréal*," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de l'honorable M. *Hincks*, secondé par M. *Merritt*,

Résolu, que cette chambre se forme maintenant en comité, pour prendre en considération s'il est expédient d'imposer des taux de péages sur les vaisseaux descendant le *St. Laurent*, et d'autoriser le gouverneur en conseil à faire des règlements pour l'arrêt des vaisseaux causant des dommages aux canaux.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Sauvageau* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Sauvageau* a fait rapport que le comité avait passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu, demain.

Ordonné, que M. *Cauchon* ait la permission d'introduire un bill pour abroger un certain acte et une ordonnance y mentionnés, concernant la maison de la trinité de *Montréal*, et pour en amender et refondre les dispositions.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, qu'il soit imprimé mille exemplaires du bill pour autoriser l'établissement des compagnies à fonds social, pour la construction des chemins et autres travaux, dans le *Haut-Canada*, tel que passé par les deux chambres de la législature.

Ordonné, que la réponse à une adresse à son excellence le gouverneur général, du 17 du courant, pour des copies de certains rapports annuels faits par les commissaires de l'asile temporaire des lunatiques de la province à *Toronto*, soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre.

Ordonné, que l'amendement fait par le conseil législatif au bill, intitulé: "Acte pour incorporer les sœurs de miséricorde pour la régie de l'hospice de la maternité de *Montréal*," soit maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre le dit amendement en considération, lequel a été lu comme suit:—

Feuille 2, ligne 2. Retranchez depuis "dans," jusqu'à "selon," dans la troisième ligne, et insérez "le *Bas-Canada*."

Le dit amendement, ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, que M. *Jobin* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leur amendement.

Ordonné, que l'amendement fait par le conseil législatif au bill intitulé: "Acte pour incorporer les sœurs de *St. Croix*, dans la paroisse de *St. Laurent*, dans le district de *Montréal*, pour les fins de l'éducation," soit maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre le dit amendement en considération, lequel a été lu comme suit:—

Feuille 2, ligne 2. Retranchez "cette province," et insérez "le *Bas-Canada*."

Le dit amendement, ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, que M. *Jobin* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leur amendement.

Ordonné, que l'amendement fait par le conseil législatif au bill, intitulé: "Acte pour incorporer l'académie industrielle de *St. Laurent*, dans le district de *Montréal*," soit maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre le dit amendement en considération; lequel a été lu comme suit:—

Feuille 1, ligne 37. Retranchez "pays," et insérez "*Bas-Canada*."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, que M. *Jobin* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leur amendement.

Ordonné, que le bill pour incorporer certaines personnes sous les nom et raison de compagnie des mines de *Nepigon*, tel que rapporté par le comité permanent sur divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la chambre, jeudi prochain,

M. *Burrill*, du comité pour prendre en considération s'il est expédient d'amender l'acte qui impose des droits sur les distillateurs et les boissons distillées en cette province, a fait rapport de plusieurs résolutions; lesquelles ont été lues comme suit:—

1. *Résolu*, qu'il est expédient d'amender l'acte 9 *Vict.*, c. 2, qui impose des droits sur les boissons spiritueuses distillées en cette province, en déclarant que le droit sur les dites boissons spiritueuses sera d'un denier par gallon, au lieu de deux deniers par gallon, tel qu'il est établi par le dit acte.

2. *Résolu*, qu'il est expédient de pourvoir à la mise en entrepôt des boissons spiritueuses distillées en cette province, sans que les droits sur icelles ne soient payés, les dits droits devant être payés lorsque les dites boissons spiritueuses sortiront de l'entrepôt pour être consommées en cette province.

Les dites résolutions ayant été lues une seconde fois, ont été adoptées.

Ordonné, que l'honorable M. *Hincks* ait la permission d'introduire un bill pour continuer et amender l'acte qui impose des droits sur les esprits distillés dans cette province, et pourvoir à l'emmagasinage d'iceux.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

mis,
(H.C.)

Bill relatif aux
sœurs de misé-
ricorde.

Bill relatif aux
sœurs de St.
Croix.

Bill relatif à
l'académie
industrielle.

Taux de pé-
ages sur les vais-
seaux.

Bill relatif à la
raison de la
trinité de
Montréal.

Bill relatif aux
compagnies à
fonds social de
chemins et
ponts.

Acte des lu-
natiques de
Toronto.

Bill relatif aux
sœurs de misé-
ricorde.

Bill relatif aux
sœurs de Ste.
Croix.

Bill relatif à
l'académie in-
dustrielle.

Bill relatif à la
compagnie des
mines de Nec-
pigon.

Acte relatif
aux droits sur
les distilla-
teurs et les
spiritueux.

Bill relatif au bureau d'enregistrement de Montréal.

Le président du comité de toute la chambre sur le bill pour remédier à certaines déféctuosités dans l'enregistrement des titres et instrumens relatifs aux propriétés immobilières qui ont été enregistrées dans le bureau d'enregistrement à *Montréal*, a fait rapport du dit bill : et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

Bill relatif aux glaciés et chaussées de moulins.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour abroger diverses lois maintenant en force dans le *Haut-Canada*, qui régissent la construction des glaciés pour les chaussées de moulins, et établir des dispositions pour mieux définir le mode de leur construction, étant lu :

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité : et après y avoir siégé quelque temps.

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et le président du comité a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit reçu, demain.

Bill relatif aux chemins d'hiver, (B.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour révoquer deux certaines ordonnances y mentionnées, relatives aux chemins d'hiver, dans cette partie de la province du *Canada*, ci-devant le *Bas-Canada*, en autant qu'elles ont rapport au district de *Québec*, au district de *Gaspé*, et au district des *Trois-Rivières*, à l'exception de la partie du comté de *Drummond*, qui se trouve dans le district des *Trois-Rivières*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre.

M. *Gugy* a proposé, secondé par l'honorable M. *Robinson*, et la question ayant été mise, qu'il soit donné instruction au dit comité de considérer, premièrement ; s'il est expédient que les chemins d'hiver dans le *Bas-Canada* soient d'une largeur uniforme, et qu'ils aient la largeur que les chemins d'hiver ont dans le *Haut-Canada*, dans les townships du *Bas-Canada*, dans la *Nouvelle-Ecosse*, dans le *Nouveau-Brunswick*, et dans les *Etats-Unis* ; secondement, s'il est expédient et nécessaire que la forme et la grandeur des patins des voitures d'hiver, et la manière d'atteler les chevaux, dans le *Haut-Canada* et dans les townships du *Bas-Canada*, soient adoptées et suivies dans le *Bas-Canada*. Troisièmement, — si l'on pourrait adopter des dispositions, et quelles dispositions législatives pour atteindre le but susdit ;

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de *Toronto*, *Gugy*, *Robinson* et *Stevenson*.—(4.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Ballwin*, *Beaubien*, le solliciteur général *Blake*, *Boulton*, de *Norfolk*, *Boutillier*, *Cameron*, de *Kent*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *DeWitt*, le solliciteur général *Drummond*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Guillet*, *Jobin*, *Johnson*, le procureur général *LaFontaine*, *Laurin*, *Lemieux*, *Marquis*, *Merritt*, *Méthot*, *Notman*, *Papineau*, *Politte*, *Sauvageau*, *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, *Seymour*, *Smith*, de *Durham*, *Swith*, de *Wentworth*, *Taché*, *Viger* et *Wetenhall*.—(37.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et le président du comité a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

Le président a fait rapport du bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour révoquer partie d'un acte relatif à la milice de cette province, et pour l'amender en ce qui regarde l'enrôlement des quakers, mennonistes et tunkers, et les pénalités dont ils sont passibles, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et le président du comité a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit grossoyé.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender la loi dans le *Bas-Canada*, en ce qui concerne le district dans lequel les actions réelles et mixtes pourront être commencées, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et le président du comité a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

Le président a fait rapport du bill en conséquence ; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour obliger les personnes qui réclament des terres en vertu d'une patente dans les townships du *Bas-Canada*, à faire enregistrer leurs réclamations, et pour pourvoir à l'établissement de celles des dites terres qui ne seront pas réclamées après un certain temps, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, vendredi, le dix-huitième jour de mai prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abroger les ordonnances y mentionnées, relatives aux chemins d'hiver dans le *Bas-Canada*, en ce qui concerne le district de *Québec*, le district de *Gaspé*, et partie du district des *Trois-Rivières*, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour diviser le district de *London*, dans la province du *Canada*, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu ;

M. *Notman* a proposé, secondé par M. *Farland*, et la question ayant été proposée, que le bill soit maintenant lu une seconde fois.

M. *Wilson* a demandé s'il était besoin de publier un avis avant l'introduction de ce bill.

M. l'Orateur a dit, comme son opinion, qu'il n'était pas besoin de publier un avis, la mesure étant d'une nature publique, et plusieurs bills semblables ayant été présentés de la même manière pendant la présente session.

Appel ayant été fait à la chambre de la décision de M. l'Orateur, la chambre s'est divisée :—Et la décision de M. l'Orateur a été confirmée.

Et la question ayant été de nouveau proposée, que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

M. *Wilson* a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. *Robinson*, que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots "de ce jour en trois mois," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

Bill relatif à l'amendement de l'acte de la milice.

Bill relatif aux actions réelles et mixtes.

Bill relatif aux réclamations de terres dans les townships, (H.-C.)

Bill relatif aux chemins d'hiver, (B.-C.)

Bill relatif à la division du district de London.

POUR.

Messieurs *Beaubien, Cameron, de Kent, Cartier, Chabot, Chauveau, Crysler, De Witt*, le solliciteur général *Drummond, Dumas, Flint, Fournier, Gagy, Johnson, Laurin, Lemieux, Sir Allan N. MacNab, M^cConnell, Morrison, Robinson, Sauvageau, Smith*, de DURHAM, *Stevenson, Thompson, Viger, Wetenhall et Wilson*.—(26.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le solliciteur général *Blake, Davignon, Fergusson, Guillet, Hincks, Jobin, M^cFarland, Merrill, Mongenais, Nelson, Notman, Papi-nau, Polette, Price, Smith*, de VENTWORTH, et *Taché*.—(17.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois de ce jour en trois mois.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte pour la décision sommaire des petites causes dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, vendredi, le dix-huitième jour de mai prochain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill aux fins d'autoriser *Antoine Amable Archambeault*, et autres, à construire un pont de péage sur la rivière *L'Assomption*, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et le président du comité a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit reçu, demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour diviser le comté de *Haldimand*, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour mettre les cautions du ci-devant conseil municipal du township de *Halley* en état d'exercer leurs réclamations contre le dit township, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et le président du comité a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit reçu, demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour définir la ligne de division entre le township de *Walpole*, dans le district de *Niagara*, et le township de *Woodhouse*, dans le district de *Talbot*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre, jeudi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à l'érection d'un certain territoire dans le *Haut-Canada* en un nouveau comté, qui sera appelé le comté de *Grey*, et pour certaines fins relatives au dit nouveau comté, étant lu ;

M. *Fergusson* a proposé, secondé par M.

, et la question ayant été proposée, que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

M. *Gagy* a proposé en amendement à la question, secondé par M. , que le mot "mainte-

nant," soit retranché, et les mots " de ce jour en trois mois." ajoutés à la fin d'icelle ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la chambre s'est divisé :—Et la question a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, de ce jour en trois mois.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à jeudi prochain.

Alors, la chambre s'est ajournée.

Martis, 24^o die Aprilis ;

ANNO 12^o VICTORIAE REGINAE, 1849.

La pétition suivante a été présentée et mise sur la table :—

Par M. *Scott*, du *Laç d's Deux-Montagnes*,—la pétition de *Thomas Walsh*, du village de *Rawdon*, comté de *Leinster*.

M. *Jobin* a proposé, secondé par *et Pétition de W. liam Evans*, et de ses fils, *John E. Evans* et *William Evans*, junior, de la *Côte St. Paul*, soit renvoyée à un comité spécial, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records ; la chambre s'est divisée :—Et la question a passé dans la négative.

M. *Chabot*, du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de Messieurs *Le Mesurier, Tilstone et compagnie*, et autres, marchands, et autres, de la cité de *Québec*, a présenté à la chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Ordonné, que M. *Chabot* ait la permission d'introduire un bill pour amender et continuer l'ordonnance pour l'inspection du poisson et de l'huile.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

M. *Chabot* a fait rapport du comité spécial sur le bill pour incorporer le barreau du *Bas-Canada*, que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre, lundi prochain.

M. *Davignon* a fait rapport du comité spécial sur le bill pour incorporer l'institut canadien de *Mont-réal*, que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre, lundi prochain.

M. *Méthot*, du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de *Thomas C. Lee*, et autres, intéressés dans les vaisseaux qui fréquentent le port de *Québec*, a présenté à la chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu.

Appendice
(R.R.R.R.)

Pour le dit rapport, voir appendice (R.R.R.R.)
Ordonné, que le dit rapport soit imprimé pour l'usage des membres de cette chambre.

Bill relatif à
l'engagement
des matelots.

Ordonné, que M. Méthot ait la permission d'introduire un bill pour révoquer l'acte des 10 et 11 *Vict.*, c. 25. intitulé : "Acte pour régler l'engagement des matelots," et pour d'autres fins y mentionnées.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Rapport sup-
plémentaire
sur les institu-
tions religieuses,
etc.

M. Christie, du comité spécial nommé pour s'enquérir et faire rapport à la chambre des actes qui, depuis l'union des ci-devant provinces du *Haut* et du *Bas-Canada*, ont été passés par le parlement de cette province, pour incorporer des institutions religieuses, charitables ou d'éducation, leurs divers titres, noms et dénominations respectives; le montant annuel du revenu qu'elles retirent des biens-fonds qu'elles sont autorisées à acquérir et posséder, en vertu de leur acte d'incorporation; le montant total ou collectif de ces revenus; et aussi, qu'elles sont les institutions religieuses, charitables ou d'éducation, s'il y en a, existant dans le *Bas-Canada*, avant l'union, qui ont depuis cette époque été autorisées, par acte du parlement, à augmenter leur revenus annuels en main-morte, et pour quel montant.—et auquel avait de nouveau été renvoyé son premier rapport, pour subvenir à certaines omissions qui paraissent avoir été faites, et en particulier aux institutions en vertu des actes 6 *Vict.*, c. 82, et 7 *Vict.*, c. 68, a présenté à la chambre un rapport supplémentaire du dit comité; lequel a été lu.

Appendice
(Y.Y.Y)

Pour le dit rapport, voir appendice (Y.Y.Y.)
Ordonné, que le dit rapport soit imprimé pour l'usage des membres de cette chambre.

Bill relatif à la
compagnie des
mines de Huron.

Ordonné, que le bill pour incorporer la compagnie des mines de *Huron*, tel que rapporté par le comité permanent sur divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la chambre, jeudi prochain.

Salaires addi-
tionnels des
juges.

L'honorable procureur général *LaFontaine* a proposé, secondé par l'honorable procureur général *Baldwin*, que cette chambre se forme maintenant en comité, pour prendre en considération la convenance d'établir des dispositions pour payer à même le fonds consolidé du revenu, le salaire d'autant de juges additionnels qu'il en faudra pour remodeler et améliorer les institutions judiciaires du *Bas-Canada*, ainsi que les dépenses incidentes qui seront nécessaires à cette fin.

L'honorable M. *Hincks*, membre du conseil exécutif, a informé la chambre, par ordre de son excellence le gouverneur général, que son excellence ayant été informée de l'objet de cette motion, la recommande à la considération de la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme maintenant en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Morrison* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Morrison* a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu, demain.

Bill relatif à
certaines dispo.

Ordonné, que l'honorable procureur général *Baldwin*, ait la permission d'introduire un bill pour suppléer à certaines dispositions législatives es-

sentielles, omises dans certains actes y mentionnés.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

L'ordre du jour, pour recevoir le rapport du comité pour prendre en considération s'il est expédient d'imposer des taux de péages sur les vaisseaux descendant le *St. Laurent*, et d'autoriser le gouverneur en conseil à faire des réglemens pour l'arrêt des vaisseaux causant des dommages aux canaux, étant lu;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à demain.

Le président du comité de toute la chambre sur le bill pour abroger diverses lois maintenant en force dans le *Haut-Canada*, qui règlent la construction des glaciés pour les chaussées de moulins, et établir des dispositions pour mieux définir le mode de leur construction, a fait rapport du dit bill; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

Le président du comité de toute la chambre sur le bill pour autoriser *Antoine Amable Archambeault*, et autres, à construire un pont de péage sur la rivière *L'Assomption*, et pour d'autres fins y mentionnées, a fait rapport du dit bill; et les amendemens ont été lus et adoptés.

M. *Jobin* a proposé, secondé par , et la question ayant été mise, que le bill soit renvoyé de nouveau à un comité, pour considérer s'il est expédient de l'amender ultérieurement:—La question a passé dans la négative.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

Le président du comité de toute la chambre sur le bill pour mettre les cautions du ci-devant conseil municipal du township de *Hartley* en état d'exercer leurs réclamations contre le dit township, a fait rapport du dit bill; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

Un bill grossoyé pour incorporer la société *St. Patrice de Québec*, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Chauveau* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour amender les lois d'enregistrement du *Haut-Canada*, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable M. *Robinson* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Message du conseil législatif par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:—

M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé les bills suivans, sans amendement, savoir:—

Bill, intitulé: "Acte pour permettre aux syndics de l'école de grammaire du district d'*Ottawa*, de vendre la maison d'école actuelle, et d'employer le produit de la vente à l'achat d'un nouvel emplacement, et à la construction d'une nouvelle maison d'école dans la ville de *L'Orignal*."

Bill, intitulé: "Acte pour établir des meilleures dispositions et relativement aux péages qui seront

Bill relatif à la banque de la cité.

Bill relatif à l'église wesleyenne méthodiste.

Bill relatif aux oppositions de mariages.

Bill relatif aux droits de douanes.

Bill relatif aux corporations municipales, (H.-C.)

Bill relatif au mépris de cour.

Ordre remis.

Bill relatif aux glaciés et chaussées de moulins.

perçus sur les travaux publics de la province, et pour d'autres fins relatives aux dits travaux."

Bill, intitulé : " Acte pour amender l'acte d'incorporation de la banque de la cité, et pour l'autoriser à réduire son capital."

Bill, intitulé : " Acte pour permettre aux syndics des églises et des presbytères, et autres objets appartenant à l'église wesleyenne méthodiste en Canada, d'administrer plus facilement leurs biens, et en disposer, et pour d'autres fins y mentionnées," et aussi,

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé : " Acte pour abolir les oppositions aux mariages, fondées sur des promesses de mariages," avec plusieurs amendemens, auxquels il demande le concours de cette chambre, et ensuite il s'est retiré.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender les lois relatives aux droits de douanes, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Smith, de Durham, a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Smith, de Durham, a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que rapport soit reçu, demain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour pourvoir, par une loi générale, à l'établissement de municipalités dans les divers comtés, cités, villes, townships et villages, dans le Haut-Canada, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Egan a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Egan a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau, demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill déclaratoire de la loi concernant le mépris de cour dans le Bas-Canada, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, jeudi prochain.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à jeudi prochain.

Alors, la chambre s'est ajournée.

Mercurii, 25° die Aprilis ;

ANNO 12° VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

UN bill grossoyé pour abroger diverses lois maintenant en force dans le Haut-Canada, qui règlent la construction des glaciés pour les chaussées de moulins, et établir des dispositions pour mieux définir le mode de leur construction, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : " Acte pour amender un acte passé dans le parlement du Haut-Canada, dans la neuvième an-

née du règne de feu sa majesté le roi George quatre, intitulé : " Acte pour pourvoir à la construction des glaciés pour les chaussées de moulins sur certains cours d'eau en cette province," et pour établir d'autres dispositions à cet égard,"

Ordonné, que l'honorable M. Boulton porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour amender la loi dans le Bas-Canada, en ce qui concerne le district dans lequel les actions réelles et mixtes pourront être commencées, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. Chauveau porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour incorporer la compagnie du chemin de planche de Markham et Elgin, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de planchéié de Markham et des moulins d'Elgin."

Ordonné, que M. Morrison porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour amender et étendre les dispositions de l'acte de cette province, intitulé : " Acte pour amender, refondre et réduire en un seul acte les diverses lois actuellement en force, qui établissent et règlent la pratique des cours de district des divers districts de cette partie de la province, ci-devant le Haut-Canada," et pour élever la juridiction des dites cours de district, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : " Acte pour amender et étendre les dispositions de l'acte de cette province, intitulé : " Acte pour amender, refondre et réduire en un seul acte les diverses lois actuellement en force, qui établissent ou règlent la pratique des cours de district dans les divers districts de cette partie de la province, ci-devant le Haut-Canada."

Ordonné, que M. Smith, de Durham, porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour amender une ordonnance qui pourvoit à l'enregistrement des titres des biens immeubles ou des hypothèques dont ils sont grevés, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. Laurin porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour incorporer " La compagnie du pont suspendu de Queenston," a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable M. Merritt, porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour abroger certains actes mentionnés, et pour amender, refondre et résumer en un seul acte les diverses dispositions des statuts maintenant en vigueur, pour régler les élections des membres qui représentent le peuple de cette province à l'assemblée législative, a été lu la troisième fois.

Ordonné, que la clause grossoyée suivante, (A.), soit ajoutée au bill en forme de cavalier, et suive la pénultième clause :—

Clause (A.) " Et attendu qu'il est nécessaire d'établir une disposition spéciale pour prolonger le temps fixé pour donner les voix dans certains cas, dans le comté de Waterloo, ce qu'il n'est pas nécessaire de

“ faire pour d'autres collèges électoraux, qu'il soit en conséquence statué, que si à aucune élection pour le dit comté de *Waterloo*, il est présenté une requi- sition écrite à aucun député officier rapporteur qui sera nommé en vertu de l'autorité du présent acte, pour l'un ou l'autre des townships de *Waterloo* ou *Wilmot*, dans le dit comté de *Waterloo*, en aucun temps, avant cinq heures de l'après-midi du second jour fixé pour prendre les voix, signée, la dite re- quisition, par douze électeurs de tel township, et y résidant, dans laquelle ils allégueront qu'ils croient que le nombre d'électeurs de tel township qui n'ont pas donné leurs voix dans le dit township est si grand que leurs voix ne peuvent pas facilement être enregistrées sans que le temps fixé pour le faire, soit prolongé, et demandant que le dit temps soit prolongé en conséquence ; il sera du devoir de tel député officier rapporteur, aussitôt que cinq heures de l'après-midi du dit second jour auront sonné, d'ajourner le poll au lieu de le clore, à neuf heures du matin du jour suivant, si ce jour n'est pas un dimanche, le jour de Noël, ou le vendredi saint, au- quel cas, il ajournera le poll à neuf heures du ma- tin du jour qui suivra tel dimanche ou fête, et qu'il tiendra ouvert le poll ainsi ajourné jusqu'à cinq heures de l'après-midi du jour auquel il aura ainsi été ajourné ; et pourvu aussi et qu'il soit statué, que si en aucun temps avant cinq heures de l'après-midi du jour auquel tel poll aura été ajourné comme susdit, il est présenté une requisition semblable à celle ci- dessus mentionnée, au député officier rapporteur, demandant, pour la même raison, que le temps pour prendre les voix soit ultérieurement prolongé, il sera de son devoir, aussitôt que cinq heures de l'après-midi du dit jour auront sonné, d'ajourner le poll à neuf heures du matin du jour suivant, si tel jour n'est pas un dimanche ou un des jours de fête ci-dessus mentionnés, auquel cas il sera de son de- voir de l'ajourner à neuf heures du matin du jour qui suivra tel dimanche ou fête, et qu'il tiendra ouvert le poll ainsi ajourné jusqu'à cinq heures de l'après- midi du jour auquel il aura ainsi été ajourné, et enfin il clora alors le poll pour telle élection ; et pourvu aussi et qu'il soit statué, que si à l'un ou l'autre de ces deux cas additionnels pour prendre les voix comme susdit, il s'écoule une demi heure sans qu'au- cune personne ayant droit de voter à tel poll, se présente pour y donner sa voix, alors, à l'expiration de telle demi heure, tel poll sera clos pour cette élection.”

L'honorable procureur général *LaFontaine* a pro- posé, secondé par l'honorable procureur général *Baldwin*, et la question ayant été mise, que le bill passe ;

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin*, *Bell*, le solliciteur général *Blake*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boutillier*, *Burrill*, *Cameron*, de *KENT*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, *Davignon*, *DeWill*, le solliciteur général *Drummond*, *Egan*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Holmes*, *Jobin*, *Johnson*, le procureur général *LaFontaine*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, *Marquis*, *McFarland*, *Merritt*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Notman*, *Papineau*, *Polette*, *Price*, *Sauvageau*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Taché*, *Viger* et *Wetenhall*.—(47.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Cayley*, *Crysler*, *Gall*, *Gugy*, *Sir Allan N. MacNab*,

Malloch, *McConnell*, *Robinson*, *Seymour*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Stevenson* et *Wilson*.—(14.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que l'honorable procureur général *LaFontaine* porte le bill au conseil législatif, et de- mande son concours.

M. Sauvageau, du comité pour prendre en considé- ration s'il est expédient d'imposer des taux de péage sur les vaisseaux descendant le *St. Laurent*, et d'au- toriser le gouverneur en conseil à faire des réglemens pour l'arrêt des vaisseaux causant des dommages aux canaux, a fait rapport de plusieurs résolutions ; les- quelles ont été lues comme suit :—

1. Résolu, qu'il est expédient que les bateaux à va- peur et autres vaisseaux et passagers passant au- cune section des canaux entre *Montréal* et *King- ston*, en descendant le *Saint Laurent*, paient les mêmes péages que s'ils avaient passé dans la dite section ou sections des dits canaux.
2. Résolu, qu'il est expédient que le gouverneur en conseil ait le pouvoir de faire des réglemens pour la détention des vaisseaux qui causeront, ou par rapport auxquels il sera causé des dom- mages, ou dont les personnes qui les naviguent causeront des dommages aux travaux publics, ou sur lesquels il sera dû des péages ou des amendes pour violation de toute loi ou règle- ment, jusqu'à ce que le montant de tel dom- mage, péage ou amende, soit payé.

Les dites résolutions ayant été lues une seconde fois, ont été adoptées.

Ordonné, que l'honorable *M. Hincks* ait la permis- sion d'introduire un bill pour imposer des péages sur les vaisseaux et passagers qui descendent le *St. Laurent*, en évitant de passer par les canaux.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

M. Morrison, du comité pour prendre en considé- ration la convenance d'établir des dispositions pour payer à même le fonds consolidé du revenu, le salaire d'autant de juges additionnels qu'il en faudra pour remodeler et améliorer les institutions judiciaires du *Bas-Canada*, ainsi que les dépenses incidentes qui seront nécessaires à cette fin, a fait rapport d'une résolution, laquelle a été lue comme suit :—

Résolu, qu'il soit établi des dispositions pour payer, à même le fonds consolidé du revenu, le salaire d'autant de juges additionnels qu'il en faudra pour remodeler et améliorer les institutions judi- ciaires du *Bas-Canada*, ainsi que les dépenses incidentes qui seront nécessaires à cette fin.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, a été adoptée.

Ordonné, que la dite résolution soit renvoyée au comité de toute la chambre sur le bill pour éta- blir une cour ayant juridiction en appel et en matière criminelle pour le *Bas-Canada*, avec une instruction d'introduire des dispositions dans le bill en conséquence.

M. Smith, de *Durham*, a fait rapport du bill pour amender les lois relatives aux droits de douane ; et les amendemens ont été lus et adoptés.

M. DeWitt a proposé, secondé par et la question ayant été mise, que le bill soit immé- diatement soumis de nouveau à un comité, dans la vue de réduire le droit sur le sucre proposé, pour chaque cent louis *ad valorem*, de douze et demi pour

cent, à dix pour cent ; la chambre s'est divisée :— Et la question a passé dans la négative.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

Un bill grossoyé pour amender les lois relatives aux droits de douane, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : " Acte pour amender la loi relative aux droits de douanes."

Ordonné, que l'honorable M. Hincks porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour établir une cour ayant juridiction en appel et en matière criminelle pour le Bas-Canada, et sur la résolution, qu'il soit établi des dispositions pour payer à même le fonds consolidé du revenu, le salaire d'autant de juges additionnels qu'il en faudra pour remodeler et améliorer les institutions judiciaires du Bas-Canada, ainsi que les dépenses incidentes qui seront nécessaires à cette fin, avec une instruction au comité d'introduire des dispositions dans le bill en conséquence, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Cryster a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;—

Message du conseil législatif par John Pennings Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :— M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé : " Acte pour amender la loi relative aux droits de douanes," sans aucun amendement.

Et ensuite il s'est retiré.

Message de son excellence le gouverneur général, par Frederick Starr Jarvis, écuyer, gentilhomme huissier de la verge noire :—

M. l'Orateur,

Son excellence le gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable chambre dans la chambre du conseil législatif.

En conséquence, M. l'Orateur et la chambre se sont rendus dans la chambre du conseil.

Et étant de retour ;

M. l'Orateur a fait rapport, que conformément aux ordres de son excellence le gouverneur général, la chambre s'était rendue auprès de son excellence, dans la chambre du conseil législatif, où il avait plu à son excellence de donner, au nom de sa majesté, la sanction royale aux bills publics et privés suivans :—

Acte pour amender la loi relative aux droits de douanes.

Acte pour amender et rendre permanent, tel qu'amendé, l'acte pour l'administration des douanes.

Acte pour permettre l'entrée libre en Canada de certains objets de la provenance des Etats-Unis de l'Amérique, à certaines conditions y mentionnées.

Acte pour établir des meilleures dispositions relativement aux péages qui seront perçus sur les travaux publics de la province, et pour d'autres fins relatives aux dits travaux.

Acte pour la meilleure administration de la dette et des comptes, propriétés et revenus publics.

Acte pour abroger certains actes y mentionnés, et pour établir de nouvelles disposition relativement aux émigrés.

Acte pour amender l'acte de la quarantaine.

Acte pour établir des dispositions pour la conservation de la santé publique, dans des cas d'urgence nécessaire.

Acte pour expliquer et amender un acte du parlement de la ci-devant province du Haut-Canada, passé dans la deuxième année du règne de sa majesté, in-

titulé : " Acte pour protéger les terres de la couronne en cette province, contre tous dommages et empiétemens," et pour établir de plus amples dispositions pour cet objet.

Acte pour donner une interprétation législative à certains mots employés dans les actes du parlement, et pour dispenser la répétition de certaines dispositions et expressions y contenues, et constater la date et le jour où ils prendront effet, et pour d'autres fins.

Acte pour confirmer l'érection de certains townships, et pour d'autres fins relatives à l'érection de townships.

Acte pour punir les gardes-magasins, et autres, qui donnent des faux reçus pour des marchandises, et les personnes qui reçoivent des avances sur des effets, et qui en disposent ensuite d'une manière frauduleuse.

Acte pour indemniser les personnes dans le Bas-Canada, dont les propriétés ont été détruites durant la rébellion dans les années mil huit cent trente-sept et mil huit cent trente-huit.

Acte pour encourager l'établissement de sociétés de construction dans le Bas-Canada.

Acte pour changer le jour où la milice doit s'assembler annuellement, pour être passée en revue et s'exercer dans le Haut-Canada.

Acte pour substituer des rapports annuels aux rapports trimestriels, requis des membres du clergé et autres, par la seizième section de l'acte de recensement.

Acte pour amender les diverses lois y mentionnées, relatives à la nomination et aux devoirs des inspecteurs des poids et mesures dans le Haut-Canada.

Acte pour diviser la municipalité de Drummond en deux municipalités.

Acte pour diviser le comté de Berthier en deux municipalités, et pour d'autres fins relatives au dit comté.

Acte pour transférer le siège de la municipalité numéro un du comté de Rimouski, de St. Patrice de la Rivière du Loup à St. Jean Baptiste de l'Isle-Verte.

Acte pour diviser le comté de Lotbinière en deux municipalités.

Acte pour pourvoir à la translation du bureau d'enregistrement du comté de L'Islet, du lieu où il est présentement tenu en la paroisse de L'Islet.

Acte pour détacher la paroisse de St. Antoine de l'Isle aux Grues de la municipalité de L'Islet, et l'ériger en une municipalité séparée.

Acte pour ériger un nouveau township, qui sera composé de partie du township de Hatley, et de partie de ce lui de Boulton, dans le comté de Stanstead.

Acte pour amender les actes passés pour remédier à certaines déficiences dans l'enregistrement des titres dans le comté de Hastings.

Acte pour définir les limites entre les districts de Bathurst et Johnstown.

Acte pour diviser le township de Cayuga, dans le district de Niagara, en deux townships.

Acte pour changer les lignes de division entre les townships de Hollowell et Sophiasburgh, dans le district de Prince-Edward.

Acte pour prolonger le temps accordé à la banque de Montréal pour augmenter son capital.

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la banque de Gore, et pour augmenter le capital de la dite banque.

Bill relatif aux droits de douanes, (B.-C.)

Message du conseil.

Droits de douanes.

Sanction royale des bills.

Bill relatif aux droits de douanes.

Bill relatif à la régie des douanes.

Bill relatif à la réciprocité.

Bill relatif aux droits de péages sur les travaux publics.

Bill relatif à la dette publique, etc.

Bill relatif à l'émigration.

Bill relatif à la quarantaine.

Bill relatif à la santé publique.

Bill relatif à la protection des

terres de la couronne.

Bill relatif à l'interprétation de certains mots.

Bill relatif à l'érection de certains townships.

Bill relatif à la punition des gardes-magasins.

Bill relatif à l'indemnification, (B.-C.)

Bill relatif aux sociétés de construction.

Bill relatif à la parade de la milice, (H.-C.)

Rapport des membres du clergé.

Bill relatif aux poids et mesures, (H.-C.)

Bill relatif à la municipalité de Drummond.

Bill relatif à la municipalité de Berthier.

Bill relatif à la municipalité No. 1, de Rimouski.

Bill relatif aux municipalités de Lotbinière.

Bill relatif au bureau d'enregistrement de L'Islet.

Bill relatif à la municipalité de St. Antoine de l'Isle aux Grues.

Bill relatif au township de Magog.

Bill relatif à l'enregistrement des titres, Hastings.

Bill relatif à la ligne de division de Bathurst.

Bill relatif à la division du township de Cayuga.

Bill relatif à la ligne de division de Sophiasburgh et Hollowell.

Bill relatif à la banque de Montréal.

Bill relatif à la banque de Gore.

Bill relatif à la banque commerciale. Acte pour prolonger davantage le temps fixé pour le paiement du nouveau capital de la banque commerciale du district de *Midland*.

Bill relatif à la compagnie du chemin de fer de Montréal à la ligne provinciale. Acte pour amender et étendre l'acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal*, à la ligne provinciale.

Bill relatif à la compagnie d'assurance sur la vie. Acte pour incorporer la compagnie d'assurance du *Canada* sur la vie.

Bill relatif à la société amicale de Québec. Acte pour continuer pour un temps limité, l'acte de la législature du *Bas-Canada*, qui incorpore la société amicale de *Québec*.

Bill relatif à la société littéraire et historique de Québec. Acte pour amender la charte de la société littéraire et historique de *Québec*.

Bill relatif aux religieuses de l'hôpital général de Québec. Acte pour autoriser la communauté des religieuses de l'hôpital général de *Québec*, à acquérir et posséder d'autres biens-meubles et immeubles, jusqu'à un certain montant.

Bill relatif aux religieuses des ursulines de Québec. Acte pour autoriser les religieuses des ursulines de *Québec* à acquérir et posséder d'autres biens-meubles et immeubles, jusqu'à une certaine valeur.

Bill relatif aux clercs paroissiaux. Acte pour incorporer les clercs paroissiaux ou catéchistes de *Saint Viateur*, dans le village d'*Industrie*, dans le comté de *Berthier*.

Bill relatif à Charles James Stuart. Acte pour autoriser *Charles James Stuart*, écuyer, à pratiquer la loi dans le *Bas-Canada*.

Bill relatif au chemin de Badley. Acte pour permettre à *William Bradley* de posséder, à titre de propriété, un certain terrain réservé pour un chemin à *Calédonia*, dans le district de l'*Outaouais*.

Bill relatif au chemin de M^cCollom. Acte pour donner à *John S. M^cCollom* la propriété d'un certain terrain réservé pour un chemin, dans le township de *Nelson*.

Bill relatif à Thompson et Jessup. Acte en faveur de *Joseph Richard Thompson* et de *Henry Jessup*.

Bill relatif aux cours d'appel et de juridiction criminelle, (H.-C.) La chambre s'est alors formée de nouveau en comité sur le bill pour établir une cour ayant juridiction en appel et en matière criminelle pour le *Bas-Canada*, et sur la résolution, qu'il soit établi des dispositions pour payer, à même le fonds consolidé du revenu, le salaire d'autant de juges additionnels qu'il en faudra pour remodeler et améliorer les institutions judiciaires du *Bas-Canada*, ainsi que les dépenses incidentes qui seront nécessaires à cette fin.—avec une instruction d'introduire des dispositions dans le bill en conséquence.

M. *Cryslér* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Cryslér* a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau, vendredi prochain.

Bill relatif aux cours de juridiction civile, (B.-C.) L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender les lois relatives aux cours de juridiction civile en première instance, dans le *Bas-Canada*, étant lu;

Ordonné, que la résolution, qu'il soit établi des dispositions pour payer à même le fonds consolidé du revenu, le salaire d'autant de juges additionnels qu'il en faudra pour remodeler et améliorer les institutions judiciaires du *Bas-Canada*, ainsi que les dépenses incidentes qui seront nécessaires à cette fin, soit renvoyée au dit comité, avec une instruction d'introduire des dispositions dans le bill en conséquence.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Johnson* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps, les délibérations du comité ont été interrompues par des volées continuées de pierres et autres projectiles lancés de la rue, à travers les fenêtres, dans l'édifice de l'assemblée législative, ce qui a forcé le comité à se lever, et les membres à se retirer, pour leur sûreté, dans les corridors adjacents, d'où M. l'Orateur et les autres membres ont presque immédiatement été obligés de se retirer et d'abandonner l'édifice, auquel on avait mis le feu au dehors.

Jovis, 26^e die Aprilis;

ANNO 12^o VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

La bâtisse dans laquelle les séances de la législature étaient tenues, ayant été détruite par le feu hier soir, la chambre s'est assemblée dans la halle du marché *Bonsecours*.

Et les noms des membres présents ont été pris comme suit:—

M. l'Orateur,

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, le procureur général *Baldwin*, *Beaubien*, *Bell*, le solliciteur général *Blake*, *Boulton*, de *Toronto*, *Boutillier*, *Burritt*, *Cameron*, de *Kent*, *Cartier*, *Cauchon*, *Cayley*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, *Cryslér*, *Davignon*, *De Witt*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Egan*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Galt*, *Gugy*, *Hinchs*, *Holmes*, *Jobin*, *Johnson*, *LaTerrière*, *Laurin*, *Lemieux*, Sir *Allan N. MacNab*, *Malloch*, *Marquis*, *M^cConnell*, *M^cFarland*, *Merritt*, *Méhot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Notman*, *Papineau*, *Polette*, *Price*, *Robinson*, *Sauvageau*, *Scott*, de *Bytown*, *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, *Seymour*, *Sherwood*, de *Toronto*, *Smith* de *Durham*, *Smith*, de *Wentworth*, *Stevenson*, *Taché*, *Thompson*, *Viger*, *Watts*, *Wetenhall* et *Wilson*.

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial, composé de l'honorable procureur général *Baldwin*, Sir *Allan N. MacNab*, l'honorable M. *Papineau*, l'honorable M. *Boulton*, M. *Wilson*, l'honorable M. *Badgley*, M. *Nelson*, M. *Notman*, l'honorable M. *Price*, et M. *Smith*, de *Durham*, pour s'assurer quels sont les bills originaux, pendans devant cette chambre, qui ont été détruits par l'incendie d'hier, et de prendre en considération quelle est la marche qu'il convient de suivre relativement à ces bills, pour permettre à la chambre de procéder sur iceux à l'état où ils étaient arrivés, et en faire rapport.

Sur motion de l'honorable procureur général *Baldwin*, secondé par l'honorable M. *Price*,

Ordonné, que les ordres du jour perdus par la soudaine interruption des délibérations de la chambre hier, soient remis en vigueur, et qu'ils soient fixés ordres du jour pour demain.

Ordonné, que les ordres de ce jour soient remis à demain.

Ordonné, que lorsque cette chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain à dix heures, A. M.

Alors sur motion de M. *Smith*, de *Durham*, secondé par M. *Holmes*,

La chambre s'est ajournée.

Veneris, 27^o die Aprilis;

ANNO 12^o VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

Sur motion de l'honorable procureur général *Baldwin*, secondé par l'honorable M. *Price*,

Ordonné, que lorsque cette chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain à dix heures, A. M.

La chambre s'assemble au marché Bonsecours.

Comité nommé pour s'enquérir des bills qui ont été détruits par le dernier incendie.

Ordres remis en vigueur et renvoyés à un comité.

Ordres remis.

Ajournement.

Ajournement.

Ordonné, que les ordres du jour soient remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable procureur général Baldwin, secondé par l'honorable M. Price, La chambre s'est ajournée.

Sabbati, 27^o die Aprilis ;

ANNO 12^o VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

L'HONORABLE M. Boulton a proposé, secondé par M. Cauchon, et la question ayant été proposée, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, pour assurer son excellence que cette chambre a vu, avec des sentimens profonds de chagrin et d'indignation, les actes d'une populace furieuse et ameutée de cette ville, qui, dans un temps de paix et de tranquillité profonde, a commis des actes de violence criminels et disgracieux contre les personnes et contre les propriétés, dont le plus grand est la destruction des bâties occupées par les deux chambres du parlement. Au milieu de l'excitation qui règne, nous croyons devoir à nous-mêmes et à nos constituans d'assurer votre excellence des sentimens de loyauté et d'attachement que le peuple du Canada entretient envers la personne et le gouvernement de notre bien-aimée souveraine, et du vif désir qui l'anime de conserver les liens qui l'unissent à la mère-patrie.

Nous demandons encore à assurer votre excellence des sentimens profonds que nous entretenons sur la justice et l'impartialité qui ont caractérisé d'une manière si uniforme le gouvernement constitutionnel de votre excellence, lorsqu'elle était assistée des conseils de l'administration précédente, comme de ceux de l'administration actuelle, sans égard à la politique de l'une ou de l'autre.

Tout en espérant sincèrement que la tranquillité de la ville est maintenant parfaitement rétablie, nous sentons qu'il est de notre devoir d'assurer votre excellence que nous accorderons notre appui cordial à toutes les mesures que votre excellence croira nécessaire d'adopter pour maintenir la paix publique, et nous nous engageons à faire bon de toutes les dépenses que votre excellence a pu trouver nécessaire ou qu'elle pourra encore trouver nécessaire de faire pour parvenir à cette fin.

M. Wilson a proposé en amendement à la question, secondé par M. Gogy, que tous les mots après "que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et les mots suivans insérés à leur place: "qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, pour assurer son excellence du dévouement et de l'attachement constant de cette chambre à sa très-gracieuse souveraine et à la couronne de la Grande-Bretagne et du respect dû au représentant de sa majesté dans cette partie de ses domaines:

"Que cette ville a été le théâtre d'actes de violence et d'outrages du caractère le plus déplorable et le plus terrible,—les archives publiques de la province et l'édifice du parlement ont été incendiés par des hommes sans loi, les propriétés de particuliers ont été détruites, et des citoyens paisibles et loyaux ont été gravement maltraités:

"Que cette chambre désire exprimer unanimement l'horreur et l'indignation que lui inspirent des actes aussi atroces, et aussi destructifs de la paix de la société, de l'ordre et de tout bon gouvernement."

"Que cette chambre est prête à aider, par tous les moyens constitutionnels, au gouvernement, à réprimer la violence, rétablir l'ordre et maintenir la suprématie de la loi."

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs Badgley, Boulton, de TORONTO, Cayley, Christie, Galt, Gogy, Sir Allan N. MacNab, Malloch, M'Connell, Papineau, Robinson, Seymour-Sherwood, de BROCVILLE, Sherwood, de TORONTO, Smith, de FRONTENAC, Stevenson et Wilson.—(17)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, le procureur général Baldwin, Beaubien, Bell, Boulton, de NORFOLK, Boutillier, Burrill, Cameron, de KENT, Cartier, Cauchon, Chauveau, Davignon, DeWitt, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Holmes, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Marquis, M'Farland, Merritt, Méthot, Morrison, Nelson, Notman, Polette, Price, Sauvageau, Smith, de DURHAM, Smith, de WENTWORTH, Taché, Thompson, Viger, Waits et Wetenhall.—(42.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

L'honorable M. Sherwood a proposé, secondé par l'honorable M. Badgley, et la question ayant été mise, que la considération ultérieure de la question principale soit remise à lundi prochain;

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs Badgley, Boulton, de TORONTO, Christie, Galt, Gogy, Sir Allan N. MacNab, Malloch, M'Connell, Robinson, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de TORONTO, Smith, de FRONTENAC, et Stevenson.—(14.)

CONTRE.

Messieurs le procureur général Baldwin, Beaubien, Bell, le solliciteur général Blake, Boulton, de NORFOLK, Boutillier, Cameron, de KENT, Cartier, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt, le solliciteur général Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hincks, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Marquis, M'Farland, Merritt, Méthot, Morrison, Nelson, Notman, Polette, Price, Smith, de WENTWORTH, Taché, Thompson, Viger et Wetenhall.—(38.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, pour assurer son excellence que cette chambre a vu avec des sentimens profonds de chagrin et d'indignation, les actes d'une populace furieuse et ameutée de cette ville, qui, dans un temps de paix et de tranquillité profonde, a commis des actes de violence criminels et disgracieux contre les personnes et contre les propriétés, dont le plus grand est la destruction des bâties occupées par les deux chambres du parlement. Au milieu de l'excitation qui règne, nous croyons devoir à nous-mêmes et à nos constituans d'assurer votre excellence des sentimens de loyauté et d'attachement que le peuple du Canada entretient envers la personne et le gouvernement de notre bien-aimée souveraine, et du vif désir qu'il l'anime de conserver les liens qui l'unissent à la mère-patrie; nous demandons encore à assurer votre excellence des sentimens profonds que nous entretenons sur la justice et l'impartialité qui ont caractérisé d'une manière si uniforme le gouvernement constitutionnel de votre excellence, lorsqu'elle était assistée des conseils de l'administration précédente, comme de ceux de l'administration actuelle, sans égard à la politique de l'une ou de l'autre.

Tout en espérant sincèrement que la tranquillité de la ville est maintenant parfaitement rétablie, nous sentons qu'il est de notre devoir d'assurer votre excellence que nous accorderons notre appui cordial à toutes les mesures que votre excellence croira nécessaire d'adopter pour maintenir la paix publique, et nous nous engageons à faire bon de toutes les dépenses que votre excellence a pu trouver nécessaire ou qu'elle

pourra encore trouver nécessaire de faire pour parvenir à cette fin.

M. Galt a proposé en amendement à la question, secondé par Sir Allan N. MacNab, que tous les mots après "que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et les mots suivans insérés à leur place: "il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, pour assurer son excellence que cette chambre a vu avec le plus profond regret que la paix publique a été troublée dans la cité de Montréal durant les trois derniers jours; qu'il en est résulté la destruction de l'édifice du parlement avec les archives de la province et la bibliothèque; la destruction de propriétés particulières à un montant considérable, et des actes de violence contre les personnes des sujets de sa majesté:

"Que cette chambre considère que son premier devoir est d'offrir au gouverneur l'assurance qu'elle ne négligera rien pour établir la tranquillité publique, et qu'elle est prête à pourvoir à toute mesure qui serait jugée nécessaire pour protéger la vie et la propriété des sujets de sa majesté:

"Qu'en même temps que cette chambre est d'avis que le rétablissement de la paix est le premier objet qu'il faille obtenir, elle est d'avis qu'elle manquerait à son devoir envers le pays si elle n'exprimait pas l'opinion qu'il faut attribuer aux conseils du gouvernement exécutif, recommandant à son excellence de donner son assentiment au bill des pertes de la rébellion, et à la manière en laquelle elle a été donnée, les troubles qui ont eu un résultat si désastreux pour l'honneur et la prospérité de cette province; et que cette chambre reconnaissant pleinement le principe constitutionnel que l'administration doit être responsable de tous les actes du gouvernement, désire exprimer à son excellence son extrême regret que ses conseillers aient suivi une ligne de conduite qui a exposé le représentant de sa très gracieuse majesté dans cette province, aussi bien que cette chambre, à des insultes qui sont propres à diminuer le respect du peuple pour la constitution sous laquelle il vit."

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Badgley, Boulton, de Toronto, Christie, Galt, Gagy, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McConnell, Robinson, Seymour, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Smith, de Frontenac, et Stevenson.*—(14.)

CONTRE.

Messieurs le procureur général *Baldwin, Beaubien, Bell*, le solliciteur général *Blake, Boulton, de Norfolk, Boutillier, Cameron, de Kent, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt*, le solliciteur général *Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Fournier, Fourquin, Hincks, Holmes, LaTerrière, Lemieux, Marquis, McFarland, Merritt, Nelson, Notman, Polette, Price, Smith, de Westworth, Taché, Thompson, Viger, Watts et Wetenhall.*—(37.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs le procureur général *Baldwin, Beaubien, Bell*, le solliciteur général *Blake, Boulton, de Norfolk, Boutillier, Cameron, de Kent, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt*, le solliciteur général *Drummond, Duchesnay, Dumas, Fergusson, Fournier, Fourquin, Hincks, Holmes, LaTerrière, Lemieux, Marquis, McFarland, Merritt, Nelson, Notman, Polette, Price, Smith, de Westworth, Taché, Thompson, Viger, Watts et Wetenhall.*—(36.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley, Boulton, de Toronto, Cayley, Christie, Galt, Gagy, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McConnell, Papineau, Robinson, Seymour, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, Smith, de Frontenac, et Stevenson.*—(16.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial composé de l'honorable M. *Boulton*, l'honorable procureur général *Baldwin*, M. le solliciteur général *Drummond*, l'honorable M. *Merritt* et M. *Cauchon*, pour préparer le projet d'une humble adresse à son excellence le gouverneur général, en conformité de la résolution qui précède, et en faire rapport.

L'honorable M. *Boulton* a fait rapport du comité spécial nommé pour préparer le projet d'une adresse à son excellence le gouverneur général, que le comité avait préparé une adresse en conséquence; laquelle a été lue comme suit:—

A son excellence le très honorable JAMES, comte d'*Elgin et Kincardine*, chevalier du très-ancien et très-noble ordre du chardon, gouverneur général de l'Amérique Britannique du Nord, et capitaine général et gouverneur en chef dans et sur les provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard, et vice-amiral d'icelles, etc., etc., etc.,

Qu'il plaise à votre excellence.

Nous, les loyaux et fidèles sujets de sa majesté, les communes du Canada, réunies en parlement, avons vu, avec des sentimens profonds de chagrin et d'indignation, les actes d'une populace furieuse et ameutée de cette ville, qui, dans un temps de paix et de tranquillité profonde, a commis des actes de violence criminels et disgracieux contre les personnes et contre les propriétés, dont le plus saillant est la destruction de l'édifice occupé par les deux chambres du parlement. Au milieu de l'excitation qui règne, nous croyons devoir à nous-mêmes et à nos constituans d'assurer votre excellence des sentimens de loyauté et d'attachement que le peuple du Canada entretient envers la personne et le gouvernement de notre bien-aimée souveraine, et du vif désir qui l'anime de conserver les liens qui l'unissent à la mère-patrie.

Nous demandons encore à assurer votre excellence des sentimens profonds que nous entretenons de la justice et de l'impartialité qui ont caractérisé d'une manière si uniforme le gouvernement constitutionnel de votre excellence, aidé des conseils de l'administration précédente comme de ceux de l'administration actuelle, sans égard à la politique de l'une ou de l'autre.

Tout en espérant sincèrement que la tranquillité de la ville est maintenant parfaitement rétablie, nous sentons qu'il est de notre devoir d'assurer votre excellence que nous accorderons notre appui cordial à toutes les mesures que votre excellence croira nécessaire d'adopter pour maintenir la paix publique, et nous nous engageons à faire bon de toutes les dépenses que votre excellence a pu trouver nécessaire ou qu'elle pourra encore trouver nécessaire de faire pour parvenir à cette fin.

La dite adresse ayant été lue une seconde fois, a été adoptée.

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée.

Ordonné, que l'adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par toute la chambre.

Ordonné, que tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province, se rendent auprès de son excellence le gouverneur général, pour savoir de son excellence quand il lui plaira recevoir cette chambre avec son adresse.

Ordonné, que Sir Allan N. MacNab ait la permission d'introduire un bill pour incorporer l'association

Comité nommé pour préparer une adresse.

Rapport d'une adresse.

Bill relatif à l'association

ciation de la bibliothèque mercantile de *Hamilton*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Ordonné, que l'honorable M. *Boulton* ait la permission d'introduire un bill pour exempter les officiers de la marine et de l'armée, et autres personnes au services de sa majesté, de payer les péages sur les chemins à barrières de cette province.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que les ordres du jour soient remis à lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable procureur général *Baldwin*, secondé par l'honorable M. *Boulton*, La chambre s'est ajournée à lundi prochain.

Luna, 30^o die Aprilis;

ANNO 12^o VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

L'HONORABLE procureur général *Baldwin*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a informé M. l'Orateur et la chambre, que son excellence le gouverneur général recevra cette chambre avec son adresse, au sujet des derniers actes de violence commis en cette cité, aujourd'hui à trois heures, p. m., à la maison du gouvernement.

A l'heure fixée, M. l'Orateur et la chambre se sont rendus auprès de son excellence le gouverneur général, avec leur adresse.

Et étant de retour;

M. l'Orateur a fait rapport que la chambre s'était rendue auprès de son excellence, avec son adresse; à laquelle il lui avait plu de donner la réponse suivante:—

Messieurs,

Je reçois avec gratitude votre loyale et fidèle adresse. Je déplore les actes de violence dont cette cité a été le théâtre depuis ces jours derniers, et plus particulièrement la destruction de l'édifice occupé par les chambres du parlement, ainsi que des bibliothèques précieuses dont la province avait tout lieu de s'enorgueillir avec raison, ce qui s'est passé, néanmoins, n'a nullement ébranlé la confiance que je repose dans le bon sens, la modération et la loyauté de la grande masse du peuple.

Il est consolant pour moi de recevoir l'assurance que la justice et l'impartialité qui ont présidé à ma conduite dans l'accomplissement des fonctions élevées que j'occupe, rencontrent votre approbation; conduite qui m'est tracée par mon devoir envers ma souveraine et envers les habitants de la province. Un peuple libre ne peut guère manquer de trouver, dans l'observation fidèle de toutes les obligations constitutionnelles, la meilleure garantie pour la conservation de ses droits et de ses libertés.

Je n'épargnerai aucun effort pour assurer la conservation de la paix de la cité, et j'espère, avec confiance, avec le concours des autorités législatives et exécutives, et avec la co-opération de tous les amis de l'ordre, que nous obtiendrons ce résultat.

Ordonné, que mille exemplaires de la dite réponse de son excellence le gouverneur général, soient imprimés dans chacune des langues anglaise et française, pour l'usage des membres de cette chambre.

Ordonné, que les ordres du jour soient remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable procureur général *Baldwin*, secondé par l'honorable M. *Price*, La chambre s'est ajournée.

Martis, 1^o die Maii;

ANNO 12^o VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

M. l'ORATEUR a informé la chambre que le sergent-d'armes, en conséquence d'une indisposition grave, avait (avec son consentement) nommé *William C. Bur-* Un député ser-
rage, écuyer, pour agir comme son député sergent-geant-d'armes.
d'armes de cette chambre, durant sa maladie.

Ordonné, que les ordres du jour soient remis à demain.

Ordonné, qu'un congé d'absence de cette chambre soit accordé à M. *Egan*, pendant dix jours, pour affaire importante.

Ordonné, qu'un congé d'absence de cette chambre soit accordé à M. *Wilson*, pendant trois semaines, pour affaire urgente.

Alors, sur motion de M. *Smith*, de *Durham*, secondé par M. *Wetenhall*, La chambre s'est ajournée.

Mercurii, 2^o die Maii;

ANNO 12^o VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

L'HONORABLE procureur général *Baldwin*, du comité spécial nommé pour s'assurer quels sont les bills originaux, pendans devant cette chambre, qui ont été détruits par le dernier incendie, et de prendre en considération quelle est la marche qu'il convient de suivre, relativement à ces bills, pour permettre à la chambre de procéder sur iceux à l'état où ils étaient arrivés, et en faire rapport, a présenté à la chambre le rapport du dit comité; lequel a été lu.

Pour le dit rapport, voir appendice (S.S.S.S.)

Ordonné, que le rapport soit imprimé pour l'usage des membres de cette chambre, omettant les bills annexés au dit rapport.

Appendice
(S.S.S.S.)

La pétition suivante a été présentée et mise sur la table:—

Par l'honorable procureur général *Baldwin*,—la pétition du conseil du collège de l'université de *King's College*, établi à *York*, maintenant *Toronto*.

Ordonné, que les ordres du jour soient remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable procureur général *Baldwin*, secondé par M. *Notman*, La chambre s'est ajournée.

Jovis, 3^o die Maii;

ANNO 12^o VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

SUR motion de M. *Christie*, secondé par l'honorable M. *LaTerrière*,

Documens pu-
blics.

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, exposant respectueusement à son excellence, que cette chambre ayant lieu de croire qu'une grande variété de documens, archives et papiers publics, relatifs aux gouvernemens civil et militaire du *Canada*, tant avant qu'après la division de la province de *Québec* en provinces du *Haut* et du *Bas-Canada*, ainsi qu'une quantité d'archives et papiers d'un grand intérêt, comme mémoires historiques sur la colonisation et le gouvernement du pays dès son origine, appartenant à l'ordre des jésuites, tels qu'ils ont été conservés depuis l'établissement de cet ordre en *Canada* jusqu'à sa suppression, et qui sont tous d'un grand prix pour l'histoire et la littérature du pays, sont épars dans les différens départemens publics (y compris ceux du secrétaire de la province et du commissaire des terres de la couronne), et courent risque d'être détruits et de tomber de vétusté, faute de soin et de précaution pour les conserver, cette chambre est humblement d'opinion qu'on devrait, sans perte de temps, les mettre à l'abri de la destruction qui les menace, et assure son excellence qu'elle s'empressera de faire hon, aussitôt qu'elle en sera requise, de toute somme d'argent que l'on pourra dépenser pour employer une personne capable, chargée d'examiner, d'apprécier et de recueillir, pour les conserver, les documens susdits.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Sur motion de M. *Jobin*, secondé par M. *Sauvageau*,

Bill relatif à
L. Comte.

Ordonné, que le greffier de cette chambre rembourse à *Louis Comte* la somme de vingt livres courant, qu'il avait déposée avant la seconde lecture du bill pour mettre *Louis Comte* en état de recouvrer un certain montant à lui dû par la paroisse de *St. Edouard*, dans le district de *Montréal*.

Bill relatif à la
loi du libelle.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender la loi pour libelle, étant lu ;
Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

Bill relatif aux
sessions générales de la paix
et des cours de district,
(H.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abroger telles parties des diverses lois de la province du *Haut-Canada*, qui se rapportent aux époques fixées pour tenir les séances des cours de district et les sessions trimestrielles en icelles, pour établir des sessions générales de la paix dans chaque district du *Haut-Canada*, et changer les termes des dites cours de district, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

Bill relatif à
l'église presbytérienne.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer les membres de l'église presbytérienne en *Canada*, en rapport avec l'église d'*Ecosse*, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

Bill relatif au
douaire.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender la loi du douaire dans le *Haut-Canada*, et pour faciliter les procédures dans les actions y relatives, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

Bill relatif aux
arpentages,
(H.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte du parlement du *Canada*, intitulé : " Acte pour amender la loi relative aux arpentages dans cette partie de la province, ci-devant le *Haut-Canada*, étant lu.

Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer certaines personnes, sous le nom de la corporation des réchabites de *Montréal*, étant lu ;
Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour donner un droit de suite (lien), dans certains cas, sur les vaisseaux qui naviguent sur les lacs du *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du pont suspendu des chutes de *Niagara*, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Boutillier* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Boutillier* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit reçu, demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte du *Haut-Canada*, qui accorde des aides aux sociétés d'agriculture, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit déchargé,

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour autoriser *Marc Antoine Primeaux* et *Antoine A. Trottier*, à construire un pont de péage sur la rivière *Chateauguay*, dans la paroisse de *St. Martine*, et pour former un chemin planchéié depuis le fleuve *St. Laurent* jusqu'à la rivière *Chateauguay*, dans la dite paroisse, fixer les taux qui seront perçus sur les dits pont et chemin, et établir d'autres dispositions à cette égard, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé de nouveau au comité permanent sur les bills concernant les chemins et ponts.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender l'acte relatif aux compagnies d'assurance mutuelle dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable M. *Robinson* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et l'honorable M. *Robinson* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

L'honorable M. *Robinson* a fait rapport du bill en conséquence ; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser les syndics des chemins à barrières de *Montréal* à acheter le chemin *St. Michel*, et à ouvrir un chemin jusqu'au village du *Sault au Récollet*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent sur les bills concernant les chemins et ponts.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour assurer la validité des enchères aux ventes de terres ordonnées par les cours de justice, et pour fixer les jours où l'adjudication devra en être faite, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

Bill relatif au chemin de Dundas et Waterloo.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte relatif au chemin macadamisé de *Dundas et Waterloo*, étant lu ;
Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

Bill relatif aux writs de testatum, etc., (H.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender et étendre les dispositions d'un acte de cette province, intitulé : " Acte pour permettre l'émanation de *testatum writs ad respondendum* dans " les divers districts du *Haut-Canada*," et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu ;
Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. *Smith*, de *Durham*, M. *Sherwood*, de *Brockville*, M. *Richards*, M. *Smith*, de *Frontenac*, et M. *Notman*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

Bill relatif au titre de Port Burwell.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer certaines personnes, sous les nom et raison de " Président, directeurs et " compagnie du havre de *Port Burwell*," étant lu ;
Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.
Résolu, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial, composé de M. *Notman*, M. *Smith*, de *Durham*, M. *Bell*, M. *Thompson* et M. *Richards*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Bill relatif à la limitation des actions, (B.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour expliquer le vrai sens, l'intention et effet de l'acte passé dans les dixième et onzième années du règne de sa majesté, pour établir de meilleures dispositions pour la limitation des actions dans le *Bas-Canada*, étant lu ;
Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

Bill relatif aux pères oblat.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer les révérends pères oblats de l'immaculée conception de *Marie*, dans la province du *Canada*, étant lu ;
Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.
Résolu, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial, composé de M. *Beaubien*, M. *Laurin*, M. *Armstrong*, M. *Boutillier* et M. *Davignon*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Bill relatif à la compagnie des mines de Neepigon.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer certaines personnes sous les nom et raison de compagnie des mines de *Neepigon*, étant lu ;
Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé de nouveau au comité permanent sur divers bills privés.

Bill relatif à la maison de la trinité de Montréal.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abroger un certain acte et une ordonnance y mentionnés, concernant la maison de la trinité de *Montréal*, et pour en amender et refondre les dispositions, étant lu ;
Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. *Cauchon*, M. *Holmes*, M. *Armstrong*, M. *Cartier*, et l'honorable M. *Badgley*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Bill relatif aux lois sur les intérêts de l'argent.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : " Acte pour amender et simplifier les lois relatives à l'intérêt sur " l'argent," étant lu ;
Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour prolonger, changer et amender un acte, intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de *Cobourg et Grafton*, étant lu ;
Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

Bill relatif à la compagnie du chemin de Cobourg et Grafton.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour définir la ligne de division entre le township de *Walpole*, dans le district de *Niagara*, et le township de *Woodhouse*, dans district de *Talbot*, étant lu ;

Bill relatif à la ligne de division de Walpole et Woodhouse.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Méthot* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,
M. l'Orateur a repris le fauteuil ;
Et M. *Méthot* a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.
Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau, lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender et continuer l'ordonnance pour l'inspection du poisson et de l'huile, étant lu ;

Bill relatif à l'inspection de l'huile et du poisson.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre, lundi prochain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer la compagnie des mines de *Huron*, étant lu ;

Bill relatif à la compagnie des mines de Huron.

Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé de nouveau au comité permanent sur divers bills privés.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer l'association de la bibliothèque mercantile de *Hamilton*, étant lu ;

Bill relatif à l'association de la bibliothèque mercantile de Hamilton.

Le bill a, été en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent sur divers bills privés.
Ordonné, que la règle de cette chambre qui requiert que les bills privés soient affichés une semaine dans le vestibule de la chambre, soit mise de côté quant au dit bill.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour exempter les officiers de la marine et de l'armée, et autres personnes au service de sa majesté, de payer les péages sur les chemins à barrières de cette province, étant lu ;

Bill exemptant certains officiers et autres, de payer la taxe des chemins à barrières.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Ordres remis.

Alors, sur motion de M. *Laurin*, secondé par M. *Malloch*,
La chambre s'est ajournée.

Veneris, 4^o die Maii ;

ANNO 12^o VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mise sur la table:—

Pétitions présentées.

Par M. *Notman*,—la pétition de *George Carruthers*, et autres, du comté de *Middlesex*, exécuteurs testamentaires de feu *Richard N. Starr* ;

Par l'honorable M. *Cayley*,—la pétition du révérend *Walter Stennett*, A. M., et autres, étudiants de la

faculté de théologie, dans l'université de *King's College*.

Pétition lue. Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :—

Du conseil du collège de l'université de *King's College*, établie à *York*, maintenant *Toronto*; demandant la passation du bill pour amender la charte de l'université à *Toronto*, avec certains changemens.

Bill relatif aux compagnies d'assurance mutuelle, (H.-C.) Un bill grossoyé pour amender l'acte relatif aux compagnies d'assurance mutuelle dans le *Haut-Canada*, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que *M. McFarland* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif aux chemins d'hiver, (B.-C.) Un bill grossoyé pour révoquer deux certaines ordonnances y mentionnées, relatives aux chemins d'hiver dans cette partie de la province du *Canada*, ci-devant le *Bas-Canada*, en autant qu'elles ont rapport au district de *Québec*, au district de *Gaspé*, et au district des *Trois-Rivières*, à l'exception de la partie du comté de *Drummond*, qui se trouve dans le district des *Trois-Rivières*, a été la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : " Acte pour abroger les ordonnances relatives aux chemins d'hiver dans le *Bas-Canada*, en ce qui concerne le district de *Québec*, le district de *Gaspé*, et partie du district des *Trois-Rivières*."

Ordonné, que *M. Laurin* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif à la congrégation de St. Roch de Québec. *M. Laurin* a fait rapport du comité spécial, sur le bill pour incorporer l'association appelée " La congrégation des hommes de la paroisse de *Saint Roch de Québec*," que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre, lundi prochain.

Cinquième rapport du comité sur les dépenses contingentes. *M. DeWitt*, du comité permanent des dépenses contingentes, a présenté à la chambre le cinquième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération l'ordre de renvoi de votre honorable chambre, du 1^{er} mars dernier, relatif aux bureaux de la chambre et autres matières auxquelles il est fait allusion plus bas.

L'établissement permanent des officiers de votre honorable chambre qui reçoivent des salaires fixes qui varient de £750 à £70 par année, comprend trente-et-un individus qui reçoivent en totalité £6,900 par année. Sur cette somme, £1,605 sont directement payés par *warrants*, et la balance (£5,300 est payée à même les dépenses contingentes de votre honorable chambre. Outre le nombre ci-dessus d'officiers permanens, il y a vingt-trois écrivains surnuméraires à 15s. par jour; et, sur ce nombre, pas moins de quatorze ont été engagés au commencement de la présente session, en sus de ceux qui étaient déjà employés, et dix-huit messagers à 7s. 6d. par jour, formant une somme totale de £24 par jour à payer pour les écrivains surnuméraires et les messagers. Il paraîtrait que le nombre des écrivains surnuméraires ou copistes a été augmenté par suite de l'augmentation des affaires que l'on croyait devoir résulter de l'introduction des deux langues dans les délibérations de la législature. Mais votre comité observera qu'ordinairement, ce n'est que quelques semaines après l'ouverture de la session, que le besoin d'écrivains surnuméraires ou d'aide additionnelle se fait sentir; et c'est ce qui a eu lieu au commencement de la présente session, suivant le rapport que le greffier a fait à votre comité. Une liste des greffiers, traducteurs, officiers subordonnés, écrivains surnuméraires et messagers de votre honorable chambre, s'élevant en tout à soixante-et-douze individus,

avec l'indication de leurs salaires et émolumens respectifs, est ci-annexée, pour l'information des honorables membres.

Votre comité recommande, qu'à l'avenir le greffier n'emploie ou ne paie pas au commencement de la session plus d'écrivains qu'il n'y en aura besoin alors; mais qu'il en engage d'autres à mesure que l'accroissement des affaires l'exigera. Votre comité a lieu de croire que, sur le grand nombre de personnes qui ont demandé au commencement de la présente session à être employées comme écrivains, il s'en trouve plusieurs qui, avec toutes les qualifications requises, se seraient crues bien payées à 10s. par jour, et que le greffier pourra, au besoin, et sous le plus court avis, s'en procurer un grand nombre à ce prix; et le comité recommande en conséquence, qu'après la session actuelle, aucun écrivain surnuméraire ne soit payé plus de 10s. par jour; et aussi qu'aucune personne employée ci-après au service de votre honorable chambre comme messenger, ne soit payée plus de cinq cheilins par jour.

Votre comité a constaté qu'il y a dans les bureaux trois personnes dont les noms paraissent sur la liste des écrivains surnuméraires, lesquelles, bien qu'elles n'assistent point régulièrement pendant les heures du bureau, complètent cependant ces heures en se rendant au bureau avant et après les heures fixées, suivant un arrangement qu'elles ont pris avec le greffier. Votre comité ne veut point déranger l'engagement qu'il a pris avec ces personnes, d'autant plus qu'il a fait un rapport favorable de leur diligence et de leur capacité, et qu'il déclare que, sans leur aide, les affaires seraient retardées; mais il est d'opinion que ce précédent est mauvais, et qu'à la prochaine session, il faudrait éviter de le renouveler, s'il est possible.

Votre comité a eu l'occasion de remarquer, dans plusieurs circonstances, la négligence et le peu de soin qu'apportent plusieurs des greffiers et copistes, employés sur les comités, à transcrire et enregistrer les délibérations et les témoignages reçus par ces comités; et il recommande au greffier de votre honorable chambre d'avoir soin à l'avenir de n'employer, comme écrivains et copistes surnuméraires, que des personnes qui sachent écrire leur langue correctement, soit l'anglais ou le français, suivant la circonstance, et qui puissent le faire d'une manière lisible et convenable sous tous les rapports.

Votre comité a constaté, d'après le rapport du greffier, et par une inspection personnelle, l'état des divers bureaux de votre honorable chambre; et à cet égard, il doit faire un rapport favorable. Votre comité est d'opinion qu'il ne convient pas, pour le présent du moins, vu l'usage que l'on fait des deux langues dans les délibérations de votre honorable chambre, de réduire les salaires fixes portés sur l'établissement; au contraire, considérant le surcroît de besogne dans les bureaux, résultant de l'usage des deux langues, votre comité était convenu, et il était même sur le point de recommander d'augmenter quelques-uns des plus faibles salaires portés sur l'établissement; mais consultant les instructions qui lui ont été données, et qui tendent plutôt au retranchement qu'à l'augmentation des dépenses contingentes de votre honorable chambre, votre comité a cru devoir s'abstenir de recommander aucun accroissement permanent des dépenses de l'établissement; et la catastrophe récente, il doit le dire, est un nouveau motif pour lui de s'abstenir de toute nouvelle recommandation.

Votre comité croit cependant qu'il est de son devoir de recommander d'accorder une gratification de £25 à *King Barton*, un des employés subordonnés de votre honorable chambre, qui reçoit un salaire annuel de £150, en considération du talent et de l'ordre qu'il a montrés dans la tenue des registres ou livres (lesquels ont été exhibés à votre comité), au moyen desquels on peut retracer et constater en un instant le progrès et l'état où se trouve aucune mesu-

re ou procédure devant votre honorable chambre ; et £20 à *Robert Defries*, gardien du département du bureau de poste de votre honorable chambre, sous la même forme de gratification, en reconnaissance de la diligence et de l'attention avec lesquelles il a rempli les devoirs importants qui lui sont confiés, et en particulier, pour avoir épargné des frais de port considérables, par les arrangements qu'il a introduits dans son département durant la présente session.

Votre comité est d'opinion que l'on peut établir une classification suivant les salaires des officiers de l'établissement, et un système de promotion d'une classe à une autre d'après le mérite et le degré d'ancienneté. Le greffier, l'assistant greffier et le sergent d'armes, (ce dernier officier venant ensuite par le rang, sinon par le salaire) formant la première classe :

Les officiers recevant £350 par année, la seconde classe,

Ceux qui reçoivent £250, la troisième,

Ceux qui reçoivent £200, la quatrième,

Ceux qui reçoivent £150 la cinquième,

Et ceux qui reçoivent £125, la sixième.

Avec l'intente qu'à l'avenir le salaire d'aucune personne appartenant à l'une de ces classes ne sera augmenté aussi longtemps qu'elle restera dans la dite classe, ni à moins qu'elle ne soit promue à une classe supérieure. Le mérite conduirait à une promotion, principal moyen d'obtenir de votre honorable chambre une augmentation de salaire, et non pas, comme l'on y a recours trop souvent, à l'intrigue et l'importunité des aspirans et de leurs amis, et il est bien peu de membres dans votre honorable chambre qui n'en n'aient ressenti les inconveniens, lesquels souvent font réussir l'intriguant, tandis que le serviteur laborieux, mais d'un mérite trop modeste, est négligé et demeure dans l'oubli.

Votre comité ayant appris du greffier que *J. Bte. Moraud*, l'un des greffiers subordonnés, recevant un salaire de £150 par année, n'a pu, par suite d'une affliction que la providence lui a infligée, remplir ses devoirs depuis le commencement de juillet 1847, (depuis laquelle époque son salaire lui a été régulièrement payé,) et qu'il est encore incapable de les remplir, recommande que, depuis cette époque jusqu'au 31 mars dernier, inclusivement, il ne lui soit payé que la moitié de son salaire ; et que de ce jour, son emploi dans les bureaux de votre honorable chambre soit considéré comme ayant cessé ; bien entendu toujours que, s'il recouvre la santé de manière à être capable de reprendre l'exercice de ses devoirs, il sera de nou-

veau pris au service de votre honorable chambre. Le déplacement inévitable de *M. Moraud* rend vacantes deux situations qu'il sera du devoir de *M. l'Orateur*, sur la recommandation du greffier, de remplir en élevant un greffier subordonné de la sixième classe (£125), à la cinquième classe (£150), avec ce dernier salaire depuis le mois de janvier dernier, et en élevant et mettant sur l'établissement permanent à l'expiration de la présente session, ou lorsqu'il le trouvera convenable, un écrivain surnuméraire pour remplir la place vacante par suite de la promotion susdite de la sixième à la cinquième classe.

Votre comité a pris en considération la pétition de *J. Vallor*, l'un des messagers de votre honorable chambre, demandant une pension de retraite, mais il ne peut pas recommander sa demande. Votre comité qui est déjà opposé à l'octroi de pensions portées au compte des dépenses contingentes de votre honorable chambre, serait, loin de vouloir les augmenter, plutôt disposé à discontinuer celles qui sont déjà portées, et qui ont établi un très mauvais précédent, s'il était possible de le faire, sans manquer à la foi et à l'honneur de votre honorable chambre. Il a aussi dûment pris en considération la pétition de *MM. Wylie*, et autres, rapporteurs des débats de votre honorable chambre, emendant d'une rémunération en sus de celle que leur accordent les éditeurs qui les employent comme rapporteurs, en considération du prix de leur labeur pour le public, ce que votre comité reconnaît pleinement. Mais votre comité regrette de dire qu'il se présente des objections qu'il regarde comme insurmontables à ce que l'on approprie à cette fin aucune partie des deniers avancés pour défrayer les dépenses contingentes de votre honorable chambre. On ne saurait en trouver un précédent dans les journaux de la chambre des communes, en autant que votre comité a pu le constater, et vouloir l'introduire ici, ce serait établir un précédent qui pourrait devenir très nuisible.

Votre comité, en terminant, prend la liberté d'exposer la conviction dans laquelle il est, que l'on en a quelque fois imposé au greffier de votre honorable chambre, en ce qui concerne l'achat des papeteries et autres choses nécessaires, ainsi que pour les travaux ou services requis ; et il recommande en conséquence qu'à l'avenir, pour prévenir des abus de cette nature, il soit tenu de consulter dans ces cas, et l'avis de *M. l'Orateur* et de tout autre membre de cette chambre, qui pourra alors se trouver dans la cité, et disposé à l'aider de ses conseils dans les matières sur lesquelles il pourra être consulté.

LISTE DES OFFICIERS, Ecrivains surnuméraires et Messagers de l'Assemblée Législative, — 2^e session, 3^e parlement, 1849.

No.	Nom.	Emploi.	Salaires par année, payés par	
			Warrant.	Dépenses contingentes.
1	<i>W. B. Lindsay</i>	Greffier	£500	£250
2	<i>G. B. Faribault</i>	Assistant Greffier	400	150
3	<i>G. W. Wicksteed</i>	Greffier en loi et traducteur anglais	350	
4	<i>W. P. Patrick</i>	Premier greffier des bureaux		350
5	<i>Wm. Ross</i>	Premier greffier des comités		350
6	<i>H. Voyer</i>	Traducteur français	250	
7	<i>P. E. Gagnon</i>	Greffier du journal français		250
8	<i>G. M. Muir</i>	Greffier du journal anglais		250
9	<i>Alfred Patrick</i>	Greffier des comités		250
10	<i>Thomas Vaux</i>	Second greffier des bureaux et comptable		250
11	<i>Alfred Todd</i>	Greffier des comités		250
12	<i>W. B. Lindsay, junr.</i>	Assistant greffier en loi et traducteur anglais		200
13	<i>G. Lévesque</i>	Assistant traducteur français		200
14	<i>D. P. Myrand</i>	Assistant traducteur français		200
15	<i>J. Huston</i>	Assistant traducteur français		200
16	<i>W. Winder</i>	Bibliothécaire		200
17	<i>Alpheus Todd</i>	Assistant bibliothécaire		200
18	<i>G. K. Chisholm</i>	Sergent-d'armes	100	100
19	<i>H. Hartney</i>	Grossoyeur		150

Sur l'établissement

LISTE DES OFFICIERS, ETC.—(Continuation.)

No.	Nom.	Emploi.	Salaires par année, payés par	
			Warrant.	Dépenses contingentes.
20	J. B. Moraud	Greffier subordonné		150
21	Thads. Patrick	Greffier subordonné		150
22	King Barton	Greffier subordonné		150
23	W. H. LeMoine	Greffier subordonné		150
24	W. Spink	Greffier subordonné		150
25	L. F. Berthelot	Greffier subordonné		125
26	H. B. Stuart	Greffier subordonné		125
27	E. Dénéchaud	Greffier subordonné		125
28	A. L. Cardinal	Premier messenger		150
29	Robt. Defries	Maitre de Poste		80
30	Jno. Cameron	Assistant Messagers		75
31	J. O'Connor	Portier		70
32	W. C. Burrage			
33	J. P. Leprohon			
34	Thos. Burn			
35	W. Fanning			
36	L. D. LeMoine			
37	Jno. Popham			
38	A. L. Leprohon			
39	O. De la Chevrotière			
40	F. X. Blanchette			
41	C. E. Belle			
42	J. M'Coy			
43	Robt. Lindsay			
44	W. B. Ross			
45	J. M'Callum	Ecrivains surnuméraires, employés durant la session, à 15s. par jour.		
46	L. J. Chagnon			
47	P. Smith			
48	C. Déry			
49	Louis Giard			
50	H. Tanguay			
51	Ch. Langevin			
52	E. T. Fletcher, employé de temps en temps dans le bureau du traducteur anglais			
53	P. Plamondon			
54	Robt. Lovelace			
55	A. Laperrière			
56	J. Volor			
57	J. Kay			
58	R. Bailie			
59	M. M'Carthy			
60	E. M'Crae			
61	J. Curran			
62	O. Vincent			
63	J. Blais			
64	Chas. Olivier			
65	P. Rivet			
66	J. M'Lennan			
67	G. Webster			
68	C. J. Montigny			
69	J. Lemonde			
70	R. Belton			
71	E. Pelletier			
72	L. Labonté			

Sur l'établissement.

Ordonné, que le dit rapport soit renvoyé à un comité de toute la chambre, jeudi prochain.
Ordonné, que le dit rapport soit imprimé pour l'usage des membres de cette chambre.

Sixième rapport du comité sur les dépenses contingentes.

M. DeWitt, du comité permanent des dépenses contingentes, a présenté à la chambre le sixième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—
D'après les représentations que le greffier de votre honorable chambre a faites, que les sommes placées à sa disposition pour payer des dépenses contingentes se trouvent bien près d'être dépensées, et que des demandes lui sont faites par les imprimeurs et autres, pour de l'ouvrage et articles fournis, votre comité recommande qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, pour une avance ultérieure de trois mille louis.

Dépenses contingente de la chambre.

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, priant son excellence de vouloir bien émaner son warrant

en faveur de *William Burns Lindsay*, écuyer, greffier de cette chambre, pour la somme de trois mille livres courant, pour payer les dépenses contingentes de cette chambre; et assurant son excellence que cette chambre fera bon de cette somme.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forme partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Un bill grossoyé pour exempter les officiers de la marine et de l'armée, et autres personnes au service de sa majesté de payer les péages sur les chemins à barrières de cette province, a été lu la troisième fois.

Bill exemptant certains officiers de payer la taxe des chemins à barrières.

Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que l'honorable M. Boulton porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour encourager la construction des vaisseaux dans le *Bas-Canada*, on donnant un meilleur

Bill relatif à la construction de vaisseaux.

leur recours aux personnes qui avancent de l'argent ou fournissent la main-d'œuvre ou des matériaux, pour la construction des vaisseaux, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

Résolu, que le dit bill soit renvoyé de nouveau à un comité spécial, composé de M. Méthot, M. Chabot, M. Cauchon, M. Cartier et M. Laurin, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Bill relatif à l'incorporation du barreau du Bas-Canada.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer le barreau du Bas-Canada, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

Résolu, que le dit bill soit renvoyé de nouveau à un comité spécial, composé de M. Chabot, l'honorable M. Badgley, M. Cartier, M. Polette et M. Lemieux, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Bill relatif aux terres du district de Bathurst.

Ordonné, que le comité spécial auquel a été renvoyé le bill pour annexer certaines terres non arpentées au district de Bathurst, pour des fins judiciaires, soit déchargé de la considération ultérieure d'icelui.

Résolu, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial, composé de M. Bell, M. Smith, de Frontenac, M. Richards, M. Flint, et M. Burrill, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Les événements du 25 avril dernier.

L'honorable M. LaTerrière a proposé, secondé par M. Lemieux, et la question ayant été proposée, que cette chambre prenant en considération les événements déplorable, arrivés dans cette cité de Montréal, mercredi, le vingt-cinquième jour d'avril dernier, lorsqu'un attroupement considérable de personnes mal-intentionnées ont attaqué et incendié, vers les neuf heures du soir, l'édifice dans lequel cette chambre était alors en séance, par suite de quoi toutes ses archives, ainsi que sa bibliothèque, ont été entièrement détruites, et toutes les affaires importantes du pays violemment interrompues ; que cette chambre considérant en outre le caractère des émeutes, les incendies qui ont eu lieu depuis, ainsi que les assemblées tumultueuses qui se tiennent journellement dans plusieurs quartiers de cette ville, dans le but avoué de menacer et contrôler les actes de la législature, est pleinement convaincue que ses délibérations ne sont plus libres, et qu'il est de toute urgence qu'il soit mis fin à la présente session.

Sur motion de l'honorable procureur général Baldwin, secondé par M. Davignon,

Ordonné, que la considération ultérieure de la dite question soit remise à lundi prochain.

Bill relatif au pont suspendu des chutes de Niagara.

M. Boutillier a fait rapport du bill pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du pont suspendu des chutes de Niagara ; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

Bill relatif au traité de cette province avec les Etats-Unis.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour faciliter la mise à effet en cette province d'un traité entre sa majesté et les Etats-Unis d'Amérique, en ce qui regarde l'arrestation et l'extradition de certains délinquans, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Fortier a pris le fauteuil du comité, et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Fortier a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit grossoyé.

Message du conseil législatif par John Fennings Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :— conseil.

M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé les bills suivans, sans amendement, savoir :—

Bill, intitulé : " Acte pour incorporer la société de St. Patrice de Québec : " Bill relatif à la société St. Patrice.

Bill, intitulé : " Acte pour diviser le comté de Saguenay en deux arrondissemens pour l'enregistrement des titres : " Bill relatif à l'enregistrement, comté de Saguenay.

Bill intitulé : " Acte pour diviser le comté de Rimouski en deux arrondissemens, pour l'enregistrement des titres : " Bill relatif à l'enregistrement, comté de Rimouski.

Bill, intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'union du chemin de fer de Toronto, de Simcoe et du Lac Huron : " Bill relatif à la compagnie du chemin de fer de Toronto, Simcoe, et du Lac Huron.

Bill, intitulé : " Acte pour incorporer la société d'horticulture de Montréal : " et aussi, Bill relatif à la société d'horticulture de Montréal.

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé : " Acte pour autoriser la communauté des religieuses sœurs hospitalières de St. Joseph de l'hôtel-dieu de Montréal, à acquérir et posséder des biens-meubles et immeubles jusqu'à un certain montant, en sus de ceux qu'elles possèdent déjà, tant pour elles mêmes que pour les pauvres du dit hôtel-dieu, dont elles administrent les biens, et pour d'autres fins y mentionnées, " avec plusieurs amendemens, auxquels il demande le concours de cette chambre : et aussi,

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé : " Acte pour incorporer l'association des instituteurs du district de Québec, " avec plusieurs amendemens, auxquels il demande le concours de cette chambre. Bill relatif à l'association des instituteurs de Québec.

Et ensuite il s'est retiré.

L'honorable procureur général Baldwin, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a mis devant la chambre, par ordre de son excellence le gouverneur général, — Etat des comptes du pénitencier provincial, pour l'année 1848, Pénitencier provincial.

Pour le dit état, voir appendice (T.T.T.T.)

Appendice (T.T.T.T.)

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour pourvoir, par une loi générale, à l'établissement de municipalités dans les divers comtés, cités, villes, townships et villages, dans le Haut-Canada, et autres ordres de renvoi, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Cartier a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Cartier a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger da nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau, lundi prochain.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à lundi prochain. Ordres remis.

Alors, sur motion de l'honorable M. Price, secondé par M. Fortier,

La chambre s'est ajournée à lundi prochain.

Lunæ, 7^o die Maii;ANNO 12^o VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

Permis d'absence.

ORDONNÉ, qu'un congé d'absence de cette chambre soit accordé à l'honorable M. LaTerrière pendant dix jours, pour affaires privées des plus urgentes.

Pétition présentée.

La pétition suivante a été présentée et mise sur la table :—

Par l'honorable M. Robinson,—la pétition du révérend James Beaven, docteur en théologie, et membre senior du conseil de *King's College*, immédiatement après le président.

Bill relatif au pont suspendu de Queenston.

Un bill grossoyé pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du pont suspendu des chutes de *Niagara*, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable M. Merritt porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif au traité de cette province avec les Etats-Unis.

Un bill grossoyé pour faciliter la mise à effet en cette province d'un traité entre sa majesté et les *Etats-Unis d'Amérique*, en ce qui regarde l'arrestation et l'extradition de certains délinquans, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable procureur général LaFontaine porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Pétitions lues.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *George Carruthers*, et autres, du comté de *Middlesex*, exécuteurs-testamentaires de feu *Richard N. Starr*; demandant un acte d'incorporation, pour mettre les habitans des townships de *Carrodac* et *Ekfrid* en état de mettre à exécution le testament de feu *R. N. Starr*, pour établir des bibliothèques publiques dans les dits townships.

Du révérend *Walter Stennett*, A. M., et autres, étudiants de la faculté de théologie, dans l'université de *King's College*; demandant, pour la dite université, l'autorisation d'être continuée à conférer des degrés en théologie.

Ordonné, que la pétition du révérend *James Beaven*, docteur en théologie, et membre senior du conseil de *King's College*, immédiatement après le président, soit maintenant lue, et que les règles de cette chambre soient mises de côté quand à icelle.

Et la dite pétition a été lue; demandant l'amendement du bill de l'université, en sorte qu'il soit reconnu que l'instruction chrétienne élémentaire soit une partie nécessaire de l'éducation.

Ordonné, que la pétition soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre.

Bill relatif aux sociétés religieuses.

M. *Flint* a fait rapport du comité spécial sur le bill pour amender certains actes du parlement du *Haut-Canada*, pour venir en aide aux sociétés religieuses, que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre, jeudi prochain.

Dixième rapport du comité permanent sur les bills privés.

L'honorable M. Robinson, du comité permanent sur divers bills privés, a présenté à la chambre le dixième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné le bill pour incorporer certaines personnes, sous les nom et raison de compagnie des mines de *Neepigon*, et aussi, le bill pour incorporer la compagnie des mines de *Huron*, et a fait certains

amendemens à chacun d'eux, qu'il recommande à l'adoption de votre honorable chambre.

Votre comité a aussi examiné le bill pour incorporer l'association de la bibliothèque mercantile de *Hamilton*, et est convenu d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, que le bill pour incorporer la compagnie des mines de *Huron*, tel que rapporté par le comité permanent sur divers bills privés, soit soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Boulton*, de *Toronto*, a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Boulton*, de *Toronto*, a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Boulton*, de *Toronto*, a fait rapport du bill en conséquence; et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé.

M. *Méthot* a fait rapport du comité spécial sur le bill pour encourager la construction des vaisseaux dans le *Bas-Canada*, en donnant un meilleur recours aux personnes qui avancent de l'argent ou fournissent la main-d'œuvre ou des matériaux, pour la construction des vaisseaux, que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre, jeudi prochain.

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre, jeudi prochain.

Ordonné, que le bill pour incorporer certaines personnes sous les nom et raison de compagnie des mines de *Neepigon*, tel que rapporté par le comité permanent sur divers bills privés, soit soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Malloch* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Malloch* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Malloch* a fait rapport du bill en conséquence; et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé.

M. *Notman* a fait rapport du comité spécial sur le bill pour incorporer certaines personnes sous les nom et raison de "Président, directeurs et compagnie du "havre de *Port Burwell*," que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre, jeudi prochain.

M. *Chabot* a fait rapport du comité spécial sur le bill pour incorporer le barreau du *Bas-Canada*, que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre, jeudi prochain.

Bill relatif à la compagnie des mines de Huron.

Bill relatif à la construction de vaisseaux.

Bill relatif à la compagnie des mines de Neepigon.

Bill relatif au havre de Port Burwell.

Bill relatif à l'incorporation du barreau du Bas-Canada.

M. Smith, de *Durham*, a fait rapport du comité spécial sur le bill pour amender et étendre les dispositions d'un acte de cette province, intitulé: "Acte pour permettre l'émanation de *testatum writs ad respondendum* dans les divers districts du Haut-Canada, et pour d'autres fins y mentionnées," que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre, jeudi prochain.

Sur motion de **M. Méthot**, secondé par **M. Chabot**, **Ordonné**, que l'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour révoquer l'acte des 10 et 11 *Vict.*, c. 25, intitulé: "Acte pour régler l'engagement des matelots, et pour d'autres fins y mentionnées," soit déchargé.

Ordonné, que le dit bill soit lu une seconde fois, jeudi prochain.

Ordonné, que les amendemens faits par le conseil législatif au bill, intitulé: "Acte pour autoriser la communauté des religieuses sœurs hospitalières de *St. Joseph* de l'hôtel-dieu de *Montréal* à acquérir et posséder des biens-meubles et immeubles, jusqu'à un certain montant, en sus de ceux qu'elles possèdent déjà, tant pour elles-mêmes que pour les pauvres du dit hôtel-dieu, dont elles administrent les biens, et pour d'autres fins y mentionnées," soient maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération; lesquels ont été lus comme suit:—

Feuille 2, ligne 32. Retranchez depuis "et," jusqu'à "emploi," dans la 39e ligne, ces deux mots inclus.

Feuille 2. Dans la note en marge. Retranchez depuis "immeubles," où il est répété pour la seconde fois, jusqu'à "provincial," ce dernier mot inclus.

Les dits amendemens ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, que **M. Cartier** reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leurs amendemens.

Sur motion de **M. Cartier**, secondé par **M. Chabot**, **Ordonné**, que l'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour mettre *Louis Comte* en état de recouvrer un certain montant à lui dû par la paroisse de *St. Edouard*, dans le district de *Montréal*, soit déchargé.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé de nouveau au comité permanent sur divers bills privés.

M. Cauchon a fait rapport, du comité spécial sur le bill pour abroger un certain acte et une ordonnance y mentionnés, concernant la maison de la trinité de *Montréal*, et pour en amender et refondre les dispositions, que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le bill et le rapport soient soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Beaubien a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et **M. Beaubien** a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit reçu, demain.

Ordonné, que **M. Cartier** ait la permission d'introduire un bill pour incorporer l'association *St.*

Jean Baptiste de *Montréal*, dans la cité, paroisse et district de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Sur motion de **M. Holmes**, secondé par **M. De Witt**,

Ordonné, que la règle de cette chambre, qui requiert que les bills privés soient affichés dans le vestibule de la chambre, l'espace d'une semaine, soit mise de côté, par rapport au bill pour autoriser les syndics des chemins à barrières de *Montréal* à acheter le chemin *St. Michel*, et ouvrir un chemin jusqu'au village du *Sault au Récollet*.

Ordonné, que **M. Watts** ait la permission d'introduire un bill pour révoquer certains actes y mentionnés, et consolider et amender les lois des chemins du *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi, le trente-et-un du courant.

Ordonné, que **M. Smith**, de *Wentworth*, et **M. Thompson**, soient ajoutés au comité permanent sur les bills concernant les lignes de chemins de fer et de télégraphes, en remplacement de **M. Hall** et de **M. Mongenais**.

Ordonné, que **M. Holmes** ait la permission d'introduire un bill pour incorporer une compagnie pour la construction d'un canal destiné aux vaisseaux, qui reliera les eaux du *Lac Champlain* et celles du fleuve *St. Laurent*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

L'honorable **M. Hincks**, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à son excellence le gouverneur général,—Réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, datée le dix-neuf d'avril, dernier priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant elle, copies de toutes les pétitions, lettres, et de la correspondance qui peuvent avoir été échangées entre *William Moore Kelly*, écuyer, ci-devant collecteur des douanes au port de *Toronto*, et le gouvernement exécutif de cette province, depuis le 14 mars 1845, relativement à ses réclamations pour déboursés par lui faits dans l'exécution des devoirs de sa charge comme collecteur, et des réponses faites à ses réclamations, et de tous les rapports faits par le procureur général, l'inspecteur général, ou le député inspecteur général, jusqu'à cette date, relativement aux dites réclamations de **M. Kelly**.

Pour la dite réponse, voir appendice (V.V.V.V.)

L'honorable procureur général **Baldwin**, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a fait rapport qu'on s'était rendu auprès de son excellence le gouverneur général, avec l'adresse de cette chambre du 4 mai courant, (qu'il plût à son excellence d'émaner son warrant en faveur de *William Burns Lindsay*, écuyer, greffier de cette chambre, pour la somme de trois mille livres courant, pour payer les dépenses contingentes de cette chambre), et qu'il avait plu à son excellence de dire qu'elle donnera des ordres pour que les désirs de la chambre soient remplis.

L'honorable procureur général **Baldwin**, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a fait rapport qu'on s'était rendu auprès de son excellence le gouverneur général, avec l'adresse de cette chambre, du trois de

Bill relatif à l'association *St. Jean Baptiste* de *Montréal*.

Bill relatif au chemin *St. Michel*.

Bill relatif aux lois concernant les chemins, (B.-C.)

Comité sur les lignes de chemins de fer et de télégraphes.

Bill relatif à la construction d'un canal.

W. M. Kelly.

Appendice (V.V.V.V.)

Dépenses contingentes de la chambre.

Documens pa-

mai courant, (au sujet de certains documens, archives et papiers publics, relatifs au gouvernement civil et militaire du *Canada*, et appartenant à l'ordre supprimé des jésuites), et qu'il avait plu à son excellence de dire qu'elle donnera des ordres pour que les désirs de la chambre soient remplis.

Bill relatif aux petites dettes, (H.-C.) L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour résoudre et réunir en un seul acte les diverses lois actuellement en vigueur, pour régulariser le système et la pratique établis dans certains cours du *Haut-Canada*, pour le recouvrement des petites dettes, et pour établir d'autres dispositions à cet effet. étant lu ;
Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

Bill relatif aux syndics de l'église de St. François du Lac. L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour rendre valide l'élection des syndics pour la bâtisse d'une église dans la paroisse de *St. François du Lac St. Pierre*, et pour les mettre en état de l'achever, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. *Fourquin*, M. *Chabot*, M. *Lemieux*, M. *Fortier* et M. *Guillet*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

Bill relatif aux assurances étrangères. L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour régler les assurances étrangères, étant lu ;
Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre, jeudi prochain.

Bill relatif aux maîtres et serviteurs, (B.-C.) L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender l'acte concernant les maîtres et serviteurs dans les compagnes du *Bas-Canada*, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Smith*, de *Durham*, a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,
M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Smith*, de *Durham*, a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le le comité ait la permission de siéger de nouveau, jeudi prochain.

Bill relatif à la division du district de Huron. L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour diviser le district de *Huron*, dans la province du *Canada*, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre, jeudi prochain.

Bill relatif aux corporations municipales. (H.-C.) L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour pourvoir, par une loi générale, à l'établissement de municipalités dans les divers comtés, cités, villes, townships et villages, dans le *Haut-Canada*, et autres ordres de renvoi, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Cartier* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Cartier* a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau, demain.

Ordres remis. Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable procureur général *Baldwin*, secondé par M. *Smith*, de *Durham*,
La chambre s'est ajournée.

Martis, 8^o die Maii ;

ANNO 12^o VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

La chambre a commencé ses séances à "Free Masons Hall,"

Les pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Smith*, de *Wentworth*,—la pétition de *H. B. Bull*, et autres, d'une certaine partie du township de *Barton*, entre les troisième et quatrième concessions d'icelui, district de *Gore*.

Par M. *Notman*,—la pétition de *Donald Cameron*, du township de *Thora*.

Par l'honorable procureur général *LaFontaine*,—la pétition d'*O. Rémond*, et autres, pilotes, naviguant sur le fleuve *St. Laurent*, entre les ports de *Québec* et de *Montréal*.

Ordonné, que la pétition de *H. B. Bull*, et autres, d'une certaine partie du township de *Barton*, entre les troisième et quatrième concessions d'icelui, district de *Gore*, soit maintenant lue, et que les règles de cette chambre soient mises de côté quant à icelle.

Et la dite pétition a été lue ; demandant que cette partie du dit township ne soit pas comprise dans les limites de la cité de *Hamilton*.

Un bill grossoyé pour mettre les cautions du ci-devant conseil municipal du township de *Halley* en état d'exercer leurs réclamations contre le dit township, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Gugy* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour remédier à certaines déficiences dans l'enregistrement des titres et instrumens relatifs aux propriétés immobilières qui ont été enregistrées dans le bureau d'enregistrement à *Montréal*, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable procureur général *LaFontaine* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

L'honorable procureur général *Baldwin*, du comité spécial nommé pour s'enquérir des limites actuelles et des divisions intérieures des diverses cités, villes et villages dans le *Haut-Canada*, déjà incorporés ; et aussi, des limites et divisions intérieures de tels autres villes et villages dans la dite province, auxquels, par leur position, leur richesse ou leur population, il est expédient d'accorder un acte d'incorporation, et de la convenance d'amender le dit acte ou aucun d'eux, avec pouvoir de faire rapport de temps à autre sur les limites et divisions intérieures qu'il conviendra d'établir pour les dites cités, villes et villages, respectivement, ou pour aucun d'eux, a présenté à la chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Quant aux limites des villages mentionnés dans la cédule (A.) du bill maintenant devant votre honorable chambre, qui pourvoit, par une loi générale, à l'établissement de corporations municipales dans et pour chacun des comtés, cités, villes, townships et villages dans le *Haut-Canada*, ou qui pourront ci-après être insérés dans cette cédule, votre comité est d'opinion qu'il vaudrait mieux les laisser établir par une proclamation, telle que voulue par la 181^e clause du dit bill.

Quant aux limites et divisions des villes déjà mentionnées dans la cédule (B.) du dit bill, ou que votre comité pense qu'il serait à propos d'insérer dans cette cédule, votre comité a préparé une cédule des villos, qu'il a annexée à ce rapport, marquée (B.); et par rapport aux limites et divisions des cités mentionnées dans la cédule (C.) du dit bill, votre comité a aussi adopté certains amendemens qu'il a insérés dans la cédule annexée à ce rapport, marquée (C.)

Relativement aux villes mentionnées dans la cédule (D.) du dit bill, votre comité est d'opinion qu'il vaudrait mieux régler ces limites en la manière prescrite par le bill pour les villages mentionnés dans la cédule (A.)

Cédule (B.)

1. *Belleville*.—Comprendra toute cette partie de la province de *Hastings*, et circonscrite dans les limites suivantes, savoir :—

En partant des limites qui séparent les lots numéros six et sept de la première concession du township de *Thurlow*, à la marque des basses eaux de la *Baie Quinté*; de là au nord le long de la ligne latérale entre les lots numéros six et sept, jusqu'au chemin de la seconde concession; de là à l'ouest le long de la dite ligne de la seconde concession, jusqu'à la limite ouest du lot numéro un, dans la dite première concession de *Thurlow*; de là au sud, sur la ligne de division entre les townships de *Thurlow* et *Sidney* jusqu'à la *Baie Quinté*; de là à l'est, le long du rivage de la dite baie, jusqu'au point de départ, ensemble avec le havre, les isles et les marais situés vis-à-vis la dite ville.

La dite ville sera divisée en quatre quartiers, qui seront respectivement nommés, quartier *Samson*, quartier *Ketcheson*, quartier *Baldwin*, et le quartier *Coleman*, et comprendront respectivement les parties suivantes de la dite ville, savoir :—

Le quartier *Samson* comprendra toute cette partie de la dite ville située au sud-est de la rue du pont sur la rive nord de la rivière *Moira*.

Le dit quartier *Ketcheson* comprendra toute cette partie de la dite ville située au nord-ouest de la rue du Pont, et au sud-est de la rue *Pinnacle*, sur la rive nord de la dite rivière.

Le dit quartier *Baldwin* comprendra toute cette partie de la dite ville située au nord-ouest de la rue *Pinnacle*, sur la rive nord de la dite rivière, jusqu'à la limite de la dite ville.

Et le dit quartier *Coleman* comprendra toute cette partie de la dite ville, située sur la rive ouest de la dite rivière *Moira*.

2. *Brantford*.—Comprendra toute cette partie de la province située dans le comté de *Wentworth*, et circonscrite dans les limites suivantes, savoir :—

En partant du côté nord de la rue *Colborne*, dans la limite est de la dite ville, telle qu'originellement tracée par autorité du gouvernement de la ci-devant province du *Haut-Canada*; de là, au nord, dix-huit degrés trente minutes est, soixante-et-dix-neuf chaînes, et quarante-cinq chaînons, plus ou moins, jusqu'à l'angle nord-est de la dite ville, telle que tracée par le gouvernement comme susdit; de là, au sud, quatre-vingt-quatre degrés trente minutes ouest, quatre-vingt-deux chaînes, vingt-huit chaînons, plus ou moins, jusqu'à l'angle nord-ouest de la dite ville, telle que tracée par le gouvernement comme susdit, et jusqu'à la limite est d'un certain lot de douze cents acres de terre originellement concédés par la couronne à *Abraham Kennedy Smith* et *Margaret Kerby*; de là, au sud, vingt-sept degrés trente minutes ouest, huit chaînes, plus ou moins, jusqu'à l'angle est d'un lot de terre appartenant à *Peter O'Banyon*; de là, au nord, soixante-et-deux degrés trente minutes ouest, soixante chaî-

nes, plus ou moins, jusqu'à la limite ouest des dites terres concédés par la couronne aux dits *Abraham Kennedy Smith* et *Margaret Kerby*; de là, au sud, vingt-sept degrés trente minutes ouest, cent huit chaînes, plus ou moins, le long de la limite ouest des dites terres, jusqu'à la Grande Rivière, coupant obliquement le courant dans une direction est, et passant environ trente chaînes au sud de la grande Isle, jusqu'à la limite qui divise les terres de la ferme de *Thomas Mair*, de la partie nord de la ferme *Brant*, concédée par la couronne à *William Johnson Kerr*; de là, au sud, vingt-sept degrés vingt cinq minutes ouest, quarante-deux chaînes, plus ou moins, jusqu'à l'arrière des lots situés au sud de la rue *Burford*, sur le chemin planchéié; de là, au sud, soixante-et-huit degrés est, trente-neuf chaînes, plus ou moins, jusqu'au côté est du chemin *Mont Plaisant*, et au sud de la rue *Walnut*, sur les terres de *Daniel Mercer Gilkison*; de là, au nord, quarante-trois degrés trente minutes est, trente-six chaînes, plus ou moins, le long du côté sud de la rue *Walnut*, jusqu'à la Grande Rivière; de là, à l'est, le long du côté sud de la Grande Rivière, en suivant le courant environ trente chaînes, jusque vis-à-vis l'entrée de l'anse; de là, à l'est, à travers la Grande Rivière, jusqu'au côté sud de l'entrée de la dite anse; de là, au nord-ouest, le long du côté est de la dite anse, environ trente chaînes, jusqu'à la limite sud des terres de la compagnie de navigation de la Grande Rivière; de là, à l'est, le long de la limite sud des dites terres de la compagnie de navigation de la Grande Rivière, environ cinquante-cinq chaînes, jusqu'à la limite du champ du presbytère de *Mohawk*; de là, au nord, cinq degrés trente minutes ouest, quarante-cinq chaînes, plus ou moins, jusqu'au point de départ.

La dite ville sera divisée en cinq quartiers qui seront respectivement nommés quartier du Roi, quartier de la Reine, quartier *Brant*, quartier Est, et quartier Nord, et comprendront respectivement les parties suivantes de la dite ville, savoir :—

Le quartier du Roi comprendra toute cette partie de la dite ville, située entre la rue Cedar et la rue du Roi, et au nord du canal, ensemble avec toute cette partie de la dite ville, située au sud de la Grande Rivière.

Le dit quartier de la Reine comprendra toute cette partie de la dite ville située au nord du canal et entre la rue du Roi et la rue du Marché, jusqu'à leur point d'intersection avec la rue Ouest.

Le dit quartier *Brant* comprendra toute cette partie de la dite ville située au nord de la Grande Rivière et au sud du canal, vers l'est, jusqu'à la rue *Alfred*, au nord du canal entre la rue du Marché et la rue *Alfred*.

Le dit quartier Est comprendra toute cette partie de la dite ville située à l'est de la rue *Alfred*.

Et le dit quartier Nord comprendra toute cette partie de la dite ville située au nord de la Grande Rivière (y compris les deux isles situées dans la rivière), et à l'ouest, de la rue Cedar et la rue Ouest, depuis son point d'intersection avec la rue Cedar.

3. *Brockville*.—Comprendra toute cette partie de la province située dans le comté de *Leeds*, et circonscrite dans les limites suivantes, savoir :—

Comprenant cette partie du township d'*Elizabethtown*, connu comme le front de la moitié des lots de township, numéro dix, onze, douze et treize, et la moitié du lot de township numéro neuf, et la moitié est du lot de township numéro quatorze, dans la première concession du dit township, en les prolongeant respectivement jusqu'au bord de l'eau du fleuve *St. Laurent*, ensemble avec telle partie des eaux du dit fleuve, et du lit sur lequel elles coulent, situés vis-à-vis des dits lots à trois cents verges du dit bord de l'eau, et comprenant aussi la petite isle qui se trouve située vis-à-vis la dite isle sur laquelle existe actuel-

lement un *blockhouse*, ainsi que tous les chemins et grands chemins publics, courant sur ou à travers les dits moitié de lots, dans leurs limites extérieures.

La dite ville sera divisée en trois quartiers qui seront respectivement nommés, quartier Est, quartier Ouest et quartier du Centre, et comprendront respectivement les parties suivantes de la dite ville, savoir :—

Le quartier du Centre, comprendra cette partie de la dite ville connu comme la moitié du front de la moitié ouest du dit lot de township numéro onze, et la moitié du front de la moitié est du dit township numéro douze, dans la première concession d'*Elizabethtown* susdite, en les prolongeant respectivement jusqu'au bord de l'eau du dit fleuve *St. Laurent*, ensemble avec cette partie des eaux du dit fleuve, et du lit sur lequel elles coulent, situés vis-à-vis de la moitié des dits lots en dernier lieu mentionnés, et à trois cents verges du dit bord de l'eau, en y comprenant la petite isle susdite.

Le dit quartier Ouest comprendra toute cette partie de la dite ville située à l'ouest du dit quartier du Centre.

Et le dit quartier Est comprendra toute cette partie de la dite ville située à l'est du dit quartier du Centre.

4. *Bytown*.—Comprendra toute cette partie de cette province située dans le comté de *Carleton*, et circonscrite dans les limites suivantes, savoir :—

Commençant aux eaux de la rivière *Rideau* sur la ligne qui divise les lots E et F dans les concessions D et C, et de là, continuant en ligne directe à travers le lot numéro quarante jusqu'à la ligne latérale qui divise les lots numéros trente-neuf et quarante ; de là, suivant la dite ligne au nord dans la première concession jusqu'à la ligne qui divise la concession A, et la première concession, et dans la concession A, renfermant tout l'about numéro trente-neuf jusqu'à la rivière des *Outaouais*, comprenant toutes les isles d'en bas à l'extrémité sud du pont de chaînes ; de là, suivant les eaux de la rivière des *Outaouais*, par le centre du chenal jusqu'à la branche ouest des eaux de la rivière *Rideau* ; de là, en montant le courant de la rivière *Rideau*, jusqu'au point de départ.

La dite ville sera divisée en trois quartiers qui seront respectivement nommés, quartier Est, quartier du Centre et quartier Ouest, et comprendront respectivement les parties suivantes de la dite ville, savoir :—

La basse ville de *Bytown* comprendra toute cette partie de la dite ville située à l'est du *Rideau*, du canal, et sera divisée en deux quartiers sous les noms de quartier Est et quartier du Centre.

Le dit quartier Est comprendra toute cette partie de la dite basse ville située à l'est du centre de la rue *Dalhousie* jusqu'au point où la dite rue est maintenant ouverte, et de là dans une ligne droite qui partira du centre de la dite rue jusqu'à son point d'intersection avec les limites sud de la dite ville.

Le quartier du Centre comprendra toute cette partie de la dite basse ville, qui n'est pas comprise dans le quartier Est.

Le dit quartier Ouest comprendra toute cette partie de la dite ville, située à l'ouest du *Rideau* du canal, et constituera la haute ville de *Bytown*.

5. *Cobourg*.—Comprendra toute cette partie de cette province, située dans le comté de *Northumberland*, et circonscrites dans les limites suivantes, savoir :—

En partant du bord des eaux du lac, à l'angle sud-est du numéro quatorze, dans la concession B ; de là, au nord, seize degrés ouest, jusqu'au centre de la première concession ; de là, au sud, soixante-et-quatorze degrés ouest, jusqu'au centre du lot numéro vingt-et-un, dans la dite concession ; de là, au sud, seize de-

grès est, jusqu'à la rive du dit lac ; de là, en suivant la rive du lac jusqu'au point de départ.

La dite ville sera divisée en trois quartiers qui seront respectivement nommés le quartier Sud, le quartier Est et le quartier Ouest.

Le dit quartier sud comprendra toute cette partie de la dite ville située au sud de la rue du Roi.

Le dit quartier Est comprendra toute cette partie de la dite ville située à l'est du centre de la rue qui se trouve entre les lots numéros seize et dix sept.

Et le dit quartier Ouest comprendra toute cette partie de la dite ville située à l'ouest du centre de la rue qui se trouve entre les lots numéros seize et dix sept, et au nord de la rue du Roi.

6. *Cornwall*.—Comprendra toute cette partie de la province située dans le comté de *Stormont*, et circonscrite dans les limites suivantes, savoir :—

Tout ce qui est compris dans les limites ou bornes ci-devant réservées et mises de côté par le gouvernement comme lot de ville, ensemble avec le lot de terre non concédé qui se trouve sur le front et le havre.

La dite ville sera divisée en trois quartiers qui seront respectivement nommés, quartier Est, quartier Ouest, et quartier du Centre, et comprendront respectivement les parties suivantes de la dite ville, savoir :—

Le dit quartier Est comprendra toute cette partie de la dite ville qui se trouve entre la rue *Amélia* et la limite ouest de la dite ville.

Le quartier Ouest comprendra toute cette partie de la dite ville qui se trouve entre la rue *Augustus* et la limite ouest de la dite ville.

Le dit quartier du Centre comprendra tout le reste de la dite ville qui se trouve entre la rue *Amélia* et la rue *Augustus*, et qui n'est pas comprise dans aucun des quartiers mentionnés plus haut.

7. *Dundas*.—Comprendra toute cette partie de cette province, située dans le comté de *Hallon*, et circonscrite dans les limites suivantes, savoir :—

En partant de la ligne de division entre la propriété de *George Rolph*, écuyer, et la propriété de feu *Harker Lions*, sur le chemin de *York* ; de là, suivant le dit chemin, à l'ouest du chemin qui conduit à la montagne, jusque chez *John Keagy*, le jeune ; de là, en droite ligne, suivant le compas, jusqu'à une borne située à quelques pieds du site de l'ancien moulin à farine d'avoine ; de là, à travers la petite rivière ou cours d'eau, jusqu'à une borne de pierre placée à une distance de cent pieds du bord ouest de la dite rivière ; de là, suivant la dite petite rivière ou cours d'eau pour une distance de cinq cents pieds des bords ouest et sud de la dite rivière, jusqu'à une borne de pierre placée au sud de la jetée du moulin de *M. Ewart* ; de là, courant en droite ligne jusqu'à une borne de pierre placée sur la ligne de division entre la propriété appartenant à *John O. Hatt*, écuyer, et la propriété de feu *Manuel Overfield* ; de là, jusqu'à une borne de pierre placée sur la ligne de division entre la propriété appartenant à *Thomas Hatt* ; et celle du dit *John O. Hatt* ; de là, le long de la dite ligne de division jusqu'à une borne de pierre placée dans la rue Sud ; de là, suivant la rue Sud jusqu'à son point d'intersection avec la rue Est ; de là, descendant la côte dans une direction nord jusqu'à son point d'intersection avec le chemin du Gouverneur ; de là, suivant la dite rue vers l'est jusqu'à une borne de pierre placée sur une ligne à angle droit avec le point de départ ; de là, le long de la dite ligne, jusqu'au point de départ.

La dite ville sera divisée en quatre quartiers, qui seront respectivement nommés, quartier de la Montagne, quartier du Canal, quartier de la Fonderie, et quartier de la Vallée, et comprendront respectivement les parties suivantes de la dite ville, savoir :—

Le dit quartier de la Montagne comprendra toute cette partie de la dite ville, partant du chemin *Sydenham*, à la limite nord de la dite ville ; de là, suivant le dit chemin de *Sydenham* jusqu'à son point d'inter-

section avec la rue du Roi ; de là, le long de la dite rue du Roi, vers l'est, jusqu'à son point d'intersection avec la rue Principale ; de là, le long de la dite rue Principale jusqu'à son point d'intersection avec la rue *Baldwin* ou *Flamborough* ; de là, le long de la dite rue jusqu'au bassin du canal *Desjardins* ; de là, le long du dit canal jusqu'à son point d'intersection avec la limite est de la dite ville ; de là, suivant la dite limite est jusqu'à la limite nord de la dite ville ; de là, suivant la dite limite nord jusqu'au point de départ.

Le dit quartier du Canal comprendra toute cette partie de la ville, partant de la rue du Roi d'un poteau planté entre les terres appartenant à *Orlando*, *Morley*, et à *John Walker* ; de là, courant au sud jusqu'à la limite de la dite ville ; de là, le long de la dite limite jusqu'à la limite est, à son point d'intersection avec le canal *Desjardins* ; de là, le long du dit canal, vers l'est, jusqu'à son point d'intersection (*Coote's Paradise*.) avec la dite rue Est ; de là, le long de la rue *Baldwin* ou *Flamborough*, jusqu'à la rue Principale ; de là, le long de la dite rue Principale, vers le nord, jusqu'à son point d'intersection dans la rue du Roi ; de là, le long de la dite rue du Roi, jusqu'au point de départ.

Le dit quartier de la Fonderie comprendra toute cette partie de la dite ville, en partant de la rue du Roi d'un poteau planté entre les terres appartenant à *Orlando*, *Morley*, et à *John Walker* ; de là, le long de la dite rue du Roi, vers l'ouest, jusqu'à son point d'intersection avec la rue *Peel* ; de là, vers le sud, jusqu'à l'intersection de la rue *James* ; de là, vers l'ouest, le long de la dite rue *James* jusqu'à son point d'intersection avec la limite ouest de la dite ville ; de là, le long de la limite ouest et sud de la dite ville, jusqu'à l'intersection de la ligne de division entre les quartiers numéros deux et trois ; de là, vers le nord, jusqu'au point de départ.

Et le dit quartier de la Vallée comprendra toute cette partie de la dite ville, partant de la limite nord de la dite ville sur le chemin *Sydenham* ; de là, suivant la limite nord-ouest de la dite ville, jusqu'à une borne de pierre placée à quelques pieds du site de l'ancien moulin à farine d'avoine ; de là, à travers le cours d'eau ou la petite rivière jusqu'à une borne de pierre placée à une distance de cinq cents pieds du bord du dit cours d'eau ou petite rivière ; de là, le long de la limite ouest de la dite ville, jusqu'à une borne de pierre placée sur une ligne à angle droit avec la rue *James* ; de là, le long de la rue *James*, vers l'est, jusqu'à son point d'intersection avec la rue *Peel* ; de là, le long de la rue *Peel* jusqu'à la rue du Roi ; de là, le long de la rue du Roi jusqu'au chemin *Sydenham* ; de là, le long du chemin *Sydenham* jusqu'au point de départ.

8. *Goderich*.—Comprendra toute cette partie de cette province située dans le comté de *Huron*, et circonscrite dans les limites suivantes, savoir :—

En partant du point d'intersection de la limite sud du chemin *Britannia*, prolongée avec le bord de l'eau du *Lac Huron* ; de là vers le nord, le long du dit bord de l'eau, jusqu'à la jetée sud du havre ; de là, vers l'est, le long de la dite jetée, et du côté du sud de la rivière *Maitland*, jusqu'au point d'intersection de la limite ouest de la rue *Wellington*, prolongée avec la rive sud de la rivière *Maitland* ; de là, vers le sud, le long de la dite limite de la rue *Wellington*, prolongée jusqu'au sommet de la côte ; de là, vers l'est, le long du sommet de la dite côte en suivant les divers sinuosités de la dite côte jusqu'au bout est de la terrasse *Gloucester* ; de là vers le sud, le long de la limite est de la rivière *Maitland*, jusqu'à son point d'intersection avec la limite sud-est du chemin *Britannia* ; de là, vers le sud-ouest, le long de la limite sud-est du chemin *Britannia*, jusqu'à un de ses angles ; de là vers l'ouest le long de la limite sud du dit chemin de *Britannia* jusqu'au point de départ.

La dite ville sera divisée en quatre quartiers, qui seront respectivement nommés, le quartier *Saint George*, le quartier *Saint Patrice*, le quartier *Saint André*, et le quartier *Saint David*, et comprendront respectivement les parties suivantes de la dite ville, savoir :—

Le dit quartier *Saint George* comprendra toute cette partie de la dite ville située au nord du centre de la rue Ouest, et à l'ouest du centre de la rue Nord.

Le dit quartier *Saint Patrice* comprendra toute cette partie de la dite ville située au nord du centre de la rue Est, et à l'est du centre de la rue Nord.

Le dit quartier *Saint André* comprendra toute cette partie de la dite ville située au sud du centre de la rue Ouest, et à l'ouest du centre de la rue Sud.

Et le dit quartier *Saint David* comprendra toute cette partie de la dite ville située au sud du centre de la rue Est, et à l'est du centre de la rue Sud.

9. *London*.—Comprendra toute cette partie de cette province située dans le comté de *Middlesex*, et circonscrite dans les limites suivantes savoir :—

Toutes les terres comprises dans l'ancien et le nouveau terrains arpentés de la dite ville, ensemble avec les terres adjacentes situées entre les dits terrains arpentés et la rivière *Thames*, en prolongeant la limite nord du nouveau terrain arpenté jusqu'à l'intersection de la branche nord de la rivière *Thames*, et prolongeant la limite est du dit nouveau terrain arpenté jusqu'à l'intersection de la branche est de la rivière *Thames*.

La dite ville sera divisée en quatre quartiers, qui seront respectivement nommés, quartier *St. George*, quartier *Saint Patrice*, quartier *Saint André*, et quartier *Saint David*, et comprendront respectivement les parties suivantes de la dite ville, savoir :—

Le dit quartier *Saint George* comprendra toute cette partie de la dite ville située au nord de la limite nord, et de la continuation des rues *Hitchcock* et *Duke*.

Le dit quartier *Saint Patrice* comprendra toute cette partie de la dite ville située entre la rue du Roi et le quartier *Saint George* susdit.

Le dit quartier *Saint André* comprendra toute cette partie de la dite ville située entre la rue *Horton* et le quartier *Saint Patrice* susdit.

Et le dit quartier *Saint David* comprendra toute cette partie de la dite ville située au sud de la rue *Horton*.

10. *Niagara*.—Comprendra toute cette partie de cette province située dans le comté de *Lincoln*, et circonscrite dans les limites suivantes, savoir :—

En partant de la pointe *Missisagua*, de là, vers l'ouest, le long du lac *Ontario*, jusqu'à *Crookston* ; de là, le long de la rivière ou limite de la ville de *Niagara* jusqu'au chemin de *Black Swamp* ; de là, en suivant la limite est des terres de feu *Thomas Butler*, écuyer, décédé, et celles de *Garret Slingerland*, jusqu'à l'angle nord-ouest des terres de *John Eccleston* ; de là, à l'est, jusqu'à l'endroit où les terres appartenant ci-devant à l'honorable *William Dickson* et feu *Martin M. Lennon*, décédé, se joignant ; de là, vers l'est, en suivant la ligne nord des terres du dit *Martin M. Lennon*, décédé, jusqu'à la rivière *Niagara* ; de là, au nord, en descendant la rivière *Niagara*, jusqu'au point de départ.

La dite ville sera divisée en cinq quartiers, qui seront respectivement nommés, quartier *Saint Laurent*, quartier *Saint George*, quartier *Saint Patrice*, quartier *Saint David*, et quartier *Saint André*, et comprendront respectivement les parties suivantes de la dite ville, savoir :—

Le dit quartier *Saint Laurent* comprendra toute cette partie de la dite ville située au sud du centre de la rue nommée la rue du Roi, qui s'étend directement de la rivière *Niagara*, et commence à la maison actuellement occupée par *M. Walter Elliot*, ou la

traverse inférieure, et se termine à la limite ouest de la dite ville.

Le dit quartier *Saint George* comprendra toute cette partie de la dite ville située au nord du centre de la rue formant la limite nord du quartier *Saint Laurent*, et aussi, du centre de la rue voisine et parallèle.

Le dit quartier *Saint David* comprendra toute cette partie de la dite ville située au nord de la rue qui forme la limite nord du quartier *Saint George*, et au sud du centre de la rue voisine et parallèle.

Le dit quartier *Saint Patrice* comprendra toute cette partie de la dite ville située au nord de la rue qui forme la limite nord du quartier *Saint David* et au sud du centre de la rue voisine et parallèle.

Et le dit quartier *Saint André* comprendra toute cette partie de la dite ville située au nord de la rue qui forme la limite nord du quartier *Saint Patrice*.

11. *Peterborough*.—Comprendra toute cette partie de cette province située dans le comté de *Peterborough*, et circonscrite dans les limites suivantes, savoir :—

Toutes les terres situées dans les arpentages de la présente ville de *Peterborough* faits par le gouvernement, et situées au nord de la rue *Townsend*, et à l'est de la rue *Park*, jusqu'au centre de la rivière *Otanabee*, qui formera la limite est de la dite ville, jusqu'au centre de l'allocation pour un chemin formant la ligne de division entre les township de *Monahum* et *Smith*, qui formera la limite nord de la dite ville.

Et la dite ville sera divisée en quatre quartiers, qui seront respectivement nommés, quartier Est, quartier Nord, quartier du Centre, et quartier Sud, et comprendront respectivement les parties suivantes de la dite ville, savoir :—

Le dit quartier Est comprendra toute cette partie de la dite ville, située à l'est de la rue *George*.

Le dit quartier Nord comprendra toute cette partie de la dite ville située à l'ouest de la rue *George*, et au nord de la rue *Brock*.

Le dit quartier du Centre comprendra toute cette partie de la dite ville située à l'ouest de la rue *George*, au sud de la rue *Brock*, et au nord de la rue *Simcoe*.

Et le dit quartier Sud comprendra toute cette partie de la dite ville située à l'ouest de la rue *George*, et au sud de la rue *Simcoe*, y comprise la réserve du gouvernement au sud de la dite ville.

12. *Picton*.—Comprendra toute cette partie de cette province située dans le comté de *Prince-Edward*, et circonscrite dans les limites suivantes, savoir :—

En partant de la ligne du côté sud du lot lettre A. à une distance de cinquante chaînes du front du lot ; de là, à travers le dit lot, et à travers le lot numéro un, nord soixante-et-quatre degrés, quarante-cinq minutes est, jusqu'à un poteau planté sur la limite entre les numéros un et deux de la première concession, au nord du *Portage* ; de là, à angle droit, à travers les lots numéros deux, trois et quatre de la dite concession ; de là, le long du côté nord-est du lot numéro quatre, jusqu'à la baie ; de là, en ligne droite, à travers la baie jusqu'à la ligne de division entre les lots numéros dix-sept et dix-huit, dans la première concession, à l'est du *Portage* ; de là, le long du bord de l'eau, jusqu'à la limite entre les lots numéros dix-neuf et vingt, dans la dite concession ; de là, le long de la limite entre les dits lots, vers le sud-est, douze chaînes ; de là, à angle droit, à travers la moitié est du lot numéro vingt ; de là, vers le sud-est, le long du centre du dit lot numéro vingt, neuf chaînes, plus ou moins, jusqu'au côté est de la rue *John*, trente chaînes ; de là, nord, quatre-vingt degrés, vingt minutes ouest, quatorze chaînes, quarante chaînes, plus ou moins, jusqu'à l'est de la rue *Church* ; de là, sud, douze degrés quarante-cinq minutes est, une chaîne et soixante-et-cinq chaînons ; de là,

sud, quarante-neuf degrés quinze minutes ouest, quinze chaînes et cinquante chaînons ; de là, sud, trente-deux degrés ouest, jusqu'à la limite nord-est du lot numéro un, dans la concession sud-est du *Portage* ; de là, nord, quatre-vingt degrés vingt minutes ouest le long du côté nord-est du lot numéro un, jusqu'au front du lot ; de là, nord, quatre-vingt-sept degrés quarante-cinq minutes ouest, soixante chaînes, plus ou moins, jusqu'à un poteau sur la limite entre les lots numéros vingt-et-un et vingt-deux, dans la troisième concession, terrain militaire ; de là, le long de la ligne du côté sud-est du dit lot numéro vingt-deux, vingt-quatre chaînes et soixante-quatre chaînons, plus ou moins, jusqu'au lot lettre A. susdit ; de là, en ligne droite, jusqu'au point de départ, en comprenant le havre dans les limites ci-dessus décrites.

La dite ville sera divisée en trois quartiers, qui seront respectivement nommés, quartier *Hallowell*, quartier *Brock*, et quartier *Tecumseth*, et comprendront respectivement les parties suivantes de la dite ville, savoir :—

Le dit quartier *Hallowell* comprendra toute cette partie de la dite ville située à l'ouest de la rue *Bowery*.

Le dit quartier *Brock* comprendra toute cette partie de la dite ville située à l'est de la dite rue *Bowery* et au nord de la baie.

Et le dit quartier *Tecumseth* comprendra toute cette partie de la dite ville située au côté sud de la baie.

13. *Port Hope*.—Comprendra toute cette partie de cette province située dans le comté de *Durham*, et circonscrite dans les limites suivantes, savoir :—

Composée des lots numéros quatre, cinq, six, sept, et huit, et de la moitié est du lot numéro neuf, dans la première concession du township de *Hope*, et les fronts irréguliers des dits lots, ensemble avec toutes ces parties des lots numéros quatre et cinq, dans la seconde concession du dit township de *Hope*, avec l'allocation pour un chemin entre les dites première et seconde concessions bornées et limitées comme suit, savoir :—En partant en arrière de la première concession, à l'angle nord-est du lot numéro quatre de la première concession ; de là, vers le nord, à travers la dite allocation pour un chemin jusqu'au coin sud-est du lot numéro quatre, dans la seconde concession ; de là, vers le nord, le long du côté est du dit lot numéro quatre, dans la seconde concession, quinze chaînes ; de là, vers l'ouest, dans une direction parallèle au front de la dite seconde concession, vingt-cinq chaînes ; de là, vers le sud, dans une direction parallèle à la dite ligne du lot numéro quatre dans la seconde concession susdite, soixante chaînes, plus ou moins, jusqu'à la ligne de l'arrière de la première concession ; de là, vers l'est, le long de l'arrière de la première concession jusqu'au point de départ, ainsi que l'eau vis-à-vis d'icelle, jusqu'à la distance d'un quart de mille, dans le *Lac Ontario*.

La dite ville sera divisée en trois quartiers, qui seront respectivement nommés, Premier Quartier, Second Quartier, et Troisième Quartier, et comprendront respectivement les parties suivantes de la dite ville, savoir :—

Le dit Premier Quartier comprendra toute cette partie de la dite ville située à l'est de la rivière.

Le dit Second Quartier comprendra toute cette partie de la dite ville située à l'ouest de la dite rivière, et au sud de la rue *Walter*, continuée à l'ouest par la rue *Ridout*, et le chemin de front ou de la rive du lac, jusqu'à la limite ouest de la dite ville.

Et le dit Troisième Quartier comprendra toute cette partie de la dite ville située à l'ouest de la rivière et au nord de la rue *Walter*, continuée à l'ouest par la rue *Ridout*, et le dit chemin de front ou de la rive du lac, jusqu'à la limite ouest de la dite ville.

14. *Prescott*.—Comprendra toute cette partie de la province située dans le comté de *Grenville*, et circonscrite dans les limites suivantes, savoir :—

En partant de l'angle sud-est du township d'*Augusta*; de là, au nord, vingt-quatre degrés ouest, jusqu'à l'arrière de la première concession du dit township; de là, au sud-ouest, le long de la dite ligne de concession jusqu'à la ligne de division, entre la moitié est et ouest du lot numéro cinq de la première concession du susdit township d'*Augusta*; de là, au sud, vingt-quatre degrés est jusqu'au fleuve *Saint Laurent*; de là, au nord-est, le long du bord de l'eau, jusqu'à l'angle sud-est du dit township, jusqu'au point de départ; et comprendra toute l'eau de fleuve *Saint Laurent*, et le terrain sur lequel sont construits des quais et des bâties, situé dans la dite eau, qui se trouveront dans cent verges, de tout côté, à partir du bord de l'eau, vis-à-vis des présentes limites de la dite ville.

Et sera divisée en deux quartiers, de la manière suivante, savoir:—

Toute cette partie de la ville située du côté est de la rue nommée rue du Centre, conduisant du fleuve *St. Laurent* jusqu'à la limite de l'arrière de la dite ville, composera le quartier Est; et toute cette partie de la ville située du côté ouest de la susdite rue nommée rue du Centre, formera le quartier Ouest.

15. *Saint Catherine's*.—Comprendra toute cette partie de cette province située dans le comté de *Lincoln*, et circonscrite dans les limites suivantes, savoir:—

En partant de l'angle nord-est du lot numéro seize, dans la sixième concession du township de *Grantham*, sur la ferme de *Charles Roll*; de là, au sud-ouest, le long du chemin, tel que maintenant tracé, cent trente-cinq chaînes, plus ou moins, traversant la rivière *Welland* aux moulins de *Ranney*, jusqu'à la limite ouest des terres du canal *Welland*; de là, au sud et à l'est, le long de la limite du canal *Welland*, jusqu'à son point d'intersection avec le terrain réservé pour un chemin entre la sixième et la septième concessions; de là, au sud, soixante-cinq degrés ouest, le long de l'arrière de la sixième concession, jusqu'à la ligne de division entre les lots numéros dix-neuf et vingt; de là, au sud, traversant le principal chemin qui conduit à *Hamilton*, cinq chaînes; de là, au nord, soixante degrés est, plus ou moins, jusqu'au point d'intersection avec le terrain réservé pour un chemin entre les lots numéros quinze et seize; de là, au nord, le long du dit terrain réservé pour un chemin, plus ou moins, jusqu'au point de départ.

La dite ville sera divisée en trois quartiers, qui seront respectivement nommés, quartier *Saint Thomas*, quartier *Saint George*, et quartier *Saint Paul*, et comprendront respectivement les parties suivantes de la dite ville, savoir:—

Le dit quartier *Saint Thomas* comprendra toute cette partie de la dite ville, circonscrite dans les limites suivantes:—En partant à l'angle sud-ouest de la dite ville; de là, au nord, jusqu'au point d'intersection avec le terrain réservé pour un chemin entre les sixième et septième concessions de *Grantham*; de là, nord, soixante-et-cinq degrés est le long du dit terrain réservé, jusqu'au canal *Welland*; de là, en descendant le dit canal, jusqu'aux limites est et ouest des terres du canal *Welland*; de là, vers l'est, à travers le dit canal jusqu'à son point d'intersection avec le chemin principal à la limite nord-ouest de la dite ville; de là, vers le nord-est, le long de la dite limite, jusqu'à son point d'intersection avec la rue *Ontario*; de là, en remontant la dite rue, jusqu'à son point d'intersection avec la rue *Saint Paul*; de là, vers le sud, en suivant la dite rue jusqu'à son point d'intersection avec la ligne de division entre les sixième et septième concessions; de là, vers le nord-est, en suivant la dite ligne jusqu'à ce qu'elle traverse le canal *Welland*; de là, en remontant le dit canal jusqu'à son point d'intersection avec la limite est de la dite ville; de là, vers le sud, en suivant la dite limite jusqu'à son point

d'intersection avec l'angle sud-est de la dite ville; de là, vers le nord-est, jusqu'au point de départ.

Le dit quartier *Saint George* comprendra toute cette partie de la dite ville située dans les limites suivantes:—En partant du coin des rues *Saint Paul* et *Ontario*; de là, en descendant la limite de la rue *Ontario* jusqu'à la limite nord-ouest de la dite ville; de là, vers le nord-est, en suivant la dite limite jusqu'à l'angle nord-est de la dite ville; de là, vers le sud, jusqu'à son point d'intersection avec la rue *Saint Paul*; de là, en remontant la dite rue jusqu'au point de départ.

Et le dit quartier *Saint Paul* comprendra toute cette partie de la dite ville circonscrite dans les limites suivantes:—En partant du point d'intersection de la rue *Saint Paul* avec la limite est de la dite ville; de là, vers le sud, jusqu'à son point d'intersection avec la limite du quartier *Saint Thomas*, sur le canal *Welland*; de là, en descendant le dit canal *Welland*; de là, en descendant le dit canal jusqu'à son point d'intersection avec les sixième et septième concessions; de là, vers le nord, en remontant la dite concession jusqu'à son point d'intersection avec la rue *Saint Paul*; de là, vers l'ouest, en remontant la dite rue jusqu'au point de départ.

CÉDULE (C.)

Cités.

1. *Hamilton*.—La cité et sa banlieue:—Comprendront toute cette partie de la province située dans le comté de *Wentworth*, et circonscrite dans les limites suivantes, savoir:—

En partant de l'angle nord-est du lot numéro onze, dans le township de *Barton*, au bord des eaux de la baie de *Burlington*; de là, en suivant la ligne de division entre les dits lots numéros dix et onze, vers le sud, jusqu'à l'arrière de la troisième concession du township de *Barton*; de là, le long de la dite concession, vers l'ouest, jusqu'au point d'intersection de la ligne de division entre les lots numéros vingt et vingt-et-un du dit township; de là, vers le nord, en suivant la dite ligne de division entre les dits lots numéros vingt et vingt-et-un, jusqu'à ce qu'elle atteigne le marais à la tête de la baie de *Burlington*; de là, le long des bords sud et est du dit marais jusqu'aux eaux de la baie de *Burlington*; de là, le long de la rive sud de la baie de *Burlington*, jusqu'au point de départ, comprenant les différens terrains réservés pour des chemins le long des dites limites et le havre, vis-à-vis de la dite cité.

La dite cité comprendra toute cette partie du terrain ci-dessus décrit, circonscrite dans les limites suivantes, savoir:—

En partant de l'angle nord-est du lot numéro douze, dans le township de *Barton*, au bord des eaux de la baie de *Burlington*; de là, en suivant la ligne de division entre les dits lots numéros onze et douze, vers le sud, jusqu'à l'arrière de la troisième concession du township de *Barton*; de là, le long de la dite concession, vers l'ouest, jusqu'au point d'intersection de la ligne de division entre les lots numéros vingt et vingt-et-un du dit township; de là, vers le nord, en suivant la dite ligne de division entre les dits lots numéros vingt et vingt-et-un, jusqu'à ce qu'elle atteigne le marais à la tête de la baie de *Burlington*; de là, le long des bords sud et est du dit marais, jusqu'aux eaux de la baie de *Burlington*; de là, le long de la rive sud de la baie de *Burlington*, jusqu'au point de départ, comprenant les différens terrains réservés pour des chemins le long des dites limites, et le havre vis-à-vis de la dite cité.

La dite cité sera divisée en cinq quartiers, qui seront respectivement nommés, quartier *Saint George*, quartier *Saint Patrice*, quartier *Saint Laurent*, quartier *Saint André*, et quartier *Saint Marie*, et comprendront respectivement les parties suivantes de la dite cité, savoir:—

Le dit quartier *Saint George* comprendra toute cette partie de la dite cité située au sud de la rue du Roi et à l'ouest de la rue *John*.

Le dit quartier *Saint Patrice* comprendra toute cette partie de la dite cité située au sud de la rue du Roi et à l'est de la rue *John*.

Le dit quartier *Saint Laurent* comprendra toute cette partie de la dite cité située au nord de la rue du Roi et à l'est de la rue *John*.

Le dit quartier *Saint André* comprendra toute cette partie de la dite cité située au nord de la rue du Roi, et entre les rues *John* et *Macnab*.

Et le dit quartier *Sainte Marie* comprendra toute cette partie de la dite cité située au nord de la rue du Roi et à l'ouest de la rue *Macnab*.

Et les parties de la banlieue qui sont respectivement adjacentes aux différens quartiers, seront annexés aux dits quartiers respectivement, et les limites entre les parties respectives de la dite banlieue, par le présent annexées aux différens quartiers de la dite cité, seront déterminées par la continuation des limites des dits quartiers, respectivement, à travers la dite banlieue.

2. *Kingston*.—La cité et sa banlieue :—Comprendront toute cette partie de la dite province située dans le comté de *Frontenac*, et circonscrite dans les limites suivantes, savoir :—

En partant du bord de l'eau du *Lac Ontario*, dans la direction de la ligne de division entre les lots numéros vingt et vingt-et-un de la première concession du township de *Kingston*; de là, en ligne droite jusqu'à la seconde concession du dit township de *Kingston*, et à travers le chemin entre les dites première et seconde concessions, à l'angle sud-est du lot numéro vingt-quatre de la dite seconde concession; de là, vers le nord, en suivant la dite ligne latérale du dit lot numéro vingt-quatre, jusqu'à un point en ligne avec la limite entre les lots numéros quatre et cinq du côté ouest de la grande rivière *Catarakoui*, formée par la dite rivière; de là, le long de la dite limite jusqu'à la marque des basses eaux; de là, le long de la rive de la grande rivière *Catarakoui*, et le long de la marque des basses eaux du *Lac Ontario* avec les sinuosités et les détours jusqu'au point de départ, avec toute l'eau située entre le front de la dite cité et le rivage opposé du township de *Pittsburgh*, jusqu'à la *Pointe Frederick*, et en arrière de la *Pointe Frederick*, toute l'eau située vis-à-vis la dite cité et sa banlieue, jusqu'à une distance de cinq cents verges des rives principales des isles *Wolfe*, *Garden*, et *Simcoe*.

La dite cité comprendra toute cette partie du terrain ci-dessus décrit, circonscrite dans les limites suivantes, savoir :—

En partant d'un point sur une ligne prolongée de cinq cents pieds à partir du rivage, dans la direction de la ligne entre les lots numéros vingt-trois et vingt-quatre dans la première concession du township de *Kingston*; de là, vers le nord, le long de la dite ligne jusqu'au front de la seconde concession du dit township; de là, en suivant le côté nord du chemin de concession, jusqu'à l'angle sud-est du lot numéro vingt-quatre dans la dite seconde concession; de là, au nord du côté nord du chemin, jusqu'à un point qui se trouve vis-à-vis la ligne qui divise les lots numéros un et deux du côté ouest de la grande rivière de *Catarakoui*; de là, en suivant la dite ligne de division, jusqu'au bord de l'eau de la dite grande rivière *Catarakoui*; de là, en prolongeant la dite ligne de division à travers la dite rivière jusqu'à la rive est d'icelle, et en suivant la marque des basses eaux jusqu'à la pointe la plus au sud-ouest de la pointe *Frederick*, dans le township de *Pittsburgh*; de là, au sud, parallèlement à la limite de la dite ville, tel qu'il est dit plus haut, jusqu'à une distance de cinq cents pieds de la dite pointe sud-ouest de la pointe *Frederick*; de là, à l'ouest, en ligne droite, jusqu'au point de départ.

La dite cité sera divisée en sept quartiers, qui seront respectivement nommés, quartier *Sydenham*, quartier *Ontario*, quartier *Saint Laurent*, quartier *Frontenac*, quartier *Catarakoui*, quartier *Rideau*, et quartier *Victoria*, et comprendront respectivement les parties suivantes de la dite cité, savoir :—

Le dit quartier *Sydenham* comprendra toute cette partie de la dite cité située à l'ouest et au sud d'une ligne tirée depuis le bas de la rue *William*, en traversant la dite rue, jusqu'aux limites de la dite cité.

Le dit quartier *Ontario* comprendra toute cette partie de la dite cité située entre la dernière ligne mentionnée du quartier *Sydenham*, et une ligne tirée depuis le bas de la rue *Brock*, à travers le centre de la dite rue, jusqu'aux limites de la dite cité.

Le dit quartier *Saint Laurent* comprendra toute cette partie de la dite cité située entre la dernière ligne mentionnée du quartier *Ontario* et d'une ligne tirée depuis le bas de la rue *Princess*, à travers le centre de la dite rue jusqu'aux limites de la dite cité.

Le dit quartier *Catarakoui* comprendra toute cette partie de la dite cité située à l'est et au nord d'une ligne tirée depuis le bas de la rue *Princess* à travers le centre de la dite rue jusqu'à la rue *Montréal*; de là, à travers le centre de la rue *Montréal* susdite, et à travers le terrain réservé pour l'artillerie, jusqu'au présent chemin connu sous le nom de "chemin de *Montréal*;" de là, à travers le centre du dit chemin, jusqu'aux limites de la dite cité.

Le dit quartier *Frontenac* comprendra toute cette partie de la dite cité située au nord de la dernière ligne mentionnée, courant à travers la rue *Montréal* et le chemin de *Montréal*, jusqu'aux limites de la dite cité, et au nord et à l'est d'une ligne s'étendant depuis la rue *Montréal* (à son point d'intersection avec la rue *Princess*) à travers le centre de la rue *Princess*, jusqu'aux limites de la dite cité.

Le dit quartier du *Rideau* comprendra toute cette partie du dit lot numéro vingt-quatre, située du côté nord de la continuation de la rue *Arthur*, à travers le dit lot, en ligne droite, jusqu'au chemin de concession entre les première et seconde concessions du dit township de *Kingston*.

Et le dit quartier *Victoria* comprendra toute cette partie du dit lot numéro vingt-quatre, situé du côté sud de la dite continuation de la rue *Arthur* susdite.

Et les parties de la banlieue de la dite cité qui sont respectivement adjacentes aux différens quartiers, seront annexés aux dits quartiers respectivement, et les limites entre les parties respectives de la dite banlieue par le présent annexées aux différens quartiers de la dite cité, seront déterminées par la continuation des limites des dits quartiers respectivement, à travers la dite banlieue.

3. *Toronto*. La cité et sa banlieue :—Comprendront toute cette partie de la province située dans le comté de *York*, et circonscrite dans les limites suivantes, savoir :—

En partant à la distance d'une chaîne sur une course sud, seize degrés est, de l'angle sud-ouest du lot numéro deux, dans la première concession, à partir de la baie, dans le township de *York*, dans le comté de *York*; de là, au sud, dans la direction de la ligne latérale qui divise les lots numéros deux et trois, dans la dite concession, jusqu'à la distance de cinq cents pieds du point d'intersection de la dite ligne avec le bord de l'eau, sur la rive du *Lac Ontario*; de là, à l'ouest, en traversant les eaux du *Lac Ontario*, en suivant la direction des sinuosités de la rive et en gardant toujours une distance de cinquante pieds du bord de l'eau, jusqu'à ce qu'on atteigne le point qui est à cinq cents pieds de la pointe la plus au nord-ouest de l'île ou péninsule qui forme le havre; de là en traversant la baie ou le havre de *York*, jusqu'à un point d'intersection d'une ligne tirée au sud depuis l'angle nord-est

de Park lot numéro vingt-neuf, dans le dit township de York, dans la direction de la ligne de division est du dit Park lot, avec le bord de l'eau sur la rive du lac Ontario; de là, au nord, dans la direction de la dite ligne ainsi tirée depuis le dit angle du dit Park lot, en traversant le dit angle jusqu'au point d'intersection de la dite ligne tirée à travers le dit angle, avec la ligne de division nord du terrain réservé pour un chemin entre Park lot et la seconde concession, à partir de la baie, dans le dit township de York; de là, à l'est, en suivant la dite ligne de division nord du terrain accordé pour un chemin jusqu'à la rive au bord de l'eau est de la rivière Don; de là, au sud, en suivant le bord de l'eau du côté est de la dite rivière, jusqu'au point d'intersection du dit bord de l'eau avec la ligne de division sud du terrain réservé pour un chemin, au front de la dite première concession; de là, à l'est, le long de la ligne de division sud du terrain réservé pour un chemin sur le front de la dite première concession, jusqu'au point de départ.

La dite cité comprendra cette partie du terrain ci-dessus décrite et circonscrite dans les limites suivantes, savoir :—

En partant à la distance d'une chaîne sur une course nord, soixante-et-quatorze degrés est, de l'angle sud est de Park lot numéro trois, dans le dit township de York; de là, au sud, seize degrés est sur la continuation du terrain réservé pour un chemin entre les lots numéros deux et trois, jusqu'au bord de l'eau de la baie, vis-à-vis de la dite cité; de là, à l'ouest, le long du bord de l'eau de la dite baie jusqu'au point d'intersection de la limite ouest du terrain réservé pour un chemin entre les Park lots numéros dix-huit et dix-neuf, dans le dit township de York, étant prolongée vers le sud, avec le dit bord de l'eau; de là, au nord, dans la direction de la dite limite ouest du dit terrain réservé pour un chemin, jusqu'à la distance de quatre cents verges au nord de la limite nord de la rue de la Reine; de là, à l'est, parallèlement à la rue de la Reine jusqu'à la limite est du terrain réservé pour un chemin entre les Park lots numéros deux et trois; de là, au sud, seize degrés est, le long de la limite est du dit terrain réservé pour un chemin, quatre cents verges, plus ou moins, jusqu'au point de départ. Et le reste du dit terrain, en premier lieu mentionné, formera la banlieue de la dite cité.

La dite cité sera divisée en six quartiers, qui seront respectivement nommés, quartiers *St. James*, *St. David*, *St. Laurent*, *St. George*, *St. André* et *St. Patrice*, et comprendront respectivement les parties suivantes de la cité, savoir :—

Le dit quartier *St. James* comprendra toute cette partie de la dite cité située entre la limite nord de la rue du Roi est, la limite ouest de la rue Yonge, la limite est de la rue Nelson, et la limite nord de la rue de la Reine est.

Le dit quartier *St. David* comprendra toute cette partie de la dite cité située à l'est de la limite ouest de la rue Nelson, et au nord de la limite nord de la rue du Roi est.

Le dit quartier *St. Laurent* comprendra toute cette partie de la dite cité située au sud de la limite nord de la rue du Roi, est, et à l'est, et à l'ouest de la limite ouest de la rue Yonge.

Le dit quartier *St. George* comprendra toute cette partie de la dite cité située au sud de la limite nord de la rue du Roi, et à l'ouest de la ligne ouest de la rue Yonge.

Le dit quartier *St. André* comprendra toute cette partie de la dite cité située entre la limite nord de la rue du Roi, est, et la limite nord de la rue de la Reine, est, et à l'ouest de la limite ouest de la rue Yonge.

Et le dit quartier *St. Patrice* comprendra toute cette partie de la dite cité située au nord de la limite nord

de la rue de la Reine, ouest, et à l'ouest de la limite ouest de la rue Yonge.

Et cette partie de la banlieue de la dite cité au sud et à l'est du quartier *St. Laurent*, sera, et est par le présent annexée au quartier *St. Laurent*; cette partie de la dite banlieue, située au nord et à l'est du quartier *St. David*, sera, et est par le présent annexée au dit quartier *St. David*; cette partie de la dite banlieue située au nord du quartier *St. James*, sera et est par le présent annexée au dit quartier *St. James*; cette partie de la dite banlieue située au sud et à l'ouest du quartier *St. George*, sera, et est par le présent annexée au dit quartier *St. George*; cette partie de la dite cité située à l'ouest du quartier *St. André*, sera et est par le présent annexée au dit quartier *St. André*, et cette partie de la dite cité qui sera située au nord et à l'ouest du quartier *St. Patrice*, sera, et est par le présent annexée au dit quartier *St. Patrice*; les limites des dites parties de la dite banlieue, respectivement annexée par le présent aux différents quartiers de la dite cité, seront établies par la prolongation des limites entre les dits quartiers respectivement, à travers la dite banlieue, excepté la limite entre la partie par le présent annexée au quartier *St. Laurent*, et la limite de celle par le présent annexée au quartier *St. David*, qui consisteront en la limite nord de la rue du Roi, est, jusqu'à la rivière Don.

Ordonné, que le dit rapport soit renvoyé au comité de toute la chambre sur le bill pour pourvoir, par une loi générale, à l'établissement de municipalités dans les divers comtés, cités, villes, townships et villages, dans le Haut-Canada, et autres ordres de renvoi.

L'honorable M. Robinson, du comité permanent sur divers bills privés, a présenté à la chambre le onzième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Onzième rapport du comité permanent sur les bills privés.

Onzième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a de nouveau examiné le bill pour mettre *Louis Comte* en état de recouvrer un certain montant à lui dû par la paroisse de *St. Edouard*, dans le district de *Montréal*, et a adopté certains amendemens à icelui, dont il demande la permission de faire rapport, pour la considération de votre honorable chambre.

Sur motion de M. Jobin, secondé par M. Cartier, Bill relatif à

Ordonné, que le bill pour mettre *Louis Comte* en état de recouvrer un certain montant à lui dû par la paroisse de *St. Edouard*, dans le district de *Montréal*, tel que rapporté par le comité permanent sur divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la chambre, jeudi prochain.

Ordonné, que le bill pour mettre *Louis Comte* en état de recouvrer un certain montant à lui dû par la paroisse de *St. Edouard*, dans le district de *Montréal*, tel que rapporté par le comité permanent sur divers bills privés, soit renvoyé à un comité de toute la chambre, jeudi prochain.

M. Fortier, du comité permanent sur les bills concernant les chemins et ponts, a présenté à la chambre le neuvième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Neuvième rapport du comité permanent sur les chemins et ponts.

Neuvième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a de nouveau examiné le bill pour autoriser *Marc Antoine Primeaux* et *Antoine A. Trottier* à construire un pont de péage sur la rivière *Chateauguay*, dans la paroisse de *St. Martins*, et pour former un chemin planchéié depuis le fleuve *St. Laurent*, jusqu'à la rivière *Chateauguay*, dans la dite paroisse, fixer les taux qui seront perçus sur les dits pont et chemin, et établir d'autres dispositions à cet égard, et a adopté certains amendemens à icelui, dont il demande la permission de faire rapport, pour la considération de votre honorable chambre.

Sur motion de M. DeWitt, secondé par M. Christie,

Ordonné, que le bill pour autoriser *Marc Antoine Primeaux* et *Antoine A. Trottier* à construire un pont de péage sur la rivière *Chateauguay*, dans la paroisse de *St. Martine*, et pour former

d'un pont de péage.

un chemin planchéié depuis le fleuve *St. Laurent* jusqu'à la rivière *Chateauguay*, dans la dite paroisse, fixer les taux qui seront perçus sur les dits pont et chemin, et établir d'autres dispositions à cet égard, tel que rapporté par le comité permanent sur les bills concernant les chemins et ponts, soit renvoyé à un comité de toute la chambre, jeudi prochain.

Sur motion de *M. Thompson* secondé par *M. Morrison*,

Bill relatif aux lignes de division de *Walpole* et *Woodhouse*.

Ordonné, que l'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour définir les lignes de division entre le township de *Walpole*, dans le district de *Niagara*, et le township de *Woodhouse*, dans le district de *Talbot*, soit déchargé.

Résolu, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial, composé de *M. Thompson*, *M. Morrison*, l'honorable *M. Boulton*, *M. McFarland*, et *M. Wetenhall*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

W. M. Kelly.

Ordonné, que la réponse à l'adresse de cette chambre à son excellence le gouverneur général, relativement à *William Moore Kelly*, écuyer, ci-devant collecteur des douanes au port de *Toronto*, mise devant la chambre hier, soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre.

Bill relatif aux actions réelles et mixtes.

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial, composé de *M. Chauveau*, *M. Cartier*, *M. Chabot*, *M. Taché* et *M. Méthot*, pour s'enquérir du contenu du bill pour amender la loi dans le *Bas-Canada*, en ce qui concerne le district dans lequel les actions réelles et mixtes pourront être commencées, y compris les amendemens qui y ont été faits par la chambre ou par le comité auquel il avait été renvoyé, dans le temps où les procédés de la chambre ont été interrompus par les actes de violence du vingt-cinquième jour d'avril dernier, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Election de Waterloo.

Le député sergent-d'armes a fait rapport à la chambre, que *John Miller*, député officier rapporteur pour le township de *Holland*, à la dernière élection générale pour le comté de *Waterloo*, était maintenant sous sa garde, en conformité de la résolution de cette chambre du douzième jour de mars dernier, et du warrant de *M. l'Orateur*, émané en conformité d'icelle, et qu'il attend l'ordre de la chambre.

Sur motion de *M. Notman*, secondé par *M. Thompson*,

Ordonné, que *John Miller*, député officier rapporteur pour le township de *Holland*, à la dernière élection générale pour le comté de *Waterloo*, soit maintenant amené à la barre de cette chambre, pour répondre de sa conduite, comme tel député officier rapporteur à cette élection, et pour avoir éludé le service des sommations et warrant pour son arrestation, que *M. l'Orateur* avait émanés à cet effet.

Le député sergent-d'armes a alors reçu l'ordre de *M. l'Orateur* de placer *M. Miller* à la barre de la chambre.

M. Miller a été, en conséquence, amené à la barre. *M. l'Orateur* lui a alors lu les résolutions qui furent adoptées et rapportées par le comité spécial, nommé pour entendre et décider les mérites de l'élection contestée pour le comté de *Waterloo*, le huitième jour de février dernier.

M. Notman a proposé, secondé par *M. Thompson*, et la question ayant été proposée, que la considération ultérieure de l'affaire de *John Miller*, ci-devant député officier rapporteur pour le township de *Hol-*

land, à la dernière élection générale pour le comté de *Waterloo*, soit remise à demain;

L'honorable procureur général *LaFontaine* a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable *M. Cameron*, de *Kent*, que le mot "demain," soit retranché, et les mots "jeudi prochain" substitués à sa place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement:— Elle a été unanimement résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise;

Ordonné, que la considération ultérieure de l'affaire de *John Miller*, député officier rapporteur pour le township de *Holland*, à la dernière élection générale pour le comté de *Waterloo*, soit remise à jeudi prochain.

Il a été alors ordonné à *M. Miller* de se retirer.

Un bill grossoyé pour autoriser la saisie des meubles pour des sommes de dix louis et au-dessous, dans certains cas, dans le *Haut-Canada*, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que *M. Smith*, de *Durham*, porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Message du conseil législatif par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:— conseil.

M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé les bills suivans sans amendement, savoir:—

Bill, intitulé: "Acte pour abroger certains actes y mentionnés, et pour amender, refondre et résumer en un seul acte les diverses dispositions des statuts maintenant en vigueur, pour régler les élections des membres qui représentent le peuple de cette province à l'assemblée législative." Bill d'élection

Bill, intitulé: "Acte pour abroger les ordonnances relatives aux chemins d'hiver dans le *Bas-Canada*, en ce qui concerne le district de *Québec*, le district de *Gaspé*, et partie du district des *Trois-Rivières*." Bill relatif aux chemins d'hiver, (B.-C.)

Bill, intitulé: "Acte pour exempter les officiers de la marine et de l'armée, et autres personnes au service de sa majesté, de payer les péages sur les chemins à barrières de cette province." et aussi, Bill exemptant certains officiers de payer la taxe des chemins à barrières.

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du pont suspendu de *Queenston*," avec plusieurs amendemens, auxquels il demande le concours de cette chambre. Bill relatif à la compagnie du pont suspendu de *Queenston*.

Et ensuite il s'est retiré.

M. le solliciteur général Drummond a présenté et mis sur la table une pétition de *William Pitt*, et autres, de la paroisse de *St. François du Lac*. Pétition de *W. Pitt*, et autres, présentée, lue, et renvoyée à un comité.

Ordonné, que la dite pétition soit maintenant lue, et que les règles de cette chambre soient mises de côté quant à icelle.

Et la dite pétition a été lue; demandant que la chambre n'intervienne pas dans l'affaire des syndics pour la bâtisse d'une église dans la dite paroisse de *St. François du Lac*.

Ordonné, que la dite pétition soit renvoyée au comité spécial, auquel est renvoyé le bill pour rendre valide l'élection des syndics pour la bâtisse d'une église dans la paroisse de *St. François du Lac St. Pierre*, et pour les mettre en état de l'achever.

Ordonné, que lorsque cette chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain, à dix heures, A. M. Ajournement.

M. Beaubien a fait rapport du bill pour abroger un certain acte et une ordonnance y mentionnés concernant la maison de la trinité de *Montréal*, et pour en Bill relatif à la maison de la trinité de *Montréal*.

amender et refondre les dispositions ; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour pourvoir, par une loi générale, à l'établissement de municipalités dans les divers comités, cités, villes, townships et villages, dans le *Haut-Canada*, et autres ordres de renvoi, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Cartier* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Cartier* a fait rapport que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit reçu, demain.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable procureur général *Baldwin*, secondé par l'honorable M. *Boulton*, La chambre s'est ajournée.

Mercurii, 9^o die Maii ;

ANNO 12^o VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

M. *DEWITT*, du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition d'*Alexander Shearer*, et autres, du township d'*Hinchinbrooke*, a présenté à la chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné la pétition d'*Alexander Shearer*, et autres, demandant que cette partie du township de *Hinchinbrooke*, située dans les fourches de la rivière *Chateauguay*, soit séparée du dit township ; et ayant dûment pris la dite pétition en considération, votre comité est d'opinion que les habitans de la localité en question souffrent de grands inconvéniens par suite de leur éloignement du lieu où se transigent toutes les affaires du township ; en conséquence, votre comité recommande respectueusement que la dite partie du township de *Hinchinbrooke*, située dans les fourches de la rivière *Chateauguay*, et formant la division ouest du dit township, soit érigée en un township séparé.

Ordonné, que M. *De Witt* ait la permission d'introduire un bill pour former un nouveau township qui sera appelé le township d'*Elgin*, et sera composé de partie du township de *Hinchinbrooke*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Ordonné, que M. *Christie* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer certaines personnes, sous le nom de compagnie de la baie de cuivre de *Huron*,

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Ordonné, que les amendemens faits par le conseil législatif au bill, intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du pont suspendu de *Queenston*," soient maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération ; lesquels ont été lus comme suit :—

Feuille 2, ligne 5. Retranchez " juillet," et insérez " septembre."

Feuille 2, ligne 20. Retranchez " août," et insérez " octobre."

Les dits amendemens ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, que l'honorable M. *Merritt* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leurs amendemens.

Ordonné, que les amendemens faits par le conseil législatif au bill, intitulé : " Acte pour incorporer l'association des instituteurs du district de *Québec*," soient maintenant pris en considération.

Bill relatif à l'association des instituteurs de Québec.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération ; lesquels ont été lus comme suit :—

Feuille 2, ligne 4. Après " l'association," insérez " de la bibliothèque."

Feuille 2, ligne 16. Retranchez depuis " jouiront," jusqu'à " et" dans la 19^e ligne, et insérez " pourront, sous le même nom, poursuivre et être poursuivis, plaider et se défendre, citer et ester en justice, dans toutes les cours de justice et autres lieux quelconques, d'une manière aussi ample et aussi efficace que tout autre corps politique et incorporé, ou toutes personnes pourraient légalement poursuivre, plaider et se défendre ou être poursuivies, ester ou être citées en justice en aucune manière quelconque."

Feuille 3, ligne 18. Retranchez " de cette province," et insérez " du *Bas-Canada*."

Feuille 3, ligne 27. Retranchez depuis " *Canada*," jusqu'à " et," dans la 4^e ligne.

Dans le préambule.

Feuille 1, ligne 23. Retranchez depuis " ont," jusqu'à " représenté," dans la 25^e ligne.

Dans le titre.

Après " l'association," insérez " de la bibliothèque."

Les dits amendemens ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, que M. *Laurin* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leurs amendemens.

Ordonné, que M. *Armstrong* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser *Alexandre M. Delisle*, *B. H. Lamoine*, et *Jean Baptiste Debien*, le jeune, à bâtir un pont de péage sur la rivière *Jésus*, et pour d'autres fins y mentionnées.

Bill relatif à A. M. Delisle, et autres, construction d'un pont de péage.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu une seconde fois, et que la règle de cette chambre soit mise de côté quant à icelui.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent sur les bills concernant les chemins et ponts.

Ordonné, que la règle de cette chambre, qui requiert que les bills privés soient affichés dans le vestibule de la chambre l'espace d'une semaine, soit mise de côté quand au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. *Price*, secondé par l'honorable M. *Merritt*,

Bill d'éducation.

Résolu, que l'humble adresse qui suit soit présentée à son excellence le gouverneur général :—

A son excellence le très honorable *James*, comte d'*Elgin* et *Kincardine*, chevalier du très ancien et très noble ordre du chardon, gouverneur général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et capitaine général et gouverneur en chef dans les provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick*, et de l'Isle du *Prince-Edouard*, et vice-amiral d'icelles, etc., etc.

Qu'il plaise à votre excellence,

Nous, les loyaux et fidèles sujets de sa majesté, le l'assemblée législative de la province du *Canada* en parlement provincial réunis, prenons la liberté d'informer votre excellence que durant la présente session, nous avons passé un bill, intitulé: Acte pour réaliser un revenu de cent mille " louis, à même les terres publiques du *Canada*, " pour les fins de l'instruction élémentaire," lequel bill contient les clauses qui concernent et affectent la prérogative de sa majesté, relativement à l'octroi des terres incultes de la couronne dans la dite province; et, en conséquence, pour donner effet au dit bill, nous prions votre excellence de vouloir bien le transmettre immédiatement en *Angleterre*, afin qu'il soit mis devant le parlement, avant d'être soumis à la sanction de sa majesté.

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée.

Ordonné, que la dite adresse soit communiquée par message à l'honorable conseil législatif, demandant le concours de leurs honneurs à icelle.

Ordonné, que l'honorable *M. Price* porte le dit message au conseil législatif.

Bill relatif aux corporations municipales, (H.-C.)

M. Cartier a fait rapport du bill pour pourvoir, par une loi générale, à l'établissement de municipalités dans les divers comtés, cités, villes, townships et villages, dans le *Haut-Canada*; et les amendemens jusqu'à la clause (Q.) ont été lus et adoptés.

Clause (Q.) Le 116e amendement ayant été lu une seconde fois comme suit:—

" Et qu'il soit statué, qu'à l'égard de toute dette due " *bonâ fide* par quelque conseil municipal de district, " cité, ville ou village, conseil ou bureau de police, " dans le *Haut-Canada*, avant le premier jour de janvier mil huit cent quarante-neuf, il sera et pourra " être loisible aux corporations municipales substituées par le présent acte à tel conseil municipal de " district, cité, ville ou village, conseil ou bureau de " police, en aucun temps, dans un an après le temps " fixé pour l'entrée en vigueur du présent acte, de " passer un règlement pour pourvoir à la liquidation " de telle dette; et lors que tel règlement aura été approuvé par le gouverneur de cette province en conseil, aucune des dispositions du présent acte donnant un accroissement de facilités pour le recouvrement de dettes dues par telle corporation municipale, ne sera applicable à telles dettes ou aucune d'elles, jusqu'à ce que telle corporation municipale ait fait défaut en ne prélevant pas les deniers nécessaires pour payer telles dettes, ou en n'employant pas ces deniers, lorsqu'ils auront été prélevés au paiement d'icelles, conformément aux dispositions de tel règlement: pourvu toujours, néanmoins, premièrement, que rien de contenu dans le présent acte ne s'étendra ou ne sera interprété de manière à s'étendre à empêcher aucune telle corporation, en vertu d'aucun tel règlement, dans les cas où telle corporation pourrait avoir ci-devant émis des billets promissoires ou des débentures pour passer comme monnaie, et qui seraient encore en circulation, de pourvoir à leur extinction graduelle en achetant une partie d'iceux annuellement; et en substituant d'autres billets promissoires ou débentures à la place de ceux qui n'auraient pas été rachetés, de temps à autre, et à mesure qu'ils deviendront dus, lorsque les possesseurs d'iceux consentiront à les recevoir en échange jusqu'à ce que tous

ces billets et débentures aient été entièrement rachetés et payés, conformément aux dispositions de tel règlement; et pourvu aussi, secondement, que rien de contenu dans le présent acte ne s'étendra ou ne sera interprété de manière à s'étendre à priver aucun créanciers de de telle corporation municipale de tous tels recours qu'ils ont actuellement pour le recouvrement de telles dettes qui peuvent leur être dues par le conseil municipal de district, cité, ville ou village, ou bureau de police, et ils continueront à avoir tous tels recours contre les corporations municipales substituées aux corporations des conseils municipaux de district, cité, ville ou village."

M. Smith, de *Frontenac*, a proposé en amendement à icelui, secondé par *M. Seymour*, que le proviso suivant soit ajouté à la fin de la dite clause, et en fasse partie: " Et pourvu aussi, troisièmement, qu'aucune partie d'aucun comté ou union de comtés qui, en vertu de cet acte est ajoutée à aucune cité comme faisant partie d'icelle ou de la banlieue d'icelle, sera taxée pour le paiement d'aucune dette ou de l'intérêt dû sur icelle, et pour laquelle la dite cité peut être responsable, avant l'expiration de dix années, à compter du jour où cet acte aura effet."

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Christie*, *Malloch*, *M'Connell*, *Robinson*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *FRONTENAC*, et *Taché*.—(11.)

CONTRE.

Messieurs le procureur général *Baldwin*, *Beaubien*, le solliciteur général *Blake*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boutillier*, *Cauchon*, *Chabot*, *DeWitt*, *Duchesnay*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Holmes*, le procureur général *LaFontaine*, *Laurin*, *Marquis*, *M'Farland*, *Méthot*, *Mongenais*, *Nelson*, *Polette*, *Price*, *Richard*, *Sauvageau*, *Smith*, de *DURHAM*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Thompson* et *Watts*.—(28.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Le 116e amendement a été alors adopté.

Les 117e et 118e amendemens ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Le 119e amendement ayant été lu une seconde fois, comme suit:—

Clause 170, ligne ult. Après " prix," insérez " Et dans le cas où la personne ou personnes actuellement en possession de quelque concession, chemin ou ligne latérale, qui peuvent avoir tracé ou ouvert des rues dans quelque cité, ville ou village, sans avoir reçu de compensation, auront droit de retenir le terrain primitivement réservé pour la dite concession au lieu et place de la rue par elle mise à part pour tenir lieu de la dite concession en ligne latérale."

Sur motion de *M. Richards*, secondé par l'honorable *M. Boulton*,

Ordonné, que les mots " dans telles cités, villes " ou villages," soient insérés après le mot " terrain," dans le dit amendement.

Le 119e amendement, tel qu'amendé, a été alors adopté.

Les amendemens subséquens, jusqu'à la cédule (B.) ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Cédule (B.) l'amendement qui vient après, ayant été lus une seconde fois;

M. Sherwood, de *Brockville*, a proposé en amendement à icelui, secondé par *M. Malloch*, que la partie de la dite cédule qui a rapport à la ville de *Brockville*, soit retranchée, et que les dispositions originiairement contenues dans la dite cédule, par rapport à cette ville, y soient substituées;

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Badgley, Boulton*, de TORONTO, *Christie, Gogy, Sir Allan N. MacNab, Malloch, M^cConnell, Robinson, Seymour, Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, et *Smith*, de FRONTENAC.—(13.)

CONTRE.

Messieurs le procureur général *Baldwin, Bell, Boutillier, Cartier, Chabot, Chauveau, Flint, Fourquin, Guillet, Hincks, Holmes*, le procureur général *LaFontaine, Marquis, Méthot, Nelson, Notman, Polette, Price, Richards, Smith*, de DURHAM, *Smith*, de WENTWORTH, *Thompson et Wettenhall*.—(23.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. *Malloch* a alors proposé en amendement à la dite cédule (B.) secondé par M. *Sherwood*, de Brockville, que la partie de la dite cédule qui a rapport à la ville de *Bytown*, soit retranchée, et que les dispositions originairement contenues dans la dite cédule, par rapport à cette ville, y soient substituées ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley, Christie, Crysler, Gogy, Sir Allan N. MacNab, Malloch, M^cConnell, Robinson, Seymour, Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, et *Smith*, de FRONTENAC.—(12.)

CONTRE.

Messieurs le procureur général *Baldwin, Bell*, le solliciteur général *Blake, Boutillier, Cameron*, de KENT, *Cartier, Cauchon, Chauveau, DeWitt, Fourquin, Guillet, Hincks, Holmes*, le procureur général *LaFontaine, Laurin, Marquis, Méthot, Mongenais, Notman, Polette, Price, Richards, Smith*, de WENTWORTH, *Taché, Thompson, Viger et Watts*.—(27.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La cédule (B.) a été alors adoptée.

Le reste des dits amendemens ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender les lois relatives aux banques d'épargnes, étant lue ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de l'honorable M. *Hincks, M. Holmes, M. M^cConnell, M. Beaubien*, et l'honorable M. *Badgley*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour établir une cour ayant juridiction en appel et en matière criminelle pour le *Bas-Canada*, et sur la résolution, qu'il soit établi des dispositions, pour payer à même le fonds consolidé du revenu le salaire d'autant de juges additionnels qu'il en faudra pour remodeler et améliorer les institutions judiciaires du *Bas-Canada*, ainsi que les dépenses incidentes qui seront nécessaires à cette fin, avec une instruction d'introduire des dispositions dans le bill en conséquence, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Crysler* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Crysler* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Crysler* a fait rapport du bill en conséquence ; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender les lois relatives aux cours de juridiction civile en première instance dans le *Bas-Canada*, et sur la résolution, qu'il soit établi des dispositions pour payer à même le fonds consolidé du revenu le salaire d'autant de juges additionnels qu'il en faudra pour remodeler et améliorer les institutions judiciaires du *Bas-Canada*, ainsi que les dépenses incidentes qui seront nécessaires à cette fin, avec une instruction d'introduire des dispositions dans le bill en conséquence, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Johnson* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Johnson* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit reçu, demain.

Message du conseil législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—

M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé les bills suivans sans amendement, savoir :—

Bill, intitulé : " Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du pont suspendu des chutes de *Niagara*."

Bill, intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin planchéié de *Markham* et des moulins d'*Elgin*." et aussi,

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé : " Acte pour amender un acte passé dans le parlement du *Haut-Canada*, dans la neuvième année du règne de feu sa majesté le roi *George* quatre, intitulé : " Acte pour pourvoir à la construction des glaciés pour les chaussées de moulins sur certains cours d'eau en cette province," et pour établir d'autres dispositions à cet égard ;" avec plusieurs amendemens, auxquels il demande le concours de cette chambre : et aussi,

Le conseil législatif a passé un bill, intitulé : " Acte pour incorporer la société *Saint Jean Baptiste* de la cité *Québec*," auquel il demande le concours de cette chambre : et aussi,

Le conseil législatif informe cette chambre que les versions françaises des deux bills suivans, savoir :—

" Acte pour incorporer la compagnie du télégraphe entre *Montréal* et *Troy* ;"

" Acte pour incorporer le cimetière de *Mount Hermon* ;"

Et que les deux versions de chacun des douze bills suivans, qui avaient été envoyés de l'assemblée législative à cette chambre pour son concours, et qui étaient encore sous considération le vingt-cinq du mois dernier, ont été consumés par le feu qui a détruit ce jour-là l'édifice occupé par les deux chambres du parlement provincial, savoir :—

" Acte pour amender la loi d'enregistrement du *Haut-Canada*."

" Acte pour incorporer la compagnie de la baie de cuivre de *Huron*."

" Acte pour simplifier le transport des immeubles dans le *Haut-Canada*, et pour soumettre à la saisie certains droits et intérêts en iceux."

" Acte pour autoriser *Alexandre M. Delisle*, et autres, à construire un pont de péage sur la rivière *Jésus*, et pour d'autres fins y mentionnées."

" Acte pour incorporer le ministre et les syndics de l'église de *St. André*, à *Montréal*."

Bill relatif aux cours de juridiction civile, (B.-C.)

Message du conseil.

Bill relatif au pont suspendu des chutes de *Niagara*.

Bill relatif au chemin de planche de *Markham* et *Elgin*.

Bill relatif aux glaciés et chaussées de moulins.

Bill relatif à la société *St. Jean Baptiste* de *Québec*.

Bill relatif au télégraphe entre *Montréal* et *Troy*.

Bill relatif au cimetière de *Mount Hermon*.

Bill relatif aux lois d'enregistrement (H.-C.)

Bill relatif à la compagnie de la baie de cuivre de *Huron*.

Bill relatif au transport des immeubles, (H.-C.)

Bill relatif à *A. M. Delisle*, et autres, construction d'un pont de péage.

Bill relatif à l'église de *St. André*.

Bill relatif à l'incorporation de Peterborough.

“ Acte pour incorporer la ville de *Peterborough*.”

Bill relatif aux causes in formâ pauperis.

“ Acte pour faire disparaître les doutes quant au droit de poursuivre et de défendre *in formâ pauperis* dans les causes devant les cours de justice dans le *Bas-Canada*.”

Bill relatif aux poids et mesures, (B.-C.)

“ Acte pour amender la loi relative à l'inspection des poids et mesures dans le *Bas-Canada*.”

Bill relatif aux locataires et locataires.

“ Acte pour amender l'acte pour régler l'exercice de certains droits de locataires et locataires.”

Bill relatif à l'association St. Jean Baptiste de Montréal.

“ Acte pour incorporer l'association *St. Jean Baptiste de Montréal*.”

Bill relatif à la navigation de la Grande Rivière.

“ Acte pour amender la charte de la compagnie de navigation de la *Grande Rivière*.”

Bill relatif à la chambre de lecture des marchands de Montréal.

“ Acte pour incorporer la bourse des marchands à *Montréal*.”

Ordres remis.

Et ensuite il s'est retiré.

Ordonné, que les ordres du jour dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable procureur général *LaFontaine*, secondé par *M. Boutillier*, La chambre s'est ajournée.

Jovis, 10^o die Maii ;

ANNO 12^o VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

Pétitions présentées.

LA pétition suivante a été présentée et mise sur la table :—

Par *M. Galt*,—la pétition de *F. C. Cleev*, et autres, de la partie nord du district de *St. François*.

Bill relatif à la compagnie des mines de Neepigon.

Un bill grossoyé pour incorporer certaines personnes sous les nom et raison de compagnie des mines de *Neepigon*, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : “ Acte pour incorporer certaines personnes sous les nom et raison de la compagnie des mines de *Neepigon*.”

Ordonné, que *M. M'Farland* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif à la compagnie des mines de Huron.

Un bill grossoyé pour incorporer la compagnie des mines de *Huron*, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable *M. Robinson* port le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Pétitions lues.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *Donald Cameron*, du township de *Thora* ; demandant l'adoption de certaines mesures, pour obtenir des titres pour les terres pour lesquelles lui et ceux qui l'accompagnaient ont reçu des billets de location.

D'*O. Rémond*, et autres, pilotes, naviguant sur le fleuve *St. Laurent*, entre les ports de *Québec* et de *Montréal* ; demandant certains amendemens au bill de la maison de la trinité de *Montréal*.

Bill relatif à la profession de notaire.

M. Jobin a fait rapport du comité spécial sur le bill pour amender l'acte qui pourvoit à l'organisation de la profession de notaire dans le *Bas-Canada*, que le comité avait passé le bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre, demain.

Ordonné, que le bill pour incorporer l'association de la bibliothèque mercantile de *Hamilton*, soit grossoyé.

Bill relatif à l'association de la bibliothèque mercantile de Hamilton.

M. Armstrong, du comité permanent sur les bills concernant les chemins et ponts, a présenté à la chambre le dixième rapport du comité, lequel a été lu comme suit :—

Dixième rapport du comité sur les chemins et ponts.

Votre comité a examiné les dispositions du bill pour autoriser *Alexandre M. Delisle*, *B. H. Lemoine*, et *Jean Baptiste Debien*, le jeune, à bâtir un pont de péage sur la rivière *Jésus*, et pour d'autres fins y mentionnées, et a adopté plusieurs amendemens à icelui, qu'il soumet avec ce rapport à la considération de votre honorable chambre.

Bill relatif à l'association de M. Delisle, et autres, construction d'un pont de péage.

Ordonné, que le bill et le rapport soient soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Hall a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. Hall* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit reçu, demain.

Sur motion de *M. De Witt*, secondé par *M. Christie*, *Ordonné*, que le bill aux fins d'autoriser *Antoine*

Bill relatif à A. Archambault, et autres, construction d'un pont de péage.

Amable Archambault, et autres, à construire un pont de péage sur la rivière *L'Assomption*, et pour d'autres fins y mentionnées, soit déchargé.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé de nouveau au comité permanent sur les bills concernant les chemins et ponts.

Ordonné, que l'honorable *M. Boulton* soit ajouté au comité permanent nommé pour aider *M. l'Orateur* à surveiller la bibliothèque.

Bibliothèque.

Ordonné, que les amendemens faits par le conseil législatif au bill, intitulé : “ Acte pour amender

Bill relatif aux glaciés et chaussées de moulins.

“ un acte passé dans le parlement du *Haut-Canada*, dans la neuvième année du règne de feu sa majesté le roi *George* quatre, intitulé : “ Acte pour pouvoir à la construction des glaciés pour les chaussées de moulins sur certains cours d'eau en cette province, et pour établir d'autres dispositions à cet égard,” soient maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération, lesquels ont été lus comme suit :—

Feuille 1, ligne 34. Retranchez “ courant,” et insérez “ chenal,” et retranchez depuis “ principal,” jusqu'à “ pourvu,” et insérez “ du cours d'eau.”

Feuille 1, ligne 38. Après “ susdit,” insérez clause (A.)

Clause A. “ Et qu'il soit statué, qu'aucun glaciés pour les chaussées de moulins sur la rivière *Otonabee*, ne sera d'une largeur moindre que celle de trente-deux pieds, sur un plan incliné de cinq pieds, par pied perpendiculaire, et ainsi proportionnellement à la hauteur de la chaussée, et que des pièces de rebord d'au moins un pied de hauteur seront placées sur les côtés extérieur de tout tel glaciés, de manière à retenir l'eau et empêcher le bois de s'échapper par les côtés.”

Les dits amendemens ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, que l'honorable *M. Boulton* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leurs amendemens.

Bill relatif à la commutation de la tenure des terres.

Ordonné, que M. *Christie* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte passé dans la huitième année du règne de sa majesté, intitulé : "Acte pour mieux faciliter la commutation volontaire de la tenure des terres en roture, situées dans les fiefs et seigneuries du *Bas-Canada*, en celle de franc-alou-roturier."

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu une seconde fois, et que la règle de cette chambre soit mise de côté quant à icelui.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Cauchon* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Cauchon* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Bill relatif aux poids et mesures, (B.-C.)

Ordonné, que M. *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, ait la permission d'introduire un bill pour amender la loi relative à l'inspection des poids et mesures dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu une seconde fois, et que la règle de cette chambre soit mise de côté quant à icelui.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Christie* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Christie* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit reçu, demain.

Bill relatif aux actions réelles et mixtes.

M. *Chauveau*, du comité spécial nommé pour s'enquérir du contenu du bill pour amender la loi dans le *Bas-Canada*, en ce qui concerne le district dans lequel les actions réelles et mixtes pourront être commencées, y compris les amendemens qui y ont été faits par la chambre ou par le comité, auquel il avait été renvoyé, dans le temps où les procédés de la chambre ont été interrompus par les actes de violence du vingt-cinquième jour d'avril dernier, a présenté à la chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a constaté que la copie grossoyée du dit bill (qui a été lu la troisième fois, et passé le 25 avril dernier), a été détruite par le feu qui a consumé les bâties où se tenaient les séances de la législature.

Votre comité a, en conséquence, préparé une autre copie du bill, tel qu'amendé en comité de toute la chambre, et adopté le 23 avril dernier, dont il demande la permission de faire rapport à votre honorable chambre.

Ordonné, que le bill, tel que rapporté, soit grossoyé.

Bill relatif aux pères oblat.

M. *Beaubien* a fait rapport du comité spécial sur le bill pour incorporer les révérends pères oblats de l'immaculée conception de *Marie*, dans la province du *Canada*, que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le bill et le rapport soient soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Smith*, de *Wentworth*, a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Smith*, de *Wentworth*, a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Smith*, de *Wentworth*, a fait rapport du bill en conséquence, et les amendemens ont été lus et adoptés.

Sur motion de M. *Chauveau*, secondé par M. *Chabot*,

Ordonné, que le bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : "Acte pour incorporer la société *Saint Jean-Baptiste* de la cité de *Québec*," soit maintenant lu la première fois.

Bill relatif à la société St. Jean Baptiste de Québec.

Le bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, demain.

M. *Watts* a fait rapport du comité spécial sur le bill pour révoquer deux certains actes y mentionnés, relatifs à l'agriculture, et pour remédier à certains abus préjudiciables à l'agriculture, que le comité avait passé le bill, et y avait des amendemens.

Bill relatif aux abus préjudiciables à l'agriculture.

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre, lundi prochain.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au conseil législatif, pour informer leurs honneurs que les huit bills suivans, qui avaient été envoyés par leurs honneurs à cette chambre, pour son concours, et étaient déjà sous considération le vingt-cinq du mois dernier, ont été consumés par le feu qui, ce jour-là, détruisit les bâties occupées par les deux chambres du parlement provincial, savoir :—

Bills détruits par l'incendie du parlement.

Bill pour établir de meilleures dispositions pour la protection des biens des personnes décédées intestat, en cette partie de la province appelée *Haut-Canada*.

Bill relatif aux personnes décédées intestat.

Bill pour pouvoir à la formation de compagnies incorporées à fonds social, pour des fins relatives aux manufactures, aux mines, à la mécanique, ou à la chimie.

Bill relatif aux compagnies à fonds social.

Bill pour prescrire que certaines annonces officielles et légales seront insérées dans la gazette du *Canada* seulement.

Bill relatif aux annonces légales et officielles.

Bill pour protéger les propriétaires de moulins dans le *Haut-Canada*.

Bill relatif aux propriétaires de moulins, (H.-C.)

Bill pour amender et simplifier les lois relatives à l'intérêt sur l'argent.

Bill relatif à l'intérêt sur l'argent.

Bill pour faire disparaître certaines déficiences dans l'administration de la justice criminelle.

Bill relatif à la justice criminelle.

Bill pour incorporer l'archevêque et les évêques catholiques romains dans chaque diocèse, dans le *Bas-Canada*.

Bill relatif à l'incorporation des évêques catholiques romains, (B.-C.)

Bill pour confirmer un certain arpentage du township d'*Ameliasburgh*, dans le *Haut-Canada*.

Bill relatif à l'arpentage d'Ameliasburgh.

Ordonné, que l'honorable M. *Price* porte le dit message au conseil législatif.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au conseil législatif, pour informer leurs honneurs que le bill pour abolir les oppositions aux mariages, fondés sur des promesses de mariage, qui avait été en-

Bill relatif aux oppositions de mariage, détruit par le feu.

voyé à leurs honneurs, et rapporté à cette chambre avec plusieurs amendemens pour son cours, et lesquels amendemens étaient déjà sous considération le vingt-cinq du mois dernier, a été (le dit bill) consumé par le feu qui, ce jour là, détruisit les bâties occupées par les deux chambres du parlement provincial.

Ordonné, que l'honorable M. Price porte le dit message au conseil législatif.

Exportation de produits par le St. Laurent.

M. DeWitt a proposé, secondé par M. Cauchon, et la question ayant été proposée, que cette chambre se forme maintenant en comité pour prendre en considération les résolutions suivantes:—

1. Que la grande étendue de cette province du Canada, la fertilité de son sol, la salubrité de son climat, la magnificence de ses lacs et rivières, la longueur de sa navigation intérieure, font de ce pays une partie importante du monde; et lorsque nous considérons que ses rivières arrosent, non-seulement le Canada, mais encore une partie considérable des états du nord et de l'ouest de l'union américaine, et offrent une voie de communication naturelle et peu dispendieuse entre l'océan et le centre du continent de l'Amérique du Nord, nous sommes impérieusement tenus aujourd'hui d'employer tous nos efforts, d'user de toute notre énergie, pour exploiter et améliorer les grands avantages qu'il a plu à la divine providence nous répartir.
2. Que, comme l'Angleterre a presque entièrement retiré la faveur qu'elle accordait aux produits coloniaux, et qu'en admettant sur les marchés anglais les céréales des Etats-Unis et du continent d'Europe sur les mêmes termes que ceux de ses colonies, nous nous trouvons, pour toutes les fins pratiques, eu égard à la longueur considérable et aux grandes difficultés que présente la navigation entre le Canada et les Isles britanniques, placés dans une position pire que les étrangers sur les marchés de la mère-patrie.
3. Que les Etats-Unis, en adoptant le système d'entrepôt dans le double but de donner de l'emploi à leurs canaux, à leurs vaisseaux, et d'en faire le profit de leurs manufactures et de leur commerce, ont donné des facilités au commerce que nous pouvons faire avec l'Europe, en passant sur leur territoire, que ces facilités, si elles ne sont contrebalançées par de plus grandes facilités, autres que celles que la navigation du St. Laurent a offerte jusqu'ici à notre commerce, nous donneront lieu de craindre que le commerce que nous faisons par le fleuve sera, s'il n'est pas anéanti, réduit à n'être que de bien peu d'importance.
4. Que dans le cours des deux dernières années, les sept huitièmes des vaisseaux qui sont venus dans le port de Montréal, n'ont fait qu'un seul voyage dans la saison, et qu'aussi longtemps que cela durera, il est évident que les propriétaires de vaisseaux devront exiger un taux de fret assez haut pour ne laisser aucun bénéfice aux cultivateurs du sol, qu'un profit nul ou bien faible (et, dans quelques cas, des pertes,) à nos marchands exportateurs; et que s'il n'y a pas profits à cultiver, la terre elle-même deviendra de peu de valeur, et ainsi non-seulement la valeur des biens-fonds en général, mais encore celle du domaine public en sera sérieusement affectée.
5. Que le taux élevé de l'assurance entre le St. Laurent et les ports anglais est encore une source de frais dans l'exportation des produits par le St. Laurent, très dommageables aux intérêts agricoles et commerciaux; que l'on a estimé qu'en adoptant des mesures convenables, on pourrait diminuer ce taux d'assurance d'un quart depuis l'ouverture de la navigation jusqu'au premier sep-

tembre, et de la moitié depuis cette date, jusqu'à la clôture de la navigation; et que, comme il est vivement à désirer que nos produits soient exportés aussitôt après qu'ils sont livrés au commerce, il est aussi de la plus haute importance que les taux d'assurance et de fret soient diminués le plus que possible, plus particulièrement en automne.

6. Que comme nos grands travaux publics sont à peu près terminés, il est de la plus haute importance de faire disparaître tous les obstacles qui en arrêtent l'exploitation, de manière que les revenus qui en proviennent soient augmentés, non pas en élevant les-taux de péage, mais plutôt en les diminuant, de manière à faire passer par le St. Laurent le commerce que l'Ouest fait avec toutes les nations du globe, nous donnant par là un commerce grand, immense, qui excédera celui d'aucune rivière sur le continent, excepté celles qui se déchargent dans l'océan, à New-York, ou peut-être à la Nouvelle-Orléans.
 7. Qu'il est maintenant nécessaire que la législature de cette province adopte immédiatement les mesures les plus propres à faciliter la navigation de la partie intérieure du fleuve St. Laurent, afin de pouvoir attirer le commerce de l'Ouest par cette voie, et l'y établir avant que le cours en soit fixé et déterminé dans les états voisins, par suite de l'amélioration de leur canaux maintenant en voie de confection, et par les autres voies de communication.
 8. Que dans le but de développer nos avantages naturels, nous devrions, aussitôt que possible, construire deux forts vaisseaux à vapeur, pourvus de puissantes machines, pour voyager constamment entre Québec et la Pointe-au-Père, dans le but de touer les vaisseaux qui pourront avoir besoin de secours, donnant la préférence d'abord aux vaisseaux qui transportent des émigrés, et ensuite aux vaisseaux portant cargaison; les dits bateaux à vapeur seront employés à explorer le chenal du nord, et les havres, ou d'autres parties du fleuve et du golfe St. Laurent qui devront être explorées, et à porter secours aux vaisseaux en détresse, à prévenir les naufrages, et à faciliter par d'autres moyens la navigation, et à augmenter les connaissances exactes sur le fleuve St. Laurent.
 9. Que pour parvenir à ces fins, il est expédient d'approprier une somme d'argent n'excedant pas pour la construction de deux forts bateaux à vapeur, fournis de machines puissantes, et qui seront employés dans le fleuve St. Laurent pour les fins mentionnées dans la résolution précédente.
- Sur motion de l'honorable procureur général Baldwin, secondé par M. Flint,
- Ordonné, que la considération ultérieure de la question soit remise à lundi, le vingt-et-un du courant.

Ordonné, que M. Cauchon ait la permission d'introduire un bill pour détacher les townships de Tring, Shenley, Brompton, Dorset, Forsyth, Lambton, Price et Aylmer, dans le comté de Mégantic, du dit comté, et les réunir en un district, pour des fins d'enregistrement.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre; lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

Sir Allan N. MacNab a proposé, secondé par l'honorable M. Robinson, et la question ayant été mise, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, par l'officier qu'il appartiendra, copies de toutes correspondances entre

Bill relatif à l'enregistrement, comté de Mégantic.

Pertes causées par la rébellion.

le gouvernement de sa majesté et le gouvernement de cette province, au sujet du bill pour indemniser les personnes dans le *Bas-Canada*, dont les propriétés ont été détruites durant la rébellion, dans les années mil huit cent trente-sept et mil huit cent trente-huit.

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley, Boulton*, de *TORONTO*, *Christie, Cryster, Galt, Gagy, Macdonald*, de *KINGSTON*, *Sir Allan N. MacNab, Malloch, Papineau, Robinson* et *Sherwood*, de *TORONTO*.—(12.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin, Beaubien, Boulton*, de *NORFOLK*, *Boutillier, Burritt, Cameron*, de *KENT*, *Cartier, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt*, le solliciteur général *Drummond, Duchesnay, Fourquin, Guillet, Holmes, Jobin*, le procureur général *LaFontaine, Laurin, Lemieux, Marquis, M'Farland, Merritt, Méthot, Polette, Price, Sauvageau, Taché, Thompson, Viger* et *Watts*.—(32.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Bill relatif aux lignes de chemins de fer et de télégraphes.

M. Armstrong a proposé, secondé par *M. Duchesnay*, et la question ayant été mise, qu'un membre soit ajouté au comité permanent sur les bills concernant les lignes de chemins de fer et de télégraphes, en remplacement de *M. Boutillier* ;

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin, Beaubien, Boutillier, Cameron*, de *KENT*, *Cartier, Chabot, Davignon, DeWitt*, le solliciteur général *Drummond, Jobin, Laurin, Lemieux, M'Farland, Méthot, Nelson, Notman, Polette, Price, Sauvageau, Taché* et *Viger*.—(22.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Christie, Cryster, Galt, Gagy, M'Donald*, de *KINGSTON*, *Sir Allan N. MacNab, Malloch, Papineau* et *Robinson*.—(11.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que *M. Polette* soit ajouté au dit comité.

Ordonné, que *M. Galt* ait la permission d'introduire un bill pour faire cesser les doutes qui existent quant aux premières assemblées des conseils municipaux, en vertu de l'acte pour faire de meilleures dispositions pour l'établissement d'autorités municipales dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Ordonné, que l'honorable *M. Boulton* ait la permission d'introduire un bill pour abolir l'emprisonnement pour dettes.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité de subsides, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à demain.

L'ordre du jour, pour prendre en considération ultérieure la question proposée lundi, le cinquième jour de mars dernier, que l'Orateur laisse maintenant le fauteuil (pour que la chambre se forme en comité pour prendre en considération la convenance d'adopter une règle permanente, fixant le temps durant lequel chaque membre pourra parler sur aucune question dans les débats de la chambre), étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à demain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour révoquer les actes en force dans le *Haut-Canada*, qui ont rapport à l'établissement des autorités locales et municipales, à la voirie, les cotisations et à la répartition et perception des taxes locales, et autres matières de la même nature, étant lu ;

Bill relatif aux corporations municipales, (H.-C.)

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à demain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour établir un mode de cotisation plus juste et plus uniforme dans les divers townships, villages, villes et cités du *Haut-Canada*, étant lu ;

Bill relatif à un mode de cotisation, (H.-C.)

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à demain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender la loi relative à l'administration de la justice à *Gaspé*, étant lu ;

Bill relatif à la judicature de Gaspé.

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à demain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender la loi des écoles du *Bas-Canada*, étant lu ;

Bill relatif à la loi des écoles, (B.-C.)

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à demain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour refondre les lois relatives aux pouvoirs et aux devoirs de la maison de la trinité de *Québec*, et pour d'autres fins, étant lu ;

Bill relatif à la maison de la trinité de Québec.

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à demain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour pourvoir à la vente et à une meilleure administration des bois qui se trouvent sur les terres publiques, étant lu ;

Bill relatif aux bois de construction.

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à demain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender un acte y mentionné, et pour établir de nouvelles dispositions pour l'administration et la vente des terres publiques, et pour limiter la période dans laquelle il sera fait des octrois gratuits de terre, étant lu ;

Bill relatif aux terres publiques.

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à demain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour abroger certains actes y mentionnés, et établir de meilleures dispositions relatives à l'admission des arpenteurs et à l'arpentage des terres en cette province, étant lu ;

Bill relatif à l'arpentage des terres.

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à demain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour définir et fixer la ligne de division entre le *Haut* et le *Bas-Canada*, étant lu ;

Bill relatif à la ligne de division du Haut et du Bas-Canada.

Ordonné, que le dit ordre du jour soit remis à demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour faire disparaître les doutes quant à l'effet légal de l'acte de la législature du *Bas-Canada*, passé dans la neuvième année du règne de feu sa majesté le roi *George* quatre, intitulé : "Acte pour rendre valides

Bill relatif aux transports de terres, etc.

" les transports de terres et autres propriétés immeubles tenues en franc et commun soccage dans la province du *Bas-Canada*, et pour d'autres fins y mentionnées," et pour une plus grande uniformité dans la loi relative aux immeubles dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit une seconde fois, demain.

Bill relatif à l'abolition de l'emprisonnement pour dettes.

Subsides.

Débats de la chambre.

Bill relatif aux glissoires.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour mettre les personnes en état d'acquiescer les terrains nécessaires pour construire des glissoires dans certains cas, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, demain.

Bill relatif à la cour de chancellerie, (H.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour l'administration plus effective de la justice dans la cour de chancellerie de la ci-devant province du *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, demain.

Bill relatif à une cour supérieure additionnelle, et à une cour d'appel et de pourvoi pour erreur, (H.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill qui fait de nouvelles dispositions pour l'administration de la justice, en établissant une cour supérieure additionnelle de loi commune, et aussi une cour d'appel et de pourvoi pour erreur dans le *Haut-Canada*, et pour d'autres objets, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, demain.

Bill relatif à la loi de la preuve, (H.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour améliorer la loi de la preuve dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, demain.

Bill relatif à l'université de Toronto.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender la charte de l'université établie à *Toronto*, par feu sa majesté le roi *George* quatre, pour pourvoir, d'une manière plus satisfaisante, à l'administration de la dite université, et pour d'autres fins qui s'y rattachent, ainsi qu'au collège et à l'école royale de grammaire qui en forment un apanage, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, demain.

Bill accordant une aide pour la construction de chemins de fer.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour donner, sous certaines conditions, la garantie de la province aux obligations contractées par les compagnies de chemins de fer, et pour aider la construction du chemin de fer d'*Halifax* et *Québec*, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, demain.

Bill relatif aux écoles publiques, (H.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour mieux établir et maintenir l'acte des écoles publiques dans le *Haut-Canada*, et révoquer l'acte des écoles actuel, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, demain.

Bill relatif à l'imposition de droits sur les spiritueux.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour continuer et amender l'acte qui impose des droits sur les esprits distillés dans cette province, et pourvoir à l'emmagasinage d'iceux, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, demain.

Bill relatif à certains actes.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour suppléer à certaines dispositions législatives essentielles, omises dans certains actes y mentionnés, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, demain.

Bill imposant des péages sur les vaisseaux et passagers.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour imposer des péages sur les vaisseaux et passagers qui descendent le *St. Laurent*, en évitant de passer par ses canaux, étant lu ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, demain.

Bill relatif aux cours de juridiction civile, (B.-C.)

L'ordre du jour, pour recevoir le rapport du comité de toute la chambre, sur le bill pour amender les lois relatives aux cours de juridiction civile en première instance, dans le *Bas-Canada* étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit remis à demain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le cinquième rapport du comité permanent sur les dépenses contingentes, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Smith, de *Frontenac*, a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. Smith*, de *Frontenac*, a fait rapport que le comité avait passé une résolution, qu'il a lue comme suit :—

Résolu, que cette chambre concourt dans le cinquième rapport du comité permanent des dépenses contingentes.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, a été adoptée.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer *George Carruthers*, *H. Hogg* et *William Hatelie*, et leurs successeurs, aux fins de mettre à effet le testament et ordonnance de dernières volontés de feu *Richard Noble Starr*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte d'incorporation de la ville de *Kingston* comme cité, et pour agrandir les limites de la dite cité, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre soit déchargé.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte passé dans huitième année du règne de sa majesté, chapitre quarante-neuf, intitulé :

« Acte pour régler l'inspection et le mesurage du bois de construction, des mâts, esparres, madriers, douves et autres objets de même nature, et pour abroger un certain acte y mentionné, » étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre, lundi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte du chemin de fer de *Toronto* et du *Lac Huron*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent sur les bills concernant les lignes de chemins de fer et de télégraphes.

Ordonné, que la règle de cette chambre, qui requiert que les bills privés soient affichés dans le vestibule de la chambre, l'espace d'une semaine, soit mise de côté quant au dit bill.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour limiter la durée des actions des greffiers des cours de justice, et des procureurs *ad lites*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Notman a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. Notman* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

Notman a fait rapport du bill en conséquence ; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender l'acte concernant les maîtres et ser-viteurs dans les campagnes du *Bas-Canada*, étant lu ;

Cinquième rapport du comité sur les dépenses contingentes.

Bill relatif au testament de feu R. N. Starr.

Bill relatif à l'incorporation de la cité de Kingston.

Bill relatif à l'amendement de l'acte des mesures de bois.

Bill relatif à la compagnie du chemin de fer de Toronto et du Lac Huron.

Bill relatif aux actions des greffiers de cours, etc.

Bill relatif aux maîtres et ser-viteurs, (B.-C.)

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Seymour* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Seymour* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit reçu, demain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer l'association appelée "La congrégation des hommes de la paroisse de *St. Roch de Québec*," étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *M'Connell* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *M'Connell* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait un amendement.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *M'Connell* a fait rapport du bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer l'association *St. Jean Baptiste de Montréal*, dans la cité, paroisse et district de *Montréal*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Lemieux* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Lemieux* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit grossoyé.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender certains actes du parlement du *Haut-Canada*, pour venir en aide aux sociétés religieuses, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Laurin* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Laurin* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Laurin* a fait rapport du bill en conséquence ; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour encourager la construction des vaisseaux dans le *Bas-Canada*, en donnant un meilleur recours aux personnes qui avancent de l'argent, ou fournissent la main d'œuvre ou des matériaux, pour la construction des vaisseaux, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Polette* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Polette* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Polette* a fait rapport du bill en conséquence ; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer certaines personnes sous les nom et raison de Président, directeurs et compagnie du havre de *Port Burwell*," étant lu ;

Bill relatif au havre de Port Burwell.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Nelson* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Nelson* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit reçu, demain.

Message du conseil législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—

Message du conseil.

M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé les bills suivans, sans amendement, savoir :—

Bill, intitulé : "Acte pour faciliter la mise à effet, en cette province, d'un traité entre sa majesté et les *Etats-Unis d'Amérique*, en ce qui regarde l'arrestation et l'extradition de certains délinquans."

Bill relatif au traité entre sa majesté et les Etats Unis.

Bill, intitulé : "Acte pour remédier à certaines déficiences dans l'enregistrement des titres et instruments relatifs aux propriétés immobilières, qui ont été enregistrés dans le bureau d'enregistrement à *Montréal*;" et aussi,

Bill relatif au bureau d'enregistrement de Montréal.

Le conseil législatif informe cette chambre, que leurs honneurs ont acquiescé à l'adresse à son excellence le gouverneur général, au sujet du bill passé durant la présente session, intitulé : "Acte pour réaliser un revenu de cent mille louis, à même les terres publiques du *Canada*, pour les fins de l'instruction élémentaire," en remplissant le blanc avec les mots "conseil législatif et."

Bill relatif aux écoles élémentaires.

Et ensuite il s'est retiré.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer le barreau du *Bas-Canada*, étant lu ;

Bill relatif à l'incorporation du barreau du Bas-Canada.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Guillet* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Guillet* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendement,

Ordonné, que le bill soit grossoyé.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender et étendre les dispositions d'un acte de cette province, intitulé : "Acte pour permettre l'émanation de *testatum writs ad respondendum*, dans les divers districts du *Haut-Canada*," et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu ;

Bill relatif aux writs de testatum, (H.-C.)

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Galt* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Galt* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Galt* a fait rapport du bill en conséquence ; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

Bill relatif à L.
Comte.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour mettre *Louis Comte* en état de recouvrer un certain montant à lui dû par la paroisse de *St. Edouard*, dans le district de *Montréal*, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Sherwood*, de *Brockville*, a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Sherwood*, de *Brockville*, a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Sherwood*, de *Brockville*, a fait rapport du bill en conséquence ; et les amendemens ont été lus et adaptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

Bill relatif à
Primeaux et
Trottier, cons-
truction d'un
pont de péage.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour autoriser *Marc Antoine Primeaux* et *Antoine A. Trottier* à construire un pont de péage sur la rivière *Chateauguay*, dans la paroisse de *St. Martine*, et pour former un chemin p'anchéié depuis le fleuve *St. Laurent* jusqu'à la rivière *Chateauguay*, dans la dite paroisse, fixer les taux qui seront perçus sur les dits pont et chemin, et établir d'autres dispositions à cet égard, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Richards* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Richards* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit reçu, demain.

Election de
Waterloo.

La chambre a, en conformité de l'ordre, procédé à prendre en considération ultérieure l'affaire de *John Miller*, ci-devant député officier rapporteur pour le township de *Holland*, à la dernière élection générale pour le comté de *Waterloo*.

Et M. *Miller* a été amené de nouveau à la barre.

M. *Notman* a proposé, secondé par M. *Burrill*, et la question ayant été proposée, qu'à la dernière élection générale pour le comté de *Waterloo*, *John Miller*, député officier rapporteur pour le township de *Holland*, a reçu les voix de 97 personnes, dont 96 ont voté pour *James Webster*, écuyer, et un pour *A. J. Fergusson*, écuyer, que l'agent de M. *Fergusson* demanda que ces personnes fussent assermentées et interrogées avant de voter, pour constater si elles possédaient les qualifications foncières nécessaires, mais que le dit *John Miller* refusa d'interroger ou assermenter aucunes d'elles ; le premier jour de la votation, il ferma le poll au dit township de *Holland*, à ou vers quatre heures de l'après-midi, et se rendit au township de *Derby*, où il enregistra sa voix en faveur de M. *Webster* ; que les procédés ci-dessus énumérés du dit *John Miller* étaient contraires à ses devoirs comme un député officier rapporteur, préjudiciables aux justes droits du dit *A. J. Fergusson*, comme candidat, et les électeurs du comté de *Waterloo*, en général, et une infraction des privilèges de cette chambre ; qu'une assignation ayant été émanée par cette chambre, durant la présente session, enjoignant au dit *John Miller* de comparaître à la barre de cette chambre pour rendre compte de sa conduite comme député officier rapporteur susdit ; le dit *John Miller* a malicieusement éludé la signification de la dite assignation, se rendant coupable de mépris de cette chambre.

M. *Richards* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Malloch*, que tous les mots après "que," soient retranchés, et les mots "papiers et "témoignages sur lesquels le comité de l'élection con-

testée pour le comté de *Waterloo* a procédé pour faire rapport, que la conduite du député officier rapporteur pour le township de *Haldimand*, méritait la considération sérieuse de cette chambre, ayant été détruits durant les actes de violence qui ont été récemment commis, le dit M. *Miller* soit entendu à la barre, s'il le désire, au sujet de sa conduite et du prétendu mépris dont il s'est rendu coupable en éludant la signification de cette chambre, l'obligeant à comparaître à la barre de cette chambre," ajoutés à leur place ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement :— Elle a été unanimement résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise ;

Résolu, que les papiers et témoignages sur lesquels le comité de l'élection contestée pour le comté de *Waterloo* a procédé pour faire rapport que la conduite du député officier rapporteur pour le township de *Haldimand* méritait la considération sérieuse de cette chambre, ayant été détruits durant les actes de violence qui ont été récemment commis, le dit M. *Miller* soit entendu à la barre, s'il le désire, au sujet de sa conduite et du prétendu mépris dont il s'est rendu coupable en éludant la signification de l'assignation de cette chambre, l'obligeant à comparaître à la barre de cette chambre.

M. *Miller* a, en conséquence, adressé la chambre. Sur motion de M. *Wetenhall*, secondé par M. *Christie*,

Ordonné, que *John Miller* soit déchargé d'aucune autre comparution à la barre de cette chambre. Il a été alors ordonné à M. *Miller* de se retirer.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer certaines personnes, sous le nom de "Compagnie de la baie de cuivre de *Huron*," étant lu ; Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Méthot* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Méthot* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Méthot* a fait rapport du bill en conséquence ; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à lundi prochain.

Alors, sur motion de M. *Christie*, secondé par M. *Malloch*,

La chambre s'est ajournée.

Veneris, 11^o die Maii ;

ANNO 12^o VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

SUR motion de M. *Chabot*, secondé par M. *Méthot*,

Ordonné, que le comité spécial auquel ont été renvoyés, le bill pour amender et refondre les dispositions de l'ordonnance pour l'incorporation de la cité et ville de *Québec*, et pour déléguer de plus amples pouvoirs à la corporation de la dite cité

Bills relatifs
l'incorporati
de Québec,
du bureau d
santé de Q
bec.

et ville, et le bill pour pourvoir à la santé publique de la cité de Québec, ait pouvoir de faire rapport de temps à autre.

M. Chabot a fait rapport, du comité spécial sur le bill pour pourvoir à la santé publique de la cité de Québec, que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre, demain.

Ordonné, que la pétition du conseil du collège de l'université de King's College, établie à York, maintenant Toronto, soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre.

Ordonné, que lorsque cette chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain, à dix heures du matin.

Ordonné, que le bill pour amender l'acte passé dans la huitième année du règne de sa majesté, intitulé : "Acte pour faciliter la commutation volontaire de la tenure des terres en roture situées dans les fiefs du Bas-Canada, en celle de franc alevu roturier," soit grossoyé.

L'ordre jour, pour la seconde lecture du bill pour suppléer à certaines dispositions législatives essentielles, omises dans certains actes y mentionnés, étant lu ; Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé.

Message du conseil législatif, par John Fenning Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—
M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du télégraphe entre Montréal et Troy," avec plusieurs amendements, auxquels il demande le concours de cette chambre. Et ensuite il s'est retiré.

Autre message du conseil législatif, par John Fenning Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—

M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé les bills suivans, sans amendement, savoir :—

Bill, intitulé : "Acte pour amender l'acte relatif aux compagnies d'assurance mutuelle dans le Haut-Canada."

Bill intitulé : "Acte pour refondre et amender les lois relatives aux brevets d'invention en cette province :—" et aussi,

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé : "Acte pour amender et étendre les dispositions de l'acte de cette province," intitulé : "Acte pour amender, refondre et réduire en un seul acte les diverses lois actuellement en force, qui établissent ou règlent la pratique des cours de district dans les divers districts de cette partie de la province ci-devant le Haut-Canada," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender la charte de l'université établie à Toronto par feu sa majesté le roi George quatre, pour pourvoir, d'une manière plus satisfaisante, à l'administration de la dite université, et pour d'autres fins qui s'y rattachent, ainsi qu'au collège et à l'école royale de grammaire qui en forme un apanage, étant lu ;

L'honorable procureur général Baldwin a proposé, secondé par M. Wetenhall, et la question ayant été proposée, que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

L'honorable M. Sherwood a proposé en amendement à la question, secondé par M. Boulton, de Toronto, que tous les mots après "que," soient retranchés, et les mots : "la seconde lecture du dit bill soit remise jusqu'à ce que le rapport des commissaires nommés pour s'enquérir et faire rapport sur l'état de l'université de King's College ait été fait et mis devant la chambre," insérés à leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Badgley, Boulton, de Toronto, Crysler, Macdonald, de Kingston, Sir Allan N. MacNab, Papineau, Robinson, Seymour, Sherwood, de Brockville, Sherwood, de Toronto, et Smith, de Frontenac.—(11.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, le procureur général Baldwin, Beaubien, Bell, le solliciteur général Blake, Boulton, de Norfolk, Boutillier, Burritt, Cameron, de Kent, Cartier, Chabot, Chauveau, Christie, Davignon, DeWitt, Fergusson, Flint, Fortier, Fourquin, Galt, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, Jobin, Johnson, le procureur général LaFontaine, Laurin, Lemieux, Lyon, Malloch, Marquis, M'Connell, M'Farland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Polette, Price, Richards, Sauvageau, Scott, de Bytown, Smith, de Durham, Smith, de Wentworth, Taché, Thompson et Wetenhall.—(50.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

M. Boulton, de Toronto, a proposé en amendement à la question, secondé par Sir Allan N. MacNab, que tous les mots après "que," soient retranchés, et les mots : "attendu que le dit bill est la première tentative que l'on ait faite dans cette province pour adopter le principe qui sépare la religion de l'éducation scientifique et littéraire, et comme toutes les chartes d'institutions littéraires en cette Province reconnaissent un principe opposé, et ont pourvu dans chacune des universités de Regiopolis, de Queen's College, et Victoria College, que la religion soit combinée avec l'éducation littéraire et scientifique, le dit bill ne soit pas maintenant lu pour la seconde fois, mais soit lu de ce jour en six mois, afin que le peuple du Canada puisse prendre en considération l'introduction d'un semblable principe dans la législation, principe d'où découleront des conséquences si importantes en elles-mêmes, et pour les générations futures," insérés à leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Boulton, de Toronto, et Robinson.—(2.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, le procureur général Baldwin, Beaubien, Bell, le solliciteur général Blake, Boulton, de Norfolk, Boutillier, Burritt, Cameron, de Kent, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt, Dumas, Fergusson, Flint, Fortier, Fourquin, Galt, Guillet, Hall, Hincks, Jobin, Johnson, Laurin, Lemieux, Lyon, Marquis, M'Connell, M'Farland, Méthot, Morrison, Notman, Papineau, Price, Scott, de Bytown, Smith, de Wentworth, Taché, Thompson et Wetenhall.—(42.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin*, *Beaubien*, *Bell*, le solliciteur général *Blake*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boutillier*, *Burritt*, *Cameron*, de *KENT*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Davignon*, *DeWitt*, *Dumas*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fourquin*, *Galt*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Jobin*, *Johnson*, *Laurin*, *Lemieux*, *Iyon*, *Marquis*, *M'Connell*, *M'Farland*, *Méthot*, *Morrison*, *Notman*, *Papineau*, *Price*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Taché*, *Thompson* et *Wetenhall*.—(42.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton*, de *TORONTO*, et *Robinson*.—(2.)

Ainsi, a elle été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre.

M. *Boulton*, de *Toronto*, a proposé, secondé par l'honorable M. *Robinson*, et la question ayant été mise, qu'il soit donné instruction au dit comité d'amender le dit bill, en y insérant les dispositions qui paraîtront nécessaires pour établir dans la dite université, d'une manière permanente, une chaire de théologie de l'église d'Angleterre, conformément à la dépêche de lord *Goderich* sur ce sujet, daté 2 novembre 1831;

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de *TORONTO*, et *Robinson*.—(2.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin*, *Beaubien*, *Bell*, le solliciteur général *Blake*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boutillier*, *Burritt*, *Cameron*, de *KENT*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Davignon*, *DeWitt*, *Dumas*, *Fergusson*, *Flint*, *Fortier*, *Fourquin*, *Galt*, *Guillet*, *Hall*, *Hincks*, *Jobin*, *Johnson*, *Laurin*, *Lemieux*, *Iyon*, *Marquis*, *M'Connell*, *M'Farland*, *Méthot*, *Morrison*, *Notman*, *Papineau*, *Price*, *Scott*, de *BYTOWN*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Taché*, *Thompson* et *Wetenhall*.—(42.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. *Boulton*, de *Toronto*, a proposé, secondé par l'honorable M. *Robinson*, et la question ayant été mise, qu'attendu que le dit bill ne propose point de priver les catholiques romains, les presbytériens et les méthodistes, ou aucun d'eux, de leurs institutions incorporées dans lesquelles leur religion est reconnue, et qu'il est établi des dispositions pour instruire leurs enfans dans la théologie, et comme le dit bill, en prétendant amender la charte de *King's College*, n'est qu'un prétexte dont on se sert pour le priver de sa dotation, il soit donné instruction au dit comité d'amender le bill en rétablissant la charte originale de *King's College*, et le placer sur un pied d'égalité et non de supériorité avec les dénominations susdites, et accorder au *King's College* le site et les terrains situés à *Toronto*, sur lesquels il a été construit des bâties, ou telle autre dotation que l'on croira avantageuse, ou en le plaçant sur un pied d'égalité avec les autres dénominations ci-dessus mentionnées;

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris tels que dans la dernière division précédente.

Ainsi, elle a passé dans la négative.

M. *Boulton*, de *Toronto*, a proposé, secondé par l'honorable M. *Robinson* et la question ayant été mise, qu'attendu que l'appropriation des terres de la couronne faite par sa très-gracieuse majesté le roi *George* troisième, et accordé au *King's College*, était pour "l'avancement des connaissances religieuses et morales, et pour l'encouragement des arts et des sciences," et comme cette appropriation à ces fins a été pleinement reconnue par le parlement du *Haut-Canada*, dans la charte amendée de *King's College*, il soit

donné instruction au dit comité d'amender le bill de manière à pourvoir à l'enseignement des connaissances religieuses et morales, comme à l'étude des arts et des sciences, en faveur de la jeunesse de cette province, vu que ce n'est qu'en inculquant au peuple les principes salutaires de la religion chrétienne que l'on peut assurer au pays le bonheur et un bon gouvernement;

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris tels que dans la dernière division précédente.

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Chauveau* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Chauveau* a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau, demain.

M. *Richards* a fait rapport du bill pour autoriser *Marc Antoine Primeaux* et *Antoine A. Trottier* à construire un pont de péage sur la rivière *Chateauguay*, dans la paroisse de *Ste. Martine*, et pour former un chemin planchéié depuis le fleuve *St. Laurent* jusqu'à la rivière *Chateauguay*, dans la dite paroisse, fixer les taux qui seront perçus sur les dits pont et chemin, et établir d'autres dispositions à cet égard; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

M. *Hall* a fait rapport du bill pour autoriser *Alexandre M. Delisle*, *B. H. Lemoine*, et *Jean Baptiste Debien*, le jeune, à bâtir un pont de péage sur la rivière *Jésus*, et pour d'autres fins y mentionnées; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable procureur général *Baldwin*, secondé par M. *Jobin*,
La chambre s'est ajournée.

Sabbati, 12° die Maii;

ANNO 12° VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:—

Par M. *Chabot*,—la pétition d'*Edward Burroughs* et *Louis Fiset*, écuyers, protonotaires de la cour du banc de la reine de sa majesté pour le district de *Québec*; la pétition de *Louis Fiset*, écuyer, de la cité de *Québec*, protonotaire, conjointement avec un autre, de la cour du banc de la reine de sa majesté pour le district de *Québec*; la pétition d'*Edward Burroughs*, écuyer, de la cité de *Québec*, protonotaire, conjointement avec un autre, de la cour du banc de la reine de sa majesté pour le district de *Québec*, et gardien des archives de la même cour; et la pétition de *Joseph F. X. Perrault*, écuyer, de la cité de *Québec*, en son nom, et au nom d'autres, héritiers et représentans légaux de feu *Joseph F. Perrault*.

Par l'honorable M. *Budgley*,—la pétition de *John Munn*, écuyer, et autres, constructeurs de vaisseaux, propriétaires de vaisseaux et marchands de *Québec*,—

Bill relatif à Primeaux et Trottier, construction d'un pont de péage.

Bill relatif à A. M. Delisle, et autres, construction d'un pont de péage.

Ordres remis.

Pétitions présentées.

et la pétition de *John Munn*, écuyer, et autres, constructeurs de vaisseaux, et propriétaires de vaisseaux, de *Québec*, et autres intéressés dans les vaisseaux.

Par *M. Burritt*,—la pétition du révérend *James Cooper*, et autres, au nom de l'église baptiste de *Kemptville* et *South Tower*.

Un bill grossoyé pour établir une cour ayant juridiction en appel et en matière criminelle pour le *Bas-Canada*, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que l'honorable procureur général *LaFontaine* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour incorporer l'association *St. Jean Baptiste de Montréal*, dans la cité, paroisse et district de *Montréal*, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.
Ordonné, que *M. Cartier* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour limiter la durée des actions des greffiers des cours de justice et des procureurs *ad lites*, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : "Acte pour limiter la durée des actions des greffiers des cours de justice et des procureurs *ad lites*, et de tous autres officiers de justice qui ont droit à des frais et honoraires."
Ordonné, que *M. Lemieux* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :—

De *F. C. Cleve*, et autres, de la partie nord du district de *St. François*; demandant une aide pour le soutien de l'académie de *Richmond*, telle que cette académie l'a demandée.

L'honorable *M. Badgley* a fait rapport, du comité spécial sur le bill pour amender les lois relatives aux banques d'épargne, que ce comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre, lundi prochain.

M. Fortier, du comité permanent sur les bills concernant les chemins et ponts, a présenté à la chambre le onzième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné les dispositions du bill pour autoriser *Jean Clovis Bélanger*, écuyer, et autres, à construire un pont de péage sur la rivière *Etchemin*, dans la paroisse de *St. Anselme*, près de l'église de la dite paroisse, dans le comté de *Dorchester*, et pour incorporer les dits *Jean Clovis Bélanger*, et autres, sous le nom de "Compagnie du pont de *St. Anselme*," et pour d'autres fins y mentionnées, et a adopté plusieurs amendemens à icelui, qu'il soumet, avec ce rapport, à la considération de votre honorable chambre.

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre, lundi prochain.

Sir Allan N. MacNab a lu à sa place le septième rapport du comité permanent sur les bills concernant les lignes de chemins de fer et de télégraphes.

L'honorable *M. Boulton* a proposé, secondé par *M. Johnson*, et la question ayant été proposée, que telle partie du rapport qui concerne le bill pour incor-

porer la compagnie du chemin de fer des rivières *Niagara* et *Détroit*, soit renvoyée de nouveau au dit comité, pour amender le bill, de manière à établir la ligne de chemin entre les rivières de *Niagara* et *Détroit*, suivant la ligne tracée et établi par *M. Johnstone*, l'ingénieur, employé par la compagnie pour tracer cette route, et conformément à la prière des pétitionnaires, demandant le renouvellement de l'ancienne charte sur laquelle le bill est prétendu avoir été introduit;

L'honorable *M. Robinson* a proposé en amendement à la question, secondé par *M. Smith*, de *Durham*, que tous les mots après "que," soient retranchés, et les mots : "telle partie du dit rapport qui concerne le bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer des rivières *Niagara* et *Détroit*, soit reçue de ce jour en trois mois," insérés à leur place;

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Beaubien*, *Bell*, *Boulton*, de *Toronto*, *Boutillier*, *Christie*, *DeWitt*, *Galt*, *Hincks*, *Holmes*, *Johnson*, *Laurin*, *Lyon*, *Macdonald*, de *Kingston*, *Sir Allan N. MacNab*, *Mulloch*, *McConnell*, *Morrison*, *Robinson*, *Seymour*, *Sherwood*, de *Toronto*, *Smith*, de *Durham*, *Smith*, de *Froxtenac*, *Smith*, de *Wentworth*, et *Wetenhall*.—(25.)

CONTRE.

Messieurs *Boulton*, de *Norfolk*, *Cartier*, *Cauchon*, le solliciteur général *Drummond*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, le procureur général *LaFontaine*, *McFarland*, *Merrill*, *Méthot*, *Notman*, *Polette*, *Price*, *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, et *Thompson*.—(17.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.
La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise;

Ordonné, que tel partie du dit rapport qui concerne le bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer des rivières *Niagara* et *Détroit*, soit reçue de ce jour en trois mois.

Ordonné, que la partie qui reste du dit rapport soit maintenant reçue.

Sir Allan N. MacNab l'a en conséquence présentée à la chambre; laquelle a été lue comme suit :—

Votre comité a examiné le bill pour l'incorporation d'une compagnie pour établir une ligne de chemin de fer entre *Montréal* et *Missisquoi*, et y a fait plusieurs amendemens, qu'il demande la permission de soumettre à l'adoption de votre honorable chambre.

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre, lundi prochain.

Sir Allan N. MacNab, du comité permanent sur les bills concernant les lignes de chemins de fer et de télégraphes, a présenté à la chambre le huitième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer du *Saint Laurent* et de l'*Atlantique*, et y a fait plusieurs amendemens, qu'il soumet respectueusement, pour l'adoption de votre honorable chambre.

Ordonné, que le bill pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer du *Saint Laurent* et de l'*Atlantique*, tel que rapporté par le comité permanent sur les bills concernant les lignes de chemins de fer et de télégraphes, soit renvoyé à un comité de toute la chambre, lundi prochain.

M. Boutillier, du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de *Joseph Bistodeau*, et autres, du village de *St. Hyacinthe*, et autres ordres de renvoi, a présenté à la chambre le rapport du comité, lequel a été lu comme suit :—

Bill relatif à une cour d'appel et de juridiction criminelle. (B.-C.)

Bill relatif à l'association St. Jean Baptiste de Montréal.

Bill relatif aux actions des greffiers de cours, etc.

Pétition lue.

Bill relatif aux banques d'épargne.

Onzième rapport du comité permanent sur les chemins et ponts.

Bill relatif à la compagnie du pont de St. Anselme.

Septième rapport du comité sur les lignes de chemins de fer et de télégraphes.

Bill relatif au chemin de fer des rivières *Niagara* et *Détroit*.

Bill relatif au chemin de fer de *Missisquoi*.

Huitième rapport du comité sur les lignes de chemins de fer et de télégraphes.

Bill relatif au chemin de fer du *St. Laurent* et de l'*Atlantique*.

Rapport sur la pétition de *J. Bistodeau*, et autres.

Votre comité, après avoir donné sa plus sérieuse attention aux pétitions ci-dessus mentionnées, et aux témoignages et documens qui ont été produits à leur appui, avait terminé son enquête, formé ses conclusions, et ordonné à son président, le 23 du mois dernier, de faire rapport à votre honorable chambre, mais le malheureux incendie du palais législatif survenu le 25, et détruisant les pétitions, témoignages et tous autres documens relatifs au sujet qui lui avait été soumis, a mis votre comité dans l'impossibilité de faire son rapport avant ce jour.

En l'absence des pétitions et témoignages, etc., qui ont été soumis à votre comité, il devient nécessaire, pour mettre votre honorable chambre plus en état de juger de la rectitude de l'opinion que s'est formée votre comité, de donner une analyse de ses pétitions, témoignages et autres documens, et de citer ce qui, dans le cours de l'enquête, a paru mériter le plus d'attention.

1. Les pétitionnaires, *Joseph Bistodeau*, et autres, demandant l'incorporation du village *St. Hyacinthe*, et réclamant comme partie intégrante du village, non-seulement toute cette étendue de terrain vacant situé au nord et au nord-est du village, mais encore un terrain de plus de 500 arpens en superficie, situé à l'ouest du chemin de *St. Denis*; ces pétitionnaires prétendent que le terrain en dernier lieu mentionné a toujours formé partie du village, et citent, comme preuve de ce fait, que *M. Eusèbe Cartier*, en 1828, et feu *M. Isaac Marchesseault*, en 1842, propriétaires de partie de ces terrains, ont été nommés syndics du village, et qu'exclure aujourd'hui ce terrain des limites du dit village serait un acte d'injustice envers eux.

2. Les pétitionnaires, *Eusèbe Cartier*, et 240 autres, propriétaires de la paroisse, s'opposent au démembrement de ce terrain, situé à l'ouest du chemin de *St. Denis*, et prétendent que, s'il avait lieu, les revenus de la paroisse seraient considérablement diminués, et qu'ils auraient à en souffrir gravement sous plusieurs rapports; ils affirment de plus que ce terrain n'a jamais fait partie du village, que sa qualité rurale le rattache naturellement et nécessairement à la paroisse, et établissent par des témoignages que, lorsque *M. Cartier* a été nommé syndic du village, il ne possédait aucune propriété à l'ouest du chemin *St. Denis*, mais qu'il était alors propriétaire de plusieurs emplacements dans le village de *St. Hyacinthe*. Ils allèguent aussi que la nomination de feu *M. Isaac Marchesseault* fut faite par deux juges de paix, contrairement à la lettre de la loi 4 *Geo.* 4, chap. 2, qui alors érigeait les villages et en régissait la police, laquelle loi statuait que "trente maisons, pas plus éloignées les unes des autres que d'un demi-arpent, pourraient être érigées en village," et ils ont établi par des plans et des témoignages que, entre le chemin de *St. Denis* et la résidence de feu *M. Marchesseault*, il existait alors et existe encore un espace de terrain de quatre arpens de front, sur lequel il n'y a que l'église, le presbytère et la maison de *M. Cartier*, d'où ils concluent que la continuité légale du village ne pouvait s'étendre jusque chez *M. Marchesseault*, et que conséquemment, cette nomination était illégale; ils disent qu'elle fût alors même regardée comme telle; et des deux juges de paix qui ont fait cette nomination et qui ont donné des témoignages à votre comité, un a déclaré, après avoir pris connaissance de la loi, qu'il croit maintenant cette nomination illégale. Pour prouver que ce terrain n'est pas et n'a jamais été censé faire partie du village, ils ont produit le certificat de *M. Louis Chicoine*, un des syndics nommés pour la bâtisse de l'église actuelle, lequel déclare que ce terrain fait partie de sa division, et est annexé à une autre partie de la paroisse, et non au village; et aussi, ce qui paraît plus important encore, un certificat de *Sieur J. Bte. Richer*, huissier, chargé de mettre actuellement à exécution les réglemens de police dans le dit village;

dans lequel certificat le dit *Richer* déclare avoir reçu de *M. Laballe*, président, des syndics du village *St. Hyacinthe*, l'ordre de ne pas dépasser à l'ouest, dans l'exercice de ses devoirs, le chemin de *St. Denis*, vu que leur juridiction ne s'étend pas de ce côté au-delà du dit chemin, et que le dit *Richer* n'a agi qu'en conformité de cet ordre.

Les pétitionnaires, *Eusèbe Cartier*, et autres, soutiennent que, pour des raisons d'un intérêt général et bien grave pour la paroisse, et qui paraissent à votre comité mériter l'attention de votre honorable chambre, ce terrain ne doit pas être démembre de la paroisse et annexé au village. Parmi les chefs d'opposition qu'ils font valoir, votre comité doit faire remarquer les suivans: le 1^o La diminution considérable du revenu de la paroisse qu'occasionnerait le démembrement de ce terrain, dont la valeur est de plus d'un quart du total de celle du village entier; 2^o L'impossibilité où le démembrement de ce terrain les mettrait de soutenir convenablement leurs écoles, dont treize sur dix-neuf que possèdent ensemble la paroisse et le village, resteraient à la charge de la paroisse. 3^o L'état de ruine presque complète dans lequel se trouve, quoique nouvellement construite, l'église paroissiale qui devra, avant longtemps, nécessiter l'érection d'autres bâtisses; l'opinion générale que, avant cette époque, la paroisse et le village devront bâtir séparément chacun son église, en conséquence de l'accroissement en population du village, et l'état à peu près stationnaire de la paroisse, sous ce rapport, et l'augmentation de l'impôt personnel qui retomberait sur les habitans de la paroisse si ce démembrement avait lieu. 4^o Le fait que, dans le cas où les limites demandées par les pétitionnaires, *Bistodeau*, et autres, seraient accordées, les principales avenues de la paroisse et d'une grande partie du comté, conduisant à l'église paroissiale, au moulin banal, à la cour de justice, au marché, au dépôt du chemin de fer, etc., etc., se trouveraient sous le contrôle d'une municipalité étrangère aux propriétaires qui ont fait et entretiennent ces routes pour leurs besoins journaliers.

Les pétitionnaires, *Eusèbe Cartier*, et autres, pensent que, avant longtemps, en conséquence de l'augmentation des transports que doit occasionner le dépôt du chemin de fer qui est construit au village de *St. Hyacinthe*, les principaux chemins qui conduisent au dit village devront être pontés ou macadamisés, et érigés en chemins de péage, et ils entretiennent l'espoir que la législature ne les privera pas des bénéfices que ces chemins pourraient leur procurer, et surtout qu'elle ne les exposera pas à ce qu'une municipalité voisine exploite leur position et leurs besoins, au moyen de chemins qu'ils ont faits pour leur propre usage.

Mais les pétitionnaires qui réclament avec le plus d'énergie contre les limites demandées par *Joseph Bistodeau*, et autres, et qui, dans l'opinion de votre comité, ont un grand droit à l'attention spéciale de votre honorable chambre, sont *P. B. De la Bruère*, et autres, et *J. F. Tétu* et *L. R. Després*, qui, à l'exception d'un seul, forment le nombre entier des propriétaires de tout le terrain situé à l'ouest du chemin de *St. Denis*, que *Joseph Bistodeau*, et autres, veulent annexer au village. Ils établissent par des témoignages que leurs terrains, d'au-dessus de 500 arpens en superficie est, moins seize ou dix-huit emplacements, entièrement agricole; qu'il n'a jamais fait partie du village, et citent, à l'appui de ces faits, les certificats des sieurs *L. Chicoine* et *J. Bte. Richer*, mentionnés plus haut. Ils ont prouvé, par l'exhibition de certains titres, que tout leur terrain a été concédé en lots agricoles de soixante à quatre-vingt-dix arpens en superficie, et que ce n'est qu'à l'est du chemin de *St. Denis* que les seigneurs ont concédé des terrains en emplacements.

Ils ont établi par des preuves que le village ne prend aucune extension à l'ouest du chemin *St. Denis* : que depuis quinze ans, il n'a été détaché aucun emplacement de leurs propriétés rurales, tandis qu'à l'est de ce chemin, le village a fait, depuis la même époque, des progrès biens grands, et ils pensent qu'à l'avenir, ces progrès doivent s'accroître, dans cette direction, en une proportion plus grande encore que par le passé, vu que de ce côté se trouvent le collège, le couvent, le marché, un des plus fréquentés du pays après ceux de *Montréal* et de *Québec*, l'hôpital, le moulin à carder, deux grandes fonderies, toutes les maisons de commerce, à l'exception d'une seule, la cour de justice, le dépôt du chemin de fer, et enfin tous les établissemens propres à attirer la population qui ne se livre pas à l'agriculture, et de plus, dans les environs de ces établissemens, une étendue de terrain vacant, de près de 600 arpens en superficie, possédé par la fabrique de *St. Hyacinthe*, les héritiers de feu *M. Louis Plamondon*, les héritiers des honorables *Jean Desaulles*, et *P. D. Debartzch*, *M. François Cadoret*, et la corporation du collège ; terrain dont la plus grande partie possédée par les seigneurs et environnant le dépôt du chemin de fer, est maintenant offerte en vente, en lots à bâtir, par les seigneurs eux-mêmes, et devra suffire, disent-ils, pour des années encore, à l'accroissement du village, quelque rapide qu'il soit. Ces derniers pétitionnaires prétendent aussi que des propriétés agricoles ne peuvent être convenablement régies par une municipalité urbaine, dont le conseil composé d'hommes étrangers à la culture, peuvent imposer des réglemens inapplicables à la nature de ces propriétés ; qu'il est en outre injuste que des propriétés rurales soient cotisées en commun avec celles des villages, et citent l'acte de la 9^e *Vit.*, chap. 78, passé sur requête de certains habitans de la banlieue des *Trois-Rivières*, et décrétant la séparation de la dite banlieue d'avec la ville des *Trois-Rivières*, comme une reconnaissance du principe qu'ils invoquent aujourd'hui.

Ces pétitionnaires exposent que leurs propriétés comprenant une superficie d'au-dessus de 500 arpens, ne sont représentées que par 26 ou 28 propriétaires ; que celles du village, en y ajoutant les 500 arpens de terrain vacant à l'est du chemin de *St. Denis*, sont représentées par plus de 150 propriétaires, et qu'en conséquence ils n'auraient pas, dans l'élection des membres du conseil, si elles étaient annexées au village, l'influence que seul, le nombre des votans peut assurer, ni la protection à laquelle la haute valeur de leurs propriétés devraient leur donner droit ; et de plus que, de ce jour à un temps bien éloigné encore, ils n'auraient, en améliorations sur leurs propriétés, aucun retour équivalent aux taxes qu'ils auraient à payer.

Votre comité doit observer à votre honorable chambre que, outre les faits énoncés dans les requêtes des divers pétitionnaires, et les témoignages qui ont été donnés de part et d'autre, il lui a été présenté des extraits des procédés du conseil municipal de la paroisse de *St. Hyacinthe*, et aussi du conseil municipal du comté de *St. Hyacinthe*, ainsi qu'une lettre de *M. Etienne Parent*, assistant secrétaire provincial.

Il appert, par ces documens, que, en l'année 1845, certains propriétaires du village s'adressèrent au conseil municipal de la paroisse, pour demander la séparation du village ; que ce conseil se rendit à leur désir et donna au village pour limites, au sud, la rivière *Yamaska*, au nord-est, un ruisseau sur la terre de *M. Cadoret*, au nord, la rue *Girouard*, et au sud-ouest, le chemin de *St. Denis* ; que, non contents de

ces limites, ces propriétaires prièrent l'exécutif de ne pas sanctionner le règlement du conseil ; qu'après une correspondance plus ou moins longue, *M. Parent* leur écrivit, sous date du 10 août 1847, qu'il lui était ordonné de leur dire, que son excellence avait été avisée de leur conseiller de s'adresser au conseil de comté qui devait être nommé en vertu de la loi passée dans la dernière session.

Quelque temps après la réception de cette lettre, un certain nombre de propriétaires du village demandèrent au conseil de comté l'érection du village en municipalité ; ce conseil se rendit aussi à leur prière, étendit les limites du village beaucoup au-delà de ce qu'avait fait le conseil de paroisse ; mais lui donna encore pour limite à l'ouest, le chemin de *St. Denis*.

Votre comité, après mûre délibération, considérant les faits articulés par les divers pétitionnaires, les témoignages et documens qui lui ont été soumis, est d'opinion que le village de *St. Hyacinthe* doit être incorporé, avec les pouvoirs de faire tous les réglemens nécessaires pour le maintien du bon ordre, l'amélioration des rues, l'assainissement du dit village, prévenir les accidens du feu, et faire généralement tout ce que la prospérité et la sûreté de ses habitans peuvent exiger ; mais votre comité, considérant qu'il a été bien constaté que le village ne prend aucune extension à l'ouest du chemin de *St. Denis* ; que ses progrès se dirigent au contraire à l'est et au nord-est du dit chemin ; que, en raison des nombreux et importants établissemens publics qui y sont érigés, la population urbaine devra nécessairement continuer à s'y fixer, tant qu'elle y trouvera des terrains suffisans à ses besoins, et qu'il est plus que probable qu'elle y trouvera ces terrains pendant de longues années encore, croit devoir recommander à votre honorable chambre de fixer les limites du dit villages comme suit : au nord, le cordon des terres de la rivière *Yamaska*, au nord-est, la ligne de division entre la terre d'*Antoine Cabana* et celle du collège de *St. Hyacinthe*, au sud le milieu de la rivière *Yamaska*, et au sud-ouest le chemin de *St. Denis*.

Les raisons principales qui ont engagé votre comité à en venir à cette conclusion, sont. 1^o L'injustice évidente qu'il y aurait pour les cultivateurs de la paroisse de soumettre leurs principales routes au pouvoir d'une municipalité indépendante de leur contrôle. 2^o La trop grande et trop subite diminution des revenus de la paroisse qui, outre la perte qu'elle aura à subir par la séparation du village, aurait encore à supporter celle qui résulterait du démembrement d'une partie de son territoire, égale en valeur à près d'un tiers de celle du village. 3^o L'envahissement des propriétés rurales dans les limites du village contre le gré et la volonté de leurs propriétaires, sans une nécessité évidente. 4^o Les décisions des conseils de paroisse et du comté qui, à votre comité, paraissent être, le conseil de comté surtout, les autorités naturelles, légales et compétentes dans ce cas. 5^o Enfin, la décision de votre honorable chambre dans le cas de la banlieue des *Trois-Rivières*, laquelle banlieue est à la ville des *Trois-Rivières* ce que le terrain réclamé par *Joséph Bistodeau*, et autres, est au village de *St. Hyacinthe* ; et par laquelle décision votre honorable chambre a, dans sa sagesse, reconnu et admis les inconvéniens et l'injustice de l'annexion des propriétés rurales aux propriétés urbaines, et de la séparation des premières à un régime municipal dans lequel l'agriculture ne peut trouver ni la protection, ni la législation qu'elle a lieu et droit d'attendre.

Ordonné, que deux cents exemplaires du dit rapport, en langue française, et cinquante exemplaires en langue anglaise, soient imprimés pour l'usage des membres de cette chambre.

Bill relatif aux pères oblats.

Ordonné, que le bill pour incorporer les révérends pères oblats de l'immaculée conception de *Marié*, dans la province du *Canada*, soit grossoyé.

Bill relatif aux causes in formâ pauperis.

Ordonné, que *M. Laurin* ait la permission d'introduire un bill pour faire disparaître tous doutes quant au droit de poursuivre et de se défendre *in formâ pauperis*, devant les cours de loi dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit maintenant lu une seconde fois, et que les règles de cette chambre soient mises de côté quant à icelui.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Bill relatif au télégraphe entre Montréal et Troy.

Ordonné, que les amendemens faits par le conseil législatif au bill, intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du télégraphe entre *Mont-réal* et *Troy*," soient maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération.

Et les dits amendemens ont été lus comme suit :—

Feuille 3, ligne 5. Après "employé," insérez "et pourvu aussi que rien de contenu dans le présent, n'autorisera, ni ne sera censé autoriser la dite compagnie de faire traverser ou de continuer la dite ligne sur le pont construit par l'honorable *Robert Jones*, sur la rivière *Richelieu*, dans la paroisse *Saint Luc*, à *Saint Jean*, près des rapides, sans le consentement par écrit du dit honorable *Robert Jones*, ses héritiers, exécuteurs, curateurs, administrateurs ou ayant cause, ni à d'autres termes et conditions qu'à ceux ou celles exprimés dans tel consentement par écrit."

Feuille 7, ligne 10. Retrancher depuis "loi," jusqu'à "et," et insérez "du *Bas-Canada*."

Les dits amendemens ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, que *M. Holmes* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leurs amendemens.

Bill relatif aux oppositions aux mariages.

Ordonné, que *M. Laurin* ait la permission d'introduire un bill pour abolir les oppositions aux mariages fondées sur des promesses de mariages, et pour abroger l'acte y mentionné.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu une seconde fois, et que les règles de cette chambre soient mises de côté quant à icelui.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de *M. Laurin*, *M. Lemieux*, *M. Méthot*, *M. Chabot* et *M. Chauveau*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

Bill relatif à la navigation de la Grande Rivière.

Ordonné, que l'honorable *M. Merritt* ait la permission d'introduire un bill pour augmenter le fonds social de la compagnie de navigation de la *Grande Rivière*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu une seconde fois, et que les règles de cette chambre soient mises de côté quant à icelui.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Boulton, de *Toronto*, a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et *M. Boulton*, de *Toronto*, a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendement :—

Ordonné, que l'amendement fait par le conseil législatif au bill, intitulé : "Acte pour amender et étendre les dispositions de l'acte de cette province, intitulé : "Acte pour amender, re-

fondre et réduire en un seul acte les diverses lois actuellement en force, qui établissent ou régissent la pratique des cours de district dans les divers districts de cette partie de la province ci-devant le *Haut-Canada*," soit maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre le dit amendement en considération; lequel a été lu comme suit :—

Feuille 4, ligne 44. Après "section," insérez clause (A.)

Clause (A.) "et qu'il soit statué que depuis et à compter de la passation de cet acte, tout et chaque greffier d'aucune dite cour de district, et le député greffier de la couronne dans chaque district, tiendra son bureau dans le palais de justice, ou dans quelque autre local convenable, dans la ville de district de son district respectif, et tiendra le dit bureau ouvert pour la transaction des affaires du dit bureau, chaque jour (excepté les dimanches et les jours de fêtes reconnues) depuis dix heures du matin jusqu'à trois heures de l'après midi; et pendant le terme, depuis neuf heures du matin, jusqu'à quatre heures de l'après midi; et que nul sujet britannique, quelque soit son état, sa profession ou ses occupations, ne sera à l'avenir considéré comme disqualifié à remplir la dite charge de greffier de la cour de district, ou de député greffier de la couronne dans le *Haut-Canada*, nonobstant toute loi ou disposition à ce contraire."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, que *M. Smith*, de *Durham*, reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leur amendement.

Sur motion de *M. Smith*, de *Durham*, secondé par *M. Notman*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, copies de toute requête présentée au gouvernement de cette province par les habitans de *Port Hope*, au sujet du tracé d'un havre dans cet endroit, avec les réponses qui y ont été faites, les instructions données à *Peter Fleming*, ingénieur civil, pour faire le dit tracé, ensemble avec ses tracés, rapport, plans et estimations du dit havre; les instructions données à *Samuel Kefer*, écuyer, ingénieur civil, et son rapport sur celui de *M. Fleming*, et tout autre rapport à ce sujet que peut avoir fait tout autre officier du bureau des travaux publics; aussi, toutes et chaque requête ou pétition que les habitans de *Port Hope*, ou du *Haut-Canada*, ont pu présenter au gouvernement provincial pour que le dit havre soit un des travaux publics, le nombre des signatures, et les réponses qui ont été faites; aussi, toute la correspondance échangée entre le gouvernement provincial, ou aucun de ses départemens, au sujet

Bill relatif au havre de Port Hope.

du dit havre, ou de la construction projetée d'aucun ouvrage de fortification en cet endroit ; et de toutes et chacune les instructions données pour le relevé d'aucun lieu dans cet endroit, par aucun département du gouvernement impérial à ces fins, ainsi que les plans, tracés, estimations, rapports faits à cet égard ; avec un état du montant prêté par le gouvernement provincial à la compagnie du havre, indiquant le montant originairement prêté, les différens paiemens faits, et la balance avec intérêt encore due, et avec copie du cautionnement ou autre garantie donnée pour le paiement de cette somme.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Un bill grossoyé pour incorporer *George Carruthers, H. Hogg* et *William Hotelie*, et leurs successeurs, aux fins de mettre à effet le testament et dernières volontés de feu *Richard Noble Starr*, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : "Acte pour autoriser *George Carruthers*, et autres, à mettre à exécution le testament de feu le docteur *Richard Noble Starr*."

Ordonné, que *M. Notman* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour incorporer l'association appelée "La congrégation des hommes de la paroisse de *St. Roch de Québec*," a été lu la troisième fois.

Ordonné, que *M. Laurin* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour mettre *Louis Comte* en état de recouvrer un certain montant à lui dû par la paroisse de *St. Edouard*, dans le district de *Montréal*, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : "Acte pour mettre *Louis Comte* en état de recouvrer un certain montant à lui dû par la paroisse de *St. Edouard*, dans le district de *Montréal*."

Ordonné, que *M. Cartier* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

M. Johnson a fait rapport du bill pour amender les lois relatives aux cours de juridiction civile en première instance dans le *Bas-Canada*, et le premier amendement a été lu et adopté.

Le second amendement ayant été lu une seconde fois comme suit :—

Clause 3, ligne 6. Retranchez "huit," et insérez "neuf."

M. Chauveau a proposé en amendement à icelui, secondé par *M. Méthot*, que le mot "neuf," soit retranché, et le mot "dix," inséré à sa place ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement :— Elle a été unanimement résolue dans l'affirmative.

Le second amendement, tel qu'amendé, a été alors adopté.

Le troisième amendement ayant été lu une seconde fois comme suit :—

Clause 3, ligne 7. Retranchez "sept," et insérez "huit."

M. Chauveau a proposé en amendement à icelui, secondé par *M. Méthot*, que le mot "trois," soit retranché, et le mot "quatre," inséré à sa place ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement :— Elle a été unanimement résolue dans l'affirmative.

Le troisième amendement, tel qu'amendé, a été alors adopté.

Le quatrième amendement ayant été lu une seconde fois comme suit :—

Clause 3, ligne 13. Retranchez "et quatre," et insérez "trois."

M. Chauveau a proposé en amendement à icelui, secondé par *M. Méthot*, que le mot "trois," soit retranché, et le mot "quatre," inséré à sa place ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement :— Elle a été unanimement résolue dans l'affirmative.

Le quatrième amendement, tel qu'amendé, a été alors adopté.

Les amendemens subséquens, jusqu'au vingt-quatrième amendement, ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Le vingt-quatrième amendement ayant été lu une seconde fois comme suit :—

Clause 16. Retranchez les mots "et pourvu aussi, qu'il sera du devoir des juges de la cour supérieure résidant à *Québec*, d'aider ordinairement à tenir les termes de la dite cour dans le district de *Gaspé* ; mais cela n'empêchera pas les autres juges de ce faire, si les circonstances l'exigent," à la fin de la dite clause.

Et la question ayant été mise ; que cette chambre concoure avec le comité dans le dit amendement :— Elle a unanimement passé dans la négative.

Le reste des dits amendemens ayant été alors lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender la loi relative à l'administration de la justice à *Gaspé*, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Macdonald, de *Glengary*, a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. Macdonald*, de *Glengary*, a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Macdonald, de *Glengary*, a fait rapport du bill en conséquence ; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

M. Christie a fait rapport du bill pour amender la loi relative à l'inspection des poids et mesures dans le *Bas-Canada* ; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

M. Seymour a fait rapport du bill pour amender l'acte concernant les maîtres et serviteurs dans les campagnes du *Bas-Canada* ; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

M. Nelson a fait rapport du bill pour incorporer certaines personnes sous les nom et raison de "Président, directeurs et compagnie du havre de *Port Burwell*," et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

Message du conseil législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—

M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé les bills suivans sans amendement, savoir :—

Bill relatif à la juridiction de *Gaspé*.

Bill relatif aux poids et mesures, (B.-C.)

Bill relatif aux maîtres et serviteurs, (B.-C.)

Bill relatif au havre de *Port Burwell*.

Message du conseil.

Bill relatif au testament de la R. N. Starr.

Bill relatif à la congrégation de St. Roch de Québec.

Bill relatif à L. Comte.

Bill relatif aux cours de juridiction civile, (B.-C.)

Bill relatif à la compagnie des mines de Népigon. Bill, intitulé: "Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom et raison de la compagnie des mines de Népigon."

Bill relatif au conseil municipal de Hatley. Bill, intitulé: "Acte pour mettre les cautions du ci-devant conseil municipal du township de Hatley en état d'exercer leurs réclamations contre le dit township;" et aussi,

Bill relatif aux lettres de change protestées. Le conseil législatif a passé le bill, intitulé: "Acte pour régulariser le taux des dommages sur les lettres de change protestées dans le Haut-Canada," avec plusieurs amendemens, auxquels il demande le concours de cette chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Bill relatif à l'université de Toronto.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender la charte de l'université établie à Toronto, par feu sa majesté le roi George quatre, pour pourvoir, d'une manière plus satisfaisante, à l'administration de la dite université, et pour d'autres fins qui s'y rattachent, ainsi qu'au collège et à l'école royale de grammaire qui en forme un apanage, étant lu;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Chauveau a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Chauveau a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Chauveau a fait rapport du bill en conséquence, et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

Ordres remis.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable procureur général Baldwin, secondé par M. Chalot.

La chambre s'est ajournée à lundi prochain.

Lunæ, 14^o die Maii;

ANNO 12^o VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

Pétition présentée.

La pétition suivante a été présentée et mise sur la table:—

Par Sir Allan N. MacNab.—la pétition du conseil de ville de la cité de Hamilton.

Bill relatif à la commutation de la tenure des terres.

Un bill grossoyé pour amender l'acte passé dans la huitième année du règne de sa majesté, intitulé: "Acte pour faciliter la commutation volontaire de la tenure des terres en roture, situées dans les fiefs et seigneuries du Bas-Canada, en celle de franc alev roturier," a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. Christie porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif à l'association de la bibliothèque mercantile de Hamilton.

Un bill grossoyé pour incorporer l'association de la bibliothèque mercantile de Hamilton, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit: "Acte pour incorporer l'association mercantile de la bibliothèque de Hamilton."

Ordonné, que Sir Allan N. MacNab porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour amender certains actes du parlement du Haut-Canada, pour venir en aide aux sociétés religieuses, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit: "Acte pour amender certains actes pour venir en aide à certaines sociétés religieuses."

Ordonné, que M. Flint porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour encourager la construction des vaisseaux dans le Bas-Canada, en donnant un meilleur recours aux personnes qui avancent de l'argent ou fournissent la main-d'œuvre, ou des matériaux, pour la construction des vaisseaux, a été lu la troisième fois.

M. Méthot a proposé, secondé par M. Cauchon, et la question ayant été proposée, que le bill passe, et que le titre soit: "Acte pour encourager, dans le Bas-Canada, la construction et réparation des vaisseaux à voiles et à vapeur, destinés pour la navigation intérieure et extérieure, en donnant un meilleur recours aux personnes qui avancent de l'argent ou fournissent la main-d'œuvre, ou des matériaux, pour la construction et réparation des dits vaisseaux;"

L'honorable M. Cameron, de Kent, a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. Boulton, que tous les mots après "que," soient retranchés, et les mots "la considération ultérieure du bill soit remise," insérés à leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs Badgley, le procureur général Baldwin, Beauharn, Bell, Boulton, de NORFOLK, Boulton, de TORONTO, Burrill, Cameron, de KENT, Christie, Crysler, D'Witt, Flint, Galt, Gagy, Holmes, Johnson, le procureur général LaFontaine, Lyon, Macdonald, de GLENGARY, Macdonald, de KINGSTON, Sir Allan N. MacNab, Malloch, McConnel, Merritt, Morrison, Notman, Price, Richards, Robinson, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, S'ynour, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de TORONTO, Smith, de FRONTENAC, Thompson et Wetenhall.—(36.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, Cartier, Cauchon, Chalot, Chauveau, Davignon, le solliciteur général Drummond, Duchesnay, Fortier, Fournier, Guillt, Laurin, Lemieux, Marquis, McFarland, Méthot, Nelson, Palitz, Sauvageau, Taché et Viger.—(21.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise;

Ordonné, que la considération ultérieure du bill soit remise.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

D'Edward Burroughs et Louis Fisst, écuyers, protonotaires de la cour du banc de la reine de sa majesté pour le district de Québec; de Louis Fisst, écuyer, de la cité de Québec, protonotaire, conjointement avec un autre, de la cour du banc de la reine de sa majesté pour le district de Québec; d'Edward Burroughs, écuyer, de la cité de Québec, protonotaire, conjointement avec un autre, de la cour du banc de la reine de sa majesté pour le district de Québec, et gardien des archives de la même cour; et de Joseph F. Perrault, écuyer, de la cité de Québec, en son nom et au nom d'autres héritiers et représentans légaux de feu Joseph F. Perrault; demandant que les procédures sur le bill pour limiter la durée des actions des greffiers de cours et des procureurs ad lites contre leurs clients, ne soient point continuées.

Du révérend James Cooper, et autres, au nom de l'église baptiste de Kemptville et South Gower; de-

mandant la passation du bill de l'université de *King's College*, sans autre délai.

De *John Munn*, écuyer, et autres, constructeurs et propriétaires de vaisseaux et marchands, de *Québec*; demandant qu'il ne soit point fait de changement ou modification, durant la présente session, à l'acte des matelots maintenant en force.

De *John Munn*, écuyer, et autres, constructeurs et propriétaires de vaisseaux, à *Québec*, et autres personnes intéressées dans les vaisseaux; exposant l'inexactitude du témoignage d'*Eduard Glakemeyer*, écuyer, tel que donné devant le comité de l'assemblée législative, sur un amendement proposé à l'acte des matelots.

M. Chauveau, du comité permanent sur divers bills privés, a présenté à la chambre le douzième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Votre comité a examiné le bill pour incorporer le collège de *Bytown*, et il demande qu'il lui soit permis d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill pour incorporer le collège de *Bytown* soit soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Sauvageau a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et *M. Sauvageau* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Sauvageau a fait rapport du bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé.

M. Laurin a fait rapport, du comité spécial sur le bill pour abolir les oppositions aux mariages, fondées sur des promesses de mariage, et pour abroger l'acte y mentionné, que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le bill et le rapport soient soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Fournier a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et *M. Fournier* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Fournier a fait rapport du bill en conséquence; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

Ordonné, que les amendemens faits par le conseil législatif au bill, intitulé: "Acte pour régulariser le taux des dommages sur les lettres de "change protestées dans le *Haut-Canada*," soient maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération; lesquels ont été lus comme suit:—

Feuille 1, ligne 37. Après "égard," insérez la clause (A.)

Clause (A.) "Et qu'il soit statué, qu'il sera accordé et payé des dommages à raison de quatre pour cent sur le montant principal y spécifié à la suite du protêt de tout billet promissoire, fait ou négocié dans le *Haut-Canada*, et payable seulement

dans quelque lieu dans les *Etats-Unis d'Amérique* ou dans aucune des colonies d'*Amérique* britannique du *Nord*, excepté le *Canada*, et non autrement ou ailleurs, et que le dit montant principal, avec intérêt sur icelui, à raison de six pour cent par année, à courir du jour de la date du protêt, sera remboursé au porteur au taux courant du change, le jour que le protêt sera produit et qu'il en sera demandé paiement, savoir: le porteur de tout tel billet renvoyé sous protêt, aura droit de demander et recevoir du faiseur ou des endosseurs d'icelui une somme d'argent courant de cette province, égale à celle que coûtera l'achat d'une lettre de change du même montant tirée sur le même lieu, à la même date ou vue, avec en outre les dommages et intérêts ci-dessus mentionnés, et aussi les frais de protêt du dit billet, de même que tous dépens et frais de port encourus sur icelle."

Feuille 1, ligne 39. Après "change," insérez "ou d'un billet payable comme susdit."

Feuille 1, ligne 40. Après "tireur," insérez "au faiseur."

Feuille 1, ligne 43. Après "tireur," insérez "au faiseur."

Feuille 1, ligne 47. Après "change," insérez "ou billet."

Feuille 2, ligne 9. Retranchez "donnés," et insérez "faits ou négociés."

Les dits amendemens ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, que *M. Morrison* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leurs amendemens.

Ordonné, que *M. Holmes* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer l'association de la bourse et de la chambre de lecture des marchands de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu une seconde fois, et que la règle de cette chambre soit mise de côté quant à icelui.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Morrison a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et *M. Morrison* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill pour faire disparaître tous doutes quant au droit de poursuivre et de se défendre *in forma pauperis*, devant les cours de loi dans le *Bas-Canada*, soit grossoyé.

Ordonné, que *M. Chauveau* ait la permission d'introduire un bill pour faciliter les poursuites contre les personnes associées pour le fait de commerce, et contre les sociétés et compagnies non incorporées.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu une seconde fois, et que la règle de cette chambre soit mise de côté quant à icelui.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable M. *Cameron*, de *Kent*, a pris le fauteuil du comité, et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*, a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit reçu, demain.

Bill relatif à la société St. George de Québec.

Ordonné, que M. *Chauveau* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la société *St. George de Québec*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu une seconde fois, et que la règle de cette chambre soit mise de côté quant à icelui.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Laurin* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Laurin* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit reçu, demain.

Sur motion de M. *Chauveau*, secondé par M. *Cartier*,

Ordonné, que le bill pour incorporer la communauté des révérendes sœurs de la charité de *Bytown*, tel que rapporté par le comité permanent sur divers bills privés, soit soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Duchesnay* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Duchesnay* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Duchesnay* a fait rapport du bill en conséquence ; et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé.

Sur motion de M. *McConnell*, secondé par M. *Crysler*,

Ordonné, que le bill pour mettre la compagnie des terres britannique et américaine en état de promouvoir l'établissement de manufactures dans les townships de l'Est du *Canada*, soit renvoyé de nouveau au comité permanent sur divers bills privés.

Bill relatif aux manufactures.

Impression et insertion dans la Gazette.

M. *Gugy* a proposé, secondé par M. *Christie*, et la question ayant été mise, qu'il soit nommé un comité spécial, composé de Sir *Allan N. MacNab*, l'honorable M. *Hincks*, M. *Morrison*, l'honorable M. *Macdonald*, et le moteur, pour s'enquérir et faire rapport si l'impression et l'insertion dans la *Gazette* de diverses adresses et pétitions à son excellence le gouverneur général, ainsi que les procédés de diverses assemblées, ont été ou seront payées à même le fonds public de la province ;

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *Toronto*, *Christie*, *Galt*, *Gugy*, *Macdonald*, de *Kingston*, Sir *Allan N. MacNab*, *Robinson*, *Seymour*, et *Sherwood*, de *Brockville*.—(10.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin*, *Beaubien*, *Bell*, le solliciteur général *Blake*, *Boutillier*, *Burrill*, *Cameron*, de *Kent*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Davignon*, *DeWitt*, le solliciteur général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Holmes*, *Jobin*, *Johnson*, le procureur général *LaFontaine*, *Laurin*, *Lemieux*, *Macdonald*, de *Glengary*, *Marquis*, *McFarland*, *Merritt*, *Méhot*, *Morrison*, *Nelson*, *Notman*, *Papineau*, *Polette*, *Price*, *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, *Smith*, de *Wentworth*, *Taché*, *Thompson*, *Viger* et *Wetenhall*.—(41.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Message du conseil législatif, par *John Fenning* Message de conseil. *Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—

M. l'Orateur,

Le conseil législatif informe cette chambre que son excellence le gouverneur général a fixé demain, à deux heures de l'après-midi, pour recevoir l'adresse des deux chambres au sujet du bill passé durant la présente session, intitulé : "Acte pour réaliser un revenu de cent mille louis à même les terres publiques du *Canada*, pour les fins de l'instruction élémentaire." et que le conseil législatif a ordonné que les membres du conseil exécutif, qui sont membres de cette chambre, se rendent auprès de son excellence au temps indiqué, de la part de cette chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Ordonné, que tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province, se rendent auprès de son excellence le gouverneur général, de la part de cette chambre, demain à deux heures, p. m., avec l'adresse des deux chambres, au sujet du bill, intitulé : "Acte pour réaliser un revenu de cent mille louis, à même les terres publiques du *Canada*, pour les fins de l'instruction élémentaire."

Et ensuite il s'est retiré.

Ordonné, que tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province, se rendent auprès de son excellence le gouverneur général, de la part de cette chambre, demain à deux heures, p. m., avec l'adresse des deux chambres, au sujet du bill, intitulé : "Acte pour réaliser un revenu de cent mille louis, à même les terres publiques du *Canada*, pour les fins de l'instruction élémentaire."

M. *Gugy* a proposé, secondé par M. *Christie*, et la question ayant été mise, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, priant son excellence de faire mettre devant cette chambre, une copie de la commission du solliciteur général pour le *Bas-Canada* ;—Elle a passé unanimement dans la négative.

M. *Gugy* a proposé, secondé par l'honorable M. *Badgley*, et la question ayant été mise, qu'il soit nommé un comité spécial pour s'enquérir et faire rapport si, durant les derniers quinze jours qui viennent de s'écouler, il a été délivré des armes à quelque partie, et à quelle partie de la population de la cité ; sous le commandement de qui ces personnes ainsi armées ont été placées ; quelle quantité d'armes a été délivrée ; en vertu de quelle autorité, de quel magasin ces armes sont sorties, et pour quelles fins, et quel usage on en a fait ; combien de temps on les a possédées, et quelle quantité de ces armes a été remise, s'il y en a eu de remises, et à quel magasin elles l'ont été ; quelles sommes d'argent ont été distribuées ou payées aux personnes qui ont ainsi pris les armes ; d'où provenait cet argent, et en vertu de quelle autorité a-t-il été distribué, s'il en a été distribué ; si quelques juges de paix ou officiers de paix ont été choisis ou ont reçu quelque ordre pour maintenir la paix dans la cité ; qui a été ou quels sont ceux qui ont ainsi été choisis, et pour quelle cause ; et aussi, pour s'enquérir si aucun ordre spécial a été donné aux juges de paix ou personnes ainsi choisies pour commander aux troupes de sa majesté de tirer sur aucune partie, et quelle partie des sujets de sa majesté, ou si quelque engagement ou promesse à cet effet a eu lieu, ou si l'on a cherché à le faire ; et de plus, pour s'enquérir si quelques officiers et quels officiers au service du gouver-

Bill relatif aux écoles élémentaires.

Commission du solliciteur général pour le Bas-Canada.

Enquête relative à une force armée, etc.

nement provincial sont indûment intervenus avec quelques juges de paix, pendant qu'ils étaient occupés dans l'administration de la justice criminelle; et enfin, pour s'enquérir et faire rapport si quelques personnes et quelles personnes occupant des emplois sous le gouvernement, ont par leur avis excité ou engagé quelque partie de la population, et quelle partie, à prendre part dans aucun acte d'émeute;—Elle a passé unanimement dans la négative.

Ordonné, que M. *Richards* ait la permission d'introduire un bill pour simplifier le transport des immeubles dans le *Haut-Canada*, et pour soumettre à la saisie certains droits et intérêts en iceux.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu une seconde fois, et que la règle de cette chambre soit mise de côté quant à icelui.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, que les ordres du jour soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. *Fortier*, secondé par M. *Cauchon*,

La chambre s'est ajournée.

Mardi, 15° die Maii;

ANNO 12° VICTORIÆ REGINÆ, 1849:

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table:—

Par M. *Wetenhall*,—la pétition du révérend *James Beaven*, D. D., professeurs de théologie, de métaphysique et de philosophie morale, dans l'université de *King's College*, à *Toronto*.

Par l'honorable M. *Macdonald*,—la pétition du révérend *George Romanes*, modérateur, et du révérend *Andrew Ball*, clerc de synode, au nom de la commission du synode de l'église presbytérienne en *Canada*, en rapport avec l'église d'*Écosse*.

Par M. *Smith*, de *Wentworth*,—la pétition de *Francis Kennedy*, et autres, du township de *Barton*, comté de *Wentworth*.

Un bill grossoyé pour amender et étendre les dispositions d'un acte de cette province, intitulé: "Acte pour permettre l'émanation de *testatum writs ad respondendum*, dans les différens district du *Haut-Canada*, et pour d'autres fins y mentionnées," a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit: "Acte pour amender et étendre les dispositions d'un acte de cette province, intitulé: "Acte pour permettre l'émanation de *writs testatum capias ad respondendum*, dans les différens districts du *Haut-Canada*, et pour d'autres fins y mentionnées."

Ordonné, que M. *Richards* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour amender la loi dans le *Bas-Canada*, en ce qui concerne le district dans lequel les actions réelles et mixtes pourront être commencées, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Chauveau* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour incorporer les révérends pères oblats de l'immaculée conception de *Marie*, dans la province du *Canada*, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Beaubien* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour suppléer à certaines dispositions législatives essentielles, omises dans certains actes y mentionnés, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable procureur général *Baldwin* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour pourvoir, par une loi générale, à l'établissement de municipalités dans les divers comtés, cités, villes, townships et village, dans le *Haut-Canada*, a été lu la troisième fois.

L'honorable M. *Robinson* a proposé, secondé par M. *Seymour*, et la question ayant été mise, que la clause grossoyée suivante (A.) soit ajoutée au bill en forme de cavalier, et suive la 200 clause d'icelui:—

Clause A. "Et qu'il soit statué, que nonobstant toute chose contenue dans cet acte, les dispositions du dit acte qui ont rapport aux conseils municipaux des divers districts dans le *Haut-Canada*, tels que constitués immédiatement avant la passation de cet acte, ou qui les affectent en aucune manière, deviendront en force et entreront en opération dans chacun des dits district, lorsque le conseil municipal des dits districts aura dans et par un règlement, légalement passé par une majorité des voix du dit conseil à leur seconde assemblée après la passation du présent acte, déclaré son désir d'adopter les dispositions de cet acte, et que les dites dispositions, ni aucune d'elles ne deviendront en force ou entreront en opération avant la passation et l'adoption du dit règlement comme susdit."

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de *Toronto*, *Crysler*, *Macdonald*, de *Kingston*, Sir *Allan N. MacNab*, *Malloch*, *M'Connell*, *Robinson* et *Seymour*.—(8.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, le procureur général *Baldwin*, *Beaubien*, *Bell*, le solliciteur général *Blake*, *Boutillier*, *Burritt*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *DeWitt*, le solliciteur général *Drummond*, *Dumas*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Jobin*, *Johnson*, le procureur général *LaFontaine*, *Lemieux*, *Lyon*, *Macdonald*, de *Glengary*, *M'Farland*, *Méthot*, *Morrison*, *Notman*, *Papineau*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Sauvageau*, *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, *Sherwood*, de *Brockville*, *Sherwood*, de *Toronto*, *Smith*, de *Frontenac*, *Smith*, de *Wentworth*, *Taché*, *Thompson* et *Wetenhall*.—(41.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

L'honorable procureur général *Baldwin* a proposé, secondé par l'honorable M. *Price*, et la question ayant été mise, que le bill passe, et que le titre soit: "Acte pour pourvoir, par une loi générale, à l'établissement de corporations municipales, et à l'établissement de règles de police dans les divers comtés, cités et villages du *Haut-Canada*."

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin*, *Beaubien*, *Bell*, le solliciteur général *Blake*, *Boutillier*, *Burritt*, *Cameron*, de *Kent*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *DeWitt*, le solliciteur général *Drummond*, *Dumas*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Jobin*, *Johnson*, le procureur général *LaFon-*

Bill relatif à certains actes.

Bill relatif aux corporations municipales, (H.-C.)

Bill relatif au transport des rampeaux (H.-C.)

Ordres remis.

Pétitions présentées.

Bill relatif aux writs de testatum, (H.-C.)

Bill relatif aux actions réelles et mixtes.

taine, Lemieux, Lyon, Macdonald, de GLENGARY, M'Farland, Méthot, Morrison, Notman, Papineau, Polette, Price, Richards, Scott, du LAC DES DEUX-MONTAGNES, Smith, de WENTWORTH, Taché et WENTHALL.—(36.)

CONTRE.

Messieurs Badgley, Boulton, de TORONTO, Christie, Cryslar, Gagy, Macdonald, de KINGSTON, Sir Allan N. MacNab, Malloch, M'Connell, Robinson, Symour, Sherwood, de BROCKVILLE, Sherwood, de TORONTO, et Smith, de FRONTENAC.—(14.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que l'honorable procureur général Baldwin porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Pétitions lues. Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :—

De Thomas Walsh, du village de Rawdon, comté de Leinster ; exposant qu'il a été privé de son droit de préemption dans la vente de certains lots de terre dans le dit village, par l'agent local des terres de la couronne ; et demandant une investigation et justice, quant aux conclusions de sa pétition.

Ordonné, que la pétition du révérend James Beaven, D. D., professeur de théologie, de métaphysique et de philosophie morale, dans l'université de King's College à Toronto, soit maintenant lue, et que les règles de cette chambre soient mise de côté quant à icelle.

Et la dite pétition a été lue ; demandant que le bill pour amender la charte de la dite université soit amendé de manière à conserver, avec tous ses pouvoirs nécessaires, la faculté de théologie qui y est établie.

Ordonné, que la pétition du révérend George Romanes, modérateur, et du révérend Andrew Ball, clerc de synode, au nom de la commission du synode de l'église presbytérienne en Canada, en rapport avec l'église d'Ecosse, soit maintenant lue, et que les règles de chambre soient mise de côté quant à icelle.

Et la dite pétition a été lue ; demandant que le bill pour amender la charte de l'université de King's College à Toronto, ne soit pas passé en loi.

Ordonné, que la pétition de Francis Kennedy, et autres, du township de Barton, comté de Wentworth, soit maintenant lue, et que les règles de cette chambre soient mises de côté quant à icelle.

Et la dite pétition a été lue ; demandant que le bill pour amender l'acte pour incorporer la cité de Hamilton, et qui propose d'étendre les limites de la dite cité, ne soit pas passé en loi.

Ordonné, que la pétition du révérend James Beaven, D. D., professeur de théologie, de métaphysique et de philosophie morale, dans l'université de King's College à Toronto, soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre.

Pétition du rév. J. Beaven, à être imprimée.

Douzième rapport du comité sur les chemins et ponts.

M. Fortier, du comité permanent sur les bills concernant les chemins et ponts, a présenté à la chambre le douzième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Notre comité a examiné le bill pour autoriser l'établissement de compagnies à fonds social dans le Bas-Canada, pour la construction de chemins macadamisés, ponts, et autres travaux de même nature, et a adopté certains amendemens à icelui, qu'il soumet respectueusement à la considération de votre honorable chambre.

Bill relatif aux compagnies à fonds social de chemins, etc. (B.-C.)

Ordonné, que le bill pour autoriser l'établissement de compagnies à fonds social dans le Bas-Canada, pour la construction de chemins macadamisés, ponts, et autres travaux de même nature

tel que rapporté par le comité permanent sur les bills concernant les chemins et ponts, soit renvoyé à un comité de toute la chambre, samedi prochain.

M. Fortier, du comité permanent sur les bills concernant les chemins et ponts, a présenté à la chambre le treizième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Notre comité a examiné les dispositions du bill aux fins d'autoriser Antoine Amable Archambeault, et autres, à construire un pont de péage sur la rivière L'Assomption, et pour d'autres fins y mentionnées, et a adopté plusieurs amendemens à icelui, qu'il demande la permission de soumettre à la considération de votre honorable chambre.

Ordonné, que le bill aux fins d'autoriser Antoine Amable Archambeault, et autres, à construire un pont de péage sur la rivière L'Assomption, et pour d'autres fins y mentionnées, tel que rapporté par le comité permanent sur les bills concernant les chemins et ponts, soit renvoyé à un comité de toute la chambre, samedi prochain.

M. Fourquin a fait rapport, du comité spécial sur le bill pour rendre valide l'élection des syndics pour la bâtisse d'une église dans la paroisse de St. François du Lac St. Pierre, et pour les mettre en état de l'achever, que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre, samedi prochain.

M. Bell, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill pour annexer certaines terres non arpentées au district de Bathurst, pour des fins judiciaires, a présenté à la chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Notre comité a dûment considéré le bill qui lui a été renvoyé, et a fait venir devant lui l'honorable M. Price, commissaires des terres de la couronne, qui déclare que, d'après la position de l'étendue des terres non arpentées en question, son opinion est qu'elle doit être réunie au district de Bathurst, pour des fins judiciaires,—c'est pourquoi votre comité demande qu'il lui soit permis de recommander le dit bill à l'adoption de votre honorable chambre, sans amendement.

Ordonné, que lorsque cette chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain à dix heures, A. M.

Un bill grossoyé pour amender la loi relative à l'inspection des poids et mesures dans le Bas-Canada, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. Scott, du Lac des Deux-Montagnes, porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Ordonné, que le bill pour augmenter le fonds social de la compagnie de navigation de la Grande Rivière, soit grossoyé.

Ordonné, que le bill pour simplifier le mode de transport des propriétés immobilières dans le Haut-Canada, et pour rendre saisissables, en vertu d'une exécution, certains droits et intérêts en icelle, soit grossoyé.

L'honorable M. Cameron, de Kent, a fait rapport du bill pour faciliter les poursuites contre les personnes associées pour le fait de commerce, et contre les sociétés et compagnies non incorporées ; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

Treizième rapport du comité sur les chemins et ponts.

Bill relatif à Archambeault, construction d'un pont de péage.

Bill relatif aux syndics de l'église de St. François du Lac.

Bill relatif aux terres du district de Bathurst.

Bill relatif aux poids et mesures, (B.-C.)

Bill relatif à la compagnie de navigation de la Grande Rivière.

Bill relatif au transport de propriétés, (H.-C.)

Bill pour faciliter des poursuites contre les compagnies non incorporées.

Bill relatif à la société St. George de Québec.
M. Laurin a fait rapport du bill pour incorporer la société *St. George de Québec*, et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit soit grossoyé.

Bill relatif à la loi des écoles, (B.-C.)
 L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender la loi des écoles du *Bas-Canada*, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Scott, du *Lac des Deux-Montagnes*, a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps.

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et **M. Scott**, du *Lac des Deux-Montagnes*, a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit reçu, demain.

Bill relatif aux transport de terres.
 L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour faire disparaître les doutes quant à l'effet légal de l'acte de la législature du *Bas-Canada*, passé dans la neuvième année du règne de feu sa majesté le roi *George* quatre, intitulé : " Acte pour rendre valides " les transports de terres et autres propriétés immeu- " bles, tenues en franc et commun soccage dans la " province du *Bas-Canada*, et pour d'autres fins y " mentionnées," et pour une plus grande uniformité dans la loi relative aux immeubles dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de **M. le solliciteur général Drummond**, l'honorable procureur général **LaFontaine**, l'honorable **M. Badgley**, **M. Chabot**, et **M. Gall**, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

Bill relatif à la maison de la trinité de Québec.
 L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour refondre les lois relatives aux pouvoirs et aux devoirs de la maison de la trinité de *Québec*, et pour d'autres fins, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Lyon a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et **M. Lyon** a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit reçu, demain.

Bill relatif à la cour de chancellerie, (H.-C.)
 L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour l'administration plus effective de la justice dans la cour de chancellerie de la ci-devant province du *Haut-Canada*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre, demain.

Bill relatif à la cour supérieure de loi commune, et à la cour d'appel et de pourvoi pour erreur, (H.-C.)
 L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill qui fait de nouvelles dispositions pour l'administration de la justice, en établissant une cour supérieure additionnelle de loi commune, et aussi, une cour d'appel et de pourvoi pour erreur dans le *Haut-Canada*, et pour d'autres objets, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre, demain.

Bill relatif à la loi de la preuve, (H.-C.)
 L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour améliorer la loi de la preuve dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé.

Bill relatif aux taxes de péage sur les vaisseaux et passagers.
 L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour imposer des péages sur les vaisseaux et passagers qui descendent le *St. Laurent*, en évitant de passer les canaux, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé.

Bill relatif aux droits sur les spiritueux.
 L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour continuer et amender l'acte qui impose des droits sur les esprits distillés dans cette province, et pourvoir à l'emmagasinage d'iceux, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé.

Bill relatif aux propriétés d'enfans mineurs.
 L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser la vente ou l'aliénation des propriétés immobilières des enfans mineurs, dans certains cas y mentionnés, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé.

Bill relatif à la santé publique de Québec.
 L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour pourvoir à la santé publique de la cité de *Québec*, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Crysler a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et **M. Crysler** a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit reçu, demain.

Bill relatif au township d'Elgin.
 L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour former un nouveau township qui sera appelé le township d'*Elgin*, et sera composé de partie du township d'*Hinchinbrooke*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé au comité permanent sur divers bills privés.

Ordonné, que la règle de cette chambre qui requiert que les bills privés soient affichés dans le vestibule de la chambre l'espace d'une semaine, soit mise de côté quant au dit bill.

Bill accordant une aide pour la construction de chemins de fer.
 L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour donner, sous certaines conditions, la garantie de la province aux obligations contractées par les compagnies de chemins de fer, et pour aider la construction du chemin de fer d'*Halifax* et *Québec*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre, demain.

Bill relatif aux banques d'épargne.
 L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender les lois relatives aux banques d'épargne, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Jobin a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et **M. Jobin** a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Jobin a fait rapport du bill en conséquence ; et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé.

Bill relatif au conseil municipal (B.-C.)
 L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour faire cesser les doutes qui existent quant aux premières assemblées des conseils municipaux, en vertu de l'acte pour faire de meilleures dispositions pour l'établissement d'autorités municipales dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé.

Bill relatif à la compagnie Anselme.
 L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour autoriser *Jean Clovis Bélanger*, écuyer, et autres, à construire un pont de péage sur du pont de *St. la rivière Etchemin*, dans la paroisse de *St. Anselme*.

près de l'église de la dite paroisse, dans le comté de *Dorchester*, et pour incorporer les dits *Jean Clovis Bélanger*, et autres, sous le nom de "Compagnie du pont de *St. Anselme*," et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Laurin* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Laurin* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit reçu, demain.

Message du conseil.

Message du conseil législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—

M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé les bills suivans, sans amendemens, savoir :—

Bill relatif à la saisie des meubles, (H.-C.)

Bill intitulé : "Acte pour autoriser la saisie des meubles pour des sommes de dix louis et au-dessous, dans certains cas, dans le *Haut-Canada*,"

Bill relatif à la compagnie des mines de Huron.

Bill, intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie des mines de *Huron*," et aussi,

Bill relatif au cimetière de Mount Hermon.

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé : "Acte pour incorporer le cimetière de *Mount Hermon*," avec plusieurs amendemens, auxquels il demande le concours de cette chambre : et aussi,

Bill relatif aux compagnies à fonds social.

Le conseil législatif a passé un bill, intitulé : "Acte pour pourvoir à la formation de compagnies incorporées à fonds social, pour des fins relatives aux manufactures, aux mines, à la mécanique, ou à la chimie," auquel il demande le concours de cette chambre : et aussi,

Bill relatif à l'arpentage d'Ameliasburgh.

Le conseil législatif a passé un bill, intitulé : "Acte pour confirmer un certain arpentage du township d'*Ameliasburgh*, dans le *Haut-Canada*," auquel il demande le concours de cette chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Ordres remis.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. *DeWitt*, secondé par M. *Laurin*,

La chambre s'est ajournée.

Mercurii, 16° die Maii ;

ANNO 12° VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

Bill relatif à A. M. Delisle, et autres, construction d'un pont de péage.

UN bill grossoyé pour autoriser *Alexandre M. Delisle*, *B. H. LeMoine*, et *Jean Baptiste Debien*, le jeune, à bâtir un pont de péage sur la rivière *Jésus*, et pour d'autres fins y mentionnées, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : "Acte pour autoriser *Alexandre Maurice Delisle*, *Benjamin Henri LeMoine*, et *Jean Baptiste Debien*, le jeune, à construire un pont de péage sur la rivière *Jésus*, et pour d'autres fins y mentionnées."

Ordonné, que M. *Armstrong* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif à Primeaux et Trotter, construction d'un pont de péage.

Un bill grossoyé pour autoriser *Marc Antoine Primeaux* et *Antoine A. Trotter* à construire un pont de péage sur la rivière *Chateauguay*, dans la paroisse de *Ste. Martine*, former un chemin planchéié depuis le fleuve *St. Laurent* jusqu'à la rivière *Chateauguay*, dans la dite paroisse, fixer les taux qui seront perçus

sur les dits pont et chemin, et établir d'autres dispositions à cet égard, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : "Acte pour autoriser *Marc Antoine Primeaux* et *Antoine A. Trotter* à construire un pont de péage sur la rivière *Chateauguay*, dans la paroisse de *Ste. Martine*, former un chemin planchéié depuis le fleuve *St. Laurent* jusqu'à la rivière *Chateauguay*, dans la dite paroisse, fixer les taux qui seront perçus sur les dits pont et chemin, et établir d'autres dispositions à cet égard."

Ordonné, que M. *DeWitt* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour incorporer le barreau du *Bas-Canada*, a été lu la troisième fois.

M. *Chabot* a proposé, secondé par l'honorable M. *Badgley*, et la question ayant été mise, que le bill passe, et que le titre soit : "Acte pour l'incorporation du barreau du *Bas-Canada* ;" la chambre s'est divisée :—Et la question a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. *Chabot* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour amender l'acte concernant les maîtres et serviteurs dans les campagnes du *Bas-Canada*, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Armstrong* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

L'honorable M. *Price*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à son excellence le gouverneur général, — Réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, datée le 18 d'avril dernier, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant elle, copies de toutes correspondances qui ont rapport à la nomination, à une charge et destitution d'icelle, d'*Ogle R. Gowan*, écuyer, comme surintendant pour la perception des taux prélevés sur les canaux ouest de *Lachine*.

Pour la dite réponse, voir appendice (W.W.W.W.) Ordonné, que la dite réponse soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :—

Du conseil de ville de la cité de *Hamilton* ; demandant certains amendemens au bill des corporations municipales.

M. *Thompson* a fait rapport, du comité spécial sur le bill pour définir la ligne de division entre le township de *Walpole*, dans le district de *Niagara*, et le township de *Woodhouse*, dans le district de *Talbot*, que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre, samedi prochain.

L'honorable M. *Robinson*, du comité permanent sur divers bills privés, a présenté à la chambre le troisième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné le bill pour former un nouveau township, qui sera appelé le township d'*Elgin*, et sera composé de partie du township d'*Hinchinbrooke*, et est convenu d'en faire rapport sans amendement.

Sir *Allan N. MacNab*, du comité permanent sur les bills concernant les lignes de chemins de fer et de télégraphes, a présenté à la chambre le neuvième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Bill relatif à l'incorporation du barreau du Bas-Canada.

Bill relatif aux maîtres et serviteurs, (B.-C.)

M. Ogle R. Gowan.

Appendice (W.W.W.W.)

Pétition lue.

Bill relatif à la ligne de division de Walpole et Woodhouse.

Troisième rapport du comité sur les bills privés.

Neuvième rapport du comité sur les lignes de chemins de fer et de télégraphes.

Notre comité a pris en considération le bill pour amender l'acte du chemin de fer de *Toronto* et du *Lac Huron*, qui lui a été renvoyé, et demande qu'il lui soit permis d'en faire rapport, pour la considération de votre honorable chambre, sans amendement.

Ordonné, que le bill pour amender l'acte du chemin de fer de *Toronto* et du *lac Huron* soit renvoyé à un comité de toute la chambre, lundi prochain.

Sir *Allan N. MacNab*, du comité permanent nommé pour aider M. l'Orateur à surveiller la bibliothèque, a présenté à la chambre le rapport final du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

C'est avec les sentimens du plus profond regret que votre comité signale la destruction complète de la bibliothèque, lors de l'incendie des chambres du parlement, le 25 avril dernier; la collection toute entière ayant été consumée, à l'exception d'environ 200 volumes qui ont été sauvés des flammes avec la plus grande difficulté. Les minutes des délibérations de votre comité à ses différentes assemblées durant la présente session, de même que les rapports originaux, au nombre de trois qui avaient été présentés à la chambre, ayant également péri, votre comité a rédigé le mémorandum suivant du contenu de ces rapports et des délibérations susdites, tant pour l'information de votre honorable chambre que pour conserver un mémoire succinct des délibérations antérieures de votre comité.

Le premier rapport avait trait aux réglemens. Il proposait de rescinder les anciens réglemens de la chambre concernant la bibliothèque, et d'en adopter d'autres plus conformes à sa condition actuelle. Ce rapport a été imprimé, et les nouveaux réglemens, tels qu'adoptés par votre honorable chambre, ont été inscrits sur les journaux.

Le second rapport recommandait de sanctionner divers petits achats de livres, faits de temps à autres pour la bibliothèque, jusqu'à la date du rapport, et soumettait des listes d'ouvrages français et anglais que le comité suggérait d'acheter durant la prochaine vacance pour être ajoutés à la bibliothèque. Il suggérait en outre qu'un messenger qui avait eu le titre de messenger de la bibliothèque depuis qu'il avait été attaché au service de la chambre, il y a quelques années, mais qui n'avait pas été employé exclusivement en cette capacité, fût dorénavant attribué au service de la bibliothèque tous les jours durant l'année, sauf le temps où il ne serait pas requis pour cet objet, alors qu'il continuerait comme par le passé à faire les fonctions de messenger général de la chambre.

Le troisième rapport avait trait à des exemplaires de la carte de l'*Amérique Septentrionale* anglaise de *Bouchette*, et de l'ouvrage de *Doucet* sur les lois du *Bas-Canada*, qui avaient été achetés par la chambre dans la session de 1847, pour aider ces entreprises, et dont il n'avait pas encore été disposé, sauf dix exemplaires de la carte, prêtés par ordre de l'Orateur à M. *Bouchette*, (qui doivent être remplacés cet été,) et quelques exemplaires de la carte qui ont été présentés par la même autorité à des corps publics de cette province, ou ont été envoyés en *France*. Le rapport recommandait que les exemplaires de cette carte et de l'ouvrage susdit dont la chambre pouvait se dispenser, fussent distribués aux diverses institutions d'éducation dans les deux provinces. Il déclarait en outre que vu les libéralités que la chambre avait jusqu'ici accordées aux entreprises littéraires en *Canada*, le comité avait décidé de recommander que des secours pécuniaires fussent accordés aux entreprises littéraires suivantes, qu'il croyait, après mûre délibération, mériter d'être encouragées.

1^o Que 150 exemplaires de l'histoire du *Canada* de M. *Christie* soient achetés par la chambre.

2^o Que 50 exemplaires, lorsqu'il sera publié, d'un ouvrage manuscrit par M. *Corrie*, sur les lois civiles

du *Bas-Canada*, soient pris par la chambre. (Le manuscrit original de cet ouvrage, qui avait paru très recommandable à votre comité, a été malheureusement détruit par l'incendie.)

3^o Qu'une collection de documens relatifs à différentes questions de loi parlementaire et d'élection, par M. *Alpheus Todd*, fût publiée aux frais de la chambre, et que £100 fussent accordés à M. *Todd* pour sa compilation, (cet ouvrage a également été détruit par l'incendie.)

4^o Qu'il fût souscrit, à 200 exemplaires, d'un petit ouvrage sur la chimie agricole, par M. *Aubin*.

5^o Que 50 exemplaires d'une compilation intitulée : "Petit guide du jeune notaire," par M. *Eugène L'E-cuyer*, fussent également achetés par la chambre.

6^o Qu'il fût fait un octroi de £150 pour mettre la chambre à même de se procurer des copies de quelques manuscrits précieux relatifs à l'histoire des premiers temps du *Canada*, en la possession de l'état de *Massachusetts*, et déposés aujourd'hui dans l'université de *Harward*, près de *Boston*; les autorités de cet état ayant amicalement offert d'accorder toutes les facilités à la personne qui serait envoyée par un corps public quelconque du *Canada* pour cet objet.

Le troisième rapport terminait par recommander que les exemplaires surnuméraires des ouvrages ci-dessus fussent à l'avenir distribués, sous la direction de M. l'Orateur, à différentes compagnies et institutions littéraires des deux provinces. Ce rapport fût présenté à la chambre le jour même de la conflagration, et renfermait tous ce qui réglait les délibérations du comité jusqu'à cette date.

Votre comité, en se reportant à la triste catastrophe qui a privé votre honorable chambre et la province en général de sa précieuse bibliothèque, perte qui ne pourra être réparée que par le travail de bien des années, éprouve le besoin de revenir sur des recommandations antérieures, et de faire les modifications que nécessitent les nouvelles circonstances. Toute en espérant sincèrement que des efforts seront faits par la suite pour remplacer autant que possible la collection qui a été détruite, le comité n'est pas prêt, à cette époque avancée de la session, à recommander une appropriation considérable pour cet objet, mais il se borne aujourd'hui à suggérer qu'au lieu des achats recommandés dans son deuxième rapport, l'Orateur soit autorisé à se procurer, durant la prochaine vacance, les livres de référence seulement qui seront considérés comme indispensablement nécessaires, pour l'usage des membres dans leurs fonctions de législateurs. Et comme il ne doute pas qu'on éprouvera à l'étranger beaucoup de sympathie pour la perte énorme qu'a éprouvée cette province par la destruction des deux seules bibliothèques un peu considérables auxquelles le public pût avoir accès; et comme il pense qu'il est très probable qu'il se trouverait de riches particuliers et des institutions littéraires en *Angleterre* qui feraient des dons de livres pour aider à remonter la bibliothèque, si les circonstances leur étaient convenablement exposées, il recommande qu'il soit enjoint à l'Orateur d'écrire ou de faire écrire des lettres officielles aux orateurs et bibliothécaires des deux chambres du parlement impérial, aux orateurs des différentes législatures coloniales de l'*Amérique du Nord*, et des *Indes Occidentales*, et ainsi qu'aux conservateurs des bibliothèques publiques en *Angleterre*, ou de faire connaître, de quelque autre manière, aux habitans de la métropole et des colonies seurs, des efforts qui se font pour remplacer la belle bibliothèque dont cette chambre a été privée, afin de fournir à ceux qui seraient disposés à nous aider dans un travail aussi intéressant et important pour les habitans de cette colonie, l'occasion de le faire plus facilement.

Votre comité ne réitère pas la recommandation qu'il faisait dans son deuxième rapport d'employer constamment un messenger pour la bibliothèque, la nécessité ne s'en faisant plus sentir.

A l'égard des recommandations contenues dans le troisième rapport, la perte totale des cartes et livres que le comité se proposait de distribuer, fait que ses suggestions à cet égard ne sauraient être suivies, quant à la question des secours pécuniaires que ce rapport recommandait d'accorder à certaines entreprises littéraires; votre comité, nonobstant qu'il soit plus nécessaire que jamais de diminuer les dépenses publiques, n'est pas disposé à changer ses opinions intérieures sur la convenance et l'à-propos d'accorder aux personnes susmentionnées quelque encouragement pour leurs utiles travaux; et il espère que votre honorable chambre sanctionnera des recommandations en faveur de ces messieurs. Il considère aussi qu'il est hautement à désirer de se procurer des copies des papiers relatifs aux affaires du *Canada*, qui se trouvent dans l'université de *Harwood*, plus particulièrement aujourd'hui qu'un si grand nombre des archives historiques de la province a été entièrement détruit; mais comme il est probable que ces documens seront imprimés par le gouvernement de l'état, il diffère pour le présent les recommandations à cet égard.

En ce qui regarde l'ouvrage manuscrit de *M. Gorrie*, ainsi, qu'on l'a déjà dit, a été consumé dans l'incendie, votre comité, en exprimant son profond regret pour la perte éprouvée par *M. Gorrie*, suggère qu'un don de £50 lui soit fait à titre d'encouragement à recommencer ses utiles travaux. La publication projetée par *M. Todd*, ayant également été détruite, ensemble avec tous ses papiers, qui contenaient le fruit de ses recherches sur le droit et les usages parlementaires depuis plusieurs années, votre comité recommande qu'un don de £100 lui soit accordé, comme preuve de la sympathie de votre honorable chambre pour les pertes qu'il a souffertes.

L'attention de votre comité a été également attirée sur un ouvrage intitulé "*Digest of Precedents or Decisions by Select Committees, appointed to try the merits of Upper Canada Contested Elections*," de 1824 à 1849, qui avait été soigneusement compilé par *M. Alfred Patrick*, un des officiers de votre honorable chambre, d'après des documens originaux et d'autres sources, pour servir de guide aux personnes qui pourront être par la suite concernées dans les élections contestées, devant des comités nommés conformément au "*Grenville act*" du *Haut-Canada*. L'utilité de ce volume comme ouvrage à consulter, qui, en toutes circonstances, aurait été très grande, s'est augmentée de beaucoup par la perte totale des papiers originaux d'où il avait été compilé, et quoique cet ouvrage ne puisse pas avoir le caractère d'une publication officielle, néanmoins des pages contiennent les seules vestiges en existence des délibérations et décisions passées des comités des élections contestées du *Haut-Canada*; et suivant l'opinion de votre comité, il mérite l'encouragement de votre honorable chambre. En conséquence, votre comité recommande que la somme de £100 soit accordée à *M. Patrick*, pour l'aider à publier cet ouvrage recommandable, à la condition qu'il en déposera cinquante exemplaires reliés dans la bibliothèque, pour être consulté au besoin, et en présentera un exemplaire relié à chacun des membres de la chambre.

Ordonné, que le dit rapport soit imprimé pour l'usage des membres de cette chambre.

Bill relatif aux terres du district de Bathurst.

Ordonné, que le bill pour annexer certaines terres non arpentées au district de *Bathurst*, pour des fins judiciaires, soit grossoyé.

Bill relatif à l'arpentage

Sur motion de *M. Flint*, secondé par *M. Bell*, **Ordonné**, que le bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour confirmer un certain arpen-

"tage du township d'*Ameliasburgh*, dans le d'*Amelias-Haut-Canada*," soit maintenant lu la première fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, lundi prochain.

Ordonné, que lorsque cette chambre s'ajournera, Ajourne-ment elle s'ajourne à vendredi prochain,

Ordonné, que les ordres du jour pour demain, Ordres remis soient remis à vendredi prochain.

M. le solliciteur général Blake a proposé, secondé par l'honorable procureur général *Baldwin*, que cette chambre se forme maintenant en comité pour prendre en considération s'il est expédient de faire une allocation à même le fonds du revenu consolidé de la province, et la réserve de certains honoraires d'office que la loi autorise ou autorisera de prélever à cette fin, par différens officiers des cours supérieures en loi ou en équité dans le *Haut-Canada*, pour le salaire des juges et officiers additionnels de ces cours, que le système amendé de judicature pour cette partie de la province pourra exiger.

L'honorable procureur général *Baldwin*, membre du conseil exécutif, a informé la chambre, par ordre de son excellence le gouverneur général, que son excellence ayant été informée de l'objet de cette motion, la recommande à la considération de la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme maintenant en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Lemieux a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et *M. Lemieux* a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu, vendredi prochain.

Ordonné, que l'honorable procureur général *La-Fontaine* ait la permission d'introduire un bill pour établir des dispositions aux fins de continuer et compléter les procédures dans les affaires de banqueroutes maintenant pendantes dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que *M. Morrison* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer le ministre et les syndics de l'église de *St. André à Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu une seconde fois, et que les règles de cette chambre soient mises de côté quant à icelui.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre, vendredi prochain.

Ordonné, que *M. le solliciteur général Drummond* ait la permission d'introduire un bill pour amender la loi relative aux *Writs* de prérogative, et pour d'autres fins y mentionnées.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et

dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

Sur motion de l'honorable procureur général *LaFontaine*, secondé par *M. Jobin*,

Cours de justice et prisons, (B.-C.)

Résolu, que cette chambre se forme maintenant en comité pour prendre en considération s'il est expédient de pourvoir aux moyens de construire certaines cours de justice et prisons dans le *Bas-Canada*.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. M'Farland a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et *M. M'Farland* a fait rapport que le comité avait passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu, vendredi prochain.

Bill relatif à la chambre de lecture des marchands de Montréal.

Ordonné, que le bill pour incorporer l'association de la bourse et de la chambre de lecture des marchands de *Montréal*, soit grossoyé.

Sur motion de *M. Richards*, secondé par *M. Holmes*,

Bill relatif aux compagnies à fonds social.

Ordonné, que le bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour pourvoir à la formation de compagnies incorporées à fonds social, pour des fins relatives aux manufactures, aux mines, à la mécanique, ou à la chimie," soit maintenant lu la première fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois, lundi prochain.

Bill relatif à la construction d'un canal.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer une compagnie pour la construction d'un canal destiné aux vaisseaux, qui reliera les eaux du *Lac Champlain* et du fleuve *St. Laurent*, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de *M. Holmes*, l'honorable *M. Merritt*, l'honorable *M. Robinson*, *M. Beaubien*, *M. Egan*, *M. Cauchon* et *M. Méthot*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, que la règle de cette chambre, qui requiert que les bills privés soient affichés dans le vestibule de la chambre, l'espace d'une semaine, soit mise de côté quant au dit bill.

Bill relatif à la loi des écoles, (B.-C.)

M. Scott, du *Lac des Deux-Montagnes*, a fait rapport du bill pour amender la loi des écoles du *Bas-Canada*, et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

Bill relatif à la maison de la trinité de Québec.

M. Lyon a fait rapport du bill pour refondre les lois relatives aux pouvoirs et aux devoirs de la maison de la trinité de *Québec*, et pour d'autres fins; et les amendemens, jusqu'au onzième amendement, ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Le onzième amendement ayant été lu une seconde fois comme suit:—

Clause 3, ligne 22. Après "de," insérez "trois cent cinquante louis."

M. Christie a proposé en amendement à icelui, secondé par *M. DeWitt*, et la question ayant été mise, que le mot "cinquante" soit retranché;

La chambre s'est divisée: et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR,

Messieurs *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Christie*, *DeWitt*, *Gall*, *Macdonald*, de *KINGS-*

TON, *Robinson*, *Seymour*, *Sherwood*, de *TORONTO*, et *Taché*.—(10.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin*, le solliciteur général *Blake*, *Duchesnay*, *Egan*, *Fortier*, *Fournier*, *Holmes*, *Jobin*, le procureur général *LaFontaine*, *Laurin*, *Lemieux*, *Méthot*, *Morrison*, *Papineau* et *Polette*.—(16.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Le onzième amendement a été alors adopté.

Le douzième amendement ayant été lu une seconde fois, comme suit:—

Clause 3, ligne 24 et 25. Après "de," insérez "trois cents louis."

M. Christie a proposé en amendement à icelui, secondé par l'honorable *M. Boulton*, et la question ayant été mise, que les mots "trois cents," soient retranchés, et les mots "deux cent cinquante," insérés à leur place.

La chambre s'est divisée:—Et la question a passé dans la négative.

Le douzième amendement a été alors adopté.

Le reste des dits amendemens ayant été alors lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

M. Chrysler a fait rapport du bill pour pourvoir à la santé publique de la cité de *Québec*; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Bill relatif à la santé publique de Québec.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour l'administration plus efficace de la justice dans la cour de chancellerie de la ci-devant province du *Haut-Canada*, étant lu;

Bill relatif à la cour de chancellerie, (H.-C.)

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Galt a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et *M. Galt* a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau, vendredi prochain.

Message du conseil législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:—

Message du conseil.

M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé les bills suivans sans amendement, savoir:—

Bill, intitulé: "Acte pour incorporer l'association appelée "La congrégation des hommes de la paroisse de *St. Roch de Québec*."

Bill relatif à la congrégation de St. Roch de Québec.

Bill, intitulé: "Acte pour amender l'acte passé dans la huitième année du règne de sa majesté, intitulé: "Acte pour faciliter la commutation volontaire de la tenure des terres en roture situées dans les fiefs et seigneuries du *Bas-Canada*, en celle de franc aleu roturier;" et aussi,

Bill relatif à la commutation de la tenure des terres.

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé: "Acte pour amender la loi qui régie les lettres de change à l'intérieur, les billets promissoires et les protêts qui s'y rapportent, et les lettres de change à l'étranger en certains cas," avec plusieurs amendemens, auxquels il demande le concours de cette chambre: et aussi,

Bill relatif aux lettres de change et billets promissoires.

Le conseil législatif a passé un bill, intitulé: "Acte pour incorporer l'archevêque et les évêques catholiques romains, dans chaque diocèse dans le *Bas-Canada*," auquel il demande le concours de cette chambre: et aussi,

Bill relatif à l'incorporation des évêques catholiques romains, (B.-C.)

Le conseil législatif a passé un bill, intitulé: "Acte pour prescrire que certaines annonces officielles et légales seront insérées dans la gazette du *Canada*

Bill relatif aux annonces légales et officielles.

“seulement,” auquel il demande le concours de cette chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Bill relatif à une cour supérieure de loi commune, et à une cour d'appel et de pourvoi pour erreur, (H.-C.)

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill qui fait de nouvelles dispositions pour l'administration de la justice, établissant une cour supérieure additionnelle de loi commune, et aussi une cour d'appel et de pourvoi pour erreur, dans le *Haut-Canada*, et pour d'autres objets, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Holmes* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Holmes* a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau, vendredi prochain.

Bill relatif à la profession de notaire.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender l'acte qui pourvoit à l'organisation de la profession de notaire dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Burritt* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps.

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Burritt* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit grossoyé.

Bill relatif aux réglemens du conseil municipal de London.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour confirmer certains réglemens passés dans le conseil municipal du district de *London*, imposant des taxes à être prélevées sur les terres et autres propriétés dans le dit district, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé.

Ordres remis.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à vendredi prochain.

Alors, sur motion de M. *DeWitt*, secondé par M. *Richards*,

La chambre s'est ajournée.

Veneris, 18^o die Maii ;

ANNO 12^o VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

Bill relatif à l'université de Toronto.

L'HONORABLE procureur général *Baldwin* a proposé, secondé par l'honorable M. *Price*, et la question ayant été proposée, que le bill grossoyé pour amender la charte de l'université établie à *Toronto* par feu sa majesté le roi *George* quatre, pour pourvoir, d'une manière plus satisfaisante, à l'administration de la dite université, et pour d'autres fins qui s'y rattachent, ainsi qu'aux collége et à l'école royale de grammaire qui en forme un appanage, soit maintenant lu la troisième fois.

L'honorable M. *Macdonald* a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. *Sherwood*, que les mots “maintenant lu la troisième fois,” soient retranchés, et les mots suivans substitués à leur place : “renvoyé de nouveau à un comité de toute la chambre, mardi prochain, avec une instruction au comité de considérer la convenance : 1^o. De rendre à l'université de *King's College* sa charte royale, en révoquant le statut du *Haut-Canada* qui l'amende ;

2^o. De transporter la dotation de la dite université à un bureau général, qui sera incorporé par la législation, et d'ajouter à la dotation une appropriation des terres publiques, suffisante pour les fins, premièrement, d'accorder aux quatre colléges maintenant établis dans le *Haut-Canada*, ainsi qu'à tout collége qui pourra être ci-après établi par aucune dénomination de chrétiens dans cette section de la province, une somme annuelle n'excédant pas pour chaque collége la somme de £ ; secondement, d'établir dans chaque district ou union de comtés, des écoles de grammaire donnant une instruction plus élevée que celle que donnent aujourd'hui les écoles élémentaires dans le *Haut-Canada* ; chaque école de grammaire devant être dotée d'une somme annuelle n'excédant pas £ , et n'étant pas moindre que £ ; troisièmement, d'établir et doter convenablement une école d'agriculture et une ferme dans chaque district ou union de comtés, dans le *Haut-Canada* ;”

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, il ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *TORONTO*. *Christie*, *Crysler*, *Gugy*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, Sir *Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McConnell*, *Robinson*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, et *Smith*, de *FRONTENAC*.—(14.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin*, *Beaubien*, *Bell*, le solliciteur général *Blake*, *Burrit*, *Cameron*, de *KENT*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Davignon*, *DeWitt*, *Dumas*, *Fergusson*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Galt*, *Hall*, *Holmes*, *Johnson*, le procureur général *LaFontaine*, *Laurin*, *Lemieux*, *Lyon*, *Macdonald*, de *GLENGARY*, *Marquis*, *M'Farland*, *Merritt*, *Méthot*, *Morrison*, *Notman*, *Papineau*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Sauvageau*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Taché*, *Thompson*, *Watts* et *Wetenhall*.—(43.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise ; la chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin*, *Beaubien*, *Bell*, le solliciteur général *Blake*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Burritt*, *Cameron*, de *KENT*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Davignon*, *DeWitt*, *Dumas*, *Fergusson*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Galt*, *Hall*, *Holmes*, *Johnson*, le procureur général *LaFontaine*, *Laurin*, *Lemieux*, *Lyon*, *Macdonald*, de *GLENGARY*, *Marquis*, *M'Farland*, *Merritt*, *Méthot*, *Morrison*, *Notman*, *Papineau*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Sauvageau*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Taché*, *Thompson*, *Watts* et *Wetenhall*.—(44.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Christie*, *Crysler*, *Gugy*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, Sir *Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McConnell*, *Robinson*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, et *Smith*, de *FRONTENAC*.—(14.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

L'honorable procureur général *Baldwin* a proposé, secondé par l'honorable M. *Price*, et la question ayant été mise, que le bill passe et que le titre soit :

“Acte pour amender la charte de l'université établie à *Toronto* par feu sa majesté le roi *George* quatre, pour pourvoir, d'une manière plus satisfaisante, à l'administration de la dite université, et pour d'autres fins qui s'y rattachent, ainsi qu'au collége et à l'école royale de grammaire qui en forme un appanage.”

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin*, *Beaubien*, *Bell*, le solliciteur général *Blake*, *Boulton*, de NORFOLK, *Burritt*, *Cameron*, de KENT, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Davignon*, *DeWitt*, *Fergusson*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Galt*, *Hall*, *Holmes*, *Johnson*, le procureur général *LaFontaine*, *Laurin*, *Lemieux*, *Lyon*, *Macdonald*, de GLENGARY, *Marquis*, *McConnell*, *McFarland*, *Merritt*, *Méthot*, *Morrison*, *Notman*, *Papineau*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Sauvageau*, *Smith*, de WENTWORTH, *Taché*, *Thompson*, *Watts* et *Wetenhall*.—(43.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, *Boulton*, de TORONTO, *Christie*, *Macdonald*, de KINGSTON, *Sir Allan N. MacNab*, *Robinson*, *Symour*, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Sherwood*, de TORONTO, et *Smith*, de FRONTENAC.—(10.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que l'honorable procureur général *Baldwin* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour refondre les lois relatives aux pouvoirs et aux devoirs de la maison de la trinité de Québec, et pour d'autres fins, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : "Acte pour refondre les lois et les ordonnances relatives aux pouvoirs et aux devoirs de la corporation de la maison de la trinité de Québec."

Ordonné, que l'honorable procureur général *LaFontaine* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour révoquer un certain acte et ordonnance y mentionnés relatifs à la maison de la trinité de Montréal, et pour refondre et amender les dispositions du dit acte et ordonnance, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : "Acte pour abroger un certain acte et une ordonnance y mentionnés, concernant la maison de la trinité de Montréal, et pour en amender et refondre les dispositions."

Ordonné, que *M. Cauchon* porte le bill au conseil législatif et demande son concours.

Un bill grossoyé pour amender les lois relatives aux cours de juridiction civile en première instance, dans le Bas-Canada, a été lu la troisième fois.

Sur motion de *M. Duchesnay*, secondé par *M. Taché*,

Ordonné, que les vingt-et-unième et vingt-deuxième paragraphes de la soixante-et-dix-septième clause, qui sont dans les mots suivans, soient coupés ou retranchés du dit bill :—

"Au village de *St. Hyacinthe*, dans et pour le circuit nommé, et qui sera nommé le circuit de *St. Hyacinthe*, du dixième au dix-neuvième jour, inclusivement, de chacun des mois de février, juin et octobre, lequel dit circuit comprend et comprendra, et renfermera le comté de *St. Hyacinthe*, le township de *Milton*, dans le comté de *Shefford*, la paroisse de *St. Barnabé*, dans le comté de *Richelieu*, et les paroisses de *St. Hilaire* et *St. Jean Baptiste* de *Rouville*, dans le comté de *Rouville*.

"Dans la paroisse de *St. Denis*, dans et pour le circuit nommé et qui sera nommé le circuit de *Richelieu*, du vingt-et-unième au trentième jour, inclusivement, de chacun des mois de février, juin et octobre, lequel dit circuit comprend et comprendra, et renfermera le comté de *Richelieu*, (excepté la paroisse *St. Barnabé* et les isles du dit comté qui se trouvent dans le fleuve *St. Laurent*, du côté nord du chenal principal ou de la grande navigation,) et

les paroisses de *Contrecoeur*, *St. Antoine* et *St. Marc*, dans le comté de *Verchères*."

Et les dits paragraphes de la dite clause ont été en conséquence coupés ou retranchés du bill, à la table.

Ordonné, que les paragraphes grossoyés suivans soient ajoutés à la soixante-et-dix-septième clause du dit bill, en forme de cavalier, et suive le vingtième paragraphe d'icelui, après les mots "*St. Armand Ouest* :"—

"Au village de *St. Hyacinthe*, dans et pour le circuit nommé, et qui sera nommé le circuit de *St. Hyacinthe*, du dixième au dix-neuvième jour, inclusivement, de chacun des mois de février, juin et octobre; lequel dit circuit comprend et comprendra, et renfermera le comté de *St. Hyacinthe*, le township de *Milton*, dans le comté de *Shefford*, les paroisses de *St. Charles* et *St. Barnabé*, dans le comté de *Richelieu*, et les paroisses de *St. Hilaire* et *St. Jean Baptiste* de *Rouville*, dans le comté de *Rouville*.

"Dans la paroisse de *St. Ours*, dans et pour le circuit nommé et qui sera nommé le circuit de *Richelieu*, du vingt-et-unième au trentième jour, inclusivement, de chacun des mois de février, juin et octobre; lequel dit circuit comprend et comprendra, et renfermera le comté de *Richelieu*, excepté les paroisses de *St. Charles* et *St. Barnabé*, et les isles du dit comté qui se trouvent dans le fleuve *St. Laurent*, du côté nord du chenal principal ou de la grande navigation,) et les paroisses de *Contrecoeur* et *St. Antoine*, dans le comté de *Verchères*."

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable procureur général *LaFontaine* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour amender la loi relative à l'administration de la justice à *Gaspé*, a été lu la troisième fois.

Bill relatif à la judicature de *Gaspé*.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : "Acte pour amender la loi relative à l'administration de la justice dans le district de *Gaspé*."

Ordonné, que l'honorable procureur général *LaFontaine* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour incorporer la communauté des révérendes sœurs de la charité de *Bytown*, a été lu la troisième fois.

Bill relatif aux sœurs de la charité de *Bytown*.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : "Acte pour incorporer la communauté des révérendes sœurs de la charité à *Bytown*."

Ordonné, que *M. Egan* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour imposer des péages sur les vaisseaux et passagers qui descendent le *St. Laurent*, en évitant de passer par les canaux, a été lu la troisième fois.

Bill relatif aux taux de péage sur les vaisseaux et passagers.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que *M. le solliciteur général Blake* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour autoriser la vente ou aliénation des propriétés immobilières des enfans mineurs, dans certains cas y mentionnés, a été lu la troisième fois.

Bill relatif aux propriétés d'enfans mineurs.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que *M. le solliciteur général Blake* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour continuer et amender l'acte qui impose des droits sur les esprits distillés dans cette province, et pourvoir à l'emmagasinage d'iceux, a été lu la troisième fois.

Bill relatif aux droits sur les spiritueux.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. le solliciteur général *Blake* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif à la compagnie de la baie de cuivre de Huron.

Un bill grossoyé pour incorporer certaines personnes sous le nom de "Compagnie de la baie de cuivre de Huron," a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Christie* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif à la compagnie de navigation de la Grande Rivière.

Un bill grossoyé pour augmenter le fonds social de la compagnie de navigation de la Grande Rivière, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable M. *Merritt* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif aux oppositions aux mariages.

Un bill grossoyé pour abolir les oppositions aux mariages fondées sur des promesses de mariages, et pour abroger l'acte y mentionné, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Laurin* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif aux causes in forma pauperis.

Un bill grossoyé pour faire disparaître tous doutes quant au droit de poursuivre et de se défendre *in forma pauperis*, devant les cours de loi en cette province, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : "Acte pour faire disparaître tous doutes quant au droit de poursuivre et de se défendre *in forma pauperis*, devant les cours de loi dans le Bas-Canada."

Ordonné, que M. *Laurin* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif aux réglemens du conseil municipal de London.

Un bill grossoyé pour confirmer certains réglemens passés dans le conseil municipal du district de London, imposant des taxes à être prélevées sur les terres et autres propriétés, dans le dit district, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Notman* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif aux conseils municipaux, (B.-C.)

Un bill grossoyé pour faire cesser les doutes qui existent quant aux premières assemblées des conseils municipaux, en vertu de l'acte pour faire de meilleures dispositions pour l'établissement d'autorités municipales dans le Bas-Canada, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Galt* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Rapport du comité sur les lois expirantes.

M. *Smith*, de *Frontenac*, du comité permanent des lois expirantes, a présenté à la chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a soigneusement examiné la liste des lois expirantes, préparée par le greffier en loi de votre honorable chambre, et pense qu'il est expédient de continuer les actes et ordonnances qui suivent jusqu'à la fin de la prochaine session du parlement provincial :—

L'acte 4 et 5 *Vict.*, c. 88, intitulé : "Acte pour régler l'inspection du bœuf et du lard :"

L'acte 8 *Vict.*, c. 6, intitulé : "Acte pour mieux conserver la paix, et pour prévenir les émeutes et les actes de violence qui pourraient se commettre sur la ligne des travaux publics qui sont en voie de construction, ou dans les environs :"

L'acte 8 *Vict.*, c. 27, intitulé : "Acte pour amender l'ordonnance et l'acte y mentionnés, concernant l'enregistrement des titres des biens-immobles dans le Bas-Canada, ou des hypothèques dont ils sont grevés :"

L'acte 8 *Vict.*, c. 43, intitulé : "Acte pour le sou-

lagement des débiteurs insolubles dans le Haut-Canada, et pour d'autres fins y mentionnées :"

L'acte 9 *Vict.*, c. 38, intitulé : "Acte pour autoriser les commissaires chargés de s'enquérir de certaines matières qui concernent les affaires publiques à recevoir les témoignages sous sermens :"

L'acte 2 *Geo.* 4, c. 8, intitulé : "Acte pour mieux régler la commune de la seigneurie de *Laprairie de la Magdeleine* :"

L'acte 2 *Geo.* 4, c. 10, intitulé : "Acte pour mettre les habitans de la seigneurie de la *Baie St. Antoine*, communément appelée *Baie du Febvre*, en état de pourvoir à mieux régler la commune de la dite seigneurie," tel qu'amendé et étendu par l'acte 4 *Geo.*

4, c. 26 ; et aussi le dit acte 4 *Geo.* 4, c. 26, intitulé : "Acte pour autoriser le président et les syndics de la commune de la seigneurie de la *Baie St. Antoine*, communément appelée *Baie du Febvre*, à terminer certaines disputes relativement aux limites de la dite commune, et pour d'autres objets y appartenant :"

L'acte 3 *Guill.* 4, c. 14, intitulé : "Acte pour suspendre encore certaines parties d'un acte ou ordonnance y mentionné, et pour consolider et continuer encore pour un temps limité les dispositions de deux autres actes y mentionnés, afin de constater plus efficacement les dommages sur les lettres de change protestées, et pour déterminer les disputes qui y ont rapport, et pour d'autres fins :"

L'ordonnance 2 *Vict.* (3^e session) c. 7, intitulée : "Ordonnance pour amender l'acte passé dans la trente-sixième année du règne du roi *George* trois, chapitre neuf, communément appelé l'acte des chemins :"

L'ordonnance 2 *Vict.* (3^e session) c. 29, intitulée : "Ordonnance concernant l'érection des paroisses et la construction des églises, presbytères et cimetières," telle qu'amendée et étendue par l'ordonnance 4 *Vict.* c. 23 ; et aussi la dite ordonnance 4

Vict. c. 23, intitulée : "Ordonnance pour étendre les dispositions d'une certaine ordonnance concernant l'érection des paroisses pour des effets civils, aux paroisses érigées canoniquement pour la passation de la dite ordonnance :"

Et l'ordonnance 2 *Vict.* (3^e session) c. 65, intitulée : "Ordonnance pour pourvoir à l'inspection du poisson et de l'huile."

Et demande la permission de recommander qu'un bill soit passé pour continuer les dits actes et ordonnances.

Ordonné, que M. *Smith*, de *Frontenac*, ait la permission d'introduire un bill pour continuer, pour un temps limité, les divers actes et ordonnances y mentionnés.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

M. *Holmes* a fait rapport du comité spécial sur le bill pour incorporer une compagnie pour la construction d'un canal destiné aux vaisseaux, qui reliera les eaux du *Lac Champlain* et celles du fleuve *St. Laurent*, que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le bill et le rapport soient renvoyés à un comité de toute la chambre, demain.

Ordonné, que les amendemens faits par le conseil législatif au bill, intitulé : "Acte pour amender la loi qui régit les lettres de change à l'intérieur, les billets promissoires et les protêts qui s'y rapportent, et les lettres de change à l'étranger en certains cas," soient maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération ; lesquels ont été lus comme suit :—

Bill relatif aux lois expirantes.

Bill relatif à la construction d'un canal.

Bill relatif aux lettres de change et billets promissoires.

Feuille 1, ligne 17. Retrancher depuis "promis-soire." jusqu'à "et" dans la 34^e ligne, et insérez "sera, et il est par le présent abrogé."

Feuille 10, ligne 10. Retrancher depuis "icelui" jusqu'à "cédule," dans la 16^e ligne.

Cédule No. 2.

Feuille 11, ligne 40. Retrancher depuis "seing," jusqu'à "protesté," dans la 41^e ligne.

Cédule No. 3.

Feuille 12, ligne 22. Retrancher depuis "seing," jusqu'à "protesté," dans la 23^e ligne.

Cédule No. 5.

Feuille 13, ligne 37. Retrancher depuis "seing," jusqu'à "protesté," dans la 39^e ligne.

Cédule No. 6.

Feuille 14, ligne 14. Retrancher depuis "seing," jusqu'à "protesté," dans la 15^e ligne.

Feuille 14, ligne 16. Retrancher "(L. S.)"
Les dits amendemens ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, que M. *Holmes* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leurs amendemens.

Ordonné, que l'honorable M. *Merritt* ait la permission d'introduire un bill pour amender la loi de la milice de cette province, en ce qui concerne l'enrôlement des quakers, méthodistes, et tunkers, et les amendes dont ils sont passibles.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu une seconde fois, et que les règles de cette chambre soient mises de côté quant à icelui.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, que les amendemens faits par le conseil législatif au bill, intitulé: "Acte pour incorporer le cimetière de *Mount Hermon*," soient maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération; lesquels ont été lus comme suit:—

Feuille 2, ligne 14. Après "street," insérez "(concernant néanmoins le droit d'indemnité du seigneur.)"

Feuille 5, ligne 17. Retrancher "susdit," et insérez "ci-après mentionné."

Feuille 10, ligne 32. Retrancher depuis "somme," jusqu'à "de," dans la 33^e ligne.

Feuille 10, ligne 38. Retrancher depuis "somme," jusqu'à "d'un," dans la 40^e ligne.

Feuille 12, ligne 21. Retrancher depuis "prescrire," jusqu'à "celle," dans la 25^e ligne, et insérez "n'excédant pas."

Feuille 12, ligne 39. Retrancher depuis "prescrire" jusqu'à "celle," dans la 40^e ligne, et insérez "n'excédant pas."

Feuille 12, ligne 40. Après "deniers," insérez les clauses "(A.) (B.) (C.) (D.) (E.) (F.) et (G.)"

Clause (A.) "Et qu'il soit statué, que toutes les parties du dit cimetière seront entourées de murs, ou autres clôtures ou palissades considérables, de la hauteur de huit pieds au moins."

Clause (B.) "Et qu'il soit statué, que la dite corporation entretiendra le cimetière et les bâties et clôtures dans un état complet de réparation, et en bon ordre et condition, à même les deniers qu'elle recevra sous l'autorité de cet acte."

Clause (C.) "Et qu'il soit statué, que la corporation fera tous les fossés et égoûts nécessaires dans le dit cimetière et autour d'icelui, pour l'égoûter et le tenir sec, et elle pourra, de temps à autre, lorsque l'occasion le requerra, faire écouler tel fossé ou égoût dans un fossé déjà ouvert, avec le consentement par écrit des personnes ayant la surin-

tendance des dite rue ou chemin, et des propriétaires et des possesseurs des terres à travers lesquelles cette ouverture sera pratiquée, ayant soin de faire aussi peu de dommage que possible au chemin ou terrain à travers lequel sera fait le dit fossé ou égoût, et de le remettre dans un même ou aussi bon état qu'il était avant d'avoir été ainsi ouvert."

Clause (D.) "Et qu'il soit statué, que si la dite corporation, en aucun temps, fait écouler ou jeter, ou permet que l'on fasse écouler ou que l'on jette dans le fleuve *Saint Laurent*, au-dessus de la ligne de basse-mer, ou dans aucun étang, puits, ruisseau, canal, réservoir, aqueduc, étang ou abreuvoir, aucune matière nuisible du cimetière qui corrompera l'eau, elle encourra, pour chaque offense, une pénalité de douze louis, dix shillings courant."

Clause (E.) "Et qu'il soit statué, que la dite pénalité, avec tous les frais de poursuite, pourra être recouvrée par toute personne qui aura droit de se servir de l'eau ainsi corrompue par telle matière nuisible, au moyen d'une action civile dans toute cour de juridiction compétente; pourvu toujours que la dite pénalité ne sera pas recouvrable si l'on n'en poursuit le recouvrement pendant la durée de l'offense, ou dans les six mois après qu'elle aura cessé."

Clause (F.) "Et qu'il soit statué, qu'outre la dite pénalité de douze louis, dix shillings courant, (et soit qu'elle soit recouvrée ou non,) toute personne qui aura droit de se servir de l'eau ainsi corrompue par telle matière nuisible, pourra poursuivre la dite corporation au moyen d'une action civile, dans toute cour de juridiction compétente, pour tout dommage spécial qu'elle pourra avoir éprouvée, à raison de ce que l'eau a été ainsi corrompue; ou s'il n'est pas allégué de dommage spécial, pour la somme de deux louis dix shillings, pour chaque jour que la dite matière nuisible sera jeté, ou s'écoulera comme susdit, après l'expiration de vingt-quatre heures, à compter du temps que la dite personne aura donné avis de la dite offense à la dite corporation."

Clause (G.) "Et qu'il soit statué, que la dite corporation fera des réglemens pour que toutes les sépultures dans le dit cimetière se fassent d'une manière décente et solennelle."

Les dits amendemens ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, que M. *Chauveau* reporte le dit bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leurs amendemens.

Ordonné, que le bill pour former un nouveau township qui sera appelé le township d'*Elgin*, et sera composé de partie du township de *Hinchinbrooke*, soit grossoyé.

Ordonné, que le bill pour former un nouveau township qui sera appelé le township d'*Elgin*, et sera composé de partie du township de *Hinchinbrooke*, soit grossoyé.

Ordonné, que le bill pour former un nouveau township qui sera appelé le township d'*Elgin*, et sera composé de partie du township de *Hinchinbrooke*, soit grossoyé.

Sur motion de M. *Chabot*, secondé par M. *Laurin*,

Ordonné, que le bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "Acte pour incorporer l'archevêque et les évêques catholiques romains dans chaque diocèse dans le *Bas-Canada*," soit maintenant lu la première fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu une seconde fois, et que les règles de cette chambre soient mises de côté quant à icelui.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

M. le solliciteur général *Blake* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil; Et M. le solliciteur général *Blake* a fait rapport

que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Bill relatif à la justice criminelle.

Ordonné, que M. le solliciteur général *Blake* ait la permission d'introduire un bill pour faire disparaître certaines déficiences dans l'administration de la justice criminelle.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois.

Ajournement

Ordonné, que le bill soit maintenant lu une seconde fois, et que les règles de cette chambre soient mises de côté quant à icelui.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, que lorsque cette chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain, à dix heures, A. M.

Salaires des juges additionnels. (H.-C.)

M. *Lemieux*, du comité pour prendre en considération s'il est expédient de faire une allocation à même le fonds du revenu consolidé de la province, et la réserve de certains honoraires d'office que la loi autorise ou autorisera de prélever à cette fin, par différens officiers des cours supérieures en loi ou en équité dans le *Haut-Canada*, pour le salaire des juges et officiers additionnels de ces cours, que le système amendé de judicature pour cette partie de la province pourra exiger, a fait rapport d'une résolution, laquelle a été lue comme suit :—

Résolu, qu'il est expédient de pourvoir à même le fonds consolidé de la province, et par les réserves de certains honoraires d'office prélevés, ou qui seront prélevés en vertu d'aucune loi à cette fin par les différens officiers des cours supérieures de justice et d'équité dans le *Haut-Canada*, au salaires de tels juges et officiers que le système de judicature pour cette partie de la province, tel qu'il est amendé, pourra exiger.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, a été adoptée.

Ordonné, que telle partie de la dite résolution qui a rapport aux cours d'équité, soit renvoyée au comité de toute la chambre sur le bill pour l'administration plus effective de la justice dans la cour de chancellerie de la ci-devant province du *Haut-Canada*.

Ordonné, que telle partie de la dite résolution, qui a rapport aux cours en loi, soit renvoyée au comité de toute la chambre sur le bill qui fait de nouvelles dispositions pour l'administration de la justice, en établissant une cour supérieure additionnelle de loi commune, et aussi une cour d'appel et de pourvoi pour erreur dans le *Haut-Canada*, et pour d'autres objets.

Cours de justice et prisons. (B.-C.)

M. *McFarland*, du comité pour prendre en considération s'il est expédient de pourvoir aux moyens de construire certaines cours de justice et prisons dans le *Bas-Canada*, a fait rapport de plusieurs résolutions lesquelles ont été lues comme suit :—

1. *Résolu*, qu'il est expédient de pourvoir à la construction d'une maison de justice convenable dans la cité de *Montréal*, assez spacieuse pour les termes de toutes les cours qui se tiennent dans la dite cité, et pour le bureau d'enregistrement du comté de *Montréal*.

2. *Résolu*, qu'il est expédient que la dite maison de justice soit érigée sur le terrain appartenant au gouvernement civil, et située entre la rue *Notre-Dame* et le *Champ-de-Mars* dans la dite cité, qu'elle soit construite sous la direction des commissaires des travaux publics, conformément à un plan qui sera approuvé par le gouverneur en conseil, et que les dits commissaires soient autorisés à offrir un prix pour le meilleur plan.

3. *Résolu*, qu'il est expédient de pourvoir aussi à la construction d'une maison de justice convenable et d'une prison à *Kamouraska*, *Aylmer* et

Chicoutimi, et aux réparations ou à la construction de la maison de justice et de la prison dans les comtés de *Gaspé* et de *Bonaventure* respectivement, sous la direction des commissaires des travaux publics, et d'après des plans qui seront approuvés par le gouverneur en conseil.

4. *Résolu*, que pour rencontrer les frais de construction des dites maisons de justice et prisons, et le coût du terrain pour celles qui son mentionnées en dernier lieu, il est expédient d'autoriser le gouverneur en conseil à prélever, par voie d'emprunt sur débentures qui seront émises à cette fin, lesquelles seront portées au compte du fonds spécial ci-après mentionné et payables par icelui, une somme n'excédant pas quarante mille louis pour la maison de justice à *Montréal*, et une somme n'excédant pas trois mille louis pour chaque maison de justice et prison et le terrain d'icelles à *Kamouraska*, *Aylmer* et *Chicoutimi*, et les comtés de *Gaspé* et *Bonaventure*, respectivement ; et de porter l'intérêt sur les dites débentures à un taux qui n'excédera en aucun cas huit pour cent, payable chaque semestre, et le principal à telle époque qu'il croira le plus avantageux au public.

5. *Résolu*, que pour pourvoir au paiement de l'intérêt et du principal des dites débentures, il est expédient de prélever une taxe d'un pour cent sur tous les deniers payés dans aucune cour siégeant dans les endroits où les dites cours seront respectivement érigées, sur tous les deniers prélevés par *writ* d'exécution, émanant d'aucune des dites cours, ou provenant de la vente faite en vertu d'aucune commission en banqueroute, émanée aux dits lieux, d'approprier les deniers provenant dans les dits endroits respectivement, de toutes les amendes ou pénalités payées entre les mains des greffiers de la paix ou des greffiers de la couronne, ou de tout paiement de cautionnement ne formant point partie du fonds du revenu consolidé de la province,—et aussi d'autoriser le gouverneur en conseil à imposer sur toutes les procédures dans les cours de juridiction civile dans les dits lieux respectivement, ou en appel, des jugemens des dites cours sur les clôtures d'inventaires, les assemblées de parens et amis, les insinuations ou enregistrements dans les bureaux des dites cours, les nominations de tuteurs ou curateurs, et autres matières semblables, ou sur l'enregistrement des titres ou contrats dans les bureaux d'enregistrement aux dits lieux respectivement, telle taxe qui, dans son opinion, suffira pour rapporter une somme suffisante pour payer l'intérêt et le principal aux époques fixées pour le paiement d'iceux ; les sommes prélevées à chacun des dits lieux respectivement, seront appropriées au paiement du principal et des intérêts des deniers dépensés aux lieux où les dites sommes auront été respectivement prélevées, et seront payées aux officiers, et il en sera rendu compte en la manière que le gouverneur en conseil fixera.

L'honorable procureur général *LaFontaine* a proposé, secondé par l'honorable procureur général *Baldwin*, et la question ayant été proposée, que les dites résolutions soient maintenant lues une seconde fois ;

L'honorable M. *Robinson* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Symour*, que tous les mots après "que," soient retranchés, et les suivans substitués à leur place : "les dites résolutions soient maintenant renvoyées de nouveau à un comité de toute la chambre, aux fins de les amender en retranchant les mots "gouverneur en conseil," dans la 4^e résolution, et insérant les mots "conseil municipal ou autre corps de distr et ou local qui pourra être légalement constitué à cette fin ;" d'ajouter après les mots "paiement d'iceux," dans

“ la 5^e résolution, les mots suivans : “ et si le montant qui sera ainsi prélevé ne suffit pas pour faire les paiemens ci-dessus mentionnés, le déficit sera payé par une taxe qui sera imposée sur les habitans de toutes et chaque localité ou district respectivement, où les dites maisons de justice ou prison doivent être construites, en sorte qu'en aucun cas où aucune partie du dit coût des dites maisons de justice et prisons ou du terrain sur lequel elles doivent être construites ne sera payée à même le fonds du revenu consolidé de cette province ;” et de retrancher, de la dernière ligne dans la dite résolution, les mots “ gouverneur en conseil,” et insérer “ conseil municipal ou autre corps de district ou local qui pourra être légalement constitué à cette fin,” à leur place.”

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de *TORONTO*, *Christie*, *Fergusson*, *Flint*, *Galt*, *Johnson*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Robinson*, *Symour*, *Sherwood*, de *TORONTO*, et *Thompson*.—(11.)

CONTRE.

Messieurs le procureur général *Baldwin*, le solliciteur général *Blake*, *Cameron*, de *KENT*, *Cartier*, *Chauveau*, *Davignon*, *DeWitt*, *Fortier*, *Holmes*, le procureur général *LaFontaine*, *Lemieux*, *Notman*, *Papineau*, *Price*, *Richards* et *Watts*.—(16.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise ;

Ordonné, que les dites résolutions soient maintenant lues une seconde fois.

Les dites résolutions ayant été lues une seconde fois, ont été adoptées.

Ordonné, que l'honorable procureur général *LaFontaine* ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir à la construction et réparation de maisons de justice et de prisons dans certains endroits du *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour l'administration plus effective de la justice dans la cour de chancellerie de la ci-devant province du *Haut-Canada*, et autre ordre de renvoi, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Galt a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. Galt* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit reçu, demain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill qui fait de nouvelles dispositions pour l'administration de la justice, en établissant une cour supérieure additionnelle de loi commune, et aussi, une cour d'appel et de pourvoi pour erreur dans le *Haut-Canada*, et pour d'autres objets, et autre ordre de renvoi, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Armstrong a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. Armstrong* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit reçu, demain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité de subsides, étant lu ;

M. Christie a proposé, secondé par *M. Smith*, de *Frontenac*, et la question ayant été proposée, que considérant le montant de la dette publique et l'intérêt de cette dette qui excède cent cinquante mille louis par année, et les autres charges fixes et permanentes, garantis sur la foi de la province, ainsi que l'état de ses revenus et de ses ressources, il est expédient, dans l'opinion de cette chambre, de suspendre tous les travaux publics, excepté ceux d'une nécessité indispensable, jusqu'à ce que le temps et les ressources du pays permettent de les reprendre avec l'espoir de pouvoir les achever, sans recourir à de nouveaux emprunts pour cet objet :

2. Qu'il est expédient de réduire les dépenses de la législation, de la liste civile, et les autres dépenses du gouvernement civil de la province, autant que faire se pourra, eu égard aux exigences du service public :

3. Que conformément à ce que dessus, il est expédient de réduire tous les salaires excédant cinq cents livres courant, de moitié au moins de l'excédant de ce montant :

4. Qu'il est expédient de former un fonds de tous les honoraires d'office, et d'accorder aux fonctionnaires les salaires fixes au lieu d'honoraires :

5. Que le salaire payé au gouverneur général de sa majesté à même le fonds consolidé des revenus de cette province, est excessif, disproportionné aux moyens de la province, et onéreux pour ses habitans ; et que, dans l'opinion de cette chambre, le salaire du représentant de sa majesté en cette province devrait être à la charge du trésor impérial :

6. Que les procureurs et solliciteurs généraux, comme principaux officiers en loi de la couronne en cette province, sont les conseillers responsables du gouvernement exécutif sur les matières et questions le droit d'un intérêt public ; et que, comme tels, ils sont fréquemment consultés par l'exécutif dans des cas qui intéressent également les particuliers et le public. Que dans l'opinion de cette chambre, ils ne devraient par conséquent ni diriger ni conduire les affaires politiques du gouvernement, ni y participer, ni occuper *ex officio* des sièges dans le conseil exécutif, ni délibérer sur les dites affaires comme membres d'icelui ; mais qu'ils devraient être exemptés de ce soin, et se borner à l'accomplissement des devoirs officiels qui résultent de leur position dans les cours de loi de sa majesté, et qui sont maintenant remplis par des substituts à de grands frais pour le pays, par suite de ce que l'attention de ces fonctionnaires en loi se trouve concentrée sur les affaires politiques du gouvernement ; et qu'ils ne devraient être consultés professionnellement par l'exécutif sur les matières légales que dans les cas où il est nécessaire pour lui d'avoir recours à leur opinion pour lui servir de règle de conduite, et faire rapport en conséquence ; opinions et rapports qui, dans l'opinion de cette chambre, devraient être exempts du soupçon même de préjugé politique, comme le sont ou devraient être les décisions des juges des cours de loi de sa majesté :

7. Que de même, les commissaires des travaux publics, dont les fonctions sont intimement liées au conseil exécutif, et subordonnées à ce corps, et qui sont tenus de lui rendre directement compte de tous les marchés qu'ils font, et des deniers publics qu'ils dépensent pour l'exécution de ces marchés, devraient aussi, dans l'opinion de cette chambre, être exemptés de servir dans le dit conseil, et de prendre part à ses délibérations comme membres d'icelui, leur position comme membres du dit conseil exécutif n'étant ni en harmonie, ni même compatible avec la juste responsabilité à laquelle ils sont nécessairement sujets envers ce conseil.

8. Que le conseil exécutif de sa majesté dans cette province, outre qu'il réunit en lui-même des fonctions qui, en *Angleterre*, sont partagées entre le conseil privé de sa majesté et le cabinet ministériel, composé comme il l'est, uniquement d'officiers salariés, chefs

Cours de justice et prisons.
(B.C.)

Bill relatif à une cour de chancellerie.
(H.C.)

Bill relatif à une cour supérieure de loi commune, et à une cour d'appel et de pourvoi pour erreur.
(H.C.)

Subsides.

de départemens, est de plus exposé au soupçon de vénalité, aussi bien que de subir l'influence indue des partis dans la direction des affaires publiques, et qu'il constitue de fait une bureaucratie de partisans politiques peu propres à assurer la paix, le bien-être et le bon gouvernement de la province, mais est au contraire absolument de nature à y jeter l'agitation et le désordre :

9. Que dans l'opinion de cette chambre, l'introduction dans le dit conseil exécutif d'un nombre au moins égal à celui des chefs officiels, de membres non salariés et indépendans de l'exécutif, choisis parmi les hommes les plus éminens engagés dans l'agriculture, le commerce et l'industrie de la province, serait une réforme salutaire dans la constitution et le caractère du dit conseil exécutif, et lui donnerait droit à une plus large part de confiance et d'appui de la part du public, qu'on ne doit s'attendre lui voir acquérir dans son état d'organisation actuelle :

10. Que dans l'opinion de cette chambre, l'exemple donné par les administrations précédentes, en faisant des postes ministériels ou emplois de conseillers exécutifs, des degrés pour parvenir aux emplois politiques du grade le plus élevé et les mieux rétribués, et surtout les exemples donnés par les membres de l'administration actuelle aussitôt leur arrivée au pouvoir, en conférant des emplois de juge à deux de leurs collègues, sont non seulement propres à éluder la responsabilité qu'ils ont cherchée et qu'ils ont assumée, et à convertir à des fins sordides et égoïstes le mandat important qui leur est confié, en faisant servir à leurs intérêts particuliers leur position de conseillers constitutionnels du représentant de sa majesté, et en se donnant une retraite lucrative de leur vie politique ; mais que ces exemples sont également de nature à jeter du discrédit sur le banc de la magistrature, en l'ouvrant plutôt au concours de l'agitation politique qu'au mérite et à l'éminence professionnelle, et sont en outre des preuves d'une politique dérogatoire à la dignité de sa majesté, en faisant une politique de parti ouvertement protectrice des intérêts d'un parti, avec un zèle aussi grand, sinon plus grand que de ceux du public, ce qui indique qu'ils suivent, en principe, pour perpétuer leur propre pouvoir et la politique qui les guide dans l'administration de leur gouvernement, la maxime d'accorder à leurs partisans, de préférence à tous autres, les charges de la couronne. La chambre est d'avis que son devoir l'oblige à constater sa désapprobation de cette conduite, et à protester contre ces faits comme ne devant pas servir de précédens et être suivis par la suite ; et comme étant de nature à jeter le mépris sur le système actuellement existant du soldisant gouvernement responsable, et le faire appeler avec vérité "une moquerie, une illusion et un leurre," destiné à tromper les gens de bonne foi, et tendant à asservir le pays, à réduire le représentant du souverain au niveau d'un agent du parti politique qui dominera suivant le temps, à convertir le patronage royal en "dépouilles ;" à stimuler et récompenser l'agitation des partisans et des aventuriers politiques ; et cette chambre en une arène où viendront lutter les agitateurs, les spéculateurs en politique et les intrigans qui se disputent les emplois et les émolumens au dépens du public :

11. Que dans l'opinion de cette chambre, les dépenses et frais de justice en général dans les cours de loi de sa majesté, dans toute l'étendue de cette province, sont une taxe exorbitante et un fardeau sur ses habitans, qui exigent l'attention immédiate du gouvernement exécutif de sa majesté pour y porter remède ; et qu'il soit en conséquence présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général à ce sujet :

12. Qu'il est expédient de créer un tribunal ou juridiction dans cette province pour faire le procès aux hauts fonctionnaires :

13. Que cette chambre renouvelle son vote du 28

juillet 1841, relativement à l'abolition de la tenure féodale ; savoir :—

" 1. Résolu, que l'accroissement des améliorations en ce pays, et les abus qui résultent de l'opération de la tenure des terres qui existent actuellement dans cette partie de la province ci-devant appelée le Bas-Canada, et connue généralement sous le nom de "tenure féodale," font, que la dite tenure est devenue moins adaptée aux besoins, à la prospérité et à l'avancement de la province, et est, dans nombre d'instances, onéreuse et oppressive pour le peuple."

" 2. Résolu, que les différentes dispositions législatives qui ont été passées dans le parlement du royaume-uni concernant la dite tenure, n'ont pas atteint le but que se proposaient leurs auteurs ; et qu'il est expédient d'adopter d'autres mesures efficaces et équitables à la fois, pour faire disparaître les difficultés et les charges féodales qui pèsent sur le peuple, et de substituer graduellement à la tenure seigneuriale, une tenure plus en harmonie avec ses intérêts, ses vœux et ses besoins."

" 3. Résolu, que dans tous les changemens que l'on pourra faire aux lois qui régissent la dite tenure, l'on devrait avoir égard aux droits reconnus et établis de toutes les parties intéressées, et pourvoir à les constater, dans la vue de leur donner une indemnité équitable."

Sur motion de M. Galt, secondé par M. M^cConnell,

Ordonné, que la considération ultérieure de la dite question soit remise.

La chambre s'est alors formée en comité de subsides.

M. Lyon a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Lyon a fait rapport que le comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau, demain.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. DeWitt, secondé par M. Christie,

La chambre s'est ajournée.

Sabbati, 19^o die Maii ;

ANNO 12^o VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

UN bill grossoyé pour amender la loi des écoles du Bas-Canada, a été lu la troisième fois.

Bill relatif à la loi des écoles, (B.-C.)

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable procureur général LaFontaine porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour incorporer certaines personnes sous le nom et raison de "Président, directeurs et compagnie du havre de Port Burwell," a été lu la troisième fois.

Bill relatif au havre de port Burwell.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit :

" Acte pour incorporer certaines personnes sous les nom et raison de " Le président, les directeurs et la compagnie du havre de Port Burwell."

Ordonné, que M. Notman porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour incorporer le collège de Bytown a été lu la troisième fois.

Bill relatif au collège de Bytown.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. Egan porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif à la loi de la preuve, (H.-C.)

Un bill grossoyé pour améliorer la loi de la preuve dans le *Haut-Canada*, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : "Acte pour améliorer la loi relative à la preuve dans le *Haut-Canada*."

Ordonné, que M. le solliciteur général *Blake* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif à l'incorporation des évêques catholiques romains, (B.-C.)

Un bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : "Acte pour incorporer l'archevêque et les évêques catholiques romains dans chaque diocèse dans le *Bas-Canada*," a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Chabot* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre l'a passé sans amendement.

Quatorzième rapport du comité sur les chemins et ponts.

M. *Fortier*, du comité permanent sur les bills concernant les chemins et ponts, a présenté à la chambre le quatorzième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a examiné le contenu du bill pour autoriser les syndics des chemins à barrières de *Montréal* à acheter le chemin *St. Michel*, et à ouvrir un chemin jusqu'au village du *Sault au Récollet*, et l'a adopté sans amendement.

Bill relatif au chemin St. Michel.

Ordonné, que le bill pour autoriser les syndics des chemins à barrières de *Montréal* à acheter le chemin *St. Michel*, et à ouvrir un chemin jusqu'au village du *Sault au Récollet*, soit grossoyé.

Bill relatif aux débiteurs et créanciers hypothécaires, (B.-C.)

M. *Richards* a fait rapport du comité spécial sur le bill qui pourvoit à la vente des droits des débiteurs et créanciers d'hypothèques sur les biens-fonds dans le *Haut-Canada*, que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le bill et le rapport soient soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Laurin* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Laurin* a fait rapport que le comité avait passé le bill ; et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Laurin* a fait rapport du bill en conséquence ; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

Bill relatif à l'église baptiste, calviniste, de Perth.

Ordonné, que l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*, ait la permission d'introduire un bill pour confirmer le titre de l'église baptiste, calviniste, de *Perth*, à un certain lopin de terre dans cette ville.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu une seconde fois, et que les règles de cette chambre soient mises de côté quant à icelui.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé.

Ponts sur la rivière des Prairies.

Sur motion de M. *Egan*, secondé par M. *Johnson*, **Résolu**, que cette chambre se forme maintenant en comité pour prendre en considération s'il est expédient de révoquer partie de certains actes qui autorisent certaines personnes à construire des ponts sur la rivière des *Prairies*.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Sauvageau* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Sauvageau* a fait rapport que le comité avait passé une résolution, laquelle a été lue comme suit :—

Résolu, qu'il est expédient de révoquer la quatrième section de l'acte 10 et 11 *Vict.*, c. 97, intitulé : "Acte pour autoriser *Pierre Vieau*, et autres, à construire un pont de péage sur la rivière des *Prairies* ;" et aussi, la quatrième section de l'acte 10 et 11 *Vict.*, c. 98, intitulé : "Acte pour autoriser *Paschal Persillier dit Lachapelle*, à construire un pont de péage sur la rivière des *Prairies*," à l'exception de cette partie des dites sections, respectivement, qui pourvoit pour la distance qui doit être laissée entre les piliers des ponts construits en vertu des dits actes.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, a été adoptée.

Ordonné, que M. *Egan* ait la permission d'introduire un bill pour révoquer certaines dispositions des actes y mentionnés, autorisant la construction de ponts sur la rivière des *Prairies*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu une seconde fois, et que les règles de cette chambre soient mises de côté quant à icelui.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité spécial, composé de M. *Egan*, M. *Johnson*, M. *Malloch*, M. *Lyon*, et M. *Chauveau*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

Ordonné, que le bill pour amender la loi de la milice de cette province, en ce qui concerne l'enrôlement des quakers, méthodistes et tunkers, et les amendes dont ils sont passibles, soit grossoyé.

L'honorable M. *Sherwood* a proposé, secondé par M. *Armstrong*, et la question ayant été proposée, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, représentant à son excellence que dans l'opinion de cette chambre, l'époque est arrivée où l'on doit adopter des mesures différentes et plus satisfaisantes que celles qui existent aujourd'hui, relativement au lieu où le parlement doit se réunir :

Que ce fût un sujet de plaintes pour plusieurs des habitants du *Haut-Canada*, de voir le parlement en 1843, transporté en dehors des limites de leur province :

Qu'il fût représenté alors, que comme chaque province, depuis l'établissement d'une forme représentative de gouvernement jusqu'au temps de l'union, avait joui des avantages qui résultaient pour elle d'avoir sa législature séparée dans ses propres limites ; c'était un acte de simple justice pour le représentant du souverain, après l'union des deux provinces, de convoquer le parlement alternativement à *Toronto*, dans le *Haut-Canada*, et à *Québec*, dans le *Bas-Canada* ; mais que la législature à laquelle le sujet avait été soumis en avait décidé autrement, et avait suggéré que *Montréal* devait être la place que l'on devait choisir, laquelle suggestion fut suivie et adoptée. Cependant nous avons vu, il n'y a encore que quelques jours, l'édifice occupé par le conseil législatif et l'assemblée législative de *Montréal*, et loué et dispendieusement meublé aux frais du pays, détruit en un instant sous nos yeux par la main des incendiaires, et les bibliothèques des deux chambres et leurs archives devenir la proie des flammes :

Que ce fût un sujet de plaintes pour plusieurs des habitants du *Haut-Canada*, de voir le parlement en 1843, transporté en dehors des limites de leur province :

Qu'il fût représenté alors, que comme chaque province, depuis l'établissement d'une forme représentative de gouvernement jusqu'au temps de l'union, avait joui des avantages qui résultaient pour elle d'avoir sa législature séparée dans ses propres limites ; c'était un acte de simple justice pour le représentant du souverain, après l'union des deux provinces, de convoquer le parlement alternativement à *Toronto*, dans le *Haut-Canada*, et à *Québec*, dans le *Bas-Canada* ; mais que la législature à laquelle le sujet avait été soumis en avait décidé autrement, et avait suggéré que *Montréal* devait être la place que l'on devait choisir, laquelle suggestion fut suivie et adoptée. Cependant nous avons vu, il n'y a encore que quelques jours, l'édifice occupé par le conseil législatif et l'assemblée législative de *Montréal*, et loué et dispendieusement meublé aux frais du pays, détruit en un instant sous nos yeux par la main des incendiaires, et les bibliothèques des deux chambres et leurs archives devenir la proie des flammes :

Que dans ces circonstances, et dans le but de faire disparaître tout ce qui pourrait entraver ou gêner en aucune manière le fonctionnement de l'acte d'union, cette chambre prend respectueusement la liberté de recommander à son excellence de suivre le plan suggéré plus haut, et de vouloir bien, après la présente

session, convoquer le parlement alternativement à *Toronto* et à *Québec*, pendant un laps de temps qui n'excèdera pas quatre années dans chaque endroit; la première session, en vertu de cet arrangement, devant se tenir dans celles des dites deux villes. suivant que son excellence, dans sa discrétion, le jugera plus conforme aux intérêts publics. Que le plan maintenant soumis à son excellence n'est pas sans précédens dans d'autres pays, et qu'il est beaucoup plus facile de le mettre aujourd'hui à exécution qu'à aucune autre époque antérieure, attendu que toutes les archives du parlement ont été détruites :

Que chaque branche de la législature aura maintenant à commencer de nouveau; et qu'en considération des sessions alternatives dont on recommande l'adoption, les archives devront être tenues en double, de manière qu'une copie en soit déposée dans les voûtes de la maison du parlement à *Toronto*, et l'autre en dedans des murs de la citadelle de *Québec*, où elles seront à l'abri des ravages du feu et des attaques des ennemis à l'extérieur et à l'intérieur :

Que les bâties du parlement dans chacune des cités de *Toronto* et de *Québec* appartiennent à la province; qu'elles sont commodes et convenables, et peuvent être prêtes à recevoir la législature moyennant une dépense assez peu considérable. Qu'à l'aide de cet arrangement, les membres de la législature auront une meilleure occasion de constater et connaître par eux-mêmes la condition, les besoins et les desirs du peuple en général, au lieu d'être, comme ils le sont généralement aujourd'hui, restreints dans la connaissance qu'ils ont des affaires publiques aux limites étroites de leurs localités respectives.

M. *Galt* a proposé, secondé par M. *Davignon*, et la question ayant été mise, que la considération ultérieure de la dite question soit remise;

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Beaubien*, *Cartier*, *Christie*, *Crysler*, *Davignon*, *DeWitt*, le solliciteur général *Drummond*, *Dumas*, *Egan*, *Flint*, *Galt*, *Gugy*, *Holmes*, *Johnson*, le procureur général *LaFontaine*, *Macdonald*, de *GLENGARY*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Sir Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McConnell*, *Nelson*, *Papineau*, *Price*, *Richards*, *Robinson*, *Sauvageau* et *Viger*.—(27.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin*, *Bell*, le solliciteur général *Blake*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Boutillier*, *Burritt*, *Cameron*, de *KENT*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Duchesnay*, *Fergusson*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Laurin*, *Lemieux*, *Lyon*, *Marquis*, *Merritt*, *Méthot*, *Notman*, *Polette*, *Price*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Taché*, *Thompson*, *Watts* et *Wetenhall*.—(36.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, représentant à son excellence que dans l'opinion de cette chambre, l'époque est arrivée où l'on doit adopter des mesures différentes et plus satisfaisantes que celles qui existent aujourd'hui, relativement au lieu où le parlement doit se réunir :

Que ce fût un sujet de plaintes pour plusieurs des habitans du *Haut-Canada* de voir le parlement, en 1843, transporté en dehors des limites de leur province :

Qu'il fût représenté alors, que comme chaque province, depuis l'établissement d'une forme représentative de gouvernement jusqu'au temps de l'union, avait joui des avantages qui résultaient pour elle d'avoir sa législature séparée dans ses propres limites, c'était un acte de simple justice pour le représentant du souverain, après l'union des deux provinces, de convoquer

le parlement alternativement à *Toronto*, dans le *Haut-Canada*, et à *Québec*, dans le *Bas-Canada*; mais que la législature à laquelle le sujet avait été soumis en avait décidé autrement, et avait suggéré que *Montréal* devait être la place que l'on devait choisir, laquelle suggestion fut suivie et adoptée. Cependant nous avons vu, il n'y a encore que quelques jours, l'édifice occupé par le conseil législatif et l'assemblée législative de *Montréal*, et loué et dispendieusement meublé aux frais du pays, détruit en un instant sous nos yeux par la main des incendiaires, et les bibliothèques des deux chambres et leurs archives devenir la proie des flammes :

Que dans ces circonstances, et dans le but de faire disparaître tout ce qui pourrait entraver ou gêner en aucune manière le fonctionnement de l'acte d'union, cette chambre prend respectueusement la liberté de recommander à son excellence de suivre le plan suggéré plus haut, et de vouloir bien, après la présente session, convoquer le parlement alternativement à *Toronto* et à *Québec*, pendant un laps de temps qui n'excèdera pas quatre années dans chaque endroit; la première session, en vertu de cet arrangement, devant se tenir dans celles des dites deux villes, suivant que son excellence, dans sa discrétion, le jugera plus conforme aux intérêts publics. Que le plan maintenant soumis à son excellence n'est pas sans précédens dans d'autres pays, et qu'il est beaucoup plus facile de le mettre aujourd'hui à exécution qu'à aucune autre époque antérieure, attendu que toutes les archives du parlement ont été détruites.

Que chaque branche de la législature aura maintenant à commencer de nouveau; et qu'en considération des sessions alternatives dont on recommande l'adoption, les archives devront être tenues en double, de manière qu'une copie en soit déposée dans les voûtes de la maison du parlement à *Toronto*, et l'autre en dedans des murs de la citadelle de *Québec*, où elles seront à l'abri des ravages du feu et des attaques des ennemis à l'extérieur et à l'intérieur.

Que les bâties du parlement dans chacune des cités de *Toronto* et de *Québec* appartiennent à la province; qu'elles sont commodes et convenables, et peuvent être prêtes à recevoir la législature moyennant une dépense assez peu considérable. Qu'à l'aide de cet arrangement, les membres de la législature auront une meilleure occasion de constater et connaître par eux-mêmes la condition, les besoins et les desirs du peuple en général, au lieu d'être, comme ils le sont généralement aujourd'hui, restreints dans la connaissance qu'ils ont des affaires publiques aux limites étroites de leurs localités respectives.

M. *Sherwood*, de *Brockville*, a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Smith*, de *Frontenac*, que tous les mots après "que," soient retranchés, et les mots "dans l'opinion de cette chambre, l'avantage public exige qu'une ville ou cité plus centrale soit choisie comme le siège permanent du gouvernement provincial et de la convocation de la législature," insérés à leur place.

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Bell*, *Burritt*, *Cameron*, de *KENT*, *Crysler*, *DeWitt*, *Flint*, *Galt*, *Gugy*, *Lyon*, *Macdonald*, de *GLENGARY*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Sir Allan N. MacNab*, *Malloch*, *McConnell*, *Prince*, *Richards*, *Robinson*, *Sauvageau*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Smith*, de *FRONTENAC*, et *Smith*, de *WENTWORTH*.—(23.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin*, *Beaubien*, le solliciteur général *Blake*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Boulton*, de *TORONTO*, *Boutillier*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Davignon*, le solliciteur général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*,

Fergusson, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Holmes, le procureur général LaFontaine, Laurin, Lemieux, Marquis, Merritt, Méthot, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Sherwood, de Toronto, Taché, Thompson, Viger, Watts et Wetenhall.—(38.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposé, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, représentant à son excellence que dans l'opinion de cette chambre, l'époque est arrivée où l'on doit adopter des mesures différentes et plus satisfaisantes que celles qui existent aujourd'hui, relativement au lieu où le parlement doit se réunir :

Que ce fût un sujet de plaintes pour plusieurs des habitans du *Haut-Canada* de voir le parlement en 1843, transporté en dehors des limites de leur province :

Qu'il fût représenté alors, que comme chaque province, depuis l'établissement d'une forme représentative de gouvernement jusqu'au temps de l'union, avait joui des avantages qui résultaient pour elle d'avoir sa législature séparée dans ses propres limites, c'était un acte de simple justice pour le représentant du souverain, après l'union des deux provinces, de convoquer le parlement alternativement à *Toronto*, dans le *Haut-Canada*, et à *Québec*, dans le *Bas-Canada* ; mais que la législature à laquelle le sujet avait été soumis, en avait décidé autrement, et avait suggéré que *Montréal* devait être la place que l'on devait choisir, laquelle suggestion fut suivie et adoptée. Cependant nous avons vu, il n'y a encore que quelques jours, l'édifice occupé par le conseil législatif et l'assemblée législative de *Montréal*, et loué et dispendieusement meublé aux frais du pays, détruit en un instant sous nos yeux par la main des incendiaires, et les bibliothèques des deux chambres et leurs archives devenir la proie des flammes :

Que, dans ces circonstances, et dans le but de faire disparaître tout ce qui pourrait entraver ou gêner en aucune manière le fonctionnement de l'acte d'union, cette chambre prend respectueusement la liberté de recommander à son excellence de suivre le plan suggéré plus haut, et de vouloir bien, après la présente session, convoquer le parlement alternativement à *Toronto* et à *Québec*, pendant un laps de temps qui n'excédera pas quatre années dans chaque endroit ; la première session, en vertu de cet arrangement, devant se tenir dans celles des dites deux villes, suivant que son excellence, dans sa discrétion, le jugera plus conforme aux intérêts publics. Que le plan maintenant soumis à son excellence n'est pas sans précédens dans d'autres pays, et qu'il est beaucoup plus facile de le mettre aujourd'hui à exécution qu'à aucune autre époque antérieure, attendu que toutes les archives du parlement ont été détruites :

Que chaque branche de la législature aura maintenant à commencer de nouveau ; et qu'en considération des sessions alternatives dont on recommande l'adoption, les archives devront être tenues en double, de manière qu'une copie en soit déposée dans les voûtes de la maison du parlement à *Toronto*, et l'autre en dedans des murs de la citadelle de *Québec*, où elles seront à l'abri des ravages du feu et des attaques des ennemis à l'extérieur et à l'intérieur :

Que les bâties du parlement, dans chacune des cités de *Toronto* et de *Québec* appartiennent à la province ; qu'elles sont commodes et convenables, et peuvent être prêtes à recevoir la législature moyennant une dépense assez peu considérable. Qu'à l'aide de cet arrangement, les membres de la législature auront une meilleure occasion de constater et connaître par eux-mêmes la condition, les besoins et les désirs du peuple en général, au lieu d'être comme ils le sont généralement aujourd'hui, restreints dans la connaissance qu'ils ont des affaires publiques aux limites étroites de leurs localités respectives ;

L'honorable M. *Macdonald* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Flint*, que tous les mots après "représentant à son excellence," soient retranchés, et les mots : "que lors de l'union, le siège du gouvernement provincial fut, après mûre considération, fixé à *Kingston*, et le premier parlement du *Canada-Uni* fut tenu en cette ville :

"Que le gouvernement acheta une étendue de terre considérable et précieuse dans *Kingston*, pour y ériger des bâties publiques que le gouvernement et la législature pouvaient nécessiter, et que cette étendue de terre est encore la propriété publique et disponible à cette fin :

"Que les habitans de *Kingston* ont dépensé de fortes sommes d'argent pour faire face à l'augmentation de la population qui s'y est portée lorsque cette ville a été établie la capitale de la province, dans l'attente et sur l'assurance qu'elle resterait toujours la métropole :

"Que la translation subséquente du siège du gouvernement à *Montréal* a été sérieusement nuisible à la prospérité de *Kingston*, et ruineuse pour un grand nombre de ses habitans qui avait placé leurs capitaux dans des entreprises commencées dans le but de recevoir le flot de la population qui s'y portait :

"Que dans l'opinion de cette chambre, *Kingston*, par rapport à sa position centrale au pied de la grande chaîne de lacs et à la tête des eaux du *St. Laurent*, et par rapport à l'avantage que cette ville possède de pouvoir être accessible dans toutes les saisons de l'année, et par rapport à sa forte position et à ses fortifications, est particulièrement bien adaptée pour être le siège du gouvernement de cette province :

"Que ces considérations, ainsi que le souvenir de la paix profonde et du respect que le peuple de *Kingston* a montré pour la loi, lorsque cette ville était la capitale de cette province, engagent cette chambre à recommander à son excellence de choisir de nouveau *Kingston* comme siège du gouvernement et comme le lieu de convocation de la législature provinciale, si, dans l'exercice de la prérogative royale, il lui plaît de changer le siège du gouvernement actuel," insérés à leur place ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Burritt, Cameron, de KENT, Crysler, Flint, Hall, Macdonald, de KINGSTON, Richards, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, et Smith, de FRONTENAC.*—(10.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong, le procureur général Baldwin, Beaubien, le solliciteur général Blake, Boulton, de NORFOLK, Boulton, de TORONTO, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, Davignon, DeWitt, le solliciteur général Drummond, Duchesnay, Dumas, Egan, Fergusson, Fortier, Fournier, Fourquin, Galt, Gagy, Guillet, Holmes, le procureur général LaFontaine, Laurin, Lemieux, Macdonald, de GLENGARY, Sir Allan N. MacNab, Malloch, Marquis, M'Connell, Merritt, Méthot, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Prince, Robinson, Sauvageau, Sherwood, de TORONTO, Smith, de WENTWORTH, Taché, Thompson, Viger, Watts et Wetenhall.*—(51.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, représentant à son excellence que dans l'opinion de cette chambre, l'époque est arrivée où l'on doit adopter des mesures différentes et plus satisfaisantes que celles qui existent aujourd'hui, relativement au lieu où le parlement doit se réunir :

Que ce fût un sujet de plaintes pour plusieurs des

habitans du *Haut-Canada* de voir le parlement en 1843, transporté en dehors des limites de leur province :

Qu'il fût représenté alors, que comme chaque province, depuis l'établissement d'une forme représentative de gouvernement jusqu'au temps de l'union, avait joui des avantages qui résultaient pour elle d'avoir sa législature séparée dans ses propres limites, c'était un acte de simple justice pour le représentant du souverain, après l'union des deux provinces, de convoquer le parlement alternativement à *Toronto*, dans le *Haut-Canada*, et à *Québec*, dans le *Bas-Canada* ; mais que la législature à laquelle le sujet avait été soumis en avait décidé autrement, et avait suggéré que *Montréal* devait être la place que l'on devait choisir, laquelle suggestion fut suivie et adoptée. Cependant nous avons vu, il n'y a encore que quelques jours, l'édifice occupé par le conseil législatif et l'assemblée législative de *Montréal*, et loué et dispendieusement meublé aux frais du pays, détruit en un instant sous nos yeux par la main des incendiaires, et les bibliothèques des deux chambres et leurs archives devenir la proie des flammes :

Que dans ces circonstances, et dans le but de faire disparaître tout ce qui pourrait entraver ou gêner en aucune manière le fonctionnement de l'acte d'union, cette chambre prend respectueusement la liberté de recommander à son excellence de suivre le plan suggéré plus haut, et de vouloir bien, après la présente session, convoquer le parlement alternativement à *Toronto* et à *Québec*, pendant un laps de temps qui n'excèdera pas quatre années dans chaque endroit ; la première session en vertu de cet arrangement, devant se tenir dans celles des dites deux villes, suivant que son excellence, dans sa discrétion, le jugera plus conforme aux intérêts publics. Que le plan maintenant soumis à son excellence n'est pas sans précédens dans d'autres pays, et qu'il est beaucoup plus facile de le mettre aujourd'hui à exécution qu'à aucune autre époque antérieure, attendu que toutes les archives du parlement ont été détruites :

Que chaque branche de la législature aura maintenant à commencer de nouveau ; et qu'en considération des sessions alternatives dont on recommande l'adoption, les archives devront être tenues en double, de manière qu'une copie en soit déposée dans les voûtes de la maison du parlement à *Toronto*, et l'autre en dedans des murs de la citadelle de *Québec*, où elles seront à l'abri des ravages du feu et des attaques des ennemis à l'extérieur et à l'intérieur.

Que les bâtimens du parlement dans chacune des cités de *Toronto* et de *Québec*, appartiennent à la province ; qu'elles sont commodes et convenables, et peuvent être prêtes à recevoir la législature moyennant une dépense assez peu considérable. Qu'à l'aide de cet arrangement, les membres de la législature auront une meilleure occasion de constater et connaître par eux-mêmes, la condition, les besoins et les desirs du peuple en général, au lieu d'être, comme ils le sont généralement aujourd'hui, restreints dans la connaissance qu'ils ont des affaires publiques aux limites étroites de leurs localités respectives ;

M. *Nyon* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Sherwood*, de *Brockville*, que tous les mots après "représentant à son excellence," soient retranchés, et les mots : "que la destruction de l'édifice occupé par le parlement, à *Montréal*, dans la nuit du 25 avril dernier, par une populace effrénée, et la perte totale des bibliothèques précieuses des deux chambres du parlement et des archives de la province, imposent au gouvernement provincial la nécessité de construire un nouvel édifice assez spacieux pour servir pour les fins de la législature provinciale :

"Que pour éviter le renouvellement d'une aussi grande calamité publique, et pour mettre les archives des corps publics et celles qui intéressent généralement les habitans de cette province, ainsi que

" les bibliothèques qui pourront être établies ci-après à l'abri de toute destruction résultant d'acte de violence de même nature, il est à propos d'établir le siège du gouvernement dans quelque endroit moins exposé que ne l'est *Montréal*, à l'ébullition soudaine des passions populaires, et plus soumis à l'action et au contrôle des autorités civiles :

" Qu'avec un exemple aussi récent du mépris montré pour les intérêts publics par la populace de *Montréal*, il serait impolitique de dépenser une somme ultérieure des deniers du peuple du *Canada*, pour la construction ou la réparation dans *Montréal* de bâtimens convenables pour les fins de la législation ou du gouvernement :

" Que le siège du gouvernement devrait être placé en quelque endroit éloigné des frontières, également à l'abri des dangers d'une invasion par une armée ennemie, et offrant des facilités pour l'établissement de la vaste étendue des terres précieuses de la couronne, sans préjudice aux intérêts du reste de la province, donnant par là de la force et de l'expansion au pays :

" Qu'une grande partie des habitans du *Canada* regarde comme une injustice envers la partie ouest de la province que le siège du gouvernement soit placé dans un endroit aussi reculé dans le *Bas-Canada* qu'il l'est aujourd'hui ; et que les habitans du *Bas-Canada* regarderaient comme également injuste de placer le siège du gouvernement dans un endroit aussi éloigné d'eux dans le *Haut-Canada* :

" Que dans la vue de faire disparaître tous ces sujets de plainte et d'unir le peuple du *Canada*, la capitale devrait être placée en un endroit central pour les deux parties de la province, eu égard à la population et au territoire, et situé, s'il est possible, sur les frontières des deux provinces ou auprès :

" Que la position de la ville de *Bytown* offre tous les avantages ci-dessus énumérés ; qu'elle est située à une distance raisonnable de la frontière, fortifiée par la nature comme forte position militaire, et susceptible par l'art de devenir imprenable à toute armée ennemie, et qu'elle est tellement située sur la ligne frontière du *Haut* et du *Bas-Canada*, qu'elle offre même le point où les deux provinces sont réunies par un pont magnifique de fil de fer, appelé le pont suspendu de l'union, et qu'évidemment il n'y a point d'autre endroit plus propre à faire taire toutes les jalousies que la possession du siège du gouvernement peut créer dans les deux provinces :

" Que la dite ville de *Bytown* est en outre accessible pour toutes les parties du *Canada* par la rivière des *Ontario* et par le canal *Rideau*, à l'entrée duquel elle se trouve ; et qu'au moyen de dépenses comparativement minimes, on pourrait faire communiquer cette rivière avec le lac *Huron* par le lac *Nipissing* et la baie *George* ; donnant ainsi un débouché à cette vaste étendue de terres riches et fertiles qui sont maintenant presque ignorées et tout-à-fait incultes, développant les ressources intérieures du pays et ouvrant de nouvelles voies au commerce et à l'industrie, avantages auxquels la province-unie du *Canada* participerait généralement :

" Et qu'outre les considérations qui précèdent, le gouvernement provincial possède encore dans la dite ville une grande étendue de terrain sur lequel on pourrait construire des bâtimens publics ; que la ville même est environnée de scènes grandioses et magnifiques, et que l'atmosphère est remarquable pour sa pureté et sa salubrité, toutes choses qui doivent engager la chambre à recommander à son excellence de vouloir bien établir le siège du gouvernement provincial à *Bytown*, insérés à leur place ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Bell*, *Burritt*, *Camron*, de *Kent*, *Cry-*

ler, Egan, Flint, Hall, Lyon, Macdonald, de KINGSTON, Malloch, Richards, Seymour, et Sherwood, de BROCKVILLE.—(13.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, le procureur général Baldwin, Beaubien, le solliciteur général Blake, Boulton, de NORFOLK, Boutillier, Cartier, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, Davignon, DeWitt, le solliciteur général Drummond, Duchesnay, Fergusson, Fortier, Fournier, Fourquin, Galt, Gagy, Guillet, Holmes, le procureur général LaFontaine, Laurin, Lemieux, Macdonald, de GLENGARY, Marquis, M'Connell, Merritt, Méthot, Nelson, Notman, Papineau, Polette, Price, Prince, Robinson, Sauvageau, Sherwood, de TORONTO, Smith, de FRONTENAC, Smith, de WENTWORTH, Taché, Thompson, Viger, Watts et Welenhall.—(47.)

Ainsi, elle a passé dans négative.

Alors, la question principale ayant été mise; la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs Armstrong, le procureur général Baldwin, le solliciteur général Blake, Boulton, de NORFOLK, Boulton, de TORONTO, Boutillier, Burrill, Cameron, de KENT, Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, Duchesnay, Fergusson, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Laurin, Lemieux, Marquis, Merritt, Méthot, Notman, Polette, Price, Richards, Sherwood, de TORONTO, Smith, de WENTWORTH, Taché, Thompson, Watts et Welenhall.—(34.)

CONTRE.

Messieurs Beaubien, Bell, Cartier, Crysler, Davignon, DeWitt, le solliciteur général Drummond, Dumas, Egan, Flint, Galt, Gagy, Holmes, le procureur général LaFontaine, Lyon, Macdonald, de GLENGARY, Macdonald, de KINGSTON, Sir Allan N. MacNab, Malloch, M'Connell, Nelson, Papineau, Prince, Robinson, Sauvageau, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Smith, de FRONTENAC, et Viger.—(29.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial, composé de l'honorable M. Sherwood, l'honorable M. Boulton, et M. Armstrong, pour préparer le projet d'une humble adresse à son excellence le gouverneur général, en conformité de la résolution qui précède, et en faire rapport.

M. Boulton a fait rapport, du comité spécial nommé pour préparer une adresse à son excellence le gouverneur général, que le comité avait préparé une adresse en conséquence; laquelle a été lue comme suit :—

A son excellence le très honorable James, comte d'Elgin et Kincardine, chevalier du très ancien et très noble ordre du chardon, gouverneur général de l'Amérique britannique du Nord, et capitaine général et gouverneur en chef dans et pour les provinces du Canada, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, et l'île du Prince-Edouard, et vice amiral d'icelles, etc., etc., etc.

Qu'il plaise à votre excellence,

Nous, les fidèles et loyaux sujets de sa majesté, l'assemblée législative de la province du Canada, réunis en parlement provincial, prenons la liberté de présenter à votre excellence les sentimens de notre respect, et d'exposer :—

Que l'époque est arrivée où l'on doit adopter des mesures différentes et plus satisfaisantes que celles qui existent aujourd'hui, relativement au lieu où le parlement doit se réunir :

Que ce fût un sujet de plaintes pour plusieurs des habitans du Haut-Canada de voir que le parlement fût, en 1843, transporté en dehors des limites de leur province.

Qu'il fût représenté alors, que comme chaque province, depuis l'établissement d'une forme représentative de gouvernement jusqu'au temps de l'union, avait joui des avantages qui résultaient pour elle d'avoir sa législature séparée dans ses propres limites, c'était un acte de simple justice pour le représentant du souverain, après l'union des deux provinces, de convoquer le parlement alternativement à Toronto, dans le Haut-Canada, et à Québec, dans le Bas-Canada; mais que la législature à laquelle le sujet avait été soumis en avait décidé autrement, et avait suggéré que Montréal devait être la place que l'on devait choisir, laquelle suggestion fût suivie et adoptée. Cependant nous avons vu, il n'y a encore que quelques jours, l'édifice occupé par le conseil législatif et l'assemblée législative à Montréal, et loué et dispendieusement meublé aux frais du pays, détruit en un instant sous nos yeux par les mains des incendiaires, et les bibliothèques des deux chambres et leurs archives devenir la proie des flammes.

Que dans ces circonstances, et dans le but de faire disparaître tout ce qui pourrait entraver ou gêner en aucune manière le fonctionnement de l'acte d'union, nous prenons respectueusement la liberté de recommander à votre excellence de suivre le plan suggéré plus haut, et de vouloir bien, après la présente session, convoquer le parlement alternativement à Toronto et à Québec, pendant un laps de temps qui n'excèdera pas quatre années dans chaque endroit; la première session, en vertu de cet arrangement, devant se tenir dans celles des dites deux villes suivant que votre excellence, dans sa discrétion, le jugera plus conforme aux intérêts publics. Que le plan maintenant soumis à votre excellence n'est pas sans précédens dans d'autres pays, et qu'il est beaucoup plus facile de le mettre aujourd'hui à exécution qu'à aucune autre époque antérieure, attendu que toutes les archives du parlement ont été détruites.

Que chaque branche de la législature aura maintenant à commencer de nouveau; et qu'en considération des sessions alternatives dont on recommande l'adoption, les archives devront être tenues en double, de manière qu'une copie en soit déposée dans les voûtes de la maison du parlement à Toronto, et l'autre en dedans des murs de la citadelle de Québec, où elles seront à l'abri des ravages du feu et des attaques des ennemis à l'extérieur et à l'intérieur.

Que les bâties du parlement, dans chacune des cités de Toronto et Québec, appartiennent à la province; qu'elles sont commodes et convenables, et peuvent être prêtes à recevoir la législature, au moyen d'une dépense assez peu considérable. Qu'à l'aide de cet arrangement, les membres de la législature auront une meilleure occasion de constater et connaître par eux-mêmes la condition, les besoins et les désirs du peuple en général, au lieu d'être comme ils le sont généralement aujourd'hui, restreints dans connaissance qu'ils ont des affaires publiques aux limites étroites de leurs localités respectives.

La dite adresse ayant été lue une seconde fois;

L'honorable M. Sherwood a proposé, secondé par M. Armstrong, et la question ayant été proposée, que cette chambre concourt avec le comité dans la dite adresse;

M. Gagy a proposé, secondé par M. Macdonald, de Glengary, et la question ayant été mise, que la chambre s'ajourne maintenant; la chambre s'est divisée :—Et la question a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, que cette chambre concourt avec le comité dans la dite adresse;

M. Gagy a proposé, secondé, par M. Macdonald, de Glengary, et la question ayant été mise, que la considération ultérieure de la dite question soit remise à lundi prochain;

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

Comité nommé pour rédiger une adresse.

Rapport d'une adresse.

POUR.

Messieurs *Beaubien, Cartier, Chrysler, Davignon, De Witt*, le solliciteur général *Drummond, Dumas, Galt, Gagy, Holmes, Johnson*, le procureur général *LaFontaine, Macdonald*, de GLENGARY, *Macdonald*, de KINGSTON, *Sir Allan N. MacNab, Malloch, M^cConnell, Nelson, Papineau, Prince, Robinson, Seymour, Sherwood*, de BROCKVILLE, *Smith*, de FRONTENAC, et *Viger*.—(26.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin*, le solliciteur général *Blake, Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Boutillier, Cameron*, de KENT, *Cauchon, Chabot, Chauveau, Duchesnay, Fergusson, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Laurin, Lemieux, Marquis, M^cFurland, Merritt, Méthot, Notman, Polette, Price, Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de WENTWORTH, *Taché, Thompson, Watts* et *Wetenhall*.—(32.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été mise, la chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin*, le solliciteur général *Blake, Boulton*, de NORFOLK, *Boulton*, de TORONTO, *Boutillier, Cameron*, de KENT, *Cauchon, Chabot, Chauveau, Christie, Duchesnay, Fergusson, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Laurin, Lemieux, Marquis, M^cFurland, Merritt, Méthot, Notman, Polette, Price, Sherwood*, de TORONTO, *Smith*, de WENTWORTH, *Taché, Thompson, Watts* et *Wetenhall*.—(33.)

CONTRE.

Messieurs *Beaubien, Cartier, Chrysler, Davignon, De Witt*, le solliciteur général *Drummond, Dumas, Galt, Gagy, Holmes, Johnson*, le procureur général *LaFontaine, Macdonald*, de GLENGARY, *Macdonald*, de KINGSTON, *Sir Allan N. MacNab, Malloch, M^cConnell, Nelson, Papineau, Prince, Robinson, Seymour, Sherwood*, de BROCKVILLE, *Smith*, de FRONTENAC, et *Viger*.—(25.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Message du conseil.

Message du conseil législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—

M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé les bills suivans sans amendement, savoir :—

Bill relatif à l'association St Jean Baptiste de Montréal.

Bill, intitulé : "Acte pour incorporer l'association de *St. Jean Baptiste de Montréal*, dans la cité, paroisse et district de *Montréal* :"

Bill relatif aux écrits de testament, (H.-C.)

Bill intitulé : "Acte pour amender et étendre les dispositions de l'acte de cette province, intitulé : "Acte pour permettre l'émanation de *Writs Testatum Capias ad respondendum*, dans les différens districts du *Haut-Canada*, et pour d'autres fins y mentionnées :"

Bill relatif à certains actes.

Bill, intitulé : "Acte pour suppléer à certaines dispositions législatives essentielles, omises dans certains actes y mentionnés :"

Bill relatif à Primeaux et Trottier, construction d'un pont de péage.

Bill, intitulé : "Acte pour autoriser *Marc Antoine Primeaux* et *Antoine A. Trottier* à construire un pont de péage sur la rivière *Chateauguay*, dans la paroisse de *Sainte Martine*, former un chemin planchéié depuis le fleuve *St. Laurent* jusqu'à la rivière *Chateauguay*, dans la dite paroisse, fixer les taux qui seront perçus sur les dits pont et chemin, et établir d'autres dispositions à cet égard :"

Bill relatif à A. M. Delisle, et autres, construction d'un pont.

Bill, intitulé : "Acte pour autoriser *Alexandre Maurice Delisle, Benjamin Henri LeMoine* et *Jean Baptiste Debien*, jeune, à construire un pont

"de péage sur la rivière *Jésus*, et pour d'autres fins y mentionnées :"

Bill, intitulé : "Acte pour pourvoir, par une loi générale, à l'établissement de corporations municipales, et à l'établissement de règles de police dans les divers comtés, cités et villes, townships et villages du *Haut-Canada* :"

Bill, intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant les maîtres et serviteurs dans les campagnes du *Bas-Canada* :"

Et ensuite il s'est retiré.

Ordonné, que *M. Lyon* ait la permission d'introduire un bill pour détacher le comté de *Russell* du comté de *Prescott*, par rapport à l'enregistrement des titres, et pour établir un bureau d'enregistrement dans le dit comté de *Russell*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi, le vingt-huit du courant.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour révoquer les actes en force dans le *Haut-Canada*, qui ont rapport à l'établissement des autorités locales et municipales, à la voirie, aux cotisations et à la répartition et perception des taxes locales, et autres matières de la même nature, étant lu :

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Beaubien a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. Beaubien* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Beaubien a fait rapport du bill en conséquence ; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à lundi prochain.

Alors, sur motion de *M. De Witt*, secondé par *M. Chabot*,

La chambre s'est ajournée à lundi prochain.

Luna, 21^e die Mai :

ANNO 12^e VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par *M. Thompson*,—la pétition de *William Waddell*, et autres, du comté de *Kent*.

Par *M. Richards*,—la pétition d'*E. Webster*, et autres, des townships de *Leeds* et *Lansdowne*, district de *Johnstown*.

Un bill grossoyé pour pourvoir à la santé publique de la cité de *Québec*, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que *M. Chabot* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour simplifier le transport des immeubles dans le *Haut-Canada*, et pour soumettre à la saisie certains droits et intérêts en icéux, a été lu la troisième fois ;

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que *M. Richards* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif à la profession de notaire.

Un bill grossoyé pour amender l'acte qui pourvoit à l'organisation de la profession de notaire dans le *Bas-Canada*, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : " Acte pour amender l'acte qui pourvoit à l'organisation du notariat dans le *Bas-Canada*."

Ordonné, que M. *Laurin* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif aux terres du district de Bathurst.

Un bill grossoyé pour annexer certaines terres non arpentées au district de *Bathurst*, pour des fins judiciaires, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : " Acte pour détacher une certaine étendue de terre du district de *Midland*, et pour l'annexer au district de *Bathurst*."

Ordonné, que M. *Bell* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif aux banques d'épargnes.

Un bill grossoyé pour amender les lois relatives aux banques d'épargnes, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : " Acte pour amender l'acte relatif aux banques d'épargnes."

Ordonné, que l'honorable M. *Badgley* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Sur motion de l'honorable M. *Merritt*, secondé par M. *Morrison*,

Ordonné, que le bill grossoyé du conseil législatif intitulé : " Acte pour prescrire que certaines annonces officielles et légales seront insérées dans la gazette du *Canada* seulement," soit maintenant lu la première fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la première fois. *Ordonné*, que le bill soit lu une seconde fois, demain.

Bill relatif aux annonces légales et officielles.

Bill relatif à la municipalité de Ste. Anne et du Cap Chat.

Ordonné, que M. *Christie* ait la permission d'introduire un bill pour détacher les établissements de *Ste. Anne des Monts* et du *Cap Chat* de la municipalité de *Gaspé*, et les ériger en une municipalité distincte et séparée.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu une seconde fois, et que les règles de cette chambre soient mises de côté quant à icelui.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Egan* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Egan* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait un amendement.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Egan* a fait rapport du bill en conséquence, et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé.

Travaux publics.

L'honorable M. *Robinson* a proposé, secondé par M. *Smith*, de *Frontenac*, et la question ayant été mise, que le rapport des commissaires des travaux publics pour l'année 1848 soit renvoyé à un comité spécial, composé de l'honorable M. *Macdonald*, M. *Davignon*, M. *Seymour*, M. *Wetenhall* et M. *McConnell*, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records;

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Christie*, *DeWitt*, *Flint*, *Galt*, *Gugy*, *McConnell*, *Robinson*, *Seymour*, *Sherwood*, de *Brockville*, et *Smith*, de *Frontenac*.—(10.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin*, *Beaubien*, le solliciteur général *Blake*, *Boutillier*, *Cameron*, de *Kent*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Fergusson*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Holmes*, *Laurin*, *Marquis*, *McFarland*, *Merritt*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Notman*, *Pollette*, *Price*, *Thompson*, *Watts* et *Wetenhall*.—(28.)
Ainsi, elle a passé dans la négative.

Ordonné, que M. *Bell* ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte pour encourager l'établissement de certaines sociétés, communément appelées sociétés de construction, dans cette partie de la province du *Canada*, qui formait ci-devant le *Haut-Canada*. Bill relatif aux sociétés de construction, (H.-C.)

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour jeudi prochain.

Un bill grossoyé qui pourvoit à la vente des droits des débiteurs et créanciers d'hypothèques sur les biens-fonds dans le *Haut-Canada*, a été lu la troisième fois. Bill relatif aux sociétés et créanciers d'hypothèques, (H.-C.)

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : " Acte qui pourvoit à la vente par exécution des droits des débiteurs hypothécaires (*mortgagors*), sur des biens-fonds dans le *Haut-Canada*."

Ordonné, que M. *Richards* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour incorporer la société *St. George de Québec*, a été lu la troisième fois. Bill relatif à la société St. George de Québec.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Chauveau* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour faciliter les poursuites contre les personnes associées pour le fait de commerce, et contre les sociétés et compagnies non incorporées, a été lu la troisième fois. Bill pour faciliter des poursuites contre les compagnies non incorporées.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Chauveau* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour incorporer l'association de la bourse et de la chambre de lecture des marchands de *Montréal*, a été lu la troisième fois. Bill relatif à la chambre de lecture des marchands de Montréal.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Holmes* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Ordonné, que M. le solliciteur général *Blake* ait la permission d'introduire un bill pour établir des dispositions plus efficaces pour le partage des biens et effets des banqueroutiers dans le *Haut-Canada*. Bill relatif aux banqueroutiers, (H.-C.)

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

M. le solliciteur général *Blake* a proposé, secondé par l'honorable procureur général *Baldwin*, que cette chambre se forme maintenant en comité pour prendre en considération le message de son excellence le gouverneur général, relativement à l'établissement d'un bureau des postes générales dans les provinces de l'Amérique britannique du Nord; Département général des postes.

L'honorable procureur général *Baldwin*, membre du conseil exécutif, a informé la chambre, par ordre de son excellence le gouverneur général, que son excellence ayant été informée de l'objet de cette motion. la recommande à la considération de la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme maintenant en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Morrison a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. Morrison* a fait rapport que le comité avait passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu, demain.

Pétition de *D. Cameron*.

M. Notman a proposé, secondé par *M. Cauchon*, et la question ayant été mise, que la pétition de *Donald Cameron*, du township de *Thora*, soit renvoyée à un comité spécial, composé de *M. Macdonald*, de *Glengary*, *M. Fergusson*, *M. Richards*, *M. Johnson*, et le moteur pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records ; la chambre s'est divisée :—Et la question a passé dans la négative.

Sur motion de *M. Lyon*, secondé par *M. Sherwood*, de *Brockville*,

Bill relatif aux cours de justice, (H.-C.)

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre un état de tous les deniers perçus par le gouvernement en vertu de la 3^e Vict. c. 33, intitulé : "Acte pour pourvoir au logement des cours de juridiction supérieure dans le Haut-Canada ;" aussi, un état de la vente et du produit de la vente d'un lot de terre dans la cité de *Toronto*, appelé *Place Simcoe*, dont le dit acte autorise la vente ; aussi, un état détaillé des deniers reçus et payés, et des débetures émises, et de l'intérêt et du rachat des dites débetures, en tout ou en partie, en vertu du dit acte.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Message du conseil.

Message du conseil législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—*M. l'Orateur*,

Le conseil législatif a passé les bills suivans sans amendement, savoir :—

Bill relatif aux oppositions aux mariages.

Bill, intitulé : "Acte pour abolir les oppositions aux mariages, fondées sur des promesses de mariage, et pour abroger l'acte y mentionné."

Bill relatif aux sœurs de la charité de *Bytown*.

Bill, intitulé : "Acte pour incorporer la communauté des révérendes sœurs de la charité à *Bytown*."

Bill relatif aux propriétés d'enfans mineurs.

Bill, intitulé : "Acte pour autoriser la vente ou aliénéation des propriétés immobilières des enfans mineurs dans certains cas y mentionnés."

Bill relatif à la navigation de la Grande Rivière.

Bill, intitulé : "Acte pour augmenter le fonds social de la compagnie de navigation de la Grande Rivière."

Bill relatif aux causes in forma pauperis

Bill intitulé : "Acte pour faire disparaître les doutes quant aux droits de poursuivre et de se défendre in forma pauperis, devant les cours de loi dans le Bas-Canada."

Bill relatif aux conseils municipaux, (B.-C.)

Bill intitulé : "Acte pour faire cesser les doutes qui existent quant aux premières assemblées des conseils municipaux, en vertu de l'acte pour faire de meilleures dispositions pour l'établissement d'autorités municipales dans le Bas-Canada ;"

Bill, intitulé : "Acte pour amender les lois relatives aux cours de juridiction civile en première instance dans le Bas-Canada ;"

Bill relatif aux cours de juridiction civile, (B.-C.)

Bill, intitulé : "Acte pour amender la charte de l'université établie à *Toronto* par feu sa majesté le roi *George* quatre, pour pourvoir, d'une manière plus satisfaisante, à l'administration de la dite université, et pour d'autres fins qui s'y rattachent, ainsi qu'au collège et à l'école royale de grammaire qui en forment un apanage."

Bill relatif à l'université de *Toronto*.

Bill, intitulé : "Acte pour établir une cour ayant juridiction en appel et en matières criminelles pour le Bas-Canada ;"

Bill relatif à une cour d'appel et de juridiction criminelle, (B.-C.)

Bill, intitulé : "Acte pour continuer et amender l'acte qui impose des droits sur les esprits distillés dans cette province, et pourvoir à l'emmagasinage d'iceux ;"

Bill relatif aux droits sur les spiritueux.

Bill, intitulé : "Acte pour imposer des péages sur les vaisseaux et passagers qui descendent le *St. Laurent*, en évitant de passer par les canaux ;"

Bill relatif aux taux de péages sur les vaisseaux et passagers.

Bill, intitulé : "Acte pour amender la loi relative à l'administration de la justice dans le district de *Gaspé* ;" et aussi,

Bill relatif à la judicature de *Gaspé*.

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé : "Acte pour incorporer les révérends pères oblats de l'immaculée conception de *Marie*, pour la province du *Canada*," avec plusieurs amendemens, auxquels il demande le concours de cette chambre : et aussi,

Bill relatif aux pères oblats

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé : "Acte pour limiter la durée des actions des greffiers des cours de justices et des procureurs ad lites, et de tous autres officiers de justice qui ont droit à des frais et honoraires," avec plusieurs amendemens, auxquels il demande le concours de cette chambre : et aussi,

Bill relatif aux actions des greffiers de cours, etc.

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé : "Acte pour amender une ordonnance qui pourvoit à l'enregistrement des titres des biens immeubles ou des hypothèques dont ils sont grevés," avec plusieurs amendemens, auxquels il demande le concours de cette chambre : et aussi,

Bill relatif à l'enregistrement de certains titres.

Le conseil législatif a passé un bill, intitulé : "Acte pour pourvoir à la saisie et à la vente des actions dans le fonds social de compagnies incorporées," auquel il demande le concours de cette chambre. Et ensuite il s'est retiré.

Bill relatif aux compagnies incorporées.

Sur motion de *M. le solliciteur général Blake*, secondé par *M. Cauchon*,

Bill relatif au pont *Dorchester* et chemin de *Québec*.

Résolu, que cette chambre se forme maintenant en comité au sujet du pont *Dorchester* et des chemins dans les environs de *Québec*.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Polette a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et *M. Polette* a fait rapport que le comité avait passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu, demain.

Ordonné, que *M. Notman* ait la permission d'introduire un bill pour amender la loi criminelle de cette province relative aux incendiaires et aux faux monnoyeurs.

Bill relatif aux incendiaires et faux monnoyeurs.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonné pour demain.

Ordonné, que M. le solliciteur général *Drummond* ait la permission d'introduire un bill pour abolir l'emprisonnement pour dette, et punir les débiteurs frauduleux dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

M. *Sherwood*, de *Brockville*, du comité permanent sur divers bills privés, a présenté à la chambre le quatorzième rapport du dit comité; lequel a été lu comme suit:—

Votre comité a examiné le bill pour autoriser *John Yule*, junior, écuyer, et autres, à construire une chaussée de moulin sur la rivière *Richelieu*, dans le district de *Montréal*, et est convenu d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill pour autoriser *John Yule*, junior, écuyer, et autres, à construire une chaussée de moulin sur la rivière *Richelieu*, dans le district de *Montréal*, soit renvoyé à un comité de toute la chambre, demain.

Ordonné, que les amendemens faits par le conseil législatif au bill, intitulé: "Acte pour limiter la durée des actions des greffiers des cours de justice et des procureurs *ad lites*, et de tous autres officiers de justice qui ont droit à des frais et honoraires," soient maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération; lesquels ont été lus comme suit:—

Feuille 1, ligne 32. Après "intentées," insérez "ou qui seront ci-après intentées."

Feuille 1, ligne 34. Retranchez depuis "*Canada*," jusqu'à "sera," dans la 37e ligne, et insérez "pour le recouvrement d'honoraires d'office ou émolumens, il a toujours été et il."

Feuille 2, ligne 2. Retranchez depuis "greffier," jusqu'à "et," dans la 3e ligne, et insérez "tel que pourvu par la dite ordonnance."

Feuille 2, ligne 15. Après "déboursés," insérez "dus avant la passation de cet acte, il sera loisible au défendeur de plaider la prescription de cinq ans, à compter de la passation de cet acte, et que dans toutes actions intentées par des procureurs *ad lites* contre leurs cliens pour le recouvrement d'honoraires ou déboursés qui écherront ou deviendront dus après la passation de cet acte."

Feuille 2, ligne 17. Retranchez depuis "ou," jusqu'à "et," dans la 18e ligne, et insérez "jugement final aura été rendu dans la cause où la procédure dans laquelle le demandeur aura eu droit à des honoraires comme procureur *ad lites* et aura fait les déboursés pour le recouvrement desquels il aura intenté la dite action."

Dans le préambule.

Feuille 1, ligne 5. Retranchez depuis "compter," jusqu'à "du," dans la 7e ligne.

Feuille 1, ligne 12. Retranchez depuis "seraient," jusqu'à "trois," dans la 13e ligne, et insérez "sujettes à une prescription de."

Feuille 1, ligne 13. Retranchez depuis "ans," jusqu'à "et," dans la 15e ligne.

Feuille 1, ligne 15. Retranchez depuis "que," jusqu'à "la," où il est rejeté pour la seconde fois dans la 21e ligne.

Les dits amendemens ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, que M. *Lemieux* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leurs amendemens.

Ordonné, que les amendemens faits par le conseil législatif au bill, intitulé: "Acte pour incorporer les révérends pères oblates de l'immaculée conception de *Marie*, dans la province du *Canada*," soient maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération, lesquels ont été lus comme suit:—

Feuille 1, ligne 21. Retranchez depuis "*Molloy*," jusqu'à "et," dans la 22e ligne.

Feuille 1, ligne 22. Après "personnes," insérez "sujet nés ou naturalisés de sa majesté."

Feuille 2, ligne 27. Après "susdites," insérez les clauses (A.) et (B.) (C.) et (D.)

Clause (A.) "Et qu'il soit statué, qu'avenant la dissolution de la dite corporation pour quelque cause que ce soit, les biens meubles qui se trouveront alors en nature, et les immeubles et rentes constituées qui auront été donnés et légués à la dite corporation, ou les autres immeubles achetés ou échangés au moyen de la vente des biens ainsi donnés et légués, et qui se trouveront en la possession de la dite corporation lors de sa dite dissolution, retourneront et appartiendront aux légitimes héritiers de ceux qui ont donné ou légué tels biens à la dite corporation."

Clause (B.) "Et qu'il soit statué, que dans le cas de la dissolution de la dite corporation, les biens-fonds achetés et acquis par elle et payés sur ses propres revenus, et non au moyen de la vente ou de l'échange de quelques biens donnés ou légués, ainsi que tout autre propriété appartenant alors à la dite corporation, et non sujets à être réclamés par et à retourner aux héritiers d'aucun donateur ou testateur, en vertu des dispositions de la section précédente de cet acte, demeureront à la disposition de la législature pour être appropriés au soutien de quelque institution charitable, ou à l'instruction des pauvres de la paroisse ou du township où tels biens seront ainsi situés."

Clause (C.) "Et qu'il soit statué, qu'aucun contrat de vente ou transport, en vertu duquel la dite corporation achètera ou acquerra des propriétés réelles ou immobilières ou rentes constituées, ne sera valide ou efficace, pour quelque fin que ce soit, à moins qu'il ne soit mentionné dans le dit contrat que le dit achat ou acquisition est fait avec les fonds de la dite corporation, ou avec des fonds provenant de la vente ou aliénation de telle et telle propriété, la décrivant, donnée ou léguée à la dite corporation par telle et telle personne ou personnes, les désignant par leur nom, ou autrement, selon le cas."

Clause (D.) "Et qu'il soit statué, qu'il sera du devoir de la dite corporation, en tout temps, lorsqu'elle en sera requise par le gouverneur général de cette province, de fournir un état par écrit de ses biens et affaires, dans lequel elle particulisera les revenus qu'elle retire des dits biens possédés sous l'autorité du présent acte, et de quelle source ils proviennent."

Les dits amendemens ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, que M. *Beaubien* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leurs amendemens.

Ordonné, que les amendemens faits par le conseil législatif au bill, intitulé: "Acte pour amender une ordonnance qui pourvoit à l'enregistrement des titres des biens immeubles ou des hypothèques dont ils sont grevés," soient maintenant pris en considération.

Bill relatif aux pères oblates.

Bill relatif à l'enregistrement de certains titres.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération; lesquels ont été lus comme suit:—

Feuille 1, ligne 40. Après "statué," insérez les clauses (A.) et (B.)

Clause (A.) "Et qu'il soit statué, que nonobstant toute chose contenue dans la dite ordonnance, il sera loisible aux registrateurs des comtés de Québec et de Montréal, respectivement, d'avoir et tenir des livres et registres séparés (de la nature et forme voulues par la dite ordonnance, et authentiqués en la manière prescrite en icelle, quant à ceux dans lesquels les sommaires doivent être enregistrés,) pour l'enregistrement au long des actes, instrumens et écritures de chacune des clauses ci-après mentionnées, savoir:—

"Premièrement. Cautionnemens, reconnaissances et autres sûretés et obligations en faveur de la couronne, testamens et actes de dernières volontés, et expéditions vérifiées ou authentiquées de testamens et actes de dernières volontés.

"Secondement. Contrats de mariages et donations.

"Troisièmement. Nominations de tuteurs et curateurs, jugemens et actes, et procédures judiciaires.

"Quatrièmement. Titres translatifs de propriété, n'appartenant à aucune des classes ci-dessus mentionnées, y compris les actes d'échanges et baux pour plus de neuf années, et les actes de partage.

"Cinquièmement. Actes, instrumens et écritures créant des hypothèques, privilèges ou charges, et n'appartenant pas à aucune des classes ci-dessus mentionnées.

"Sixièmement. Tous autres actes, instrumens et écritures n'appartenant à aucune des classes ci-dessus mentionnées.

"Et leur enregistrement au long dans tels livres respectivement, sera valide et efficace à toutes fins et intentions, et l'enregistrement de tout acte, instrument ou écriture au long dans tout livre, excepté celui tenu pour l'enregistrement des sommaires, n'affectera pas la validité de tel enregistrement, malgré que le registrateur se sera mépris sur la classe à laquelle tel acte, instrument, ou écriture appartiendra véritablement."

Clause (B.) "Et qu'il soit statué, que nonobstant toute chose contenue dans la dite ordonnance, tout député registrateur pourra résigner ou être démis de sa charge par son supérieur, et avant telle résignation ou démission, il sera du devoir du dit supérieur de nommer un nouveau député à sa place, dans les vingt jours après la dite résignation ou démission: et si tel registrateur néglige de nommer un député registrateur comme ci-dessus prescrit, il encourra une amende de cinquante louis, argent courant de cette province, pour chaque jour qu'il aura négligé de faire cette nomination; et la dite pénalité sera et pourra être recouvrée dans toute cour de record dans le Bas-Canada, et moitié d'icelle appartiendra et sera payée à sa majesté, ses héritiers et successeurs, et l'autre moitié au dénonciateur."

Les dits amendemens ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, que M. Laurin reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leurs amendemens.

Bill relatif à la compagnie du pont de St. Anselme.
M. Laurin a fait rapport du bill pour autoriser Jean Clovis Bélanger, écuyer, et autres, à construire un pont de péage sur la rivière Etchemin, dans la paroisse St. Anselme, près de l'église de la dite paroisse, dans le comté de Dorchester, et pour incorporer les dits Jean Clovis Bélanger, et autres, sous le nom de "Compagnie du pont de St. Anselme," et pour d'autres fins y mentionnées; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

M. Galt a fait rapport du bill pour l'administration plus effective de la justice dans la cour de chancellerie de la ci-devant province du Haut-Canada; et les amendemens ont été lus. Bill relatif à la cour de chancellerie, (H.-C.)

M. le solliciteur général Blake a proposé, secondé par l'honorable procureur général Baldwin, et la question ayant été proposée, que les amendemens soient maintenant lus une seconde fois;

M. Sherwood, de Brockville, a proposé en amendement à la question, secondé par M. Seymour, que tous les mots après "que," soient retranchés, et les mots: "le dit bill soit renvoyé de nouveau à un comité de toute la chambre, lundi prochain, avec une instruction au comité de pourvoir à l'administration de la justice dans la cour de chancellerie par un juge seulement," insérés à leur place;

Et la question ayant été mise sur l'amendement; la chambre s'est divisée:—Et la question a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise;—Elle a été unanimement résolue dans l'affirmative.

Et les dits amendemens ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

Un bill grossoyé pour l'administration plus effective de la justice dans la cour de chancellerie de la ci-devant province du Haut-Canada, a été lu la troisième fois.

Sur motion de M. le solliciteur général Blake, secondé par l'honorable procureur général Baldwin,

Ordonné, que la clause grossoyée suivante (A.), soit ajoutée au bill en forme de cavalier, et suive la quatorzième clause:—

Clause (A.) "Et qu'il soit statué, que le présent acte deviendra en force le premier jour de janvier prochain, ou à tel jour auparavant, qui sera fixé à cet effet par proclamation sous le grand sceau de la province."

M. le solliciteur général Blake a proposé, secondé par l'honorable procureur général Baldwin, et la question ayant été mise, que le bill passe, et que le titre soit: "Acte pour l'administration plus effective de la justice dans la cour de chancellerie de la ci-devant province du Haut-Canada;"

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs Armstrong, le procureur général Baldwin, Bell, le solliciteur général Blake, Boulton, de Norfolk, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt, le solliciteur général Drummond, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Galt, Guillet, Holmes, Laurin, Lemieux, Marquis, Mongenais, Morrison, Nelson, Notman, Polite, Price, Richards, Sherwood, de Toronto, Smith, de Frontenac, Smith, de Wentworth, Taché, Thompson, Viger et Watts.—(35.)

CONTRE.

Messieurs Crysler, Johnson, Robinson, Seymour et Sherwood, de Brockville.—(5.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. le solliciteur général Blake porte le bill au conseil législatif, et demande son cours.

L'ordre du jour, pour recevoir le rapport du comité de toute la chambre sur le bill qui fait de nouvelles dispositions pour l'administration de la justice, en établissant une cour criminelle supérieure de loi commune, et aussi une cour d'appel et de pourvoi pour erreur dans le Haut-Canada, et pour d'autres objets, étant lu; Bill relatif à une cour supérieure de loi commune, et une cour d'appel et de pourvoi pour erreur, (H.-C.)

M. le solliciteur général Blake a proposé, secondé par l'honorable procureur général Baldwin, et la

question ayant été proposée, que le dit rapport soit maintenant reçu ;

M. *Sherwood*, de *Brockville*, a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Seymour*, que tous les mots après "que," soient retranchés, et les mots suivans insérés à leur place: "les dits bill et rapport soient renvoyés de nouveau à un comité de toute la chambre, lundi prochain, avec une instruction au comité de prendre en considération la convenance d'augmenter la juridiction et l'efficacité des cours actuelles inférieures de localité dans le *Haut-Canada*, dans le but de réduire les frais de justice dans cette partie de la province, et d'épargner à la cour du banc de la Reine une grande partie des affaires civiles qui s'y font maintenant. réservant et établissant un appel à la dite cour du banc de la Reine des jugemens des cours de juridiction limitée, et d'en faire rapport ;"

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Burrit*, *Crysler*, *Flint*, *McConnell*, *Robinson*, *Seymour* et *Sherwood*, de *BROCKVILLE*.—(7.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin*, *Beaubien*, *Bell*, le solliciteur général *Blake*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, *DeWitt*, le solliciteur général *Drummond*, *Dumas*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Galt*, *Guillet*, *Holmes*, *Laurin*, *Lemieux*, *Marquis*, *Mongenais*, *Morrison*, *Nelson*, *Notman*, *Pollette*, *Price*, *Richards*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Taché*, *Thompson*, *Viger* et *Watts*.—(34.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, que le dit rapport soit maintenant reçu ;

M. *Notman* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Thompson*, que tous les mots après "que," soient retranchés, et les mots suivans insérés à leur place: "les dits bill et rapport soient renvoyés de nouveau à un comité de toute la chambre, demain, avec instruction au comité de considérer l'amendement suivant au bill: "que depuis et après la passation de cet acte, les divers devoirs de maréchal ou greffier des cours d'assise seront remplis dans le district de *Home* par le greffier de la couronne, et par ses députés dans les divers autres districts du *Haut-Canada*, chacun desquels seront payés à même le fonds susdit, sur le pied d'un louis cinq shillings pour chaque jour qu'il sera nécessairement employé ainsi durant les séances des cours d'assise et *nisi prius*, oyer et terminer, et de la délivrance générale des prisonniers ; et qu'il sera du devoir des dits députés de transmettre, aux frais publics, dans un temps raisonnable après la fin des dites cours d'assise, et avant le premier jour du terme alors prochain au bureau principal à *Toronto*, les divers records, actes d'accusation, remontrances, exhibits, et tous les autres papiers relatifs aux affaires des dites cours ; et que les honoraires qui seront payés ou payables au dit maréchal et greffier des assises seront réservés en la même manière que tous les autres honoraires doivent être appropriés par le présent ;"

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Bell*, *Boutillier*, *Burrit*, *Cameron*, de *KENT*, *Cartier*, *Christie*, *Crysler*, *DeWitt*, *Ferguson*, *Flint*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Hall*, *Johnson*, *Laurin*, *Lyon*, *McFarland*, *Notman*, *Richards*, *Seymour*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Smith*, de *WENTWORTH*, et *Thompson*.—(24.)

CONTRE.

Messieurs le procureur général *Baldwin*, *Beaubien*, le solliciteur général *Blake*, *Chabot*, le solliciteur général *Drummond*, *Dumas*, *Galt*, *Guillet*, *Holmes*, *Marquis*, *McConnell*, *Méthot*, *Mongenais*, *Morrison*, *Price*, *Prince*, *Robinson*, *Sherwood*, de *TORONTO*, *Taché*, *Watts* et *Wetenhall*.—(21.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise ;

Ordonné, que les dits bill et rapport soient renvoyés de nouveau à un comité de toute la chambre, demain, avec instruction au comité de considérer l'amendement suivant au bill: "Que depuis et après la passation de cet acte, les divers devoirs de maréchal ou greffier des cours d'assise seront remplis dans le district de *Home* par le greffier de la couronne, et par ses députés dans les divers autres districts du *Haut-Canada*, chacun desquels seront payés à même le fonds susdit, sur le pied d'un louis cinq shillings pour chaque jour qu'il sera nécessairement employé ainsi durant les séances des cours d'assise et *nisi prius*, oyer et terminer, et de la délivrance générale des prisonniers ; et qu'il sera du devoir des dits députés de transmettre, aux frais publics, dans un temps raisonnable après la fin des dites cours d'assise, et avant le premier jour du terme alors prochain, au bureau principal à *Toronto*, les divers records, actes d'accusation, remontrances, exhibits, et tous les autres papiers relatifs aux affaires des dites cours ; et que les honoraires qui seront payés ou payables au dit maréchal et greffier des assises seront réservés en la même manière que tous les autres honoraires doivent être appropriés par le présent."

M. *Holmes* a proposé, secondé par M. *Galt*, et la question ayant été mise, que l'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer une compagnie pour la construction d'un canal destiné aux vaisseaux, qui reliera les eaux du *Lac Champlain* et celles du fleuve *St. Laurent*, soit maintenant lu ;

Bill relatif à la construction d'un canal.

La chambre s'est divisée :

Pour, 28.

Contre, 9.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Et l'ordre du jour étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Boutillier* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Boutillier* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit reçu, demain.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain.

Alors, sur motion de M. *Fortier*, secondé par M. *DeWitt*,

La chambre s'est ajournée.

Martis, 22^e die Mai ;

ANNO 12^o VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Cartier*,—la pétition d'*A. M. Delisle* et *B. H. LeMoine*, écuyers, de la cité de *Montréal*.

Pétitions présentées.

Par M. Smith, de Frontenac,—la pétition de William Anderson, senior, et autres, de la troisième concession du township d'Ameliasburgh, district de Prince-Edward.

Bill relatif au chemin St. Michel.

Un bill grossoyé pour autoriser les syndics des chemins à barrières de Montréal à acheter le chemin St. Michel, et à ouvrir un chemin jusqu'au village du Sault au Récollet, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. Hobbes porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif à l'église calviniste, baptiste, de Perth.

Un bill grossoyé pour confirmer le titre de l'église calviniste, baptiste, de Perth, à un certain lopin de terre dans cette ville, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : " Acte pour confirmer le titre de la congrégation baptiste, calviniste, de Perth, à un certain lopin de terre dans cette ville."

Ordonné, que l'honorable M. Cameron, de Kent, porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif à l'amendement de l'acte de la milice.

Un bill grossoyé pour amender la loi de la milice de cette province, en ce qui concerne l'enrôlement des quakers, ménonistes et tunkers, et les amendes dont ils sont passibles, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable M. Merritt porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif au township d'Elgin.

Un bill grossoyé pour former un nouveau township qui sera appelé le township d'Elgin, et sera composé de partie du township de Hinchinbrooke, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. DeWitt porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Pétitions lues.

Ordonné, que la pétition d'A. M. Delisle et B. H. LeMoine, écuyers, de la cité de Montréal, soit maintenant lue, et que les règles de cette chambre soient mises de côté quant à icelle.

Et la dite pétition a été lue; demandant qu'un certain bill qui aura l'effet de les priver de droits acquis et garantis par un acte provincial, par rapport au pont de péage au village du Sault au Récollet, ne soit pas passé en loi.

Ordonné, que la pétition de William Anderson, senior, et autres, de la troisième concession du township d'Ameliasburgh, district de Prince-Edward, soit maintenant lue; et que les règles de cette chambre soient mises de côté quant à icelle.

Et la dite pétition a été lue; demandant qu'il ne soit fait aucun changement dans le premier arpentage du dit township.

Bill relatif à la construction de ponts sur la rivière des Prairies.

M. Egan a fait rapport, du comité spécial sur le bill pour révoquer certaines dispositions des actes y mentionnés, autorisant la construction de ponts sur la rivière des Prairies, que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de M. DeWitt, secondé par M. Holmes.

Résolu, que cette chambre se forme maintenant en comité, pour prendre en considération les droits du havre de Montréal.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Thompson a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Thompson a fait rapport que le comité avait passé une résolution.

Ordonné, que le rapport soit reçu, demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à la construction et réparation de maisons de justice et prisons dans certains endroits du Bas-Canada, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Johnson a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Johnson a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, que le rapport soit reçu, demain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour établir des dispositions aux fins de continuer et compléter les procédures dans les affaires de banque-routes maintenant pendantes dans le Bas-Canada, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable M. Price a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et l'honorable M. Price a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

L'honorable M. Price a fait rapport du bill en conséquence; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

Ordonné, que M. Armstrong ait la permission d'introduire un bill pour la secours des débiteurs insolubles dans le Bas-Canada.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

L'honorable M. Cameron, de Kent, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à son excellence le gouverneur général,—Réponse à une adresse de l'assemblée législative, demandant " un état des péages prélevés sur

" le chemin macadamisé entre Dundas et Waterloo, " spécifiant le montant perçu à chaque barrière, durant les années 1846, 1847 et 1848, et établissant " le montant, s'il y en a, entre les mains des commissaires," tel qu'ordonné le 30 mars 1849.

Etat des péages du chemin macadamisé de Dundas et Waterloo, depuis le 26^e jour d'octobre 1845, jusqu'au 26^e jour d'octobre 1848.

	Loyer Reçu.		Reçu.	
	£	s. d.	£	s. d.
Depuis le 26 octobre 1845, jusqu'au 26 octobre 1846.....	597	0 0	597	0 0
Barrière No. 1.	497	18 5	497	18 5
" " 2.	340	2 10	340	2 10
" " 3.				
	£ 1435		1 3	

Droits du havre de Montréal.

		£ s. d.	
Depuis le 26 octobre 1846, jusqu'au 26 octobre 1847.	Barrière No. 1.	639	0 0
	Barrière No. 2.	557	18 5
	Barrière No. 3.	389	2 10
		£	1586 1 3
Depuis le 26 octobre 1847, jusqu'au 26 octobre 1848.	Barrière No. 1.	1196	0 0
	Barrière No. 2.	932	0 0
	Barrière No. 3.	701	0 0
Depuis le 3 janvier 1848, jusqu'au 26 octobre 1848...	Nouvelle barrière érigée dans Beverly (maintenant nommé barrière No. 2), perçu par un percepteur salarié. Recettes brutes....		318 18 10
		£	2991 7 6

* £176 de cette somme ont été portés au crédit de l'ouvrage fait. La balance de £37 a été, par une erreur de la banque de l'Amérique britannique du Nord, placée au crédit du locataire de la barrière No. 1, au lieu de l'être au crédit du locataire de la barrière No. 2, et cette erreur n'a été découverte qu'après le règlement de compte avec les cautions du locataire de la barrière No. 1.

20 avril 1849. La balance au crédit des commissaires dans la banque de l'Amérique britannique du Nord, ce jour, est de £9 5s. 9d.; et les commissaires restent endettés envers cette institution par leurs différents billets conjoints, pour une balance de £900, outre l'intérêt, et outre l'argent emprunté sur débentures.

A. AINSLIE,
Président du chemin macadamisé de
Dundas et Waterloo.

M. Morrison, du comité pour prendre en considération le message de son excellence le gouverneur général, relativement à l'établissement d'un bureau des postes générales dans les provinces de l'Amérique britannique du Nord, a fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles ont été lues comme suit :—

1. Résolu, qu'attendu qu'il est expédient qu'un tarif postal uniforme et peu élevé soit établi dans toute l'Amérique britannique; et attendu que le gouvernement impérial a signifié à son excellence le gouverneur général qu'il était disposé à abandonner la direction de ce département, aussitôt que les différents gouvernemens locaux seront convenus d'un système de port de lettres uniforme: et attendu que les différents gouvernemens locaux de l'Amérique britannique sont convenus des propositions suivantes, savoir: "Qu'il y ait un taux uniforme de trois deniers, cours provincial, dans toute l'étendue de l'Amérique britannique du Nord; qu'aucun frais de port de transit entre les provinces ne soit permis: que deux deniers sterling par demi-once continuent à être le taux en opération à l'égard des lettres des malles anglaises, et soit étendu aux pays qui ont fait des conventions postales avec la Grande-Bretagne, (à moins que le gouvernement de sa majesté ne juge à propos de permettre que ce taux soit changé en celui de trois deniers courant;) que l'on aura le choix de payer d'avance le port des lettres: que chaque province retiendra le montant des frais de ports qu'elle aura prélevé: que le port de lettres des paquets seront payés en Angleterre, et que le taux provincial de deux deniers sterling appartiendra à la province qui le percevra; et s'il est payé d'avance en Angleterre, il sera porté au crédit de la province où la lettre est adressée: qu'il ne soit accordé aucun privilège d'affranchissement: qu'il puisse exister des timbres de port de lettres pour les paiemens faits d'avance, et que les timbres coloniaux soient gravés: que les frais de port

" des journaux, brochures et magasins, restent fixés aux taux actuels, et que la législature soit autorisée à les transmettre sans frais: et que le taux de rémunération pour le transport des malles britanniques par une estafette expressément destinée à ce transport, à travers les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, soit l'objet d'un arrangement ultérieur." Et attendu que le gouvernement impérial a approuvé les dites propositions, mais que néanmoins il faut des dispositions législatives pour autoriser le gouvernement de sa majesté de réaliser les arrangements proposés: et attendu qu'il est expédient d'autoriser le gouverneur général en conseil à réaliser les arrangements qu'il croira convenables pour l'établissement d'un taux de port de lettres uniforme, aussitôt que la loi nécessaire aura été passée par la législature impériale: A ces causes, il est expédient que le gouverneur en conseil soit autorisé à faire, avec le gouvernement impérial et avec les gouvernemens provinciaux des autres provinces de l'Amérique britannique du Nord, les arrangements qui, suivant l'avis du gouverneur en conseil, seront convenables pour établir un tarif postal, uniforme et peu élevé; et que le gouverneur en conseil soit autorisé à faire tous les réglemens qui lui sembleront convenables pour l'administration du département de la poste et la conduite de ses officiers, et de toutes les matières qui s'y rapportent, et de les changer au besoin; lesquels réglemens auront la même force et le même effet que s'ils faisaient partie de cet acte jusqu'à la fin de la session suivante du parlement.

2. Résolu, qu'il est expédient que les réglemens qui seront alors en vigueur soient donnés aux deux chambres du parlement provincial, dans les premiers dix jours de la session suivante du dit parlement, et demeureront ensuite en vigueur comme loi, à moins qu'il n'en soit autrement décidé par quelque acte passé durant la dite session.

3. Résolu, qu'il est expédient que le gouverneur en conseil soit autorisé à payer, à même le fonds consolidé du revenu, telles sommes (s'il en est,) qu'il sera nécessaire pour combler tout déficit dans les fonds provenant du revenu du département de la poste pour en couvrir les dépenses.

Les dites résolutions ayant été lues une seconde fois, ont été adoptées.

Ordonné, que M. le solliciteur général Blake ait la permission d'introduire un bill pour l'administration du département du bureau des postes, aussitôt qu'il sera transféré au gouvernement provincial.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

M. Polette, du comité au sujet du pont Dorchester et des chemins dans les environs de Québec, a fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles ont été lues comme suit :—

1. Résolu, qu'il est expédient d'autoriser et de mettre les syndics de la commission des chemins à barrières de Québec en état d'acquérir et prendre la possession et la propriété du pont appelé pont de Dorchester, construit sur la rivière St. Charles, près la cité de Québec.

2. Résolu, qu'il est expédient d'étendre les dispositions de l'ordonnance passée dans la quatrième année du règne de sa majesté, intitulée: "Ordonnance pour pourvoir à l'amélioration de certains chemins dans le voisinage de la cité de Québec et y conduisant, et pour prélever un fonds à cette fin," au dit pont ainsi qu'à cer-

tains chemins et parties de chemins dans les environs de Québec.

3. Résolu, que pour les fins susdites, il est expédient d'autoriser les dits syndics à prélever un autre emprunt qui n'excèdera pas vingt-cinq mille louis, courant, sur la garantie des taux de péages, et autres deniers qui pourront venir entre leur mains, et de donner privilège et priorité d'hypothèque sur les dits taux de péages et deniers, l'intérêt qui sera dû pour le dit emprunt, sur l'intérêt de tous les emprunts que les dits syndics ont déjà été autorisés à prélever, ainsi que sur les réclamations que le gouvernement de sa majesté peut avoir pour le remboursement des deniers avancés aux dits syndics par le receveur général, à même les fonds de la province.

Les dites résolutions ayant été lues une seconde fois, ont été adoptées.

Ordonné, que M. le solliciteur général *Blake* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser et mettre les commissaires des chemins à barrières de Québec en état d'avoir et d'acquérir la possession et la propriété du pont *Dorchester*, et pour d'autres fins.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour demain.

Bill relatif au pont *Dorchester*, etc.

Subsides.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité de subsides, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Lyon* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Lyon* a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau, demain.

Bill accordant une aide pour la construction de chemins de fer.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour donner, sous certaines conditions, la garantie de la province aux obligations contractées par les compagnies de chemins de fer, et pour aider la construction du chemin de fer d'*Halifax* et de Québec, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Jobin* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Jobin* a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le dit comité ait la permission de siéger de nouveau, demain.

Message du conseil.

Message du conseil législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—

M. l'Orateur, Le conseil législatif a passé les bills suivans sans amendement, savoir :—

Bill relatif au testament de feu R. N. Starr.

Bill, intitulé : "Acte pour autoriser *George Carruthers*, et autres, à mettre à exécution le testament de feu le docteur *Richard Noble Starr* :"

Bill relatif à l'association de la bibliothèque mercantile de Hamilton.

Bill, intitulé : "Acte pour incorporer l'association mercantile de la bibliothèque de *Hamilton* :"

Bill relatif aux sociétés religieuses.

Bill, intitulé : "Acte pour amender certains actes pour venir en aide à certaines sociétés religieuses :"

Bill relatif à la maison de la trinité de Québec.

Bill, intitulé : "Acte pour refondre les lois et ordonnances relatives aux pouvoirs et aux devoirs de la corporation de la maison de la trinité de Québec, et pour d'autres fins :"

Bill, intitulé : "Acte pour améliorer la loi relative à la preuve dans le *Haut-Canada* :"

Bill relatif à la loi de la preuve, (L.-2.) Bill relatif au collège de Bytown.

Bill, intitulé : "Acte pour incorporer le collège de *Bytown* :"

Bill relatif à la maison de la trinité de Montréal.

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé : "Acte pour abroger un certain acte et une ordonnance y mentionnés, concernant la maison de la trinité de *Montréal*, et pour en amender et refondre les dispositions," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : "Acte pour prescrire que certaines annonces officielles et légales seront insérées dans la gazette du *Canada* seulement," étant lu ;

Bill relatif aux annonces légales et officielles.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois. Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois, et que les règles de cette chambre soient mises de côté quant à icelui.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois. Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable M. *Merritt* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre l'a passé sans aucun amendement.

M. *Boutillier* a fait rapport du bill pour incorporer une compagnie pour la construction d'un canal destiné au vaisseaux, qui reliera les eaux du *Lac Champlain* et celles du fleuve *St. Laurent* ; et les amendemens ont été lus.

Bill relatif à la construction d'un canal.

M. *Holmes* a proposé, secondé par l'honorable M. *Merritt*, et la question ayant été mise, que les amendemens soient maintenant lus une seconde fois ;

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, le procureur général *Baldwin*, le solliciteur général *Blake*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Cameron*, de *KENT*, *Christie*, *De Witt*, *Fourquin*, *Hall*, *Holmes*, *Jobin*, *Lyon*, *Macdonald*, de *GLENGARY*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Merritt*, *Mongenais*, *Morrison*, *Price*, *Robinson*, *Seymour*, *Smith*, de *FRONTENAC*, et *Thompson*.—(23.)

CONTRE.

Messieurs *Chabot*, *Chauveau*, *Davignon*, *Duchessnay*, *Egan*, *Fournier*, *Galt*, *Laurin*, *Lemieux* et *Taché*.—(10.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Et le premier des amendemens ayant été lu une seconde fois comme suit :—

Clause 1, ligne 48, ou approchant. Retranchez "*Lac St. Louis*," et insérez "*Lac St. François*."

M. *Davignon* a proposé en amendement à la dite clause, secondé par M. *Galt*, que tous les mots après "entre," dans la ligne 48, ou approchant, jusqu'au mot "*Champlain*," dans la ligne 50, ou approchant, soient retranchés, et les mots : "le village de *Laprairie* et le village *Longueuil*, et aboutissant à quel qu'endroit sur la rivière *Richelieu*, entre *St. Jean* et "*Chambly*," substitués à leur place ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Chabot*, *Chauveau*, *Davignon*, *Duchessnay*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Galt*, *Laurin*, *Lemieux*, *Méthot* et *Taché*.—(12.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin*, le solliciteur général *Blake*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Cameron*, de *KENT*, *Christie*, *Dunas*, *Egan*, *Flint*, *Hall*, *Holmes*, *Jobin*, *Lyon*, *Macdonald*, de *GLENGARY*, *Merritt*, *Mongenais*, *Morrison*, *Price*,

Richards, Robinson, Seymour, Smith, de FRONTENAC, et Thompson—(23.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Le premier amendement a été alors adopté.

Le reste des dits amendemens ayant été lus une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

Bill relatif aux
banqueroutiers
(H.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour établir des dispositions plus efficaces pour le partage des biens et effets des banqueroutiers dans le *Haut-Canada*, étant lu ;

M. le solliciteur général *Blake* a proposé, secondé par l'honorable procureur général *Baldwin*, et la question ayant été proposée, que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

M. *Lyon* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Flint*, que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots : "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle ;

Et la question ayant été mis sur l'amendement ; la chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley, Boulton, de NORFOLK, Burrill, Chabot, Christie, Crysler, Davignon, DeWitt*, le solliciteur général *Drummond, Dumas, Flint, Fournier, Gall, Holmes, Lemieux, Lyon, Macdonald, de GLENGARY, Macdonald, de KINGSTON, Marquis, McConnell, Mongenais, Notman, Seymour, Sherwood, de BROCKVILLE, Smith, de FRONTENAC, et Thompson—(26.)*

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, le procureur général *Baldwin, Beaubien, Bell*, le solliciteur général *Blake, Cartier, Cauchon, Fortier, Guillet, Johnson, Merritt, Méthot, Morrison, Nelson, Polette, Price, Robinson, Smith, de WENTWORTH, et Watts—(19.)*

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question principale, telle qu'amendée, ayant été alors mise ;

Ordonné, que le bill soit lu une seconde fois de ce jour en six mois.

Bill relatif à
une cour supé-
rieure de loi
commune, et à
une cour d'ap-
pel et de pour-
voi pour er-
reur.(H.-C.)

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme de nouveau en comité sur le bill qui fait de nouvelles dispositions pour l'administration de la justice, en établissant une cour criminelle de loi commune, et aussi une cour d'appel et de pourvoi pour erreur dans le *Haut-Canada*, et pour d'autres objets, et sur le rapport du comité sur icelui,—avec une instruction au dit comité, étant lu ;

M. le solliciteur général *Blake* a proposé, secondé par l'honorable procureur général *Baldwin*, et la question ayant été mise, que le dit ordre soit déchargé, et que le dit rapport soit maintenant reçu ;

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong, Badgley*, le procureur général *Baldwin, Beaubien*, le solliciteur général *Blake, Cartier, Cauchon, Chabot*, le solliciteur général *Drummond, Dumas, Fortier, Fournier, Gall, Guillet, Holmes, Lemieux, Macdonald, de GLENGARY, Macdonald, de KINGSTON, Marquis, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Polette, Price, Robinson, Sherwood, de BROCKVILLE, et Watts—(28.)*

CONTRE.

Messieurs *Bell, Burrill, Christie, Egan, Flint, Lyon, Notman, Papineau, Smith, de WENTWORTH, et Thompson—(10.)*

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

M. *Armstrong* a fait rapport du bill en conséquence ; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Et un autre amendement a été fait au bill, en retranchant les mots, "et que cet acte aura effet le et

"après le dernier jour du terme de pâques prochain, "après la passation d'icelui," dans la trente-quatrième clause du dit bill.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

Un bill grossoyé qui fait de nouvelles dispositions pour l'administration de la justice, en établissant une cour criminelle supérieure de loi commune, et aussi une cour d'appel et de pourvoi pour erreur dans le *Haut-Canada*, et pour d'autres objets, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : "Acte "qui fait de nouvelles dispositions pour l'admini- "stration de la justice, en établissant une "cour supérieure additionnelle de loi commune, "et aussi une cour d'appel et de pourvoi pour "erreur dans le *Haut-Canada*, et pour d'autres "objets."

Ordonné, que M. le solliciteur général *Blake* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

L'honorable procureur général *Baldwin*, l'un des *Siège du gou-* *vernement.* *conseillers exécutifs de sa majesté, a fait rapport*

qu'on s'était rendu auprès de son excellence le gouverneur général, avec l'adresse de cette chambre du 19 du courant (au sujet de changer le siège du gouvernement) ; et qu'il avait plu à son excellence de donner la réponse suivante :—

Messieurs,
Le sujet de votre adresse, invoquant l'exercice de la prérogative royale dans une question qui renferme les considérations les plus sérieuses d'intérêt public, recevra ma meilleure attention. Je ne dois point vous cacher cependant, que dans mon opinion, on ne doit point adopter à la légère un changement aussi sérieux à cet égard, et surtout que l'on ne doit point, en l'adoptant, se laisser influencer par des raisons qui peuvent prêter une apparence de nécessité temporaire à ce changement.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour l'incorporation d'une compagnie pour établir une ligne de chemin de fer entre *Montréal et Missisquoi*, étant lu ;

Bill relatif au
chemin de fer
de Missisquoi.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Fortier* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Fortier* a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau, demain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour autoriser *Antoine Amable Archambeault*, et autres, à construire un pont de péage sur la rivière *L'Assomption*, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu ;

Bill relatif à
A. Archam-
beault, et au-
tres,—construc-
tion d'un pont
de péage.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Chabot* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Chabot* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit reçu, demain.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été *Ordres remis.* *disposé, soient remis à demain.*

Alors, sur motion de M. *DeWitt*, secondé par M. le solliciteur général *Drummond*,

La chambre s'est ajournée à demain, à dix heures,

A. M.

Mercurii, 23^o die Maii;ANNO 12^o VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

Pétition présentée.

LA pétition suivante a été présentée et mise sur la table:—

Par M. Scott, du Lac des Deux-Montagnes,—la pétition de Pierre Vieau, de la paroisse de St. Martin, dans le district de Montréal.

Bill relatif aux corporations municipales, etc. (H.-C.)

Un bill grossoyé pour révoquer les actes en force dans le Haut-Canada, qui ont rapport à l'établissement des autorités locales et municipales, à la voirie, aux cotisations et à la répartition et perception des taxes locales, et autres matières de la même nature, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit: "Acte pour révoquer les actes en force dans le Haut-Canada, qui ont rapport à l'établissement des autorités locales et municipales, et autres matières de la même nature."

Ordonné, que l'honorable procureur général Baldwin porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif à la municipalité de Ste. Anne et du Cap Chat.

Un bill grossoyé pour détacher les établissements de Ste. Anne des Monts et du Cap Chat de la municipalité de Gaspé, et les ériger en une municipalité distincte et séparée, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit: "Acte pour détacher les établissements de Ste. Anne des Monts et du Cap Chat de la municipalité de Gaspé, et les ériger en une municipalité distincte et séparée."

Ordonné, que M. Christie porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Pétitions lues.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De William Waddell, et autres, du comté de Kent; demandant qu'il ne soit fait aucune division du dit comté.

D'E. Webster, et autres, des townships de Leeds et Lansdowne, district de Johnstown; demandant la passation d'un acte pour confirmer certains actes et procédés des habitans des dits townships, réunis en deux divisions, sous le nom de "Front de Leeds et Lansdowne," et "Profondeur de Leeds et Lansdowne," et que les dits townships soient divisés pour les fins municipales et électorales, et les divisions réunies sous les dits titres, respectivement.

Ordonné, que la pétition de Pierre Vieau, de la paroisse de St. Martin, dans le district de Montréal, soit maintenant lue; et que les règles de cette chambre soient mises de côté quant à icelle.

Et la dite pétition a été lue; demandant que le bill pour révoquer certaines dispositions des actes 10 et 11 Vict., c. 97 et 98, qui autorise la construction de ponts sur la rivière des Prairies, ne devienne pas loi.

Message du conseil.

Message du conseil législatif, par John Fennings Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:—
M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé les bills suivans sans amendement, savoir:—

Bill, intitulé: "Acte pour incorporer la société de St. George de Québec."

Bill relatif à la société St. George de Québec.

Bill relatif au transport d'immeubles (H.-C.)

Bill, intitulé: "Acte pour simplifier le transport des immeubles dans le Haut-Canada, et pour soumettre à la saisie certains droits et intérêts en iceux."

Bill relatif aux débiteurs et créanciers d'hypothèques, (H.-C.)

Bill, intitulé: "Acte qui pourvoit à la vente par exécution des droits des débiteurs hypothécaires (mortgagors) sur les biens-fonds, dans le Haut-Canada."

Bill relatif à la santé publique de Québec.

Bill, intitulé: "Acte pour pourvoir à la santé publique de la cité de Québec."

Bill, intitulé: "Acte pour amender l'acte qui pourvoit à l'organisation du notariat dans le Bas-Canada."

Bill relatif à la profession de notaire.

Bill, intitulé, "Acte pour faciliter les poursuites contre les personnes associées pour le fait de commerce, et contre les sociétés et compagnies non incorporées;" et aussi,

Bill pour faciliter la poursuite des compagnies non incorporées.

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé: "Acte pour l'incorporation du barreau du Bas-Canada," avec plusieurs amendemens, auxquels il demande le concours de cette chambre.

Bill relatif à l'incorporation du barreau du Bas-Canada.

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de l'honorable procureur général Baldwin, secondé par M. Smith, de Frontenac,

Ajournement.

Résolu, que demain étant le jour de la naissance de sa majesté, cette chambre, lorsqu'elle s'ajournera aujourd'hui, s'ajourne à vendredi prochain.

Message du conseil législatif, par John Fennings Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:—
M. l'Orateur,

Message du conseil.

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé: "Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de "Compagnie de la baie de cuivre de Huron," avec plusieurs amendemens à la version française d'icelui; auxquels il demande le concours de cette chambre.

Bill relatif à la compagnie de la baie de cuivre de Huron.

Et ensuite il s'est retiré.

Ordonné, que l'amendement fait par le conseil législatif au bill, intitulé: "Acte pour abroger un acte et une ordonnance y mentionnés, concernant la maison de la trinité de Montréal, et pour en amender et refondre les dispositions," soit maintenant pris en considération.

Bill relatif à la maison de la trinité de Montréal.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre le dit amendement en considération; lequel a été lu comme suit:—

Feuille 14, ligne 20. Après "vaisseau," insérez "n'étant pas une telle."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, que M. Cauchon reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leur amendement.

Message du conseil législatif, par John Fennings Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:—
M. l'Orateur,

Message du conseil.

Le conseil législatif a passé les bills suivans sans amendement, savoir:—

Bill, intitulé: "Acte pour détacher une certaine étendue de terre du district de Midland, et pour l'annexer au district de Bathurst."

Bill relatif aux terres du district de Bathurst.

Bill, intitulé: "Acte pour amender l'acte relatif aux banques d'épargnes."

Bill relatif aux banques d'épargnes.

Et ensuite il s'est retiré.

Ordonné, que le bill pour révoquer certaines dispositions des actes y mentionnés, autorisant la construction de ponts sur la rivière des Prairies, soit maintenant soumis à un comité de toute la chambre.

Bill relatif à la construction de ponts sur la rivière des Prairies.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Crysler a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Crysler a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Crysler a fait rapport du bill en conséquence; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

Bill relatif à la construction d'un canal.

Un bill grossoyé pour incorporer une compagnie pour la construction d'un canal destiné aux vaisseaux, qui reliera les eaux du *Lac Champlain* et celles du fleuve *St. Laurent*, a été lu la troisième fois.

M. *Holmes* a proposé, secondé par M. *Cartier*, et la question ayant été mise, que le bill passe et que le titre soit : "Acte pour incorporer une compagnie pour la construction d'un canal destiné aux vaisseaux qui reliera les eaux du *Lac Champlain* à celles du fleuve *St. Laurent*;"

La chambre s'est divisée :—Et la question a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. *Holmes* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Ordonné, que les amendemens faits par le conseil législatif à la version française du bill, intitulé : "Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de "Compagnie de la baie de cuivre de *Huron*," soient maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération; lesquels ont été lus comme suit :—

Feuille 1, ligne 33. Retrancher depuis le second "de" jusqu'au premier "et," dans la 34e ligne, et insérez "The *Huron Copper Bay Company*."

Dans le titre du bill. Retrancher depuis le premier "de" jusqu'à "*Huron*," inclusivement, et insérez "The *Huron Copper Bay Company*."

Les dits amendemens ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, que M. *Christie* reporte le bill au conseil législatif et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leurs amendemens.

Un bill grossoyé pour autoriser *Jean Clovis Bélanger*, écuyer, et autres, à construire un pont de péage sur la rivière *Etchemin*, dans la paroisse de *St. Anselme*, près de l'église de la dite paroisse, dans le comté de *Dorchester*, et pour incorporer les dits *Jean Clovis Bélanger*, et autres, sous le nom de "Compagnie du pont de *St. Anselme*," et pour d'autres fins y mentionnées, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le bill soit : "Acte pour autoriser *Joseph Clovis Bélanger*, écuyer, et autres, à construire un pont de péage sur la rivière *Etchemin*, dans la paroisse de *St. Anselme*, près de l'église de la dite paroisse, dans le comté de *Dorchester*, et pour incorporer les dits *Joseph Clovis Bélanger*, et autres, sous le nom de "La compagnie du pont de *St. Anselme*," et pour d'autres fins y mentionnées."

Ordonné, que M. *Lemieux* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Sur motion de l'honorable M. *Boulton*, secondé par M. *Holmes*,

Résolu, que cette chambre concourt dans le rapport final du comité permanent nommé pour aider M. l'Orateur à surveiller la bibliothèque.

Sur motion de M. le solliciteur général *Drummond*, secondé par l'honorable M. *Price*,

Ordonné, que le bill grossoyé du conseil législatif, intitulé : "Acte pour pourvoir à la saisie et à la vente des actions dans le fonds social de compagnies incorporées," soit maintenant lu pour la première fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu une seconde fois, et que les règles de cette chambre soient mises de côté quant à icelui.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, que le bill soit lu une troisième fois, vendredi prochain.

Ordonné, que l'honorable M. *Boulton* ait la permission d'introduire un bill pour établir un recours contre les corporations municipales pour les pertes résultant de la destruction de propriétés dans les émeutes et les tumultes, dans les lieux où elles se trouvent.

Bill relatif à la destruction de propriétés par les émeutes.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour samedi prochain.

Sur motion de M. le solliciteur général *Blake*, secondé par l'honorable procureur général *Baldwin*,

Résolu, que cette chambre se forme maintenant en comité pour prendre en considération s'il est expédient d'amender l'acte qui pourvoit à la distribution des exemplaires imprimés des lois, et aussi d'amender les règles de cette chambre, relativement à l'introduction de bills privés.

Distribution des lois et bills privés.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Scott*, du *Lac des Deux-Montagnes*, a fait rapport que le comité avait passé plusieurs résolutions; lesquelles ont été lues comme suit :—

1. Résolu, qu'afin de diminuer les frais considérables d'impression et de distribution des statuts provinciaux, il est expédient qu'il n'y ait que les statuts publics d'un intérêt général qui seront imprimés et distribués aux frais de la province, jusqu'à concurrence du nombre maintenant voulu par la loi, et que le titre seulement des autres actes sera ainsi imprimé et publié; et qu'il n'y aura que les actes qui s'appliquent à toute la province, ou à tout le *Haut* ou le *Bas-Canada*, qui seront censés être des actes publics d'un intérêt général.

2. Résolu, qu'il est expédient que les actes locaux qui, sans être des actes d'une nature privée ou personnelle, affectent néanmoins quelque localité en général, seront imprimés aux frais de la province, mais seulement en nombre suffisant pour en faire la distribution aux juges et aux départemens publics de la législature et du gouvernement, et aux fonctionnaires des localités spécialement affectées par les dits actes, qui ont droit de recevoir des exemplaires des statuts, et non ailleurs.

3. Résolu, qu'il est expédient que les actes d'une nature privée ou personnelle qui seront passés après la présente session, soient imprimés par l'imprimeur de la Reine, etc., aux frais des parties qui les obtiendront, lesquelles fourniront à leurs propres frais cent cinquante exemplaires des dits actes au gouvernement provincial; mais que les actes de cette nature n'auront pas besoin d'être ainsi imprimés en langue française, s'ils ont rapport au *Haut-Canada* seulement.

4. Résolu, qu'il est expédient d'amender les règles de cette chambre de manière qu'aucun bill d'une nature privée ou personnelle ne soit lu pour la troisième fois dans aucune session après la présente, avant que les parties intéressées n'aient remis au greffier un certificat de l'imprimeur de la Reine, déclarant que le coût de l'impression de cent cinquante copies de l'acte pour l'usage du gouvernement lui a été donné ou payé.

5. Résolu, qu'il est expédient que cette partie de la loi pour la distribution des statuts qui est incompatible avec les présentes résolutions, soit révoquée.

Les dites résolutions ayant été lues une seconde fois, ont été adoptées.

Bill relatif à la compagnie de la baie de cuivre de Huron.

Bill relatif au pont de St. Anselme.

Bibliothèque.

Bill relatif aux compagnies incorporées.

Bill relatif à l'impression et distribution des lois.

Ordonné, que M. le solliciteur général *Blake* ait la permission d'introduire un bill pour amender la loi relative à l'impression et à la distribution des statuts provinciaux.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu une seconde fois, et que les règles de cette chambre soient mises de côté quant à icelui.

Le dit bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé.

Message de son excellence.

L'honorable procureur général *Baldwin*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a remis à M. l'Orateur un message de son excellence le gouverneur général, revêtu de la signature de son excellence.

Et le dit message a été lu par M. l'Orateur, tous les membres de la chambre étant découverts, et il est comme suit :—

ELGIN ET KINCARDINE.

Le gouverneur général recommande à l'assemblée législative l'estimation supplémentaire ci-annexée des sommes requises pour le service de la présente année.

Hôtel du gouvernement,
23 mai 1849.

Estimation supplémentaire pour 1849.

Estimation supplémentaire de certaines dépenses du gouvernement civil de la province du *Canada*, pour l'année 1849, pour lesquelles on demande des subsides :—

	Courant.
Requis de plus pour les dépenses contingentes de l'assemblée législative.....	£16,000 0 0
Dépenses diverses.	
Pour rembourser certaines dépenses encourues, et pertes éprouvées par <i>George Chaperon</i> , pendant qu'il était employé comme commissaire du chemin des <i>Caps.</i>	34 10 0
Allocation en faveur des sociétés d'agriculture des provinces du <i>Haut</i> et du <i>Bas-Canada</i> , £250 chaque.....	500 0 0
Pour couvrir la dépense encourue dans l'admission en 1848, à l'hôpital de marine de <i>Québec</i> , de certains habitans de la cité de <i>Québec</i> et de ses environs, tombés dans une extrême indigence.....	56 1 3
Pour venir en aide aux habitans des comtés de <i>Gaspé</i> et de <i>Bonaventure</i> , en leur procurant du grain de semence par forme de prêt.....	1000 0 0
Pour salaire additionnel à l'un des clercs du bureau du député adjutant général des milices, <i>Canada-Ouest</i>	40 0 0
Allocation additionnelle en faveur de l'asile temporaire des aliénés à <i>Beauport</i> , près de <i>Québec</i>	500 0 0
Pour mettre les commissaires de la maison de correction à <i>Trois-Rivières</i> en état de payer des arrérages du loyer de la bâtisse occupée comme maison de correction.....	90 0 0
Allocation pour terminer la bâtisse de l'asile des aliénés à <i>Toronto</i> , qui sera par la suite remboursée à même le fonds de cotisation pour l'asile des aliénés.....	5,000 0 0
Total, courant.....	£23,220 11 3

JOS. CARY,
Dép. Insp. Gén.

Bureau de l'Inspec. gén.
Montréal, 23 mai 1849.

Estimation supplémentaire de dépenses qui seront encourues pour certains travaux publics durant la saison prochaine, pour lesquelles on demande des subsides :—

Pour l'achèvement des canaux du <i>St. Laurent</i>	£20,000 0 0
Pour phares, bouées et fanaux.....	2,000 0 0
Total, courant.....	£22,000 0 0

JOS. CARY,
Dép. Insp. Gén.

Bureau de l'Inspec. gén.
Montréal, 23 mai 1849.

Sur motion de l'honorable procureur général *Baldwin*, secondé par M. *DeWitt*,

Ordonné, que le dit message, et les estimations supplémentaires qui l'accompagnent soient renvoyés au comité de subsides.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser et mettre les commissaires des chemins à barrières de *Québec* en état d'avoir et d'acquérir la possession et la propriété du pont *Dorchester*, et pour d'autres fins, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Nelson* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Nelson* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, que le bill soit grossoyé.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer du *St. Laurent* et de l'*Atlantique*, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Morrison* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Morrison* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. *Morrison* a fait rapport du bill en conséquence ; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

M. *Thompson*, du comité pour prendre en considération les droits du havre de *Montréal*, a fait rapport d'une résolution, laquelle a été lue comme suit :—

Résolu, qu'il est expédient d'amender les actes de la 8 Vic. c. 76, et 10 et 11 Vic. c. 56, relatifs aux droits de havre à *Montréal*.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, a été adoptée.

Ordonné, que M. *DeWitt* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser les commissaires du havre de *Montréal* à commuer certains droits de havre avec les corporations y mentionnées.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour vendredi prochain.

Bill relatif à
A. Archambault, et autres, construction d'un pont de péage.

M. Chabot a fait rapport du bill aux fins d'autoriser Antoine Amable Archambault, et autres, à construire un pont de péage sur la rivière *L'Assomption*, et pour d'autres fins y mentionnées; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

Un bill grossoyé aux fins d'autoriser Antoine Amable Archambault, et autres, à construire un pont de péage sur la rivière *L'Assomption*, et pour d'autres fins y mentionnées, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit: "Acte pour autoriser Antoine Amable Archambault, et autres, à construire un pont de péage sur la rivière *L'Assomption*, et pour d'autres fins y mentionnées."

Ordonné, que M. Dumas porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif à la justice criminelle.

Ordonné, que le bill pour faire disparaître certaines déficiences dans l'administration de la justice criminelle, soit grossoyé.

Bill accordant une aide pour la construction de chemins de fer.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour donner, sous certaines conditions, la garantie de la province aux obligations contractées par les compagnies de chemins de fer, et pour aider la construction du chemin de fer d'*Halifax* et *Québec*, étant lu;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Jobin a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Jobin a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Jobin a fait rapport du bill en conséquence; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

Bill relatif aux cours de justice et prisons, (B.-C.)

M. Johnson fait rapport du bill pour pourvoir à la construction et réparation de maisons de justice et prisons dans certains endroits du *Bas-Canada*, et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

Bill relatif au département des postes.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour pourvoir à l'administration du département du bureau des postes, aussitôt qu'il sera transféré au gouvernement provincial, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé.

Subsides.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité de subsides, étant lu;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Lyon a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Lyon a fait rapport que le comité avait passé plusieurs résolutions.

Ordonné, que le rapport soit reçu, vendredi prochain.

M. Lyon a aussi fait rapport qu'il lui était enjoint par le comité de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau, vendredi prochain.

Bill relatif au chemins de fer de Missisquoi.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour l'incorporation d'une compagnie pour établir une ligne de chemin de fer entre *Montréal* et *Missisquoi*, étant lu;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Fournier a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Fournier a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Fournier a fait rapport du bill en conséquence; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

Message du conseil législatif, par John Fenning Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:— conseil.

M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé les bills suivans sans amendement, savoir:—

Bill, intitulé: "Acte pour autoriser les syndics des chemins à barrières de *Montréal* à acheter le chemin *St. Michel*, et à ouvrir un chemin jusqu'au village du *Sault au Récollet*." Bill relatif au chemin *St. Michel*.

Bill, intitulé: "Acte pour former un nouveau township qui sera appelé le township d'*Elgin*, et sera composé de partie du township de *Hinchinbrooke*." Bill relatif au township d'*Elgin*.

Et ensuite il s'est retiré.

Sur motion de M. le solliciteur général *Drummond*, secondé par M. le solliciteur général *Blake*,

Ordonné, que l'ordre pour grossoyer le bill pour établir des dispositions aux fins de continuer et compléter les procédures dans les affaires de banqueroutes maintenant pendantes dans le *Bas-Canada*, soit déchargé. Bill relatif aux banqueroutiers, (B.-C.)

Ordonné, que le dit bill soit maintenant soumis de nouveau à un comité de toute la chambre, aux fins d'étendre ses dispositions au *Haut-Canada*.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Lemieux a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Lemieux a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Lemieux a fait rapport du bill en conséquence; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

Un bill grossoyé pour établir des dispositions aux fins de continuer et compléter les procédures dans les affaires de banqueroutes maintenant pendantes dans le *Bas-Canada*, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit: "Acte pour établir des dispositions aux fins de continuer et compléter les procédures dans les affaires de banqueroutes maintenant pendantes."

Ordonné, que l'honorable procureur général *Lafontaine* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Ordonné, que M. Nelson ait la permission d'introduire un bill pour amender l'acte pour incorporer les membres de la profession médicale dans le *Bas-Canada*, et régler l'étude et la pratique de la médecine et de la chirurgie en icelui. Bill relatif à la profession médicale, (B.-C.)

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu une seconde fois, et que les règles de cette chambre soient mises de côté quant à icelui.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Prince a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Prince a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Prince a fait rapport du bill en conséquence; et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé.

Bill relatif aux terres publiques.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender un acte y mentionné, et pour établir de nouvelles dispositions pour l'administration et la vente des terres publiques, et pour limiter la période dans laquelle il sera fait des octrois gratuits de terre, étant lu;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Burrill a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Burrill a fait rapport que le comité avait fait quelques progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le comité ait la permission de siéger de nouveau, vendredi prochain.

Bill relatif aux compagnies à fond social de chemins et ponts, etc. (B.-C.)

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour autoriser l'établissement de compagnies à fonds social dans le Bas-Canada, pour la construction de chemins macadamisés, ponts, et autres travaux de même nature, étant lu;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable M. Cameron, de Kent, a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et l'honorable M. Cameron, de Kent, a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit reçu, vendredi prochain.

Bill relatif à la division du district de Huron.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour diviser le district de Huron, dans la province du Canada, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu;

La chambre s'est en, conséquence, formée en le dit comité.

M. Boutillier a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. Boutillier a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Boutillier a fait rapport du bill en conséquence; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

Ordres remis.

Ordonné, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé soient remis à vendredi prochain.

Bill relatif aux sociétés de construction, (B.-C.)

Ordonné, que l'ordre du jour pour demain, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte pour encourager l'établissement de certaines sociétés, communément appelés sociétés de construction, dans cette partie de la province du Canada, qui formait ci-devant le Haut-Canada, soit remis à vendredi prochain.

Alors, sur motion de M. DeWitt, secondé par M. Richards,

La chambre s'est ajournée.

Vencris, 25^e die Maii;

ANNO 12^o VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et remises sur la table:—

Pétitions présentées.

Par l'honorable M. Boulton,—la pétition de George H. Park, écuyer, M. D., de Toronto.

Par l'honorable procureur général Baldwin,—la pétition de William Reid, écuyer, et autres, du township de Gwillimbury Est, dans la quatrième division du comté de York; et la pétition du révérend H. J. Grassett, A. M., recteur, et autres, syndics, au nom de la congrégation de l'église de St. James, dans la cité de Toronto, réunis en sacristie publique.

Un bill grossoyé pour pourvoir à la construction et réparation de maisons de justice et prisons, dans certains endroits du Bas-Canada, a été lu la troisième fois.

Bill relatif aux cours de justice et prisons, (B.-C.)

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable procureur général La-Pontaine porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour révoquer certaines dispositions des actes y mentionnés, autorisant la construction de ponts sur la rivière des Prairies, a été lu la troisième fois.

Bill relatif à la construction de ponts sur la rivière des Prairies.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit: "Acte pour révoquer certaines dispositions des actes y mentionnés, autorisant la construction de certains ponts sur la rivière des Prairies."

Ordonné, que M. Egan porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour faire disparaître certaines déficiences dans l'administration de la justice criminelle, a été lu la troisième fois.

Bill relatif à la justice criminelle.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. le solliciteur général Blake porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour donner, sous certaines conditions, la garantie de la province aux obligations contractées par les compagnies de chemins de fer, et pour aider la construction du chemin de fer d'Halifax et Québec, a été lu la troisième fois.

Bill accordant une aide pour la construction de chemins de fer.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. le solliciteur général Blake porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour amender la loi relative à l'impression et à la distribution des statuts provinciaux, a été lu la troisième fois.

Bill relatif à l'impression et distribution des lois

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. le solliciteur général Blake porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour pourvoir à l'administration du département du bureau des postes, aussitôt qu'il sera transféré au gouvernement provincial, a été lu la troisième fois.

Bill relatif au département des postes.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. le solliciteur général *Blake* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer du *St. Laurent* et de l'*Atlantique*, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Holmes* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour diviser le district de *Huron*, dans la province du *Canada*, et pour d'autres fins y mentionnées, a été lu la troisième fois.

L'honorable M. *Cameron*, de *Kent*, a proposé, secondé par M. *Richards*, et la question ayant été mise, que le bill passe ;

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, *Beaubien*, *Bell*, le solliciteur général *Blake*, *Boutillier*, *Burrill*, *Cameron*, de *KENT*, *Chabot*, *Christie*, *De Witt*, le solliciteur général *Drummond*, *Egan*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Galt*, *Holmes*, *Johnson*, *Lyon*, *Macdonald*, de *GLENGARY*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Marquis*, *M'Connell*, *M'Farland*, *M'Leun*, *Merritt*, *Méthot*, *Morrison*, *Nelson*, *Price*, *Richards*, *Robinson*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, et *Smith*, de *WENTWORTH*.—(37.)

CONTRE.

Messieurs le procureur général *Baldwin*, *Fergusson*, *Jobin*, *Notman* et *Smith*, de *FRONTENAC*.—(5.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que M. *Morrison* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour amender l'acte pour incorporer les membres de la profession médicale dans le *Bas-Canada*, et régler l'étude et la pratique de la médecine et de la chirurgie en icelui, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Nelson* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour autoriser et mettre les commissaires des chemins à barrières de *Québec* en état d'avoir et d'acquérir la possession et la propriété du pont *Dorchester*, et pour d'autres fins, a été lu la troisième fois.

Sur motion de M. *Duchesnay*, secondé par M. *Chabot*,

Ordonné, que le proviso grossoyé suivant, soit ajouté au bill en forme de cavalier, et fasse partie du septième paragraphe de la cinquième clause :—“ Pourvu toujours que les dits syndics “ auront le pouvoir, s'ils le jugent à propos, de “ redresser le dit chemin depuis un endroit à environ trente-quatre chaînes anglaises (au nord) “ du détour du chemin, à peu près au milieu de “ la côte du *Cap Rouge*, de manière à mettre “ le chemin aussi droit que possible, depuis le dit “ endroit au dit détour.”

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. le solliciteur général *Blake* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour l'incorporation d'une compagnie pour établir une ligne de chemin de fer entre *Montréal* et *Missisquoi*, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : “ Acte “ pour incorporer la compagnie du chemin de “ fer de jonction de *Montréal* et *Vermont*.”

Ordonné, que M. *Beaubien* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Ordonné, que la pétition de *George H. Park*, écuyer, M. D., de la cité de *Toronto*, soit maintenant lue ; et que les règles de cette chambre soient mise de côté quant à icelle.

Et la pétition a été lue ; demandant la passation d'un acte pour incorporer l'école médicale de *Toronto*.

Ordonné, que la pétition du révérend *H. J. Grassett*, A. M., recteur, et autres, syndics, au nom de la congrégation de l'église *St. James*, dans la cité de *Toronto*, réunis en sacristie publique, soit maintenant lue ; et que les règles de cette chambre soient mises de côté quant à icelle.

Et la dite pétition a été lue ; demandant la passation d'un acte pour les mettre en état de louer une partie du terrain qu'ils ont ci-devant occupé comme le site d'une église et d'un cimetière.

Résolu, que la dite pétition soit renvoyée à un comité spécial, composé de l'honorable procureur général *Baldwin*, M. le solliciteur général *Blake*, l'honorable M. *Robinson*, M. *Wetenhall*, et l'honorable M. *Price*, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, par bill ou autrement, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, que l'honorable M. *Boulton* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer l'école de médecine de *Toronto*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois, et dont la seconde lecture a été ordonnée pour lundi prochain.

L'honorable procureur général *Baldwin*, du comité spécial auquel a été renvoyée la pétition du révérend *H. J. Grassett*, A. M., recteur, et autres, syndics, au nom de la congrégation de l'église *St. James*, dans la cité de *Toronto*, réunis en sacristie publique, avec pouvoir de faire rapport par bill ou autrement, a présenté à la chambre un bill pour permettre au Rector et syndics de l'église épiscopale protestante de *Saint James, Toronto*, de donner à bail partie du terrain ci-devant occupé par eux comme l'emplacement d'une église et cimetière, lequel a été reçu, et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu une seconde fois ; et que les règles de cette chambre soient mises de côté quant à icelui.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé.

M. *Richards* a fait rapport, du comité spécial sur le bill pour diviser les townships de *Leeds* et *Lansdowne*, dans le district de *Johnstown*, et pour réunir *South Burgess* à *Bastard*, dans le même district, que le comité avait passé le bill et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le bill et le rapport soient soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. le solliciteur général *Drummond* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. le solliciteur général *Drummond* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. le solliciteur général *Drummond* a fait rapport du bill en conséquence; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

Ordonné, que les amendemens faits par le conseil législatif au bill intitulé: "Acte pour l'incorporation du barreau du *Bas-Canada*," soient maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération; lesquels ont été lus comme suit:—

Feuille 1, ligne 28. Retranchez "et."

Feuille 1, ligne 29. Retranchez depuis "dans," jusqu'à "district," dans la 31^e ligne, et insérez "le."

Feuille 1, ligne 33. Retranchez "du," et insérez "résidant dans le."

Feuille 2, ligne 39. Retranchez depuis "lois," jusqu'à "et," dans la ligne 40^e et insérez "du *Bas-Canada*."

Feuille 3, ligne 30. Retranchez depuis "force," jusqu'à "et," dans la 31^e ligne, et insérez "dans le *Bas-Canada*."

Feuille 4, ligne 2. Après "an," insérez "sujet à l'approbation du conseil général, tel que ci-après pourvu."

Feuille 4, ligne 22. Après "suivant," insérez "si ce jour n'est pas un dimanche ou une fête d'obligation."

Feuille 6, ligne 34. Après "conseil," insérez "en suivant la date de son admission à la profession."

Feuille 7, ligne 3. Retranchez depuis "toujours," jusqu'à "conseil," dans la 9^e ligne, et insérez "que nul jugement d'aucun conseil d'une section suspendant un membre de ses fonctions, n'aura de force ou effet avant qu'il ait été ratifié par le conseil général, à une assemblée composée d'au moins la moitié des membres du conseil général, et par un vote d'au moins deux tiers des membres présents à telle assemblée du."

Feuille 8, ligne 23. Retranchez depuis "légitime," jusqu'à "encourra," dans la 26^e ligne.

Feuille 9, ligne 24. Retranchez depuis "et," jusqu'à "payera," dans la 26^e ligne, et insérez "la partie qui obtiendra le diplôme."

Feuille 10, ligne 18. Retranchez depuis "suffisantes," jusqu'à "et," et insérez "des langues anglaise ou française."

Feuille 10, ligne 36. Retranchez depuis "incorporé," jusqu'à "il," dans la 37^e ligne.

Feuille 10, ligne 39. Retranchez depuis "incorporée," jusqu'au premier "et," dans la 4^e ligne.

Feuille 10, ligne 41. Retranchez depuis "incorporé," jusqu'à "il."

Feuille 10, ligne 42. Retranchez "des," et insérez "dans les."

Feuille 11, ligne 2. Après "profession," insérez "excepté la partie qui a rapport à certains privilèges dont jouiront les personnes qui auront suivi des cours d'études y mentionnés et particularisés; et toutes les personnes qui ont, ou qui auront suivi ces cours auront droit d'être admis à la profession, à l'expiration des périodes d'études y mentionnées."

Dans les cédules du bill:

Cédule No. 1.

Feuille 13, ligne 41. Après "sous," insérez "notre s'ing et."

Feuille 13, ligne 42. Retranchez depuis "section," jusqu'à "et."

Cédule No. 3.

Feuille 14, ligne 30. Retranchez "et," et insérez conseil."

Feuille 14, ligne 30. Après "procureur," insérez "solliciteur et praticien en loi."

Les dits amendemens ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, que M. *Chabot* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leurs amendemens.

Ordonné, que M. *Chabot* ait la permission d'introduire un bill pour abroger certaines parties d'un acte y mentionné, et pour établir de meilleures dispositions pour le soutien des écoles communes dans les cités de *Québec* et de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu une seconde fois, et que les règles de cette chambre soient mises de côté quant à icelui.

Le bill a, été en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formé en le dit comité.

M. *Marquis* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Marquis* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, que le bill soit grossoyé.

Ordonné, que M. le solliciteur général *Drummond* ait la permission d'introduire un bill pour corriger une erreur dans un acte de la présente session, relatif à la judicature du *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu une seconde fois, et que les règles de cette chambre soient mises de côté quant à icelui.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé.

Ordonné, que M. *Richards* ait la permission d'introduire un bill pour autoriser les juges des cours supérieures de record dans le *Haut-Canada*, à nommer des commissaires pour recevoir des affidavits dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu une seconde fois, et que les règles de cette chambre soient mises de côté quant à icelui.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé.

Message du conseil législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:—

M. l'Orateur,
Le conseil législatif a passé les bills suivans sans amendement, savoir:—

Bill intitulé, "Acte pour détacher les établissemens de *Sainte Anne des Monts* et du *Cap Chat* de la municipalité de *Gaspé*, et les ériger en une municipalité distincte et séparée."

Bill intitulé: "Acte pour autoriser *Amable Archambault*, et autres, à construire un pont de péage sur la rivière *L'Assomption*, et pour d'autres fins y mentionnées."

Bill intitulé: "Acte pour faire disparaître certaines déficiences dans l'administration de la justice criminelle."

Bill relatif à l'incorporation du barreau du *Bas-Canada*.

Bill relatif aux écoles élémentaires, (*Québec* et *Montréal*.)

Bill relatif à une erreur dans le bill de judicature, (*B. C.*)

Bill relatif à la nomination des commissaires pour recevoir des affidavits.

Message du conseil.

Bill relatif à la municipalité de *Sainte Anne des Monts* et du *Cap Chat*.

Bill relatif à *Archambault* et autres, construction d'un pont de péage.

Bill relatif à la justice criminelle.

Bill relatif à l'amendement de l'acte de la milice.
 Bill relatif à la cour de chancellerie (B.-C.)
 Bill relatif au harve de Port Burwell.
 Bill relatif à la compagnie du pont de St. Anselme.
 Bill relatif aux cours de division du district de Bathurst.
 Bill relatif à la chambre de lecture des marchands de Montréal.
 Subsidés.
 Milice.
 Conseil législatif.

Bill intitulé: "Acte pour amender la loi de la milice de cette province, en ce qui concerne l'enrôlement des quakers, ménonists et tunkers, et les amendemens dont ils sont passibles?"

Bill intitulé: "Acte pour l'administration plus effective de la justice dans la cour de chancellerie de la ci-devant province du Haut-Canada:" et aussi,

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé: "Acte pour incorporer certaines personnes sous les nom et raison de "Le président, les directeurs, et la compagnie du harve de Port Burwell," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette chambre: et aussi,

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé: "Acte pour autoriser Joseph Clovis Bélanger, écuyer, et autres, à construire un pont de péage sur la rivière Etchemin, dans la paroisse de Saint Anselme, près de l'église de la dite paroisse, dans le comté de Dorchester, et pour incorporer les dits Joseph Clovis Bélanger, et autres, sous le nom de la "Compagnie du pont de Saint Anselme," et pour d'autres fins y mentionnées," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette chambre: et aussi,

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé: "Acte pour changer les temps et les lieux où devront se tenir les cours de division dans la division numéro six, dans le district de Bathurst," avec plusieurs amendemens, auxquels il demande le concours de cette chambre: et aussi,

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé: "Acte pour incorporer l'association de la bourse et de la chambre de lecture de Montréal," avec plusieurs amendemens, auxquels il demande le concours de cette chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

M. Lyon, du comité des subsides, a fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles ont été lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer les salaires des deux députés adjudans généraux de la milice, à cinq cents livres, courant, chacun, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.
2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent trente-cinq livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer les salaires des quatre commis, dans les bureaux des députés adjudans généraux de la milice, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.
3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-six livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer le salaire du messenger des bureaux des députés adjudans généraux de la milice, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.
4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cents livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer les dépenses contingentes des frais de port des impressions, papeterie, etc., dans les bureaux des députés adjudans généraux de la milice, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.
5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cents livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer le salaire d'un aide de camp provincial, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.
6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer le salaire de l'Orateur du conseil législatif, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.
7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer le salaire du greffier du conseil législatif, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer le salaire d'un assistant greffier du conseil législatif, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer le salaire du greffier en loi du conseil législatif, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt-cinq livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer le salaire du traducteur français du conseil législatif, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer le salaire du gentilhomme-huissier de la verge noire, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer le salaire du sergent-d'armes du conseil législatif, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cents livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer le salaire du chapelain et bibliothécaire du conseil législatif, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

14. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer le salaire du portier du conseil législatif, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

15. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer le salaire du messenger en chef du conseil législatif, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

16. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent trente-cinq livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer les salaires des trois messagers du conseil législatif, pour la session, à quarante-cinq livres chaque.

17. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer les dépenses contingentes du conseil législatif, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

18. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer le salaire de l'Orateur de l'assemblée législative, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

19. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer le salaire du greffier de l'assemblée législative, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

20. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer le salaire du greffier assistant de l'assemblée législative, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

21. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer le salaire du traducteur anglais et greffier en loi de l'assemblée législative, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

22. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer le salaire du traducteur français de l'assemblée législative, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

Assemblée législative.

23. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer le salaire du sergent-d'armes de l'assemblée législative, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.
24. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer le salaire du greffier de la couronne en chancellerie, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.
25. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt cinq mille trois cents livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer les dépenses contingentes de l'assemblée législative, y compris l'indemnité accordée aux membres, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.
26. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante-six livres treize shillings et quatre deniers, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer la pension de *William Ginger*, ci-devant sergent-d'armes du conseil législatif du *Bas-Canada*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.
27. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer la pension de *Louis Noreau*, ci-devant messenger du conseil législatif du *Bas-Canada*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.
28. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-huit livres, courant, soit accordée à sa majesté pour payer la pension de *Pierre Lacroix*, ci-devant messenger du conseil législatif du *Bas-Canada*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.
29. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante-six livres treize shillings et quatre deniers, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer la pension de *Louis B. Pinguet*, ci-devant greffier des comités de la chambre d'assemblée du *Bas-Canada*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.
30. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer la pension de *Samuel Waller*, ci-devant greffier des comités de la chambre d'assemblée du *Bas-Banada*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.
31. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent trente-trois livres six shillings et huit deniers, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer la pension de *David Jardine*, ci-devant greffier des comités de la chambre d'assemblée du *Haut-Canada*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.
32. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent trente-trois livres six shillings et huit deniers, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer la pension de *William Coates*, comme ci-devant greffier des comités de la chambre d'assemblée du *Haut-Canada*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.
33. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-huit livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer la pension de *François Rodrigue*, ci-devant messenger de l'assemblée législative du *Bas-Canada*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.
34. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer la pension de *John Bright*, ci-devant messenger du conseil législatif du *Canada*, pour

les années mil huit cent quarante-huit et mil huit cent quarante-neuf, sur le pied de vingt livres par année.

35. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix-huit livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer la pension de *Louis Gagné*, ci-devant messenger de la chambre d'assemblée du *Bas-Canada*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

36. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour le soulagement des enfans trouvés et des indigens malades dans le district de *Québec*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

Hôpitaux et autres institutions charitables.

37. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour le soulagement des enfans-trouvés et des indigens malades dans le district de *Montréal*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

38. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille deux cent cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour le soulagement des enfans trouvés et des indigens malades, dans le district des *Trois-Rivières*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf, et pour des arrérages.

39. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de la corporation de l'hôpital général de *Montréal*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

40. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur des administrateurs de l'asile des orphelines protestantes de *Québec*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

41. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de la société des dames bienfaisantes de *Montréal*, pour les veuves et orphelins, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

42. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'asile des orphelins catholique-romains de *Québec*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

43. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'asile des orphelins protestants de *Montréal*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

44. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'asile des orphelins à *Québec*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

45. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'association charitable des dames de l'asile catholique romain de *Montréal*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

46. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour l'université de l'hôpital de la maternité, à *Montréal*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

47. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'hôpital de la

Pension du ci-devant sergent-d'armes du conseil législatif du *Bas-Canada*.

maternité à *Montréal*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

48. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide pour le soutien de l'asile temporaire des lunatiques à *Toronto*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.
49. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide pour le soutien de l'asile temporaire des lunatiques à *Beauport*, près de *Québec*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.
50. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide pour le soutien de l'hôpital-général de *Toronto*, laquelle sera prise sur le fonds des licences de mariages du *Haut-Canada*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.
51. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour le soutien de la maison d'industrie de *Toronto*, laquelle sera prise sur le fonds des licences de mariages du *Haut-Canada*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.
52. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide pour le soulagement des indigens malades à *Kingston*, laquelle sera prise sur le fonds des licences de mariages du *Haut-Canada*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.
53. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide additionnelle, en faveur de l'asile des lunatiques à *Toronto*, laquelle sera prise sur le fonds des licences de mariages du *Haut-Canada*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.
54. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de la faculté médicale du collège *M^cGill*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.
55. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'école de médecine de *Montréal*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.
56. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de la société littéraire et historique de *Québec*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.
57. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de la société d'histoire naturelle de *Montréal*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.
58. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'institut des artisans de *Québec*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.
59. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'institut des artisans de *Montréal*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.
60. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'institut des artisans de *Kingston*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.
61. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'institut des artisans de *Toronto*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.
62. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'institut des artisans à *London, Canada Ouest*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.
63. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'athénée à *Toronto*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.
64. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept cents livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de la société d'agriculture provinciale, dans le *Bas-Canada*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.
65. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq mille livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer les dépenses contingentes de l'administration de la justice, non autrement pourvues, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.
66. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer les dépenses du pénitencier provincial.
67. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas onze mille deux cent cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer les dépenses du pénitencier provincial, à *Kingston*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.
68. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer le salaire du traducteur-français des lois, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.
69. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept livres quinze shillings et six deniers, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer le salaire de l'inspecteur des cheminées aux *Trois-Rivières*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.
70. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cents livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer les allocations accordées aux gardiens des dépôts de provisions sur le *St. Laurent*, en bas de *Québec*, pour le soulagement des naufragés, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.
71. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour l'achat de provisions pour des dépôts, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.
72. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer l'allocation de *Pierre Brochu* et *Jonathan Noble*, résidant sur le chemin de *Kempt*, pour secourir les voyageurs qui passent sur cette route, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.
73. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour l'impression des lois et autres impressions pour le service public, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.
74. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour la distribution des lois, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.
75. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour faire les réparations ordinaires, les changements, louer et avoir soin des édifices publics, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.
76. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour rencontrer les dépenses imprévues dans les

diverses branches du service public, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

Clere de la couronne en chancellerie.

77. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer les dépenses contingentes du greffier de la couronne en chancellerie, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

Phares.

78. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer la part que cette province doit payer dans les dépenses encourues pour entretenir les phares sur les isles *St. Paul* et *Scatterie*, dans le golfe, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

Pensions.

79. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer la pension de *Jacques Brien*, blessé dans le service public, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

80. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer la pension de madame *Margaret Powell*, ci-devant gardienne des bureaux publics à *Toronto*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

Commissaire d'enquête.

81. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cents livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer les dépenses des commissaires qui ont été nommés en vertu de l'autorité de l'acte 9 *Vict.*, c. 38, pour s'enquérir des matières qui ont rapport au service public et recevoir les témoignages sous serment, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

Hôpital de marine.

82. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cent cinq livres dix shillings un denier, courant, soit accordée à sa majesté, pour combler le déficit dans le fonds de l'hôpital de marine et rencontrer les dépenses de l'hôpital en mil huit cent quarante-sept et mil huit cent quarante-huit.

Observatoire de Québec.

83. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour l'observatoire de *Québec*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

Maison du parlement.

84. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cent quarante-deux livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour le loyer de la maison du parlement, y compris les cotisations, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

Commissaire des banqueroutes à Trois-Rivières.

85. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante quinze livres un shilling et quatre deniers, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer les arrérages de salaire de *L. E. Pacaud*, depuis le dix-sept août jusqu'au trente-et-un décembre mil huit cent quarante-six, comme commissaire des banqueroutes à *Trois-Rivières*, sur le pied de deux cent livres par année.

Bureaux publics.

86. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent soixante quinze livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer le salaire de *William Wright*, comme clerc dans le bureau du secrétaire provincial, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

87. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux livres un schelling et huit deniers, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer l'augmentation du salaire de *Isaac B. Stanton*, comme clerc dans le bureau de l'inspecteur-général, depuis le premier jusqu'au trente-unième jour de janvier mil huit cent quarante-huit, sur le pied de vingt-cinq livres par année.

88. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante sept livres dix-huit schellings et quatre deniers, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer l'augmentation du salaire de *John Drysdale*, comme clerc dans le bureau de l'inspecteur-général, depuis le premier février mil huit cent quarante-

huit, jusqu'au trente-et-un décembre mil huit cent quarante-neuf, sur le pied de vingt-cinq livres par année.

89. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante six livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer le salaire de *William Webb*, messenger dans le bureau du régistrateur provincial, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

90. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer le salaire additionnel de cinq messagers, savoir : deux, pour le bureau du secrétaire provincial ; un, dans celui du secrétaire du gouverneur ; un, dans celui du receveur-général ; un, dans celui de l'inspecteur-général, sur le pied de dix louis par année, chacun, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

91. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante-et-quinze livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer le salaire du secrétaire du bureau des statistiques et d'enregistrement, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

92. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer l'allocation accordée à Madame *M'Donell*, sur sa réclamation pour douaire et hypothèque de certaine propriété que le gouvernement a prise, par l'entremise des commissaires du canal *Weland*, durant sa vie naturelle, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

Madame M'Donell

93. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-cinq livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer l'allocation d'*Antoine Hamel* et sa femme, pour l'usage de leur terre sur l'isle d'*Anticosti*, pour le service de la maison de la trinité, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

A. Hamel et sa femme.

94. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de *François X. Garneau*, pour continuer son "Histoire du Canada."

F. X. Garneau.

95. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer le salaire d'un clerc additionnel, dans la branche des douanes du bureau de l'inspecteur-général, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

Bureaux publics.

96. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cents livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer le salaire d'un clerc dans le département de l'inspecteur-général, résidant à *Québec*, pour veiller aux intérêts de la couronne au sujet des prêts aux personnes qui ont souffert par les grands incendies dans cette cité en mil huit cent quarante-cinq, recevoir l'intérêt dû sur les prêts et payer l'intérêt sur les débetures, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

97. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer le salaire du secrétaire de l'institution royale pour l'avancement des sciences, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

Institution royale.

98. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante-et-sept livres quinze shillings et sept deniers, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer l'allocation faite au secrétaire de l'institution royale pour l'avancement des sciences, pour un messenger et les dépenses contingentes, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

99. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cent onze livres deux shillings et deux deniers, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur du collège du *Haut-Canada*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

Collèges.

100. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cens livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur du collège *Victoria*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

101. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cens livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur du collège de la Reine, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

102. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cens livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur du collège de *Regiopolis* à *Kingston*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

103. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-deux livres quatre shillings et six deniers, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer les allocations ci-devant accordées au maître de l'école de grammaire à *Montréal*, et maintenant accordées aux directeurs du lycée dans cette cité, en considération de ce qu'ils donnent gratuitement l'éducation à vingt élèves appartenant à la classe pauvre, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

104. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent soixante-et-onze livres deux shillings et quatre deniers, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer les allocations ci-devant accordées au maître de l'école de grammaire à *Québec*, et maintenant accordées aux directeurs du lycée dans cette cité, en considération de ce qu'ils donnent gratuitement l'éducation à vingt élèves appartenant à la classe pauvre, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

105. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent onze livres deux shillings et trois deniers, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide pour le soutien de l'école nationale à *Québec*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

106. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent onze livres deux shillings et trois deniers, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide pour le soutien de l'école nationale à *Montréal*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

107. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de la société d'éducation à *Québec*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

108. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent vingt-cinq livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de la société d'éducation aux *Trois-Rivières*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

109. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cens livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'école britannique et canadienne à *Québec*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

110. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cens livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'école britannique et canadienne à *Montréal*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

111. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'école de *St. André* à *Québec*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

112. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'école *St. Jacques*, à *Montréal*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

113. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'école gratuite des presbytériens américains à *Montréal*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

114. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cens livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur du collège de *St. Anne La Pocatière*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

115. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cens livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide, en faveur du collège de *St. Hyacinthe*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

116. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cens livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur du collège de *Chambly*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

117. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cens livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur du collège de *L'Assomption*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

118. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'académie de *Berthier*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

119. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'académie à *Charlottesville*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

120. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur du séminaire de *Stantstead*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

121. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'académie de *Shefford*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

122. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent onze livres deux shillings et deux deniers, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'académie de *Sherbrooke*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

123. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'académie de *Granby* et l'école de *Bedford*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

124. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante-cinq livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'école sous l'institution royale à *Trois-Rivières*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

125. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de la société d'école de l'Amérique britannique du Nord, à *Sherbrooke*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

126. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur du lycée au village *Durham, Missisquoi*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

127. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-cinq livres onze shillings et un denier, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'école des enfans à *Québec*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

Ecole de grammaire.

Ecoles Nationales.

Sociétés d'éducation.

Ecoles britanniques canadiennes.

Ecole St. André.

Ecole St. Jacques.

Ecole gratuite américaine presbytérienne.

Collèges.

Académie.

Institution royale.

Ecole de la Société de Sherbrooke.

Lycée de Durham.

Ecole des enfans de Québec.

Ecole des sauvages.

128. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'école des filles, à *Lorette des sauvages*, près de *Québec*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

129. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'école des sauvages de *Caughnawaga*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

130. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'école des sauvages de *St. Régis*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

131. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'école des sauvages de *St. François*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

Ecole de Ste. Thérèse.

132. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cents livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'école de *Ste. Thérèse*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

Collèges.

133. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cents livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur du collège de *Nicolet*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

134. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de *Bishop's college* à *Lennoxville*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

135. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur du collège *Joliette*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

Académie de Clarenceville.

136. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide en faveur de l'académie de *Clarenceville*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.

Canal de Chambly.

137. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille trois cents livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour le canal de *Chambly*.

Travaux de l'Outaouais.

138. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille cinq cent quarante livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour les travaux sur la rivière des *Outaouais*.

Bômes de Gatineau.

139. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille six cent soixante-et-cinq livres quatre shillings et neuf deniers, courant, soit accordée à sa majesté, pour les bômes de *Gatineau*.

Chaussée et écluse de St. Ours.

140. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille huit cent soixante-et-quatorze livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour l'écluse et la chaussée de *St. Ours*.

Canal de la baie de Burlington.

141. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille cinq cents livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour le canal de la baie de *Burlington*.

Havre de Whitby.

142. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour le havre de *Whitby*.

Havre de Dover, etc.

143. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cent quarante livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour le havre de *Dover* et le phare.

Pont de Jacques Cartier.

144. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cent trente-six livres douze shillings et six deniers, courant, soit accordée à sa majesté, pour le pont *Jacques Cartier*.

Canal de Champlain.

145. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingt-deux livres onze shillings et neuf deniers, courant, soit accordée à sa majesté, pour l'arpentage du canal *Champlain*.

146. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour des statistiques de chemins de fer. Statistiques des chemins de fer.

147. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six cents livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour l'écluse et la chaussée de *Ste. Anne*. Chaussée et écluse de Ste. Anne.

148. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt-onze livres huit shillings et six deniers, courant, soit accordée à sa majesté, pour l'arpentage de la rivière *L'Assomption*. Rivière de L'Assomption.

149. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour des ponts au sud du *St. Laurent*. Ponts.

150. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante-et-onze livres un shilling et quatre deniers, courant, soit accordée à sa majesté, pour le pont de *Rouge Hill*. Pont de Rouge Hill.

151. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-cinq livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour le quai de la *Grosse-Isle*. Quai de la Grosse-Isle.

152. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-deux livres, quatorze shillings et sept deniers, courant, soit accordée à sa majesté, pour le chemin de *Témiscouata*. Chemin de Témiscouata.

153. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour le havre de *Port Stanley*. Havre du port Stanley.

154. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-sept livres quinze shillings et quatre deniers, courant, soit accordée à sa majesté, pour le havre de *Owen's Sound*. Havre de Owen's Sound.

155. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze livres seize shillings et trois deniers, courant, soit accordée à sa majesté, pour le chemin de *Markham*. Chemin de Markham.

156. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille trois cent vingt-deux livres un shilling et quatre deniers, courant, soit accordée à sa majesté, pour l'arpentage du chemin de fer de *Halifax*. Chemin de fer d'Halifax.

157. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour payer les sommes adjugées par les arbitres provinciaux. Arbitres provinciaux.

158. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas neuf cent dix livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour le pont *Melbourne*. Pont de Melbourne.

159. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour l'achat des glissoires sur la rivière des *Outaouais*, appartenant à *Ruggles Wright*, écuyer. Glissoires sur l'Outaouais.

160. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour l'achat de la propriété contigue à la maison du gouvernement, à *Montréal*. Achat de propriété.

161. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas soixante-et-huit mille cent cinquante-cinq livres neuf shillings et cinq deniers, courant, soit accordée à sa majesté, pour le canal de *Welland*. Canal Welland.

162. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas six mille cinq cent quarante-cinq livres dix-huit shillings et trois deniers, courant, soit accordée à sa majesté, pour les canaux du *St. Laurent*. Canal du St. Laurent.

163. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois mille sept cent soixante-et-dix-sept livres, dix-sept shillings et cinq deniers, courant, soit accordée à sa majesté, pour les travaux sur l'*Outaouais*. Travaux de l'Outaouais.

164. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quinze mille huit cent quatre-vingt-six livres, neuf shillings, courant, soit accordée à sa majesté, pour le grand chemin au nord de *Toronto*. Grand chemin au nord de Toronto.

165. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre mille deux cent quatre-vingt quatre livres huit chelins et deux deniers, courant, soit accordée à sa majesté, pour le chemin d'*Arthabaska*.
166. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour les ponts au sud du *St. Laurent*.
167. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cent trois livres dix-neuf chelins et quatre deniers, courant, soit accordée à sa majesté, pour l'*Isle Rouge* et pont.
168. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cent treize livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour le quai de la *Grosse Isle*.
169. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas neuf cent dix-sept livres quatorze chelins et six deniers, courant, soit accordée à sa majesté pour le chemin de *Grimsby*.
170. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux livres deux chelins et dix deniers, courant, soit accordée à sa majesté, pour le chemin de *Rondau*.
171. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille six cent cinquante-quatre livres et onze deniers, courant, soit accordée à sa majesté, pour le canal *Chambly*.
172. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour le pont *Jacques Cartier*.
173. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille trois livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour le pont d'*Humber*.
174. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre cent soixante-quatorze livres neuf chelins et trois deniers, courant, soit accordée à sa majesté, pour le chemin de *Temiscouata*.
175. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-cinq livres dix-neuf chelins et six deniers, courant, soit accordée à sa majesté, pour des arpentages.
176. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas dix mille deux cent quarante-sept livres un chelin et un denier, courant, soit accordée à sa majesté, pour des arbitrages.
177. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt-deux mille cent quatre-vingt dix-neuf livres neuf chelins et dix deniers, courant, soit accordée à sa majesté, étant le montant payé en à compte des services pour l'année mil huit cent quarante-sept, suivant l'état no. 26, dans les comptes publics de la dite année.
178. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille trois cent quatre-vingt dix-neuf livres huit chelins et cinq deniers, courant, soit accordée à sa majesté, balance en à compte de l'émigration, pour l'année mil huit cent quarante-huit.
179. *Résolu*, que la somme de vingt mille livres courant, soit accordée à sa majesté, portée aux dépenses de l'émigration, en mil huit cent quarante-sept, soit appropriée à l'ouverture des chemins, pour des établissemens.
180. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide à l'*Athenæum* de *Toronto*.
181. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cent livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide à la faculté médicale de *Québec*.
182. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas seize mille livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour les dépenses contingentes de l'assemblée législative, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.
183. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trente-quatre livres dix chelins, courant, soit accordée à sa majesté, pour le remboursement de certaines dépenses et pertes encourues par *George Chaperon*, pendant ses fonctions comme commissaire pour le *Chemin des Caps*.
184. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide à la société d'agriculture provinciale du *Haut et Bas-Canada*, au taux de deux cent cinquante livres chaque, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.
185. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinquante-six livres un chelin et trois deniers, courant, soit accordée à sa majesté, pour couvrir les dépenses encourues par l'admission dans l'hôpital de marine, des habitans de la cité de *Québec*, et ses environs, dans un cas d'extrême détresse, pendant l'année mil huit cent quarante-huit.
186. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas mille livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour pourvoir à l'avance du grain de semence, aux habitans des comtés de *Gaspé* et *Bonaventure*, sous forme de prêt.
187. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quarante livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme salaire additionnel à un greffier dans le bureau du député adjudant général de milice, *Canada Ouest*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.
188. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq cents livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide ultérieure, pour le support de l'asile temporaire des aliénés. à *Beauport*, près *Québec*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.
189. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt dix livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour aider les commissaires de la maison de correction des *Trois-Rivières*, à payer les arrérages du loyer de la bâtisse employée comme maison de correction.
190. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas cinq mille livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide pour la complétion de l'érection de l'asile des aliénés à *Toronto*, pour être réparé à même les fonds de cotisation de l'asile des aliénés.
191. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas vingt mille livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour la complétion du canal *St. Laurent*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.
192. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas deux mille livres, courant, soit accordée à sa majesté, pour les phares, les bouées et les fanaux, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.
193. *Résolu*, qu'une somme n'excédant pas trois cents livres, courant, soit accordée à sa majesté, comme une aide à l'hôpital-général de *Kingston*, pour être défrayée à même les fonds des licences de mariage du *Haut-Canada*, pour l'année mil huit cent quarante-neuf.
- M. le solliciteur général *Blake* a proposé, secondé par l'honorable procureur général *Baldwin*, et la question ayant été proposée, que la question de concours soit maintenant séparément mise sur chacune des dites résolutions,—
- M. *Christie* a proposé en amendement à la question, secondé par l'honorable M. *Papineau*, que les mots : "Pourvu toujours, qu'aucun salaire voté par le présent, pour aucune charge ou emploi ci-après mentionné, ne sera par le dit concours pris ou considéré comme établissant un précédent pour aucune décision qui pourrait être prise à cet égard à l'avenir ; vu que c'est le dessein formel de cette chambre de fixer pernanement tels salaires et alloca-

" tions sur une échelle qui soit à la fois proportionnée à leurs responsabilités respectives, et aux revenus et aux ressources de la province, et à la dette publique onéreuse et toujours croissante, et aux autres obligations d'icelle," ajoutés à la fin d'icelle.

Et la question ayant été mise sur l'amenement, la chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Badgley, Boulton de Norfolk, Burrill, Christie, Crysler, Gall, Gagy, Hall, Johnson, Lyon, Macdonald, de Kingston, Malloch, McConnell, McLean, Papineau, Prince, Robinson, Seymour, Sherwood, de Brockville, Smith, de Frontenac, Smith, de Westworth et Thompson.*—(22)

CONTRE.

Messieurs le procureur général *Baldwin, Beauvieux*, le solliciteur général *Blake, Boutillier, Cameron*, de Kent, *Cartier, Chabot, Chauveau, Davignon* le solliciteur général *Drummond, Fergusson, Fortier, Fournier, Fourquin, Holmes, Jobin*, le procureur général *LaFontaine, Lemieux, Macdonald, de GLENGARY, Marquis, Merritt, Méthot, Notman, Polette, Price, Richards, Sauvageau et Scott* du LAC DES DEUX-MONTAGNES.—(28.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

La question principale ayant été alors mise;—elle a été résolue dans l'affirmative.

Les dites résolutions, depuis la première jusqu'à la quarante-neuvième, ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

Les dites résolutions, depuis la cinquantième jusqu'à la cinquante-troisième ayant été lues une seconde fois, et la question, que cette chambre concourt avec le comité dans la dite résolution, ayant été séparément mise sur chaque; elles ont unanimement passées dans la négative.

Les dites résolutions, depuis la cinquante-quatrième jusqu'à la cent quatre-vingt-douzième ayant été lues une seconde fois, elles ont été adoptées.

La cent quatre-vingt-treizième des dites résolutions ayant été lue une seconde fois, et la question ayant été mise, que cette chambre concourt avec le comité dans la dite résolution;—elle a unanimement passé dans la négative.

Ordonné, que M. le solliciteur général *Blake* ait la permission d'introduire un bill pour pourvoir à certaines dépenses du gouvernement civil, et pour d'autres fins y mentionnées.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu une seconde fois; et que les règles de cette chambre soient mises de côté, quant à icelui.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé.

Un bill grossoyé pour permettre au *Rector* et syndics de l'église épiscopale protestante de *Saint James, Toronto*, de donner à bail partie du terrain ci-devant occupé par eux comme l'emplacement d'une église et cimetière, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable procureur général *Baldwin* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours;

Un bill grossoyé pour pourvoir à certaines dépenses du gouvernement civil, et pour d'autres fins y mentionnées, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. le solliciteur général *Blake* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour corriger une erreur dans un acte de la présente session, relatif à la judicature du *Bas-Canada*, a été lu la troisième fois

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. le solliciteur général *Drummond* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour diviser les townships de *Leeds et Lansowne*, dans le district de *Johnstown*, et pour réunir *South Burgess à Bastard*, dans le même district, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit: "acte pour diviser les townships de *Leeds et Lansdowne*, dans le district de *Johnstown*."

Ordonné, que M. *Richards* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "acte pour pourvoir à la saisie et à la vente des actions dans le fonds social de compagnies incorporées," a été, en conformité de l'ordre, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. le solliciteur général *Drummond* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre l'a passé, sans aucun amendement.

L'honorable M. *Cameron*, de *Kent*, a fait rapport du bill pour autoriser l'établissement de compagnies à fonds social dans le *Bas-Canada*, pour la construction de chemins macadamisés, ponts, et autres travaux de même nature, et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens soient grossoyés.

L'ordre du jour pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender un acte y mentionné, et pour établir de nouvelles dispositions pour l'administration et la vente des terres publiques, et pour limiter la période dans laquelle il sera fait des octrois gratuits de terre, étant lu;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité;

M. *Burrill* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Burrill* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour pourvoir à la vente et à une meilleure administration des bois qui se trouvent sur les terres publiques, étant lu;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Dumas* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Dumas* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit reçu demain.

L'ordre du jour pour que la seconde lecture du bill pour continuer pour un temps limité, les divers actes et ordonnances y mentionnées, étant lu;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé.

Ordonné, que lorsque cette chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain à dix heures, A. M.

L'ordre du jour pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour incorporer le ministre et les syndics de l'église de *St. Andrews à Montréal*, étant lu. La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

Bill relatif aux dépenses du gouvernement civil.

Subsides.

Bill relatif à une erreur du bill de judicature, (B. C.)

Bill relatif à la division des townships de Leeds et Lansdowne.

Bill relatif aux compagnies incorporées.

Bill relatif aux compagnies à fonds social de chemins et ponts, (B. C.)

Bill relatif aux terres publiques.

Bill relatif à la coupe des bois.

Bill relatif aux lois expirantes.

Ajournement.

Bill relatif à l'église St. Andrews.

L'honorable M. *Badgley* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et l'honorable M. *Badgley* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans amendement.

Ordonné, que le bill soit grossoyé.

L'ordre du jour pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour définir la ligne de division entre le township de *Walpole*, dans le district de *Niagara* et le township de *Woodhouse*, dans le district de *Talbot*, étant lu ; la chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable M. *Merritt* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et l'honorable M. *Merritt* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

L'honorable M. *Merritt* a fait rapport du bill en conséquence ; et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, que le bill, avec l'amendement soit grossoyé.

L'ordre du jour pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour autoriser *John Yule*, junior, écuyer, et autres, à construire une chaussée de moulin sur la rivière *Richelieu*, dans le district de *Montreal*, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Duchesnay* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Duchesnay* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport, sans amendement.

Ordonné, que le bill soit grossoyé.

Un bill grossoyé pour autoriser *John Yule*, junior, écuyer, et autres, à construire une chaussée de moulin sur la rivière *Richelieu* dans le district de *Montreal*, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Beaubien* porte le bill au conseil législatif et demande son concours.

Avis ayant été donné qu'il n'y avait pas de *quorum* :—Les noms des membres présents ont été pris comme suit :—

Monsieur l'Orateur,

Messieurs *Badgley*, le procureur-général *Baldwin*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Cameron* de *KENT*, *Cartier*, *DeWitt*, le solliciteur général *Drummond*, *Duchesnay*, *Dumas*, *Egan*, *Lemieux*, *Lyon*, *M'Farland*, *Merritt*, *Price* et *Thompson*.

Et à sept heures, p. m., M. l'Orateur a, sans qu'une question ait été d'abord mise, ajourné la chambre à demain.

Sabbati, 26° die Maii ;

ANNO 12° VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

UN bill grossoyé pour abroger certaines parties d'un acte y mentionné et pour établir de meilleures dispositions pour le soutien des écoles communes dans les cités de *Québec* et de *Montreal*, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Chabot*, porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Ordonné, que l'amendement fait par le conseil législatif au bill, intitulé : "Acte pour incorporer l'association de la bourse et de la chambre de lecture des marchands de *Montréal*," soit maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération ; lesquels ont été lus, comme suit :—

Feuille 1, ligne 28. Retranchez depuis "courant," jusqu'à "et," dans la 30 ligne.

Dans le préambule :—

Feuille 1, ligne 6. Retranchez depuis "a," jusqu'à "représenté" dans la 7e ligne.

Les dits amendemens ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, que M. *Holmes* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leurs amendemens.

Ordonné, que l'amendement fait par le conseil législatif au bill, intitulé : "Acte pour autoriser *Joseph Clovis Bélanger*, écuyer, et autres, à construire un pont de péage sur la rivière *Etchemin*, dans la paroisse de *Saint Anselme* près de l'église de la dite paroisse, dans le comté de *Dorchester*, et pour incorporer les dits *Joseph Clovis Bélanger*, et autres, sous le nom de la "Compagnie du pont de *St. Anselme*, et pour d'autres fins y mentionnées," soient maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre le dit amendement en considération ; lequel a été lu, comme suit :—

Feuille 6, ligne 5. Retranchez "deux," et après "langués," insérez "anglaise et française respectivement," et retranchez "un," et insérez "deux."

Les dits amendemens ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, que M. *Lemieux* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leurs amendemens.

Ordonné, que l'amendement fait par le conseil législatif, au bill, intitulé : "acte pour incorporer certaines personnes sous les nom et raison de le président, les directeurs et la compagnie du havre du port *Burwell*," soit maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre le dit amendement en considération ; lequel a été lu, comme suit :—

Feuille 5, ligne 20e, après "icelles," insérez "pourvu toujours que nulle telle obligation, débenture ou autre garantie ne sera faite ou accordée pour une somme moindre que cent louis courant."

Le dit amendement, ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, que M. *Notman* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leur amendement."

Ordonné, que les amendements faits par le conseil législatif, au bill, intitulé : "acte pour changer les temps et les lieux où devront se tenir les cours de division dans la division numéro six, dans le district de *Bathurst*," soient maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération ; lesquels ont été lus, comme suit :—

Feuille 1, ligne 21. Après "en" insérez "deux ou."

Bill relatif à la ligne de division de *Walpole* et *Woodhouse*.

Bill relatif à *J. Yule*, érection d'une chaussée de moulin.

Bill relatif à la chambre de lecture des marchands de *Montréal*.

Bill relatif à la compagnie du pont de *St. Anselme*.

Bill relatif au havre de port *Burwell*.

Bill relatif aux cours de division de *Bathurst*.

Bill relatif aux écoles élémentaires, [Québec et Montréal]

Feuille 1, ligne 27. Après "contraire" insérez clause (A.)

Clause (A.) "Et qu'il soit statué, que les terres non arpentées du district de *Midland*, qui pourront être annexées au district de *Bathurst* en vertu d'aucun acte passé pendant la présente session seront considérées comme formant partie de ce qui compose maintenant le numéro six du dit district de *Bathurst*, et seront sujettes aux dispositions de cet acte."

Les dits amendemens ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, que M. *Bell* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leurs amendemens.

Ordonné, que M. le solliciteur général *Drummond* ait la permission d'introduire un bill pour établir un mode de se pourvoir en loi contre les déprédations commises sur les terres possédées par indivis dans certains townships, dans le *Bas-Canada*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu une seconde fois, et que les règles de cette chambre soient mises de côté quant à icelui.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé.

Sur motion de M. *Gugy*, secondé par l'honorable procureur général *Baldwin*.

Résolu, que pour mettre les membres de cette chambre en état d'assister aux funérailles de son excellence, feu le regretté sir *Benjamin d'Urban*, commandant des forces de sa majesté en *Canada*, et comme tribut de respect à la mémoire de son excellence, cette chambre, lorsqu'elle s'ajournera, s'ajourne à mardi, le vingt-neuvième jour de mai courant.

Résolu, que la résolution qui précède soit communiquée aux membres survivans de la famille de son excellence.

M. *McConnell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Badgley*, et la question ayant été mise, qu'il lui soit permis d'introduire un bill pour donner aux commissaires des travaux publics, les pouvoirs nécessaires pour les mettre en état d'achever certains chemins dans les comtés de *Shefford*, *Missisquoi* et *Stanstead*.

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Badgley*, *Burritt*, *Cauchon*, *Christie*, *Cryslér*, *Gugy*, *Hall*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Malloch*, *McConnell*, *McLean*, *Prince*, *Robinson*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE* et *Smith*, de *FRONTENAC*. (15.)

CONTRE.

Messieurs le procureur général *Baldwin*, le solliciteur général *Blake*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Cartier*, *Chabot*, le solliciteur général *Drummond*, *Fergusson*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Holmes*, *Jobin*, le procureur général *LaFontaine*, *Lemieux*, *Lyon*, *Macdonald*, de *GLENGARY*, *Marquis*, *McFarland*, *Merritt*, *Méthot*, *Mongenais*, *Notman*, *Price*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Smith*, de *WENTWORTH* et *Thompson*.—(26.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

Sur motion de M. le solliciteur général *Blake*, secondé par l'honorable procureur général *Baldwin*,

Résolu, que cette chambre se forme maintenant en comité de toute la chambre, pour prendre en considération la convenance d'augmenter le salaire du rapporteur de la cour de chancellerie, dans le *Haut-Canada*.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Méthot* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil;

Et M. *Méthot* a fait rapport que le comité avait passé une résolution; laquelle a été lue comme suit:—

Résolu, qu'il est expédient que le salaire du rapporteur de la cour de chancellerie soit fixé au même taux que le rapporteur de la cour du banc de la reine dans le *Haut-Canada*.

La dite résolution ayant été lue une seconde fois, a été adoptée.

Ordonné, que M. le solliciteur général *Blake* ait la permission d'introduire un bill pour augmenter le salaire du rapporteur de la cour de chancellerie, dans le *Haut-Canada*. Bill relatif au salaire du rapporteur de la cour de chancellerie, (H.C.)

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu une seconde fois, et que les règles de cette chambre soient mises de côté quant à icelui.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé.

Message du conseil législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:— Message du conseil.

M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé les bills suivans sans amendement, savoir:—

Bill, intitulé: "acte qui fait de nouvelles dispositions pour l'administration de la justice, en établissant une cour supérieure additionnelle de loi commune, et une cour d'appel et de pourvoi pour erreur dans le *Haut-Canada*, et pour d'autres objets:" Bill relatif à une cour supérieure de loi commune, et à une cour d'appel et de pourvoi pour erreur, (H.C.)

Bill, intitulé: "Acte pour révoquer les actes en force dans le *Haut-Canada*, qui ont rapport à l'établissement des autorités locales et municipales, et autres matières de la même nature;" et aussi, Bill relatif aux corporations municipales, etc. (H.C.)

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé: "Acte pour amender la loi des écoles du *Bas-Canada*," avec plusieurs amendemens, auxquels il demande le concours de cette chambre: et aussi, Bill relatif à la loi des écoles, (B.-C.)

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé: "Acte pour incorporer une compagnie pour la construction d'un canal destiné aux vaisseaux qui reliaient les eaux du *Lac Champlain* et celles du fleuve *St. Lawrence*," avec plusieurs amendemens, auxquels il demande le concours de cette chambre: et aussi, Bill relatif à la construction d'un canal.

Le conseil législatif a passé un bill, intitulé: "Acte pour faire disparaître l'attainder d'Olivier Grace, et pour d'autres objets y mentionnés," auquel il demande le concours de cette chambre. Bill relatif à Olivier Grace.

Et ensuite, il s'est retiré.

L'honorable M. *Price* a proposé, secondé par l'honorable M. *Badgley*, que le bill grossoyé du conseil législatif, intitulé: "acte pour faire disparaître l'attainder d'Olivier Grace, et pour d'autres objets y mentionnés," soit maintenant lu pour la première fois.

L'honorable procureur général *Baldwin*, membre du conseil exécutif a informé la chambre, par ordre de son excellence, le gouverneur général, que son excellence ayant été informée de l'objet de ce bill, le recommande à la considération de la chambre.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la première fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois, et que les règles de cette chambre soient mises de côté.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la première fois.

Le bill a été, en conséquence, lu la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la seconde fois, et que les règles de cette chambre soient mises de côté.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Bill pour empêcher des personnes de passer sur les terres de certains townships.

Décès de Sir Benjamin D'Urban.

Chemin de certains comités.

Rapporteur de la cour de chancellerie (H.C.)

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois, et que les règles de cette chambre soient mises de côté quant à icelui.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable M. Price reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre l'a passé sans aucun amendement.

Un bill grossoyé pour continuer, pour un temps limité, les divers actes et ordonnances y mentionnés, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. Smith, de Frontenac, porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour autoriser les juges de la cour supérieure de record dans le Haut-Canada, à nommer des commissaires pour recevoir des affidavits dans le Bas-Canada, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : "Acte pour autoriser les juges des cours supérieures, de record dans le Haut-Canada, à nommer des commissaires pour recevoir des affidavits dans le Bas-Canada."

Ordonné, que M. Richards porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Ordonné, que les amendemens faits par le conseil législatif au bill, intitulé : "Acte pour incorporer une compagnie pour la construction d'un canal destiné aux vaisseaux, qui reliera les eaux du Lac Champlain à celles du fleuve St. Laurent," soient maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération, lesquels ont été lus comme suit :—

Feuille 6, ligne 33. Après "susdit," insérez "clause (A.)"

Clause (A.) "Pourvu toujours, et qu'il soit statué, que dans le cas où la dite compagnie élargirait, creuserait, modifierait, ou améliorerait le dit canal Chamblly, elle sera tenue de faire exécuter à ses frais tous les travaux qui deviendront nécessaires pour élargir ou modifier, de quelque autre manière, le pont-levis construit par l'honorable Robert Jones, sur le dit canal Chamblly, à St. Jean, et surveiller à l'avenir le pont-levis, et d'y faire les réparations requises, le tenant fermé en tout temps, excepté lorsqu'un bâtiment passera, afin que le passage sur icelui soit gêné le moins possible ; mais en aucun temps, elle ne pourra interrompre le passage sur le dit pont-levis, pour le modifier, élargir ou réparer, à moins qu'elle n'ait construit ou élevé un pont temporaire suffisant sur le dit canal, en liaison avec et en continuation du reste du pont de péage du dit honorable Robert Jones ; et le dit pont temporaire sera placé et entretenu de manière à offrir, en liaison avec le dit pont de péage, un passage convenable et sûr sur la dite rivière Richelieu et le dit canal, pendant tout le temps que dureront les dits travaux ou réparations."

Feuille 24, ligne 32. Après "ultérieures," insérez "pourvu toujours que nul règlement de la dite compagnie, fixant ou modifiant ou modifiant les taux des péages sur le dit canal, ou affectant d'autres personnes que les membres ou officiers de la dite compagnie, n'aura force ou effet avant qu'il ait été confirmé par le gouverneur en conseil."

Feuille 24, ligne 16 et 17. Après "secrétaire," insérez "trésorier."

Et les dits amendemens ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, que M. Holmes reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leurs amendemens.

Ordonné, que les amendemens faits par le conseil législatif au bill, intitulé : "Acte pour amender la loi des écoles du Bas-Canada," soient maintenant pris en considération. Bill relatif à la loi des écoles, (B.-C.)

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération, lesquels ont été lus comme suit :—

Feuille 2, ligne 8. Retranchez depuis "satisfaits," jusqu'à "et," dans la 13^e ligne, et insérez clause (A.)

Clause (A.) "Et qu'il soit statué, que dans chaque municipalité scolaire, tout curé desservant, ou ministre de la congrégation la plus nombreuse d'après le dernier recensement d'alors, sera de droit commissaire d'écoles dans telle municipalité, à compter du premier jour de ... et prochain, en sus du nombre de commissaires déjà élus ou nommés, et comme tel, sera soumis à toutes les obligations imposées aux autres commissaires, pourvu toujours, qu'il sera loisible en tout temps à tout tel curé desservant, ou ministre, de renoncer, en donnant avis par écrit au secrétaire-trésorier, à la dite charge de commissaire d'écoles ; mais, au moyen d'une nouvelle déclaration faite de la même manière et exprimant le désir de résumer les dites fonctions, il deviendra de nouveau commissaire d'écoles comme ci-dessus, à compter du premier juillet, en suivant telle nouvelle déclaration."

Feuille 4, ligne 6. Après "voulue," insérez "par l'acte précité."

Feuille 5, ligne 20. Après "écoles," insérez "au moins un mois."

Feuille 5, ligne 21. Après le premier "de," insérez "janvier ou."

Feuille 5, ligne 25. Retranchez depuis "signifient," jusqu'à "et," dans la 26^e ligne, et insérez "aux temps et en la manière pourvus ci-dessus."

Feuille 5, ligne 33. Après "ils," insérez "seront une corporation pour les fins de leurs propres écoles dissidentes et districts d'écoles, et auront droit de recevoir du surintendant des parts du fonds général des écoles, ayant la même proportion vis-à-vis du montant entier des sommes accordées de temps à autre à la dite municipalité, que le nombre des enfans fréquentant les dites écoles dissidentes a, vis-à-vis du nombre entier des enfans allant à l'école à la fois dans la dite municipalité, et une semblable part du fonds de construction, et les dits syndics auront le droit d'établir leurs propres districts d'écoles distinctes et séparées des districts d'écoles établies par les commissaires d'écoles susdits, et."

Feuille 5, ligne 43. Après "dissidentes," insérez "et pourvu aussi que les dits syndics seront tenus, et ils sont par les présentes tenus de fournir au surintendant un état par écrit, et assermenté par au moins deux d'entre eux, du nombre des enfans fréquentant telles écoles dissidentes, au moins un mois avant les dits premiers jours de janvier et juillet, afin de mettre le dit surintendant à portée de faire le partage convenable des dits fonds général et de construction."

Et le premier des dits amendemens ayant été lu une seconde fois, et la question ayant été mise, que cette chambre concourt avec le conseil législatif dans les dit amendement ;—Elle a passé unanimement dans la négative.

Le reste des dits amendemens ayant été lu une seconde fois, ils ont été adoptés.

Résolu, qu'il soit nommé un comité spécial, composé de M. le solliciteur général Drummond, l'honorable procureur général Baldwin, l'honorable M. Badgley, M. Bouillier et M. Galt, pour préparer des raisons à offrir au conseil législatif, dans une conférence, pour lesquelles il n'a concouru dans le premier amendement fait par leurs honneurs au bill, intitulé : "Acte pour amender la loi des écoles du Bas-Canada."

Bill relatif à l'administration des terres publiques.

M. *Burritt* a fait rapport du bill pour amender un acte y mentionné, et pour établir de nouvelles dispositions pour l'administration et la vente des terres publiques, et pour limiter la période dans laquelle il sera fait des octrois gratuits de terre, et les amendemens ont été lus et adoptés.

Sur motion de M. *Lyon*, secondé par *Thompson*, *Ordonné*, que le proviso suivant soit ajouté à la quatrième clause du dit bill, et en fasse partie, savoir :—“ Pourvu aussi, que les terres achetées des sauvages, et connues sous le nom de “*Huron Tract*,” ne seront plus accordées à l'avenir aux personnes qui les réclameront, ni vendues pour des *scrips*, mais au contraire il ne sera pas permis de les vendre jusqu'à ce que les dispositions de l'acte passé durant la présente session, qui affectent un million d'acres de terre pour les fins des écoles communes, aient été observées en ce qui concerne la mise à part du dit million d'acres.”

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

Bill relatif à la loi des écoles, (B.-C)

M. le solliciteur général *Drummond*, du comité spécial nommé pour préparer des raisons à offrir au conseil législatif, dans une conférence, pour lesquelles il n'a pas concouru dans le premier amendement fait par leurs honneurs au bill, intitulé : “ Acte pour amender la loi des écoles du *Bas-Canada*,” a fait rapport que le comité avait préparé des raisons en conséquence ; lesquelles ont été lues comme suit :—

Parce qu'il est expédient, dans les circonstances où se trouve actuellement le pays, de laisser à l'option du peuple l'élection de tous les commissaires d'écoles, et parce qu'il n'est pas expédient que la législature nomme aucune classe de personnes commissaires d'écoles, à raison de leur profession ou occupation.

Les dites raisons ayant été lues une seconde fois, ont été adoptées.

Résolu, qu'il soit demandé une conférence avec l'honorable conseil législatif, aux fins de lui communiquer les raisons qui ont induit cette chambre à ne pas concourir dans le premier amendement fait par leurs honneurs au bill, intitulé : “ Acte pour amender la loi des écoles du *Bas-Canada*.”

Ordonné, que M. le solliciteur général *Drummond* se rende au conseil législatif, et demande la dite conférence.

Bill relatif à l'administration des bois.

M. *Dumas* a fait rapport du comité sur le bill pour pourvoir à la vente et à une meilleure administration des bois qui se trouvent sur les terres publiques.

Un autre amendement a été fait au bill, en ajoutant les mots “ punissable par une amende et un emprisonnement de pas moins de six mois,” à la fin de la clause (A.)

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

Bill relatif aux arpenteurs de terres.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour abroger certains actes y mentionnés, et établir de meilleures dispositions, relativement à l'admission des arpenteurs et à l'arpentage des terres en cette province, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Beaubien* a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Beaubien* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et que les règles de cette chambre soient mises de côté quant à icelui.

M. *Beaubien* a fait rapport du bill en conséquence ; et les amendemens ont été lus et adoptés.

M. *Fournier* a proposé, secondé par M. *Marquis*, et la question ayant été mise, que les mots “ dont quatre au moins seront des arpenteurs jurés de cinq ans de pratique, au moins, deux desquels seront du *Haut-Canada*, et deux du *Bas-Canada* ; et les candidats du *Bas-Canada* seront examinés devant tels arpenteurs du *Bas-Canada*, et au moins deux autres membres du dit bureau,” soient insérés après les mots “ personnes compétentes,” dans la sixième ligne de la quatrième clause du dit bill ;

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Cartier*, *Chauveau*, *Fournier*, *Guillet*, *Laurin*, *Lemieux*, *Marquis* et *Taché*.—(8.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, le procureur général *Baldwin*, *Beaubien*, *Bell*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Burritt*, *Cameron*, de *KENT*, *Cauchon*, *Chabot*, *Davignon*, *DeWitt*, *Fourquin*, *Galt*, *Gugy*, *Hall*, *Holmes*, *Jobin*, *Johnson*, *Malloch*, *McConnell*, *McFarland*, *Méthot*, *Mongenais*, *Notman*, *Polette*, *Price*, *Richards*, *Robinson*, *Seymour*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Smith*, de *WENTWORTH*, et *Thompson*.—(32.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

Message du conseil législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—
M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé les bills suivans sans amendement, savoir :—

Bill, intitulé : “ Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du chemin à lisses du *Saint Laurent* et de l'*Atlantique* :”

Bill, intitulé : “ Acte pour amender la loi relative à l'impression et à la distribution des statuts provinciaux :”

Bill, intitulé : “ Acte pour pourvoir à l'administration du département du bureau des postes aussitôt qu'il sera transféré au gouvernement provincial :” et aussi,

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé : “ Acte pour diviser le district de *Huron*, dans la province du *Canada*, et pour d'autres fins y mentionnées,” auquel il demande le concours de cette chambre ; et aussi,

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé : “ Acte pour autoriser et mettre les commissaires des chemins à barrières de *Québec* en état d'avoir et d'acquiescer la possession et la propriété du pont appelé *Dorchester*, et pour d'autres fins,” avec plusieurs amendemens, auxquels ils demande le concours de cette chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Un bill grossoyé pour autoriser l'établissement de compagnies à fonds social dans le *Bas-Canada*, pour la construction de chemins macadamisés, ponts et autres travaux de même nature, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Beaubien* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Message du conseil législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—
M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé les bills suivans sans amendement, savoir :—

Message du conseil.

Bill relatif au chemin de fer du *Saint Laurent* de l'*Atlantique*

Bill relatif à l'impression et distribution des statuts.

Bill relatif au département des postes.

Bill relatif au district de *Huron*.

Bill relatif au pont *Dorchester*, etc.

Bill relatif aux compagnies à fonds social, etc., (B.-C.)

Message du conseil.

Bill relatif aux cours de justice et prisons, (B.-C.)

Bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la construction et réparation de maisons de justice et prisons, dans certains endroits du *Bas-Canada* : "

Bill relatif aux tanquerou-tiers.

Bill, intitulé : " Acte pour établir des dispositions aux fins de continuer et compléter les procédures dans les affaires de banqueroutes maintenant pendantes : "

Bill accordant une aide aux compagnies de chemins de fer.

Bill, intitulé : " Acte pour donner, sous certaines conditions, la garantie de la province aux obligations contractées par les compagnies de chemins de fer, et pour aider la construction du chemin de fer d'*Halifax* et *Québec* : "

Bill relatif aux écoles communes, (Québec et Montréal)

Bill, intitulé : " Acte pour abroger certaines parties d'un acte y mentionné, pour établir de meilleures dispositions pour le soutien des écoles communes dans les cités de *Québec* et *Montréal* : "

Subsides.

Bill, intitulé : " Acte pour pourvoir à certaines dépenses du gouvernement civil, et pour d'autres fins y mentionnées : "

Bill relatif à l'église St. James, (Toronto)

Bill, intitulé : " Acte pour permettre au *Rector* et syndics de l'église épiscopale protestante de *Saint James, Toronto*, de donner à bail partie du terrain ci-devant occupé par eux comme l'emplacement d'une église et cimetière : "

Bill relatif aux lois expirantes.

Bill, intitulé : " Acte pour continuer, pour un temps limité, les divers actes et ordonnances y mentionnés.

Bill relatif à la nomination de commissaires pour recevoir des affidavits.

Bill, intitulé : " Acte pour autoriser les juges des cours supérieures de record dans le *Haut-Canada* à nommer des commissaires pour recevoir des affidavits dans le *Bas-Canada* : "

Bill relatif à la signature, (B.-C.)

Bill, intitulé : " Acte pour corriger une erreur dans un acte de la présente session, relatif à la judicature du *Bas-Canada* : et aussi,

Bill relatif à la loi des écoles, (B.-C.)

Le conseil législatif acquiesce à la conférence demandée au sujet du premier amendement fait par lui au bill, intitulé : " Acte pour amender la loi des écoles du *Bas-Canada*," et informe cette chambre, que les directeurs, de la part de cette chambre, seront les honorables MM. *E. P. Taché* et *Quesnel*, qui rencontreront le nombre des directeurs requis par l'usage parlementaire, présentement, dans la chambre de ce comité du conseil législatif. Et ensuite il s'est retiré.

Bill relatif à la loi des écoles, (B.-C.)

Résolu, que quatre directeurs soient nommés pour rencontrer les directeurs nommés par l'honorable conseil législatif, aux temps et lieu fixés pour tenir la conférence demandée sur le premier amendement fait par leurs honneurs au bill, intitulé : " Acte pour amender la loi des écoles du *Bas-Canada*."

Ordonné, que M. le solliciteur général *Drummond*, l'honorable procureur général *Baldwin*, l'honorable M. *Badgley*, et M. *Boutillier*, soient nommés directeurs de la part de cette chambre.

Alors, les directeurs se sont rendus à la conférence; et, étant de retour :—

M. le solliciteur général *Drummond* a fait rapport que les directeurs s'étaient rendus à la conférence, et avaient remis à leurs honneurs les raisons pour lesquelles la chambre n'avaient pas concourue au dit amendement.

Bill relatif à l'église St. André.

Un bill grossoyé pour incorporer le ministre et les syndics de l'église de *St. André*, à *Montréal*, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : " Acte pour incorporer le ministre et les syndics de l'église de *Saint André*, à *Montréal*."

Ordonné, que l'honorable M. *Badgley* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Patentes de terres.

L'honorable M. *Price*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité d'adresses à son excellence le gouverneur général,—Réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, du 7 de mars dernier,

priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant la chambre, par l'officier qu'il appartiendra, une liste des patentes accordées dans le *Bas-Canada*, pour des lots de terre au-dessus de cinq cents acres, depuis l'année 1795 jusqu'à l'année 1848, avec la date de chaque patente, les noms des individus auxquels les dites terres ont été octroyées, et par qui, l'objet pour lequel chaque patente a été octroyée, et les conditions qu'elle contenait.

Pour la dite réponse, voir appendice (X.X.X.X.)

Appendice (X.X.X.X.)

Et aussi, réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, datée le 12 de mars 1849, pour un état détaillé des argens reçus et payés annuellement par l'agent de la seigneurie de *Lauzon*, depuis que la couronne est devenue propriétaire, à venir au 20 décembre dernier, indiquant le montant annuel provenant des lots et ventes, cens et rentes, loyers de moulins, terres et autres propriétés dépendant de la dite seigneurie; aussi, un tableau indiquant le montant annuel provenant des cens et rentes exigibles et payables annuellement dans chaque paroisse de la dite seigneurie de *Lauzon*; combien il y a de moulin dans la dite seigneurie, et quelle espèce de moulins; si quelques-uns des dits moulins ont été réparés, et quels; combien il a été dépensé de deniers pour réparations des dits moulins; par l'ordre de qui ces réparations ont été faites; qui a eu la surveillance de ces réparations, et comment ces réparations ont été payées; qui a eu la surveillance et l'agence des dits moulins, depuis que la couronne est devenue propriétaire de la dite seigneurie de *Lauzon*, et qui a encore la surveillance et l'agence des dits moulins; en quel ordre et état sont les dits moulins et autres bâties; combien il y a de moulins sous baux et quels; quelles sont les dates et la nature des dits baux, les noms des cautions aux dits baux, le montant des loyers annuels pour chaque moulin sous bail; quand payables, s'il y a des arrrages de loyers de dus, combien et par qui, et enfin quel a été le montant annuel des deniers perçus et payés par le ci-devant commissaire ou agent de la seigneurie de *Lauzon*, jusqu'au moment où il a cessé de l'être, indiquant la source de ces revenus.

Pour la dite réponse, voir appendice (Y.Y.Y.Y.)

Appendice Y.Y.Y.Y.

Ordonné, que la réponse à une adresse relative aux patentes pour des terres, soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre.

Patentes des terres.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour mieux établir et maintenir l'acte des écoles publiques dans le *Haut-Canada*, et révoquer l'acte des écoles actuel, étant lu;

Bill relatif aux écoles publiques, (U.-C.)

Le dit bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée et le dit comité.

M. *Taché* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil; Et M. *Taché* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et que les règles de cette chambre soient mise de côté quant à icelui.

M. *Taché* a fait rapport du bill en conséquence; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

Un bill grossoyé pour établir un mode de se pourvoir en loi contre les déprédations commises sur les terres possédées par indivis dans certains townships dans le *Bas-Canada*, a été lu la troisième fois.

Bill relatif aux déprédations dans certains townships.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. le solliciteur général *Drummond* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif à la ligne de division de *Walpole* et *Woodhouse*.

Un bill grossoyé pour définir la ligne de division entre le township de *Walpole*, dans le district de *Niagara*, et le township de *Woodhouse*, dans le district de *Talbot*, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : "Acte pour nommer des commissaires pour définir la ligne de division entre le township de *Walpole*, dans le district de *Niagara*, et le township de *Woodhouse*, dans le district de *Talbot*."

Ordonné, que M. *Thompson* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif au salaire du rapporteur de la cour de chancellerie, (H. C.)

Un bill grossoyé pour augmenter le salaire du rapporteur de la cour de chancellerie, dans le *Haut-Canada*, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. le solliciteur général *Blake* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif à la division du district de *Huron*.

Ordonné, que l'amendement fait par le conseil législatif au bill, intitulé : "Acte pour diviser le district de *Huron*, dans la province du *Canada*, et pour d'autres fins y mentionnées," soit maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre le dit amendement en considération ; lequel a été lu comme suit :—

Feuille 1, ligne 32. Après "acte," insérez "clause (A.)"

Clause (A.) "Et qu'il soit statué, que toute cette étendue de terre péninsulaire au nord des townships de *Derby*, *Arran* et *Saugeen*, et entre le *Lac Huron* et *Georgian Bay*, et connue sous le titre de réserve des sauvages, ainsi que toute île dans le *Lac Huron* ou *Georgian Bay*, dont aucune partie se trouvera à dix milles du rivage de la dite étendue de terre péninsulaire (hormis que telle île soit située au nord de la dite ligne nord de division des dits townships de *Derby*, *Arran* et *Saugeen*.) sera annexée au et formera partie du comté de *Waterloo* ; et que toute telle île dans le *Lac Huron*, située au sud de la dite ligne de division, formera partie de celui des dits comtés de *Huron* ou de *Bruce*, respectivement, le plus près duquel elle se trouvera."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonné, que l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*, reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leur amendement.

Bill relatif aux écrits de prérogative.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender la loi relativement aux écrits de prérogative, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et renvoyé à un comité de toute la chambre, mardi prochain.

Bill relatif au havre de *Montréal*.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser les commissaires du havre de *Montréal* à commuer certains droits de havre avec les corporations y mentionnées, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de tout la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Smith*, de *Wentworth*, a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Smith*, de *Wentworth*, a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendements.

Ordonné, que le rapport soit reçu, mardi prochain.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour révoquer l'acte des 10 et 11 *Vict.*, chap 25, intitulé : "Acte pour régler l'engagement des matelots," et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu ;

M. *Méthot* a proposé, secondé par M. *Laurin*, et la question ayant été proposée, que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

M. *Gugy* a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Egan*, que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots "de ce jour en six mois," ajoutés à la fin d'icelle ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, le procureur général *Baldwin*, *Bell*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Cameron*, de *KENT*, *Egan*, *Gugy*, *Holmes*, *Johnson*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Mallock*, *M'Connell*, *Merritt*, *Price*, *Robinson*, *Seymour*, *Smith*, de *FRONTENAC*, *Smith*, de *WENTWORTH*, et *Thompson*.—(19.)

CONTRE.

Messieurs *Beaubien*, *Boutillier*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *DeWitt*, le solliciteur général *Drummond*, *Fortier*, *Fournier*, *Guillet*, *Jobin*, *Laurin*, *Lemieux*, *Marquis*, *Méthot*, *Mongenais*, *Nelson*, *Polette* et *Taché*.—(20.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Et la question ayant été de nouveau proposée, que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

M. *Smith*, de *Frontenac*, a proposé en amendement à la question, secondé par M. *Gugy*, que le mot "maintenant," soit retranché, et les mots "de ce jour en cinq mois," ajoutés à la fin d'icelle ;

Et la question ayant été mise sur l'amendement ; la chambre s'est divisée : et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Badgley*, le procureur général *Baldwin*, *Bell*, le solliciteur général *Blake*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Cameron*, de *KENT*, *Christie*, *Egan*, *Gugy*, *Holmes*, *Johnson*, *Lyon*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Mallock*, *M'Connell*, *Merritt*, *Morrison*, *Price*, *Robinson*, *Seymour*, *Smith*, de *FRONTENAC*, et *Thompson*.—(22.)

CONTRE.

Messieurs *Beaubien*, *Boutillier*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Davignon*, *DeWitt*, le solliciteur général *Drummond*, *Fortier*, *Fournier*, *Guillet*, *Jobin*, *Laurin*, *Lemieux*, *Marquis*, *M'Farland*, *Méthot*, *Mongenais*, *Nelson*, *Polette* et *Taché*.—(22.)

Et les voix étant également divisées, M. l'Orateur a donné sa voix prépondérante dans la négative.

La question principale ayant été alors mise, la chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Beaubien*, *Boutillier*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Davignon*, *DeWitt*, le solliciteur général *Drummond*, *Fortier*, *Fournier*, *Guillet*, *Jobin*, *Laurin*, *Lemieux*, *Marquis*, *M'Farland*, *Méthot*, *Mongenais*, *Nelson*, *Polette* et *Taché*.—(22.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, le procureur général *Baldwin*, *Bell*, le solliciteur général *Blake*, *Boulton*, de NORFOLK, *Cameron*, de KENT, *Christie*, *Egan*, *Gugy*, *Holmes*, *Johnson*, *Lyon*, *Macdonald*, de KINGSTON, *Malloch*, *M'Connell*, *Merritt*, *Morrison*, *Price*, *Robinson*, *Seymour*, *Smith*, de FRONTENAC, et *Thompson*.—(22.)

Et les voix étant également divisées, M. l'Orateur a donné sa voix prépondérante dans l'affirmative.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois.

Ordonné, que les ordres du jour, pour lundi prochain, soient remis à mardi prochain.

M. *Gugy* a proposé, secondé par M. *Christie*, et la question ayant été mise, que les ordres de ce jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à mardi prochain.

La chambre s'est divisée :

Pour, 25.

Contre, 20.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de M. *Chabot*, secondé par l'honorable M. *Boulton*,

La chambre s'est ajournée à mardi prochain.

Martis, 29^e die Maii ;

ANNO 12^o VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

Pétitions pré-
sentées.

LES pétitions suivantes ont été séparément présentées et mises sur la table :—

Par M. *Duchesnay*,—la pétition de *G. W. Wicksteed*, écuyer, et autres, officiers de l'assemblée législative.

Par M. *Holmes*,—la pétition de *William F. Coffin*, écuyer, shérif, avec un autre, du district de *Montréal*.

Bill relatif aux
terres publi-
ques.

Un bill grossoyé pour amender un acte y mentionné, et pour établir de nouvelles dispositions pour l'administration et la vente des terres publiques, et pour limiter la période dans laquelle il sera fait des octrois gratuits de terres, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable M. *Price* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif à
l'administra-
tion des bois.

Un bill grossoyé pour pourvoir à la vente et à une meilleure administration des bois qui se trouvent sur les terres publiques, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable M. *Price* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Bill relatif aux
arpenteurs de
terres.

Un bill grossoyé pour abroger certains actes y mentionnés, et établir de meilleures dispositions, relativement à l'admission des arpenteurs et à l'arpentage des terres en cette province, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que l'honorable M. *Price* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Pétitions lues.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :—

De *William Reid*, écuyer, et autres, du township de *Guillimbury Est*, dans la quatrième division du comté d'*York* ; exprimant leur chagrin pour la destruction des bâties du parlement, de la bibliothèque et des archives de la législature, et pour les insultes faites à son excellence le gouverneur général,—et

leur approbation sans réserve des mesures législatives passées et sanctionnées.

Ordonné, que la pétition de *G. W. Wicksteed*, écuyer, et autres, officiers de l'assemblée législative, soit maintenant lue ; et que les règles de cette chambre soient mises de côté quant à icelle.

Et la dite pétition a été lue ; demandant une compensation pour les pertes qu'ils ont souffertes, lors de la destruction des bâties du parlement, la nuit du vingt-cinq d'avril dernier.

Ordonné, que la pétition du *William T. Coffin*, écuyer, shérif, avec un autre, du district de *Montréal*, soit maintenant lue ; et que les règles de cette chambre soient mises de côté quant à icelle.

Et la dite pétition a été lue, exposant :—Que dans et par le rapport d'un certain comité de la chambre, auquel avaient été renvoyées les réponses à des adresses à son excellence le gouverneur général, datées le vingt-troisième jour de janvier dernier, demandant un état du revenu retiré par le shérif du district de *Montréal*, et *al.*, pendant les cinq dernières années, lequel dit rapport a été présenté à la chambre le dix-septième jour du mois dernier, mais qui n'a été communiqué au pétitionnaire que le vingt-troisième du présent mois ; il a été porté des accusations qui affectent grandement le caractère du pétitionnaire comme officier public, et son honneur et sa réputation comme homme ; que le rapport en question, tel qu'il a été fait à la chambre, est basé sur le témoignage *ex parte* de messieurs, dont quelques-uns sont les ennemis personnels du pétitionnaire ; que ce témoignage a été pris pendant l'absence du pétitionnaire et de son collègue, et pendant un temps où par la nature de leurs devoirs publics, il leur était absolument impossible d'être personnellement présents aux délibérations du comité ;—et que le dit comité n'a reçu ni entendu aucun témoignage en explication ou justification, quoiqu'il en ait été offert ; que durant l'enquête du dit comité, et connaissant la nature d'une partie des témoignages produits, savoir : le dix-septième jour du mois dernier, le pétitionnaire adressa une lettre au président du dit comité, laquelle on trouvera dans les minutes imprimées du dit comité, (p. 12.) exprimant sa conviction "qu'il n'y avait aucune partie de ces témoignages, qu'avec le temps et l'occasion, il ne pourrait pas réfuter entièrement ou expliquer d'une manière satisfaisante, et demandant "qu'on lui donna occasion de le faire ;" que le même jour, le 7 du mois dernier, M. *Meredith*, conseil de la reine, et par son entremise, M. *Rose*, C. R., M. *Johnson*, C. R., M. *Griffin*, M. *Bleakley*, M. *Andrews*, M. *MacKay*, M. *Andrew Robertson*, M. *George Robertson*, M. *Bethune* et M. *Cross*, avocats, occupant une position professionnelle très élevée, et ayant une clientèle très étendue, offrirent, comme on le voit par la lettre que M. *Meredith* adressa au comité, et qui est imprimée dans les minutes du comité, (p. 12.) de certifier que MM. *Boston* et *Coffin* avaient rempli fidèlement et honorablement les devoirs de la charge de shérif, depuis le jour de leur nomination jusqu'à l'époque actuelle, "de témoigner surtout de la promptitude avec laquelle ils avaient invariablement payé "tous les ordres ou jugemens que distribuèrent des "deniers placés entre leurs mains ;" que le comité, comme on le voit par son rapport, n'a accédé ni à la demande de M. *Meredith*, ni à celle du pétitionnaire, que la crainte d'introduire un mauvais précédent ; et que sans vouloir attaquer en aucune manière la décision du comité, décision qui probablement est conforme à la pratique et aux précédens parlementaires, le pétitionnaire soumet respectueusement que les conclusions contenues dans le rapport du comité, toutes injurieuses qu'elles sont au caractère et à l'honneur du pétitionnaire, ne sont que les déductions de témoignages partiels et insuffisants ; témoignages que le

pétitionnaire est prêt à réfuter ou expliquer dans tous leurs détails comme dans leur teneur et effet général ; que le pétitionnaire repousse tout désir ou intention d'empiéter sur les droits de la législation, en ce qui regarde et sa charge, ou les devoirs ou les émolumens de sa charge, ou aucun changement ou modification que l'on voudrait introduire dans la charge à laquelle il a l'honneur de participer ; que cette charge a été conférée au pétitionnaire par le gouvernement de cette province, qui est le dépositaire et l'interprète des vœux de la législature ; que c'est à la législature à législater par rapport à sa charge en la manière que dans sa sagesse elle trouvera le plus convenable ; le pétitionnaire se soumettra à aucun changement qui puisse, dans la vue du bien public, affecter ses intérêts matériels, à quelque époque que ce changement ait lieu ; mais le pétitionnaire en appelle à la chambre, le tribunal le plus élevé du pays, tribunal éminemment distingué comme un tribunal d'honneur, auquel est confiée la charge noble et élevée de protéger l'honneur de tout sujet anglais dans cette province, pour pouvoir être en état de se défendre contre des accusations graves et injustes un caractère qui, jusqu'ici, n'a jamais été attaqué, et qui, il a orgueil de le dire, est encore irréprochable ; et priant cette chambre de vouloir bien accorder au pétitionnaire le privilège d'être entendu personnellement à la barre de cette chambre, pour sa propre défense, le jour que la chambre voudra bien fixer ; et le pétitionnaire sera prêt à soutenir et appuyer, par témoignage, en la manière que la chambre l'exigera, tout ce qu'il avancera devant la chambre pour venger son honneur et son caractère.

L'édition de W. F. Coffin, à être imprimée.

Ordonné que deux cent cinquante exemplaires de la pétition de *William F. Coffin*, écuyer, shérif avec un autre, du district de *Montréal*, soient imprimés dans chacune des langues anglaise et française, pour l'usage des membres de cette chambre.

Bill relatif aux petites causes. (B.-C.)

Sur motion de *M. Laurin*, secondé par *M. Chabot*, **Ordonné**, que l'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender l'acte pour la décision sommaire des petites causes dans le *Bas-Canada*, soit déchargé.

Prise en considération des événemens du 25 avril dernier.

Ordonné, que l'ordre du jour, pour prendre en considération ultérieure la question proposée vendredi, le quatorzième jour de mai courant, que cette chambre prenant en considération les événemens déplorables arrivés dans cette cité de *Montréal*, mercredi le vingt-cinquième jour d'avril dernier, lorsqu'un attroupement considérable de personnes mal-intentionnées ont attaqué et incendié, vers les neuf heures du soir, l'édifice dans lequel cette chambre était alors en séance, par suite de quoi toutes ses archives, ainsi que sa bibliothèque, ont été entièrement détruites, et toutes les affaires importantes du pays violemment interrompues ; que cette chambre, considérant en outre le caractère des émeutes, les incendies qui ont eu lieu depuis, ainsi que les assemblées tumultueuses qui se tiennent journellement dans plusieurs quartiers de cette ville, dans le but avoué de menacer et contrôler les actes de la législature, est pleinement convaincu que ses délibérations ne sont plus libres, et qu'il est de toute urgence qu'il soit mis fin à la présente session, soit déchargé.

Bill relatif à l'engagement des matelots.

M. Méthot a proposé, secondé par *M. Chabot*, et la question ayant été mise, que le bill pour révoquer l'acte des 10 et 11 *Vict.*, c. 25, intitulé : " Acte pour régler l'engagement des matelots," et pour d'autres fins y mentionnées, soit soumis à un comité de toute la chambre, aujourd'hui.

La chambre s'est divisée ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Boutillier*, *Cartier*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Davignon*, *DeWitt*, le solliciteur général *Dranmond*, *Duchesnay*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Laurin*, *Lemieux*, *Marquis*, *McFarland*, *Méthot*, *Mongenais*, *Polette*, *Sauvageau* et *Taché*.—(23.)

CONTRE.

Messieurs le procureur général *Baldwin*, *Bell*, le solliciteur général *Blake*, *Boulton*, de *NORFOLK*, *Burrill*, *Cameron*, de *KENT*, *Christie*, *Crysler*, *Egan*, *Fergusson*, *Gugy*, *Holmes*, *Johnson*, *Lyon*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Merritt*, *Notman*, *Price*, *Prince*, *Richards*, *Robinson*, *Scott*, du *LAC DES DEUX-MONTAGNES*, *Seymour*, *Sherwood*, de *BROCKVILLE*, *Smith*, de *WENTWORTH*, *Thompson* et *Wenthall*.—(27.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

L'honorable *M. Cameron*, de *Kent*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a mis devant la chambre, par ordre de son excellence le gouverneur général.—Le rapport annuel des écoles normales, modèles et élémentaires, dans le *Haut-Canada*, pour l'année 1848, avec un appendice, par le surintendant en chef des écoles.

Rapport des écoles du Haut-Canada, 1848.

Pour le dit rapport, voir appendice (Z.Z.Z.Z.)

Appendice (Z.Z.Z.Z.)

Ordonné, que sept cent cinquante exemplaires, en langue anglaise, et deux cent cinquante exemplaires en langue française, du dit rapport, soient imprimés pour l'usage des membres de cette chambre.

L'honorable procureur général *Baldwin*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à son excellence le gouverneur général,—Réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, datée le 21 du courant, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant elle, un état de tous les deniers perçus par le gouvernement, en vertu de la 9^e *Vict.*, c. 33, intitulé : " Acte pour pourvoir au logement des cours de juridiction supérieure dans le *Haut-Canada* ;" aussi, un état de la vente et du produit de la vente d'un lot de terre dans la cité de *Toronto*, appelé *Place Simcoe*, dont le dit acte autorise la vente ; aussi, un état détaillé des deniers reçus et payés, et les débentures émises, et de l'intérêt et du rachat des dites débentures, en tout ou en partie, en vertu du dit acte.

Logement des cours de juridiction (H.-C.)

Par ordre,

J. LESLIE,
Secrétaire.

Bureau du secrétaire provincial,
Montréal, 26 mai 1849.

Etat de tous les deniers prélevés par le gouvernement en vertu de l'acte 9 *Vict.*, c. 33, intitulé : " Acte pour pourvoir au logement des cours de juridiction supérieure dans le *Haut-Canada*," des deniers payés, et des débentures émises avec intérêts sur icelles, et du rachat d'icelles en tout ou en partie, demandé par une adresse de l'honorable assemblée législative du 21 mai courant, comme suit :—

Courant.

Montant des honoraires de justice reçus en 1846.....	£415	16	6
Do do do 1847..	909	14	3
Do do do 1848..	1219	5	6

Recettes totales jusqu'au 1 ^{er} février 1849.....	£2544	16	3
Montant de l'intérêt des débentures jusqu'en 1848.....	489	0	0

Balance du fonds de réserve en main.	£2055	16	3
--------------------------------------	-------	----	---

Montant des débetures émises comme ci-dessous, savoir :—
 En mai 1847..... £3250 0 0
 En juin 1847..... 2750 0 0

Total, courant..... £6000 0 0

Les débetures portent intérêt sur le pied de six pour cent par année, rachetables dans quinze ans, à compte de leurs dates respectives.

Il n'en a pas encore été racheté.

Jos. CARY,
 Dép. Insp. Gén.

Bureau de l'inspecteur général,
 Montréal, 23 mai 1849.

Ordonné, que la dite réponse soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre.

M. l'Orateur a communiqué à la chambre la lettre suivante :—

Hôtel Donegana,
 Montréal, 27 mai 1849.

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre du 26 du courant, transmettant copie des résolutions qui ont été adoptées à l'unanimité par l'assemblée législative ce jour. Les membres survivans de la famille de mon père, feu Sir Benjamin D'Urban, commandant des forces de sa majesté en Canada, ne peuvent qu'être profondément sensibles au tribut de respect, si consolant dans leur douleur, que votre honorable chambre a bien voulu payer à sa mémoire; et j'ai à vous prier, monsieur, de me faire la faveur d'exprimer à la chambre leurs sentimens en cette occasion.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-obéissant et humble servt.

W. J. D'URBAN, Lt. Col.,
 Dép. quartier maître génl.

L'honorable Orateur
 de l'assemblée législative,
 Montréal.

M. Cauchon a proposé, secondé par l'honorable M. Cameron, de Kent, et la question ayant été mise, que l'honoraire payé par Duncan M'Farland, écuyer avant la seconde lecture du bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer des rivières Niagara et Détroit, lui soit remboursé; la chambre s'est divisée: Et la question a été résolue dans l'affirmative.

M. Holmes a proposé, secondé par M. Armstrong, et la question ayant été mise, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, par l'officier qu'il appartiendra, copies des rapports faits par les commissaires nommés pour s'enquérir de la conduite, discipline et régime du pénitencier provincial.

La chambre s'est divisée:

Pour, 10.

Contre, 18.

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Ordonné, que les amendemens faits par le conseil législatif au bill, intitulé: "Acte pour autoriser et mettre les commissaires des chemins à barrières de Québec en état d'avoir et d'acquérir la possession et la propriété du pont, appelé pont Dorchester, et pour d'autres fins," soient maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération, lesquels ont été lus comme suit:—

Feuille 3, ligne 44. Après "acte," insérez "pourvu toujours, qu'il sera loisible à son excellence le gouverneur général en conseil, de temps à autre, d'autoriser les dits commissaires de se départir du dit ordre, dans tous les cas où il sera jugé à propos de le faire, pour réaliser plus promptement le dit emprunt ou promouvoir autrement les fins de cet acte et les intérêts du public qui s'y rattachent."

Feuille 4, ligne 10. Après "légaes," insérez clause (A.)

Clause (A.) "Et qu'il soit statué, que si en aucun temps, il appert aux dits commissaires qu'il serait à propos de changer la direction des dits chemins et parties de chemins, ou d'aucuns autres chemins ou parties de chemins sous leur contrôle, les portions de terrain qu'ils acquerront à cet effet seront et formeront partie des dits chemins, ou parties de chemins, respectivement, aux lieu et place des parties correspondantes préalablement en usage comme tels, qui retourneront et appartiendront aux différens propriétaires respectifs des terres adjacentes, dont elles avaient été originairement détachées; et dans les cas où les dits propriétaires, ou aucun d'eux, auront obtenu paiement ou compensation pour aucune des dites portions de terre que les dits commissaires auront été obligés de s'approprier, ou pour dommages soufferts ou à être soufferts à raison de tel changement, la valeur du terrain qui leur reviendra comme susdit, sera et pourra être estimée, et sera en déduction de tel paiement ou compensation, mais si tel ancien chemin conduit à aucune terre, maison ou place qui, dans l'opinion des commissaires, ne saurait trouver une route ou passage convenable dans le dit nouveau chemin, alors le dit ancien chemin, et les différentes parties d'icelui, demeurera sujet à un droit de passage pour se rendre à la dite terre, maison ou place respectivement."

Les dits amendemens ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, que M. le solliciteur général Blake reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leurs amendemens.

M. Prince a proposé, secondé par M. Christie, et la question ayant été mise, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, représentant que cette chambre voit avec un profond sentiment de jalousie qu'un corps considérable de soldats armés soit stationné dans le lieu de ses délibérations, et que cette circonstance extraordinaire est, dans l'opinion de cette chambre, de nature à empêcher la liberté des débats, et, dans le temps actuel de paix et de tranquillité intérieure, est inconstitutionnelle et inutile, d'autant plus que cette chambre croit fermement que sa majesté la Reine peut toujours compter sur la loyauté et la fidélité de ses sujets en cette province pour maintenir l'honneur et la dignité de la couronne d'Angleterre, ainsi que la paix publique dans ses domaines; et priant en conséquence son excellence de donner immédiatement des instructions pour que les troupes soient retirées de l'enceinte de cette chambre;

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs Badgley, Christie, Gagy, Macdonald, de Kingstons, Malloch, M'Connell, M'Lean et Prince. —(8.)

CONTRE.

Messieurs Armstrong, le procureur général Baldwin, Beaubien, le solliciteur général Blake, Boulton, de Norfolk, Cartier, Cauchon, Chauveau, De Witt, le solliciteur général Drummond, Dumas, Egan, Fournier, Fourquin, Johnson, Lyon, Marquis, Merritt, Méthot, Mongenais, Polette, Price, Seymour, Taché et Thompson. —(25.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

L'honorable M. Boulton a proposé, secondé par M. Thompson, et la question ayant été mise, que c'est l'opinion de cette chambre, qu'une enquête soit instituée par quelques personnes désintéressées au sujet des plaintes portées par George H. Park, écr., ci-devant surintendant médical de l'asile temporaire

Renvoi des troupes de l'enceinte du parlement.

Bill relatif à l'asile des aliénés de Toronto.

Lettre du lieutenant colonel d'Urban.

Bill relatif au chemin de fer des rivières Niagara et Detroit.

Pénitencier.

Bill relatif au pont D. rches-ter, etc.

des lunatiques de la province, à *Toronto*, contre les personnes agissant comme commissaires de cette institution, tant pour rendre justice au pétitionnaire, en lui donnant une occasion de se justifier des accusations portées contre son caractère, que pour constater s'il faut introduire quelques changemens dans la loi qui règle l'administration de l'asile des lunatiques qui y est actuellement érigé, et qui doit être prochainement mis sur un pied plus permanent.

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs *Boulton*, de *NORFOLK*, et *Thompson*. (2.)

CONTRE.

Messieurs *Armstrong*, *Badgley*, le procureur général *Baldwin*, *Beaubien*, *Bell*, le solliciteur général *Blake*, *Boutillier*, *Cameron*, de *KENT*, *Cartier*, *Cauchoy*, *Chabot*, *Christie*, *Davignon*, *DeWitt*, le solliciteur général *Drummond*, *Fortier*, *Fournier*, *Fourquin*, *Gugy*, *Guillet*, *Hall*, *Holmes*, *Jobin*, *Johnson*, *Laurin*, *Lemieux*, *Macdonald*, de *GLENGARY*, *Macdonald*, de *KINGSTON*, *Marquis*, *M^cConnell*, *M^cLean*, *Merritt*, *Méthot*, *Mongenais*, *Polette*, *Price*, *Robinson*, *Seymour*, *Smith*, de *FRONTENAC*, et *Smith*, de *WENTWORTH*.—(40.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Message du conseil.

Message du conseil législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:—
M. l'Orateur,

Bill relatif à la loi des écoles, (B.-C.)

Le conseil législatif n'insiste pas sur son premier amendement fait au bill, intitulé: "Acte pour amender la loi des écoles du *Bas-Canada*," auquel l'assemblée législative n'a pas acquiescé: et aussi,

Bill relatif à J. Yule, érection d'une chaussée de moulin.

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé: "Acte pour autoriser *John Yule*, le jeune, écuyer, et autres, à construire une chaussée de moulin sur la rivière *Richelieu*, dans le district de *Montréal*," avec un amendement, auquel il demande le concours de cette chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Bill relatif à la loi des écoles, (B.-C.)

Ordonné, que M. le solliciteur général *Drummond* reporte le bill, intitulé: "Acte pour amender la loi des écoles du *Bas-Canada*," au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leurs amendemens.

Bill relatif aux écoles publiques, (H.-C.)

Un bill grossoyé pour mieux établir et maintenir les écoles publiques, dans le *Haut-Canada*, et pour révoquer l'acte des écoles actuel, a été lu troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit: "Acte pour mieux établir et maintenir les écoles publiques dans le *Haut-Canada*, et pour révoquer l'acte des écoles actuel."

Ordonné, que l'honorable M. *Cameron*, de *Kent*, porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Ajournement.

Ordonné, que lorsque cette chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain, à dix heures, A. M.

Bill relatif à J. Yule, érection d'une chaussée de moulin.

Ordonné, que l'amendement fait par le conseil législatif au bill, intitulé: "Acte pour autoriser *John Yule*, junior, écuyer, et autres, à construire une chaussée de moulin sur la rivière *Richelieu*, dans le district de *Montréal*," soit maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre le dit amendement en considération; lequel a été lu comme suit:—

Feuille 2, ligne 21. Après "pieds," insérez "dans la partie la plus navigable de la dite rivière, ou dans la partie la plus profonde d'icelle, ou au milieu d'icelle."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, a été adopté.

Ordonne, que M. *Beaubien* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leur amendement.

M. *Chauveau*, du comité spécial nommé pour s'enquérir des causes et de l'importance de l'émigration qui a lieu tous les ans du *Bas-Canada* vers les *Etats-Unis*; de quelle classe de personnes, et, s'il est possible, de quel nombre elle a été composée depuis les cinq dernières années; du sort des individus et des familles qui ont ainsi émigré jusqu'à présent, et des moyens les plus propres à prévenir cette émigration à l'avenir, a présenté à la chambre le rapport du dit comité, lequel a été lu.

Pour le dit rapport, voir appendice (A.A.A.A.A.)

Ordonné, que sept cent cinquante exemplaires dans la langue anglaise, et deux cent cinquante exemplaires dans la langue française, du dit rapport, soient imprimés sous forme de pamphlet, pour l'usage des membres de cette chambre.

Message du conseil législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie:—

M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé les bills suivans sans amendement, savoir:—

Bill, intitulé: "Acte pour incorporer le ministre et les syndics de l'église de *St. André* de *Montréal*:"

Bill, intitulé: "Acte pour diviser les townships de *Leeds* et *Lansdowne*, dans le district de *Johnstown*:"

Bill, intitulé: "Acte pour abroger certains actes y mentionnés, et établir de meilleures dispositions, relativement à l'admission des arpenteurs et à l'arpentage des terres en cette province:"

Bill, intitulé: "Acte pour augmenter le salaire du rapporteur de la cour de chancellerie dans le *Haut-Canada*:"

Bill intitulé: "Acte pour pourvoir à la vente et à une meilleure administration des bois qui se trouvent sur les terres publiques:"

Bill, intitulé: "Acte pour amender un acte y mentionné, et pour établir de nouvelles dispositions pour l'administration et la vente des terres publiques, et pour limiter la période dans laquelle il sera fait des octrois gratuits de terres:"

Bill, intitulé: "Acte pour établir un mode de se pourvoir en loi contre les déprédations commises sur les terres possédées par indivis dans certains townships, dans le *Bas-Canada*:"

Bill, intitulé: "Acte pour nommer des commissaires pour définir la ligne de division entre le township de *Walpole*, dans le district de *Niagara*, et le township de *Woodhouse*, dans le district de *Talbot*:"

Et ensuite il s'est retiré.

M. *Christie*, du comité permanent des comptes publics, a présenté à la chambre le second rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit:—

Notre comité regrette d'avoir à faire rapport qu'en conséquence des incidens particuliers de la session et des appels urgens faits en différens temps aux membres d'assister à d'autres comités que ceux pour lesquels ils avait été nommés, il n'a pu donner aux comptes publics qui n'ont point été examinés depuis plusieurs sessions, l'attention qu'ils méritaient, et ne peut faire autre chose que recommander qu'ils soient de nouveau pris en considération de bonne heure dans la prochaine session.

Notre comité, en obéissance à l'ordre de la chambre du vingtième jour de février dernier, de faire ou se procurer un état des revenus et des dépenses annuelles de la province depuis l'union jusqu'au commencement de la présente année, semblable à ceux qui ont rapport au *Haut* et au *Bas-Canada* depuis l'établissement de leurs constitutionnes pectives, jus-

Rapport du comité spécial sur l'émigration.

Appendice (A.A.A.A.A.)

Message du conseil.

Bill relatif à l'église St. André.

Bill relatif à la division des townships de Leeds et Lansdowne.

Bill relatif aux arpenteurs de terres.

Salaire du rapporteur de la cour de chancellerie, (H. C.)

Bill relatif à l'administration des bois.

Bill relatif aux terres publiques.

Bill relatif aux déprédations commises sur les terres de certains townships.

Bill relatif à la ligne de division de Walpole et Woodhouse.

Second rapport du comité sur les comptes publics.

qu'à l'union, déjà insérés dans les journaux de votre honorable chambre pour 1847, s'est adressé à M. Ross, le greffier en chef des comités, et qui avait déjà préparé avec beaucoup de peine et de travail celui qui avait rapport au *Bas-Canada*, et qui dans l'anticipation qu'un document de cette nature pourrait être demandé, en avait préparé un dans ses momens de loisirs durant les deux dernières vacances, comprenant un état de tous les revenus de la province par année, depuis l'époque de l'union jusqu'à la fin de l'année 1847, et indiquant les sources d'où ils provenaient, ainsi que la manière dont ils ont été dépensés annuellement, et divisé par chapitre, lequel était, sub-séquemment à la date de vos instructions, soumis au président de votre comité pour qu'il fût soumis au comité. Ce document, précieux comme archive, et que votre honorable chambre désirait sans aucun doute conserver dans ses journaux, a été détruit avec beaucoup d'autres encore plus précieux, dans l'incendie déplorable qui a récemment eu lieu. Votre comité est d'opinion qu'il serait injuste de faire supporter à M. Ross la perte d'un travail qu'il a fait extra-officiellement; travail précieux, qu'il évalue à vingt-cinq louis, a cru à propos, dans l'espérance de rencontrer l'approbation de votre honorable chambre, de l'engager à en préparer un autre pour la session prochaine, comprenant l'année 1849; et de recommander qu'il lui soit maintenant payé vingt louis pour le prix du document perdu, dont il n'a point gardé de copie, comme il le déclare au comité, qui puisse l'aider à faire le nouveau, et vingt louis de plus à la prochaine session, lorsqu'il aura préparé et livré l'état ou rapport que votre comité l'autorise à refaire, pour tout paiement comme pour celui qui a été détruit.

M. *Christie*, a proposé, secondé par M. *M'Lean*, et la question ayant été mise, que cette chambre concourt avec le comité dans le dit rapport.

La chambre s'est divisée :

Pour, 19.

Contre, 17.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

M. *M'Connell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Badgley*, et la question ayant été mise, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, priant son excellence de faire mettre devant cette chambre, copies de toute la correspondance qui a été échangée entre le collecteur des douanes, au port de *Stanstead*, et le département de l'inspecteur général, relativement à la saisie, par l'officier chargé de prévenir la contrebande à ce port, d'un cheval, sleigh, harnais et robe de cariole, le 15 mars dernier, appartenant à *Joseph Bates*, et étant, lors de la saisie, en la possession de *Sylvanus Bates*, de *Stanstead*.

La chambre s'est divisée :

Pour, 12.

Contre, 25.

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Sur motion de M. *M'Connell*, secondé par M. *Crysler*,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, copies de toute la correspondance relative au chemin de *Brome et Bolton*, ainsi que du rapport de l'ingénieur, et de la décision des officiers en loi de la couronne à l'égard du dit chemin.

Ordonné, que la dit adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

L'Honorable M. *Boulton* a proposé, secondé par M. *Nelson*, et la question ayant été mise, que l'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer l'école de médecine de *Toronto*, soit maintenant lu ;

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été mandés, ils ont été pris comme suit :—

POUR.

Messieurs *Armstrong*, *Boulton*, de NORFOLK, *Boutillier*, le solliciteur général *Drummond*, *Duchesnay*, *Egan*, *Fournier*, *Johnson*, *Malloch*, *Nelson*, *Price*, *Sherwood*, de BROCKVILLE, *Smith*, de WENTWORTH, et *Thompson*.—(14.)

CONTRE.

Messieurs *Badgley*, le procureur général *Baldwin*, le solliciteur général *Blake*, *Cauchon*, *Chabot*, *Chauveau*, *Christie*, *Crysler*, *DeWitt*, *Dumas*, *Fortier*, *Fourquin*, *Guillet*, *Holmes*, *Jobin*, *Laurin*, *Lemieux*, *Macdonald*, de KINGSTON, *Marquis*, *M'Connell*, *M'Lean*, *Merritt*, *Méthot*, *Mongenais*, *Notman*, *Pollette*, *Robinson*, *Seymour*, et *Smith*, de FRONTENAC.—(29.)

Ainsi, elle a passé dans la négative.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill grossé du conseil législatif, intitulé : "Acte pour incorporer la société *Saint Jean Baptiste* de la cité de *Québec*," étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Laurin* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Laurin* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu la troisième fois, et que les règles de cette chambre soient mises de côté quant à icelui.

Le bill a été, en conséquence, lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Cauchon* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre l'a passé sans aucun amendement.

M. l'Orateur a communiqué à la chambre la lettre suivante :—

Maison du Gouvernement,
Montréal, 29 mai 1849.

Monsieur,—J'ai reçu ordre du gouverneur général de vous informer que c'est l'intention de son excellence de proroger la session de la législature, demain, à quatre heures, si l'état des affaires publiques le permet.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

T. E. CAMPBELL,

L'honorable Major.

Orateur de
L'assemblée législative.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour amender la loi relative aux *writs* de prérogative, et pour d'autres fins y mentionnées, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée et le dit comité.

M. *Egan* a pris le fauteuil du comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Egan* a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Bill relatif à l'école de médecine de Toronto.

Bill relatif à la société St. Jean Baptiste de Québec.

Intention de son excellence de proroger la session.

Bill relatif aux *writs* de prérogative.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et que les règles de cette chambre soient mises de côté quant à icelui.

M. Egan a fait rapport du bill en conséquence ; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

Bill relatif aux incendiaires et faux monnayeurs.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour amender la loi criminelle de cette province, relative aux incendiaires et aux faux monnayeurs, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

L'honorable M. Macdonald a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et l'honorable M. Macdonald a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait un amendement.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et que les règles de cette chambre soient mises de côté quant à icelui.

L'honorable M. Macdonald a fait rapport du bill en conséquence ; et l'amendement a été lu et adopté.

Ordonné, que le bill, avec l'amendement, soit grossoyé.

Bill relatif à l'école de médecine de Toronto.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour incorporer l'école de médecine de Toronto, étant lu ;

L'honorable M. Boulton a proposé, secondé par M. Egan, et la question ayant été mise, que le bill soit maintenant lu une seconde fois ;

La chambre s'est divisée :

Pour 17.

Contre 19.

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Bill relatif aux droits du havre de Montréal.

M. Smith, de Wentworth, a fait rapport du bill pour autoriser les commissaires du havre de Montréal à commuer certains droits de havre avec les corporations y mentionnées ; et les amendemens, jusqu'à la clause (A.), ont été lus et adoptés.

Clause (A.) L'amendement qui vient ensuite, ayant été lu une seconde fois, comme suit :—“ Et attendu que la perception du droit *ad valorem* de deux chelins et six deniers, cours actuel, imposé par le dit acte comme droit de havre sur chaque cent louis de la valeur des marchandises importées des *Etats-Unis* et venant à Montréal *via* St. Jean, a été reconnue inexécutable à Montréal, les entrées de telles marchandises, avec l'indication de leurs valeurs étant faites à St. Jean ; à ces causes, qu'il soit statué que le collecteur du dit port de St. Jean, sur la rivière Richelieu, à dater de la passation du présent, demandera et percevra sur toutes les marchandises importées des *Etats-Unis* et débarquées à ce port, ou le traversant pour se rendre à Montréal, le susdit droit de deux chelins et dix deniers, cours actuel, sur chaque cent louis de la valeur d'icelles, et rendra compte des droits ainsi par lui perçus, et les paiera aux dits commissaires du havre aux mêmes époques qu'il est rendu compte et que paiement est fait au trésor de la province, des droits de douane par lui perçus.”

Et la question ayant été mise, que cette chambre concourt avec le comité dans le dit amendement ;— Elle a passé unanimement dans la négative.

Le reste des dits amendemens ayant été alors lu une seconde fois, ils ont été adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour établir un mode de cotisation plus juste et plus uniforme dans les divers townships, villages, villes et cités du *Haut-Canada*, étant lu ;

Ordonné, que le dit ordre du jour soit déchargé.

Bill relatif à un meilleur mode de cotisation, (H.-C.)

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abolir l'emprisonnement pour dette, et punir les débiteurs frauduleux dans le *Bas-Canada*, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et soumis à un comité de toute la chambre.

Résolu, que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. Cartier a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. Cartier a fait rapport que le comité avait passé le bill, et y avait fait des amendemens.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu.

M. Cartier a fait rapport du bill en conséquence ; et les amendemens ont été lus et adoptés.

Ordonné, que le bill, avec les amendemens, soit grossoyé.

Bill relatif à l'abolition de l'emprisonnement pour dette dans le Bas-Canada.

Un bill grossoyé pour autoriser les commissaires du havre de Montréal à commuer certains droits de havre avec les corporations y mentionnées, a été lu la troisième fois.

Bill relatif aux droits du havre de Montréal.

Sur motion de l'honorable M. Badgley, secondé par M. Cryslar,

Ordonné, que le proviso grossoyé suivant soit ajouté à la première clause du dit bill, en forme de cavalier, et fasse partie du dit bill :—

“ Pourvu toujours, quo rien de contenu dans cet acte n'aura l'effet de mettre de côté le tarif des taux susdits, qui continueront d'être prélevés en la manière prescrite par le dit acte, jusqu'à ce qu'une somme fixe d'argent, ou un équivalent des dits-taux aient reçu l'approbation de son excellence en conseil.”

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : “ Acte pour autoriser les commissaires du havre de Montréal à commuer certains droits de havre avec les corporations y mentionnées, et pour d'autres fins.”

Ordonné, que M. DeWitt porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Un bill grossoyé pour amender la loi relative aux *writs* de prérogative, et pour d'autres fins y mentionnées, a été lu la troisième fois.

Bill relatif aux *writs* de prérogative.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : “ Acte pour définir le mode des procédures à adopter dans les cours de justice du *Bas-Canada*, dans les matières relatives à la protection et la régulation des droits de corporations, et aux *writs* de prérogative, et pour d'autres fins y mentionnées.”

Ordonné, que M. le solliciteur général Drummond porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

L'honorable M. Boulton a proposé, secondé par M. Polette, et la question ayant été mise, que l'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour abolir l'emprisonnement pour dette, soit maintenant lu ;

La chambre s'est divisée :

Pour, 12.

Contre, 16.

Ainsi, elle a passé dans la négative.

Bill relatif à l'abolition de l'emprisonnement pour dette.

Ordonné, que le bill pour révoquer certains actes y mentionnés, et consolider et amender les lois des chemins du *Bas-Canada*, soit imprimé pour l'usage des membres de cette chambre.

L'ordre du jour, pour que la chambre se forme en comité sur le bill pour exempter les pompiers qui auront servi comme tels pendant un certain nombre d'années, de servir dans la milice, et de remplir certains autres devoirs, étant lu ;

La chambre s'est, en conséquence, formée en le dit comité.

M. *Sherwood*, de *Brockville*, a pris le fauteuil du comité ; et après y avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur a repris le fauteuil ;

Et M. *Sherwood*, de *Brockville*, a fait rapport que le comité avait passé le bill, et lui avait enjoint d'en faire rapport sans aucun amendement.

Et la question ayant été mise, que le rapport soit maintenant reçu ;

La chambre s'est divisée :

Pour, 29.

Contre, 9.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

M. *Sherwood*, de *Brockville*, a fait rapport du bill en conséquence.

Ordonné, que le bill soit grossoyé.

Un bill grossoyé pour abolir l'emprisonnement pour dette, et punir les débiteurs frauduleux, dans le *Bas-Canada*, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : "Acte pour abolir l'emprisonnement pour dette, et punir les débiteurs frauduleux, dans le *Bas-Canada*, et pour d'autres objets."

Ordonné, que M. le solliciteur général *Drummond* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour détacher les townships de *Tring*, *Shenley*, *Brompton*, *Dorset*, *Forsyth*, *Lambton*, *Price* et *Aylmer*, dans le comté de *Mégantic*, du dit comté, et les réunir en un district, pour des fins d'enregistrement, étant lu ;

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé.

Un bill grossoyé pour détacher les townships de *Tring*, *Shenley*, *Brompton*, *Dorset*, *Forsyth*, *Lambton*, *Price* et *Aylmer*, dans le comté de *Mégantic*, du dit comté, et de les réunir en un district pour des fins d'enregistrement, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe, et que le titre soit : "Acte pour diviser le comté de *Mégantic* en deux arrondissements, pour l'enregistrement des titres."

Ordonné, que M. *Cauchon* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

M. *Malloch* a proposé, secondé par M. *Smith*, de *Frontenac*, et la question ayant été mise, que les ordres du jour, dont il n'a pas été disposé, soient remis à demain ;

La chambre s'est divisée :

Pour, 22.

Contre, 10.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de M. *Malloch*, secondé par M. *Smith*, de *Frontenac*,

La chambre s'est ajournée.

Mercurii, 30^o die Mai ;

ANNO 12^o VICTORIÆ REGINÆ, 1849.

UN bill grossoyé pour exempter les pompiers, qui auront servi comme tels pendant un certain nombre d'années, de servir dans la milice, et de remplir certains autres devoirs, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Smith*, de *Wentworth*, porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Sur motion de M. *Notman*, secondé par M. *Holmes*, **Résolu**, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, priant son excellence de vouloir bien ordonner à l'officier qu'il appartiendra, de mettre devant cette chambre une copie des rapports faits par les commissaires nommés pour tenir une enquête sur la direction, la discipline et la régie du pénitencier provincial, avec les documents transmis par les commissaires.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres de cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

Un bill grossoyé pour amender la loi criminelle de cette province, relative aux incendiaires et aux faux monnayeurs, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. *Notman* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Message du conseil législatif, par *John Fennings Taylor*, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie : — M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé : "Acte pour mieux établir et maintenir les écoles publiques dans le *Haut-Canada*, et révoquer l'acte des écoles actuel," sans aucun amendement : et aussi,

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et *Vermont*," avec plusieurs amendemens, auxquels il demande le concours de cette chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Ordonné, que M. *Drummond* ait la permission d'introduire un bill pour continuer un certain acte y mentionné, concernant la santé publique de la cité de *Montréal*.

Il a, en conséquence, présenté le dit bill à la chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois.

Ordonné, que le bill soit maintenant lu une seconde fois, et que les règles de cette chambre soient mises de côté quant à icelui.

Le bill a été, en conséquence, lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé.

Un bill grossoyé pour continuer un certain acte y mentionné, concernant la santé publique de la cité de *Montréal*, a été lu la troisième fois.

Résolu, que le bill passe.

Ordonné, que M. le solliciteur général *Drummond* porte le bill au conseil législatif, et demande son concours.

Ordonné, que les amendemens faits par le conseil législatif au bill, intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et *Vermont*," soient maintenant pris en considération.

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération ; lesquels ont été lus comme suit :—

Feuille 2, ligne 42. Après "*Richelieu*," insérez "lequel pont ne servira à aucune autre fin qu'au passage des locomotives, chars et charriots, appartenant à la dite compagnie, ainsi que des passagers et du fret qu'ils renfermeront, et des serviteurs et officiers de la dite compagnie, et non au passage d'aucune autre voiture, personne ou chose."

Feuille 3, ligne 3. Après "indemnité," insérez "laquelle indemnité, si les parties n'en conviennent pas entre elles, sera déterminée par des arbitres, en la manière ci-après pourvue dans d'autres cas ; et en établissant le montant de la dite indemnité, les arbitres prendront en considération et feront une allowance pour l'augmentation probable du trafic sur le pont du dit honorable *Robert Jones*, et lui accorderont pleine et entière indemnité pour les dommages qu'il pourra souffrir pour la perte du trafic à venir, aussi bien que la perte du présent, sur son dit pont, en conséquence de la construction du dit chemin de fer et du pont de la dite compagnie."

Feuille 3, ligne 15. Après "année," insérez "et pourvu aussi, que la dite compagnie pourra, si elle le juge à propos, acheter le pont du dit honorable *Robert Jones*, et si elle peut convenir avec lui sur l'indemnité qui sera payée pour icelui, (mais non sans son consentement) elle pourra faire l'acquisition du dit pont et de tous les droits et privilèges quelconques en dépendans ou y relatifs, et à lui appartenant ; et alors, à compter de ce temps, si la chose est requise, la propriété d'icelui appartiendra à la dite compagnie, et elle la possédera et en jouira aussi pleinement à toutes fins et intentions quelconques que le dit honorable *Robert Jones* en jouit ou peut en jouir actuellement."

Les dits amendemens ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Ordonné, que *M. Beaubien* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leurs amendemens.

Ordonné que la réponse à l'adresse de cette chambre à son excellence le gouverneur général, relative à la seigneurie de *Lauzon*, mis devant la chambre samedi dernier, soit imprimée pour l'usage des membres de cette chambre.

L'honorable *M. Price*, l'un des conseillers exécutifs de sa majesté, a présenté, en conformité d'une adresse à son excellence le gouverneur général,— Réponse à une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, datée le 30 du courant, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant elle, "une copie des rapports faits par les commissaires nommés pour tenir une enquête sur la direction, la discipline et la régie du pénitencier provincial, avec les documens transmis par les commissaires."

Pour la dite réponse, voir appendice (B.B.B.B.B.)

Message du conseil législatif, par *John Fenning* Taylor, écuyer, l'un des maîtres en chancellerie :—

M. l'Orateur,

Le conseil législatif a passé les bills suivans sans amendement, savoir :—

Bill, intitulé : "Acte pour abolir l'emprisonnement pour dette et punir les débiteurs frauduleux dans le *Bas-Canada*, et pour d'autres objets :"

Bill, intitulé : "Acte pour définir le mode de procédures à adopter dans les cours de justice du *Bas-Canada*, dans les matières relatives à la protection et à la régie de droits de corporation, et aux *writs* de prérogative, et pour d'autres fins y mentionnées :"

Bill, intitulé : "Acte pour amender l'acte pour incorporer les membres de la profession médicale dans le *Bas-Canada*, et régler l'étude et la pratique de la médecine et de la chirurgie en icelui :"

Bill, intitulé : "Acte pour autoriser les commissaires du havre de *Montréal* à commuer certains droits de havre avec les corporations y mentionnées, et pour d'autres fins :"

Bill, intitulé : "Acte pour continuer un certain acte y mentionné, concernant la santé publique de la cité de *Montréal* :"

Bill, intitulé : "Acte pour amender la loi criminelle de cette province, relative aux incendiaires et aux faux monnayeurs :"

Bill, intitulé : "Acte pour diviser le comté de *McGantic* en deux arrondissemens, pour l'enregistrement des titres :"

Bill, intitulé : "Acte pour exempter les pompiers qui auront servi comme tels, pendant un certain nombre d'années, de servir dans la milice et de remplir certains autres devoirs : et aussi,

Le conseil législatif a passé le bill, intitulé : "Acte pour autoriser l'établissement de compagnies à fonds social dans le *Bas-Canada*, pour la construction de chemins macadamisés, ponts et autres travaux de même nature," avec plusieurs amendemens, auxquels il demande le concours de cette chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Ordonné, que les amendemens faits par le conseil législatif au bill, intitulé : "Acte pour autoriser l'établissement de compagnies à fonds social dans le *Bas-Canada*, pour la construction de chemins macadamisés, ponts et autres travaux de même nature," soient maintenant pris en considération."

La chambre a, en conséquence, procédé à prendre les dits amendemens en considération ; lesquels ont été lus comme suit :—

Feuille 1, ligne 25. Après "bois," insérez "mardriers et autres articles de bois."

Feuille 2, ligne 38. Après "insister," insérez "ni dans les limites d'aucun privilège exclusif accordé à aucune personne ou compagnie pendant la durée de tel privilège, sans le consentement exprès par écrit de telle personne ou compagnie en premier lieu, eu et obtenu à cet effet."

Feuille 3, ligne 7. Après "publics," insérez qui en même temps qu'ils approuveront la construction de telle glissoire, détermineront et indiqueront le temps dans l'intervalle duquel la dite compagnie sera tenue de faire et compléter la dite glissoire ; et toute compagnie qui manquera de faire et compléter telle glissoire, pendant l'intervalle ainsi déterminé et indiqué pour faire et compléter la glissoire, perdra, à l'expiration du dit temps, tous ses droits et pouvoirs relatifs à la construction de telle glissoire, et au terrain dont elle aura pris possession pour sa construction, qui retournera alors à la partie ou parties de qui il aura été obtenu, en par elle, ou elles, payant à la compagnie sa valeur actuelle au moment du dit paiement, laquelle sera déterminée au moyen d'un arbitrage comme ci-après pourvu."

Feuille 14, ligne 2. Après "complété," insérez

clause (A.) "Et qu'il soit statué, que nul statut, règle ou règlement d'une telle compagnie, fixant, réglant ou modifiant les taux des péages ou charges sur aucuns des dits ouvrages, ou affectant d'autres personnes que les membres ou officiers de la compagnie, n'aura de force ou effet avant qu'il ait été confirmé par le gouverneur en conseil.

Dans le préambule :

Feuille 1, ligne 3. Après "bois," insérez "mardriers et autres articles de bois."

Les dits amendemens ayant été lus une seconde fois, ont été adoptés.

Seigneurie de Lauzon.

Pénitencier.

Appendice (B.B.B.B.B.)

Message du conseil.

Bill relatif à l'abolition de l'emprisonnement pour dette dans le *Bas-Canada*.

Bill relatif aux *writs* de prérogative.

Bill relatif à la profession médicale (B.-C.)

Bill relatif aux droits du havre de Montréal.

Bill relatif à la santé publique de Montréal.

Bill relatif aux incendiaires et aux faux monnayeurs.

Bill relatif au district de McGantic.

Bill exemptant les pompiers de certains devoirs.

Bill relatif aux compagnies à fonds sociale de chemins, etc., (B.-C.)

Bill relatif aux compagnies à fonds social de chemins, etc., (B.-C.)

Ordonné, que M. *Beaubien* reporte le bill au conseil législatif, et informe leurs honneurs que cette chambre a adopté leurs amendemens.

Septième rap-
port du comité
sur les dépen-
ses contingen-
tes.

M. *DeWitt*, du comité permanent des dépenses contingentes, a présenté à la chambre le septième rapport du dit comité, lequel a été lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération une lettre de M. *A. Ieroux Cardinal*, messenger en chef et gardien de cette partie des ci-devant bâties du parlement, occupée par votre honorable chambre, datée le 14 du courant, adressée à l'Orateur, et par ce dernier renvoyée au comité, exposant les pertes sérieuses qu'il a éprouvées par suite de la destruction de la maison du parlement, et le dénuement complet dans lequel il se trouve en conséquence, (sa lettre est ci-annexée;) et il prend en conséquence la liberté de recommander, après avoir mûrement considéré ce cas, qu'il lui soit avancé, à même les dépenses contingentes, une somme de cent louis, pour qu'il puisse se procurer temporairement un logement pour sa famille, des ameublemens et les autres choses nécessaires; avec l'entente toujours, que s'il reçoit son assurance (qu'il dit à votre comité être de deux cents louis,) ou toute autre indemnité que la loi puisse lui accorder pour la perte de la propriété qu'il a soufferte en conséquence de la dite conflagration, il remboursera ce montant.

Votre comité a pareillement pris en considération une demande que M. *Alfred Todd*, un des greffiers des comités de votre honorable chambre, a faite par lettre (ci-annexée,) datée le 14 du courant, pour une rémunération, à laquelle il pense avoir droit, pour avoir surveillé l'impression d'un index aux journaux de l'assemblée du *Haut-Canada*, préparé par ordre de votre honorable chambre en 1841, et qui vient de sortir de la presse.

Il paraît que lorsque cet ouvrage fut commencé, M. *Todd* était employé à quinze chelins par jour pendant la session comme pendant la vacance, lorsqu'il était employé à cet ouvrage. En 1843, on crut cependant à propos de lui donner un salaire fixe, en considération duquel il dut continuer et achever, comme faisant partie de ses devoirs officiels et sans autre rémunération, l'ouvrage en main; cet ouvrage étant terminé, imprimé et distribué, M. *Todd* demande aujourd'hui une rémunération en considération du "travail et des recherches considérables qu'il a été obligé de faire pour compléter l'ouvrage." M. *Todd*, à l'appui de sa réclamation, dit qu'il a été employé à cet ouvrage jusqu'à la session de 1847; que l'ouvrage étant alors fini, il fut soumis à un comité qui après l'avoir examiné, se déclara satisfait de la manière dont il avait été fait, et l'informa que lorsqu'il serait imprimé, votre honorable chambre lui accorderait en toute probabilité une autre rémunération pour ses services; qu'en conséquence il en a surveillé l'impression, dans l'espérance qu'il en recevrait une rémunération.

Votre comité, tout en admettant la valeur de l'ouvrage de M. *Todd*, regrette de ne pouvoir admettre sa réclamation sans établir un très mauvais précédent. Il reçoit un salaire libéral (£250); et quand il considère que ce salaire lui a été accordé dans la vue de faire achever cet ouvrage, sans l'obliger à passer par les divers grades de salaire, savoir, £125 et £150, auxquels la plupart des officiers de votre honorable chambre ont été soumis, votre comité est d'opinion qu'il ne peut pas recommander sa prière.

Votre comité a aussi pris en considération une lettre du 21 du courant, ci-annexée, de la part du greffier de votre honorable chambre, *W. B. Lindsay*, écuyer, demandant qu'une allocation de £25 par année soit accordée à M. *Vaux*, le second greffier de bureau de votre honorable chambre, comme compensation pour tenir les comptes des dépenses contingentes d'icelle. M. *Lindsay* expose que pour les deux années 1847 et 1848, il a lui-même payé cette

allocation à M. *Vaux* à même son propre salaire, moins £18. 1. 11. reçus par lui comme intérêt sur deniers déposés dans la banque de *Montréal*. Il paraît que le comité des dépenses contingentes, dans une session précédente, a entendu que si M. *Lindsay* pouvait, sur les deniers qu'il retirait du trésor pour payer les dépenses contingentes, et qu'il déposait dans les banques, retirer tous les ans une somme de £25 comme intérêt sur ces dépôts, il pourrait l'employer à payer M. *Vaux*, son teneur de livres; mais il ne paraît pas que votre honorable chambre, ou son comité ait jamais pris l'engagement ou promis que ces nouvelles dépenses seraient défrayées à même les dépenses contingentes de la chambre, dans le cas où l'intérêt provenant des dépôts ne suffirait point, ni que votre honorable chambre ait même indirectement admis ces dépenses comme légitimes. M. *Lindsay* informe votre comité que les balances déposées dans la banque ont tellement varié qu'elle refuse d'accorder aucun intérêt sur ces dépôts à l'avenir; il dit aussi que lorsque la chambre lui accorda un salaire fixe, il ne croit pas que l'on ait eu l'intention de lui faire payer une partie de son salaire au teneur de livres, et demande à être déchargé de cette dépense.

Votre comité doit à cet égard faire remarquer qu'avant 1846, le salaire de M. *Lindsay* était de £500 par année: il avait aussi reçu, à la suite de la suspension de la constitution du *Bas-Canada*, et lorsqu'il fut transféré de *Montréal* à *Kingston*, siège du gouvernement, £100 par année, comme loyer de maison, outre un droit de commission d'un pour cent sur tous les deniers qui passeraient entre ses mains, pour les dépenses contingentes, comme compensation, est-il à présumer, du trouble, des risques et de la responsabilité qu'il y avait à recevoir et payer ces deniers et en tenir compte. Dans la session de 1846, cette allocation fut changée en augmentation de £250 par année à son salaire fixe, le faisant monter à £750; lequel, suivant un rapport du comité, daté le 3 juin 1846; et adopté le jour suivant par la chambre, devait tenir lieu "de tous honoraires, allocation et droit de commission, et ne continuerait que pendant la continuation en charge du dit fonctionnaire, en considération de ses longs et fidèles services, et serait par la suite fixé à £600 par année."

Tels étant les faits, reste à votre honorable chambre à décider si M. *Lindsay* doit être déchargé de l'obligation qu'il représente comme onéreuse et injuste pour lui, et s'il doit lui être accordé une allocation pour un teneur de livres, ou s'il doit payer cette somme à même le salaire libéral qui lui est accordé, comme le voulait votre honorable chambre, ainsi que votre comité est porté à le croire, quand elle lui accorda l'augmentation ci-dessus mentionnée.

Votre comité fera observer ici, que bien que les dépenses contingentes, de votre honorable chambre soient énormes, et demandent une diminution, cependant il lui est fait des demandes de toute part, et qui se multiplient dans une proportion qui dépasse considérablement l'augmentation des affaires publiques. Il ne s'est pas présenté de session depuis l'union où l'on ait plus que dans la présente cherché à exercer d'une manière plus pressante des influences et une pression extérieure, si le comité peut en juger par ce qu'il a éprouvé, pour augmenter les salaires portés sur l'établissement de votre honorable chambre. Le rapport du mois de juin 1846, ci-dessus mentionné, lequel fixe les salaires des officiers de votre honorable chambre, remarque que tout officier ou serviteur d'icelle qui "pourra ne point trouver ses services suffisamment payés, aura la liberté de se retirer du service de la chambre, et que le greffier, avec l'approbation de l'Orateur, sera autorisé à remplir la place vacante;" et votre comité pense qu'il est à propos de répéter la remarque.

Votre comité est d'opinion que la coutume de payer les personnes qui sont assignées comme témoins de-

vant les comités contribue sérieusement à grossir les dépenses de votre honorable chambre, et est sujette à beaucoup d'abus. Il recommande en conséquence de l'abandonner, et de ne payer aucune des personnes qui comparaissent devant les comités de votre honorable chambre, excepté en certains cas particuliers.

Votre comité a aussi à faire rapport sur une demande de M. Logan, le géologue de la province, pour le remboursement d'une somme de soixante-et-quatre louis, treize chelins et neuf deniers, fait et payé par lui pour la traduction de ses rapports, tels que soumis devant votre honorable chambre, et ordonnés d'être traduits et imprimés pour l'usage des membres, et pour les lithographies attachées à ces rapports. M. Logan a dit à votre comité, qu'en conséquence de la difficulté qu'il y avait à traduire en français les divers termes techniques qui se rencontrent dans cet ouvrage, il s'est trouvé dans la nécessité d'employer un traducteur particulier, connaissant la nomenclature géologique et minéralogique, et d'en surveiller lui même la traduction. Votre comité est d'opinion que toutes les traductions de rapports et documents de toute sorte doivent être faites par les traducteurs que votre honorable chambre employe et paye, et que la chambre ne doit point payer les traductions extra officielles de ces documents.

Votre comité annexe à ce présent rapport, une estimation détaillée (faite par le greffier) du montant requis pour les dépenses contingentes de l'assemblée législative, pour l'année commençant le 1er jour de janvier 1849, se montant à vingt-neuf mille cinq cent quatre-vingt-cinq livres.

Estimation du montant requis pour les dépenses contingentes de l'assemblée législative pour l'année commençant le 1er jour de janvier 1849 :—

Salaires et allocations des officiers de la chambre	£5325	0	0
Ecrivains surnuméraires pendant la session.....	2250	0	0
Messagers	900	0	0
Impressions, papier à imprimer et reliure.....	13100	0	0
Frais de port.....	3185	0	0
Papeterie.....	1100	0	0
Dépenses des comités.....	425	0	0
Bibliothèque	750	0	0
Lumière, bois de chauffage et autres compte généraux.....	1000	0	0
Ouvrage de menuiserie, comprenant les chaises, tables, etc.....	400	0	0
Journaux et publications.....	350	0	0
Diverses petites dépenses.....	500	0	0
	£29585	0	0

Moins—

Balance à la dernière au- dition des comptes... £405	6	9	
Warrants sur adresses, 13000	0	0	
Honoraires sur bills pri- vés.....	780	0	0
	14185	6	9

Requis par adresse.....£15399 13 3

W. B. Lindsay,
Greffier de l'assemblée.

Thomas Vaux,
Comptable.

Montréal, 14 mai 1849.

Messieurs,

Je prends respectueusement la liberté de vous exposer, qu'en conséquence de la malheureuse conflagration de la maison du parlement dans laquelle tous mes meubles et ameublements, assurés pour deux cents louis ont été détruits, outre une petite somme en ar-

gent que je ne puis fixer au juste, je me trouve avec ma famille, sans logement et dans les plus grands embarras pécuniaires; et pour comble de malheurs, l'assurance m'a informé que ma police serait nulle par suite des circonstances qui ont accompagné cette perte. C'est pourquoi, comptant sur l'humanité de l'honorable chambre pour quelque soulagement dans la position toute particulière où je me trouve, comme l'un de ses serviteurs fidèles chargé du soin de la ci-devant maison du parlement, je sollicite humblement votre recommandation auprès de ce corps honorable, ou auprès du comité des dépenses contingentes pour toute somme d'argent qu'il voudrait bien m'avancer, de manière que je puisse suppléer en partie aux pertes sérieuses que j'ai éprouvées, dont je soumettrai le montant à l'honorable chambre, dans sa prochaine session, d'une manière aussi exacte que possible, non pas sous forme de réclamation, mais comme pétition sollicitant sa bienveillance.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très obéissant et humble serviteur.
A. Leroux Cardinal.

A l'honorable Orateur
de l'assemblée législative.

Je prends la liberté de recommander la demande de M. Cardinal au comité des dépenses contingentes; ses services longs et fidèles lui donnent droit à une considération favorable.

A. N. Morin.

Montréal, 14 mai 1849.

Lundi, 14 mai 1849.

Monsieur,

Je prends la liberté de soumettre à votre considération l'index aux journaux de l'assemblée du Haut-Canada, que j'ai dernièrement terminé, conformément aux ordres de la chambre. L'ouvrage fut commencé dans l'automne de 1841, et continué (à quinze chelins par jour pour le temps que j'y serais employé) jusqu'à la session de 1843, pendant laquelle je fus placé sur un salaire fixe (n'ayant été jusque là payé que pour mes services durant la session, à tant par jour le temps que j'étais employé.) Depuis cette époque j'ai été obligé de continuer l'ouvrage comme faisant partie de mes devoirs officiels, ne recevant aucune rémunération autre que mon salaire; cela a continué jusqu'à la session de 1847, lorsque l'ouvrage étant terminé, il fut renvoyé à un comité spécial, qui après l'avoir dûment examiné, se déclara satisfait de la manière dont l'ouvrage avait été fait, et m'informa que lorsqu'il serait imprimé, la chambre m'accorderait probablement quelque autre rémunération pour mes travaux. Ordre ayant été donné, sur la recommandation de ce comité, d'imprimer cet index, il fut en conséquence imprimé sous ma surveillance, et fut terminé et distribué justement avant la clôture de la dernière session. Je prends maintenant la liberté de soumettre l'affaire au comité des dépenses contingentes, dans l'espérance qu'il voudra bien recommander qu'il me soit accordé quelque rémunération en conséquence du travail et des recherches considérables qu'il m'a fallu faire pour compiler l'ouvrage en question.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
Alfred Todd.
Greffier des comités.

Jacob DeWitt,
Président du comité des
dépenses contingentes.

Bureau du greffier, assemblée législative,
21 mai 1847.

Monsieur,

Relativement à une lettre que je vous ai adressée en votre qualité de président du comité des dépenses

contingentes, avant la conflagration des bâties du parlement, le 21 avril dernier, au sujet de l'allocation de vingt-cinq louis que j'accorde sur mon salaire à M. Vaux pour tenir les comptes de la chambre, somme que l'on pensait devoir être payée par l'intérêt accordé par la banque sur les balances de dépôts, lequel intérêt, par une lettre de M. Simpson, le caissier de la banque de Montréal (laquelle je vous transmets aussi,) est refusé à l'avenir par la raison que le montant des balances varie sans cesse, j'ai soumis à votre considération que je pensais que lorsque la chambre m'a placé sur un salaire fixe, ce n'était pas avec l'intention qu'une partie de ce salaire serait payé à un teneur de livres, en priant le comité de me décharger de ce paiement. J'ai payé cinquante louis à M. Vaux, étant pour les années 1847 et 1848, moins je crois dix-huit louis, un chelin et onze deniers, qui ont été accordés pour intérêt en 1847; mais comme il n'est plus permis à l'avenir d'attendre rien sous ce chapitre, j'espère que le comité verra l'injustice qu'il y a à me forcer à prendre une partie de mon salaire pour payer un des officiers de la chambre. J'entreprendrais bien de tenir moi même les comptes, mais la responsabilité qui pèse déjà sur moi à veiller aux affaires de la chambre, et voir à ce que tous les officiers subalternes remplissent leurs devoirs, prend tout le temps que je puis avoir d'une session à l'autre.

Avec respect, votre,
W. B. Lindsay,
Greffier de l'Assemblée.

Jacob De Witt, écuyer, M. P. P.
etc., etc., etc.

Payé à M. Vaux en 1847...	£25 0 0		
“ “ 1848...	25 0 0		
		50	0 0
Moins, reçu pour intérêt en 1847.....		18	1 11
		£31	18 1

Résolu, que cette chambre concourt avec le comité dans le dit rapport.

Ordonné, que le dit rapport soit imprimé pour l'usage des membres de cette chambre.

Sur motion de M. De Witt, secondé par M. Christie,

Résolu, qu'il soit présenté une humble adresse à son excellence le gouverneur général, priant son excellence de vouloir bien émaner son warrant en faveur de William Burns Lindsay, écuyer, greffier de cette chambre, pour une somme ultérieure de quinze mille trois cent quatre-vingt dix-neuf louis, treize chelins et trois deniers, courant, à compte des dépenses contingentes de cette chambre, et assurant son excellence que cette chambre lui en fera bon.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, par tels membres cette chambre qui forment partie de l'honorable conseil exécutif de cette province.

M. Davignon a proposé, secondé par M. Beaubien, et la question ayant été mise, qu'il soit donné instruction au comité permanent des dépenses contingentes de taxer et autoriser le paiement des comptes de messieurs Ostell et Barrett, deux témoins entendus et examinés devant le comité sur le bill pour autoriser John Yule, junior, écuyer, et autres, à construire une chaussée de moulin sur la rivière Richelieu, dans le district de Montréal;

La chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

POUR.

Messieurs Armstrong, Badgley, le procureur général Baldwin, Beaubien, le solliciteur général Blake, Burrill, Cartier, Chabot, Chauveau, Christie, Davi-

gnon, DeWitt, le solliciteur général Drummond, Dumas, Fergusson, Fortier, Fournier, Gagy, Guillet, Laurin, Lemieux, Macdonald, de Kingston, Malloch, McFarland, McLean, Méthot, Polette, Price, Robinson, Smith, de Wentworth, Taché et Wetenhall. —(32.)

CONTRE.

Messieurs Boulton, de Norfolk, Duchesnay, Hall, Merritt et Thompson.—(5.)

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que les rapports des commissaires nommés pour tenir une enquête sur la direction, la discipline et la régie du pénitencier provincial, et autres documens transmis par les dits commissaires, soient imprimés pour l'usage des membres de cette chambre.

Message du député gouverneur, par Frederick Starr Jarvis, écuyer, gentilhomme huissier de la verge noire:—

M. l'Orateur,

J'ai reçu ordre du député gouverneur d'informer cette honorable chambre, que c'est son plaisir que les membres d'icelle se rendent immédiatement auprès de lui, dans la chambre du conseil législatif.

En conséquence, M. l'Orateur et la chambre se sont rendus auprès du député gouverneur; où il lui a plu de donner, au nom de sa majesté, la sanction royale, aux bills publics et privés suivans:—

Acte pour l'incorporation de la compagnie pour fournir de l'eau à la cité de Kingston: Bill relatif aux aqueducs de Kingston.

Acte pour incorporer les syndics de l'hôpital de Kingston: Bill relatif à l'hôpital de Kingston.

Acte pour amender encore l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Montréal et Lachine, et pour d'autres fins. Bill relatif au chemin de fer de Lachine.

Acte pour incorporer la compagnie du gaz de Québec: Bill relatif à la compagnie du gaz de Québec.

Acte pour réduire les frais des procédures dans le Haut-Canada, contre les biens des débiteurs qui s'enfuient ou se cachent. Bill relatif aux débiteurs qui s'enfuient.

Acte pour autoriser l'établissement de sociétés en commandite dans le Haut-Canada. Bill relatif aux sociétés en commandite, (H.-C.)

Acte pour pourvoir à l'insinuation des hypothèques qui affectent la propriété mobilière dans le Haut-Canada: Bill relatif à la propriété mobilière.

Acte pour incorporer la compagnie d'assurance maritime et contre le feu, d'Ontario: Bill relatif à la compagnie d'assurance maritime et du feu, d'Ontario.

Acte pour amender un acte y mentionné, et pour transporter la propriété du cimetière général de Toronto, à certains syndics et à leurs successeurs. Bill relatif au cimetière de Toronto.

Acte pour incorporer la compagnie provinciale d'assurance mutuelle et générale. Bill relatif à la compagnie d'assurance mutuelle.

Acte pour autoriser l'établissement des compagnies à fonds social, pour la construction de chemins et autres travaux, dans le Haut-Canada: Bill relatif aux compagnies à fonds social, (H.-C.)

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la nouvelle compagnie de l'éclairage de Montréal, et pour étendre les pouvoirs de la dite compagnie: Bill relatif à la nouvelle compagnie du gaz de Montréal.

Acte pour incorporer la compagnie d'entrepôt de Québec: Bill relatif à la compagnie d'entrepôt de Québec.

Acte pour indemniser les membres de l'assemblée législative, de leurs dépenses pour assister aux sessions de la législature: Bill relatif à l'indemnification des membres.

Acte pour prohiber la destruction de certaines espèces d'animaux sauvages par l'effet de la strychnine, et autres poisons. Bill relatif à la strychnine et autres poisons.

Acte pour changer et amender la charte de la compagnie du grand chemin de fer occidental. Bill relatif au grand chemin de fer occidental.

Dépenses contingentes.

Témoins.

Bill relatif à la compagnie de transport de Québec.	Acte pour incorporer certaines personnes, sous le nom de compagnie de transport de Québec :	ceux qu'elles possèdent déjà, tant pour elles-mêmes que pour les pauvres du dit hôtel-dieu, dont elles administrent les biens, et pour d'autres fins y mentionnées :	
Bill relatif aux unions de comtés, (H.-C.)	Acte pour abolir la division territoriale du Haut-Canada en districts, et pour établir des unions temporaires de comtés, pour des fins judiciaires, et autres, et pour la dissolution future de telles unions, selon que l'accroissement des richesses et de la population pourront l'exiger :	Acte pour abroger les ordonnances relatives aux chemins d'hiver dans le Bas-Canada, en ce qui concerne le district de Québec, le district de Gaspé, et partie du district des Trois-Rivières :	Bill relatif aux chemins d'hiver, (B.-C.)
Bill relatif aux compagnies de chemins de fer.	Acte pour établir certaines dispositions générales concernant les services que le gouvernement peut requérir des commissaires de chemins à rails, que leurs actes d'incorporation assujettissent à ces dispositions générales :	Acte pour exempter les officiers de la marine et de l'armée, et autres personnes au service de sa majesté de payer les péages sur les chemins à barrières de cette province :	Bill exemptant certains officiers de payer les taxes de péages.
Bill relatif à la compagnie des mines du Sault Ste. Marie.	Acte pour incorporer la compagnie des mines du Sault Sainte Marie :	Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du pont suspendu des chutes de Niagara :	Bill relatif au pont suspendu des chutes de Niagara.
Bill relatif à la ligne de division de Montague.	Acte pour abroger l'acte qui définit les bornes entre les quatrièmes concessions des townships de Montague et North Elmsley :	Acte pour incorporer l'association de la bibliothèque des instituteurs du district de Québec :	Bill relatif à l'association des instituteurs de Québec.
Bill relatif à la rivière Duchêne.	Acte pour pourvoir à l'amélioration de la rivière Duchêne, dans le comté du Lac des Deux-Montagnes :	Acte pour incorporer la compagnie du chemin planchéié de Markham et des moulins d'Elgin :	Bill relatif au chemin de planche de Markham et Elgin.
Bill relatif à l'institut des artisans de Hamilton.	Acte pour incorporer l'institut des artisans de Hamilton et de Gore :	Acte pour amender un acte passé dans le parlement du Haut-Canada, dans la neuvième année du règne de son sa majesté le roi George quatre, intitulé : "Acte pour pourvoir à la construction des glaciés pour les chaussées de moulins sur certains cours d'eau en cette province," et pour établir d'autres dispositions à cet égard :	Bill relatif à la construction de glaciés.
Bill relatif à l'église baptiste, calviniste, de Perth.	Acte pour confirmer le titre de la congrégation baptiste, calviniste de, Perth, à un certain lopin de terre dans cette ville :	Acte pour remédier à certaines déficiences dans l'enregistrement des titres et instrumens relatifs aux propriétés immobilières qui ont été enregistrées dans le bureau d'enregistrement de Montréal :	Bill relatif au bureau d'enregistrement de Montréal.
Bill relatif au township d'Upton.	Acte pour annexer une certaine partie du township d'Upton au comté de St. Hyacinthe, pour des fins judiciaires et municipales :	Acte pour faciliter la mise à effet en cette province d'un traité entre sa majesté et les Etats-Unis d'Amérique, en ce qui regarde l'arrestation et l'extradition de certains délinquans.	Bill relatif au traité entre sa majesté et les Etats-Unis.
Bill relatif à l'église wesleyenne méthodiste.	Acte pour permettre aux syndics des églises et des presbytères, et autres objets appartenant à l'église wesleyenne et méthodiste en Canada, d'administrer plus facilement leurs biens et en disposer, et pour d'autres fins y mentionnées :	Acte pour amender l'acte relatif aux compagnies d'assurance mutuelle dans le Haut-Canada :	Bill relatif aux compagnies d'assurance mutuelle.
Bill relatif à l'école de grammaire du district d'Ottawa.	Acte pour permettre aux syndics de l'école de grammaire du district d'Ottawa, de vendre la maison d'école actuelle, et d'employer le produit de la vente à l'achat d'un nouvel emplacement, et à la construction d'une nouvelle maison d'école dans la ville de L'Orignal :	Acte pour refondre et amender les lois relatives aux brevets d'invention en cette province :	Bill relatif aux brevets d'invention.
Bill relatif à la banque de la cité.	Acte pour amender l'acte d'incorporation de la banque de la cité, et pour l'autoriser à réduire son capital :	Actes pour incorporer certaines personnes sous les noms et raison de la compagnie des mines de Neepigon :	Bill relatif à la compagnie des mines de Neepigon.
Bill relatif à la société d'horticulture de Montréal.	Acte pour incorporer la société d'horticulture de Montréal :	Acte pour mettre les cautions du ci-devant conseil municipal du township de Hatley en état d'exercer leurs réclamations contre le dit township :	Bill relatif au conseil municipal de Hatley.
Bill relatif aux sœurs de Ste. Croix.	Acte pour incorporer la communauté des sœurs de Ste. Croix, dans la paroisse de St. Laurent, dans le district de Montréal, pour les fins de l'éducation :	Acte pour amender et étendre les dispositions de l'acte de cette province, intitulé : "Acte pour amender, refondre et réduire en un seul acte les diverses lois actuellement en force, qui établissent ou régulent la pratique des cours de district dans les divers districts de cette partie de la province, ci-devant le Haut-Canada."	Bill relatif aux cours de district, (H.-C.)
Bill relatif aux sœurs de miséricorde.	Acte pour incorporer les sœurs de miséricorde, pour la régie de l'hospice de la maternité de Montréal :	Acte pour autoriser la saisie des meubles pour des sommes de dix louis et au-dessous, dans certains cas, dans le Haut-Canada :	Bill relatif à la saisie des meubles, (H.-C.)
Bill relatif à l'académie industrielle.	Acte pour incorporer l'académie industrielle de St. Laurent, dans le district de Montréal :	Acte pour incorporer la compagnie des mines de Huron :	Bill relatif à la compagnie des mines de Huron.
Bill relatif à la division du comté de Saguenay.	Acte pour diviser le comté de Saguenay en deux arrondissemens, pour l'enregistrement des titres :	Acte pour régulariser le taux des dommages sur les lettres de change protestées dans le Haut-Canada :	Bill relatif aux lettres de change protestées.
Bill relatif à la société St. Patrice.	Acte pour incorporer la société St. Patrice, de Québec :	Acte pour incorporer l'association appelée "La congrégation des hommes de la paroisse de St. Roch de Québec."	Bill relatif à la congrégation de St. Roch de Québec.
Bill relatif à la division du comté de Rimouski.	Acte pour diviser le comté de Rimouski, en deux arrondissemens, pour l'enregistrement des titres :	Acte pour amender l'acte passé dans la huitième année du règne de sa majesté, intitulé : "Acte pour faciliter la commutation volontaire de la tenure des terres en roture, situées dans les fiefs et seigneuries du Bas-Canada, en celle de franc aleu roturier."	Bill relatif à la commutation de tenure.
Bill d'élection.	Acte pour abroger certains actes y mentionnés, et pour amender, refondre et résumer en un seul acte les diverses dispositions des statuts maintenant en vigueur, pour régler les élections des membres qui représentent le peuple de cette province à l'assemblée législative :	Acte pour incorporer la compagnie du télégraphe entre Montréal et Troy :	Bill relatif au télégraphe entre Montréal et Troy.
Bill relatif aux sœurs hospitalières de Montréal.	Acte pour autoriser la communauté des religieuses sœurs hospitalières de St. Joseph de l'hôtel-dieu de Montréal, à acquérir et posséder des biens, meubles et immeubles, jusqu'à un certain montant en sus de		

Acte pour amender la loi relative à l'inspection des poids et mesures dans le *Bas-Canada* :
 Acte pour incorporer le cimetière de *Mount Hermon* :
 Acte pour incorporer l'association *St. Jean Baptiste de Montréal*, dans la cité, paroisse et district de *Montréal* :
 Acte pour amender et étendre les dispositions d'un acte de cette province, intitulé : " Acte pour permettre l'émanation de *writs testatum capias ad respondendum*, dans les différens districts du *Haut-Canada*, et pour d'autres fins y mentionnées :"
 Acte pour suppléer à certaines dispositions législatives essentielles, omises dans certains actes y mentionnés :
 Acte pour pourvoir, par une loi générale, à l'établissement de corporations municipales, et à l'établissement de règles de police dans les divers comtés, cités et villes, townships et villages du *Haut-Canada* :
 Acte pour autoriser *Marc Antoine Primeau* et *Antoine A. Trottier*, à construire un pont de péage sur la rivière *Chateauguay*, dans la paroisse de *St. Martine*, former un chemin planchéié depuis le fleuve *St. Laurent* jusqu'à la rivière *Chateauguay*, dans la dite paroisse, fixer les taux qui seront perçus sur les dits pont et chemin, et établir d'autres dispositions à cet égard.
 Acte pour incorporer l'archevêque et les évêques catholiques romains, dans chaque diocèse dans le *Bas-Canada* :
 Acte pour amender la loi qui régit les lettres de change à l'intérieur, les billets promissoires et les protêts qui s'y rapportent, et les lettres de change à l'étranger, en certains cas :
 Acte pour amender l'acte concernant les maîtres et serviteurs dans les campagnes du *Bas-Canada* :
 Acte pour autoriser *Alexandre Maurice Delisle*, *Benjamin Henri LeMoine* et *Jean Baptiste Debien*, le jeune, à construire un pont de péage sur la rivière *Jésus*, et pour d'autres fins y mentionnées :
 Acte pour faire disparaître tous doutes, quant au droit de poursuivre et de se défendre *in formâ pauperis*, devant les cours de loi dans le *Bas-Canada* :
 Acte pour amender les lois relatives aux cours de juridiction civile en première instance, dans le *Bas-Canada* :
 Acte pour amender la loi relative à l'administration de la justice dans le district de *Gaspé* :
 Acte pour amender la charte de l'université établie à *Toronto*, par feu sa majesté, le roi *George* quatre, pour pourvoir, d'une manière plus satisfaisante, à l'administration de la dite université, et pour d'autres fins qui s'y rattachent, ainsi qu'au collège et à l'école royale de grammaire qui en forme un appanage :
 Acte pour incorporer la communauté des révérendes sœurs de la charité à *Bytown* :
 Acte pour autoriser la vente ou aliénation des propriétés immobilières des enfants mineurs, dans certains cas y mentionnés :
 Acte pour faire cesser les doutes qui existent quant aux premières assemblées des conseils municipaux, en vertu de l'acte pour faire de meilleures dispositions pour l'établissement d'autorité municipales dans le *Bas-Canada* :
 Acte pour imposer des péages sur les vaisseaux et passagers qui descendent le *St. Laurent*, en évitant de passer par les canaux :
 Acte pour augmenter le fonds social de la compagnie de navigation de la *Grande Rivière* :

Acte pour continuer et amender l'acte qui impose des droits sur les esprits distillés dans cette province, et pourvoir à l'emmagasinage d'iceux.
 Acte pour établir une cour ayant juridiction en appel et en matière criminelle pour le *Bas-Canada* :
 Acte pour amender certains actes pour venir en aide à certaines sociétés religieuses :
 Acte pour autoriser *George Carruthers*, et autres, à mettre à exécution le testament de feu le docteur *Richard Noble Starr* :
 Acte pour incorporer l'association mercantile de la bibliothèque de *Hamilton* :
 Acte pour abolir les oppositions aux mariages, fondées sur des promesses de mariages, et pour abroger l'acte y mentionné :
 Acte pour refondre les lois et les ordonnances relatives aux pouvoirs et aux devoirs de la corporation de la maison de la trinité de *Québec* :
 Acte pour améliorer la loi relative à la preuve dans le *Haut-Canada* :
 Acte pour incorporer le collège de *Bytown* :
 Acte pour incorporer la société *St. George* de *Québec* :
 Acte pour limiter la durée des actions des greffiers des cours de justice et des procureurs *ad lites*, et de tous autres officiers de justice, qui ont droit à des frais et honoraires :
 Acte pour amender une ordonnance qui pourvoit à l'enregistrement des titres des biens immeubles ou des hypothèques dont ils sont grevés :
 Acte qui pourvoit à la vente par exécution des droits des débiteurs hypothécaires (*morgagors*), sur des biens-fonds dans le *Haut-Canada* :
 Acte pour faciliter les poursuites contre les personnes associées pour le fait de commerce, et contre les sociétés et compagnies non incorporées :
 Acte pour pourvoir à la santé publique de la cité de *Québec* :
 Acte pour simplifier le transport des immeubles dans le *Haut-Canada*, et pour soumettre à la saisie certains droits et intérêts en iceux :
 Acte pour abroger un certain acte et une ordonnance y mentionnés, concernant la maison de la trinité de *Montréal*, et pour en amender et refondre les dispositions :
 Acte pour amender l'acte qui pourvoit à l'organisation du notariat dans le *Bas-Canada* :
 Acte pour détacher une certaine étendue de terre du district de *Midland*, et pour l'annexer au district de *Bathurst* :
 Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de "*The Huron Copper Bay Company* :"
 Acte pour incorporer les révérends pères oblates de l'immaculée conception de *Marie*, dans la province du *Canada* :
 Acte pour former un nouveau township qui sera appelé le township d'*Elgin*, et sera composé de partie du township de *Hinchinbrooke* :
 Acte pour autoriser les syndics des chemins à barrières de *Montréal* à acheter le chemin *St. Michel*, et à ouvrir un chemin jusqu'au village du *Sault au Récollet* :

Bill imposant des droits sur les spiritueux.
 Bill relatif à une cour d'appel et de juridiction criminelle, (B.-C.)
 Bill relatif aux sociétés religieuses.
 Bill relatif au testament de feu R. N. Starr.
 Bill relatif à l'association mercantile de la bibliothèque de Hamilton.
 Bill relatif aux oppositions aux mariages.
 Bill relatif à la maison de la Trinité de Québec.
 Bill relatif à la loi de la preuve, (H.-C.)
 Bill relatif au collège de Bytown.
 Bill relatif à la société St. George de Québec.
 Bill relatif aux actions des greffiers des cours, etc.
 Bill relatif à l'enregistrement de certains titres.
 Bill relatif aux débiteurs et créanciers d'hypothèques, (H.-C.)
 Bill pour faciliter les poursuites contre les compagnies non incorporées.
 Bill relatif à la santé publique de Québec.
 Bill relatif au transport des immeubles, (H.-C.)
 Bill relatif à la maison de la trinité de Montréal.
 Bill relatif à la profession de notaire.
 Bill relatif aux terres du district de Bathurst.
 Bill relatif à la compagnie de la baie de Huron.
 Bill relatif aux pères oblates.
 Bill relatif au township d'Elgin.

Bill relatif aux annonces légales et officielles. Acte pour prescrire que certaines annonces officielles et légales seront insérées dans la gazette du Canada, seulement :

Bill relatif à l'amendement de l'acte de la milice. Acte pour amender la loi de la milice de cette province, en ce qui concerne l'enrôlement des quakers, ménonistes et tunkers, et les amendes dont ils sont passibles.

Bill relatif à la municipalité de St. Anne des Monts et du Cap Chat. Acte pour détacher les établissemens de Ste. Anne des Monts et du Cap Chat de la municipalité distincte et séparée :

Bill relatif à A. Archembeault, et autres. Acte pour autoriser Amable Archembeault, et autres, à construire un pont de péage sur la rivière L'Assomption, et pour d'autres fins y mentionnées.

Bill relatif à la cour de chancellerie. (H.-C.) Acte pour l'administration plus effective de la justice dans la cour de chancellerie de la ci-devant province du Haut-Canada :

Bill relatif à la justice criminelle. Acte pour faire disparaître certaines déficiences dans l'administration de la justice criminelle :

Bill relatif au chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique. Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique :

Bill relatif à l'impression et à la distribution des statuts. Acte pour amender la loi relative à l'impression et à la distribution des statuts provinciaux :

Bill relatif aux corporations municipales, etc., (H.-C.) Acte pour révoquer les actes en force dans le Haut-Canada, qui ont rapport à l'établissement des autorités locales et municipales, et autres matières de la même nature :

Bill relatif au département des postes. Acte pour pourvoir à l'administration du département du bureau des postes, aussitôt qu'il sera transféré au gouvernement provincial :

Bill relatif à une cour supérieure de loi commune, et à une cour d'appel et de pourvoi pour erreur. (H.-C.) Acte qui fait de nouvelles dispositions pour l'administration de la justice, en établissant une cour supérieure additionnelle de loi commune, et aussi une cour d'appel et de pourvoi pour erreur dans le Haut-Canada, et pour d'autres objets.

Bill relatif aux cours de justice et prisons. (B.-C.) Acte pour pourvoir à la construction et réparation de maisons de justice et prisons, dans certains endroits du Bas-Canada :

Bill relatif aux banqueroutiers. (B.-C.) Acte pour établir des dispositions aux fins de continuer et compléter les procédures dans les affaires de banqueroutes maintenant pendantes dans le Bas-Canada :

Bill accordant une aide pour la construction de chemins de fer. Acte pour donner, sous certaines conditions, la garantie de la province aux obligations contractées par les compagnies de chemins de fer, et pour aider la construction du chemin de fer d'Halifax et Québec :

Bill relatif aux écoles communes. (Québec et Montréal.) Acte pour abroger certaines parties d'un acte y mentionné, et pour établir de meilleures dispositions pour le soutien des écoles communes dans les cités de Québec et de Montréal :

Bill relatif à l'église St. James, de Toronto. Acte pour permettre au Rector et syndics de l'église épiscopale protestante de Saint James, Toronto, de donner à bail partie du terrain ci-devant occupé par eux, comme l'emplacement d'une église et cimetière :

Bill relatif à la nomination de commissaires pour recevoir des affidavits. Acte pour autoriser les juges des cours supérieures de record dans le Haut-Canada à nommer des commissaires pour recevoir des affidavits dans le Bas-Canada :

Bill relatif à une erreur du bill de judicature. (B.-C.) Acte pour corriger une erreur dans un acte de la présente session, relatif à la judicature du Bas-Canada :

Bill relatif à la compagnie du pont de St. Anselme. Acte pour autoriser Joseph Clovis Bélanger, écuyer, et autres, à construire un pont de péage sur la rivière Etchemin, dans la paroisse de St. Anselme, près de l'église de la dite paroisse ; dans le comté de Dorchester, et pour incorporer les dits Joseph Clovis Bélanger, et autres, sous le nom de " La compagnie du

" pont de St. Anselme," et pour d'autres fins y mentionnées :

Acte pour incorporer l'association de la bourse et de la chambre de lecture des marchands de Montréal : Bill relatif à la chambre de lecture des marchands de Montréal.

Acte pour changer les temps et les lieux où devront se tenir les cours de division, dans la division numérotée six, dans le district de Bathurst : Bill relatif aux cours de division du district de Bathurst.

Acte pour pourvoir à la saisie et à la vente des actions dans le fonds social de compagnies incorporées : Bill relatif aux compagnies incorporées.

Acte pour incorporer certaines personnes sous les nom et raison de " Le président, les directeurs et la compagnie du havre de Port Burwell : " Bill relatif au havre de Port Burwell.

Acte pour l'incorporation du barreau du Bas-Canada : Bill relatif à l'incorporation du barreau du Bas-Canada.

Acte pour incorporer une compagnie pour la construction d'un canal destiné aux vaisseaux, qui reliera les eaux du Lac Champlain à celles du fleuve St. Laurent : Bill relatif à la construction d'un canal.

Acte pour continuer, pour un temps limité, les divers actes et ordonnances y mentionnés : Bill relatif aux lois expirantes.

Acte pour diviser les townships de Leeds et Lansdowne, dans le district de Johnstown : Bill relatif à la division des townships de Leeds et Lansdowne.

Acte pour abroger certains actes y mentionnés, et établir de meilleures dispositions relativement à l'admission des arpenteurs et à l'arpentage des terres en cette province : Bill relatif aux arpenteurs de terres.

Acte pour incorporer le ministre et les syndics de l'église de Saint André à Montréal : Bill relatif à l'église de St. André.

Acte pour augmenter le salaire du rapporteur de la cour de chancellerie, dans le Haut-Canada : Bill relatif au salaire du rapporteur de la cour de chancellerie. (H.-C.)

Acte pour pourvoir à la vente et à une meilleure administration des bois qui se trouvent sur les terres publiques : Bill relatif à l'administration des bois.

Acte pour amender un acte y mentionné, et pour établir de nouvelles dispositions pour l'administration et la vente des terres publiques, et pour limiter la période dans laquelle il sera fait des octrois gratuits de terre : Bill relatif aux terres publiques.

Acte pour établir un mode de se pourvoir en loi contre les déprédations commises sur les terres possédées par indivis dans certains townships dans le Bas-Canada : Bill relatif aux déprédations commises dans certains townships.

Acte pour diviser le district de Huron, dans la province du Canada, et pour d'autres fins y mentionnées : Bill relatif à la division du district de Huron.

Acte pour faire disparaître l'attainder d'Oliver Grace, et pour d'autres objets y mentionnés. Bill relatif à Oliver Grace.

Acte pour autoriser les commissaires des chemins à barrières de Québec en état d'avoir et d'acquérir la possession et la propriété du pont appelé pont Dorchester, et pour d'autres fins : Bill relatif au pont Dorchester, etc.

Acte pour nommer des commissaires pour définir la ligne de division entre le township de Walpole, dans le district de Niagara, et le township de Woodhouse, dans le district de Tabbot : Bill relatif à la ligne de division de Walpole et Woodhouse.

Acte pour mieux établir et maintenir les écoles publiques, dans le Haut-Canada, et pour révoquer l'acte des écoles actuel : Bill relatif aux écoles publiques. (H.-C.)

Acte pour autoriser John Yule, junior, écuyer, et autres, à construire une chaussée de moulin sur la rivière Richelieu, dans le district de Montréal. Bill relatif à J. Yule, érection d'une chaussée de moulin.

Acte pour incorporer la société Saint Jean Baptiste de la cité de Québec : Bill relatif à la société St. Jean Baptiste de Québec.

Acte pour amender la loi des écoles du Bas-Canada : Bill relatif à la loi des écoles. (B.-C.)

Bill relatif aux droits du havre de Montréal. Acte pour autoriser les commissaires du havre de Montréal à commuer certains droits de havre avec les corporations y mentionnées, et pour d'autres fins :

Bill relatif au district de Mégantic. Acte pour diviser le comté de Mégantic en deux arrondissemens, pour l'enregistrement des titres :

Bill exemptant les pompiers de certains devoirs. Acte pour exempter les pompiers qui auront servi comme tels pendant un certain nombre d'années, de servir dans la milice, et de remplir certains autres devoirs :

Bill relatif aux writs de prérogative. Acte pour définir le mode de procédures à adopter dans les cours de justice du *Bas-Canada*, dans les matières relatives à la protection et à la régie des droits de corporations, et aux writs de prérogative, et pour d'autres fins y mentionnées :

Bill relatif à l'abolition de l'emprisonnement pour dette dans le *Bas-Canada*. Acte pour abolir l'emprisonnement pour dette, et punir les débiteurs frauduleux, dans le *Bas-Canada*, et pour d'autres objets :

Bill relatif à la profession médicale, (B.-C.) Acte pour amender l'acte pour incorporer les membres de la profession médicale dans le *Bas-Canada*, et régler l'étude et la pratique de la médecine et de la chirurgie en icelui :

Bill relatif au chemin de fer de Montréal et Vermont. Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et *Vermont* :

Bill relatif à la santé publique de Montréal. Acte pour continuer un certain acte y mentionné, concernant la santé publique de la cité de *Montréal* :

Bill relatif aux incendiaires et faux monnayeurs. Acte pour amender la loi criminelle de cette province, relative aux incendiaires et aux faux monnayeurs :

Bill relatif aux compagnies à fonds social de chemins, etc., (B.-C.) Acte pour autoriser l'établissement de compagnies à fonds social dans le *Bas-Canada*, pour la construction de chemins macadamisés, ponts, et autres travaux de même nature.

Bill réservés: Les titres des bills suivans ont été alors lus :—

Bill relatif aux écoles communales. Acte pour réaliser un revenu de cent mille louis, à même les terres publiques du *Canada*, pour les fins de l'instruction élémentaire :

Bill relatif à la naturalisation des aubains. Acte pour abroger un certain acte y mentionné, et pour établir de meilleures dispositions pour la naturalisation des aubains.

Bill pour assurer des titres à certaines personnes. Acte pour confirmer les titres de biens-fonds de certaines personnes naturalisées en vertu du statut du *Bas-Canada*, première, *Guillaume* quatre, chapitre cinquante-trois :

Bill relatif à la compagnie du chemin de fer de Toronto, de Simcoe, et du Lac Huron. Acte pour incorporer la compagnie d'union du chemin de fer de *Toronto*, de *Simcoe* et du *Lac Huron* :

Bill relatif à la compagnie du pont suspendu de Queenston. Acte pour incorporer " La compagnie du pont suspendu de *Queenston* :

Bill relatif aux banques d'épargnes. Acte pour amender l'acte relatif aux banques d'épargnes :

A chacun desquels, il a plu au député gouverneur de dire, qu'il réservait ce bill pour la signification du plaisir de sa majesté, sur icelui.

Alors, l'honorable Orateur de l'assemblée législative a adressée le député gouverneur, comme suit :—
Qu'il plaise à votre excellence,

Nous, l'assemblée législative du *Canada*, nous sommes empressés d'accorder les subsides requis pour le service public, comme don volontaire des fidèles communes de sa majesté ; et nous n'entretiens aucun doute que ces subsides seront dûment employés aux fins pour lesquelles le montant est accordé, eu égard à l'économie et aux ressources publiques.

L'honorable Orateur de l'assemblée législative a alors présenté le bill de subsides qui suit :—

Acte pour pourvoir à certaines dépenses du gouvernement civil, et pour d'autres fins y mentionnées :

Auquel bill, la sanction royale a été donnée dans les termes suivans :—

" Au nom de sa majesté, le député gouverneur remercie les loyaux sujets de sa majesté, accepte leur bienveillance, et sanctionne ce bill."

Après quoi, il a plu au député gouverneur de prononcer le discours qui suit aux deux chambres :—

Honorable Messieurs du conseil législatif, et Messieurs de l'assemblée législative,

Le gouverneur général ne jugeant pas à propos d'être présent en ce moment, m'a député pour vous signifier le plaisir de sa majesté sur les divers bills que vous avez passés, et pour mettre fin aux travaux de la présente session. En m'acquittant de ce devoir, qu'il me soit permis de vous remercier du zèle et de l'assiduité que vous avez montrés pendant une session des plus longues et des plus laborieuses, et de vous féliciter sur les nombreuses mesures d'importance que vous avez pu amener à maturité.

Je me flatte que les mesures que prend actuellement le gouvernement impérial pour faire disparaître du livre des statuts les dispositions qui empêchent les vaisseaux étrangers de fréquenter les ports de la province pour y obtenir du fret, ainsi que celles que vous avez adoptées pour compléter les canaux provinciaux et encourager les chemins à rails, tendront à augmenter le commerce du *St. Laurent* et à faciliter l'accès des marchés éloignés aux produits du *Canada*.
Messieurs de l'assemblée législative,

Je vous remercie, au nom de sa majesté, des subsides que vous avez votés pour le service public, et pour maintenir le crédit de la province.

Honorables Messieurs et messieurs,

Je déplore les excès récemment commis dans cette cité, les outrages dont le représentant de la Reine a été l'objet, et la destruction de l'édifice destiné aux séances de la législature. Il est néanmoins satisfaisant d'observer que ces procédés ne rencontrent aucune sympathie de la part du peuple du *Canada*, qui a profité de cette occasion pour venir en masse renouveler l'assurance de sa loyauté envers la Reine, et de son attachement à la constitution de la province. Je me flatte qu'à votre retour dans vos familles vous ne manquerez pas d'user de votre influence pour apaiser l'excitation ; pour inculquer le respect pour les lois et les décisions du parlement, et pour promouvoir des sentimens de confiance mutuelle et d'amour fraternel entre les habitans de toutes les classes. Vous rendrez par là un service important à votre pays ; car la paix et l'ordre sont indispensables à son avancement, et aux succès des diverses mesures que vous avez adoptées pour son bonheur matériel et moral. Je demande instamment que Dieu bénisse vos efforts, et continue au *Canada* la protection qu'il lui a toujours accordée jusqu'ici d'une manière si particulière.

Alors, l'honorable Orateur du conseil législatif a dit :—

Honorables Messieurs du conseil législatif, et Messieurs de l'assemblée législative,

C'est la volonté et le plaisir du député gouverneur que ce parlement provincial soit prorogé jusqu'à jeudi, le cinquième jour de juillet prochain, pour être alors et ici tenu ; et ce parlement provincial est, en conséquence, prorogé jusqu'à jeudi le cinquième jour de juillet prochain.

Sanction royale des subsides.

Discours du député gouverneur.

Prorogation du parlement.

INDEX

DU

HUITIÈME VOLUME.

12 VICTORIÆ, 1849.

ABSENCE, CONGÉ d' :—Voir *Membres*.

ACADÉMIE INDUSTRIELLE :—Voir *St. Laurent, Académie de*.

ACCUSATION DES FONCTIONNAIRES PUBLICS :—Bill pour établir un tribunal pour faire le procès des Fonctionnaires Publics mis en accusation, 60. Ordre pour la seconde lecture, déchargé, 133.
Voir *Subsides*, 1.

ACTE D'UNION :—Motion, pour que la Chambre se forme en Comité Général, pour prendre en considération la convenance de présenter une Adresse à Sa Majesté, et aux autres Branches du Parlement Impérial, pour lui demander que l'Acte d'Union soit amendé, sous certains rapports, Rejetée, 180.

ACTES DU PARLEMENT :—Voir *Dispositions Législatives. Interprétation des Termes. Lois Expirantes. Statuts.*

ACTIONS :

1. Bill pour changer la loi relative à la Limitation des Actions ; Présenté, 10. Motion pour que le Bill soit maintenant lu une seconde fois ; Amendement, pour remettre le reste des Ordres du jour, adopté, 37. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général, 57. Considéré ; Rapport de Progrès ; Question pour permission de siéger de nouveau, rejetée ; Bill renvoyé à un Comité Spécial ; Instruction de restreindre l'opération du Bill au Haut-Canada, 202.

2. Bill pour expliquer l'Acte qui pourvoit à la limitation des Actions dans le Bas-Canada ; Présenté, 251. Ordre du jour pour la seconde lecture, déchargé, 267.

3. Bill pour amender la loi du Bas-Canada, quant au District dans lequel des Actions Réelles et Mixtes pourront être commencées, 154. Seconde Lecture ; Renvoyé à un Comité Général, 203. Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 256. Passé, 259. Comité Spécial nommé (après la destruction de l'Edifice du Parlement,) pour s'enquérir du contenu du Bill lors de l'outrage du 25 avril, 282. Rapport d'une copie du Bill, tel que la Chambre l'avait adopté et ordonné de le grossoyer avant le 25 avril ; Grossoyé, 287. Passé, 303.

4. Bill pour limiter les actions des Greffiers des Cours de Justice et des Procureurs *ad lites* ; Présenté, 238. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général ; Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 290. Passé, 295. Rapporté du Conseil Législatif avec des amendemens, 324. Considérés et adoptés, 325. S. R., 365. (12 Vic. c. 44.)

5. Pétitions contre le Bill ci-dessus (*supra*, 4) :—De E. Burroughs et L. Fiset ; De Louis Fiset ; De Edward Burroughs ; De Joseph F. X. Perrault, 300.

Voir *Adresses*, 4. *Comptes*, 5, 31. *Formâ Pauperis. Honoraires d'Office. Jugemens Etrangers.*

ADRESSES :

A SA MAJESTÉ :—relativement à—

1. *Navigation, Lois de* :—Priant Sa Majesté de recommander la révocation des Lois de Navigation à la considération favorable du Parlement Impérial, et d'autoriser le Gouverneur Général de permettre aux Vaisseaux Etrangers de naviguer dans le Fleuve St. Laurent, au-dessus de Québec ; Un amendement proposé et rejeté, et la Résolution adoptée, 43. Comité nommé pour préparer une Adresse ; Adresse rapportée, 44. Seconde lecture, et adoptée ; Grossoyée ; Communiquée au Conseil pour son concours, 45. Message du Conseil, annonçant l'adoption de l'Adresse, et transmettant une Adresse, priant Son Excellence de transmettre la première, 46. Concours dans l'Adresse, 47. Message du Conseil, nommant des Messagers pour se rendre auprès de Son Excellence ; Messagers nommés par l'Assemblée, 48. Rapport, que Son Excellence transmettra l'Adresse, 57.

ADRESSES—Continuation :

A SON EXCELLENCE :—relativement à—

2. *Agens des Terres de la Couronne* :—Demandant un Tableau indiquant les noms de tous les Agens locaux des Terres de la Couronne, depuis 1844, ainsi que leurs émolumens, leurs cautions, la date de leurs nominations, et le montant de deniers perçu par chacun d'eux, 132. Voir *Comptes*, 1.
3. *Archives Publiques* :—Exposant que grand nombre de documens importants sont épars et négligés dans les différens départemens publics, et demandant qu'ils soient recueillis pour les garder et les préserver en lieu de sûreté, 266. Réponse, 273.

Aylwin, M. le Juge :—Voir *infra*, 6.

4. *Banc de la Reine, Montréal* :—Demandant un Tableau du nombre d'Actions intentées dans la dite Cour pendant les derniers douze mois,—du nombre de Jugemens obtenus, et du nombre d'Actions encore pendantes, 70. Voir *Comptes*, 5.
5. *Banques* :—Demandant un Rapport mensuel du montant mis en circulation par les différentes Banques depuis l'imposition de la Taxe sur les Banques ; et du montant de la taxe prélevée sur icelles, 43. Voir *Comptes*, 7.
6. *Bedard, M. le Juge* :—Demandant copie de la Correspondance entre le Gouvernement et M. le Juge Bedard, relativement à sa translation du Banc Judiciaire de Québec à celui de Montréal,—entre le Gouvernement et M. le Juge Aylwin, relativement à sa nomination,—et entre le Gouvernement Provincial et le Gouvernement Impérial, relativement à ces nominations, 42. Voir *Comptes*, 9.
7. *Belleville et Port Trent* :—Demandant un Rapport des droits perçus dans ces ports, sur les articles importés des Etats-Unis, en 1848, 121.

Bills Réservés :—Voir *infra*, 24, 68.

Bois de Construction :

- 8.—Demandant un Tableau du Bois de Construction mis en chargement pour être exporté par mer, en 1848, par les producteurs et manufacturiers du District de Québec, 60. Voir *Comptes*, 11.
- 9.—Demandant un Tableau de toutes les licences accordées (et demandées) pour couper du Bois de Construction sur l'Outaouais et ses tributaires, depuis 1846, et des détails concernant ces licences ; ainsi que copie de toutes les instructions relatives à l'octroi de ces licences, 242.
10. *Bowerman, Stephen* :—Demandant copie de toute correspondance relative à sa réclamation pour compensation de la perte d'un lot de terre par suite d'un arpentage erroné fait dans Hallowell, 105. Voir *Comptes*, 14.
11. *Brome et Bolton, Chemin de* :—Demandant copie de la correspondance, du Rapport de l'Ingénieur et de la décision des Officiers de la Couronne, relativement à ce chemin, 357.
12. *Brown, George* :—Demandant une copie de la Remontrance du Grand Jury du District de Midland, relativement au refus de M. George Brown de donner témoignage sur une accusation de parjure portée contre James M'Carthy, 29. Voir *Comptes*, 15.

Chemins à Barrières :

- 13.—Demandant un Tableau des péages perçus sur les différens Chemins Macadamisés et Planchéiés dans le Haut-Canada, en 1847 et 1848, avec les frais de perception, 64. Voir *Comptes*, 18.
- 14.—Demandant copie de toutes les soumissions faites pendant l'année dernière, pour le louage des Péages sur les Chemins publics dans le Haut-Canada, 181. Voir *Comptes*, 19.
15. *Cobourg, Havre de* :—Demandant copie de tous les contrats passés par le Bureau des Travaux Publics, pour compléter le dit Havre, avec le montant des deniers payés sur iceux, 85. Voir *Comptes*, 25.

Colléges :—Voir *infra*, 69.

16. *Colléges Electoraux* :—Demandant un Tableau des différens Colléges Electoraux du Haut et du Bas-Canada, avec le nombre des habitans et des représentans de chacun des dits Colléges, 29. Voir *Comptes*, 27.
17. *Cours de Justice, H.-C.* :—Demandant un Tableau de tous les deniers perçus et payés, etc., en vertu de l'Acte pour pourvoir au logement des Cours Supérieures dans le Haut-Canada ; ainsi qu'un Rapport du produit de la vente de la "Place Simcoe," à Toronto, 324. Voir *Comptes*, 32.
18. *Cure-Môle* :—Demandant un Etat du coût du Cure-Môle acheté pour creuser le Lac St. Pierre, 191. Voir *Comptes*, 34.

Dénominations Religieuses :—Voir *infra*, 72.

Dépenses Contingentes :—

- 19.—Demandant un warrant pour £5,000, à compte des Dépenses Contingentes de la Chambre, 73.
- 20.—Demandant un Warrant pour £5,000, pour dito, 170.
- 21.—Demandant un Warrant pour £3,000. pour dito, 270. Réponse, 273.
- 22.—Demandant un Warrant pour £15,399, 13s. 3d. pour do. 363.
23. *Discours* :—En réponse au Discours de Son Excellence, prononcé du Trône, à l'ouverture de la Session, 24. Comité nommé pour rédiger une Adresse, 25. Adresse rapportée, 26. Seconde lecture ; Adoptée ; Grossoyée ; Son Excellence fixe l'heure pour recevoir l'Adresse ; la Chambre se rend auprès de Son Excellence avec l'Adresse ; Réponse, 27.
24. *Donegani, Joseph* :—Demandant tous les documens en la possession du Gouvernement relatifs à l'affaire de M. Joseph Donegani, et du Bill passé (et réservé) en sa faveur, en 1845, 79. Voir *Comptes*, 36.
25. *Dubord, L. E.* :—Demandant copie de tous les comptes transmis par L. E. Dubord, écr., de son administration des "Biens des Jésuites," dans le District des Trois-Rivières, 99. Voir *Comptes*, 38.

ADRESSES—Continuation :

26. *Dundas et Waterloo, Chemin de* :—Demandant un Rapport des péages perçus à chacune des Barrières du dit Chemin, en 1846, 1847 et 1848, et du montant entre les mains des Commissaires, 197. Voir *Comptes*, 39.
27. *Ecoles Primaires* :—Prieant Son Excellence de transmettre en Angleterre le Bill pour réaliser un Revenu de £100,000 pour les Ecoles primaires, pour qu'il soit soumis au Parlement, 283. Grossoyée; Communiquée au Conseil, 284. Adoptée par le Conseil, 291. Message du Conseil, indiquant le temps fixé par Son Excellence pour recevoir l'Adresse; Membres nommés par la Chambre, 302. Voir *infra*, 69.
- Emigrés* :—Voir *infra*, 69.
28. *Etats-Unis* :—Demandant un Tableau des droits prélevés sur les articles importés des Etats-Unis qui pourraient être affectés par la passation de l'Acte pour établir un système de libre échange réciproque avec les dits Etats, 60. Voir *Comptes*, 48.
29. *Exploration en arrière de Québec* :—Demandant copie du rapport de MM. Blacklock et Duberger, au sujet de l'exploration du territoire situé en arrière de Québec, vers le Lac St. Jean, ainsi que de la correspondance relative à l'ouverture d'un chemin du Comté de Québec, au Lac St. Jean, ou à quelque point du Territoire du Saguenay, 147.
30. *Ferres, J. M.* :—Demandant copie de la correspondance entre James Moir Ferres, écuyer, ci-devant Inspecteur du Revenu, 2e. Division de Montréal, et le Gouvernement Exécutif, relativement à sa destitution de son emploi, 73. Voir *Comptes*, 51.
31. *Gaspé, Compagnie des Pêcheries de* :—Demandant copie du témoignage, etc., d'après lequel un Ordre en Conseil a été passé pour mettre en opération l'Acte qui incorpore la dite Compagnie, 17. Voir *Comptes*, 52.
32. *Gore, District de* :—Demandant copie d'une pétition des habitans du District de Gore, à Son Excellence, contre la division de ce District, 231. Voir *Comptes*, 53.
33. *Gowan, O. R.* :—Demandant copie de toute correspondance relative à la nomination d'O. R. Gowan, écuyer, à l'emploi de Surintendant des Péages à l'Ouest de Lachine, et à sa destitution subséquente, 242. Voir *Comptes*, 54.
34. *Greffiers de la paix de Québec* :—Demandant un Etat de leurs émoluments depuis 1843; ainsi que du nombre d'Actions, de Cautionnements, Indictemens, et Warrans, et les honoraires des dit Greffiers sur iceux, 99. Voir *Comptes*.
35. *Halifax et Québec, Chemin de Fer de* :—Demandant copie des Cartes Géographiques indiquant la route projetée du dit Chemin de Fer, telles qu'elles se trouvent dans le rapport du Major Robinson, I. R., 100. Voir *Comptes*, 21.
36. *Huissier audiencier et son Assistant, Montréal* :—Demandant un Etat des honoraires de l'Huissier Audiencier et de son Assistant, de la Cour du Banc de la Reine du District de Montréal, pendant les cinq dernières années, 18. Voir *Comptes*, 33.
37. *Immigration* :—Demandant copie de toute correspondance entre le Gouvernement Impérial et le Gouvernement Provincial, depuis la dernière session, à ce sujet, en addition à celle qui a déjà été transmise, 176. Voir *Comptes*, 58.
38. *Importations* :—Demandant un Tableau des Importations, en 1847 et 1848, de leur valeur et des droits imposés sur icelles, 74. Voir *Comptes*, 59.
39. *Ireland, Wm.* :—Demandant la correspondance relative à la destitution de M. Wm. Ireland, de son emploi sur le Chemin de Kingston et de Napanec, 85. Voir *Comptes*, 60.
40. *Kelly, W. M.* :—Demandant copie de toutes les Pétitions, et de la correspondance entre Wm. Moore Kelly, Ecuyer, ci-devant Percepteur à Toronto, depuis le 14 Mars 1845, relativement à ces réclamations pour des déboursés faits dans l'accomplissement de ses devoirs; et copie de tous les Rapports y relatifs, 248. Voir *Comptes*, 61.
41. *King's College* :—Demandant copie de l'Ordonnance du Conseil de King's College, nommant des Commissaires pour s'enquérir des affaires de King's College, ainsi que des instructions données à ces Commissaires, 82. Voir *Comptes*, 62.
42. *Lauson* :—Demandant un Rapport du montant total reçu et payé par l'Agent de cette Seigneurie, du montant des cens et rentes dus, et des détails sur les Moulins de la dite Seigneurie, 148. Voir *Comptes*, 63.
- Lunatiques, Asile des (Toronto)* :—
43. Demandant copie de la correspondance, etc., relative à la destitution du Dr. Parker par les Commissaires de l'Asile Temporaire des Lunatiques à Toronto, 33. Voir *Comptes*, 65.
44. Demandant un Rapport du montant de la taxe pour l'Asile des Lunatiques, payé au Trésor Provincial par les différens Districts du Haut-Canada, 56.
45. Demandant copie de la correspondance relative à la destitution du Dr. Telfer de son emploi de Surintendant Médical de l'Asile des Lunatiques à Toronto, 86. Voir *Comptes*, 67.
46. Demandant copie de la correspondance et des documens relatifs à la nomination du Dr. Rees comme Surintendant de l'Asile Temporaire des Lunatiques à Toronto, et à sa destitution subséquente, 104. Voir *Comptes*, 66.
47. Demandant copie de tous les Rapports annuels faits par les Commissaires depuis 1844, 238. Voir *Comptes*, 68.
48. *McCord, W. K.* :—Demandant copie de toutes les plaintes et de la correspondance, relatives à la conduite de W. K. McCord, écuyer, comme Juge de Paix, Conseil de la Reine et Surintendant de Police à Québec; ainsi que de la correspondance relative à sa nomination de Conseil de la Reine, 122. Voir *Comptes*, 69.
49. *McGill, College* :—Demandant copie de la correspondance entre les Autorités Coloniales et Impériales relativement au Collège McGill, depuis 1840; ainsi que de la liste des Officiers, Professeurs et Etudiants, etc., 140. Voir *Comptes*, 70.
50. *Maisons de la Trinité* :—Demandant copie d'une lettre adressée par le Secrétaire Colonial, en 1839 ou 1840,

ADRESSES.—Continuation :

- au Très Honorable C. P. Thompson, alors Gouverneur Général, relativement aux Maisons de la Trinité de Québec et Montréal, et de la réponse à cette lettre, 147. Voir *Comptes*, 77.
51. *Matelots* :—Demandant copie de la correspondance relative à l'Acte pour régler l'engagement des Matelots dans le Port de Québec, 86. Voir *Comptes*, 71.
52. *Morrison, Alex.* :—Demandant copie de la correspondance relative à sa réclamation d'une compensation pour la perte d'un lot de terre dans le District de Niagara, parce que une patente avait déjà été accordée pour ce lot, 74. Voir *Comptes*, 79.
53. *Navigation, Lois de* :—Demandant copie de la correspondance relative à l'abrogation des restrictions imposées par des Actes Impériaux sur le Commerce de cette province, 14. Voir *Comptes*, 80.
- Outaouais, Rivière des* :
54. Demandant des informations relativement aux Arpentages faits sur la Rivière des Outaouais et ses tributaires, depuis 1844, 176. Voir *Comptes*, 82.
55. Demandant un Tableau des Officiers employés sur l'Outaouais à la perception des Droits sur le Bois de Construction,—de ceux employés à Québec, pour la même fin,—de ceux employés dans la régie des Travaux sur l'Outaouais ; ainsi qu'un Tableau du montant dépensés sur ces Travaux, et des péages, etc., reçus sur ces travaux, 86. Voir *Comptes*, 12.
56. *Popineau, A. B.* :—Demandant copie de toutes nouvelles Pétitions ou correspondance relative à la destitution d'A. B. Popineau, écuyer, de la Magistrature du District de Montréal, et autres emplois, 74. Voir *Comptes*, 83.
- Park, Dr.* :—Voir *supra*, 43.
57. *Parlement, Destruction de l'Edifice du* :—Motion pour une Adresse exprimant le regret et l'indignation causés par la destruction de l'Edifice du Parlement, et autres actes de violence injustifiables ; assurant Son Excellence de la loyauté du peuple Canadien, et offrant le concours de la Chambre dans toute mesure qui sera prise par Son Excellence pour maintenir la paix publique ; Divers amendemens proposés et rejetés, 263. Comité nommé pour rédiger une Adresse ; Adresse rapportée ; Seconde lecture et adoptée ; Grossoyée et à être présentée par toute la Chambre, 264. Son Excellence fixe une heure pour recevoir la Chambre ; la Chambre se rend auprès de Son Excellence avec l'Adresse ; Réponse ; Imprimée, 265.
58. *Patentes pour les Terres* :—Demandant un Rapport de toutes les Patentes accordées dans le Bas-Canada (depuis 1795) pour des Lots excédant 500 acres, avec les détails concernant chaque Patente, 132. Voir *Comptes*, 84.
59. *Pénitencier* :—Demandant copie des Rapports faits par les Commissaires nommés pour s'enquérir de la régie du Pénitencier Provincial, 359. Voir *Comptes*, 86.
- Pertes causées par la Rébellion dans le H.-C.* :—
60. Demandant un Tableau des sommes perçues en vertu des dispositions de l'Acte qui pourvoit au paiement des réclamations pour des pertes causées par la Rébellion et les Invasions dans le Haut-Canada, 22. Voir *Comptes*, 87.
61. Motion, pour une Adresse demandant le Rapport des Commissaires nommés pour s'enquérir des pertes causées par la Rébellion dans le Comté d'Oxford, (H.-C.) ; 139. Amendement proposé et rejeté ; Autre amendement pour substituer les mots "Province du Haut-Canada," aux mots, "Comté d'Oxford," adopté ; Motion principale, telle qu'amendée, adoptée, 140. Voir *Comptes*, 88.
- Place Simcoe, Toronto* :—Voir *supra*, 17.
62. *Port Hope, Havre de* :—Demandant copie de tous Mémoires, Correspondance, Instructions aux Ingénieurs, etc., relativement au Havre de Port Hope ; et un Tableau indiquant l'état actuel du prêt fait à la Compagnie du Havre, 298.
63. *Postage* :—Demandant un Tableau des sommes payées par chaque département du Conseil Exécutif, pour port de lettres, 212.
64. *Protonotaires de Québec* :—Demandant un Tableau de leurs émolumens depuis 1845, ainsi que de leurs déboursés et de l'argent déposé entre leurs mains, 99. Voir *Comptes*, 93.
65. *Québec, Bureau de Police de* :—Demandant copie de toutes les représentations, etc., par W. K. M'Cord, écr. Surintendant de Police, relativement à la tenue du dit Bureau, et au manque d'assiduité de la part des Magistrats ; et toute correspondance, enquête, ayant rapport à ce sujet, 99. Voir *Comptes*, 94.
66. *Québec, Chemins à Barrières de* :—Demandant copie de tous les comptes des Syndics de 1847 et 1848, et copie de toute correspondance relative à la régie de leurs affaires, et à l'amélioration des Chemins, 251.
- Québec, Exploration en arrière de* :—Voir *supra*, 29.
67. *Rawdon* :—Demandant un Tableau de tous les Lots de Village vendus dans Rawdon (Leinster,) et des noms des personnes réclamant le droit de préemption, 105. Voir *Comptes*, 97.
68. *Réclamations contre le Gouvernement* :—Demandant copie de toute dépêche relative au Bill (réservé) pour donner un recours légal aux personnes qui ont des Réclamations contre le Gouvernement, 132. Voir *Comptes*, 98.
- Rees, Dr.* :—Voir *supra*, 46.
- Réserves du Clergé* :
69. Demandant un rapport des sommes payées aux Ecclesiastiques qui ont visité les émigrés malades en 1847 ; un Rapport des Allocations spéciales faites aux Ecoles et aux Collèges (outre l'allocation annuelle de £50,000) ; et un Rapport de l'emploi de l'argent des Réserves du Clergé ; ainsi que la correspondance relative à l'Excédant du Revenu, 43. Voir *Comptes*, 43, 44, 100.

ADRESSES :—Continuation.

- 70.—Demandant toute correspondance relative à l'augmentation de 25 pour cent dans le prix évalué des Réserves du Clergé, dans le Haut-Canada, 100. Voir *Comptes*, 99.
- 71.—Demandant un Rapport de la quantité et de la valeur des Terres des Réserves du Clergé, (y compris celles mises à part pour les Cures), vendues ou louées, et la quantité qui reste à vendre; ainsi que le montant des sommes reçues à compte d'icelles, etc., 125.
- 72.—Demandant copie de toutes les demandes qui ont été faites par des Dénominations Religieuses, autres que celles mentionnées dans l'Acte des Réserves du Clergé, 192. Voir *Comptes*, 101.
73. *Shérif du District de Niagara* :—Demandant tous les papiers concernant les cautionnements donnés par le Shérif du District de Niagara, 85. Voir *Comptes*, 106.
74. *Shérif de Montréal* :—Demandant un Tableau du revenu que leurs charges ont rapporté aux Shérifs de Montréal, pendant les cinq dernières années, 18. Voir *Comptes*, 107.
75. *Siège du Gouvernement* :—Priant Son Excellence de transporter la Législature alternativement à Toronto et à Québec, 317. Motion pour remettre la considération de la Question, rejetée; Amendement, que la commodité publique requière que quelque place centrale soit choisie pour le Siège Permanent du Gouvernement, rejeté, 318. Amendements, pour des Adresses en faveur de Kingston et Bytown, respectivement, proposés et rejetés, 319, 320. Motion principale adoptée; Comité nommé pour rédiger une Adresse; Adresse rapportée; Motion de concours; Motion d'ajournement, rejetée; Amendement, pour remettre la considération de l'Adresse, rejeté, 321. Motion principale adoptée; Adresse grossoyée, 322. Réponse, 331.
76. *Stuart, Peter* :—Demandant copie de la correspondance entre le Gouvernement Exécutif et Peter Stuart, Ecuyer, de Cornwall, relativement à sa nomination projetée à la charge de Shérif du District de l'Est, 74. Voir *Comptes*, 109.
- Telfer, Dr.* :—Voir *supra*, 67.
77. *Toronto, Havre de* :—Demandant un Tableau des Droits de Havre, pour 1848, et de la balance encore due pour la construction du Quai de la Reine, 30. Voir *Comptes*, 113.
78. *Townships de l'Est* :—Demandant toute la correspondance entre le Gouvernement et l'Association pour la colonisation des Townships de l'Est, et un Etat des Arpentages et Chemins faits pour la dite Association, et des dépenses encourues par le Gouvernement pour la dite Association, 119. Voir *Comptes*, 116.
79. *Travaux Publics* :—Demandant des informations relativement aux différens contrats passés par le Bureau des Travaux Publics depuis l'Union, aux dépenses faites sur ces travaux, et à la déduction faite sur chaque appropriation pour des travaux publics, pour les dépenses du Bureau des Travaux Publics, ainsi qu'à l'argent dépensé pour des relevés, 92.
- Trent, Port* :—Voir *supra*, 7.
80. *Usure, Lois relatives à l'* :—Demandant copie de la correspondance et des documens relatifs à la révocation ou modification des Lois relatives à l'Usure, 29. Voir *Comptes*, 118.
81. *Vansittart, J. G.* :—Motion, pour une Adresse priant Son Excellence de destituer John George Vansittart, Ecuyer, de sa charge d'Inspecteur des Licences du District de Brock, comme exemple pour ceux qui rempliront par la suite la charge très responsable d'Officier Rapporteur; Amendement proposé, 80. Rejeté, 81. Autres amendements rejetés; Motion principale adoptée, et l'Adresse ordonnée, 83. Réponse, 103.
- Adresses conjointes :—Voir *supra*, 1, 27.
- Motions pour des Adresses, rejetées, 14, 69, 114, 200, 302, 355, 357. Voir *Questions Rejetées*.
- papiers et documens demandés par des Adresses, et qui n'ont pas été subséquemment transmis à la Chambre :—Voir *supra*, 7, 9, 11, 29, 44, 62, 63, 66, 79.

AFFIDAVITS :—Bill pour autoriser les Juges de la Cour Supérieure de Record dans le Haut-Canada à nommer des Commissaires pour recevoir des Affidavits dans le Bas-Canada; Présenté; Seconde Lecture; Grossoyé, 338. Passé, 349. Par le Conseil, 351. S. R., 366. (12 Vic. c. 77.)

AGRICULTURE :—Comité Spécial nommé pour considérer si l'on doit continuer et amender l'Acte pour l'encouragement de l'Agriculture dans le Bas-Canada, 192.

AGRICULTURE, ABUS PRÉJUDICIALES A L' :

1. Comité nommé pour s'enquérir si l'on doit continuer et amender l'Acte pour remédier aux abus préjudiciables à l'Agriculture dans le Bas-Canada, 86. Rapport d'un Bill, 168. Voir *infra*, 2.

2. Bill pour remédier aux Abus préjudiciables à l'Agriculture dans le Bas-Canada; Rapporté par un Comité, 168. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 233. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 237.

AGRICULTURE, ECOLES D' :—Pétition de la Société d'Agriculture du Bas-Canada, demandant l'établissement d'une Ecole d'Agriculture et d'une Ferme-Modèle, dans chaque District, 38.

AGRICULTURE, SOCIÉTÉS D' :

1. Bill pour amender l'Acte accordant une allocation aux Sociétés d'Agriculture dans le Haut-Canada; Présenté, 241. Ordre pour la seconde lecture, déchargé, 266.

2. Pétition de l'Association Provinciale d'Agriculture du Canada-Ouest, demandant une allocation pécuniaire, 67. Renvoyée au Comité sur les pétitions de J. Clark, 158. Voir *infra*, 4.

3. Pétition de John Clark, au nom de la Société d'Agriculture du District de Niagara, demandant un amendement à l'Acte pour l'encouragement des Sociétés d'Agriculture, 38. Renvoyée à un Comité, 91. Voir *infra*, 4.

4. Pétition du même, demandant un changement dans la manière de distribuer l'argent aux Sociétés d'Agriculture, 72. Renvoyée à un Comité, avec une autre pétition de M. Clark, (*supra*, 3), 91. Membres ajoutés au Comité; Pouvoir de faire rapport de temps à autre, par Bill ou autrement, 94. Pétition de l'Association Provinciale d'Agriculture du Canada-Ouest, (*supra*, 2), renvoyée à ce Comité, 158. Rapport, 209. Impression; Renvoyé à un Comité Général, 210. Considéré, 237. Résolution rapportée, concourant dans le Rapport du Comité Spécial, 239.

Voir *Comptes*, 2.

AILE ET BIÈRE, MAISONS OU L'ON VEND DE L' :—Pétitions demandant que ceux qui tiennent des Maisons où l'on vend de la Bière et de l'Aile, soient obligés de prendre des Licences :—Du Conseil du District de Niagara, 38. Du Conseil du District de Wellington, 54.

ALBION, COMPAGNIE DU CHEMIN PLANCHÉIÉ D' :—Pétition de J. Grubb, Président, demandant que la Compagnie soit autorisée à étendre la ligne de son chemin, 124.

AMELIASBURGH :

1. Pétition de R. C. Wilkins et autres, demandant la nomination d'une Commission pour examiner et établir certaines Lignes de Concession dans ce Township ; Renvoyée à un Comité ; Pétition de W. Blakely, et autres, (*infra*, 2.) renvoyée au même Comité, 97. Toutes deux renvoyées au Comité sur le Bill, 240. Voir *infra*, 3.

2. Pétition de W. Blakely, et autres, demandant que toutes les difficultés à propos des dites Lignes de Concession soient réglées par les Cours de Justice ordinaires, 83. Renvoyée au Comité sur la Pétition de R. C. Wilkins, et autres, 97. Voir *supra*, 1.

3. Bill pour confirmer un certain Arpentage d'Ameliasburgh ; Du Conseil, 201. Première lecture, 205. Seconde lecture ; Renvoyée à un Comité Spécial, 236. Pétitions de Wilkins et Blakely (*supra*, 1, 2.) renvoyées au même Comité, 240. Message envoyé au Conseil, l'informant que le bill a été détruit dans l'incendie de l'Edifice du Parlement, 287. Nouveau Bill envoyé du Conseil, 306. Première lecture, 308.

4. Pétition de William Anderson, et autres, contre tout changement dans le premier Arpentage, 328.

AMENDEMENTS :

1. Amendement proposé à un amendement, 90.

2. Amendement proposé par le moteur de la motion principale, 215.

Rapportés des Comités Généraux, et rejetés ou amendés,—Voir *Bills*, 14.

3. Bills amendés après la troisième lecture,—En ajoutant des Cavaliers, 231, 259, 326.—En retranchant partie d'une clause, et en la remplaçant par d'autres mots, 311.

Voir *Bills*.

AMÉRIQUE BRITANNIQUE, COMPAGNIE DES TERRES DE L' :—Pétition de la, demandant certains pouvoirs additionnels, 89. Bill pour permettre à la dite Compagnie d'établir et exploiter des Manufactures dans les Townships de l'Est ; Présenté, 99. Renvoyé au Comité des Bills privés, 220. Rapporté, 251. Renvoyé de nouveau au Comité, 302.]

“ AMIS,” SÉMINAIRE DES :—Voir *Comptes*, 3.

AMNISTIE :

1. Bill d'Amnistie pleine et entière, gracieusement accordée par la Reine ; Envoyé du Conseil ; Seconde Lecture ; Passé, *nem. con.*, 47. Sanction Royale, 59. (12 Vic. c. 13.)

2. Motion pour une Adresse à Son Excellence, demandant copie de toute la correspondance relative à l'Amnistie proposée pour toutes les offenses politiques commises en ce pays en 1837 et 1838 ; Rejetée, 14.

Voir *Navigation, Lois de*.

APOTHICAIRES :—Pétition d'A. Savage, et autres, Apothicaires, Chimistes, et Droguistes, du Canada-Est, demandant un Acte d'Incorporation, 84. Renvoyée à un Comité, 85.

APPEL, COUR D' :—Voir *Judicature* (B.-C.), 1. *Judicature*, (H.-C.), 1.

APPEL NOMINAL DE LA CHAMBRE :—Voir *Chambre*, 1.

APPROVISIONNEMENTS MILITAIRES :— Voir *Comptes*, 28. *Gouverneur Général*, 8.

ARCHIVES PUBLIQUES :— Voir *Adresses*, 3.

ARMES :—Motion, (le 14 Mai), pour la nomination d'un Comité Spécial pour s'enquérir de la délivrance d'Armes à quelque partie de la population, pendant les derniers quinze jours ; et du choix de quelques Magistrats ou autres Officiers de Paix pour maintenir la paix publique, et des instructions qui peuvent leur avoir été données pour leur gouverne, etc. Rejetée, 302.

ARMSTRONG, CHRISTOPHER :—Pétition de W. R. Lyon, se plaignant de décisions injustes, etc., de la part de Christopher Armstrong, Ecuyer, comme Juge de la Cour du District de Dalhousie, 96.

ARRENTAGES :—Bill pour amender la Loi relative aux Arpentages dans le Haut-Canada ; Présenté, 108. Ordre pour la seconde lecture, déchargé, 266.

ARPEUTEURS :

1. Bill pour établir de meilleures dispositions pour la réception des Arpenteurs, et l'Arpentage des terres ; Présenté, 160. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général, 239. Considéré ; Rapporté amendé ; Autre amendement proposé et rejeté ; Bill grossoyé, 350. Passé, 353. Par le Conseil, 356. S. R., 366. (12 Vic. c. 25.)

2. Pétition du Conseil de District de Niagara, demandant l'amendement des lois relatives à la gouverne des Arpenteurs dans l'accomplissement de leurs devoirs, 72.

ARRESTATION DE DÉLINQUANS FUGITIFS :— Voir *Délinquans*.

ARRESTATION, LOIS RELATIVES A L' :— Voir *Dettes, Perception de. Dette, Enprisonnement pour*, 4

ARRIMEURS :

1. Bill concernant le métier d'Arrimeur au Port de Québec ; Présenté, 92. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Spécial, 134. Pétition de J. Curtain, et autres, demandant certains amendemens au Bill, renvoyée au même Comité, 169. Pétition de la Chambre de Commerce de Québec contre le Bill, renvoyée au même Comité, 177.

2. Pétition de J. Curtain, et autres, Arrimeurs de Québec, demandant certains amendemens au Bill, 143. Renvoyée au Comité Spécial sur le Bill, 169.

3. Pétition de la Chambre de Commerce de Québec, contre le Bill, 174. Renvoyée au Comité sur le Bill, 177.

ART ET DESSIN, ECOLE D' :—Pétition de J. E. Pell, et autres, de Toronto, demandant l'établissement d'une Ecole Provinciale d'Art et Dessin, 53.

ASSOCIATIONS CHARITABLES :

1. Bill pour incorporer certaines Associations Charitables et Philantropiques ; Présenté, 99. Ordre pour la seconde lecture, déchargé, 135.

2. Comité Spécial nommé pour s'enquérir et faire rapport des Actes, passés depuis l'Union, pour incorporer des Institutions Religieuses, Charitables et d'Education, le montant de leurs revenus annuels, etc., 170. Rapport (App. Y.Y.Y.) ; Imprimé, 187. Rapport renvoyé au Comité, pour remplir certaines omissions, 242. Rapport Supplémentaire (App. Y.Y.Y.) ; Imprimé, 258.

ASSOCIATIONS COMMERCIALES :—Bill pour faciliter les poursuites contre les personnes associées pour faire le Commerce, et contre les Sociétés et Compagnies non-incorporées ; Présenté, 42. Seconde lecture ; Renvoyée à un Comité Spécial, 115. Rapporté ; Renvoyé à un Comité Général, 165. Considéré, 203. Rapporté ; Grossoyé, 206. Passé, 208. Rapporté du Conseil, avec des amendemens, 234. Considérés et adoptés, 241.—Nouveau Bill présenté (après l'incendie de l'Edifice du Parlement) Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général, 301. Rapporté ; Grossoyé, 304. Passé, 323. Par le Conseil, 332. S. R., 365. (12 Vic. c. 45.)

ASSURANCES, BUREAUX D' :—Voir *Comptes*, 4. *Assurances Etrangères*.

ASSURANCES ETRANGÈRES :—La Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient de régler les Assurances Etrangères; Résolution rapportée et adoptée; Bill présenté, 238. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité général, 274.

ASSURANCE MUTUELLE, COMPAGNIES D' :

1. Bill pour amender l'Acte relatif aux Compagnies d'Assurance Mutuelle dans le Haut-Canada; Présenté, 147. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 203. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 241. Considéré, 250. Rapporté; Grossoyé, 266. Passé, 268. Par le Conseil, 293. S. R., 364. (12 Vic. c. 86.)

2. Pétition de J. Miller, et autres, de Nelson, demandant un Acte pour autoriser la formation de Compagnies d'Assurance Mutuelle pour assurer les propriétés rurales, 81.

Voir *Assurance Mutuelle, Compagnie Provinciale d'*.

ASSURANCE MUTUELLE ET GÉNÉRALE, COMPAGNIE PROVINCIALE D' :—Pétition de E. R. Burns, et autres, demandant un Acte d'incorporation, 72. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 91. Rapport sur icelle, 97. Bill présenté, 105. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 150. Rapporté, 170. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 204. Passé, 208. Rapporté du Conseil, avec des amendemens, 234. Considérés et adoptés, 237. S. R., 363. (12 Vic. c. 167.)

AUBAINS :

1. Pétition de Joseph Donegani, demandant un Acte pour confirmer ses titres à une propriété, dont il a été dépossédé comme Aubain, et pour confirmer les titres de toutes les personnes qui se trouvent dans la même position, 55. Renvoyée à un Comité, 55. Rapport, 117.

2. Bill pour confirmer les titres de biens-fonds de certaines personnes naturalisées en vertu de l'Acte du Bas-Canada, 1 Guil. 4, c. 53; Présenté, 119. Motion, pour la seconde lecture; Amendement, pour ajouter "de ce jour en six mois," rejeté; Lecture du Bill; Grossoyé, 182. Passé, 186. Message du Conseil, demandant les témoignages et les preuves sur lesquels est fondé le Bill, 216. Message donnant communication de ces témoignages et preuves, 223. Bill passé par le Conseil, 254. Réservé, 367.

3. Bill pour établir de meilleures dispositions pour la naturalisation des Aubains; Présenté, 93.

4. Bill pour établir de meilleures dispositions, etc.; Du Conseil Législatif, 158. Première lecture, 159. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté, 210. Passé, 212. Réservé, 367.

Voir *Adresses*, 24. *Comptes*, 36.

AUBERGES, LICENCES D' :

1. Pétitions demandant des amendemens à la loi qui règle la manière dont seront accordées les Licences d'Auberges :—Des Juges de Paix du District de Home, 53. Renvoyée au Comité sur l'Intempérance, 55. De J. Biglow, et autres, de Lindsay, 103. Renvoyée au même Comité, 113. Du Conseil Municipal de Rouville, 164. Du Rév. H. Moreau, et autres, de St. Eustache, 248.

2. Pétitions demandant que le pouvoir d'accorder des Licences soit conféré aux Conseils Municipaux :—De M. Asseltine et P. S. Timerman, au nom d'une assemblée publique dans Ernesttown, 67. Renvoyée au Comité sur l'Intempérance, 91. De Is. W. Powell, et autres, du District de Talbot, 190.

3. Pétition du Rév. E. Payment, et autres, de Charlesbourg, demandant qu'il soit adopté des mesures pour empêcher qu'on accorde des Licences dans cette Paroisse, 77.

4. Pétition du Rév. L. T. Bernard, et autres, de Beauport, demandant qu'il ne soit pas accordé de Licences dans cette Paroisse, 90.

AVIS OFFICIELS :—Voir *Canada Gazette*, 1, 2.

AVOCATS :—Voir *Procureurs*.

AYLWIN, M. LE JUGE :—Voir *Adresses*, 6. *Comptes*, 9.

BACON, WM. :—Pétition de W. Bacon, d'Ogdensburgh, (N.-Y.) demandant à être indemnisé de la perte de sa part dans la propriété du "Sir Robert Peel," détruit par des brigands Américains et Canadiens, en 1838, 84.

BANC DE LA REINE, MONTRÉAL :—Voir *Adresses*, 4. *Comptes*, 5.

BANQUE COMMERCIALE, M. D. :—Pétition de la, demandant la prolongation du temps pour payer son nouveau capital, ainsi qu'un changement dans son titre, 187.—Bill pour prolonger ce temps, etc; Envoyé du Conseil, 197. Première lecture, 197. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté amendé; Amendement grossoyé, 235. Passé tel qu'amendé, 237. Amendemens adoptés par le Conseil, 243. S. R., 262. (12 Vic. c. 170.)

BANQUE DES FERMIERS :—Comité Spécial nommé pour s'enquérir de la position et de la régie de la Compagnie de la Banque à fonds social des Fermiers, à Toronto, 200. Membres ajoutés, 219.

BANQUEROUTES :

1. Bill pour faciliter les arrangemens entre les Commerçans et leurs Créanciers, et pour pourvoir au partage des propriétés des Banqueroutiers; Présenté, 233.

2. Bill pour compléter les procédures dans les affaires de Banqueroute maintenant pendantes dans le Bas-Canada, 308. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté; Grossoyé, 328. Ordre déchargé, et le Bill renvoyé de nouveau à un Comité Général; Considéré, et amendé de manière à s'étendre à toute la Province; Rapporté; Grossoyé; Passé, 335. Par le Conseil, 351. S. R., 366. (12 Vic. c. 18.)

3. Bill pour pourvoir au partage des effets des Banqueroutiers dans le Haut-Canada; Présenté 323. Motion, pour la seconde lecture; Amendement, pour ajouter "de ce jour en six mois," adopté, 331.

4. Pétition de J. G. McKenzie, et autres, de Montréal, demandant la révocation de la loi relative aux biens des Banqueroutiers, 12.

5. Pétition de P. M. Partridge, et autres, teneurs de livres, commis, garde-magasins, etc., de Québec demandant que dans toute mesure pour modifier la Loi des Banqueroutes, il soit inséré quelque disposition pour protéger leurs intérêts, 66.

6. Pétition de H. LeMesurier, au nom de la Chambre de Commerce de Québec, demandant des amendemens à la Loi des Banqueroutes, 71.

BANQUES :—Voir *Adresses*, 5. *Comptes*, 6, 7. *Dépenses Contingentes*.

BANQUES D'ÉPARGNES :—Bill pour amender les lois relatives aux Banques d'Épargnes; Présenté, 144. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 295. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 305. Passé, 323. Par le Conseil, 332. Réservé, 367. Voir *Comptes*, 3.

BANQUES, TAXE SUR LES :—Pétition des Banques du Haut-Canada, Commerciale, et de Gore, demandant la révocation de l'Acte imposant un droit sur les billets de Banque en circulation, 67. Voir *Adresses*, 5. *Comptes*, 7.

BAPTEMES, MARIAGES ET SÉPULTURES :—

1. Pétition de J. F. Wilson et J. Gardiner, au nom de la Conférence de l'église Méthodiste Episcopaliennne, demandant que les rapports soient fournis annuellement au lieu de l'être trimestriellement, ainsi que le veut l'Acte de Recensement, 77.

BAPTEMES, MARIAGES ET SÉPULTURES.—Continuation :

2. Bill pour substituer des rapports annuels aux rapports trimestriels exigés des Membres du Clergé par l'Acte de Recensement ; Présenté, 140. Seconde lecture ; Grossoyé, 194. Passé, 195. Par le Conseil, 210. S. R., 261. (12 Vic. c. 90.)

BAPTISTE, EGLISE—DE PERTH:—Voir Perth.

BARREAU DU BAS-CANADA:—Bill pour incorporer le Barreau du Bas-Canada ; Présenté, 166. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Spécial, 204. Rapporté ; Renvoyé à un Comité Général, 257. Ordre déchargé, et le Bill renvoyé de nouveau à un Comité Spécial, 271. Rapporté ; Renvoyé à un Comité Général, 272. Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 291. Passé, 306. Rapporté du Conseil avec des amendemens, 332. Considérés et adoptés, 338. S. R., 366. (12 Vic. c. 46.)

BARRE DE LA CHAMBRE, PERSONNES SOMMÉES D'Y COMPARAÎTRE:—Voir Chambre, 16, 17.

BATES, JOSEPH:—Motion, pour une Adresse à Son Excellence, demandant copie de toute la correspondance relative à la saisie d'un cheval, sleigh, etc., appartenant à Joseph Bates, par le Percepteur à Stanstead, Rejetée, 357.

BATHURST, DISTRICT DE :

1. Bill pour définir les limites entre les Districts de Bathurst et de Johnstown ; Présenté, 105. Seconde lecture ; Grossoyé, 150. Passé, 151. Par le Conseil, 168. S. R., 261. (12 Vic. c. 95.)

2. Bill pour annexer certaines terres non arpentées au District de Bathurst, pour les fins judiciaires ; Présenté, 180. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Spécial, 234. Ordre nommant un Comité, déchargé, et nomination d'un autre Comité, 271. Rapporté, 304. Grossoyé, 308. Passé, 323. Par le Conseil, 332. S. R., 365. (12 Vic. c. 94.)

3. Bill pour changer les temps et lieux où se tiennent les Cours de Division dans la Division No. 6, du District de Bathurst ; Présenté, 200. Seconde lecture ; Grossoyé, 249. Passé, 253. Rapporté du Conseil, avec des amendemens, 339. Considérés et adoptés, 347. S. R., 366. (12 Vic. c. 93.)

4. Pétition du Conseil de District de Bathurst, demandant un emprunt pour améliorer les chemins de ce District, 32.

5. Pétition de J. M. Ross, et autres, demandant que dans le cas de la division du dit District, la 3e Chute de la Rivière Bonne Chaire, soit choisie comme le chef lieu du nouveau District, 67.

6. Pétition de D. Villiard, et autres, contre la Division du District, 83.

7. Pétitions demandant qu'il ne soit tenu annuellement que trois Cours de Division, au lieu de six comme actuellement, dans la sixième Division du District de Bathurst:—De S. A. Huntingdon, et autres ; De E. Ferrall, et autres ; De Thomas O'Neil, et autres, 187.

BAYHAM:—Pétitions demandant l'annexion de ce Township au District de Brock:—De N. M'Kinnon, et autres ; du Conseil de District de Brock, 32.

BAYNES, W. C. :—Pétition de, demandant une compensation pour un déficit de 200 acres dans la quantité d'une certaine terre achetée par feu son père en 1811, 39.

BEAUHARNOIS, CANAL DE:—Pétition de X. Meloche, et autres, demandant une compensation pour des dommages que leur ont causés les journaliers du Canal de Beauharnois, 62.

BEAUHARNOIS (COMTÉ) :

1. Pétition du Rév. Messire Charland, et autres, demandant l'établissement du bureau d'Enregistrement et de la Cour de Circuit dans le Village de Beauharnois, 13.

2. Pétition de R. Lovell, et autres, demandant que la Cour de Circuit de ce Comté, soit transportée à Dur-

ham ; demandant la simplification de la Loi des Ecoles, le rétablissement des Municipalités de Paroisse, et l'Ordonnance des Sleighs, 124.

3. Pétition de Thomas Fee, et autres, contre la division du Comté, 146.

BEAUHARNOIS (SEIGNEURIE):—Voir Tenure Seigneuriale, 7.

BEAUFORT, CHEMIN DE:—Voir Québec, Chemins à Barrières de.

BEDARD, M. LE JUGE:—Voir Adresses, 6. Comptes, 9.

BELLEVILLE :

1. Pétition de J. Whiteford, et autres, demandant l'agrandissement des limites de la dite Ville, 72. Renvoyée au Comité sur les limites des Villes, etc., 208. Voir Municipalités, (H.-C.), 5.

2. Pétition de H. M'Ginnis, et autres, contre l'agrandissement des dites limites, 103. Renvoyée au Comité sur les limites des dites Villes et Villages, 204. Voir Municipalités, (H.-C.), 5. Voir Adresses, 7.

BENSON, WM.:—Voir Education, 10.

BERTHIER :

1. Bill pour diviser le Comté de Berthier en deux Municipalités ; Présenté, 92. Seconde lecture ; Grossoyé, 155. Passé, 156. Par le Conseil, 168. S. R., 261. (12 Vic. c. 123.)

2. Pétition de J. Jeffries, et autres, demandant que Berthier et Leinster soient divisés en trois Comtés, 116.

BERTHIER, ACADEMIE DE :

1. Pétition des Directeurs, demandant une allocation pour agrandir l'Académie, 53.

2. Pétition des mêmes, demandant l'allocation ordinaire, 53.

BEVERLEY:—Pétition de J. D. M'Kenzie, et autres, se plaignant d'erreurs dans le mesurage de leurs terres dans ce township, et demandant justice, 54.

BIBLIOTHEQUE :

Comité Permanent, nommé pour assister M. l'Orateur dans la régie de la Bibliothèque, 29. Membre ajouté, 286. PREMIER RAPPORT (règles d'admission), 138. Renvoyé à un Comité Général, 139. Considéré ; Imprimé, 193. Considéré de nouveau ; Cinq Résolutions rapportées et adoptées, 228. (Voir Ordres Permanens, 3, 7.) SECOND RAPPORT ; Renvoyé à un Comité Général, 254. RAPPORT FINAL (récapitulant le premier et le second Rapports), 307. Imprimé, 308. Adopté par la Chambre, 333. Voir Comptes, 10.

BIENS DES JÉSUITES:—Voir Comptes, 38, 112.

BIÈRE:—Voir Aile, Maisons où l'on vend de l.

BILLETS PROMISSOIRES:—Voir Lettres de Change, 1.

BILLS :

1. Résolution, qu'à l'avenir aucuns Bills ayant exclusivement rapport au Haut-Canada, ne soient imprimés dans les deux langues, mais que ces Bills soient imprimés en Anglais seulement, avec des notes françaises en marge, à moins que le contraire ne soit requis par un Membre, 54.

2. Comité Spécial nommé (le lendemain de la destruction de la Halle du Marché Ste. Anne, où se tenaient les séances de la Chambre) pour s'enquérir des Bills originaux, pendants devant la Chambre, qui ont été détruits par l'Incendie, et prendre en considération quelle marche devra être suivie par rapport à ces Bills, 262. Rapport, (App. S.S.S.) ; Imprimé, 265.

3. Rapportés par des Comités Spéciaux, 85, 337.

4. Motions, pour obtenir permission de présenter des Bills, rejetées, 192, 233, 348.

BILLS:—Continuation.

5. Bills comportant une dépense d'argent public; et Résolutions autorisant la dépense, adoptées; Renvoyées aux Comités Généraux sur chacun de ces Bills, avec instruction de pourvoir à cette dépense, 260, 314.

6. Bills n'ayant rapport (lorsque présenté) qu'à une section de la Province, étendus à toute la Province:— Voir *Banqueroutes*, 2. *Chemin*, *Compagnies de*, 1.

7. Bill présenté, amendant un Acte de la présente Session, 338. Voir *Judicature*, (B.-C.), 4.

8. Bills retirés, 115, 133, 134, 135, 176, 193.

9. Impression de copies additionnelles de Bills, 119. Tels qu'amendés par des Comités Spéciaux, 165, 233. Tel que passé par les deux Chambres, 255.

10. Comité Spécial sur un Bill exempté de le prendre en considération, et nomination d'un nouveau Comité, 219, 271.

11. Rapport d'un Comité Spécial sur un Bill, pas reçu, 295.

12. Bill renvoyé de nouveau à un Comité Spécial pour être amendé, 206. A un Comité Général, 327.

13. Deux Bills pris, en même temps, en considération, par un Comité Général, 105.

14. Amendemens faits à des Bills en Comité Général, rapportés à la Chambre, et rejetés, 247, 358.—Nouveaux amendemens faits aux Bills, 331, 350.

15. Amendés à la troisième lecture.—En ajoutant des Cavaliers, 231, 259, 326.—En retranchant certains mots, et en substituant d'autres, 311.

16. Cavaliers proposés (à la troisième lecture) et rejetés, 142, 303, etc.

17. Ordres pour grossoyer des Bills rescindés, 140, 154, 286.

18. Question de passation, remise, 219, 242.

19. Passés avec plus de vitesse qu'à l'ordinaire: Voir *Chancellerie*, 2. *Douanes*, 4. *Education*, 6. *Grâce*. *Montréal*, 1. *Profession Médicale*, 5. *Statuts*. *Subsides*. *Toronto*, *Église St. James de*.

20. Passé après une simple lecture (ayant été signé par Son Excellence).—Bill d'Amnistie, 47.

21. Preuves et témoignages sur lesquels les Bills sont fondés, demandés par le Conseil, 214, 216, 221.

22. Amendés par le Conseil, 195, 201, 324, etc. Version Française seulement, 332.

23. Amendemens du Conseil amendés en retranchant un des amendemens; Conférence demandée, 349. Le Conseil n'insiste pas sur son amendement, 356.

24. Message du Conseil, transmettant une liste des Bills grossoyés de l'Assemblée, détruits dans l'incendie de l'Édifice du Parlement, 285.

25. Message envoyé au Conseil, transmettant une liste des Bills grossoyés du Conseil, détruits dans l'incendie de l'Édifice du Parlement, 287.

26. Bills envoyés du Conseil, 47, 66, 82, 86, 88, 147, 155, 160, 164, 174, 195, 201, 205, 210, 243, 285, 306, 309, 324, 348.

27.—Signé (avant d'être envoyé) par le Gouverneur Général: Voir *Amnistie*. *Grâce*.

28. Amendé par la Chambre, 235.

29. M. l'Orateur appelle l'attention de la Chambre, sur une disposition d'un Bill du Conseil qui impose des pénalités (Bill relatif à la Santé Publique); et sur une autre disposition qui autorise une dépense d'argent public; Résolution, qu'afin de dépêcher les affaires publiques, la Chambre n'insiste pas sur ses privilèges en mettant le Bill de côté; Procédures sur le Bill continuées, 206.

30. Reçoivent la Sanction Royale; Par le Gouverneur Général, 46, 59, 261. Par le Député Gouverneur, 363. Par Proclamation.—Au commencement de ce volume, p. vi.

BILLS:—Continuation.

31. Réservés à la Sanction de Sa Majesté, 367.

32. A être soumis au Parlement Impérial avant de recevoir la Sanction Royale:—Voir *Education*, 3.

33. Bills Publics:—Voir *Accusations contre les Fonctionnaires Publics*. *Actions*. *Affidavit*. *Agriculture*, *Abus préjudiciables à l'.* *Agriculture*, *Sociétés d'.* *Amnistie*. *Arpentages*. *Arpenteurs*. *Arrimeurs*. *Associations Charitables*. *Associations Commerciales*. *Assurance Mutuelle*, *Compagnies d'.* *Assurances Etrangères*. *Aubains*. *Banqueroutes*. *Banques d'Epargnes*. *Baptêmes*. *Biens immobiliers*. *Biens mobiliers*. *Bois de Construction*. *Bureau des Postes*. *Canada Gazette*. *Chancellerie*. *Chemins*. *Chemins à Barrières*. *Chemins*, *Compagnies de*. *Chemins de Fer*. *Chemins d'Hiver*. *Compagnies à Fonds Social*. *Compagnies Incorporées*. *Comtés*. *Construction de Vaisseau*. *Construction*, *Société de*. *Cours de Districts*. *Débiteurs*. *Décédé sans tester*. *Délinquans*. *Dette*, *Emprisonnement pour*. *Dette Provinciale*. *Dettes*, *Petites*. *Dispositions Législatives*. *Districts*. *Douaire*. *Douanes*. *Education*. *Eglises*. *Election*. *Emigrés*. *Empiétations*. *Enfants*. *Enregistrement*, *Lois d'.* *Etats-Unis*. *Etudiants en Droit*. *Exécutions*. *Fonctionnaires Exécutifs*. *Formé Pauperis*. *Garde-Magasins*. *Gardiens*. *Glissoires*. *Honoraires d'Office*. *Hypothèques*. *Incendiaires*. *Interprétation des Termes*. *Judicature*. (B.-C.) *Judicature*, (H.-C.) *Jugemens*. *Etrangers*. *Juges de Paix*. *Jurés*. *Justice*, *Administration de la*. *Lettres de Change*. *Libelle*. *Limites de la Province*. *Liqueurs Spiritueuses*. *Locateurs et Locataires*. *Lois Expirantes*. *Maîtres et Serviteurs*. *Marguilliers*. *Mariages*. *Matelots*. *Membres*. *Mépris de Cour*. *Milice*. *Moulins*, *Chaussées de*. *Moulins*, *Propriétaires de*. *Municipalités* (H.-C.) *Navigation*. *Notaires*. *Petites Causes*. *Poids et Mesures*. *Poissons et Huile*. *Profession Médicale*. *Propriété*. *Quarantaine*. *Représentation*. *Salaires des Officiers Publics*. *Santé*. *Sociétés*. *Sociétés Religieuses*. *Statuts*. *Strychnine*. *Subsides*. *Télégraphes*. *Témoignages*. *Tenure Seigneuriale*. *Terres*. *Townships*. *Travaux Publics*. *Usure*, *Lois relative à l'.* *Writs de Prérégatives*. *Writs Testatum*.

34. Bills privés et locaux:—Voir *Ameliasburgh*. *Amérique Britannique du Nord*, *Compagnie des Terres de l'.* *Assurance Mutuelle*, *Compagnie Provinciale d'.* *Banque Commerciale*. *Barreau du Bas-Canada*. *Bathurst*, *District de*. *Berthier*. *Bradley*. *Bytown*, *Collège de*. *Bytown*, *Sœurs de la Charité de*. *Canada*, *Compagnie d'Assurance sur la vie*, *du*. *Catholiques Romains*. *Cayuga*. *Champlain et St. Laurent*, *Compagnie du Canal de*. *Chemins*. *Chemins d'Hiver*. *Cimetière du Mont Hermon*. *Cobourg et Grafton*, *Compagnie du chemin de*. *Comté*. *Drummond*. *Duchêne*, *Rivière*. *Dundas et Waterloo*, *Chemin de*. *Educa-tion*. *Eglise Presbytérienne*. *Elgin*. *Elora et Saugeen*, *Chemin de*. *Gaspé*. *Gore*, *Banque de*. *Grâce*. *Grand Chemin de Fer Occidental*. *Grande Rivière*, *Compagnie de Navigation de la*. *Grey*. *Haldimand*. *Hamilton*. *Hamilton*, *Bibliothèque Mercantile de*. *Hamilton et Gore*, *Institut des Artisans de*. *Hastings*. *Halley*. *Home*, *District de*. *Hôtel-Dieu*. *Huron*. *Huron*, *Compagnie de la Baie de Cuivre du Lac*. *Huron*, *Compagnie des Mines de*. *King's College*. *Kingston*. *Kingston*, *Compagnie Hydraulique de*. *Kingston*, *Hôpital de*. *Leeds et Lansdowne*. *L'Islet*. *London*, *District de*. *Longueuil et Chambly*, *Chemin de*. *Loibinière*. *M'Collom*. *Magog*. *Markham et Elgin*, *Compagnie du Chemin de*. *Mégantic*. *Methodistes Wesleyen*. *Montague*. *Montréal*. *Montréal*, *Association de la Discipline de la Prison de*. *Montréal*, *Banque de*. *Montréal*, *Banque de la Cité de*. *Montréal*, *Bureau d'Enregistrement de*. *Montréal*, *Chemins à Barrières de*. *Montréal*, *Echange des Marchands de*. *Montréal*, *Eglise*. *St. André de*. *Montréal et Lachine*, *Chemin de Fer de*. *Montréal et les Limites de la Province*, *Chemin de Fer de*. *Montréal et Troy*, *Télégraphe de*. *Montréal et Vermont*, *Chemin de Fer de Jonction de*. *Montréal*, *Havre de*. *Montréal*, *Institut Canadien de*. *Montréal*, *Maison de la Trinité de*. *Montréal*, *Nouvelle Compagnie de l'Eclairage au Gaz de la Cité de*. *Montréal*, *Société d'Horticulture de*. *Montréal*; *Société St. Jean-Baptiste de*.

BILLS :—(Continuation.)

Montréal, Sœurs de la Charité de. Neepigon, Compagnie des Mines de. Niagara, Compagnie du Pont Suspendu des Chutes de. Niagara, District de. Niagara et Détroit, Compagnie du Chemin de Fer de. Odd Fellows. Ontario, Compagnie d'Assurance Mutuelle et contre le Feu d. Outaouais, District de l. Palais de Justice. Pères Oblats. Perth, Eglise Baptiste de. Peterboro. Pilotes. Port Burwell. Profession Médicale. Québec. Québec, Association des Instituteurs du District de. Québec, Chemins à Barrière de. Québec, Compagnie de l'Eclairage au Gaz de. Québec, Compagnie de l'Entrepôt de. Québec, Compagnie de Transport de. Québec, Congrégation des Hommes de St. Roch de. Québec, Hôpital Général de. Québec, Maison de la Trinité de. Québec, Religieuses Ursulines de. Québec, Société des Amis de. Québec, Société Littéraire et Historique de. Québec, Société St. George de. Québec, Société Saint Jean-Baptiste de. Québec, Société St. Patrice de. Queenston, Compagnie du Pont Suspendu de. Rechabites. Richelieu, Rivière. Rimouski. Russell. Saguenay. Saint Antoine de l'Isle aux Grues. Ste. Anne des Monts. St. François du Lac St. Pierre. St. Laurent et l'Atlantique, Chemin de Fer de. St. Laurent, L'Académie Industrielle de. St. Laurent, Sœurs Ste. Croix de. St. Louis et Limites de la Province, Chemin de Fer de. St. Viateur. Sault Ste. Marie, Compagnie des Mines du. Starr. Stuart, C. J. Thompson, J. R. Toronto, Cimetière de. Toronto, Eglise St. James de. Toronto et Lac Huron, Chemin de Fer de. Toronto, Simcoe, et Lac Huron, Compagnie du Chemin de Fer de l'Union de. Upton. Walpole. Waterloo, (Comté). York-Ville et Vaughan, Compagnie du Chemin de.

BILLS PRIVÉS :

1. Comité Permanent sur les divers Bills Privés, nommé, 22, 30. Membres ajoutés, 242.

BILLS RENVOYÉS A CE COMITÉ :—Bill relatif à la Société St. George de Québec ; Bill relatif à la Compagnie de l'Entrepôt de Québec ; Bill relatif à L'Académie Industrielle de St. Laurent ; Bill relatif aux Sœurs Ste. Croix de St. Laurent ; Bill en faveur de Comte ; 133. Bill relatif au Cimetière de Mont Hermon ; Bill relatif aux Sœurs de la Miséricorde de Montréal ; Bill relatif à l'Institut des Artisans de Hamilton et Gore, 134. Bill relatif à la Compagnie de Transport de Québec, (tel qu'amendé), 140. Bill relatif à la Compagnie Hydraulique de Kingston (tel qu'amendé) ; Bill relatif à la Compagnie du Gaz de Québec (tel qu'amendé) ; Bill relatif à la Banque de Gore ; Bill relatif à la Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie ; Bill relatif aux Sœurs Hospitalières de l'Hôtel-Dieu, 141. Pétition de W. H. Anderson, et autres (relativement au Bill du Cimetière de Mont Hermon), 146. Bill relatif à la Compagnie de la Baie de Cuivre de Huron, 149. Bill relatif à la Compagnie des Mines du Sault Sainte-Marie ; Bill relatif à la Compagnie Provinciale d'Assurance Mutuelle et Générale, 150. Bill relatif à la Nouvelle Compagnie de l'Eclairage au Gaz de Montréal, 151. Bill relatif à l'Incorporation de Peterboro, 155. Pétition de G. O. Stuart et autres, (relativement au Bill du Cimetière de Mont Hermon), 164. Bill relatif à la Société d'Horticulture de Montréal ; Bill relatif à la Banque de la Cité ; Bill relatif au Chemin de Fer de St. Louis et de la ligne de la Province, 182. Bill relatif à l'Association St. Jean Baptiste de Montréal ; Bill relatif à la Chambre de Lecture des Marchands de Montréal ; Bill relatif à la Société St. Patrice de Québec, 203. Bill relatif au Port Burwell, 215. Bill relatif aux Manufactures de la Compagnie des terres de l'Amérique Britannique ; Bill relatif à la construction d'une Chaussée de Moulin par J. Yule ; Bill relatif aux Pères Oblats, 220. Bill relatif à la Compagnie des Mines de Neepigon ; Bill relatif aux Sœurs de la Charité de Bytown ; Bill relatif au Collège de Bytown ; Bill relatif à la Compagnie des Mines de Huron, 229. Bills relatifs à la Compagnie des Mines de Neepigon et à la Compa-

BILLS :—(Continuation.)

gnie des Mines de Huron (renvoyés de nouveau au Comité), 267. Bill relatif à L. Comte, (renvoyé de nouveau au Comité), 273. Bill relatif aux Manufactures de la Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique (renvoyé de nouveau au Comité), 302. Bill relatif à la Division de Hinchinbrooke, 305.

PREMIER RAPPORT du Comité (sur les Bills relatifs à la Société St. George de Québec, à l'Institut des Artisans de Hamilton et Gore, à la Compagnie de l'Entrepôt de Québec, à l'Académie Industrielle de St. Laurent, aux Sœurs de Ste. Croix de St. Laurent, et aux Sœurs de Miséricorde de Montréal), 157. SECOND RAPPORT (sur les Bills relatifs à la compagnie du Gaz de Québec, à la Compagnie Hydraulique de Kingston, à la Banque de Gore, à la Compagnie de Transport de Québec, et à la Compagnie d'Assurance du Canada sur la vie), 164. TROISIÈME RAPPORT (sur les Bills relatifs à la Nouvelle Compagnie du Gaz de Montréal, au Cimetière de Mont Hermon, à la Compagnie Provinciale d'Assurance Mutuelle, etc., à la Compagnie des Mines du Sault Ste. Marie, et à la Compagnie des Mines de la Baie de Cuivre de Huron), 170. QUATRIÈME RAPPORT (sur les Bills relatifs à l'Incorporation de Peterboro, et aux Sœurs Hospitalières de l'Hôtel-Dieu), 177. CINQUIÈME RAPPORT (sur le Bill en faveur de Louis Comte), 177. SIXIÈME RAPPORT (sur les Bills relatifs à la Société d'Horticulture de Montréal, à la Banque de la Cité de Montréal, et au Chemin de Fer de St. Louis et de la Ligne de la Province), 205. SEPTIÈME RAPPORT (sur les Bills relatifs à l'Association St. Jean Baptiste de Montréal, à la Chambre de Lecture des Marchands de Montréal, et à la Société St. Patrice de Québec), 221. HUITIÈME RAPPORT (sur les Bills relatifs au Havre de Port Burwell, à la Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique, et aux Pères Oblats), 251. NEUVIÈME RAPPORT (sur les Bills relatifs aux Sœurs de la Charité de Bytown, à la Compagnie des Mines de Huron, et à la Compagnie des Mines de Neepigon), 254. DIXIÈME RAPPORT (sur les Bills relatifs aux Mines de Huron et Neepigon (renvoyés de nouveau au Comité), et au Bill relatif à la Bibliothèque Mercantile de Hamilton), 272. ONZIÈME RAPPORT (sur le Bill relatif à Louis Comte, renvoyé de nouveau au Comité), 281. DOUZIÈME RAPPORT (sur le Bill relatif au Collège de Bytown), 301. TREIZIÈME RAPPORT (sur le Bill relatif à la Division de Hinchinbrooke), 306. QUATORZIÈME RAPPORT (sur le Bill relatif à la chaussée de Moulin de Yule), 325.

2. Résolution, que les Actes d'une nature locale soient imprimés aux frais de la Province, et distribués seulement aux fonctionnaires, dans les localités intéressées, qui ont droit de recevoir copie des Statuts.—Que les actes d'une nature privée ou personnelle soient imprimés (ceux relatifs au Haut-Canada, en Anglais seulement) aux frais des parties intéressées qui en fourniront 150 copies au Gouvernement.—Et qu'aucun tel Bill ne soit lu pour la troisième fois avant que le Greffier ait reçu de l'Imprimeur de la Reine, un certificat que les frais d'impression des 150 copies pour le Gouvernement lui ont été payés, 333. Voir Statuts, I, 2.

3. Décision de M. l'Orateur, que le Bill pour diviser le District de London est d'une nature publique, et qu'il n'exige pas la publication de l'avis mentionné dans la 66e Règle ; Appel de sa décision ; sa décision confirmée par la Chambre, 256.

4. Temps prolongé pour présenter des pétitions pour des Bills Privés, 56, 87, 121.—Pour recevoir des Bills Privés, 79, 121.—Rapports sur des Bills Privés, 121, 201, 231.

5. Honoraires sur des Bills Privés, remboursés, 212, 266, 355.

6. Règle qui exige que les Bills Privés soient affichés dans le vestibule, suspendu, 267, 273, 283, 290, 305, 309.

Voir Bills 34.

BILLS RÉSERVÉS :—Proclamation annonçant que la Sanction Royale a été donnée à plusieurs Bills.—*Au commencement de ce volume, p. vi.*

Voir *Adresses, 24, 68. Bills, 31. Comptes, 36, 24, 98. Gouverneur Général, 18.*

BISHOP'S COLLEGE :

1. Pétition du Rév. J. H. Nicholls, et autres, demandant une allocation pour le dit Collège, 90.

2. Pétition de la Corporation de Bishop's College, demandant le privilège d'accorder des degrés en théologie, et dans les Arts et Facultés, 90.

BLAIS, OLIVIER :—Pétition demandant une compensation pour avoir transporté des Emigrés de Québec à Miramichi, 40.

BLAKE, M. :—Voir *Membres, 5.*

BLANCHARD :—Pétition de L. Thornton, et autres, demandant que le dit Township soit annexé au District de London, 77.

BLENHEIM :—Voir *Gore, District de, 4.*

BOIS DE CONSTRUCTION :—

1. Bill pour pourvoir à la vente et à la meilleure administration des Bois qui se trouvent sur les terres publiques ; Présenté, 205. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général, 239. Considéré, 346. Rapporté ; Grossoyé, 350. Passé 353. Par le Conseil, 356. S. R., 366. (12 Vic. c. 30.)

2. Comité Spécial nommé pour s'enquérir de l'état du Commerce du Bois de Construction, 48. Pétition d'Alexander M'Donnell, et autres (*infra, 8*) renvoyée à ce Comité, 77. Membres ajoutés, 78. Premier Rapport (App. P.P.P.P.) ; Imprimé, 241. Second Rapport (App. P.P.P.P.) ; Imprimé, 248.

3. Pétitions demandant des amendemens à l'Acte 8 Vic. c. 49, qui règle l'inspection du Bois de Construction :—De Charles Cazeau, et autres, Inspecteurs et Mesureurs de Bois, de Québec, 32. Renvoyée à un Comité Spécial, 33. Imprimée, 199. De F. X. Thompson, 59. Renvoyée au même Comité, 77. Pétition de Hamilton et Thompson, contre tout changement dans l'Acte renvoyée au même Comité, 85. Rapport (App. Z.Z.) ; Bill présenté, 104. (Voir *infra, 4.*) Rapport imprimé, 146.

4. Bill pour amender l'Acte qui règle l'inspection du Bois de Construction, etc. ; Présenté, 104. Seconde lecture. Renvoyé à un Comité Général, 290.

5. Pétition de Provan et Anderson, en faveur du Bill, 208. Imprimée, 209.

6. Pétition de la Chambre de Commerce de Québec, contre le Bill, 208.

7. Pétitions contre tout changement du présent Acte :—De Hamilton et Thompson, et autres, 76. Renvoyée au Comité sur la Pétition de C. Cazeau, et autres, 85. (Voir *supra, 3.*) Imprimée, 184. De Richard M'Connell, et autres, résidant sur l'Outaouais, 158.

8. Pétition d'Alexander M'Donnell, et autres, demandant la construction d'un dépôt public pour le Bois de Construction, à Québec, 53. Renvoyée au Comité sur le Commerce du Bois de Construction, 77. Voir *supra, 2.*

9. Pétition de John Faran, et autres, demandant de la protection pour les personnes qui ont obtenu des licences pour couper du Bois de Construction sur les Terres de la Couronne, contre ceux qui commettent des empiétations, 59.

10. Pétition de Z. Williams, et autres, de Québec, demandant qu'il soit établi un meilleur système pour arrimer les cargaisons de Bois de Construction dans les Vaisseaux, 63. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 85. Rapport sur icelle, 91.

11. Motion, pour que la Chambre se forme en Comité Général, pour prendre en considération la convenance de présenter une Adresse à Sa Majesté, la priant de ne sanctionner aucun droit additionnel imposé sur le Bois de Construction Canadien, importé dans la Grande-Bretagne, Rejetée, 254.

Voir *Adresses, 8, 9. Comptes, 11, 12. Ponts, 15, 17. Lard.*

BOLTON :—Pétition de R. Merry, et autres, demandant que le temps pour transmettre les Réclamations pour des terres dans ce Township, fixé par 10 et 11 Vic. c. 37, soit prolongé, 32.

BONAVENTURE :

1. Pétition du Conseil Municipal, de la 2e Division de Bonaventure, demandant que les séances de ce Conseil se tiennent à Carleton, 77.

2. Pétitions du Maire et de la Corporation de la Municipalité No. 1, et du Maire, etc., de la Municipalité No. 2, Comté de Bonaventure, exposant la détresse qui règne dans ces Municipalités, par suite du manque de la Pêche, et de la récolte des grains et des patates, etc., et demandant du secours, 199.

BOSTWICK, MATTHEW :—Pétition de, demandant une enquête sur la conduite du Percepteur des Douanes à Québec, relativement à la saisie de bêtes à cornes lui appartenant, en 1846, 77.

BOUCHER, NICOLAS :—Pétition de, demandant le paiement d'une somme due à lui et à sa femme, comme instituteurs dans la Poroisse de St. André, 84.

BOURGOIS, CLOVIS :—Pétition de, se plaignant d'une certaine exaction de la part du Grand Constable des Trois-Rivières, et demandant protection, 39.

BOWEN, M. LE JUGE :—Voir *Comptes, 13.*

BOWERMAN, STEPHEN :—Pétition de, demandant une compensation pour erreur de mesurage de sa terre, 32. Voir *Adresses, 10. Comptes, 14.*

BOWIE, JONES, M. D. :—Pétition de, demandant une compensation pour services professionnels, etc., rendus aux Appentis des Emigrés, à Montréal, en 1847, 12. Motion pour renvoyer cette pétition à un Comité, rejetée, 64. Pétition au même sujet, 83.

BOYLE, CHARLES :—Pétition de, demandant le paiement d'une somme qui lui est due comme Instituteur d'une Ecole Primaire, 53.

BRADLEY, SAMUEL :—Pétition de, rémunération pour Pertes souffertes dans la Construction d'un Pont sur la Rivière Rimouski, 84.

BRADLEY, WILLIAM :—Lecture des Entrées dans les Journaux de la dernière Session, relatives à la pétition de W. Bradley, et autres, demandant que le dit W. Bradley soit investi d'une certaine réserve pour un Chemin, dans Caledonia, 29. Renvoyées au Comité sur les Bills des Chemins et Ponts, 33. Rapport ; Bill pour permettre à W. Bradly de posséder la dite réserve pour un Chemin ; Présenté, 55. Seconde lecture ; Grossoyé, 134. Passé, 137. Par le Conseil, 158. S. R., 262. (12 Vic. c. 171.)

BRANTFORD :—Pétition du Maire et des Conseillers de la ville de Brandford, demandant des amendemens à l'Acte d'Incorporation de la dite ville, 58.

BRANTFORD, INSTITUT DES ARTISANS DE :—Pétition de Joseph D. Clément, et autres, demandant une allocation, 113.

BREVETS D'INVENTION :—Bill pour amender et refondre les Lois relatives aux Brevets d'Invention ; Présenté, 18. Seconde Lecture ; Renvoyé à un Comité Spécial, 106. Rapporté ; Renvoyé à un Comité Général, 211. Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 249. Passé, 253. Par le Conseil, 293. S. R., 364. (12 Vic. c. 24.)

BROCK, DISTRICT DE :

1. Pétition du Conseil de District de Brock, demandant qu'un certain lot de terre dans Woodstock, soit placé sous son contrôle, 32.

2. Pétition du même, demandant la nomination d'une Commission pour régler les différends relatifs aux lignes de Division dans ce District, 32.

3. Pétition du même, demandant la légalisation d'un règlement passé en 1842, pour imposer une taxe sur les terres, 32.

4. Pétition du même, demandant que les diverses Cours soient tenues dans le dit District, plus d'une fois par année, 32.

Voir *Bruce (District.)*

BROCK, MONUMENT DE :—Pétition du Conseil de District de Niagara, demandant qu'il soit pris des mesures pour mettre à exécution les volontés des personnes qui se sont cotisées pour faire reconstruire le Monument de Brock, 38. Motion pour la renvoyer à un Comité, rejetée, 97.

BROCKVILLE :—Pétition de John Crawford, et autres, demandant que les limites de la dite ville ne soient pas prolongées, 208. Renvoyée au Comité des Limites des Villes, etc., 208.

Voir *Municipalités, (H.-C.), 5.*

BROME ET BOLTON :—Voir *Adresses, 11.*

BROWN, GEORGE :—Voir *Adresses, 12. Comptes, 15.*

BRUCE, DISTRICT PROJETÉ DE :

1. Pétitions demandant que certains townships des Districts de Gore, Brock et Wellington, soient érigés en un nouveau District, sous le nom de District de Bruce :—De T. Paddock, et autres ; De John Meyers, et autres, 54. De H. Bechtel, et autres, 66.

2. Pétition de Daniel Langley et autres, demandant que North Easthope et autres townships des Districts de Huron et de Wellington, soient annexés à ce nouveau District, 51.

3. Pétition de R. C. Nicholson et autres, demandant que la moitié Sud de Dumfries soit annexée au District projeté, 54.

4. Pétition de F. J. Cheshire, demandant que Tuscarora ne soit pas réuni au District projeté, 169.

5. Pétitions contre la division des Districts de Gore, Brock ou Wellington, pour la formation de nouveau District :—De J. Hawkins, et autres ; De G. J. Grange, et autres ; De A. A. Baker, et autres ; De T. Saunders, et autres ; De J. Burr, et autres ; De J. McKaig, et autres ; De H. Cardwell, et autres ; Des Magistrats du District de Wellington, 54. De D. Buchan, et autres, 63. De Jeremiah Cowan, et autres, de Blenheim, 71. De M. Scott, et autres, 89. De John Williams, et autres, 187.

BURGESS, SUD :—Voir *Leeds et Lansdowne.*

BURLINGTON, BAIE DE. —Pétition de F. Loibridge, et autres, demandant un acte pour protéger les Pêcheries contre les eaux de la Baie de Burlington, 90. Renvoyée à un Comité, 121.

BYTOWN :

1. Pétition de S. Fraser et autres, contre tout changement dans l'Acte qui incorpore la dite ville, 71. Renvoyée au Comité des Limites des Villes, etc., 208. Voir *Municipalités, (H.-C.), 5.*

2. Pétition de J. Bedard et autres, demandant des amendemens à l'Acte d'incorporation, 90. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 104. Rapport sur icelle, 107. Renvoyée au Comité Général sur le Bill des Municipalités du H.-C., 185.

BYTOWN, BUREAU DES BOIS DE CONSTRUCTION DE LA COURONNE A :—Voir *Adresses, 55. Comptes, 11,*

BYTOWN, COLLÈGE DE :

1. Pétition de l'Evêque Catholique Romain de Bytown, demandant un Acte pour incorporer le dit Collège, 39. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 81. Rapport sur icelle, 85. Bill présenté, 160. Seconde lecture ; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 229. Rapporté ; Renvoyé à un Comité Général ; Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 301. Passé, 316. Par le Conseil, 330. S. R., 365. (12 Vic. c. 107.)

2. Pétitions demandant une allocation pour le dit Collège :—De l'Evêque Catholique Romain de Bytown, 39. De R. Convoiy, et autres, 40.

BYTOWN ET BRITANNIA, COMPAGNIE DU CHEMIN DE :—Proclamation annonçant que le Bill pour incorporer la dite Compagnie, réservé en 1847, a reçu la Sanction Royale, —Au commencement de ce volume, p. vi.

BYTOWN ET L'ORIGINAL, CHEMIN DE :

1. Entrées dans les Journaux des deux dernières Sessions, relativement au dit Chemin, lues de nouveau, 33. Renvoyées au Comité des Chemins et Fonts, 40. Rapport sur icelles, 63.

2. Pétition d'A. Parker, et autres, demandant le parachèvement du Chemin entre le Fort des Outicas et Hatfield, et que tous les deniers votés pour le Chemin de Bytown et L'Original soient dépensés sans égard aux intérêts des individus, 38. Renvoyée au Comité des Chemins et Ponts, 40. Rapport sur icelle, 63.

3. Pétitions demandant que l'allocation votée pour construire une Ligne de chemin entre Bytown et Pembroke, soit dépensée à la compléter :—D'Alexander M'Donell et autres, 54. De G. G. Dunning, et autres, 216.

BYTOWN ET PRESCOTT, CHEMIN DE FER DE :—Pétition de S. Crane, et autres, demandant un Acte d'Incorporation pour construire un Chemin de Fer de Bytown et Prescott, 113.

BYTOWN, HOPITAL DE :

1. Pétition de John Scott, et autres, demandant une allocation pour les fins d'un Hôpital à Bytown, 39.

2. Pétition des Sœurs de la Charité de l'Hôpital Général de Bytown, demandant une allocation pécuniaire, 39.

BYTOWN, SŒURS DE LA CHARITÉ DE :—Pétition de l'Evêque Catholique Romain de Bytown, demandant un Acte d'Incorporation pour la dite Communauté, 39. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 81. Rapport sur icelle, 85. Bill présenté, 140. Ordre pour la seconde lecture, déchargé, 193.—Nouveau Bill présenté, 160. Seconde Lecture ; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 229. Rapporté, 254. Renvoyé à un Comité Général ; Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 302. Passé, 311. Par le Conseil, 324. S. R., 365. (12 Vic. c. 108.)

Voir *Bytown, Hôpital de, 2.*

CAISTOR :—Pétition de W. Davidson, et autres, demandant une division égale des terres de la 1ère et 2ème Concession de ce Township, suivant le premier arpentage, 113. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 124. Rapport sur icelle, 127.

CALORIFÈRES :

1. Pétition de Joseph Smolenski, demandant que la Chambre patronise ses Calorifères brevetés, en ordonnant que les Edifices du Parlement soient chauffés par ce moyen, 21. Renvoyée au Comité des Dépenses Contingentes, 40. Rapport sur icelle, 154. Motion, que cette partie de la pétition qui n'a pas été prise en considération par le Comité des Dépenses Contingentes, soit renvoyée à un Comité Spécial, rejetée, 164.

2. Pétition d'A. A. Dubois, de Montréal, demandant la nomination d'un Comité pour s'enquérir des qualités des Calorifères, pour chauffer les grands édifices, 199.

CAMBDEN :—Voir *Chatham*.

CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE DU :—Pétition de H. C. Baker, et autres, demandant un Acte d'incorporation, 21. Bill présenté, 69. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 141. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté; Grossoyé, 165. Passé, 174. Rapporté du Conseil avec un amendement, 187. Considéré et adopté, 188. S. R., 262. (12 Vic. c. 168).—Ordre au Greffier de remettre les honoraires, parce qu'ils ont été payés pendant deux Sessions, 212.

CANADA GAZETTE :

1. Bill pour pourvoir à l'impression de certains Avis Officiels dans le *Canada Gazette* seulement; Présenté, 93.

2. Bill pour pourvoir à l'impression, etc.; Du Conseil Législatif, 147. Première lecture, 147. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 240. Message envoyé au Conseil, pour l'informer que le Bill a été détruit dans l'incendie de l'Edifice du Parlement, 287. Nouveau Bill envoyé du Conseil, 309. Première lecture, 323. Seconde et troisième lecture; Passé, 330. S. R., 366. (12 Vic. c. 26.)

3. Comité Spécial nommé pour s'enquérir du système suivi dans la distribution du *Canada Gazette*, 42. Instruction de s'enquérir du système suivi dans la distribution des Statuts Provinciaux, 74. Rapport (App. A.A.A.A.); Imprimé, 188.

4. Motion, pour nommer un Comité Spécial pour s'enquérir et faire rapport si l'impression de certaines Adresses à Son Excellence, etc., dans la Gazette, est payé à même les fonds publics, rejetée, 302.

CANADA, NOUVEAU-BRUNSWICK, ET NOUVELLE-ECOSSE, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE :—Voir *Québec et Halifax, Chemin de Fer de*.

CANBORO :—Voir *Niagara, District de*.

CAP BLANC :—Pétition de P. Brunelle, et autres, exposant qu'une concession injuste des terres qui composent le Cap Blanc a été faite, et leur a causé des dommages; et demandant justice, 113. Imprimée, 114.

CAP CHAT :—Voir *Ste. Anne des Monts*.

CAPIAS, WRITS DE :—Voir *Writs Testatum*.

CARAVANES :—Pétition de L. Wilson, et autres, de Trafalgar, demandant un Acte imposant une taxe sur les exhibitions et les caravanes, et les obligeant à prendre des licences du Préfet de chaque District, avant l'exhibition, 84.

CARILLON ET GRENVILLE, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE :—Proclamation annonçant que la Sanction Royale est donnée au Bill pour incorporer la dite Compagnie, réservé en 1847,—*Au commencement de ce volume*, p. vi.

CARTWRIGHT :—Voir *Scugog, Isle*.

CATHOLIQUES ROMAINS :—Pétition de l'Archevêque Catholique Romain de Québec et des Evêques du Bas-Canada, demandant un Acte pour les incorporer dans leurs Districts respectifs, 90.—Bill pour incorporer, etc.; Envoyé du Conseil, 243. Message envoyé au Conseil, que le Bill a été détruit dans l'incendie de l'Edifice du Parlement.—Nouveau Bill, envoyé du Conseil, 309. Première lecture; Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté, 313. Passé, 317. S. R., 365. (12 Vic. c. 136.)
Voir *Eglises*.

CAUTIONNEMENTS ET GARANTIES :—Voir *Comptes*, 16.

CAYUGA :—Pétition de A. Nash, et autres, demandant la division du Township de Cayuga, 21. Bill présenté, 59. Seconde lecture; Renvoyé au Comité Général, 141.

Considéré; Rapporté; Grossoyé; Passé, 156. Par le Conseil, 170. S. R., 261. (12 Vic. c. 98.)

CHAMBERS, W. G. :—Pétition de, exposant ses titres à la possession d'une terre, comme fils d'un Officier Naval qui a servi en Canada, 164.

CHAMBLY, COLLÈGE DE :—Pétition de la Corporation du dit Collège, demandant une allocation pécuniaire, 40.

CHAMBRE :

1. Appel nominal de la Chambre le 16 Mars; Les Membres absents à être placés sous la Garde du Sergent d'Armes, 140. Remis au 20 Mars, 160. La Chambre appelée; Les noms des Membres absents à être rapportés Lundi prochain, 168. L'Orateur fait rapport d'une liste des Membres absents, 181.

2. Motion, que le Portier permette à tout le monde d'entrer dans les Galleries de la Chambre; Amendement proposé, que tous les mots après le mot "que" soient retranchés, et les suivans insérés "l'ordre de M. l'Orateur, qu'il n'y ait d'admission aux Galleries qu'avec des billets d'entrée devrait être maintenu;" Amendement pour ajouter certains mots au premier amendement, proposé et rejeté; Premier amendement adopté, et la motion telle qu'amendée est adoptée, 90. Voir *infra*, 3.

3. Motion, que l'ordre du 16 courant, (*supra*, 2) qui empêche toutes les personnes d'avoir accès aux Galleries, excepté avec des billets d'entrée, soit rescindé, en autant qu'il présente des inconvéniens en pratique, et qu'il tend fréquemment à exclure des personnes ayant un grand intérêt dans les mesures qui sont discutées dans la Chambre, Rejetée, 115.

4. Pétition de L. Duvernay, et autres, demandant que la Chambre prenne les moyens de faciliter la publication de ses délibérations journalières, 13. Ordre que les Votes et Délibérations soient imprimés, sous la direction de M. l'Orateur, 17.

5. Interrompue dans ses délibérations (étant en Comité sur le Bill de Judicature du Bas-Canada) par des volées de pierres, etc., lancées à travers les fenêtres par une bande d'émeutiers; et l'Edifice dans lequel la Législature tenait ses séances est détruit par le feu, 262. La Chambre s'assemble, le jour suivant, dans la Halle du Marché Bonsecours; Nomination d'un Comité Spécial pour s'assurer quels sont les Bills originaux, actuellement pendans devant la Chambre, qui ont été détruits par le feu, etc.; 242. Voir *Bills*, 24, 25. Aussi *Adresses*; 57.

6. Se rend auprès de Son Excellence,—A la Barre de la Chambre du Conseil Législatif,—A l'ouverture de la Session, 1.—Lorsque la Sanction Royale a été donnée à des Bills, 27, 59, 261.—A la Clôture de la Session, 363.—A l'Hôtel du Gouvernement, avec des Adresses, 27, 265.

7. Motion, que pour la Session actuelle la Chambre se réunisse à 10 h. et s'ajourne à 6 h. et que le mardi, elle s'ajourne au Jeudi suivant; deux Amendemens proposés et rejetés, et la motion principale adoptée, 56. Rescindée, 87.

8. La Chambre se réunira tous les jours (les Mercredis exceptés) à 10 h., au lieu de 3 h., 226.

9. Siège le Samedi, 216, 316, 347.

10. S'ajourne faute de quorum, 142, 204, 347.

11. La Chambre s'ajourne à un jour d'intervalle, (le Mercredi des Cendres), 93, 100.—(le Vendredi Saint), 212.—308. (Par respect pour la mémoire d'un Membre décédé), 177.—(Le jour de la naissance de Sa Majesté), 332.—(Par respect pour la mémoire de Sir B. D'Urban, Commandant en Chef, décédé), 348.

12. Motions d'ajournement, rejetées 126, 150, 250, 321.

13. Noms pris dans des divisions: Questions emportées dans l'affirmative), 24, 61, 70, 80, 82, 106, 110, 111, 119, 125, 126, 127, 130, 142, 152, 155, 167, 172, 176,

CHAMBRE—Continuation :

181, 182, 186, 190, 192, 202, 214, 220, 221, 224, 227, 228, 245, 249, 257, 260, 264, 289, 291, 295, 303, 310, 311, 321, 322, 326, 327, 330, 331, 337, 354, 355, 356, 363.—(Rejetées.) 14, 15, 24, 44, 56, 61, 69, 70, 80, 81, 82, 90, 94, 95, 97, 109, 110, 111, 114, 122, 124, 125, 127, 128, 129, 130, 131, 139, 142, 145, 162, 168, 171, 172, 174, 181, 184, 189, 192, 194, 201, 214, 215, 220, 224, 227, 235, 244, 245, 246, 254, 256, 263, 264, 284, 285, 289, 293, 294, 302, 303, 310, 315, 318, 319, 320, 321, 327, 330, 346, 348, 350, 352, 357.—(Egalité,—Vote Prépondérant,) 352.

14. La Chambre se divise sans que les noms soient pris, 34, 37, 42, 46, 56, 64, 69, 73, 82, 91, 97, 105, 114, 122, 124, 125, 132, 146, 147, 162, 164, 166, 182, 184, 189, 194, 195, 198, 212, 214, 215, 219, 230, 233, 236, 250, 252, 254, 256, 257, 261, 306, 309, 321, 324, 327, 333, 353, 355, 357, 358, 359.

PERSONNES SOMMÉES DE COMPARAÎTRE A LA BARRE DE LA CHAMBRE :

15. *Vansittart, John George*,—Officier Rapporteur à la dernière élection d'Oxford :—Ordre (de la dernière Session) ordonnant sa comparution pour le quatrième jour de la présente Session, déchargé, et un autre jour fixé, 10. Il comparait à la Barre, et s'adresse à la Chambre; *M. G. W. Whitehead*, interrogé en faveur de *M. Vansittart*, 30. Considération remise, 31. Motion, que l'on procède immédiatement à l'examen de *M. Whitehead*, rejetée, 33. Reprise et fin de l'examen de *M. Whitehead*, 34. Examen de *M. Edmund Deades*, 49. Examen de *M. Daniel Gilbert Miller*, 50. *M. Vansittart* s'adresse à la Chambre, et produit des documens, 51. Il lui est ordonné de se retirer, 52. Motion que *M. Vansittart*, ayant pris sur lui de rapporter *Peter Carroll*, Ecr., comme Membre d'Oxford, malgré que la majorité des voix enregistrées sur les livres de poll était en faveur de l'Honorable *M. Hincks*, a agi illégalement, en violation des droits des franc-tenanciers et des privilèges de cette Chambre; Débats ajournés, 70. Repris; Amendement proposé; Débats ajournés, 75. Repris; Amendement rejeté; Autre amendement rejeté; Motion principale adoptée; Motion, pour une Adresse à Son Excellence, la priant de destituer de son emploi d'Inspecteur des Licences pour le District de Brock; Amendement, qu'il soit emprisonné pendant vingt-quatre heures, rejeté; Autre amendement, rejeté; Motion principale adoptée, 82. Voir *Adresses*, 81.

16. *Election de Waterloo* :—Les Députés Officiers Rapporteurs pour Waterloo, *Holland*, *Sullivan* et *Arthur*, à la dite Election (*MM. James Wilson*, *John Miller*, *R. J. Williams* et *John McIntosh*).—Doivent répondre de leur conduite à la dite Election, 72. Pétition de *R. J. Williams*, se plaignant de ne pouvoir obéir à la sommation, faute de moyens, et demandant du secours, 116. *M. l'Orateur* met devant la Chambre le Rapport du Shérif du District de Wellington, suivant l'Ordre qui lui avait été transmis de servir des sommations aux parties susdites; Résolution, Que *John Muller*, Député Officier Rapporteur pour *Holland* ayant volontairement éludé la signification de l'assignation, que *M. l'Orateur* adresse son warrant au Sergent d'Armes, pour son arrestation, 148. Le Député Sergent d'Armes, fait rapport que *M. Miller* est présent; Il est placé à la Barre, 282. Motion, que dans sa conduite comme Député Officier Rapporteur, il a été coupable de violation des privilèges de cette Chambre, et qu'il a commis un acte de mépris envers cette Chambre en éludant la signification de l'assignation; Amendement, que les papiers du Comité de l'Election ayant été détruits, *M. Miller* soit entendu sur sa défense; Il s'adresse à la Chambre, et est déchargé de toute autre comparution, 292.

CHAMPLAIN ET ST. LAURENT, CHEMIN DE FER DE :—Voir *Comptes*, 17.

CHAMPLAIN ET ST. LAURENT, COMPAGNIE DU CANAL DE :—Bill pour incorporer une Compagnie pour construire un canal pour le passage des vaisseaux depuis le Lac Cham-

plain, jusqu'au Fleuve St. Laurent; Présenté, 273. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial; Règle qui exige qu'il soit affiché pendant une semaine dans le vestibule, suspendue, 309. Rapporté, Renvoyé à un Comité Général, 312. Considéré, 327. Rapporté; Motion pour amender le Bill de nouveau, rejetée; Grossoyé, 330. Passe, 333. Rapporté du Conseil, avec des amendemens, 348. Considérés et adoptés, 349. S. R., 366. (12 Vic. c. 180.)

CHANCELLERIE, COUR DE :—

1. Bill pour pourvoir à l'administration plus efficace de la Justice dans la Chancellerie du Haut-Canada; Présenté, 152. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 305. Considéré, 309. Résolution pour pourvoir au Salaire des Juges additionnels, renvoyé à ce Comité, 314. Considéré de nouveau, 315. Rapporté amendé; Motion pour renvoyer de nouveau le Bill à un Comité Général, rejetée; Bill Grossoyé; Troisième lecture; Cavalier ajouté; Bill passé, 326. Par le Conseil, 339. S. R., 366. (12 Vic. c. 64.)

2. La Chambre se forme en Comité pour prendre en considération l'augmentation du Salaire du Rapporteur de la Cour de Chancellerie du Haut-Canada; Résolution rapportée et adoptée; Bill présenté; Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Grossoyé, 348. Passé, 352. Par le Conseil, 356. S. R., 366. (12 Vic. c. 65.)

CHAPEAUX :—Voir *Pelleteries*.

CHAPERON, GEORGE :

1. Pétition de, demandant une compensation pour une perte éprouvée par lui comme Commissaire pour l'ouverture d'un chemin entre St. Pierre, St. Paul, et St. Joachim (Saguenay), 54.

2. Pétition de, demandant compensation pour une perte éprouvée comme Commissaire pour explorer *Les Caps*, près de St. Joachim, 190.

CHARLESTON, ACADÉMIE DE :—Pétition de *W. G. Cook*, et autres, demandant une allocation, 71.

CHATHAM ET CAMDEN :—Pétition de *B. Knoff*, et autres, demandant des changemens dans certaines lignes de division de ces Townships, 84.

CHAUSSÉES DE MOULIN :—Bill pour mieux définir la manière de construire des Glacis aux Chaussées de Moulin, dans le Haut-Canada; Présenté, 18. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 57. Rapport de Progrès; Motion que le Comité ait la permission de siéger de nouveau, rejetée; Bill renvoyé à un Comité Spécial, 149. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 165. Considéré; Bill, tel qu'amendé, imprimé, 233. Considéré de nouveau, 256. Rapporté; Grossoyé, 258. Passé, 259. Rapporté du Conseil, avec des amendemens, 285. Considérés et adoptés, 286. S. R., 364. (12 Vic. c. 87.)

CHEMIN, COMPAGNIES DE :

1. Bill pour autoriser la formation de Compagnies à Fonds Social, dans le Haut-Canada, pour construire des Chemins Planchiés, Couverts de gravois, ou Macadamisés, (*Hon. M. Boulton*); Présenté, 10. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Bill relatif aux Compagnies pour la construction des Chemins et Ponts (*infra*, 2) à être aussi pris en considération; Considéré; Rapport de Progrès; Motion, que le Comité ait la permission de siéger de nouveau, rejetée; Les deux Bills renvoyés à un Comité Spécial; Instruction de refondre ces deux Bills dans un seul, et d'étendre ses dispositions à toute la Province, s'il est nécessaire, 105, 106. Membres ajoutés, 115. Le premier Bill rapporté amendé; Renvoyé à un Comité Général, 127. Considéré, 181, 193, 202. Rapporté; Grossoyé, 210. Passé, 211. Rapporté du Conseil, avec des amendemens, 234. Considérés et adoptés, 237. Bill imprimé, tel qu'il est passé, 255. S. R., 363. (12 Vic. c. 84.)

CHEMIN, COMPAGNIES DE—Continuation :

2. Bill pour autoriser la formation de Compagnies pour construire des Chemins et Ponts, dans le Haut-Canada (Hôn. M. Cameron); Présenté, 18. Seconde lecture; Renvoyé au Comité Général sur le Bill relatif aux Compagnies à Fonds Social pour construire des Chemins, 105. Voir *supra*, 1.

3. Bill pour autoriser la formation de Compagnies pour construire des Chemins et Ponts, dans le Bas-Canada; Présenté, 219. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Chemins et Ponts, 249. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 304. Considéré, 336. Rapporté; Grossoyé, 346. Passé, 350. Rapporté du Conseil avec des amendemens; Considérés, et adoptés, 360. S. R., 367. (12 Vic. c. 56.)

CHEMINS A BARRIERES:—Bill pour exempter les Officiers de l'Armée et de la Marine, et autres, au Service de Sa Majesté, du paiement des péages sur tous les Chemins à Barrières; Présenté, 265. Seconde lecture; Grossoyé, 267. Passé, 270. Par le Conseil, 282. S. R., 364. (12 Vic. c. 25.)

Voir *Adresses*, 13; 14; *Comptes*, 18, 19.

CHEMINS DE FER :

1. Bill pour établir des dispositions générales relativement aux services que le Gouvernement pourra exiger des Compagnies de Chemins de Fer; Du Conseil, 210. Première lecture, 216. Seconde lecture, 239. Troisième lecture; Question de la passation remise, 242. Passé, 252. S. R., 364. (12 Vic. c. 28.)

2. Motion, que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération la convenance d'accorder une aide Législative aux entreprises de Chemins de Fer; Son Excellence en recommande la prise en considération; La Chambre se forme en Comité, 225. Cinq Résolutions rapportées; Un amendement proposé à la cinquième, et rejeté; Résolutions adoptées, 227.

3. Bill pour donner la garantie de la Province aux obligations des Compagnies de Chemins de Fer, et pour aider à la construction du Chemin de Fer de Québec et Halifax, 228. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 305. Considéré, 330. Rapporté; Grossoyé, 335. Passé, 336. Par le Conseil, 351. S. R., 366. (12 Vic. c. 29.)

4. Pétitions demandant la construction d'un Chemin de Fer de Québec à Montréal, et de là à l'extrémité Ouest de la Province:—D'A. Smith, et autres, du District de Brock, 66; De H. Le Mesurier, au nom de la Chambre de Commerce de Québec, 71. Renvoyée au Comité des Chemins de Fer, 78. De R. E. Vidal, et autres, de Port-Sarnia, 76. De S. Stanton, et autres, de Dumfries; De T. C. Dinon, et autres, de London, 84. De G. S. Tiffany, et autres, de Hamilton, 90. De J. Thomas, et autres, de Colborne, 96.

5. Pétition de l'Honorable R. U. Harwood, et autres, demandant l'adoption de mesures pour construire une ligne de Chemin de Fer de Montréal au Lac Huron, 144. Renvoyée au Comité des Chemins de Fer, 187.

6. Pétition de D. McMillon, de Vaudreuil, demandant que la Compagnie du Chemin de Fer de Lachine ne soit pas autorisée à prolonger son chemin, ni que la Compagnie du Chemin de Fer de St. Louis et de la Ligne de la Province, ne soit autorisée à construire le sien, excepté sur les lignes pour lesquelles des Chartes sont déjà accordées; Et qu'il soit fait un relevé des lignes pour lesquelles des Chartes ont été accordées pour la construction de Chemins de Fer depuis Montréal jusqu'à l'extrémité Ouest de la Province, 186. Renvoyée au Comité des Chemins de Fer, 187.

7. **COMITÉ PERMANENT** sur les Lignes de Chemins de Fer et de Télégraphes, nommé, 21, 30. Membres ajoutés, 152, 184, 205, 273, 289.

SUJETS RENVOYÉS A CE COMITÉ:—Pétition d'Allen Douglas, et autres, (Chemin de Fer des Rivières Niagara

et Détroit), 40. Entrée dans les Journaux de 1846, relativement à l'extension de la Charte de la Compagnie du Chemin de Fer des Rivières Niagara et Détroit, 48. Pétitions sur le même sujet:—De J. Jorron, et autres, 63. D'A. Shooley, et autres; De la Compagnie du Grand Chemin de Fer de l'Ouest; Du Rév. William Ritchie, et autres, 78. De John Graybiel, et autres, 87. De W. M. Wilson, et autres, 242. Pétition de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de l'Ouest (amendemens à sa Charte); Pétition de H. LeMesurier, au nom de la Chambre de Commerce de Québec (Ligne Provinciale de Chemin de Fer); Pétition du Rév. William Ritchie, et autres, (dito), 78. Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique (augmentation de pouvoirs); (Ordre déchargé, et Pétition renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 141.); Pétition du Maire et des Conseillers de Québec (Chemin de Fer d'Halifax), 124. Bill pour amender l'Acte du Chemin de Fer de Montréal et Lachine; Bill relatif au Télégraphe de Montréal et Troy, 133. Bill relatif à l'extension du Chemin de Fer de Montréal et Lachine, 150. Bill relatif au Chemin de Fer de l'Union de Toronto, Simcoe et Lac Huron, 155. Pétitions d'E. Dion, et autres, et du Rév. J. D. Déziel, et autres, (Chemin de Fer d'Halifax), 157, 158. Pétition du Conseil de District de l'Outaouais (Chemin de Fer de Jonction du St. Laurent et de l'Outaouais), 170. Pétition de D. McMillan, et autres, (Lignes de Chemin de Fer depuis Montréal vers l'Ouest); Pétition de l'Honorable R. U. Harwood, et autres, (Chemin de Fer de Montréal au Lac Huron), 187. Bill relatif au Chemin de Fer des Rivières Niagara et Détroit, 204. Bill relatif au Chemin de Fer de St. Louis et de la Ligne de la Province, 209. Bill relatif au Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique, 220. Bill relatif aux Télégraphes Electro-Magnétiques, 228. Bill relatif au Chemin de Fer de Montréal et Missisquoi, 235. Pétition du Rév. J. Gravel, et autres, en faveur de dito, 254. Bill pour amender l'Acte du Chemin de Fer de Toronto et du Lac Huron, 290.

PREMIER RAPPORT du Comité (sur le Bill pour amender l'Acte du Chemin de Fer de Montréal et Lachine), 159.

SECOND RAPPORT (sur le Chemin de Fer de Niagara et Détroit,—App. Q. Q. Q); Imprimé, 170.

TROISIÈME RAPPORT (sur le Bill relatif au Télégraphe de Montréal et Troy), 170.

QUATRIÈME RAPPORT (sur le Bill relatif au Chemin de Fer de Toronto et du Lac Huron), 190.

CINQUIÈME RAPPORT (sur le Grand Chemin de Fer de l'Ouest), 197.

SIXIÈME RAPPORT (sur le Bill relatif au Chemin de Fer de Montréal et Lachine), 209.

SEPTIÈME RAPPORT (sur les Bills relatifs au Chemin de Fer de Niagara et Détroit, et le Chemin de Fer de Missisquoi); Motion, que cette partie du Rapport relative au Chemin de Fer de Niagara et Détroit, soit renvoyée au Comité, pour amender le Bill; Amendement, qu'elle soit reçue de ce jour en trois mois, adopté; Le reste du Rapport, reçu, 295.

HUITIÈME RAPPORT (sur le Bill relatif au Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique), 295.

NEUVIÈME RAPPORT (sur le Chemin de Fer de Toronto et du Lac Huron), 306.

Voir *Comptes*, 20, 24; *Gouverneur Général*, 8.

CHEMINS D'HIVER :

1. Bill pour révoquer les Loix concernant les Chemins d'Hiver dans le Bas-Canada; Présenté, 43. Motion, que le Bill soit lu pour la seconde fois; Amendement pour ajouter "de ce jour en six mois," adopté, 176.

2. Bill pour révoquer certaines Ordonnances relatives aux Chemins d'Hiver, quant à ce qui concerne les Districts de Québec, Gaspé, et partie de celui des Trois-Rivières (M. Laurin); Présenté, 192. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Motion, pour donner une Instruction au Comité, rejetée; Bill considéré; Rapporté; Grossoyé, 256. Passé, 268. Par le Conseil, 282. S. R., 364. (12 Vic. c. 59.)

3. Bill pour révoquer certaines Ordonnances, etc., etc., (M. Cauchon); Présenté, 201. Ordre pour la seconde lecture, déchargé, 256.

CHEMINS D'HIVER—Continuation :

4. Pétition du Rév. L. M. Brassard, et autres, de Chambly, etc., demandant un Acte pour obliger le public à se servir d'une certaine voiture d'hiver, 103.

5. Pétitions demandant le rétablissement des Conseils de Township et de l'Ordonnance relative aux Sleighs:—De T. Tait, et autres, de Windsor, etc., 113. De R. Lovell, et autres, de Beauharnois, 123.

CHEMINS ET PONTS :

1. Bill pour amender les Lois des Chemins du Bas-Canada en ce qui concerne certains Townships; Présenté, 191.

2. Bill pour refondre et amender les Lois des Chemins du Bas-Canada; Présenté, 273. Imprimé, 359.

3. Pétition demandant des amendemens aux Lois des Chemins:—De J. Vachon, et autres, de Dorchester, 145. D'E. Dalairé, et autres, de Dorchester; De L. K. Benton, et autres, de Stanstead, 157.

4. Pétition du Conseil de District de Wellington, demandant que les Conseils Municipaux soient autorisés à disposer des réserves inutiles pour des Chemins, 38.

5. Pétition du Conseil de District de Wellington, demandant que les Conseils Municipaux soient autorisés à prendre sur des terrains enclos, les matériaux pour réparer les Chemins moyennant paiement, 38.

6. Pétition de Holis Smith, et autres, de Sherbrooke, demandant la révocation de certains Actes qui empêchent l'Acte des Municipalités de fonctionner efficacement; et demandant la passation d'une Loi générale des Chemins, 90.

7. Pétition de F. Tremblay, et autres, demandant une indemnité pour des pertes qu'il a éprouvées en construisant un Chemin entre la Baie St. Paul et St. Joachim, 28.

8. Pétition de P. Aylen, et autres, demandant une allocation pour macadamiser le Chemin entre Bytown et Aylmer, 21.

9. Pétitions demandant des allocations pour des Chemins:—De J. Iveton et autres; Chemin à travers Verulam, 12. De J. P. Pacaud, et autres; Chemin de l'Eglise d'Arthabaska à Somerset: De J. Gaultte, et autres; Chemin nommé La Grande Route de Blandford, 13. D'A. Cockburn, et autres; Chemins de Finch, etc., et l'érection d'un pont sur la Rivière de la Petite Nation: De R. Barrie, et autres; Chemin de la Rivière à la Truite à Anicet, 21. Du Rév. F. Boucher, et autres; Chemin du Lac St. Jean à Chicoutimi, 28. Du Rév. L. Provancher, et autres; Chemin de Lambton, dans Tring: Du Conseil de District de Bathurst; Chemin de Perth au St. Laurent: Du même; Chemin de Perth à Lanark, 32. De D. Desjardins, et autres, et de Luc Varrier, et autres; Redressement d'un chemin dans l'Isle Jésus, 33. De N. L. Freeman, et autres; Chemin de Chatham à Wallaceburgh: Du Rév. M. Duguay, et autres; Chemins dans Arthabaska, etc., Du Rév. Wm. Dunn, et autres; Chemin conduisant de Frampton à Québec, 38. De l'Hon. L. Panet, et autres; Ouverture d'un chemin jusqu'au Lac St. Jean (Voir *Emigration*): De F. X. Pratt, et autres; Chemins et Ponts dans Stanfold, etc., 39. De J. B. Charland, et autres; Chemin dans St. Grégoire: De G. Hyde, et autres; Ouverture d'un Chemin le long des rives du Lac Huron, à travers Sarnia et Plymton, 53. De G. Chaperon, et autres; Chemin Bagot, Chemin des Côtes du Cap aux Corbeaux, et construction d'un Pont sur la Rivière du Gouffre: Du Rév. J. B. Gagnon, et autres, Chemin entre Ste. Agnès et la Baie des Ha! Ha!: D'E. Ives, et autres; Chemin de Waterville à Sherbrooke: Du Rév. W. King, et autres, de Broughton; Chemin communiquant avec le Chemin Craig, 54. Du Conseil Municipal de la Seconde Division de Beauharnois; Chemin de Huntingdon au Lac St. François: De L. G. Bigelow, et autres; Chemins et Ponts dans le Comté de l'Outaouais: Du Conseil de District de Victoria, et de la Compagnie de Fonderie de

Marmora, Chemin entre Madawaska et profondeur du District, 62. De B. Maurault, et autres; Chemin du Moulin de Gentilly à St. Jean des Chaillons, 67. Du Rév. B. Honorat, et autres, du Saguenay; Chemin de cet endroit au St. Laurent, 71. De L. A. Bourret, et autres, d'Isworth; Prolongation du Chemin du Gouvernement, 76. Des Sauvages Amalecites, Paroisse de l'Isle Verte; Aide pour ouvrir un chemin conduisant à cette paroisse: De John Fraser, et autres; Chemin entre la Petite Rivière et Matapédia: Du Rév. N. A. Leclerc, et autres; Chemin de Lambton, 84. De J. W. Shackleton, et autres; Chemin conduisant au nord-ouest du Havre de Rondeau, 90. De J. Breakridge, et autres; Pont sur la Rivière Caistor, et Chemin à travers Russell, etc., jusqu'à Bytown, 96. De R. Layfield, et autres; Parachèvement du Chemin Gosford: Du Rév. J. E. A. Dupuis, et autres; Ouverture d'un Chemin entre les Eglises d'Halifax et Arthabaska, 121. De F. Dasylva, et autres; Chemins entre Kingsey et le Port St. François, et entre Gentilly et le St. Laurent, 137. Du Conseil de District de l'Ouest; Chemin à travers la Réserve des Sauvages, dans Oxford et Zone, 138. D'A. A. Adams, et autres; Chemins de Barnston à Hereford, 144. De J. Vachon, et autres; Chemins dans Dorchester, 145. D'E. Dalairé, et autres; Chemins dans Dorchester: De R. B. Hatt et autres; Chemin entre Longueuil et Chambly, et Chemins de Granby, 157. Du Conseil de District de l'Ouest; Chemin de Poste, entre Chatham et Windsor (à même les fonds du Bureau des Postes), 163. De J. A. Gemmill, et autres; Chemin de Brockville à Bytown, et au Chemin de Pembroke, 164.

10. Motion, pour permission de présenter un Bill pour autoriser les Commissaires des Travaux Publics de parachever certains chemins dans Shefford, Missisquoi et Stanstead, Rejetée, 348.

11. COMITÉ PERMANENT des Chemins et Ponts, nommé, 21, 30. Motion, que M. Polette soit ajouté au Comité; Amendement, substituant M. Seymour, adopté, 166. Autres Membres ajoutés, 218. SUJETS RENVOYÉS A CE COMITÉ:—Entrées dans les journaux de la dernière Session relativement à la pétition de William Bradley, et autres, de Calédonia, 33. Pétition d'A. Parker, et autres, (Chemin de Bytown et L'Orignal); Entrées dans les Journaux de 1847 et 1848, relativement au Chemin de Bytown et L'Orignal, 40. Bill relatif au Pont d'Archambault, 134. Bill relatif au Pont de Delisle, 141. Pétitions de l'Evêque C. R. de Kingston, et autres, et de Z. Nolin, et autres (relativement au Bill du Pont d'Archambault), 146. Bill relatif au Pont Suspendu de Queenston, 194. Bill relatif au Chemin Planchéié de Markham et Elgin, 202. Bill relatif au Pont d'Archambault, (renvoyé de nouveau), 206. Bill relatif au Pont Suspendu des Chutes de Niagara, 215. Bill relatif au pont de Primeau et Trottier, 220. Bill relatif au Pont de Bélanger, 228. Bill pour autoriser la formation de Compagnies de Chemin dans le Bas-Canada, 250. Bill relatif au Pont de Primeau et Trottier (renvoyé de nouveau); Bill relatif au Pont de St. Michel, 266. Bill relatif au Pont de Delisle et Lemoine (second), 283. Bill relatif au Pont d'Archambault (renvoyés de nouveau), 286.

PREMIER RAPPORT du Comité (sur le transport d'une réserve pour un Chemin, à Wm. Bradley), 55. SECOND RAPPORT sur le Chemin de Bytown et L'Orignal, et la pétition de Parker, 63. TROISIÈME RAPPORT (sur le Bill relatif au Pont de Delisle), 168. QUATRIÈME RAPPORT (sur le Bill relatif au Pont d'Archambault), 190. CINQUIÈME RAPPORT (sur dito), 211. SIXIÈME RAPPORT (sur le Bill relatif au Chemin de Markham et Elgin, et sur le Pont Suspendu de Queenston), 226. SEPTIÈME RAPPORT (sur le Bill relatif au Pont Suspendu des Chutes de Niagara), 231. HUITIÈME RAPPORT (sur le Bill relatif au Pont de Primeau et Trottier), 248. NEUVIÈME RAPPORT (sur dito, renvoyé de nouveau), 281. DIXIÈME RAPPORT (sur le deuxième Bill relatif au Pont de Delisle et Lemoine), 286. ONZIÈME RAPPORT (sur le Bill relatif au Pont de Bélanger), 286.

CHEMINS ET PONTS—Continuation :

ger), 295. DOUZIÈME RAPPORT (sur le Bill relatif aux Compagnies de Chemins, dans le Bas-Canada), 304. TREIZIÈME RAPPORT (sur le Bill relatif au Pont d'Archambault, renvoyé de nouveau), 304. QUATORZIÈME RAPPORT (sur le Bill relatif au Pont de St. Michel), 317. Voir Adresses, 13, 14. Bradley. Chemins d'Hiver. Comptes, 18, 19. Cours des Commissaires. Johnstown, District de M^cCollom.

CHEMINS, RÉSERVES POUR DES :—Voir Bradley. Chemins. M^cCollom.

CHIMISTES :—Voir Apothicaires.

CIMETIÈRES :—Pétition du Conseil de District de Niagara, demandant que les Conseils Municipaux soient autorisés à posséder des Cimetières, 72.

CITÉS, VILLES, ETC., LIMITES DES :—Voir Municipalités, (H.-C.)

CLARENCEVILLE, ACADÉMIE DE :—Pétition de M. Townsend, et autres, demandant une augmentation de l'allo-tion votée pour cette institution, 29.

CLARK, JOHN :—Voir Montréal, Chemins à Barrières de.

CLERCS DES BUREAUX :—Voir Dépenses Contingentes.

COBourg ET GRAFTON, COMPAGNIE DU CHEMIN DE :—Pétition de J. G. Rogers, et autres, demandant que la dite Compagnie soit autorisée à construire une branche de chemin jusqu'à la Rivière Trent, 116. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 146. Rapport sur icelle, 153. Pétition de la même Compagnie, demandant l'autorisation de construire le même Chemin, 153. Renvoyée au Comité, etc., 208. Rapport sur icelle, 218. 68^e Règle suspendue, et un Bill pour amender l'acte d'incorporation de la dite Compagnie, Présenté, 219. Ordre pour la Seconde lecture, déchargé, 267.

COBourg, HAVRE DE :—Pétition du Président et des Directeurs demandant une enquête sur certains contrats faits par le Bureau des Travaux Publics pour la dite Compagnie; et que le Gouvernement achète et achève le Havre, 138.

Voir Adresses, 15. Comptes, 25.

COFFIN, S. T. :—Voir Magdeleine, Isle de la.

COLBORNE, HAVRE DE :—Pétition de Samuel S. Cole, demandant l'autorisation de prélever des péages dans un Havre qu'il construit à Colborne; et une allocation pour le mettre en état de l'achever, 96. Pétition de J. M. Groves, et autres, en faveur, 96. Cette dernière pétition, et tout ce qui, dans la première, a rapport à l'octroi d'une charte, renvoyés à un Comité Spécial, 117.

COLLÈGES :—Voir Adresses, 69. Comptes, 99.

COLLÈGES ÉLECTORAUX :—Voir Adresses, 16. Comptes, 26, 27.

COMITÉS :

1. Résolution, demandant la nomination de huit Comités, 13. Comité Spécial nommé pour préparer les listes des Membres qui devront composer ces Comités, 14. Rapport; Considéré et adopté par la Chambre, 30. Voir Bills Privés, 1. Chemins, 1. Chemins de Fer, 1. Dépenses Contingentes. Impressions, 1. Lois Expirantes, 1. Ordres Permanens. Privilèges.

2. Comités Généraux, 18, 40, 42, 64, 73, 74, 87, 104, 108, 125, 143, 146, 200, 205, 210, 231, 252, 255, 258, 308, 309, 317, 323, 328, 333, 348.

3. La Chambre se forme en Comité sur deux Bills en même temps, 105.

4. Nomination de Comités Spéciaux, 18, 42, 60, 86, 92, 99, 146, 176, 181, 191, 192, 200, 262.

5. Nomination de Comités Généraux, 29, 30. Voir supra, 1. Bibliothèque.

6. Motion, pour nommer des Comités, Rejetée, 180, 254, 302. Voir aussi Questions Rejetées.

7. Membres ajoutés à des Comités, 63, 68, 77, 85, 93, 114, 143, 164, 166, 193, 205, 218, 219, 225, 226, 231, 242, 273, 286, 289.

8. Pouvoir de faire Rapport de temps à autre, 48, 81, 93, 166, 292.

9. Instructions à des Comités Généraux, 157, 260, 327. A des Comités Spéciaux, 67, 74, 92, 93, 105, 118, 140, 180, 191, 202, 219.

10. Motion, pour donner une Instruction, rejetée, 127.

11. Comité Spécial sur un Bill, déchargé, et un autre Comité nommé sur le même Bill, 219, 337.

12. Rapportent des Bills, 85, 337.

13. Partie d'un Rapport non reçue; Réception remise à trois mois, 295.

14. Rapport d'un Comité qui lui est renvoyé, pour suppléer à certaines omissions, 242.

15. Rapports adoptés par la Chambre, 30, 46, 73, 239, 248, 252, 290, 333, 357, 363.

16. Papiers reçus par le Comité sur la ligne de division entre Walpole et Woodhouse, après qu'il a fait son rapport, annexés au Rapport, 225.

COMITÉS PERMANENS :—Voir Bills Privés. Chemins, 11. Chemins de Fer. Comités, 1, 8. Dépenses Contingentes. Impressions. Lois Expirantes. Ordres Permanens. Privilèges.

COMMERCE :—Diverses Résolutions proposées, au sujet du Commerce du Canada, par le St. Laurent, et exposant la nécessité d'avoir des Vaisseaux à Vapeur pour remorquer les vaisseaux dans le Fleuve et le Golfe St. Laurent; Considération remise, 288.

COMMERCE DE BOIS :—Voir Bois de Construction.

COMMISSARIAT, APPROVISIONNEMENTS DU :—Voir Comptes, 28. Gouverneur Général, 8.

COMPAGNIES A FONDS SOCIAL :—Bill pour pourvoir à la formation de Compagnies à Fonds Social pour des fins relatives aux Manufactures, aux Mines, à la Mécanique, et la Chimie; Du Conseil; Première lecture, 66. Seconde lecture, 202. Troisième lecture; Motion, que le Bill passe; Considération remise; Bill imprimé, 219. Message du Conseil, que le bill a été détruit dans l'incendie de l'Edifice du Parlement, 287.—Nouveau Bill envoyé du Conseil, 306. Première lecture, 309.

Voir Compagnies Incorporées.

COMPAGNIES DE MINE :—Voir Compagnies à Fonds Social. Comptes, 72.

COMPAGNIES INCORPORÉES :—Bill pour pourvoir à la saisie et à la vente des actions dans le fonds social des Compagnies Incorporées; Du Conseil, 324. Lu deux fois, 333. Passé, 346. S. R., 366. (12 Vic. c. 23.)

Voir Compagnie à Fonds Social.

COMPAGNIES MANUFACTURIÈRES :—Voir Compagnies à Fonds Social.

COMPAGNIES NON INCORPORÉES :—Voir Associations Commerciales.

COMPTES ET PAPIERS :

MIS DEVANT LA CHAMBRE :—relativement à—

	ORDONNÉ.	PRÉSENTÉ
1. <i>Agens des Terres de la Couronne</i> :—Tableau indiquant les noms de tous les Agens Locaux des Terres de la Couronne, depuis 1844, ainsi que leurs émolumens, leurs cautions, la date de leur nomination, et le montant perçu par chacun d'eux..... (App. R.R.R.)	Par Adresse ..	174
2. <i>Agriculture, Société d'</i> :—Rapports des Sociétés d'Agriculture du Haut et du Bas-Canada..... (App. Q.)	Par Acte....	58
3. " <i>Amis</i> ," <i>Séminaire des</i> :—Rapport des Syndics de l'École des Amis au Lac Ouest, Prince-Edouard, pour 1848..... (App. Y.)	Par Acte....	61
4. <i>Assurance, Bureau d'</i> :—États des Affaires des différentes Compagnies d'Assurance... (App. P.) <i>Aylwin, M. le Juge</i> :—Voir <i>infra</i> , 9.	29 ..	88,102
5. <i>Banc de la Reine, Montréal</i> :—Tableau indiquant le nombre d'Actions intentées dans la dite Cour pendant les douze derniers mois ; le nombre de jugemens obtenus, et le nombre d'Actions encore pendantes..... (App. R. R.)	Par Adresse ..	98
<i>Banques :</i>		
6.—États reçus des différentes Banques Incorporées et Banques d'Épargnes..... (App. P.)	29 {	58,67,75, 83,93,158
7.—Rapport de l'émission mensuelle des Billets de Banque, par les différentes Banques Incorporées depuis l'imposition de la taxe sur les Banques ; et le montant de la taxe prélevée sur cette émission..... (App. Z.)	Par Adresse ..	64
<i>Banques d'Épargnes</i> :—Voir <i>supra</i> , 6.		
8. <i>Baptistes, Société des Missionnaires du Canada</i> :—Etat de sa propriété immobilière. (App. V.)	Par Acte ..	58
9. <i>Bedard, M. le Juge</i> :—Correspondance entre M. le juge Bedard et le Gouvernement, relativement à sa translation du Banc Judiciaire de Québec, à celui de Montréal,—entre le Gouvernement et M. Aylwin, relativement à sa nomination,—et entre le Gouvernement Impérial et le Gouvernement Provincial, relativement à ces nominations ; Imprimée ; (<i>Rapport Supplémentaire, Imprimé</i> , 98.)..... (App. G.G.)	Par Adresse ..	79,98
10. <i>Bibliothèque</i> :—Rapport du Bibliothécaire sur l'Etat de la Bibliothèque ; Présenté par M. l'Orateur.....	Ordres Perm ..	5
<i>Bills Réservés</i> :—Voir <i>infra</i> , 24, 36, 98.		
<i>Bois de Construction :</i>		
11.—Tableau indiquant la quantité de Bois de Construction mis en chargement pour la mer, en 1848, par les Producteurs et Manufacteurs du District de Québec..... (App. A.A.)	Par Adresse ..	64
12.—Liste des Personnes actuellement employées dans le Bureau du Bois de Construction de la Couronne à Bytown ; et Tableau indiquant les Dépenses de la Commission d'Enquête sur le dit Bureau, en 1845 et 1846 ; (<i>Impression</i> . 108.)..... (App. U.U.)	Par Adresse ..	99
13. <i>Bowen, M. le Juge</i> :—Réponse à une Adresse du 14 Juillet 1847, demandant la Correspondance entre le Gouvernement et Jacques Crémazie, Ecuyer, au sujet de la tenue du Bureau de Régistrateur de Dorchester, par Edward Bowen, Ecuyer, actuellement Juge de Gaspé..... (App. E.E.)	Par Adresse ..	73
14. <i>Bowman, Stephen</i> :—Correspondance, Pétitions, Plans et Minutes en Conseil, ayant rapport au Lot No. 18, 1re Concession de Hallowell, dans l'affaire de Stephen Bowen (App. H.H.H.)	Par Adresse ..	133
15. <i>Brown, George</i> :—Remontrance du Grand Jury, District de Midland, relativement au refus de M. George Brown de donner son témoignage, dans une accusation de parjure portée contre James McCarthy.....	Par Adresse ..	41
16. <i>Cautionnemens et Garanties</i> :—Rapport du Registrateur des Cautionnemens et Garanties, enregistrés depuis le 24 Février 1848 ; et le 17 Janvier 1849..... (App. D.)	Par Acte....	31
17. <i>Champlain et St. Laurent, Compagnie du Chemin de Fer de</i> :—Etat de ses affaires (App. R.)	Par Acte....	58
<i>Chemins à Barrières :</i>		
18.—Tableau des Péages perçus sur les différens Chemins Macadamisés et Planchiés dans le Haut-Canada, en 1847 et 1848, avec les frais de perception ; <i>Imprimé</i> (App. T.T.)	Par Adresse ..	98
19.—Copie de toutes les Soumissions faites l'année dernière pour le louage des Péages sur les Chemins Publics dans le Haut-Canada..... (App. E.E.E.E.)	Par Adresse ..	201
<i>Chemins de Fer :</i>		
20.—Dépêche transmettant le Rapport des Commissaires du Chemin de Fer de Québec et Halifax, et demandant les vues de la Législature concernant le dit Chemin ; <i>Imprimé</i> (App. N.)	Par Message ..	48
21.—Carte Géographique de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et du Bas-Canada, indiquant la route explorée pour le dit Chemin.....	Par Adresse ..	103
22.—Nouvelles Dépêches relatives au Chemin de Québec et Halifax, et aux Travaux Publics en Canada ; <i>Imprimées</i> (App. N.)	Par Message ..	107
23.—Dépêche relative aux Actes des Chemins de Fer de Montréal et Lachine, et du St. Laurent et du Village d'Industrie ; <i>Imprimée</i> (App. N.)	Par Message ..	48
24.—Dépêche transmettant la confirmation de 7 Bills relatifs à des Chemins de Fer, réservés en 1847, et indiquant les amendemens requis ; <i>Imprimée</i> (App. N.)	Par Message ..	48

COMPTES ET PAPIERS—Continuation :

	ORDONNÉ.	PRÉSENTÉ
35. <i>Cobourg, Havre de</i> :—Copies de tous les contrats passés par le Bureau des Travaux Publics, pour l'amélioration du dit Havre, et le montant de l'argent payé pour iceux ; (<i>Impression, 107.</i>).....(App. A.A.A.)	Par Adresse ..	107
36. <i>Colléges Electoraux</i> :—Listes des différentes Paroisses, Seigneuries, Townships ou autres divisions, formant les Colléges Electoraux de cette Province, telles que maintenant constitués.....(App. T.T.T.) Voir <i>infra, 27.</i>	160 ..	177
37. <i>Colléges Electoraux</i> :—Rapport indiquant le nombre des Colléges Electoraux dans le Haut-Canada, avec le nombre des habitants, et le nombre des Représentans de chaque collégé ; (<i>Impression</i>).....(App. J.) Voir <i>supra, 26.</i>	Par Adresse ..	41
38. <i>Commissariat, Approvisionnement</i> du :—Dépêches relativement à la nécessité d'exempter des droits les Articles importés pour le Service Militaire ; <i>Imprimées</i>(App. N.) <i>Comptes Publics :</i>	Par Message ..	48
39.—Comptes de 1847, (<i>Renvoyés à un Comité, 79.</i>) Voir <i>Comptes Publics</i>(App. A.)	Ordre de S.E. ..	69
40.—Comptes de 1848 ; <i>Imprimées</i>(App. A.)	Ordre de S.E. ..	171
41. <i>Cours de Circuit</i> :—Rapport du nombre des Actions intentées dans les dites Cours, le nombre de causes jugées, et le montant des honoraires accordés en 1847, faits par les Greffiers des Cours de Circuit dans le Bas-Canada ; (<i>Renvoyés à un Comité, 166. Voir Shérifs de Montréal.</i>).....(App. C.C.C.)	47 ..	116
42. <i>Cour de Justice, H.-C.</i> :—Rapport indiquant tout l'argent perçu et payé, etc., en vertu de l'Acte qui pourvoit à la commodité des Cours Supérieures dans le Haut-Canada ; ainsi qu'un Rapport du produit de la vente de la "Place Simcoe," à Toronto ; <i>Imprimés</i>	Par Adresse ..	354
43. <i>Crieur et Huissier Audiencier, Montréal</i> :—Etat des honoraires du Crieur et de l'Huissier Audiencier de la Cour du Banc de la Reine, Montréal, pendant les cinq dernières années ; (<i>Renvoyé à un Comité, 119. Voir Shérifs de Montréal.</i>).....(App. O.)	Par Adresse ..	57
44. <i>Cure-Môles</i> :—Etat indiquant le coût des Cure-Môles achetés pour creuser le Lac St. Pierre, et comment ils sont actuellement employés..... <i>Dénominations Religieuses</i> :—Voir <i>infra, 101.</i>	Par Message ..	238
45. <i>Desjardins, Compagnie du Canal</i> :—Tableau des Recettes et Dépenses, jusqu'au 1er Janvier 1849 ; (<i>Impression, 183.</i>).....(App. W.W.W.)	126 ..	183
46. <i>Donegani, Joseph</i> :—Documents relatifs à son affaire, et le Bill passé (et réservé) en 1845, en sa faveur ; (<i>Impression, 143.</i>).....(App. S.S.)	Par Adresse ..	98
47. <i>Douanes, Actes des</i> :—Dépêches relatives à l'Acte des Douanes de 1847, avec Copies de divers mémoires ; <i>Imprimées</i>(App. N.)	Par Message ..	48
48. <i>Dubord, L. E.</i> :—Copies des Comptes qu'il a rendu de son Administration des "Biens des Jésuites" dans le District des Trois-Rivières, quand il en était l'Agent.....(App. J.J.J.)	Par Adresse ..	139
49. <i>Dundas et Waterloo, Chemin de</i> :—Tableau des péages perçus en 1846, 1847 et 1848, et du montant restant entre les mains des Commissaires.....	Par Adresse ..	328
<i>Education :</i>		
50.—Rapport du Surintendant des Ecoles du Haut-Canada, pour 1847 ; (<i>Impression, 105. Copies Additionnelles, 119.</i>).....(App. F.)	Ordre de S.E. ..	33
51.—Rapport sur les Ecoles Normales, Modèles et Communes du Haut-Canada, pour 1848, avec un Appendice, par le Surintendant en Chef des Ecoles ; <i>Impression</i>(App. Z.Z.Z.Z.)	Ordre de S.E. ..	354
52.—Rapport du Surintendant de l'Education Elémentaire du Bas-Canada, pour 1848 ; <i>Imprimé</i>(App. O.O.)	Ordre de S.E. ..	93
53.—Tableau des Allocations spéciales faites aux Ecoles et Colléges (non compris l'allocation annuelle de £50,000) avec les détails de l'emploi qui en a été fait ; (<i>Impression, en partie, 165.</i>).....(App. L.L.L.)	Par Adresse ..	199
<i>Emigration</i> :—Voir <i>infra 57, 58.</i>		
54. <i>Emigrés</i> :—Etat de l'argent payé en 1848, pour le service de 1847, aux Membres du Clergé qui ont visité les émigrés malades à la Grosse Isle, Québec, etc., (<i>Etat Supplémentaire, 183.</i>).....(App. K.K.K.)	Par Adresse ..	139, 183
55. <i>Enregistrement et Statistique, Bureau d.</i> :—Premier Rapport du dit Bureau.....(App. B.)	Ordre de S.E. ..	165
<i>Estimations :</i>		
56.—Estimation du montant requis pour les dépenses du Gouvernement Civil, etc., pour 1849 ; <i>Imprimés</i> ; (<i>Renvoyée au Comité des Subsidés, 219.</i>).....(App. V.V.V.)	Par Message ..	180
57.—Estimation Supplémentaire ; <i>Renvoyée au Comité des Subsidés</i>	Par Message ..	334
58. <i>Etats-Unis</i> :—Tableau des Droits prélevés sur des articles venant des Etats-Unis, qui pourront être affectés par l'établissement d'un système de Libre Echange réciproque avec les dits Etats.....(App. W.)	Par Adresse ..	60

COMPTES ET PAPIERS—Continuation:

Exploration Géologique:

	ORDONNÉ.	PRÉSENTÉ
49.—Rapport du Géologue Provincial, sur la Rive Nord du Lac Huron; <i>Imprimé</i> (App. G.)	Ordre de S.E.	40
50.—Rapport du progrès fait dans l'Exploration Géologique de la Province, en 1847 et 1848; (<i>Impression</i> , 226.)..... (App. G.)	Ordre de S.E.	225
51. <i>Ferres, James M.</i> :—Correspondance entre J. M. Ferres, écr., et le Gouvernement Exécutif, relativement à sa destitution de la charge d'Inspecteur du Revenu de la Seconde Division de Montréal; (<i>Impression</i> , 98.)..... (App. L.L.)	Par Adresse	88
52. <i>Gaspé, Compagnie des Pêcheries de</i> :—Copies des témoignages et des documens d'après lesquels l'ordre en Conseil, donnant effet à la dite Compagnie, a été passé; (<i>Impression</i> , 47.)..... (App. H.)	Par Adresse	41
53. <i>Gore, District de</i> :—Copie d'une pétition adressée à Son Excellence par les habitans du District de Gore, contre la division de ce District.....	Par Adresse	231
54. <i>Gowan, Ogle R.</i> :—Correspondance relative à la nomination et à la destitution de Ogle R. Gowan, écuyer, comme Surintendant des Canaux de péages à l'Ouest de Lachine..... (App. W.W.W.W.)	Par Adresse	306
55. <i>Greffier de la Paix de Québec</i> :—Etat de leurs émolumens depuis 1843; ainsi que du nombre de Procès, Cautionnemens, Indictemens et Warrants, et honoraires des dits Greffiers sur iceux (<i>Impression</i> 191.)..... (App. X. X. X.)	Par Adresse	184
56. <i>Guelph et Arthur, Compagnie du Chemin de</i> :—Etat des affaires pour 1848.... (App. V.V.) <i>Halifax, Chemin de Fer de</i> :—Voir <i>supra</i> , 20, 22. <i>Huron, Rive Nord du Lac</i> :—Voir <i>supra</i> , 49.	Par Acte.	100
<i>Immigration :</i>		
57.—Correspondance avec le Secrétaire d'Etat pour les Colonies, relative à l'Immigration et les Travaux Publics; <i>Imprimée</i> (App. E.E.E.)	Par Message	125
58.—Correspondance entre le Gouvernement Impérial et le Gouvernement Provincial, au sujet de l'Immigration, depuis la dernière Session; <i>Imprimée</i> (App. E.E.E.)	Par Adresse	217
59. <i>Importations</i> :—Etat des Importations en 1847 et 1848, leur valeur, et le montant des droits payés sur icelles..... (App. X.X.)	Par Adresse	104
60. <i>Ireland, Wm.</i> :—Correspondance relative à sa destitution de son emploi sur le Chemin de Kingston et Napanee; <i>Imprimée</i> ; (<i>Motion pour renvoyer ces papiers à un Comité, rejetée</i> , 147.).....	Par Adresse	107
61. <i>Kelly, Wm. Moore</i> :—Pétitions, Correspondance, etc., relative à sa réclamation pour des déboursés faits par lui lorsqu'il était Percepteur à Toronto, et Copie des Rapports sur icelles; (<i>Impression</i> , 282.)..... (App. V.V.V.V.)	Par Adresse	273
62. <i>King's College</i> :—Copie de l'Ordonnance du Conseil du Collège, nommant des Commissaires pour s'enquérir des affaires du Collège, ainsi que des Instructions données aux Commissaires, etc.; <i>Imprimée</i> (App. J.J.J.)	Par Adresse	139
63. <i>Lauzon</i> :—Etat du montant total perçu et payé par l'Agent de cette Seigneurie; du montant des cens et rentes dus, et des détails sur les Moulins de la dite Seigneurie; (<i>Impression</i> , 360.)..... (App. Y.Y.Y.Y.)	Par Adresse	351
64. <i>Livre Bleu</i> :—Pour 1847.....	Ordre de S.E.	82
<i>Lunatiques, Asile des (Toronto):</i>		
65.—Correspondance, etc., relative à la destitution du Dr. Park par les Commissaires de l'Asile Temporaire des Lunatiques à Toronto..... (App. M.)	Par Adresse	48
66.—Correspondance et documens relatifs à la nomination du Dr. Rees comme Surintendant de l'Asile Temporaire des Lunatiques à Toronto, et à sa destitution subséquente. (App. F.F.F.)	Par Adresse	125
67.—Correspondance, etc., relative à la destitution du Dr. Telfer de son emploi de Surintendant Médical de l'Asile Temporaire des Lunatiques à Toronto; <i>Imprimée</i> (App. G.G.G.G.)	Par Adresse	132
68.—Rapports annuels des Commissaires depuis 1844; (<i>Impression</i> , 255).... (App. Q.Q.Q.Q.)	Par Adresse	252
69. <i>M'Cord, W. K.</i> :—Copie de toutes les Plaintes et de la Correspondance concernant sa conduite comme Juge de Paix, Conseil de la Reine et Surintendant de Police à Québec, ainsi que de la Correspondance relative à sa nomination de Conseil de la Reine. (App. B.B.B.B.)	Par Adresse	191
70. <i>M'Gill, Collège</i> :—Correspondance entre le Gouvernement Impérial et le Gouvernement Colonial, relative au Collège M'Gill, depuis 1840; avec une liste des Officiers et Professeurs, du nombre des Etudiants,—le cours des études, et l'état de la Propriété et du Revenu du Collège; (<i>Impression de quelques uns de ces documens</i> , 226.)..... (App. G.G.G.G.)	Par Adresse	221
71. <i>Matelots</i> :—Correspondance entre le Gouvernement Impérial et le Gouvernement Provincial, etc., relative à l'Acte pour régler l'Engagement des Matelots au Port de Québec; (<i>Rapport Supplémentaire</i> , 154); <i>Renvoyé à un Comité</i> , 249. Voir <i>Matelots</i> (App. W. W.)	Par Adresse	102, 154
72. <i>Mines, Bills relatifs aux</i> :—Dépêche contenant la confirmation de certains Actes, et suggérant des amendemens aux Actes des Compagnies des Mines de Montréal et du Lac Echo; <i>Imprimée</i> (App. N.)	Par Adresse	48
73. <i>Montréal, Chemins à Barrières de</i> :—Comptes des Syndics, depuis le 1er Mars jusqu'au 30 Novembre 1848..... (App. E.)	Par Acte	31
74. <i>Montréal et Lachine, Chemin de fer de</i> :—Etat des affaires..... (App. S.)	Par Acte	58

COMPTES ET PAPIERS—Continuation :		ORDONNÉ.	PRÉSENTÉ
75. Montréal, Institut des Artisans de :—Tableau indiquant le montant de la propriété mobilière.....(App. U.)	Par Acte....	58	
76. Montréal, Lycée de :—Tableau indiquant le montant de la Propriété, du Revenu et des Déboursés pour l'année expirant le 31 Juillet 1848.....(App. N.N.)	Par Acte....	93	
77. Montréal, Maison de la Trinité de :—Extraits d'une Dépêche de Lord John Russell au Très Hon. C. P. Thomson, (alors Gouverneur Général) en 1840, relative à la Maison de la Trinité de Montréal; et d'une Dépêche en réponse; Imprimés.....	Par Adresse..	154	
78. Morrison, Alexander :—Papiers relatifs à l'achat du Lot 71, Township de Niagara, par Alexander Morrison; Imprimés; (Motion pour les renvoyer à un Comité, rejetée, 129.).....(Appendice. II.)	Par Adresse..	84	
79. Morrison, William :—Réponse à une Adresse du 14 Juillet 1847, demandant le montant reçu par William Morrison, Ecuyer, comme salaire et allocation, lorsqu'il était Agent des Terres de la Couronne.....(App. D.D.)	Par Adresse..	72	
80. Navigation, Lois de :—Correspondance entre le Gouvernement Impérial et le Gouvernement Provincial, relative au rappel des restrictions imposées par des Actes Impériaux sur le Commerce de cette Province; Imprimée.....(App. C.)	Par Adresse..	29	
81. Observatoire :—Correspondance entre le Secrétaire Colonial et le Département des Ingénieurs Royaux, au sujet de l'érection d'un Observatoire à Québec; Imprimée. (App. M.M.M.)	ParMessage..	143	
82. Outaouais, Rivière des :—Rapport de tous les Arpentages faits sur la Rivière des Outaouais et ses tributaires depuis 1844.....(App. H.H.H.H.)	Par Adresse..	221	
83. Papineau, A. B. :—Nouveaux papiers concernant la destitution d'A. B. Papineau, Ecr., de la Magistrature du District de Montréal, et autres emplois; Imprimés.....(App. P.P.) Park, Dr. :—Voir supra, 65.	Par Adresse..	93	
84. Patentes pour les Terres :—Rapport de toutes les Patentes accordées dans le Bas-Canada, (depuis 1795) pour des lots de terre excédant 500 acres; Imprimé.....(App. X.X.X.X.) Pénitencier Provincial :	Par Adresse..	351	
85.—Etat des Comptes pour 1848.....(App. (T.T.T.T.))	Ordre deS.E..	360	
86.—Rapports faits par les Commissaires nommés pour s'enquérir de la régie du Pénitencier; (Impression, 363).....(App. B.B.B.B.B.)	Par Adresse..	360	
Pertes causées par la Rébellion, (H.-C.) :			
87.—Tableau indiquant les sommes perçues en vertu de l'Acte qui pourvoit au paiement des Pertes causées par la Rébellion dans le Haut-Canada (à même le droit imposé sur les Licences d'Auberge); Imprimé.....	Par Adresse..	41	
88.—Rapport des Commissaires nommés pour s'enquérir des Réclamations des Habitans du Haut-Canada, pour des Pertes causées par la Rébellion ou les Invasions.....(App. P.P.P.)	Par Adresse..	165	
89. Peterboro' et Port Hope, Chemin de Fer de :—Etat des Affaires.....(App. K.K.) Place Simcoe, Toronto.—Voir supra, 32. Postes, Département du Bureau des :	Par Acte.....	86	
90.—Réponse à une Adresse du 22 Juin 1847, demandant des Copies des Rapports Trimestriels indiquant les Recettes et les Dépenses du Département en cette Province; Egalement un Tableau indiquant les Emolumens du Député-Maitre-Général des Postes, et autres Officiers salariés à Montréal, Québec, Kingston et Toronto; Imprimée.....(App. Y.Y.)	Par Adresse..	104	
91.—Correspondance concernant l'établissement d'un système de Poste Générale dans l'Amérique Britannique du Nord; Imprimée. (Renvoyée à un Comité de toute la Chambre, 323. Voir Postes, Bureau des.).....(App. B.B.B.)	ParMessage..	108	
92. Propriété Littéraire, Acte de la :—Dépêche relative à l'Acte (du Canada) étendant le droit de Propriété Littéraire aux personnes résidant dans la Grande-Bretagne; Imprimée (App. N.)	ParMessage..	48	
93. Protonotaires de Québec :—Tableau indiquant leurs émolumens depuis 1845, ainsi que leurs déboursés, et le montant de l'argent qui a été déposé entre leurs mains.....(App. D.D.D.D.)	Par Adresse..	201	
94. Québec, Bureau de Police de :—Copies de toutes les représentations, etc., faites par W. K. M'Cord, Ecr., Surintendant de Police, concernant la tenue du Bureau de Police à Québec, ou au manque d'assiduité de la part des Magistrats, etc.; et toute Correspondance, Enquête, etc., y ayant rapport; (Impression, 191.).....(App. O.O.O.)	Par Adresse..	160	
95. Québec, Infirmes et Enfants Trouvés de :—Rapport des Commissaires nommés pour secourir les Infirmes et les Enfants Trouvés dans le District de Québec, pour 1848.....(App. Q.Q.)	ParM.l'Orat..	95	
96. Québec, Maison de la Trinité de :—Comptes de 1848; (Renvoyés à un Comité, 79. Voir Comptes Publics.).....(App. X.)	Par Acte..	61	
97. Rawdon :—Tableau indiquant les Lots de Village vendus dans Rawdon (Lincoln,) le nombre de ceux qui sont à vendre, et les noms des personnes réclamant le droit de préemption.....(App. D.D.D.)	Par Adresse..	119	
98. Réclamations contre le Gouvernement :—Extrait d'une Dépêche relative au Bill (réservé) pour donner un recours aux personnes qui ont des Réclamations contre le Gouvernement Exécutif.....	Par Adresse..	148	

COMPTES ET PAPIERS—Continuation :

Rees, Dr.:—Voir supra, 66.

Réserves du Clergé :

	ORDONNÉ.	PRÉSENTÉ
99.—Correspondance relativement à un placement de 25 pour cent; sur la valeur estimée des Réserves du Clergé dans le Haut-Canada; <i>Imprimée</i>(App. N.N.N.)	Par Adresse ..	153
100.—Rapport de toutes les dépenses faites à même le Fonds des Réserves du Clergé, depuis la passation de l'Acte Impérial; et Correspondance relative à l'accroissement du Fonds de Surplus; <i>Imprimé</i>(App. J.J.J.J.)	Par Adresse ..	221
101.—Copie de toutes les demandes faites par des Sectes Religieuses, autres que celles qui sont nommées dans l'Acte pour recevoir des allocations,—et Correspondance relative à ces demandes; <i>Imprimée</i>(App. J.J.J.J.)	Par Adresse ..	221
102. Rôles des Cotisations :—Pour le Haut-Canada, 1847 et 1848.....(App. L.)	Par Adresse ..	42
103. St. Laurent et de l'Atlantique, Chemin de Fer du :—Etat des affaires jusqu'au 30 Novembre 1848.....(App. H.II.)	Par Acte....	83
104. Sauvages, Affaires des :—Réponse à une Adresse de la dernière session demandant divers documens relatifs aux comptes de P. S. Jarvis, Ecuyer, ci-devant Surintendant des Affaires des Sauvages.....(App. M.M.M.M.)	Par Adresse ..	231
105. Sherbrooke, Manufacture de Coton de :—Etat des Affaires.....(App. T.)	Par Acte....	58
106. Shérif du District de Niagara :—Correspondance relative au cautionnement qu'il a donné.	Par Adresse ..	94
107. Shérifs de Montréal :—Tableau indiquant le revenu des Shérifs du District de Montréal, provenant de leur emploi pendant les cinq dernières années; (<i>Renvoyé à un Comité</i> , 119. Voir <i>Shérifs de Montréal</i> .).....(App. F.F.)	Par Adresse ..	73
108. Statuts :—Tableau de la distribution des Statuts, dans le Haut et le Bas-Canada (App. C.C.C.C.)	Par Acte....	195
109. Stuart, Peter :—Correspondance entre le Gouvernement et Peter Stuart, Ecuyer, de Cornwall, relativement à sa nomination projetée à l'emploi de Shérif du District de l'Est; <i>Imprimée</i>(App. J.J.)	Par Adresse ..	84
110. Télégraphe de l'Ouest, Compagnie du :—Dépêche suggérant des amendemens à l'Acte incorporant la Compagnie du Télégraphe de l'Ouest; <i>Imprimée</i>(App. N.)	Par Message ..	48
Telfer, Dr. :—Voir supra, 67.		
111. Témoins :—Tableau des personnes qui ont été payées pour comparaître comme Témoins devant les Comités, pendant la présente session (<i>Imprimé</i> , 201.).....	178 ..	185
112. Tenure Seigneuriale :—Rapport des commutations effectuées dans les censives de Québec, du ci-devant Ordre des Jésuites dans les Districts de Québec, Montréal et Trois-Rivières; et de la Seigneurie de Lauzon, depuis le 1er Avril jusqu'au 31 Décembre 1848. (App. C.C.)	Par Acte....	67
113. Toronto, Havre de :—Rapport du montant des Droits de Havre, perçu au Port de Toronto, en 1848, et de la balance due sur la construction du Quai de la Reine.....(App. K.)	Par Adresse ..	41
114. Toronto, Hôpital de :—Tableau indiquant les Recettes et Dépenses pour 1848. (App. M.M.)	Par Acte....	88
115. Toronto, Institut des Artisans de :—Tableau des Biens Mobiliers et Immobiliers.. (App. U.)	Par M. l'Orat ..	76
116. Townships de l'Est :—Correspondance entre le Gouvernement et l'Association pour la Colonisation des Townships de l'Est; ainsi qu'un Etat indiquant les Arpentages et les Chemins faits, et des dépenses encourues par le Gouvernement pour la dite Association. (App. U.U.U.)	Par Adresse ..	180
117. Travaux Publics :—Rapport du Commissaire des Travaux Publics pour 1848; (<i>Impression</i> , 91. <i>Motion pour le renvoyer à un Comité, rejetée</i> , 323.).....		
Voir supra, 22, 57.		
118. Usure, Lois relatives à l' :—Correspondance entre le Gouvernement Impérial et le Gouvernement Colonial, relativement à la révocation ou modification des Lois relatives à l'Usure; <i>Imprimées</i>(App. I.)	Par Adresse ..	41

COMPTES PUBLICS :—Comité Spécial, nommé pour examiner les Comptes Publics de 1817, et les Comptes de la Maison de la Trinité de Québec, 79. Instruction, de faire un tableau du Revenu et des Dépenses annuelles de la Province, depuis l'Union, 93. Premier Rapport, 216. (App. F.F.F.F.) *Imprimé* (sans les témoignages), 218. Second Rapport, 356. Adopté, 357.

 Voir Comptes, 29, 30. Dette Provinciale, 2.

COMTE, LOUIS :—Pétition de, demandant l'autorisation de recouvrer une somme d'argent qui lui est due pour la construction d'une Eglise, etc., dans la Paroisse de St Edouard, 39. Renvoyée au Comité des Ordres Permenens, 46. Rapport sur icelle, 55. Bill présenté. 64. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 133. Rapporté, 177. Renvoyé à un Comité Général, 189. Considéré, 234. Remboursement de l'honoraire de £20, 266. Renvoyé de nouveau au

Comité des Bills Privés, 273. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 281. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 292. Passé, 299.

COMTÉS, ELECTIONS DE :—Bill pour ériger certains nouveaux Comtés et Townships dans le Haut-Canada, Présenté, 189. Motion, pour la Seconde lecture; Amendement pour ajouter "de ce jour en trois mois," adopté, 249.

COMTÉS, UNION DE :—Voir *District, Abolition de*.

CONFÉRENCE :—Demandée par la Chambre, pour donner communication de ses Raisons pour ne pas adopter l'un des amendemens faits par le Conseil au Bill pour amender la Loi des Ecoles du Bas-Canada, 350. Agréé; Conférence tenue; Rapport de la remise des raisons, 351. Le Conseil n'insiste pas sur son amendement, 356.

CONNOR, JOHN:—Pétition de, demandant que le montant de la taxe des émigrés qu'il a payé lui soit remboursé, en considération de la longue résidence de sa famille dans l'Amérique Britannique du Nord, avant cet époque, 121.

CONSEIL:—Pétitions des diverses Banques, etc., demandant à être entendues à la barre, par Conseil, contre certaines Résolutions qui doivent être proposées en Comité Général, pour la réorganisation de la Dette Publique, 145. Résolution, fixant le jour où le Conseil sera entendu devant le Comité Général, 146. Instruction au Comité d'entendre le Conseil, 158.

Voir *Shérifs de Montréal*.

CONSEIL EXECUTIF:—Voir *Subsides*, 1.

CONSEIL LEGISLATIF:

MESSAGES ENVOYÉS AU CONSEIL:

1. Communiquant des Adresses, et demandant son concours, 45.
2. Concourant dans des Adresses du Conseil, 47.
3. Demandant qu'il soit permis à des Membres du Conseil de comparaître devant des Comités, 125, 153, 157, 159.
4. Communiquant des preuves et témoignages sur lesquels des bills sont fondés, 216, 223, 241.
5. Communiquant une liste des Bills Grossoyés, venant du Conseil, qui ont été détruits dans l'incendie de l'Edifice du Parlement, 287.

MESSAGE DU CONSEIL:

6. Passant des Bills, 42, 80, 146, etc.—Avec des amendemens, 154, 164, etc.—Adresses de l'Assemblée Législative, 46, 201.
7. Communiquant une Adresse qu'il a passée, et demandant le concours de la Chambre, 46.
8. Nommant des Membres pour se rendre auprès de Son Excellence avec des Adresses, 48, 302.
9. Communiquant des Bills, et demandant le concours de la Chambre,—Voir *Bills*, 26.
10. Accordant la permission à des Membres de comparaître devant des Comités, 126, 160, 164.
11. Demandant les preuves sur lesquelles des Bills de l'Assemblée sont fondés, 214, 216, 221.
12. Communiquant une liste des Bills Grossoyés, venant de l'Assemblée, qui ont été détruits par l'incendie de l'Edifice du Parlement, 285.
13. Informant la Chambre que Son Excellence a fixé une heure pour recevoir une Adresse Conjointe, 302.

CONSTRUCTION DE VAISSEAU:

1. Pétition de James M'Kenzie, et autres, intéressés dans la construction des Vaisseaux, à Québec, demandant une loi pour garantir les hypothèques sur les Navires, en faveur de ceux qui contribuent à leur construction ou réparation, 38.
2. Bill pour encourager la construction des Vaisseaux dans le Bas-Canada, en donnant un meilleur recours pour matériaux, ouvrage, etc.; Présenté, 146. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 215. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 254. Ordre déchargé, et le Bill renvoyé de nouveau au Comité Spécial, 270. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 272. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 291. Troisième lecture; Motion que le Bill passe; Amendement, que la prise en considération soit remise, adopté, 300.
3. Pétition de la Chambre de Commerce de Québec, contre le Bill, 208.

CONSTRUCTION, SOCIÉTÉ DE:

1. Pétition d'E. Baird, et autres, demandant que les privilèges de corps incorporés soient accordés aux Socié-

tés de Construction établies dans le District de Québec, 77.

2. Bill pour encourager l'établissement de Sociétés de Construction, dans le District de Québec; Présenté, 99. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré, 135. Rapporté amendé; Grossoyé, 141. Passé, sous le titre de "Bill pour encourager l'établissement de Sociétés de Construction dans le Bas-Canada," 142. Rapporté du Conseil, avec des amendemens, 201. Considérés et adoptés, 205. S. R., 261. (12 Vic. c. 57.)

3. Bill pour encourager l'établissement de Sociétés de Construction dans le Haut-Canada; Présenté, 323.

CONTRECEUR:—Pétition de P. Noel, et autres, demandant que la partie de cette paroisse soit annexée au Comté de Verchères, 116.

CORCORAN, THOMAS:—Pétition de, se plaignant d'un injustice relativement à une licence pour couper du Bois de Construction, et demandant justice, 90. Motion, pour la renvoyer à un Comité Spécial, rejetée, 253.

CORNWALL:—Pétition de G. Poapst, et autres, demandant la confirmation d'un certain arpentage dans ce township, 89. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 97. Rapport sur icelle, 104.

CORPORATIONS:—Voir *Compagnies Incorporées*.

COTISATION:

1. Bill pour établir un système de Cotisations plus juste et plus équitable dans le Haut-Canada; Présenté, 42. Seconde lecture, 190. Considéré; Rapport de progrès, 252. Ordre pour le prendre de nouveau en considération, déchargé, 358.

2. Pétitions contre la passation du Bill:—De W. James, et autres, de Thorold, 143. De R. P. Spittal, et autres, de Nepean, 216.

3. Pétitions demandant des amendemens au Bill:—Du Comité de la Chambre de Commerce de Toronto, 145. Renvoyées au Comité Général sur le Bill, 199.

4. Pétitions demandant des amendemens aux Lois de Cotisation:—Du Conseil de District de Bathurst, 32. Du Conseil de District de Niagara, 38.

5. Pétition du Conseil de District de Gore, demandant que les Rôles de Cotisation soient faits sous le contrôle des Conseils de District, 29. Voir aussi *Cotiseurs*, 3.

COTISEURS:

1. Pétition du Conseil de District de Simcoe, demandant un changement dans le mode de nommer les Cotiseurs, 63.

2. Pétition du Conseil de District de l'Ouest, demandant qu'il soit permis aux Cotiseurs de vérifier leurs Rôles devant quelque Magistrat du District, 71. Renvoyée au Comité Général sur le Bill des Municipalités du Haut Canada, 185.

3. Pétition au Conseil de District de Newcastle, demandant que la nomination des Cotiseurs et des Percepteurs soit faite par les Conseils Municipaux de District, etc., 96. Renvoyée au Comité Général sur le Bill des Municipalités du Haut-Canada, 185.

COUBONNE, TERRES DE-LA:—Voir *Terres*.

COURS D'EAU:—Voir *Moulins, Propriétaires de*.

COURS DE CIRCUIT:—Voir *Comptes*, 31. *St. Hyacinthe, Séminaire de. Shérifs de Montréal*.

COURS DE DISTRICT:

1. Bill pour pourvoir à ce qu'il soit tenu des Sessions Générales de la Paix dans chaque District du Haut-Canada, et changer les termes des Cours de District; Présenté, 73. Ordre pour la Seconde lecture, déchargé, 266.

COURS DE DISTRICT—Continuation :

2. Bill pour étendre les dispositions de l'Acte qui règle la pratique dans les Cours de District du Haut-Canada; Présenté, 114. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 215. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 225. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 250. Passé, 259. Rapporté au Conseil avec un amendement, 293. Considéré et adopté, 298. S. R., 364. (12 Vic. c. 66.)

3. Pétition du Conseil de District de l'Outaouais, demandant une réduction des frais des Cours de District, et l'extension de la Jurisdiction des Cours de Division, 96. Voir *Cours des Commissaires*, 1.

COURS DE DIVISION :

1. Pétition du Conseil de District de Bathurst, demandant que les Cours des Commissaires remplacent les Cours de Division, 32.

2. Pétitions demandant l'extension de la jurisdiction des Cours de Division:—De J. V. Ham, de Murray, 39. De J. Beckton, et autres, 40. Des Délégués des Francstenanciers de Lincoln, 103.

3. Pétition des Magistrats du District de l'Est, demandant des amendemens à l'Acte des Cours de Division, 169.

Voir *Cours des Commissaires*, 1. *Cours de District*.

COURS DE JUSTICE:—Voir *Adresses*, 17. *Comptes*, 32. *Judicature (B.-C.)* *Judicature (H.-C.)*

COURS DE JUSTICE ET PRISONS :

1. La Chambre se forme en Comité pour prendre en considération les moyens de construire certains Cours de Justice et Prisons dans le Bas-Canada, 309. Cinq Résolutions rapportées; Motion, pour les renvoyer au Comité, rejetée, et les Résolutions adoptées, 314.

2. Bill pour pourvoir à la construction et à la réparation de certaines Cours de Justice et Prisons, dans certains lieux du Bas-Canada; Présenté, 315. Seconde lecture; Renvoyée à un Comité Général; Considéré, 328. Rapporté; Grossoyé; 335. Passé, 336. Par le Conseil, 351. S. R., 366. (12 Vic. c. 112.)

COURS DE REQUÊTES:—Pétition d'A. Pratt, et autres, de Marlborough, demandant le rétablissement des Cours de Requêtes, 66.

Voir *Petites Dettes*.

COURS DES COMMISSAIRES :

1. Pétitions demandant l'abolition de la Cour des Commissaires (dans le Bas-Canada), et le rétablissement des Cours de District et de Division:—De J. Vachon, et autres, de Dorchester, 145. De Miville Dechéne, et autres, de Dorchester, 187.

2. Pétition de T. A. Mathison, et autres, de Vaudreuil, demandant l'extension de la jurisdiction des Cours des Commissaires,—un taux de Postage uniforme,—le rappel des Lois de Navigation,—la suppression de l'Intempérance,—le paiement des Jurés,—et que les Chemins et Ponts soient placés sous le contrôle des Conseils Municipaux, 199.

Voir *Cours de Division*.

GRAMAIE ET MURRAY:—Pétition de T. H. Ketchum, et autres, demandant que certains lots de ces Townships soient érigés en un Township séparé, 124. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 174.

CRESSÉ, MADAME:—Pétition de Mme J. A. Badeaux, des Trois-Rivières, veuve de feu L. C. Cressé, demandant une indemnité pour des dommages qui lui ont été causés par l'érection d'un Pont, 21.

CROW, JOHN:—Pétition de, demandant une compensation pour la destruction de sa Propriété par le feu, pendant qu'elle était occupée par les Troupes de Sa Majesté, 199.

CURATEURS:—Bill pour pourvoir à la nomination de Curateurs, pour mettre un frein à l'imprévoyance des personnes incapables d'administrer leurs biens, dans le Haut-Canada; Présenté, 166. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 233.

CURE-MÔLES:—Voir *Adresses*, 18. *Comptes*, 34.

CURES:—Voir *Adresses*, 10. *M'Kinnon*.

DAVERNE, RICHARD:—Pétition de, demandant une compensation pour un octroi de terre fait à son frère, et révoqué ensuite, 53.

DÉBATS:—Voir *Chambres*, 2, 4. *Membres*, 4. *Sténographes*.

DÉBENTURES:—Voir *Dette Provinciale*.

DÉBITEURS :

1. Bill pour réduire les frais des procédures dans le Haut-Canada, contre les biens des Débiteurs qui se cachent; Présenté, 92. Seconde lecture; Grossoyé, 150. Rapporté du Conseil, avec des amendemens, 205. Considérés et adoptés, 209. S. R., 363. (12 Vic. c. 67.)

2. Bill relatif aux Débiteurs Insolubles dans le Bas-Canada; Présenté, 328.

Voir *Dette, Emprisonnement pour*.

DE BOUCHERVILLE, GEO. P.:—Pétition de, demandant une allocation pour mettre en opération une machine inventée par lui dont la force motrice se renouvelle d'elle-même, 59. Renvoyée à un Comité Spécial, 73. Rapport, 138.

DE COURVILLE, J.B. C.:—Pétition demandant une compensation pour des dommages qui lui ont été causés par la construction d'un Chemin à Barrières à travers sa propriété, 12.

DELAWARE :

1. Pétition de B. Paine, et autres, demandant l'établissement de la ligne de division entre la seconde et troisième Concessions de ce Township, 11.

2. Pétition de G. Tiffany, et autres, demandant que dans la division projetée du District de London, pour les fins électorales, ce Township reste annexé à Middelsee, 112.

DÉLINQUANS, ARRESTATION DES:—Bill pour faciliter la mise à effet d'un Traité entre Sa Majesté et les Etats-Unis, en ce qui regarde l'arrestation et l'extradition de certains Délinquans; Présenté, 14. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 64. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 271. Passé, 272. Par le Conseil, 291. S. R., 364. (12 Vic. c. 19.)

DEPENSES CONTINGENTES :

Nomination du Comité Permanent des Dépenses Contingentes, 21, 30. Instruction de s'enquérir de l'état des différents Bureaux, et de faire rapport s'il est nécessaire de faire quelques changemens, et si l'établissement permet qu'on y fasse des réductions, 119. Instruction, d'ordonner l'impression de la Circulaire des Courtiers de Montréal, et du Rapport de l'émission des Billets de Banques, 180. Instruction, d'examiner et payer les comptes de MM. Ostell et Barrett, pour avoir comparu comme témoins devant le Comité sur le Bill relatif à la chaussée de Moulin de M. Yule, 363.

PÉTITIONS RENVOYÉES AU COMITÉ:—De Joseph Smolinski, 46. De James Vollar, 97. De D. Wylie, et autres, Sténographes, 124.

PREMIER RAPPORT du Comité (recommandant que toutes les lettres envoyées par les Membres, et dont le port est payable sur les Dépenses Contingentes, passent par le bureau de la Chambre); Résolution, que la Chambre concourt dans le dit Rapport, 46. SECOND RAPPORT (dépenses de 1848), 68. Résolution de concours dan

DÉPENSES CONTINGENTES—Continuation :

le Rapport; Adresse ordonnée, 73. (Voir Adresses, 19.) QUATRIÈME RAPPORT (Avance de £5,000;) Adresse Ordonnée, 170. (Voir Adresses, 20.) CINQUIÈME RAPPORT (sur les Officiers de la Chambre, et les Pétitions de Vollar et Wylie), 263. Imprimé; Renvoyé à un Comité Général, 270. SIXIÈME RAPPORT (Avance de £3,000), 270 (Voir Adresses, 21.) SEPTIÈME RAPPORT (Demandes, Estimations pour 1847, etc.), 361. Adopté; Imprimé, 363. (Voir Adresses, 22.)

DÉPENSES PUBLIQUES, RÉDUCTION DES :—Voir *Subsides*, 1.

DÉPRÉDATIONS :—Bill pour établir un mode de se pourvoir en loi contre ceux qui commettent des Déprédations sur les terres possédées par individus, dans certains Townships du Bas-Canada; Présenté; Seconde lecture; Grossoyé, 348. Passé, 351. Par le Conseil, 356. S. R., 366. (12 Vic. c. 62.) Voir *Bois de Construction*, 9. *Terres*, 3.

DÉPUTÉ GOUVERNEUR :—Donne la Sanction Royale aux Bills, et clos la Session en prononçant un Discours du Trône, 363.

DESCHAMPS, J. HENAU DIT :—Pétition de, demandant une compensation pour des dommages que l'on a faits à sa propriété en y prenant de la pierre pour le Canal Beauharnois, 163.

DESJARDINS, COMPAGNIE DU CANAL :

1. Pétition de la, demandant un amendement à l'Acte qui l'autorise à emprunter de l'argent, 116. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 158. Rapport sur icelle, 163.

2. Pétition de J. C. Hatt, et autres, contre, 164. Voir *Comptes*, 37.

DESPRÉS, E. C. :—Pétition de, demandant une indemnité pour des pertes qu'il a éprouvées en érigeant la Prison et le Palais de Justice à St. Hyacinthe, 29.

DETTE, EMPRISONNEMENT POUR :

1. Bill pour abolir l'Emprisonnement pour Dette, et pour punir les Débiteurs frauduleux; Présenté, 17. Ordre pour la seconde lecture déchargé, et le Bill retiré, 115.

2. Nouveau Bill (pour abolir, etc.) Présenté, 125. Motion, que le Bill soit lu pour la seconde fois; Amendement pour ajouter "dans trois mois," rejeté; Amendement pour ajouter "Jeudi prochain," adopté, 215. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 228.

3. Bill pour abolir l'emprisonnement pour Dette; Présenté, 289. Motion, que l'Ordre du jour pour la seconde lecture soit maintenant lu, rejetée, 358.

4. Bill pour empêcher que les personnes résidant dans le Haut-Canada, soient arrêtées pour Dette dans le Bas-Canada; Présenté, 17. Ordre pour la seconde lecture déchargé, et le Bill retiré, 115.

5. Bill pour abolir l'Emprisonnement pour Dette, et punir les Débiteurs frauduleux dans le Bas-Canada; Présenté, 325. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté; Grossoyé, 353. Passé, 359. Par le Conseil, 360. S. R., 367. (12 Vic. c. 42.)

DETTE PROVINCIALE :

1. Motion, que la Chambre se forme en Comité sur cette partie du Discours de Son Excellence relative à la réorganisation de la Dette Provinciale, la création d'un Fonds d'Amortissement, et aliéner les Travaux Publics d'une nature purement locale; Signification du plaisir de Son Excellence; Motion adoptée; La Chambre se forme en Comité, 144. Pétitions des diverses Banques, etc., demandant à être entendues à la barre, par Conseil, contre les Résolutions qui doivent être proposées (relativement à l'émission de Débentures Provinciales), renvoyées à ce Comité, 146. Le Conseil entendu, 146. Ins-

DETTE PROVINCIALE—Continuation :

truction au Comité d'entendre le Conseil; La Chambre se forme de nouveau en Comité, 158. Dix Résolutions, rapportées, 161. Amendement proposé et rejeté, et Résolutions adoptées, 162.—

2. Bill pour la meilleure administration de la Dette, des Comptes, Revenus et Propriétés Publics; Présenté, 163. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Rapporté; Grossoyé, 184. Passé, 186. Par le Conseil, 205. S. R., 261. (12 Vic. c. 5.)

3. Pétitions demandant qu'un Conseil soit entendu contre les susdites Résolutions pour l'émission des Débentures du Gouvernement :—Du Président, etc., de la Banque Commerciale, M. D.; De la Banque de la Cité de Montréal; De David Thompson, au nom de la Banque de Gore; De J. Wenham, Directeur de la Banque du Haut-Canada à Montréal, 145. Toutes renvoyées au Comité Général sur la réorganisation de la Dette Publique; Conseil à être entendu sur icelle, 146. (Voir *supra*, 1.) De la Banque de Montréal, 153. De la Banque du Haut-Canada, 169.

Voir *Subsides*, 1.

DETTES, PERCEPTION DES :—Pétitions demandant une réduction des frais dans la perception des Dettes, et un changement dans la loi d'arrestation dans le Bas-Canada :—De W. Murray, et autres, du District de l'Est, 138. De J. R. Loucks, et autres, de Russell, 216.

Voir *Dette, Emprisonnement pour*, 4.

DETTES, PETITES :—Bill pour refondre les lois relatives aux Cours du Haut-Canada pour le recouvrement des Petites Dettes; Présenté, 108. Ordre pour la seconde lecture déchargé, 274.

Voir *Cours de Requête. Navigation, Lois de Petites Causes*.

DEUX-MONTAGNES, (COMTÉ) :—Pétition de T. Kains, et autres, demandant que le Siège de la Judicature du dit Comté soit replacé à St. André, 90.

DIMANCHE :

1. Pétition du Rév. T. Cholette, et autres, de St. Polycarpe, demandant un Acte pour empêcher les vaisseaux de mettre à voile le Dimanche, et les jours de Fêtes d'Obligation, 143. Renvoyée à un Comité Spécial, 158.

2. Pétition de John Mackenzie, Modérateur, au nom du Presbytère de Glengary, demandant que certaines mesures soient adoptées pour empêcher la profanation du Dimanche, 169.

DÎMES :—Pétition de T. Panneton, et autres, des Trois-Rivières, demandant un système plus équitable de Dîmes, dans le Bas-Canada, 40.

DISCOURS :—Voir *Gouverneur Général*, 1, 2, 6. *Subsides*, 1.

DISPOSITIONS LEGISLATIVES :—Bill pour suppléer à certaines Dispositions Législatives, omises dans certains Actes y mentionnés; Présenté, 258. Seconde lecture; Grossoyé, 293. Passé, 303. Par le Conseil, 322. S. R., 365. (12 Vic. c. 79.)

DISTRICT, OFFICIERS DE :—Pétition du Conseil de District de Home, demandant un changement dans la manière de nommer certains Officiers de District, fixer leurs salaires, etc.; et des amendemens aux Actes des Officiers de Township et des Conseils Municipaux, 89. Renvoyée au Comité Général sur le Bill des Municipalités du Haut-Canada, 190.

DISTRICTS, ABOLITION DE :—Bill pour abolir la Division du Haut-Canada en Districts, et pour pourvoir à l'union temporaire des Comtés pour des fins judiciaires et autres; Présenté, 121. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 198. Considéré, 211. Rapporté amendé; Un des amendemens amendé; Autre amendement proposé et rejeté; Bill Grossoyé, 223. Troisième lecture; Cavalier ajouté; Bill passé, 231. Par le Conseil, 254. S. R., 364. (12 Vic., c. 78.)

DISTILLERIES :—Voir *Liqueurs Spiritueuses*.

DOUAIRE :—Bill pour amender la loi du Douaire dans le Haut-Canada; Présenté, 79. Ordre pour la seconde lecture, déchargé, 266.

DOUANES :

1. La Chambre se forme en Comité pour prendre en considération la modification de l'Acte pour la régie des Douanes, 184. Résolution rapportée et adoptée, 189.

2. Bill pour amender et rendre permanent l'Acte pour la régie des Douanes; Présenté, 189. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Grossoyé, 198. Passé, 199. Par le Conseil, 216. S. R., 261. (12 Vic. c. 2.)

3. La Chambre se forme en Comité pour prendre en considération certaines Résolutions pour révoquer le présent Tarif des Droits, et en établir un autre; Diverses pétitions relatives aux Droits de Douanes, renvoyées à ce Comité, 205, 211, 218. Considérées, 205, 217, 224, 225, 232, 239. Six Résolutions rapportées, 243. Divers amendemens proposés et rejetés, 244. Résolutions renvoyées au Comité Général, pour prendre en considération la réduction du Droit sur le Lard de première qualité, 245. Résolutions rapportées et adoptées, 246.

4. Bill pour amender les Lois relatives aux Droits de Douane; Présenté, 247. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 252. Considéré, 259. Rapporté; Motion, pour renvoyer le Bill au Comité Général, rejetée, 260. Grossoyé; Passé, 261. Par le Conseil, 261. S. R., 261. (12 Vic. c. 1.)

5. Pétitions demandant certains changemens au Tarif proposé :—De C. et W. Wurtele, et autres; De la Chambre de Commerce de Hamilton, 217. Toutes deux renvoyées au Comité Général sur les Douanes, 218.

6. Pétition de W. Price, et autres, de Québec, demandant la révocation des Droits sur les Provisions, le Grain et la Fleur, 40. Imprimée, 40.

7. Pétitions demandant que le Revenu soit principalement prélevé en imposant des Droits sur les Importations, pour protéger l'industrie indigène :—De W. Workman et autres, de Montréal, 90. Renvoyée à un Comité Spécial, 91. D'A. T. Galt, et autres, Sherbrooke, 113. De W. Robinson, au nom des habitans de Leeds et Lansdowne; De M. Willet, et autres, de Chambly, 121. De G. Crowford, et autres, du District de Johnstown, 164. Toutes renvoyées au Comité Général sur les Droits de Douane, 205. Voir aussi *Lainages. Navigation, Lois de*.

Voir *Comptes*, 16, 28, 37. *Etats-Unis. Gouverneur Général*, 8.

DONEGANI, JOSEPH :—Voir *Adresses*, 24. *Comptes*, 36. *Aubains*, 1, 2.

DROGUISTES :—Voir *Apothicaires*.

DROITS :—Voir *Douanes*.

DROITS PROTECTEURS :—Voir *Douanes*, 7. *Lainages*.

DRUMMOND :—Pétition de G. L. Marler, et autres, demandant que certains townships de Comté soient érigés en une Municipalité distincte, 39. Bill pour diviser Drummond en deux Municipalités; Présenté, 85. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté; Grossoyé, 134. Passé, 137. Rapporté du Conseil avec des amendemens, 161. Amendemens adoptés, 165. S. R., 261. (12 Vic. c. 122.)

Voir *Richmond*.

DUBORD, L. E. :—Voir *Adresses*, 25. *Comptes*, 38.

DUCHÈNE, RIVIÈRE :—Pétition de J. Ouimette, et autres, demandant qu'il soit pris des mesures pour assécher les terres submergées par la Rivière Duchêne, 12. Renvoyée à un Comité Spécial, 17. Rapport, 40. Bill pour pourvoir à l'amélioration de la Rivière Duchêne; Présenté, 60. Seconde Lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté; Grossoyé, 133. Passé, 137. Rapporté du Conseil avec des amendemens, 249. Considérés, et adoptés, 251. S. R., 364. (12 Vic. c. 155.)

DUMFRIES :

1. Pétition de G. Macartney, et autres, demandant une division de ce Township, 63.

2. Pétition de John Bonham, et autres, contre, 187. Voir *Bruce (District). Gore, District de*, 3.

DUMOULIN, P. B. :—Pétition de, demandant paiement des arrérages de loyer qui lui sont dus, pour une maison qui a été occupée comme Maison de Correction à Trois-Rivières, 96.

DUNCAN, WILLIAM :—Pétition de, demandant l'autorisation de recouvrer une somme d'argent qui lui est due pour la construction d'un Pont sur la Rivière Delisle, 55.

DUNDAS ET WATERLOO :

1. Bill pour amender l'Acte pour améliorer le dit Chemin; Présenté, 119. Ordre pour la seconde lecture, déchargé, 267.

2. Pétition de J. Thomson et autres, se plaignant des distances inégales auxquelles sont placées les Barrières sur le dit Chemin, et demandant justice, 29. Renvoyée à un Comité Spécial, 59. Rapport, 159.

3. Pétitions demandant l'extension des améliorations sur le dit Chemin :—D'A. B. Orr, et autres, 54. D'A. Buchanan, et autres, 67.

Voir *Adresses*, 26. *Comptes*, 39.

DUNN :—Voir *Niagara, District de*, 3.

D'URBAN, SIR BENJAMIN :—Résolution, que pour permettre aux Membres d'assister aux funérailles de feu le Major Général Sir Benjamin d'Urban, Commandant des Forces en Canada, la Chambre s'ajourne au jour suivant; A être communiquée aux membres survivans de sa famille, 348. Lettre du Lieutenant Colonel D'Urban, accusant réception, 355.

ECHO, COMPAGNIE DES MINES DU LAC :—Voir *Comptes*, 72.

ECOLE DE DESSIN :—Voir *Art et Dessin*.

ECOLE DES ARTS :—Voir *Art et Dessin*.

ECOLES :—Voir *Education*.

EDUCATION ET ECOLES :

1. Bill pour amender la loi des Ecoles dans le Bas-Canada; Présenté, 42. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 210. Considéré, 305. Rapporté; Grossoyé, 309. Rapporté du Conseil avec des amendemens, 348. Considéré; 1er amendement rejeté; Les autres adoptés; Comité nommé pour rédiger les Raisons qui font rejeter l'amendement, 349. Rapport des Raisons; Conférence demandée pour les communiquer, 350. Conférence nommée par le Conseil; Directeurs nommés; Conférence, et rapport de la remise des Raisons, 351. Message du Conseil, il n'insiste pas sur le dit amendement, 356. S. R., 366. (12 Vic. c. 50.)

2. Motion, que la Chambre se forme en Comité au sujet d'une allocation pour les fins des Ecoles Primaires; Hon. M. Price, Membre du Conseil Exécutif, informe la Chambre que Son Excellence recommande le sujet à la considération de la Chambre; La Chambre se forme en Comité, 108. Résolution rapportée et adoptée, 115.

3. Bill pour prélever un Revenu de £100,000, à même les terres publiques, pour les Ecoles Primaires; Présenté, 115. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté; Grossoyé; Passé, 131. Par le Conseil, 161. Réservé, 367. Voir *Adresses*, 27.

4. La Chambre se forme en Comité, pour amender l'Acte des Ecoles Élémentaires, et établir de meilleures dispositions pour la régie des Ecoles Élémentaires dans le Haut-Canada; Résolution rapportée et adoptée, 231.

5. Bill pour mieux établir et maintenir les Ecoles Publiques, dans le Haut-Canada; Présenté, 231. Se-

EDUCATION ET ECOLES—Continuation :

conde lecture ; Renvoyé à un Comité Général ; Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 351. Passé, 356. Par le Conseil, 359. S. R., 366. (12 Vic. c. 83.)

6. Bill pour établir de meilleures dispositions pour le soutien des Ecoles Élémentaires dans Québec et Montréal ; Présenté ; Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général ; Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 338. Passé, 347. Par le Conseil, 351. S. R., 366. (12 Vic. c. 113.)

7. Pétitions demandant des amendemens à l'Acte des Ecoles du Haut-Canada :—De T. Horner, et autres, d'Anderdon, 12. De P. Finn, et autres, de Niagara, 13. Du Conseil de Bathurst, 32. Du Conseil de District de Newcastle, 40. De R. B. Hudson, et autres, 113.

8. Pétitions demandant la révocation ou la modification de l'Acte des Ecoles du Bas-Canada :—De F. X. Fournier, et autres, de St. Jean Port Joli ; De F. Ames, et autres ; De R. Barrie, et autres, de Hinchinbrooke, etc., 21. De C. Symmes, et autres, de l'Outaouais, 28. De B. Marquette, et autres, de Québec, 32. De C. C. Gracc, et autres, de Grenville, etc., 39. De T. Cantwell, et autres, de St. Jean Chrysostôme, 67. D'A. Martineau, et autres, de Kamouraska, 76. Du Rév. C. Bantecroft, et autres, de St. Jean Dorchester, 89. De F. Désaulnier, et autres, de St. Maurice, 116. De R. Lovell, et autres, 124. De J. Vachon, et autres, de Dorchester, 145. D'E. Dalairé, et autres, de Dorchester, 156. De J. Sauvageau, et autres, de Deschambault, 174.

9. Pétitions demandant des allocations :—Du Rév. D. Gibb, et autres, demandant une allocation pour une Académie à Grandby ; Du Rév. J. Jones, et autres, demandant une allocation pour une Académie à Bedford ; Du Rév. C. Bégin, et autres, demandant une allocation pour agrandir la Maison d'École à la Rivière-Ouelle, 12. Du Rév. J. L. Beaubien, et autres, demandant une allocation pour établir une École des Filles, à St. Thomas, l'Islet, 54. De C. P. Reid, et autres, demandant une allocation pour établir une Académie à Campton ; Du Rév. C. LaRocque, et autres, demandant un octroi d'argent pour établir une Académie dans le village de St. Jean Dorchester, 66.

10. Pétition de William Benson, et autres, en sa faveur, demandant le paiement d'une somme qui lui est due comme Maître d'École, 12.

11. Pétition de James Evans, et autres, Maîtres d'Ecoles Protestans, de Québec, se plaignant de n'avoir pas reçu l'allocation du Gouvernement, pour leurs Ecoles, depuis 1846, et demandant justice, 71.

EDUCATION ET ECOLES—Continuation :

12. Pétition de M. Scott, et autres, demandant que certaines parties de Ste. Foye, St. Augustin, et L'Ancienne Lorette, soient érigées en un District distinct, 77. Voir Adresses, 27, 69. Associations Charitables. Comptes, 40, 43.

EDWARDSBURGH :—Lecture des Entrées dans les Journaux de 1846, relatives à la Pétition de W. Gibson, et autres, au sujet de l'arpentage de la ligne de division d'Edwardsburgh ; Renvoyées à un Comité Spécial, 166.

EGLISES :

1. La Chambre se forme en Comité pour prendre en considération les Lois du Bas-Canada, relatives à la construction des Eglises, etc., Résolution rapportée, et adoptée, 87.

2. Bill pour légaliser, pour les objets civils, l'érection canonique des Paroisses Catholiques, et pour régler la construction et réparation des Eglises, Sacristies, etc., et pour abroger certains Actes y mentionnés ; Présenté, 87. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Spécial, 202.

EGLISES PRESBYTÉRIENNE :—Pétition du Rév. Dr. Matheson, et autres, demandant un Acte pour incorporer l'Eglise Presbytérienne du Canada, en rapport avec l'Eglise d'Ecosse, 62. Bill présenté, 74. Ordre pour la seconde lecture, déchargé, 266.

ELECTIONS :

1. Bill pour amender et refondre les Lois relatives aux Elections des Membres ; Présenté, 14. Seconde lecture ; Motion pour renvoyer le Bill à un Comité Général ; Amendement pour ajouter une Instruction au Comité pour s'enquérir s'il est expédient d'introduire un système d'Enregistrement des Voteurs, rejeté ; Motion principale adoptée, et le Bill renvoyé au Comité susdit, 127. Pétition de P. M. Bardy, et autres, relative aux Elections de Québec, renvoyée au même Comité, 143. Considéré, 152, 162, 185, 206, 230. Rapporté amendé ; Un des amendemens, rejeté ; Les autres adoptés ; Le Bill à être grossoyé, 247. Cavalier ajouté, et le Bill passé, 259. Par le Conseil, 282. S. R., 364. (12 Vic. c. 27.)

2. Liste des différentes Paroisses, Seigneuries, etc., formant les Collèges Electoraux actuels de la Province, à être mise sur la Table par le Greffier, 160. Présenté, 177.

3. WRITS ÉMANÉS PENDANT LA VACANCE.

POUR QUEL ENDROIT.	EN REMPLACEMENT DE.	POUR QUELLE RAISON.
Québec, (Cité).....	Honorable T. C. Aylwin.....	Accepté Emploi.
York, Division Est.....	William Hume Blake, Ecr.....	Accepté Emploi.
Shefford.....	Lewis T. Drummond, Ecr.....	Accepté Emploi.
Saguenay.....	Honorable M. P. DeSales Laterrière..	Accepté Emploi.
Lincoln.....	William Hamilton Merritt, Ecr.....	Accepté Emploi.

4. WRITS ÉMANÉS PENDANT LA SESSION.

POUR QUEL ENDROIT.	EN REMPLACEMENT DE.	POUR QUELLE RAISON.
Sherbrooke (Comté).....	Samuel Brooks, Ecuyer.....	Décédé, 180.

Voir Privilèges. Représentation, 4.

ELECTIONS CONTESTÉES :

1. Bonaventure :—Lecture des Entrées dans les Journaux de la dernière Session, relativement à la Pétition contre le Membre Siégeant ; Comité Spécial char-

gé de s'enquérir si les Sceaux apposés aux certificats annexés à la pétition, ont été avant ou après sa présentation, 147.

2. Cornwall :—(Continuation des procédures de la dernière Session.) Rapport Spécial de l'absence de certains Membres ; Ordre de comparaître à leur place, 9, 13, 17, 21. Ils comparaissent en conséquence, et ayant

ÉLECTIONS CONTESTÉES—Continuation :

donné sous serment la cause de leur absence, ils sont excusés, 15, 30. Rapport, en faveur du Membre, 55.

3. *Glengary* :—Résolution, que la pétition de la dernière Session, contre le Retour de John Sanfield Macdonald, Ecuyer, est actuellement pendante, les Pétitionnaires n'ayant point donné le cautionnement, 22.

Oxford :—Voir *Chambre*, 16.

4. *Prescott* :—Pétition de William K. Mackenzie, Electeur, contre Thomas Hall Johnson, Ecuyer, 11. Jour fixé pour prendre la pétition en considération, 40. Les parties échangent les Listes de Témoins, 100. Choix du Comité au Scrutin, 101. Rapport Spécial de l'absence de M. Cartier; Ordre de comparaître à sa place, 114. Il déclare sous serment la cause de son absence, et il est excusé, 120. Permission au Pétitionnaire d'ajouter des noms à sa liste de témoins; Commission nommé pour interroger les témoins; Ordre au Greffier de la Couronne en Chancellerie de transmettre au Président des Commissaires, les livres de Poll originaux, et tous autres papiers relatifs à l'Élection, 120. Les Parties échangent des listes des votes auxquels il est fait objection, 123. Motion, pour permettre au Comité d'interroger des témoins additionnels pour le Pétitionnaire, rejetée, 189. Rapport, en faveur du Membre Siégeant, 211.

5. *Stormont* :—(Continuation des procédures de la dernière Session.) Rapport Spécial, de l'absence de certains Membres; Ordre de comparaître à leur place, 27, 97. Ils comparaissent en conséquence, et ayant déclaré, sous serment, la cause de leur absence, ils ont été excusés par la Chambre, 36, 105. Rapport en faveur du Membre Siégeant, 107.

6. *Waterloo* :—(Reprise des Procédures, la Législature ayant été prorogée, à la dernière Session, avant le jour fixé pour la prise en considération de la première pétition.) M. l'Orateur communique une Lettre de Joseph Webster, Ecr., contenant la résignation de son siège, 4. Pétition d'Adam Johnston Fergusson, Ecr., et autres, contre James Webster, Ecr., et en faveur de M. Fergusson, 11. Jour fixé pour prendre la pétition en considération, 13. Lecture des Entrées dans les Journaux de la dernière Session relatives à la dite Élection Contestée, 18. Rapport en faveur de M. Fergusson, et appelant l'attention de la Chambre sur la conduite de certains Députés Officiers Rapporteurs; M. Fergusson prend son siège; Ordre aux Députés Officiers Rapporteurs pour Waterloo, Holland, Sullivan et Arthur, de comparaître à la Barre, 72.

Voir *Chambre*, 17.

7. Membres excusés de ne pas servir dans les comités d'Élection, 65, 102.

8. Commission nommée pour interroger des témoins, 120.

9. Procédures de la dernière Session sur des Élections Contestées, continuées.—Voir *supra*, 2, 3, 5, 6.

10. Permission au Pétitionnaire d'ajouter des noms à sa liste de témoins, 120.—Permission d'en ajouter de nouveau, refusée, 189.

ELGIN (TOWNSHIP) :—Pétition d'Alexander Shearer, et autres, demandant la division de Hinchinbrooke, 226. Renvoyée à un Comité Spécial, 233. Rapport; Bill pour ériger une partie du dit Township en un Township séparé, sous le nom d'Elgin; Présenté, 283. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés; Règle qui exige qu'il soit affiché pendant une semaine dans le vestibule, suspendue, 305. Rapporté, 306. Grossoyé, 313. Passé, 328. Par le Conseil, 335. S. R., 365. (12 Vic. c. 135.)

ELMSLY, NORD :—Voir *Montague*.

ELORA ET SAUGEEN, COMPAGNIE DU CHEMIN D' :—Pétition d'A. Geddes, et autres, demandant un Acte d'incorporation, 38. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens 97. Rapport sur icelle, 107. Bill présenté, 119.

EMEUTES :—Voir *Propriétés, Destruction des*.

EMIGRATION :—Comité Spécial nommé pour s'enquérir des causes de l'Émigration qui a lieu annuellement du Bas-Canada aux États-Unis, 60. Membres ajoutés, 63. Matières renvoyées à ce Comité;—Cette partie de la Pétition d'A. Rivard, et autres, qui demande la réduction du prix des Terres de la Couronne, 77. Cette partie de la pétition de l'Hon. L. Panet, qui a rapport à l'Émigration vers les États-Unis, 85. Pétition du Rév. A. Racine, et autres, demandant que les Townships de l'Est soient érigés en Municipalités distinctes, 93. Rapport (App. A. A. A. A.) ; Imprimé, 356.

Voir *Adresses*, 37. *Comptes*, 57, 58. *Gouverneur Général*, 11

EMIGRÉS :

1. Bill pour amender l'Acte qui impose une Taxe sur les Emigrés; Présenté, 93. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré, 120. Rapporté; Grossoyé, 122. Passé, 126. Par le Conseil, 147. S. R. 261. (12 Vic. c. 6.)

2. Pétition d'Allan Gilmour et Cie., et autres, de Québec, demandant la réduction de la Taxe imposée sur les Emigrés, 89

Voir *Adresses*, 69. *Comptes*, 44.

ENREGISTREMENT DES VOTEURS :—Voir *Elections*, 1.

ENREGISTREMENT ET STATISTIQUE, BUREAU D' :—Voir *Comptes*, 45.

ENREGISTREMENT, LOIS D' :

1. Bill pour amender les Lois relatives aux Lois d'Enregistrement du Haut-Canada; Présenté, 42. Seconde lecture; Renvoyée à un Comité Spécial, 148. Bill relatif aux ventes des droits sur les Hypothèques, etc., renvoyé au même Comité, 149. Le premier Bill rapporté; Imprimé tel qu'amendé; Renvoyé à un Comité Général, 165. Considéré, 233, 249. Rapporté; Grossoyé, 252. Passé, 258. Message du Conseil, que le Bill a été détruit dans l'incendie de l'Edifice du Parlement, 285.

2. Pétitions demandant des amendemens à la loi relative aux Bureaux d'Enregistrement dans le Bas-Canada :—De J. Vachon, et autres, de Dorchester, 145. D'E. Dalaire, et autres, de Dorchester, 156.

3. Bill pour amender les lois relatives à l'Enregistrement des Titres des propriétés immobilières; Présenté, 200. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté; Grossoyé. 236. Passé, 259. Rapporté du Conseil avec des amendemens, 334. Considérés, et adoptés, 325. S. R., 365. (12 Vic. c. 48.)

Voir *Terres*, 5.

ESTIMATIONS (GOVERNEMENT CIVIL) :—Voir *Comptes*, 46, 47. *Gouverneur Général*, 9, 13, 14.

ÉTATS-UNIS :

1. La Chambre résout de se former en Comité, pour prendre en considération l'admission franche de droits, certains articles des États-Unis au Canada, les mêmes articles l'étant aux mêmes conditions du Canada aux États-Unis; Considéré, 47. De nouveau, 64. Résolution rapportée; Amendement proposé et rejeté, 69. Motion, qu'il n'est pas expédient de procéder à prendre la Résolution en considération, jusqu'à ce que les vues du Congrès des États-Unis, à ce sujet, aient été communiquées, rejetée; Résolution adoptée, 70.

2. Bill pour permettre l'entrée libre en Canada, de certaines productions des États-Unis, lorsque les mêmes productions du Canada pourront entrer libres de droits aux États-Unis; Présenté, 70. Seconde lecture; Grossoyé, 122. Rapporté du Conseil avec des Amendemens, 164. Amendemens adoptés, 165. S. R., 261. (12 Vic. c. 3.)

3. Pétition de l'Association Provincial d'Agriculture du Canada-Ouest, demandant qu'il soit pris des mesures pour obtenir la libre entrée aux États-Unis des produits et des animaux vivans, du Canada, 67.

Voir *Adresses*, 28. *Comptes*, 48. *Douanes*.

ETRONCOKE ET MONO, COMPAGNIE DU CHEMIN DE :—Pétition d'E. Fisher, président, demandant des amendemens à l'Acte d'Incorporation de la dite Compagnie, 123.

ETUDIANS EN LOI :

1. Pétitions demandant que les Etudiants en Loi, dans le Bas-Canada, qui ont été gradués dans un Collège de cette Province ou de la Grande-Bretagne, soient admis à la pratique après trois ans d'étude :—D'E. De Bellefeuille, et autres, de Montréal, 53. Du Caput du Collège M^rGill, 121.

2. Bill pour amender l'Acte 6 Guil. 4, concernant l'admission des personnes à la pratique de la loi, etc. ; Présenté, 74.

EVANS, Wm. :

1. Pétition de, demandant une compensation pour ses services, etc. ; ayant travaillé à l'amélioration de l'Agriculture en Canada, 90.

2. Pétition de W. Evans et ses fils, demandant une indemnité pour des dommages qui leur ont été causés par une crevasse dans le Canal Lachine, 121. Motion, pour renvoyer la pétition à un Comité Spécial, rejetée, 257.

EXPLORATION EN ARRIÈRE DE QUÉBEC :—Voir Adresses, 29.

EXPLORATION GÉOLOGIQUE :—Voir Comptes, 49, 50.

FARRAN, CHARLES C. :—Pétition de, demandant une compensation pour des dommages que lui a fait éprouver la construction du Canal St. Laurent, 59.

FAUX MONNOYEURS :—Voir Incendiaires.

FERMES MODÈLES :—Voir Agriculture, Ecoles d'. St. Hyacinthe, Séminaire de, 1.

FERRIS, JAMES M. :—Pétition de, demandant une enquête sur sa destitution de l'emploi d'Inspecteur du Revenu de la Seconde Division du District de Montréal, 84.

Voir Adresses, 30. Comptes, 51.

FÊTES D'OBLIGATION :—Voir Dimanche.

FONCTIONNAIRES EXÉCUTIFS :—Bill pour limiter le nombre des Fonctionnaires Exécutifs ; Présenté, 18. Motion, pour la seconde lecture ; Amendement pour ajouter " de ce jour en trois mois," adopté, 219.

FONDS D'AMORTISSEMENT :—Voir Dette Provinciale.

FORMA PAUPERIS :—Bill pour faire disparaître tout doute quant au droit de poursuite ou de défense dans les causes in forma pauperis, dans le Bas-Canada ; Présenté 176. Seconde lecture ; Grossoyé, 182. Passé, 183. Message du Conseil, informant la Chambre que le Bill a été détruit lors de l'Incendie de l'Edifice du Parlement, 286.—Nouveau Bill présenté ; Seconde lecture, 298. Grossoyé, 301. Passé, 312. Par le Conseil, 324. S. R., 365. (12 Vic. c. 43.)

GAGNÉ, ALEXIS :—Pétition de, demandant le paiement de son Compte comme Officier-Rapporteur de l'élection des Officiers de Paroisse de St. Louis de Kamouraska, en 1841, 58.

GARDE-MAGASINS :—Bill pour punir les Garde-Magasins donnant des faux reçus pour Marchandises, etc. ; Présenté, 14. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général, 106. Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 193. Passé, 195. Par le Conseil, 216. S. R., 261. (12 Vic. c. 12.)

GASPÉ, COMPAGNIE DES PECHERIES DE :—Voir Adresses, 31. Comptes, 52.

GASPÉ, DISTRICT DE :

1. Bill pour amender la loi relative à l'administration de la Justice dans Gaspé ; Présenté, 43. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général, 198. Considéré ;

Rapporté ; Grossoyé, 298. Passé, 311. Par le Conseil, 324. S. R., 365. (12 Vic. c. 40.)

2. Pétition de J. Le Boutillier, et autres, demandant un prêt pour fournir des Semences à ceux dont la récolte a manqué pendant la dernière saison, 145.

3. Pétition de John G. Thompson, demandant l'établissement d'une Société d'Agriculture de District, dans le District de Gaspé, 199.

Voir Bonaventure.

GIBIER.—Pétition de H. P. Croft, et autres, de St. Louis de Kamouraska, demandant l'amendement de la loi pour la conservation du Gibier, 40. Renvoyée à un Comité, 91.

GLISSOIRES :—Bill pour mettre les personnes en état d'acquiescer des terrains nécessaires pour la construction des Glissoires ; Présenté, 75.

GORE, BANQUE DE :—Pétition du Président, des Directeurs et de la Compagnie de la Banque de Gore, demandant une réduction dans la valeur de leurs Parts, et l'augmentation du Fonds Social, 21. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 33. Rapport sur icelle ; Bill présenté, 60. Seconde lecture ; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 141. Rapporté ; Renvoyé à un Comité Général ; Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 164. Passé, 167. Rapporté du Conseil, avec des amendemens, 195. Considérés et adoptés, 197. S. R., 261. (12 Vic. c. 169.)

GORE, DISTRICT DE :

1. Pétitions demandant la division du District de Gore, et que Brantford soit le chef-lieu du nouveau District :—D'A. Digby, et autres, 21. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 33. Rapport sur icelle, 46. De Duncan M^rFarland, et autres, 224.

2. Pétitions contre la division :—Du Conseil de District de Gore, 29. De D. Buchan, et autres, 63. De J. Vansickle, et autres ; De W. Miller, et autres, 76. De T. Atkinson, et autres, 90. De Robert Lottridge ; D'E. C. Thomas, et autres ; De Thomas Shaw, et autres, 232. De H. Hall, et autres ; De Miles O'Reilly, 240.

3. Pétition de M. Charlton, et autres, demandant que la moitié sud de Dumfries forme partie du nouveau District, 225.

4. Pétition de B. Horner, et autres, demandant que Blenheim soit séparé du District de Gore, et forme partie du nouveau District, 54.

5. Pétition du Conseil de District de Gore, demandant l'autorisation de faire le transport d'anciennes Réserves pour des Chemins, 29.

6. Pétition du Conseil de District de Gore, demandant l'autorisation de vendre une certaine propriété.

Voir Adresses, 32. Bruce (District). Comptes, 53.

GOUVERNEUR GÉNÉRAL :

1. Discours de Son Excellence à l'ouverture de la Session, 4. Jour fixé pour le prendre en considération, 5. Motion, que le Discours soit maintenant pris en considération ; Amendement, que les mots " en Comité Général " soient ajoutés, rejetée, et la motion principale adoptée ; Motion, pour une Adresse remerciant Son Excellence de Son Discours du Trône, etc., 15. Amendement proposé, 16. Débat sur l'amendement, ajourné, 17. Considération de la Motion principale et de l'amendement reprise, et ajournée de nouveau, 18. Reprise, 22. Amendement rejeté ; Autre Amendement proposé et rejeté ; Motion principale adoptée ; et l'Adresse ordonnée, 24. Voir Adresses, 23.

2. Le Discours à être pris de nouveau en considération, 60. Pris en Considération ; Motion, que des Subsides soient accordés à Sa Majesté ; A être prise en considération en Comité Général, 64. Voir Subsides. Aussi, Dette Provinciale.

GOUVERNEUR GÉNÉRAL—Continuation :

3. Recommande à la considération de la Chambre (par un Membre du Conseil Exécutif) certaines mesures qui exigent des octrois d'argent, 95, 108, 143, 210, 225, 258, 324, 348.—Donne son consentement à ce que certaines mesures soient prises en considération (par dito), 141, etc. Voir aussi, *infra*, 9, 13.

4. Bills envoyés du Conseil, signé par Son Excellence :—Voir *Amnistie*. *Grace*.

5. Donne la Sanction Royale aux Bills, 46, 59, 261.—(Le Député Gouverneur), 363.

6. Discours du Député Gouverneur à la clôture de la Session, 367.

MESSAGES DE SON EXCELLENCE :

7. Demandant la présence de la Chambre dans la Chambre du Conseil Législatif, 1, 46, 56, 261.—(Le Député Gouverneur), 363.

8. Transmettant copie des dépêches du Secrétaire Colonial, relativement à l'Acte des Douanes,—Acte de la Propriété Littéraire,—Chemin de Fer de Halifax,—A l'exemption de droits sur les articles importés pour le service Militaire,—Actes relatifs aux Chemins de Fer de Montréal et Lachine, et du St. Laurent et d'Industrie,—confirmant certains autres Bills réservés,—Suggérant certains amendemens au Bill relatif au Télégraphe de l'Ouest, 48. Imprimées, 49.

9. Transmettant une Estimation des sommes immédiatement requises pour le service des Canaux du St. Laurent, et la recommandant à la Chambre, 103 Renvoyée au Comité des Subsidés, 104. Voir *Subsidés*.

10. Transmettant copie d'une Correspondance au sujet de l'établissement d'un système général de Poste dans l'Amérique Britannique du Nord. (App. B.B.B.) ; Imprimée, 108. Renvoyée à un Comité Général, 323. Voir *Postes*, *Bureau des*.

11. Transmettant copie d'une Correspondance avec le Secrétaire Colonial au sujet de l'Immigration et des Travaux Publics (App. E.E.E.) ; Imprimée, 125.

12. Transmettant des documens venant du Secrétaire Colonial et du Département des Ingénieurs Royaux, relativement à l'érection d'un Observatoire à Québec, (App. M.M.M.) ; Imprimés, 143.

13. Transmettant les Estimations pour 1849 (App. V.V.V.), et les recommandant à la considération de la Chambre ; Imprimées, 189. Renvoyées au Comité des Subsidés, 219. Voir *Subsidés*.

14. Transmettant des Estimations Supplémentaires ; Renvoyées au Comité des Subsidés, 334.

Voir *Edifice du Parlement*, 5. *Subsidés*, 1.

GOWAN, OGLE R. :—Voir *Adresses*, 33. *Comptes*, 54.

GRACE, OLIVER :—Pétition de, demandant l'annulation de l'accusation de Haute Trahison, portée contre lui en 1819, 67.—Bill pour faire disparaître l'*attainder* d'Oliver Grace ; Son Excellence en recommande la considération ; Bill lu trois fois et passé, 348. S. R., 366. (12 Vic. c. 175.)

GRAHAM, ALEN :—Pétition de, exposant qu'un lot des Réserves du Clergé, sur lequel il s'est établi et qu'il a amélioré, a été vendu à une autre personne, et demandant justice, 116.

GRAND CHEMIN DE FER OCCIDENTAL :—

1. Pétition de la Compagnie, demandant un Acte pour abolir son Comité Correspondant en Angleterre, et pour révoquer certains pouvoirs extraordinaire, 72. Renvoyée au Comité des Chemins de Fer, 78. Rapport sur icelle, 197.

2. Bill pour amender la Charte de la Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental ; Présenté, 197. Motion que l'Ordre du jour pour la seconde lecture, soit maintenant lu, rejetée, 214. Seconde lecture ; Renvoyé

à un Comité Général ; Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 235. Passé, 240. Par le Conseil, 254. S. R., 363. (12 Vic. c. 156.)

3. Pétition de la Compagnie, demandant une Aide Publique Provinciale pour achever le dit Chemin de Fer, 72. Pétition de G. Alexander, et autres, d'Oxford, en faveur, 232.

GRANDE RIVIÈRE, COMPAGNIE DE NAVIGATION DE LA :

1. Pétition de la Compagnie, demandant une augmentation de son Fonds Social, 39. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 87. Rapport sur icelle, 91. Bill présenté, 122. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général, 203. Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 250. Passé, 253. Message du Conseil, que le Bill a été détruit dans l'Incendie de l'Edifice du Parlement, 286.—Nouveau Bill présenté ; Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général ; Considéré ; Rapporté ; 298. Grossoyé, 304. Passé, 312. Par le Conseil, 324. S. R., 365. (12 Vic. c. 159.)

2. Pétition de la même, demandant la remise en vigueur d'un Acte pour autoriser le Gouvernement à lui prêter une somme d'argent, 39.

GREFFIER DE LA CHAMBRE :

1. Faire préparer une Liste des différentes paroisses, seigneuries, townships, etc., formant les Collèges Electoraux actuels de la Province, 160. Présentée, 177.

2. S'abonner, pendant la présente Session, à certains Journaux des Etats-Unis, 175.

3. Mettre sur la table une liste des personnes qui ont été payées, pendant la présente Session, pour comparaître, comme Témoins, devant des Comités, 178. Présentée, 185. Imprimée, 201.

4. Rembourser les honoraires sur certains Bills Privés, 212, 266.

GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE :

1. Rapport des élections des Membres élus en vertu de nouveaux Writs, 1, 2, 3, 248.

2. Ordre de comparaître et d'amender des Rapports ; Il comparait en conformité, 72.

3. Ordre de transmettre aux Commissaires nommés pour examiner les témoins dans l'affaire de l'Election de Prescott, les Livres de Poll originaux, et tous les autres papiers en sa possession, relatifs à la dite élection, 120.

GREFFIERS DE LA PAIX, QUÉBEC :—Comité Spécial nommé pour s'enquérir de la manière dont est tenu le Bureau des Greffiers de la Paix à Québec, 90.

Voir *Adresses*, 34. *Comptes*, 55.

GREFFIERS DES COURS :—Voir *Actions*, 4.

GREY, COMTÉ (PROPOSÉ) DE :

1. Bill pour pouvoir à l'érection d'un certain territoire du Haut-Canada, en Comté, sous ce nom ; Présenté, 226. Motion, pour la seconde lecture ; Amendement pour ajouter "de ce jour en trois mois," adoptée, 257.

2. Pétition d'A. M. Stephens, et autres, demandant que le Comté proposé soit placé dans la même section (dans le Bill de division de Comtés) que ceux de Kent et de Lambton, 225.

GRIFFIN, JOSEPH :—Pétition de J. W. Griffin, et autres, fils et filles de feu Joseph Griffin, demandant qu'il soit adopté des mesures pour obtenir la révocation de la Patente constituant la cure de *Wellington Square*, et pour rendre la propriété de leur père qui est maintenant entre les mains du Curé de l'endroit, 63. Motion pour renvoyer cette pétition à un Comité Spécial, rejetée, 124.

GRIMSBY, COMPAGNIE DU HAVRE DE :—Pétition du Président et des Directeurs, demandant que leur charte soit remise en vigueur, 96.

GRONDINES, POINTE DES :—Pétition de J. Desfossés, et autres, du District des Trois-Rivières, demandant une aide pour construire une Jetée dans le St. Laurent, entre la Pointe des Grondines, et les Rapides du Richelieu, 138.

GUELPH ET ARTHUR, COMPAGNIE DU CHEMIN DE :—Voir *Comptes*, 56.

GUELPH ET DUNDAS, COMPAGNIE DU CHEMIN DE :—Pétition d'A. Shade et J. Cowan, demandant des amendements à l'Acte d'Incorporation de la dite Compagnie, 63. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 85. Rapport sur icelle, 97.

HALDIMAND :

1. Pétitions demandant que ce Comté soit érigé en un District séparé :—De R. Griffith, et autres, 76. De R. Brown, et autres, 240.

2. Bill pour diviser le Comté de Haldimand ; Présenté, 219. Ordre pour la seconde lecture, déchargé, 257.

3. Pétition de J. De Cew, et autres, demandant que dans le cas où ce Comté serait érigé en District, Cayuga soit le chef-lieu, 84.

HALIFAX ET QUÉBEC, CHEMIN DE FER DE :

1. Proclamation annonçant que la Sanction Royale a été donnée au Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer du Canada, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Ecosse, réservé en 1847,—*Au commencement de ce volume*, p. iv.

2. Pétition priant la Chambre de prendre en sa considération favorable le projet d'un Chemin de Fer depuis Québec jusqu'à Halifax :—De G. O'Kill Stuart, et autres, de Québec, 83. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 104. Rapport sur icelle, 107. Du Maire et des Conseillers de Québec, 113. Renvoyée au Comité des Chemins de Fer, 124. Du Rév. J. D. Déziel, et autres, de la Pointe Lévy ; D'Eucher Dion, et autres, de St. Thomas, 145. Renvoyées au Comité des Chemins de Fer, 157, 158.

3. Pétition de Josiah Timmins, demandant une rémunération de ses services lorsqu'il a examiné la ligne la plus favorable pour le dit Chemin de Fer, etc., 116.

4. Pétition de l'Hon. A. Ferric, et autres, Comité Provisoire de la Compagnie du Chemin de Fer du Canada, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Ecosse, (Halifax et Québec,) demandant un octroi de terre le long de la ligne du Chemin de Fer projeté, 144.

Voir *Adresses*, 35. *Chemins de Fer*, 3, 4. *Comptes*, 20, 22.

HALLOWELL :—Pétition de T. Bowerman, et autres, demandant qu'une partie de ce Township soit annexée à Sophiasburgh, et qu'une partie de Gore soit annexée à Hallowell, 39. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 78. Rapport sur icelle, 81. Bill pour changer les Lignes de Divisions entre Hallowell et Sophiasburgh ; Présenté, 105. Seconde lecture ; Renvoyée à un Comité Spécial, 150. Rapporté, 178. Grossoyé, 191. Passé, 197. Par le Conseil, 210. S. R., 261. (12 Vic. c. 100.)

HALTON :—Voir *Waterloo*, (Comté.)

HAMILTON :

1. Pétition du Conseil de Ville de Hamilton, demandant des Amendemens à l'Acte d'Incorporation de la dite Cité, 77. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 117. Rapport sur icelle, 125. Pétition renvoyée au Comité Général sur le Bill des Municipalités du Haut-Canada, 185.

2. Bill pour établir un meilleur système de Police et une administration Municipale plus efficace dans la Cité de Hamilton, et pour étendre les limites de la Cité ; Présenté, 120. Seconde lecture ; Renvoyé au Comité Général sur le Bill des Municipalités du Haut-Canada, 215.

3. Pétition de H. B. Bull, et autres, demandant qu'une certaine partie du Township de Barton, entre la troisième et la quatrième Concessions, ne soit pas incluse dans les limites de Hamilton, 274.

4. Pétition de F. Kennedy, et autres, de Barton, contre l'agrandissement des limites de Hamilton 304.

HAMILTON, ASSOCIATION DE LA BIBLIOTHEQUE MERCANTILE DE :—Pétition de, demandant un Acte d'Incorporation, 112. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens ; Règles suspendues, 205. Rapport sur icelle, 218. Bill présenté, 264. Seconde lecture ; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 267. Rapporté, 272. Grossoyé, 286. Passé, 300. Par le Conseil, 330. S. R., 365. (12 Vic. c. 109.)

HAMILTON ET GORE, INSTITUT DES ARTISANS DE :—Pétition d'E. C. Thomas et T. M. Simons, demandant un Acte d'Incorporation, 40. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 85. Rapport sur icelle ; Bill présenté, 92. Seconde lecture ; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 134. Rapporté, 157. Renvoyé à un Comité Général, 165. Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 203. Passé, 208. Par le Conseil, 254. S. R., 364. (12 Vic. c. 110.)

HAMILTON ET WATERLOO, CHEMIN DE :—Pétitions demandant l'Incorporation d'une Compagnie pour faire un Chemin planchéié ou macadamisé de Hamilton à la Traverse de Waterloo :—De Henry Smith, et autres ; De H. Morgan, et autres, 90. Toutes deux renvoyées à un Comité, 91. Rapport ; Imprimé, 183.

HAMILTON, HÔPITAL DE :—Pétition du Conseil de Ville de Hamilton, demandant une aide pour un Hôpital Général, 232.

HAMILL, JOHN :—Pétition de, demandant le paiement d'une somme qui lui est due pour la construction de deux Ponts sur la Grande Rivière, 116.

HASTINGS :—Bill pour remédier à certaines déficiences dans l'Enregistrement des Titres dans Hastings ; Présenté, 104. Seconde lecture ; Grossoyé, 135. Passé, 142. Par le Conseil, 155. S. R., 261. (12 Vic. c. 97.)

HATLEY :

1. Pétition d'Auldin Plumby, demandant le paiement d'une somme qui lui est due et à Alphonso Burbank par le ci-devant Conseil Municipal de Hatley, 96. Renvoyée à un Comité Spécial, 114. Rapport, 218.

2. Bill pour permettre aux Cautions du ci-devant Conseil Municipal de Hatley d'exercer leurs réclamations contre le dit Township ; Présenté, 218. Instruction au Comité des Ordres Permanens, de s'enquérir si le Bill est de nature à exiger un avis préalable, 219. Rapport, 225. Bill lu pour la seconde fois ; Renvoyé à un Comité Général ; Considéré, 257. Rapporté ; Grossoyé, 258. Passé, 274. Par le Conseil, 300. S. R., 364. (12 Vic. c. 134.)

Voir *Magog*.

HILL, THOMAS :—Pétition de, demandant une pension, en considération de ses services comme Messenger de la ci-devant Assemblée Législative du Haut-Canada, 62.

HINCHINBROOKE :—Voir *Elgin*.

HOME, DISTRICT DE :

1. Bill pour ériger certains Townships, dans le District de Home, en un Comté séparé ; Présenté, 200.

2. Pétition de J. B. Warren et autres, demandant que Whitby, et autres Townships, soient érigés en un District séparé, 72. Renvoyée à un Comité Spécial ; Pétition de H. Cole, et autres, relative aux Iles de Scugog, renvoyée au même Comité, 81. Rapport, 195. Imprimé, 196.

3. Pétitions contre la division du District :—De Wm. Bagshaw, et autres, 13. Du Conseil de District de Home ; De J. Armond et autres ; de J. Gould, et autres,

HOME, DISTRICT DE—Continuation :

71. Du Conseil de District de Simcoe; d'Abner Hurd, et autres, 89. De Joshua Winon, et autres, 113. D'A. Farewell, et autres, 123. De Donald Munro, et autres, 153.

HOMMES DE ST. ROCH:—Voir *Québec, Hommes de St. Roch de.*

HONORAIRES D'OFFICE:—Motion, pour obtenir la permission de présenter un Bill pour prescrire que les Actions pour Honoraires d'Office soient décidées par un juré, et suivant les lois d'Angleterre, Rejetée, 212.

HOOPLE, WM.:—Pétition de. demandant une rémunération pour avoir découvert le Chenal du Côté Nord du Rapide du Long Sault, dans le Fleuve St. Laurent, 63.

HÔTEL-DIEU, MONTRÉAL:—Pétition des Dames Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal, demandant l'autorisation de disposer de leur propriété, 62. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 73. Rapport sur icelle, 81. Bill présenté, 82. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 141. Rapporté, 177. Renvoyé à un Comité Général, 189. Considéré, 234. Rapporté; Grossoyé, 249. Passé, 250. Rapporté du Conseil avec des amendemens, 271. Considéré et adopté, 273. S. R., 364. (12 Vic., c. 139.)

HUILE:—Voir *Poisson et Huile.*

HUNGERFORD:—Pétition de W. Downing, et autres, demandant l'établissement de certaines Lignes de Division dans ce Township, 71. Bill Présenté, 146.

HUISSIER AUDIENCIER ET SON ASSISTANT, MONTRÉAL:— Voir *Adresses, 36. Comptes, 33. Shérifs de Montréal, 1.*

HURON, COMPAGNIE DE LA BAIE DE CUIVRE DE:—Pétition d'A. Rankin, et autres, demandant à être incorporés comme la Compagnie de la Baie de Cuivre de Huron, 28. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 33. Rapport sur icelle, 46. Bill présenté, 46. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 149. Rapporté, 170. Renvoyé à un Comité Général, 178. Ordre de renvoi, déchargé; Bill Grossoyé, 219. Passé, 237. Message du Conseil, que le Bill a été détruit dans l'incendie de l'Édifice du Parlement, 285.—Nouveau Bill présenté, 283. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté; Grossoyé, 292. Passé, 312. Rapporté du Conseil, avec des amendemens à la version Française, 332. Considérés et adoptés, 333. S. R., 365. (12 Vic. c. 165.)

HURON, COMPAGNIE DES MINES DE:—Pétition de l'Hon. P. McGill, et autres, demandant un Acte d'Incorporation, 145. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 153. Rapport sur icelle, 159. Bill présenté, 160. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 229. Rapporté, 254. Renvoyé à un Comité Général, 258. Ordre déchargé, et le Bill renvoyé de nouveau au Comité des Bills Privés, 267. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté; Grossoyé, 272. Passé, 286. Par le Conseil, 306. S. R., 364. (12 Vic. c. 164.)

HURON, DISTRICT DE:

1. Pétitions demandant la division du District de Huron:—De T. M. Daly, et autres, 12. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 55. Rapport sur icelle, 60. De William Ketchum, et autres, 12. De J. E. W. Daly, et autres, 21. De M^rPherson, et autres, 28. De J. C. W. Daly, et autres, 84.

2. Bill pour diviser le District de Huron; Présenté, 254. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 274. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 336. Passé, 337. Rapporté du Conseil avec un amendement, 350. Considéré et adopté, 352. S. R., 366. (12 Vic. c. 96.)
Voir *Bruce (District.)*

HURON, RIVE NORD DU LAC:—Voir *Comptes, 49.*

HYPOTHÈQUES:

1. Bill pour pourvoir à l'insinuation des Hypothèques qui affectent la propriété mobilière, dans le Haut-Canada; Présenté, 43. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 176. Considéré, 182. Rapporté; Grossoyé, 193. Passé, 195. Par le Conseil, 216. S. R., 363. (12 Vic. c. 74.)

2. Bill pour pourvoir à la vente des droits des débiteurs et créanciers d'Hypothèques dans le Haut-Canada; Présenté, 60. Seconde lecture; Renvoyé au Comité sur le Bill pour amender les Lois d'Enregistrement, 149. Ordre déchargé, et le Bill renvoyé à un Comité Spécial, 219. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté; Grossoyé, 317. Passé, 323. Par le Conseil, 332. S. R., 365. (12 Vic. c. 73.)

IMMIGRATION:—Voir *Emigration.*

IMPORTATIONS:—Voir *Adresses, 38. Comptes, 59.*

IMPRESSIONS:

1. Impression de papiers ordonnée, 29, 40, 41, 47, 49, 56, 73, 79, 84, 96, 91, 93, 98, 104, 105, 107, 108, 113, 114, 118, 119, 124, 132, 139, 143, 146, 152, 154, 165, 170, 171, 174, 175, 180, 183, 184, 187, 188, 191, 193, 197, 198, 199, 201, 209, 210, 216, 218, 221, 225, 226, 231, 233, 237, 240, 241, 248, 253, 255, 258, 265, 270, 272, 282, 293, 298, 304, 306, 308, 351, 354, 356, 360, 363.—Copies Additionnelles, 118, 119.—Bills tels qu'amendés par la Chambre ou par les Comités, 165, 191, 233. (Tels que passé par les deux Chambres.) 255.—Un Bill du Conseil, 219. Voir aussi *Dépenses Contingentes*.

2. Règle exigeant l'impression des Bills, suspendue, 233.

3. Pétition de MM. Lovell et Gibson, demandant que justice leur soit faite relativement à leurs soumissions pour les "Impressions Quotidiennes" de la Chambre, 145. Renvoyée au Comité Général sur le premier Rapport sur les Impressions, 168. Voir *infra, 4.*

4. COMITÉ PERMANENT sur les Impressions, nommé, 21, 30. Pétition de MM. Lovell et Gibson, relativement à leur soumissions pour les "Impressions Quotidiennes," renvoyée à ce Comité, 163. PREMIER RAPPORT; Imprimé; Renvoyé à un Comité Général, 107. Pétition de MM. Lovell et Gibson, renvoyée au même Comité, 153. Considérés; Le Comité se lève sans faire rapport, 167. SECOND RAPPORT, 174. Renvoyé à un Comité Général, 175. Considéré, 181. Sept Résolutions rapportées; Amendemens proposés à la quatrième et cinquième Résolutions, et rejetés; Résolutions adoptées, 194. (Voir *infra, 5.*) TROISIÈME RAPPORT, 248. Adopté par la Chambre, 252.

5. Résolutions rapportées par le Comité Général sur les Impressions:—1o. (Acceptant les soumissions pour les Impressions.) 2o. Prescrivant la forme dans laquelle les Bills seront imprimés. 3o. (Que les Bills ayant rapport au Haut-Canada seulement, soient imprimés qu'en Anglais avec des notes marginales Françaises.) 4o. 5o. 6o. (Relativement aux "Impressions Quotidiennes," et aux copies surnuméraires de parties de l'Appendice.) 7o. (Que l'impression des Journaux soit commencée immédiatement,) 194.

INCENDIAIRES:—Bill pour amender la Loi relative aux Incendiaires et aux Faux Monnoyeurs; Présenté, 324. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté; Grossoyé, 358. Passé, 359. Par le Conseil, 360. S. R., 367. (12 Vic. c. 20.)

INTEMPÉRANCE;

1. Pétitions demandant qu'il soit pris des mesures pour supprimer l'intempérance dans l'usage des Liqueurs Spiritueuses:—De J. Dougall, et autres, d'Amherstburgh; De Thomas Boyle, et autres, de Malden, 12. Du Rév. A. Mailloux, et autres, de St. Charles; Du Rév. J.

INTÉMPÉRANCE—Continuation :

Asselin, et autres, de L'Ange Gardien, 77. D'E. Simard, et autres, du Château-Richer, 96. Toutes renvoyées au Comité sur l'Intempérance, 113. (Voir *infra*, 2). D'A. Young, et autres, de Port Sarnia, 145. Du Maire et des Citoyens de Québec, 157. Renvoyées au Comité, 157. Du Rév. C. L. Vinet, et autres, de St. Constant; Du Rév. Pierre Bedard, et autres, de St. Rémi, 169. Renvoyées au Comité, 183. De L. Bourassa, et autres, de St. Martin, 195. De J. A. Mathison, et autres, de Vaudreuil; Du Rév. M. Brunet, et autres, de St. Janvier de Blainville; Du Rév. J. Auclair, et autres, de Ste. Marie de la Nouvelle-Beauce; Du Rév. C. Aubry, et autres, 199. De J. P. Roblin, et autres, de Hallowell, 208. Du Rév. Foisy et autres, de St. Edouard, 217.

2. Comité Spécial nommé pour s'enquérir des mesures Législatives qui peuvent être adoptées pour réprimer les maux causés par l'Intempérance, 18. Pétitions Renvoyées à ce Comité:—Des Juges de Paix du District de Home, et de J. Bigelow, et autres, demandant un changement dans la manière d'accorder les Licences d'auberge, 55, 113. De M. Asseltine et P. S. Timerman, demandant que le pouvoir d'accorder des Licences soit accordé aux Conseils Municipaux, 91. Toutes les pétitions au sujet de l'Intempérance, 113, 157, 183. Rapport (Z.Z.Z.); Imprimé, 187.

Voir *Maisons où l'on vend de l'Aile. Maisons de Tempérance.*

INTERPRÉTATION DES TERMES:—Bill pour donner une interprétation Législative à certains mots employés dans les Actes du Parlement; Du Conseil, 147. Première lecture, 148. Seconde lecture, 189. Passé, 189. S. R., 261. (12 Vic. c. 10.)

INTESTAT:—Bill pour établir de meilleures dispositions pour la protection des Personnes décédant Intestat, dans le Haut-Canada; Du Conseil, 88. Première lecture, 98. Motion, que le Bill soit lu une seconde fois; Amendement, pour ajouter "de ce jour en trois mois," adopté, 214.

INVASIONS:—Voir *Adresses*, 60, 61. *Comptes*, 87, 88.

IRELAND, WM.:—Voir *Adresses*, 39. *Comptes*, 60.

JARVIS, S. P.:—Voir *Comptes*, 104.

JÉRÉMIE, F. DENAULT DIT:—Pétition de, demandant une indemnité pour des pertes éprouvées dans des entreprises de travaux publics, 28.

JESSUP, HENRY:—Pétition de, demandant un Acte pour autoriser la Cour du Banc de la Reine à l'admettre au Barreau du Haut-Canada, 121. Voir *Thompson, J. R.*

JÉSUS, RIVIÈRE:—Pétition de J. O. A. Turgeon, et autres, demandant une aide pour rendre la dite Rivière navigable, entre Terrebonne et le St. Laurent, 28.

JOLIETTE, COLLÈGE:—Pétition du Rév. F. T. Lahaye, et autres, demandant une aide pour le dit Collège, 77.

JOHNSTOWN, DISTRICT DE:—Pétition du Conseil de District de Johnstown, demandant que la balance d'un octroi de £30,000 pour l'amélioration de certains Chemins dans ce District, soit dépensée, 32.

Voir *Bathurst, District de.*

JOURNAUX:—Entrées dans les Journaux des Sessions précédentes lues de nouveau:—Relativement à l'Élection de Waterloo, 18. Chef-lieu du District de Niagara, 18. Pétition de W. Bradley, et autres, 29. Chemin de Bytown et L'Orignal, 33. Pétition du Conseil de District de Niagara, (Lignes de Division de Dunn, Moulton, etc.); Pétition de H. Nadeau, et autres (Chemin de Fer de Niagara et Détroit,) 48. Pétition du Conseil de District de London, (relativement aux taxes sur les terres des absents), 87. Pétition contre l'Élection du Membre siégeant pour Bonaventure, 147. Pétition de W. Gibson, et autres, (Limites d'Edwardsburgh,) 166.

JUDICATURE (B.-C.):

1. Bill pour établir une Cour ayant juridiction en Appel et au Criminel; Présenté, 42. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 198. Considéré, 261, 262. Rapporté; Grossoyé, 285. Passé, 295. Par le Conseil, 324. S. R., 365. (12 Vic. c. 37.)

2. Bill pour amender les lois relatives aux Cours de Jurisdiction Civile en première instance, dans le Bas-Canada; Présenté, 42. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 198. Résolution, pour payer à même le Fonds Consolidé du Revenu le salaire d'autant de Juges additionnels que le Bill l'exigera, renvoyé au Comité Général, avec Instruction d'établir des dispositions en conséquence, 260. Considéré; Délibérations du Comité interrompues par des volées de pierres, etc., lancées par des émeutiers qui ont ensuite détruit par le feu l'Édifice dans lequel la Législature tenait ses séances, 262. Considération reprise, 285. Rapporté amendé; Quelques uns des Amendemens, amendés; Grossoyé, 299. Troisième lecture; Certains paragraphes retranchés, et remplacés par d'autres; Bill passé, 311. Par le Conseil, 324. S. R., 365. (12 Vic. c. 38.)

3. Motion que la Chambre se forme en Comité, pour prendre en considération la convenance d'établir des dispositions pour payer le Salaire d'autant de Juges qui seraient nécessaires pour remodeler les Institutions Judiciaires du Bas-Canada; La recommandation de Son Excellence, signifiée; La Chambre se forme en Comité, 258. Résolution rapportée; Renvoyée au Comité Général sur le Bill de Judicature du Bas-Canada, avec Instruction d'établir des dispositions en conséquence, 260. Voir *supra*, 2.

4. Bill pour corriger une erreur dans cet Acte (*supra*, 2); Présenté; Seconde lecture; Grossoyé, 338. Par le Conseil, 351. S. R., 366. (12 Vic. c. 39.)

5. Pétition de P. Vézina, et autres, des Trois-Rivières, demandant que cette partie du Bill de Judicature qui a rapport à ce District, ne passe pas, 96.

6. Pétition de C. Duguay, et autres, du District des Trois-Rivières, demandant certains changements dans le Bill de Judicature, et l'abolition de la Cour des Commissaires. 132.

Voir *Justice, Administration de la. Statuts.*

JUDICATURE (H.-C.):

1. Bill pour établir une Cour Criminelle Supérieure de Loi Commune, et une Cour d'Appel et de Pourvoi en Erreur, dans le Haut-Canada; Présenté, 152. Seconde lecture; Renvoyée à un Comité Général, 305. Considéré, 310. Résolution pour payer le Salaire des Juges et des Officiers, renvoyée au Comité, 314. Considéré de nouveau, 315. Rapporté; Motion que le Bill soit renvoyé de nouveau au Comité, Rejeté; Proposée de nouveau et adoptée, 326. Ordre déchargé; Rapport reçu, et le Bill amendé de nouveau; Grossoyé; Passé, 331. Par le Conseil, 348. S. R., 366. (12 Vic. c. 63.)

2. La Chambre se forme en Comité pour prendre en considération la convenance de pourvoir au Salaire des Juges et des Officiers additionnels des Cours de Loi et d'Équité, dans le Haut-Canada; Résolution rapportée et adoptée; La partie de la Résolution qui a rapport aux Cours d'Équité, renvoyée au Comité Général sur le Bill de la Cour de Chancellerie, (Voir *Chancellerie*, 1); Le reste de la Résolution renvoyée au Comité Général sur le Bill de Judicature, 314. Voir *supra*, 1.

3. Pétition de R. E. Burns, et autres, Membres du Barreau du Haut-Canada, demandant que le Bill ne passe pas pendant cette Session, 225.

Voir *Justice, Administration de la.*

JUGEMENS ÉTRANGERS:—Bill pour autoriser les Défendeurs à faire une pleine défense, en certains cas, dans des actions fondées sur des Jugemens rendus à l'étranger; Présenté, 152. Motion, pour la seconde lecture; Amendement pour ajouter "de ce jour en six mois," adopté, 220.

JUGEMENS, EXÉCUTIONS DES :

1. Bill pour empêcher les Oppositions frivoles et vexatoires aux Saisies tant mobilières que réelles, et pour mieux assurer l'exécution des Jugemens, dans le Bas-Canada ; Présenté, 42. Ordre pour la Seconde lecture déchargé, 193.

2. Bill pour étendre le recours accordé en vertu de writs d'exécution ; Présenté, 60. Motion, pour la Seconde lecture ; Amendement, pour ajouter " de ce jour en trois mois," adopté, 202.

JUGES :—Voir *Judicature*.

JUGES DE PAIX :

1. Bill pour pourvoir à l'administration du serment aux personnes nommées Juges de Paix ; Présenté, 4.

2. Bill pour amender l'Acte de la qualification des Juges de Paix ; Présenté, 199.

3. La Chambre se forme en Comité pour prendre en considération la convenance d'accorder des honoraires aux Magistrats dans le Haut-Canada, 147, 215.

JURÉS, PETITS :

1. La Chambre se forme en Comité pour prendre en considération la convenance de payer les Petits Jurés dans le Haut-Canada ; Considéré, 56. Résolution rapportée, qu'il est expédient que les Petits Jurés, dans le Haut-Canada, soient payés à même les fonds locaux ; Amendement, pour retrancher les mots "à même les fonds locaux," rejeté ; Motion principale adoptée, 61.

2. Bill pour limiter le nombre des petits Jurés qui seront assignés pour comparaître dans les diverses Cours du Haut-Canada, et pour pourvoir à leur paiement ; Présenté, 61. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général, 155. Considéré ; Rapporté ; Motion, pour renvoyer le Bill de nouveau au Comité, rejeté, 220. Renvoyé de nouveau au Comité ; Rapporté ; Grossoyé, 226. Passé, 230.

3. Pétition du Conseil de District de Bathurst, demandant que les Petits Jurés, dans le Haut-Canada, soient payés à même le Fonds Consolidé du Revenu, 131.

Voir *Cours des Commissaires*.

JUSTICE, ADMINISTRATION DE LA :

1. Bill pour faire disparaître certaines déficiences dans l'administration de la Justice ; Du Conseil, 210. Première lecture, 212. Message envoyé au Conseil, que le Bill a été détruit dans l'incendie de l'Édifice du Parlement, 287.—Nouveau Bill présenté ; Seconde lecture, 314. Grossoyé, 335. Passé, 336. Par le Conseil, 338. S. R., 366. (12 Vic. c. 21.)

2. Pétition de S. Connor, et autres, demandant qu'il soit pris des mesures pour mettre la Cour Supérieure du Haut-Canada, sur un pied efficace, 32.

3. Pétition du Conseil de District de Colborne, demandant que les frais de l'Administration de la Justice, dans le Haut-Canada, soient payés à même le Fonds Consolidé du Revenu, 31.

KAMOURASKA :

1. Pétition du Rév. L. A. Bourret, et autres, demandant que le chef-lieu de Kamouraska ne soit pas établi dans la Paroisse de la Rivière du Loup, 59.

2. Pétition de l'Hon. A. Dionne, et autres, contre tout changement, 153.

KELLY, WM. M. :—Voir *Adresses*, 40. *Comptes*, 61.

KEMPT, CHEMIN DE :—Pétition d'A. Norman, et autres, demandant que des octrois de terre soient faits gratis sur le Chemin de Métis et Kempt, et qu'il soit accordé une allocation annuelle pour encourager les personnes à s'y établir, 13.

KENT :

1. Pétitions demandant la division du Comté de Kent, et que les Townships du Nord soient érigés en un District séparé :—De W. Goodmen, et autres ; De F. Talfour, et autres, 12. De James Porter, et autres, 53. Toutes renvoyées au Comité des Ordres Permanens, 55. Rapport sur icelles, 60. De J. Emmerson, et autres, 112. De George Stevenson, et autres, 232.

2. Pétitions contre la division :—De G. Hyde, et autres, 76. De W. Waddell, et autres, 332.

3. Pétition du Conseil de District de l'Ouest, demandant des amendemens à l'Acte qui établit le nouveau District de Kent, 71.

KING'S COLLEGE :

1. Bill pour amender la Charte de King's College, et pourvoir à une administration plus satisfaisante de ce Collège ; Présenté, 205. Motion pour la seconde lecture ; Plusieurs Amendemens proposés et rejetés, 293. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général ; Motions, pour une Instruction au Comité, rejetées ; Bill pris en considération, 294. Rapporté ; Grossoyé, 300. Motion, pour la troisième lecture ; Amendement pour renvoyer le Bill de nouveau au Comité, rejeté, et le Bill passé, 310. Par le Conseil, 324. S. R., 365. (12 Vic. c. 82.)

2. Pétitions en faveur du Bill :—Du Rév. B. Davies, au nom de l'Union Baptiste du Canada ; Imprimée, 253. Du Conseil de King's College (avec certains amendemens,) 268. Du Rév. James Cooper, et autres, de Kemptville, etc., 300.

3. Pétition du Lord Evêque de Toronto, protestant contre les dispositions du Bill, 232. Imprimée, 233.

4. Pétition du Bureau des Syndics de Queen's College, Kingston, demandant que le Bill ne passe pas, mais que la question de la dotation de l'Université, soit réglée d'une manière équitable ; Imprimée, 240.

5. Pétition du Rév. W. Stennet, A. M., et autres, Etudiants en Théologie de King's College, demandant que le pouvoir de conférer des degrés en Théologie, soit continué à la dite Université, 272.

6. Pétition du Rév. James Beaven, D. D., demandant que le Bill de l'Université soit amendé de manière à reconnaître que l'Instruction Chrétienne, est une partie nécessaire de l'éducation ; Imprimée, 272.

7. Pétition du même, demandant que le Bill soit amendé de manière à conserver la Faculté de Théologie dans l'Université, Imprimée, 304.

8. Pétition des Révérends G. Romanes et Andrew Bell, au nom du Synode Presbytérien du Canada, contre le Bill,

9. Pétition du Conseil de District de Bathurst, demandant que les fonds de King's College soient employés au soutien des Ecoles de Grammaire et Commune, etc., 32.

10. Pétitions contre le partage de la dotation, etc. :—Du Conseil de District de Brock, 32. De James Inglis, et autres, Baptistes, 187.

11. Pétitions demandant que l'on fasse disparaître l'esprit de secte de la constitution du Collège :—De l'Union Baptiste du Canada, 39. De G. T. Havens, et autres, de Grantham, 121. De S. Heath, et autres, de Chingua-cousey, 187.

Voir *Adresses*, 41. *Comptes*, 62. *Réserves du Clergé*, 1.

KINGSTON :

1. Pétition du Conseil de Ville de Kingston, demandant des amendemens à son Acte d'Incorporation, 28. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 33. Rapport sur icelle, 46. Bill présenté, 69. Ordre pour la seconde lecture, déchargé, 290.

2. Pétition de James Sampson, et autres, demandant que le Lot No. 24, 1re Concession, soit inclus dans les limites de la Cité, 77.

KINGSTON—Continuation :

3. Pétition de James Sparks, et autres, demandant l'agrandissement des limites de la Cité, et que le Chemin de Montréal passe à travers la Réserve de l'Artillerie, 77.

4. Pétition de George M'Leod, et autres, demandant que le Village de Portsmouth ne soit pas inclus dans les limites de Kingston, 83.

KINGSTON, COMPAGNIE POUR FOURNIR DE L'EAU A :—Pétition de la Corporation de Kingston, et divers habitans, demandant un Acte d'Incorporation pour la Compagnie, 30. Renvoyé au Comité des Ordres Permanens, 40. Rapport sur icelle, 55. Bill présenté, 56. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré, 133. Rapporté; Amendemens adoptés, et le Bill, tel qu'amendé, renvoyé au Comité des Bills Privés, 140. Rapporté; Grossoyé, 164. Passé, 169. Par le Conseil, 180. S. R., 363. (12 Vic. c. 158.)

KINGSTON, HÔPITAL DE :—Pétitions demandant l'Incorporation de l'Hôpital de Kingston; et une allocation annuelle pour cet Hôpital:—Du Conseil de Ville de Kingston, 113. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 124. Rapport sur icelle, 127. De F. M. Hill, et autres, 132.—Bill présenté, 132. Seconde lecture; Grossoyé; Passé, 156. Rapporté du Conseil avec des Amendemens, 174. Amendemens adoptés, 175. S. R., 363. (12 Vic. c. 103.)

LACHINE, CANAL DE :—Pétition de M. Henrichon, et autres, se plaignant du danger auquel leurs propriétés sont exposées, par les étincelles de feu qui s'échappent des bateaux à vapeur du Canal de Lachine, 28.

Voir *Ponts*, 10.

LACHINE, CHEMIN DE FER DE :—Voir *Montréal et Lachine, Chemin de Fer de*.

LAINAGES :—Pétition de J. Chamberlin, et autres, de Missisquoi, demandant des droits protecteurs pour les Lainages manufacturés en cette Province, 53.

LA NOUVELLE (BONAVENTURE) :—Pétition de Joseph Meagher, et autres, demandant que le dit Township soit tracé, et que ses limites soient clairement définies, 13.

LANSDOWNNE :—Voir *Leeds*.

LARD :—Pétition de T. Wadsworth, et autres, résidant sur l'Outaouais, demandant la remise des droits sur le Lard de première qualité, consommé dans le Commerce du Bois de Construction, 28. Renvoyé au Comité Général sur les Droits de Douanes, 205. Voir *Douanes*, 3.

L'ECUYER, EUGÈNE :—Pétition de, demandant une aide pour publier un ouvrage, intitulé: "Petit Guide du Jeune Notaire," 53.

LARNED, HENRY S. :—Pétition de, demandant une compensation pour des pertes qu'il a éprouvées comme entrepreneur du Chemin de Chatam, Amherstburgh et Sandwich, 71. Motion pour renvoyer cette pétition à un Comité, rejetée, 97.

LASSISERAYE, CHARLES H. :—Pétition de, demandant le paiement d'une balance qui lui est due comme principal Instituteur de la Société d'Éducation des Trois-Rivières, 62.

L'ASSOMPTION, COLLÈGE DE :—Pétition de la Corporation du dit Collège, demandant une allocation augmentée, 39.

LAUZON :—Pétitions se plaignant de certaines charges imposées par le Seigneur de Lauzon, et demandant justice:—De S. Laroche, et autres, de St. Anselme (Dorchester,) 77. De P. M. Guay, et autres, de St. Joseph de la Pointe Lévy, 131.

Voir *Adresses*, 42. *Comptes*, 63, 112.

LEEDS ET LANSDOWNNE :

1. Bill pour diviser ces Townships, et annexer Burgess Sud à Bastard; Présenté, 216. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité, Spécial, 249. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté; Grossoyé, 337. Passé, 346. Par le Conseil, 356. S. R., 366. (12 Vic. c. 99.)

2. Pétition d'E. Webster et autres, demandant la division de Leeds et Lansdownne, pour les fins d'Election Municipale, sous le nom de "Front de Leeds et Lansdownne" et "Profondeur de Leeds et Lansdownne," et la confirmation de certains procédés des habitans, 332.

LEINSTER :—Voir *Berthier*, 2.

LEONARD, WM. :—Pétition de, demandant le paiement d'une somme qui lui est due comme Instituteur à Carlisle, 54.

LETTRES DE CHANGE :

1. Bill pour amender les lois relatives aux Lettres de Change à l'Intérieur, et aux Billets Promissoires; Présenté, 29. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité, 115. Bill pour régulariser les dommages sur les Lettres de Change protestées, renvoyé au même Comité, 149. Membres ajoutés au Comité, 193. Les deux Bills rapportés; Le premier Bill renvoyé à un Comité Général, 199. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 235. Passé, 253. Rapporté du Conseil avec des amendemens, 309. Considérés et adoptés, 312. S. R., 365. (12 Vic. c. 22.)

2. Bills pour régulariser les dommages sur les Lettres de Change protestées; Présenté, 56. Seconde lecture; Renvoyé au Comité sur le Bill précédant, 149. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 199. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 235. Passé, 248. Rapporté du Conseil avec des Amendemens, 300. Considérés et adoptés, 301. S. R., 364. (12 Vic., c. 76.)

LIBELLE :

1. Bill pour amender la loi relative au Libelle; Présenté, 14. Motion pour la Seconde lecture; Amendement, pour ajouter "de ce jour en six mois," adopté, 120.

2. Bill pour amender la Loi du Libelle; Présenté, 192. Ordre pour la Seconde lecture, déchargé, 266.

LIBRE ÉCHANGE RÉCIPROQUE :—Voir *Adresses*, 28; *Comptes*, 48. *Etats-Unis. Pelleteries*.

LIGNES DE DIVISION :—Pétition du Conseil de District de Home, demandant l'Établissement d'un tribunal pour régler les disputes relatives aux Lignes de Division, 21.

LIGNE DE DIVISION PROVINCIALE :—Bill pour définir la Ligne de Division entre le Haut et le Bas-Canada; Présenté, 193. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 239.

LIGNE DE LA PROVINCE, CHEMIN DE FER DE :—Voir *Montréal et Ligne de la Province. St. Louis et Ligne de la Province*.

LIQUEURS SPIRITUEUSES :

1. La Chambre se forme en Comité pour prendre en considération la convenance d'amender l'Acte qui impose des droits sur les Distillateurs, et les Liqueurs distillées, 252. Deux Résolutions rapportées, et adoptées, 255.

2. Bill pour continuer et amender l'Acte imposant des droits sur les liqueurs distillées en cette Province, et pourvoir à l'emmagasinage d'icelles; Présenté, 255. Seconde lecture; Grossoyé, 305. Passé, 311. Par le Conseil, 324. S. R., 365. (12 Vic. c. 14.)

3. Pétition de F. Rourke, et autres, de Québec, demandant la révocation de cette partie de la loi qui leur défend de vendre des boissons fortes en quantité moindre que trois demiares, 62.

4. Pétition de J. Oswald, et autres, du District de Niagara, demandant la révocation de partie de l'Acte

LIQUEURS SPIRITUEUSES—Continuation :—

pour imposer un droit sur les Distillateurs, et sur les Liqueurs Spiritueuses, 113.

5. Pétition de D. McIntosh, de Godmanchester, demandant une réduction du droit imposé sur les Distillateurs, et l'abolition du droit imposé sur les Liqueurs qu'ils distillent, 137. Renvoyée au Comité Général sur les Droits de Douane, 205.

L'ISLET :

1. Pétition d'O. E. Casgrain, et autres, demandant que le Bureau d'Enregistrement de ce Comté soit transporté de St. Thomas à L'Islet, 72. Renvoyée à un Comité Spécial, 77. Rapport; Bill présenté, 98. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 135. Rapporté, 165. Grossoyé, 168. Passé, 169. Par le Conseil, 180. S. R., 261. (12 Vic. c. 130.)

2. Pétition du Rév. F. X. Delage, et autres, demandant la construction d'un quai au débarcadère de la Paroisse de L'Islet, 72.

3. Pétition de L. Fournier, et autres, demandant que le Bureau d'Enregistrement ne soit pas déplacé de St. Thomas, 113.

LISTE CIVILE :—Voir *Subsides*, 1.

LIVRES RELIGIEUX :—Pétition du Rév. William Rintoul, et autres, demandant que les Agens des Sociétés Religieuses soient exemptés de prendre licence pour disposer des Livres ou Pamphlets appartenant à ces Sociétés, 253.

LOCATEURS ET LOCATAIRES :—La Chambre se forme en Comité pour prendre en considération la convenance d'amender l'Acte pour régler l'exercice de certains droits des Locateurs et Locataires; Résolution rapportée et adoptée; Bill pour amender, etc., Présenté, 200. Seconde lecture; Renvoyée à un Comité Général; Considéré, 236. Rapporté; Grossoyé, 238. Passé, 253. Message du Conseil que le Bill a été détruit dans l'incendie de l'Édifice du Parlement, 286.

LOIS EXPIRANTES :

1. Comité Permanent des Lois Expirantes, nommé, 22, 30. Membre ajouté, 225. Rapport, 312.

2. Bill pour continuer certaines lois expirantes; Présenté, 312. Seconde lecture; Grossoyé, 316. Passé, 319. Par le Conseil, 351. S. R., 366. (12 Vic. c. 17.)

LONDON, DISTRICT DE :

1. Bill pour diviser le District de London; Présenté, 200. Motion pour la Seconde lecture; L'attention de M. l'Orateur étant appelée sur le Bill, il décide qu'il est d'une nature publique et qu'il n'exige pas la publication de l'avis, en vertu de la soixante-et-sixième Règle; Appel de sa décision, et elle est confirmée par la Chambre; Motion, pour la seconde lecture dans trois mois, adoptée, 256.

2. Pétition du Préfet du District de London, demandant la passation d'un Acte pour valider certains réglemens du Conseil Municipal, pour le recouvrement des Terres, 39.—Lecture des Entrées dans les Journaux de la dernière Session, relativement à une semblable pétition; Renvoyées à un Comité Spécial, 87. Bill présenté, 254. Seconde lecture; Grossoyé, 310. Passé, 312.

3. Pétition de M. McKenzie, et autres, demandant qu'une certaine partie du District de London soit érigée en un District séparé, 240.

LONGUEUIL ET CHAMBLY, CHEMIN DE :

1. La Chambre se forme en Comité pour prendre en considération la convenance d'amender l'Ordonnance 4 Vic. c. 16, quant à la manière de prélever les péages sur le dit Chemin, 41. Considéré, 57. Résolution rapportée, et adoptée, 61.

2. Bill pour amender l'Ordonnance relative au Chemin à Barrières de Longueuil et Chambly; Présenté, 61.

Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré, 133. Rapporté; Grossoyé, 148. Passé, 152.

3. Pétition des Syndics, demandant le droit exclusif de traverse, dans de certaines limites, sur le St. Laurent, 89.

LOTBINIÈRE :—Bill pour diviser ce comté en deux Municipalités; Présenté, 105. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté; Grossoyé, 150. Passé, 151. Rapporté du Conseil, avec des amendemens, 174. Amendemens adoptés, 175. S. R., 261. (12 Vic. c. 124.)

Voir *St. Louis de Lotbinière*.

LUNATIQUES, ASILE DES (TORONTO) :

1. Pétition demandant une enquête sur la destitution de George H. Park, M. D., de l'emploi de Surintendant Médical de l'Asile des Lunatiques, à Toronto:—De James Graham, et autres, de Norfolk, 96. De John Haggart, et autres, 169. De G. W. Corder, et autres, d'Oxford, 232.

2. Pétition de G. H. Park, exposant certains abus dans l'administration de l'Asile,—exposant l'injustice de sa destitution de la surintendance,—et demandant une enquête, 187. Imprimée, 191. Motion, qu'une enquête soit tenue sur les accusations portées par M. Park contre les Commissaires, rejetée, 355.

3. Pétition de J. Leslie, et autres, de Toronto, demandant une enquête sur la régie de l'Asile, 187.

Voir *Adresses*, 43, 47. *Comptes*, 65, 68.

M'CALLUM, DANIEL :—Pétition de, demandant une compensation pour la destruction de sa propriété par des incendiaires politiques en 1839, 29.

M'COLLON, JOHN S. :—Pétition de J. S. M'Collon, et autres, de Nelson, demandant à être investie d'une certaine réserve pour un Chemin, en remplacement d'une nouvelle ligne de Chemin, 38. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 63. Rapport sur icelle, 68. Bill présenté, 75. Seconde lecture; Grossoyé, 134. Passé, 137. Rapporté du Conseil, avec un Amendement, 155. Considéré et adopté, 159. S. R., 262. (12 Vic. c. 172.)

M'CORD, WM. KING :

1. Pétition de J. M'Golrick, et autres, se plaignant de la conduite de M. M'Cord, comme Magistrat de Police à Québec, et demandant justice, 113. Voir *Magistrat de Police*.

2. Pétition de H. Gowen, et autres, de Québec, demandant qu'il ne soit rien fait sur la pétition précédente contre M. M'Cord; Imprimée, 216.

Voir *Adresses*, 48, 65. *Comptes*, 69, 94.

M'CORMICK, JOHN :—Pétition de, demandant une compensation pour le temps qu'il a perdu, par suite de la fièvre typhoïde, comme Officier de Douane surnuméraire, 39.

MACDONALD, JOHN :—Voir *Membres*, 5.

M'DONNELL, MURDOCK :—Voir *Perth*, 2.

M'GILL, COLLÈGE :

1. Pétition du Bureau de l'Institution Royale pour la diffusion des connaissances, et demandant une aide pour le Collège M'Gill, et qu'il y soit fait des améliorations, 68.

2. Pétition de la Faculté de Médecine du Collège M'Gill, demandant une aide additionnelle, 84.

Voir *Adresses*, 49. *Comptes*, 70.

M'INTOSH, JOHN :—Pétition de, demandant le paiement de certaines hardes qu'il a fournies aux hommes du Colonel James Kerby, pendant la Rébellion dans le Haut-Canada, 30.

Voir *Chambre*.

M'KINNON, MARTIN :—Pétition de, se plaignant de ce qu'il est sur le point d'être dépossédé de son lot des Réserves du Clergé, dans Vaughan, et demandant l'abolition des Cures, et la vente des Réserves du Clergé, 112.

M'SHENY, HENRY :—Pétition de MM. Barton et Sadler, demandant une compensation pour Henry M'Sheny, pour des dommages que lui a causés la construction d'un Chemin Planchéié de Hamilton à Port Dover, 224.

MAGDELEINE, ISLES DE LA :

1. Pétition de James Cormier, et autres, demandant l'abolition de la Maison de la Douane et de la Cour de Circuit, dans ces Isles, etc., 13. Renvoyée à un Comité Spécial, 33. Lecture et renvoi au Comité des Entrées dans les Journaux de 1847, relativement à la Pétition de H. Nadeau, et autres, demandant à être protégés dans la possession de leurs terres; Pouvoir de faire Rapport de temps à autres, 48. Rapport, 223. (App. K.K.K.K.)

2. Pétition de P. Winter, au nom de J. F. Coffin, Ecr., propriétaire des Isles de la Magdeleine, demandant qu'il ne soit adopté aucune mesure affectant les droits de M. Coffin, avant qu'il puisse être entendu pour défendre ses droits de possession, 186.

MAGISTRATS :—Voir *Juges*.

MAGISTRAT DE POLICE :—Pétition de John M'Golrick, et autres, demandant que les emplois de Surintendant et Inspecteur de Police, Magistrat de Police et Conseil de la Reine, ne soient pas remplis par la même personne, etc., 116.

MAGOG :—Bill pour ériger certaines parties de Hatley et Bolton, en un nouveau Township, sous le nom de Magog; Présenté, 140. Seconde lecture; Renvoyée à un Comité Général; Considéré; Rapporté; Grossoyé; Passé, 156. Par le Conseil, 168. S. R., 261. (12 Vic. c. 133.)

MATTLAND ET MERRICKVILLE, COMPAGNIE DU CHEMIN DE :—Pétition de J. L. Read, et autres, demandant un Acte d'Incorporation, sous ce nom, 71.

MAÎTRES ET SERVITEURS :

1. Nomination d'un Comité Spécial pour prendre en considération la convenance d'amender l'Acte du Bas-Canada, relatif aux Maîtres et Serviteurs, dans les Campagnes, 181. Rapport d'un Bill, 188. Voir *infra*, 2.

2. Bill pour amender l'Acte relatif aux Maîtres et Serviteurs, dans les Campagnes du Bas-Canada; Rapporté par un Comité, 188. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 234. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 241. Considéré, 274, 290. Rapporté; Grossoyé, 299. Passé, 306. Par le Conseil, 322. S. R., 365. (12 Vic. c. 55.)

MALLES ANGLAISES :—Comité Spécial nommé pour s'enquérir s'il serait plus avantageux de faire passer les Malles Anglaises par les Provinces Britanniques que par les Etats-Unis, 200.

MANUFACTURES PROVINCIALES :—Voir *Douanes*, 7.

MARGUILLIERS :—Bill pour régler l'élection, etc., des Marguilliers; Présenté, 166. Ordre pour la seconde lecture, déchargé, 233.

MARIAGES :—Bill pour abolir les Oppositions aux Mariages, fondées sur des promesses de Mariages; Présenté, 200. Seconde lecture; Grossoyé, 236. Passé, 237. Rapporté du Conseil avec des amendemens, 259. Message envoyé au Conseil, l'informant que le Bill a été détruit dans l'incendie de l'Edifice du Parlement, 287. Nouveau Bill présenté; Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 298. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté; Grossoyé, 301. Passé, 312. Par le Conseil, 324. S. R., 365. (12 Vic. c. 53.)

Voir *Baptêmes*.

MARIPOSA :—Pétition de C. R. Irish, et autres, demandant que ce Township demeure annexé au District de Rolborne, 31.

MARKHAM ET ELGIN, COMPAGNIE DU CHEMIN PLANCHÉIÉ DES MOULINS DE :—Pétition de B. Bowerman, et autres, demandant un Acte d'Incorporation, sous ce nom, 72. Renvoyée au Comité des Ordres Permanans, 91. Rapport sur icelle, 97. Bill présenté, 105. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Chemins et Ponts, 202. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 226. Considéré, 250. Rapporté; Grossoyé, 252. Passé, 259. Par le Conseil, 285. S. R., 364. (12 Vic. c. 157.)

MAISON, COLLÈGE :—Pétition du Rév. A. Théberge, demandant une allocation pour le soutien du dit Collège, 63.

MATELOTS :

1. Pétition de T. C. Lec, et autres, de Québec, demandant la révocation de l'Acte Provincial, et l'amendement de l'Acte Impérial, 7 et 8 Vic. c. 112, relatif à l'Engagement des Matelots, 12. Renvoyée à un Comité Spécial, 46. Membre ajouté, 164. Réponse à une Adresse, demandant la correspondance relative à l'Acte de l'Engagement des Matelots, renvoyée au Comité, 249. Rapport (R.R.R.R.), 247. Imprimé, 258.

2. Bill pour révoquer l'Acte 10 et 11 Vic. c. 25, réglant l'Engagement des Matelots; Présenté, 258. Motion pour la seconde lecture; Amendemens pour ajouter "de ce jour en six mois," et "de ce jour en cinq mois," rejetés; Bill lu, 352. Motion, pour renvoyer le Bill à un Comité Général, rejetée, 354.

3. Pétition de John Munn, et autres, de Québec, contre tout changement à la loi, 301.

4. Pétition des mêmes, exposant l'inexactitude du témoignage de M. Glackemeyer, donné devant le Comité, (*supra*, 1), 301.

Voir *Adresses*, 51. *Comptes*, 71. *Navigation*, *Ecole de*.

MÉDECINE BOTANIQUE :—Pétition de J. H. Aussem, et autres, demandant que les personnes qui pratiquent la Médecine suivant le système Tomsonnien, ou Botanique, soient autorisées à demander et recevoir un salaire pour leurs services, 55. Renvoyée à un Comité, 68. Rapport; A être considéré par la Chambre, 97. La Chambre se forme en Comité sur le Rapport; Le Comité se lève sans faire rapport, 214.

2. Autres Pétitions sur le même sujet :—Du Dr. S. Gregory, et autres, 103.—De John J. Booth, et autres, 116.—De R. M'Connell, et autres, de l'Outaouais, 163.

MÉGANTIC :

1. Pétition du Rév. L. Provancher, et autres, demandant que Lambton et certains autres Townships de ce Comté, soient érigés en une Municipalité distincte, 53.

2. Bill pour détacher Lambton, Tring, et autres Townships, du Comté de Mégantic, et pour les réunir en un District, pour les fins d'enregistrement; Présenté, 288. Seconde lecture; Grossoyé; Passé, 359. Par le Conseil, 360. S. R., 367. (12 Vic. c. 129.)

MEMBRES :

1. La Chambre se forme en Comité pour prendre en considération la convenance d'établir, par une loi, l'Indemnité qui doit être accordée aux Membres de la Chambre, 42. Son Excellence en recommande la prise en considération; La Chambre se forme en Comité, 210. Quatre résolutions rapportées; Amendement à la 1re Résolution, proposé et rejeté; Résolutions adoptées, 213.

2. Bill pour Indemniser les Membres de l'Assemblée Législative, de leurs dépenses pour assister aux Sessions de la Législature; Présenté, 214. Seconde lecture; Grossoyé, 225. Passé, 226. Par le Conseil, 239. S. R., 363. (12 Vic. c. 33.)

3. Les frais de port de toutes les lettres (n'excédant pas 1 oz.), et sur les papiers imprimés, envoyés ou reçus par les Membres, et sur les Pétitions, à être portés au

MEMBRES—Continuation :

compte des Dépenses Contingentes, 5. Voir *Dépenses Contingentes*.

4. La Chambre se forme en Comité pour prendre en considération la convenance d'établir une Règle pour fixer le temps pendant lequel chaque Membre pourra parler, dans les Débats ; Motion que M. l'Orateur laisse maintenant le fauteuil ; Motion d'ajournement, rejetée ; Motion que les Ordres du jour soient maintenant lus, rejetée ; Motion que les Ordres du jour soient maintenant remis, rejetée ; Considération de la principale motion, remise à demain, 125.

5. M. l'Orateur informe la Chambre que d'après des renseignements qu'il a reçus, une rencontre hostile doit avoir lieu entre M. le Solliciteur Général Blake et l'hon. M. Macdonald (deux des Membres) en conséquence de quelques mots chaleureux qui ont été prononcés dans les débats de ce jour, (sur le Bill des Pertes causées par la Rébellion), et qu'il a inutilement envoyé un Message à M. Blake, pour le faire comparaître devant le fauteuil ; Ordre à M. le Sergent d'Armes de se rendre, avec la Masse aux logis de MM. Blake et Macdonald, et de requérir leur présence immédiate à leurs places ; M. Macdonald se rend à sa place ; Le Sergent d'Armes fait rapport qu'il n'a pu trouver M. Blake ; Warrant pour son arrestation par le Sergent d'Armes ; Le Sergent d'Armes fait rapport (à la séance subséquente) que M. Blake est sous sa garde ; il explique pourquoi il n'a pas comparu devant le fauteuil. Vendredi dernier ; MM. Macdonald et Blake se soumettent à la Chambre, et déclarent qu'il n'en sera rien de plus ; Résolution que les explications de M. Blake étant satisfaisantes, il cesse d'être sous la garde du Sergent d'Armes, 88.

6. Des Membres élus sur de nouveaux Writs prennent leurs sièges, 3, 10, 37, 253.—D'après un Rapport d'un Comité d'Élection, 72.

7. Rapportés absents de Comité d'Élection, 9, 13, 17, 21, 27, 97, 114.—Ils déclarent sous serment la cause de leurs absences, et sont excusés, 15, 30, 36, 105, 120.

8. Obtiennent des congés d'absence.—Pour des affaires pressantes, 68, 114, 124, 137, 188, 200, 219, 242, 247, 265, 272.—Par cause de maladie dans les familles, 79, 104, 124, 157, 200.—Pour malheurs domestiques, 160.

9. Résignent leurs sièges :—Joseph Webster, Membre pour Waterloo, 4. Voir *Elections Contestées*, 6.

10. Mort d'un Membre :—Samuel Brooks, écuyer, Membre pour Sherbrooke ; La Chambre s'ajourne, par respect pour sa mémoire, 177, Nouveau Writ, 180.
Voir *Dépenses Contingentes*.

MÉNONISTES :—Voir *Milice*, 1.

MÉPRIS DE COUR :—Bill pour expliquer la Loi relative au Mépris de Cour dans le Bas-Canada ; Présenté, 238.

MÉTIIODISTES WESLEYENS :—Bill pour permettre aux Syndics des Eglises, etc., appartenant à l'Eglise Méthodiste Wesleyenne du Canada, d'administrer leurs biens, et d'en disposer ; Présenté, 118. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général, 202. Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 236. Passé, 240. Par le Conseil, 259. S. R., 364. (12 Vic. c. 92.)

MÉTIS ET KEMPT, CHEMIN DE :—Voir *Kempt, Chemin de*.

MEUBLES :—Bill pour autoriser la saisie des Meubles pour des sommes de £10, et au-dessous, dans le Haut-Canada ; Présenté, 115. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Spécial, 202. Rapporté ; Renvoyé à un Comité Général, 218. Considéré, 249. Rapporté ; Grossoyé, 252. Passé, 282. Par le Conseil, 306. S. R., 364. (12 Vic. c. 69.)

MILICE :

1. La Chambre se forme en Comité pour prendre en considération la convenance d'amender cette partie de

l'Acte 9 Vic. c. 28 ; qui a rapport à l'enrôlement et à la punition des Quakers, Ménonistes et Tunkers, 104. Deux Résolutions rapportées et adoptées ; Bill présenté, 115. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général, 203. Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 256.—Nouveau Bill présenté ; Seconde lecture, 313. Grossoyé, 317. Passé, 328. Par le Conseil, 339. S. R., 366. (12 Vic. c. 88.)

2. Pétition du Très Rév. John Macdonald, et autres, du District de l'Est demandant que le jour pour la Parade de la Milice, dans le Haut-Canada, soit changé, 66. Renvoyée à un Comité Spécial, 91. Rapport d'un Bill, 178. Voir *infra*, 3.

3. Bill pour changer le jour de la Parade annuelle de la Milice ; Rapporté par un Comité Spécial, 178. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général ; Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 194. Passé, 195. Par le Conseil, 210. S. R., 261. (12 Vic. c. 89.)

MILLER, JOHN :—Voir *Chambre*, 17.

MINES DE CHARBON ET DE FER :—Motion, pour une Adresse à Son Excellence, lui demandant d'envoyer une personne compétente à la Baie St. Paul, pour examiner la terre d'un nommé Julien Benchard, afin de voir s'il s'y trouve du Charbon en assez grande quantité, pour permettre de faire les dépenses de l'ouverture d'une Mine ; et pour examiner aussi une Mine de Fer qui se trouve dans le voisinage, Rejetée, 69.

MINES DE FER :—Voir *Charbon et Fer*.

MISSIONNAIRES BAPTISTES DU CANADA, SOCIÉTÉ DES :— Voir *Comptes*, 8.

MISSISQUOI, CHEMIN DE FER DE :—Voir *Montréal et Vermont*.

MOIRA, RIVIÈRE :—Pétition de J. Jameison et autres, demandant une loi pour empêcher toute personne de détourner le cours naturel de la Rivière, pour plus de quatre heures par jour, 90.

MONTGOMERY, W. :—Pétition de, demandant une compensation pour certains frais de justice, etc., pour des actes commis par lui en remplissant ses devoirs de Juge de Paix, 39.

MONT HERMON, CIMETIÈRE DE :

1. Bill pour incorporer le Cimetière de Mont Hermon ; Présenté, 79. Seconde lecture ; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 134. Rapporté, 170. Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 204. Passé, 208. Message du Conseil, que la version Française a été détruite dans l'incendie de l'Édifice du Parlement, 285. Rapporté du Conseil, avec des amendemens, 306. Considérés et adoptés, 313. S. R., 365. (12 Vic. c. 191.)

2. Pétition de W. H. Anderson, et autres, demandant un certain changement dans le Bill, 112. Renvoyée au Comité des Bills Privés, 146.

3. Pétition de G. O'Kill Stuart, et autres, contre tout changement dans le Bill, 153. Renvoyée au Comité des Bills Privés, 164.

MONTRÉAL, ASILE DES ORPHELINS CATHOLIQUES ROMAINS DE :—Pétition de Mme Viger, et autres, demandant une aide pour cette Institution, 59.

MONTRÉAL, ASILE DES ORPHELINS PROTESTANS DE :

1. Pétition de, demandant une aide pour finir la bâtisse commencée pour les fins de l'Institution, 53.

2. Pétition des Dames Directrices, demandant l'aide ordinaire, 53.

MONTRÉAL, ASSOCIATION DE LA BOURSE ET DU CABINET DE LECTURE DES MARCHANDS DE :—Pétition de George D. Watson, au nom du Comité de Régie, demandant un Acte d'Incorporation, 96. Rapport sur icelle, 107. Renvoyée de nouveau au même Comité, 143. Rapport sur icelle,

MONTRÉAL, ASSOCIATION, ETC.—Continuation :

146. Bill présenté, 160. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 203. Rapporté, 221. Grossoyé, 231. Passé, 332. Message, du Conseil, que le Bill a été détruit dans l'incendie de l'Edifice du Parlement, 286.—Nouveau Bill présenté; Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Rapporté, 301. Grossoyé, 309. Passé, 323. Rapporté du Conseil, avec des amendemens, 339. Considérés et adoptés, 347. S. R., 366. (12 Vic. c. 194.)

MONTRÉAL, ASSOCIATION DE LA DISCIPLINE DE LA PRISON DE :—Pétition de l'Hon. Juge en Chef Rolland, et autres, demandant à être incorporés sous ce nom, 66. Bill présenté, 74.

MONTRÉAL, ASSOCIATION ST. JEAN BAPTISTE DE :—Pétition de l'Hon. J. Bourret, et autres, demandant un Acte pour les incorporer sous le nom de "l'Association St. Jean Baptiste de Montréal," 124. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 132. Rapport sur icelle, 138. Bill présenté, 143. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 203. Rapporté, 221. Renvoyé à un Comité Général, 226. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 250. Passé, 253. Message du Conseil, que le Bill a été détruit dans l'incendie de l'Edifice du Parlement, 285. Nouveau Bill présenté, 273. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté; Grossoyé, 291. Passé, 295. Par le Conseil, 322. S. R., 365. (12 Vic. c. 149.)

MONTRÉAL, BANQUE DE :—Pétition de, demandant que le temps limité pour l'augmentation de son Fonds Social, soit prolongé, 67. Bill présenté, 75. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Rapporté; Grossoyé, 134. Passé, 139. Par le Conseil, 147. S. R., 261. (12 Vic. c. 184.)

MONTRÉAL, BANQUE DE LA CITÉ DE :—Pétition de J. G. Mackenzie, écuyer, Président de la dite Banque, demandant un Acte pour réduire la valeur des actions, et que le temps accordé pour l'augmentation du Fonds Social, soit prolongé, 90. Renvoyé au Comité des Ordres permanens, 104. Rapport sur icelle, 107. Bill présenté, 166. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 182. Rapporté, 205. Renvoyé à un Comité Général, 209. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 236. Passé, 240. Par le Conseil, 259. S. R., 364. (12 Vic. c. 185.)

MONTRÉAL, BUREAU D'ENREGISTREMENT DE :—Bill pour remédier à certaines défectuosités dans l'Enregistrement des Titres, etc., dans ce Bureau; Présenté, 205. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 239. Considéré, 252. Rapporté; Grossoyé, 256. Passé, 274. Par le Conseil, 291. S. R., 364. (12 Vic. c. 121.)

MONTRÉAL, CHEMINS A BARRIÈRES DE :

1. Pétition de J. B. Branchaud, et autres, demandant un amendement à l'Ordonnance 3^e et 4^e Vic. c. 31; relativement au paiement des péages sur les Chemins; dans les environs de Montréal, 71.

2. La Chambre se forme en Comité pour prendre en considération la convenance d'amender l'Acte des Chemins à Barrières de Montréal, 73. Résolution rapportée et adoptée; Bill présenté, 75. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 134. Rapporté, 191. Renvoyé à un Comité Général; Considéré, 197. Rapporté; Grossoyé, 201. Passé, 204.

3. Pétition de la Compagnie du Chemin St. Michel, demandant que le Chemin Papineau ne soit pas ouvert, excepté aux dépens de ceux qui en ont demandé l'ouverture, ou qu'on achète de la Compagnie le Chemin de St. Michel, 98. Renvoyée au Comité sur la Pétition de J. O. A. Turgeon, et autres, 104. Voir *infra*, 5.

4. Bill pour autoriser les Syndics des Chemins à Barrières à acheter le Chemin St. Michel, et à ouvrir le Chemin jusqu'au Sault au Récollet; Présenté, 248. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Chemins et

Ponts, 266. Règle exigeant que le Bill soit affiché dans le Vestibule, suspendue, 273. Rapporté; Grossoyé, 317. Passé, 328. Par le Conseil, 335. S. R., 365. (12 Vic. c. 120.)

5. Pétitions demandant l'ouverture du Chemin Papineau:—De J. M. DesRivières, et autres; De J. O. A. Turgeon, et autres; de J. H. Aussem, et autres; De M. Olier, et autres, 32. De L. Varrier, et autres; De D. Desjardins, et autres, 33. Toutes renvoyées à un Comité Spécial, 85. De B. H. LeMoine et A. M. Delisle, 72. Renvoyée au même Comité, 91. Pétition de la Compagnie du Chemin St. Michel, relative à l'achat de son Chemin, renvoyée au même Comité, 104. Rapport, 170. Imprimé, 171. Renvoyée à un Comité Général, 189. Considéré, 234. Résolution rapportée concernant le Rapport, 248.

6. Pétition de John Clark, et autres, demandant une compensation pour des pertes qu'ils ont éprouvées par suite de l'amélioration de certains Chemins près de Montréal; et demandant aussi une investigation de la conduite des Syndics, 33. Renvoyée à un Comité Spécial, 46.

7. Pétition de John Clark, se plaignant d'une décision de la Cour des Sessions Trimestrielles, dans une affaire entre lui et les Syndics, et demandant une investigation de l'affaire, 33. Renvoyée au Comité sur la pétition précédente, 46. Voir *supra*, 6.

Voir *Comptes*, 73.

MONTRÉAL, CIRCULAIRE DES COURTIER DE :—Voir *Dépenses Contingentes*.

MONTRÉAL, (CITÉ) :

1. Bill pour continuer un certain Acte relatif à la Santé Publique de la Cité de Montréal; Présenté; Seconde lecture; Grossoyé; Passé, 359. Par le Conseil, 360. S. R., 367. (12 Vic. c. 118.)

2. Pétition du Maire, des Echevins et Citoyens de Montréal, demandant des amendemens à l'Acte qui incorpore la dite Cité, 208.

3. Pétition des mêmes, demandant une remunération plus élevée pour la Maison de la Douane et son terrain, 208.

Voir *Education*, 6.

MONTRÉAL, COMPAGNIE DES MINES DE :—Voir *Comptes*, 72.

MONTRÉAL, EGLISE ST. ANDREWS DE :—Pétition du Rév. Dr. Mathieson, et autres, demandant un Acte pour incorporer le Ministre et les Syndics de la dite Eglise; Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 63. Rapport sur icelle, 68. Bill présenté, 75. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 149. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 208. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 236. Passé, 253. Message du Conseil, que le Bill a été détruit dans l'incendie de l'Edifice du Parlement, 285. Nouveau Bill présenté; Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 308. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 346. Passé, 351. Par le Conseil, 356. S. R., 366. (12 Vic. c. 154.)

MONTAGNE ET ELSLEY NORD :

1. Pétition de W. Simpson et A. C. Ward, demandant la révocation ou modification de l'Acte relatif à la ligne de division entre ces Townships, 71. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 91. Rapport sur icelle, 97. Renvoyé à un Comité Spécial, 143. Rapport, 167.

2. Bill pour révoquer l'Acte qui définit la ligne de division entre ces Townships; Présenté, 163. Seconde lecture; Grossoyé, 193. Passé, 195. Message du Conseil, demandant les preuves sur lesquelles est appuyé le Bill, 214. Message en réponse, 216. Bill passé par le Conseil, 254. S. R., 364. (12 Vic. c. 102.)

3. Pétition de John M^cGill Chambers, demandant que l'Acte qui définit la ligne de division entre ces Townships ne soit pas révoqué, 123.

MONTRÉAL ET LACHINE, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE :

1. Pétition de la dite Compagnie, demandant un Amendement à son Acte d'Incorporation, 32. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 40. Rapport sur icelle, 55. Bill présenté, 64. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Chemins de Fer, 133. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté; Grossoyé, 159. Passé, 163. Rapporté du Conseil avec des Amendemens, 184. Considérés et adoptés, 188. S. R., 363. (12 Vic. c. 177.)

2. Pétition de la Compagnie, demandant l'autorisation d'étendre son Chemin, et à être incorporée sous le nom de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de Jonction du St. Laurent et de l'Outaouais, 67. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 113. Rapport, qu'avis suffisant n'a pas été donné, 117. La Soixante-et-sixième Règle suspendue, et le Bill présenté, 122. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Chemins de Fer, 151. Rapport, 209.—Pétition du Conseil de District de l'Outaouais, en faveur, 153. Renvoyée au Comité des Chemins de Fer, 170.

Voir *Chemins de Fer*, 6. *Comptes*, 18, 74. *Gouverneur Général*, 8.

MONTRÉAL ET LA LIGNE DE LA PROVINCE, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE JONCTION DE :

1. Proclamation annonçant que la Sanction Royale a été donnée au Bill incorporant la dite Compagnie, réservé en 1847,—*Au commencement de ce volume*, p. vi.

2. Pétition de J. Molson, et autres, au nom de la Compagnie, demandant que le temps limité pour déposer leur plan, soit prolongé; et qu'il leur soit permis d'augmenter le Fonds Social de la Compagnie, 53. Renvoyée à un Comité Spécial; Pétition de J. Molson, Ecr., demandant des Droits de Quaiage plus équitables dans le Havre de Montréal; Renvoyée à un Comité Spécial, 73. Pouvoir de faire rapport de temps à autre, 81. Rapport d'un Bill, 85. Voir *infra*, 3.

3. Bill pour amender et étendre l'Acte d'Incorporation de la Compagnie; Rapporté par un Comité, 85. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté; Grossoyé, 134. Passé, 137. Par le Conseil, 158. S. R., 262. (12 Vic. c. 179)

MONTRÉAL ET PRESCOTT, CHEMIN DE FER DE :—Pétition de J. Fergusson, et autres, demandant un Acte d'Incorporation pour construire un Chemin de Fer de Montréal à Prescott, 113.

MONTRÉAL ET TROY, COMPAGNIE DU TÉLÉGRAPHE DE :—Pétition de H. H. Whitney, et autres, demandant un Acte d'Incorporation, 32. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 33. Rapport sur icelle, 55. Bill présenté, 64. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Chemins de Fer et Télégraphes, 133. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 170. Motion, pour la lecture de l'Ordre du jour pour la formation de la Chambre en Comité sur le Bill, rejetée, 195. Bill considéré; Rapporté; Grossoyé, 233. Passé, 237. Message du Conseil, que la version française a été détruite dans l'incendie de l'Edifice du Parlement, 285. Bill renvoyé du Conseil avec des Amendemens, 293. Considérés et adoptés, 298. S. R., 364. (12 Vic. c. 181.)

MONTRÉAL ET VERMONT, CHEMIN DE FER DE JONCTION DE :

1. Pétition de P. P. Russell, et autres, demandant un Acte d'Incorporation pour construire un Chemin de Fer de Montréal à Missisquoi, 103. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 113. Rapport, qu'avis n'a pas été donné, 117. La Soixante-et-sixième Règle suspendue, et le Bill présenté, 193. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Chemins de Fer, 235. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 295. Considéré, 331. Rapporté; Grossoyé, 335. Passé, (incorporant la "Compagnie du Chemin de Fer de Jonction de Montréal et Vermont"), 337. Rapporté du Conseil avec des amen-

demens; Considérés et adoptés, 359. S. R., 367. (12 Vic. c. 178.)

2. Pétition du Rév. J. Gravel, et autres, demandant des Amendemens au Bill, 252. Renvoyée au Comité des Chemins de Fer, 254.

MONTRÉAL, HÔPITAL GÉNÉRAL DE :—Pétition de, demandant une augmentation d'Allocation, 90.

MONTRÉAL, HAVRE DE :

1. Pétition de J. Molson, Ecuyer, Président de la Compagnie du Chemin de Fer de Champlain et du St. Laurent, demandant des Droits de Quaiage plus équitables, dans le dit Havre, 58. Renvoyée au Comité sur la Pétition de la Compagnie du Chemin de Fer de Jonction de Montréal et de la Ligne de la Province, 73. Voir *Montréal et Ligne de la Province, Compagnie du Chemin de Fer de Jonction de*.

2. La Chambre se forme en Comité, pour prendre en considération les Droits du Havre de Montréal, 328. Résolution rapportée et adoptée, 334.

3. Bill pour autoriser les Commissaires du Havre de Montréal à commuer certains Droits de Havre; Présenté, 334. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré, 352. Rapporté amendé; Un des Amendemens, rejeté, les autres adoptés; Bill Grossoyé, Troisième lecture; Proviso ajouté; Passé, 358. Par le Conseil, 360. S. R., 367. (12 Vic. c. 119.)

MONTRÉAL, HOSPICE DE LA MATERNITÉ DE :—Pétition de Mesdames Lunn et Dumford, demandant l'Aide ordinaire, en faveur de cette Institution, 53.

MONTRÉAL, HÔTEL-DIEU DE :—Voir *Hôtel-Dieu*.

MONTRÉAL, INSTITUT CANADIEN DE :—Pétition de V. P. W. Dorion, et autres, demandant un Acte d'Incorporation, 29. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 46. Rapport sur icelle, 55. Bill présenté, 73. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 134. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 188. Renvoyé de nouveau au Comité Spécial, 234. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 257.

MONTRÉAL, INSTITUT DES ARTISANS DE :—Voir *Comptes*, 75.

MONTRÉAL, INSTITUTION DES YEUX ET DE L'ŒUÏE DE :—Pétition du Rév. J. Bethune, et autres, demandant une Aide en faveur de cette Institution, 54.

MONTRÉAL, LYCÉE DE :—Pétition de l'Hon. James Ferrier, et autres, demandant une Aide Pécuniaire, 97. Voir *Comptes*, 76.

MONTRÉAL, MAISON DE LA TRINITÉ DE :

1. Bill pour refondre et amender les lois relatives à la Maison de la Trinité de Montréal; Présenté, 255. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 267. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général; Considéré, 273. Rapporté, 282. Grossoyé, 283. Passé, 311. Rapporté du Conseil, avec un Amendement, 330. Considéré et adopté, 332. S. R., 365. (12 Vic. c. 117.)

2. Pétition d'O. Rémond, et autres, Pilotes, demandant que le Bill soit amendé, 286.

Voir *Adresses*, 50. *Comptes*, 77.

MONTRÉAL, NOUVELLE COMPAGNIE DU GAZ DE LA CITÉ DE :—Pétition du Président et des Directeurs, demandant la permission d'augmenter leur Fonds Social, et des Amendemens à leur Acte d'Incorporation, 89. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 104. Rapport sur icelle, 107. Bill présenté, 122. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 151. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 170. Considéré, 204. Rapporté; Grossoyé, 206. Passé, 211. Rapporté du Conseil, avec des amendemens, 239. Considérés et adoptés, 241. S. R., 363. (12 Vic. c. 183.)

MONTRÉAL, RÉCHABITES DE :—Voir *Réchabites*, 2.

MONTRÉAL, SOCIÉTÉ BIENVEILLANTE DES DAMES DE :—
Demandant une aide précuniaire, 62.

MONTRÉAL, SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DE :—Pétition de J. S. M'Cord, et autres, demandant un Acte d'Incorporation, 90. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 153. Rapport sur icelle, 159. Bill présenté, 160. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 182. Rapporté, 205. Grossoyé, 248. Passé, 253. Par le Conseil, 271. S. R., 364. (12 Vic. c. 153.)

MONTRÉAL, SŒURS DE LA CHARITÉ DE :

1. Pétition de Sœur Jeanne de Chantal, et autres, demandant un Acte d'Incorporation, 62. Bill pour incorporer les Sœurs de Miséricorde pour la Régie de l'Hospice de la Maternité de Montréal; Présenté, 79. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 134. Rapporté, 157. Renvoyé à un Comité Général, 159. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 229. Passé, 230. Rapporté du Conseil, avec un amendement; Considéré et adopté, 255. S. R., 364. (12 Vic. c. 138.)

2. Pétition de l'Evêque Catholique Romain de Montréal, demandant une allocation en faveur des Sœurs de la Charité, pour les Enfants Trouvés, 62.

MORRISON, ALEXANDER :—Voir *Comptes*, 78.

MORRISON, WILLIAM :—Voir *Comptes*, 79.

MORT :—Voir *Peine de Mort*.

MOTS CHALEUREUX :—Voir *Membres*, 5.

MOTZ, JAMES :—Voir *Ponts*, 7.

MOULTON :—Voir *Niagara, District de*, 3.

MUNICIPALITÉS (B.-C.) :

1. Bill pour faire disparaître les doutes quant à la première Assemblée des Conseils Municipaux, en vertu de l'Acte des Municipalités du Bas-Canada; Présenté, 289. Seconde lecture; Grossoyé, 305. Passé, 312. Par le Conseil, 324. S. R., 365. (12 Vic. c. 51.)

2. Pétitions demandant la révocation ou la modification de la Loi Municipale du Bas-Canada :—De R. Barrie, et autres, de Hinchinbrooke, etc., 21. Du Conseil Municipal de St. Hyacinthe, 28. Du Conseil Municipal de St. Ambroise et divers habitans, 39. Du Rév. P. Huot, et autres, de Ste. Foye, 53. Du Conseil Municipal de la Seconde Division de Beauharnois, 62. De T. Cantwell, et autres, de St. Jean Chrysostôme, 67. Du Conseil Municipal de Portneuf, 71. Du Maire et des Conseillers de St. Jean, 83. De J. B. Legendre et P. Pepin, de Nicolet, 84. De J. Charland, et autres, de Christieville, 89. De Hollis Smith, et autres, de Sherbrooke, 90. Du Conseil Municipal du Comté de Québec; De J. Bedard, et autres, 96. De T. Tait, et autres, de Windsor, etc., 113. De R. Lovell, et autres, de Beauharnois, 124. De J. Vachon, et autres, de Dorchester, 145. D'E. Dalairé, et autres, de Dorchester, 156.

3. Pétition du Conseil Municipal de Kamouraska, demandant que les Municipalités actuelles des Comtés, soient continuées, 96.

4. Pétitions demandant le paiement des Réclamations contre les ci-devant Conseils Municipaux du Bas-Canada :—De F. Vallerand, et autres, 32. De Samuel Smith, et autres, (District de Sydenham), 77. De J. Langevin, 89. De Patrick Daly, 124. De Peter Winter, 186. Voir aussi *Hâtley*.

• Voir *Cours des Commissaires*, 2.

MUNICIPALITÉS, (H.-C.) :

1. Bill pour révoquer les Actes des Autorités Municipales du Haut-Canada; Présenté, 47. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 131. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 322. Passé, 332. Par le Conseil, 348. S. R., 366. (12 Vic. c. 80.)

2. Bill pour pourvoir, par une loi générale, à l'établissement de Municipalités dans les divers Comtés, Cités,

villes, etc., dans le Haut-Canada; Présenté, 47. Motion, pour la seconde lecture; Amendement pour en remettre la considération à la prochaine Session, rejetée; Lecture du Bill; Renvoyé à un Comité Général; Considéré, 184. Diverses pétitions y relatives, à être aussi prises en considération, 185, 190, 195. Le Bill relatif à la Police de Hamilton, renvoyé au même Comité, 215. Rapport sur les limites des Cités, Villes, etc., renvoyé au même Comité, 251. Considéré, 259, 271, 274, 283. Rapporté amendé; et un des amendemens amendé; Amendemens proposés aux autres, et rejetés 284. Grossoyé, 285. Cavalier proposé et rejeté, et le Bill passé, 303. Par le Conseil, 322. S. R., 365. (12 Vic. c. 81.)

3. Pétitions demandant des amendemens au Bill ci-dessus :—Du Conseil de District de Victoria, 96. Du Maire, etc., de Toronto, 113. Imprimée, 119. Toutes deux renvoyées au Comité Général sur le Bill, 185. Du Conseil de Ville de Hamilton; Renvoyée au Comité, 195. Du même, 306.

4. Pétitions qu'aucune détermination finale ne soit adoptée sur le Bill, pendant la présente session :—Du Conseil de District de Gore, 96. Du Conseil de District de Niagara, 103. De G. Rykert, et autres, de Grantham, 113. De W. James, et autres, de Thorold, 143. Quelques unes renvoyées au Comité Général sur le Bill, 185. De R. P. Spittal, et autres, de Nepean, 216.

5. Comité Spécial nommé pour s'enquérir des limites et des divisions actuelles des différentes Cités, Villes et Villages, dans le Haut-Canada, ayant des Organisations Municipales, de ceux auxquels il est expédient d'en accorder, etc., 191. Pétitions renvoyées au Comité :—De H. M'Ginnis, et autres, (limites de Belleville), 204. De S. Fraser, et autres, (Bytown); de J. Whiteford, et autres, (Belleville); de J. Crawford, et autres, (Brockville), 208. Rapport, 274. Renvoyé au Comité Général sur le Bill des Municipalités, 281. Voir *supra*, 2.

6. Pétitions demandant la passation d'un Acte d'Incorporation pour les Townships, Villes, Comtés et Cités, dans le Haut-Canada :—De J. Sloan, et autres, de Anderson, 12. Du Conseil de District de l'Ouest, 71.

7. Pétitions demandant l'amendement de l'Acte actuel des Municipalités :—Du Conseil de District de Gore, 29. Du Conseil de District de Bathurst, 32. Du Conseil de District de Home, 89.

8. Pétition de J. F. Fair, et autres, de Dalhousie et Levant, demandant la réduction de la qualification des Conseillers Municipaux; et un système plus équitable de cotisation, 38.

• Voir *Auberges, Licences d'*, 2. *Chemins*, 4, 6. *Cimetières. Cotisations*, 5. *Cotiseurs*, 3.

MURRAY :—Voir *Cramahé*.

NAVIGATION, ECOLE DE :—Comité nommé pour s'enquérir de l'expédience d'établir une Ecole Provinciale de Navigation, pour l'instruction des Apprentis Pilotes, et autres Navigateurs; Instruction relative à l'utilité et au coût d'un vaisseau pour la Maison de la Trinité de Québec, pour visiter les Phares, etc., 92. Message envoyé au Conseil, demandant qu'il soit permis à l'Hon. M. Walker de comparaître devant le Comité, 125. Accordée, 127. Rapport; (App. S.S.S.); Imprimé, 174.

NAVIGATION, LOIS IMPÉRIALES RELATIVES A LA :

1. Pétitions demandant qu'il soit adopté des mesures pour obtenir la révocation des Lois de Navigation :—De J. Blackburn, et autres, du Comté des Outaouais; Du Conseil Municipal de St. Hyacinthe, 28. De l'Hon. J. Bourret, au nom d'une Assemblée des Citoyens de Montréal, 54. De J. A. Mathison, et autres, de Vaudreuil, 199.

2. Motion, pour la formation d'un Comité Général, pour la prise en considération de la convenance de présenter une Adresse à Sa Majesté, au sujet de la révocation des Lois de Navigation; Amendement, que l'on procède immédiatement à l'interrogatoire de M. G. W. Whitehead, témoin dans une affaire de privilège, rejetée, 33.

NAVIGATION—Continuation :

Considération de la motion principale, remise, 34. Considération reprise, et la motion adoptée; La Chambre se forme en conséquence en Comité; Résolution rapportée; Un Amendement proposé et rejeté, et la Résolution adoptée, 43. Comité nommé pour rédiger une Adresse à Sa Majesté; Adresse rapportée, 44. Voir Adresses, 1.

3. Pétition de F. Désaulnier, et autres, de St. Maurice, demandant la révocation des Lois de Navigation,—l'encouragement des Manufactures Canadiennes, etc.,—une réduction des Frais de Port sur les Lettres,—des Amendemens aux Lois relatives à l'Education, aux Jurés, aux Voitures d'Hiver,—à la Tenure Seigneuriale, et aux Cours des Petites Dettes,—et une Amnistie Générale, ainsi que le paiement des Pertes causées par la Rébellion, 116.

4. Pétition de T. Dick, et autres, intéressés dans la Navigation Intérieure du Canada, demandant que les Lois Maritimes de la Grande-Bretagne soient étendues aux eaux intérieures de la Province, 132.

Voir Adresses, 1, 53. Comptes, 80.

NEPEAN :

1. Pétitions contre tout changement du premier Arpentage :—De J. Ring, et autres, 54. De J. Malvagh, et autres, 96.

2. Pétition de Wm. Stewart, et autres, demandant un Acte pour déterminer la manière d'arpenter certaines Concessions dans ce Township, 71. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 93. Rapport sur icelle, 97.

NEPIGON, COMPAGNIE DES MINES DE :—Pétition de l'Hon. W. H. Merritt, et autres, demandant un Acte d'Incorporation, 146. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 153. Rapport sur icelle, 159. Bill présenté, 160. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 229. Rapporté, 254. Renvoyé à un Comité Général, 255. Ordre déchargé, et le Bill renvoyé de nouveau au Comité des Bills Privés, 267. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté; Grossoyé, 272. Passé, 286. Par le Conseil, 300. S. R., 364. (12 Vic. c. 163.)

NIAGARA, DISTRICT DE :

1. Pétitions demandant que le Chef-lieu de ce District soit transporté dans un lieu plus convenable :—De R. Hobson, et autres; De C. Park, et autres; De Solomon Doan, et autres, 13. Renvoyées à un Comité Spécial, 13. Entrées dans les Journaux de la dernière Session, relatives à ce sujet, lues, 18. Renvoyées au même Comité, 42. Rapport, 78. Autres Pétitions :—De O. Buchner, et autres, 124. De D. Doan, et autres; De J. Rannie, et autres; De John Thompson, et autres; De J. S. Price, et autres; De Richard Graham, et autres; De L. S. Yokom, et autres; D'A. Upper, et autres, 216. Bill pour transférer le siège du Chef-lieu du District de Niagara, au Port Robinson; Présenté, 79. Considération du Bill remise à trois mois, 232.

2. Pétition de W. James, et autres, de Thorold, contre le transport du Chef-lieu du District; demandant aussi que le Bill des Municipalités du Haut-Canada, et le Bill des Cotisations du Haut-Canada, ne passent pas, 143. Autres Pétitions contre le transport :—D'A. Timmerman, et autres; D'A. Morse, et autres; De J. Dobbie, et autres; De J. Oswald, et autres; De G. Secord, et autres; De I. Johnson, et autres; De C. Neall, et autres; De William Duff, et autres; D'A. Shaw, et autres; De J. E. Jennings, et autres; De W. Kingsmill, et autres; De John Root, et autres; De W. T. Burke, et autres; De Henry Smith, et autres; De George Walker, et autres; De G. Jamison, et autres; De W. Shean, et autres, 157.

3. Entrée dans les Journaux de la dernière Session, relativement à la Pétition du Conseil de District de Niagara, demandant la confirmation de certains usages, et des changemens dans les limites de Dunn, Canboro, Moulton et Sherbrooke, lue; Renvoyée à un Comité Spécial, 48. Rapport, 59.

4. Pétitions demandant que certains Townships soient érigés en un Comité ou District séparé, sous le nom de "Elgin" :—D'A. Morse, et autres, 169. De Jacob Kennedy, et autres, 199.

NIAGARA ET DÉTROIT, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DES RIVIÈRES :

1. Pétitions demandant le renouvellement de la Charte de la dite Compagnie :—D'Alexandre Douglas, et autres, 21. Renvoyée au Comité des Chemins de Fer, 40. (Voir Chemins de Fer.) Entrée dans les Journaux de 1846, à ce sujet, lue et renvoyée au même Comité, 48. Pétition de J. Jarron, et autres, 62. Renvoyée au même Comité, 63. Du Rév. William Ritchie, et autres, 71. Renvoyée au même Comité, 78. De G. Southwick, et autres, 72. De J. R. Freeman, et autres; D'A. Schooley, et autres, 76. Renvoyées au même Comité, 77. De J. Graybiel, et autres, 84. Renvoyée au même Comité, 87. De W. M. Wilson, et autres, du District de Talbot, 177. De M. M'Kenzie, et autres, de Yarmouth, 217. De Duncan Campbell, et autres, de Simcoe, 240. Renvoyées au même Comité, 242.

2. Instruction au Comité des ordres Permanens de s'enquérir s'il a été donné dûment avis de la demande du renouvellement de la Charte, 140.

3. Pétition de la Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental, contre le renouvellement de la Charte, 72. Renvoyée au Comité des Chemins de Fer, 78.

4. Bill pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer des Rivières Niagara et Détroit : Permission donnée de présenter le Bill, 170. Présenté, 178. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Chemins de Fer, 204. Rapport (sur ce Bill et un autre Bill); Motion, que la partie du Rapport relative à ce Bill soit renvoyée de nouveau au Comité, pour amender le Bill de manière à établir la ligne de chemin arpentée par M. Johnstone, pour la Compagnie; Amendement que cette partie du Rapport soit reçue de ce jour en trois mois, adopté, 295. Honoraires sur le Bill remboursés, 355.

NIAGARA, PONT SUSPENDU DES CHUTES DE :

1. Pétition d'A. Thompson, et autres, demandant qu'il ne soit octroyé aucune Charte pour construire un Pont Suspendu depuis le Pont Suspendu des Chutes de Niagara, jusqu'à Table Rock, 13.

2. Pétition de la Compagnie du Pont Suspendu des Chutes de Niagara, demandant la réduction de leur Fonds Social à £25,000, 39. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 124. Rapport sur icelle, 126.

3. Pétition de l'Hon. W. H. Merritt, et autres, demandant un Acte pour donner à la dite Compagnie le droit exclusif de construire tout autre Pont sur la Rivière Niagara, dans une certaine distance de son Pont actuel, 113. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 124. Rapport d'insuffisance d'avis, 138. La soixante-et-sixième Règle suspendue, et le Bill pour amender l'Acte d'Incorporation de la dite Compagnie; Présenté, 152. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Chemins et Ponts, 215. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 231. Considéré, 266. Rapporté; Grossoyé, 271. Passé, 272. Par le Conseil, 285. S. R., 364. (12 Vic. c. 161.)

4. Pétition de J. S. Wilkes, et autres, demandant l'autorisation de construire un Pont de Fer au-dessus des Chutes de Niagara, près de la Traverse de Waterloo, 190. Renvoyée à un Comité Spécial, 191.

NICOLET, COLLÈGE DE :—Pétition de la Corporation du Collège de Nicolet, demandant une Aide pécuniaire, 21.

NORMAND, EDOUARD :—Pétition de, demandant une indemnité pour dommages faits à sa propriété par la construction d'un pont sur la Rivière St. Maurice, 38.

NOTAIRES :

1. Bill pour amender l'Acte qui pourvoit à l'organisation de la Profession de Notaire, dans le Bas-Canada;

NOTAIRES—Continuation :

Présenté, 47. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Spécial, 133. Message envoyé au Conseil pour demander que permission soit accordée aux Hon. MM. Joliette et Taché de comparaître devant le Comité, 154, 160. Accordée, 161, 164. Instruction au Comité de refondre l'Acte avec les amendemens que le Bill contient, et de faire réimprimer ce Bill ainsi préparé, 191. Membre ajouté au Comité, 231. Rapporté ; Renvoyé au Comité Général, 286. Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 310. Passé, 323. Par le Conseil, 332. S. R., 365. (12 Vic. c. 47.)

2. Pétition de Mme Rousseau, et autres, demandant un Acte pour légaliser certains Actes passés pardevant feu F. Sasseville, Notaire, mais qui sont irréguliers par faute de sa signature, 174. Renvoyée à un Comité Spécial, 187. Rapport, 254.

3. Bill pour remédier aux omissions, etc., dans des Actes passés pardevant des Notaires qui sont décédés ; Présenté, 254.

4. Pétition de J. G. Bachand, et autres, demandant que le Bureau des Notaires de Montréal soit autorisé à les admettre à la pratique, 12.

Voir *L'Ecuyer*.

ORATEUR :

1. Rapport des certificats (du Greffier de la Couronne en Chancellerie) de l'élection de Membres, sur de nouveaux Writs, 1, 2, 248.

2. Rapporte une lettre de Joseph Webster, Ecr., résignant son siège, 4.

3. Rapporte le Discours de Son Excellence, à l'ouverture de la Session, 4.

4. Communique un Rapport du Bibliothécaire sur l'état de la Bibliothèque, 5.

5. Met devant la Chambre divers Documens et Rapports, 31, 41, 58, 93, 101, etc. Voir *Comptes*, 2, 3, 4, 8, 16, 31, 56, 74, 75, 89, 96, 102, 103, 105, 108, 114, 112.

6. Informe la Chambre que d'après des informations qu'il a reçues, il doit y avoir une rencontre hostile entre M. le Solliciteur Général Blake et l'Honorable M. Macdonald, etc., 88. Voir *Membres*, 5.

7. Lance son Warrant contre certaines personnes pour les faire comparaître à la Barre, 72, 148.

8. Envoie des Circulaires aux Membres absens, pour les informer qu'il y aura un Appel Nominal de la Chambre, 140.

9. Communique le Rapport fait par le Shérif du District de Wellington sur l'Ordre de la Chambre, lui transmettant des Brefs d'assignation pour être servis aux Députés Officiers Rapporteurs de Waterloo, Holland, Sullivan et Arthur, 148.

10. Rapporte une liste des Membres absents lors de l'Appel Nominal du 20 Mars, 181.

11. Appelle l'attention de la Chambre sur les 7e et 10e clauses du Bill relatif à la Santé Publique, qui (le Bill ayant originé dans le Conseil Législatif) imposent certaines pénalités, etc., et demande s'il n'est pas expédient pour la dépêche des Affaires Législatives, que la Chambre mette ses privilèges de côté ; Résolution à cet effet, 206.

12. Décide (sur demande) que le Bill pour diviser le District de London, est d'une nature publique, et n'exige pas la publication de l'avis en vertu de la 66e Règle ; Appel de sa décision, elle est maintenue, 256.

13. Rapporte que le Sergent d'Armes, en conséquence d'une grave indisposition a (avec sa permission) nommé W. C. Burrage, pour agir comme son Député, pendant sa maladie, 265.

14. Donne son vote prépondérant, 352, 353.

15. Communique une lettre du Major Campbell, Secrétaire Civil, annonçant l'intention de Son Excellence de proroger la Législature le jour suivant, 357.

16. Son Discours en présentant le Bill des Subsidés à Son Excellence, 367.

OBSERVATOIRE :—Voir *Comptes*, 81. *Gouverneur Général*, 12.

ODD FELLOWS :

1. Pétition d'A. W. Laird, et autres, de Montréal, demandant une loi pour protéger les fonds de l'Association des "Odd Fellows," 54. Renvoyé au Comité des Ordres Permanens, 87. Rapport sur icelle, 91.

2. Pétitions demandant un Acte d'Incorporation pour l'Ordre Indépendant des Odd Fellows :—De J. Jacques, et autres, de Toronto, 59. De H. G. Habbins, et autres, de Dundas, 72. Toutes deux renvoyées au Comité des Ordres Permanens, 87. Rapport sur icelle, 91.

OFFICIERS DE LA MARINE :—Voir *Chemins à Barrières*.

OFFICIERS PUBLICS, SALAIRES DES :

1. Bill pour autoriser la saisie d'une partie des Salaires des Officiers Publics pour le paiement de leurs dettes ; Présenté, 47. Ordre pour la seconde lecture, déchargé, 176.

2. Pétition d'A. McFarlane, et autres, de Montréal, demandant que la loi qui protège les Salaires des Officiers Publics soit amendée de manière à permettre aux parties de recouvrer leurs justes créances, 53.

Voir *Subsidés*, 1.

OFFICIERS MILITAIRES :—Voir *Chemins à Barrières*.

OFFICIERS RAPPORTEURS :—Voir *Chambre*, 17. *Elections Contestées*, 6.

O'HARA, WALTER :—Pétition de, se plaignant d'avoir été destitué de son emploi d'Assistant Adjudant Général de Milice, et demandant justice, 116.

OLIVER, WILLIAM :—Pétition de, demandant une aide, en considération de ses services dans la Milice, 63.

ONÉIDA :—Voir *Sénéca*.

ONTARIO, COMPAGNIE D'ASSURANCE MARITIME ET CONTRE LE FEU D' :—Pétition de John Young, et autres, de Hamilton, demandant un Acte d'Incorporation, 77. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 121. Rapport sur icelle, 125. Bill présenté, 152. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général, 158. Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 193. Passé, 198. Par le Conseil, 219. S. R., 313. (12 Vic. c. 166.)

ORDRES :—

1. Que tous les frais de port sur les lettres (n'excédant pas une once) et sur les papiers imprimés envoyés aux ou par les Membres, et sur les pétitions, soient portés au Comte des Dépenses Contingentes, 5.

2. Fixant un autre jour pour la comparution de J. G. Vansittart, Ecr., (Officier Rapporteur à la dernière élection d'Oxford) à la Barre, 10.

3. Que les Votes et Délibérations soient imprimés sous la direction de M. l'Orateur, 17.

4. Prolongeant le temps pour la présentation des Pétitions demandant des Bills Privés, 56, 87, 121. Pour la réception des Bills Privés, 79, 121.—Rapport sur les Bills Privés, 121, 201, 231.

5. Que pour la présente Session la Chambre se réunisse à 10 heures, et s'ajourne à 5 heures, et que tous les Mardis, elle s'ajourne au Jeudi suivant, 56. Rescindé, 87.

6. Que lorsque la Chambre s'ajournera tous les six jours, les Ordres dont il n'aura pas été disposé resteront remis jusqu'à la prochaine séance, et que la matière sous considération, lors de l'ajournement, sera le premier Ordre, 66.

ORDRES—Continuation :

7. Que M. l'Orateur fasse émaner son warrant pour faire comparaître certaines personnes à la Barre de cette Chambre, 72.—Il adresse son warrant au Sergent d'Armes, pour l'arrestation de certaines personnes, 88, 148.

8. Que l'Ordre de M. l'Orateur, qu'on ne peut être admis dans les Galleries qu'avec des cartes d'admission, soit maintenu, 90. Motion pour rescinder cet Ordre, rejeté, 115.

9. Pour un Appel Nominal de la Chambre :—Voir *Chambre*, 1.

10. Que la demande de certaines Banques, etc., pour être entendues par un Conseil contre certaines Résolutions (relativement à l'émission des Débentures du Gouvernement) qui doivent être proposées en Comité Général, sur la réorganisation de la Dette Publique, soit accordée ; Le Greffier en informera les Pétitionnaires, 146.

11. Que le Greffier de la Chambre s'abonne, pour la durée de la présente Session, à certains Journaux publiés dans les États-Unis, 175.

12. Que pour le reste de la Session, aucun argent ne soit payé à des témoins, à moins, qu'outre les formalités ordinaires, le paiement soit autorisé par le Comité des Dépenses Contingentes ; qu'aucun Témoin résidant dans Montréal ne soit payé ; et que dans le cas où l'on aurait besoin d'un témoin pour plus de quatre jours, le Comité des Dépenses Contingentes donne la permission de le retenir, 192. Motion pour rescinder cet Ordre, quant à ce qui a rapport au Comité des Dépenses Contingentes, rejetée, 219.

13. Résolutions relatives aux "Impressions Quotidiennes" et à l'impression des Bills et des Journaux :—Voir *Impression*, 5.

14. Que l'honoraire sur le Bill (Privé) de l'Assurance du Canada sur la Vie, soit remis (ayant été payé lors des deux dernières Sessions), 212.—Que l'honoraire sur le Bill relatif à L. Comte, soit remis, 266.—Que l'honoraire sur le Bill du Chemin de Fer de Niagara et Détroit, 355.

15. Que pour le reste de la Session, tout Ordre du jour, dont il n'aura pas été disposé, sera remis au jour suivant, et placé au pied de la liste, 225.

16. Que pour le reste de la Session, la Chambre se réunisse tous les jours (excepté les Mercredis) à 10 heures, au lieu de 3, 226.

Voir aussi *Ordres Permanens*.

ORDRES DÉCHARGÉS :

17. Ordre (de la dernière Session) pour la comparaison de J. G. Vansittart, Ecr., à la Barre, le quatrième jour de la Session actuelle (et un autre jour fixé), 10.

18. Résolution changeant l'heure de la réunion, (rescindé), 87.

19. Ordre pour grossoyer le Bill de la Compagnie de Transport de Québec, 140.—Bill relatif à la Municipalité de Rimouski, 154.—Bill relatif au pont d'Archambault, 286.

20. Renvoyant des Pétitions à des Comités, 141.

ORDRES PERMANENS :

1. Qu'aucun Témoin ne sera payé pour comparaître devant un Comité, à moins que le certificat de quelque Membre de ce Comité ne soit transmis au Président, et ne comporte que le témoignage est important et essentiel ; lequel certificat sera transmis au Greffier par le Président du Comité, 147.

2. Qu'à l'avenir aucun Bill n'ayant rapport qu'au Canada, ne soit imprimé dans les deux langues, et que tel Bill ne soit imprimé qu'en Anglais seulement, avec des notes Françaises en marge, à moins qu'il n'en soit autrement requis par un Membre, 194.

3. Que les Bibliothécaires tiennent un Catalogue des Livres de la Bibliothèque, et fassent rapport de l'état où elle se trouve à l'ouverture de chaque Session, 228.

4. Que pendant les Sessions aucune personne ne sera admise dans la Bibliothèque, excepté le Gouverneur, les Membres et les Officiers des Conseils Exécutifs et Législatifs et de l'Assemblée, et telles autres personnes qui porteront un ordre écrit d'un Membre de la Chambre, 228.

5. Que pendant la Session, aucun livre ne sorte de l'édifice, excepté lorsqu'un Membre de l'une ou l'autre Chambre en donnera un reçu, 228.

6. Que pendant la Vacance, la Bibliothèque sera ouverte tous les jours de 10 heures à 3 heures ; qu'elle sera ouverte aux personnes introduites par un Membre, le Greffier, ou l'un des Bibliothécaires ; et qu'il ne soit permis à aucune personne d'emporter des Livres, excepté les Membres, et telles personnes qui seront autorisées par l'Orateur, le Greffier ou l'un des Bibliothécaires, 228.

7. Que le Greffier soit autorisé à importer chaque année la continuation des Ouvrages Périodiques qui se trouvent dans la Bibliothèque, 228.

8. Qu'aucun Bill Privé ou Personnel ne soit lu pour la troisième fois, après la présente Session, avant que la partie intéressée n'ait transmis au Greffier un Certificat de l'Imprimeur de la Reine, que les frais d'impression de 150 copies de l'Acte lui ont été payés ou garantis, 333.

9. Règles et Ordres Permanens, suspendus,—Relativement aux réunions de la Chambre, 56, 226.—Bills, 34, 219, 233, 298, 301, etc.—Pétitions, 62, 63, 272, 282, 304, 328.—Bills Privés et Pétitions en faisant la demande, 79, 86, 92, 122, 132, 152, 193, 205, 267, 273, 290, 305.

10. COMITÉ DES ORDRES PERMANENS, nommé, 21, 30. Instruction de s'enquérir si avis suffisant a été donné par rapport au renouvellement de la Charte de la Compagnie du Chemin de Fer de Niagara et Détroit, 140. Instruction de s'enquérir si le Bill pour permettre aux cautions du ci-devant Conseil Municipal de Hatley de recouvrer leurs réclamations, est de nature à exiger avis préalable, 219.

PÉTITIONS RENVOYÉES A CE COMITÉ :—De M. A. Primeau et A. A. Trottier ; De L. G. Brown, et autres ; Du Président et des Directeurs de la Banque de Gore ; D'A. Digby, et autres ; Du Rév. E. H. Blyth, et autres ; De H. H. Whitney, et autres ; D'A. Rankin, et autres ; Du Conseil de Ville de Kingston, 33. De la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et Lachine ; De T. W. Lloyd, et autres ; De la Corporation de Kingston et de divers habitants ; D'A. M. Delisle, et autres, 40. Du Rév. Messire St Germain ; Des Sœurs de Ste. Croix, de St. Laurent ; De Louis Comte ; De V. P. W. Dorion, et autres, 46. De L. Legendre, et autres ; De G. O'Kill Stuart, et autres ; De T. M. Daly, et autres ; De B. Ouimet, et autres ; De James Porter, et autres ; et les autres pétitions relatives à la division de Kent, 55. De J. C. Bélanger, et autres ; Du Rév. Dr. Mathison, et autres ; De J. S. M'Collom, et autres, 63. De M. A. Primeau et A. A. Trottier ; De J. Charlton, et autres ; D'A. Archambault, et autres ; Des Dames Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal, 73. De John Yule, et autres ; Du Rév. J. C. Léonard ; De T. Bowerman, et autres ; de l'Hon. William Walker, et autres ; De James Cuthbertson, et autres, 78. De l'Évêque Catholique de Bytown (Collège de Bytown) ; Du même (Sœurs de Charité), 81. Du Maire et des Conseillers de Québec ; D'A. Shade et J. Cowan ; De John Grubb ; D'E. C. Thomas et T. M. Simons. Du Rév. F. T. Lahaye, et autres ; De W. K. M'CORD, et autres ; De Z. Williams, et autres, 85. De W. B. Wrong, et autres ; De H. G. Habbins, et autres ; D'A. W. Laird, et autres ; De J. Jacques, et autres ; De la Compagnie de Navigation de la Grande Rivière ; De R. Hamilton, et autres, 87. De R. E. Burns, et autres ; De G. Gurnett, et autres ; De B. Bowerman, et autres ; De James Platt, et autres ; De la Société Littéraire et Historique de Québec ; De W. Simpson et A. R. Ward, 91. De Wm. Stewart, et autres, 93. Du Conseil Municipal des Trois-Rivières ; De T. Rickaby, et autres ; De G. B. Hall, et autres ; D'A. Gaddes, et autres ; De G. Poapst, et au-

ORDRES PERMANENS—Continuation:

tres, 97. F. C. Capreol; De R. Cairns; De G. O'Kill Stuart, et autres; De la Nouvelle Compagnie du Gaz de Montréal; De John G. Mackenzie; De George D. Watson; De J. Bedard, et autres, 104. De P. P. Russell, et autres; De la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et Lachine (extension du Chemin de Fer,) 113. Du Conseil de Ville de Hamilton, 116. De John Young, et autres, 121. De la Compagnie du Pont Suspendu de Niagara; De l'Hon. W. H. Merritt, et autres; De William Davidson, et autres; Du Conseil de Kingston, 124. De l'Hon. J. Bourret, et autres, 132. De James Scott, et autres, 138. De la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique, 141. De George D. Watson, 143. De John G. Rodgers, et autres, 146. De l'Hon. P. McGill, et autres; De l'Hon. W. H. Merritt, et autres; De J. P. Bradley, et autres; De J. S. McCord, et autres, 153. De la Compagnie du Canal Desjardins, 158. De T. H. Ketchum, et autres; De Charles Robertson, et autres, 174. De la Bibliothèque Mercantile de Hamilton, 205. De la Compagnie du Chemin de Cobourg et Grafton, 208. De James Motz; De G. T. dit Bigaouette, et autres, 216. De l'Honorable L. Panet, et autres, 218. De H. LeMoine, et autres, 225.

PREMIER RAPPORT (sur les pétitions de Rankin, Digby, L'oyd, et le Conseil de Ville de Kingston), 46. SECOND RAPPORT (sur les pétitions de Whitney, Delisle, Comte, Corporation de Kingston, et autres, Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et Lachine, St. Germain, Dorion, et des Sœurs de Ste. Croix), 55. TROISIÈME RAPPORT (sur les pétitions de Primeau et Trottier, Brown, Blyth, Banque de Gore, Ouimet, Daley, Porter, Legendre, Stuart, et les diverses pétitions relatives à la Division de Kent), 60. QUATRIÈME RAPPORT (sur les pétitions de McCollom et Mathieson), 68. CINQUIÈME RAPPORT (sur la pétition de Bélanger), 79. SIXIÈME RAPPORT (sur les pétitions de Primeau et Trottier, Charlton, Archambault, Walker, Hôtel-Dieu de Montréal, Léonard, Bowerman, et Cuthbertson), 81. SEPTIÈME RAPPORT (sur deux pétitions de l'Evêque de Bytown), 85. HUITIÈME RAPPORT (sur les pétitions de la Compagnie de Navigation de la Grande Rivière, Laird, Jacques, Habbin, Thomas et Simons, Lahaye, McCord, Williams, et le Maire, etc., de Québec), 91. NEUVIÈME RAPPORT (sur les pétitions de Bowerman, Gurnett, Wrong, Grubb, Shade et Cowan, Burns, Simpson et Ward, Stewart, Platt, et de la Société Littéraire et Historique de Québec), 97. DIXIÈME RAPPORT (sur les pétitions de Yule, Hall, et Poapst), 104. ONZIÈME RAPPORT (sur les pétitions de la Nouvelle Compagnie du Gaz de Montréal, Capreol, Geddes, Bedard, Stuart, Watson, McKenzy, et Cairns), 107. DOUZIÈME RAPPORT (sur les pétitions de Russell, et de la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal), 117. TREIZIÈME RAPPORT (sur les pétitions de R. Hamilton, Young, et du Conseil de Ville de Hamilton), 125. QUATORZIÈME RAPPORT (sur les pétitions du Conseil Municipal des Trois-Rivières, Rickaby, Davidson, Conseil de Ville de Kingston, et de la Compagnie du Pont Suspendu des Chutes de Niagara), 127. QUINZIÈME RAPPORT (sur les pétitions de Merritt, Compagnie de Navigation de la Grande Rivière, et Bourrett), 138. SEIZIÈME RAPPORT (sur la pétition de Watson), 146. DIX-SEPTIÈME RAPPORT (sur les pétitions de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et l'Atlantique, et Rogers), 153. DIX-HUITIÈME RAPPORT (sur les pétitions de Scott, McGill, Bradley, McCord, Merritt), 159. DIX-NEUVIÈME RAPPORT (sur la pétition de la Compagnie du Canal Desjardins), 168. VINGTIÈME RAPPORT (sur les pétitions de Robertson et Ketchum), 188. VINGT-ET-UNIÈME RAPPORT (sur les pétitions de la Compagnie du Chemin de Cobourg et Grafton, et l'Association de la Bibliothèque de Hamilton), 218. VINGT-DEUXIÈME RAPPORT (sur les pétitions de Motz et Bigaouette), 218. VINGT-TROISIÈME RAPPORT (sur la pétition de Panet, et sur l'instruction relativement au Bill de Hatley,) 225.

ORDRES DU JOUR:

1. Résolution, Que lorsque la Chambre s'ajournera à 6 heures, les Ordres dont il n'aura pas été disposé seront remis à la Séance suivante, et la matière sous considération lors de l'ajournement sera le premier des Ordres, 66.
2. Résolution, Que pour le reste de la Session, tout Ordre du jour dont il n'aura pas été disposé, sera remis au jour suivant, et sera placé au pied de la liste, 225.
3. Ordre, Que les Ordres du jour soient maintenant lus, 158.
4. Certains items à être placés les premiers sur les Ordres du jour, 31, 61, 88, 93, 125, 141, 144, 147, 175, 179, 181, 193, 202.—Seconds, 176, 179.
5. Certains Ordres déchargés, 115, 133, 134, 135, 139, 176, 193, 194, 206, 210, 219, 225, 232, 233, 234, 256, 257, 266, 267, 271, 273, 274, 282, 290, 331, 354, 358.
6. Renouvelés, 108, 178, 262.
7. Remis.—Voir la fin de chaque Séance.
8. Motions, pour remettre les Ordres du jour, rejetées, 106, 125, 236, 250.

OUEST, DISTRICT DE L':

1. Pétition du Conseil de District de l'Ouest, demandant que certains Chemins de ce District soient placés sous son contrôle, 138.
2. Pétition d'E. Reynolds, et autres, demandant qu'il ne soit pas permis au Conseil de District de fermer le Chemin Sandwich à Windsor, et d'en avoir un autre à sa place, 217.

OUTAOUAIS (COMTÉ):—Pétition de J. Wadsworth, et autres, demandant que ce Comté soit érigé en un District séparé, pour des fins Judiciaires, 21.

OUTAOUAIS, DISTRICT DES:

1. Pétition de J. P. Wells, et autres, demandant l'autorisation de disposer d'une Maison d'Ecole de Grammaire, dans le dit District, et une aide pour en construire une à L'Orignal, 39. Renvoyée à un Comité Spécial, 199. Rapport d'un Bill, 208. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré, 236. Rapporté; Grossoyé, 238. Passé, 240. Par le Conseil, 258. S. R., 364. (12 Vic. c. 111.)
2. Pétition du Conseil de District des Outaouais, demandant que les divers Cours soient tenues deux fois chaque année dans ce District, 58.
3. Pétition du même, demandant que les revenus de ce District ne soient pas compris dans aucune mesure relative à la vente des terres par le Shérif pour des taxes, 212.

OUTAOUAIS, RIVIÈRE DES:—Voir Adresses, 9, 54, 55. Comptes, 82.

OWEN'S SOUND:—Pétition de John Frost, et autres, demandant que certains Townships dans les Districts de Simcoe et Wellington, soient érigés en un District séparé, sous le nom de Owen's Sound, 97.

OXFORD:—Voir Waterloo (Comté.)

PAPIERS-NOUVELLES:—Ordre au Greffier de la Chambre de s'abonner pour la durée de la Session actuelle, à certains Journaux Américains, 175.

Voir Ordres Permanens, 7.

PAPINEAU, A. B.:—Pétition de, se plaignant d'avoir été destitué de certaines emplois, et demandant justice, 113.

Voir Adresses, 56. Comptes, 83.

PAPINEAU, CHEMIN:—Voir Montréal, Chemins à Barrières de.

PAPST, JACOB :—Pétition de, demandant une enquête sur ses sujets de plaintes relativement à un lot de terre qui lui a été accordé comme Loyaliste, E. U., et qui lui a été enlevé depuis pour cause de non établissement, 121.

PARK, DR. :—Voir *Adresses*, 52. *Comptes*, 65. *Lunatiques*, *Asile des (Toronto)*.

PARDON :—Voir *Amnistie*.

PARLEMENT, DESTRUCTION DE L'ÉDIFICE DU :

1. La Chambre interrompue dans ses délibérations (étant en Comité sur le Bill de Judicature du Bas-Canada) par des volées de pierres, etc., lancées à travers les fenêtres de l'Édifice (Halle du Marché St. Anne) dans lequel la Législature tenait ses séances, et l'Édifice détruit par le feu, 262. La Chambre se réunit le jour suivant, dans la Halle du Marché Bonsecours; Comité nommé pour s'enquérir quels sont les Bills originaux, pendans devant la Chambre, qui ont été détruits par le Feu, 262. Voir *Bills*, 2. Aussi *Adresses*, 57.

2. Motion, pour une Adresse à Son Excellence, déclarant qu'en conséquence des événemens du 25 Avril dernier, lorsque l'Édifice du Parlement a été détruit par feu, et des émeutes et des incendies qui ont eu lieu depuis, la Chambre est convaincue que ses délibérations ne sont plus libres, et qu'il est très urgent qu'il soit mis fin à la présente Session; Considération de la question remise, 271. Ordre pour la prise en considération, déchargé, 354.

3. Message du Conseil, avec une liste des Bills Grossoyés, de l'Assemblée, qui ont été détruits dans l'incendie de l'Édifice du Parlement, 285.

4. Message envoyé au Conseil, avec une liste des Bills Grossoyés, du Conseil, qui ont été détruits dans l'incendie de l'Édifice du Parlement, 287.

5. Pétition de William Reid, et autres, de Gwillimbury Est, exprimant leur chagrin pour la destruction des Édifices du Parlement, et pour l'insulte faite à Son Excellence, et leur approbation des mesures Législatives passées et sanctionnées, 353.

6. Pétition de J. W. Wicksteed, et autres, Officiers de l'Assemblée Législative, demandant une compensation pour des pertes qu'ils ont éprouvées dans la destruction de l'Édifice du Parlement, 353.

7. Motion, pour une Adresse à Son Excellence, le priant d'ordonner que les Troupes soient immédiatement retirées de l'enceinte de l'Édifice du Parlement, Rejetée, 355.

Voir *Adresses*, 57. *Armes*. *Calorifères*, 1.

PÊCHERIES :—Pétition d'Antoine Talbot, de Berthier, demandant protection pour ceux qui sont engagés dans les Pêcheries du Labrador, contre la violence et le vol, 66. Renvoyée à un Comité Spécial; Instruction au Comité, de s'enquérir des abus commis par des Pêcheurs Étrangers sur les Côtes du Labrador, et des dommages que les Pêcheries peuvent éprouver par suite du manque d'une Garde Côtière, 67. Rapport (L.L.L.L.); Imprimé, (avec la Pétition); Renvoyé à un Comité Général, 226. Considéré, 250.

PEFFERLAW, MOULINS DE :—Pétition de Wm. Johnston, demandant l'établissement d'un Bureau de Poste aux Moulins Pefferlaw, 62.

PELLETIERIES :—Pétition de Greene et Fils, et autres, Manchonniers et Chapeliers, demandant l'établissement d'un tarif réciproque avec les États-Unis, sur les importations des Pelletteries et Chapeaux Manufacturés, 90. Renvoyée au Comité Général sur les Droits de Douanes, 205.

PEINE DE MORT :—Pétitions demandant l'abolition de la Peine de Mort :—De B. Workman, et autres, de Montréal, 77. De William Simpson, et autres, 131. De James Easson, et autres, de Perth, 157. De W. F. Witcher, et autres, de Sherbrooke, 158. D'A. Russell, et autres, de Pakenham, 217. Toutes renvoyées à un Comité, 226.

PÉNITENTIAIRE PROVINCIAL :—Motion, pour une Adresse à Son Excellence, demandant une copie du Rapport fait par les Commissaires nommés pour s'enquérir de la régie du Pénitencier, rejetée, 355. Voir *Adresses*, 59. *Comptes*, 85, 86.

PERCEPTEURS :—Voir *Cotiseurs*.

PÈRES OBLATS :—Pétition du Rév. J. C. Léonard, demandant un Acte pour incorporer la Communauté des Révérends Pères Oblats de l'Immaculée Conception de Marie, 66. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 78. Rapport sur icelle, 81. Pétition de l'Évêque Catholique Romain de Bytown, et autres, en faveur, 153. Bill présenté, 152. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 220. Rapporté, 251. Renvoyé à un Comité Général, 254. Ordre déchargé, et le Bill renvoyé à un Comité Spécial, 267. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté, 287. Grossoyé, 298. Passé, 303. Rapporté du Conseil avec des Amendemens, 324. Considérés, et adoptés, 325. S. R., 365. (12 Vic. c. 143.)

PERSONNES DE COULEUR :—Pétition du Conseil de District de l'Ouest, demandant qu'il ne soit pas octroyé de Charta au Synode Presbytérien, pour coloniser une certaine partie du District de l'Ouest, avec des personnes de couleur, 138.

PERTH :

1. Pétition du Conseil de District de Bathurst, demandant que la Halle du Marché de Perth soit placée sous son contrôle, 32.

2. Pétition de Murdoch McDonnell, demandant la ratification de son titre à un certain lot de terre qui lui a été transporté pour l'Eglise Baptiste Calviniste de Perth, 112. Renvoyée à un Comité Spécial, 153. Rapport, 191.

3. Bill pour confirmer le titre de la Congrégation Baptiste Calviniste de Perth à un certain lot de terre; Présenté, 191. Seconde lecture; Grossoyé, 235. Passé, 240. Par le Conseil, 254.—Nouveau Bill présenté, (après l'incendie de l'Édifice du Parlement); Seconde lecture; Grossoyé, 317. Passé, 328. S. R., 364. (12 Vic. c. 106.)

PETERBOROUGH :—Pétition de G. B. Hall, et autres, demandant un Acte pour incorporer la dite ville, 90. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 97. Rapport sur icelle, 104. Bill présenté, 114. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 155. Rapporté, 177. Renvoyé à un Comité Général, 191. Considéré, 235. Rapporté; Grossoyé, 238. Passé, 253. Message du Conseil, que le Bill a été détruit dans l'incendie de l'Édifice du Parlement, 285.

PETERBOROUGH ET PORT HOPE, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE :—Voir *Comptes*, 89.

PETITES CAUSES :—Bill pour arrêter l'Acte pour la décision sommaire des Petites Causes dans le Bas-Canada; Présenté, 209. Ordre pour la seconde lecture, déchargé, 354.

PETITES DETTES :—Voir *Dettes*, *Petites*.

PÉTITIONS

1. Impression ordonnée, 40, 73, 86, 91, 105, 113, 114, 118, 146, 175, 184, 191, 199, 209, 210, 216, 226, 233, 240, 253, 272, 293, 304, 354.

2. Règles relatives aux Pétitions, suspendues.—Voir *Ordres Permanens*, 9.

3. Partie d'une Pétition renvoyée à un Comité, 77, 85, 116.

4. Renvoyée à un Comité Général sur un Bill, 143.

5. Motions pour renvoyer des Pétitions à des Comités; Rejetées, 64, 73, 96, 97, 124, 131, 145, 174, 253, 257, 324.—Partie d'une pétition, 164.

INDEX DES PÉTITIONS PRÉSENTÉES.

A.

- Abénaquis, Chefs et Guerriers des. *Sauvages*, 1.
 Adams, A. A., et al. *Chemins*, 9.
 Agriculture, Association d', C.-O. *Sociétés d'Agriculture*, 2.
 Do. do. *Etats-Unis*, 3.
 Agriculture, Société d', du B.-C. *Ecoles d'Agriculture*.
 Ainsse, Joseph, et al. *Rébellion (B.-C.)*, 1.
 Alexander, George, et al. *Grand Chemin de Fer de l'Ouest*, 3.
 Algonquins, Sauvages. *Sauvages*, 6.
 Amalecites, Sauvages. *Chemins*, 9.
Amérique Britannique, Compagnie des Terres de l'.
 Ames, Fisher, et al. *Education*, 8.
 Anderson, W. et al. *Ameliashburgh*, 4.
 Anderson, W. H. et al. *Cimetière de Mont Hermon*, 2.
 Anond, James, et al. *District de Home*, 3.
 Archambeault, A. et al. *Pont*, 11.
 Archambeault, L. et al. *Rébellion (B.-C.)*, 1.
 Asselin, Rév. J., et al. *Intempérance*, 1.
 Asselstine, M. P., et P. S. Timerman. *Auberge, Licences d'* 2.
 Atkinson, Henry, et al. *Québec*, 7.
 Atkinson, Thos. et al. *District de Gore*, 2.
 Aubry, Rév. C., et al. *Intempérance*, 1.
 Auclair, Rév. J., et al. *Intempérance*, 1.
 Aumond, Joseph, et al. *Ponts*, 15.
 Aussem, J. H., et al. *Médecine Botanique*, 1.
 Do. *Montréal, Chemins à Barrières de*, 5.
 Austin, Silas E. et al. *Réhabites*, 1.
 Aylen, Peter, et al. *Chemins*, 8.
 Aylwin, Mrs. E. M., et al. *Québec, Ecole des Enfants de*.

B.

- Bachand, J. C., et al. *Notaires*, 4.
Bacon, William.
 Bagshaw, W., et al. *Home, District*, 3.
 Baird, Ebenezer, et al. *Sociétés de Construction*, 1.
 Baker, Alfred A., et al. *Bruce*, 5.
 Baker, Hugh C., et al. *Canada, Comp. d'As. sur la Vie*.
 Bancroft, Rév. C., et al. *Education*, 8.
Banque Commerciale, D. M.
 Do. *Dette Prov.* 3.
 Bardy, P. M., et al. *Québec*, 3.
 Do. *Québec*, 4.
 Barrie, Robert, et al. *Statuts*, 3.
 Bathurst, Conseil de District de. *Cours de Division*, 1.
 Do. *Jurés*, 3.
 Do. *Chemins*, 9.
 Do. do.
 Do. *Tay, Navigation*.
 Do. *Municipalités (H.-C.)* 7.
 Do. *Cotisations*, 4.
 Do. *King's College*, 9.
 Do. *Perth*, 1.
 Do. *Bathurst, District de*, 4.
 Do. *Education*, 7.
 Do. *Renfrew*.
Baynes, W. C.
 Beaubien, Rév. J. L., et al. *Education*, 9.
 Beauharnois, 2de Div. du Con. Mun. *Municipal (B.-C.)* 2.
 Do. do. *Chemins*, 9.
 Beaumont, Rév. P., et al. *Tempérance, Maisons de*.
 Beaven, Rév. Dr. *King's College*, 6.
 Do. *King's College*, 7.
 Bechtel, Henry, et al. *Bruce*, 1.
 Beckton, John, et al. *Cours de Division*, 2.
 Bedard, J., et al. *Bytown*, 2.
 Do. *Municipalités (B.-C.)*, 2.
 Do. *Québec, Chemins à Barrières de*, 8.
 Do. *Tenure Seigneuriale*, 4.
 Bedard, Rév. Pierre, et al. *Intempérance*, 1.
 Bedard, P. J., et al. *Township de l'Est*, 2.
 Begin, Rév. Chas., et al. *Education*, 9.
 Begley, Rév. D., et al. *Régionopolis*.
 Bélanger, J. C., et al. *Ponts*, 6.
 Benson, Wm., et al. *Education*, 10.
 Benton, L. R., et al. *Chemins*, 3.

PÉTITIONS—Continuation :

- Bernard, Rév. L. T., et al. *Auberge, Licences d'*, 4.
Berthier, Académie, Directeurs de.
 Do. do.
 Bethune, Rév. J., et al. *Mont., Instit. pour l'ouïe et la vue*.
 Bigaouette, Geo. T. dit, et al. *Québec, Hommes de S'. Roch.*
 Bigelow, Joel, et al. *Auberge, Licences d'*, 1.
 Bigelow, L. G., et al. *Chemins*, 5.
 Birch, John, et al. *Québec, Société St. George de*, 2.
 Bishop, Amos, et al. *Ponts*, 21.
Bishop's College, Lennoxville, Corporation de.
 Bistodeau, Jos., et al. *St. Hyacinthe*, 1.
 Blackburn, Jas., et al. *Navigation, Lois de*, 1.
Blais, Oliver.
 Blakely, Wm., et al. *Ameliashburgh*, 2.
 Blyth, Rév. E. H., et al. *Ponts*, 5.
 Boivint, J., et al. *Québec, Débentures du Feu*, 2.
Bonaventure, Conseil Municipal, No. 1.
 Do. do. *No. 2.*
 Do. do. (2de Division.)
 Bonham, John, et al. *Dumfries*, 2.
 Bonin, Rév. F., et al. *Rébellion (B.-C.)*, 1.
 Booth, John J., et al. *Médecine Botanique*, 2.
Bostwick, Matthew.
 Boucher, Rév. François, et al. *Québec, Chemins à Bar.* 7.
 Do. *Chemins*, 9.
Boucher, Nicholas.
 Boucher, Fierre, et al. *Rébellion (B.-C.)*, 1.
 Bourassa, L., et al. *Intempérance*, 1.
Bourgeois, Clovis.
 Bourret, Hon. J., et al. *Navigation, Lois de*, 1.
 Do. *Mont., Société St. J. B. de*.
 Bourret, Rév. L. A., et al. *Kamouraska*, 1.
 Do. *Chemins*, 9.
 Bowerman, B., et al. *Markham et Elgin, Com. du Chemin de*.
 Bowerman, Josiah, et al. *Profession Médicale*, 2.
Bowerman, Stephen.
 Bowerman, Thomas, et al. *Hallowell*.
Bowie, James.
 Do.
 Bowman, B., et al. *Ponts*, 15.
Boyle, Charles.
 Boyle, Thomas, et al. *Intempérance*, 1.
 Bradley, Jos. P., et al. *Québec, Société St. Patrice*.
Bradley Samuel.
 Branchard, J. B., et al. *Mont. Chemins à Bar. de*, 1.
Brantford, Maire et Conseillers de.
 Brassard, L. M., et al. *Chemins d'Hiver*, 4.
 Brazeau, J., et al. *Rébellion (B.-C.)*, 1.
 Breakridge, J., et al. *Chemins*, 9.
 Brennan, Rév. Mich., et al. *Régionopolis*.
 Brock, Conseil de Dist. de. *King's Collège*, 10.
 Do. *Brock, Dist.*, 1.
 Do. *Brock, Dist.*, 2.
 Do. *Brayham*.
 Do. *Brock, Dist.*, 3.
 Do. *Brock, Dist.*, 4.
 Brown, L. G., et al. *Ponts*, 4.
 Brown, Richard, et al. *Haldimand*, 1.
 Brunelle, Pierre, et al. *Cap Blanc*.
 Brunet, Rév. M., et al. *Intempérance*, 1.
 Buchan, David, et al. *Bruce*, 5.
 Buchanan, A., et al. *Dund. et W. Chemin de*, 3.
 Buchner, O., et al. *Niagara, Dist.*, 1.
 Bull, H. B., et al. *Hamilton*, 3.
 Burke, Wm. T., et al. *Niagara, Dist.*, 2.
 Burns, Jas., et al. *Rébellion (B.-C.)*, 1.
 Burns, R. E., et al. *Judicature (H.-C.)*, 3.
 Do. *Assurance Mutuelle, Com. Prouv*.
 Burr, James, et al. *Bruce*, 5.
 Burritt, Henry, et al. *Ponts*, 19.
 Burroughs, Edward. *Actions*, 5.
 Burroughs, Ed., et L. Fiset. *Actions*, 5.
 Burton et Sadlier, Messrs. *M'Cheny*.
 Burwell, John. *Port Burwell*, 1.
 Do. *Port Burwell*, 2.
 Do. *Port Burwell*, 4.

PÉTITIONS—Continuation :

Bytown, Evêque C. de. *Bytown, Collège, 1.*
 Do. *Bytown, Sœurs de la Charité.*
 Do. *Bytown, Collège, 2.*
 Do. et al. *Ponts, 12.*
 Bytown, Sœurs de la Charité de. *Bytown, Hôpital de.*

C.

Cameron, Donald. *Thorah, 1.*
 Cameron, Kenneth, et al. *Thorah, 2.*
 Campbell, A., et al. *Sauvages, 3.*
 Campbell, Duncan, et al. *Niag. et Dét. Che. de Fer, 1.*
 Canada, Union, Baptiste du. *King's Collège, 11.*
 Do. *Réserves du Clergé, 2.*
 Cantwell, Thomas, et al. *Education, S. Mun. (B.-C.), 2.*
 Capreol, F. C. *Tor. Sim. et L. H., Chemin de Fer de, 2.*
 Carder, Geo. W., et al. *Lunatiques, Asile des, 1.*
 Cardwell, Henry, et al. *Bruce, 5.*
 Carruthers, George, et al. *Starr, 2.*
 Cartier, E., et al. *St. Hyacinthe, 2.*
 Cartier, J. B., et al. *Rébellion (B.-C.), 1.*
 Cartier, Pierre, et al. *St. François, 1.*
 Casgrain, O. E. *L'Islet, 1.*
 Cassels, R., et al. *Québec, Chemins à Barrières, 6.*
 Cazeau, Charles, et al. *Bois de Construction, 3.*
 Chadsey, F., et al. *Réserves du Clergé, 1.*
 Chaillier, G., et al. *Tenure Seigneuriale, 3.*
 Chamberlin, J., et al. *Lainages.*
 Chambers, John McG. *Montagus, 3.*
 Chambers, W. G.
 Chambly, Collège, Président et Corporation de.
 Chaperon, George.
 Do.
 Do. et al. *Chemins, 9.*
 Charland, Rév. Messire, et al. *Beauharnois, 1.*
 Charland, J., et al. *Municipalités, (B.-C.), 2.*
 Charland, J. B., et al. *Chemins, 9.*
 Charlebois, B. H., et al. *Profession Médicale, 5.*
 Charlton John, et al. *Yorkville et Vaughan, Chemin de.*
 Charlton, Michael, et al. *Goore, Dist., 3.*
 Cheshire, F. J. *Bruce, 4.*
 Chisholm, Rév. Jas. J., et al. *Ponts, 14.*
 Cholette, Rév. T., et al. *Dimanche, 1.*
 Christie, E. P., et al. *Richelieu, Rivière, 2.*
 Clark, John. *Montréal, Chemins à Barrières, 7.*
 Do. *Agricult., Sociétés, 3.*
 Do. *Agricult., Sociétés, 4.*
 Do. et al. *Mont., Chemins à Barrières, 6.*
 Cleeve, F. C., et al. *Richmond, Académie de.*
 Clément, Jos. D., et al. *Brantford, Institut des Artisans.*
 Clément, P. B., et al. *Queenston, Pont Suspendu, 2.*
Cobourg et Grafton, Compagnie du Chemin de.
Cobourg, Havre de, Prést. et Directeurs de.
 Cockburn, Adam, et al. *Chemins, 9.*
 Coffin, W. T. *Shérifs de Montréal, 2.*
 Colborne, Conseil de Dist. de. *Terres Incultes, 1.*
 Do. *Terres Incultes, 2.*
 Do. *Justice, Adminis. de la, 3.*
 Cole, Henry, et al. *Scugog, Isle.*
 Cole, Samuel, S. *Colborne, Havre de.*
 Comte, Louis.
 Connor, John.
 Connor, Skiffington, et al. *Justice, Adminis. de la, 2.*
 Conroy, Robert, et al. *Bytown, Collège, 2.*
 Cook, Rév. John, et al. *Québec, Eglise St. André.*
 Cook, W. G., et al. *Charleston, Académie de.*
 Cooper, Rév. Jas., et al. *King's College, 2.*
 Corcoran, Thomas.
 Cormier, James, et al. *Mogdeleine, Isles de la, 1.*
 Coté, Rév. F. X., et al.
 Courtemanche, J., et al. *St. Athanase.*
 Cowan, James, et al. *Waterloo, (Township), 1.*
 Cowan, Jeremiah, et al. *Bruce, 5.*
 Crane, Samuel, et al. *Bytown et Prescott, Chemin de Fer.*
 Crawford, George, et al. *Douanes, 7.*
 Crawford, John, et al. *Brockville.*

PÉTITIONS—Continuation :

Cressé, Mdle. Julie A. Badeaux.
 Crevier, Rév. P. J., et al. *Rébellion, (B.-C.), 1.*
 Croft, H. P., et al. *Gihier.*
 Cross, Robert, et al. *Tenure Seigneuriale, 3.*
 Crow, John.
 Culp, Isaac, H. *Randall.*
 Curtain, John, et al. *Arrimeurs, 2.*
 Cuthbertson, James, et al. *Sault Ste. Marie, C. des Mines de.*

D.

Dalair, E., et al. *Québec, 8.*
 Do. *Municipalités, (B.-C.), 2.*
 Do. *Représentation, 3.*
 Do. *Education, 8.*
 Do. *Enregistrement, Lois d, 2.*
 Do. *Chemins, 3.*
 Do. *Chemins, 9.*
 Dalair, E., et al. *Tenure Seigneuriale, 3.*
 Daly, J. G. W., et al. *Huron, Dist., 1.*
 Daly, Jno. E. W., et al. *Huron, Dist., 1.*
 Daly, Patrick. *Municipalités (B.-C.), 4.*
 Daly, T. M., et al. *Huron, Dist., 1.*
 Dasylva, F., et al. *Chemins, 9.*
 Daverne, Richard.
 Davidson, W., et al. *Caistor.*
 Davies, Rév. Benjamin, et al. *King's College, 2.*
 De Bellefeuille, E., et al. *Etudiants en Loi, 1.*
De Boucherville, G. P.
 De Cew, John, et al. *Haldimand, 3.*
 De Chantal, Jeanne, et al. *Mont. Sœurs de la Charité de, 1.*
 De Chêne, Niville, et al. *Cours des Commissaires, 1.*
De Courville, J. B. Cadieux.
 De la Bruère, Boucher, et al. *St. Hyacinthe, 2.*
 Delage, Rév. F. X. *L'Islet, 2.*
 Delisle, A. M., et al. *Ponts, 8.*
 Delisle, A. M., et B. H. LeMoine. *Ponts, 17.*
 Dery, P. I., et al. *Tenure Seigneuriale, 3.*
 Désaulnier, F., et al. *Navigation, Lois de, 3.*
Deschamps, J. Héneau dit.
 Desfossés, J., et al. *Grondines.*
 Desjardins, Danl., et al. *Ponts, 9.*
Desjardins, Compagnie du Canal.
 Desprès, E. C.
 Desprès, E. L. R. C. et F. S. Têtu. *St. Hyacinthe, 2.*
 Des Rivières, J. M'G., et al. *Mont. Chemins à Bar., 5.*
 Déziel, Rév. J. D., et al. *Hal. et Q., Chemin de Fer de, 2.*
 Do. *Tempérance, Maisons de.*
 Dick, Thomas, et al. *Navigation, Lois de, 4.*
 Digby, Alfred, et al. *Gore, Dist., 1.*
 Dion, Euchel, et al. *Hal. et Q., Chemin de Fer de, 2.*
 Dionne, Hon. A., et al. *Kamouraska, 2.*
 Dionne, B., et al. *Ste. Arsène.*
 Dixon, Thos. C. *Chemins de Fer, 4.*
 Doan, David, et al. *Niagara, Dist., 1.*
 Doan, Solomon, et al. *Niagara, Dist., 1.*
 Dobbie, John, et al. *Niagara, Dist., 2.*
 Donegani, Joseph. *Aubains, 1.*
 Dorion, V. P. W., et al. *Mont. Institut Canadien de.*
 Dougall, James, et al. *Intempérance, 1.*
 Douglas, Alex., et al. *Niag. et Dét. Chemin de Fer de, 1.*
 Douglas, J., et al. *Tenure Seigneuriale, 5.*
 Downing, W., et al. *Hungerford.*
 Drake, Francis. *Raleigh.*
 Dubois, E. A. *Calorifères, 2.*
 Duchesnay, C. J., et al. *Richelieu, (Comp.), 2.*
 Duchesnay, E., et al. *Tenure Seigneuriale, 3.*
 Duff, W., et al. *Niagara, Dist., 2.*
 Duguay, Charles, et al. *Judicature, (B.-C.), 6.*
 Duguay, Rév. M., et al. *Chemins, 9.*
 Dumoulin, P. B.
 Duncan, James, et al. *Tenure Seigneuriale, 7.*
 Duncan, William.
 Duncan, W., et J. A. Simpson. *Représentation, 2.*
 do do *Russell, (Township.)*
 Dunn, Rév. W., et al. *Chemins, 9.*

PÉTITIONS—Continuation :

Dunning, G. G., et al. *Bytown et L. Chemin de*, 3.
Do *Représentation*, 2.
Dupin, François, et al. *St. François*, 3.
Dupuis, Rév. J. E. A., et al. *Chemins*, 9.
Durocher, Rév. P. F. *Sauvages*, 2.
Duvernay, L., et al. *Chambre*, 4.

E.

Easson, James, et al. *Peine de Mort*.
Est, Magistrats du District de l'. *Cours de Division*, 3.
Eaton, J. W., et al. *St. Philipsburgh*.
Emmerson, Jas., et al. *Kent*, 1.
Evans, Jas., et al. *Education*, 11.
Evans, Wm.
Evans, Wm., et Fils.

F.

Fair, Jas. F., et al. *Municipalités (H.-C.)*, 8.
Farewell, A., et al. *Home, Dist.*, 3.
Faribault, J. C., et al. *L'Assomption, Rivière*.
Farley, William, et al. *St. Catherine*.
Farran, C. C.
Fee, Thomas, et al. *Beauharnois*, 3.
Fergusson, A. J., et al. *Elections Cont.*, 6.
Fergusson, John, et al. *Mont. et Prescott, Chemin de Fer*.
Ferrall, Edw'd, et al. *Bathurst, Dist.*, 7.
Ferres, Jas. M.
Ferrie, Hon. A., et al. *Hal. et Q. Chemin de Fer*, 4.
Ferrie, Robert, et Cie., et al. *Whisky*.
Ferrier, Hon. Jas., et al. *Mont. Lycée de.*
Finn, Patrick, et al. *Education*, 7.
Fiset, Louis. *Actions*, 5.
Fisher, E. *Etobicoke et Mont., Comp. du Chemin de*.
Foisy, Rév. M., et al. *Intempérance*, 1.
Foley, Bernard, et al. *Queenston, Pont Susp.*, 2.
Foran, J., et al. *Bois de Construction*, 9.
Forgues, P., et al. *Tempérance, Maisons de*.
Foster, S. S., et al. *Shefford, Académie de*.
Foucroult, F., et al. *Tenure Seigneuriale*, 3.
Fournier, F. X., et al. *Education*, 8.
Fournier, Louis, et al. *L'Islet*, 3.
Fowler, W. H., et al. *Richmond*.
Fraser, John, et al. *Chemins*, 9.
Fraser, Simon, et al. *Bytown*, 1.
Freeman, J. R., et al. *Niag. et Dét. Chemin de Fer*, 1.
Freeman, N. L., et al. *Chemins*, 9.
Freligh, G. J., et al. *Stanbridge*.
Frost, John, et al. *Owen's Sound*.

G.

Gagné, Alexis.
Gagnon, Rév. J. B., et al. *Chemins*, 9.
Galt, A. T., et al. *Douanes*, 7.
Gaulette, J., et al. *Chemins*, 9.
Geddes, And., et al. *Eloru et Saug. Comp. du Chemin de*.
Gemmill, John A., et al. *Chemins*, 9.
Gibbs, Rév. D., et al. *Education*, 9.
Gilmour et Cie., et al. *Emigrés*, 2.
Glackmeyer, E., et al. *St. Laur. et At. Chem. de Fer de*, 1.
Goodem, Wm., et al. *Kent*, 1.
Gordon, John, et al. *Québec, Compagnie d'Entrepôt*.
Gore, Banque de, Prést. Dir. et Cie., de la.
Gore, Con. du Dist. de. *Sénéca*.
Do. *Gore, Dist.*, 2.
Do. *Municipalités, (H.-C.)*, 4.
Do. *Gore, Dist.*, 5.
Do. *Municipalités, (H.-C.)*, 7.
Do. *Gore, Dist.*, 6.
Do. *Cotisations*, 5.
Gouin, A. L., et al. *Tenure Seigneuriale*, 3.
Gould, Joseph, et al. *Home, Dist.*, 3.
Gowen, H., et al. *Québec, Chemins à Bar.*, 8.
Do. *M'Cord*, 2.
Grace, Oliver.
Graham, Alexander.

PETITIONS—Continuation :

Graham, Jas., et al. *Asile des Lun.*, 1.
Graham, Richard, et al. *Niagara, Dist.*, 1.
Grande Rivière, Compagnie de Navigation de.
Do.
Grange, G. J., et al. *Bruce*, 5.
Grand Chemin de Fer de l'Ouest, Compagnie du.
Do.
Grassett, Rév. H. J., et al. *Toronto*, 2.
Gravel, Rév. J., et al. *Mont. et Vermont, Che. de Fer*, 2.
Graybiel, John, et al. *Niagara et Dét. Chemin de Fer*, 1.
Do. *Niagara et Dét. Chemin de Fer*, 3.
Grecc, C. C., et al. *Education*, 8.
Greene et Fils, et al. *Pelleteries*.
Gregory, Dr. S., et al. *Médecine Botanique*, 2.
Grenier, Rév. J. B., et al. *Viger*.
Griffin, J. W., et al. *Griffin, Joseph*.
Griffith, Robt., et al. *Haldimand*, 1.
Grimby, Compagnie du Havre de, Prést. et Directeurs de.
Grover, John M., et al. *Colborne, Havre*.
Groves, Henry et al. *Pompier*, 1.
Grubb, John. *Albion, Compagnie du Chemin planchéié de*.
Do. *Weston, Compagnie du Chemin de*.
Guay, T. M., et al. *Lauzon*.
Gurnett, G., et al. *Tor. Sim. et L. H. Chemin de Fer*, 1.
Gwynne, John W., et al. *Tor. et God. Chemin de Fer*, 2.
Gwynne, W. C., et al. *Tor. et L. H. Chemin de Fer*, 2.

H.

Habbin, H. G., et al. *Odd Fellows*, 2.
Haggart, John, et al. *Lun. Asile des*, 1.
Hale, Edward, et al. *Ponts*, 21.
Do. *Rébellion, (B.-C.)*, 4.
Hale, Jeffery, et al. *Québec, Ecole Brit. et Ca., Société de*.
Hall, G. B., et al. *Peterborough*.
Hall, Henry, et al. *Gore, Dist.*, 2.
Ham, John V. *Cours de Division*, 2.
Hamel, Michel, et al. *Québec*, 6.
Hamilton, R., et al. *Queenston, Pont Susp.*, 1.
Hamilton et Thomson, et al. *Bois de Construction*, 7.
Hamilton, Bureau des Travaux. *Douanes*, 5.
Hamilton, Conseil de la Cité de. *Hamilton*, 1.
Do. *Hamilton, Hôpital*.
Do. } *Municipalités, (H.-C.)*, 3.
Do. }
Hamilton, Association de la Bib. Mercantile.
Hammill, John.
Hardy, N., et al. *Tenure Seigneuriale*, 3.
Harwood, R. U., et al. *Chemin de Fer*, 5.
Hatt, John O., et al. *Desjardins, Canal*, 2.
Hatt, R. B., et al. *Chemins*, 9.
Havens, G. T., et al. *King's College*, 11.
Hay, Rév. Geo. A., et al. *Régionopolis*.
Hawkins, Jno., et al. *Bruce*, 5.
Heath, Saml., et al. *King's College*, 11.
Hébert, P. D., et al. *Rébellion, (B.-C.)*, 1.
Henrichon, Michel, et al. *Lachine, Canal*.
Hervey, R., et al. *Rébellion, (B.-C.)*, 4.
Hewson, William, et al. *Réserves du Clergé*, 2.
Hill, F. M., et al. *Rébellion, (B.-C.)*, 4.
Do. *Kingston, Hôpital*.
Hill, Thomas.
Hobson, Robt., et al. *Niagara, Dist.*, 1.
Holmes, John, et al. *Réserves du Clergé*, 1.
Home, District, Juges de Paix de. *Auberges, Licences d'*, 1.
Home, Conseil de District. *Lignes de Division*.
Do. *District, Officiers de*.
Do. *Home, Dist.*, 3.
Honorat, Rév. B., et al. *Chemins*, 9.
Hoople, William.
Hope, Birrell, et Cie. *Port Stanley*.
Horner, Benjamin, et al. *Gore, Dist.*, 4.
Horner, T., et al. *Éducation*, 7.
Hossack, Alex., et al. *Réserves du Clergé*, 1.
Hôtel-Dieu, Montréal, Dame Religieuses de.
Hudson, R. B., et al. *Éducation*, 7.
Huntingdon, S. A., et al. *Bathurst, Dist.*, 7.

PÉTITIONS—Continuation :

Huot, Rév. P., et al. *Municipalités (B.-C.)*, 2.
 Hurd, Abner, et al. *Home, Dist.*, 3.
 Hyde, G., et al. *Kent*, 2.
 Hyde, George, et al. *Chemins*, 9.

I.

Inglis, James, et al. *King's College*, 10.
 Ireton, John, et al. *Chemins*, 9.
 Irish, C. R., et al. *Mariposa*.
 Ives, E., et al. *Chemins*, 9.

J.

Jacques, J., et al. *Old Fellows*, 2.
 James, William, et al. *Niagara, Dist.*, 2.
 Jamison, George, et al. *Niagara, Dist.*, 2.
 Jamison, James, et al. *Moirs*.
 Jarron, J., et al. *Niag. et Dét. Che. de Fer.*, 1.
 Jefferies, John, et al. *Berthier*, 2.
 Jennings, J. E., et al. *Niagara, Dist.*, 2.
 Jérémie, F. Denault dit.
 Jessup, Henry.
 Johnson, Isaac, et al. *Niagara, Dist.*, 2.
 Johnston, William. *Pefferlaw, Moulins de*.
 Johnstown, *Dist. Conseil*.
 Jones, Rév. James, et al. *Education*, 9.
 Jones, John, et al. *Walpole*.
 Joseph, Jesse. *Pipes*.

K.

Kains, Thomas, et al. *Deux Montagnes*.
 Kamouraska, Conseil Mun. *Tenure Seigneuriale*, 3.
 Do. *Municipalités (B.-C.)*, 3.
 Keefer, George, et al. *Rébellion (B.-C.)*, 4.
 Keenan, John, et al. *Pompier*, 1.
 Kelly, Thomas, et al. *Régionopolis*.
 Kennedy, Francis, et al. *Hamillon*, 4.
 Kennedy, Jacob, et al. *Niagara, Dist.*, 4.
 Ker, Jacob, et al. *Niagara, Dist.*, 4.
 Ketchum, T. H., et al. *Cramahé*.
 Ketchum, William, et al. *Huron, Dist.*, 1.
 Kilborn, Rowley, et al. *Queenston, Pont Susp.*, 2.
 King, Rév. W., et al. *Chemins*, 9.
 King's College, Conseil de.
 Kingsmill, W., et al. *Niagara, Dist.*, 2.
 Do. *Rébellion (B.-C.)*, 4.
 Kingston, Evêque C. R. de, et al. *Ponts*, 12.
 Kingston, Conseil de la Cité. *Kingston*, 1.
 Do. *Kingston, Hôpital de*.
 Do. et al. *Kingst. Aqueduc*.
 Knapp, Benjamin, et al. *Chatham*.
 Knight, E., et al. *Réchabites*, 1.

L.

Lahaye, Rév. F. T., et al. *St. Viateur*.
 Do. *Joliette, Collège*.
 Laird, A. W., et al. *Odd Fellows*, 1.
 Lalor, Rév. M. et al. *Régionopolis*.
 Langevin, Jean. *Municipalités (B.-C.)*, 4.
 Langley, D., et al. *Bruce*, 2.
 Langlois, E., et al. *Rébellion (B.-C.)*, 1.
 Lapenotière, W. *Procureur*.
 Lapensée, V. R., et al. *Ponts*, 10.
 Larned, Henry S.
 Larochelle, S., et al. *Lauzon*.
 LaRocque, Rév. C., et al. *Education*, 9.
 Lassiseraye, C. H.
 L'Assomption, Collège de.
 Layfield, R., et al. *Chemins*, 9.
 LeBlanc, J. E., et al. *Richelieu (Co.)*, 1.
 Le Boutillier, John, et al. *Gaspé*, 2.
 Leclerc, Rév. N. A., et al. *Chemins*, 9.
 L'Ecuyer, Eugène.
 Lee, T. C., et al. *Matelots*, 1.
 Légaré, Jos., et al. *Québec, Débentures du Feu*, 1.
 Legendre, A., et al. *Tenure Seig.* 3.

PÉTITIONS—Continuation :

Legendre, J. B., et P. Pepin. *Municipalités (B. C.)*, 2.
 Legendre, L., et al. *St. Louis de L.*
 LeMaire, H. M., et al. *Rébellion (B.-C.)*, 1.
 LeMesurier, H., Vice, Présid. Chambre de Com. Québec.
Banqueroutes, 6.
 Do. do *Chemins de Fer*, 4.
 LeMesurier, H., et al. *St. And. et Québ. Che. de Fer*.
 LeMesurier, Tilstone et Co., et al. *Ponts*, 15.
 Do. *Poisson et Huile*.
 LeMoine B. H., et A. M. Delisle. *Mont., Chemins à Bar.* 5.
 LeMoine, W. H., et al. *Québec, Chemins à Bar.*, 4.
 Léonard, Rév. J. C. *Pères Oblats*.
 Léonard, William.
 Leslie, J., et al. *Lunatiques, Asile des*, 3.
 Lidwell, Abner, et al. *Réserves du Clergé*, 1.
 Lincoln, Délégués des Francs-Tenanciers de. *Cours d*.
Division, 2.
 Do. do. *Journées de Corvées*.
 Lloyd, Thomas. *Québec*, 9.
 Lloyd, T. W., et al. *Québec, Société St. George de*, 1.
 London, Conseil de District, Gardien de. *London, District*, 2.
 Do. *Usure, Lois contre*, 4.
 Longueuil et Chambly Chemin, Syndics de.
 Lottridge, Robert. *Gore, District*, 2.
 Lottridge, Thomas, et al. *Burlington, Baie de*.
 Loucks, John R., et al. *Dettes, Perception de*.
 Lovell, Robert, et al. *Beauharnois*, 2.
 Lovell et Gibson, MM. *Impression*, 3.
 Lunn, Mme. et Mme. Durnford. *Montréal, Hospice de la*
Maternité.
 Lyon, W. R. *Armstrong*.

M.

Macartney, G., et al. *Dumfries*, 1.
 M'Callum, Daniel.
 M'Caul, John, et al. *Représentation*, 2.
 M'Collom, John, S., et al.
 M'Connell, Richard, et al. *Bois de Construc.*, 7.
 M'Connell, R., et al. *Médecine Botanique*, 2.
 M'Conville, John, et al. *St. Paul*.
 M'Cord, John S., et al. *Montréal, Société d'Ilcticulture*.
 M'Cord, W. K., et al. *Québec*, 5.
 M'Cormick, John.
 M'Donagh, Rév. J. H., et al. *Régionopolis*.
 M'Donald, Rév. Éneas, et al. *Régionopolis*.
 Macdonald, Très Rév. John, et al. *Milice*, 2.
 Macdonald, Norman, et al. *Prof. Médic.*, 3.
 Macdonell, Rév. Alex., et al. *St. Luc*.
 M'Donell, Alex., et al. *Bytown et L. Chemin*, 3.
 Do. *Bois de Construc.*, 8.
 M'Donnell, Murdoch. *Pertes*, 2.
 M'Farland, Duncan, et al. *Gore, District*.
 Macfarlane, Andrew, et al. *Salaires Officiels*, 2.
 M'Farlane, N., et al. *Tenure Seigneuriale*, 6.
 Macfee, Hugh, et al. *Réserves du Clergé*, 1.
 M'Gill, Hon. P., et al. *Huron, Co. des Mines*.
 M'Gill College, Caput de. *Etudiants en Loi*, 1.
 M'Gill College, Faculté Médicale de.
 M'Golrick, John, et al. *Magistrat de Police*.
 Do. *M'Cord*, 1.
 M'Intosh, Donald. *Liqueurs Spiritueuses*, 5.
 M'Intosh, John.
 M'Kaig, Jas. et al. *Bruce*, 5.
 M'Kenzie, James, et al. *Navires, Construc.* 1.
 Mackenzie, John. *Dimanche*.
 M'Kenzie, John, et al. *Réserves du Clergé*, 1.
 M'Kenzie, John D., et al. *Beverly*.
 Mackenzie, John G. *Montréal, Banque de la Cité*.
 Mackenzie, J. G., et al. *Banqueroutes*, 4.
 M'Kenzie, M., et al. *London, District*, 3.
 Do. *Niag. et Dét. Che. de Fer*, 1.
 Mackenzie, W. K. *Élections Cont.*, 4.
 Mackie, Rév. Dr., et al. *Québec, Ecoles Nationales*.
 M'Kinnon, Martin.
 M'Kinnon, N., et al. *Bayham*.
 M'Leod, Donald, et al. *Réserves du Clergé*, 1.

PÉTITIONS—Continuation :

- McLeod, Geo., et al. *Kingston*, 5.
 McMillan, D., et al. *Chemins de Fer*, 6.
 McPherson, Daniel, et al. *Huron, District*, 1.
 Maginnis, Hugh. *Belleville*, 2.
 Mailloux, Très Rév. A., et al. *Intempérance*, 1.
 Malvagh, J., et al. *Nepean*, 1.
 Marchand, J. A. C., et al. *Tenure Seigneuriale*, 3.
 Marks, John, et al. *Rébellion (B.-C.)*, 4.
 Marler, G. L., et al. *Drummond*.
 Marquette, B., et al. *Education*, 8.
 Do. *Québ. Dist. Association des Inst.*
 Martin, Mme. *Rébellion (B.-C.)*, 1.
 Martineau, A., et al. *Education*, 8.
 Mathieson, Rév. Alex., et al. *Eglise Presbytérienne*.
 Do. *Mont. Eglise de St. André de*.
 Mathison, J. A., et al. *Navigation, Lois de*, 1.
 Do. *Cours des Commiss.*, 2.
 Maurault, B., et al. *Chemins*, 9.
 Mcagher, Joseph, et al. *La Nouvelle*.
 Meloche, X., et al. *Beauharnois, Canal de*.
 Merritt, Hon. W. H., et al. *Neepigon, Co. des Mines*.
 Do. *Niag. Pont Susp. des C.*, 3.
 Merry, Ralph, et al. *Bolton*.
 Meyers, John, et al. *Bruce*, 1.
 Miller, John, et al. *Ass. Mutuelle, Comp.*
 Miller, W., et al. *Gore, District*, 2.
 Mills, J., et al. *Réserves du Clergé*, 1.
 Mohawk, Sauvages, Conseiller des. *Sauvages*, 4.
 Molson, John. *Montréal, Havre*, 1.
 Molson, John. *Mont. et Ligne Prov. Chemin de Fer*, 2.
 Monette, Francis, et al. *Pompiers*, 1.
 Montgomerie, W., et al. *Ponts*, 20.
Montgomery, W.
 Montréal, Lord Evêque de, et al. *Québec, Prison de*.
 Montréal, Maire, Echev. et Citoyens de.
 Do. do.
 Montréal, Evêque Cath. de. *Mont. Sœurs de Charité*.
 Do. *Ste. Thérèse*.
 Montréal et Lachine, Co. du Chemin de Fer.
 Do.
 Montréal, Banque de.
 Do. *Dette Prov.* 3.
 Montréal, Banque de la Cité. *Dette Prov.* 3.
 Montréal, Hôpital. Général
 Montréal, Société Bienv. des Dames.
 Montréal, Nouvelle Comp. du Gaz.
 Montréal, Asile des Orphelins Protest.
 Do. *Dames Directrices de*.
 Moreau, Rév. H., et al. *Auberges, Licences*, 1.
 Do. *Rébellion (B.-C.)*, 1.
 Morgan, Henry, et al. *Ham. et Waterloo Chemins de*.
 Morice, Charles, et al. *Eglises, Vente aux portes de*.
 Morrin, Jos., et al. *Québec, Ecole de Médecine*.
 Morse, Abishai, et al. *Niagara, District*, 2.
 Do. *Niagara, District*, 4.
 Motz, James. *Ponts*, 7.
 Mountain, Mme et al. *Québec, Asile des Orphelins de*.
 Munn, John, et al. *Matelots*, 3.
 Do. *Matelots*, 4.
 Munro, Donald, et al. *Home, Dist.*, 3.
 Murney, E., et al. *Rébellion (B.-C.)*, 1.
 Murray, William, et al. *Dettes, Perception de*.

N.

- Nash, A., et al. *Cayuga*.
 Neall, Charles, et al. *Niagara, Dist.*, 2.
 Newcastle, Conseil, Dist. *Cotiseurs*, 3.
 Do. *Education*, 7.
 Niagara Conseil District. *Maisons où l'on vend de l'Ail*.
 Do. *Brock, Monument de*.
 Do. *Cotisations*, 4.
 Do. *Arpenteurs*, 2.
 Do. *Cimetières*.
 Do. *Recensemens*.
 Do. *Municipalités, (H.-C.)*, 4.

PÉTITIONS—Continuation :

- Niagara, Compagnie du Pont Susp. de*.
 Do. *Queenston, Pont Susp.* 3.
 Nicholls, Rév. J. H. *Bishop's College*, 1.
 Nicholson, Ralph C., et al. *Bruce*, 3.
Nicolet, Collège, Corporation de.
 Noad, H. J., et al. *Québec, Co. de Transport*.
 Noël, Pierre, et al. *Contrecaur*.
 Nolin, L. Z., et al. *Ponts*, 13.
 Noonan, Pat., et al. *St. Giles*.
 Norman, Archd., et al. *Kempt, Chemin de*.
Normand, Edouard.
 Normand, François, et al. *Ponts*, 1.
 Nye, F., et al. *Tenure Seigneuriale*, 3.
- O.
- O'Hara, Walter.
 Oliver, Wm.
 Ollier, M., et al. *Mont., Chemins à Bar.*, 5.
 Onéida, Sauvages. *Sauvages*, 5.
 O'Neil, Thos., et al. *Bathurst, Dist.*, 7.
 O'Reily, Miles. *Gore, Dist.*, 2.
 Orr, A. B., et al. *Dund. et W., Chemin*, 3.
 Oswald, Jas., et al. *Niagara, Dist.*, 2.
 Do. *Liqueurs Spiritueuses*, 4.
 Ottawa, Conseil de District. *Ottawa, Dist.* 2.
 Do. *Cours de Districts*, 3.
 Do. *Ottawa, Dist.*, 3.
 Do. *Mont. et Lachine, Chemin de Fer*, 2.
 Ouimette, B., et al. *Upton*.
 Ouimette, Jos., et al. *Duchêne*.
- P.
- Pacaud, J. P., et al. *Chemins*, 9.
 Paddock, Thos., et al. *Bruce*, 1.
 Painchaud, Jos., et al. *Prof. Médicale*, 6.
 Paine, B., et al. *Delaware*, 1.
 Panet, Hon. L., et al. *Chemins*, 9.
 Do. *Québec, Société St. Jean Baptiste*.
 Panneton, T., et al. *Dimes*.
 Papineau, A. B.
 Papst, Jacob.
 Paré, Amable, et al. *Tenure Seigneuriale*, 3.
 Park, Chas., et al. *Niagara, Dist.*, 1.
 Do. *Welland, Canal de*.
 Park, Geo. H. *Lunatiques, Asile des*, 2.
 Do. *Profession Médicale*, 4.
 Parker, Alex., et al. *Bytown et L., Chemin*, 2.
 Parks, E. R., et al. *Terres*, 8.
 Partridge, P. M., et al. *Banqueroutes*, 5.
 Payment, Rév. E., et al. *Québec, Chemins à Barrières*, 1.
 Do. *Québec, Chemins à Barrière*, 8.
 Do. *Auberge, Licences d'*, 3.
 Pell, J. E. *Art et Dessin*.
 Perrault, J. F. X. *Actions*, 5.
 Perrigo, John, et al. *Pompiers*, 1.
 Perrin, Firmin, } *Rébellion, (B.-C.)*
 Do. }
 Petrie, Archd. *Représentation*, 2.
 Phelan, Très Rév. P., et al. *Régionopolis*.
 Phillips, Wm. *Rébellion (B.-C.)*, 1.
 Pinhey, Hamnett. *Ponts*, 18.
 Pitt, Wm., et al. *St. François*, 3.
 Platt, Jas. et al. *Tor. Sim. L. H. Che. de Fer*, 1.
 Plumly, A. *Halley*.
 Poapst, Geo., et al. *Cornwall*.
 Porter, J., et al. *Kent*, 1.
 Portneuf, Coun. Mun. *Municipalités (B.-C.)*, 2.
 Do. *Tenure Seignerie*, 3.
 Poulin, Rév. L., et al. *St. Isidore*.
 Powell, Is. W., et al. *Port Dover*.
 Do. *Auberge, Licences, d'* 2.
 Bowell, W. D., et al. *Wellington, District*.
 Pratt, A., et al. *Cours de Requête*.
 Pratt, F. X., et al. *Chemins*, 9.
 Price, John S., et al. *Niagara, Dist.*, 1.
 Price, Wm., et al. *Douanes*, 6.

PÉTITIONS—Continuation :

- Pridham, E., et al. *Rébellion, (B.-C.), 4*
 Primeau, M. A., et A. A. Trottier. } *Ponts, 3.*
 Do. Do.
 Provan et Anderson, et al. *Bois de Construction, 5.*
 Provancher, Rev. L., et al. *Ponts, 9.*
 Do. *Mégantic, 1.*
- Q.
- Québec, Maire et Citoyens de. *Intempérance, 1.*
 Do. Maire et Cons. de. *Hal. et Q., Chemin de Fer, 2.*
 Do. do. *Québec, 2.*
 Do. do. *Québec, 9.*
 Do. Archev. Cath. Rom. de, et al. *Catholiques Rom.*
 Do. Dames Ursulines de. *Québec, Relig. Ursulines.*
 Québec, Bureau de Commerce. *Arrimeurs, 3.*
 Do. *Bois de Construction, 6.*
 Do. *Navire, Cons. de, 3.*
 Québec, Direct. de l'Assoc. Charit. des Dames Cathol. de.
 Québec, (Comté) Con. Mun. *Municipalités, (B.-C.), 2.*
 Québec, Société des Amis de.
 Québec, Hôpital-Général, Dames Religieuses de.
 Québec, Institut Canadien de.
 Québec, Association de la Bibliothèque.
 Québec, Société Littéraire et Historique de.
 Do. do.
 Québec, Société d'Education.
 Queen's College, Kingston.
 Do. do.
 Do. do. *King's College, 4.*

R.

- Racine, Rév. A., et al. *Townships de l'Est, 1.*
 Rae, Geo. B., et al. *Réserves du Clergé, 2.*
 Rankin, A., et al. *Huron, Compagnie de la Baie du Lac.*
 Rannie, John, et al. *Niagara, District, 1.*
 Read, Isaac, et al. *Profession Médicale, 2.*
 Read, J. L., et al. *Maitland et Mer., Compagnie du Che.*
 Reid, C. P., et al. *Education, 9.*
 Reid, Wm., et al. *Parlement, Edifice du, 5.*
 Rémond, O., et al. *Montréal, Maison de la Trinité, 2.*
 Reynolds, E., et al. *Ouest, District de l', 2.*
 Richmond, Académie, Syndics de.
 Rickaby, T., et al. *Trois-Rivières.*
 Ridout, G. P. *Usure, Lois contre l', 2.*
 Rimouski, Conseil Municipal. *Rimouski, 1.*
 Do. *Statuts, 4.*
 Do. *Rimouski, 4.*
- Rinch, Henry.
 Ring, John, et al. *Nepean, 1.*
 Rintoul, Rév. Wm., et al. *Livres Religieux.*
 Ritchie, Wm. *Sherbrooke, Académie de.*
 Ritchie, Rév. Wm., et al. *Niag. et Dét., Chemin de Fer, 1.*
 Rivard, A., et al. *Rimouski, 2.*
 Robertson, Chas., et al. *St. Joseph.*
 Robinson, Wm. *Douanes, 7.*
 Roblin, John P., et al. *Intempérance, 1.*
 Rogers, Jas. G., et al. *Cob. et G., Compagnie du Chemin.*
 Rolland, Hon. J. R., et al. *Mont. Soc. de la Dis. de la Pris.*
 Romanes, Rév. G., et Rév. A. Bell. *King's College, 8.*
 Root, John, et al. *Niagara, Dist., 2.*
 Ross, J. M., et al. *Bathurst, Dist., 5.*
 Rourke, Frs., et al. *Liqueurs Spiritueuses, 3.*
 Rousseau, Léon, et al. *Ponts, 22.*
 Rousseau, Mrs. S. B., et al. *Notaires, 2.*
 Rouville, Conseil Municipal de. *Auberge, Licences, d' 1.*
 Royale, Institution, Bureau de. *McGill College, 1.*
 Ruel, A. G. *Rimouski, 6.*
 Russell, Archd., et al. *Peine de Mort.*
 Russell, P. P., et al. *Mont. et Vermont, Chemin de Fer, 1.*
 Ruthven, Wm.
 Rykert, Geo., et al. *Municipalités, (H.-C.), 4.*

S.

- St. Ambroise, Conseil Mun. de. *Municipalités, (B.-C.), 2.*
 Ste. Anne Lapocatière, Collège de.

PÉTITIONS—Continuation :

- St. Germain, Rév. Messire. *St. Laurent, L'Académie de.*
 St. Germain, Mme. *Rébellion, (B.-C.), 1.*
 St. Hyacinthe, Séminaire de.
 St. Hyacinthe, Con. Mun. de. *St. Hyacinthe, Sém. de, 1.*
 St. Jean, Conseil Mun. de. *Municipalités, (B.-C.), 2.*
 St. Laurent et Atlantique, Compagnie du Chemin du.
 St. Laurent et Atlantique, Comp. du Chemin de Fer du.
 St. Laurent "Sœurs de Ste. Croix."
 St. Michel, Chemin, Comp. Mont., Chemins à Bar. 3.
 Sampson, James, et al. *Kingston, 2.*
 Saunders, Thos., et al. *Bruce, 5.*
 Sauvageau, Joseph, et al. *Education, 8.*
 Savage, Alfred, et al. *Apothicares.*
 Schooly, Ab., et al. *Niag. et Dét. Chemin de Fer, 1.*
 Scott, Jas., et al. *St. Louis, Chemin de Fer, 1.*
 Scott, John, et al. *Bytown, Hôpital, 1.*
 Scott, Mathew, et al. *Education, 12.*
 Scott, Michael, et al. *Bruce, 5.*
 Secord, Geo., et al. *Niagara, District, 2.*
 Shackleton, John W., et al. *Chemins, 9.*
 Shade, A., et J. Cowan. *Guelph et D. Comp. du Chemin.*
 Shaw, Arthur, et al. *Niagara, District, 2.*
 Shaw, Thos., et al. *Gore, District, 2.*
 Shean, W. B., et al. *Niagara, District, 2.*
 Shearer, Alex., et al. *Elgin.*
 Sheddén, Robert. *Rébellion, (B.-C.), 1.*
 Sherbrooke, Con. Mun. *Ponts, 21.*
 Do. *Sherbrooke, (Ville).*
 Sherwood, Adiel, et al. *Rébellion (B.-C.) 4.*
 Shoemaker, Jacob S., et al. *Waterloo (tp.), 2.*
 Shore, John, et al. *Westmeath.*
 Simard, E., et al. *Intempérance, 1.*
 Simcoe, Council, Dist. *Cotiseurs, 1.*
 Do. *Home, Dist., 3.*
 Do. *Réserves du Clergé, 2.*
 Simpson, Wm., et al. *Peine de Mort.*
 Simpson, Wm., et A. R. Ward. *Montague, 1.*
 Slack, Rév. G., et al. *Townships de l'Est, 3.*
 Sloan, John, et al. *Municipalités (H.-C.), 6.*
 Smith, Andrew, et al. *Chemins, de Fer, 4.*
 Smith, Henry, et al. *Hamilton et Waterloo Chemin de.*
 Do. *Niagara, Dist., 2.*
 Smith, Hollis, et al. *Chemins, 6.*
 Smith, Ichabod, et al. *Stanstead Académie.*
 Smith, Saml. W., et al. *Municipalités (B.-C.), 4.*
 Smith, Rév. T., et al. *Régionopolis.*
 Smith, Wm., et al. *Rébellion (B.-C.), 4.*
 Smolinski, Joseph. *Calorifères, 1.*
 Southwick, G., et al. *Niag. et Det. Che. de Fer, 1.*
 Sparks, Jas., et al. *Kingston, 4.*
 Spittal, R. B., et al. *Assess'ts., 2. Municipalités, (H.-C.), 4.*
 Stanton, Saml., et al. *Chemins de Fer, 4.*
 Stennett, Rev. Walter, et al. *King's College, 5.*
 Stephens, A. M., et al. *Grey, 2.*
 Stevens, O. W.
 Stevenson, G., et al. *Kent, 1.*
 Stewart, Wm., et al. *Nepean, 2.*
 Streetsville, Co. du Chemin, plancheié de.
 Stuart, Archdeacon, et al. *Kingston, 3.*
 Stuart, C. J.
 Stuart, G. O'R., et al. *Québec, Chemins à Bar., 5.*
 Do. *Québec, Assoc. du Cimetière Protestant.*
 Do. *Halifax et Q. Chemin de Fer, 2.*
 Do. *Mont-Hermon, Cimetière de, 3.*
 Stuart, Lady, et al. *Québec, Ecole des Enfants de.*
 Sylvester, Rebecca.
 Symmes, Chas., et al. *Education, 8.*

T.

- Tait, T., et al. *St. Laur. et At. Chemin de Fer du, 1*
 Tait, Thos., et al. *Chemins d'Hiver, 5.*
 Talbot, Antoine. *Pêcheries.*
 Talbot cous. de dist. *Terres Incultes, Taxe, 3.*
 Do. *Talbot, Dist.*
 Talfourd, Froome, et al. *Kent, 1.*

PIPES A TABAC :—Pétition de Jesse Joseph, de Montréal, demandant que la Terre à Pipe soit introduite franche de droit, et l'imposition d'un droit de 20 pour cent, sur les Pipes à Tabac, 123. Renvoyé au Comité Général sur les Droits de Douane, 211.

PLUMLY, AULDIN :—Voir *Hatley*.

POELES :—Voir *Calorifères*.

POIDS ET MESURES :

1. La Chambre résout de se former en Comité pour prendre en considération la convenance d'amender les lois relatives aux Poids et Mesures, dans le Haut-Canada; Considéré, 60. Deux Résolutions rapportées et adoptées, 69.

2. Bill pour amender les lois relatives à la nomination et aux devoirs des Inspecteurs de Poids et Mesures, dans le Haut-Canada; Présenté, 69. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré, 149. Rapporté; Grossoyé; Passé, 167. Par le Conseil, 187. S. R., 261. (12 Vic. c. 85.)

3. La Chambre se forme en Comité pour prendre en considération la convenance d'amender l'Acte 39 Geo. 3, c. 7, concernant l'inspection des Poids et Mesures dans le Bas-Canada; Résolution rapportée et adoptée, 192.

4. Bill pour amender la loi concernant l'inspection des Poids et Mesures, dans le Bas-Canada; Présenté, 193. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré, 235. Rapporté; Grossoyé, 238. Passé, 247. Message du Conseil, que le Bill a été détruit dans l'incendie de l'Edifice du Parlement, 285.—Nouveau Bill présenté; Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré, 287. Rapporté; Grossoyé, 299. Passé, 304. Par le Conseil, S. R., 365. (12 Vic. c. 54.)

POISSON ET HUILE :

1. Pétition de LeMesurier, Tilstone et Cie., et autres, demandant un Acte pour régler l'inspection du Poisson et de l'Huile, provenant des Pêcheries Britanniques, 62. Renvoyée à un Comité Spécial, 91. Rapport, 257.

2. Bill pour continuer et amender l'Ordonnance pour l'Inspection du Poisson et de l'Huile; Présenté, 257. Seconde lecture; Considéré, 267.

POMPIERS :

1. Pétitions des Membres des Compagnies de Pompiers demandant à être exemptés de servir comme Jurés, Miliciens ou Constables :—De J. Keenan, et autres, 96. De C. Whitlaw, et autres, de Paris; D'A. Thibodo, et autres, de Kingston; De J. S. Wilkes, et autres, de Brantford; De H. Groves, et autres; De J. Perrigo, et autres, 144. De John Turner, et autres, de Brantford; De F. Monette, et autres, de St. Jean, 187. Pétition de Wilkes, Renvoyée à un Comité Spécial, 164. Autres de ces pétitions renvoyées au même Comité, 169, 208. Rapport, 208.—

2. Bill pour exempter les Pompiers des devoirs de la Milice et autres; Présenté, 208. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 249. Considéré; Rapporté; Grossoyé; Passé, 359. Par le Conseil, 360. S. R., 367. (12 Vic. c. 36.)

PONT DORCHESTER :—Voir *Québec, Chemins à Barrières de*, 1, 3.

PONTS :

1. Pétition de F. Normand, et autres, des Trois-Rivières, demandant une compensation pour un travail surnuméraire qu'il a fait comme entrepreneur de la construction de certains Ponts, 32.

2. *Champlain, Rivière* :—Pétition du Rév. F. X. Côté, et autres, demandant que la somme accordée pour la construction d'un Pont sur la Rivière Champlain, soit employée à la construction de deux Ponts sur deux autres points, 32.

PONTS—Continuation :

Chateauguay, Rivière :

3.—Pétition de M. A. Primeau et A. A. Trottier, demandant l'autorisation de construire un Pont de péages sur la Rivière Chateauguay, dans Ste. Martine, 21. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 33. Rapport d'avis insuffisant, 60. Nouvelle pétition (des mêmes) présentée, 71. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 73. Rapport sur icelle; Bill présenté, 81. Renvoyé au Comité des Chemins et Ponts, 220. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 248. Ordre déchargé, et le Bill renvoyé de nouveau au Comité des Chemins, 266. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 281. Considéré, 292. Rapporté; Grossoyé, 294. Passé, 306. Par le Conseil, 322. S. R., 365. (12 Vic. c. 186.)

4.—Pétition de L. G. Brown, et autres, en faveur, 28. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 33. Rapport sur icelle, 60.

5.—Pétition du Rév. E. H. Blyth, et autres, contre, 28. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 33. Rapport sur icelle, 60.

Dorchester, Pont :—Voir *Québec, Chemins à Barrières*, 1, 3.

Etchemin, Rivière :

6.—Pétition de J. C. Bélanger, et autres, demandant l'autorisation de construire un Pont sur cette Rivière, dans la Paroisse de St. Anselme, 62. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 63. Rapport sur icelle (avis insuffisant), 79. 66e Règle suspendue, et le Bill présenté, 92. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Chemins et Ponts, 228. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 295. Considéré, 305. Rapporté; Grossoyé, 326. Passé, 333. Rapporté du Conseil, avec un amendement, 339. Considéré, et adopté, 347. S. R., 366. (12 Vic. c. 189.)

7.—Pétition de James Motz, demandant la passation d'un Acte pour lui assurer la possession de son Pont sur la Rivière Etchemin, 67. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 216. Rapport sur icelle, 218.

Jésus, Rivière :

8.—Pétition d'A. M. Delisle, B. H. LeMoine et J. Debien, jeune, demandant l'autorisation de construire un Pont sur la Rivière Jésus, 21. Renvoyé au Comité des Ordres Permanens, 40. Rapport sur icelle, 55. Bill présenté, 73. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Chemins et Ponts, 141. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 168. Considéré, 204. Rapporté; Grossoyé, 206. Passé, 211. Message du Conseil, demandant des preuves et témoignages sur lesquels est fondé le Bill, 221. Message en donnant communication, 241. Message du Conseil, que le Bill a été détruit dans l'incendie de l'Edifice du Parlement, 285. Nouveau Bill présenté; Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Chemins et Ponts; Règle exigeant une semaine d'avis dans le Vestibule, suspendue; 283. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général; Considéré, 286. Rapporté; Grossoyé, 294. Passé, 306. Par le Conseil, 322. S. R., 365. (12 Vic. c. 187.)

9.—Pétition de D. Desjardins, et autres, en faveur; ainsi que pour le redressement du Chemin sur l'Isle Jésus, et l'ouverture du Chemin Papineau jusqu'au Sault au Récollet, 33.

10. *Lachine, Canal de* :—Pétition de V. R. Lapensée, et autres, demandant l'autorisation de construire un Pont sur "l'Ancien Canal," et que certaines terres qui ne sont plus nécessaires aux fins du dit Canal, soient remises à leurs premiers propriétaires, 153.

L'Assomption, Rivière de :

11.—Pétition d'A. Archambault, et autres, demandant l'autorisation de construire un Pont de péages sur cette Rivière, 62. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 73. Rapport sur icelle, 81. Bill présenté, 82.

PONTS—Continuation :

Seconde lecture ; Renvoyé au Comité des Chemins et Ponts, 134. Message envoyé au Conseil pour demander la permission de laisser comparaître l'Hon. M. Joliette, devant le Comité, 157. Accordée, 161. Bill rapporté, 190. Renvoyé de nouveau, 206. Rapporté, 211. Renvoyé à un Comité Général, 212. Considéré, 257. Rapporté ; Motion pour renvoyer de nouveau le Bill à un Comité Général, rejetée ; Grossoyé, 258. Ordre déchargé, et le Bill renvoyé de nouveau au Comité des Chemins et Ponts, 286. Rapporté ; Renvoyé à un Comité Général, 304. Considéré, 331. Rapporté ; Grossoyé ; Passé, 335. Par le Conseil, 338. S. R., 366. (12 Vic. c. 188.)

12.—Pétition de S. G. l'Evêque Catholique de Kingston, et autres, en faveur, 145. Renvoyée au Comité des Chemins et Ponts, 146.

13.—Pétition de L. Z. Nolin, et autres, contre le Bill, 62. Renvoyée, etc., 146.

14. *Pigeon, Rivière* :—Pétition du Rév. James J. Chisholm, et autres, demandant la construction d'un Pont sur cette Rivière, dans Emily, 230.

Prairies, Rivière des :—

15.—Pétitions exposant que le commerce du Bois de construction éprouve de grands torts par suite de l'érection de certains Ponts sur la Rivière des Prairies, et demandant justice :—De J. Aumont, et autres, du Comté des Outaouais, 28. De LeMesurier, Tilston et Cie., et autres ; De B. Bowman, et autres, 59. Toutes renvoyées à un Comité, 75. Rapport (App. N.N.N.N.) ; Imprimé, 231.

16.—La Chambre se forme en Comité pour prendre en considération la révocation de certains Actes autorisant la construction des Ponts sur la dite rivière ; Résolution rapportée et adoptée, 317. Bill présenté ; Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Spécial, 317. Rapporté, 328. Renvoyé à un Comité Général ; Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 332. Passé, 336.

17.—Pétitions contre le Bill :—D'A. M. Delisle et B. H. LeMoine, 327. De Pierre Vieau, 332.

Rideau, Rivière du :

18.—Pétition de H. Pinhey, au nom du Conseil de District de Dalhousie, demandant que le privilège de construire un Pont sur cette Rivière, entre Nepean et Gloucester, ne soit pas accordé à Bradish Billings, 89.

19.—Pétition de H. Burritt, et autres, demandant une allocation pour construire un Pont sur cette Rivière, aux Rapides de Burritt, 113.

St. François, Rivière :

20.—Pétition de W. Montgomerie, et autres, demandant une allocation pour construire un Pont sur cette Rivière, à Drummondville, 54.

21.—Pétitions demandant une allocation pour réparer le Pont Aylmer, sur cette Rivière à Sherbrooke :—D'E. Hals, et autres ; D'A. Bishop, et autres ; Du Conseil Municipal de Sherbrooke, 84.

Voir *infra*, 22.

22. *Yamaska, Rivière* :—Pétition de L. Rousseau, et autres demandant une allocation pour construire un Pont sur cette Rivière, et un autre sur la Rivière St. François, 96.

Voir *Chemins. Chemin, Compagnies de*, 2, 3. *Québec. Chemins à Barrières de*, 1, 3.

PORT BURWELL, HAVRE DE :

1. Pétition de John Burwell, Ecuyer, demandant une allocation pour l'amélioration du dit Havre, 12.

2. Pétition du même, demandant que le dit Havre ne soit pas placé sous le contrôle d'une Compagnie, mais qu'il soit continué comme ouvrage public, 59.

3. Pétition de W. B. Wrong, et autres, demandant

PORT BURWELL, HAVRE DE—Continuation :

un Acte pour les incorporer sous le nom de Compagnie du Havre de Port Burwell ; et que la propriété et les dépendances du dit Havre leur soient accordés, 71. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 87. Rapport sur icelle, 97. Bill présenté, 114. Seconde lecture ; Renvoyée au Comité des Bills Privés, 215. Rapporté ; Renvoyé à un Comité Général, 251. Ordre déchargé, et le Bill Renvoyé à un Comité Spécial, 267. Rapporté ; Renvoyé à un Comité Général, 272. Considéré, 291. Rapporté ; Grossoyé, 299. Passé, 316. Rapporté du Conseil, avec un amendement, 339. Considéré et adopté, 347. S. R., 366. (12 Vic. c. 160.)

4. Pétition de John Burwell, Ecr., demandant que le Township de Bayham soit annexé au District de Brock, et que les privilèges relatifs au Havre de Port Burwell soient conférés au Conseil Municipal de Brock, 138.

PORT DOVER :—Pétition d'Israel W. Powell, et autres, demandant la reconstruction du Phare, et le parachèvement du Havre à Port Dover, 84.

PORT HOPE :—Pétition de J. T. Williams, demandant que la moitié Est du lot 9, première concession de Hope, ne soit pas inclus dans les limites de Port Hope, 38.
Voir *Adresses*, 55.

PORT STANLEY :—Pétition de Hope, Birsell et Compagnie, et autres, demandant qu'il soit adopté des mesures pour rendre le Havre de Port Stanley sûr et commode, 71.

POSTAGE DU GOUVERNEMENT :—Voir *Adresses*, 63.

POSTES, BUREAU DES :

1. Motion, que la Chambre se forme en Comité sur le Message de Son Excellence relatif à l'établissement d'un Bureau Général des Postes, dans l'Amérique Britannique du Nord ; Son Excellence en recommande la prise en considération ; La Chambre se forme en Comité, 323. Trois Résolutions rapportées et adoptées, 329.—

2. Bill pour pourvoir à la régie du Département des Postes, lorsqu'elle sera remise au Gouvernement Provincial, 329. Seconde lecture ; Grossoyé, 335. Passé, 336. Par le Conseil, 350. S. R., 366. (12 Vic. c. 34.)

Voir *Comptes*, 90, 91. *Cours des Commissaires*, 2. *Gouverneur Général. Malls Anglaises.*

PRAIRIES, RIVIÈRES DES :—Voir *Ponts*, 15, 17.

PRÉROGATIVE :—Voir *Writs de Prérrogative*.

PRESBYTÈRES :—Voir *Eglises*.

PREUVE :

1. Bill pour améliorer la loi relative à la Preuve, et abolir les Sermens inutiles ; Présenté, 13. Motion, que le Bill soit lu une seconde fois ; Amendement, pour ajouter "de ce jour en six mois," adoptée, 106.—

2. Bill pour améliorer la loi de la Preuve dans le Haut-Canada ; Présenté, 152. Seconde lecture ; Grossoyé, 305. Bassé, 317. Par le Conseil, 330. S. R., 365. (12 Vic. c. 70.)

PRISON :—Voir *Palais de Justice*.

PRIVILÈGES :

1. **COMITÉ PERMANENT SUR les Privilèges et Elections**, nommé, 21, 30.

2. **Questions de Privilège** :—Voir *Chambre*, 16, 17. *Membres*, 4, 5. *Santé Publique*.

PROCEUREURS :—Pétition de W. Lapenotière, de Woodstock, demandant qu'il soit permis aux Procureurs en Loi de pratiquer comme Avocats dans les Cours de District, et que la Profession soit divisée en Avocats et en Procureurs, 67.

PROFANATION DU DIMANCHE :—Voir *Dimanche*.

PROFESSION MÉDICALE :

1. Bill pour incorporer les Membres de la Profession Médicale, dans le Haut-Canada; Présenté, 108. Motion pour la seconde lecture; Amendement pour ajouter "de ce jour en six mois," rejeté, 181. Le Bill lu, et renvoyé à un Comité Spécial, 182.

2. Pétitions contre le Bill:—De Josiah Bowerman, et autres, 177. D'Isaac Read, et autres, 186.

3. Pétition de N. Macdonald, et autres, demandant que le Bill ne passe pas dans la forme dans laquelle il a été passé, en 1839, 131.

4. Pétition de George H. Park, M. D., demandant un Acte pour incorporer l'École de Médecine de Toronto; Bill Présenté, 337. Motion, que l'Ordre du jour pour la seconde lecture, soit maintenant lu, rejeté, 357. Motion pour la seconde lecture, rejetée, 358.

5. Pétition de B. H. Charlebois, et autres, demandant des amendemens à l'Acte qui incorpore la Profession Médicale du Bas-Canada, 39. Renvoyée à un Comité Spécial, 77. Pétition de J. Painchaud, et autres, contre, renvoyée à un Comité Spécial, 158. Membre ajouté au Comité, 166.

6. Pétition de J. Painchaud, et autres, de Québec, contre tout changement dans l'Acte, 153. Renvoyée au Comité sur les Pétitions précédentes, 158.

7. Bill pour amender l'Acte qui incorpore les Membres de la Profession Médicale du Bas-Canada; Présenté; Seconde lecture; Renvoyée à un Comité Général; Considéré; Rapporté; Grossoyé, 335. Passé, 337. Par le Conseil, 360. S. R., 367. (12 Vic. c. 52.)

PROPRIÉTAIRES DE MOULINS :

1. Bill pour la protection des Propriétaires de Moulin, dans le Haut-Canada; du Conseil, 174. Première lecture, 175. Message envoyé au Conseil, l'informant que le Bill a été détruit dans l'incendie de l'Édifice du Parlement, 287.

2. Bill pour empêcher les Propriétaires de Moulins, etc., d'obstruer les Cours d'Eau, dans le Haut-Canada; Présenté, 176. Motion, pour la seconde lecture; Amendement pour ajouter "de ce jour en six mois," adoptée, 233.

PROPRIÉTÉ IMMOBILIÈRE :

1. Bill pour amender la loi relative à la Propriété Immobilière dans le Bas-Canada; Présenté, 14. Impression de 300 copies sumuméraires, 119. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 305.

2. Bill pour simplifier le transport de la Propriété Immobilière, dans le Haut-Canada; Présenté, 48. Seconde lecture; Renvoyé au Comité Général, 155. Considéré, 221. Rapporté; Grossoyé, 228. Passé, 232. Message du Conseil, que le Bill a été détruit lors de l'incendie de l'Édifice du Parlement, 285.—Nouveau Bill présenté; Seconde lecture, 303. Grossoyé, 304. Passé, 322. Par le Conseil, 332. S. R., 365. (12 Vic. c. 71.) Voir *Enfans*.

PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE, ACTE DE LA:—Voir *Comptes*, 92. *Gouverneur Général*, 8.

PROPRIÉTÉS, DESTRUCTION PAR LES EMEUTES DES:—Bill pour établir un secours contre les Corporations Municipales pour les pertes résultant de la destruction des Propriétés par les Emeutes; Présenté, 333.

PROROGATION :

1. M. l'Orateur communique une lettre du Major Campbell, Secrétaire Civil, annonçant l'intention de Son Excellence de proroger la Législature le jour suivant, 357.

2. Son Excellence le Député Gouverneur proroge la Législature, 367. Voir *Proclamations*, 1.

PROTONOTAIRES DE QUÉBEC:—Voir *Adresses*, 61. *Comptes*, 93.PUBLICATIONS PÉRIODIQUES:—Voir *Greffier de la Chambre*, 5.QUACRES:—Voir *Comptes*, 3. *Milice*, 1.

QUARANTAINE:—Bill pour amender l'Acte de la Quarantaine; Du Conseil, 82. Première lecture, 88. Seconde lecture, 153. Passé, 155. S. R., 261. (12 Vic. c. 7.)

QUÉBEC, ASSOCIATION CHARITABLE DES DAMES CATHOLIQUES ROMAINES DE:—Pétition des Directrices, demandant une Aide pécuniaire, 62.

QUÉBEC, ASSOCIATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DE:—Pétition demandant une Aide, 54.

QUÉBEC, ASSOCIATION DES INSTITUTEURS DU DISTRICT DE:—Pétition de B. Marquette, et autres, demandant un Acte d'Incorporation, 32. Imprimée, 119. Renvoyée à un Comité Spécial, 77. Rapport; Bill présenté, 114. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 155. Rapporté, 178. Renvoyé à un Comité Général, 183. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 234. Passé, 337. Rapporté du Conseil, avec des Amendemens, 271. Considérés et adoptés, 283. S. R., 364. (12 Vic. c. 145.)

QUÉBEC, ASSOCIATION DU CIMETIÈRE PROTESTANT DE:—Pétition de G. O'Kill Stuart, et autres, demandant un Acte d'Incorporation, 53.

QUÉBEC, ASILE DES ORPHELINS DE:—Pétition de Madame Mountain, et autres, demandant une Aide pour cette Institution, 40.

QUÉBEC, ASILE DES ORPHELINES PROTESTANTES DE:—Pétition de Miss Eliza Taylor, au nom du Comité de Régie, demandant l'Allocation ordinaire, 63.

QUÉBEC, BUREAU DE POLICE DE:— Voir *Adresses*, 65. *Comptes*, 94.

QUÉBEC, CHEMINS A BARRIÈRES DE :

1. Pétition du Rév. E. Payment, et autres, demandant que le Pont Dorchester soit placé sous le contrôle des Syndics, 39.

2. La Chambre se forme en Comité, au sujet du Pont Dorchester, et des Chemins dans les environs de Québec, 324. Trois Résolutions rapportées, et adoptées, 329.—

3. Bill pour autoriser les Syndics des Chemins à Barrières de Québec, à faire l'acquisition du Pont Dorchester, 330. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté; Grossoyé, 334. Passé, 337. Rapporté du Conseil avec des Amendemens, 350. Considérés et adoptés, 355. S. R., 366. (12 Vic. c. 115.)

4. Pétition de W. H. Lemoine, et autres, demandant que les Commissaires soient autorisés à améliorer le Chemin de Beauport, 12.

5. Pétition de G. O. Stuart, et autres, demandant que certains Chemins de Ste. Foye, soient placés sous le contrôle des Syndics, en leur donnant l'autorisation de prélever de l'argent pour les améliorer, 21.

6. Pétition de R. Cassells, et autres, demandant une Aide pour améliorer certains Chemins sous le contrôle des Syndics, 39.

7. Pétition du Rév. F. Boucher, et autres, demandant que le Chemin de L'Ormière soit macadamisé, 39.

8. Pétitions demandant que le Chemin depuis le Pont Dorchester jusqu'à l'Église de Charlesbourg soit placé sous le contrôle des Syndics:—De J. Bedard, et autres; Du Rév. E. Payment, et autres, 39. De H. Gowen, et autres, 62.

Voir *Adresses*, 66.

QUÉBEC (CITÉ.)

1. Acte pour établir des dispositions relatives à la Santé Publique; Présenté, 166. Seconde lecture; Renvoyé au Comité sur le Bill pour amender l'Acte d'Incorporation de Québec, 203. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 293. Considéré, 305. Rapporté; Grossoyé, 309. Passé, 322. Par le Conseil, 332. S. R., 365. (12 Vic. c. 116.)

2. Pétition du Maire et des Conseillers, demandant des amendemens aux Actes qui incorporent la dite Cité, 67. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 85. Rapport sur icelle, 91. Bill pour amender et refondre les Ordonnances qui incorporent Québec, etc.; Présenté, 92. Seconde lecture; Renvoyée à un Comité Spécial, 135. Pétition de H. Atkinson, et autres, (*infra* 7.) Renvoyée au même Comité, 177. Pétition de W. K. M' Cord, et autres, (*infra*, 5) et de P. M. Bardy, et autres, (*infra*, 3.) renvoyées au même Comité, 187. Bill relatif à la Santé Publique de Québec, Renvoyé au même Comité, 203. Pouvoir de faire rapport de temps à autre, 292.

3. Pétition de P. M. Bardy, et autres, demandant des amendemens au Bill pour amender les Ordonnances qui incorporent Québec (*supra*, 2), 187. Renvoyée au Comité sur le Bill, 187.

4. Pétition de P. M. Bardy, et autres, demandant des amendemens à l'Acte qui règle la manière dont se feront les élections dans Québec, 84. Renvoyée au Comité Général sur le Bill des Elections, 143.

5. Pétition de W. K. M' Cord, et autres, demandant un remède à certains griefs qui ont rapport à l'Incorporation de Québec, 62. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 85. Rapport sur icelle; Pétition imprimée, 91. Renvoyée à un Comité Spécial, etc., 187. Voir *supra*, 2.

6. Pétition de M. Hamel, et autres, demandant que les Anses de Ste. Foye ne soient pas incluses dans la Cité de Québec, 90.

7. Pétition de H. Atkinson, et autres, contre tout changement aux limites actuelles, 131. Présenté, 175. Renvoyée au Comité sur le Bill pour amender les Ordonnances qui incorporent Québec, 177. Voir *supra*, 2.

8. Pétition d'E. Delaire, et autres, demandant que le Cul-de-Sac ne soit pas érigé en Marché, 62.

9. Pétition de Thos. Lloyd, demandant que le Cul-de-Sac soit placé sous le contrôle de la Corporation de la Cité, et non sous celui de la Maison de la Trinité, 187. Pétition de la Corporation de Québec, demandant la même chose, 216.

Voir *Adresses*, 51. *Arrimeurs. Bois de Construction*, 8. *Comptes*, 71. *Education*, 6.

QUÉBEC, COMPAGNIE D'ENTREPÔT DE:—Pétition de J. Gordon, et autres, demandant un Acte d'Incorporation, 32. Renvoyée à un Comité Spécial, 33. Rapport; Bill présenté, 47. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 133. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général; Considéré, 157. Rapporté; Grossoyé, 214. Passé, 217. Par le Conseil, 254. S. R., 363. (12 Vic. c. 102.)

QUÉBEC, COMPAGNIE DE TRANSPORT DE:—Pétition de H. J. Mead, et autres, demandant un Acte d'Incorporation, 90. Bill présenté, 99. Seconde lecture; Renvoyé au Comité Général; Considéré; Rapporté; Grossoyé, 135. Ordre pour le grossoyer, rescindé; Le Bill (tel qu'amendé) renvoyé au Comité sur les Bills Privés, 140. Rapporté, 164. Renvoyé à un Comité Général, 165. Considéré; Rapporté amendé; Renvoyé de nouveau à un Comité Général; Rapporté avec de nouveaux amendemens; Grossoyé, 230. Passé, 232. Par le Conseil, 249. S. R., 364. (12 Vic. c. 193.)

QUÉBEC, COMPAGNIE DU GAZ DE:—Pétition de l'Hon. Wm. Walker, et autres, demandant un Acte d'Incorporation, 62. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens,

78. Rapport sur icelle, 81. Bill présenté, 85. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré, 134. Rapporté amendé; Amendemens adoptés, et le Bill (tel qu'amendé) renvoyé au Comité des Bills Privés, 141. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté; Grossoyé, 164. Passé, 169. Rapporté du Conseil, avec des amendemens; Considérés et adoptés, 201. S. R., 363. (12 Vic. c. 182.)

QUÉBEC, DÉBENTURES DU FEU DE:

1. Pétition de J. Légaré, et autres, demandant que l'intérêt sur les Débentures, leur soit remis, 62. Imprimée, 73. Motion pour renvoyer cette pétition (excepté cette partie relative à l'argent public) à un Comité Spécial, rejetée, 132.

2. Pétition de J. Boivint, et autres, se plaignant de n'avoir pu profiter de ces Débentures, et demandant une aide, 89.

QUÉBEC (DISTRICT):—Voir *Adresses*, 8. *Comptes*, 11, 112. *Construction, Sociétés de*.

QUÉBEC, ECOLE DE MÉDECINE DE:—Pétition de J. Morrin, et autres, demandant une aide en faveur de la dite Ecole, 40.

QUÉBEC, ECOLE DES ENFANS DE:—Pétition de Lady Stuart, et autres, demandant l'aide ordinaire, 63.

QUÉBEC, ECOLE DES PETITS ENFANS DE LA BASSE-VILLE DE:—Pétition de Mme. Aylwin, et autres, demandant une aide, 89.

QUÉBEC, ECOLES NATIONALES DE:—Pétition du Rév. Dr. Mackie, et autres, demandant une aide en faveur des dites Ecoles, 63.

QUÉBEC, EGLISE ST. ANDRÉ DE:—Pétition du Rév. Dr. Cook, et autres, demandant une allocation en faveur de l'école attachée à la dite église, 63.

QUÉBEC, EXPLORATION EN ARRIÈRE DE:—Voir *Adresses*, 29.

QUÉBEC, HOMMES DE ST. ROCH DE:—Pétition de G. T. dit Bigaouette, et autres, demandant un Acte d'Incorporation pour la Congrégation des Hommes de St. Roch de Québec; Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 216. Rapport sur icelle; Bill présenté, 218. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 249. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 268. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 291. Passé, 299. Par le Conseil, 309. S. R., 364. (12 Vic. c. 142.)

QUÉBEC, HÔPITAL GÉNÉRAL:—Pétition des Dames Religieuses de la Communauté de l'Hôpital Général de Québec, demandant l'autorisation d'acquérir des propriétés qui puissent donner un certain Revenu annuel, 84. Bill pour autoriser, etc., Envoyé du Conseil, 88. Première lecture, 91. Seconde lecture, 134. Ordre pour la troisième lecture, déchargé, et le Bill renvoyé à un Comité Général, 141. Considéré; Rapporté amendé; Amendemens à être grossoyés, 220. Passé, tel qu'amendé, 221. Amendemens adoptés par le Conseil, 234. S. R., 262. (12 Vic. c. 140.)

QUÉBEC, INFIRMES ET ENFANS TROUVÉS DE:—Voir *Comptes*, 95.

QUÉBEC, INSTITUT CANADIEN DE:—Pétition de, demandant une aide pécuniaire, 84.

QUÉBEC, MAISON DE LA TRINITÉ DE:—Bill pour refondre les Lois relatives à la Maison de la Trinité de Québec; Présenté, 144. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 210. Considéré, 305. Rapporté amendé; Motions, pour amender certains amendemens, rejetées; Bill Grossoyé, 309. Passé, 311. Par le Conseil, 330. S. R., 365. (12 Vic. c. 114.)

Voir *Adresses*, 50. *Comptes*, 96. *Comptes Publics. Navigation, Ecole de*.

QUÉBEC, OBSERVATOIRE DE :—Voir *Comptes*, 81. *Gouverneur Général*, 12.

QUÉBEC, PRISON DE :—Pétition du Lord Evêque de Montréal, et autres, demandant que la Prison de Québec soit placée sur un pied plus convenable, 89. Renvoyée à un Comité Spécial, 124.

QUÉBEC, RELIGIEUSES URSULINES DE :—Pétition des, demandant l'autorisation d'augmenter leur revenu annuel, 113. Bill envoyé du Conseil, 160. Première lecture, 166. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Rapporté amendé; Amendemens Grossoyés, 229. Passé, tel qu'amendé, 230. Amendemens adoptés par le Conseil, 242. S. R., 262. (12 Vic. c. 141.)

QUÉBEC, SOCIÉTÉ AMICALE DE :—Pétition de, demandant que le temps pour lequel elle a été incorporée, soit prolongé, 84. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 104. Rapport sur icelle, 107. Bill présenté, 126. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté; Grossoyé, 155. Passé, 156. Par le Conseil, 168. S. R., 262. (12 Vic. c. 151.)

QUÉBEC, SOCIÉTÉ D'ÉDUCATION DE :—Pétition de la, demandant l'allocation ordinaire, 62.

QUÉBEC, SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE BRITANNIQUE ET CANADIENNE DE :—Pétition de Jeffery Hale, et autres, demandant l'allocation ordinaire, 67.

QUÉBEC, SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE ET HISTORIQUE DE :

1. Pétition de, demandant l'aide ordinaire, 63.

2. Pétition de, demandant un amendement à son Acte d'Incorporation, en réduisant le quorum pour la transaction des affaires, 63. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 91. Rapport sur icelle, 97. Bill Présenté, 99. Seconde lecture; Grossoyé, 135. Passé, 142. Par le Conseil, 160. S. R., 262. (12 Vic. c. 152.)

QUÉBEC, SOCIÉTÉ ST. GEORGE DE :

1. Pétition de W. Lloyd, et autres, demandant un Acte d'Incorporation, 39. Renvoyé au Comité des Ordres Permanens, 40. Rapport sur icelle, 46. Bill présenté, 47. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 133. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général; Considéré, 157. Rapporté; Grossoyé; Passé, 167. Rapporté du Conseil, avec des amendemens, 219.—Nouveau Bill présenté (après l'incendie de l'Édifice du Parlement); Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré, 302. Rapporté; Grossoyé, 305. Passé, 323. Par le Conseil, 332. S. R., 365. (12 Vic. c. 150.)

2. Pétition de J. Birch, et autres, contre toute décision finale sur le Bill pendant la Session actuelle, 84.

QUÉBEC, SOCIÉTÉ ST. JEAN BAPTISTE DE :—Pétition de l'Hon. Louis Panet, et autres, demandant un Acte d'Incorporation, 199. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 218. Rapport sur icelle, 225.—Bill pour incorporer la Société Saint Jean-Baptiste de la Cité de Québec; Du Conseil, 285. Première lecture, 287. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, Considéré; Rapporté; Troisième lecture, et Passé, 357. S. R., 366. (12 Vic. c. 148.)

QUÉBEC, SOCIÉTÉ ST. PATRICE DE :—Pétition de J. P. Bradley, et autres, demandant un Acte d'Incorporation, 132. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 153. Rapport sur icelle, 159. Bill présenté, 167. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 203. Rapporté, 221. Renvoyé à un Comité Général, 233. Considéré, 250. Rapporté; Grossoyé, 252. Passé, 258. Par le Conseil, 271. S. R., 364. (12 Vic. c. 147.)

QUEEN'S COLLEGE, KINGSTON :

1. Pétition de, demandant une dotation plus équitable, 77.

2. Pétition du Bureau des Syndics, demandant une allocation, 77.

QUEENSTON, COMPAGNIE DU PONT SUSPENDU DE :

1. Pétition de R. Hamilton, et autres, demandant un Acte d'Incorporation, 59. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 87. Rapport, qu'avis n'a pas été donné, 125. 66e Règle suspendue; Bill présenté, 132. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Chemins et Ponts, 194. Rapporté, 226. Renvoyé à un Comité Général, 231. Considéré, 250. Rapporté; Grossoyé, 252. Passé, 259. Rapporté du Conseil avec des amendemens, 282. Considérés et adoptés, 283. Réservé, 367.

2. Pétitions en faveur :—De B. Foley, et autres, 131. De R. Kilborn, et autres; De J. Williams, et autres, 138. De P. B. Clément, et autres, 157. De D. Woolverton, et autres, 169.

3. Pétition de la Compagnie du Pont Suspendu des Chutes de Niagara, contre, 84.

QUESTIONS :

1. Débats sur une question, ajournés, 17, 34, 70, 75, 76, 83, 86, 125, 169, 219, 242, 271, 288, 316.

2. Amendement à un amendement, proposé, 90.

3. Amendement à une question, proposé par le Moteur de la motion principale, 215.

QUESTIONS REJETÉES OU MISES DE CÔTÉ :

4. Pour une Adresse à Son Excellence demandant Copie de toute la Correspondance relative à l'Amnistie pour offenses politiques commises dans ce pays, en 1837 et 1838, 14.

5. Pour prendre en considération le Discours de Son Excellence, en Comité Général, 15.

6. Que l'on procède immédiatement à l'interrogatoire de M. G. W. Whitehead, dans une affaire de privilège, 33.

7. Que le Bill pour modifier la loi relative à la limitation des Actions, soit maintenant lu pour la seconde fois, mise de côté par un amendement, 37.

8. Pour renvoyer la Pétition de James Bowie, de Montréal, à un Comité, 64.

9. Pour une Adresse à Son Excellence, lui demandant d'envoyer une personne compétente à la Baie St. Paul, pour examiner la terre de Julien Bouchard, afin de s'assurer s'il s'y trouve assez de charbon pour qu'on y ouvre une Mine,—et pour examiner aussi une Mine de Fer dans le voisinage, 69.

10. Pour renvoyer la Pétition d'O. W. Stevens à un Comité Spécial, 73.

11. Qu'il soit ordonné au portier de laisser entrer tout le monde dans les Galleries; Mise de côté par un amendement, 90.

12. Pour renvoyer la Pétition du Conseil de District de Niagara, relative au Monument de Brock, à un Comité Spécial, 97.

13. Pour renvoyer la Pétition de Henry S. Larned, à un Comité Spécial, 97.

14. Que le Comité Général sur les deux Bills pour incorporer des Compagnies de Chemin, dans le Haut-Canada, ait la permission de siéger de nouveau, 106.

15. Que le Bill pour amender la loi relative à la Preuve, soit lu une seconde fois; Mise de côté par un amendement, 106.

16. Pour une Adresse, demandant la Correspondance entre le Gouvernement et certains Officiers Publics relativement à la transmission de leurs Bureaux à Kingston, (sous l'administration de Sir Charles Bagot) des dépositions et autres documens relatifs aux Rébellions en 1837 et 1838; et un Etat du nombre de ces Papiers qui ont été détruits et retirés des Archives Publiques, 114.

17. Que l'Ordre de cette Chambre, du 19 courant, privant les personnes d'un libre accès dans les Galleries, excepté avec des cartes d'admission, soit rescindé; en autant qu'il est incommode en pratique, et qu'il exclut

QUESTIONS—Continuation :

fréquemment des personnes ayant un grand intérêt dans les matières en discussion dans la Chambre, 114.

18. Pour la seconde lecture du Bill pour amender la loi relative au Libelle; Mise de côté par un amendement, 120.

19. Pour renvoyer à un Comité Spécial la Réponse à une Adresse demandant la Correspondance relative à la terre réclamée par Alexander Morrison, dans le District de Niagara, 122.

20. Pour renvoyer à un Comité Spécial la Pétition de J. W. Griffin, et autres, relativement à la Cure de Wellington Square, 124.

21. Pour renvoyer la Pétition de James Moir Ferris, à un Comité Spécial.

22. Qu'il soit donné Instruction au Comité Général sur le Bill des Elections, de s'enquérir s'il est expédient d'introduire un système d'Enregistrement des Voteurs, 127.

23. Pour renvoyer à un Comité Spécial la Pétition de Joseph Légaré, et autres, de Québec, relative aux Débentures du Feu de Québec, (excepté cette partie qui a rapport à l'argent public,) 132.

24. Pour renvoyer à un Comité Spécial la Pétition de Mathew Bostwick, relative à une saisie faite à la Douane de Québec, 146.

25. Pour renvoyer à un Comité Spécial, la Correspondance relative à la destitution de Wm. Ireland, Ecr., de son emploi sur le Chemin de Kingston et Napanee, 147.

26. Que le Comité Général sur le Bill relatif à la construction des Glacis pour les Chaussées de Moulin, ait la permission de siéger de nouveau, 149.

27. Que M. Robinson soit ajouté au Comité des Chemins de Fer et Télégraphes; Mise de côté par un amendement, 152.—De nouveau, 184.

28. Que le Bill pour amender la loi relative à l'Intérêt de l'Argent, soit lu une seconde fois; Mise de côté par un amendement, 155.

29. Pour renvoyer à un Comité Spécial, la Pétition de Joseph Smolinski (relative à des Calorifères), qui n'a pas été prise en considération par le Comité des Dépenses Contingentes, 161.

30. Que les habitans du Bas-Canada n'ont pas été constitutionnellement consultés sur la passation de l'Acte d'Union, qui renferme plusieurs dispositions contraires à la justice, etc., 168.

31. Que parmi les dispositions contraires à la justice, est celle qui fixe un nombre égal de Représentans pour le Haut et le Bas-Canada, sans égard à la population, 169.

32. Qu'afin de mieux répartir la Représentation, il soit fait un nouveau Recensement, 169.

33. Que la pétition de John Holmes, et autres, demandant qu'il soit adopté des mesures pour obtenir la révocation de l'Acte Impérial relatif aux Réserves du Clergé, soit renvoyé à un Comité Spécial; Mise de côté par la "Question Préalable," 174.

34. Que le Bill pour révoquer les lois relatives aux Chemins d'Hiver dans le Bas-Canada, soit lu une seconde fois; Mise de côté par un amendement, 176.

35. Pour qu'un Comité Général prenne en considération la convenance de s'adresser à Sa Majesté et aux autres branches du Parlement Impérial, pour obtenir la modification de l'Acte d'Union, sous certains rapports, 181.

36. Qu'il soit permis au Comité sur l'Election Contestée de Prescott, d'examiner des témoins additionnels en faveur du Pétitionnaire, 189.

37. Pour la permission de présenter un Bill pour autoriser l'émanation de Writs pour l'Election de Représentans additionnels dans certains Collèges Electoraux, 192.

38. Que l'Ordre pour la formation de cette Chambre

QUESTIONS—Continuation :

en Comité sur le Bill du Télégraphe de Montréal et Troy, soit maintenant lu, 195.

39. Pour une Adresse à Son Excellence, demandant Copie de toutes les Pétitions, Résolutions et Adresses, reçues par Son Excellence au sujet des Pertes causées par la Rébellion, dans le Bas-Canada, 200.

40. Que le Comité Général sur le Bill pour amender la loi relative à la limitation des Actions, ait la permission de siéger de nouveau, 202.

41. Que le Bill pour étendre le recours en vertu de Writs d'exécution, soit maintenant lu pour la seconde fois; Mise de côté par un amendement, 202.

42. Pour permission de présenter un Bill pour prescrire que les Actions pour honoraires d'office soient décidées par un jury, et suivant les lois d'Angleterre, 212.

43. Que l'Ordre du Jour pour la seconde lecture du Bill relatif au Grand Chemin de Fer de l'Ouest, soit maintenant lu, 214.

44. Que le Bill (du Conseil) pour protéger les propriétés des personnes décédées intestat, dans le Haut-Canada, soit lu pour la seconde fois; Mise de côté par un amendement, 214.

45. Que le Bill pour limiter le nombre des Fonctionnaires Exécutifs, soit lu la seconde fois; Mise de côté par un Amendement, 219.

46. Que le Bill pour autoriser les défenseurs à faire une pleine défense sur les actions fondées sur des jugemens étrangers, soit lu pour la seconde fois; Mise de côté par un Amendement, 220.

47. Pour obtenir permission de présenter un Bill pour former un nouveau Comté avec parties de Comtés de Waterloo, Halton et Oxford, 233.

48. Que le Bill pour empêcher les propriétaires de Moulins d'obstruer les cours d'eau dans le Haut-Canada; Mise de côté par un amendement, 233.

49. Que le Bill pour ériger certains-nouveaux Comtés et Townships dans le Haut-Canada, soit lu pour la seconde fois; Mise de côté par un amendement, 249.

50. Pour renvoyer à un Comité Spécial la pétition de Thomas Corcoran, se plaignant d'une injustice relativement à une licence pour couper du Bois de Construction, 253.

51. Pour qu'un Comité Général prenne en considération la convenance de s'adresser à Sa Majesté, pour la prier de ne pas sanctionner l'imposition d'un droit additionnel sur le Bois de Construction du Canada, importé dans la Grande-Bretagne, 254.

52. Que le Bill pour diviser le District de London, soit maintenant lu pour la seconde fois; Mise de côté par un amendement, 256.

53. Que le Bill pour ériger un certain territoire, dans le Haut-Canada, en un nouveau comté, sous le nom de Grey, soit maintenant lu; Mise de côté par un amendement, 257.

54. Pour renvoyer à un Comité Spécial, la pétition de William Evans et ses fils, demandant une compensation pour des dommages qui leur ont été causés par la construction du Canal Lachine, 257.

55. Que le Bill pour encourager la construction des vaisseaux dans le Bas-Canada, passe; Mise de côté par un amendement, 300.

56. Que John Miller, Député Officier Rapporteur pour Holland, à la dernière élection de Waterloo, est coupable, par sa conduite à la dite élection, d'une violation des privilèges de cette Chambre; et qu'il a volontairement éludé la signification d'une assignation lancée contre lui, au mépris de cette Chambre; Mise de côté par un amendement, 292.

57. Pour la nomination d'un Comité Spécial chargé de s'enquérir si les frais d'impression de certaines Adresses et Pétitions à Son Excellence, publiées dans la Gazette, sont payés à même les fonds publics, 302.

QUESTIONS—Continuation :

58. Pour une Adresse à Son Excellence, demandant copie de la commission du Solliciteur Général du Bas-Canada, 302.

59. Pour la nomination d'un Comité Spécial, chargé de s'enquérir si l'on a donné des armes à une partie de la population, pendant les derniers quinze jours ; et du choix fait de quelques magistrats ou officiers de paix pour préserver la paix publique, et de toutes instructions qu'ils auraient reçues pour leur gouverne, etc., 302.

60. Que, dans l'opinion de cette Chambre, quelque cité ou ville centrale devrait être choisie pour le siège permanent du Gouvernement, 317. (Diverses autres motions sur le même sujet. Voir Adresses, 75.)

61. Pour renvoyer à un Comité Spécial, le Rapport des Commissaires des Travaux Publics, 323.

62. Pour renvoyer à un Comité Spécial la pétition de Donald Cameron, que lui et ses compagnons puissent obtenir des titres pour les terres qu'ils ont établies dans Thorah, 321.

63. Que le Bill pour établir des dispositions plus efficaces pour le partage des biens et effets des banqueroutiers, soit maintenant lu ; Mise de côté par un amendement, 331.

61. Quatre Résolutions (de la série des Subsidés) appropriant certaines sommes du fonds des Licences de Mariages, aux Hôpitaux, Asile de Lunatique, etc., 346.

65. Pour permission de présenter un Bill pour autoriser les Commissaires des Travaux Publics à compléter certains chemins dans Shefford, Missisquoi et Stanstead, 348.

66. Que le Bill pour révoquer l'Acte 10 et 11 Vic. c. 25, réglant l'engagement des Matelots, soit renvoyé à un Comité Général, 354.

67. Pour une Adresse à Son Excellence demandant copie du Rapport des Commissaires nommés pour tenir une enquête sur la régie du Pénitencier, 355.

68. Que c'est l'opinion de cette Chambre qu'une enquête devrait être tenue sur les accusations portées par le Dr. Park, Ecr., contre les Commissaires de l'Asile Temporaire des Lunatiques, Toronto, 355.

69. Pour une Adresse à Son Excellence, demandant la correspondance relative à la saisie, par le Collecteur de Stanstead, d'un cheval sleigh, etc., appartenant à un nommé Joseph Bates, 357.

70. Que l'Ordre du jour pour la seconde lecture d'un Bill pour incorporer l'École de Médecine de Toronto, soit lu, 357 — Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois, 358.

71. Que l'Ordre du jour pour la seconde lecture du Bill pour abolir l'Emprisonnement pour Dette, soit maintenant lu, 358.

72. Que le reste des Ordres du jour soit remis, 106, 125, 149, 250, 321.

73. Que cette Chambre s'ajourne maintenant, 125, 149, 250, 321.

QUESTION PRÉALABLE :—Question mise de côté par la "Question Préalable," 174.

QUORUM :—La Chambre s'ajourne faute de Quorum, 142, 204, 317.

RALEIGH :—Pétition de Francis Drake, demandant qu'on assèche un grand marais dans ce Township, 190.

RANDALL, ROBERT :—Pétition de I. A. Culp, demandant une rémunération en faveur des héritiers de feu Robert Randall, écr., pour des services qu'il a rendus, 103.

RAPPORT STATISTIQUE :—Voir Comptes, 45.

RAWDON :—Voir Adresses, 67. Comptes, 97.

RÉBELLION (B.-C.) :

1. Pétitions demandant le paiement des pertes causées par la Rébellion dans le Bas-Canada :—Du Conseil

RÉBELLION—Continuation :

Municipal de St. Hyacinthe, 28. De P. Boucher, et autres, de St. Rémie, 33. Du Rév. P. J. Crevier, et autres, de St. Augustin ; de H. M. Le Maire, et autres, de St. Benoît ; Du Rév. H. Moreau, et autres, de St. Eustache ; Du Rév. F. Boivin, et autres, de Ste. Scholastique ; De P. D. Hébert, et autres, de St. Cyrien, 38. De L. Archambault, et autres, de Ste. Marguerite de Blairfindie, 40. De J. B. Cartier, et autres, de St. François du Lac, 53. De J. Brazeau, et autres, de Ste. Martine, 58. De Mmc. Martin, 59. D'E. Langlois, et autres, 71. De R. Shedden, de Montréal ; De J. Ainsse, et autres, de Verchères ; De William Phillips, de Québec, 77. D'Angélique Haydens, veuve de feu Antoine Gazaille dit St. Germain, 90. Du Rév. C. L. Vinet, et autres, de St. Constant, 96. De Firmin Perrin ; Du même (comme créancier de MM. Nelson et Déchambault), 113. De F. Desaulnier, et autres, de St. Maurice, 116. De James Burns, et autres, de Stratford, 169.

2. La Chambre se forme en Comité, pour prendre en considération la convenance d'établir les Pertes encourues dans le Bas-Canada, pendant la Rébellion, et pourvoir au paiement de ces Pertes, 42. Motion, que l'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité, soit remis à dix jours, pour donner au pays le temps d'exprimer son opinion ; Débats sur cette motion ajournés, 82. Repris et ajournés, 86, 88, 93. Amendement rejeté ; Autre amendement proposé et rejeté, 91. Motion principale adoptée, et Ordre du jour, lu ; Son Excellence recommande la prise en considération ; La Chambre se forme Comité, 95, 100. Sept Résolutions rapportées, 109. Motion pour renvoyer les Résolutions, rejetée ; Divers amendemens proposés et rejetés, et Résolutions adoptées, 109.

3. Bill pour pourvoir à l'indemnité des personnes du Bas-Canada, dont les propriétés ont été détruites pendant la Rébellion ; Présenté, 112. Motion, pour la seconde lecture ; Amendement, pour qu'il soit lu dans six mois, rejeté ; Bill pour la seconde fois ; Renvoyé à un Comité Général, 123. Rapporté amendé ; Motion, que la question de concours soit maintenant mise sur les amendemens ; Divers amendemens proposés et rejetés, 128. Motion, principale adoptée, et amendemens adoptés ; Bill grossoyé, 130. Troisième lecture ; Cavalier proposé et rejeté ; Bill passé, 142. Par le Conseil, 159. S. R., 261. (12 Vic. c. 58.)

4. Pétitions demandant que les Pertes causées par la Rébellion ne soient pas payées à même le Fonds Consolidé du Revenu :—De F. M. Hill, et autres, de Kingston, 90. De J. Marks, et autres, de Frontenac ; D'E. Murney, et autres, de Hastings ; D'A. Sherwood, et autres, de Brockville ; De H. S. Verity, et autres, de Beauharnois, 112. D'E. C. Thomas, du District de Gore, 124. D'E. Pridham, et autres, des Deux-Montagnes ; D'E. Hale, et autres, de Sherbrooke, 132. De R. Hervey, et autres, de Bytown, 138. De W. Kingsmill, et autres, du District de Niagara, 143. De W. Smith, et autres, de Brompton, 157. De George Keefer, et autres, de Niagara, 187.

5. Motion, pour une Adresse, demandant la correspondance relative à la transmission à Kingston (sous l'Administration de Sir Charles Bagot,) des dépositions et autres documens qui se trouvaient dans les différens Bureaux, relatifs aux Rébellions de 1837 et 1838 ; et un état du nombre de ces documens qui ont été détruits ou enlevés des Archives Publiques ; Motion, pour prendre la motion principale en considération dans six mois, rejetée ; Motion principale, rejetée, 114.

6. Motion, pour une Adresse demandant copies de toutes les Pétitions, Résolutions et Adresses, reçues par Son Excellence, au sujet du paiement des Pertes causées par la Rébellion dans le Bas-Canada, Rejetée, 200.

7. Motion, pour une Adresse, demandant toute la correspondance entre le Gouvernement Impérial et le Gouvernement Colonial, au sujet du Bill pour le paiement des Pertes causées par la Rébellion dans le Bas-Canada, Rejetée, 288.

RÉBELLION, (H.-C.) :—Voir *Adresses*, 60, 61. *Comptes*, 87, 88.

RECENSEMENT :—Pétition du Conseil de District de Niagara, demandant que le Recensement de la Province ne soit pas fait de nouveau avant 1855, 76.

Voir *Baptêmes*.

RÉCHABITES :

1. Pétition des Membres de l'Ordre de Réchabites, demandant un Acte d'Incorporation ; D'E. Knight, et autres, de Missisquoi, 89. De S. E. Austin, et autres, 187.

2. Bill pour incorporer la Corporation des Réchabites de Montréal ; Présenté, 120. Ordre pour la seconde lecture, déchargé, 266.

RÉCLAMATIONS CONTRE LE GOUVERNEMENT CIVIL :—Voir *Adresses*, 68. *Comptes*, 98.

REGIOPOLIS, COLLÈGE DE :—Pétitions demandant une allocation en faveur de ce Collège :—Du Rév. T. Smith, et autres, 12. Imprimée, 105. Du Rév. Aeneas McDonnell, et autres, de Cornwall, 59. De T. Kelly, et autres, de Prescott, 71. Du Très Rév. P. Phelan, Evêque de Carrhae, et autres, 76. Imprimée, 86. Du Rév. M. Lallor, et autres ; Du Rév. M. Brennan, et autres, de Belleville, 90. Du Rév. D. Bagley, et autres, d'Alexandria, 96. Du Rév. J. H. McDonagh, et autres, de Perth, 103. Du Rév. G. A. Hay, et autres, de St. Andrews, 131.

RENFREW :—Pétition du Conseil de District de Bathurst, demandant que le Comté de Renfrew soit érigé en un District séparé, 32.

REPRÉSENTATION, AUGMENTATION DE LA :

1. Bill pour augmenter la Représentation du Peuple dans le Parlement ; Présenté, 127. Ordre pour la seconde lecture, lu ; Motions, que les habitans du Bas-Canada n'ont pas été consulté sur la passation de l'Acte d'Union,—Que la disposition du dit Acte qui donne une égale Représentation au Haut et au Bas-Canada, est contraire à la justice, etc.,—Que pour mieux proportionner la Représentation, il est nécessaire de faire un nouveau Recensement,—rejetées ; Motion que le Bill soit lu une seconde fois ; Débats ajournés, 168. Question pour reprendre les Débats ; Divers amendemens proposés et rejetés, et les débats repris, 171. Question pour la seconde lecture ; Amendement, pour ajouter "de ce jour en neuf mois, afin que l'on puisse faire un Recensement exact de la population du Bas-Canada," rejeté ; Motion principale adoptée, et le Bill lu pour la seconde fois, 172.

2. Pétitions contre la passation de ce Bill :—D'A. Petrie, et autres, de Cumberland ; De G. G. Dunning, et autres, de Cumberland ; De J. M'Cauley, et autres, de Clarence ; De W. Duncan et J. A. Simpson, au nom d'une assemblée publique des habitans de Russell et Cambridge, 103.

3. Pétitions demandant une augmentation de la Représentation :—De J. Vachon, et autres, de Dorchester, 145. D'E. Dalairé, et autres, de Dorchester, 156.

4. Motion, pour permission de présenter un Bill pour autoriser l'émanation de Writs d'élection dans certains collèges électoraux, pour faire élire des Membres additionnels, rejetée, 192.

RÉSERVES DU CLERGÉ :

1. Pétitions demandant la révocation de l'Acte Impérial, relatif aux Réserves du Clergé, et l'abolition des Paroisses dans le Haut-Canada :—De H. M'Fee, et autres, de Dummer et Douro, 39. De M'Leod, et autres, de Yarmouth, 67. D'A. Lidevill, et autres, de Colchester, 84. D'I. Traveis, et autres, de Gwillimbury, Est et Nord ; D'A. Hossack, et autres de Zora Ouest, 89. De F. Chadsay, et autres, de Dorchester, 96. De G. Tillson, et autres, de Durham, (et un changement dans la Charte de King's College), 138. De J. Holmes, et autres, de Chinguacousy, 169. Motion, pour renvoyer la pétition à un

Comité, mise de côté pour la "Question Préable," 174. De John M'Kenzie, et autres, de Dumfries, etc., 199. De J. Mills, et autres, de Zone, 216.

2. Pétitions demandant que les revenus provenant des Réserves du Clergé, soient employés à promouvoir l'Education publique :—De l'Union Baptiste du Canada, 39. De G. B. Rae, et autres, de Clarence, 96. Du Conseil de District de Simcoe ; de W. Hewson, et autres, de Grantham, 113.

Voir *Adresses*, 69, 72. *Comptes*, 99, 101. M'Kinnon, Martin.

REVENUS ET DÉPENSES DE LA PROVINCE :—Voir *Comptes Publics*.

RICHÉLIEU (COMTÉ) :

1. Pétition de J. E. Leblanc et autres, demandant que St. Denis soit le chef-lieu de la Cour de Circuit du Circuit de Richélieu, 116.

2. Pétition de C. J. Duchesnay, et autres, demandant que le chef-lieu de la Cour de Circuit ne soit pas changé, 120.

RICHÉLIEU, RIVIÈRE :

1. Pétition de John Yule, et autres, demandant l'autorisation de construire une Chaussée sur la dite Rivière, aux Chutes pour le passage des cages, 63. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 78. Rapport sur icelle, 104. Bill présenté, 152. Seconde lecture ; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 220. Rapporté ; Renvoyé à un Comité Général, 325. Considéré ; Rapporté ; Grossoyé ; Passé, 347. Rapporté du Conseil avec un Amendement ; Considéré et adopté, 356. S. R., 366. (12 Vic. c. 190.)

2. Pétition d'E. P. Christie, et autres, contre, 156.

3. Instruction au Comité des Dépenses Contingentes de taxer et autoriser le paiement des comptes de MM. Ostell et Barrett, comme témoin devant le Comité sur le Bill, 363.

RICHMOND, ACADEMIE DE :—Pétition des Syndics de cette institution demandant une aide, 53. Pétition de F. C. Clieve, et autres, faisant la même demande, 295.

RICHMOND (COMTÉ PROPOSÉ) :—Pétition de W. H. Fowler, et autres, de certains Townships dans Drummond et Sherbrooke, demandant que ces Townships forment un Comté séparé, sous le nom de Richmond, 66.

RIMOUSKI :

1. Pétition du Conseil Municipal de Rimouski, demandant l'établissement d'une Cour de Justice, et la construction d'une Prison à la Rivière du Loup, 21.

2. Pétition d'A. Rivard, et autres, demandant que Rimouski soit érigé en un District séparé, qu'il y soit établi un Havre et une Maison de Douane, et que le prix des Terres de la Couronne soit réduit, 28. La partie qui a rapport à la Réduction du prix des Terres de la Couronne, renvoyée au Comité sur l'Emigration, 77.

3. Bill pour transférer le siège de la Municipalité No. 1, du Comté de Rimouski, à St. Jean Baptiste de l'Isle Verte ; Présenté, 121. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général ; Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 151. Ordre rescindé, et le Bill renvoyé de nouveau à un Comité Général ; Considéré ; Rapporté amendé ; Grossoyé ; Passé, 154. Par le Conseil, 168. S. R., 261.

4. Pétition du Maire et des Conseillers de Rimouski, demandant la division de ce Comté, et que toute la Paroisse de la Rivière du Loup en forme partie, 58.

5. Bill pour diviser le Comté de Rimouski pour les fins d'enregistrement ; Présenté, 200. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général ; Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 236. Passé, 253. Par le Conseil, 271. S. R., 364. (12 Vic. c. 128.)

6. Pétition d'A. G. Ruel, contre le Bill, 208.

RINCH. HENRY :—Pétition de, se plaignant qu'un lot des Réserves du Clergé, dans Clarke, qu'il a loué, a été réservé pour l'église, et demandant justice, 163.

RÔLES DE COTISATION :—Voir *Comptes*, 102.

RUSSELL, (COMTÉ) :—Bill pour détacher le comté de Russell du comté de Prescott, pour les fins d'enregistrement des titres, et pour y établir un Bureau d'Enregistrement; Présenté, 322.

RUSSELL, (TOWNSHIP) :—Pétition de W. Duncan et J. A. Simpson, demandant que ce Township soit annexé au District de Dalhousie, 103.

RUTHVEN, WILLIAM :—Pétition de, demandant une aide pour imprimer une traduction anglaise d'un ouvrage sur la Chimie Agricole, par M. N. Aubin, 84.

SAGUENAY :

1. Bill pour autoriser l'établissement d'un Conseil Municipal dans la seconde Division Municipale du Saguenay; Présenté, 74. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 149. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 203. Passé, 204. Rapporté du Conseil avec un amendement, 239. Considéré et adopté, 242.

2. Bill pour diviser le Comté de Saguenay en deux arrondissemens pour l'enregistrement des titres; Présenté, 200. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté; Grossoyé, 250. Passé, 253. Par le Conseil, 271. S. R., 364. (12 Vic. c. 131.)

ST. ANDRÉ, EGLISE DE :—Voir *Montréal, Eglise de St. André de Québec, Eglise de St. André de*.

ST. ANDRÉ ET QUÉBEC, COMPAGNIE DU CHEMIN :—Pétition de H. LeMesurier, et autres, demandant un Acte d'Incorporation, sous ce nom, 216. Renvoyé au Comité des Ordres Permanens, 225.

ST. ANTOINE DE L'ISLE AUX GRUES :—Bill pour ériger la dite Paroisse en Municipalité séparée; Présenté, 100. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré, 135. Rapporté; Grossoyé, 181. Passé, 183. Rapporté du Conseil, avec un amendement, 205. Considéré et adopté, 206. S. R., 261. (12 Vic. c. 125.)

ST. ARSÈNE DE KAKOUNA :—Pétition de B. Dionne, et autres, demandant l'érection de cette Paroisse en une Municipalité, pour les fins de l'Education, 58.

ST. ATHANASE ET STANBRIDGE, CHEMIN DE :—Pétition de J. Courtemanche, et autres, demandant à être exempté du paiement quotidien des péages sur le dit Chemin, 96.

STE. ANNE DES MONTS :—Bill pour ériger Ste. Anne des Monts et le Cap Chat, en une Municipalité séparée; Présenté, 166. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 182. Rapporté, 197. Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté; Grossoyé, 201. Passé, 204. Par le Conseil, 232.—Nouveau Bill, présenté, (après l'incendie de l'Edifice du Parlement); Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté; Grossoyé, 323. Passé, 332. Par le Conseil, 338. S. R., 366. (12 Vic. c. 126.)

STE. ANNE LAPOCATION, COLLÈGE DE :—Pétition de la Corporation du dit Collège, demandant une aide, 38.

STE. CATHERINE :—Pétition de Wm. Farley, et autres, demandant des amendemens à l'Acte qui incorpore cette Ville, 63.

STE. THÉRÈSE, SÉMINAIRE DE :—Pétition de l'Evêque Catholique Romain de Montréal, demandant une aide pour la construction et les dépenses du Petit Séminaire de Ste. Thérèse, 62.

ST. FRANÇOIS DU LAC ST. PIERRE :

1. Pétition de P. Cartier, et autres, demandant que certaines procédures adoptées pour compléter cette Egli-

se dans cette Paroisse, soient légalisées, 67. Renvoyée à un Comité Spécial, 114. Pétition de F. Dupin, et autres, contre, renvoyée au même Comité; Membres ajoutés, 143. Rapport, 251.

2. Bill pour rendre valide l'élection des Syndics pour la construction de la dite Eglise; Présenté, 251. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 274. Pétition de Wm. Pitt, et autres, demandant que la Chambre n'intervienne pas dans cette affaire, renvoyée au même Comité, 282. Rapporté; Renvoyé au Comité Général, 304.

3. Pétitions contre :—De F. Dupin, et autres, 116. Renvoyée à un Comité Spécial, 143. (Voir *supra*, 1.) De Wm. Pitt, et autres; Renvoyé au Comité Spécial sur le Bill, 282.

ST. GILES ET ST. SYLVESTRE :—Pétition de P. Noonan, et autres, demandant une Union de ces Paroisses, pour les fins Municipales, 32.

ST. HYACINTHE :—

1. Pétition de J. Bistodeau, et autres, demandant un Acte pour incorporer le dit village, 63. Renvoyé à un Comité Spécial, 104. Trois Pétitions, contre, renvoyées au même Comité, 174, 183. Membre ajouté au Comité, 226. Rapport, 295. Imprimé, 298.

2. Pétitions contre l'Incorporation :—De Boucher de Labrière, et autres; D'E. Cartier, et autres; D'E. L. R. C. Desprès, et J. F. Têtu, 174. Renvoyées à un Comité Spécial, 174, 183. Voir *supra*, 1.

ST. HYACINTHE, SÉMINAIRE DE :

1. Pétition du Conseil Municipal de St. Hyacinthe, demandant une aide pour le dit Séminaire;—demandant aussi l'abolition de la Tenure Seigneuriale,—la révocation des Lois de Navigation,—une aide pour le Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique,—le paiement des Pertes causées par la Rébellion,—l'établissement des Fermes Modèles,—l'uniformité dans la pratique des Cours de Circuit,—et l'amendement de l'Acte des Municipalités, 28.

2. Pétition de la Corporation du dit Collège, demandant une augmentation de l'allocation, en faveur du dit Collège, 53.

ST. ISIDORE :—Pétition du Rév. L. Poulin, et autres, demandant que les arrérages de rente, dus sur les terres non-concédées dans la dite Paroisse, soient remis, et que des contrats de concession soient accordés pour les dites terres, 76.

ST. JAMES, EGLISE (TORONTO) :—Voir *Toronto*, 2.

ST. JOSEPH, POINTE LEVY :—Pétition de Charles Robertson, et autres, demandant que cette Paroisse soit érigée en une Municipalité séparée, 169. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 174. Rapport sur icelle, 188. Pétition imprimée, 210.

ST. LAURENT ET L'ATLANTIQUE, CHEMIN DE FER DE :

1. Pétition de la Compagnie, demandant une aide publique, 89. Pétitions en faveur :—Du Conseil Municipal de St. Hyacinthe, 28. D'E. Glackmeyer, et autres, de Montréal; De T. Tait, et autres, du District de St. François, 89.

2. Pétition de la Compagnie demandant des pouvoirs additionnels, 116. Renvoyée au Comité des Chemins de Fer, 124. Ordre déchargé, et la pétition renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 141. Rapport sur icelle; Bill présenté, 153. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Chemins de Fer, 220. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 295. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 334. Passé, 337. Par le Conseil, 350. S. R., 366. (12 Vic. c. 176.) Voir *Comptes*, 103.

ST. LAURENT, FLEUVE:—Comité Spécial nommé pour s'enquérir des obstacles qui s'opposent à la libre navigation du St. Laurent, au-dessous de Québec, et du Golfe St. Laurent, 92.

Voir *Commerce. Gouverneur Général, 9. Grondines. Hoople. Pilotes. Travaux Publics, 3, 4.*

ST. LAURENT, L'ACADÉMIE INDUSTRIELLE DE:—Pétition du Rév. Messire St. Germain, demandant un Acte d'Incorporation, 12. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 46. Rapport sur icelle, 55. Bill présenté, 64. Seconde lecture; Renvoyée au Comité des Bills Privés, 133. Rapporté, 157. Renvoyé à un Comité Général, 160. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 229. Passé, 230. Rapporté du Conseil, avec un amendement; Considéré et adopté, 255. S. R., 364. (12 Vic. c. 146.)

ST. LAURENT, SŒUR STE. CROIX DE:—Pétition des Sœurs Ste. Croix de St. Laurent, demandant un Acte d'Incorporation, 21. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 46. Rapport sur icelle, 55. Bill présenté, 64. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills privés, 133. Rapporté, 157. Renvoyé à un Comité Général, 160. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 229. Rapporté du Conseil, avec un amendement; Considéré et adopté, 255. S. R., 364. (12 Vic., c. 137.)

ST. LOUIS DE LOTBINIÈRE:—Pétition de L. Legendre, et autres, demandant qu'il soit permis aux Commissaires d'Ecole de la dite paroisse de recouvrer un certain legs fait pour les fins de l'Education, 53. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 55. Rapport sur icelle, 60. Renvoyée à un Comité Spécial, 63. Membres ajoutés, 68. Rapport d'un Bill, 223.

ST. LOUIS ET LA LIGNE PROVINCIALE:

1. Proclamation annonçant que la Sanction Royale a été donnée au Bill pour incorporer la dite Compagnie, réservé en 1817,—Voir au commencement de ce volume, p. vi.

2. Pétition de James Scott, et autres, au nom de la Compagnie, demandant des amendemens à son Acte d'Incorporation, 124. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 138. Rapport sur icelle, 159. Bill présenté, 166. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 182. Rapport, 205. Renvoyé au Comité des Chemins de Fer, 209.

Voir *Chemins de Fer, 6.*

ST. LUC:—Pétition du Rév. Alexander Macdonell, et autres, demandant une réduction du prix des Terres de la Couronne et du Clergé dans cette paroisse, 40.

ST. MICHEL, CHEMIN:—Voir *Montréal, Chemins à Barrières de, 3, 4.*

ST. PAUL:—Pétition de J. McConville, et autres, demandant que la dite paroisse soit annexée au Comté de Leinster, 113.

ST. SYLVESTRE:—Voir *St. Giles.*

ST. VIATEUR, LES CLERCS PAROISSIAUX OU CATHÉCHISTES DE:—Pétition du Rév. T. Lahaye, et autres, d'Industrie, demandant un Acte d'Incorporation sous ce nom, 77. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 85. Rapport sur icelle, 91.—Bill pour incorporer, etc.; Envoyé du Conseil, 86. Première lecture, 87. Seconde lecture, 135. Ordre pour la seconde lecture, déchargé, et le Bill renvoyé à un Comité Spécial, 130. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 159. Considéré; Rapporté amendé; Amendement grossoyé, 229. Passé, tel qu'amendé, 230. Amendemens adoptés par le Conseil, 242. S. R., 262. (12 Vic. c. 144.)

SAISIES:—Voir *Exécution Civiles.*

SALAIRES:—Voir *Officiers Publics, Salaires des.*

SANTÉ PUBLIQUE:—Bill pour établir des dispositions pour la conservation de la Santé Publique dans certains cas de nécessité urgente; Du Conseil, 164. Seconde lecture, 198. M. l'Orateur appelle l'attention de la Chambre sur la 10me Clause qui impose certaines pénalités, et sur la 7me Clause qui autorise une dépense d'argent; Résolutions, qu'afin d'expédier les affaires publiques, la Chambre n'insiste pas sur ses privilèges, en mettant le Bill de côté; Ordre pour la troisième lecture, déchargé; Bill renvoyé à un Comité Général, 206. Ordre du renvoi à un Comité Général, déchargé, 210. Bill passé, 212. S. R., 261. (12 Vic. c. 8.)

Voir *Montréal, 1. Québec.*

SAULT STE. MARIE, COMPAGNIE DES MINES DU:—Pétition de J. Guthbertson, et autres, demandant un Acte d'Incorporation, 67. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 78. Rapport sur icelle, 81. Bill présenté, 92. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Bills Privés, 150. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 170. Ordre de renvoi, déchargé; Grossoyé, 212. Passé, 217. Rapporté du Conseil avec des amendemens, 243. Considérés et adoptés, 248. S. R., 364. (12 Vic. c. 162.)

SAUVAGES:

1. Pétition des Chefs et des Guerriers des Abénaquis de St. François du Lac St. Pierre, demandant la confirmation de la nomination qu'ils ont faite d'un Syndic pour la protection de leurs droits, 53.

2. Pétition du Rév. P. E. Durocher, au nom des Sauvages Montagnais, demandant qu'il leur soit accordé une subvention à même le loyer des Postes du Roi; et que certaines limites entre les Rivières Bitsianits et aux Outardes, leur soient accordées pour faire la chasse, 77.

3. Pétition d'A. Campbell, et autres, de Québec, contre la dernière partie de cette pétition, 156.

4. Pétition des Conseillers des Sauvages Mohayk, de la Baie Quinté, demandant que le revenu des Réserves du Clergé dans Tyendinaga (qui leur ont été accordées en 1793.) soit employé pour leur instruction morale et religieuse, 103.

5. Pétition des Sauvages Onéida, de Delaware, demandant que leurs terres soient exemptées des taxes, 123.

6. Pétition des Sauvages Algonquins, de Gatineau, demandant un octroi de terre sur la Rivière du Désert, pour des fins d'Agriculture, 187.

Voir *Comptes, 104.*

SEUGOG, ISLE:—Pétition de H. Cole, et autres, de l'Isle Seugog, demandant que la dite Isle forme un Township séparé, et qu'une certaine partie de Cartwright soit annexée à Mariposa, 72. Renvoyée au Comité sur la pétition de J. B. Warren, et autres, demandant la division du District de Home, 81.

SÉNÉCA ET ONÉIDA:—Pétition du Conseil de District de Gore, demandant que ces Townships soient annexés au Comté de Wentworth, 29.

SÉPULTURES:—Voir *Baptêmes.*

SERGEANT D'ARMES:

1. Reçoit ordre de se rendre avec la Masse aux logis de M. le Solliciteur Général Blake, et de l'Hon. M. Macdonald (information ayant été donnée qu'il doit y avoir une rencontre hostile entre eux) et de les requérir de se rendre immédiatement à leurs places, etc., 88. Voir *Membres, 5.*

2. M. l'Orateur fait rapport que M. le Sergent d'Armes, en conséquence d'un sévère indisposition, a nommé (avec son consentement) W. C. Burrage, Ecr., pour agir comme son député pendant sa maladie, 265.

3. Reçoit ordre d'arrêter certaines personnes, et de les amener à la Barre, 72, 88, 148.

4. Fait Rapport qu'il a amené des personnes à la Barre suivant l'ordre de la Chambre, 30, 282.

SERMENS :—Voir *Juges*, 1. *Preuve*, 1.

SERVITEURS :—Voir *Maîtres*.

SESSIONS TRIMESTRIELLES :—Voir *Cours de District*, 1.

SHEFFORD, ACADÉMIE DE :—Pétition de T. S. Foster, et autres, demandant l'allocation ordinaire, 55.

SHERBROOKE, ACADÉMIE DE :—Pétition de William Ritchie, au nom des Syndics, demandant l'allocation ordinaire, 83.

SHERBROOKE, (COMTÉ) :—Voir *Richmond*.

SHERBROOKE, MANUFACTURE DE COTON DE :—Voir *Comptes*, 105.

SHERBROOKE, (TOWNSHIP) :—Voir *Niagara, District de*, 3.

SHERBROOKE, (VILLE) :—Pétition du Conseil Municipal de Sherbrooke, demandant que certains doutes soient levés sur l'époque de sa première réunion, 96. Voir *Municipalités (B.-C.)*, 1.

SHÉRIF DU DISTRICT DE NIAGARA :—Voir *Adresses*, 73. *Comptes*, 106.

SHÉRIFS :—La Chambre se forme en Comité, pour prendre en considération la convenance d'amender telle partie de l'Ordonnance, 25 Geo. 3, qui autorise les Shérifs, dans le Bas-Canada, de retenir $2\frac{1}{2}$ pour cent sur les deniers publics entre leurs mains, 18. Premier Rapport du Comité sur les revenus des Shérifs, etc., de Montréal, renvoyé au même Comité, 237.

SHÉRIFS DE MONTRÉAL :

1. Comité Spécial nommé pour prendre en considération la réponse aux Adresses demandant des Etats des honoraires que reçoivent les Shérifs du District de Montréal, et l'Huissier Audiençier et son Assistant, pendant les cinq dernières années, 119. Pouvoir de faire rapport de temps à autre; Rapports des Greffiers des Cours de Circuit, (*Comptes*, 31) renvoyés à ce Comité, 166. Membre ajouté, 193. Premier Rapport (App. O.O.O.O.); Imprimé; Renvoyé au Comité Général sur les Honoraires des Shérifs, 237.
2. Pétition de William F. Coffin, Shérif conjoint de Montréal, se plaignant que les allégués contre lui, contenu dans le Rapport du Comité, sont basés sur un témoignage partial et insuffisant, et demandant à être entendu à la Barre pour venger son honneur et son caractère, 353. Imprimée, 354. Voir *Adresses*, 74. *Comptes*, 107.

SIÈGE DU GOUVERNEMENT :—Voir *Adresses*, 75.

SIMCOE, DISTRICT DE :—Voir *Owen's Sound*.

SIMCOE, PLACE, (TORONTO) :—Voir *Adresses*, 17. *Comptes*, 32.

SOCIÉTÉS EN COMMANDITE :—Bill pour autoriser l'établissement de Sociétés en Commandite dans le Haut-Canada; Présenté, 42. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 176. Considéré, 182. Rapporté; Grossoyé, 193. Passé, 195. Par le Conseil, 216. S. R., 363. (12 Vic. c. 75.)

SOCIÉTÉS RELIGIEUSES :—Bill pour amender certains Actes en faveur de Sociétés Religieuses, dans le Haut-Canada; Présenté, 154. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 228. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 272. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 291. Passé, 300. Par le Conseil, 330. S. R., 365. (12 Vic. c. 91.) Voir *Adresses*, 72. *Comptes*, 101. *Méthodistes Wesleyens*.

SŒURS DE CHARITÉ :—Voir *Bytown, Sœurs de la Charité de Montréal, Sœurs de la Miséricorde de*.

SOLLICITEUR GÉNÉRAL :—Motion pour une Adresse à Son Excellence, demandant copie de la Commission du Solliciteur Général du Bas-Canada, Rejetée, 302.

SOPHIASBURGH :—Voir *Hallowell*.

STANBRIDGE :—Pétition de G. J. Freligh, et autres, demandant la division de ce Township, en deux Paroisses, 53.

STANSTEAD, ACADÉMIE DE :—Pétition d'Ichabod Smith, et autres, demandant une aide, 96.

STARR, RICHARD NOBLE :

1. Bill nommant des Syndics pour mettre à effet le Testament de feu Richard Noble Starr; Présenté, 175. Règles exigeant l'impression du Bill et le paiement de l'honoraire, suspendues, 233. Bill lu pour la seconde fois; Grossoyé, 290. Passé, 299. Par le Conseil, 330. S. R., 365. (12 Vic. c. 174.)

2. Pétition de G. Carruthers, et autres, Exécuteurs du Testament de feu R. N. Starr, demandant un Acte d'Incorporation, pour mettre les habitans d'Ekfrid et Caradoc en état de mettre à exécution son testament, pour établir des Bibliothèques Publiques dans les dits Townships, 272.

STATUTS :

1. La Chambre se forme en Comité pour prendre en considération la convenance d'amender l'Acte qui pourvoit à la distribution des Statuts,—et d'amender les Règles de la Chambre relatives aux Bills Privés; Diverses Résolutions rapportées et adoptées, 333.

2. Bill pour amender la loi relative à l'impression et à la distribution des Statuts; Présenté; Seconde lecture; Grossoyé, 334. Passé, 336. Par le Conseil, 350. S. R., 366. (12 Vic. c. 16.)

3. Pétition de R. Barrie, et autres, de Hinchinbrooke, etc., demandant que les lois passées pour les Campagnes soient rédigées d'un style clair et sans ambiguïtés; demandant aussi, la révocation des Lois Municipales, des Ecoles, des Chemins et de la Judicature,—et une aide pour un chemin, 21.

4. Pétition du Maire et des Conseillers de Rimouski, demandant une distribution plus générale des Statuts Provinciaux, 58.

Voir *Comptes*, 108. *Dispositions Législatives. Interprétation des Termes*.

STÉNOGRAPHES :—Pétition de D. Wylie, et autres, Sténographes, demandant la rémunération de leurs services comme Sténographes, 116. Renvoyée au Comité des Dépenses Contingentes, 124. Rapport sur icelle, 268.

STEVENS, O. W. :—Pétition de, demandant une rémunération pour des Harges qu'il a fournies à la Milice pendant la Rébellion, 67. Motion, pour renvoyer la pétition à un Comité Spécial, rejetée, 73.

STREETSVILLE, COMPAGNIE DU CHEMIN PLANCHÉIÉ DE :—Pétition de, demandant une extension de sa Charte, 90.

STRYCHNINE :—Bill pour défendre la destruction de certains animaux Sauvages par le Strychnine, et autres Poisons; Présenté, 105. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré, 214. Rapporté; Grossoyé; Passé, 217. Par le Conseil, 254. S. R., 363. (12 Vic. c. 60.)

STUART, CHARLES J. :—Pétition de, demandant à être admis à la pratique de la loi dans le Bas-Canada, 67. Bill présenté, 105. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 135. Rapporté; Grossoyé, 160. Passé, 163. Par le Conseil, 180. S. R., 262. (12 Vic. c. 195)

STUART, PETER :—Voir *Adresses*, 76. *Comptes*, 109.

SUBSIDES :

1. Discours de Son Excellence pris en Considération; Motion, que des Subsidés soient accordés à Sa Majesté; A être prise en considération en Comité Général, 64. Considérée, 70. Résolution que des Subsidés soient accordés à Sa Majesté, rapportée et adoptée; La Chambre se forme en Comité pour prendre en considération les

SUBSIDES—Continuation :

dités Subsidés, 74. Message transmettant une Estimation pour les Canaux du St. Laurent, renvoyé au même Comité, 104. Considéré, 122. Résolution rapportée et adoptée, 127. Message transmettant les Estimations pour 1849, renvoyée au même Comité, 219. Estimations Supplémentaires, renvoyées au même Comité, 334. Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur les Subsidés, lu; Série de Résolutions proposées, relativement à la Dette Publique, aux Travaux Publics, Réduction de la Liste Civile et des Dépenses Publiques, Salaire du Gouverneur Général, Constitution, etc., du Conseil Exécutif, Coûts des Lois, Tribunal pour la mise en accusation des Fonctionnaires Publics, et à la Tenure Seignoriale, 315. Considération des Résolutions remises; La Chambre se forme en Comité sur les Subsidés, 316, 330, 335. Série de Résolutions rapportée, 339. Motion, que la question de concours soit mise sur les Résolutions; Amendement, pour ajouter "qu'aucun salaire voté par le présent ne sera pris comme précédent, pour aucun vote antérieur;" Rejeté, 345. Résolutions, de la cinquième à la cinquante-troisième, (accordant de l'aide à l'Asile des Lunatiques à Toronto, Hôpitaux, etc., à même le Fonds des Licences de Mariage) respectivement rejetées; Les autres Résolutions adoptées, 346.

2. Bill pour pourvoir à certaines Dépenses du Gouvernement Civil, etc.; Présenté; Seconde lecture; Grossoyé; Passé, 346. Par le Conseil, 351. M. l'Orateur s'adresse à Son Excellence en lui présentant le Bill; S. R., 367. (12 Vic. c. 32.)

SYLVESTER, REBECCA :—Pétition de, demandant une pension pour ses services comme Institutrice à l'École Centrale, Toronto, 121.

SYSTÈME THOMSONNIEN :—Voir *Médecine Botanique*.

TALBOT, DISTRICT DE :—Pétition du Conseil de District de Talbot, demandant que des Cours d'Assises soient tenues dans ce District, deux fois l'année, 121.

TARIF :—Voir *Douanes*.

TAY, NAVIGATION DE LA :—Pétition du Conseil de District de Bathurst, demandant que le Canal commencé par la Compagnie de Navigation de la Rivière Tay, soit pris sous le contrôle de la Législature, et qu'il soit achevé, 32.

TEED, MADAME :—Pétition de, se plaignant des injustices faites à feu son mari pendant la Rébellion, et demandant justice, 62.

TÉLÉGRAPHE DE L'OUEST, COMPAGNIE DE :—Voir *Comptes*, 117. *Gouverneur Général*, 8.

TÉLÉGRAPHES :—Bill pour régler la construction des Télégraphes, et les protéger; Présenté, 92. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Chemins de Fer et Télégraphes, 228.

TELFER, DR. :—Voir *Adresses*, 45. *Comptes*, 67.

TÉMOINS :

1. Résolution, Qu'aucun témoins ne sera payé pour comparaître devant un Comité Spécial, à moins qu'un Certificat ne soit transmis au Greffier par le Président ou quelque Membre de ce Comité, déclarant que son témoignage est important et essentiel, 147.

2. Résolution, Que pour le reste de la Session aucun argent ne soit payé à un témoin sans qu'en outre des formalités ordinaires, le paiement soit autorisé par le Président du Comité des Dépenses Contingentes; qu'aucun témoin résidant dans Montréal ne soit payé; et que dans le cas où l'on aurait besoin d'un témoin plus de quatre jours, il sera nécessaire d'avoir l'autorisation du Comité des Dépenses Contingentes pour le garder plus longtemps, 192. Motion, pour rescinder tout ce qui a

rapport au Comité des Dépenses Contingentes, rejetée, 219.

Voir *Comptes*, 111. *Dépenses Contingentes*. *Matelots*.

TEMPÉRANCE, MAISONS DE :—Pétitions demandant que des Maisons de Tempérance soient substituées aux Auberges licenciées :—De P. Forgues, et autres, de St. Michel, 71. Du Rév. J. D. Deziel, de la Pointe Lévy, 96. Du Rév. P. Beaumont, et autres, de St. Jean Chrysostôme, 124. Voir *Intempérance*.

TENURE SEIGNEURIALE :

1. Bill pour amender l'Acte pour faciliter la commutation volontaire de la Tenure des Terres en roture, dans le Bas-Canada; Présenté, 79. Son Excellence en recommande la Considération; Bill lu pour la seconde fois; Renvoyé à un Comité Spécial, 141. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 152. Considéré, 158. Rapporté; Grossoyé, 203. Passé, 204. Par le Conseil, 232.—Nouveau Bill présenté, (après l'incendie de l'Edifice du Parlement); Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté, 287. Grossoyé, 293. Passé, 300. Par le Conseil, 309. S. R., 364. (12 Vic. c. 49.)

2. Pétitions demandant qu'il soit adopté des mesures pour faciliter la commutation de la Tenure :—De J. A. C. Marchand, et autres, de Chambly, etc., 21. Du Conseil Municipal de St. Hyacinthe, 28. D'A. L. Gouin, et autres, de Yamaska, 29. De F. Foucroult, et autres, de Chambly, etc., 38. D'E. Duchesnay, et autres, de la Beauce, 54. De N. Hardy, et autres, de Portneuf, 71. D'A. Paré, et autres, de St. Isidore, 77. De P. L. Déry, et autres, de St. Raymond, 89. De G. Châillier, et autres, de St. Pierre les Becquets, 96. De F. Nye, et autres, de Huntingdon, 113. Imprimée, 114. D'A. Legendre, et autres, de Lotbinière, 113. De F. Desaulnier, et autres, 116. De R. Crop, et autres, de Beauharnois, 124. De J. Vachon, et autres, de Dorchester, 145. D'E. Dalaire, et autres, de Dorchester, 157. De J. A. Mathison, et autres, de Vaudreuil, 199. Du Conseil Municipal de Kamouraska; Du Conseil Municipal de Portneuf, 225.

3. Pétition de J. Bedard, et autres, de Québec, demandant que les taux de la Commutation de la Tenure soient fixés sur un pied plus équitable, 79.

4. Pétition de J. Douglass, et autres, de Québec, demandant que les Censitaires puissent forcer le Seigneur, dans cette cité, à commuer les terres tenues en roture, 13.

5. Pétition de N. McFarlane, et autres, du Fief Marie Anne, Trois-Rivières, demandant que le Gouvernement force leur Seigneur à leur donner le titre de leurs terres, 21.

6. Pétition de J. Duncan, et autres, de la Seigneurie de Beauharnois, demandant certaines facilités pour obtenir les titres des concessions et des mutations de terre dans la dite Seigneurie, 67.

Voir *Comptes*, 112. *Subsidés*, 1.

TERRES :

1. Bill pour amender l'Acte pour faciliter le partage des Terres, etc., dans le Bas-Canada; Présenté, 14. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général; Considéré; Rapporté; Grossoyé, 34. Passé, 36. Par le Conseil, 42. Sanction Royale, 46. (12 Vic. c. 61.)

2. Bill pour faciliter l'établissement des Terres incultes dans le Bas-Canada, Présenté, 18. Ordre pour la seconde lecture, déchargé, 134.

3. Bill pour amender l'Acte du Haut-Canada, pour protéger les Terres de la Couronne contre les empiètements; Du Conseil, 86. Première lecture, 87. Seconde lecture, 131. S. R., 261. (12 Vic. c. 9.)

4. Bill pour établir de nouvelles dispositions pour la régie et la vente des Terres Publiques; Présenté, 189. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 239. Considéré, 336, 346. Rapporté; Proviso ajouté; Bill

TERRES—Continuation :

Grossoyé, 350. Passé, 353. Par le Conseil, 356, S. R., 366. (12 Vic. c. 31.)

5. Bill pour obliger les personnes qui réclament des Terres en vertu d'une Patente, dans les Townships du Bas-Canada, d'enregistrer leurs réclamations; Présenté, 200.

6. Bill pour assurer la validité des enchères aux ventes de Terres ordonnées par les Cours de Justice; Présenté, 212. Ordre pour la seconde lecture, déchargé, 266.

7. Bil pour amender et étendre les dispositions de l'Acte pour disposer des Terres Publiques, et pourvoir au règlement des réclamations concernant les terres; Présenté, 219.

8. Pétition d'E. R. Parks, et autres, du Haut-Canada, demandant une compensation pour ceux dont les terres n'ont pas été bien mesurées, 53.

Voir Adresses, 2, 58. Bois de Construction. Comptes, 1, 51. Rimouski. Terres Incultes. Viger.

TERRES A PIPE:—Voir Pipes.

TERRES INCULTES, TAXE SUR LES:—

1. Pétition du Conseil de District de Colborne, demandant la révocation de cette partie de la 9e Geo. 4, c. 3, qui autorise le paiement de la Taxe sur les Terres, au Trésorier de tout District, autre qu'à celui du District dans lequel les terres sont situées, 31.

2. Pétition du Conseil de District de Colborne, demandant que les Conseils Municipaux soient autorisés à percevoir la taxe sur les Terres, et à régler les rôles de Cotisation, 31.

3. Pétition du Conseil de District de Talbot, demandant que tous les doutes soient levés quant à savoir si les Terres incultes doivent payer les taxes imposées par les Conseils de District, 121.

TESTATUM WRITS:—Bill pour amender la loi qui permet l'émanation des Writs Testatum de Capias ad Respondendum, dans le Haut-Canada; Présenté, 146. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Spécial, 267. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 273. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 291. Passé, 303. Par le Conseil, 322. S. R., 365. (12 Vic. c. 68.)

THOMPSON, JOSEPH R.:

1. Pétition de, demandant l'autorisation de pratiquer comme Solliciteur et Procureur, 13. Bill présenté, 43.

2. Bill en faveur de Joseph R. Thompson et Henry Jessup; Du Conseil; Première lecture, 210. Seconde lecture, 237. Passé, 238. S. R., 262. (12 Vic. c. 173.)

THORAH:

1. Pétition de Kenneth Cameron, et autres, demandant que ce Township continue à faire partie du Quatrième Riding de York, 208.

2. Pétition de Donald Cameron, demandant des titres pour les terres dans Thorah, pour lesquelles lui et ses compagnons ont reçu des Billets de Location, 286. Motion, pour renvoyer la pétition à un Comité Spécial, rejetée, 324.

TORONTO:

1. Pétition d'E. Wright, et autres, demandant certains amendemens à l'Acte qui incorpore la dite Cité, 71. Renvoyée au Comité Général sur les Municipalités du Haut-Canada, 100.

2. Pétition du Rév. H. J. Grasset, et autres, demandant l'autorisation de louer une partie d'un terrain, ci-devant occupé par l'Eglise St. James et le Cimetière; Renvoyée à un Comité Spécial, 337. Rapport d'un Bill; Seconde lecture; Grossoyé, 337. Passé, 346. Par le

Conseil, 351. S. R., 366. (12 Vic. c. 105.)
Voir Adresses, 17. Comptes, 32.

TORONTO, ASILE DES LUNATIQUES DE:—Voir Lunatiques, Asile des.

TORONTO, CIMETIÈRE DE:—Bill pour amender l'Acte qui le place sous le contrôle de Syndics; Du Conseil, 155. Première lecture, 159. Seconde lecture, 203. Passé, 212. S. R., 363. (12 Vic. c. 104.)

TORONTO, DISPENSAIRE DE:—Pétition du Lord Evêque de Toronto, et autres, demandant une allocation annuelle en faveur du Fonds du Dispensaire Général de Toronto, 21.

TORONTO, ECOLE DE MÉDECINE:—Voir Profession Médicale, 4.

TORONTO ET GODERICH, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE:

1. Proclamation annonçant que la Sanction Royale a été donnée au Bill pour incorporer la dite Compagnie, réservé en 1847.—Au commencement de ce volume, p. vi.

2. Pétition de J. W. Gwynne, et autres, demandant une allocation de terres incultes pour la construction du dit Chemin de Fer, 164.

TORONTO ET LAC HURON, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE:

1. Pétition de la, demandant des amendemens à l'Acte 10 Vic., amendant sa Charte, 71. Bill présenté, 115. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Chemins de Fer; Règle exigeant que le Bill soit affiché une semaine dans le Vestibule, suspendue, 290. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 307.

2. Pétition de W. C. Gwynne, et autres, contre ce Bill, 187.

TORONTO, HAVRE DE:—Voir Adresses, 77. Comptes, 113.

TORONTO, HÔPITAL DE:—Voir Comptes, 114.

TORONTO, INSTITUT DES ARTISANS DE:—Voir Comptes, 115.

TORONTO, SIMCOE ET LAC HURON, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE L'UNION:

1. Pétition de G. Gurnett, et autres, demandant un Acte pour autoriser F. C. Capreol à construire un Chemin de Fer de Toronto au Lac Huron, par la voie de Holland Landing, 62. Pétition de J. Platt, Maire, et autres, d'Oswego, (Etat de New-York), en faveur, 89. Toutes deux renvoyées au Comité des Ordres Permanens, 91. Rapport sur icelle, 97.

2. Pétition de F. C. Capreol, demandant un Acte pour l'autoriser à construire le dit Chemin de Fer, 97. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 104. Rapport sur icelle, 107. Bill présenté, 108. Seconde lecture; Renvoyé au Comité des Chemins de Fer, 155. Rapporté; Renvoyé à un Comité Général, 190. Considéré; Question pour recevoir le Rapport demain; Amendement pour substituer "de ce jour en 3 mois," rejeté; Motion principale adoptée, 234. Rapporté; Grossoyé, 238. Passé, 252. Par le Conseil, 271. Réservé, 367.

TOWNSHIP, OFFICIERS DE:—Voir Districts, Officiers de.

TOWNSHIPS:—Bill pour confirmer l'érection de certains Townships, et pour d'autres fins relatives à l'érection des Townships; Présenté, 14. Seconde lecture; Grossoyé, 64. Passé, 66. Par le Conseil, 80. S. R., 261. (12 Vic. c. 11.)
Voir Comités, Erection de Terres.

TOWNSHIPS DE L'EST, (B.-C.):

1. Pétition du Rév. A. Racine, et autres, de Stanfold, etc., demandant que chacun des Townships de l'Est soit érigé en une Municipalité distincte, 39. Renvoyée au Comité sur les causes de l'Emigration du Bas-Canada, 93.

TOWNSHIPS DE L'EST, (B.-C.)—Continuation :

2. Pétition du Rév. P. J. Bedard, et autres, demandant un octroi de 200 acres de terre dans chaque Township, pour le soutien du Missionnaire, 71.

3. Pétition du Rév. G. Slack, et autres, pour former dans chaque Township de l'Est, entre le Lac Memphramagog et la Baie de Missisquoi, un District Judiciaire distinct, 116.

Voir *Adresses*, 78. *Amérique Britannique, Compagnie des Terres de l. Comptes*, 116. *Terres*, 2, 5.

TRAFALGAR, ESQUISING et ERIN, COMPAGNIE DU CHEMIN DE :—Pétition de la, demandant que les Conseils de District de Gore et Wellington soient autorisés à prendre des parts dans son fonds social, 21.

TRAVAIL PERSONNEL :—Pétition des Délégués de Lincoln, demandant que le système de cotisation pour le Travail Personnel soit amendé, 103.

TRAVAUX PUBLICS :—

1. La Chambre se forme en Comité pour prendre en considération la convenance d'amender l'Acte relatif à la régie des Travaux Publics, 210. Quatre Résolutions (Cédule des péages, etc.) rapportées, 212.

2. Bill pour établir de meilleures dispositions, relatives aux Péages sur les Travaux Publics ; Présenté, 219. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général ; Considéré, 239. Rapporté ; Grossoyé, 242. Passé, 247. Par le Conseil, 258. S. R., 261. (12 Vic. c. 4)

3. La Chambre se forme en Comité pour prendre en considération la convenance d'imposer des Taux de Péages sur les Vaisseaux qui descendent le St. Laurent, et d'autoriser le Gouverneur en Conseil à faire des règlements pour l'arrêt des vaisseaux causant des dommages aux canaux, 255. Deux Résolutions rapportées et adoptées, 260.

4. Bill pour imposer des Péages sur les Vaisseaux qui descendent le St. Laurent ; Présenté, 260. Seconde lecture ; Grossoyé, 305. Passé, 311. Par le Conseil, 324. S. R., 365. (12 Vic. c. 15.)

Voir *Adresses*, 79. *Comptes*, 22, 57, 117. *Dette Provinciale, Gouverneur Général*, 11. *Subsides*, 1.

TRENT, PORT DE :—Voir *Adresses*, 7.

TROIS-RIVIÈRES :—Pétition du Conseil Municipal des Trois-Rivières, demandant que la Commune de cette ville soit placée sous son contrôle, 32. De T. Rickaby, et autres, en faveur, 76. Toutes deux renvoyées au Comité des Ordres Permanens, 97. Rapport sur icelles, 127.

TROY, TÉLÉGRAPHE DE :—Voir *Montréal et Troy, Télégraphes de*.

TUNKERS :—Voir *Milice*, 1.

TUSCARORA :—Voir *Bruce*, 4.

UNIVERSITÉS :—Voir *King's College. McGill College. Queen's College*.

URTON :—Pétition de B. Ouimet, et autres, demandant qu'une certaine partie de ce Township soit annexée au Comté de Shefford ; Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 55. Rapport sur icelle, 60. Bill présenté, 178. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général ; Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 234. Passé, 240. Par le Conseil, 254. S. R., 364. (12 Vic. c. 132.)

URSULINES, RELIGIEUSES :—Voir *Québec, Religieuses Ursulines de*.

USURE, LOIS RELATIVES A L' :

1. Bill pour amender les Lois concernant l'intérêt de l'argent ; Présenté, 59. Motion que le Bill soit lu une seconde fois ; Amendement pour "ajouter de ce jour en six mois," adopté, 155.

2. Pétition de G. P. Ridout, de la part de la Cham-

bre de Commerce de Toronto, demandant l'insertion d'une clause dans le Bill, limitant l'intérêt à être demandé par les Banques, à 7 pour cent, 143.

3. Bill pour amender et simplifier les Lois relatives à l'intérêt de l'argent ; Du Conseil, 205. Première lecture, 206. Ordre pour la seconde lecture, déchargé, 267. Message envoyé au Conseil, que le Bill a été détruit dans l'incendie de l'Édifice du Parlement, 287.

4. Pétition du Préfet du District de London, demandant la révocation des Lois relatives à l'Usure, 96.

Voir *Adresses*, 80. *Comptes*, 118.

VAISSEAUX :—Bill pour donner un droit de visite sur les Vaisseaux navigant sur les Lacs, dans le Haut-Canada ; Présenté, 140. Ordre pour la seconde lecture, déchargé, 266.

Voir *Navigation, Lois relatives à la. Dimanche*, 1.

VANSITTART, J. G. :—Voir *Adresses*, 81. *Chambre*, 16.

VENTES AUX PORTES DES EGLISES :—Pétition de Charles Morice, et autres, demandant que l'usage de vendre des propriétés le Dimanche aux portes des Eglises, soit aboli, 84.

VENTES PAR LES SHÉRIFS :—Voir *Exécution. Terres*, 6.

VERMONT, CHEMIN DE FER :—Voir *Montréal et Vermont*.

VIGER :—Pétition du Rév. J. B. Grenier, et autres, demandant une réduction du prix des Terres dans ce Township, et une aide pour y améliorer les Chemins, 58.

VICTORIA, COLLÈGE :—Pétition du Bureau des Syndics, demandant une augmentation d'aide, 211. Imprimée, 216.

VOILLAR, JAMES :—Pétition de, demandant une pension de retraite, comme Messenger de l'Assemblée Législative, 71. Renvoyée au Comité des Dépenses Contingentes, 97. Rapport sur icelle, 268.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS :—Voir *Chambre*, 4.

WALPOLE ET WOODHOUSE :—Pétitions demandant la définition de la ligne de division entre ces deux Townships :—De John Jones, et autres, 21. Renvoyée à un Comité Spécial, 59. De D. Wood, et autres, 54. Renvoyée au même Comité, 78. Rapport, 222. Certaines Notes d'Arpentage transmises au Comité après qu'il a eu fait son rapport, à être enregistrées, et à être imprimées avec les témoignages, 225. Bill présenté, 223. Seconde lecture ; Renvoyé à un Comité Général, 257. Considéré, 267. Ordre déchargé, et le Bill renvoyé à un Comité Spécial, 282. Rapporté ; Renvoyé de nouveau à un Comité Général, 306. Considéré ; Rapporté ; Grossoyé, 317. Passé, 352. Par le Conseil, 356. S. R., 366. (12 Vic. c. 101.)

WALSH, THOMAS :—Pétition de, présentée, 257. (*Pas lue, ayant été détruite dans l'incendie de l'Édifice du Parlement.*) Nouvelle pétition présentée, se plaignant d'avoir été privé de son droit de préemption dans la vente de certains lots, dans Rawdon, et demandant une enquête, 301.

WATERLOO, (COMTÉ) :—Motion, pour permission de présenter un Bill pour former un nouveau Comté avec parties des Comtés de Waterloo, Halton et Oxford, Rejetée, 233.

WATERLOO, (TOWNSHIP) :

1. Pétition de J. Cowan, et autres, demandant la division de ce Township, 97.

2. Pétition de J. S. Shoemaker, et autres, contre, 169.

WATSON, RICHARD :—Pétition de, exposant qu'il a perdu £502, dans l'exécution d'un contrat, entrepris par d'autres, pour macadamiser Yonge Street, et demandant de l'aide, 53.

- WEBSTER, GEORGE** :—Pétition de, demandant, une augmentation de salaire, comme messenger de la Chambre, 95.
- WELLAND, CANAL** :—Pétition de Charles Park, et autres, demandant l'assèchement des eaux stagnantes occasionnées par la construction du Canal, 21.
- WELLINGTON, DISTRICT DE** :—Pétition de W. D. Powell, et autres, contre la division de ce District, 225.
Voir *Bruce. Owen's Sound.*
- WELLINGTON SQUARE, CURE DE** :—Voir *Griffin.*
- WELLS, ALPHONSO** :—Pétition de, demandant une rémunération pour ses services comme Commissaire de la part du Canada, pour déterminer la ligne de division entre le Canada et le Nouveau-Brunswick, 90.
- WESTMEATH** :—Pétition de John Shore, et autres, demandant que la cinquième Concession de Westmeath soit annexée à Middlesex, si l'on divise le District de London, 163.
- WESTON, COMPAGNIE DU CHEMIN DE** :—Pétition de John Grubb, Président de la dite Compagnie, demandant des amendemens à l'Acte d'Incorporation, 72. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 85. Rapport sur icelle, 97.
- WHISKEY** :—Pétition de R. Ferric et Compagnie, et autres, demandant l'établissement d'un droit de 6d. par gallon sur le Whiskey, 240.
- WILCOX, LÉONARD** :—Pétition de, demandant une compensation pour un bateau et sa cargaison saisis et vendus par le Collecteur de Douanes de York, en 1815, 137.
- WILLIAMS, J. R.** :—Voir *Chambre*, 17.
- WILSON, JAMES** :—Voir *Chambre*, 17.
- WOODHOUSE** :—Voir *Wulpole.*
- WOODSTOCK ET LAC ERIÉ, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE** :—Proclamation annonçant que la Sanction Royale a été donnée au Bill pour incorporer la dite Compagnie, réservé en 1847.—*Au commencement de ce volume*, p. vi.
- WRITS D'ELECTION** :—Voir *Elections* 3, 4. *Représentation*, 4.
- WRITS DE PRÉROGATIVE** :—Bill pour amender la loi relative aux Writs de Prérogative; Présenté, 309. Seconde lecture; Renvoyé à un Comité Général, 352. Considéré; Rapporté; Grossoyé, 357. Passé, 358. Par le Conseil, 360. S. R., 367. (12 Vic. c. 41.)
- YORKVILLE ET VAUGHAN, COMPAGNIE DU CHEMIN DE** :—Pétition de J. Charlton, et autres, demandant l'autorisation de construire un Chemin Planchéié à travers le Township de York jusqu'à la ligne de Vaughan, 54. Renvoyée au Comité des Ordres Permanens, 73. Rapport sur icelle, 81. 66^me Règle (exigeant publication d'un avis) suspendue, et Bill pour incorporer J. Charlton, et autres, pour la construction d'un Chemin Planchéié de Yorkville, le long de la troisième Concession de Vaughan; Présenté, 86.
- YOUNG, THOMAS A.** :—Pétition de, demandant le paiement des arrérages de salaire qui lui sont dus comme Auditeur Général des Comptes Publics pour le Bas-Canada, 89.